UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesociale1215pari

Pol Sci
S

143707
28/9/17

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

S 2.00

DEUXIÈME PÉRIODE — NEUVIÈME ANNÉE

89e et 90e livraisons (janvier-février 1912).

Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — La marchandise de mer au xxe siècle, par P. de Rousiers.

91e livraison (mars 1912).

Nouveaux membres. — Appel aux membres de la Société. — La table des matières. — La réunion annuelle. — Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — La marchandise de mer au xxe siècle (*suite et fin*), par P. de Rousiers. — Une petite private school, par E. Mairol. — Le deuxième Congrès national contre la pornographie. — Bibliographie. — Livres reçus.

92e livraison (avril 1912).

Nouveaux membres. — Le Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Le droit de grève, par Paul Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

93e livraison (mai 1912).

Nouveau membre. — Le Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Le Portugal inconnu : la révolution de 1910, ses causes et ses effets, par Léon Poinsard. — Un siècle d'industrie sucrière dans le Laonnais (1812-1912), par Eugène Creveaux. — Revue de la Presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

94e livraison (juin 1912).

Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — La Veillée de Pâques à Moscou, par L. Arqué. — Nécrologie : M. l'abbé Eugène Carry. — Bibliographie. — Livres reçus.

95e livraison (juillet-août 1912).

Nouveaux membres. — Congrès de la Société de Science sociale (mai 1912) : Compte rendu des séances. — Bibliographie. — Livres reçus.

96e livraison (septembre 1912).

Nouveaux membres. — Erratum. — Les réunions mensuelles. — Le totémisme chez les indigènes de l'Australie, par Paul Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

97e livraison (octobre 1912).

Nouveaux membres. — Une mission au Brésil. — Les fromageries coopératives en Thiérache, par Eugène Creveaux. — Bibliographie. — Livres reçus.

98e livraison (novembre 1912).

Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — Errata. — Avis. — Correspondance. — Le préjugé contre les ententes industrielles (la loi au service du plus fort), par P. de Rousiers. — Le développement et la transformation des ports de mer et des transports maritimes, par P. de Rousiers (*à suivre*). — Bibliographie. — Livres reçus. — Les Cours de Science sociale. — Avis.

99e livraison (décembre 1912).

La table des matières de la nouvelle série. — Les Cours de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — Un cours de Science sociale à S.-Paulo (Brésil). — Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne. — La recherche de la paternité, par P. de Rousiers. — Un budget familial type. — Le développement et la transformation des ports de mer et des transports maritimes (*suite et fin*), par P. de Rousiers. — Répercussion sociale, par P. de Rousiers. — Revue de la presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

JANVIER et FÉVRIER 1912 — 89e et 90e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — La marchandise de mer au XXe siècle, par P. de Rousiers.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

PARIS

D. Alf. Agache, rue Eug.-Flachat, 11.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Alexandre André, rue d'Aguesseau, 20.
M. Aubry, rue de Hambourg, 14.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, ingénieur, square Maubeuge, 3.
G. Baelen, rue de Rennes, 144.
Jean-Paul Belin, rue de Vaugirard, 52.
Belleville, rue Boursault, 32.
E. Benoit, industriel, rue Oberkampf, 84.
Charles Bessand, rue La Boëtie, 116.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
G. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, rue de Condé, 20.
Jules Bocquin, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Bouchié de Belle, faubourg St-Honoré, 217.
Paul Bureau, professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 83.
Paul Buron, rue Madame, 41.
R. S. Carmichael, rue St-Florentin, 4.
E. Castan, rue Mozart, 5.
Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
M. Chopard, rue Cail, 16.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Jules Cousin, boul. Poissonnière, 10.
Jules Demolins, rue de Varenne, 24.
Paul Descamps, secrétaire de la Rédaction de la *Science sociale*, rue Jacob, 56.
Le Directeur du *Musée social*, rue Las-Cases, 5.
Eugène Dubern, rue St-Dominique, 25.
André Ducrot, rue Servandoni, 24.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Elysées, 116 *bis*.
Augustin Dufresne, rue du Helder, 9.
André Duméril, rue du Montparnasse, 25.
Pierre Evrard, boul. du Port-Royal, 44.
Dr Feilbogen, privat-docent à l'Université de Vienne, rue St-Guillaume, 29.
Auguste Ferrand, rue Lalo, 18.
Filleul-Brohy, industriel, rue de Vienne, 21.
Alfred Firmin-Didot, ancien éditeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, éditeur, boul. St-Germain, 272.
Fougère, avenue Rapp, 41.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
Pierre Galichet, boulevard Montparnasse, 19.
Fernand Gaucher, rue Monge, 106.
Gauthier-Villars, rue de Bourgogne, 21.
Mlle Genevoix, avenue Daumesnil, 140.
G. Giraud-Jordan, rue de l'Université, 106.
M. Godard, av. de la République, 1.
Godard, ingénieur principal de la Cie du Midi, rue de la Pompe, 51.
L. Godeville, rue de Ponthieu, 2.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue Mozart, 61 *bis*.
Mlle Hostingue-Desplanques, square de la Motte-Piquet, 20.

Gustave Huard, avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
M. Isambert, boul. de Latour-Maubourg, 88 *bis*.
L'abbé Jouin, curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
Cte Lad. Karoliji, quai d'Orsay, 41.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
Mme la Vesse de la Panouse, rue St-Dominique, 33.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Georges Laurent, rue Mizon, 4 *bis*.
Robert Lebaudy, rue de Lubeck, 12.
Robert Le Bret, avocat, av. Marceau, 2.
P. Lefebvre-Dibon, boul. Émile-Augier, 50.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80, Pavillon 6.
Marquise de Lisle, r. Duphot, 13.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
Louis Maubec, rue de Tournon, 8.
Mlle Diane-Merino, avenue Malakoff, 104.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Poitiers, 14.
A. Nozal, artiste-peintre, quai de Passy, 7.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
Is. Polako, rue du Ranelagh, 125.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
G. Raverat, industriel, rue Legendre, 1.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, président de la Société Internationale de Science sociale, rue de Bourgogne, 19.
Paul Roux, avenue Duquesne, 27.
Dr Sabouraud, rue Miromesnil, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
Saint-Pierre, boul. St-Germain, 174.
Charles Sustrac, rue Géricault, 11 *bis*.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
Eugène Thibault, rue du Château-Landon, 33 *bis*.
M. Thiéry, rue Censier, 28.
Ed. Thomine, rue d'Argenteuil, 21.
Dr Henri Triboulet, médecin des hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripet, rue de Compiègne, 2.
M. Turpaud, rue Lecourbe, 3.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Paul Vanuxem, av. Félix-Faure, 32.
Philippe de Vilmorin, rue Boissière, 66.
Y. de Vulitch, rue Crevaux, 5.

FRANCE : DÉPARTEMENTS

Ain

Boissieu (de), château de Varambon par Pont d'Ain.
Richard, industriel, à Jujurieux.

Aisne

G. Clerc, chef d'escadron au 29e d'artillerie à Laon.
Creveaux (Eugène), constructeur, à Vervins.
Guillemot, ingénieur-agronome, Ste-Geneviève, par Soissons.
Trétaigne (Bon de), château de Festieux, à Festieux.

Allier

Buffault, Faubourg Ste-Catherine, à Moulins.
Mesuré (Charles), ingénieur-conseil de la Cie de Châtillon, à Montluçon.

Alpes (Basses-)

Crouzat (G.), à Castellane.

Alpes-Maritimes

Dauprat (E.), 4, rue de la Paix, à Nice.

Ardèche

Lafarge (Albert de), directeur de l'Usine de Lafarge, à Viviers.

Aude

Mitrou (abbé), professeur au Petit Séminaire, à Carcassonne.

Belfort (Territoire)

Garreau (L.), directeur de banque, 23, rue de Vauban, à Belfort.

Bouches-du-Rhône

Azambuja (G. d'), rue Florac, 13, à Marseille.
Hubert (M.), ingénieur, 200, avenue du Prado, à Marseille.
Lachesnais (E. de), château du Roucas-Blanc, Corniche, 401, à Marseille.
Loisy (J. de), rue Vernon, 15, à Arles.
Montaudoin (de), 57, cours Pierre-Puget, à Marseille.
Prat (Louis), 167, rue Paradis, à Marseille.
Tornézy (A.), à St-Louis.

Calvados

Allainguillaume (Louis), quai de la Londe, à Caen.
Astoul, 41, rue Haldot, Caen.

Charente

Préville (A. de), château de Bonethères, par Chabanais.
Touzaud (Daniel), avocat, Rempart de l'Est, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Berthelot (Jean), ancien notaire, rue de l'Aire, à Saintes.

Bouygues (Joseph), 17, Chaussée du Calvaire, à St-Jean-d'Angely.
Bures (Maurice), avocat, à Saintes,
Canaud (Lucien), 32, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Dahl (Oscar), à La Rochelle.
Magnier (Paul), La Champagne-Salignac, par Mirambeau.
Mme Orbigny (Alcide d'), 2, rue St-Côme, à La Rochelle.
Poncin, propriétaire, à Brisambourg.
Thibault (Er.), notaire à La Rochelle,

Cher

Corbin de Mangoux, à Vorly, par Levet.
La Vèvre (Henri de), château de La Vèvre, par Dun-s.-Auron.
Toytot (H. de), château de Bar, par Nérondes.

Côte-d'Or

Bertschy (F.), avenue Jean-sans-Peur, 12, à Dijon.

Dordogne

Montcheuil (Paul de), château de Montcheuil, par Nontron.

Doubs

Japy-Boigeol (A.), à Audincourt.

Eure

Agache (Auguste), à Bizy-Vernon.
Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, par Verneuil.
Carcopino (Dr), à Verneuil.
Clermont-Tonnerre (Mis de), château de Glisolles, par La Bonneville.
Coulthard (R. C.), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Demolins (Mme), à La Guichardière, par Verneuil.
Desmonts (abbé), au Grand Séminaire, à Bernay.
Fleury (E.), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Gamble (abbé), aumônier à l'École des Roches, par Verneuil.
Hervey, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Maistre (Cte de), château de Tourville, par Pont-Audemer.
Marty (Henry), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Mentré, professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Storez (Maurice), 36, rue des Tanneries, à Verneuil.
Tourville (Mme de), château de Tourville, par Pont-Audemer.

Eure-et-Loir

Firmin-Didot (Mlle), au château d'Escorpain, par Laons.
Mareuil (Baron de), lieutenant-colonel au 1er Chasseurs, à Châteaudun.
Prieur (F.), chef de bataillon en retraite, au Bois de la Chambre, par Chartres.
Waddington (Ch.), château de Vert-en-Drouais, par Dreux.

Finistère

L. Bréart de Boisanger, Manoir de Québlen, à Quimperlé.
Vincelles (Comte de), château de Penaurun, par Concarneau.

Gard

Gasparin (Cte de), 24, quai de la Fontaine, à Nîmes.

Garonne (Haute-)

Encausse de Labattut (B. d'), 4, allée St-Étienne, à Toulouse.
Lavalette (R. de), château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais.
Laye (abbé), rue Tolosane, 12, à Toulouse.
Mertz (abbé), curé de Marquefave, par Carbonne.
Saint-Raymond (Edmond), rue Merlane, 5, à Toulouse.

Gers

Cassaigneau (M. Dr), à Montréal-du-Gers.

Gironde

Feuillade de Chauvin (A.), 104, cours du Jardin-public, à Bordeaux.
Gaden (Philippe), villa la Garenne Ste-Germaine, à Bruges.
Labrouste (P.), 146, chemin d'Eysines, à Caudéran.
Vialolle (Dr), Carbon-Blanc.

Hérault

Vernazobres (Henri), à Baboulet, par Capestang.

Ille-et-Vilaine

La Lande de Calan (Ch. de), à Saint-Grégoire, par Rennes.
Marotte (L.), Le Mont Hymette, Redon.
Villarmois (Cte de la), château de Trans, par Pleine-Fougères.

Indre-et-Loire

Dauprat (A.), Le Breuil-St-Michel, par Chedigny.
Jannin (Georges), ingénieur agricole au Gaard de St-Michel, par Chedigny.
Lecointre (Cte P.), château de Grillemont, par Ligueil.

Loir-et-Cher

Silvestre, 4, place du Château, à Blois.

Loire

Vincent (André), 17, rue d'Arcole, à St-Étienne.

Loiret

Brun (Henri), publiciste, à Briare.
Champault (Ph.), à Châtillon-s.-Loire.
Court (René), château du Petit-Moulin, par Les Choux.
Delafoy (C.), à Mainvilliers, par Malesherbes.
Fougeron (Paul), rue Bretonnerie, 55, à Orléans.
Thiercelin (Jean), à Pithiviers.
Yver-Bapterosses (A.), industriel, à Briare.

Lot

Couderc (Henri), à Cahors.
Marquès (Georges), avocat, à Castelnau-de-Montratier.

Lot-et-Garonne

Garas (J.), à Mézin.

Maine-et-Loire

Ballu (Louis), à Parnay, par Montsoreau.
L'Estoile (Jean de), 53, rue Toussaint, à Angers.
Nonneville (Vte de), 24, rue du Bel-Air, à Angers.
Reichard (Mme la Générale), château de la Gaudinière, par Allonnes.

Manche

Postel, 21, rue Amiral-Courbet, à Cherbourg.

Marne

Butte (H.), capitaine, 4, rue Léger-Bertin, à Epernay.

Mayenne

Robien (Cte de), château de Montgiroux, par Alexain.

Meurthe-et-Moselle

Coanet, 2, rue Lafayette, à Nancy.
Melin (G.), 39, rue de Boudonville, à Nancy.
Roux (Mlle Lucie), rue des Bosquets, 3, à Lunéville.
Teillais (E. de la), 13, rue des Carmes, à Lunéville.

Meuse

Delattre (Georges), Auzéville, par Clermont-en-Argonne.

Morbihan

Jan (Abbé), à Rochefort-en-Terre.

Nièvre

Dasse (Abbé J.), curé à Pougues-les-Eaux.

Nord

Bigo-Danel, 95, boul. de la Liberté, à Lille.
Charentenay (J. de), lieutenant à l'État-Major du 1er corps d'armée, à Lille.
Coquelle (Félix), à Rosendael.
Jenart (P. L.), ingénieur-agronome, à Glageon.
Koszul, 17, rue du Bloc, à Douai.
Pilate (Henri), 22, rue Négrier, à Lille.
Reboux (A.), directeur du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.
Scrive-Loyer (Jules), 294, rue Gambetta, à Lille.
Valdelièvre fils (G.), 6, rue des Fossés-Neufs, à Lille.

Oise

Leplat (Dr), directeur de l'École de l'Ile-de-France, Liancourt.
Roujol (A.), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt.
Sabaheddine (S. A. le Prince), hôtel du Grand Condé, à Chantilly.
Werner (Robert), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt.

Pas-de-Calais

Agniel (G.), ingénieur de la Cie des Mines de Vicoigne et de Nœux, à Verquin, par Béthune.
Carrez (Victor), ingénieur, à Aire-sur-la-Lys.
Delori (Paul), agriculteur, à Bois-en-Ardres, par Ardres.
Furne (Constant), à St-Léonard, par Pont-de-Briques.
Laroche (Joseph), rue Terrée-de-Cité, 16, à Arras.
Ledoux (Abbé A.), curé à Guemps, par Audruick.
Piedfort, abbé, directeur de l'Institut Industriel, 34, rue du Cosmorama, à Calais.
Rivenet (Victor), fabricant de chicorée, à Vieille-Église.

Puy-de-Dôme

Roux (Ferdinand), château de Javode, par Issoire.
Tallon (Ch.), 19, rue Marivaux, Riom.

Pyrénées (Basses-)

Butel (Fernand), 14, rue Marca, à Pau.
Camy, lieutenant de l'infanterie coloniale à Oloron-Ste-Marie.

Pyrénées (Hautes-)

Gastebois (Louis de), villa Marie-Albert, à Lourdes.
Jouanolou (Abbé), 14, rue Meselin, Tarbes.

Pyrénées-Orientales

Le Chanoine J. Parmentier, à Perpignan.

Rhône

Bridieu (Marquis de), 1, rue de Créqui, à Lyon
Cadot (Jean), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Cadot (Pétrus), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Constantin, capitaine, 65, cours Lafayette prolongé, à Lyon-Villeurbanne.
Guinet fils (A.), 13, rue du Griffon, à Lyon.
Paquet (Pierre), 46, rue de la Charité, à Lyon.
Pey (Joanny), 1, rue Bât-d'Argent, à Lyon.
Roux (abbé Joseph), Belleville-s.-Saône.
Villard, 6, quai d'Occident, à Lyon.

Saône (Haute-)

Gasser (A.), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche.

Saône-et-Loire

Jeannin-Naltet, Chalon-s.-Saône.

Seine

Boulenger (H.), à Choisy-le-Roi.
Charonnat (A.), meunier, 40, quai National, à Puteaux.
Dubois (L.), 51, rue Sadi-Carnot, à Puteaux.
Durieu, rue Louis-Dupont, à Clamart.
Francis (G.), abbé, 426, avenue de Paris, à Saint-Denis.
Géral (Henri), 23, avenue de l'Asile, à St-Maurice.
Houdard (Ad.), 21, rue Thomas-Lemaître, à Nanterre.
Laurent, 8, avenue de Courbevoie, à Asnières.
Lecamp (Mlle), 98, chaussée de l'Etang, Saint-Mandé.
Tanquerey, École supérieure libre de théologie, 59 *bis*, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux.
Tauxier (Louis), 19, rue Bourbaki, à Adamville (Saint-Maur-des-Fossés).

Seine-Inférieure

Amblard (Emile), ingénieur, 2, rue Toustain, Dieppe.
Baillard (Abbé), professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, à Rouen.
Dufresne (Robert), Manoir de Calmont, par Dieppe.
Favé (P.), 14, rue de l'Écureuil, à Rouen.
Lefèvre (Frédéric), 1, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen.
Lenglet, 21, place Thiers, à Fécamp.
Lion (Camille), 26 *bis*, rue Lenôtre, à Rouen.
Maubec (abbé), curé, à Esteville, par Cailly.

Seine-et-Marne

Dr Amieux, médecin chef des Établissements Menier, à Noisiel-sur-Marne.
Gelin, rue Malakoff, à Coulommiers.
Gérard (Abbé), curé à Esbly.
Lemercier (Maurice), Le Port-Montain, par Hermé.
Tissier (Paul), à Saint-Mard.

Seine-et-Oise

Bailhache (Dr), à Dourdan.
Bouts (Maurice), 20, rue Dusétel, à Versailles.
Dezobry, 10 *bis*, rue Grétry, Montmorency.
Hallouin (L.), 39, avenue de Paris, à Versailles.
Klein (F.) (Abbé), à Bellevue.
Lebouteux (Mme), 21, rue Ste-Victoire, à Versailles.
Legrain, au Val-Biron, par Dourdan.
Legrelle (Jacques), 39, rue Berthier, à Versailles.
Nivard (Paul), 11, parc de Montretout, à St-Cloud.
Olphe-Galliard (G.), 57, rue des Galons, à Meudon.
Raffestin (Ferd.), receveur de l'Enregistrement, à Palaiseau.
Rogie (Mme), 1, boul. du Roi, à Versailles.
Royer, banquier, à Dourdan.
Vidal, 12, rue Albert-Joly, à Versailles.

Somme

Gourdet, 112, rue Laurendeau, à Amiens.

Tarn

Carbonnières (Carles de), 4, rue du Consulat, à Castres.
Tournier (Henri), à Aiguefonde, par Mazamet.

Tarn-et-Garonne

Rimbaud (J.), 5, rue Ste-Catherine, à Moissac.

Var

Chatillon (Ch.), à St-Maximin.
Silans (de), capitaine de vaisseau, 1, avenue de Vauban, à Toulon.

Vendée

David (Aristide), St-Michel-en-l'Herm.
Joffrion (Dr), à Bénet.

Haute-Vienne

David (Gaston), Les Biards, par Glandon.
Soury-Lavergne (H.), à Rochechouart.

Vosges

Decosse (Paul), avocat, à Neufchâteau.

Peters (Paul), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Peters Victor, industriel, rue de Provence à Épinal.
Rasquin, instituteur, à Puzieux, par Mirecourt

Yonne

Safferoy Louis, notaire, Brienon-sur-Armançon.

Alsace-Lorraine

Doyen (Abbé), professeur au Séminaire de Beauregard, par Thionville.
Frey (Léon-J.), rue de la Sinne, 18, Mulhouse.

ÉTRANGER

Europe. — Angleterre. — F. Bertholon, négociant, Christchurch Road, 8, Streatham Hill, London S. W.
Géo. Grégoire, 109, Pershore Road, Birmingham.
Vte de Felcourt, 58, Knightsbridge, Londres S. W.
Maurice Honoré, Shandon, Dyke Road, Brighton.
Pierre Lacroix, 5, Hargreave Villas Hartswood Road, Londres W.
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Cottage, Little Bookham, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
Charles Phalempin, 27, Bramham Gardens, South Kensington, Londres S. W.
Dr They, 53, Redcliff Gardens South Kensington, Londres S. W.
Gaston Velten, consul de France, 11, Leinster Street, à Dublin.
Baron de Vomécourt, 33, Cromwell Road, Hove, Brighton.

Belgique. — L. de Buggenoms, avocat, place de Bronckart, 19, Liége.
Charles Delaye, professeur à l'Université de Liége, boul. d'Avray, 280, Liége.
Ernest Desenfons, avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
Pascal Lohest, avocat, 59, quai de l'Abattoir, Liége.
A. Pochet, rue du Parc, 19, Liége.
Charles Sepulchre-Dor, industriel, rue Charles-Morren, 31, Liége.
François Sépulchre, industriel, place Saint-Jacques, Liége.
Louis Sepulchre, Herstal.
Dr Edg. Snyers, rue Saint-Denis, 10, Liége.

Espagne. — Don Manuel Anton, Jefe del Museo Antropologico, calle de Alfonso XII, Madrid.
Manuel Bertrand, industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
D. Heraclio G. Cano, Trinidad, 7, Gijon.
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
Pedro G. Maristany, Rambla de Catalunya, 83 pral. Barcelone.
Trinitat Monegal, avocat, Claris 99, 1°, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
Martin Roger, Palamos (Catalogne).
Ildefonso Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.

Hollande. — Marcel Luc, ingénieur à Heerlen.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
L'abbé Giovanni Crovato, professeur au Séminaire de St-Angelo de Brescia.
Comte Ranuzzi Segni, Casalecchio di Reno, ceretolo, Villa del Lauro.
Mlle Mariuccia Rusconi, San Domenico di Firence.
Pippo Rusconi, San Domenico di Firence.

Portugal. — D. José d'Almeida, R. C. Mattoso A. Coimbra.
Conego J. Dias d'Andrade, professeur au Séminaire, Coimbra.
José de **Mattos Braamcamp**, rua dos Douradores, 179-183, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, médecin de marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
Agostinho de Campos, Linha e Cascaes, Caxias.
Jacinto Carneiro e Silva, Abrantes.
Dr C. Champalimand, à Regoa.
Antonio do Espirito-Santo, à Regoa.
Dr Miguel Fonseca, à Barcellos.
J. Fructuoso da Costa, professeur au Séminaire, Vizeu.
Joaquim L. Lobo, général de brigade en retraite, Alcobaça.
Dr Mendes dos Remedios, bibliothécaire de l'Université, Coimbra.
Alberto de Monsaras, rua dos Militares, Coimbra.
Dr J. da Motta Prego, 9, rua Ivens, Lisbonne.
Dr João Pinto dos Santos, Bairro Camoëns, Lisbonne.
L. Pla, Carcavellos.
Dr A. Fernando Rocha, professeur au Lycée, rua D. Estefania, 193, 2, à Lisbonne.
Dr Serras e Silva, professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Dr José Soares Pinto de Cabedo, rua de Correio, à Coimbra.
Dr Weiss d'Oliveira, 65, rua Alexandre Herculano, Lisbonne.

Roumanie. — Valerin Hulubei, avocat et professeur de philosophie au Lycée national, rue Hotin, 2, Jassy.

Russie. — Louis Arqué, vice-consul de France, à Moscou.

E. A. Belgard, propriété Krougliki Efremoff (Gouv. de Toula).
G. Ferrand, administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
E. de Loisy, direct. de la Société Générale des Hauts Fourneaux à Makievka, Territoire des cosaques du Don.
A. Wandame, Grande Koniouschennaia, 3, Saint-Pétersbourg.
René Weiller, vice-consul, consulat de France, Moscou.
Joseph Wilbois, Petite Loubianka, 14, Moscou.
Alexandre Zweguintzeff, membre de la Douma, Palais de Tauride, Saint-Pétersbourg.

Suisse. — L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Léon **Poinsard**, Daxelhoferstrasse, 17, Berne.

Turquie. — S. A. I. le Prince Sabaheddine, Kouroutchechmé, Constantinople.
Téavune, poste restante, Constantinople.

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
Ch. Jasson, receveur des Postes françaises, à Shang-haï.

Afrique. — Algérie et Tunisie.
Mlle Adler, villa Armand, à Bousaréa (Alger).
L'abbé Botrel, à Essemane, près Béjà (Tun.).
René Bourgoin, ingénieur-agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
Dr A. Cuénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Louis Peters, propriétaire à Mahelma, près Alger.

Égypte. — Ahmed Fathy Zagloul Pacha, sous-secrétaire d'État au Ministère de la Justice, Le Caire.

Afrique occidentale. — Dr Cavasse, médecin-major de l'armée coloniale Konakry.
H. Laprun, lieutenant au bataillon de Sénégalais N° 3, Zinder, via Dahomey.
E. Reynes, lieutenant d'infanterie au 2e Tirailleurs sénégalais Kati, Haut-Sénégal.

Afrique orientale. — Dr Cypriano Pereira da Silva Juiz de Direito Quelimane.

Amérique. — Canada. — Dr L.-O. Bournival, 387, avenue Wiseman, Outremont Montréal.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Philippe Durocher, rue St-Denis, 525, Montréal.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.

États-Unis. — Joseph Vila, 1935, Spring Garden Street, Philadelphie.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua Marquez de Itu, 12, São-Paulo.
José Augusto, 17 rua Barão de Victoria, Pernambuco.
Dr Cincinnato Braga, avocat, rua Victoria, 80, São-Paulo.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga 8, São-Paulo.
Le Comte Dr Alfonso Celso, avocat, villa Petiote, Petropolis (Rio-de-Janeiro).
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São Paulo.
Dr Victor Simoes Correa, rua Conselheiro Bento Lisboa, 160, Rio-de-Janeiro.
Arthur Ferreira Machado Guimarães, rue 7 Setembro, 113, 1e, Rio.
Dr F. Furtado Filho, Alameda do Triumpho, 42, Sao-Paulo.
Dr João Guiao, Ribeirão Preto, São-Paulo.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Dr Domingos Jaguaribe, director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Col A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
Fernando Luis Osorio, 81, rua Marquez de Abrantes, Rio-de-Janeiro.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Calos Reis, rua Apa 21, São-Paulo.
S. Robertson, 40, Western Telegraph Caixa 1212, Rio-de-Janeiro.
Dr J. M. Rodrigues Alves, rua Maranhão, 21, São-Paulo.
Dr V. da Silva Freire caixa 18, São-Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rua Santo Antonio 4, Juiz-de-Fora.
Dr L.-G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 15, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, planteur de café, Ribeiraõ Preto, São-Paulo.
Dr José Maria Whitaker, 28, rua Conselheiro Furtado, São-Paulo.

Martinique. — Hip. Ernoult, Fort-de-France.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, n° 512, Merida, Yucatan.
Dr J.-E. Monjaras, 2e de Yturbide, n° 1, Mexico, D. F.

République Argentine. — Étienne Baron, San Martin, 150, Buenos-Aires.
Antonio Freixas, calle Cangallo 1448, Buenos-Aires.
Frederico Pinedo, Suipacha, 1400, Buenos-Aires.
Prof. Pomiano Vivanco, Avenida Alvear, Buenos-Aires.

Haïti. — Raphaël Brouard, à Port-au-Prince.
Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Fleury-Féquière, député, Port-au-Prince.
Emmanuel Pierre-Louis, banque Nationale d'Haïti, Port-au-Prince.
Auguste Magloire, publiciste, Port-au-Prince.

Mgr Pichon, évêque, Port-au-Prince.
E. Sepe, 12, rue des Fronds-Forts, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau, 7 Camino Artigas, Montevideo.
Louis J. Supervielle, banquier, Calle 25 de Mayo, 234, Montevideo.

Océanie. — Miss Bessie Hancock, Wakool, via Swan Hill, Victoria.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre Société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste ou en un chèque à vue sur Paris avant le 31 janvier, s'ils veulent éviter les frais de recouvrement.

NOUVEAUX MEMBRES

Mlle Hostingue-Desplanques, 20, square de la Motte-Piquet, Paris, présentée par M. J. Durieu.

Snr Abel Mario da Costa Alvarès, Nova Goa (Indes Portugaises), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Louis Leplat, boulevard Alex. Martin, 61, Orléans (Loiret), présenté par le même.

M. R. de Mayrinck, chargé d'affaires du Brésil, Bogota (Colombie), présenté par le même.

Mme Marya Piechocka, Batrorego, 8, Cracovie (Pologne autrichienne), présentée par M. Paul Descamps.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Les prochaines réunions.

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi 26 janvier*, à 9 heures du soir, à l'hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel). La communication sera faite par M. Paul Roux et aura pour sujet : *le Droit de grève*.

Dans la réunion du 24 février, M. J. Durieu parlera sur *Les Espagnols d'aujourd'hui : types sociaux aragonais et valenciens*.

Compte rendu de la séance de novembre.

En ouvrant la séance, M. Paul de Rousiers, président, félicite M. Olphe-Galliard de la récompense que vient d'obtenir son ouvrage sur la *Morale des Nations*, auquel l'Académie des sciences morales et politiques vient de décerner le prix Saintour.

M. G. Olphe-Galliard. — Le procédé de la conciliation et de l'arbitrage a suscité des espérances exagérées chez certains esprits qui lui ont attribué une efficacité absolue pour la solution des conflits du travail, tandis que le peu de succès obtenu dans la pratique a provoqué chez d'autres une défiance non moins excessive et non moins injuste. Le rôle de la science sociale est de dégager de l'observation des faits les conditions de fonctionnement normal d'institutions de ce genre, en déterminant les cas où elles ne peuvent recevoir leur application, et d'en fixer ainsi objectivement la portée véritable.

M. Olphe-Galliard recherche ces conditions dans un exemple concret, en exposant les épisodes des conflits du bâtiment à Paris dans les cinq dernières années. Sur les six principaux conflits qui se sont produits depuis le 1er mai 1906, aucun n'a été solutionné par une application normale de la conciliation et de l'arbitrage, malgré les dispositions favorables manifestées dans ce but par le gouvernement ou par les architectes; seule la grève d'août 1909 donna lieu à un arbitrage de ces derniers. M. Olphe-Galliard montre dans les circonstances mêmes de ces événements les causes de cet insuccès ainsi que les caractères très particuliers de l'arbitrage de 1909.

Les conclusions qui ressortent de tous ces faits, sont les suivantes. En premier lieu, l'institution d'organismes spéciaux de conciliation et d'arbitrage, tels que ceux qui ont été créés par la loi ou par diverses personnalités, supposent des milieux ouvriers dont l'organisation professionnelle

est défectueuse : en effet, les travailleurs qui appartiennent à des associations syndicales fortement constituées, forment spontanément avec les associations patronales correspondantes des comités mixtes chargés de décider des conditions générales du travail dans la profession, et n'ont point besoin de recourir aux organismes dont il s'agit.

En second lieu; l'incapacité où se trouvent les syndicats faiblement organisés de régler spontanément les difficultés qui surgissent entre leurs membres et les employeurs, donnent lieu à de fréquents conflits dont l'objet n'est pas toujours les conditions générales du travail, telles que les salaires, la durée du travail ou son organisation, etc., mais aussi souvent des questions d'application individuelles, de faible importance, mais non moins irritantes : on voit combien cette circonstance favorise le nombre des conflits. Au contraire, dans les professions à syndicats puissants, les différends de la deuxième catégorie sont réglés par des experts techniques et ne donnent lieu ni à conflits intéressant la profession entière, ni à la réunion des conseils mixtes.

Le peu de propension qu'éprouvent naturellement les travailleurs dont l'organisation professionnelle est défectueuse à régler spontanément leurs différends avec leurs employeurs produit cette troisième conséquence que le recours aux institutions de conciliation est très rare de leur part; l'efficacité de ces dernières est subordonnée à l'existence chez eux d'un désir d'entente au moins latent.

Ces institutions, auxquelles la présence d'un arbitre départiteur donne en réalité le caractère de l'arbitrage, ne conviennent donc pas normalement à la solution des conflits ayant pour objet les conditions générales du travail dans la profession : la difficulté de trouver des arbitres à la fois compétents et désintéressés, l'inexistence d'une base rationnelle sur laquelle l'arbitre puisse asseoir sa décision, sont des obstacles qui s'y opposent. Le recours à cette solution ne se présente généralement que dans les cas où la partie est perdue d'avance pour l'un des adversaires, à qui il facilite une retraite honorable. Dans ces cas, il constitue plutôt un expédient qu'une véritable solution. Son domaine d'application normale, où il peut efficacement empêcher des conflits ou y mettre fin, comprend les questions individuelles que soulève l'application du contrat.

En somme, ces institutions, comme toutes celles qui sont créées artificiellement, ne sont réellement efficaces qu'autant que les individus à qui elles s'appliquent sont aptes à en user avec sagesse.

M. de Rousiers. — L'arbitrage peut surtout rendre des services pour l'interprétation des contrats, mais ne peut décider des conditions de l'accord, lesquelles ne sont pas une question de justice, mais un résultat de l'équilibre des forces en présence. Bien souvent, l'arbitrage, comme l'a dit M. Olphe-Galliard, ne sert qu'à voiler la face, qu'à ménager les susceptibilités d'amour-propre, et cela n'est pas du tout négligeable.

M. Bureau. — L'arbitrage peut arriver à déterminer les salaires et les conditions du travail ; l'industrie du bâtiment en est la preuve.

M. Olphe-Galliard. — Généralement l'arbitre se contente de faire une cote mal taillée entre les prétentions des deux parties.

M. Roux croit que le taux des salaires est le résultat des forces économiques : c'est dans l'action de ces dernières que l'on doit chercher la cause de la hausse des salaires.

M. Bureau. — La question du salaire n'est pas la seule qui donne lieu à des conflits. Comme exemple on peut citer les plâtriers, autrefois logés d'une façon trop primitive par les patrons, et qui ont obtenu de meilleures conditions matérielles à la suite d'un arbitrage.

M. Olphe-Galliard. — Les plâtriers étaient impuissants à s'organiser, d'où la nécessité d'une intervention extérieure pour améliorer leur sort.

M. Bureau demande s'il n'y a pas des métiers organisés qui ont dû faire appel à un arbitrage extérieur. Les chemins de fer anglais n'en sont ils pas un exemple?

M. Olphe-Galliard. — La grève des employés des chemins de fer anglais s'est, en effet, terminée par un arbitrage extérieur, mais cet arbitrage doit rentrer dans la catégorie des arbitrages par expédients. Dans la Nouvelle-Zélande, l'arbitrage obligatoire a eu beaucoup de succès tant que les décisions étaient favorables aux ouvriers. Mais ce succès n'est durable qu'autant qu'il correspond à un désir d'entente chez les parties.

Répondant à la question de savoir si les syndicats reflètent bien l'expression exacte des sentiments des ouvriers, M. de Rousiers dit que, dans bien des cas, il n'en est pas ainsi; les syndicats ne reflètent des idées des ouvriers qu'autant que ces derniers ont la capacité de s'organiser.

M. Olphe-Galliard. — Dans le cas du bâtiment, il faut tenir compte de ce fait, qu'il y a deux catégories d'ouvriers ayant des intérêts distincts. Les Parisiens, ouvriers permanents, sont les seuls à soutenir le syndicat. Les Limousins, ouvriers temporaires, ne coopèrent pas avec les premiers, et ce sont eux qui sont les plus nombreux.

M. Roux. — Les Limousins viennent à Paris pendant la bonne saison pour amasser de l'argent, afin d'arrondir le champ familial. Dans ces conditions, ils sont opposés à toute grève, qui les empêche d'amasser un pécule.

M. Dubief fait remarquer qu'il s'est produit, depuis quelques années, une transformation complète dans l'industrie du bâtiment à Paris. La hausse des salaires et la diminution des heures de travail ont eu pour résultats de généraliser le salaire à la tâche et une division du travail très grande. Le métier a été subdivisé en de nombreuses catégories d'ouvriers spécialisés qui ne trouvent plus à s'employer constamment. Le taux du salaire a augmenté, mais chacun n'est plus constamment employé, de sorte que le salaire hebdomadaire a baissé. Dans ces conditions, les Limousins ont disparu, et vont maintenant travailler en province où ils retrouvent les anciennes conditions du travail. Ils ont été remplacés par des Italiens, désorganisés et instables. Ceux-ci ont les mêmes intérêts que les ouvriers parisiens des catégories supérieures. Malheureusement, incapables de s'organiser, ils sont toujours prêts aux grèves anarchiques et violentes, de sorte que les rapports entre patrons et ouvriers sont devenus de plus en plus mauvais et instables. Le mauvais vouloir et les actes de sabotage vont en grandissant.

M. de Rousiers. — Cet exemple montre les mauvais effets de la division du travail dans l'atelier du type de la manufacture, c'est-à-dire du grand atelier à la main.

M. Bureau. — La division du travail a eu, entre autres résultats, de faire disparaître l'apprentissage.

LA MARCHANDISE DE MER AU XXe SIÈCLE

Conférence faite à l'Institut maritime le 4 mars 1911.

Messieurs

La communication que je vais avoir l'honneur de faire devant vous porte un titre un peu rébarbatif : « La marchandise de mer au XXe siècle ». Il est bien certain que si l'on examine cette question du point de vue du commis, qui, placé sur un quai ou à bord d'un navire, marque sur son carnet les quantités de marchandises embarquées ou débarquées, leur nature, leur poids, le fait de compter, d'identifier, de peser la marchandise de mer, même celui de dresser des statistiques générales à propos de cette marchandise appartiennent — disons le mot — au genre ennuyeux.

Mais si, au lieu de se borner à ces constatations matérielles, si, au lieu de compter et de peser les colis et les cargaisons qu'on a sous les yeux, on se demande pourquoi telle ou telle marchandise se trouve dans un port, le sujet apparaît tout de suite comme très intéressant. Pourquoi, par exemple, dans le port de Rouen, vient-il des quantités considérables de vins d'Algérie? Pourquoi ces vins d'Algérie choisissent ils précisément le port de Rouen

afin de gagner la destination de Paris? Pourquoi tant de café amené dans le port du Havre sous différents pavillons? Pourquoi entreposer ce café dans les docks du Havre, ce qui se comprend pour la partie destinée à la consommation française, mais ce qui ne se justifie pas au premier abord pour les nombreux sacs qui doivent repartir pour Hambourg ou l'Angleterre? Pourquoi reçoit-on à Marseille des blés à destination de la Suisse? et ainsi de suite... Voilà une série de questions qui posent immédiatement des problèmes extrêmement variés, extrêmement complexes et d'un intérêt économique puissant. Ne voyez-vous pas que le sujet s'élargit alors d'une façon prodigieuse, et que la simple énumération, la simple statistique de la marchandise de mer peut, si vous la rattachez à ses causes, et si vous en indiquez les résultats, devenir un sujet d'observation à la fois très vaste et très passionnant?

J'ai souvent pensé qu'une histoire complète de la marchandise de mer serait en quelque sorte l'histoire de la civilisation dans le monde. On verrait à chaque époque la marchandise de mer se modifier en nature, en quantité, en mouvement, et par suite donner comme un reflet de toute l'activité économique de l'époque, je dirai même, jusqu'à un certain point, de son énergie sociale, car il est bien entendu que le développement économique dans un pays ne va pas sans certaines qualités sociales de la part de ses auteurs.

Je n'ai pas la prétention d'entreprendre ce soir cette histoire. Je voudrais simplement attirer votre attention sur un point et vous montrer la transformation extraordinaire de l'industrie des transports maritimes, non pas en remontant jusqu'aux Phéniciens, aux Grecs ou aux Carthaginois, mais en me reportant simplement à l'époque, relativement peu éloignée, du moyen âge.

A cette époque, l'armateur possédait non seulement son navire, mais généralement aussi la cargaison que ce navire renfermait. Cette cargaison lui appartenant, il naviguait souvent lui-même, en personne, de port en port, exactement comme aujourd'hui un colporteur se transporte de village en village avec son ballot de marchandises. Vous entendez bien que le navire était beaucoup plus considérable que le petit ballot qu'un colporteur peut transporter sur ses épaules, ou même avec une voiture. Mais c'était le même genre de commerce, un commerce occasionnel. Il n'y avait pas autrefois de relations commerciales maritimes établies d'une façon suivie; il n'y avait pas de courant commercial continu entre l'intérieur des terres et des ports de mer. Cela est tellement vrai que les colporteurs maritimes, qui étaient alors les armateurs, avaient monopolisé tout le commerce de mer. Le commerce de mer était une chose tout à fait séparée du commerce de terre. Aussi les villes maritimes, indépendantes du territoire qui les entourait, formaient-elles des ligues, la Ligue hanséatique, par exemple, qui étaient des sortes de syndicats internationaux de l'armement, dominant les mers et n'ayant à terre que des comptoirs, des entrepôts ou des places de déballage. Il existait des foires maritimes semblables aux grandes foires terrestres du Lendit, de Beaucaire, de Leipzig, etc. Les colporteurs de mer fréquentaient les premières comme les colporteurs de terre fréquentaient les secondes. A Bruges, en Flandre, au XIIe siècle, à certaines époques de l'année, les armateurs de tels ou tels ports désignés pouvaient séjourner, mais un temps limité seulement; ils déballaient leurs marchandises; ils en vendaient; ils en achetaient de nouvelles; et puis, une fois que le terme qui leur était assigné se trouvait atteint, ils devaient reprendre la mer. Par exemple, les Vénitiens ne pouvaient pas rester plus de quinze jours dans le port de Bruges.

Rapprochez maintenant ce commerce de colportage maritime du trafic que nous avons aujourd'hui. A l'heure actuelle, la grande compagnie de navigation desservant des lignes régulières n'est pas autre chose qu'une entreprise de transports au service du public. Et, en dehors des lignes régulières, le navire de charge à destinations variables, le *Tramp*, est, lui aussi, à la disposition du commerce général et transporte des marchandises qui n'appar-

tiennent pas à son armateur. Ce dernier n'est plus qu'un roulier de mer. Nous voilà bien loin du colportage maritime; et on ne peut pas nier que depuis le moyen âge, il n'y ait eu une transformation complète, absolue, de l'armement et, par suite, une transformation de la marchandise de mer.

Voyons donc ce qu'est devenue, ce qu'est aujourd'hui la marchandise de mer. Je voudrais vous indiquer le fait dominant; je ne dis pas le fait unique, mais le fait dominant, qui lui a donné son caractère. Je sais à quels risques d'erreur on s'expose chaque fois qu'on veut rattacher un phénomène complexe — et Dieu sait si les phénomènes de marine marchande sont des phénomènes complexes — à un phénomène simple. Mais l'on peut ne pas se tromper lorsqu'on rattache un phénomène, même complexe, à une série de causes dont on essaie de dégager la principale. C'est ce que je voudrais tenter aujourd'hui.

La marchandise de mer est déterminée principalement de nos jours par le grand fait qui domine le mouvement économique du siècle dernier et du commencement du siècle actuel, c'est-à-dire par l'application de la vapeur à l'industrie et aux transports.

Comme je vous le disais tout à l'heure, ce n'est pas le seul fait qui ait exercé une influence. Il est évident que les marchandises de mer actuelles sont devenues ainsi marchandises de mer par des causes n'ayant parfois qu'une relation indirecte avec celle que je vous indique; mais, même dans ce cas, nous retrouvons toujours une influence positive de la prodigieuse transformation accomplie dans le monde économique par l'application de la vapeur soit aux transports maritimes ou terrestres, soit à l'industrie elle-même. C'est là une condition nécessaire, indispensable, du phénomène que vous avez sous les yeux actuellement, du trafic maritime intense, complexe, universel et continu, qui se fait aujourd'hui. J'ajoute seulement que ce n'est pas toujours une condition suffisante pour l'expliquer et que des causes secondaires agissent également.

Voyons d'abord l'action directe de l'application de la vapeur et examinons comment elle a influé sur la marchandise de mer, comment elle a contribué à faire de cette marchandise ce qu'elle est aujourd'hui. L'application directe de la vapeur à la marine marchande s'est réalisée au fur et à mesure que la navigation à la voile a diminué d'importance devant les progrès du bateau à vapeur. Or, quelle a été la grande nouveauté introduite par le bateau à vapeur, lorsqu'il est venu remplacer, non pas totalement, mais en grande partie le navire à voiles? Celle qui frappe le plus à première vue, qui apparaît comme la plus importante, c'est la rapidité. Il est certain que, quelles que fussent les prouesses nombreuses, accomplies par de très fins voiliers, les vapeurs d'aujourd'hui naviguent beaucoup plus vite que les voiliers d'autrefois, même que les grands voiliers très perfectionnés de maintenant. Cela ne fait de doute pour personne. Mais cette rapidité qui a son importance et dont nous allons voir l'effet tout à l'heure, n'est cependant pas le phénomène dominant. Ce qui importe plus encore, c'est la régularité du service des bateaux à vapeur. Aujourd'hui, vous pouvez savoir à très peu près combien il vous faudra de temps pour faire telle traversée; vous ne dépendez plus aussi étroitement ni de la direction des vents, ni de leur force, ni même de la tempête, ni des calmes plats. Vous pouvez établir vos projets d'une manière presque aussi précise que lorsque vous voyagez par chemins de fer. Il y a là un fait extrêmement important; un fait qui a eu sur la marchandise de mer une influence, une répercussion très considérables.

En effet, par suite de la régularité introduite dans les transports maritimes par le vapeur, plusieurs catégories de marchandises, qui autrefois étaient exclusivement terrestres, qui ne pouvaient être transportées que sur terre et à de courtes distances, sont devenues marchandises de mer. Tel est le cas, par exemple, pour la catégorie très importante qu'on désigne sous le nom de marchandises périssables, délicates; elles demandent à être ache-

minées vers leur destination dans un temps limité : ce sont les primeurs, les légumes, les fruits, le beurre, les œufs, les poissons, le gibier, la volaille, ainsi qu'une grande quantité considérable d'autres matières alimentaires. Ces denrées ne semblent pas au premier abord avoir une très grosse importance ; en fait, elles fournissent un fret abondant. Demandez au port de Marseille quel est le moment où l'activité des relations avec l'Algérie est la plus grande : on vous répondra que c'est l'époque des primeurs, légumes et fruits. Dans certains pays du nord de l'Europe, et tout spécialement en Angleterre, voyez le rôle énorme que jouent les marchandises périssables dans le trafic maritime. Vous avez tous entendu parler de la *free breakfast table* des Anglais, de leur table de déjeuner, que les uns veulent libre, c'est-à-dire exempte de tout droit de douane et que les autres veulent voir alimentée par les colonies anglaises. Asseyez-vous à cette table et demandez-vous ce qu'elle compte de marchandises venues par mer. Ce sont des œufs venus de France, ou de pays beaucoup plus éloignés, même de l'Extrême-Orient; du beurre de Danemark ; des légumes frais de Bretagne, d'Algérie ; des fruits empruntés aux climats les plus divers, car, suivant la saison, vous verrez figurer des bananes venant des Antilles, des oranges de Californie, des fraises de Plougastel et ainsi de suite, sans parler des oies de Noël, des dindes, des volailles de toutes sortes. Ainsi, cette table est alimentée en marchandises périssables, délicates, qui doivent être transportées dans un délai limité, et cela n'est possible que parce que le vapeur a remplacé les voiliers. Il y a soixante ans, la table des Anglais n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Et si elle présente à l'heure actuelle plus de variété, le bénéfice de ce changement n'intéresse pas seulement les Anglais ; la France y trouve aussi son avantage. Vous savez qu'une grande partie de la Bretagne envoie ses choux-fleurs, ses haricots verts, ses fraises, ses artichauts, ses asperges, ses petits pois, que sais-je encore? en Angleterre. Il y a là une source de trafic tout à fait intéressante. Ce trafic a été créé par le navire à vapeur. Avant lui, ces marchandises n'étaient pas des marchandises de mer. Elles le sont devenues le jour où les transports maritimes ont pu avoir la régularité et la rapidité des transports de terre.

Voilà un premier fait. Il y en a beaucoup d'autres.

En effet, du jour où les traversées ont pu avoir une durée limitée et connue d'avance, la clientèle est devenue plus exigeante, les armateurs ont été obligés de prévoir, non plus, comme autrefois, des départs à n'importe quel moment, mais des départs réguliers et annoncés d'avance. C'est ainsi que sont nées les grandes compagnies de navigation desservant des lignes régulières, ce qui a amené une transformation dans l'industrie de l'armement. Cette transformation doit nous arrêter un moment parce qu'elle a exercé une grande influence sur la nouvelle composition des cargaisons, sur la nature de la nouvelle marchandise de mer. Elle a consisté à substituer la grande compagnie de navigation à l'armateur de l'ancien type et à rendre plus intense la concentration industrielle. Songez donc qu'à l'instant même où la vapeur se substituait à la voile, où par conséquent le navire devenait plus cher, la ligne régulière, avec départs et arrivées à jours fixes, imposait l'achat de toute une flotte de navires desservant une même destination à des intervalles plus ou moins rapprochés. Par exemple, un service hebdomadaire entre New-York et Le Havre, comportant des traversées d'environ six à sept jours, nécessite chaque semaine le départ d'un navire dans chaque sens; il faut donc quatre navires au moins pour l'assurer, plus un ou deux navires de réserve afin de parer aux éventualités imprévues et aux réparations normales. Voilà donc six navires et six navires chers à mettre en ligne pour la même ligne. Ajoutez à cela qu'un certain nombre de lignes ont un parcours commun et que, par suite, la compagnie qui dessert déjà une de ces lignes se trouve tout naturellement amenée à desservir les autres. Elle peut le

faire, en effet, plus avantageusement que toute autre entreprise en combinant ses services sur la partie commune du parcours: elle se voit ainsi entraînée à l'établissement de plusieurs lignes conjuguées. Mais ce n'est pas tout. A proximité des ports qu'elle dessert, il s'en trouve d'autres, extrêmement éloignés d'Europe et qu'on ne peut pas desservir directement. Par exemple, pour une compagnie dont les navires touchent Colombo ou Singapour, il est assez facile de constituer des services annexés sur les Indes Néerlandaises ou l'Australie; au contraire, une ligne spéciale et directe d'Europe sur ces destinations n'est pas toujours possible et entraîne en tous cas des frais beaucoup plus considérables. Voilà comment une compagnie de navigation est tout naturellement amenée à créer des lignes annexes qui viennent s'ajouter aux lignes conjuguées et aux lignes primitivement établies. Et cela se passe ainsi dans tous les pays du monde, ce qui montre que nous avons affaire à un phénomène général.

On est arrivé ainsi à centraliser sous une même direction des réseaux de lignes de navigation à services réguliers, qui ont déterminé des courants commerciaux réguliers. L'habitude s'est prise de commander à des distances extrêmement éloignées des marchandises de toutes sortes, d'y compter à époque fixe; la clientèle s'est élargie, et, en même temps, les flottes de commerce ont vu affluer vers elles des genres de cargaisons qu'elles ne connaissent pas autrefois.

Aujourd'hui, Mesdames, il arrive constamment qu'une Américaine de New-York ou de Buenos-Ayres tienne essentiellement à recevoir à date fixe le chapeau, le manteau ou la robe qui doit figurer dans les cérémonies mondaines, où elle a l'intention de triompher de ses rivales par l'éclat de son élégance. Songez donc au désastre, si le navire arrivait trois jours après le bal, les courses ou le mariage auquel elle doit assister! Évidemment, si l'Américaine pensait courir ce risque-là, elle en serait réduite à recourir aux élégances de Buenos-Ayres et non à celles de Paris. Elle ne peut être la cliente de la rue de la Paix que grâce à la régularité des services de navigation. Par conséquent, voilà toute une série de marchandises qu'on n'aurait jamais songé à considérer autrefois comme marchandises de mer, et qui le sont devenues aujourd'hui.

En dehors des marchandises de grand luxe, combien d'articles de fantaisie, de nouveautés sont l'objet d'un trafic semblable? Je n'ai plus en vue ici la rue de la Paix, mais simplement le Bon Marché, le Louvre et autres établissements du même genre. Combien des marchandises qu'ils répandent dans le monde changent à tout moment, suivant le caprice de la mode, et traversent cependant la mer pour la plus grande satisfaction des élégantes de second ordre! Quinze jours plus tard qu'à Paris, elles suivent le mouvement éphémère de nos modes! Voilà encore un phénomène qui ne peut s'expliquer que par les services réguliers de navigation. Voilà une deuxième catégorie de marchandises qui deviennent marchandises de mer par le fait du bateau à vapeur. Il y en a bien d'autres.

Par exemple, dans un ordre d'idées plus sérieux, une série de matières premières sont requises à date fixe, par les usines qui doivent les utiliser, non plus pour une raison de fantaisie, comme tout à l'heure, mais pour des raisons industrielles. Il y a aussi des machines qu'on ne peut songer à se procurer à l'étranger que si on a la quasi-certitude de les recevoir au moment précis où on en a besoin. Dans certains pays, en Allemagne par exemple, il y a quelques années surtout, la construction navale se faisait beaucoup avec des matières premières anglaises. Or, pensez-vous que des chantiers auraient pu s'alimenter en matières premières anglaises aussi facilement qu'ils le faisaient, s'ils n'avaient pas été certains de recevoir à une époque à peu près fixe les livraisons dont ils avaient besoin? Vous savez que, dans un chantier de navigation, les livraisons qu'on reçoit sont encombrantes; ce sont des parties de navires, des fers, des cornières, des tôles, des arbres de couche, des engins qu'on ne peut pas manuten-

tionner facilement et dont on ne désire pas être encombré avant le moment précis où on en a besoin. Il faut, par suite, pour qu'on puisse s'adresser à des métallurgies aussi éloignées de l'Allemagne que celles de l'Angleterre, qu'on soit sûr de recevoir à époque déterminée les éléments de construction dont on a besoin.

Voilà donc encore une série de marchandises (il y en a bien d'autres de ce genre) dont on a besoin à un jour déterminé et qu'on ne pourrait se procurer outre-mer sans la régularité des services de navigation.

Il y a maintenant un autre genre de fret qui s'est prodigieusement développé par le fait du bateau à vapeur : c'est le passager. Songez donc à ce qu'était autrefois un voyage en mer? Ouvrez un récit de voyage ancien, du XVIIIe siècle, sans aller plus loin, et voyez comment les choses se passaient quand on voulait revenir, par exemple, de Chine en France. Vous trouvez des phrases dans le genre de celles-là : « J'appris qu'un navire était près de faire voile pour l'Angleterre... ». On était très heureux de se diriger sur l'Angleterre, sauf à revenir ensuite en France : « Je m'abouchai avec le capitaine, et j'essayai de m'entendre avec lui. Après de longues discussions, nous tombâmes d'accord sur un prix de passage, et il fut décidé que le navire mettrait à la voile tel jour. Au jour dit, le capitaine me déclara qu'il lui était impossible de partir, qu'une cargaison lui était promise dans dix jours et qu'il devait l'attendre. Elle vint, en effet, mais les vents contraires nous obligèrent alors à différer le départ pendant une semaine encore..., etc. ».

Dans ces conditions d'incertitude, c'était chose très grave d'entreprendre un voyage sur mer; on faisait son testament, on mettait ordre à ses affaires avant de partir! Aujourd'hui, on va à New-York avec plus de facilités qu'on allait autrefois de Toulon ou de Marseille à Paris. Voilà un fait considérable. Quelle facilité pour un homme d'affaires qui a des intérêts à régler en Amérique, de savoir qu'il ne restera que six ou sept jours en mer, qu'il pourra revenir à point nommé deux jours plus tard par un autre paquebot, de telle sorte que son absence n'aura duré en tout qu'une quinzaine de jours et qu'il sera revenu à temps pour les rendez-vous fixés par lui dix-sept jours avant! Un homme d'affaires n'accomplira ce voyage qu'à cause des conditions de rapidité et de régularité que lui offrent les paquebots actuels.

Il y a aussi des gens qui voyagent par plaisir, touristes, globe-trotters, etc. A l'époque, un peu éloignée, où la bicyclette était une chose nouvelle et faisait fureur, il m'est arrivé de revenir, des États-Unis en France, avec deux jeunes Américains qui, profitant d'un mois de congé, venaient faire de la bicyclette sur nos routes de Normandie et de Bretagne. La perfection de notre voirie nationale, départementale et vicinale, les avait seule attirés, car ils semblaient assez indifférents aux charmes pittoresques et artistiques de la contrée. Ils voulaient couvrir des distances et non admirer des paysages ou des monuments. Pensez-vous que ces jeunes sportifs qui ne disposaient que de quatre semaines de liberté seraient venus en France faire de la bicyclette si, au lieu de passer huit jours à chaque traversée, ils avaient dû en passer dix ou douze?

A côté des passagers qui voyagent pour leurs affaires, et de ceux qui voyagent pour leur plaisir, il y a ceux qui voyagent pour s'expatrier, pour aller chercher au delà des mers des moyens d'existence que leur pays ne leur fournit pas; il y a l'émigrant. Vous savez combien l'émigrant est devenu aujourd'hui un élément important sur certaines directions. Au cours des dix dernières années, si vous mettez de côté les années 1907 et 1908 correspondant à la crise monétaire des États-Unis, la moyenne annuelle des émigrants, allant d'Europe aux États-Unis, est de près d'un million; un million d'émigrants ont pris passage, chaque année, sur des navires se rendant aux États-Unis! Remarquez que parmi ce million d'émigrants annuels, il y en a un certain nombre qui reviennent; il existe, par exemple, en Sicile et dans une partie du sud de l'Italie un mode d'émigration temporaire et saisonnier. Les hommes partent à une certaine époque

de l'année, ils vont passer six mois en Amérique, gagnant, grâce aux salaires très élevés, des sommes qui leur permettent de faire quelques économies, puis reviennent vivre de cette épargne pendant les autres mois en Italie. Voilà donc des gens qui donnent lieu à un courant continu de trafic entre l'Europe et les États-Unis. Même ceux qui ne font la traversée qu'une fois dans leur vie fournissent, à raison de leur très grand nombre, un aliment très important à la marine marchande. Cet aliment est même tellement important qu'on se le dispute avec une grande âpreté. C'est actuellement une très grosse infériorié pour un pavillon d'être lié à un pays sans nombreux émigrants — c'est le cas de la France — les compagnies de navigation sont, au contraire, obligées de s'en procurer, d'aller les chercher à grands frais en Hongrie, en Autriche. Voyez ce que font les Italiens qui ont un courant d'émigration très bien organisé : par tous les moyens possibles, ils cherchent à réserver à leur pavillon ce trafic avantageux. L'Allemagne a longtemps fait de même. L'Allemagne en 1890 expédiait chaque année aux États-Unis près de 200.000 émigrants allemands. C'était l'époque où le développement industriel, déjà accentué, n'était pas suffisant cependant pour faire équilibre à celui de la population, de telle sorte qu'il fallait un exutoire annuel. Aujourd'hui les temps sont changés. L'essor industriel de l'Allemagne est tel qu'il fait équilibre au développement considérable de sa population; et il n'y a plus que 20 ou 25.000 émigrants seulement qui partent chaque année de l'Allemagne vers les États-Unis. Ce résultat de la prospérité générale allemande aurait porté un coup funeste aux deux grandes compagnies allemandes si un artifice n'était venu à leur secours. Les pouvoirs publics se sont efforcés de profiter de la situation géographique de l'Empire pour rabattre sur les compagnies allemandes tous les émigrants de l'est de l'Europe. Vous savez, en effet, qu'actuellement les pays qui fournissent le plus à l'émigration en Europe, sont précisément ces pays de l'Est et du Sud-Est, c'est-à-dire la Pologne, la Galicie, la Lithuanie, etc. Ils sont situés géographiquement de telle façon que, pour que les émigrants qui en partent puissent atteindre un port d'embarquement en Allemagne, en Angleterre, en Hollande ou en France, ils sont obligés de traverser le territoire allemand. A la frontière allemande ils sont tout naturellement l'objet de mesures de police; on s'inquiète de savoir s'ils n'apportent pas la peste, le choléra, s'ils possèdent quelques ressources; s'ils n'ont pas en poche un billet du Nordeutscher Lloyd ou de la Hambourg Amerika, on constate qu'il leur manque un papier ou qu'ils ont négligé de remplir une formalité exigée! C'est une chose si facile pour une administration! Si, au contraire, ils sont munis d'un billet d'une de ces deux Compagnies, ils passent sans difficulté. Il y a quelques années, le président d'une compagnie de navigation anglaise, la Cunard, a publié dans le *Times* une lettre racontant l'odyssée d'un malheureux émigrant galicien qui s'était obstiné à ne pas embarquer sur un navire allemand : il avait été éconduit quatre fois à la frontière allemande; la cinquième fois il avait réussi à passer, il était parvenu auprès de son consul à Hambourg et avait fini par atteindre le paquebot anglais sur lequel il avait pris passage. Vous imaginez aisément qu'en général les émigrants n'ont ni les moyens, ni la persévérance nécessaire pour arriver à ce résultat, de sorte que les agents d'émigration, désireux d'éviter tout embarras, les dirigent tout naturellement vers les compagnies allemandes. Si j'insiste sur ce point, c'est pour montrer combien l'émigrant est un élément de fret âprement disputé. Je ne prétends pas d'ailleurs que la vapeur l'ait créé, mais je dis que l'intensité de ce trafic, son importance actuelle sont dues d'une façon incontestable à l'application de la vapeur aux transports maritimes.

Paul DE ROUSIERS.

(*A suivre.*)

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Appel aux membres de la Société. — La table des matières. — La réunion annuelle. — Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — La marchandise de mer au XXe siècle (*suite et fin*), par P. de Rousiers. — Une petite private school, par E. Mairol. — Le deuxième congrès national contre la pornographie. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

Laïk Moukbil Bey, Hélouan, près du Caire (Égypte), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Pierre de Rousiers, ingénieur-chimiste, 53, rue de Châlons, Le Creusot (Saône-et-Loire), présenté par le même.

M. Nafy Atouff, directeur de la Revue Saï-Tetebbu, Andrinople (Turquie), présenté par M. P. Descamps.

APPEL AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

La Société internationale de Science sociale fait appel, par son Comité de Direction, à la bonne volonté et au concours de tous ses membres pour aider au recrutement de la Société.

La Société sait gré à ses membres de leur fidélité qui les maintient groupés depuis de longues années autour de la Revue. Mais elle a à cœur d'atteindre de nouveaux membres, surtout parmi la jeunesse dont dépendra l'avenir.

Elle demande, en conséquence, à ses adhérents de s'imposer l'obligation morale *d'amener chaque année un nouveau membre à la Société.*

Chacun prendrait part ainsi à l'effort commun, et prouverait combien il est lui-même bien conquis à cette puissance de l'initiative individuelle que notre Société met au tout premier rang des vertus sociales.

LA TABLE DES MATIÈRES

Nous rappelons, à nos lecteurs, que l'on peut se procurer dans nos bureaux, au prix de 2 francs, une brochure comprenant :

1° *Une table alphabétique de la Science sociale* (1re période : années 1886-1903 inclus);

2° La table des matières de la même période classée par *ordre alphabétique des auteurs;*

3° *La table chronologique du Mouvement social* (1892-1903);

4° *La table alphabétique du Mouvement social.*

LA REUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 20 mai au jeudi 23 mai, dans l'Hôtel de la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184.

Le programme complet en sera publié dans le prochain fascicule. Comme d'ordinaire, des démarches seront faites pour obtenir des Compagnies de chemins de fer les réductions habituelles.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le 2 février 1912, à 9 heures du soir, au siège social, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Étaient présents : MM. Paul Bureau, vice-président; Firmin-Didot, trésorier; l'abbé H. Hemmer; J. Durieu, secrétaire de la Société; P. Descamps, secrétaire de la Revue; P. Roux. Excusés : MM. R. Pinot, G. Melin, A. Dauprat, G. d'Azambuja, R. Dufresne, Ch. de Calan, Ph. Champault, J. Périer et L. Poinsard.

Le Conseil a d'abord examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1911, qui lui ont été présentés par M. Maurice Firmin-Didot, trésorier.

Le Conseil a ensuite décidé d'envoyer les missions suivantes pendant l'année 1911 : M. Delattre étudiera le type du petit fermier anglais; M. Galichet, le trade-unionisme en Angleterre; M. Descamps continuera ses études sur la Champagne; M. Roux se propose d'étudier l'Auvergne et M. Bouchié de Belle, un pays de la péninsule des Balkans à déterminer.

Comme d'habitude, une somme de 500 francs est mise à la disposition de l'un des élèves des cours de science sociale.

Le Conseil a ensuite arrêté la date du congrès annuel de la Science sociale pour l'année 1912. Il s'ouvrira le lundi 20 mai et prendra fin le jeudi 23 mai.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Les prochaines réunions.

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi 22 mars*, à 9 heures du soir, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel).

La communication, qui sera faite par M. de Rousiers, aura pour sujet : *La limitation légale des heures de travail.*

Compte rendu de la séance de décembre.

M. Paul Descamps expose l'organisation des pouvoirs locaux en Angleterre. Les principaux groupements sont les suivants :

1° La *paroisse rurale*, groupement de peu d'importance, qui sert de support aux autres. La moitié des paroisses n'ont pas de budget propre. On distingue les petites paroisses administrées par l'assemblée générale des contribuables et les grandes paroisses qui ont un conseil élu par les contribuables.

2° L'*Union de paroisses*, groupement d'assistance comprenant une ville de marché et les villages environnants. Elle a un conseil élu, le *Board of Guardians*, qui vote l'impôt des pauvres. L'impôt des pauvres est basé sur le loyer, et sert de base aux autres impôts locaux.

3° Le *District* s'occupe surtout de la voirie et de l'hygiène publique, et est administré par un conseil élu par les contribuables. Le District coïncide à peu près avec l'Union de paroisses, mais la ville de marché et les campagnes sont séparées, les dernières formant un District rural, et les premières un District urbain ou un bourg. Le District urbain diffère du District rural en ce que la voirie est plus compliquée (pavage soigné, égouts, canalisation d'eau), et en ce qu'il obtient souvent des privilèges du Parlement pour l'exploitation de certains monopoles comme le gaz, l'électricité.

4° Le *Comté*, administré par un conseil élu qui s'occupe de la police, de la surveillance des asiles d'aliénés, du contrôle des districts et des paroisses, et qui a un pouvoir quasi législatif, celui de faire des règlements pour l'application des lois générales conformément aux besoins locaux.

5° La *Cité*, qui s'administre d'une façon

absolument indépendante des comtés. Le conseil municipal possède à la fois le pouvoir et les fonctions des conseils de comté et de districts.

Tous ces groupements sont administrés suivant les mêmes principes :

Les conseils sont élus par les contribuables ; ils se subdivisent en comités qui sont de véritables organismes agissants ; les différents groupements superposés coopèrent ensemble à l'aide de comités mixtes ; les fonctionnaires, rémunérés ou non, sont individuellement responsables de leurs actes et peuvent être traduits devant les tribunaux ordinaires ; l'État a un droit de contrôle, mais il ne peut donner d'ordres directement, et doit actionner le pouvoir défaillant devant les tribunaux ordinaires.

Depuis un siècle, l'évolution de l'organisation des pouvoirs locaux a été continue, et n'est pas encore complètement achevée. Cette évolution a pu paraître quelquefois déconcertante à ceux qui en ignoraient la cause. Cette cause, c'est le passage de l'état rural à l'état urbain, dû au développement de la grande industrie. Au milieu de ces bouleversements, un principe essentiel a surnagé, c'est celui de la *responsabilité individuelle des fonctionnaires*.

Grâce à ce principe fondamental, le particulier continue à être toujours à l'abri des abus de pouvoirs, malgré l'extension et la complication des fonctions publiques.

M. Paul Bureau s'étonne de voir des conseils et des comités, c'est-à-dire des organismes collectifs, jouer un rôle aussi prépondérant et aussi agissant. Aux États-Unis, il y a toujours une individualité qui agit, qui décide.

M. Descamps : Ce sont bien des conseils qui font les règlements, qui contrôlent, qui décident les grandes lignes, mais le travail effectif, l'action elle-même est faite par des agents individuellement responsables de leurs actes. Les agents sont toujours punissables s'ils outrepassent les lois et les règlements.

M. Olphe-Galliard relève les manifestations de l'unification et de la concentration administrative qui se produit depuis quelques années, surtout en matière de législation ouvrière, et se demande si cette nouvelle orientation n'est pas destinée à s'accentuer et à se généraliser assez largement.

M. Descamps dit qu'en effet, il y a un mouvement dans ce sens, mais ce n'est pas une centralisation comme en France. Le Parlement fait de plus en plus des lois générales, mais ces lois laissent une certaine latitude aux pouvoirs locaux. Par exemple, pour les heures de travail dans les ateliers, pour les heures de fermeture dans les magasins, la loi indique les limites à ne pas dépasser, mais ce sont les Comtés et les Cités qui décident des heures, mais sans pouvoir dépasser les limites indiquées. De là, la grande souplesse des lois anglaises.

M. de Rousiers fait remarquer que, grâce à cette souplesse qui permet l'adaptation aux nécessités locales, la loi atteint mieux son but ; en France, il est rarement possible d'appliquer la loi partout, ce qui habitue les citoyens à ne pas respecter les lois et l'autorité.

M. Olphe-Galliard : Il faut distinguer entre certaines lois qui s'appliquent à des catégories très différentes d'intéressés et qui sont, par suite, dépourvues de sanctions efficaces, telle que la loi sur l'instruction obligatoire, et, d'autre part, celles qui doivent s'appliquer rigoureusement à chaque catégorie d'individus, quel que soit le lieu, sous peine d'être totalement inopérante, comme les lois sur la réglementation du travail.

M. de Rousiers ne pense pas, en effet, qu'en France, on puisse donner une pareille autonomie aux pouvoirs locaux ; mais en Angleterre, on le peut, et cela est une bonne chose qu'une loi puisse tenir compte des besoins particuliers de chaque région. Le contrôle n'est pas plus difficile avec ce système.

M. Pierre Galichet donne, comme exemple de la souplesse de la législation anglaise, ce fait que la nouvelle loi sur l'assurance contre la maladie, l'invalidité et le chômage sera appliquée par les sociétés de secours mutuels, qui présentent l'avantage de fonctionner depuis longtemps. Comme chacune a ses règles par-

ticulières, et que quelques-unes sont très puissantes, la loi qui fait appel à leur expérience, devra cette fois, non plus tenir compte d'intérêts locaux, mais s'adapter aux habitudes et aux constitutions différentes de ces sociétés.

M. Olphe-Galliard fait remarquer que cette autonomie n'existe qu'en matière de pure administration extérieure et secondaire, mais que la centralisation existe dans les grandes sociétés de secours mutuels sur tous les points essentiels, notamment en matière financière.

M. Olphe-Galliard demande si le régime de l'assistance publique par les comités de paroisses, qui a été l'origine de l'organisation administrative de ces dernières, ne dérive pas du fait que cette fonction n'est pas remplie par le clergé protestant de la même façon que par le clergé catholique. C'est ainsi que, dans le pays basque où l'organisation communale présente de grandes analogies avec celle qui a été décrite, cette fonction est exercée entièrement par le clergé, nullement par des associations de laïcs.

M. Descamps dit qu'en Angleterre, comme en France, l'assistance par le clergé existe concurremment à l'assistance publique. Ce qui est vrai, c'est qu'au moyen âge, le service de l'assistance était entre les mains de l'Église, et était surtout exercée par les monastères qui possédaient une grande partie du sol. Au moment de la sécularisation des biens monastiques, lors de la Réforme, il a fallu créer une assistance publique pour remplacer celle des monastères. La paroisse a été chargée de ce service, et plus tard, l'Union de paroisses.

M. de Rousiers signale une autre cause de l'extension de l'Assistance vers la Renaissance : c'est la disparition ou du moins la diminution des communaux, et la substitution de la grande propriété à la petite.

LA MARCHANDISE DE MER AU XXe SIÈCLE

Suite

Voilà donc toute une série d'éléments actuels de fret dont le trafic a été soit créé, soit transformé par le fait de la vapeur. Presque tous ont un caractère commun : ce sont des marchandises chères, précieuses, des primeurs, des matières périssables qui exigent du soin, et pour lesquelles les armateurs sont obligés de demander un prix de transport assez élevé. Ce sont des objets de luxe, comme les robes et les chapeaux, ou bien encore des marchandises offrant une grande utilité, ayant une grosse valeur comme les parties de machines ou de navires que je citais tout à l'heure. Ce sont enfin les passagers, qui présentent, eux aussi, le caractère de marchandises de luxe à un certain point de vue, qui demandent à être traités avec égard, et qu'on ne peut pas mettre à fond de cale. Tout cela constitue une catégorie de fret particulière, aristocratique pour ainsi parler, et forcément limitée dans son volume global.

Si le bateau à vapeur n'avait appelé à la vocation de marchandise de mer que ce genre de marchandises, la marine marchande serait toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Car la grande transformation introduite par la vapeur n'a pas fait de la marchandise de mer dans son ensemble quelque chose de plus léger, de plus précieux ou de plus rare ; c'est le contraire qui a eu lieu. En moyenne la marchandise de mer est aujourd'hui infiniment moins précieuse, infiniment moins chère et beaucoup plus lourde qu'elle ne l'était autrefois. La transformation ne s'est pas bornée, en effet, aux résultats que vous venez de voir. Elle a produit cet autre effet que des matières humbles, pauvres, de grande masse et de poids lourd sont devenues marchandises de mer et qu'on les transporte sur mer à des distances quelconques, jusqu'aux antipodes : les blés d'Australie, par exemple, ou les minerais de nickel de Nouvelle-Calédonie.

C'est encore la vapeur qui a amené cette transformation de la marchandise de mer, mais non plus seulement par une action directe. Elle ne s'est pas produite uniquement parce que les armateurs ont mis au service du commerce des bateaux

à vapeur, mais aussi parce que la vapeur, appliquée à l'industrie, a transformé les forces productrices du monde et a nécessité le transport d'un pays dans un autre d'une série de marchandises qui autrefois n'étaient consommées que sur place. Ajoutez à cela que la vapeur a créé les transports terrestres bon marché, a permis d'accumuler dans les ports maritimes des masses de fret et a nécessité par suite la mise en service du très grand navire. Le développement de la métallurgie a permis enfin de substituer le navire en fer, puis en acier au navire en bois, et de créer ainsi rapidement des flottes entières de gros navires. Ainsi, par une série d'actions indirectes, la vapeur a transformé la marchandise de mer en même temps qu'elle la transformait directement par la création du navire à vapeur.

Examinons quelques-unes de ces actions indirectes de la vapeur. Autrefois, quand on ne construisait qu'en bois, les chantiers navals étaient limités aux ressources de la forêt. Dans chaque pays, on ne pouvait faire venir que difficilement des bois d'origine très éloignée; on devait recourir surtout aux bois du pays même et ces ressources n'étaient pas extensibles. Elles l'étaient d'autant moins qu'on ne pouvait employer le bois qu'après l'avoir coupé à la saison et dans les conditions requises, conservé et convenablement séché. Aujourd'hui, avec la construction en fer, il n'y a plus en pratique aucune espèce de limitation. On peut construire un navire, quelles que soient ses dimensions; on est toujours sûr, avec les moyens dont la métallurgie dispose, de pouvoir réaliser les plans tracés par l'ingénieur. Or la métallurgie s'est développée par suite de l'application de la vapeur à l'industrie. Voilà comment l'action indirecte de la vapeur a permis de lancer sur mer et en grand nombre des navires de grandes dimensions pouvant transporter des masses de marchandises lourdes.

Mais comment l'application de la vapeur à l'industrie a-t-elle créé la nécessité de transporter des marchandises lourdes? Il y a une marchandise qui, à elle seule, expliquerait cette nécessité et dont le transport est dû au développement industriel, c'est le charbon. Le charbon occupe en effet dans le trafic maritime moderne une place de premier ordre. C'est de beaucoup, par son poids, par sa masse, la marchandise la plus importante qui circule sur mer. L'exemple de l'Angleterre suffit à l'indiquer.

L'Angleterre n'est pas, loin de là, aujourd'hui, le pays qui produit le plus de charbon. Le plus grand producteur de charbon, par une étrangeté singulière n'en n'exporte pas une seule tonne : ce sont les États-Unis. Ils ont produit en 1910 le total colossal, extraordinaire, de 500 millions de tonnes. Mais leur appétit industriel est tel qu'ils ont absorbé toute leur production, et au delà. Le deuxième rang appartient à l'Angleterre, qui n'atteint pas 264 millions de tonnes. Elle a exporté en 1910 64 millions de tonnes de houille par mer. Si vous ajoutez à ces 64 millions de tonnes 19 millions de tonnes prises en Angleterre, comme charbon de soutes, par les différents navires qui sont aussi venus charbonner dans les ports anglais, vous arrivez au chiffre énorme de 83 millions de tonnes. Pour vous donner une idée approximative, pour vous permettre de comprendre l'importance colossale de ce chiffre de 64 millions qui représente l'exportation proprement dite, songez au nombre de trains nécessaires pour transporter une pareille masse sur terre. Sur des wagons de dix tonnes, cela représenterait 6.400.000 wagons! Si vous supposez des trains de trente wagons chargés, cela donnerait la charge de 213.333 trains. A supposer que chaque jour vous expédiiez la même quantité de trains et cela pendant une année, cela nous ferait un total de 584 trains de 30 wagons chargés de 10 tonnes de charbon par jour! Pour connaître exactement le mouvement maritime auquel cette énorme exportation a donné lieu en réalité, il faudrait avoir le tonnage et le nombre de tous les navires ayant participé à ce trafic. Je ne crois pas sortir de la vraisemblance en attribuant à ces navires une portée en lourd d'environ 50.000 tonnes en moyenne. Beaucoup d'entre eux ont une portée certainement

plus considérable : beaucoup en ont une plus faible, ces derniers venant alimenter des ports peu profonds qu'ils ne peuvent desservir qu'avec des tirants d'eau peu élevés. Si on admet la portée moyenne que je viens de dire, le total du charbon exporté ferait la charge de 12.808 cargo-boats.

Vous apercevez de suite quelle est l'importance colossale pour une flotte commerciale d'avoir à sa disposition ce fret de sortie inépuisable. En effet, quand un armateur anglais veut expédier un navire où que ce soit, il peut le charger de charbon ; je dis « où que ce soit » parce que le charbon est utile partout ; il est demandé dans tous les pays ; on peut de plus l'y importer à tout moment parce qu'il est susceptible d'accumulation, ce qui n'est pas le cas pour les machines dont je parlais tout à l'heure, ni pour les robes, les nouveautés qui doivent être envoyées à un jour déterminé. Et non seulement on peut l'accumuler à l'abri comme le blé, le bois, et une infinité d'autres marchandises, mais on peut l'accumuler à l'air libre ce qui facilite beaucoup le problème. Ajoutez enfin la disposition exceptionnellement favorable des gisements de charbon en Grande-Bretagne. Ils se trouvent placés dans les conditions les plus avantageuses pour l'exportation : au nord, les gisements écossais qui se divisent en deux : l'Ayrshire au nord-ouest, desservi par Glasgow, et, au nord-est, de l'autre côté de l'étroite bande de terre séparant Glasgow d'Edimbourg, celui des Lothians, desservi par Leith. Voilà donc déjà deux bassins qui ont, à côté d'eux, de grands ports d'exportation, placés comme un fait exprès à leur service. Descendons plus bas sur la côte est de l'Angleterre. Nous arrivons dans le Durham et le Northumberland, deux des bassins les plus célèbres de l'Angleterre. Là encore nous trouvons à point nommé le port de Newcastle. Enfin sur la côte ouest, au pays de Galles, nous trouvons Cardiff, Swansea et autres grands ports d'exportation du charbon. Il n'y a en Angleterre qu'un bassin houiller qui ne soit pas ainsi placé. C'est celui des Midlands ; il est d'ailleurs merveilleusement disposé pour desservir l'industrie locale. Cette distribution géographique des bassins houillers britanniques offre une superbe condition de développement à la marine marchande anglaise. Je reconnais d'ailleurs que la Grande-Bretagne a très bien su en profiter.

Par cet exemple, on peut vous rendre compte de ce qu'a été, dans le monde maritime, la révolution opérée le jour où la production industrielle moderne ne pouvant plus se réaliser que par l'application de la vapeur, le charbon est devenu le pain de l'industrie. Tous les pays à production nulle ou à production déficitaire de charbon ont dû, pour créer ou pour maintenir leur industrie, en faire venir d'ailleurs ; d'où nécessité du transport du charbon sur les océans. De plus, non seulement l'industrie de chaque pays économiquement développé a réclamé du charbon, mais la navigation en a réclamé aussi d'importantes quantités. Plus les navires sont rapides, et plus ils consomment ; ils sont donc obligés de renouveler leurs approvisionnements à des intervalles de plus en plus rapprochés. Un navire rapide emporte rarement dans ses soutes plus de 10 à 12 jours de charbon ; d'où nécessité de se ravitailler plusieurs fois au cours d'une navigation un peu prolongée, comme l'Extrême-Orient ; d'où nécessité de dépôts de charbon dans une série de points sur le parcours des navires. Ainsi, pour alimenter à ce point de vue une ligne régulière de paquebots rapides, il faut avoir une quantité de cargo-boats transportant plus lentement le charbon qui permettra les ravitaillements en escale au moment voulu. Ainsi, la marine marchande fournit elle-même, pour ses propres besoins, un fret de charbon important.

A côté du charbon, la plupart des matières premières employées dans l'industrie ont donné lieu aussi à la naissance d'une nouvelle catégorie de marchandises de mer particulièrement lourdes. C'est le cas de tous les minerais, et d'abord du minerai de fer dont l'usage est le plus répandu, mais aussi des minerais de zinc, d'étain, de cuivre qui fournissent un ton-

nage beaucoup moins fort; du minerai de nickel qui se trouve seulement dans certains pays éloignés d'Europe comme le Canada et la Nouvelle-Calédonie. Pour le minerai de fer, les transports sur mer atteignent un très gros tonnage par suite de la distribution des gisements à la surface du globe. Là où ces gisements sont éloignés des mines de houille, il faut que le minerai aille vers la houille ou la houille vers le minerai. Voilà pourquoi Bilbao, par exemple, est un grand port d'exportation de minerais de fer, et Rotterdam, à l'inverse, un grand port d'importation de ces mêmes minerais. Et Rotterdam doit à cet élément de fret la place éminente qu'il occupe depuis quelques années parmi les ports d'Europe, Sur les 15 millions de tonnes de marchandises qu'il reçoit, les minerais forment la grande masse et ses exportations sont alimentées principalement par les charbons allemands. En effet ce port se trouve, comme vous le savez, desservi par la grande voie fluviale du Rhin, si merveilleusement aménagée et transformée. Cette voie fluviale lui amène le charbon de la Rühr et reprend à la remonte le minerai que réclame la Westphalie, lui fournissant ainsi à l'exportation et à l'importation un fret lourd abondant.

Il faut mentionner encore toutes les matières premières de l'agriculture, les phosphates, les nitrates, les pyrites, etc. Ce sont là des marchandises qu'on ne pouvait pas songer autrefois à faire voyager par mer, quand on n'avait pas cet outil si merveilleusement approprié aux transports lourds, et aux transports à bon marché qu'est le cargo-boat. Il existe aussi des matières premières de l'industrie qui paraissent, au premier abord, ne pouvoir fournir que des cargaisons légères, mais qui cependant donnent à la marine marchande un élément de fret lourd extrêmement important : les matières textiles, par exemple. Songez à la quantité considérable de ballots de laine qui viennent en Europe soit de la Nouvelle-Zélande, soit de l'Australie, soit du Cap, soit de l'Amérique du Sud, songez aux cotons apportés soit de l'Inde, soit de l'Égypte, soit surtout des États-Unis! Je ne parle pas de la soie, parce qu'elle rentre plutôt dans la catégorie des marchandises chères : la soie voyage par paquebot et non par cargo; elle a une trop grande valeur.

Nous trouvons enfin parmi les marchandises de mer d'autres matières premières lourdes employées par l'industrie et qui ne l'étaient pas avant ses derniers développements. Autrefois l'huile se faisait, en France, avec des olives en Provence, ou avec des noix dans le centre, du colza dans le nord. Aujourd'hui l'huile, y compris l'huile d'olive elle-même, se fait avec des arachides, du coprah, qui viennent du Sénégal, de l'Amérique, de Sumatra!

Et, à leur tour, ces industries, qui déterminent le transport des matières premières nécessaires à la fabrication, fournissent aussi quelquefois des produits fabriqués lourds qui eux-mêmes constituent marchandises de mer. Songez, par exemple, à la quantité considérable de produits métallurgiques qui sont expédiés par mer. Imaginez ce qu'est le tonnage métallurgique nécessaire pour construire un chemin de fer en Indo-Chine, pour établir un pont en Égypte, pour construire un port à Rosario, toutes entreprises exécutées au loin, et qui donnent lieu à des transports de produits lourds. L'Angleterre, à elle seule, expédie environ 2 millions de tonnes de fonte par an. Il existe une série d'autres produits du même genre en dehors de ces produits métallurgiques, par exemple : les produits fabriqués en vue de la construction, la chaux, le ciment, les briques, les tuiles. Ne croyez pas que ces marchandises soient transportées seulement à faible distance; on expédie de Marseille chaque année 500.000 tonnes de matériaux de construction, parmi lesquelles beaucoup se dirigent non seulement dans le bassin de la Méditerranée, mais vers Cuba, la côte occidentale d'Afrique, parfois même l'Amérique du Sud. Pourquoi cela? Parce que, grâce aux moyens dont dispose la marine marchande, aujourd'hui, on peut arriver à faire ces transports dans des conditions de bon marché extraordinaire. Voilà comment, à côté de la marchandise rare et chère développée

par les compagnies de navigation à services rapides, il y a toute une catégorie de marchandises de mer lourdes créées vraiment par l'application de la vapeur à l'industrie, par le développement industriel général.

Il y a encore un troisième effet de la vapeur sur lequel je dois attirer votre attention : je vous l'exposerai brièvement. Dans tout ce que je viens de vous exposer, il existe une lacune grave. J'ai toujours affirmé qu'on peut, avec les navires actuels, transporter du charbon, du minerai, des phosphates, des nitrates, etc. C'est vrai, mais à une condition : c'est que ce charbon, ces phosphates, ces nitrates, ce minerai soient débarqués dans un port d'où on puisse les expédier vers leurs points de destination. Il est bien entendu que tout ce que nous venons de dire serait complètement faux si, à côté de l'application de la vapeur à l'industrie, qui a permis des moyens de fabrication inconnus jusqu'ici, l'application de la vapeur aux transports terrestres n'avait pas permis la distribution des marchandises débarquées. Vous sentez bien que, dans aucun port, il ne viendrait des quantités de marchandises pour l'exportation, si les moyens de communication terrestres n'avaient pas été suffisants pour les amener, et que dans aucun port des armateurs ne seraient assez fous pour envoyer des marchandises si des moyens de distribution ne permettaient de les répandre dans le pays.

Donc il faut une autre condition à la transformation de la marchandise de mer : c'est la transformation des moyens terrestres de transport. Cette transformation, vous la connaissez : ce furent les chemins de fer d'abord, les chemins de fer qui ont eu ce résultat énorme d'unir ensemble deux trafics qui, pendant longtemps, avaient été parfaitement séparés ou qui n'avaient jamais été unis que d'une façon très imparfaite par les moyens de communication dont on disposait. Je veux parler du trafic de mer et du trafic de terre. C'est à partir de l'exploitation intense des chemins de fer que les ports sont devenus ce qu'ils sont aujourd'hui, des carrefours de routes de terre et de routes de mer, unissant étroitement l'intérieur du pays à la mer, faisant du trafic maritime un prolongement du trafic de terre. Ainsi a pris naissance ce type moderne, absolument nouveau et si curieux de port régional, du port qui est au service d'une vaste région Prenez Hambourg : les géographes expliquent que le port de Hambourg dessert une région déterminée par un triangle dont un des sommets serait Hambourg et les deux autres Cracovie et Bâle. Ce n'est pas exact parce que l'arrière-pays d'un port n'est pas une expression géographique, mais une expression économique. Vous allez voir la différence. Pour certaines marchandises lourdes, l'expression est trop large : elle se justifie pour les marchandises légères pouvant supporter des transports terrestres plus longs.

Les chemins de fer ne sont pas, au surplus, les seuls liens qui unissent les ports à leur arrière-pays. Les voies fluviales et les canaux sont aussi de puissants traits d'union, surtout pour les marchandises lourdes qui ont besoin de transports peu coûteux et qui ne réclament pas de rapidité. C'est ainsi que Rotterdam dessert une région extrêmement vaste. Je vous parlais tout à l'heure des minerais que le Rhin remonte par Rotterdam jusque dans la Westphalie; il remonte aussi du blé jusqu'à Mannheim, un des grands marchés de blé de l'Europe, précisément parce que c'est à la fois un grand centre de distribution, tant par son fleuve que par les voies ferrées qui y aboutissent. L'influence de la voie fluviale s'affirme d'ailleurs par un phénomène que nous avons sous les yeux, c'est l'approvisionnement de Paris par la Seine. Actuellement, il y a, à peu de distance de Paris, un port qu'on peut considérer comme un avant-port pour les marchandises lourdes, c'est Rouen. Rouen, actuellement, charge et décharge plus de 4 millions de tonnes de marchandises. Sur le total des importations qui arrivent à Rouen par mer et qui y sont déchargées, les trois quarts repartent sur les chalands dans la direction de Paris par la Seine. Ainsi la voie fluviale qui relie Rouen au grand centre de consommation qu'est Paris lui permet de jouer ce rôle d'avant-

port de Paris, qui explique ses récents et surprenants progrès. C'est un exemple du rôle que jouent les fleuves et canaux pour le transport de la marchandise lourde, et de l'aide qu'ils apportent à la marine marchande à ce point de vue.

Qu'il s'agisse de chemins de fer ou de fleuves ou de canaux, c'est toujours le fait de la vapeur qui explique leur puissance. Vous entendez bien que le développement de la navigation par canaux et rivières ne serait plus considérable si elle restait encore attachée au louage ou à la traction par cheval. C'est par le remorquage qu'on est parvenu à donner un essor à la circulation sur les fleuves et les canaux.

Eh! bien, grâce à cette coopération des chemins de fer et des voies fluviales, vous pouvez arriver à amener dans un port toutes les marchandises que les navires modernes sont capables de transporter sur les mers. Et quand ceux-ci nous ramènent dans le port des importations considérables, nos canaux et nos chemins de fer fournissent les moyens de distribution qui permettent de les répandre sur l'ensemble du pays.

En résumé, la marchandise de mer aujourd'hui, d'après les faits que je viens de vous indiquer, se confond de plus en plus avec la marchandise de terre. Ces deux trafics qui autrefois étaient complètement séparés, puisque le colportage maritime n'avait rien à faire avec le commerce de terre, se tiennent aujourd'hui de très près. Cela est très important, parce que cela nous montre l'union étroite qui existe non seulement entre le trafic maritime et le trafic terrestre, mais encore entre la vie économique de la nation et sa marine marchande. Autrefois nous avons pu dire que les marchandises de terre n'avaient rien à voir avec la marine marchande ; aujourd'hui il n'en est plus de même. La marchandise de mer pénètre partout. Je me rappelle avoir vu en Sibérie à une distance assez éloignée de Breslau, tout près de la frontière russe, c'est-à-dire dans le plus profond des terres, sur une ferme, des bœufs silésiens engraissés avec du maïs américain, venant du Kansas, et des tourteaux de coton de la Louisiane, par conséquent avec deux produits de l'agriculture et de l'industrie américaines. Il ne serait pas difficile de multiplier les exemples. On peut donc dire qu'aujourd'hui les moyens de production des pays les plus éloignés, les plus enfoncés dans les terres sont souvent dépendants de ceux des pays situés de l'autre côté des océans. Et ce sera là ma conclusion. La marine marchande n'intéresse plus seulement aujourd'hui les marins qui en vivent, les ports et les régions qui se trouvent sur le bord de la mer, elle intéresse aussi le pays tout entier, son agriculture, son industrie, comme sa politique extérieure. Personne n'est plus étranger à ce qui se passe sur mer et si la *Ligue maritime française* avait besoin d'être justifiée auprès de vous, elle trouverait précisément sa justification dans cette union de plus en plus intime des problèmes économiques terrestres et maritimes.

Paul DE ROUSIERS.

UNE PETITE PRIVATE SCHOOL

L'école où je suis resté assistant master pendant deux termes se trouve à Malvern. Malvern est un « health resort » assez renommé pour ses eaux minérales et son air vif. En outre, chaque maison est entourée d'un jardin assez vaste. L'école elle-même possède un jardin d'agrément et un jardin potager. Donc, bonne situation sanitaire.

L'école reçoit surtout des externes et des demi-pensionnaires (qui prennent le repas de midi et le thé). Les « fees » sont très variables, et bien que nominalement ils s'élèvent à 10 guinées (260 francs) par trimestre pour les demi-pensionnaires, je crois savoir que la plupart des élèves, sous des prétextes divers, payent beaucoup moins. Nous touchons ici, ce me semble, à l'un des caractères essentiels des petites écoles privées. Ce sont des entreprises commerciales où le principal cherche avant tout à gagner de l'argent. En conséquence, il attire les parents par des « fees » réduits, et pour se rattraper, il rogne un peu sur tout.

La nourriture est saine, mais mal préparée (viande froide six jours par semaine) et, somme toute, insuffisante. Le principal prétend qu'on ne mange pas mieux dans les autres écoles de la ville, et que, même à Malvern College — qui est une public school — les élèves n'ont qu'une pomme de terre par jour. Il m'a été impossible de contrôler cette assertion. Mais il me semble que dans les écoles anglaises, comme dans nos écoles primaires supérieures, qui sont à la charge du directeur, l'élève est bien ou mal soigné, suivant que le directeur cherche plus ou moins à gagner de l'argent. Donc, conditions très variables. L'élève anglais peut être beaucoup mieux traité que notre lycéen ; il peut-être beaucoup plus mal. Il y a trop d'écoles privées en Angleterre qui rappellent Dothebeys hall (Dukers).

Les élèves (9 à 15 ans) ont classe de 9 heures à midi et demi (avec récréation de 1/4 d'heure et de 2 à 4. Le soir, étude de 5 h. 1/2 à 7, excepté le mercredi et samedi où l'après-midi est consacrée aux sports.

Il y a deux maîtres dans l'école entre le principal qui enseigne lui-même ; un Français au pair, qui enseigne théoriquement le français et pratique beaucoup d'autres choses. Un Anglais, payé 15 livres (375 fr.) par an, qui enseigne un peu de tout. Ni le principal, ni l'assistant anglais ne sont gradués.

Ces traitements de famine dans les écoles privées sont malheureusement trop communs en Angleterre, et l'Association des assistants masters a récemment protesté contre ce fait. En Angleterre, dans les public schools, le professeur house master peut gagner beaucoup plus qu'en France. Dans les écoles privées, il a souvent des traitements presque nuls.

Comme il arrive assez souvent dans les écoles anglaises, il y a une seule salle de classe où tous les professeurs enseignent ensemble. Cela contraint le professeur à restreindre l'enseignement oral au profit de l'enseignement écrit. Très souvent il donne des devoirs qui sont faits en classe. Moi-même j'ai ainsi enseigné l'arithmétique anglaise, donnant des problèmes dont une 1/2 heure après je vérifiais la solution d'après un livre de réponse.

On enseigne beaucoup de choses dans les écoles : mathématiques, dessin, histoire, géographie, calcul, français, latin, allemand, sténographie, correspondance commerciale, Bible. L'école est « undenominational » et l'on y commente la Bible de manière vague. Mais au commencement et à la fin de chaque journée de classe, au commencement et à la fin des repas, le headmaster récite des prières, que tous écoutent tête baissée. L'assistant anglais qui ne croit à rien, commente la Bible avec un détachement à demi ironique dont les élèves ne se rendent pas bien compte.

Les méthodes d'enseignement comportent beaucoup de « cramming » (bourrage). Les élèves apprennent par cœur des faits sans les comprendre : par exemple, en géographie beaucoup de chiffres et pas de géographie économique, en histoire des dates et des noms propres ; en français, ils apprennent les chinoiseries de la grammaire et ne savent pas dire une phrase. Ils font très peu de composition anglaise. En général, ils sont forts en dessin et en calcul. Quelques élèves assez jeunes savent vraiment beaucoup de choses. L'assistant anglais, élevé dans une université du type moderne, a tendance à enseigner d'après une méthode qui se rapproche singulièrement de celle des lycées français. Mais le principal s'y oppose et cherche à développer chez ses élèves la mémoire des faits et l'esprit d'observation, plutôt que l'esprit de raisonnement.

L'éducation du caractère se fait par les sports et par l'action personnelle du principal.

a) Le football et le cricket (en été) ont lieu deux fois par semaine (mercredi et samedi) et sont théoriquement obligatoires pour tous. Mais au moins la moitié des élèves, soit malingres, soit paresseux, n'assistent pas régulièrement au football. Les maîtres — sauf le principal — jouent avec les élèves et au football et en récréation. Il y a beaucoup plus de relations qu'en France entre le maître et les élèves — ce qui à un certain point de vue rend la discipline plus délicate ; — mais le principal ne fraye guère avec les élèves.

b) C'est pourtant lui surtout qui s'occupe de l'éducation morale des élèves. Il cherche avant tout à faire de ses boys des « gentlemen »; tient beaucoup à ce qu'ils observent une tenue correcte en classe et à table, à ce qu'ils soient proprement vêtus, à ce qu'ils écrivent proprement et bien net. Il ne punit guère, mais menace souvent d'employer « le strick » auquel il n'a recours que dans les grandes occasions. Très disciplinaire, il est très craint des élèves et ne leur est guère sympathique. (J'ai pris souvent des caricatures de lui et même des poésies satiriques dirigées contre lui.) Aucun système monitorial. Le captain au football et cricket n'est pas « captain of the school ». Au contraire, le principal traite avec une sévérité particulière un élève très intelligent qui jouit d'une certaine autorité sur ses camarades.

Résultats : médiocres en général, aussi bien au point de vue intelligence que caractère. Mais cependant :

1° Certains enfants assez jeunes possèdent des connaissances très étendues. Sur des intelligences naturellement vives, le système du « cramming » donne des résultats vraiment surprenants;

2° Un ou deux élèves sont assez débrouillards. Ce sont déjà des gentlemen et des jeunes gens capables de prendre des responsabilités.

Donc, à mon point de vue, les écoles privées manifestent des tendances louables, sports, éducation pratique, liberté des élèves entre les classes, mais sont unies à la source parce que ce sont des entreprises commerciales où le principal n'a pas uniquement en vue l'éducation des enfants. Il me semble que, en Angleterre, l'initiative privée n'a pas réussi dans l'éducation de la Lower middle class; et que les *écoles du London County Council*, dont, à mon sens, M. Descamps n'a pas assez parlé, *donnent de meilleurs résultats*.

Dans la plupart des écoles de la « Lower Middle class » on ne cherche pas à former des « gentlemen » mais des business men. Un business man, et surtout un business clerk n'est pas nécessairement un gentleman.

Aussi notre head master se préoccupait il beaucoup de développer les qualités qui préparent le succès dans la vie : énergie, exactitude, ponctualité, esprit pratique; mais quant à ces qualités plus subtiles et plus hautes qui font l'honneur du gentleman anglais : horreur du mensonge, fair play, générosité, je ne sais pas s'il s'en souciait beaucoup. Seul le capitaine du football team possédait à quelque degré ses qualités; mais comme il appartenait à une classe sociale bien supérieure à celle de la plupart de ses condisciples, et que seuls des revers de fortune l'avaient forcé à achever son éducation dans cette école, il est probable que c'est dans sa famille qu'on lui a inculqué ces vertus. Les autres ne valaient ni plus ni moins que des internes français, et même l'un d'eux m'a avoué, à la suite d'un match de football, qu'il avait marqué les deux buts qui avaient amené la victoire de l'école, en se sachant nettement off-side.

Je n'ai point la prétention de faire de mon école un type des meilleures écoles anglaises. Au fond, le principal était un marchand de soupe au rabais. Mais il faut savoir qu'il y a en Angleterre des milliers d'écoles de ce genre; et que là se forme l'immense armée des business clerks. Et sans doute elles produisent des jeunes gens bien supérieurs à beaucoup de points de vue aux jeunes intellectuels de nos lycées : plus vigoureux, plus énergiques, avec plus de fraîcheur de sentiments, moins d'esprit critique et plus d'aptitude à jouir de la vie. Mais sont-ils vraiment des gentlemen? J'ai rencontré des jeunes gens de famille ouvrière et travaillant à un métier manuel et élevés dans les écoles du London County Council. Ils avaient plus de générosité de cœur, plus d'obligeance et de délicatesse morale qu'aucun des boys de mon école.

E. Mairol,

Élève de l'École normale supérieure.

LE DEUXIÈME CONGRÈS NATIONAL CONTRE LA PORNOGRAPHIE

Nous sommes très heureux de publier la note suivante qui nous est envoyée par la *Fédération française des Sociétés antipornographiques*, 10, rue Pasquier, à Paris, concernant le *Deuxième Congrès national contre la pornographie*, qui aura lieu du 18 au 20 mars, dans la salle du Musée social, 5, rue Las-Cases, à Paris.

PROGRAMME DU CONGRÈS

Lundi 18 mars 1912.

Matin, 9 heures : ouverture du Congrès par M. le sénateur Bérenger, président de la Fédération des sociétés antipornographiques. Élection du bureau du Congrès. Rapport sur le *Bilan de la pornographie*, par M. Pourésy, agent général de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique. Discussion.

Soir, 2 h. 1/2 : *La Propagande néomalthusienne et sa répression*, par M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique, président de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique. Discussion.

Mardi 19 mars.

Matin, 9 heures : Rapport sur *La Démoralisation de la Jeunesse par la Littérature criminelle :* M. le député Violette, rapporteur. Orateurs : M. Henri Robert, avocat à la Cour, membre du conseil de l'ordre; M. le Dr Bernheim, professeur à l'Université de Nancy. Discussion.

Soir, 2 h. 1/2 : Rapport sur *Les Scandales du Théâtre ; Répression ou Censure :* M. Manuel Fourcade, avocat à la Cour, membre du conseil de l'Ordre, rapporteur. Discussion.

5 heures : *L'action commune de la Fédération.* M. A. Rodel, rapporteur. Discussion.

Vote des vœux soumis au Congrès.

8 heures : *Banquet.* Café Voltaire, place de l'Odéon. Prix : 6 francs. Prière de remettre son adhésion à la commission d'organisation, avant le lundi soir 7 heures.

Mercredi 20 mars.

A 9 heures du matin : séance privée des représentants des sociétés faisant partie de la Fédération. Ordre du jour : Réorganisation de la Fédération. Rapporteur : M. Louis Comte, vice-président de la Fédération. Élection du bureau. Seuls les délégués officiels des sociétés fédérées pourront assister à cette réunion.

3 heures : Réception des membres du Congrès, par le Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

RENSEIGNEMENTS GÉNERAUX

Cotisation des sociétés. — Le chiffre en est fixé par chaque société, fédérée ou non, sans toutefois qu'il puisse être inférieur à 10 francs. Il donne droit au compte rendu qui sera ultérieurement publié.

Cotisation individuelle. — Les personnes qui, soit comme délégués ou membres d'une société, soit à tout autre titre, désireront participer au Congrès, devront verser 5 francs, avec un supplément de 2 francs pour celles qui exprimeront le désir de recevoir le compte rendu. Elles recevront une carte de membre du Congrès.

On est prié de payer la cotisation au moment de l'envoi de la feuille d'adhésion. Se servir du mandat-carte, mandat-poste ou bon de poste, pour le paiement.

Billets de demi-tarif sur les chemins de fer. — Des billets de demi-tarif de toutes classes sont accordés par les Compagnies de chemin de fer. Prière de les demander au moment de l'envoi de la feuille et indiquer si le parcours a lieu sur plusieurs réseaux. Limite extrême de la remise des demandes de demi-tarif : 5 mars. Indiquer très lisiblement ses nom et prénoms, ainsi que le nom de la ville d'où l'on doit partir.

Liste des hôtels. — *Hôtel du Palais d'Orsay*, quai d'Orsay. Chambres depuis 7 francs. 1er déjeuner 1 fr. 50, déjeuner 5 francs, dîner 6 francs. — *Restaurant de*

la Gare, quai d'Orsay, déjeuner 4 francs, dîner 5 francs (vin compris). — *Hôtel du quai Voltaire*, 19, chambres à partir de 3 francs, 1er déjeuner 1 fr. 50, déjeuner 3 francs, dîner 3 francs (vin non compris). — *Hôtel de Bourgogne*, 7, rue de Bourgogne, chambres à partir de 3 fr. 50, 1er déjeuner 1 franc, déjeuner et dîner, vin compris, 3 francs.

S'adresser directement aux hôtels.

Adresser toute la correspondance relative au Congrès : Bureau du Congrès, 10, rue Pasquier, et les envois d'argent au nom de M. Abadie, même adresse, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

La Terreur dans l'ouest. — Le conventionnel J.-B. Lecarpentier, par le Vicomte de Brachet. — Librairie académique Perrin. — Paris, 1912.

Le conventionnel J.-B. Lecarpentier, à qui M. le Vicomte de Brachet vient de consacrer une excellente étude, est aujourd'hui bien oublié, même dans ce Cotentin d'où il était originaire et qui fut le théâtre de ses exploits terroristes. La mémoire de l'homme à qui fut jetée, en pleine séance de la Convention, l'épithète flétrissante et méritée de « bourreau du département de la Manche » ne saurait certes souhaiter rien d'autre que l'oubli; mais les générations actuelles ont besoin des leçons du passé, et qu'on leur montre en pleine lumière ces Jacobins de 93, qui, quoi qu'en ait prétendu la légende, ne furent pour la plupart que de très petits hommes et des tyrans de l'espèce la plus basse et la plus vile. L'ouvrage de M. de Brachet est à cet égard concluant, et il nous prouve, une fois de plus, combien Taine a vu juste en écrivant que la Révolution, Jacquerie rurale à ses débuts, ne fut ensuite que la dictature de la canaille urbaine.

Né à Helleville, dans la Hague, qui est une des parties les plus pauvres du Cotentin, Lecarpentier était fils de paysans cultivateurs, sans doute petits propriétaires, beaucoup plus riches, en tout cas, d'ambitions que d'argent. Jusqu'aux débuts de la Révolution on ignore à peu près tout de sa vie, sauf qu'il vint étudier au collège de Valognes, qu'il fut ensuite clerc chez plusieurs hommes de loi de cette petite ville, et qu'il finit par y acquérir en 1787 — il avait alors plus de 38 ans — une charge équivalant à celles des huissiers actuels.

Son mariage, cette même année, avec une personne appartenant à une famille de la plus infime extraction, prouve assez qu'il était dans une situation de fortune plus que modeste.

Dès les premiers symptômes de la Révolution, il adopte les théories nouvelles et se lance entièrement dans la politique. Avec quelques amis, parmi lesquels on n'est pas surpris de rencontrer « plusieurs hommes d'affaires sans clientèle », il fonde à Valognes une « Société des amis de la Constitution » et cherche toutes les occasions de se mettre en vedette. En 1790, il est membre du conseil général — on dirait aujourd'hui municipal — de Valognes, et brigue le grade, donné à l'élection, de sous-lieutenant dans la garde nationale de la localité. A sa grande colère, il n'est pas élu, mais il se remue tant et si bien que, peu après, une nouvelle élection ayant lieu, il est nommé d'emblée capitaine. Comment il prend ses fonctions, il ne tarde pas à le montrer en laissant la populace insulter et menacer de mort des accusés dont l'administration du district a proclamé l'innocence. Non seulement il n'essaie pas d'intervenir, mais quand les coupables passent en jugement, il se constitue leur avoué.

Bien entendu, ses opinions s'accentuent avec les événements, et son influence s'accroît-elle aussi; en 1792, il est nommé administrateur du département de la Manche. Mais ce n'est pas assez pour son ambition; ce qu'il veut, c'est d'être envoyé siéger à l'Assemblée nouvelle qui s'appellera la Convention.

Il s'en fallut de peu qu'il n'y réussit point, car 6 députés sur 7 à élire furent successivement nommés sans qu'il recueillit plus qu'un nombre infime de voix. Il surenchérit alors d'ardeur révolutionnaire, et, dans une motion odieuse, il proposa

qu'on exhumât les cercueils de plomb « dans lesquels, — ce sont ses propres paroles — se trouvaient ensevelis un grand nombre de parents d'émigrés et autres membres d'une caste privilégiée qui, même longtemps après leur mort, insultaient au peuple... », et qu'on s'en servît pour fondre des balles. La majorité modérée de l'assemblée électorale se laissa sans doute effrayer, comme ce fut si souvent le cas; toujours est-il que la motion de Lecarpentier fut adoptée sans discussion, et celui-ci le même jour fut nommé député par 425 voix sur 647.

A la Convention, il siège à côté de Robespierre et de Marat, et tout de suite se montre leur digne émule; dans le procès de Louis XVI, il les surpasse en violence; mais, naturellement, en votant la mort du roi, « il n'écoute, dit-il avec emphase, que la voix de l'impérissable justice, que le cri de sa conscience ».

Ce qui rendit Lecarpentier tristement célèbre et fit de son nom un objet d'horreur pour ses compatriotes, ce fut sa conduite abominable pendant la seconde mission qu'il remplit dans la Manche et dans la région de Saint-Malo comme délégué de la Convention. Jacobin achevé, le cabotinage s'alliait chez lui à la tyrannie et à l'absence totale de pitié.

Nous ne saurions faire ici un résumé même succinct de cette mission au récit de laquelle M. de Brachet consacre la plus grande partie de son livre. Signalons néanmoins que l'auteur détruit, avec force preuves, la légende qui prêtait à Lecarpentier une vaillante conduite lors du siège de Granville par les Vendéens. Les documents prouvent, au contraire, qu'il ne brilla nullement par la bravoure et s'attira de durs reproches de la part des soldats et des marins. En revanche, après la levée du siège, il se montra féroce pour les Vendéens prisonniers et pour les malheureux accusés à tort ou à raison de menées royalistes.

Après la chute de Robespierre, dont il avait été l'ami, mais qu'il s'empressa de renier et de dénoncer publiquement comme un scélérat, Lecarpentier fut rappelé à la Convention, et s'efforça de se faire oublier. Mais les dénonciations affluèrent contre lui, et lors de l'insurrection du 1er prairial an III — à laquelle il n'avait pas pris part — il fut décrété d'accusation en même temps que Guyon, Romme Soubrany et autres, conduit à Morlaix et enfermé au château du Taureau. Plus heureux que ces derniers, il échappa à la guillotine, et, profitant de l'amnistie que la Convention vota avant de se séparer, il fut remis en liberté à la fin de 1795.

Sans ressources, car ses biens avaient été confisqués, l'ancien proconsul revint dans son pays natal, et, malgré l'hostilité de la plus grande partie de la population, il se fixa de nouveau à Valognes où il ouvrit un cabinet d'affaires, et où il vécut obscurément pendant le Consulat et l'Empire. Exilé comme régicide, à la seconde Restauration, il rompit un ban, fut arrêté et emprisonné au mont Saint-Michel où il mourut en 1829.

J. B.

La protection légale du travail en Suisse, par Jean Sigg. Un vol. in-8°, 6 francs (Libr. F. Alcan).

Dans cet important ouvrage, fortement documenté, M. Sigg, membre du Secrétariat ouvrier suisse, expose l'historique et le régime de la législation de son pays touchant les questions ouvrières les plus importantes; la réglementation du travail dans les fabriques et dans les entreprises de transport, la responsabilité civile des employeurs, la protection des ouvriers à domicile, l'apprentissage, la lutte contre le chômage, le repos du dimanche, les mesures de protections spéciales à certaines professions, sont ainsi passés successivement en revue. Cette énumération montre par elle-même tout l'intérêt et l'utilité de cet ouvrage.

G. Olphe-Galliard.

Bulletin du bureau des institutions économiques et sociales, Rome, impr. de la Chambre des députés.

L'Institut international d'Agriculture a été fondé par la convention du 7 juin 1905,

à laquelle 40 puissances avaient adhéré. Sept autres Puissances y ont adhéré depuis lors. Son objet est de concentrer, d'étudier et de publier tous les renseignements concernant la culture et le commerce des produits agricoles dans les divers pays. A cet effet, il publie, en outre de divers travaux formant des volumes séparés, un bulletin mensuel qui contient une foule d'indications, tant documentaires que bibliographiques sur la coopération agricole, sur les assurances agricoles ou sociales, sur le crédit rural, etc. L'utilité d'une telle publication est évidente, et sa place est marquée dans les bibliothèques.

LIVRES REÇUS

Les socialistes anti-démocrates, par Jean Rivain, 1 vol. in-18 jésus, 0 fr. 75. (Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes, Paris).

L'assiette au beurre coloniale, par Paul Tissayre-Anauké. 1 vol. 3 fr. 50 (Albert Messein, 19, quai Saint-Michel, Paris, 1911).

Die Arbeiterfrage, par Adolf Levenstein. 1 vol. 6 Mk. (E. Reinhardt, édit. Munich, 1912).

Interdiction, en 1728, *de la tonne, machine usitée dans les diocèses de Castres et de Lavaur, pour apprêter les étoffes*, par H. Tournier. 1 brochure (Édouard Privat, édit. Toulouse).

La protection légale du travail en Suisse, par Jean Sigg. 1. vol. in-8, 6 fr. (F. Alcan édit.).

L'anarchie mondiale, sa psychologie morbide, par André Poëy. 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

Les grèves et leur réglementation, par François Latour. 1 vol. des éditions du *Bulletin de la semaine*; prix : 3 fr. 50.

Les leçons de philosophie sociale, par le R. P. Schwalm, t. II. 1 vol. 4 fr. (Bloud et Cie, édit.).

Le Christ et l'Église dans la question sociale. 1 vol. in-16 (Bloud et Cie, édit.).

Histoire de l'Église, du XIe au XVIIIe siècle, t. VI. 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

Histoire générale de l'Église, par F. Mourret, t. VI. 1 vol. in-8°; 7 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

Les petites industries rurales, par Ardouin-Dumazet. 1 vol. in-12 de la BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE, 2 fr. (J. Gabalda et Cie, édit.).

Le protectionisme ouvrier (*l'exclusion des travailleurs étrangers*), par Giuseppe Prato, trad. de l'italien par G. Bourgin. 1 vol. in-8°, 7 fr. Collection SYSTÈMES ET FAITS SOCIAUX (Marcel Rivière et Cie, édit.).

La passivité économique (premiers principes d'une théorie sociologique de la population économiquement passive), par Manlio Andréa d'Ambrosio. 1 vol. in-8° de la COLLECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, publiées avec le concours du Collège libre des Sciences sociales; broché, 8 fr.; relié, 5 fr. (E. Giard et Brière, édit.).

Le décalogue de la vie moderne, par Mme Berot-Berger. 1 vol. in-18, 1 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

L'action criminelle (étude de philosophie pratique), par H. Urtin. 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 5 fr. (F. Alcan, édit.).

La solution du problème sur la paix universelle, par C. Maciejewski. 1 broch., 0 fr., 25 (Giard et Brière, édit.).

L'Œuvre sociale et la IIIe République. Leçons professées au Collège libre des sciences sociales, par MM. Astier, Godart, Groussier, Breton, Buisson, Bonnevay, Borrel, Aubriot, Lemire, avec une préface de P. Deschanel. 1 vol. in-8° de la COLLECTION DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, broché, 5 fr.; relié, 6 fr. (Giard et Brière, édit.).

L'Idéalismo Etico di Fichte e il socialismo contemporaneo. 1 vol., 3 fr. 50 (A. F. Formiggini, édit. Modène).

AVRIL 1912 92 LIVRAISON

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Le Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Le droit de grève, par Paul Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Jacques LABOURET, attaché à l'Ambassade de France, Saint-Pétersbourg (Russie), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. l'abbé GRIVEAU, 27, avenue de Choisy, présenté par le même.

LE CONGRÈS ANNUEL

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 20 mai au jeudi 23 mai. La séance d'ouverture aura lieu à la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184; les autres séances auront lieu à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente.

Nous en donnons ci-dessous le programme :

I. — Lundi 20 mai

(*Société de Géographie*).

Séance d'ouverture à 8 h. 3/4 du soir. — *Douze ans d'Éducation nouvelle; l'École des Roches*, par M. Paul de Rousiers.

II. — Mardi 21 mai

(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Comment on analyse un groupement*, par M. Paul Descamps.

II. — Séance de l'après-midi à 3 heures. 1° *Un pays anglo-normand; le fermier et les institutions de l'île de Jersey*, par M. Pierre Galichet;

2° *Le rôle de l'École aux États-Unis*, par M. Henry Marty, professeur à l'École des Roches.

III. — Mercredi 22 mai

(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *La propagande néo-malthusienne et sa répression*, par M. Paul Bureau.

II. Séance de l'après-midi à 3 heures. — 1° *Monographie d'une commune rurale française*, par M. Paul Roux;

2° *La famille instable en Champagne*, par M. Paul Descamps.

IV. — Jeudi 23 mai

(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Le mouvement intellectuel contemporain (sociologie, histoire, anthropologie), et l'antériorité des découvertes de la science sociale*, par M. Jean Périer.

II. Séance de l'après-midi à 3 heures. — *Les Mongols d'après les observations des explorateurs*, par M. Louis Tauxier.

III. Dîner de clôture à 7 heures du soir.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi 26 avril*, à 9 heures du soir, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel). La communication, qui sera faite par M. Paul Bureau, aura pour sujet : *Une nouvelle méthode d'éducation de la première enfance : Les jardins d'enfants.*

Compte rendu de la réunion de janvier.

La communication de M. Paul Roux sur le *Droit de grève*, dont on lira le compte rendu *in extenso*, dans le présent *Bulletin*, a donné lieu à une discussion intéressante dont nous résumons ci-dessous les principales idées.

M. Bureau fait d'abord remarquer que le droit de grève est reconnu au point de vue civil, sans doute sous réserve des droits d'autrui et des engagements pris, mais il en est ainsi de toutes les libertés. La question véritable qui se pose est celle de savoir quels sont les moyens de pression dont les ouvriers disposent pour faire aboutir leurs revendications. En fait, la grève n'est qu'une suspension du travail, et les grévistes désirent être repris par le patron après la grève; ils emploient tous les moyens possibles pour empêcher d'autres ouvriers de prendre leur place.

M. Roux dit qu'en effet le droit de grève existe, mais il pense que la grève délie le patron vis-à-vis des grévistes. La seule question est de savoir si le patron fait bien de les reprendre ou non.

M. de Rousiers. Le droit de grève est interprété d'une certaine façon par les ouvriers, et il y a lieu de distinguer entre le point de vue juridique et le point de vue social. On doit plutôt chercher la sanction dans l'opinion publique que dans la loi, car ce serait la réglementation absolue par l'État.

M. Bureau, à propos des ouvriers « renards », dit que la loi pourrait, par exemple, déclarer immoral le fait de travailler à un taux plus bas.

M. de Rousiers. Les patrons emploient parfois des « renards » à un salaire plus élevé, comme à La Rochelle, lors de la grève des dockers. C'est une simple tactique de guerre.

M. Bureau pense qu'il y a une question de justice à la fixation des salaires; l'ouvrier a droit à un salaire suffisant à ses besoins; si cela est nécessaire, les prix de vente doivent être haussés.

M. Gaucher dit que l'on pourrait déterminer le taux des salaires raisonnables à l'aide d'un cadre-critérium approprié.

M. de Rousiers croit que le salaire est le résultat de l'offre et de la demande. L'accroissement des salaires a pour effet de rendre la vie plus chère, de sorte que l'ouvrier se retrouve au même point.

M. Durieu appuie cette constatation du témoignage d'ouvriers parisiens qu'il a interrogés. En somme, on ne va pas à l'encontre des forces économiques.

LE DROIT DE GRÈVE

On parle beaucoup, à notre époque, du « droit de grève », dans les réunions publiques, dans la presse et au Parlement. On trouve cette expression dans la bouche des ministres comme sous la plume des journalistes. On proclame généralement sacré le droit de grève pour les ouvriers de l'industrie privée. On l'admet en principe pour les employés des services publics, quitte à le leur refuser en fait, et on s'accorde généralement à le dénier aux fonctionnaires.

Toutefois, sur ces divers points, l'unanimité n'est pas parfaite : quelques esprits prétendent que le droit de grève appartient aux fonctionnaires comme aux simples citoyens, tandis que d'autres affirment que la grève ne saurait être envisagée comme l'exercice légitime d'un droit. Les gens impartiaux penchent, suivant les cas, du côté de l'une ou de l'autre opinion. Il me semble qu'en procédant par définitions et par l'observation méthodique des faits, on arriverait à apporter quelque lumière dans ce débat et à dégager l'idée directrice qui doit servir de base dans l'appréciation des faits et des opinions.

Tout d'abord qu'est-ce que la grève? J'ouvre le dictionnaire de Littré et je lis à l'article *grève :* « Faire grève, se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage, suivant l'habitude de plusieurs corps de métiers parisiens. Par extension du sens de se tenir sur la place en attendant de l'ouvrage, coalition d'ouvriers qui refusent de travailler, tant qu'on ne leur aura pas accordé certaines conditions qu'ils réclament. Faire grève, se mettre en grève, abandonner les travaux en se liguant pour obtenir une augmentation de salaire. »

Faire grève, c'est donc essentiellement ne pas travailler. Dans le sens que nous donnons habituellement aujourd'hui au mot grève, c'est une coalition d'ouvriers qui refusent de travailler pour exercer une pression sur le patron et obtenir ainsi certaines conditions de travail.

L'ouvrier a-t-il le droit de faire grève, c'est-à-dire de refuser de travailler? Ici, des distinctions sont nécessaires, et il nous faut nous placer successivement au point de vue pénal et au point de vue civil, étant entendu que nous restons strictement sur le terrain des faits juridiques.

I. — LA GRÈVE AU POINT DE VUE PÉNAL[1].

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la grève, considérée comme coalition d'ouvriers, a été sévèrement réprimée par les lois.

Sous le régime des maîtrises et des jurandes, tout concert entre les ouvriers, même n'aboutissant pas à la grève, était rigoureusement interdit par les édits et les règlements qui régissaient les corporations.

La législation révolutionnaire ne fut pas plus libérale; et on voit par ce que je viens de dire que, loin d'être, sur ce point, en réaction contre la législation de l'ancien régime, elle ne fit que la continuer. La loi des 14-17 juin 1791 proclame dans son article premier que « l'anéantissement de toutes espèces de corporations de citoyens du même état et profession est une des bases fondamentales de la constitution française ». Par son art. 4 elle prohibe toute espèce de coalition : « Si, contre les principes de la liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers prenaient des délibérations ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, les dites délibérations ou conventions, accompagnées ou non de serment, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme et de nul effet. Les corps administratifs et municipaux sont tenus de les déclarer telles. Les auteurs, chefs et instigateurs qui les auront provoquées, rédigées ou présidées seront cités devant le tribunal de police, à la requête du procureur de la commune et condamnés chacun à 500 francs d'amende et suspendus pendant un an de tous droits de citoyens actifs et de l'entrée des assemblées primaires. » Plus loin, la loi édicte des peines d'amende et de prison si les délibérations ou conventions contiennent des menaces soit contre les entrepreneurs, soit contre les ouvriers.

La loi du 22 germinal an XI, promulguée sous le Consulat, contient les mêmes prohibitions. Son art. 6 interdit les coalitions de patrons; nous le passerons sous silence puisque nous n'avons en vue dans cette étude que la grève d'ouvriers. L'art. 7 est ainsi conçu : « Toute coalition de la part des ouvriers pour cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans certains ateliers, empêcher de s'y rendre ou d'y rester après certaines heures et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, sera punie, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, d'un emprisonnement qui ne pourra excéder trois mois. » D'après l'art. 8 : « Si les actes prévus dans l'article précédent ont été accompagnés de violences, voies de fait, attroupements, les auteurs et complices seront punis des peines portées au code de police correctionnelle ou au Code pénal, suivant la nature des délits. »

Le Code pénal de 1810 a reproduit les

1. Cf. Dalloz P. 64.4.53.

dispositions de la loi du 22 germinal an XI en spécifiant une répression plus sévère pour les chefs des coalitions et en prohibant certains procédés de ce que nous appellerions aujourd'hui boycottage. Je laisse encore de côté l'art. 414 relatif aux coalitions de patrons. — Art. 415 : « Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre ou d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. — Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans. » — Art. 416 : « Seront aussi punis de la peine portée par l'article précédent et d'après les mêmes distinctions, les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toutes proscriptions sous le nom de damnations et sous quelque qualification que ce puisse être soit contre les directeurs d'atelier et entrepreneurs d'ouvrage, soit les uns contre les autres. — Dans le cas du présent article et dans celui du précédent, les chefs ou moteurs du délit pourront, après l'expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

Le Code pénal n'édictait pas des peines absolument identiques pour les ouvriers et les patrons en cas de coalition; le libellé des textes établissant les circonstances des délits n'était pas non plus tout à fait le même dans les deux ans. La loi du 27 novembre 1849 vint faire disparaître ces inégalités de traitement et, à partir de cette époque, la coalition fut interdite de la même façon et punie des mêmes peines, qu'il s'agit de patrons ou d'ouvriers. C'était au moins l'égalité dans la répression.

Toute entente entre patrons ou entre ouvriers pour modifier les conditions du marché du travail était donc un délit et punie comme telle, si cette entente se manifestait par des actes. La grève étant définie une coalition d'ouvriers qui refusent de travailler était donc prohibée et réprimée par la loi pénale. Le droit de grève n'existait assurément pas. La jurisprudence était pleinement d'accord avec la lettre du code, ainsi qu'on en peut juger par les attendus d'un arrêt de la cour de cassation du 24 février 1859. « Attendu...; — Qu'il y a contrainte et pression sur les patrons toutes les fois que les ouvriers d'une ou plusieurs fabriques, agissant par suite d'un concert, quittent à la fois les ateliers, même après avoir donné les avertissements prévus par les règlements...; — Qu'il importe peu que les causes de cette réclamation puissent paraître en elles-mêmes légitimes...; Que la loi, en effet, exclusivement préoccupée de protéger la liberté de l'industrie, a puni la coalition indépendamment de ses motifs, et par cela seul que les ouvriers qui se sont concertés agissent collectivement avec le but, en suspendant ou en tentant de suspendre le travail des ateliers, de forcer les patrons d'en modifier les conditions. »

Tel était l'état du droit pénal en matière de grèves lorsque fut promulguée la loi du 25 mai 1864 ainsi rédigée : Article premier. — Les art. 414, 415, 416 du Code pénal sont abrogés. Ils sont remplacés par les articles suivants :

Art. 414. — Sera puni d'un emprisonnement de six jours à trois ans et d'une amende de 16 à 3.000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

Art. 415. — Lorsque les faits punis par l'article précédent auront été commis par suite d'un plan concerté, les coupables pourront être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins ou cinq ans au plus.

Art. 416. — Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et

d'une amende de 16 à 300 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, tous ouvriers, patrons et entrepreneurs d'ouvrage qui, à l'aide d'amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auront porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail.

ARTICLE 2. — Les art. 414, 415, 416 ci-dessus sont applicables aux propriétaires et fermiers, ainsi qu'aux moissonneurs, domestiques et ouvriers de la campagne.

Les art. 19 et 20 du titre II de la loi du 28 septembre-6 octobre 1791 sont abrogés. »

Je me suis arrêté un peu longuement sur ces textes arides et monotones, parce qu'on entend souvent dire que la loi de 1864 a proclamé le droit de grève et que depuis cette époque la grève est parfaitement légitime. La comparaison entre la législation antérieure à 1864 et la législation postérieure à cette date, montre ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

Avant 1864, la simple coalition pour suspendre, empêcher ou enchérir les travaux s'il y avait eu tentative ou commencement d'exécution, était punie comme délit.

Après 1864, elle n'est plus un délit, même si elle a pour conséquence la grève, c'est-à-dire, la cessation du travail. Le délit de grève, le délit de coalition est remplacé par le délit d'atteinte à la liberté du travail caractérisé par certains faits et qui peut être commis par un seul individu aussi bien que par plusieurs, par un non-ouvrier comme par un ouvrier. C'est le retour au droit commun s'appliquant à tous. Voilà ce qu'a fait la loi du 25 mai 1864, mais rien en plus.

On a dit aussi que le « droit de grève » était la conséquence naturelle de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels, loi qui n'est que le développement logique de la loi de 1864, puisqu'elle donne aux ouvriers et aux patrons la faculté de s'associer pour se concerter d'une façon permanente.

Rappelons que l'art. 291 du Code pénal interdisait les associations de plus de vingt personnes, et que le nouvel art. 416 laissait subsister des peines de prison et d'amende contre les ouvriers et patrons qui, « à l'aide d'amendes, de défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, auraient porté atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail ». Cet article était incompatible avec le fonctionnement normal des syndicats et même avec l'exercice pratique du droit de coalition; il fut donc abrogé par la loi de 1884 dont l'article premier est ainsi rédigé : « Sont abrogés la loi des 14-17 juin 1791 et l'art. 416 du Code pénal.

« Les art. 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels. »

De ces abrogations résultent les conséquences suivantes :

1° Le fait de se concerter pour préparer une grève n'est plus un délit pour les syndicats pas plus que pour les individus non syndiqués;

2° Cessent d'être considérées comme atteintes à la liberté du travail les amendes, défenses, proscriptions, interdictions prononcées par suite d'un plan concerté, mais demeurent punissables les violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses.

D'après l'art. 3 : « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles [1]. »

La loi de 1864 a supprimé la répression des grèves; la loi de 1884 en a facilité la préparation, l'organisation et la conduite.

Est-on autorisé par ces textes à conclure que le *droit de grève* existe, que des ouvriers ont le *droit* de se mettre en grève, et que des patrons ont le *droit* (corrélatif) de prononcer un lock-out, de fermer leurs usines? Absolument pas, car il ne faut pas oublier qu'un acte peut ne pas être réprimé par la loi pénale et être cependant contraire au droit, illégitime et même illégal. Pour nous prononcer sur le droit de grève nous devrons donc maintenant étudier la question à la lumière du Code civil.

1. C'est en vertu de ce texte qu'on prétend interdire les syndicats de fonctionnaires.

II. — LA GRÈVE AU POINT DE VUE CIVIL.

La grève, avons-nous dit, est une coalition d'ouvriers qui refusent de travailler.

La coalition n'est plus un délit depuis 1864, *a fortiori* ne saurait-elle être considérée comme un quasi-délit pouvant donner lieu à des dommages-intérêts au point de vue civil.

Quant au refus de travailler, est-il toujours licite? C'est là le nœud de la question. Suivant la réponse qu'y feront les textes, le droit de grève existera ou n'existera pas, car nous admettons le principe que nos droits ont pour limite les droits d'autrui, et que leur exercice cesse d'être légitime au moment où ils trouvent devant eux des droits semblables. La législation civile n'a d'autre but que de définir les droits et les obligations réciproques des individus.

Il s'agit donc de déterminer quels sont les liens de droit qui existent entre un employeur et ses employés, c'est-à-dire quel est la nature de l'engagement qui les lient.

L'article 1710 du Code civil s'exprime ainsi : « Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles. » C'est là le texte qui définit les engagements de travail ; il peut sembler un peu succinct, mais nous savons d'après l'art. 1134 que : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi. » D'autre part, d'après l'art. 1135 : « Les conventions obligent non seulement à ce qui y est exprimé mais encore à toutes les suites que l'équité, l'usage ou la loi donnent à l'obligation d'après sa nature. » Or, il est d'expérience courante que les engagements de travail donnent rarement lieu à la rédaction d'un contrat précis ; c'est donc aux usages locaux ou professionnels que l'on devra se reporter le plus ordinairement pour apprécier les droits et les obligations dérivant du contrat de travail.

Lorsqu'il s'agit d'un droit réel, les contractants ont la faculté d'exiger l'exécution matérielle du contrat. Par exemple, un acquéreur peut exiger la livraison de la chose vendue. Il n'en est pas de même dans le contrat de louage de services, car l'art. 1142 décide que « toute obligation de faire ou de ne pas faire se résout en dommages-intérêts en cas d'inexécution de la part du débiteur ».

Tels sont les principes généraux. Appliquons-les à différents cas de grève pour en dégager nos conclusions. Tout d'abord, le contrat de travail peut être violé par l'employeur; celui-ci peut ne pas en observer la durée, ni les conditions générales ou spéciales établies soit par les usages, soit par une convention formelle avec ses ouvriers. A ce propos, remarquons qu'il a été jugé que les règlements d'ateliers soit écrits, soit purement coutumiers, ont force légale entre les parties. Il est donc bien entendu que le patron, s'il viole le contrat de travail, doit subir les conséquences de son acte et peut être condamné à des dommages-intérêts : le cas se vérifie fréquemment. Mais puisque nous étudions ici la question du droit de grève, nous n'envisagerons que le cas de l'ouvrier.

Lorsque des ouvriers font grève, c'est-à-dire refusent de travailler, ils peuvent être sans engagement ou avec engagement.

Le premier cas s'est présenté souvent en agriculture lorsque des journaliers refusent de s'engager pour les moissons, les battages, les vendanges, etc... parce qu'ils estiment que le salaire ou les conditions du travail doivent être améliorés. Chacun de nous peut constater ce fait chaque jour pour des individus isolés : le bagotier, si bien décrit par M. Durieu, peut refuser de monter votre malle pour vingt sous, parce qu'il estime que son travail mérite un salaire de 2 francs. Dans ce cas il n'y a pas grève, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, puisqu'il n'y a pas entente entre plusieurs ouvriers pour refuser de travailler. Mais il y a grève bien caractérisée dans le cas suivant qui s'est produit cet été dans un petit coin d'Auvergne : les individus qui ont l'habitude d'aller servir les batteuses ont dé-

claré d'un commun accord, qu'ils exigeraient dorénavant 3 francs au lieu de 2 fr.; ils ont même fait publier la chose à son de caisse avant l'ouverture de la campagne afin que nul n'en ignore. Nous trouvons bien là les deux éléments constitutifs d'une grève : coalition et refus de travail. Avant la loi de 1864, un procureur impérial zélé aurait certainement trouvé là matière à poursuites. Mais les cultivateurs gênés par ces nouvelles prétentions des ouvriers auraient-ils pu se prétendre lésés et réclamer des dommages-intérêts? Évidemment non, car aucun des ouvriers n'avait d'engagement envers aucun cultivateur; aucun contrat n'était donc violé, aucun droit lésé. Les ouvriers étaient donc aussi libres de ne pas travailler ou de ne travailler qu'à certaines conditions, que les patrons l'étaient de ne pas les employer, ou de ne les employer qu'aux conditions anciennes. Lors donc qu'il n'y a pas d'engagement entre employeurs et employés, on peut affirmer que le *droit de grève* existe dans sa plénitude, que la grève est absolument légitime et ne peut donner lieu à aucune réparation civile.

Lorsqu'il y a engagement, et dès le moment qu'un homme travaille pour un autre, il y a nécessairement engagement, convention, contrat; cet engagement peut être pour un temps déterminé, pour un travail déterminé, ou sans détermination de durée.

Lorsque le temps prévu par l'engagement est expiré ou lorsque le travail est effectué, si les ouvriers s'entendent pour refuser de continuer à travailler, leur grève est parfaitement légitime, c'est un droit qui n'en lèse aucun autre. Ce sera le cas de journaliers qui, leur journée finie, ne reviendront pas le lendemain; ce sera le cas des débardeurs qui refusent de se réembaucher à certaines conditions.

C'est ce qui ressort du texte de l'art. 1780 du Code civil, complété par la loi du 27 décembre 1890 : « On ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée.

« Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes.

« Néanmoins, la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts.

« Pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il est tenu compte des usages, de la nature des services engagés, du temps écoulé, des retenues opérées et des versements effectués en vue d'une pension de retraite, et, en général, de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé.

« Les parties ne peuvent renoncer à l'avance au droit éventuel de demander des dommages-intérêts en vertu des dispositions ci-dessus, etc... »

Ainsi donc, des ouvriers engagés pour un temps ou un travail déterminé ne peuvent légitimement cesser le travail, soit isolément, soit par coalition avant l'expiration du temps fixé ou avant l'achèvement du travail entrepris. S'ils font grève avant le terme convenu, ils violent le contrat de travail et s'exposent à des dommages-intérêts. On ne peut donc pas parler de *droit de grève* en pareil cas.

Le plus ordinairement, pour les ouvriers de l'industrie, l'engagement est sans détermination de durée. Il peut donc toujours cesser par la volonté d'une des parties. Il a été maintes fois jugé que la résiliation du louage de services par l'une des parties ne donne lieu, *en principe et par elle-même*, à aucune sorte d'indemnité au profit de l'autre partie. Mais elle peut donner lieu à des dommages-intérêts :

1° Lorsqu'elle est contraire à une clause expresse ou tacite de l'engagement subordonnant la faculté de résiliation à l'accomplissement préalable de certaines formalités ;

2° Lorsqu'elle viole le délai-congé ;

3° Lorsqu'elle est abusive.

Le premier cas vise surtout la clause de renvoi pour motifs graves. S'il y a contestation, il appartient aux tribunaux d'apprécier la gravité des motifs.

Le troisième cas ne trouve guère non plus application en cas de résiliation du contrat par les ouvriers.

C'est la question du délai-congé qui se

pose ordinairement en cas de grève. D'après la loi confirmée par la jurisprudence, chacun des contractants doit observer les délais-congé commandés par la convention ou l'usage, mais l'observation d'un délai-congé ne peut être rendue nécessaire que par la convention ou l'usage. Sa durée résulte pratiquement des usages soit généraux, soit spéciaux à la localité ou à la profession, mais on peut déroger aux usages par une convention spéciale, par exemple, par un règlement affiché dans un atelier ; la convention peut même supprimer le délai-congé. L'existence d'un délai-congé étant établie, son observation s'impose aux deux parties dans quelque condition que se produise la résiliation, même en cas de grève. Toutefois cette obligation cesse lorsqu'une des parties s'est rendue coupable d'une faute grave envers l'autre : cette faute grave pourra résulter d'une violation de contrat de travail. Cette obligation cesse également en cas de force majeure : maladie, destruction de l'outillage, grève d'une partie des ouvriers, etc...

Si donc le délai-congé n'est consacré ni par les conventions ni par les usages, ou s'il est supprimé par les conventions, les ouvriers ont le droit de cesser le travail quand bon leur semble, comme le patron a le droit de les renvoyer à tout moment. C'est le droit de grève, c'est le droit de lock out sans restriction [1].

Si, au contraire, l'usage a établi un délai de congé, les ouvriers ne peuvent légitimement faire grève qu'en observant ce délai. C'est ce qu'ont fait les mécaniciens anglais lors de leur mémorable grève de 1897, si bien analysée par M. Paul Bureau dans son ouvrage sur *Le Contrat de travail* [2]. C'est ce que n'ont pas fait les ouvriers d'Elbeuf qui, en novembre 1900, se sont mis en grève à l'improviste au milieu de la journée. Cette grève d'Elbeuf a d'ailleurs pris fin sur un jugement du conseil des prudhommes condamnant les ouvriers grévistes à des dommages-intérêts pour rupture du contrat de travail sans observation des délais de congé. Un arrêt de la Cour de cassation du 18 mars 1902 a d'ailleurs, dans une autre affaire, consacré cette jurisprudence conforme aux textes de la loi et à l'équité.

Si les usages interdisent, en effet, à un patron de renvoyer brusquement, sans motif, un ouvrier, c'est que ce brusque renvoi équivaut à priver l'ouvrier de son salaire pendant un certain temps, car on ne peut pas toujours trouver une nouvelle place séance tenante ; c'est d'une sorte de vol que se rend coupable le patron vis-à-vis de son ouvrier. Il lui cause un dommage grave que réprouve à la fois la loi et le sentiment de la justice. Il en est de même si un ouvrier quitte brusquement, sans motif, un patron qui se croyait en droit de compter sur son travail et son habileté professionnelle pour exécuter un travail entrepris, parfois même un travail commandé. En certains cas, le préjudice causé par un seul ouvrier peut être considérable : à fortiori, peut-il l'être encore plus si tous les ouvriers quittent l'atelier.

En cas d'engagement de travail sans détermination de durée, on ne peut donc parler de droit de grève que si on sous-entend que les délais-congé seront observés. Or, en France, on peut constater que, la plupart du temps les grèves éclatent à l'improviste, parfois même avant que les ouvriers aient formulé leurs revendications, souvent pendant que des négociations sont en cours. Nous savons que cette tactique est due à la mauvaise organisation corporative des ouvriers français qui ne leur permet pas de lutter à armes égales avec les patrons. Mais il n'en est pas moins vrai que, très souvent, les grèves débutent par une rupture illégitime du contrat de travail et que les ouvriers n'ont pas le *droit de grève* au moment où ils se mettent en grève.

Quelques personnes prétendent que la grève n'est pas une rupture du contrat de travail, qu'elle n'en est qu'une suspension et que par conséquent, à l'issue d'une grève, tous les grévistes ont le droit de

1. C'est ce qui se passe dans l'industrie des restaurants et des cafés où patrons et employés ont le droit, reconnu par l'usage de la profession, de résilier le contrat de travail, sans indemnité, à tout moment de la journée. Les grèves même subites de cuisiniers et de garçons de café sont donc toujours licites.

2. Alcan, 1902.

reprendre leur place à l'usine sans que le patron ait le droit de s'y opposer. Il est bien évident qu'en fait, des ouvriers grévistes ont bien l'intention de reprendre le travail dans le même atelier et que le patron a aussi l'intention de reprendre ses ouvriers ou du moins la plupart d'entre eux. Mais, au point de vue juridique qui nous occupe seul ici, on ne comprend pas très bien la thèse de la suspension. En général, on conclut un contrat pour s'assurer la stabilité, la sécurité ; or, le but serait évidemment manqué si un des contractants pouvait à sa guise suspendre les effets du contrat sans que l'autre se trouvât dégagé. Les raisons d'équité qui, en certains cas, ont fait sanctionner par des dommages-intérêts la brusque rupture du contrat de travail, s'opposent aussi bien à sa suspension, puisque les effets en sont les mêmes.

Par conséquent, si des ouvriers ont le droit de se mettre en grève en observant le délai de congé, ils doivent, le cas échéant, supporter les conséquences de la résiliation de leur contrat de louage de services, et s'il plaît au patron de ne pas s'engager de nouveau envers eux, ils n'ont aucun moyen juridique de les y contraindre.

C'est précisément sur ce point des responsabilités et des conséquences de la grève qu'il y a malentendu et équivoque au sujet du *droit de grève*. Les ouvriers entendent généralement par là avoir le droit de rompre le contrat de travail sans que le patron soit dégagé de ses obligations envers eux. « La grève, dit Fournière, se présente dans les faits comme une tentative collective de revision du contrat de travail. Elle peut, par conséquent, dans certains cas, le suspendre ; mais en aucun cas (ou presque aucun) le rompre. » A propos des employés de chemins de fer, on a dit et écrit qu'il était inhumain, illégitime, monstrueux de révoquer des gens qui n'avaient fait qu'user d'un droit reconnu par la loi, le droit de grève. La réponse a été donnée récemment à la tribune de la Chambre par le ministre des travaux publics qui a déclaré que les compagnies étaient dans leur droit en refusant de reprendre des employés qui avaient rompu le contrat qui les liaient à elles et que le gouvernement n'avait aucun moyen d'obtenir leur réintégration.

1. M. Augagneur. Séance du 29 décembre 1911.

III. — LA GRÈVE DANS LES SERVICES PUBLICS.

On a souvent discuté la question de savoir si les ouvriers et employés des services publics, comme les chemins de fer, avaient le droit de se mettre en grève. Aucun texte de loi ne réglant leur situation à cet égard, ils sont soumis au droit commun, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de résilier leur contrat de louage de services en observant les usages relatifs aux délais de congé et en supportant les conséquences de leurs actes. Les employés de chemins de fer ayant une situation très stable et généralement assez recherchée ne quittent guère brusquement leur emploi, de sorte que la jurisprudence n'a pas eu occasion — à ma connaissance du moins — de consacrer les usages qui les régissent en matière de délai-congé. Mais il est certain que l'employé qui démissionne expressément ou tacitement, perd tous les avantages de sa situation et notamment ses droits à la retraite, à moins que les règlements des compagnies qui représentent son contrat de travail ne les lui conservent en tout ou partie.

Ce que je viens de dire des employés de chemin de fer doit s'appliquer aussi aux fonctionnaires qui sont, au point de vue du contrat de travail, dans une situation analogue. Cependant il y aurait lieu de déterminer quels sont les fonctionnaires qui, « dépositaires de quelque partie de l'autorité publique », sont exposés à se voir refuser le droit de grève en vertu des art. 123 et 124 du Code pénal :

« Art. 123. — Tout concert de mesures contraires aux lois, pratiqué soit par la réunion d'individus ou de corps dépositaires de quelque partie de l'autorité publique, soit par la députation ou correspondance entre eux, sera puni d'un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, contre chaque coupable qui

pourra de plus être condamné à l'interdiction des droits civiques et de tout emploi public, pendant dix ans au plus.

« ART. 124. — Si, par l'un des moyens exprimés ci-dessus, il a été concerté des mesures contre l'exécution des lois ou contre les ordres du gouvernement, la peine sera le bannissement. »

Ces textes s'appliquent évidemment aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif, mais ils ne semblent pas pouvoir s'appliquer à la généralité des employés de ministères, aux instituteurs ni aux agents des postes et télégraphes. Lorsque ceux-ci se sont mis en grève, l'opinion publique a paru un peu affolée et hésitante au sujet des droits qu'on devait leur reconnaître ou leur refuser. On a paru attacher une grande importance au droit de former des syndicats, droit qui serait refusé aux fonctionnaires en vertu de l'article 3 de la loi du 21 mars 1884 ainsi conçu : « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. » Mais est-ce que les fonctionnaires n'ont pas à défendre des intérêts économiques? Qu'est-ce alors que la question du traitement et de l'avancement? D'ailleurs, on leur permet de former des associations. Querelle de mots dont nous ne verrions guère l'intérêt si l'idée fausse qui considère le droit de grève comme corollaire indispensable du droit syndical ne nous en donnait l'explication. Lors de l'action en dissolution introduite par le gouvernement contre le Syndicat des postiers, le ministère public a posé en principe que, « pour jouir du droit de grève, il ne suffit pas d'être association » mais qu'il faut être syndicat ; et dans les considérants du jugement on lit : « Attendu que le droit de grève étant une des prérogatives de la loi de 1884 [1]... ». Il est difficile d'accumuler plus d'erreurs en moins de mots : nous croyons avoir démontré que la loi de 1884 ne parle ni de la grève ni du droit de grève et qu'aucun texte, dans la législation pénale actuelle, n'interdit la grève à personne, pas plus aux non syndiqués qu'aux syndiqués.

Mais alors, dira-t-on, l'État est désarmé vis-à-vis de ses fonctionnaires. Je ne le crois pas. Il suffit que l'État exerce les droits que lui donne le Code civil en sa qualité d'employeur. Si les fonctionnaires se mettent en grève, ils rompent leur contrat de travail et l'État est dégagé vis-à-vis d'eux : il n'a plus envers eux aucune obligation. Il me semble que le droit commun appliqué aux fonctionnaires donne des sanctions civiles assez efficaces contre les grévistes. Je doute qu'il y ait en France beaucoup de fonctionnaires qui risquent leur carrière et leur retraite pour le plaisir de se mettre en grève. Si l'État est bien résolu à appliquer le droit commun à ses agents et à le laisser appliquer aux agents des services publics, les citoyens sont assurés pendant longtemps encore de recevoir leur courrier et de prendre le train.

En résumé, ni la coalition ni la grève ne sont réprimés actuellement par la loi pénale et il ne nous paraît ni nécessaire ni opportun de les réprimer par une loi spéciale applicable aux fonctionnaires et aux agents des services publics.

Au point de vue civil, la cessation du travail équivaut à une résiliation du contrat de louage de services et dégage ainsi l'employeur de ses obligations envers ses employés. Elle expose l'employé à des dommages-intérêts si elle a lieu avant le terme fixé ou sans observation des déleis-congé dans les cas où l'usage du délai-congé existe.

Car la grève n'est l'exercice d'un droit légitime, en un mot, le « droit de grève » n'existe que lorsque l'ouvrier n'est pas lié par un contrat envers un patron ou lorsqu'il a rempli toutes les obligations que lui imposait ce contrat.

Enfin l'application du droit commun aux agents de l'État et des services publics, nous semble offrir des garanties suffisantes pour la marche régulière des services publics, sans qu'il soit nécessaire d'édicter une législation spéciale qui aurait le vice grave d'apparaître comme une législation d'exception.

1. Cf. Yves Guyot. *Les chemins de fer et la grève*. Alcan, 1911 ; et le *Bulletin du Comité central du Travail industriel de Belgique* du 17 avril 1911.

IV. — LA GRÈVE DES SERVICES PUBLICS DANS LES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES [1].

Un certain nombre d'États ont cependant cru nécessaire de réglementer d'une façon spéciale le droit de grève pour les employés et les ouvriers des services publics.

En Angleterre, *The conspiracy and Protection Act* de 1875 édicte : « Si des personnes employées dans une usine à gaz ou dans une compagnie d'eau rompent volontairement ou méchamment leur contrat de service, sachant ou ayant de raisonnables motifs de croire que la conséquence probable de leur action soit isolée, soit d'accord avec d'autres, sera de priver une ville ou une localité de gaz ou d'eau, elles seront passibles d'une amende de vingt liv. st. minima et d'un emprisonnement de trois mois avec ou sans travail forcé. » Sont aussi frappés des mêmes peines ceux dont la rupture du contrat de travail pourrait avoir pour conséquence de mettre la vie humaine en danger ou d'amener la destruction partielle ou totale d'une propriété.

En Nouvelle-Zélande : « Des pénalités spéciales sont infligées quand la grève touche certains services : la production ou la distribution du gaz, de l'électricité, la distribution de l'eau dans des agglomérations d'habitants; l'abatage et la vente de la viande, la distribution du lait, la vente et la distribution du charbon, pour la consommation privée; le service des tramways et chemins de fer. » En Australie, l'État de Victoria a promulgué, le 22 mai 1903, une loi dont l'art. 3 est ainsi conçu : « Tout fonctionnaire ou employé au service des chemins de fer qui se sera mis en grève sera considéré, sans que les commissaires aient à prendre une décision de congé ou de renvoi, comme ayant cessé immédiatement, par le seul fait qu'il s'est mis en grève, d'être un fonctionnaire ou employé au service des chemins de fer, et comme ayant renoncé à tout droit (s'il en avait) à toute pension, gratification, retraite ou rente, ainsi qu'à tous droits ou privilèges légaux de n'importe quelle nature, dérivant ou dépendant de la charge qu'il occupait comme fonctionnaire ou employé, sauf en ce qui concerne les salaires qui lui étaient dus au moment où il s'est mis en grève. »

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, est puni d'un emprisonnement de douze mois quiconque excite ou dirige un lock-out ou une grève se rapportant à des objets de première nécessité (charbon, gaz, eau, tout comestible dont la privation pourrait mettre la vie humaine en danger ou causer un sérieux préjudice physique), ou aux services de transport de l'État pour ces objets.

En Italie, la loi du 7 juillet 1907, qui règle l'exploitation des chemins de fer de l'État, s'exprime ainsi : « Sans préjudice pour l'action pénale, d'après les lois en vigueur, ceux qui auront volontairement abandonné ou qui ne reprendraient pas leurs fonctions, ou ne prêteraient pas leurs services, de sorte qu'il en résulterait une interruption ou une perturbation dans la continuité ou la régularité du service seront considérés comme démissionnaires et remplacés. »

Dans les Pays-Bas, à la suite de plusieurs grèves dans les chemins de fer et les services municipaux, les États Généraux votèrent la loi du 11 avril 1903 qui ajouta trois articles au Code pénal. D'après l'art. 358 *bis* : « Toute personne employée dans le service des transports publics par chemins de fer qui, dans le but de provoquer ou de prolonger un interruption dans l'exercice d'un service public ou dans le service des transports publics par chemins de fer, néglige ou refuse d'effectuer les travaux qu'il s'est engagé à faire expressément sera puni d'une peine qui pourra s'élever à six mois de prison ou à une amende de 300 florins. »

D'après l'art. 358 *ter*, s'il y a concert entre plusieurs personnes pour commettre le délit visé par l'article précédent, le maximum de l'emprisonnement pourra être de deux ans, et, s'il y a eu exécution, la peine peut aller jusqu'à quatre ans.

En Espagne et en Portugal, la loi pres-

1. Cf. Ence Bouloc : *Le « droit de grève » et les grèves*, p. 62.

crit un préavis de huit à douze jours de la part de ceux qui ont l'intention de prononcer un lock-out ou de se mettre en grève dans les services publics : mais elle a omis d'édicter une sanction.

En Suisse, l'art. 12 de la loi du 15 octobre 1897 assimile les agents des chemins de fer fédéraux aux fonctionnaires de la Confédération auxquels la grève est interdite.

L'expérience de ce qui s'est passé en France avant 1864, alors que la grève et la coalisation étaient réprimées par le Code pénal, prouve l'inanité de la loi pour empêcher les grèves. Il y a eu des grèves en France malgré l'art. 415, et il est à croire que les dispositions répressives introduites dans certaines législations étrangères ne seraient pas plus efficaces. Appliquer des peines d'emprisonnement à la totalité ou presque totalité des employés des services publics, ne parait guère pratique, car cette mesure arrêterait la marche de ces services aussi bien que la grève. D'autre part, promulguer une loi spéciale pour déclarer que les grévistes seront considérés comme démissionnaires ne présente aucune utilité lorsque cette conclusion ressort, comme en France, de la législation civile.

Aux États-Unis, il n'existe pas de lois spéciales pour interdire les grèves dans les services publics, mais la jurisprudence et l'opinion publique envisagent les questions de grève autrement qu'on ne le fait en France. M. J.-J. Feely, gradué de Boston et ancien adjoint à l'attorney de Massachusetts a publié sur ce sujet, dans la *North American Review*, un article qui a été reproduit dans le *Journal des Économistes* du 15 juillet 1910 et par M. Yves Guyot dans son livre, *Les Chemins de fer et la Grève*. Nous allons en faire une rapide analyse.

La grève est un moyen employé par les ouvriers pour forcer les patrons à consentir à leurs réclamations ; or, moyen et but doivent être légaux, afin de justifier l'action.

Le droit de faire grève n'est pas un droit absolu, mais un droit qui, comme la grande majorité des privilèges que possède le citoyen, est restreint par les droits coégaux des autres. A la longue, le public est certainement, bien qu'indirectement, affecté par la grève, car le transfert de quelque avantage économique dépend du résultat de la grève. « Tant que la loi permettra à tout individu qui ne se trouve pas lié par un contrat spécial de quitter arbitrairement son travail sans raison valable, ce droit sera soumis à la condition de ne pas abandonner son emploi à tel moment ou de telle façon qu'il s'ensuive une destruction de la propriété de son employeur ou un danger pour le public ».

Il est clair que le droit de l'individu de cesser son travail est limité : 1° par le droit supérieur du corps politique à assurer sa propre sécurité ; 2° par les droits égaux des autres individus.

Il y a une différence profonde entre la situation de l'individu isolé et celle du groupe. « Tandis que le privilège pour l'individu de travailler ou de chômer, à son gré, est traité comme de la plus grande importance pour la communauté entière, le droit pour le groupe de se mettre en grève entraînant des possibilités de dommages considérables et de destruction pour tout le corps politique en raison des nombreux citoyens lésés n'est pas considéré comme étant d'importance suprême, mais seulement comme d'importance égale aux privilèges des autres ; et puisque l'exercice de ce droit entraine presque inévitablement des dommages pour les autres, ceux qui prennent sur eux d'y avoir recours, sont considérés comme responsables et doivent veiller à ce qu'il soit employé de façon justifiable et dans un but justifiable. Le privilège d'user de ce droit pour quitter arbitrairement son travail (privilège que nous voyons admis dans le cas individuel, n'existe plus pour le groupe qui ne peut se l'arroger que pour des cas justifiables ; on ne peut le considérer comme justifiable si le dommage causé est hors de toute proportion avec les profits recherchés ou si le but recherché est arbitraire ou contraire à la loi admise. »

« Le droit d'employer un pouvoir si

énorme (la grève), un pouvoir tiré de l'existence même de la société organisée, doit nécessairement être un privilège limité qui ne peut être exercé avec justice ou raison que lorsqu'on respecte les droits de cette société qui en rend l'exercice possible et non pas de manière à léser ou gêner inutilement ou opprimer le public, soit indirectement, soit avec intention. »

C'est de ces principes que s'inspirent les tribunaux américains. Dans un de ses arrêts, la Cour suprême du Massachusetts s'exprime ainsi : « Le résultat de cette plus grande puissance coercitive de la part d'un groupe d'individus est que ce qui est légal pour un individu ne saurait être pris comme preuve de ce qui est légal pour un groupe d'individus ; ou pour nous exprimer autrement, il y a des choses qu'un individu peut légalement faire et qu'un groupement d'individus ne saurait légalement faire. »

C'est la théorie contraire que soutiennent en France certains auteurs qui sont portés à reconnaître à la collectivité gréviste des droits qu'on refuse aux simples particuliers. Il nous semble que les juges américains sont dans le vrai en reconnaissant au groupe dont la force intrinsèque est plus grande et qui est tenté d'en abuser, moins de droits qu'à l'individu dont la force est plus limitée en elle-même et dans les résultats auxquels elle peut atteindre.

Dans la pratique, en présence d'une grève, la Cour se demande quel est le but de cette grève, si ce but est légal ou illégal. S'il est illégal, la Cour interdit de chercher à atteindre ce but de quelque façon que ce soit. Si ce but est légal, il faut se demander si les moyens employés sont légaux ou non S'ils sont illégaux, la Cour les prohibe.

Voici un certain nombre de cas qui ont été jugés comme illégaux :

1° Obtenir le monopole dans une profession ;

2° Créer ou maintenir un marché fermé ;

3° Faire grève par solidarité ;

4° Provoquer le renvoi d'un ouvrier sous prétexte qu'il n'appartient pas à l'union ;

5° Forcer un tiers à violer un contrat ;

6° Violer un contrat du gréviste ;

7° Obtenir la perception d'une amende imposée à un employé dans le but de le forcer à prendre part à la grève ;

8° Forcer l'employeur à accepter des règles d'arbitrage faites exclusivement par l'union ;

9° Intervention illégale dans le droit des employeurs à accéder librement au marché du travail libre.

Les tribunaux maintiennent énergiquement la liberté du travail : « Le droit au travail est le droit primitif de l'homme ; lui refuser ce droit, c'est lui refuser le droit de vivre. » Or, l'intérêt public exige que ce droit soit sauvegardé.

« Le droit du corps politique à sauvegarder sa sécurité collective est le droit le plus élevé qu'on puisse concevoir. Pourquoi l'action concertée de grands groupements d'hommes tirant leurs revenus du public, action qui tend directement à causer un dommage public, ne serait-elle pas subordonnée au droit suprême du corps politique à assurer sa propre sécurité ? Pourquoi protéger des droits inférieurs et soumettre aux attaques illimitées le droit suprême ? »

On voit par ces citations que la jurisprudence des tribunaux des États-Unis est beaucoup moins favorable à la grève que celle des tribunaux français. Le *droit de grève* n'y est pas admis *de plano*, même au cas où il n'y a pas violation du contrat de travail. Ce droit est subordonné au droit supérieur de la sécurité de la société. A plus forte raison en est-il de même lorsqu'il s'agit des services publics. « Il appartient à la nation, a dit le juge Brewer à l'occasion de la grève du Pullman cars, de réprimer toute obstruction sur les routes naturelles ou artificielles ouvertes au commerce entre États et nécessaires à la poste. »

Les exemples que nous venons de citer, dans les législations étrangères, démontrent bien que, si la grève est assurément un droit respectable, elle n'est pas un droit intangible et supérieur à tous les autres. Le droit de grève trouve sa limite naturelle dans les autres droits qui se

dressent autour de lui ; et il est tout à fait satisfaisant de constater que, lorsqu'il tend à sortir de ses bornes, la conscience publique se lève aussitôt pour l'y faire rentrer. Pour en réprimer les excès, il importe donc bien moins d'édicter des lois que d'éclairer l'opinion publique.

Paul Roux.

BIBLIOGRAPHIE

Monsieur des Lourdines, *Histoire d'un gentilhomme campagnard*, par Alphonse de Châteaubriant, Bernard Grasset, éditeur. Prix : 3 fr. 50.

Les romans jouent un rôle important dans l'opinion. C'est presque exclusivement à eux que beaucoup de gens demandent leurs éléments d'informations sociales, et ceux mêmes qui sont capables de réflexion sont influencés par les impressions que leur laisse la lecture d'un roman.

Les romans à thèse sont loués au-dessus de leur valeur par les partisans de la thèse qu'ils défendent et jugés absurdes par ses adversaires. Les personnes de sang-froid doivent s'en méfier comme de toute observation faite sous l'empire d'une idée préconçue. Mais que dire des romans purement littéraires, de ceux qui peignent la lutte des passions, des intérêts, l'opposition et le développement des caractères? Il semble qu'ils soient en dehors de la sphère des études sociales, qu'ils ne puissent leur fournir aucune indication utile.

Ce n'est là pourtant qu'une apparence. Une œuvre littéraire, comme toute œuvre d'art, n'est telle que par le degré de vérité qu'elle exprime : vérité idéalisée sans doute, vérité synthétique, plus vraie et moins réelle que les modèles dont elle s'inspire; plus frappante aussi parce qu'elle est plus intense, plus en relief. L'intrigue la plus élémentaire ou la plus complexe n'atteindra à ce caractère de vérité que si elle se déroule dans un cadre vraisemblable, possible, et voilà le romancier obligé de connaître assez bien la société où il fait évoluer ses personnages pour que leurs manières d'agir, de penser, de sentir s'accordent avec celles de cette société. Il peut ignorer les causes profondes de cet état de choses ; il peut rester indifférent à ses conséquences éloignées, mais il ne lui est pas permis d'en fausser un détail caractéristique sans compromettre la beauté de son œuvre. Il faut, en d'autres termes, qu'il aperçoive clairement l'harmonie, l'équilibre du milieu où il place ses personnages. Par ce côté, sa tâche se rapproche de celle du monographe qui n'a rien fait, lui non plus, si'l ne comprend pas, s'il ne voit pas comment est agrégé le groupement qu'il étudie.

Ces réflexions me sont venues à l'esprit en lisant *Monsieur des Lourdines*, parce que ce gentilhomme campagnard est l'expression d'un milieu. Son caractère personnel pourrait être tout différent de ce qu'il est et son fils, produit du même milieu, est, en effet, un tout autre homme ; mais l'un comme l'autre appartiennent bien à la noblesse rurale poitevine du temps de Louis-Philippe. Le père est attaché à sa terre du Petit-Fougeray par des motifs traditionnels, délicats et simplistes; il ne l'aime pas en capitaliste, à cause de l'aisance qu'elle lui procure, ni en ambitieux à cause de l'influence dont elle peut être la source ; il l'aime sans savoir au juste pourquoi et de tout son cœur, ce qui est la vraie façon d'aimer. Et quand il veut tenter de retirer son fils du gouffre de dissipation et de vanité où il s'est plongé, c'est à ce sentiment qu'il essaie de le raccrocher. Au cours d'une longue promenade à travers la forêt voisine, il le conduit sur une éminence d'où on découvre l'ensemble de son domaine et, lui montrant « sa petite chevance » qui est comme une partie de lui-même, il lui annonce brusquement qu'il a dû la mettre presque entièrement en vente. Tel est le triste aboutissement des folies de ce grand enfant gâté. Un usurier, aux services duquel il a eu trop souvent recours, a écrit à M. des Lourdines en exigeant un paiement immédiat, et pour sauver son nom du déshonneur, le pauvre homme a sacrifié sa terre. Mais le cœur desséché du dandy

(nous sommes en 1840) est incapable de sentir la profondeur de la chute et l'étendue du sacrifice paternel. Il n'est touché que par l'annonce de la ruine et l'étroitesse de vie qu'elle lui impose.

A coup sûr, cette histoire n'est pas neuve et cependant *Monsieur des Lourdines* est à la fois une belle œuvre littéraire et un document précieux pour ceux qui veulent savoir comment et pourquoi ont disparu, au cours du siècle dernier, tant de familles de nos provinces. C'est la peinture d'un milieu.

Paul DE ROUSIERS.

Leçons de philosophie sociale. Le patronat et les Associations. La société politique, par le R. P. Schwalm. Un vol. in-16. Bloud et Cie, édit. Prix : 4 francs.

Nous avons rendu compte dans cette Revue du premier volume du cours professé par le P. Schwalm [1], et nous avons reconnu l'importance que présente la philosophie sociale pour l'observateur qui analyse les différents types sociaux. L'examen des grands problèmes métaphysiques, qui sont traités dans ce second volume, confirme cette appréciation : comment le sociologue, qui étudie les rapports existant entre patrons et ouvriers ou la forme des pouvoirs publics, pourrait-il s'abstenir de toute notion sur la nature philosophique de nos rapports sociaux, ne fût-ce que pour compléter le jugement qu'il porte à leur égard dans son for intérieur? On sent que cette question a préoccupé le P. Schwalm, car il reproche à l'École de la *Science sociale,* dont il était pourtant l'un des plus fidèles disciples, d'avoir méconnu en théorie, sinon dans la pratique, cette branche capitale de l'activité intellectuelle (p. 329-330). — « Français ou Chinois, tout homme de telle race est d'abord homme, et ne peut se connaître si l'on ne sait pas ce que c'est que l'homme et le bien social de l'homme. » Il suffit d'examiner attentivement les travaux qui s'inspirent de la méthode de la science sociale pour reconnaître toute la portée d'application de cette notion.

1. *La Science sociale*, 1910, p. 73 et suiv.

D'un autre côté, la méthode d'observation scientifique est un précieux secours pour le philosophe, et ces leçons montrent tout le parti que leur auteur en a tiré. On peut même avancer qu'une analyse plus approfondie des faits éclairerait d'une lumière puissante certains problèmes dont la solution reste un peu indécise, tels que celui de l'État, chef d'entreprise, ou celui du juste salaire. Ces divers sujets sont d'ailleurs exposés au point de vue doctrinal d'une façon très complète et avec une grande clarté, qui font de cet ouvrage un traité de philosophie sociale d'un vif intérêt et d'une utilité certaine pour tout sociologue.

G. OLPHE-GALLIARD.

L'anarchie mondiale, par André Poëy. Un vol. in-16. F. Alcan, édit. Prix : 3 fr. 50.

D'où vient cette anarchie mondiale? quelles en sont les manifestations? quelle en sera la solution? Telles sont les questions que l'auteur étudie à la lumière de la religion positiviste. L'humanité, selon celle-ci, est dominée par la loi de ses trois états : la guerre offensive au début, remplacée par la guerre défensive, laquelle fera place à son tour à la paix fondée sur les besoins du travail industriel; et ce processus n'est qu'une application de l'axiome suivant lequel le bien est engendré par le mal. La méthode de la science sociale, fondée essentiellement sur la distinction du domaine de la philosophie de celui de l'observation des faits extérieurs, est trop éloignée de celle du positivisme pour qu'il y ait lieu de discuter ici ces affirmations. C'est une tâche à laquelle le lecteur se livrera lui-même : il y prendra intérêt, en parcourant ces pages qui ne sont pas sans originalité ni sans hauteur de vues, et qui sont une nouvelle manifestation de la tendance qui semble orienter de plus en plus uniformément tous les sociologues dignes de ce nom vers la conception d'un état plus prospère et plus rationnel des nations.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

Formation historique de la nationalité brésilienne (série de conférences faites en Sorbonne), par Oliveira Lima, avec une préface de E. Martinenche, et un avant-propos de J. Verissimo. 1 vol. de 249 pages (Garnier frères, édit.).

La Fixation légale des salaires (expériences de l'Angleterre, de l'Australie et du Canada), par R. Broda. 1 vol. 2 fr. 50 (M. Giard et E. Brière, édit.).

Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'étranger (trusts, cartells, comptoirs), par Paul de Rousiers, 2e édition, revue et mise à jour. 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

Sociologia (genèse et évolution des phénomènes sociaux), par Francesco Cosentini. 1 vol. de 707 pages (Unione rip. Éditrice Torinese, édit. Turin).

Statistique des grèves et lock-out en Belgique, par l'Office du travail de Belgique. 1 vol. 3 francs (J. Lebègue et Cie, édit. Bruxelles, et Société belge de Librairie, édit. Bruxelles).

Statisea della criminalita per l'anno 1907, par le Minesterio di Grazia e Ginstizia e dei culti (Rome, 1911).

La législation des mines en Angleterre, par Alexandre Zévaès, 1 vol. in-18, 3 francs (Giard et Brière, édit.).

Le prolétariat international (étude de psychologie sociale), par R. Broda et Deutsch. 1 vol. in-18, de la BILIOTHÈQUE DES DOCUMENTS DU PROGRÈS, 3 francs (Giard et Brière, édit.).

Manuel populaire et pratique pour constituer un bien de famille insaisissable et indivisible, par Camille Guillard, 1 fr. 75 (Giard et Brière édit.).

Comment, avec la loi, la femme peut protéger ses biens, sa fortune, son libre salaire, les produits de son travail, ses épargnes, sa famille, par Camille Guillard, 1 fr. 75 (Giard et Brière, édit.).

MAI 1912 93e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Le Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Le Portugal inconnu : la révolution de 1910, ses causes et ses effets, par Léon Poinsard. — Un siècle d'industrie sucrière dans le Laonnois (1812-1912), par Eugène Creveaux. — Revue de la Presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. le Dr Emile Nadeau, hôpital de l'Immigration B. P. Sans-Bruit, Québec (Canada), présenté par M. Paul de Rousiers.

LE CONGRÈS ANNUEL

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu du lundi 20 mai au jeudi 23 mai. La séance d'ouverture aura lieu à la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184; les autres séances auront lieu à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente.

Nous en donnons ci-dessous le programme :

I. — Lundi 20 mai
(*Société de Géographie*).

Séance d'ouverture à 8 h. 3/4 du soir. — *Douze ans d'Éducation nouvelle; l'École des Roches*, par M. Paul de Rousiers.

II. — Mardi 21 mai
(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Comment on analyse un groupement*, par M. Paul Descamps.

II. — Séance de l'après-midi à 3 heures. 1° *Un pays anglo-normand; le fermier et les institutions de l'île de Jersey*, par M. Pierre Galichet;

2° *Le rôle de l'École aux États-Unis*, par M. Henry Marty, professeur à l'École des Roches.

III. — Mercredi 22 mai
(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *La propagande néo-malthusienne et sa répression*, par M. Paul Bureau.

II. Séance de l'après-midi à 3 heures. — 1° *Monographie d'une commune rurale française*, par M. Paul Roux;

2° *La famille instable en Champagne*, par M. Paul Descamps.

IV. — Jeudi 23 mai
(*Hôtel des Sociétés savantes*).

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Le mouvement intellectuel contemporain (sociologie, histoire, anthropologie), et l'antériorité des découvertes de la science sociale*, par M. Jean Périer.

II. Séance de l'après-midi à 3 heures. — 1° *Les Mongols d'après les observations des explorateurs*, par M. Louis Tauxier;

2° *Comment un type social en évince un autre : Propriétaires normands et fermiers bretons dans le Cotentin*, par Mlle Hostingue Desplanques.

III. Dîner de clôture à 7 heures du soir.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de février.

M. Durieu rappelle d'abord que l'Espagne contient deux types sociaux principaux : l'un dérive du pasteur-berger et occupe tout le plateau intérieur (Castille, Aragon, Léon, etc.); l'autre dérive du cueilleur et occupe le littoral méditerranéen (Catalogne, Valence, Andalousie). Il décrit l'Aragonais comme exemple du premier type, et le Valencien comme exemple du second.

L'Aragonais pasteur de moutons présente les caractères que Demolins a si bien décrits chez le Caussenard français, notamment ses deux traits principaux : aptitude militaire remarquable (par suite de la docilité communautaire et de l'endurance du pasteur) et suprématie du clergé (car la carrière ecclésiastique est la seule voie d'élévation pour la classe populaire). Mais à côté de ces caractères et d'une foule d'autres qui affirment l'esprit communautaire de la population, l'observateur en constate avec étonnement d'autres que la science sociale attribuaient jusqu'ici aux populations particularistes. D'une part dans la vie privée, la liberté absolue de tester même au profit d'un étranger, et d'autre part dans la vie publique des pratiques de self-government, qui remontent au moyen âge. Parlement à côté du roi et séparation des pouvoirs politiques et judiciaires par l'institution du grand Juge chargé de protéger les citoyens contre les officiers du roi. Ces faits ne peuvent s'expliquer que par la théorie de M. Champault sur l'influence sociale de la montagne.

Les populations qui ont peuplé l'Aragon sont descendues des Pyrénées et notamment du fameux royaume de Sobrarbe dont est partie la conquête de l'Espagne. C'est dans la montagne pyrénéenne qu'elles ont acquis ces caractères quasi particularistes qui ont toujours si fort étonné les historiens.

Le littoral présente, au contraire, une série de zones étagées produisant toutes des fruits abondants : en haut l'olivier, puis la vigne, le caroubier, enfin, en bas, l'oranger. Cette dernière zone est la plus riche et la plus caractéristique : c'est un pays d'irrigation et de petite propriété : une famille peut vivre sur un hectare d'orangers. La natalité est très grande, et l'on s'élève par le commerce.

La présence d'une classe nombreuse de commercants enrichis bat en brèche l'influence du clergé et le prestige des fonctionnaires, de sorte que les idées républicaines et anticléricales dominent.

La famille, ici, est devenue instable, et le partage égal est la règle; — au point de vue psychologique, le Valencien a tous les caractères du cueilleur, son jugement est flottant; il est bavard, inconstant et aime à faire de grandes théories.

Il y a antipathie profonde entre le pasteur et le cueilleur, mais le premier domine par le nombre, la force et la discipline.

Pourtant il y a une unité bien nette dans le type espagnol. D'après le conférencier, elle ne peut guère s'expliquer que par l'influence de l'administration et des professions libérales imprimant à tous ceux qui en vivent une mentalité identique. C'est là une répercussion encore inaperçue de l'administration et des cultures intellectuelles.

M. Olphe-Galliard pense, comme M. Durieu, que l'unité du type social espagnol est due à l'influence des fonctionnaires et des professions libérales, mais il ne s'explique pas comment la montagne a pu produire la liberté de tester.

D'après la théorie de M. Champault, le semi-particularisme n'est produit que dans les montagnes où la culture est acharnée, ce qui ne semble pas être le cas de l'Aragon où le pasteur-berger forme le type dominant.

M. Durieu. — Il y a, en Aragon, plusieurs types différents et, à certains endroits, existe une culture intensive. De plus, c'est un pays montagneux, le royaume de Sobrarbe, qui a seul échappé à la domination des Maures, et c'est de là que la reconquête de l'Espagne est partie. Depuis

ce temps, la coutume d'Aragon accorde la liberté de tester absolue. Anciennement, on peut dire que le fils aîné avait tout, mais aujourd'hui, les cadets ont une petite dot. Ceux-ci généralement émigrent vers les villes, vers la Catalogne et aussi en Algérie.

M. Roux dit que la transmission intégrale peut être un phénomène communautaire comme le montre l'Auvergne. Au XVIIIe siècle, certaines régions de ce pays étaient surtout habitées par des bordiers qui transmettaient intégralement leurs domaines; au XIXe siècle, les petits propriétaires ont dominé peu à peu et, avec eux, le partage égal s'est établi.

M. de Rousiers ne croit pas non plus que la transmission intégrale soit un phénomène particulariste en lui-même.

Quant à l'unité sociale du pays, il est difficile de croire que l'influence administrative puisse l'expliquer à elle seule. Malgré la diversité du travail dominant dans les deux grandes régions de l'Espagne, on pourrait peut-être trouver un point commun, celui de la paresse.

M. Durieu insiste sur le point qu'il faut distinguer la liberté de tester de la transmission intégrale et aussi sur le fait que les gens du littoral sont très travailleurs.

LE PORTUGAL INCONNU

L'étude publiée sous ce titre par notre collaborateur, M. L. Poinsard, va paraître en portugais. L'auteur nous communique un appendice écrit pour cette nouvelle édition, dans lequel il apprécie les événements récents. Nous sommes heureux de reproduire le texte français de cet appendice.

La révolution de 1910, ses causes et ses effets.

C'est au printemps de 1909 que nous avons visité le Portugal et procédé à l'enquête dont nous avons publié les constatations. A cette époque, une certaine agitation était entretenue dans le pays, principalement dans les grandes villes, par le parti républicain. Mais nous avons pu constater que, si un assez grand nombre d'intellectuels s'intéressaient à ce mouvement, et trouvaient un écho parmi les ouvriers urbains, la masse de la population demeurait profondément indifférente. Comme dans tous les pays socialement désorganisés, la politique ne touchait qu'une très petite minorité, tout le reste étant, pour les raisons que nous avons exposées, résigné à tout laisser faire et à tout subir. Dès lors, il suffisait de mettre la main sur le pouvoir central, pour dominer le pays tout entier. Tel est le premier inconvénient de la centralisation : elle met le régime politique à la merci d'un coup de main. Pour réussir un tel coup, il faut d'ailleurs être sûr de la complicité de l'armée. Pourquoi l'armée royale fut-elle, dans le coup d'État d'octobre 1910, ou complice, ou indifférente? Ce que nous avons dit de son organisation suffit pour l'expliquer. Au fond, tout le monde était las, non pas de la monarchie mais du régime politique usé, faux, vénal, impuissant, auquel elle servait d'étiquette. La nation ne parvenait pas à reconstituer sa vie politique, parce que sa vie privée, base indispensable de la première, était elle-même très imparfaite. Quant au souverain, comment aurait-il pu, à lui seul, accomplir une œuvre pour laquelle le pays entier manquait des aptitudes nécessaires? Dom Manuel II était médiocrement conseillé par des hommes bien intentionnés peut-être, mais peu éclairés sur l'état réel des choses. Très jeune, mal préparé pour un rôle politique, il ne possédait ni l'expérience nécessaire pour se reconnaître au milieu d'une telle confusion, ni l'autorité indispensable pour dominer les partis, imposer des réformes profondes, préparer une évolution normale et sauver le trône. Puisque les circonstances nous ont permis de l'approcher au moment où il pouvait encore se croire maître de l'avenir, c'est pour nous un devoir de constater qu'il était rempli des meilleures intentions et du plus ferme désir d'exercer intelligemment, et utilement son métier de roi. Il s'était intéressé per-

sonnellement à nos études sur son pays et avait tenu à en connaître promptement le résultat. Nous dûmes répondre en détail à une série de questions rédigées de sa main, qui indiquaient une intelligence très ouverte et une précoce maturité d'esprit. Si le temps lui a manqué pour agir, si les circonstances ont été particulièrement dures pour ce jeune prince, il faut lui rendre la justice qui lui est due et ne pas le charger de responsabilités qui incombent à d'autres. Son bon vouloir, autant que ses malheurs, doivent lui concilier tout au moins les sympathies.

La République portugaise a maintenant plus d'une année d'existence, et le nouveau gouvernement peut être déjà jugé d'après ses actes. Or, ceux-ci montrent combien nous avions raison en disant plus haut que la révolution n'est pas un moyen efficace pour accomplir la reconstitution sociale d'un peuple. En effet, les fondateurs de la République, dont beaucoup étaient animés des meilleures intentions, n'ont rien trouvé de mieux, pour leurs débuts, que de pratiquer avec la dernière rigueur l'arbitraire dictatorial dont le gouvernement monarchique avait trop souvent abusé. Maîtres absolus du pays pendant des mois, sans autre mandat que celui qu'ils tenaient de leur propre autorité, ils ont légiféré avec une hâte excessive, à tel point que, pour rendre la République habitable, il faut maintenant peu à peu défaire leur œuvre intempérante, en élaguant tout ce qu'elle a d'exclusif et d'exagéré. En y regardant de près, on a vite fait de constater que les politiciens formés par la franc-maçonnerie ou par le positivisme ont été, somme toute, plus tyranniques et plus intolérants que la monarchie, contre laquelle ils ont pu, durant des années, écrire, parler et conspirer à peu près impunément. En outre, si quelques-uns d'entre eux ont montré le plus noble désintéressement, beaucoup se sont précipités vers les emplois rétribués avec un empressement au moins égal à celui des hommes du rotativisme[1]. Nous le constatons ici, non pas dans un but de vaine polémique, mais pour étayer par l'expérience notre précédente démonstration; encore une fois, un changement de régime n'est que l'incident dans l'évolution sociale, il ne suffit pas pour la faire progresser et la retarde même presque toujours. Nous allons rechercher par un examen rapide mais méthodique, quel a été le sens de l'évolution portugaise depuis l'avènement de la République.

En ce qui touche l'organisation du travail, nous avons montré la faiblesse de la grande industrie; elle tient à des causes profondes que la politique peut aggraver, non guérir. La monarchie avait édicté déjà quelques mesures protectrices de la classe ouvrière, restées d'ailleurs plutôt théoriques. Il s'agissait de la durée du travail des femmes et des enfants, ainsi que du repos dominical. L'article 277 du Code pénal, d'autre part, interdisait les grèves, mais il était tombé en désuétude. En fait, l'activité restreinte de la grande industrie, son caractère souvent rural, faisait bien plus pour la paix des ateliers que la législation. Le 23 novembre 1910, on s'avisa bien inutilement de proclamer le droit à la grève, et aussitôt des conflits nombreux éclatèrent entre patrons et ouvriers. Mais comme la situation de l'industrie était peu favorable, ce mouvement n'aboutit à aucun résultat sérieux et ne tarda pas à se calmer, parce qu'il sortait d'une cause artificielle, politique, et non pas de circonstances économiques naturelles. Toutefois il a permis aux éléments anarchiques de prendre rapidement une grande influence. Le 8 mars 1911, la loi sur le repos hebdomadaire a été confirmée. Une autre loi a prescrit la création de caisses de crédit agricole rappelant les associations mutuelles allemandes. Mais comme le petit cultivateur est généralement placé dans un état très voisin de la misère, comment pourra-t-il alimenter les caisses par ses épargnes, et profiter de leur crédit sans éducation préalable? Ce qui manque ici,

1. V. dans le journal *O Dia* du 31 décembre 1911 un article fort intéressant écrit par un vieux et sincère républicain, M. Cunha Costa, qui n'hésite pas à reconnaître avec une loyale franchise les erreurs de son parti.

c'est l'appui d'une classe rurale aisée bien plus que le crédit ordinaire, dont la tentation pent devenir dangereuse. Mais la loi ne saurait constituer une telle classe là où elle n'existe pas. Jusqu'à présent, deux caisses agricoles seulement ont été fondées.

En ce qui concerne le régime des biens, la situation reste la même. D'ailleurs, ce qui manque ici est surtout le goût de l'entreprise et du travail, qui devrait pousser les grands propriétaires à faire défricher les vastes espaces encore incultes, dont la classe paysanne pourrait tirer bon parti, avec un peu d'aide, car elle est actuellement bien à l'étroit. Mais il faudrait aussi, dans ce but, la collaboration des pouvoirs publics pour créer des routes, des canaux d'irrigation, etc. De tout cela on ne se soucie pas assez.

Nous avons signalé à maintes reprises la faible constitution de la famille portugaise. Elle sera certainement réduite encore par les effets du divorce facile, établi par un décret du 3 novembre 1910. Ce régime produit déjà des résultats graves chez les peuples où le lien familial est resté très fort; en Portugal, ces résultats ne peuvent être que désastreux. En outre de cette réforme périlleuse, citons seulement la prédominance définitivement donnée à l'état civil sur les registres paroissiaux, chose déjà prévue par le code et partiellement réalisée. Quant à la déchéance de la puissance paternelle et à la recherche de la paternité, établies en 1911, ce sont des armes à double tranchant, dont il est facile d'abuser si les tribunaux ne sont pas absolument sûrs. En somme, le défaut capital de la famille, c'est-à-dire l'insuffisance de l'éducation, subsiste en entier, car le nouveau gouvernement, comme l'ancien, ne peut rien faire pour le corriger, tout dépendant ici de l'initiative privée.

L'instruction publique présente, nous le savons, de graves lacunes. Pour les combler, il faudrait du temps et de l'argent. Le gouvernement provisoire a voulu se passer de l'un et de l'autre. Il a décrété la création d'écoles primaires, mais comme les frais sont mis à la charge des budgets communaux, trop pauvres pour les supporter, les décrets restent sans force pratique. L'enseignement secondaire est demeuré tel quel, dans son insuffisance avérée. L'enseignement supérieur a été en partie désorganisé par des mesures trop hâtives; l'université de Coimbre a vu ses étudiants, délivrés brusquement de l'ancienne discipline, faire la loi à leurs professeurs. Sans transition le contrôle des études par interrogation a été aboli; cela risque fort de favoriser surtout la négligence chez une jeunesse qui, trop souvent, n'est pas dressée suffisamment au travail libre par l'éducation de la famille ni par celle du collège. Il eût été sage de procéder par étapes. Les méthodes d'enseignement paraissent aussi avoir été modifiées un peu brusquement, ainsi que le régime des examens. Peut-être pourra-t-on tirer quelque chose de bon de tout cela avec le temps, grâce au bon vouloir des professeurs, pourvu que les étudiants en montrent aussi de leur côté. Quant au groupement des écoles supérieures de Lisbonne et de Porto sous le titre d'universités, ce n'est là qu'une mesure de forme sans importance, tant qu'on n'aura pas donné à ces institutions encore hétéroclites une organisation soigneusement étudiée. Le régime universitaire doit répondre non seulement aux besoins intellectuels, mais encore aux aptitudes sociales de la nation.

Le décret du 20 avril 1911 portant séparation de l'Église et de l'État est animé du même esprit que la loi française de 1905, sur laquelle il est calqué. Il a supprimé les congrégations, chose facile, car leur rôle était fort réduit. On a voulu enlever au clergé la plus grande partie de son influence en le rendant dépendant des associations de fidèles ou cultuelles, tout en laissant à l'État un droit étendu de contrôle et de pression sur les actes, les écrits, l'enseignement et la préparation du clergé. Ce régime ne pouvait aboutir qu'à une lutte entre l'administration et les évêques; elle s'est produite en effet, et se continue dans des conditions particulièrement fâcheuses pour tout le monde. Tel est le résultat d'une politique qui, en réa-

lité, se préoccupe peu de la liberté de conscience, et fait de la religion une simple question de parti. Tous les bons esprits, en Portugal, quelle que soit leur opinion sur la forme du gouvernement, sont unanimes à désirer entre l'État et l'Église un arrangement équitable, propre à ramener la paix religieuse et la tolérance, au moins comme elles existaient en fait sous l'ancien régime, alors que des associations nettement hostiles à la religion pouvaient se livrer au grand jour à la plus active propagande.

Nous arrivons maintenant aux institutions politiques. Leur base naturelle se trouve dans les administrations locales, auxquelles il aurait fallu donner le plus tôt possible une organisation bien en rapport avec l'état social du pays. Mais le gouvernement provisoire paraît s'être préoccupé avant tout de prévenir les oppositions en écartant les influences dont il n'était pas sûr. Les anciennes corporations municipales ont été remplacées par de simples commissions nommées par les gouverneurs civils. Ainsi le régime de l'arbitraire a tout envahi. Un projet de code administratif, c'est-à-dire de loi d'organisation locale, a été élaboré dans un esprit plutôt libéral, mais trop théorique; si on l'applique telle quelle, il donnera sans doute les mêmes résultats négatifs que la tentative signalée dans notre ouvrage. Dans un pays où les citoyens n'ont guère la tradition du gouvernement local, il faut mesurer avec grand soin la limite des compétences et des pouvoirs, ainsi que les moyens de contrôle. On doit aussi éviter de subordonner la bonne gestion des affaires locales à des intérêts de parti, à des préoccupations électorales.

Parlons maintenant du pouvoir central. Pendant la longue période de sa dictature, le gouvernement provisoire s'est attaché à assurer avant tout le triomphe de ses candidats, en paralysant par tous les moyens les tentatives d'opposition, même légales. Les gens les moins dociles ont pris les armes, ce qui était du reste une grave erreur. Les autres ont courbé la tête et délaissé les scrutins. Le parti républicain est resté ainsi entierement libre de gouverner à sa guise, et d'édifier une constitution à son gré. Apprécions brièvement les résultats de cette manière d'agir. La constitution de 1911, considérée au point de vue purement théorique, paraît acceptable: elle est d'ailleurs un monument composite, établi par imitation des modèles connus, plutôt que par expérience des besoins réels du pays. Nous l'avons dit, faute d'être établie sur un bon régime d'administration locale, cette constitution conserve un caractère artificiel et incomplet. Elle donne au pouvoir politique une autorité trop absolue par la centralisation complète, et en même temps elle l'expose à des influences anarchiques en le soumettant à la domination directe des partis. Ces partis ne sont eux-mêmes que les fractions d'un seul clan, puisqu'on a pris soin d'écarter des Chambres les hommes des anciens groupements, même les ralliés, dont on a préféré éviter la concurrence. Il en résulte que le gouvernement est monopolisé finalement par les représentants d'une minorité de la nation. C'est là une situation anormale, propre à faire prévaloir des intérêts étroits et exclusifs sur l'intérêt général. Le pays ne peut manquer de ressentir profondément les effets d'un système radicalement faux et contraire au jeu naturel des lois sociales. Il en résultera nécessairement, si on ne revient pas bientôt à des idées plus justes et plus larges, une politique tout aussi abusive et tout aussi stérile que celle des anciens partis rotatifs. Les mêmes causes produiront, ici comme partout, les mêmes effets.

Cette conclusion se vérifie déjà par toute une série de faits économiques, financiers ou politiques. Aussi, bien des républicains d'ancienne date se montrent-ils découragés, car ils s'aperçoivent, un peu tard, qu'un changement de régime ne pouvait suffire à réaliser leur grandiose idéal. Ils ont eu foi en la révolution, qui les a promptement déçus, et cela était inévitable. Nous l'avons montré, la médiocre situation du Portugal ne pouvait être améliorée que par une lente et patiente évolution. Le coup d'État de 1910 et la dictature exercée par des utopistes mélangés de jacobins, ne pouvaient guère aboutir

qu'à l'accentuation de la plupart des défectuosités du corps social. Les choses se sont en effet orientées dans ce sens, et il sera maintenant d'autant plus difficile de remonter le courant. Mais aussi, combien furent aveugles ou coupables ceux qui, par ignorance, par mollesse, par ambition, par avidité ou par égoïsme, ont laissé le pays dans la stagnation sociale et le désordre politique, perdu la monarchie et compromis l'avenir. Ils n'ont qu'un moyen de réparer les torts dont ils sont chargés. C'est de prendre résolument la direction du travail dans la culture, l'industrie, le commerce, l'exploitation des colonies. Ils trouveront là une source d'utile influence bien plus abondante que tout ce que la politique pourrait leur donner. Rien, mieux que les événements récents, ne saurait démontrer la vérité de cette indication. L'abus de la politique a paralysé le gouvernement monarchique, le régime actuel le sera de même, et le pays restera dans la médiocrité et la gêne, tant que la classe aisée comptera, pour le relever, sur la politique plus que sur le travail.

Les Portugais n'ont jamais pu tirer de leurs colonies un bien grand parti, sauf exceptions rares et limitées. Leur émigration est pour cela trop pauvre et trop ignorante. Aussi voit-on aujourd'hui les convoitises s'allumer autour des vastes territoires africains découverts et conquis par les explorateurs lusitaniens. On convoite même les Açores, cet archipel qui, cependant, n'est pas une colonie, mais une province rattachée directement au territoire national. Aux mains du Portugal, État virtuellement neutre à cause de sa faiblesse, cet archipel ne peut gêner personne. Une grande puissance maritime pourrait, au contraire, en faire un point d'appui extrêmement dangereux pour ses adversaires en cas de guerre. Il est préférable pour tout le monde que les choses demeurent dans le *statu quo*. Mais pour cela il faudrait que la nation portugaise parvînt à reconstituer fortement sa vie privée, de façon à donner à son action politique intérieure la régularité, l'ordre, l'économie, la liberté d'agir. En même temps, sa puissance d'expansion reprendrait une ampleur suffisante pour assurer l'utilisation effective des colonies. On écarterait ainsi le seul prétexte un peu plausible sur lequel on puisse s'appuyer pour donner une apparence de justification à la spoliation des colonies portugaises. Quant aux Açores, leur prise de possession serait un véritable acte de piraterie, car il est difficile de prévoir l'abandon ou la vente de l'archipel par un gouvernement digne de ce nom, quel qu'il soit.

Léon POINSARD.

UN SIÈCLE D'INDUSTRIE SUCRIÈRE DANS LE LAONNOIS (1812-1912)

La sucrerie, qui occupe une place si considérable dans les régions agricoles du Laonnois, a une histoire des plus intéressantes et trop peu connue. Au moment où l'on vient de célébrer avec éclat le centenaire[1] de la fabrication du sucre de betteraves en France, il nous a paru opportun et tout à fait d'actualité de retracer aussi succinctement que possible les vicissitudes par lesquelles passa cette industrie au cours de son premier siècle d'existence; dans cet exposé, nous nous attacherons spécialement à ce qui s'est passé dans le Laonnois.

Tout en menant ses campagnes, Napoléon Ier trouvait encore le moyen de s'intéresser au développement économique de son Empire; et, dans cet ordre d'idées, il convient de rappeler, les précieux encouragements qu'il prodigua à la *sucrerie*. Le 15 janvier 1812, paraissait à l'*Officiel* le premier texte législatif sur une matière, qui devait en connaître tant par la suite. Voici ce qui était dit dans ce document :

« ART. 10. — Tout individu qui, ayant une licence, aura effectivement fabriqué au moins 10.000 kilos de sucre, provenant de la récolte 1812-1813, aura le privilège et l'assurance par forme d'encouragement qu'il ne sera mis aucun octroi ni imposition quelconque sur le produit de sa fabrication pendant quatre ans. »

1. Ce centenaire a été célébré le 18 janvier 1912.

L'article suivant prolongeait encore le délai d'exception de droits, pour ceux qui trouveraient le moyen d'obtenir de meilleurs rendements ou apporteraient des perfectionnements à l'outillage.

Enfin, le même décret prescrivait à certains départements l'obligation de cultiver un nombre déterminé d'hectares de betteraves. Le département de l'Aisne était imposé pour 1.000 hectares; et lors de la répartition, l'arrondissement de Laon, dont les terres avaient été reconnues favorables, en reçut à lui seul 265 hectares.

Le préfet de l'Aisne d'alors, le baron Malouet, commente en plusieurs circulaires fort curieuses, adressées à tous les maires du département, le décret impérial; il entre dans des explications étendues, très détaillées sur la manière de cultiver la betterave; il va même jusqu'à donner dans son intégralité la description du procédé Bonmartin pour l'extraction du sucre de betteraves.

Aussi, en 1813, on comptait déjà deux fabriques de sucre dans le Laonnois, l'une était établie à Mailly, dépendance de Laval, l'autre à Saint-Lambert, près de Fourdrain. Malheureusement les événements de 1814 arrêtèrent net les progrès de l'industrie nouvelle. En 1815 la sucrerie connut sa première crise, elle était due à la concurrence anglaise qui importait des sucres de canne. Mais vers 1818, la prospérité semble revenir; en 1820, un gros industriel d'Arras, M. Crespel, vint monter à Genlis (aujourd'hui Villequier-Aumont), une importante sucrerie. D'après un document de l'époque, la *Statistique* de Brayer (1826), cette usine occupait durant une partie de l'automne et l'hiver une trentaine d'ouvriers; pendant l'année 1825, on fabriqua dans cette manufacture tout près de 45.000 kilos de sucre.

Et l'on voit éclore une quantité de petites sucreries dont les râpes étaient mises en mouvement par des manèges actionnés avec des chevaux ou des bœufs. Ces installations, en raison de leur faible importance et de la simplicité du matériel, étaient la propriété d'un seul. Elles étaient en nombre au moins égal à celui des sucreries actuelles.

Mais les charges du gouvernement s'accroissent, le sucre, considéré comme un aliment de luxe, est une proie toute désignée, et c'est à lui qu'on s'adresse pour obtenir les ressources dont on a besoin.

Pour la première fois, la loi du 18 juillet 1847 frappe le sucre d'un droit de 15 francs aux 100 kilos. Les effets de cette mesure ne se firent pas longtemps attendre; la production qui s'était élevée pour la France entière à 49.226.000 kilos pendant l'année 1837, tombe à 22.693.000 kilos en 1839.

A partir de 1840, l'impôt suit une marche ascendante et augmente régulièrement de 5 francs par 100 kilos et par an, depuis 1843, où il est fixé à 25 fr. jusqu'en 1847, où il atteint le taux de 45 francs pour le sucre de premier type.

Cependant, malgré ces entraves, la sucrerie continue à se développer, les méthodes de culture et de fabrication commencent à être connues; la machine à vapeur a fait son apparition, et on a réalisé de grands progrès dans le domaine industriel. Nous commençons à voir paraître la grande usine marchant à la houille. Mais cette fois, en raison de l'importance des dépenses à engager, la fabrique n'est plus la propriété d'un seul, mais celle d'une collectivité. Des industriels se mettent à la tête de sociétés par actions; ils font de la propagande, groupent des cultivateurs, et passent avec eux des traités, de façon à assurer aux usines la matière première dont elles ont besoin.

Il s'ouvre alors pour la sucrerie, une ère de prospérité admirable; les résultats qu'on obtient sont magnifiques et soulèvent partout un enthousiasme indescriptible. La betterave est payée à un prix élevé; aucune culture ne donne de semblables bénéfices. Le rendement moyen atteint 40.000 kilos à l'hectare, au prix de vente moyen de 20 francs; cela représentait un produit de 800 francs, qui correspondait à un revenu net de 400 à 500 francs. Mais il y avait des variétés qui produisaient jusqu'à 50.000 kilos à l'hectare et, certaines années, le prix de vente monta à 26 francs. On en était aux débuts et les sucreries ne se montraient pas difficiles pour les réceptions; aussi, les cultivateurs se préoccu-

paient beaucoup plus d'obtenir de gros rendements que de la richesse en sucre.

A partir de 1860, on cultive de la betterave partout; des usines se montent de tous côtés; elles servent des dividendes fabuleux; on parle couramment de 50 et 60 %, mais on ne s'étonne pas de recevoir 80 ou 90 %. Voici d'ailleurs un fait, qui montrera, mieux que de longs discours l'emballement qui dut s'emparer des populations.

La première année de son fonctionnement, en 1865, la sucrerie de Puisieux (près de Laon) *remboursa à ses actionnaires le capital qu'ils avaient versé;* pour ses débuts, elle donnait du 100/100!

A Ciry-Salsogne, un directeur de sucrerie resta en exercice seulement pendant six mois; durant ce court espace de temps, il réussit à réaliser une belle fortune, sans avoir fabriqué un seul morceau de sucre : une élévation considérable dans les cours de vente des mélasses avait suffi pour assurer son avenir.

La répartition de ces gros dividendes fut une faute énorme, dont les sucriers d'aujourd'hui supportent encore les conséquences. L'imagination populaire demeura frappée à jamais de ces résultats, elle les colporta en les exagérant; il devint proverbial de dire : gagner de l'argent comme un sucrier, en parlant de quelqu'un qui remuait l'or à la pelle. Par la suite, quand vint la débâcle, le public demeura sceptique et il conserve encore en mémoire le souvenir des temps fabuleux où l'on donnait du 100/100 de dividende.

De 1860 à 1876, des quantités de gens s'enrichirent. Les blés profitaient des fortes fumures et des engrais qui avaient servi à la betterave et donnaient de meilleurs rendements; la pulpe était utilisée pour l'engraissement rapide du bétail; des vaches ou des bœufs qu'on achetait maigres, étaient revendus au bout de cinq ou six mois avec 150 ou 200 francs de bénéfice. Les moutons qu'on alimentait avec de la pulpe additionnée de son, de tourteau ou de paille hachée poussaient très rapidement; en trois mois, ils profitaient d'une augmentation de poids qui se traduisait par un bénéfice 10 à 15 francs par tête, soit trois fois plus que l'élevage.

A cette époque, la direction des sucreries échappe aux industriels; les cultivateurs qui ont compris tout l'avantage qu'il était possible de retirer de ces sortes d'affaires, et qui sont les producteurs de la matière première, chassent ceux qui furent leurs initiateurs. Désormais, toute société sucrière, qu'elle soit anonyme ou en nom collectif, est en fait une coopérative, car celui qui veut obtenir une action, doit s'engager à cultiver d'une façon permanente un nombre déterminé d'hectares de betteraves. La quantité d'actions qu'un cultivateur peut détenir est donc subordonnée au chiffre d'hectares qu'il cultive en betteraves.

Plus tard, lorsque les fabricants se sentirent serrés de plus près par la concurrence étrangère, ils imaginèrent de payer la betterave à la densité.

Au début de la campagne, on donnait le prix de base, c'était par exemple 20 francs aux 1.000 kilos; ce prix s'entendait pour des racines ayant une densité de 5° 5; toutes celles qui étaient en dessous de la densité normale subissaient une diminution de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par chaque dixième de degrés en moins jusqu'à 5°; au-dessous de 5°, la différence était de 1 franc par dixième de degré jusqu'à 4° 5, chiffre qui constituait la limite à partir de laquelle on acceptait. Par contre, les prix augmentaient de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par chaque dixième de degré en plus de 5° 5 jusqu'à 6° et 1 franc au-dessus. Ainsi une tonne de betteraves à 6° était payée 22 fr. 50 et à 6° 2, 24 fr. 50.

Grâce à cette méthode de réception, il devenait préférable pour l'agriculteur de chercher à obtenir des variétés très riches que d'avoir des variétés pauvres avec de gros rendements. Les fabriques comprennent qu'elles ont un avantage énorme à ne travailler que des betteraves riches, aussi leurs efforts vont tendre de plus en plus à l'amélioration des espèces. Chaque usine s'annexe un laboratoire où des chimistes sont uniquement employés, à l'époque de la fabrication, à analyser les betteraves qui arrivent. Dans certaines sucreries, entre autres à celle de Laon,

les chimistes reçoivent l'ordre de mettre de côté les betteraves les plus riches, pour en faire des porte-graines. Au lieu de les envoyer au coupe-racines, ces tubercules de choix sont réservés, pour être, au printemps, enterrés à nouveau dans un sol fécond, largement pourvu de fumier et d'engrais complémentaires, la graine produite est recueillie en temps voulu.

Voici le fabricant transformé en producteur de graines, de là vient l'idée d'un nouveau mode de marché fort employé avec la petite culture. L'usine achète au cultivateur toute sa production à un prix de, aux 1.000 kilos, sans tenir compte de la densité; mais pour cela le vendeur s'engage à employer uniquement la graine fournie par la sucrerie, à la cultiver dans de bonnes terres, fumées avec des engrais pris également à la sucrerie; à l'arrachage il ne doit rester que 8 plants par mètre carré.

La grosse culture préfère le marché à la densité, le prix se trouvant basé sur la qualité de la betterave, indiqué par le poids spécifique du jus qu'elle contient, le cultivateur est encouragé à faire des essais, à rechercher les meilleures espèces.

Pour tenir tête à la concurrence étrangère, les sucreries s'étaient contentées de se montrer plus exigeantes pour les réceptions, et de payer moins cher la matière première. Mais elles n'avaient personnellement rien fait ou presque rien pour améliorer leur matériel. Il importe de dire qu'elles n'étaient pas poussées à rechercher des méthodes nouvelles, ni à perfectionner l'outillage; ces changements toujours très coûteux n'amenaient pas de bénéfices correspondants parce que l'impôt frappait le sucre fabriqué, au moment où il sortait de l'usine. Au contraire, en Allemagne, une législation plus sage avait eu pour effet de porter l'industrie sucrière à un point de perfectionnement inconnu ailleurs. La diffusion, invention française, y était en application, alors qu'en France on continuait à travailler la betterave avec des râpes et des presses. C'est qu'en Allemagne, l'impôt au lieu d'être perçu sur le sucre, frappait la betterave à son entrée à l'usine; le fabricant avait alors intérêt à pousser d'abord à la culture de la betterave riche et ensuite à poursuivre très loin l'extraction, à aller jusqu'à épuisement complet.

Tout ce qu'on parvenait à extraire en plus du coefficient prévu échappait à l'impôt. Il ne pouvait être de meilleur encouragement.

LE RÔLE DE M. MAZURIEZ

Il n'est pas possible d'écrire d'histoire de la sucrerie, sans parler du grand rôle joué par un Laonnois éminent, énergique, dont les efforts tenaces finirent par triompher de toutes les résistances, et qui réussit, à différentes reprises, à faire voter par le Parlement, auquel il n'a jamais appartenu, des dispositions législatives, qui sauvèrent notre industrie sucrière d'une ruine certaine.

M. Mazuriez, c'est le nom de cet homme, eut des débuts très modestes; il était simple instituteur dans un village, lorsqu'en 1850, une fabrique de sucre qui se montait à Pouilly-sur-Serre, lui offrit une place de comptable. Les gens lettrés étaient encore rares à cette époque et le traitement de maître d'école ne rapportait pas grand'chose. M. Mazuriez s'empressa d'accepter et il n'eut pas à s'en repentir. Quelques années après, grâce à son intelligence et à son travail, il avait conquis tous ses grades et était placé à la tête de l'usine. Il en conserva la direction pendant cinquante ans! Depuis quelque temps, M. Mazuriez vit retiré dans le bourg de Crécy-sur-Serre tout proche de l'endroit où s'est écoulé la plus grande partie de son existence. C'est là que nous sommes allé le voir pour lui demander de nous parler de son œuvre. Nous nous sommes trouvé devant un vieillard encore très alerte, à l'esprit lucide, possédant une mémoire extraordinaire dans laquelle les chiffres et les dates sont restés gravés. Avec d'aussi belles qualités et le fruit d'une longue expérience, on comprend que M. Mazuriez n'ait pas renoncé à toute vie active; sa retraite n'est qu'apparente, il continue à remplir les fonctions de con-

seiller général et de membre de la Chambre de commerce; en outre, il est président du conseil d'administration du chemin de fer d'intérêt local de Dercy-Mortiers à La Fère et président honoraire du Syndicat des fabricants de sucre de France. La sucrerie continue à l'occuper, il en suit l'évolution; aussi c'est bien volontiers, avec empressement qu'il nous a donné sur ce sujet, toutes les explications que nous lui avons demandées.

La supériorité avec laquelle M. Mazuriez a envisagé la question sucrière vient de ce qu'il s'est extériorisé, qu'il est sorti des contingences régionales, pour se placer au point de vue international. Alors que beaucoup de producteurs et de fabricants, grisés par le succès, voyaient tout en beau, et envisageaient l'avenir avec confiance, il annonçait la ruine prochaine; il s'inquiétait de ce qu'on faisait à l'étranger et il sentait qu'il y avait là une menace. Pour se rendre un compte exact des progrès réalisés par nos rivaux, il entreprit, en 1867, un voyage d'étude à travers l'Europe. Ce fut pour lui comme une révélation; ce qu'il vit en Allemagne et en Autriche dépassait tout ce qu'il avait pu imaginer. L'avance sur nous était considérable, les betteraves étaient plus riches, l'extraction des matières sucrées poussée plus loin, grâce à des appareils perfectionnés, de nouvelles usines se montaient; aussi la production, déjà très élevée, menaçait de prendre des proportions effrayantes.

Quelle était donc la cause de cette supériorité?

A première vue, elle paraissait d'autant moins explicable que la plupart des appareils qui fonctionnaient à l'étranger, avaient été inventés et construits par des Français! Pourquoi étaient-ils employés par nos concurrents et pas ou presque pas chez nous? M. Mazuriez voulut s'en rendre compte et il acquit la conviction que le succès de la sucrerie à l'étranger venait uniquement du mode d'application de l'impôt.

En *Allemagne*, l'impôt était perçu *sur la betterave* à raison de 20 francs par 100 kilos de betteraves lavées, décolletées ou non. Un crédit de six mois, contre cautionnement, était accordé pour le paiement des droits. A l'exportation, le remboursement variait de 28 fr. 75 pour les sucres en pains, à 23 fr. 50 pour les sucres bruts titrant au moins 88 degrés. Les sucres importés étaient frappés d'une taxe de 37 fr. 50 pour les raffinés et 30 francs pour les bruts.

En *Autriche-Hongrie*, l'impôt était établi *sur la quantité de betteraves que la capacité des diffuseurs, ou la puissance des presses, permettait de travailler.*

L'impôt était de 20 francs par 1.000 kilos de betteraves, le drawback variait de 21 à 28 fr. 85, selon la qualité. A l'importation, la taxe était de 50 francs pour les raffinés et 37 fr. 50 pour les bruts.

En *Belgique*, l'impôt était basé sur le *jus de betteraves*, et il en était de même en *Hollande*.

Ces différentes législations étaient de nature à pousser aux perfectionnements des méthodes de culture et de fabrication. En effet, l'impôt étant payé sur la matière première entrant à l'usine, le fabricant avait le plus grand intérêt, d'abord à ce que cette matière première fût riche et, ensuite, à lui faire rendre absolument tout ce qu'elle contenait de sucre; plus on tirait de sucre, plus on abaissait le taux de l'impôt. Aussi l'on voit, dans les pays soumis à ce régime, les fabriques s'organiser en conséquence, varier leurs méthodes et les adapter à la législation en vigueur. En *Allemagne*, on emploie de grands diffuseurs et on pousse l'extraction du sucre aussi loin que possible, on épuise jusqu'aux mélasses. En *Autriche*, où il est tenu compte du cube des appareils, M. Mazuriez vit fonctionner des diffuseurs remarquables par leur très petite capacité, et la rapidité étonnante avec laquelle ils opéraient. Là, tous les efforts tendaient à recharger le plus grand nombre de fois possible dans une journée, quitte à ne pas obtenir une osmose complète.

Il était visible que le retard de la France provenait du mode de perception des droits; à part la très courte période de 1860 à 1864 où l'impôt fut mis sur le jus, constamment la taxe porta sur le produit

terminé, sur le sucre à sa sortie de l'établissement.

Le fabricant français n'avait pas, pour rechercher des perfectionnements et appliquer des méthodes nouvelles, le même stimulant que ses concurrents. Ses efforts n'étaient pas récompensés et l'augmentation du rendement profitait plus au fisc qu'à lui-même. Aussi on en était, dans la plupart de nos sucreries, aux anciens systèmes consistant à l'extraction par presses et à l'abandon des mélasses à la distillerie.

M. Mazuriez revint en France convaincu de la nécessité de faire adopter au plus tôt l'impôt sur la betterave. Sans perdre de temps, il se mit en campagne et commença d'abord par voir ses confrères auxquels il exposa ses vues. Hélas! les choses n'allèrent pas toutes seules et la résistance vint d'abord de là où on s'attendait le moins à la rencontrer. Nous l'avons déjà dit, à cette époque beaucoup de cultivateurs ne soupçonnaient pas le danger, ils se refusaient même à croire qu'il pût y en avoir; on leur payait bien leurs betteraves, on leur donnait de beaux dividendes, ils s'imaginaient que cela devait toujours durer. Ils ne comprenaient pas pourquoi on voulait modifier la taxe; et même ils s'élevèrent contre cette modification parce qu'elle allait déranger leurs habitudes, ils y voyaient comme une menace; ils prévoyaient que, du jour où elle serait adoptée, les usines se montreraient plus exigeantes et voudraient de la betterave riche. Les agriculteurs du Nord et du Pas-de-Calais repoussèrent l'impôt sur la betterave parce qu'ils craignaient de ne pouvoir atteindre le rendement légal.

La guerre franco-allemande de 1870-71 survint et obligea M. Mazuriez à interrompre sa propagande. A la suite de nos revers, l'État avait trop besoin de ressources pour qu'on pût songer à lui demander un changement susceptible d'entraîner, tout au moins pour les premières années, une diminution de revenu. Ce n'est guère qu'en 1876 que M. Mazuriez se remit à l'œuvre. Il écrivit alors dans les journaux, visita ses collègues, leur exposa longuement les avantages de l'impôt sur la betterave, se fit pressant.

Dans les milieux intéressés, on commençait à l'écouter avec plus d'attention; on s'apercevait que les sucres français se vendaient moins bien et qu'on éprouvait plus de difficultés à les placer. On n'était pas encore partisan de l'impôt sur la betterave, mais on ne niait plus qu'il n'y eût quelque chose à faire.

L'idée continue de faire son chemin, on en cause toujours parce que son promoteur y revient sans cesse. Nous arrivons ainsi en 1882-83, époque où se produit une crise agricole et sucrière intense. Les sucres, qui valaient 62 fr. 50 en 1883, tombent, au début de 1884, à 45 francs.

M. Mazuriez redouble d'efforts; il rédige une brochure tout à fait remarquable : *L'Impôt sur la betterave*[1], où la question sucrière est exposée d'une façon élevée, précise et lumineuse.

En la lisant, on est saisi des progrès accomplis à l'étranger. Rien n'est plus propre à convaincre de l'influence des législations sucrières sur la production et l'exportation que les chiffres cités :

	Production moyenne de sucre durant les trois années 1873-74 et 75 en millions de kil.	Production en 1882-1883 en millions de kil.		
Allemagne	295	800	Augmentation	171 %
Autriche	200	500	—	150 %
Belgique	74	80	—	8 %
Hollande	27	28	—	7 %
France	436	410	Diminution de 26.000.000	

Ainsi en dix ans, tandis que l'Allemagne et l'Autriche ont presque triplé leur production sucrière, la France a rétrogradé de 26 millions de kilos!

Voyons maintenant ce qui s'est passé dans le même temps pour les exportations :

	Exportation moyenne des années 1873-74 et 75			Exportation en 1882-1883		
Allemagne	30 millions de kil.			400 millions de kil.		
Autriche	18	—	—	300	—	—
Belgique	78	—	—	60	—	—
Hollande	110	—	—	100	—	—
France	221	—	—	157	—	—

L'exportation de la France a donc baissé de 120 millions de kilos, tandis que, durant

1. M. Mazuriez, *L'Impôt sur la betterave*, Paris, Imp. Ethou-Perou, 1883.

cette même période, ses importations en sucre augmentaient de 100 millions! En 1882-83, l'Allemagne et l'Autriche n'importaient plus de sucre.

« Des chiffres qui précèdent, la conclusion est facile à tirer :

« La Belgique et la Hollande restent à peu près stationnaires depuis dix ans, avec leur impôt sur le jus.

« L'Autriche a gagné considérablement avec son impôt sur la betterave, mitigé par les conditions particulières que l'on connait.

« L'Allemagne a obtenu des résultats merveilleux pour elle, écrasants pour nous, avec son impôt exclusif sur la betterave. Elle marche à pas de géant. Sa production augmente actuellement (ceci était écrit en 1883) de plus de 100 millions de kilos par an et son exportation suit la même progression.

« La France, au contraire, avec son impôt sur le sucre fabriqué est en pleine décadence. Sa production diminue rapidement, son exportation aussi, alors que son importation augmente : c'est la ruine à courte échéance [1]. »

L'ouvrage dont nous venons de citer les chiffres et les conclusions fut adressé à tous les membres du Parlement. En même temps M. Mazuriez voyait en particulier les députés et sénateurs les plus influents pour les convaincre, et il se faisait introduire auprès du ministre de l'Agriculture (c'était alors M. Méline), auquel il exposait son système qui consistait :

A remplacer l'impôt sur le sucre par un impôt de 20 francs par 1.000 kilos de betteraves lavées et décolletées; le rendement légal en sucre raffiné étant calculé sur la base de 5 %. Remboursement de 40 francs par 100 kilos de sucres raffinés exportés, relèvement de la surtaxe de compensation de 3 à 7 francs aux 100 kilos pour les sucres venant des pays d'Europe. Cette surtaxe était ce qu'il y avait de plus difficile à obtenir : M. Mazuriez me raconta que les parlementaires admettaient assez volontiers l'impôt sur la betterave, mais repoussaient le vote d'une surtaxe; on lui disait : « Vous en demandez trop! » ce à quoi il répondait qu'on ne pouvait rien disjoindre de son projet sans tout compromettre. Et, pour emporter les résistances, il faisait remarquer que nous étions loin d'user de représailles, car à leur entrée en Allemagne, nos sucres étaient frappés d'une surtaxe de 8 francs, de 14 francs en Autriche et de 57 francs en Russie.

M. Mazuriez considérait même le chiffre de 7 francs comme insuffisant, mais il se voyait obligé de borner ses désirs par la nécessité de maintenir la parité avec le sucre raffiné, lequel était l'objet d'une surtaxe mentionnée dans les traités de commerce et s'élevant à 8 francs.

La raffinerie française était alors placée sous un régime différent de la sucrerie, aussi jouissait-elle d'une prospérité extraordinaire. Le sucre introduit à la raffinerie, pour être transformé en pains, payait les droits d'après le degré saccharimétrique, celui-ci correspondant avec *le rendement présumé* au raffinage. Supposons un sucre brut ayant un titrage de 80°, voici comment la régie établissait le compte de rendement :

100 sacs ou 1.000 kilos de sucre brut à 80° sont considérés comme devant produire un rendement en sucre raffiné de 80 %, soit.....	8.000 kilos
On déduit pour déchet de raffinage 1 1/2 %, soit.....	120 —
Reste à soumettre au droit de 40 francs les 100 kilos....	7.880 kilos

Le raffineur ayant reçu 10.000 kilos et ne payant le droit que sur 7.880, il lui restait 2.120 kilos de matières indemnes d'impôt. Ces 2.120 kilos de matières étaient des mélasses, desquelles on pouvait encore extraire de 40 à 50 % de sucre; *soit 600 kilos environ de sucre, qui n'acquittaient aucun droit*, sur les 10.000 kilos introduits dans la raffinerie.

Ainsi, tandis que le raffineur était exempt de droit sur le sucre qu'il tirait de ses mélasses, le fabricant qui aurait voulu en

1. M. Mazuriez, *L'Impôt sur la betterave*, p. 12.

faire autant, se serait trouvé dans l'obligation de payer la taxe, parce que chez lui on ne distinguait pas, on soumettait à l'impôt tout le sucre, sans s'occuper s'il provenait du jus de betteraves ou des mélasses. Or, comme à cette époque, tout compte fait, on était obligé de dépenser en main-d'œuvre, chauffage, perte de matière, etc., plus de 60 francs pour tirer des mélasses 100 kilos de sucre qui valaient 53 francs, on abandonnait les mélasses.

M. Mazuriez faisait remarquer, avec juste raison, la différence de traitement qui existait alors entre les raffineurs et les fabricants, et fort habilement il en tirait parti en faveur de l'impôt sur la betterave.

A la suite du Concours général agricole d'Amiens, en mai 1883, tous les fabricants de sucre de France, furent conviés à un Congrès qui se tint dans cette ville afin d'examiner la situation de la sucrerie et essayer de se mettre d'accord pour demander l'application d'un système identique qui permette de lutter contre la concurrence étrangère. Cet accord ne put se faire, des divergences d'opinion se manifestèrent, on se contenta de retenir pour étude complémentaire trois projets différents :

L'impôt unique à 25 francs;
L'impôt sur la betterave;
L'impôt sur la masse cuite.

Comme le Congrès, avant de se séparer, avait décidé que tous les fabricants seraient appelés à se prononcer à bref délai d'une manière définitive pour l'adoption d'un des systèmes proposés, un plébiscite eut lieu en juillet 1883. Il donna les résultats suivants :

Nombre de fabriques..	496
En liquidation.....	50
Abstentions.....	114
Votants.....	332

Pour l'impôt unique à 25 francs (proposition du Comité central).....	160
Pour l'impôt sur la betterave (proposition Mazuriez).....	107
Pour l'impôt sur la masse cuite (proposition Vivien).....	12
Pour la proposition Manoury (acquittement des produits renfermant moins de 65 % de sucre pour en extraire le sucre).....	3
Bulletins annulés.....	20

Comme on le voit, ce referendum n'était pas du tout concluant. M. Mazuriez déplorait les divisions, le désaccord complet que mettait en lumière ce scrutin. A la suite de cette consultation, il prévoyait la réponse qu'allaient lui faire les parlementaires : « Avant que de nous demander quelque chose, commencez donc par vous entendre entre vous. » Il comprit qu'il fallait au plus tôt réaliser l'unité et tomber d'accord sur un texte, si on ne voulait retarder indéfiniment le vote d'une réforme qu'il importait d'obtenir de suite pour sauver la sucrerie française de la ruine. Lui-même donna l'exemple en faisant abnégation de ses préférences et proposa comme moyen de conciliation, dans le but de rallier tout le monde, le rétablissement de l'*Impôt sur le jus*.

Certes, il savait, et il l'a écrit, que l'impôt sur le jus serait moins efficace pour notre relevement que l'impôt sur la betterave, parce que l'extraction du sucre acquitté partait seulement du jus au lieu de commencer à la betterave; mais il le trouvait bien préférable à l'impôt sur la masse cuite. Ce dernier en effet frappait un produit presque terminé; il est évident que plus on approchait du terme de la fabrication, moins était grande la marge de profits.

Le 5 décembre 1883, la commission nommée par le Conseil supérieur de l'Agriculture et réunie sous la présidence du ministre M. Méline, se prononce à l'unanimité en faveur de l'*Impôt sur le jus de betteraves*.

Aussitôt M. Mazuriez prend l'initiative d'une réunion de fabricants qui a lieu à Saint-Quentin le 15 décembre, dans le but d'examiner la situation faite à la sucrerie par l'impôt proposé. A cette réunion assistait justement un des membres du Conseil supérieur de l'Agriculture, M. Fouquet; il convient de reproduire ici quelques-unes de ses déclarations :

« La Commission, tout en reconnaissant que l'impôt sur la betterave aurait l'avantage d'être établi sur la matière première, s'est trouvée en face de cette objection principale : que le sol français ne peut donner partout une betterave de même qualité, quelque soin que l'on prenne à sa culture. L'impôt sur le jus, au contraire, peut amener une juste répartition dans les charges fiscales : le fabricant qui aura du jus faible paiera des droits peu élevés ; celui qui aura du jus de meilleure qualité acquittera une taxe plus forte. Dans ces conditions, il y aura égalité dans les charges, et les fabricants des contrées peu privilégiées sous le rapport de la richesse sacharine pourront marcher de pair avec ceux des régions dites à bonnes betteraves. La Commission a reconnu, en outre, que l'impôt sur le jus présentait un autre avantage : celui d'avoir été pratiqué, d'être connu de l'administration qui ne verrait par conséquent, aucune difficulté dans une nouvelle application ».

Et en terminant il s'écrie :

« Il n'y a plus un instant à perdre, la ruine est à nos portes ; il faut se grouper pour agir.

« Les fabricants du Nord et du Pas-de-Calais, dit-on, ne sont pas prêts pour la production de la bonne betterave? Soit. Nous les attendrons encore. Ne discutons plus. Unissons-nous dans un même sentiment de conciliation, et allons au plus pressé. »

Ces sages paroles furent comprises, les uns et les autres, renonçant à leurs préférences, votèrent la résolution suivante, qui fut adoptée à l'unanimité moins une voix :

« Un grand nombre de fabricants de sucre et d'agriculteurs réunis à Saint-Quentin, *tout en restant convaincus que l'impôt sur la betterave est le seul qui puisse sauvegarder les intérêts de la sucrerie et de l'agriculture française, déclarent se rallier momentanément au système de l'impôt sur le jus avec une prise en charge unique* ».

A quelques jours de là, le 17 janvier 1884, le comité central des fabricants de sucre de France et des colonies ratifiait à son tour le vote de cette résolution. Cette fois, l'accord était complet.

Le 29 février 1884, la Chambre des députés, prend en considération la proposition Robert, d'élever la surtaxe à l'entrée des sucres bruts. Et une commission parlementaire est nommée pour étudier les modifications qu'il conviendrait d'apporter à la législation sucrière. Cette commission parlementaire fit une enquête approfondie, elle entendit des représentants de la sucrerie, de l'agriculture, de la raffinerie, du commerce, de l'intérieur et des ports, des intérêts coloniaux, etc. Elle fut surtout touchée par les arguments que M. Mazuriez développa devant elle, et il se montra tellement éloquent que, la commission, ayant terminé ses travaux, écartait définitivement l'impôt sur le jus et adoptait, dans sa séance du 4 avril, les résolutions suivantes :

« A partir du 1er septembre 1884, le droit sur le sucre sera fixé à ... francs par 100 kilos de sucre raffiné.

« *L'impôt sera établi sur la betterave* à partir de la même époque ; le rendement légal est fixé à 5 kilos de sucre raffiné par 100 kilos de betteraves. Il sera élevé à 5 1/2 % le 1er septembre 1886 ; à 5 3/4 % le 1er septembre 1887 et à 6 % le 1er septembre 1888.

« Pour la campagne 1884-85, l'impôt sur la betterave sera facultatif par voie d'abonnement et il sera fait sur le rendement légal une réduction de 1/2 % pour les établissements qui se servent de presses hydrauliques et de 1/4 % pour ceux qui se servent de presses continues.

« Le sucre des colonies françaises jouira à son entrée en France d'une détaxe de 4 francs par 100 kilos.

« La surtaxe sur les sucres étrangers européens est fixée à 7 francs. Il est établi une surtaxe de 4 francs sur les sucres étrangers coloniaux.

« Il sera restitué une somme de 4 francs par 100 kilos de sucre étranger réexporté après raffinage. »

C'était là, dans sa presque intégralité, l'adoption du projet présenté par M. Mazuriez. Il n'y avait que la question de la surtaxe qui restait en suspens. M. Mazuriez

y revient à la séance du Conseil général de l'Aisne du 22 avril 1884.

Il fait remarquer que la surtaxe à l'entrée des sucres raffinés étrangers est de 8 francs par 100 kilos, tandis qu'elle n'est que de 3 francs sur les sucres bruts européens, alors qu'il faudrait qu'elle soit de 7 francs pour qu'il y ait parité. Il dépose un vœu qui est adopté par l'assemblée départementale pour demander : « ne serait-ce que provisoirement, jusqu'au moment où le nouveau système d'impôt aura produit son plein effet, que la surtaxe soit fixée à 7 francs sur tous les sucres bruts étrangers, mais sans remboursement à l'exportation, puisque le remboursement équivaudrait à une suppression. »

Le 29 juillet 1884, malgré une vive opposition, la Chambre votait, dans son intégralité, les propositions pour lesquelles M. Mazuriez luttait depuis une quinzaine d'années.

C'était le salut pour l'industrie sucrière de la France.

Les résultats obtenus dépassèrent toutes les espérances, le cultivateur et le fabricant se relevèrent, l'un en transformant ses méthodes de culture, l'autre ses méthodes de fabrication.

Les progrès réalisés furent si grands et tellement rapides que le Gouvernement, craignant de voir diminuer les recettes du Trésor, chargea à son profit, le 27 mai 1887, d'une surtaxe complémentaire de 10 francs, les sucres de toute origine allant à la consommation.

Le 4 juillet de la même année, la mesure ne lui paraissant pas suffisante, il modifia les termes du contrat de 1884 en fixant à 7 %, au lieu de 6,25, le rendement légal, et, *pour restreindre l'extraction du sucre des mélasses*, il accorda, au compte du fabricant, une décharge de 14 kilos de sucre pour 100 kilos de mélasses expédiées en distillerie.

Le premier coup à la loi était porté. En 1888, le Gouvernement sacrifia encore une fois l'agriculture des départements du Nord en faisant voter par le Parlement, le 24 juillet, une loi nouvelle qui ramenait l'impôt sur le sucre de 50 à 40 francs, tout en laissant subsister, par deux surtaxes de 10 francs chacune, le droit à la consommation à 60 francs. C'était une perte pour le fabricant de 20 % sur le montant de ses excédents, ou une diminution de 10 francs sur 100 kilos de sucre obtenu au-dessus de la prise en charge.

Le 7 avril 1897, le *Journal officiel* promulguait une loi qui fut beaucoup critiquée, parce qu'elle accordait des primes aux fabricants qui exportaient leur sucre.

Il est à remarquer qu'en cette circonstance, le législateur n'avait fait que répondre, et bien timidement, aux primes allouées à leurs nationaux par des États déjà plus favorisés que le nôtre : par l'Allemagne et par l'Autriche.

Nous en sommes maintenant à la veille de la conférence de Bruxelles, avant que de voir sombrer la loi de 1884, il est intéressant de faire un retour sur le passé pour comparer les situations extrêmes.

Les consommateurs, qui, en 1883, payaient les trois sortes de sucres : 88°, n° 3 et raffiné, droit déduit : 51 francs, 58 francs et 65 francs les 100 kilos, ne paient plus ces mêmes sucres, en 1901, que : 22 francs, 26 francs et 36 francs.

Le Trésor qui percevait 143 millions en 1883, 148 millions en 1882 et 135 millions en 1881, a effectivement encaissé 190 millions en moyenne pour les dix années de la période 1892 à 1901.

La production du sucre, qui était de 471.000 tonnes en 1883-84, dépasse 1.100.000 tonnes en 1901-1902.

L'exportation, qui était tombée à 155.000 tonnes en 1884, a dépassé 600.000 tonnes en 1901, faisant entrer plus de 150 millions de francs dans la circulation intérieure.

Voilà quels furent les heureux effets de la loi de 1884. On ne peut pas dire qu'elle manqua son but.

Le 5 mars 1902, les plénipotentiaires envoyés à Bruxelles par l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Espagne, la France, la Hollande, l'Italie, la Suède et la Norvège pour s'entendre au sujet d'une réglementation internationale des sucres, arrêtent une convention qui comprend les dispositions suivantes :

1° Suppression des primes directes ou

indirectes dont bénéficiaient la production ou l'exportation des sucres. C'est-à-dire que sont annulées dans les États signataires de la convention ;

a) Les bonifications directes accordées en cas d'exportation ;

b) Les bonifications directes accordées à la production ;

c) Les exemptions d'impôt totales ou partielles, dont bénéficie une partie des produits de la fabrication ;

d) Les bénéfices résultant d'excédents de rendement ;

e) Les bénéfices résultant du drawback ;

f) Les avantages résultant de toute surtaxe d'un taux supérieur à celui fixé par l'article 3 (3°).

2° L'assimilation aux sucres des produits sucrés : confitures, chocolats, biscuits, lait condensé et tous autres produits analogues.

3° La limitation des droits de douane à 6 francs les 100 kilos pour les raffinés et à 5 % pour les sucres bruts.

4° Prohibition ou établissement d'un droit compensateur à l'importation des sucres primés provenant des pays non contractants.

Un traitement spécial était accordé à l'Espagne, à l'Italie et à la Suède auxquels on laissait la faculté de conserver leurs primes directes ou indirectes, ainsi que leurs droits de douane aussi longtemps qu'ils n'exporteraient pas de sucre.

M. Mazuriez vit tout de suite le danger que la convention nouvelle faisait courir à l'industrie sucrière française. Il dénonça le péril dans un rapport magistral sur un vœu émis par M. Ermant ; la discussion eut lieu à la séance du Conseil général de l'Aisne du 9 avril 1902. Ce document fut jugé tellement important que l'assemblée départementale, après l'avoir approuvé, en décida l'impression à un nombre considérable d'exemplaires et l'envoi à tous les députés et sénateurs.

Entre autres choses, M. Mazuriez disait :

« Ne perdons pas de vue que la solution de la question se trouve uniquement dans les mesures qui permettront à la France de consommer toute sa production sucrière car, il faut le dire, notre exportation devient désormais impossible.

« En effet, l'égalité dont il a été question précédemment n'est qu'apparente. Que les primes soient supprimées pour tous, que l'impôt de consommation soit le même au dedans comme au dehors de notre frontière, la sucrerie française n'en restera pas moins dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis de ses rivales, notamment l'Allemagne et l'Autriche.

« Les conditions économiques dans lesquelles se trouve la sucrerie agricole française et qui sont inhérentes au mode de réception et de conservation des betteraves, à la dépense du charbon et à la main-d'œuvre, aux tarifs de transports, aux impôts de toute nature, etc., constituent une charge supplémentaire pour elle dont le chiffre non contesté a été évalué de 5 à 6 francs par 100 kilos de sucre.

« Un écart semblable permettra toujours à l'Allemagne et à l'Autriche de s'emparer des marchés d'exportation.

« Donc, il faut reconnaître encore une fois que la France ne pourra plus exporter de sucre ! »

Et puisque avec le régime nouveau il ne va plus être possible d'exporter, pour permettre à la sucrerie de conserver son activité, M. Mazuriez conclut à l'adoption du vœu de M. Ermant, pour réclamer des pouvoirs publics l'abaissement de l'impôt de consommation sur le sucre « à un chiffre très minime ». Cet impôt de consommation s'élevait alors à 65 francs. M. Mazuriez voulait le voir réduire, au maximum, à 20 francs par 100 kilos comme en Allemagne ou, mieux encore, à 10 fr., comme en Angleterre ; il faisait remarquer que si le sucre était livré indemne de tout droit, on pourrait le donner au public pour trois ou quatre sous la livre ; nul doute qu'à un prix pareil, la consommation augmenterait dans des proportions considérables. L'impôt, nous le constatons une fois de plus, joue donc ici un rôle très important, un rôle capital ; l'avenir de l'industrie sucrière est dans les mains du législateur. C'est pourquoi fatalement, par la force des choses, les sucriers sont entraînés à faire entrer dans les assemblées politiques des personnalités qui leur soient dévouées.

Les arguments de M. Mazurier portèrent,

son appel fut entendu; la loi du 28 janvier 1903 ramena à 25 francs le droit sur les sucres de toute origine livrés à la consommation; en même temps, pour se conformer à la Convention de Bruxelles, elle abroge les dispositions de la loi de 1884 et remet en vigueur celles qui existaient auparavant.

De leur côté, les fabricants du Laonnois font un effort pour généraliser l'emploi du sucre et principalement du sucre en poudre (sucre cristallisé, comme disent les ménagères); ils organisent des concours de confitures et font une active propagande pour recommander l'emploi du sucre dans l'alimentation du bétail.

Telle est l'œuvre considérable accomplie par M. Mazuriez en faveur de la sucrerie.

Conclusions. — L'évolution de la sucrerie dans le Laonnois comme ailleurs, suit celle de la grande industrie et de la grande culture, elle se fait vers la concentration. Les petites usines disparaissent, elles sont rachetées par de plus importantes et transformées en râperies. Le jus produit, à l'époque de la fabrication, par ces râperies est envoyé à l'usine centrale par des canalisations souterraines parfois assez longues, 6 ou 7 kilomètres.

C'est ainsi que la sucrerie de Marle a racheté et transformé en râperies les sucreries d'Autremencourt et de Toulis. La sucrerie de Montcornet a fait de même avec les fabriques de Saint-Acquaire et de Tavaux. La sucrerie de Dercy est devenue une râperie de l'usine de Pouilly; celle de Quincy une râperie de l'usine d'Anizy.

Au cours de cet exposé, nous avons vu le fabricant constamment occupé à lutter contre des dispositions législatives sans cesse changeantes. Il serait temps de donner à la sucrerie la stabilité qui lui manque pour pouvoir progresser. Elle vit actuellement dans l'inquiétude du lendemain, elle appréhende chacune des échéances qui doivent amener une prorogation de la conférence de Bruxelles. Le dernier renouvellement ne fut pas encore avantageux pour la France; la Russie, en entrant dans la Convention internationale le 29 août 1907, a demandé et obtenu pour elle seule le droit d'exporter 1 million de tonnes de sucre primé, par quantités réglées, du 1er septembre au 31 août 1913. Cette exportation des sucres russes primés est surtout dirigée sur le marché anglais, d'où les sucres français, qui ne peuvent jouir d'aucune prime, sont forcément exclus. Ainsi de 147.000 tonnes de sucres bruts en 1907, notre exportation en Angleterre est tombée à 69.000 tonnes de sucre bruts en 1908, soit 78.000 tonnes de moins.

C'est là un état de choses extrêmement préjudiciable à la sucrerie française, si l'on considère que sa production métropolitaine (720.000 tonnes) et sa production coloniale (107.000 tonnes) s'élèvent ensemble à 825.000 tonnes, alors que la consommation n'atteint que 580.000 tonnes, laissant 245.000 tonnes à exporter, et cela, seulement pour se maintenir dans l'état d'infériorité actuelle.

D'après les statistiques européennes des dix dernières années (1899-1909) *la France vient au 5e rang pour la production du sucre brut par hectare et au 6e rang pour la production du sucre brut par* 100 *kilos de betteraves.*

C'est en Allemagne qu'on fait le plus de sucre par hectare; la moyenne des cinq années 1903-1908 a donné pour le duché d'Anhalt 4.930 kilos de sucre par hectare de 4.730 kilos pour la province de Saxe; la production de sucre brut pour 100 kilos de betteraves a été respectivement pour chacune de ces contrées de 15 k. 28 et 15 k. 24. En France, la moyenne est de 3.611 kilos de sucre à l'hectare, avec un rendement de 12 k. 84 pour 100 kilos de betteraves.

Comme les pertes de fabrication ne sont pas plus élevées en France qu'à l'étranger, il en résulte que, dans notre pays, c'est *la production du sucre dans le champ qui est inférieure.*

Désireux de rechercher les causes de notre infériorité, quelques cultivateurs du Laonnois, sous la conduite de M. Saillard, sont allés l'an dernier (juillet-août 1910), accomplir un voyage de mission en Allemagne, en Autriche Hongrie et en Belgique. Ils ont visité des quantités de fermes,

noté soigneusement toutes les indications qu'ils ont pu recueillir en une série d'études monographiques [1]. De cette enquête je veux détacher quelques chiffres afin de montrer l'avance considérable de l'étranger sur notre pays en matière sucrière.

A la ferme de M. S..., près d'Halberstadt, en Saxe, visitée le 7 juillet 1910, on récolte *en moyenne* 40.000 kilos de betteraves à l'hectare, à 17 et 18 % de sucre. A la ferme de M. P..., près de Halle, la récolte atteint 35 à 36.000 kilos avec un rendement de 18 à 20 %. En France, nous ne pouvons arriver à des chiffres aussi élevés, parce que notre sol et notre climat ne se prêtent pas aussi bien à la culture betteravière; il y a là une chose contre laquelle on ne peut rien. A l'avantage d'une récolte plus abondante et plus riche, les pays étrangers joignent souvent ceux de posséder une main-d'œuvre facile et moins coûteuse, des impôts moins lourds, des transports à des prix inférieurs.

Que ceux qui ont la garde de nos intérêts y pensent.

Le législateur, nous l'avons déjà dit, a en mains l'avenir de la sucrerie française : qu'il abaisse l'impôt afin de favoriser la consommation intérieure en donnant le sucre à bon marché; qu'il accorde largement à cette industrie la protection dont elle a besoin; elle répand autour d'elle assez de richesses pour qu'on fasse en sa faveur quelques sacrifices.

Eugène CREVEAUX.

REVUE DE LA PRESSE

Du *Petit Béarnais*, du 18 fév. 1912, sous le titre : **Encore une faillite** :

La Cour de cassation vient de rendre, dans une affaire intéressant, la situation légale du culte en France, un important arrêt de principe, qui mérite de nous arrêter un instant.

Confirmant une jurisprudence désormais incontestable, la Cour suprême a décidé que la condition essentielle pour réclamer l'attribution des édifices cultuels, en vertu de la loi de 1907, est de se trouver *en communion avec l'autorité ecclésiastique* et que les tribunaux civils n'ont pas à se faire juges du point de savoir si la désignation du curé par l'évêque est ou non conforme à la loi canonique.

Il y a de cette décision et de toutes celles qui l'ont précédée, à tirer quelques conclusions fort intéressantes.

Dans un article très documenté, publié par la *Science sociale*, M. Paul Bureau, professeur à l'Université catholique de Paris, traite précisément cette question, et nous ne ferons guère que résumer son argumentation.

La séparation de l'Église et de l'État, votée en 1905, a été faite *contre les catholiques* : cela n'est pas douteux. C'est une pensée d'hostilité irréconciliable qui l'a inspirée. A ce titre, nous l'avons combattue; nous ne pouvons accepter ni son principe malfaisant ni les injustices, les spoliations, les déchéances dont elle a été l'occasion.

Mais, si ses auteurs, moins passionnés ou plus perspicaces, avaient pu prévoir ce que le temps ferait un jour, et très prochainement, de leur œuvre, il est probable ou bien qu'ils l'auraient autrement conçue, ou bien que, dociles aux enseignements de l'histoire, ils en auraient ajourné le vote.

L'examen attentif et impartial des faits conduit, en effet, à ce résultat inattendu : que la *loi de séparation a fait faillite* ou, si l'on veut éviter toute apparence de paradoxe, que les prévisions, les espérances, les menaces, parfois les craintes, qu'elle a suscitées, ont été, pour une très grande partie, déçues.

Parmi les idées « directrices » de la loi, il en est deux qui servent à donner son véritable caractère à la déclaration solennelle de libéralisme qui lui sert de péristyle :

1. Voir le rapport de M. Saillard relatif à *Une enquête sur la culture de la betterave à sucre en Allemagne, en Autriche et en Belgique*. Paris, Imprimerie de la *Presse*, 16, rue du Croissant. La commission comprenait sept membres : MM. Brunehant (Soissons), Barbare (Guignicourt), Bernot, Bertrand Frédéric (Laon), Bource, Mennesson (Lizy).

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. »

C'est parfait. Mais voici qui nous renseigne sur le degré de sympathie et de bienveillance que comporte cette liberté.

En premier lieu, l'État « *ne subventionne aucun culte* ». Voilà le budget des cultes supprimé.

En second lieu, l'État « *ne reconnaît aucun culte* ». Il entend être *neutre*.

Mais de quelle façon? On peut être neutre et cependant *reconnaître* une religion. C'est le fait des États-Unis, où le pouvoir, loin d'ignorer les groupements religieux hiérarchisés, les reconnaît et rend hommage à leur utilité sociale.

Chez nous, au contraire, l'État entend ignorer les différents cultes. Il s'interdit systématiquement tout ce qui pourrait impliquer une appréciation des doctrines, *à fortiori* un choix entre elles. Tellement que si deux variétés du même culte, l'une orthodoxe, l'autre dissidente, se disputent l'usage d'un édifice, l'État, pour être fidèle à son principe, ne pourra donner la préférence à l'une ou à l'autre et devra les laisser toutes les deux en possession du temple.

Du moins, c'est ce que dit la loi.

Mais de longs mois ne devaient pas s'écouler, que déjà elle recevait d'éclatants démentis.

C'est d'abord l'acte du Saint-Siège condamnant l'association cultuelle comme contraire à la constitution essentielle de l'Église.

Devant l'universalité et l'irréductibilité de l'abstention, le gouvernement a le bon sens de ne pas insister. Une loi nouvelle, du 2 janvier 1907, décide qu'à défaut d'associations cultuelles, les édifices « continueront à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. »

Les exercices cultuels demeurent donc possibles comme auparavant, sous la réserve d'observer la loi sur les réunions publiques, à commencer par la déclaration préalable.

Pas de révolte, mais l'unanimité pour tenir la déclaration comme non avenue. Devant l'impossibilité de sévir, le gouvernement capitule une seconde fois. Désormais le culte est libre sans aucune formalité et la loi du 28 mars 1907 en profite pour supprimer la déclaration pour toutes les réunions publiques.

Voilà pour la jouissance des édifices. Restent les rapports que l'exercice public du culte engendre forcément entre le prêtre ou les fidèles, d'une part, et les dissidents ou l'autorité municipale, d'autre part.

La loi a proclamé son indifférence absolue à l'égard des doctrines. Mais la réalité des faits va bien vite convaincre la loi d'illogisme.

Dès le début, des conflits naissent au sujet des droits des occupants de l'église : usage de l'édifice, clés, sonnerie de cloches, concession de l'église à un prêtre schismatique, etc., etc.

D'après quelle règle les tribunaux vont-ils les trancher? Vont-ils faire abstraction de la qualité de catholiques des intéressés et ne voir seulement, comme le voulait M. Buisson, que de simples citoyens? Pas du tout. Ils appliqueront tout bonnement le droit ecclésiastique et décideront que, par fidèles et ministres, il faut entendre ceux qui acceptent l'autorité du Pape et des Évêques. Et la question pour eux est de savoir si réellement cette communion existe. La loi a voulu ignorer la hiérarchie et *la jurisprudence ne décide que par la hiérarchie.*

Pourquoi? Parce que telle est *la force des choses*, supérieure à toutes les habiletés. Du moment que l'on admet les catholiques à l'exercice d'un droit, il serait absurde d'abstraire les conditions d'organisation, de soumission, de hiérarchie, sans lesquelles ils ne seraient pas catholiques.

Mais voici qui est bien plus fort! L'exercice du culte met en rapports constants l'autorité religieuse avec les fidèles. Là encore conflits : droit de police du curé dans l'église, direction du culte, cérémonies religieuses, etc.

C'est encore à la hiérarchie seule que les tribunaux demanderont leurs éléments de décision. Le prêtre régulièrement nommé par l'évêque a seul autorité. Fait-

il cette preuve, cela suffit, les tribunaux, les cours d'appel, la cour de cassation, le Conseil d'État n'en demandent pas davantage et ne veulent rien savoir de plus.

Encore une fois, cela ne se discute plus. Nous en avons vu chez nous des exemples notables.

Essayez de concilier cette jurisprudence avec les termes et surtout l'esprit de la loi, vous n'y parviendrez pas. Mais c'est le bon sens qui a pris sa revanche.

De toutes les réflexions que suggère ce rapide exposé nous ne voulons retenir que les deux suivantes.

Aujourd'hui les prêtres et les fidèles savent que, s'ils portent devant la justice un litige d'ordre ecclésiastique, il sera jugé d'après les règles organiques et la discipline de cette Église avec laquelle l'État a bruyamment divorcé voici à peine six ans...

D'autre part, il semble bien que, de plus en plus, en dépit des farouches déclarations du début, se comble le fossé que des fous ont creusé entre l'Église et l'État. Pour quelles bonnes raisons l'État refuserait-il obstinément de négocier pour l'Église un statut légal puisque ses tribunaux en reconnaissent en fait et en droit l'existence ?

Oh ! pas d'illusions, mais seulement la constatation de ce fait que l'arme de la séparation a éclaté entre les mains des sectaires et que bientôt il n'en subsistera, — en regard de beaucoup de libertés reconquises, — que le vol, irrémissible, du patrimoine de l'Église...

F. Butel.

BIBLIOGRAPHIE

Colons allemands au Brésil ; *Archiv für exakte Wirtschaftsforschung* (Thünen-Archiv). 4e vol., 1er cahier. Iéna, Fischer, 1912.

Cette revue, dirigée par le Dr Richard Ehrenberg, professeur à l'Université de Rostock, a pour objet l'étude des faits économiques par la méthode d'observation monographique. Le présent fascicule renferme un article de F. Freise sur quelques colons allemands dans l'Etat de Minas Geraes (Brésil). On y voudrait voir la monographie apparaître plus clairement et la liaison entre les divers ordres de faits plus nettement établie ; cependant l'auteur donne sur les émigrants allemands des renseignements nombreux et précis. Son enquête a porté sur neuf colonies occupées au premier avril 1911 par 1.349 Allemands de l'Empire. Nous avons là un exemple de colonisation administrative qui échoue en partie et qui réussit surtout par ce qu'elle a malgré tout de spontané. L'Etat fait en Europe une large propagande et reçoit, par l'intermédiaire des agences, de nombreux colons. Sur 88 familles étudiées, 51 sont des familles d'agriculteurs originaires de l'Allemagne du Sud et 12 autres avaient également dans leur patrie une petite exploitation agricole comme occupation accessoire. Ces agriculteurs viennent généralement se fixer au Brésil de leur propre initiative, appelés par des parents, des amis, des compatriotes qui les renseignent à l'avance sur le pays et sur la vie qui les attend. Leur but en émigrant est de se constituer une propriété indépendante et d'assurer à eux-mêmes et à leurs enfants de meilleures conditions d'existence qu'en Europe. Ces gens-là, venus librement et après mûres réflexions, sont des colons définitifs qui ont abandonné l'Allemagne sans esprit de retour. On n'en peut pas dire autant du reste des émigrants qui sont des mécaniciens, des chauffeurs, des ouvriers en pianos ou en tricots, des tailleurs de pierre, des commis ou des fondeurs. Ces ouvriers de l'industrie sont venus, sur la foi des prospectus et des conférences de propagande, embauchés par les agences qui ne se préoccupent que du nombre des émigrants et non de leur qualité, et transportés aux frais de l'Etat. Ils sont poussés à quitter leur pays par l'insuffisance des salaires, par le chômage ou simplement par le désir de voir le monde. Inaptes à la culture, ils ne réussissent pas et s'ils ne trouvent pas d'emploi dans les grandes villes, ils

sont voués à la misère. Ils forment le gros contingent des rapatriés. D'ailleurs ils ne sont pas venus avec l'idée de se fixer définitivement au Brésil, mais seulement pour y gagner rapidement de quoi vivre ensuite de leurs rentes au pays natal. Illusion d'autant plus amère qu'ils sont moins que personne capables de prospérer et de faire fortune au Brésil.

Les nouveaux venus reçoivent de l'Etat un domaine de 20 à 25 hectares évalué 2.500 à 4.000 milreis[1], y compris la maison, les clôtures et les chemins, des instruments valant 42 milreis et 60 milreis par mois pendant six mois, soit 360 milreis. Ils doivent rembourser le prix du domaine et les avances en dix années. L'auteur reproche à l'Etat de chercher à réaliser des bénéfices en revendant de 63 à 90 milreis des terres qu'il a achetées 35 milreis, et 800 milreis des maisons qui lui en ont coûté 600. Il oublie que, si l'Etat a intérêt à favoriser la colonisation, il a aussi l'impérieux devoir de se ménager de bonnes finances aussi nécessaires pour la mise en valeur d'un pays neuf que de nombreux colons. Le sol est formé d'argiles épaisses qui, dans les vallées, sont inondées pendant plusieurs mois et se prêtent bien à la culture du riz. La superficie d'un domaine se répartit ainsi : 23 % en culture, 45 % en pâturage, 11 % en forêt, 5 % en bâtiments, cours et chemins, 16 % en rochers, marais incultivables. Certains colons cèdent une partie de leur domaine en métayage à des indigènes qui sont ainsi fixés au sol. Les communications sont difficiles, ce qui ne favorise pas la culture intensive. On produit surtout du maïs, du riz, de la canne à sucre et des pommes de terre ; 40 familles sur 88 sont obligées de recourir à la main-d'œuvre étrangère en cédant des champs à colonage. Presque tous les produits de la culture sont consommés dans la maison. L'élevage est médiocre et manque de débouchés : les animaux vivent toute l'année au pâturage ; cependant c'est le bétail et surtout les porcs et la volaille qui procurent aux colons de l'argent liquide. La nourriture est à base de maïs, de riz et de haricots complétée par de la viande de porc, des œufs, du lait et des légumes frais. Le vêtement est des plus simples : on va habituellement nu-pieds. Les maisons ont sept mètres sur huit et comprennent quatre chambres et une cuisine. Le mode d'existence n'a donc rien de particulièrement confortable.

Quels sont les résultats de cette colonisation? D'abord, échec des ouvriers d'industrie attirés et amenés par des moyens de propagande artificielle. Parmi les familles d'agriculteurs, treize, venues sans ressources, ont mené pendant les deux ou trois premières années une existence très difficile et leur situation est encore actuellement médiocre. Il en est autrement des colons qui sont arrivés avec quelques centaines de marks et de véritables capacités agricoles : ils ont pu développer l'élevage du bétail et gagner ainsi de l'argent, ce qui leur a permis non seulement d'améliorer sensiblement leurs conditions d'existence, mais aussi de faire des économies notables qui, suivant les familles, s'élèvent annuellement de 8 à 15 % du total de leur avoir. Le travail seul ne saurait donc assurer le succès d'un colon en pays neuf : il faut encore des aptitudes techniques et des capitaux.

Paul Roux.

1. Le milreis papier vaut environ un mark ou 1 fr. 25.

Etude sur la simplification de l'orthographe, par M. Alfred Dutens, membre de la Société de linguistique de Paris. 1 vol. in-8 de 483 p. F.-R. de Rudeval, édit.

Ouverte par Ronsard, la liste des réformateurs de l'orthographe française s'allonge de siècle en siècle. Dans ces dernières années, poètes, techniciens, grammairiens et philologues ont protesté à l'envi contre l'abus de l'étymologie. M. Alfred Dutens paraît avoir présenté de leur opinion l'expression la plus précise, la plus modérée, la plus scientifique.

Les partisans de l'orthographe actuelle, réputée rationnelle ou « étymologique », ont employé, pour la défendre, des mots

sonores : « Toucher à l'ortographe, c'est toucher à la France ». Mais, depuis que la France existe, a-t-on fait autre chose que toucher à cette orthographe sacrée qui, de retouche en retouche, a fini par devenir moins intelligible que jamais.

Les incertitudes de l'orthographe phonétique du moyen âge, se traduisant par des notations multiples d'un phonème unique ont persisté jusqu'à nos jours. Les lettres doubles, avant l'invention des accents qui eut lieu au XVIe siècle, ou plutôt furent empruntés alors à la Grèce, indiquaient la prononciation, mais aujourd'hui !

M. Alfred Dutens expose avec clarté par quelle voie d'illogisme et de complications, de surcharges et de fausse sensibilité l'orthographe est arrivée à cette difficulté presque insurmontable, constituant un véritable crime de lèse-enfance, par le temps démesuré qu'il y faut consacrer et qui impose l'étude de deux langues mortes pour apprendre à écrire sa langue maternelle.

M. Dutens ne demande d'ailleurs qu'une réforme mitigée, avec le continuel souci de préserver la pureté de la langue qu'il veut non pas changer, mais servir, en régularisant l'orthographe. L'auteur est un consciencieux : les détails, dans lesquels il ne craint pas d'entrer pour préciser par des exemples frappants et multiples la justesse de ses revendications, le prouvent bien. Mais c'est aussi un lettré et un affiné : l'humanisme le plus délicat éclaire et rend attrayant son beau livre si modestement intitulé : *Étude sur la simplification de l'ortographe*. C'est surtout un bon Français, car la connaissance approfondie de notre langue, indispensable à la juste expression de la pensée, est un excellent instrument de culture et un sûr moyen d'étendre notre influence à l'étranger en y faisant aimer notre idéal.

E. D. B.

LIVRES REÇUS

L'Émigration et ses effets dans le midi de l'Italie, par Giacome Barone Russo, avec une préface de Paul Beauregard. 1 vol. in-16. 3 fr. 50 (Marcel Rivière et Cie, édit., Paris, 1912).

Coopératives et Syndicats, par C. Mutschler. 1 vol. de la bibliothèque des DOCUMENTS DU SOCIALISME, 0 fr. 75 (Marcel Rivière et Cie, édit., 1912).

La jeune fille bien élevée (roman), par René Boylesve. 1 vol. 3 fr. 50 (Calmann-Lévy, édit.).

L'Ardenne (la population agricole au XIXe siècle), par Em. Vliebergh et Rob. Ubens. 1 vol. de 428 pages (Albert Dewit, édit. Bruxelles, 1912).

La lutte scolaire en France au XIXe siècle, par MM. L. Cahen, Ch. Schmidt, Roger Lévy, E. Toutey, C. Latreille, J. Tchernoff, E. Fournière, Ch. Seignobos, A. Lebey, F. Buisson, A. Dessoye. 1 vol. in-8°, cartonné à l'anglaise, de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales*, 6 fr. (Librairie Félix Alcan).

Neutralité et monopole de l'enseignement, suivi de la Question de l'enseignement du latin, par MM. A. Croiset, Parodi, Basch, Lanson, Th. Reinach, L. Blum et MM. F. Lévy-Wogue et R. Pichon. 1 vol. in-8°, cartonné à l'anglaise, de la *Bibliothèque générale des Sciences sociales*, 6 francs (Librairie Félix Alcan).

La question agraire et le socialisme en France, 1 vol. in-8° de 455 pages, de la collection SYSTÈMES ET FAITS SOCIAUX, 8 francs (Marcel Rivière, édit.).

Le Pays de Briey, par Georges Hottenger, 1 vol. de la BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL, 3 francs (Berger-Levrault, édit. Paris, 1912).

JUIN 1912 94e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — La Veillée de Pâques à Moscou, par L. Arqué. — Nécrologie : M. l'abbé Eugène Carry. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Georges Hottenger, 11, rue des Tiercelins, Nancy, présenté par M. G. Melin.

Snr. Dr. Alberto Torres, 298, rua Barata Ribeiro, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. le Dr Bittencourt-Rodrigues, directeur de l'Institut Pasteur, rua de Liberdade, 99, Sao Paulo (Brésil), présenté par M. V. da Silva Freire.

M. Stéphane Kahn, 8, Shelley Court, Tite Street, Londres, G. W. présenté par M. C. Phalempin.

M. l'abbé Reulier, Mac-Mahon (départ. de Constantine, Algérie), présenté par M. l'abbé Ballu.

M. Pierre Lyautey, 9, rue des Beaux-Arts, Paris, présenté par M. Paul Descamps.

M. Ernest Pantz, industriel, 1, rue Montéra, Paris, présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Julian Bermudez, apartado, 38, Durango (Mexique), présenté par le même.

M. Armenak Meutémédian, Charch Abbas, 209, Le Caire (Égypte), présenté par le même.

M. F. Dechamp, 18, rue de la Bibliothèque, Marseille, présenté par M. Jean Périer.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre que notre distingué confrère M. Alf. Agache, architecte, vient de remporter un brillant succès dans le concours ouvert en Australie pour le dessin d'une capitale fédérale. Plus de 400 concurrents s'étaient présentés et le travail de M. Agache a été classé troisième avec un prix de 12.500 francs. Tous nos amis se réjouiront de voir un spécialiste, ayant consacré à la science sociale une partie notable de son temps et de ses efforts, affirmer ainsi sa supériorité dans sa spécialité même. Ce n'est pas la première fois que nous constatons quel précieux élément de succès professionnel notre méthode apporte à ceux qui s'en inspirent dans l'accomplissement des tâches diverses auxquelles ils se vouent.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de mars.

M. Paul de Rousiers fait l'historique de la législation réglementant la durée du travail, législation qui ne résulte pas de l'application de principes généraux, mais qui est due à des questions d'opportunité.

Avant la Révolution, il y avait une réglementation compliquée ayant un but purement économique, celui d'équilibrer la production et la consommation.

En 1806, on impose, non pas un maximum d'heures de travail, mais un minimum, entre autres dans le bâtiment. La

serrurerie, etc. Les ouvriers sont obligés de travailler de 6 heures du matin à 7 heures du soir, avec 2 heures de repos.

En 1841, on commence à réglementer le travail des femmes et des enfants dans les ateliers à vapeur et les ateliers ayant plus de 20 ouvriers : en somme, c'est surtout l'industrie textile qui est visée. Les enfants ne peuvent pas travailler avant 8 ans le jour, et avant 12 ans la nuit.

En 1848, on impose la durée maximum de 12 heures dans les usines et manufactures, à l'exception des ouvriers de la métallurgie et des chauffeurs.

En 1874, les enfants ne peuvent pas travailler avant 12 ans le jour et avant 16 ans la nuit.

En 1892, durée maximum de 10 heures pour les femmes et enfants, mais nombreuses exceptions, qui s'appliquent toutes à des travaux à la main.

Cette loi est étendue en 1900 aux ateliers mixtes, et, aujourd'hui, on cherche à l'étendre à tous les grands ateliers.

Un des buts du projet de loi est de diminuer le chômage. Le résultat ne sera pas atteint dans beaucoup de métiers ; dans certaines professions même, le nombre des inemployés augmentera, comme l'a montré à la Chambre notre collègue, M. Louis Dubois, à propos des dockers.

M. Olphe-Galliard dit que la loi de 1892 s'applique à toute l'industrie manufacturière. Les exceptions sont surtout relatives aux veillées et au repos hebdomadaire dans les industries saisonnières, ou ne comportant pas l'interruption du travail. On n'a pas eu en vue d'excepter la petite industrie, et la loi de 1900 n'a pas eu pour effet de développer celle-ci, comme on l'a parfois avancé dans une interprétation erronée du mouvement qui se produisait à la même époque dans l'industrie de la lingerie sous l'influence de causes spéciales.

M. de Rousiers. — La loi, en effet, n'a pas visé les travaux à la main, mais il est d'autant plus intéressant de constater que, par la force des choses, ce sont ces travaux qui restent en dehors de la loi. D'une manière ou l'autre, les petits ateliers échappent à la législation.

M. Olphe-Galliard. — La loi est incontestablement appliquée dans les petits ateliers, quoiqu'il existe encore des abus.

M. Bureau. — Dans beaucoup de petits ateliers, où la loi est respectée en apparence, les ouvrières emportent du travail, et continuent leur labeur à domicile. Dans les grands ateliers, il semble que la loi ait pour effet de diminuer le nombre des chômeurs.

M. Descamps pense qu'il faudrait étudier chaque métier séparément, et que la loi peut être bonne dans certaines professions et mauvaise dans d'autres. Dans le cas des mineurs, il n'y aura ni plus ni moins de chômeurs, car le personnel est fixe, et dans les mauvaises années, on réduit, non pas le nombre des ouvriers, mais le nombre des journées de travail. Il n'en est pas de même des dockers qui sont des manœuvres que l'on embauche en nombre variable selon les besoins. Dans certaines industries, la loi n'a eu aucun effet sur la production, et par conséquent sur les salaires : c'est le cas de l'industrie textile où l'on a pu augmenter la vitesse des métiers en proportion de la diminution des heures de travail. Dans certains travaux à la main, la diminution des heures, entraînera une diminution de la production. La loi devrait envisager chaque métier, et même chaque région.

M. Vanuxem. — Dans les manufactures de tabac, la production horaire n'a pas varié chez les meilleurs ouvriers, qui, avant la loi, donnaient déjà tout ce qu'ils pouvaient, mais elle a augmenté chez les mauvais qui ont essayé de compenser la diminution de salaire.

M. Ferrand cite d'autres industries où un résultat analogue a été constaté. Dans d'autres, on a dû augmenter les salaires, alors que la production restait la même ; de là, renchérissement de la vie.

M. Roux. — Dans les chemins de fer, on a augmenté le nombre des extras, c'est-à-dire des ouvriers employés irrégulièrement, ce qui a permis d'éluder en partie la loi.

M. Olphe-Galliard remarque que c'est surtout dans les industries saisonnières ou irrégulières que les conditions du tra-

vail sont les plus fâcheuses. On peut espérer que le développement du machinisme stabilisera de plus en plus l'industrie.

M. de Rousiers. — Le machinisme a certainement une tendance à stabiliser la production. Toutefois, on n'aperçoit pas bien comment ce résultat pourra être atteint dans les fabrications dominées par la Mode, ou dépendantes des saisons.

Compte rendu de la séance d'avril.

M. Bureau parle de l'œuvre des jardins d'enfants ou *kindergarten* : inaugurés par Pestallozzi et Frœbel, ils commencent à se répandre en France, et ont donné lieu à plusieurs publications récentes, notamment au volume de notre collègue, l'abbé Félix Klein, *Mon filleul au Jardin d'enfants*.

Il y a, chez les enfants de 3 à 7 ans, des dispositions défavorables à combattre et des dispositions favorables qu'il faut savoir utiliser. Parmi les premières, on peut citer, d'une part : l'égoïsme, la colère, l'esprit de commandement; d'autre part, l'inattention et la paresse. Parmi les secondes : la curiosité intellectuelle et l'imagination.

En général, les parents ont une attitude passive vis-à-vis des enfants de 3 à 7 ans. On ne peut commencer à les instruire, croit-on, que lorsqu'ils savent lire et écrire. On ne leur demande jusqu'à ce moment que de ne pas être trop bruyants.

D'après Pestallozzi, l'attitude des parents vis-à-vis des enfants doit prendre modèle sur celle que le jardinier adopte vis-à-vis des plantes. On doit apporter le même soin méticuleux à discerner les aptitudes de l'enfant et à les utiliser en fournissant à chacun le genre de concours qu'elle requiert.

La méthode des jardins d'enfants consiste essentiellement à mettre l'enfant en contact direct avec les choses de la nature et de la vie; les plantes, les animaux, les métiers usuels sont autant d'objets qui, à chaque instant, piquent sa curiosité et lui posent des questions; Frœbel a voulu nous montrer comment nous devons l'aider, le soutenir, et l'orienter dans cette recherche des explications qui lui causent tant de joie lorsqu'il les a trouvées.

Toutefois, pour éviter la confusion, il faut prendre des précautions spéciales, car la diversité des choses et des incidents, jointe à la mobilité de ces jeunes intelligences, nous expose à un danger particulier : de là, la nécessité de l'idée centrale « et des dons d'occupations ».

En somme, on cherche à instruire en amusant, et on corrige par des moyens bienveillants. On obtient ainsi de meilleurs résultats que par l'emploi des méthodes rébarbatives. Toutefois, on peut se demander s'il ne serait pas bon de laisser subsister certains travaux ennuyeux pour développer l'esprit de lutte contre soi-même, de sacrifice, de dévouement. La société a besoin de gens qui sachent se sacrifier sans espoir d'une récompense immédiate.

M. de Rousiers rappelle à ce sujet que la Science sociale attache une grande importance à la distinction entre les travaux attrayants et les travaux pénibles; les premiers sont ceux de simple récolte, et ils donnent une récompense immédiate. Les sociétés inférieures sont celles qui ne savent entreprendre que les travaux attrayants. Il est donc nécessaire de savoir faire des choses ennuyeuses, ce qui ne veut pas dire, toutefois, qu'il faille employer à plaisir les méthodes rébarbatives, comme on le faisait anciennement, en considérant, par exemple, que l'instruction ne puisse se faire que par le livre.

M. l'abbé Klein, qui s'est beaucoup occupé de la question des jardins d'enfants, et qui les a observés de très près, reconnait la nécessité de l'effort et du sacrifice, mais il pense qu'il faut rendre agréables l'effort et le sacrifice, qu'on peut et qu'on doit les faire accepter, les faire aimer de l'enfant.

Dans la réforme de l'instruction, on a commencé par des leçons de choses, puis on s'est aidé de l'image; aujourd'hui, on montre les objets eux-mêmes.

Au *kindergarten*, on enseigne aux enfants une foule de choses, plus de choses même qu'à l'école maternelle. Seulement on les leur enseigne d'une façon qui les intéresse, en s'adaptant à leur nature telle qu'elle est; en évitant les idées abstraites

et générales qui ne disent absolument rien à leur jeune esprit, fait pour s'alimenter d'abord de réel et de concret; en faisant au contraire appel à leur besoin de jeu et d'activité; en satisfaisant leur vive imagination, leur constant besoin de savoir, le pourquoi et le comment de ce qui tombe sous leurs sens. Présentée de cette manière, l'instruction ou plutôt (car il s'agit d'élèves de trois à six ans) la préparation aux connaissances de l'avenir plait beaucoup aux enfants, et c'est un fait d'expérience qu'ils aient non seulement leurs jeux, mais ce qu'ils appellent fièrement leur travail. C'est, en effet, pour eux, un travail; ils ont, grosse affaire pour leur âge, à dépenser une vraie attention pour se familiariser comme ils font, avec les notions élémentaires du calcul, de la géométrie, de la géographie, de l'histoire naturelle, et même un peu de dessin, de l'aquarelle, de l'architecture, de la musique. Quant à la lecture, ils ne la commencent qu'après cinq ans, et grâce à leur développement préparatoire. Grâce aussi aux avantages de la méthode phonétique, ils trouvent là, comme dans le reste, beaucoup de plaisir et très peu de peine.

M. Olphe-Galliard dit que cette méthode lui paraît excellente pour l'instruction, mais il regrette que l'on évite trop à l'enfant l'effort personnel; peut-être s'occupe-t-on trop de lui.

M. Klein. — L'enfant est quelquefois laissé à lui-même; en tous cas, il ne passe qu'une partie de son temps dans le Jardin d'enfants.

M. de Rousiers fait remarquer que l'on a une tendance de plus en plus grande à diriger les études des petits enfants, à l'École des Roches notamment, où le système des classes-études est en vigueur pour les élèves de 7 à 10 ans.

ERRATA

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir corriger les fautes suivantes, qui ont échappé à la correction, dans le fasc. n° 92 (avril 1912).

Page 18, la dernière phrase du deuxième alinéa devrait se terminer par ces mots : « qu'elle est la logique quantitative, fondée sur la diversité, comme l'autre est la logique qualitative, fondée sur l'identité ».

Page 26, ligne 19, lire « Fourier », *au lieu de* « Fournier ».

Page 43, ligne 3, lire « le joug à l'école de Locke », *au lieu de* « le joug de l'école de Locke ».

Page 47, ligne 6, lire « grande science indéfinie », *et non* « infinie ».

Page 50, ligne 16, après « compartiments », insérer « celui du monde oriental, celui du monde grec ».

LA VEILLÉE DE PAQUES A MOSCOU (1912)

La veillée de Pâques fût fêtée hier soir, à Moscou selon la forme traditionnelle. Aux portes des 450 églises, les popes, sortis des édifices sacrés, attendirent que sonnât minuit pour y pénétrer de nouveau triomphalement et pour y célébrer le service devant la foule des fidèles entassés depuis longtemps à l'intérieur.

Le plus imposant de ces services a lieu au Kremlin même, dans la cathédrale Uspensky ou cathédrale du Sacre. Les autorités de la ville y assistent en uniforme de gala. C'est de l'extérieur que j'observai le spectacle. Aussi bien était-il sans doute plus saisissant encore que dans le temple. Je pris place tant bien que mal sur les marches du Monastère des Miracles, où s'entassait une masse d'hommes, d'étudiants, de femmes et de jeunes filles. En bas, les croupes de la police à cheval, refoulant cette multitude, produisaient de rudes froissements. Minuit arriva. Alors la formidable cloche de la Tour d'Ivan Véliki, située tout au-dessus de notre tête, éleva sa gigantesque voix. Et les centaines de cloches des églises de Moscou entrèrent également en branle.

En même temps, les églises s'illuminaient partout de lignes de verres de couleurs; les feux d'artifice s'allumaient : les fusées prenaient leur essor, les gerbes

d'or crépitaient, les chandelles romaines lançaient des flammes bleues, les feux de Bengale rougeoyaient. Tous ces signes de joie, réservés chez nous pour les fêtes politiques, sont employés ici pour manifester l'allégresse que cause la Résurrection du Christ. Quelles Pâques superbes, flamboyantes, emplissant l'horizon de bruits puissants et de clartés ! L'on comprend à ce spectacle ce qu'est une religion se mêlant intimement à la vie populaire et nationale.

Naguère la fête avait pour complément l'échange du baiser de Pâques. Chacun pouvait le demander. Nul ne devait le refuser. « Christ est ressuscité ! (*Krestos voscress !*) ». Et l'autre répondait en donnant le baiser sur les lèvres : « Il est véritablement ressuscité ! (*Dieistno voscress !*) ». Le loqueteux pouvait ainsi embrasser le riche, et celui-ci voyait tout à coup se dresser devant lui quelque éclopé à la face ravagée lui criant d'un ton vaguement impérieux : « *Krestos voscress ! Barine !* ». Depuis 1905, cette coutume du baiser tombe en désuétude. Et je sais tout ce qu'il y a à dire aussi sur l'irréligion de milliers de ces étudiants (dont les plus portés à cesser de croire sont souvent des fils de popes). En tout cas la fête extérieure garde tout son éclat. Moscou entière carillonne et rutile.

De plus, la multitude est parfaitement recueillie et grave.

Il est émouvant de contempler ainsi, du haut du Kremlin, cette nuit ardente de Pâques, — de se laisser porter par la foule moscovite, tandis que les cloches élèvent de toutes parts leurs grandes voix et que les coupoles dorées, déjà brillantes même au sein des ténèbres, reluisent à la clarté des feux d'artifice. Tout le passé de la Russie est à côté de nous : le fauve Térem, palais des anciens Tsars, et les couvents, et les églises. De l'autre côté de cette muraille crénelée qui enserre le Kremlin, s'étend la Place Rouge. Les flammes des feux de Bengale font apparaître, découpant leurs noires silhouettes, l'alignement des canons qui furent, hélas ! abandonnés dans la neige par Napoléon et la Grande Armée, et que les Russes ont ramassés pour en faire trophée.

Et le sanctuaire de la Russie moderne est là aussi, toujours, puisque c'est à cette cathédrale d'Uspenky que l'on continue de sacrer les empereurs, après que s'est accompli, à travers les palais du Kremlin, le magnifique et étrange cérémonial.

Au milieu de la cour où s' « accroupissent », comme dit le poète, les canons napoléoniens, dont les feux d'artifice tirent à tout instant de l'ombre les terribles silhouettes embusquées, une croix se dresse, inquiétante encore plus. C'est la croix qui commémore l'assassinat du grand-duc Serge, tué en plein Kremlin par une bombe dont l'explosion fit retentir tout Moscou, et qui projeta, dit-on, des lambeaux du corps du gouverneur jusque sur les toits des palais.

Ah ! cette Russie, que de forces énormes, puissantes et redoutables, elle renferme ! Puissances formatrices et puissances destructrices, qui travaillent et remuent une colossale masse d'hommes dans le plus énorme creuset social qui fut jamais.

Ces étudiants qui sont à côté de moi, dans cette nuit enflammée, sur les marches du Monastère des Miracles, peut-être ont-ils cessé de croire en effet. Mais soyez assurés qu'ils ne seront jamais des matérialistes étriqués. Nous ne sommes point dans l'empire de la raison raisonnante. Cette sèche maîtresse n'a point ici les adorateurs qu'elle rencontre en nos pays occidentaux. Oui, ce jeune homme aux yeux singuliers que la floraison de lumière d'une fusée verte éclaire en ce moment, il a perdu la vieille foi, c'est possible. Mais alors ce sera un nihiliste, c'est-à-dire encore un être de sentiment et de mysticisme, — et d'un mysticisme profond et, sachez-le, fort différent de celui que nos journalistes attribuent parfois aux propagandistes par le fait des régions tempérées et ratiocinantes.

Entre ces passions extrêmes et contradictoires, dont je ne parle qu'en les prenant comme exemples, agissent une foule d'autres passions, d'autres sentiments, dans la mer desquels on se plonge avec délices pour guérir les ankyloses dont nous affligea la raide cuirasse du rationa-

lisme. Il y a des gens qui disent chez nous que la Russie est esclave, que la pensée russe est enchaînée. A d'autres égards, c'est nous qui sommes soumis à divers esclavages dont nous n'avons même pas conscience : nous sommes prisonniers des concepts, prisonniers de certaines formes de raisonnement. Peut-être cette armature est-elle nécessaire pour nous faire ce que nous sommes. Peut-être achetons-nous nos supériorités au prix de cette résection d'une partie des forces de l'âme.

En tout cas, ici, je m'émerveille de l'ampleur du registre des sentiments. Je m'aperçois qu'aucune idée n'arrête les hommes qui m'entourent, et non pas seulement aucune des idées qu'on leur oppose, mais aucune de celles-là mêmes qu'ils ont adoptées. Il y a en eux une multiplicité, une plasticité étonnantes. C'est, au moral, le pays des possibilités indéfinies.

Et l'on sent cela dans toutes les manifestations de la vie, depuis celles de l'art, comme les admirables symphonies de Tschaikowsky (quand un Rachmaninoff ou un Nikisch les interprète) où le compositeur bâtit de superbes architectures de motifs pour les démolir ensuite et les engloutir joyeusement dans un flot de sentiment plus beau et plus dominateur que les combinaisons précises de tout à l'heure, — jusqu'à celles de la rue, comme les savoureux propos des « izvochtchiks » (cochers) de Moscou, révélant une « riche nature » populaire qui fait paraître ensuite morne et aride l'intelligence d'un ouvrier électricien de Berlin, ou l'esprit malicieux d'un artisan des faubourgs de Paris.

L. Arqué.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Eugène Carry.

Un de nos adhérents de la première heure, M. l'abbé Eugène Carry, vicaire général de Genève, qui occupait en Suisse une situation de premier rang parmi les hommes d'œuvres et les hommes de pensée, vient d'être rappelé à Dieu. C'était un de ces citoyens d'élite qui ont à la fois la passion généreuse du bien public et la clairvoyance indispensable pour en connaître les conditions et les réaliser. Il se dévouait largement et se préoccupait des moyens nécessaires pour rendre son dévouement efficace. La Science sociale lui était apparue précisément comme une méthode propre à découvrir ces moyens. Les efforts qu'elle exige, la patience qu'elle comporte lui semblaient largement compensés par les clartés qu'elle procure et les erreurs qu'elle permet d'éviter. Nos amis liront avec plaisir et non sans profit l'article que consacrait à sa mémoire le *Journal de Genève* du 14 mai. Nous croyons aussi les intéresser en extrayant du testament spirituel de M. l'abbé Carry un passage qui montre le large esprit qui a toujours inspiré son action.

« M. l'abbé Carry, qui vient de mourir prématurément à l'âge de 59 ans, n'était pas seulement une personnalité extrêmement sympathique, dont la mort cause un chagrin sincère aux citoyens de tous les partis et de toutes les confessions. C'était en même temps une intelligence d'une grande distinction et une âme d'élite. Nous ne croyons pas exagérer et ne pas être démentis par nos concitoyens catholiques eux-mêmes en disant que le catholicisme genevois a peut-être produit peu d'esprits d'une qualité aussi rare, d'une finesse aussi nuancée et d'une culture aussi étendue. Si sa santé avait été plus forte et si sa carrière terrestre n'avait pas été aussi tôt brisée, il est permis de croire qu'il serait arrivé aux plus hautes dignités de l'Église catholique, dont il fut toujours un fils soumis et respectueux, bien qu'il représentât dans son sein une tendance très nette et très marquée.

« Son enfance s'écoula au pied du Salève, dans son village natal de Croix-de-Rozon, au milieu de cette paroisse de Compesières, dont il fréquenta les écoles et le catéchisme et qui est restée, encore aujourd'hui, un des coins les plus champêtres et les plus charmants de notre canton. Il lui demeura toute sa vie profondément attaché et, même

après l'avoir quittée, il y revenait le plus souvent possible pour voir sa mère, puis, après avoir eu le chagrin de la perdre, pour visiter les nombreux amis qu'il y comptait toujours. La maison familiale de ses parents est située à l'extrême limite du territoire genevois, presque en face du bâtiment de la douane fédérale. Mais c'est bien de ce côté-ci de la frontière suisse qu'Eugène Carry est né et que son cœur a battu. En même temps qu'un catholique fervent, c'est un ardent patriote genevois et suisse que la mort vient de ravir à notre pays.

« On a déjà mentionné les principales étapes de sa carrière, ses études très complètes à Dôle, à Fribourg, à Innsbruck, enfin à Rome, comment il fut rappelé dans notre pays d'abord par Mgr Mermilliod, puis par M. le vicaire général Fleury, dont il devint le secrétaire et dont il devait, en 1907, occuper à son tour les fonctions après avoir été nommé secrétaire de son successeur immédiat, Mgr Broquet. On a rappelé surtout la grande œuvre de sa vie, la fondation du Cercle de St-Germain, qu'il dirigea pendant plus de vingt ans avec un dévouement et un zèle toujours nouveaux. Nous ne pouvons pas énumérer toutes les œuvres auxquelles il s'est intéressé activement, auxquelles il a prodigué ses forces et sa vie. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu à Genève aucune initiative, aucune société catholiques qui n'aient fait appel à son concours et qui ne l'aient trouvé toujours prêt à les servir, de sa parole chaude et vibrante, de sa plume fine, alerte, parfois très incisive, de son intervention dévouée et intelligente.

« C'est aux œuvres de la jeunesse qu'allaient ses préférences. L'abbé Carry était un merveilleux éducateur et il savait se faire aimer et écouter de tous ceux auxquels il donnait ses conseils. Il s'intéressait tout particulièrement aux jeunes ouvriers et obéit avec passion aux directions que Léon XIII donna à l'Eglise catholique en cherchant à l'orienter vers les questions sociales. Ces directions répondaient en effet aux convictions les plus profondes de son intelligence et aux élans de son cœur chaud et généreux.

.˙.

« L'abbé Carry était un admirateur passionné de l'Angleterre, en particulier du catholicisme anglais. Ses modèles préférés étaient les grands cardinaux Wiseman, Newmann, Manning, à plusieurs desquels il consacra de remarquables séries de conférences, publiées ensuite en volumes. Comme eux il estimait que le catholicisme, tout particulièrement dans les pays en majorité protestants, ne doit pas vivre de récriminations sur le passé, mais doit prouver aux adhérents des autres confessions son droit à l'existence par une activité positive et bienfaisante, spécialement par des œuvres sociales. Il sentait tout ce qu'il y avait à faire à Genève, au milieu de cet afflux de population étrangère, en majorité catholique, et dont la plupart des membres appartiennent aux classes peu aisées. En même temps qu'un travail d'évangélisation et d'assistance, il voulait accomplir, au milieu de ces nouveaux arrivants, une œuvre d'assimilation et de nationalisation. Et c'est de ce côté qu'il chercha, dans un esprit très libéral, à diriger l'activité de l'Eglise catholique à Genève, en la détournant des polémiques stériles, qui, à son avis, l'avaient trop souvent accaparée dans le passé.

« Il ne fut pas compris d'emblée de tous les membres, ni même de tous les chefs de cette Église. Ce ne fut qu'au prix de beaucoup d'efforts et par beaucoup de luttes, souvent extrêmement vives, qu'il parvint à répandre ses idées. Et encore sur bien des points eut-il beaucoup de déceptions, jusque dans ces toutes dernières années et même à un moment où l'opposition, qui au début s'adressait à sa personne, avait dû désarmer, mais où il ne réussissait pas encore à faire pénétrer dans tous les milieux où s'exerçait son influence quelques-unes de ses convictions les plus chères.

« C'est ainsi que parmi ses idées les plus profondes, les plus respectables, celles aussi qui le rapprochèrent le plus de ses concitoyens protestants, il faut mentionner son intérêt vivant et agissant pour toutes les œuvres de morale sociale, la lutte contre l'alcoolisme, contre la prostitution,

contre la littérature immorale, contre le jeu, dont il voyait les ravages même dans les milieux de jeunes ouvriers auxquels il s'adressait. Sur tous ces points il ne fut pas toujours suivi comme il l'aurait voulu et comme il l'aurait dû, et il en exprima une fois dans notre bureau de rédaction sa véhémente indignation, au soir d'une votation populaire dans laquelle les communes catholiques n'avaient pas donné les résultats qu'il espérait pour la lutte contre l'absinthe.

« Ceux qui veulent connaître ses principes à cet égard devront lire la brochure, remarquable par la forme et par le fond, qu'il publia en 1899 avec M. Th. de la Rive sous le titre : *Lettres sur les intérêts catholiques à Genève*. Ces *Lettres* prirent la valeur d'un véritable manifeste, d'autant plus qu'elles paraissaient à l'époque particulièrement troublée de l'affaire Dreyfus et qu'elles se proposaient, entre autres, pour but de désolidariser les catholiques genevois d'avec la campagne violemment antidreyfusarde du *Courrier de Genève* d'alors et de la grande majorité des catholiques savoyards et français. A ce titre elles furent un acte de courage qui eut un grand retentissement même en dehors des rangs des catholiques et elles valurent à leurs auteurs, à côté de nombreuses attaques et même de désaveux, de chaudes et hautes approbations.

« Nous nous heurtons à une opposition très forte, » nous écrivait M. l'abbé Carry le 23 octobre 1899 en nous envoyant sa brochure. « Nous aurons un jour le dernier mot. *Mais ce jour me paraît encore éloigné*. »

« Dans la même lettre, il mettait l'accent sur le fait que l'affaire Dreyfus n'était pas pour lui la chose essentielle et nous demandait d'insister dans le *Journal* « sur « la portée du programme national, pacifique et moral que je trace aux catholiques genevois ». Il montrait par là que le programme positif et national était plus important encore à ses yeux que la douloureuse « affaire » qui bouleversait alors nos voisins de France et presque tout le monde civilisé.

« Tous ceux qui voudront se rendre compte des nobles ambitions, de l'ordre le plus élevé, que l'abbé Carry nourrissait dans son cœur pour les catholiques genevois devront lire ces belles pages.

« Assurément nous aurions des réserves à faire sur l'un ou l'autre point, notamment sur certaines appréciations à l'égard du protestantisme. Mais sa tendance générale, hautement morale, sociale et profondément évangélique, est de celles auxquelles tous les chrétiens sans distinction d'Eglise devraient pouvoir se rallier.

« Nous avons parlé tout à l'heure du patriotisme suisse de M. l'abbé Carry. L'attachement à la Confédération, et tout particulièrement aux cantons primitifs de la Suisse centrale, était en effet une de ses idées favorites et il a consacré une partie de ses efforts à unir toujours plus étroitement ses coreligionnaires genevois aux catholiques du reste de la Suisse. Il considérait comme un grand privilège le fait que les catholiques genevois aient été rattachés d'abord en 1819, puis de nouveau en 1883, à un évêché suisse. Il l'a dit dans la brochure que nous venons de mentionner, de même qu'il a condamné implicitement, dans le même passage, toute tentative de séparer de nouveau le vicariat général de Genève du diocèse de Lausanne pour en faire un évêché indépendant. Il insista très vivement sur ce point dans une lettre qu'il écrivit au *Journal de Genève* en juillet 1907, après son élévation au vicariat général, à l'occasion d'une attaque de la *Presse*.

« L'abbé Carry possédait de très nombreux amis, soit dans le clergé, soit parmi les laïques des autres cantons suisses. Nommons seulement, entre beaucoup d'autres que nous pourrions citer, la famille de Reding, avec laquelle il entretenait depuis de longues années des relations intimes et suivies et auprès de laquelle il aimait à aller passer ses vacances, soit dans sa belle résidence patriarcale de Schwytz, soit au bord du lac de Thoune.

« A l'égard des protestants, l'abbé Carry a toujours témoigné des sentiments de large tolérance. Il ne craignait pas de collaborer avec certains d'entre eux pour des œuvres de morale sociale, comme la lutte

contre la littérature immorale et contre les maisons de jeu, donnant ainsi à ses coreligionnaires un bel exemple qui mérite d'être suivi.

« Nous ne pouvons pas terminer cet article, d'ailleurs bien incomplet, sans mentionner les excellents rapports que M. l'abbé Carry a toujours entretenus avec le *Journal de Genève*. Encore tout récemment, le soir de la votation sur la proportionnelle communale, il téléphonait à notre rédaction pour en connaître le résultat, dont il se montra très heureux. Il nous envoya à plusieurs reprises des articles très appréciés, qu'il signait tout simplement de ses initiales ou bien *Un catholique genevois*. Le plus important de beaucoup est celui que, sur la demande de notre directeur d'alors, M. Marc Debrit, il écrivit pour le *Journal de Genève* sur Léon XIII, au moment de la mort du pontife éminent, pour lequel il professait la plus grande admiration.

∴

« Au milieu de tant de multiples occupations et d'une vie consacrée tout entière au travail et aux devoirs de son ministère, la santé, toujours délicate, de l'abbé Carry déclinait rapidement. De peu d'hommes comme de lui on peut dire que la lame a usé le fourreau. Son âme ardente, passionnée, et toujours à la recherche de nouvelles conquêtes n'a pas tardé à user un corps faible, mais qui se maintenait par une énergie de fer. En quelques jours la maladie l'a emporté.

« Sa mort, comme nous l'avons dit, laisse un grand vide qu'il sera difficile de combler. Elle a eu, dans les milieux protestants, comme chez les catholiques, un douloureux retentissement. Nous adressons à tous ses nombreux amis et en particulier à son frère, notre cher collaborateur, et à ses neveux dont il dirigeait les études avec tant d'affectueux intérêt et dont les succès l'ont plus d'une fois réjoui, l'expression de notre profonde et sincère sympathie. »

H. M.

Extrait du Testament spirituel de M. l'abbé Carry :

« Sur le seuil de l'éternité, en face de Dieu qui va me juger, je tiens à déclarer que je demeure fidèle à toutes les idées de justice, de liberté et de progrès, mots un peu vagues sans doute, mais dont le sens est assez clair pour ceux qui m'ont connu, entendu et lu. J'ai toujours été un fils dévoué de mon pays, un serviteur désintéressé de la démocratie chrétienne. Je n'ai jamais séparé toutes ces causes humaines de ma foi catholique et de mon désir d'appartenir uniquement et totalement à mon Maître adorable, N.-S. Jésus-Christ. »

BIBLIOGRAPHIE

Les Syndicats de Producteurs en France et à l'Étranger (trusts, cartells, comptoirs, ententes internationales), par Paul de Rousiers, 2e édit. refondue, mise à jour et considérablement augmentée, 1 vol. in-18, broché, 3 fr. 50 (Armand Colin, édit., Paris, 1912).

Dans l'histoire de l'Humanité, le machinisme est un phénomène bien récent. A peine date-t-il d'un siècle. Mais que de changements n'a-t-il pas apportés déjà, et ne continue-t-il pas d'apporter dans notre vie journalière, dans les associations privées ou publiques, dans toutes les manifestations de la vie sociale !

C'est pas à pas qu'il faudrait suivre une évolution aussi rapide. A peine avez-vous essayé d'en fixer les traits que déjà des faits nouveaux ont surgi... Le public, désemparé par cette avalanche de choses nouvelles dont il ne comprend pas le sens, exagère le désarroi par sa propre fièvre, et pour lui, un livre plus récent, ne fût-ce que d'un jour, est supérieur à un livre plus ancien.

La science sociale donne à ceux qui ont pu se l'assimiler, cet avantage de garder une grande quiétude d'esprit, car ils savent que, dans cette apparente anarchie, il y a un ordre, que dans ces mouvements qui, de prime abord, apparaissent incohérents, il y a un sens, une direction zéné

rale que l'on peut connaître, que l'on peut analyser. Et ainsi, là où l'homme non prévenu ne voit que troubles et incertitudes, l'observateur attentif voit une suite harmonieuse se développer devant lui.

L'une des répercussions les plus certaines de la machine à vapeur, est de pousser à la concentration, à la concentration industrielle autant qu'à la concentration commerciale, c'est-à-dire à l'accroissement de l'importance des ateliers de travail, et de celle des firmes commerciales. Ces deux espèces de concentrations se font suivant des routes plus ou moins parallèles, mais distinctes, et il convient de les étudier séparément.

C'est à l'étude de la seconde, de la concentration commerciale, — nos lecteurs le savent — que M. de Rousiers s'est attaché dans son ouvrages sur *les Syndicats industriels de Producteurs* dont une nouvelle édition vient de paraître.

Ce mouvement de concentration, les lecteurs de la *Science sociale* s'y attendent, revêt des formes diverses suivant les pays, parce que d'autres phénomènes viennent se greffer sur lui, et aussi parce que la formation sociale diffère.

En Allemagne et aux États-Unis, pays de protectionnisme assez accusé, des essais de monopolisation sont venus se combiner avec la concentration commerciale, et dans certains métiers ils y ont réussi, M. de Rousiers nous dit pourquoi. Mais la formation sociale de l'Allemagne est bien différente de celle des États-Unis, et c'est pourquoi le mouvement a abouti aux trusts ici, aux cartells là-bas, deux choses aussi différentes que l'Américain et l'Allemand. M. de Rousiers nous dit pourquoi les Syndicats de producteurs français ne ressemblent ni aux uns ni aux autres.

Depuis la publication de la première édition en 1901, le phénomène de la concentration commerciale a continué son mouvement en avant, et M. de Rousiers, pour en noter les progrès, a ajouté quelques chapitres intéressants à son œuvre. On y voit comment la loi américaine sur les trusts se précise de plus en plus, cherche à distinguer les bons et les mauvais trusts — comment le patronage de l'État allemand soutient de plus en plus solidement les cartells; — comment enfin l'Angleterre qui, jusqu'en ces dernières années, était restée à l'abri des monopolisations commerciales, commence à être atteinte à son tour. Il est vrai qu'il ne s'agit pas ici de la monopolisation d'une industrie extractive ou d'une industrie de fabrication, mais d'une industrie de transport, celle des transports maritimes; et, en fait, ce ne sont plus des ententes nationales, mais des ententes internationales.

Comme toute œuvre humaine, ce mouvement de concentration commerciale, — qui, comme on le voit, devient de jour en jour plus ample et plus régulier, — a de bons et de mauvais effets. Il permet une spécialisation plus accentuée des fabriques, un abaissement des prix de revient et une stabilité plus grande de la production. Par contre, dans les pays où la vie publique n'est pas parfaitement organisée, il peut donner lieu à des abus dangereux, par exemple : « quand il corrompt les législateurs, ou qu'il met la main sur les transports publics comme aux États-Unis; quand il est ouvertement protégé par un pouvoir fort comme en Allemagne; quand il est favorisé par une fiscalité outrée, comme l'ancien syndicat des raffineurs de sucre en France ».

La concentration commerciale ne semble donc pas être une étape vers la socialisation des moyens de production; sans doute le rôle de l'État grandit chaque fois qu'un phénomène nouveau de ce genre se présente, mais cela ne veut pas dire qu'il grandit, ou doit grandir, au détriment de l'action privée. Au contraire, son action devient abusive chaque fois qu'il se met au service d'intérêts privés.

P. Descamps.

La Fixation légale des salaires, par R. Broda. 1 vol., 2 fr. 50 (Giard et Brière, éd., Paris, 1912).

Après la question du maximum de travail, c'est celle du minimum du salaire qui se pose, celle-ci étant en somme la conséquence de l'autre. Dans quelles conditions peut-elle être réalisée, et quelles

sont les effets d'une telle mesure? Voilà ce qu'il y serait intéressant de connaître. Problème compliqué s'il en fut, et qui ne peut être résolu qu'en examinant chaque cas isolément, chaque pays, chaque métier.

M. Broda a essayé de jeter quelques lumières sur cette question, mais son ouvrage est avant tout une œuvre de propagande en faveur de la diffusion rapide d'une législation des salaires.

M. Broda, avant la fondation de sa revue *les Documents du Progrès*, a voyagé dans les pays les plus lointains — en Océanie, en Amérique et ailleurs — afin de voir les essais nouveaux, les expériences en cours au point de vue des questions ouvrières. Il était donc bien qualifié pour nous parler de la fixation légale des salaires, et nous décrire les tentatives faites dans cette voie.

C'est pour combattre le sweating-system que l'État de Victoria vote en 1896 une loi établissant des comités de salaires ayant le pouvoir de fixer les salaires minima dans certaines industries : confection, lingerie, boulangerie, cordonnerie, tannerie, etc. C'est dans le même but que l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud vota une loi analogue en 1907, et l'Angleterre en 1908; cette dernière pour la confection, la dentellerie, la chaîneterie et la cartonnerie. Tous ces métiers se font généralement à la main et en petit atelier, surtout en petit atelier familial.

Comme il fallait s'y attendre, les effets de la loi ont été différents selon les industries et les pays.

En général, *la quantité de travail a dû augmenter en proportion de l'augmentation des salaires*, comme dans la cordonnerie (p. 57), ou tout au moins, le patron n'a pu conserver que les ouvriers les plus capables, comme dans l'industrie du bois (p. 59); parfois, pour obtenir ce travail plus intensif, le grand atelier s'est substitué au petit, comme dans la confection (p. 52), ou bien la machine a remplacé le travail à la main, comme dans la fabrication des sommiers métalliques (p. 52).

Parfois, la loi n'a eu aucun effet, et a été violée par un accord tacite entre patrons et ouvriers, comme dans la boulangerie (p. 56).

Enfin, la loi a eu des effets désastreux dans les industries en concurrence avec l'étranger, comme dans l'industrie des conserves de fruits (p. 62).

On voit, par ces exemples, comme il est nécessaire que la loi soit souple, s'adapte aux circonstances, et nous ne pouvons qu'applaudir à la critique que M. Broda fait du projet français relatif au travail des ouvrières en chambre.

Ces exemples montrent aussi que la loi n'est pas toute-puissante, et si elle peut modifier les choses dans une certaine mesure, elle ne les arrange pas à sa fantaisie. Une loi ne peut pas forcer un patron à vivre en perdant de l'argent : une augmentation de salaire ne peut se faire que par une augmentation correspondante du travail ou des prix de vente : travail plus intense ou vie plus chère.

Contrairement à ce que pense M. Broda, nous voyons dans ces faits une confirmation éclatante de la loi de l'offre et de la demande. Il faut bien comprendre la portée de cette loi, comme de toute loi naturelle : on ne supprime pas une force, parce que l'on fait agir d'autres forces à côté, et les aviateurs, en s'élevant dans les airs, laissent bien intacte la loi de la pesanteur.

En terminant, ajoutons que M. Broda expose également, dans son livre, les essais d'arbitrage légal en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Angleterre, en Danemark et en France, mouvement que l'auteur juge moins efficace dans ses résultats que celui de la fixation légale du minimum des salaires.

P. Descamps.

Mon filleul au jardin d'enfants. — I. *Comment on l'instruit*, par l'abbé Félix Klein, Paris, A. Colin, 1912. Un vol. in-16, avec 8 planches de reproductions photographiques hors texte. Prix : 3 fr. 50.

On parle beaucoup de jardins d'enfants, de *kindergarten*, depuis trois ou quatre années; et même, comme la méthode froebélienne est à la mode et sympathique à la clientèle, il arrive que certaines personnes se disent jardinières d'enfants, *under*

gartnerinnen, qui n'ont eu avec les idées de Pestalozzi et de Frœbel qu'un commerce fugitif et purement livresque. Cette manière de procéder ne pouvait être celle de M. l'abbé Klein : il sait quel prix notre Société attache à l'analyse minutieuse et à l'observation exacte, et puisqu'il voulait connaître et faire connaître les jardins d'enfants, il s'est contenté de penser que le meilleur moyen était de se livrer à une étude monographique d'un jardin d'enfants déterminé. Aussi est-il allé faire un séjour de quatre mois à Thivet (Haute-Marne), modeste village, où une jardinière d'élite, Mlle Brandt, forme les intelligences et cultive les cœurs d'une vingtaine de « bambins » de trois à sept ans. Pendant les deux premiers mois, l'auteur a suivi fidèlement toutes les classes et tous les exercices, et pendant les deux autres, il a pu, commençant à coordonner ses observations, poursuivre et contrôler ses expériences. Autant dire que cet ouvrage offre toutes les garanties que nous pouvons souhaiter d'analyse très exacte et parfaitement méthodique. Faut-il ajouter ensuite que le sujet le recommande à notre très spéciale attention. De tout temps, la Science sociale a estimé que les questions d'instruction et d'éducation tenaient le premier rang parmi les plus importantes et ce n'est pas ici qu'il faut rappeler le grand effort de M. Demolins en faveur de l'École nouvelle. M. l'abbé de Tourville arrivait à dire que l'éducation de l'enfant devait commencer au premier jour de sa vie : au *kindergarten*, on s'occupe d'enfants de trois à sept ans : ce sont donc déjà des aînés, et il est urgent de savoir quelle méthode d'éducation et d'instruction convient le mieux à leurs aptitudes naturelles.

Après nous avoir fait visiter plusieurs écoles maternelles et un jardin d'enfants à Paris, M. l'abbé Klein nous conduit dans la Haute-Marne, au milieu d'un jardin qu'il considère comme le meilleur de tous ceux qu'il a explorés. Soixante-quinze pages sont consacrées au récit minutieux de toutes les occupations et distractions des enfants, pendant une semaine : nous savons heure par heure quel est l'emploi du temps, et à chaque minute, nous sommes mis au courant des procédés pédagogiques de la jardinière.

S'il fallait ici condenser en quelques lignes les éléments de cette méthode frœbélienne, il me semble que l'on pourrait les résumer ainsi : en France, nous estimons que la culture intellectuelle de l'enfant ne peut commencer que par l'enseignement de la lecture et de l'écriture, c'est-à-dire des deux techniques qui sont justement le plus soumises au caprice et à l'arbitraire. Tant que l'enfant n'est pas arrivé à l'âge béni où ce double enseignement peut lui être donné, nous pensons que nous n'avons qu'une chose à faire : nous abstenir et attendre avec patience, si nous en sommes capables. Frœbel fut très loin de partager ce jugement. Grand admirateur de la nature et de la vie, il estimait au contraire que l'une et l'autre nous offrent de très précieuses occasions de former chez l'enfant les habitudes d'analyse, d'attention et de réflexion. Puisque ces petits personnages sont doués d'une grande curiosité intellectuelle, soutenons et dirigeons cette curiosité, non pas en procurant d'emblée les solutions toutes faites, mais en dirigeant subtilement la recherche, en l'orientant vers le succès, afin de procurer au chercheur la joie de la vérité découverte, de la lumière conquise.

Frœbel, qui était fin psychologue, remarqua cependant que cette méthode concrète et vivante, adaptée à toutes les rencontres, risquait de ne laisser dans l'esprit de l'enfant naturellement inattentif et léger, qu'une impression de désordre et de confusion. Pour remédier à cet inconvénient, il a transmis à ses disciples le double système des « dons et occupations » et de « l'idée centrale ». Par les dons et occupations, on développe chez l'enfant la notion de la ligne géométrique, de l'angle et de la symétrie, et par l'idée centrale, on lui montre l'harmonieuse convergence de phénomènes et de forces dont il eût été porté à ne reconnaître que le caractère isolé et fragmentaire. L'idée centrale est l'objet que la maîtresse a choisi comme point de convergence de ses observations et de ses causeries : ce peut être l'eau, le bois, le

fer, ou l'abeille, le mouton, le cheval ou un métier quelconque, tel que celui du forgeron, du charpentier ou du rempailleur de chaises. Pendant une semaine au moins, un mois au plus, on retourne sur ses faces diverses l'objet étudié ; on recherche son origine, ses services, son emploi. « Ainsi, et sans qu'il s'en rende compte, l'unité règne autour de l'enfant; elle s'établit dans ce qu'on lui enseigne ou qu'on lui raconte, dans ce qu'on le met en situation d'apprendre par lui-même, dans ce qu'il fabrique ou dessine, ce qu'il récite, ce qu'il chante, et jusque dans ses jeux. Les observations qu'il fait ou qu'on lui suggère ne sont pas totalement laissées au hasard des rencontres..... Il ne se perd pas dans une foule de détails pour lui inconnus; il n'est pas exposé, dans un monde trop vaste et divers, à se sentir isolé, inquiet, étourdi sous le choc de sensations incohérentes. Par l'action bienfaisante d'une méthode qu'il ignore, mais qui doucement lui avance les choses, une par une, au moment et par le biais qu'il les peut mieux appréhender, les impressions lui arrivent en ordre, apportant, chacune à leur tour, des objets qui se suivent, qui s'expliquent l'un l'autre, et qui, à cause de cela, ni ne le fatiguent, ni ne le troublent, mais, au contraire, satisfont en lui, dans une paix joyeuse, le besoin d'ordre et d'unité qui luit, dès le premier éveil, au fond de l'esprit humain. »

Cette méthode n'est pas seulement favorable à la culture de l'intelligence; elle développe aussi le sens de l'ordre, de la régularité, de la discipline. La nature et la vie nous donnent continuellement, si nous voulons les entendre, de précieuses leçons de rectitude et d'obéissance : les astres, les plantes et les animaux accomplissent chacun au temps fixé, la tâche pour laquelle ils ont été inscrits au grand livre de la nature : ils ne se dérobent, ni ne se révoltent et de leur harmonieux concours dépend le bien de tous et de chacun. La moindre insurrection causerait des désordres aux retentissements infinis et ferait le malheur du rebelle lui-même. Au spectacle de toutes ces docilités, l'enfant apprend à se discipliner aussi et il découvre que sa liberté doit être orientée vers la collaboration.

Un matin, Marcel, entrant dans un pré, découvre une source qui, jaillie d'un creux de sable, s'épanchait en un mince filet d'eau. Aussitôt la petite bande s'intéresse au sort de la source et suit le ruisselet jusqu'au pont de la rivière où il se jette ; là, assis sur le talus, à l'ombre d'un peuplier, ils écoutent cette causerie de la maîtresse :

« Comprends-tu, Henri Chaut, comme tu as bien fait d'obéir et de venir avec nous t'asseoir ici dans la fraîcheur, au lieu de t'en aller seul, sur la grand'route pleine de poussière et de soleil brûlant? Tu as vu les gouttes d'eau qui sortaient en petites bulles de la source trouvée par Marcel? Si l'une d'entre elles avait désobéi à sa loi qui est de couler dans le lit du ruisseau, et si elle avait voulu sortir seule dans le pré, qu'est-ce qui lui serait arrivé? Elle se serait égarée, elle n'aurait plus retrouvé son chemin; elle aurait disparu bien vite, absorbée par la terre ou séchée au soleil. Et si les autres gouttes en avaient fait autant, il n'y aurait pas eu de ruisseau pour se jeter dans la rivière. Et si la même chose s'était produite pour les autres sources, il n'y aurait pas eu de ruisseau nulle part, et la rivière n'aurait pas eu d'eau, et la Seine serait demeurée vide; et les moulins n'auraient plus tourné, les usines n'auraient plus travaillé... Les petits écoutaient cela comme une belle histoire, et dans leurs âmes, la secrète comparaison s'instituait, de leurs propres actes et de leurs sentiments avec les étapes successives de l'humble goutte d'eau. »

J'en ai dit assez pour montrer l'intérêt de ce livre, consacré à l'étude d'un très important sujet. Je n'ai point loué le charme incomparable du style, parce que le beau talent littéraire de notre ami est universellement connu. Naguère, il fut professeur à la Faculté des Lettres de l'Institut catholique et il corrigeait les copies des étudiants : heureux étudiants qui sans doute se repentent aujourd'hui de ne pas avoir mieux profité des leçons d'un si fin lettré. Et cependant leur ancien maître

ne leur garde pas rancune puisqu'il s'occupe maintenant de leurs enfants!

Paul BUREAU.

Les petites industries rurales, par ARDOUIN-DUMAZET. 1 vol. in-12; prix : 2 fr. V. Lecoffre, édit.

Tout le monde connaît *le Voyage en France* de M. Ardouin-Dumazet, où est étudiée avec tant de conscience la situation économique de nos campagnes : les nombreuses indications qu'il renferme au sujet des industries rurales ont été condensées par l'auteur et présentées en un tableau d'ensemble. On est frappé, en parcourant celui-ci, du nombre insoupçonné de ces petites industries qui ont fait vivre jusqu'ici une population rurale considérable; elles sont si nombreuses, que leur examen devait se borner à leur état actuel, en laissant de côté leur évolution qui eût laissé entrevoir la disparition plus ou moins proche de la plupart des industries de transformation. Mais à côté de celles-ci, il y a les industries agricoles, consistant dans la production des fruits, légumes, fleurs, volailles, etc., dont l'importance augmente chaque jour en raison de l'extension des marchés étrangers : je signale spécialement aux lecteurs de la *Science sociale* les pages où l'auteur montre avec une profonde justesse le caractère complémentaire de la production agricole de la France par rapport à l'industrie manufacturière de l'Allemagne, et l'avantage que présenterait, pour l'un comme pour l'autre de ces deux pays, une entente économique basée sur la spécialisation de leur production propre. On voit par ces quelques indications tout l'intérêt de ce livre, qui vient à son heure au moment où le sort des industries rurales et la dépopulation des campagnes préoccupe tous les esprits.

G. OLPHE-GALLIARD.

Le Christ et l'Église dans la question sociale, par L.-C. GAFFRE. 1 vol. in 16. Prix : 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

Malgré une forme quelque peu grandiloquente et la mise en œuvre d'idées parfois hâtives, ce livre n'est pas sans intérêt : les sociologues ne peuvent que gagner à se pénétrer des enseignements du christianisme dans le domaine moral qui est le mobile interne les actions humaines et qui exerce par là même ses répercussions sur l'organisation sociale.

Le Pays de Briey. — Hier et aujourd'hui, par M. Georges Hottenger. Berger-Levrault, éditeur, 1 vol. de 250 p. avec carte, 3 francs (Bibliothèque du Musée social).

Les profondes transformations que produit dans une région agricole et forestière l'essor soudain de la grande industrie minière et métallurgique sont pour l'observateur un sujet d'études des plus féconds. La Lorraine française, le Pays de Briey, en particulier, nous offre ce spectacle à un degré très intense et nous sommes heureux qu'un membre de la Société de Science sociale, M. Georges Hottenger, habitant le pays et y ayant exercé une profession qui le mettait en contact avec beaucoup de personnes, se soit donné la peine d'observer à l'aide de notre méthode les phénomènes qui se passaient sous ses yeux. Son livre est une contribution très recommandable à cette carte sociale de la France qu'Edmond Demolins avait commencé à esquisser, à laquelle M. Paul Descamps donnait dernièrement une suite magistrale avec son étude sur la Flandre agricole et industrielle, et qui se continue par d'excellents travaux dont les lecteurs de la *Science sociale* ont eu déjà ou auront bientôt la primeur.

Dans la transformation de la Lorraine par l'industrie, un des faits les plus troublants est la nécessité où se sont vues les grandes entreprises de faire appel à la main-d'œuvre étrangère. Elles n'étaient pas libres d'agir autrement, car les conditions techniques du travail leur imposaient la création immédiate d'un très grand atelier, voire même de plusieurs grands ateliers connexes. On sait, en effet, que l'utilisation relativement récente des gaz de hauts fourneaux et la possibilité de les transformer en force motrice con-

duisent fatalement à l'intégration des mines de fer, des hauts fourneaux, souvent même des aciéries et des laminoirs. Homécourt, Jœuf, Auboué, que M. Hottenger étudie spécialement, en sont de frappants exemples. Il fallait donc grouper autour de ces puissants centres d'extraction et de fabrication des ouvriers beaucoup plus nombreux que le pays ne pouvait en fournir.

Ajoutez que la même nécessité se faisait sentir d'une façon impérieuse au même moment sur plusieurs points de la région et d'une façon soudaine. Toute la métallurgie lorraine est née, en effet, d'une invention nouvelle. Les minerais phosphoreux du bassin de Briey étaient connus depuis longtemps, mais restaient inutilisés jusqu'à la découverte du procédé basique Thomas, qui a permis de les traiter dans le convertisseur Bessemer en éliminant le phosphore qui dépréciait l'acier en le rendant cassant. Du jour où le procédé Thomas a été connu, l'essor économique de la région a été assuré; mais, en même temps, s'est posé le grave problème social de l'introduction des ouvriers étrangers. Ce problème, on le voit, résultait de circonstances indépendantes de la volonté humaine.

De plus, il présentait ce caractère particulier que la main-d'œuvre indispensable n'était pas uniquement une main-d'œuvre spécialisée. Sans doute, il fallait des ouvriers experts dans leur profession pour la plupart des opérations de la métallurgie; mais la mine de fer réclamait aussi beaucoup de manœuvres, de terrassiers, sans préparation spéciale. La mine de fer offre, en effet, ce contraste qu'elle fait appel à la fois à l'art de l'ingénieur dans une de ses applications les plus délicates et au mineur travaillant avec l'outil primitif et élémentaire du pic à grand effort de bras. Par les énormes travaux préparatoires, par l'outillage savant et compliqué qu'elle entraîne, par le grand nombre d'ouvriers qu'elle groupe, elle se classe dans les grandes industries modernes; par la nature de l'opération qu'exécute l'ouvrier, elle ressemble aux ateliers de l'ancien type.

Il se trouvait ainsi que le personnel des mines nouvelles pouvait être recruté, dans une très large mesure, parmi des populations étrangères à toute formation industrielle. Il s'agissait surtout de trouver de bons terrassiers. On s'est adressé un peu partout, en France d'abord, puis en Italie, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, dans le Luxembourg, en Grèce, en Pologne, en Bulgarie, en Croatie. Mais, comme l'indique M. Hottenger avec une grande précision dans les statistiques annexes de son ouvrage, c'est « l'immigration italienne qui, par sa masse et par la relative facilité de son recrutement, s'impose aux mines comme un élément essentiel de leur exploitation et au pays comme l'une des caractéristiques de sa transformation ».

L'auteur examine avec sagacité les causes sociales qui produisent le phénomène de l'émigration dans les parties de l'Italie dont les mineurs de Briey sont originaires. Il nous décrit leur formation, l'instabilité dont ils font preuve, les inconvénients qui en résultent pour les exploitants de mines, les inconvénients plus grands encore qu'en éprouve la moralité des villages miniers. Un dixième seulement des ouvriers italiens employés dans le bassin de Briey paraîtraient, d'après les calculs de M. Hottenger, avoir l'intention de se fixer dans le pays. La grande masse se compose de célibataires menant une existence nomade et venant chercher pour un temps limité un travail bien rémunéré. D'honorables exceptions se rencontrent principalement parmi des Italiens du nord, lombard et piémontais, ce qui n'est pas pour surprendre ceux qui ont lu le travail de M. Ph. Champault sur la Lombardie. Mais ce sont des exceptions, et le régime de la cantine, dont nous trouvons la description détaillée dans le livre de M. Hottenger, rappelle ce que l'on voit dans les régions minières de la Pensylvanie où des bandes d'Italiens louent une masure quelconque où ils s'entassent à vingt ou trente, vivant, d'après leur propre témoignage, comme des pourceaux [1].

1. Dans une enquête américaine sur les conditions des travailleurs, remontant à une quinzaine

Il y a un grave danger pour l'avenir de la région dans le constant afflux d'un élément de population nombreux et non assimilable, puisqu'il échappe par son instabilité même à toute tentative d'assimilation. Il y a aussi un grave danger pour la moralité des villages miniers dans la présence de cette foule de jeunes gens, dépris de leur milieu, hôtes temporaires d'une cantine, toujours prêts à disparaître après un mauvais coup, ou même sans autre raison que leur humeur vagabonde.

Beaucoup de patrons se sont préoccupés de remédier à ces dangers dans la mesure du possible, tant par l'organisation du recrutement que par la construction de spacieuses maisons ouvrières, par une série d'institutions moralisatrices. M. Hottenger consacre un intéressant chapitre au Rôle social des mines et insiste sur les avantages du patronage personnel. Il cite des exemples heureux, relève de nombreuses lacunes et reconnaît qu'il est impossible de formuler un jugement d'ensemble. La moitié des mines en exploitation dans le Pays de Briey ont moins de dix ans d'existence. A elle seule, cette raison suffirait à expliquer la difficulté du problème auquel M. Hottenger s'est attaqué; mais son ouvrage contient de précieux renseignements et sa clairvoyance d'observateur n'a pas été en défaut en concentrant l'effort de ses recherches sur la question de l'immigration étrangère dans la Lorraine industrielle. Nous ne pouvons que souhaiter de lui voir poursuivre des travaux si heureusement inspirés.

Paul DE ROUSIERS.

LIVRES REÇUS

La Morale républicaine, par le Docteur Félix Martin, sénateur. 1 vol. in-8°, 4 fr. 50 (F. Alcan, édit., 1912).

d'années, on pose cette question à un Italien : « Comment avez-vous pu économiser pareille somme en trois ans de séjour ? — I lived like a pig. » répondit-il.

Entre les murs (études pour un poème social), par Ch. Troufleau. 1 vol. in-18 jésus, broché, 1 fr. 75 (Sté Française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris).

L'Evolution de la France agricole, par Michel Augé-Laribé. 1 vol., in-18 de la BIBLIOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTEMPORAIN. 3 fr. 50 (A. Colin, édit., Paris, 1912).

A study of Chicago's stockyards community. — I. Opportunities in school and industry for children of the stockyards district, par Ernest L. Talbert. 1 brochure de la collection « The University of Chicago Press ». — En vente à The Cambridge University Press, Fetter Lane, London.

Le patriotisme en France et à l'étranger, par Maurice Barrès, précédé d'une lettre ouverte à M. Gabriel Hanotaux. 1 vol. 3 fr. 50 (Librairie académique Perrin et Cie, 1912).

Le droit naturel et le droit chrétien dans l'éducation, par Paul Vigué. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (P. Lethielleux, édit.).

Les tentations du jeune homme, par Émile Bruneteau. 1 vol. in-12, 3 fr. 50 (P. Lethielleux, édit.).

Marchands de folie, par Léon et Maurice Bonneff. 1 vol. in-16 de la BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, prix : 2 fr. (Marcel Rivière et Cie, édit., Paris, 1912).

Les actions de travail dans les sociétés anonymes à participation ouvrière, par Étienne Antonelli, avec un avant-propos de M. Aristide Briand, 1 vol. in-16, 2 fr. 50 (F. Alcan, édit., Paris, 1912).

Devoir et durée (Essai de morale sociale), par J. Wilbois. 1 vol. 7 fr. 50 de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE (F. Alcan, édit., Paris, 1912).

Solutions anciennes et renaissantes de la question sociale, par F. Escard, avec une préface de M. Henri Joly. 1 vol. gr. in-8°, de 210 pages, 4 francs (Arthur Rousseau, édit., Paris, 1912).

JUILLET et AOUT 1912 95e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Congrès de la Société de Science sociale (mai 1912) : Compte rendu des séances. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. le Dr José Manoel Ribeiro, Rocio 45, Lisbonne (Portugal), présenté par M. J. Mattos Braamcamp.

M. Émile Mermilliod, ingénieur agricole, La Grange des Noues, par Goussainville (Seine-et-Oise), présenté par M. Paul Roux.

M. le Dr Carlos Pires de Lima da Fonseca, Advogado, Pombal (Portugal), présenté par le même.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE MAI 1912

I. — Séance d'ouverture.

Le Congrès de la *Société Internationale de science sociale* a été ouvert, comme d'habitude, par une séance solennelle qui a eu lieu le lundi 20 mai, dans la grande salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. Paul Bureau, vice-président de la Société.

M. Paul Bureau rappelle les travaux effectués depuis l'année dernière et annonce les différentes études qui se poursuivront cette année sous le patronage de la Société tant en France (Champagne, Lorraine, Normandie) qu'à l'étranger (question minière en Angleterre). Il donne ensuite la parole à M. Paul de Rousiers, dont nos lecteurs trouveront, reproduite *in extenso* dans le présent fascicule (en tête du journal de l'*École des Roches*), la remarquable conférence sur l'*École des Roches; douze ans d'éducation nouvelle*.

II. — Séances de travail.

A. — COMMENT ON ANALYSE UN GROUPEMENT.

(Séance du mardi).

M. Descamps rappelle d'abord que toute méthode d'investigation scientifique comprend essentiellement l'observation analytique des phénomènes et leur classement. Elle peut comprendre aussi la voie inverse, c'est-à-dire la synthèse.

Dans les sciences naturelles, la synthèse peut se faire d'une façon parfaite, et est une preuve que l'analyse a été bien faite. Dans la science sociale, qui est à un stade moins avancé, la synthèse ne peut se faire que d'une façon incomplète, mais elle est nécessaire, non seulement, pour expliquer aux lecteurs le type social que l'on a analysé, mais pour arriver à le classer par rapport aux autres types.

L'analyse est indispensable, car notre esprit ne peut étudier un tout qu'en examinant successivement les divers éléments qui le composent : on peut découvrir ainsi la façon dont ils agissent les uns sur les autres. La synthèse, quoique incom-

plète, n'est pas moins utile, pour éviter l'esprit de s'égarer dans les détails, et permettre une classification facile du type étudié à l'aide des caractères les plus importants.

Comment choisir ces caractères?

Il n'y a pas de règles fixes, mais une analyse bien faite rend la synthèse facile. En comparant entre eux les éléments analysés, on trouve des faits qui se répètent, des répercussions qui convergent.

Or, grâce à la Nomenclature, on peut analyser en détail n'importe quelle espèce de groupement. On peut comparer chacun des compartiments de la Nomenclature à un réactif chimique, dont on cherche l'action sur le corps à analyser.

Voulons-nous analyser une école, nous cherchons d'abord si le Lieu a une influence sur cette école, ensuite si le Travail en a une, etc. Certains réactifs n'auront aucune influence, mais on ne peut pas le dire à priori.

Ce n'est pas à dire qu'il faut obligatoirement observer dans l'ordre de la Nomenclature, mais il faut, aussitôt les observations recueillies, les classer dans cet ordre, afin de voir clair.

Les enquêtes faites en science sociale ont des succès divers. Ici, comme dans toutes les sciences, la réussite dépend des trois éléments suivants : la difficulté du problème à étudier, l'efficacité de l'outil (la Nomenclature) et l'habileté plus ou moins grande avec laquelle on le manie. Répondant à une question posée par M. Melin, M. Descamps dit que, théoriquement, on doit essayer d'observer en suivant l'ordre de la Nomenclature. Pratiquement, on est presque toujours distrait de cet ordre, car lorsque l'interlocuteur parle d'abondance, il faut se garder de l'interrompre; en outre, il faut profiter des moindres incidents qui surgissent. Très souvent, du reste, on n'est pas maître des premières questions; elles dépendent de la façon dont on a fait connaissance.

M. Durieu s'efforce, en général, de suivre l'ordre de la Nomenclature, afin de ne rien oublier, mais la marche des conversations dépend beaucoup du tempérament de l'enquêteur et de celui de son interlocuteur.

M. Ph. Robert recommande les *enquêtes collectives* à trois personnes : l'une questionne, les deux autres notent les réponses, de façon à ne rien oublier.

M. Descamps a fait ses enquêtes en Flandre avec l'aide d'une autre personne, soit de M. Delattre, soit de M. Scrive-Loyer. Ce procédé est très profitable; on a plus de chance de ne rien oublier; en outre, l'un peut regarder pendant que l'autre parle. M. Descamps serait particulièrement heureux d'être accompagné chaque fois d'un jeune élève voulant faire son apprentissage d'observateur.

On peut aussi faire des excursions, mais il faut se garder d'être trop nombreux.

M. Ph. Robert, dans ses enquêtes, a également tiré profit de la *monographie indirecte*, qui consiste à interroger un notable sur une famille que l'on visite ensuite.

M. Durieu a aussi employé ce procédé. Il est à recommander, car les réponses sont souvent plus sincères.

M. Descamps dit que, dans ses enquêtes sur les petits cultivateurs, il a toujours soin d'interroger les grands fermiers, qui ont plus de temps et sont plus instruits, et ceux-ci sont amenés à comparer ce que les petits cultivateurs font avec ce qu'ils font eux-mêmes, et à donner des détails sur leur propre monographie sans le savoir.

B. — LA QUESTION DE LA NATALITÉ.

(Séance du mercredi).

M. Paul Bureau pose les deux questions suivantes :

1° Est-il vrai qu'au point de vue purement social, la restriction de la natalité soit une pratique condamnable?

2° Si oui, le retour en France d'une natalité plus élevée suppose-t-il surtout un changement de la technique morale ou de la technique sociale?

M. Bureau demande d'étudier ces questions en faisant abstraction de l'obéissance au Décalogue, et de la concurrence internationale qui donne la supériorité aux peuples à forte natalité. Sur la première question, citons les opinions suivantes :

D'après Gide, la société n'a pas intérêt au pullulement des alcooliques, des tuberculeux, etc., de sorte que la haute natalité n'est pas toujours désirable.

D'après Demolins, la restriction de la natalité facilite l'épargne, et c'est ainsi que s'explique la supériorité de la puissance capitaliste de la France sur l'Allemagne.

D'après Fletcher, les productions de la terre sont limitées, et un jour s'imposera fatalement où la restriction de la natalité sera nécessaire.

Sur la deuxième question, M. Bureau rappelle d'abord l'opinion d'un observateur américain, M. Fletcher, qui prétend que la famille française est la mieux organisée de toute la race blanche. La moralité serait très remarquable dans la bourgeoisie française, ce qui tendrait à prouver que la faible natalité est due plutôt à de fausses conceptions économiques qu'à des défaillances morales.

M. Hottenger dit que l'histoire montre que la diminution de la natalité est pour les nations un signe certain de décadence. Ex. : les Romains. D'autre part, à prendre les familles ouvrières que nous voyons autour de nous, il est non moins certain qu'en général les chances de gêne et de misère croissent pour elles avec le nombre des enfants. La question est donc très complexe et doit être examinée sous toutes ses faces.

M. Ph. Robert montre que les Vendéens évincent les Charentais dans la culture, parce qu'ils ont beaucoup d'enfants, et que la métallurgie française est paralysée par le défaut de main-d'œuvre. Il vaudrait mieux que la France ait moins de capitaux et plus d'enfants. Quant aux familles désorganisées, leurs souffrances viennent de leur désorganisation, et non de la forte natalité. Enfin, il faut considérer que les inventions augmentent constamment la productivité de la terre.

M. Blanchon dit que la question a une double face : la natalité est désirable dans la partie saine de la population, mais non dans la partie désorganisée.

M. Roux observe à ce sujet que malheureusement ce sont souvent les imprévoyants qui ont le plus d'enfants.

M. de Sainte-Croix dit que la restriction de la natalité est presque universelle, la famille normale étant celle de 15 à 20 enfants. La formule semble devoir être : avoir le nombre d'enfants que l'on peut convenablement élever.

M. Descamps croit que le problème varie selon les conditions des familles et du milieu. En dehors des idées morales, il y a des causes sociales favorisantes. Pour les cultivateurs, une famille nombreuse, loin d'être une gêne est un élément de succès : aussi, les fermiers ont-ils généralement beaucoup d'enfants. Les propriétaires en ont peu, à cause du partage égal, et c'est pourquoi ils sont évincés par les fermiers.

M. Bureau dit qu'il faut faire des distinctions entre les familles, et dit qu'il peut y avoir un devoir de s'abstenir pour des raisons de santé, de ressources, etc. Mais les pratiques néo-malthusiennes sont toujours condamnables.

Sur la deuxième question, M. Ph. Robert dit qu'il faut surtout réformer les habitudes au point de vue économique, car les masses réfléchissent peu sur les idées purement morales. Il faut changer la mentalité des Français sur l'établissement des enfants.

M. Melin montre l'influence d'une bonne installation au foyer, par l'exemple de l'École des Roches, où la plupart des professeurs mariés ont une nombreuse famille.

M. Blanchon pense qu'il faut surtout développer les idées morales. En France, ce sont les familles les mieux installées qui ont le moins d'enfants.

M. Ph. Robert dit qu'il faut tenir compte des idées de luxe, des voyages perpétuels, de la vie mondaine qui sont des facteurs défavorables.

M. Bureau. La baisse de la natalité dans les pays anglo-saxons, où la famille est bien constituée au point de vue économique, semble prouver que c'est le facteur moral qui est le plus important.

M. Descamps. Lorsque l'on parle de la baisse de la natalité en Angleterre, il convient de remarquer que la population continue de s'accroître. Cela provient de ce que le taux de la mortalité baisse encore plus vite. Ce qui importe, ce n'est pas tant

le chiffre des naissances, mais le nombre des enfants *qui vivent*

M. FERRAND. En Russie, le taux des naissances est élevé, mais aussi celui des décès. Les ouvriers se réjouissent quand ils perdent un enfant, parce qu'il sera plus heureux dans l'autre monde.

C. LE PROGRÈS CONTEMPORAIN EN ANTHROPOGÉOGRAPHIE, SOCIOLOGIE, HISTOIRE, ET L'ANTÉRIORITÉ DES DÉCOUVERTES DE LA SCIENCE SOCIALE.

(Séance de jeudi).

M. PHILIPPE ROBERT[1] montre les progrès réalisés depuis quinze ans dans divers mouvements intellectuels, et qui tendent à converger vers la science sociale, consciemment ou inconsciemment :

1° Les *anthropogéographes* cherchent les relations entre le Lieu et l'Homme. C'est en Allemagne, avec Ratzel que ce mouvement a commencé, et il se continue par Vidal de la Blache et J. Brunhes, ceux-ci semblant ignorer que la science sociale fait la même chose depuis longtemps;

2° Les *sociologues*, avec Durkheim, répètent qu'il faut étudier les sociétés humaines par l'observation analytique, mais leur procédé, qui repose principalement sur la statistique est très défectueux, et ils ne semblent pas se douter que la Science sociale manie depuis longtemps un instrument d'observation bien supérieur;

3° Les *historiens* sont en réaction contre les grandes synthèses hâtives, mais restent dans la critique et l'érudition. Seignobos cherche un instrument d'analyse pour étudier les sociétés du passé et du présent, sans se douter qu'il existe, en France même, depuis nombre d'années. De même Raviart, etc.; mais en Allemagne et en Angleterre, on commence à connaître la Science sociale et à lui rendre justice.

La Science sociale doit faire un effort pour se faire connaître, surtout dans les milieux intellectuels. Il y aurait surtout intérêt à propager notre méthode d'étude.

Pour cela, il faudrait constituer un Comité de propagande disposant de fonds spéciaux pour répandre des circulaires, organiser un service gratuit des publications, et réimprimer certaines études remarquables enfouies dans l'ancienne collection.

M. DE ROUSIERS félicite vivement M. Ph. ROBERT de sa remarquable conférence, et des conclusions pratiques qu'elle renferme. Il pense que nul n'est mieux qualifié que M. Ph. Robert, tant par son dévouement à la Science sociale que par ses qualités personnelles, pour s'occuper de l'organisation du service de propagande.

La réputation de la Science sociale est entre nos mains, et c'est à nous à ne pas nous laisser déposséder en exploitant notre propre domaine. L'exposé de M. Ph. Robert montre que la préoccupation d'étudier les sociétés se répand de plus en plus dans les milieux intellectuels, et que nous pouvons en profiter.

M. DE SAINTE-CROIX cite, à ce sujet, l'exemple de la Société de géographie commerciale, qui a des succursales en province, et qui organise des excursions variées. Des excursions de science sociale auraient l'avantage de montrer aux profanes la Nomenclature en œuvre. Il cite comme exemple l'excursion organisée par M. Durieu, à la suite de son cours, dans les environs de Paris, et qui fit voir, sur le vif, les différences qui existent entre le type de la Vallée et celui du Plateau.

M. MELIN se déclare partisan des excursions sociales comme moyen de démonstration; il en a organisé quelques-unes dans les environs de Nancy, mais la grande difficulté est de les préparer.

M. DESCAMPS partage cet avis, et il ajoute que les excursions ne peuvent être fructueuses qu'à la condition d'être peu nombreux, trois ou quatre personnes au plus.

M. DUFRESNE recommande les conférences en province, notamment dans les villes universitaires, partout où l'on peut atteindre les jeunes, et dans le but surtout de se faire connaître.

M. BURES approuve l'idée d'essayer d'atteindre les étudiants, surtout ceux de pro-

1. Tous nos lecteurs reconnaîtront aisément la personnalité dévouée qui se voile sous ce pseudonyme, et à laquelle on doit les remarquables travaux de science sociale sur le commerce franco-britannique et le commerce franco-belge.

vince, car à Paris, ils ont trop peu de loisirs, étant plus préoccupés des examens. Au surplus, les personnes élevées à la campagne comprennent plus facilement l'existence de répercussions sociales, notamment les influences du Lieu, qui sont les plus visibles. On peut faire aussi de la propagande en prêtant ou distribuant des fascicules, mais il faut avoir grand soin de trouver un genre d'étude qui réponde aux goûts et aux préoccupations de celui que l'on veut atteindre.

M. Descamps, répondant à une question de M. Melin, dit qu'il publiera cette année même un premier fascicule sur la Méthode, et que l'explication de la Nomenclature en formera la partie essentielle. La Nomenclature sera exposée d'une façon complète, y compris l'analyse des pouvoirs publics.

III. — Séances de l'après-midi.

A. UN PAYS ANGLO-NORMAND : LE FERMIER ET LES INSTITUTIONS DE L'ÎLE DE JERSEY.

M. Pierre Galichet expose le résultat de ses observations dans l'île de Jersey, résultats qui ont été publiés dans le dernier fascicule de la *Science sociale*, et auquel nous renvoyons le lecteur.

M. Ph. Robert appelle l'attention sur l'intérêt que présentent les survivances sociales. M. Galichet semble avoir retrouvé à Jersey le type primitif du Normand, non modifié par les influences continentales, comme l'a été le Normand français.

M. de Rousiers fait remarquer toutefois que si le type jersiais n'a pas été altéré par les influences continentales, il a été modifié par le passage du domaine plein à la culture spécialisée.

M. Olphe-Galliard demande si la fixité qui existe dans les dimensions et la composition de l'exploitation provient, comme dans d'autres régions observées, de conditions du Lieu, telles que la nature du sol ou la configuration du terrain.

M. Galichet répond que l'exiguïté de l'île a été un facteur contrariant le développement de la grande propriété.

M. Olphe-Galliard observe que l'immigration temporaire de la main-d'œuvre bretonne provient, comme dans les autres régions agricoles dont la main-d'œuvre se recrute par migrations temporaires, d'une différence de formation sociale entre la population anglo-normande, qui réussit à se livrer à des occupations plus lucratives et plus développantes que les travaux des champs, et la population, très inférieure socialement, qui vient suppléer à cette pénurie de main-d'œuvre. Il ne partage pas la crainte exprimée par M. Galichet au sujet des conséquences que pourrait avoir pour l'exploitation du domaine anglo-normand, une élévation sociale de ce personnel d'origine bretonne : il se produirait, soit une élévation des salaires, soit une transformation des conditions d'exploitations. Ce résultat ne paraît pas devoir contre-balancer l'importance que présenterait l'élévation sociale de la population bretonne.

M. de Rousiers ajoute qu'il n'y a pas lieu de craindre, d'ici longtemps, la disparition des races socialement inférieures. Si le niveau social du Breton s'élevait, tout le monde devrait s'en réjouir. La main-d'œuvre nécessaire aux Jersiais viendrait de plus loin, ou bien les Jersiais transformeraient leurs méthodes de culture. Ce sont des phénomènes de ce genre qui font naître les crises, et celles-ci sont toujours résolues par des changements dans le milieu et notamment dans le travail.

M. Galichet dit que l'on constate déjà actuellement une hausse croissante des salaires.

B. LE RÔLE DE L'ÉCOLE AUX ÉTATS-UNIS

M. Henri Marty dit qu'aux États-Unis, le but avoué de l'école est d'arriver à assimiler les étrangers, à transformer les enfants des immigrants en citoyens américains.

Au début, les premiers colons anglo-saxons ont reproduit plus ou moins bien les écoles anglaises : écoles privées à caractère religieux ; puis, au fur et à mesure du développement de la richesse, écoles jouissant des revenus de fondations. Ces écoles constituaient un élément de con-

servation sociale, mais qui peu à peu devint de la routine, et l'on peut dire que les écoles américaines étaient tombées dans un état déplorable au début du XIXe siècle.

Or, c'est précisément au moment où la décadence des écoles se manifestait que l'Amérique vit se développer une véritable invasion d'ignorants, venus de tous les coins de l'Europe. Une réforme scolaire s'imposait, et Horace Mann en fut le promoteur. Cet homme d'origine modeste, quitta ses fonctions pour se vouer à la refonte des méthodes d'enseignement et à la création d'écoles populaires.

L'instruction est obligatoire jusqu'à quatorze ans et les pouvoirs locaux ont établi des écoles primaires gratuites, suivies d'écoles secondaires qui reçoivent des élèves externes de quatorze à dix-huit ans. Ces écoles sont administrées par des comités scolaires délégués par les pouvoirs locaux. L'État Fédéral a peu d'action sur l'enseignement, et le Comité central de Washington ne s'occupe guère que de recueillir des statistiques.

Les membres des comités locaux sont souvent des politiciens, mais ceux-ci ont le bon sens de laisser agir les spécialistes, instituteurs, médecins, etc.

Il y a quelques écoles privées aux États-Unis, mais elles sont peu nombreuses et la plupart sont situées dans les anciens États de l'Est. Ce sont des internats du type anglais, ou des écoles religieuses, ou encore des écoles nouvelles où l'on veut expérimenter des méthodes d'éducation ou d'instruction.

Ce qu'il y a de plus important à discerner, ce sont les caractéristiques des écoles publiques, puisqu'elles forment la grande majorité des citoyens américains.

On peut remarquer tout d'abord que ces écoles n'ont pas le même souci que les écoles anglaises de former le caractère, le self-control et le sens de la responsabilité. Mais de la forte impulsion puritaine du début, elles ont conservé le souci moral et la croyance en la perfectibilité de l'homme. On oublie un peu trop les mauvais côtés de la nature humaine, mais il est indéniable que l'on a un grand respect de la personnalité, ce qui développe à un haut degré l'esprit d'initiative. A côté de cela, les associations et les clubs habituent à l'action concertée. L'école est neutre dans le sens anglo-saxon, c'est-à-dire qu'elle n'est pas anti-religieuse, et l'on cherche toutes les occasions pour développer le patriotisme, l'enthousiasme et la foi au progrès.

M. Ph. Robert demande si la co-éducation est un fait général dans les écoles primaires, et quels sont les avantages ou les inconvénients qu'on lui reconnaît, par exemple si elle contribue à développer le respect de la femme.

M. Marty répond que la co-éducation est générale dans les écoles primaires, et on envisage comme normal et naturel le fait d'élever ensemble des garçons et des filles comme dans la famille. La co-éducation a certainement contribué à développer le respect de la femme. Dans les écoles secondaires, on fait certaines critiques au point de vue de l'instruction, car le développement intellectuel ne se fait pas de la même manière dans les deux sexes.

M. Melin demande si la co-éducation n'est pas due à la prédominance des femmes dans l'enseignement. Il y a notamment beaucoup de femmes qui sont institutrices et directrices d'écoles. On peut se demander aussi si une autre cause de la co-éducation n'est pas l'origine familiale des écoles, la plupart des écoles américaines étant dues à l'initiative des familles, où l'éducation des frères et des sœurs se fait en commun ?

M. de Calan fait remarquer qu'il faudrait savoir si la proportion des personnes des deux sexes employées dans l'enseignement était plus grande anciennement qu'actuellement pour déterminer l'influence que ce phénomène a pu avoir sur la co-éducation.

M. Marty répond que la proportion des femmes dans l'enseignement va croissant et que ce phénomène est dû à la facilité qu'ont les hommes de trouver des carrières plus lucratives. A une autre question de M. Melin, M. Marty répond que l'éducation domestique est très développée dans les universités et les écoles américaines en général.

M. de Sainte-Croix appelle l'attention sur ce fait que la plupart des méthodes pédagogiques ont été inventées en Allemagne, et que c'est surtout aux États-Unis qu'elles sont expérimentées et pratiquées. Mais il semble que tout soit essayé dans un certain chaos, ainsi la dactylographie apparaît à côté et sur le même pied que la poésie.

M. Blanchon s'informe de la place qu'occupe la culture générale dans l'éducation américaine et du rôle des écoles techniques.

M. Marty dit que l'on a l'impression d'une grande anarchie intellectuelle. Tout est essayé trop facilement et sans discernement. La culture générale est très peu développée dans les écoles secondaires. Dans les collèges universitaires, on consacre quatre années à la culture générale pour passer l'examen de bachelier, après quoi, dans l'Université, chacun se spécialise dans une branche.

C. — MONOGRAPHIE D'UNE COMMUNE RURALE.

M. Paul Roux présente quelques réflexions à propos de la monographie de la commune d'Aulhat qu'il vient d'entreprendre et qui sera publiée dans le prochain fascicule de la Revue.

1° La première chose à faire dans l'étude monographique d'une commune est de déterminer les types familiaux que l'on rencontre dans cette commune, et pour cela voir l'influence des différentes espèces de travaux.

Il ne faut pas oublier d'étudier l'influence des voies de communication naturelles et artificielles. Pour remonter dans le passé, il faut interroger les vieillards, les archives publiques et privées, les actes notariés, les documents du cadastre et les enquêtes agricoles, notamment celle de 1892.

2° Il faut ensuite dégager les faits caractéristiques. Dans le cas de la commune d'Aulhat, en Auvergne, on constate qu'anciennement dominait la grande propriété entourée de nombreuses propriétés fragmentaires. Celles-ci étaient généralement inférieures à 1 hectare, et elles étaient transmises intégralement à l'aîné; l'autorité paternelle était forte, la natalité élevée, et la religion respectée.

Le développement des transports, vers le milieu du XIXe siècle, a ajouté peu à peu la culture commercialisée de la vigne à la culture intégrale; la petite propriété s'est constituée par l'élévation des capables, et le partage égal a remplacé la transmission intégrale; la natalité a baissé; l'autorité paternelle a diminué, ainsi que l'esprit religieux; l'éducation des enfants laisse beaucoup à désirer, le mode d'existence s'est notablement amélioré, et dans ces dernières années, l'épargne mobilière s'est accrue dans de notables proportions.

3° Enfin, il faut tirer une conclusion. Dans le cas de la commune observée, il y a lieu de penser que la bonne situation morale du passé était plus apparente que réelle, et résultait surtout d'appuis extérieurs qui font aujourd'hui défaut. L'individu était soutenu par des cadres traditionnels qui manquent aujourd'hui; et, malgré le désarroi qui a suivi la chute, peut-être l'état actuel est-il préférable à l'état ancien, puisque, si un progrès se réalise, il reposera sur la valeur individuelle de chacun.

M. de Rousiers a constaté le fait suivant chez les métayers du Plateau central : le père laisse les enfants à l'état de nature jusqu'à sept ans, puis les frappe pour les contraindre à travailler; l'autorité paternelle ne s'exerce que pour le travail, et l'éducation ne se fait qu'en vue du travail. Si la direction du travail échappe au père, il ne reste plus d'autorité ni d'éducation.

M. Durieu se demande si la baisse de la natalité n'explique pas la diminution de l'autorité paternelle et de l'éducation, le fils unique étant généralement gâté.

M. Roux ne pense pas que cette raison soit la bonne, car l'inéducation actuelle est aussi grande dans les familles nombreuses que dans les autres. Les parents ont complètement abdiqué et n'essaient de donner aucune espèce d'éducation.

M. Ph. Robert dit que la décadence de l'éducation est un fait général en France, et la cause semble due au développement des

transports qui a permis aux enfants de partir et de s'émanciper.

Pour M. Olphe-Galliard, les deux phénomènes dont il vient d'être parlé, crise de l'éducation et diminution de la natalité, ne sont point la cause l'un de l'autre, mais sont de même ordre, et dérivent d'une même cause générale, qui est l'affaiblissement de la moralité. Dans les campagnes de la Normandie, on observe, depuis cinquante à quatre-vingts ans, une démoralisation croissante qui va en s'accentuant avec rapidité depuis quelques années, et c'est à cet affaiblissement du sens moral qu'est due incontestablement la diminution de la natalité qui sévit dans ces régions et la mauvaise éducation qu'y reçoivent les enfants. Sans doute, ainsi que l'a remarqué M. P. Roux, l'état moral de ces populations, aux époques antérieures, était loin d'être très satisfaisant : néanmoins, quelque formaliste et artificielle que fût leur religion, dépourvue d'un sens religieux intime, elle maintenait toujours certains principes moraux qui font totalement défaut depuis que ces pratiques elles-mêmes ont été abandonnées. Ce n'est pas dans des phénomènes économiques qu'il faut chercher la cause de cette situation, en dépit d'une opinion assez généralement reçue, c'est principalement dans le domaine moral et psychologique.

M. Hottenger cite comme sources de documentation les Monographies communales de 1888 et les rapports des sociétés d'agriculture. Il dit que l'élément essentiel de la vie communale doit être cherché dans les biens communaux; il s'informe de l'étendue des propriétés communales à Aulhat et demande en outre quelques renseignements sur l'émigration.

M. Roux répond qu'il n'y a pas de biens communaux à Aulhat et que l'émigration est faible.

M. Dubief, revenant sur la question d'éducation, dit que les parents français inculquent des idées égalitaires aux enfants dès l'âge le plus tendre.

M. Ph. Robert fait remarquer le contraste qu'offre à cet égard la famille anglaise, toujours nettement hiérarchisée.

D. — LA FAMILLE INSTABLE EN CHAMPAGNE.

M. Descamps montre l'intérêt que présente l'étude de la Champagne. Outre la connaissance d'une région française, elle contribue à la détermination des caractères de la famille instable; enfin, comme nous possédons plusieurs monographies sur des familles de ce pays, et dont quelques-unes remontent à Le Play, on peut suivre l'évolution qui s'est produite pendant plus d'un demi-siècle. D'après Le Play, la famille instable se rencontre surtout chez les ouvriers non propriétaires dans les villes et dans les régions de grande culture; ceci s'explique lorsqu'on se rappelle le rôle que joue la propriété dans la classification de Le Play. Mais la famille instable se rencontre aussi chez les petits propriétaires de certaines régions, parmi lesquelles la Champagne pouilleuse. Dans l'idée de Le Play, la famille instable chez les petits propriétaires paraît se rattacher au village à banlieue morcelée et au partage égal.

D'après l'orientation actuelle de la science sociale, le point intéressant à dégager est celui de l'influence de ces phénomènes sur l'éducation.

Si l'on s'en tient à la catégorie des petits propriétaires, on constate que, dans la Champagne, ils ont subi anciennement l'influence de trois facteurs qui ont agi dans le même sens, de sorte que l'on se trouve là dans une région où la déformation a été très nette. Ces facteurs sont les suivants :

1° *Pauvreté du sol :* grand labeur et faibles profits;

2° *Village à banlieue morcelée,* dû à la rareté des points d'eau : augmentation du labeur, par suite de la nécessité de cultiver des parcelles éloignées;

3° *Partage égal :* augmentation encore du labeur, puisqu'il multiplie les parcelles, et aussi esprit d'épargne pour acheter la terre.

Grand labeur, faibles profits et avarice, voilà l'ancienne Champagne pouilleuse. Seuls les travailleurs et les avares prospèrent, les autres sont évincés.

Tout le monde travaille dur, la femme

comme l'homme, d'où inéducation. La difficulté de se maintenir développe l'égoïsme ; chacun pour soi, et l'on ne patronne pas les autres. L'insuffisance du sens de la responsabilité fait que le maître doit toujours être avec ses ouvriers. Le maître est plus esclave que ses hommes, ce qui explique pourquoi ceux qui s'enrichissent quittent la culture pour les professions libérales.

Aujourd'hui, il y a une évolution nouvelle vers le remembrement des parcelles, et une culture plus intensive. De grandes fermes tendent à se constituer, notamment dans la campagne de Reims où le mouvement est plus avancé, et ceci montre comment la Picardie a passé du village à banlieue morcelée à la grande ferme, voie que la Champagne suit avec un certain retard à cause de la richesse moins grande du sol.

M. Melin dit que certains auteurs, comme Meitzen et Blondel contestent que l'origine du village à banlieue morcelée soit dû aux points d'eau. N'y a-t-il pas lieu de tenir compte des nécessités de l'assolement triennal ?

M. Hottenger dit qu'il se peut qu'en Champagne la rareté des points d'eau soit une cause de l'installation en villages à banlieue morcelée, mais ce n'en est pas la cause unique et nécessaire. Ailleurs, par exemple en Lorraine, où le même type se retrouve partout, il est constant que les vallées ont été peuplées avant les plateaux, et ce n'est certes pas, dans ces vallées, le manque d'eau qui a pu influer sur le type d'installation. A la vérité, la formation du type dépend à la fois de la formation antérieure de la race — ici, formation communautaire des peuples patriarcaux — et des conditions du lieu. Quant à l'assolement, le morcellement est bien, semble t-il, la conséquence de l'installation en villages agglomérés, et non point la cause.

M. Descamps ne conteste pas les influences qui viennent d'être indiquées, mais dans l'intérieur des terres, il n'y a pas moyen de s'établir autrement qu'en villages, lorsque l'eau est rare. Aussi le village à banlieue morcelée a-t-il existé dans tout le terrain calcaire, en France et en Angleterre. Dans ce dernier pays, ainsi qu'en Picardie, la grande ferme a remplacé le village lors de l'apparition de la culture intensive, et la grande ferme tend à se développer en Champagne par le remembrement des parcelles.

Ce qu'il y a de certain et de curieux à noter, c'est que le village à banlieue morcelée avait en Angleterre des particularités différentes de celles qu'il présentait en France; les effets du village à banlieue morcelée étaient atténués par la transmission intégrale, et aussi par le fait que, dans la zone la plus fertile, les parcelles étaient encloses et échappaient à l'assolement triennal obligatoire.

M. Roux dit que la répartition de l'eau est un point important. Dans le Lunebourg, une population d'origine particulariste a été également obligée de s'agglomérer autour des points d'eau.

M. de Sainte-Croix dit que la nécessité de s'agglomérer est parfois due au manque de sécurité. Au sujet des thèses soutenues par Meitzen, il y a peu de chose à en retenir, car ce sont de pures accumulations de faits.

M. Galichet demande d'où provient l'influence des marchands de biens en Champagne ?

M. Descamps répond que cette influence est due à la méfiance qui préside aux rapports de voisinage. C'est une honte d'emprunter, de sorte que l'on emprunte en cachette à des usuriers urbains qui abusent de la nécessité où l'on est de se cacher. Le patronage est plus facile en Angleterre, car l'emprunt n'est pas une honte, s'il en est fait bon usage.

E. — LA FAMILLE CHEZ LES PASTEURS NOMADES.

M. Louis Tauxier dit que ses études en Afrique sur les nègres, les Foulbé et les Maures l'ont amené à douter du fait que la famille patriarcale serait due à l'art pastoral. Il a donc recherché les sources de cette affirmation, et en fait la critique.

Il dit d'abord un mot de la famille arabe. Il montre que le Haouranais, qui est un paysan pur, est en famille patriarcale stable, tandis que l'Arabe Larba qui est

principalement un pasteur et très accessoirement un commerçant) est en famille patriarcale ébranlée.

Quant au patriarche biblique étudié par M. Champault, moitié cultivateur et commerçant, moitié pasteur, la famille y est très ébranlée.

Puis il passe aux Tartares-Mongols. Il soutient que Le Play ne les a pas sérieusement étudiés et cite à ce sujet de nombreux passages des tomes I et II des *Ouvriers européens*. D'autre part, le type tartare-mongol est beaucoup moins simple au point de vue social que ne l'a dit Demolins dans ses discussions avec M. Woëikof : il y a chez les Mongols une aristocratie guerrière, une royauté, une aristocratie religieuse, etc. Ce n'est pas là la cellule sociale simple indiquée par Demolins.

Abordant l'analyse de la famille mongole sur laquelle nous avons du reste très peu de renseignements, M. Tauxier montre que cette famille n'a pas l'indépendance économique, pas plus que l'indépendance politique ou religieuse. Elle ne peut vivre complètement sur ses troupeaux et est obligée de recourir aux villes de marché pour se procurer du sel, du blé en briques, des cotonnades, etc. Au point de vue de la morphologie de la famille il n'y a pas de bien familial, pas de collectivité entre les frères, pas même entre le père et les enfants. Le père dote ses fils aînés quand ils se marient et les établit dans une tente à part. Quand il meurt, tout son bien passe à son fils cadet. Au point de vue du culte, il y a bien un culte domestique chez les Mongols, mais ce n'est pas le culte des ancêtres. C'est le culte de Bouddha. M. Tauxier conclut en disant que ces pasteurs, Mongols et Tartares, sont encore plus ébranlés, autant qu'on peut en juger sur les documents présents, que les Arabes Larbas, ce qui prouverait que l'art pastoral ébranle la famille patriarcale et la détruit au lieu de la créer.

M. Burs constate d'abord que les Arabes et les Mongols sont patriarcaux, mais à des degrés divers. Il faudrait voir si des facteurs autres que la culture et l'art pastoral n'ont pas agi, par exemple le commerce.

M. Tauxier dit que d'après l'auteur de la monographie des Larbas, ceux-ci font avant tout de l'art pastoral et accessoirement seulement du commerce. Quant aux Mongols de l'abbé Huc, d'Atkinson et de Prjévalski, ils ne sont aucunement des commerçants, mais bien des pasteurs purs.

M. de Rousiers dit qu'il ne faut pas se contenter d'une affirmation générale, mais voir le détail des faits, et notamment il faut savoir comment on utilise le bétail. La présence de chameaux chez les Larbas montre que l'on fait des transports. D'autre part, les Larbas font certainement du commerce. Ce ne sont donc pas des pasteurs purs, et il n'est pas étonnant que la famille patriarcale soit ébranlée chez eux.

M. Durieu fait observer que les chameaux peuvent être utilisés aussi bien pastoralement (lait des chamelles, chair des jeunes chamelons) que pour les transports ou l'industrie.

M. Tauxier dit qu'on peut discuter jusqu'à un certain point pour les Larbas si ce sont des commerçants ou des pasteurs, puisqu'aussi bien M. Geoffroy qui les a étudiés sur place en fait lui-même principalement des pasteurs et accessoirement des commerçants, mais pour les Mongols, aucune discussion n'est possible, ce sont bien des pasteurs purs.

M. Descamps dit que les Larbas sont certainement des pasteurs, mais non des pasteurs purs. Outre l'art pastoral, ils font un peu de culture, des transports entre les oasis et l'Algérie, et du commerce qui leur donne un bénéfice de 200 %. On peut penser qu'ils sont ébranlés dans la mesure où agissant ces facteurs.

Quant aux Tartares-Mongols, quoique Le Play n'ait fait d'eux aucune monographie, le peu qu'il en dit est très précieux pour qui connaît la prudence et la loyauté du fondateur de la science sociale. Il a vu les pasteurs dans le sud de la Russie, et ce qu'il en dit est corroboré par d'autres observateurs; Raoul Pictet notamment, qui les a vus près de Bakou, a été frappé de voir une société reposant uniquement sur la famille, et dans une conférence faite chez M. Agache, il manifestait son étonnement avec une grande chaleur. Il est assez

plausible que cet état simple n'existe pas partout dans la steppe, comme le montre l'existence de villes de marchés, et il est probable que l'on verrait une désorganisation parallèle dans les régions atteintes par le commerce.

M. TAUXIER se réfère à ce qu'il a dit précédemment. D'après les documents, les Arabes du Haouran, qui sont des cultivateurs, sont en famille patriarcale stable, tandis que les Mongols, qui sont des pasteurs purs, sont en famille patriarcale très ébranlée.

F. — COMMENT UN TYPE SOCIAL EN ÉVINCE UN AUTRE : PROPRIÉTAIRES NORMANDS ET FERMIERS BRETONS DANS LE COTENTIN.

M. DURIEU présente Mlle Desplanques, qui a suivi son cours pendant plusieurs années, et s'est ensuite livrée à une étude personnelle, dont on va entendre l'exposé.

Mlle Hostingue DESPLANQUES expose un phénomène curieux qu'elle a pu observer sur la côte occidentale du département de la Manche, en face de l'île de Jersey. C'est un pays fertile, qui, par suite de la proximité de l'Angleterre, a été poussé dans la voie des spécialisations : élevage du gros bétail et fabrication du beurre d'Isigny.

Anciennement on cultivait le blé, et c'est le blé qui a enrichi le pays dans le courant du XIXe siècle : cette culture favorisait les familles nombreuses. On partageait également, mais un seul enfant continuait la culture et remboursait les autres.

L'aisance a amené la décadence familiale ; les propriétaires n'ont plus qu'un seul enfant et il est gâté ; le collège pousse les fils vers les carrières libérales et détourne les filles des travaux de la ferme.

La spécialisation vers l'élevage a amené la paresse, et le développement des marchés a excité aux dépenses. La main-d'œuvre a été fournie par des Bretons des environs de Nantes et de Chateaubriant. Là, le type semble avoir été élevé par le commerce. On y cultive du blé et des légumes, et il y a une multitude de petits propriétaires travailleurs et prévoyants ; la natalité est élevée. Ces petits propriétaires bretons n'exploitent pas eux-mêmes leurs propriétés ; ils les louent et viennent travailler dans le Cotentin.

Les propriétaires normands ont abandonné la culture depuis quelques années et sont remplacés par des fermiers bretons qui prospèrent, ayant de nombreux enfants pour les aider.

M. BURES dit qu'un phénomène analogue se passe en Charente ; les Vendéens évincent les Charentais de la même manière qu'ils évincent les Normands, car, pour lui, les Bretons de la Loire-Inférieure sont du type vendéen. Le type vendéen s'explique par la culture du chou, et cette culture s'étend jusque vers Nantes, mais non dans le reste de la Bretagne. Ce sont les familles nombreuses qui prospèrent dans la culture ; or, le partage égal est néfaste à la natalité chez les propriétaires exploitants. Les Vendéens, quoique propriétaires, ont éludé les effets néfastes du partage égal, car ils n'exploitent pas leurs propriétés : ce sont des propriétaires qui s'élèvent par le fermage. Ce qui est mauvais, ce n'est pas le partage, mais le faux attachement à la propriété.

M. OLPHE-GALLIARD croit que le point de départ du phénomène doit être cherché dans la question de la natalité, et par conséquent dans les facteurs moraux, et non dans le rôle de la propriété. Ceci se voit bien dans le pays basque, où l'on trouve des petits propriétaires et des fermiers en nombre à peu près égal, et la natalité est la même chez les uns et les autres.

M. BURES répond qu'il faut tenir compte de la question de bien-être. Celui-ci a un effet néfaste sur les Vendéens. Ils se désorganisent rapidement en Charente, et on peut prévoir une désorganisation analogue chez les Nantais émigrés en Normandie.

M. OLPHE-GALLIARD croit que l'influence de l'aisance agit indirectement ; elle démoralise d'abord, et c'est cette démoralisation qui fait baisser la natalité.

M. DURIEU fait remarquer que le partage égal ne donne pas partout de mauvais résultats ; ce qui est néfaste, c'est le partage égal de la propriété immobilière.

BIBLIOGRAPHIE

Economie ou vie large? par Martha Bensley-Bruère (*Outlook*, 27 janvier 1912).

Suivant un préjugé largement accrédité chez nous, l'enseignement constitue ailleurs qu'en France, et plus spécialement dans les pays anglo-saxons, une profession libérale rémunératrice.

Il ne semble pas que ce soit toujours vrai et un article très documenté de Mrs Bruère dans l'*Outlook* permet de se rendre compte qu'aux États-Unis même, le pays de la vie large, tout souci matériel n'est pas enlevé aux éducateurs, surtout lorsqu'ils ont une famille à élever.

Les budgets-types fournis à l'appui des conclusions de l'auteur sont intéressants, car ils renferment de précieuses indications sur le genre de vie des membres de l'enseignement.

Le coût de la vie varie beaucoup aux États-Unis suivant les provinces, et même suivant les localités. L'écart entre le maximum et le minimum est assurément beaucoup plus sensible qu'en France. L'auteur de notre étude a donc été amené à choisir plusieurs budgets-types dans différents pays de l'Union.

Le premier mentionné est celui d'un professeur dans l'Ouest-Centre, région où la vie est réputée bon marché. Le professeur est marié, il a un enfant de quatre ans. Son traitement annuel est de 6.000 francs et les leçons particulières lui font un supplément de 100 francs. Le budget se présente ainsi :

Nourriture	900 fr.	»
Loyer et eau	607	50
Vêtements	700	»
Dépenses courantes (chauffage, gaz, blanchissage)	350	»
Divers : Eglise	150	»
— Sociétés diverses	50	»
— Ecole d'été	660	»
— Assurance	700	»
— Vacances	250	»
— Medecin	50	»
— Argent déposé à la Banque	1.625	»
— Revues, journaux, livres	35	»
— Dépenses imprévues	7	50
	6.400 fr.	»

Mrs Bruère fait observer à juste titre que ce budget, qui a une grande marge d'économies, manque d'équilibre par suite de l'insuffisance des dépenses de vacances et des achats de livres ou revues. Elle note l'invraisemblable parcimonie des dépenses imprévues et l'absence totale des concerts, représentations théâtrales ou conférences.

Le second budget étudié est celui d'un directeur d'école, marié, père de quatre enfants, vivant dans une ville du Centre-Ouest avec un traitement de 18.500 francs. Voici comment il se décompose :

Nourriture	2.500	fr.
Loyer, chauffage, éclairage et blanchissage	3.575	
Dépenses courantes	640	
Divers : Assurance personnelle	2.070	
Assurance en cas de mort du mari	470	
Impôts	125	
Education des enfants	4.130	
Eglise	150	
Argent donné aux enfants	600	
— Dépenses du mois	2.550	
	18.500	fr.

Ce budget présente ceci de particulier qu'il ne comporte pas de dépense de domestiques : tout le travail du ménage, y compris une partie du blanchissage, est fait par la femme du directeur. (Il s'agit évidemment ici d'une école sans pensionnaires). En ce qui concerne les enfants, les parents ont décidé de leur donner une excellente éducation, mais aucune épargne n'est faite en vue de leur constituer un capital.

Le troisième budget a une distribution chaudement approuvée par l'auteur de l'article. C'est celui d'un professeur de collège, marié, père de deux enfants, vivant dans une ville de l'Est où la vie est chère et gagnant annuellement 9.000 francs. Il se divise ainsi :

Nourriture	1.300	fr.
Logement (paiement par annuités d'une maison et d'une ferme)	2.500	
Vêtements et dépenses personnelles	1.300	
Dépenses courantes : Combustible	600	
Service	360	
Téléphone	90	
Eclairage et gaz	120	
Divers : Assurance sur la vie	960	
Argent des enfants	50	
Charité	420	
Imprévus	400	
Surplus	900	
	9.000	fr.

La somme dépensée pour le logement, excessive à première vue, ne l'est pas si l'on songe qu'elle permet au professeur et à sa famille de passer chez lui ses vacances et que les produits de la ferme attenante contribuent à alléger sensiblement les dépenses de nourriture. D'ailleurs si la vie est chère dans cette partie de l'Amérique, certains produits alimentaires, le poisson en particulier, coûtent moins que sur la côte Ouest. Une bonne partie des vêtements sont confectionnés par la femme du professeur.

Fait à noter, dans ce budget il y a place pour des achats de livres, de musique, de périodiques (le professeur est abonné à huit revues), pour des soirées passées au théâtre. C'est l'article « Imprévus » qui couvre ces dépenses et elles absorbent généralement une bonne partie du « surplus ». Comme dans le précédent budget, aucune économie ne figure pour constituer un capital aux enfants : « leur éducation leur tiendra lieu de rentes », écrit bravement le père. Et Mrs Bruère l'approuve : puisqu'il n'a le choix qu'entre deux alternatives, vivre chichement et économiser, ou vivre libéralement et dépenser intégralement son revenu, il agit sagement en adoptant la seconde et il accomplit de façon satisfaisante son devoir *social*. Car, conclut l'auteur, dans l'enseignement, il est quelquefois possible de *vivre à l'aise*, mais il n'est presque jamais possible d'*économiser*.

Nul doute que cette façon de voir ne soit partagée par beaucoup d'Américains et qu'elle ne prévale dans beaucoup d'autres professions. Notre tempérament latin s'en accommoderait moins facilement. Il n'est cependant pas inutile de la mettre sous les yeux des intéressés à un moment où le capital argent produit peu et où la prévoyance tend de plus en plus à prendre la forme d'assurances ou de retraites. On remarquera, en effet, que dans les trois budgets étudiés plus haut, les primes d'assurances figurent régulièrement aux dépenses prévues : c'est le correctif tout indiqué de la légendaire imprévoyance américaine. On peut souhaiter le voir se généraliser encore davantage chez nous.

J. Desfeuille.

Les Grèves de Chambon, par L. de Seilhac (Bibliothèque du Musée social), Paris, Rousseau, 1912.

Toutes les violences qui peuvent troubler un pays et défigurer les conflits du travail se retrouvent dans l'histoire de ces deux grèves successives : cortèges tumultueux, bagarres, menaces de mort, pillages, incendies, attentats à la dynamite. Mais ce qui les caractérise, c'est qu'à proprement parler, leur cause déterminante tient, non pas à une question de salaires, mais à une question d'amour-propre : le syndicat ouvrier veut se faire reconnaître par les patrons comme l'intermédiaire nécessaire entre eux et leurs ouvriers, et surtout il veut, il exige que cette reconnaissance soit faite expressément, solennellement en quelque sorte, et dans des conditions qui auraient constitué de la part des patrons l'abdication de leur autorité. Il ne s'agit pas d'établir un régime qui puisse concilier des intérêts souvent opposés, il s'agit de l'abolition du patronat, de la « reprise » des instruments de travail : « Nous savons que vous êtes pour la conciliation, dit aux patrons l'un des mineurs. Nous, nous sommes pour la Révolution. » A une formation aussi nettement agressive les patrons sentent bien la nécessité d'opposer une formation contraire, mais, résistant à un syndicat, ils craignent de se contredire en se syndiquant eux-mêmes, ils forment une... « Association amicale ». Encore est-il bien convenu que dans les pourparlers à intervenir « les patrons agiront en leur nom personnel et sans mandats de leurs confrères ! »

La première grève, la grève des Cent-Jours (22 décembre 1909 — 1er avril 1910) se termine par une sentence arbitrale qui donne aux ouvriers une victoire plus apparente que réelle. Sous le coup de préoccupations électorales, elle tourne court, et aboutit à une trêve plutôt qu'à la paix. Et de fait, quelques mois après (2 mars 1911), elle reprend pour les mêmes motifs et avec la même violence. Cette fois, la cohésion est étroite entre patrons : les usines sont fermées (20 mai) jusqu'à ce

que les ouvriers, échappant à la minorité violente qui les entraîne et longtemps les terrorise, se représentent en masse pour reprendre le travail (20 juillet — 26 août). Mesure extrême, qui s'imposait en la circonstance, mais qui, dans ses conséquences ultérieures, et surtout si elle se prolonge longtemps, est grosse de conséquences pour l'industrie qu'elle affecte.

L'auteur clôt brusquement son exposé, sans rien dire des conséquences de cette grève, pas plus qu'au début, en indiquant que « la grève est à l'état endémique dans la région du Chambon-Firminy », il n'a rien dit des causes profondes de cette situation. On ne peut que le regretter, car si toute grève comporte ses enseignements, c'est à la condition d'être étudiée complètement, dans ses causes, dans ses phases, dans ses conséquences. Ce petit livre, qui par ailleurs n'est pas sans mérite, n'est-il pas un peu trop en son genre un « objet de Musée »?

Il est pourtant des constatations faciles à faire et des conclusions qui se dégagent d'elles-mêmes, du moins pour les lecteurs de la *Science sociale*, déjà éclairés par les remarquables travaux parus autrefois sur cette question.

Pris d'un singulier scrupule, les patrons du Chambon n'ont pas voulu tout d'abord affirmer nettement leur union en face de leurs ouvriers coalisés. Cette union a fini par s'imposer comme elle s'imposera toujours en pareil cas, et même à l'état permanent : elle est dans la force des choses. Le syndicat patronal est tout autant que le syndicat ouvrier dans la nature même des rapports entre patrons et ouvriers de la grande industrie.

Les patrons ont à bon droit triomphé des exagérations du syndicalisme, mais leur succès est-il sans lendemain possible? L'expérience leur a-t-elle servi? De lourdes fautes ont été commises de leur coté : c'est du moins ce qui se disait à Saint-Étienne, lorsque nous y sommes passé en août dernier, vers la fin de la grève. L'industrie de la boulonnerie dans la région stéphanoise est aujourd'hui fortement concurrencée par des entreprises plus récentes, par les boulonneries ardennaises. Au lieu de songer à moderniser leur matériel, ou à opérer entre eux d'utiles fusions d'entreprises, certains patrons ont trouvé plus commode de diminuer les salaires pour obtenir la baisse de prix de revient dont ils avaient besoin pour soutenir la concurrence. De là ces tarifs réduisant les salaires et affichés inopinément, sans nul débat ni discussion préalable et contradictoire. Dans ce milieu en fermentation la mesure était prise de façon si peu adroite que, dès le lendemain, il fallait la rapporter à peu près complètement. C'est à ce moment que, de la part du syndicat, syndicat ne réunissant pourtant alors qu'une minorité parmi les ouvriers, se dressait la prétention de signer dès lors et à l'avenir tout nouveau tarif.

Ces complications eussent-elles été possibles si les patrons, unis entre eux, eussent trouvé pour arrêter, contradictoirement avec eux, le taux des salaires et les conditions d'exécution du travail, non pas un syndicat né un beau jour sous le souffle révolutionnaire, mais une organisation syndicale, dès longtemps établie et déjà consacrée par l'usage?

Le régime « à la papa » est bon pour le petit atelier; il sera toujours défectueux, dangereux même, dans la grande industrie, dont le régime naturel est le contrat collectif de travail arrêté de part et d'autre par des organisations responsables, responsables non seulement moralement, mais pécuniairement sur des biens et valeurs leur appartenant en propre. C'est un droit nouveau qui se forme et qui ne peut d'ailleurs s'improviser : quelles seront les étapes de sa formation? L'avenir seul le dira, mais dès maintenant il serait déraisonnable de nier l'importance de l'événement et son inéluctable nécessité, plus déraisonnable encore d'en combattre aveuglément toutes les manifestations au lieu de chercher à les prévoir et à les diriger dans toute la mesure du possible.

G. HOTTENGER.

Histoire de l'Église du XIe au XVIIIe siècle. Le Christianisme et l'organisation féodale, par Albert Dufourcq.

professeur à l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

Ce volume (le sixième de l'Histoire du Christianisme, entreprise par M. Dufourcq), est consacré à la période si troublée et si complexe qui comprend les XIe et XIIe siècles. En 458 pages pleines de notes condensées, l'auteur accumule les documents sur tous les faits d'ordre social et religieux intéressant l'histoire de l'Église. C'est assez dire quel est l'intérêt d'un tel ouvrage pour tous ceux qui voudraient étudier l'histoire de ce temps : il leur indiquera les sources auxquelles ils devront recourir et les mettra sur la voie des sujets à étudier pour pouvoir se faire une idée exacte de ce passé si peu connu dans son évolution générale.

Histoire générale de l'Église, par Fernand Mourret, professeur d'Histoire au séminaire Saint-Sulpice. Tome VI (XVIIe et XVIIIe siècles). 1 vol. in-8o. Prix : 7 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

L'histoire de l'Église est, au fond, celle de la société du monde civilisé : cela est vrai même des époques où le fossé entre l'une et l'autre se creuse de plus en plus. De là l'étendue et la complexité du domaine qui s'offre à l'étude de l'historien : une période aussi troublée que la fin de l'Ancien Régime devait fournir une moisson de faits particulièrement abondante. L'auteur de ce livre consciencieux les a tous envisagés, recueillant sur chacun une documentation précise et sûre. Écrit dans une langue dont la sobriété n'exclut pas l'élégance, cet ouvrage sera lu par tous avec autant de profit que d'intérêt.

La pensée et l'œuvre sociale du Christianisme. Collection in-12 à 2 fr. 50 (A. Tralin, édit.). — **L'enseignement social de Jésus. La grande loi sociale de l'amour des hommes**, par A. Lugan. — **La guerre devant le christianisme**, par A. Vanderpol. — **Luther et la question sociale**, par L. Cristiani. — **L'égoïsme humain. Ses manifestations individuelles, familiales et sociales dans le monde moderne**, par A. Lugan. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. (A. Tralin, édit.). — **La pensée et l'œuvre d'un grand seigneur russe**, par A. Lugan. Prix : 1 fr. (Bloud, édit.).

Ces ouvrages, à l'exception des deux derniers, font partie d'une collection dont l'objet est de rechercher les applications que la morale chrétienne a reçue dans les sociétés qui constituent le monde civilisé. Convaincus que seule l'observation de cette loi peut donner aux hommes la tranquillité et la paix, les auteurs relèvent dans l'histoire et chez les penseurs les manifestations de cette influence. D'autre part, si l'Évangile ne contient aucun enseignement direct au sujet des diverses formes de l'organisation sociale et de ses éléments, l'attitude des chrétiens et du Christ lui-même à leur égard, considérée en fonction de la doctrine morale générale qu'ils professaient, peut être considérée comme un développement de cette doctrine. Il est donc intéressant de rechercher avec M. l'abbé Lugan, les principales applications aux groupements humains de la grande loi de l'amour du prochain qui constitue évidemment, en même temps qu'une loi morale, une loi sociale de première importance. Que faut-il entendre par l'amour du prochain? Comment les Évangiles nous le montrent-ils réalisé par le Christ dans ses rapports vis-à-vis de sa famille, de ses amis, de sa patrie, de l'humanité? Telles sont les questions qu'étudie l'auteur de l'*Enseignement social de Jésus*.

On voit en quoi un tel point de vue touche à la science sociale, et en quoi il s'en éloigne. L'observation de la loi morale par les sociétés humaines constitue un facteur puissant de l'aspect particulier de leur organisation sociale; mais elle est aussi conditionnée par celle-ci, et seule la connaissance des lois qui ont présidé à la formation des groupements humains rend compte des modalités et du degré de perfection que présente l'observation de la morale. Il en est ainsi notamment de l'application de celle-ci aux conflits internationaux : l'application pure et simple de la loi de l'amour du prochain conduirait à proscrire la guerre d'une façon absolue. Néanmoins les nécessités de la vie sociale

ont apporté au principe un si grand nombre de dérogations, que les théologiens se sont trouvés amenés à édifier une doctrine de la guerre juste et de la façon dont elle peut être légitimement exercée, doctrine que nous expose M. Vanderpol, dans son livre sur la *Guerre devant le Christianisme*. Or, il est aisé de voir, d'après son intéressant et érudit commentaire, combien cette doctrine a été et est encore aujourd'hui influencée par les conditions de l'organisation sociale.

Dans quelle mesure l'état social de l'Allemagne du XVIe siècle a contribué à l'éclosion du luthéranisme et lui a imprimé ses caractères propres, c'est ce dont on peut se faire une idée en lisant l'ouvrage de M. l'abbé Cristiani, *Luther et la Question sociale*. Le sujet de ce livre est un simple épisode de l'histoire du Réformateur, la guerre des paysans de 1525. Il ne pouvait être mieux choisi, car cette révolte, si vite étouffée bien que si meurtrière, jette une clarté particulièrement instructive sur l'état des consciences à cette époque ; on verra, à la lecture du captivant récit qu'en donne l'auteur, à quel point la question religieuse était étroitement liée à la question politique et à la question sociale, et comment les coups, destinés à être portés sur ces deux derniers terrains, furent reçus en définitive par le catholicisme. L'intérêt de cette constatation est considérable; elle ne conduit pas seulement à de vaines récriminations ou à des disputes d'écoles, mais elle éclaire singulièrement les événements contemporains comme ceux de tous les temps, en permettant de mieux comprendre les relations qui peuvent exister entre les doctrines religieuses et les conditions de la vie sociale.

En rappelant, d'autre part, les préceptes de la loi morale du christianisme et ses effets sur la vie des groupements humains, les auteurs de cette Collection rappellent l'une des conditions, et non des moins importantes, de la prospérité sociale, et l'on ne peut que souhaiter à leurs ouvrages une action profonde sur les esprits. A ce même point de vue répond un autre ouvrage de M. l'abbé Lugan, intitulé l'*Egoïsme humain*, dans lequel il fustige l'égoïsme dans ses manifestations individuelles, familiales et sociales. La peinture qu'il en fait n'est malheureusement que trop exacte et actuelle, et constitue une affligeante antithèse du modèle présenté dans *La grande loi sociale de l'amour des hommes*. On sent bien, en la lisant, que l'une des plus graves déficiences de la prospérité des sociétés actuelles n'a point d'autre cause que celle-là.

C'est un sujet plus reposant que nous présente le même auteur dans l'histoire de la Confrérie ouvrière de Vozdvijensk. Les lecteurs de la *Science sociale* n'ont pas oublié l'étude qu'en avait déjà faite dans cette revue M. Wilbois. Les renseignements historiques apportés par M. Lugan constituent un précieux complément à cet intéressant sujet, et seront bien accueillis de tous les penseurs qui se sont posé le problème des rapports entre la morale et l'organisation sociale.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

Les transformations du droit civil, par Joseph Charmant, 1 vol. 3 fr. 50 de la BIBLIOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTEMPORAIN. (A. Colin, édit.).

La Semaine sociale de France. — Compte rendu de la VIIIe session (Saint-Étienne, 1911). 1 vol. 6 francs (Chronique sociale de France, Lyon).

Le Cri de la France: des logements, 1 vol. in-8° de 96 pages, 0 fr. 75 (M. Rivière et Cie, édit.).

Malthus et ses disciples, 1 brochure par G. Hardy, 0 fr. 50 (Edition de génération consciente, 27, rue de la Duée, Paris).

Illusions socialistes et réalités économiques, par Daniel Bellet, 1 vol. in-16, 3 francs (Marcel Rivière, édit.).

La philosophie affective, par J. Bourdeau 1 vol. in 16 de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 2 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

Les origines argentines; la formation d'un grand peuple, par Robert Levillier, 1 vol. 3 fr. 50 (Eug. Fasquelle, édit. Paris).

SEPTEMBRE 1912 96e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Erratum. — Les réunions mensuelles. — Le totémisme chez les indigènes de l'Australie, par Paul Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Louis ADELPHE, Dommartin-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle), présenté par M. Paul Bureau.

M. François TRENTY, calle Renta, n° 7, Manila (Philippines), présenté par M. Jean Périer.

Exmo Snr. Mauricio DE LACERDA, Travessa Sorocaba 50, Rio-de-Janeiro (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

ERRATUM

Dans le 94e fascicule (*Le Fermier de l'île de Jersey*) :

Page 16, en note. — Au lieu de :... *mais si elle a dû être complètement absorbée;* — il faut dire :... *mais elle a dû être complètement absorbée;*

Page 119, lignes 11, 21 et 22. — Au lieu de *Oldfellows*, il faut lire *Oddfellows*.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Comme d'habitude, des réunions auront lieu le *quatrième vendredi de chaque mois*, à 9 heures du soir, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente, à partir du mois de novembre.

L'ordre du jour de la réunion du vendredi 22 novembre porte une communication de M. Pierre Galichet sur *Le Rôle de la Mutualité dans l'Assurance obligatoire en Angleterre* (Le National Insurance Act de 1911 et les Friendly societies).

LE TOTÉMISME CHEZ LES INDIGÈNES DE L'AUSTRALIE

Les indigènes de l'Australie, dont l'étude a été si négligée jusqu'ici par la Science sociale, ont au contraire été l'objet de nombreux travaux de la part des écoles sociologiques et anthropologiques.

C'est que, pour ces dernières, ils ne représenteraient pas seulement un état social simple, mais l'état social primitif par lequel toute l'humanité a dû passer. Si l'on admet ce postulat, on comprend l'intérêt immense que présentent ces sauvages; c'est chez eux qu'il faut aller pour retrouver les formes primitives de la famille, de l'art, de la science, et tout récemment M. Durkheim pensait y découvrir les premiers balbutiements de la religion [1].

Nous ne connaissons pas assez l'état social des Australiens pour discuter dans le détail les théories émises par le direc

1. *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (le système totémique en Australie), par Émile Durkheim (F. Alcan, Paris, 1912).

teur de l'*Année sociologique*, mais il nous a paru qu'il n'était pas inutile de résumer ici les points susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

Tout d'abord, qu'entend-on par totem et par totémisme?

Dans toute société humaine, on éprouve le besoin de distinguer les individus, et l'un des moyens les plus commodes est de leur donner des noms, par exemple le nom du groupe auquel ils appartiennent, plus un nom individuel; de là, dans nos sociétés civilisées, le nom de famille et le prénom. Dans les sociétés sauvages, où la famille est désorganisée, on porte le nom du clan et un nom individuel.

Comme nom, on prend le plus souvent un nom d'animal, quelquefois un nom de plante, rarement celui d'un minéral ou d'un phénomène naturel.

A cela, rien d'étonnant. N'avons-nous pas nos Leloup, nos Lechien, nos Lebœuf, et aussi nos Duchesne, nos Sapin, nos Larose, et encore nos Dumont et nos Larivière? Les Australiens, qui vivent de chasse et de cueillette, pensent beaucoup plus aux animaux et aux plantes qu'aux idées abstraites, et l'on ne trouve guère chez eux de Lebon ou de Lesage[1], pas plus que des noms de métiers qui n'existent pas chez eux, des Meunier ou des Laforge.

En résumé, les sauvages choisissent leurs noms parmi les données naturelles qui les entourent : kangourou, émou, kakatoès, igname, eau, soleil, vent, etc.

Mais, ce n'est pas tout de porter un nom, il est quelquefois nécessaire d'en faire la preuve. De là, l'institution de l'état civil dans les sociétés civilisées. Le sauvage n'a qu'une ressource : porter son état civil sur lui, écrire son nom sur son corps, ou plus exactement dessiner l'objet dont il porte le nom : c'est le *tatouage*. Ce signe, il le fixera non seulement sur lui-même, mais il le reproduira sur ses armes, sur son canot, sur sa hutte; comme le dit à juste titre M. Durkheim, ce signe est un véritable blason.

L'objet dont on porte le nom, s'appelle le totem. Aussi y a-t-il des totems de clan, des totems individuels, quelquefois des totems de sexe, et même des totems représentant une génération. Ainsi, M. Kangourou dira que le kangourou est son totem; M. Igname dira que l'igname est son totem, et ainsi de suite.

Jusque-là, rien que de très naturel; mais voici où les choses se compliquent : *Le sauvage croit à un rapport mystique entre sa personne et son totem.* Ce rapport, il l'exprime d'une façon toute matérielle, en disant qu'il est parent de son totem. Nous ne discuterons pas ici le fait de savoir si les sauvages croient réellement avoir eu pour ancêtre un perroquet ou un arbre, ou encore s'ils pensent que les chenilles descendent du même ancêtre qu'eux-mêmes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils en sont venus à dire que les totems sont liés réellement aux clans ou aux individus, non seulement par une analogie de nom, mais par des forces mystiques. De là, le caractère sacré du totem.

L'ensemble de ces rapports mystiques entre l'homme et son totem constitue le totétisme, et, d'après certaines écoles, le totémisme constituerait une véritable religion. C'est Max Lennan qui émit le premier cette théorie, dès 1869; mais, pour lui, le totémisme n'était qu'une sorte de zoolâtrie ou de phytolâtrie, une adoration des animaux et des plantes. Pour M. Durkheim, les totems ne seraient que des symboles, et le culte totémique s'adresserait en réalité à une force impersonnelle et anonyme, qu'il essaie d'identifier avec les forces sociales, les contraintes sociales que subit l'individu vivant en groupe. Le totémisme ne serait autre chose que l'adoration de la société, l'adoration du clan personnifié par son totem. Il est probable, en effet, que le culte réel s'adresse à une force supérieure, et non au totem lui-même, mais il est plus douteux que cette force soit la force sociale.

La démonstration de M. Durkheim s'appuie sur le raisonnement suivant : Le totem est le symbole, le blason du clan; c'est aussi le symbole de la force qui est l'objet du culte; donc, cette force n'est autre chose que le clan.

1 On trouve toutefois l'analogue de notre Lajoie dans le clan de l'Homme qui rit.

Cette démonstration n'est pas convaincante, car on peut faire d'autres raisonnements aussi logiques que celui-là. Par exemple le suivant :

Les Australiens sont des chasseurs et des cueilleurs, et toutes leurs pensées convergent vers les animaux et les plantes. C'est pour cela qu'ils ont emprunté leurs noms et ceux de leurs clans aux animaux et aux plantes. C'est pour cela aussi qu'ils ont choisi des animaux et des plantes pour symboliser l'idée de Dieu. Enfin, c'est parce que la société est organisée en clans, que le culte se fait par clans. Dès lors, il est naturel qu'il prenne le même signe pour symboliser le clan et pour symboliser l'Être auquel s'adresse le culte du clan.

L'essence du sentiment religieux est partout le même; mais, pour s'exprimer, ce sentiment revêt des formes sociales, et le culte vient en quelque sorte se mouler sur la structure de la société. Dans certains pays centralisés, il existe une religion d'État; est-ce à dire que l'État soit l'objet du culte? En Australie, il y a des religions de clans, mais ce n'est pas le clan que l'on adore [1].

Il est vrai que ce raisonnement suppose l'existence du sentiment religieux, et laisse de côté la question qui préoccupe surtout M. Durkheim, celle de sa genèse; mais ceci est une préoccupation de philosophe et non de sociologue. La science ne peut pas résoudre la question des origines, qu'il s'agisse des origines de l'idée ou de celle de la matière.

Le savant prend comme des faits l'existence chez l'homme de certains besoins physiques, intellectuels et moraux; il laisse au philosophe le soin de rechercher pourquoi ces besoins existent; quant à lui, il se borne à rechercher les actions et les réactions de ces faits les uns sur les autres et d'en trouver les lois. La science a tout intérêt à rester en son domaine; ce n'est que lorsqu'elle veut en sortir qu'elle fait faillite.

[1]. M. Durkheim signale lui-même un très bel exemple de l'influence des cadres sociaux sur le système cosmologique en montrant que, dans l'esprit des Australiens tous les êtres naturels sont classés par clans.

Mais revenons au culte totémique. C'est, comme on le voit, l'un des plus simples qui existent.

Il y a d'abord un ensemble de pratiques négatives qui consistent en interdits : c'est ce que l'on appelle l'institution du *tabou*, suivant une expression empruntée au langage polynésien. Le tabou est un règlement qui interdit de faire certaines choses, qui impose le jeûne, l'abstinence. Il y a lieu de noter, au moins pour l'Australie, que la plupart de ces tabous sont des lois coutumières traditionnelles et non des règlements imposés par un chef. Chaque clan a ses tabous particuliers, mais ils procèdent tous d'idées générales analogues.

Par exemple, les non-initiés (les femmes et les enfants) ne peuvent toucher les objets du culte, et les initiés ne peuvent le faire qu'avec l'autorisation du chef.

La consommation du totem est toujours réglementée, souvent même complètement interdite. Par exemple, les gens du clan de l'Igname ne pourront manger cette plante qu'en cas de nécessité absolue, mais, dans certaines tribus, il sera permis aux vieillards de ce clan de le faire.

On comprend que les personnes qui appartiennent au clan de l'Eau ne puissent se passer de ce liquide, mais ils doivent en user aussi peu que possible. En somme, les tabous s'accommodent des nécessités matérielles.

Il y a des mots que certaines personnes ne peuvent prononcer ou ne peuvent dire qu'en chuchotant. Il y a des périodes où la chasse est défendue.

N'y a-t-il pas des prescriptions utilitaires au fond de tout cela, ou tout au moins des prescriptions qui ont pu être nécessaires à une certaine époque et que la tradition a conservées? Il y aurait peut-être des trouvailles à faire dans cette direction, mais nous y reviendrons plus loin.

A côté du culte négatif, existe un culte positif sous forme de cérémonies diverses, de rites et de sacrifices.

Il y a d'abord le rite de l'*initiation*. Jusque-là, le jeune homme a vécu dans la société des femmes; maintenant, il va passer dans celle des hommes; il va devenir un chasseur et un guerrier. Pendant

la période d'initiation, les tabous se multiplient. Il est interdit de voir qui que ce soit, à part les quelques vieillards qui servent de parrains, et qui soumettent l'adolescent à de nombreuses mortifications, à de véritables tortures, et à un régime d'alimentation plutôt pénible. C'est en somme une préparation à la vie; le chasseur doit savoir supporter les douleurs physiques et les périodes de jeûnes forcés, car, hélas! rien de plus aléatoire que les ressources spontanées du Lieu. C'est à ce moment que l'on peint son totem sur le corps du jeune homme. Celui-ci assiste ensuite à une série de cérémonies, en présence de la tribu entière, et pendant lesquelles il est initié aux traditions de la tribu. Ces cérémonies sont analogues à celles dont nous allons maintenant parler.

Nous pourrions appeler celles-ci, les *fêtes annuelles*. Elles ont lieu chaque année à la saison des pluies. Il faut savoir en effet que, pendant la saison sèche — qui est très longue — les indigènes se dispersent par petits groupes pour chasser le petit gibier. Pendant la saison des pluies, au contraire, la nature devient luxuriante, et toute la tribu s'assemble sur un point déterminé. C'est à ce moment-là qu'ont lieu les fêtes religieuses.

Chaque clan célèbre la sienne en présence des autres clans qui fournissent les spectateurs; chaque fête dure plusieurs jours, et a pour objet d'assurer la reproduction et la prospérité de l'espèce totémique. Des chants invitent l'animal à pondre; des gestes font le simulacre de répandre la semence. On imite les attitudes du totem, et on représente les diverses phases de sa vie. Enfin, on mange, en commun, un peu de chair de l'animal ou un peu de la plante, et une partie en est offerte à Dieu: M. Durkheim, après Robertson Smith, voit là l'origine de la communion.

Remarquons en passant que la fête célébrée par un clan a un caractère utilitaire pour les autres clans. Prenons le clan du kangourou, par exemple; en célébrant sa fête, il essaie d'attirer les faveurs divines sur les kangourous; or, à part l'époque de la communion, où ils prennent les prémices, les hommes de ce clan ne peuvent pas manger la chair de cet animal, mais c'est encore là une façon d'assurer la prospérité de l'espèce.

Or, celle-ci, ce sont les autres clans qui la consomment. Tout se passe comme si chaque clan travaillait pour assurer la nourriture des autres. Il y a là, semble-t-il, des prescriptions économiques sanctionnées par la religion dans le but d'en assurer le fonctionnement. Dans un pays où les subsistances sont, non seulement limitées, mais souvent précaires, une réglementation de la consommation s'imposait. Tel clan se prive de kangourou, et tel autre d'émou. Au jeune initié, ces tabous ne sont pas présentés comme des prescriptions économiques que ses instincts brutaux le porteraient à enfreindre à la première occasion, mais comme des traditions religieuses qu'il faut observer sous peine de châtiments divins. Aussi, les convenances économiques sur lesquelles sont édifiés les tabous, sont-elles depuis longtemps oubliées, et dans l'esprit du sauvage, l'impératif religieux est seul resté.

Il est vrai que quelques clans ont des totems inutiles ou nuisibles, mais on peut penser que ce sont des clans fondés plus tard, et qui ont adopté des cérémonies dont l'origine première leur échappait. Il y a, en effet, des clans qui périclitent, et d'autres qui s'étendent démesurément et se divisent en sous-clans, lesquels adoptent des sous-totems. Si l'un de ces sous-clans devient important, il s'érige à l'état de clan indépendant, et son sous-totem passe au rang de totem.

Dans les cérémonies dont nous venons de parler, certaines opérations ont un caractère artistique. Beaucoup sont des chants mimés et font par conséquent appel à la fois à la poésie, à la musique et au théâtre; elles se rapprochent par là de nos anciennes chansons de gestes, mais avec, en plus, un caractère religieux. M. Durkheim en profite pour nous dire que l'art sort de la religion. Il est vrai que d'autres pourraient dire que c'est la religion qui sort de l'art. Ne serait-il pas plus conforme à l'esprit scientifique de dire que dans ces

fêtes, il y a à la fois de la religion et de l'art? Partout où existent des sociétés humaines, se manifestent des instincts religieux et des instincts artistiques. Chez les sauvages, les institutions sont peu différenciées, de sorte que les choses se compénètrent constamment. La période des pluies est la seule époque où une vie sociale puisse exister; c'est alors qu'apparaissent les manifestations religieuses et artistiques jusque-là contenues, et tout cela s'entremêle, et tout cela tourne souvent en orgies. De véritables saturnales s'organisent pendant lesquelles les tabous prohibant l'inceste sont suspendus [1]. Il y a de tout dans ce foisonnement social, il y a de la religion et de l'art, de la science et du délire. La religion s'étend à tout, mais est envahie par tout. Ne la rendons pas responsable de ces synthèses monstrueuses.

A côté des cérémonies annuelles, il y a aussi des *cérémonies irrégulières*, qui ont lieu aux époques de calamités sociales, par exemple en cas de disette, de sécheresse. Supposons que les kangourous deviennent rares; le clan du Kangourou exécutera une cérémonie destinée à ramener l'abondance de cette espèce, et qui consiste essentiellement à imiter les gestes de cet animal. De même, les cérémonies mortuaires sont étroitement réglementées par la Coutume; ainsi, certains parents désignés doivent se faire des incisions sanglantes; d'autres, se couper les cheveux, etc.

Les croyances religieuses sont naturellement assez vagues. Toutefois, on peut dire que chaque tribu a son dieu suprême, mais il n'est guère adoré que dans les cérémonies d'initiation, et on le représente à l'aide d'une image taillée dans une écorce d'arbre ou moulée dans la terre, et autour de laquelle on danse et on chante. Les âmes des ancêtres sont immortelles et viennent se réincarner dans les vivants, en tout ou en partie. Il y a un Eden où le gibier et l'eau ne manquent jamais, et qui constitue une compensation aux souffrances d'ici-bas. Enfin, on croit vaguement que les âmes des méchants seront détruites par les esprits.

Sommes-nous bien là en présence de la religion primitive, comme le croit M. Durkheim?

Tout ce que l'on peut légitimement dire, c'est que la religion des indigènes de l'Australie est très simple, parce que leur état social est lui-même très simple. Les manifestations religieuses sont imparfaitement différenciées des autres institutions sociales, et, comme celles-ci, elles sont dominées, avant tout, par les Moyens d'existence, par la chasse et la cueillette. Les sociologues et les anthropologistes n'ont malheureusement guère eu jusqu'ici le souci de rechercher les influences des Moyens d'existence sur la vie sociale, non pas qu'ils les nient, mais ils les relèguent dans l'ombre, comme une chose secondaire ou peu intéressante. M. Durkheim a le grand mérite d'admettre que, pour faire de la sociologie scientifique, il faut envisager les idées comme des faits; mais ceci ne doit pas nous faire oublier qu'à côté des idées, il y a aussi des faits matériels, tels que ceux du Lieu, du Travail, de la Propriété et du Mode d'existence, et que ces faits matériels ont une force plus grande que celle des faits spirituels, en ce sens que ces derniers doivent se courber devant les premiers. Ceci est surtout vrai lorsqu'il s'agit de sauvages, dont les actions sont beaucoup moins dirigées par les idées métaphysiques, que par la nécessité de vivre, d'avoir à manger et à boire. Dans les sociétés simples, les répercussions du Lieu et du Travail sur les autres faits sociaux sont beaucoup plus nombreuses et plus importantes que les répercussions inverses. M. Durkheim se contente de dire que les rapports de la vie religieuse et de la vie économique n'ont pas encore été étudiés, et il ne semble pas loin de croire que la seconde soit issue de la première, quand il dit que « presque toutes les

1. Ces saturnales ont surtout lieu pendant les fêtes profanes, mais il en existe dans certaines cérémonies religieuses : les femmes sont rarement admises dans ces dernières. Les fêtes profanes ont lieu à la même époque que les fêtes religieuses et s'entremêlent avec elles.

grandes institutions sociales sont nées de la religion[1] ». C'est donner une importance trop grande à la religion, importance dangereuse pour celle-ci, car en étendant son rôle, on le rabaisse; la religion se confond avec l'idée sociale : « Si la religion a engendré tout ce qu'il y a d'essentiel dans la société, c'est que l'idée de la société est l'âme de la religion[2]. »

En réalité, pour fonder une sociologie véritablement scientifique, il ne suffit pas de considérer les idées comme des faits, il faut, de plus, relever les influences des nécessités matérielles sur les idées. L'Australien vit de chasse et de cueillette, voilà pourquoi les clans et les individus portent surtout des noms d'animaux ou de plantes; c'est pour cela également que le sol est la propriété collective de la tribu; c'est parce que la chasse qu'ils font est surtout une chasse pauvre au petit gibier que les groupes s'émiettent, que les cadres sociaux sont instables et peu cohérents, que la famille disparaît sous le clan, et que l'autorité est incertaine; c'est pour cela encore que la plupart de leurs cérémonies religieuses ont pour objet de demander l'abondance du gibier et des plantes utiles; c'est parce que l'on souffre souvent de la faim et de la soif que le gibier et l'eau abondent dans l'Eden; c'est pour prévenir ces calamités constamment menaçantes que la Coutume a créé des tabous; les cérémonies de l'initiation préparent aux dangers de la chasse et aux privations fatales; dans le succès de la chasse, la chance a sa part, ce qui rend le chasseur superstitieux et ce qui explique bien des pratiques bizarres.

Si certaines tribus indiennes de l'Amérique du Nord ont des cadres sociaux plus stables et plus puissants, cela provient de ce qu'elles possèdent des Moyens d'existence plus abondants et plus réguliers, soit par suite de la grande chasse aux animaux en troupes, soit à cause d'une culture rudimentaire du maïs. Mais allez dans les steppes pauvres de l'Amérique, et voyez si les tribus n'y tombent pas dans une instabilité profonde? En Australie même, l'instabilité n'est pas la même partout; elle est bien plus grande chez les tribus des régions désolées du centre que chez celles du sud-est. C'est pour cela que certains explorateurs pensent que ces tribus du centre sont plus « primitives » que les autres : ils ne font qu'appliquer le postulat de la confusion de l'état simple et de l'état primitif, postulat admis par M. Durkheim quand il compare les Australiens aux Peaux-Rouges, mais dont il ne tient plus compte quand il compare les Australiens entre eux.

Quoi qu'il en soit, il nous semble que l'influence des faits économiques est prépondérante, et pourrait être facilement mise en relief. Il suffirait, pour cela, de se donner la peine d'étudier les faits de la vie matérielle, et avant tout d'analyser les moyens d'existence.

Paul DESCAMPS.

1. *Loc. cit.*, p. 598. Il est curieux de rapprocher cette conception du rôle de la religion dans les sociétés de sauvages de celle que M. Fustel de Coulanges a développée dans son célèbre ouvrage de la *Cité antique*. Ayant relevé très exactement d'étroits rapports entre une série de phénomènes sociaux et de faits religieux, il avait été au delà des conclusions fournies par son observation en attribuant arbitrairement la priorité et l'antériorité au second groupe de faits par rapport au premier.

2. *Id.*, p. 599.

BIBLIOGRAPHIE

Devoir et durée, *Essai de morale sociale*, par J. Wilbois. Bibliothèque de Philosophie contemporaine. Paris, Alcan. 1 vol. 7 fr. 50.

C'est une tâche fort malaisée pour qui n'est pas philosophe, d'étudier un livre de philosophie. On n'est pas sûr de comprendre, on est moins sûr encore de se faire comprendre. Cependant, quand un philosophe veut bien consacrer, dans un ouvrage important, une large place à la Science sociale, il convient que quelque représentant de la Science sociale exprime à ce philosophe ses remerciements et lui présente ses observations, tout au moins quelques-unes d'entre elles. Voilà com-

ment je me trouve conduit à parler ici du volume de M. J. Wilbois, paru récemment chez Alcan sous le titre de *Devoir et durée*.

La préoccupation dominante de l'auteur, celle qui le guide à travers les sujets nombreux et variés qu'il aborde, est l'accord de la science et de la morale, du déterminisme social et de la liberté humaine. C'est en raison de cette préoccupation qu'il décrit la méthode des sciences physiques, puis la méthode des sciences sociales, sans dissimuler aucunement l'estime particulière où il tient la méthode de la Science sociale proprement dite.

Je ne saurais pourtant être d'accord avec lui sur la manière dont il envisage le fondement même de cette méthode. Le Play et ses continuateurs se sont toujours efforcés de prendre pour base l'observation des faits sociaux, c'est-à-dire de phénomènes sensibles, facilement vérifiables, extérieurs au savant qui les étudie. Et voilà qu'aujourd'hui, une critique philosophique, s'adressant à toutes les sciences d'observation, prétend que le fait, loin d'avoir l'objectivité qu'on lui suppose, est en partie une création de l'observateur. « Du fait, nous faisons la moitié, » écrit M. Wilbois.

Il est manifeste que nous nous trouvons ici en présence d'un malentendu et que les philosophes modernes ne veulent pas, quand ils emploient le mot *fait scientifique*, parler de la même chose que nous. Et j'en aperçois la preuve dans les exemples mêmes choisis par M. Wilbois. Quand on énonce cette proposition : « L'alcool bout à 80° », on présente, très incomplètement d'ailleurs, le résumé d'une loi physique. Le fait pur, c'est que tel alcool, dans telles circonstances données et décrites, bout ou ne bout pas. Dès que vous faites intervenir des mesures et des explications, le fait perd sa nudité pour devenir une opinion plus ou moins scientifique sur un fait! Et de même quand on dit : « Le soleil se lève à 7 heures du matin », on sait pertinemment que cette manière de parler implique une série de conventions et d'erreurs. Le fait pur, c'est qu'on y voit clair dans tel lieu donné et dans telles circonstances données à partir de telle heure. La distinction apparaît plus évidente encore avec le troisième exemple. « Le principe de l'inertie et le fait de la pesanteur n'ont de sens que l'un par l'autre, » dit M. Wilbois. J'en conviens, mais l'inertie et la pesanteur sont l'une et l'autre des manières d'expliquer des faits et non pas des faits. Les faits simples qu'ils interprètent sont ceux qui se rattachent à la chute des corps : la pierre qui tombe, par exemple.

Ainsi entendu, le fait est parfaitement indépendant du savant qui l'étudie et ce n'est pas de ce fait qu'il peut faire la moitié. Les saisons et les jours n'ont pas attendu la lunette des astronomes pour se succéder régulièrement; les maladies ont sévi sur l'humanité avant que les médecins leur aient donné des noms et les pierres tombaient alors que les lois de la pesanteur n'étaient pas définies.

Mais les philosophes appliquant à des théories sur les faits l'appellation de faits scientifiques, on comprend qu'ils accusent le savant de faire la moitié du fait. Heureux quand il n'en fait que la moitié. Du moment qu'il intervient dans le fait, il le déforme.

Le malentendu que nous venons de signaler n'est pas une simple querelle de mots. En supprimant l'objectivité du fait, il supprime du même coup le moyen de contrôle des sciences d'observation. Tout observateur, en effet, tend à déformer le fait qu'il observe et l'expression qu'il en donne n'est en réalité qu'un rapport entre ce fait et lui. Telle est l'infirmité de la méthode d'observation. Mais *le même fait* peut toujours être observé par un autre savant qui en fournit une autre expression, qui détermine un nouveau rapport entre le fait constant et l'observation variable. Plus elles se multiplient, plus ces expressions se corrigent l'une par l'autre, plus on se rapproche d'une expression exacte. Telle est la sauvegarde de la méthode d'observation. Il est clair que si le fait lui-même varie en même temps que l'observateur, cette sauvegarde disparaît. On aura beau multiplier les observations, on n'obtiendra jamais qu'une série de rapports entre deux termes différents. Il sera impossible d'en tirer aucun moyen de

contrôle, aucune comparaison éclairante.

La conséquence, c'est qu'aux yeux des philosophes, la base de la méthode, au lieu d'être *découverte* par le savant, est simplement *inventée* par lui. Par exemple, en ce qui concerne la science sociale, M. Wilbois considère que sa méthode repose sur un *principe*, sur un « *incept* » qu'il énonce ainsi : « L'état d'une société dépend, avant tout, du travail de ses ouvriers ». La formule est inexacte, car si on réduit à leur véritable portée les constatations qu'elle traduit et qu'elle déforme, on s'aperçoit bien vite que l'importance sociale du travail perd tout caractère de principe, d'incept, et se borne à la mention de résultats obtenus. Si la science sociale s'attache à l'étude des phénomènes du travail avec tant de soin, c'est tout simplement parce que ces phénomènes sont, dans les sociétés compliquées surtout, ceux qui fournissent le plus de répercussions sociales actives et passives. Alors que les conditions du Lieu ont une influence prépondérante dans les sociétés simples qui ne le modifient pas, qui en subissent l'action telle quelle et complètement, le travail, qui transforme ces conditions ou permet d'y échapper en partie, devient le grand agent social là où il est intense et général. Un chasseur qui se borne à tuer le gibier du pays où il se rouve dépend entièrement pour sa vie matérielle — tant qu'il reste exclusivement chasseur — de la faune de ce pays. L'agriculteur qui détruit la forêt, défriche le sol, lui fait porter des céréales ou des racines alimentaires, élève du bétail, est obligé sans doute de s'adapter aux données de la nature, mais il les met à profit d'une façon infiniment variée et échappe, par suite, à leur domination dans la mesure de l'ingéniosité et de l'activité de son travail. Mais alors il ne peut résoudre le problème matériel de sa vie qu'à la condition expresse de tout organiser dans sa famille, dans son atelier et dans tous les groupements qu'il forme en fonction de ce travail. Il ne lui est pas possible d'agir autrement s'il veut vivre en agriculteur. Il n'est pas possible non plus aux observateurs qui l'étudient scientifiquement de nier cette relation entre son état social et son travail; il leur appartient seulement de la mesurer avec exactitude. Où est l'*incept* en tout cela?

Si on veut dire que le rapport existant entre le travail et l'état social a été découvert ou, tout au moins, mis en relief par Le Play et ses continuateurs, nous en tombons volontiers d'accord. Mais pense-t-on que ce rapport existât moins cent ans ou mille ans avant Le Play? Les sociétés de l'antiquité ou du moyen âge étaient gouvernées par les mêmes lois sociales que les nôtres. Elles les ignoraient, voilà tout. Et aujourd'hui encore des masses nombreuses de personnes ignorent profondément, totalement, les quelques lois sociales que la science a formulées. Imagine-t-on qu'elles y échappent?

Paul DE ROUSIERS.

Les Foyers nouveaux, par le Dr Remy Collin, professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Nancy. Préface de M. Maurice Barrès. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

En d'excellentes pages, bien pensées aussi bien qu'écrites, l'auteur de ce petit livre fait ressortir les immenses avantages de tous ordres qu'offrent à la classe ouvrière les « foyers nouveaux », ceux qu'édifient les sociétés d'habitations ouvrières, et en particulier les sociétés coopératives. Toutes réserves faites à l'égard des inconvénients que présente parfois pour le travailleur le fait d'être propriétaire de son habitation, il faut louer hautement les personnes généreuses qui s'efforcent de développer cette bienfaisante institution. Sa réalisation sera peut-être toujours le privilège d'une élite parmi les classes ouvrières, et l'auteur lui-même ne semble pas se faire d'illusion sur ce point; peut-être aussi suppose-t-elle, chez les travailleurs, des qualités morales dont la généralisation rendrait singulièrement proche la solution des questions sociales. Il n'en est pas moins vrai que des tentatives dans le genre de celles que décrit M. Collin, présentent un intérêt puissant, aussi bien pour le sociologue que pour l'homme d'ac-

tion, et que leurs auteurs peuvent à juste titre se féliciter des résultats obtenus, si modestes soient-ils.

G. Olphe-Galliard.

La France au Travail : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Dijon, par M. Victor Cambon, ingénieur des arts et manufactures, avec 20 planches hors texte et une carte. Paris, Pierre Roger et Cie, éditeurs, 54, rue Jacob, 1 vol. de 256 pages. Prix : 4 francs.

Cet ouvrage est le premier d'une série de sept volumes, comprise sous le titre général de la *France au Travail*, et consacrée aux diverses régions de notre territoire. Il est dû à M. Victor Cambon, qui avait déjà donné sur l'*Allemagne au Travail* un livre justement remarqué.

Nous n'avons pas besoin d'insister longuement pour faire ressortir l'intérêt de premier ordre qu'offre un pareil sujet pour les amis de la Science sociale. Parmi les éléments si nombreux et si divers qui influent sur la constitution d'un groupement social, le travail a une importance primordiale. C'est comme la tête de ligne du classement, parce que c'est le fait qui partout, et surtout dans les sociétés compliquées, a le plus de répercussions actives et passives, celui, par suite, dont la connaissance détaillée s'impose au début de toute observation sociale méthodiquement conduite.

D'autre part, la société de Science sociale a mis à son programme et poursuit l'établissement de la carte sociale de la France. Étudier la France au Travail, c'est donc apporter à une des tâches entreprises par nous un commencement d'exécution ; c'est donner à nos collaborateurs à la fois la connaissance d'une quantité de faits sur lesquels s'établiront leurs premières hypothèses et les guider dans les recherches complémentaires qu'ils auront à conduire.

M. Victor Cambon était d'ailleurs bien à même de décrire dans ses traits essentiels le travail des régions visitées par lui. Sa compétence spéciale d'ingénieur lui permet de pénétrer les problèmes techniques dont les solutions se réalisent dans les usines. L'expérience qu'il a des pays étrangers lui suggère d'utiles comparaisons. Et on sent chez lui une préoccupation élevée dépassant la conception rigoureusement économique des phénomènes. Il n'oublie pas que les êtres qui participent au travail ou qui en profitent sont autre chose que de simples agents de production et de consommation ; il s'enquiert des effets que provoque une transformation technique, non seulement sur leurs salaires, mais sur la dignité de leur foyer, l'éducation de leurs enfants, leur accession à la propriété, leurs groupements syndicaux, etc. Enfin, un certain don de discernement le préserve de la lamentable confusion dans laquelle tant d'auteurs féconds et diligents présentent les résultats de leurs enquêtes. Il cherche à opérer le départ entre le principal et l'accessoire, s'attachant au premier, mettant le second à sa place.

Ajoutons encore un éloge mérité : Le livre de M. Victor Cambon est écrit en français, et cela aussi vaut la peine d'être noté. On le lit sans fatigue et avec agrément. On suit aisément les quelques explications techniques indispensables, parce qu'elles sont claires ; on saisit sans effort les indications statistiques qu'il fournit. Et on se rend compte que les unes et les autres sont justifiées par le plan, nécessaires à l'intelligence du sujet. Elles contrastent heureusement avec l'étalage vain et pédantesque de technique et de chiffres qui encombre tant d'ouvrages, de brochures, d'articles de revues, et qui rebute le lecteur simplement curieux sans rien apprendre au lecteur professionnel.

Avec une méthode plus rigoureuse, l'auteur aurait donné plus de précision aux traits essentiels de ses descriptions et mesuré avec plus d'exactitude l'action des phénomènes étudiés par lui. La discipline scientifique l'aurait amené aussi à composer son livre avec plus d'équilibre entre ses différentes parties. Son premier chapitre sur Lyon, voire même les deux qui lui font suite, semblent très justes de ton, mais certaines anecdotes et certains détails, joliment contés, d'ailleurs, ne jettent

pas une lumière très vive sur le problème de la France au Travail.

Au point de vue spécial qui préoccupe les lecteurs de la *Science sociale*, l'ouvrage de M. Victor Cambon se présente comme l'enquête générale et préliminaire à laquelle un observateur scientifique doit se livrer avant de faire choix du sujet à étudier. Cette enquête préliminaire est fort importante et d'autant plus délicate qu'elle est moins minutieusement guidée par les prescriptions de la méthode. Avant de procéder à la monographie d'un groupement social, il faut déjà, pour que l'effort soit entièrement profitable, être sûr que le groupement joue un rôle, qu'il n'est pas un simple objet de curiosité. En lisant M. Cambon, toute personne habituée à nos travaux verra se révéler à elle une série d'études à entreprendre. — « Voici, se dira-t-elle, ce qu'il faudrait analyser; ici, une famille de canuts de la Croix-Rousse, une famille d'ouvriers des grands tissages, des moulinages, des filatures de soie; là un rubanier de Saint-Étienne, un mineur, un ouvrier de petit atelier d'armes et un de la grande manufacture; plus loin, à la campagne, une ferme avec magnanerie; plus loin encore, plus haut surtout, dans la montagne, une de ces familles rudes d'où descendent vers Lyon et Saint-Étienne des émigrants qui formeront souche d'ouvriers, de patrons, de marchands, etc. ». Et je n'ai parlé que de la région lyonnaise et stéphanoise! Il y a ainsi un vaste programme d'études dans le livre de M. Cambon. Ceux qui se donneront le plaisir de le lire s'instruiront et auront le désir de s'instruire davantage, car il provoque la curiosité scientifique en signalant le profond intérêt des problèmes sociaux que pose le Travail.

Paul DE ROUSIERS.

Les grèves et leur réglementation, par François LATOUR, avec une préface de P. Imbart de la Tour, 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50 (Édit. du *Bulletin de la semaine*).

Les revues et les journaux ont beaucoup abusé des enquêtes, qui consistent à demander à une série de personnages plus ou moins notoires ce qu'ils pensent d'une question dont parfois ils ignorent le premier mot : aussi les résultats s'en ressentent souvent. On ne fera pas ce reproche à l'enquête du *Bulletin de la semaine*, car elle a le mérite de grouper des réponses, assez inégales sans doute par la valeur, mais qui émanent de personnes compétentes. La réglementation des grèves est une solution bien désirable des conflits du travail, mais aussi bien difficile à appliquer, car, ainsi que le dit très bien M. Latour, « les moyens coercitifs ne sauraient se suffire à eux-mêmes. Ils ne sont efficaces que s'ils trouvent un appui dans la conscience des individus ». La lecture de l'enquête montrera à la fois la complexité et l'intérêt de la question.

G. OLPHE-GALLIARD.

Quelques œuvres et quelques ouvriers, par ÉTIENNE LAMY, de l'Académie française, 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

L'alliance dans la même personne d'un sentiment religieux profond et d'un sincère attachement aux institutions républicaines et aux conquêtes du siècle est une chose assez rare en France pour qu'elle mérite d'être saluée au passage lorsqu'on la rencontre. Rarement elle a été réalisée d'une façon aussi complète que chez l'auteur de ce livre. M. Lamy demeurera le représentant de cet état d'esprit et de l'époque où ce dernier semblait devoir se généraliser parmi les catholiques sous l'impulsion des directions pontificales. Tous ceux qui ont entendu avec enthousiasme les discours où il développait alors ces idées si fécondes, les reliront avec plaisir dans ce recueil : ils n'ont perdu ni de leur actualité ni de leur intérêt.

Petit Manuel d'études sociales, par le P. Rutten, O.-P., Imprimerie Het Volk, Gand.

Voilà bien, comme aspect et comme format, le petit livre que nous voudrions voir au service de la Science sociale. Mais combien peu celui-ci répond aux pro-

messes de son titre et à l'attrait de son format! Sans doute la personnalité de l'auteur est respectable entre toutes, et le rôle qu'il joue en Belgique lui mérite la sympathie de tous les amis des classes ouvrières. Mais est-ce à bon droit qu'il entreprend ici d'inspirer, de documenter et de diriger des études sociales? Pour lui, comme pour tous les hommes d'œuvres, les études sociales n'ont ni méthode propre, ni but distinct et purement scientifique, elles doivent avoir leur application immédiate dans l'action sociale, et à cette action il n'y a d'autre forme que les œuvres. Dès les premières lignes, l'auteur pose son principe sans essayer de le démontrer : apparemment habitué aux vérités toutes faites en matière religieuse, il ne conçoit que des vérités toutes faites en matière sociale. On étonnerait peut-être beaucoup le digne religieux en lui démontrant que les œuvres, si utiles soient-elles, ne sont que des moyens artificiels, que leur utilité est en raison directe de la désorganisation sociale, et que de même que l'organisme humain, les groupements sociaux, tels que Dieu lui-même les a conçus, ne comportent pas, dans leur fonctionnement naturel, l'emploi normal et continu de remèdes.

Choisissons entre bien d'autres un passage qui nous dispense de plus longs commentaires :

« Chapitre II. Les études sociales générales.

Les connaissances sociales générales qui font partie intégrante de toute culture supérieure complète s'acquièrent :

1° Par l'étude de quelques livres fondamentaux (tels : Les grandes lignes de l'Économie politique, de V. Brants ; le Cours d'Économie sociale, du P. Antoine);

2° Par la lecture régulière de deux ou trois bonnes revues sociales (inutile de dire que la nôtre est inconnue à l'auteur);

3° Par le contact aussi fréquent que possible avec les hommes d'œuvres et avec les œuvres elles-mêmes;

4° Par l'observation attentive du milieu social où l'on vit (nous y arrivons...);

5° Par le choix éclairé de la méthode à suivre... (Nous y voilà? Non pas...) pour mettre toujours plus d'unité et de cohésion dans les œuvres (page 20). »

Pour obtenir cette cohésion « la première œuvre à laquelle il faut s'attacher est celle de la formation sociale de la jeunesse, *a*) à l'école primaire, *b*) au patronage, *c*) dans les écoles professionnelles et ménagères, *d*) dans les cercles d'études sociales » (page 33). Il est manifeste qu'aux yeux de l'auteur, l'action de ceux qui sont en contact journalier avec l'enfant, avec le jeune homme ou la jeune fille, l'action du père ou de la mère de famille au foyer, l'action du patron à l'atelier, cette action-là ne mérite pas qu'on l'indique, qu'on en parle (et de fait nulle part il n'en parle), ou du moins elle ne se conçoit pas sans l'assistance des œuvres qui la complètent ou qui la suppléent.

L'auteur n'ignore pas Le Play. Il le cite plusieurs fois, mais uniquement pour établir, sous son autorité, qu'il n'est dans le bien-être d'autre progrès durable que celui qui résulte d'un progrès moral et religieux. L'appréciation qu'il fait de son œuvre, l'utilité qu'il attribue à son étude, est curieuse et mérite d'être relevée. « L'étude de l'œuvre de Le Play contribuera puissamment à vous donner de larges vues d'ensemble, une grande précision de pensée et de style. »

Nous ne nous serions pas arrêté à ce livre, trop étranger vraiment à l'orientation de la Science sociale, s'il n'exprimait un état d'esprit très répandu autour de nous, parmi les « chrétiens sociaux » surtout. Égarés par une fausse interprétation de leur foi religieuse, ceux-ci ne peuvent admettre que les questions sociales ne soient pas affaire de dialectique pure et de pure application doctrinale, qu'elles fassent au contraire l'objet d'une science distincte et indépendante, véritable science reposant, non moins que les sciences physiques et naturelles, sur l'observation méthodique et sur l'analyse des phénomènes. Dieu sait avec quelle impatience, avec quelle intransigeance, les jeunes gens surtout repoussent cette conception à leurs yeux trop lente et trop terre à terre! Anathème à qui ne voit pas, avant tout et même uniquement, dans les études sociales, « l'apostolat social »! C'est bien

à les entendre qu'on est souvent tenté de rappeler le mot de Fénelon : « Nous manquons beaucoup plus de raison que de religion. »

Quant au Manuel, il est encore à faire...

G. HOTTENGER.

« **Canadian born** », par Mrs. Humphry Ward (Tauchnitz édit.).

L'un des derniers romans de Mrs. Humphry Ward et l'un de ceux qui, sans une valeur littéraire, comparable à celle de « Robert Ellermer », ont obtenu le plus vif succès, se rapporte au Canada; c'est « Canadian born ». Il a été traduit en français sous le titre de « Georges Anderson ». Georges Anderson, le fils des colons du Manitoba, qui tout jeune a perdu sa mère d'une façon tragique, a élevé ses frères, essayé de réhabiliter son père, cultivé des champs, construit des voies ferrées, apaisé des grèves, mené une campagne politique brillante, répandu partout les bienfaits de sa lumineuse intelligence, de son ascendant moral et de sa vigueur, ce Georges Anderson, un peu ridicule comme les personnages trop parfaits d'Octave Feuillet et de Georges Ohnet, parait à première vue le héros du livre. Si l'on y regarde de plus près cependant, on voit que la principale place revient, non pas à ce jeune premier imaginaire, mais à un être bien réel et bien vivant qui, lui aussi, a grandi et prospéré rapidement sur le sol canadien, au *Canadian Pacific Railway*, le chemin de fer transcontinental admiré par les deux mondes et dont le rôle est inappréciable au double point de vue politique et économique.

Mrs. Humphry Ward communique au lecteur l'enthousiasme qu'elle éprouve pour cet admirable organe de civilisation, reliant par des trains rapides les ports de l'Atlantique à ceux du Pacifique et répandant, au prix de difficultés encore grandes, l'activité humaine dans les plaines naguère désertes du Canada.

L'auteur met en scène, pour interpréter ses sentiments, des voyageurs qui, l'année précédente, à Rome, avaient vécu dans l'enthousiasme du passé[1] et que le Nouveau Monde plonge maintenant dans le vertige d'une éblouissante vision d'avenir. Les vieilles villes de Québec, de Montréal, d'Ottawa les ont intéressés, mais ils ont eu l'imagination plus fortement frappée par l'aspect de ces espaces sans fin du Canada central qui seront un jour le berceau d'une grande race et où, dans un cadre sauvage, la vie civilisée s'épanouit déjà avec une saine vigueur. Ils y ont aimé « ces lacs, la plus brillante parure du pays, destinés à devenir les rendez-vous de sport les plus recherchés pour le plaisir de la nation qui se développe; ces postes de chasseurs de fourrures, ces cabanes isolées de bûcherons, et, avant tout, cette interminable voie ferrée qui unit l'Est à l'Ouest... ». De l'Est à l'Ouest, emportés par les excellents wagons du C. P. R., les compagnons de Georges Anderson, voient se dérouler le décor simple et souvent grandiose de la vie nord-américaine.

« Les voyageurs avaient quitté Toronto un soir de mai, dans la saison où les vergers sont en fleurs, du grand lac jusqu'aux gorges du Niagara. La voie montait vers le Nord par les remblais couverts de gazon à l'ombre des bois, tandis que passaient et disparaissaient les riantes fermes de l'Ontario, si douces, si familiales, où les mœurs sont aussi différentes des vieilles coutumes de Québec que des nouveaux usages de la rude vie de l'Ouest. Ils avaient traversé aussi par une nuit sans lune la région des lacs Muskoka, lieu de promenade de Toronto; et, depuis North Bay au lever du soleil, ils s'étaient enfoncés dans la solitude, à travers ces milliers de lieues de lacs et de forêts qui s'étendent entre le Vieil Ontario et Winnipeg ».

Mrs. Humphry Ward décrit ensuite le Manitoba aux fermes blanches entourées d'arbres, aux cultures déjà variées et intensives; puis, succédant à la région des blés, ces prairies sans limites où apparaissent, de loin en loin, de grandes troupes de chevaux et de bêtes à cornes, avec les

1. Mrs. Humphry Ward est la fille de ce Mathew Arnold qui a contribué plus que tout autre à faire comprendre et apprécier l'idéal gréco-latin dans les milieux cultivés de l'Angleterre.

campements primitifs, vraies ébauches de villages, que se sont construits les colons récemment arrivés. Elle signale au passage les grands lacs, dont le rivage se détache, rougeâtre, parmi la verdure sombre des sapins sous un ciel d'une limpidité que ne connait pas l'Europe occidentale, et, tout à l'ouest, dans les Rocheuses et les Selkirks, les petits lacs d'altitude entourés de cimes colorées dont ils reflètent l'image lointaine, « féerique et immatérielle comme le rêve même de la nature ».

« Ce pays à peine ouvert aux colons est déjà pourvu d'installations scientifiques et de moyens de communication qui le soumettent à l'emprise de la vie civilisée. Des fermes écartées sont reliées entre elles et avec le chemin de fer par des téléphones : quelques cultivateurs aménagent leurs clôtures de façon qu'elles puissent servir de lignes téléphoniques et leur région est plus avancée à cet égard que beaucoup de districts ruraux du vieux monde. Le même sens pratique a présidé à l'arrangement des gares et à l'organisation des hôtels, dépourvus de luxe, il est vrai, mais où les voyageurs trouvent tout ce qu'il faut pour entretenir en bon état de fonctionnement la machine humaine. Un épisode de « Canadian born » se rapporte à la visite d'un concours agricole. On s'efforce, en effet, là-bas d'encourager l'élevage et la bonne culture des terres en organisant des fermes modèles, des expositions, des courses, concours hippiques, etc... Ainsi se sont propagés la connaissance et l'emploi de l'outillage agricole perfectionné, nécessaire dans un pays où la main-d'œuvre manque encore plus qu'en aucune région de l'Europe. Pour donner cette impulsion en avant, les efforts des individualités influentes se joignent à ceux des autorités publiques, sans d'ailleurs toujours se concerter avec elles... Il est merveilleux d'assister à l'évolution d'un peuple, de le voir naître et s'orienter par la science et l'intelligence, chaque chose étant réfléchie et prévue... Et d'abord ce chemin de fer tracé au travers des déserts, en dépit des obstacles, de l'inconnu, de l'incertitude, par une poignée d'hommes qui risquaient tout et ont peut-être changé la face du monde. »

Ailleurs, Mrs. Humphry Ward rappelle « ...ce que le Gouvernement fait pour les immigrants, comment il les guide et les soutient, comment on les assiste dans la maladie et dans toutes leurs difficultés, et à quel point pendant les premières années on les protège efficacement, fût-ce contre eux-mêmes... Nous voyons ainsi s'établir les fondements solides d'un grand État jetés par des hommes qui savent ce qu'ils veulent. Voir commencer sur une page blanche un premier chapitre de l'histoire d'un peuple par des sages qui ont conscience de ce qu'ils écrivent, n'est-ce pas merveilleux! Quant à la corruption... eh bien, il n'y a pas de forte bière sans écume. Mais trouvez-moi n'importe où dans le monde une bière aussi forte avec aussi peu d'écume ! »

La Société canadienne, telle que l'a dépeinte Mrs. Humphry Ward est, à une seule exception près, absolument sympathique; on peut donc craindre que le tableau ne soit largement idéalisé. Les Canadiens français sont représentés par un vieux brave homme simple et rond avec un bon reste de finesse normande; un bourru bienfaisant doublé d'un diplomate. La haute société anglaise apparait sous les traits du Gouverneur qui s'intéresse à tout et à tous, sans se prodiguer d'une manière importune et qui s'efface pour laisser passer le cercueil d'un pauvre. Dans les trains et dans les gares, les immigrants de races variées apparaissent partout et s'égrènent le long de la voie ferrée pour aller prendre leur place dans l'armée des travailleurs : troupeau passif et parqué dans les salles d'attente, duquel émergent déjà quelques individualités puissantes, bonnes ou mauvaises, et qui, au contact de la terre, modifiera — souvent en les amplifiant — les traits de son caractère. Chez ces Européens redevenus des primitifs, une qualité antique s'est développée : l'hospitalité, pratiquée de la manière la plus cordiale, malgré la brutalité de la lutte pour la vie. L'hospitalité est l'un des traits dominants de la Société

canadienne, comme de la Société argentine. Le livre de Mrs. Humphry Ward se termine par une scène idylique représentant des miséreux reçus en amis par de riches colons.

Au point de vue politique, Mrs. Humphry Ward est favorable à l'indépendance aussi complète que possible du Canada, appuyée par l'expérience de la nation anglaise, mais non comprimée par elle. Il est probable que cette opinion n'est pas propre à l'auteur, mais très répandue dans les milieux qu'elle a fréquentés.

Si nous en croyons les personnes ayant séjourné de longues années au Canada, la description que nous venons d'analyser serait optimiste dans certains détails. Il est vrai que sur d'autres points, notamment en ce qui concerne le progrès intellectuel, l'auteur aurait pu ajouter des éloges. Il y a dans la société canadienne anglaise ou française des personnalités d'une culture tellement affinée que l'on se plaît à oublier en leur présence l'état très primitif dans lequel végète encore une partie de la population. Peut-être n'est-il pas souhaitable pour le Canada de franchir certaines étapes d'un pas trop rapide. Parmi les observateurs qu'enthousiasme sa prospérité nouvelle, il en est qui voudraient voir ce beau pays éviter une imitation servile des États-Unis et ne prendre à ceux-ci que leurs admirables qualités. On peut espérer que, grâce à la forte dose de sang normand et écossais qui coule dans les veines de ses habitants, le Canada restera fidèle à ses traditions de bon sens et de bon goût.

Eug. BOISLANDRY-DUBERN.

Les grands marchés financiers. — *Conférences faites à l'école des sciences politiques*, par MM. Albert AUPETIT, Lucien BROCARD, Jacques ARMAGNAC, Gabriel DELAMOTTE et Georges AUBERT, sous la présidence de MM. Paul DESCHANEL, Jean BUFFET, Paul CAMBON, Paul BEAUREGARD et Raphaël Georges LEVY.

Ce livre est le recueil des cinq grandes conférences qui viennent d'être faites sur l'initiative de la Société des anciens élèves de l'École des Sciences politiques, et qui ont obtenu le plus grand succès, soit auprès des représentants du monde diplomatique, politique et financier, soit auprès de la presse. Elles se rapportent aux marchés de Paris, des provinces françaises, de Berlin, de Londres et de New-York, et sont précédées d'un discours-préface dans lequel M. Raphaël-Georges LEVY a magistralement exposé les grandes lignes du plan d'ensemble.

Au sujet de chaque milieu financier, les auteurs ont étudié les divers aspects du marché, soit au point de vue des emplois de fonds à courte échéance, soit à l'égard des placements à long terme et de la négociation des titres. Ils ont approfondi les plus pressantes questions d'actualité : abondance des disponibilités et réserves d'or — conditions des avances et de l'escompte — émigration des capitaux et émission de valeurs étrangères — appui fourni à l'industrie nationale — rôle des établissements de crédit, des banques locales, des trusts, des banques d'émission, relations entre les divers agents opérant en Bourse ; et rapports de la Bourse avec l'État.

Les conférenciers qui se sont succédé rue Saint-Guillaume ne se sont naturellement pas bornés à exposer dans quelles conditions particulières fonctionne à Paris et dans la province française, à Berlin, à Londres, à New-York, le marché des fonds d'États, des actions et des obligations de toute sorte. Ils ont également voulu marquer le caractère distinctif de ces places considérées en tant qu'elles participent à cette vaste circulation des capitaux à court terme, utilisables pour les besoins temporaires du crédit à l'industrie et au commerce.

New-York déconcerte par les chiffres élevés qui traduisent l'état présent de la finance américaine : c'est que les États-Unis n'ont guère connu, depuis leur origine, qu'une période de croissance continue, d'abord lente, puis très accélérée, arrêtée seulement de temps à autre par des crises que provoquent les abus de la spéculation, les insuffisances de la récolte, la défectuosité du système monétaire.

Londres est le type du marché international admirablement adapté à la constitution de toutes les entreprises et au règlement de tous les échanges; c'est là un des éléments de sa force, et en même temps pour lui une cause de faiblesse, car l'encaisse or de la Banque d'Angleterre, qui est l'armature du crédit, est largement ouverte à toutes les nations; celles-ci y puisent suivant leurs besoins; et la place se trouve ainsi dépendre, dans une certaine mesure, de l'univers entier.

A Berlin, la situation des banques, dont les relations avec l'industrie sont très étroites, semble avoir besoin de se consolider. D'ailleurs, l'argent y est généralement cher. Cela ne veut pas dire que le pays soit pauvre; au contraire. Les Allemands consentent à payer des taux d'escompte très élevés, parce qu'ils gagnent encore ainsi à développer leur activité et à augmenter leurs débouchés dans le monde. L'effort par eux accompli dans l'ordre industriel et commercial est immense; les ressources dont ils disposent n'y sont pas encore proportionnées.

Bien qu'il se produise en France, comme en Angleterre et en Allemagne, un mouvement de concentration et de centralisation de l'industrie bancaire, il s'y manifeste pourtant, depuis quelques années, un certain réveil de la banque locale. Les marchés régionaux jouent dans la vie économique nationale un rôle particulier. Celui-ci s'explique par le fait que les banques régionales peuvent, étant donné leur constitution spéciale et leurs rapports directs avec commerçants et industriels, faire du crédit « personnel », consenti non pas seulement aux garanties pécuniaires, mais aux qualités personnelles de l'emprunteur.

Pourtant, c'est toujours Paris qui absorbe et concentre la plus forte part de l'activité financière du pays. La place ne se distingue des autres grandes places européennes ni par son organisation bancaire, ni par l'importance de ses ressources, moitié moindres peut-être que celles de Londres, vraisemblablement inférieures même à celles de Berlin; mais sa principale et précieuse originalité est cette aisance, cette élasticité qui résulte d'un système fiduciaire d'une incomparable souplesse. Le pays doit à la Banque de France une stabilité et une modération des conditions du crédit qui ne sauraient être appréciées assez haut.

Que, malgré ces avantages et malgré notre épargne nationale si justement vantée, ce ne soit pas seulement la puissance financière de la France qui lui ait assuré son rang parmi les nations et doive lui permettre de continuer à jouer son rôle dans le monde, cela n'est pas douteux et a été, tout récemment encore, très heureusement remis en lumière.

Les lecteurs des *Grands Marchés financiers* trouveront beaucoup à retenir dans cet ouvrage, dont le sujet a été traité d'une manière aussi complète que le permettait son énorme étendue. Ceux qui connaissent déjà les livres de la même origine intitulés : *Les Forces productives de la France*, *La Politique budgétaire en Europe* et *Les Questions actuelles de Politique étrangère dans l'Amérique du Nord*, savent quelles sont la haute valeur et l'impartialité des conférenciers choisis par la Société des élèves de l'École des Sciences politiques.

E. B. D.

LIVRES REÇUS

Origines et formation de la nationalité française, par Aug. Longnon, 1 broch. de 100 pages, 2 francs (Nouvelle Librairie Nationale, 11, rue de Médicis, Paris).

L'Œuvre de Frédéric Le Play, par Léon de Montesquiou, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Nouvelle Librairie Nationale, Paris).

Le Rapport social, Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie, par E. Duprêel, 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 5 francs (Félix Alcan, édit., 1912).

Le Mouvement syndical, 1 broch., 0 fr. 75, par Sylvain Humbert (Marcel Rivière et Cie, édit.).

Solidarité, par Léon Bourgeois, 7e édit., revue et augmentée, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

La paix mondiale (sa psychologie physiologique à travers les siècles), par André Poëy, 1 vol., 3 fr. 50 (Garnier frères, édit.).

Les formes élémentaires de la vie religieuse (Le système totémique en Australie), par Émile Durkheim, 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 10 francs (F. Alcan, édit.).

La dentelle belge, par Pierre Verhaegen, 1 vol. de l'Office du travail (Bruxelles, 1912).

Les retraites ouvrières, par L. Chachoin, 1 brochure de 0 fr. 50 (imprimerie J. Torrent, Alger, 1911).

Le capital de la France et le rôle qu'il doit remplir, par Ernest Mansuy, 1 brochure (imprimerie Louis Bellenand, Fontenay-aux-Roses).

La Conscience professionnelle. — I. Le Barreau, par M. le Bâtonnier Bourdillon, 1 broch. de l'ALLIANCE NOUVELLE (Georges Crès et Cie, Paris).

Le présent et l'avenir de l'Institut international d'agriculture, par Louis Dop, 1 brochure de l'INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE (Rome, 1912).

L'Évolution industrielle de la Belgique, par J. Lewinski, 1 vol. de l'INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY (Misch et Thron, édit., Bruxelles).

Enquête sur l'alimentation de 1.065 ouvriers belges, par A. Slosse et E. Waxweiler, 1 vol. de l'INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY (Misch et Thron, édit., Bruxelles).

P. G. F. Le Play, par Pierre Méline, 1 brochure de la collection PHILOSOPHES ET PENSEURS (Bloud et Cie, édit.).

Athènes, par Gustave Fougères, 1 vol. de la collection LES VILLES D'ART CÉLÈBRES, 168 gravures (H. Laurens, édit. Paris, 1912).

La politique de réforme sociale en Angleterre (conférences de « l'Eighty Club », 1 vol. de l'INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY (Misch et Thron, édit., Bruxelles).

Jean-Jacques Rousseau à Môtiers-Travers, par Henry Tournier, 1 brochure, 1 fr. 50 (Édouard Cornély, édit., Paris, 1912).

Jean-Jacques Rousseau (Leçons faites l'École des Hautes Études sociales), 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES, cartonné à l'anglaise, 6 francs (F. Alcan, édit., Paris, 1912).

Faut-il humaniser la guerre?, par le Dr Toulouse, 1 brochure, 0 fr. 15 (*Demain*, 59, rue de Richelieu, Paris). 19

OCTOBRE 1912 97e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Une mission au Brésil. — Les fromageries coopératives en Thiérache, par Eugène Creveaux. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Benjamin Remy Mouquet, 3, place Nationale, Dieppe, présenté par M. Paul Bureau.

M. Manuel Herrera y Reissig, Plaza Independencia, 59 (Norte), Montevideo (Uruguay), présenté par M. C. Phalempin.

UNE MISSION AU BRÉSIL

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos sociétaires qu'une série de conférences est projetée pour l'année prochaine dans la ville de Saô Paulo au Brésil. Elle serait confiée à notre secrétaire M. Durieu qui, on s'en souvient, fit, il y a quelques années, un voyage du même genre à Lisbonne.

Le programme comprendrait en premier lieu un exposé général de notre méthode et de l'état actuel de la science et en second lieu une étude spéciale de la question des transports qui préoccupe actuellement les Brésiliens.

Cette question, vitale pour tous les pays, est particulièrement importante pour un pays neuf dont le développement économique en dépend pour une large part. Une série de problèmes ardus se posent à ce sujet devant les dirigeants de la collectivité brésilienne et le fait qu'ils désirent étayer les résolutions pratiques qu'ils seront amenés à prendre sur une étude méthodique et rationnelle de la question, prouverait, s'il en était besoin, le haut degré d'intellectualité et d'esprit scientifique des « autorités sociales » de ce pays. Au surplus, les efforts faits dans ces dernières années par les Brésiliens pour développer les relations intellectuelles franco-brésiliennes, nous ont fixés depuis longtemps à ce sujet.

On connaît assez la remarquable série de conférences organisées par le groupement brésilien de la « União escolar Franco-Paulista » de concert avec le groupement « des universités et grandes écoles françaises ». Confié à d'éminentes personnalités brésiliennes, cet enseignement a répandu en France une foule de notions exactes sur cet admirable pays, à qui ses prodigieuses ressources assurent un avenir de tout premier ordre.

La nouvelle initiative dont va bénéficier la science sociale est encore due à la União escolar Franco-Paulista » et nous ne doutons pas qu'elle soit des plus fécondes pour nos études, car outre la certitude d'une diffusion rapide de notre méthode dans un milieu aussi cultivé que celui de la capitale intellectuelle du Brésil, elle fournira à notre secrétaire le moyen de voir de près un pays neuf où fourmillent les occasions d'observations sociales de grand intérêt.

LES FROMAGERIES COOPÉRATIVES EN THIÉRACHE

Quelqu'un, qui sait combien je m'intéresse aux œuvres de coopération et de mutualité, attirait récemment mon attention sur les *fromageries coopératives*, dont M. Baron, de Crupilly, est le promoteur en Thiérache. « Allez là-bas, m'avait-on dit, vous verrez quelque chose d'intéressant ». J'ai donc enfourché ma bicyclette et suis allé à Crupilly; c'est une promenade très agréable à cette époque de l'année. Je ne perdis pas ma journée, je reçus un accueil charmant et fis une ample provision de documents. Ce sont ces renseignements que je vais livrer aujourd'hui aux lecteurs de la *Science sociale*.

∴

M. Baron, l'intelligent et distingué maire de Crupilly, est doué d'un sens pratique remarquable; il ne se contente pas de faire régner la concorde, l'union et la bonne entente parmi ses administrés; il recherche passionnément les moyens d'augmenter leur aisance, de développer leur bien-être; il poursuit leur élévation. C'est ainsi qu'en 1905, ayant appris qu'un gros négociant de Reims avait besoin d'une façon constante de quantités considérables de fromages maroilles, l'idée lui vint d'entamer des pourparlers avec ce commerçant. M. Baron s'aperçut qu'une combinaison était possible et avantageuse; il se mit immédiatement en devoir de la réaliser. Pour cela il fallait d'abord convaincre les herbagers de Crupilly, leur montrer qu'ils tireraient plus de profits en s'associant pour fabriquer du fromage qu'en vendant leur lait aux laiteries. Ce ne fut certainement pas chose facile, le Thiérachien, en général, manque d'initiative : il n'aime pas entrer dans des affaires nouvelles qui n'ont pas encore été pratiquées; il s'effraie des aléas, exagère volontiers la part des risques. La crainte de compromettre un patrimoine modeste, acquis souvent au prix de grandes difficultés, le retient, arrête son élan. En cette circonstance M. Baron montra beaucoup de patience; grâce à ses efforts et à l'autorité dont il jouit dans le pays, il réussit, au cours de l'année 1906, à former une association coopérative pour la fabrication du fromage. La nouvelle société comptait 14 adhérents, c'est un résultat remarquable, étant donné que la commune n'a que 117 habitants et seulement 36 électeurs.

Les 14 associés se répartirent, proportionnellement à leurs moyens, les 66 actions de 250 francs qui composent le capital social, soit 16.500 francs. Cette somme, on le devine, ne fut pas suffisante pour la construction et l'aménagement de l'usine, mais, grâce à cet appoint, on trouva assez facilement à emprunter 31.000 francs qui permirent l'achèvement des travaux et la mise en route.

Solidement construite en briques, sans luxe extérieur, la fromagerie de Crupilly ne se distingue pas, de prime abord, d'une maison bourgeoise ordinaire; ce qui achève de donner l'illusion, c'est le silence et l'absence de mouvement qui règnent à l'entour. Pourtant, un quai qui borde la façade intrigue le profane. A certaines heures, le matin et le soir, pendant un temps relativement court, la fromagerie présente un peu d'animation; c'est au moment où l'on apporte le lait. Il y a des allées et venues d'actionnaires; il en arrive de tous côtés, les uns poussant de petits charretons en fer contenant de grandes buires, qu'un soigneux astiquage fait briller comme de l'argent; les autres avec des voitures traînées par des chevaux ou des chiens. Tout ce monde paraît de bonne humeur, et en déchargeant les timbales on échange quelques mots; la température, l'état des pâtures, la densité du lait font en général les frais de la conversation. Chacun entre à son tour avec ses récipients et les déverse dans une bascule dont le plateau est constitué par un réservoir. Le lait est en effet acheté au kilo et suivant sa richesse en matières grasses. La pesée terminée, on remet à l'intéressé un bon portant mention de sa fourniture et, avant de vider la

bascule, le préposé prélève un échantillon de lait qu'il enferme dans une bouteille portant un numéro; c'est avec cela qu'on fera l'analyse, à l'aide du lacto-butyromètre de Gerber. De la bascule le lait s'en va dans un grand bac où il se mélange avec celui des précédents arrivants.

Aussitôt que le dernier actionnaire est passé, le travail commence. Du réservoir dans lequel il est accumulé, le lait descend, par gravité, dans la cave; on ouvre un robinet et il s'écoule dans les cuves à présurer. Ce sont des récipients cylindriques en tôle galvanisée d'une contenance de 200 litres; le déplacement en est rendu facile grâce à un dispositif de montage sur trois roues. Quand le lait a séjourné pendant deux heures dans ces cuves, il est suffisamment caillé, il a acquis une certaine consistance, on le place alors dans les égouttoirs, bassines plates de forme rectangulaire, percées d'une infinité de petits trous par lesquels s'échappe le sérum. Ce sérum est recueilli dans des gouttières qui le conduisent à un bassin.

Lorsque le caillé est resté pendant une heure 1/2 dans les égouttoirs on le retire pour le mettre dans les cadres. Ce sont des châssis carrés divisés en 25 compartiments dont chacun représente un fromage. Le cadre empli, on laisse la pâte reposer pendant deux heures, ensuite on presse un peu pour activer la sortie des matières liquides, et de temps en temps, légèrement, on augmente la pression; la durée totale de cette opération varie avec la saison, elle est en moyenne de 12 heures en été et de 24 heures en hiver.

A leur sortie des moules les fromages sont suffisamment consistants, on procède alors à la salaison; pour cela on les place dans des bacs en ciment contenant de l'eau salée. Ils y séjournent de 24 à 48 heures suivant qu'on les veut peu ou fort salés.

Retirés du saloir, les fromages sont ensuite, à l'aide d'un monte-charge, dirigés sur le séchoir, à l'étage supérieur; ils y restent peu de temps, juste de quoi perdre le plus fort de leur humidité. Tous les deux ou trois jours on vient les chercher; ils sont emballés dans des châssis spéciaux qui permettent l'enlèvement d'un nombre considérable de fromages.

Ils sont conduits à Bétheny, près Reims, où on procède à la maturation dans des caves spacieuses taillées dans le calcaire. Cette dernière opération demande plusieurs semaines de soins continus et des locaux appropriés.

Ainsi que nous venons de le voir, l'outillage de la fromagerie de Crupilly n'est pas très compliqué; il est complété par une locomobile type demi-fixe dont la vapeur est utilisée en grande partie pour le chauffage des caves; il importe en effet que la température se maintienne régulièrement à 18°; la force motrice est employée à actionner l'écrémeuse à sérum et le malaxeur. A Crupilly, le sérum n'est pas revendu pour l'alimentation des porcs, on en extrait du beurre. En réponse à une question que je lui posais, l'employé me dit qu'il fallait traiter environ 250 litres de sérum pour obtenir une livre de beurre. J'ai goûté à ce beurre, il n'est pas très fin, il ne saurait satisfaire le palais d'un gourmet à cause d'un léger goût de présure, mais cela n'ôte rien à ses qualités et il convient très bien pour la cuisine. La locomobile sert encore à manœuvrer la pompe qui élève l'eau; il en est fait une consommation considérable pour maintenir la fromagerie et les appareils en parfait état de propreté. L'entretien est facile, les murs sont crépis à la chaux, le sol carrelé avec de la céramique est muni de rigoles par lesquelles s'écoulent les eaux de lavage.

*
* *

Les travaux nécessités par cette exploitation sont effectués par un ménage auquel on donne un traitement annuel de 1.800 francs; à cette annuité viennent s'adjoindre un certain nombre d'avantages comme, par exemple, un logement très confortable dans l'usine même, puis le droit au beurre, au fromage, au chauffage et à l'éclairage. Durant la période la plus active, du mois d'avril au mois d'octobre, on prend, en plus, un homme pour aider; celui-ci est logé en dehors et touche

100 francs par mois, il a également droit au beurre et au fromage. L'instituteur, moyennant une petite indemnité, veut bien se charger de la comptabilité.

La quantité de lait produit par les 170 vaches qui alimentent la fromagerie est fort variable; elle ne dépasse pas souvent 600 litres en hiver, tandis qu'elle s'élève jusqu'à 2.200 litres pendant les mois de mai et juin. De pareils écarts justifient pleinement la présence d'un ouvrier supplémentaire pendant six mois de l'année.

Le lait nécessaire à la confection d'un fromage varie également avec les saisons; on compte de 5 1/2 à 6 litres en été; en hiver, on obtient le même résultat avec 4 1/2. Il est à noter que les fromages les plus fins, ayant le plus de qualités, sont ceux confectionnés en automne.

La fromagerie de Crupilly travaille pour le compte d'un gros négociant de Reims, M. Boscher, aux conditions suivantes : le lait est payé au prix moyen que donnent les laiteries de la région; en sus il est accordé, pour la fabrication, une somme de 0 fr. 10 par fromage livré (5 fr. par cadre de 50 unités). Les cours du lait varient aussi avec les saisons; voici, à titre d'indication, quels sont ceux qui ont été pratiqués l'an dernier (1911) : 0 fr. 15 pendant les mois d'avril, mai et juin; 0 fr. 18 en juillet, août, septembre et octobre, et 0 fr. 20 en hiver. Dans cette petite usine on confectionne chaque année environ 100.000 fromages; cela représente un bénéfice de 10.000 francs, qui, une fois les frais d'exploitation réglés, permet de donner *aux actionnaires* :

1° Un dividende de 5 % sur le capital actions;

2° De donner aux producteurs une prime de 5 % sur le montant total de leurs livraisons de lait faites pendant l'année. Il se trouve que des personnes étrangères à l'association amènent aussi leur lait; on pense bien que celles-là ne bénéficient pas du supplément dont nous parlons. En raison de la situation toujours plus florissante de la coopérative, M. Baron me laisse entendre qu'il va très prochainement augmenter le taux de la prime; il espère, pour l'année en cours, le porter à 10 %. Ceci ne fut pas sans me surprendre; je demandais à mon interlocuteur pourquoi il employait ses disponibités uniquement à élever le prix d'achat du lait fourni par les actionnaires, plutôt que de partager en augmentant proportionnellement le dividende. Il me répondit avec beaucoup de raison que, dans ces sortes d'associations, il fallait surtout encourager le producteur de lait; c'est lui qui a le mal et qui assure le fonctionnement de l'usine, et ses risques sont plus grands; il est donc équitable que ce soit lui qui recueille la plus grosse part de bénéfices, le capitaliste doit se contenter d'un intérêt raisonnable.

Depuis sa création, la fromagerie de Crupilly a consacré à l'amortissement une somme de 3.000 francs chaque année.

Ce sont là des résultats magnifiques; aussi, dans le voisinage, d'autres fromageries coopératives n'ont pas tardé à se créer; en 1909, il y en a une qui se monte à Chigny, et en 1910 une autre à La Vaqueresse. Cette dernière est, au point de vue de la disposition intérieure, la mieux intallée; dans les sous-sols des revêtements céramiques recouvrent les murs sur une partie de la hauteur et assurent une grande propreté; on a supprimé la locomobile, outil coûteux d'acquisition et d'entretien, demandant la présence d'un homme compétent. Cette machine est remplacée avantageusement et économiquement par un chauffage à basse pression; la force motrice très faible dont on a besoin pour l'écrémeuse à sérum est demandée au courant électrique de la station voisine.

Les usines de Chigny et de La Vaqueresse travaillent comme celle de Crupilly pour le compte de M. Boscher.

M. Boscher a un tel écoulement de fromages qu'il voudrait voir accroître le nombre des fromageries, il pousse de toutes ses forces à leur développement.

Avant l'établissement des fromageries coopératives, il avait des charretiers occupés à aller, de porte en porte, dans les villages, ramasser les fromages fabriqués par les herbagers. Il avait à se plaindre d'un

manque absolu de régularité dans les livraisons. Chacun opérait à sa manière, et, chez le même producteur, souvent la qualité variait d'une semaine à l'autre. Un jour on était admirablement servi; au voyage suivant, les fromages étaient détestables. Au point de vue commercial, ces variations constituaient un sérieux inconvénient, presque un obstacle; les fromageries coopératives l'ont fait disparaître. Dans ces usines, la production a acquis une régularité à peu près parfaite. Le mélange préalable du lait de 150 à 200 vaches assure à la matière première une grande uniformité et, comme le travail est effectué partout dans des conditions identiques et par un personnel compétent, les fromages sont toujours pareils à eux-mêmes.

∴

Nous venons de décrire un genre d'exploitation qui s'adapte admirablement au milieu thiérachien. L'installation d'une fromagerie coopérative n'exige pas beaucoup de capitaux; au total, il faut compter environ 35.000 francs pour une usine traitant le lait de 200 vaches; le matériel n'est pas compliqué, le fonctionnement est des plus simples et les résultats sont immédiatement tangibles. Nous ne saurions trop recommander aux herbagers de fonder des fromageries coopératives puisqu'ils tireraient de leur lait de 5 à 10 % de plus qu'en vendant aux laiteries. L'établissement leur sera encore facilité s'ils savent faire usage des caisses de crédit agricole. Au lieu de demander aux banques, dans des conditions onéreuses, le complément de ressources dont ils ont besoin, qu'ils contractent un emprunt à long terme à une caisse de crédit agricole, elle leur avancera une somme égale au double du capital souscrit, moyennant un taux d'intérêt annuel de 2 %.

Mais, va-t-on m'objecter, si on multiplie les fromageries, il adviendra ce qui arrive pour d'autres choses, bientôt il y aura surproduction et les prix très bons actuellement ne tarderont pas à s'avilir.

C'est une erreur, l'éventualité envisagée n'est pas près de se produire. Le fromage maroille est en effet un genre propre à la Thiérache; on a essayé d'en fabriquer ailleurs dans des contrées où il y a beaucoup de lait, les résultats n'ont pas été satisfaisants, et on y a renoncé. Il y a donc ici une question de cru et par suite limitation de la concurrence.

D'ailleurs les demandes sont très grandes, on ne peut répondre à toutes et il est à croire que le mouvement ira en s'accentuant, car la cherté croissante de la vie fait du fromage un aliment fort en faveur dans les milieux ouvriers. Toutes les usines qui pourront se monter sont certaines de voir leur production immédiatement absorbée.

Du reste, pour le cas fort improbable où la clientèle nationale viendrait à faiblir, il y a des débouchés assurés à l'étranger; le marché de Londres est tout indiqué. Des personnes compétentes qui sont allées en Angleterre affirment qu'on peut y conduire des quantités considérables de nos fromages et qu'ils trouveront preneurs à de bons prix. Mais, pour l'exportation, il est indispensable de fournir des produits complètement terminés; or, nous avons vu que les fromages livrés par les coopératives de Thiérache n'étaient pas achevés, puisque la maturation se fait à Bétheny, à 80 kilomètres du lieu de production. Pour justifier un aussi long voyage, on prétend que les caves de nos villages, creusées dans la potasse, communiquent un goût fort au fromage, tandis que celles de la Champagne, taillées dans la craie, sont parfaites pour la maturation. Il me semble qu'on pourrait se dispenser d'aller aussi loin; dans la région près de Guise, à Labussière, il existe des souterrains creusés dans le calcaire qui pourraient être appropriés à cet usage. C'est une chose à envisager dans l'avenir, elle vaut la peine d'être étudiée, on en comprendra l'importance quand j'aurai dit que, du fait seul de la maturation, on pourrait vendre chaque fromage de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 de plus.

Nous avons vu de puissantes sociétés financières s'organiser pour ramasser le lait dans un grand périmètre et le travailler dans une usine unique. Une chose

pareille n'est pas à craindre avec les fromageries; il y a une limite assignée à la puissance d'une fromagerie; là, en effet, il faut qu'on apporte le lait aussitôt la traite; si on tarde, s'il est par trop secoué, il perd de ses qualités fromagères. Pour cette raison on estime qu'on ne doit pas recueillir le lait dans un rayon supérieur à 3 kilomètres de la fabrique. La fromagerie est donc forcément une usine restreinte.

Les grosses laiteries, en offrant des prix élevés, ont fait perdre peu à peu aux herbagers l'habitude de travailler eux-mêmes leur lait. Ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays, ne voyaient pas sans regrets ces exploitations absorber un à un tous nos villages. Déjà on envisageait le jour prochain où, devenues maîtresses de la situation, elles feraient la loi. Eh bien! les fromageries coopératives sont le contrepoids nécessaire à cette puissance qui grandit et qui menace. Nous pouvons répondre que là où existera une fromagerie, la laiterie n'acquerra jamais une situation assez prépondérante pour imposer ses prix; elle sera obligée de maintenir ceux qu'elle pratique actuellement et peut-être même de les élever. C'est une sauvegarde pour les herbagers, qu'ils sachent le comprendre, qu'ils se mettent à l'œuvre, ils ont leur avenir dans leurs mains.

Eugène CREVEAUX.

BIBLIOGRAPHIE

P.-G.-F. Le Play (L'œuvre de science), par Pierre Méline, 1 vol. 0 fr. 60 de la Bibliothèque des PHILOSOPHES ET PENSEURS (Bloud et Cie, édit.).

Nous avons ici même signalé les précédents ouvrages de M. Pierre Méline, *De la Science à l'action* et *Le Travail sociologique*[1]. Restant sur le terrain favori de la sociologie, cet auteur vient aujourd'hui nous exposer l'œuvre scientifique de Le Play, et ceci n'est que le début d'une série, car si Le Play a été un savant, il a été aussi autre chose. Il s'agit ici seulement de Le Play en temps que savant, de Le Play fondateur de la science sociale.

Ce n'est pas une œuvre purement documentaire et historique que M. Méline a voulu faire. Il a voulu surtout rendre à l'auteur des *Ouvriers européens*, la place qui lui est due : « Il a son rang qu'il soutient avec honneur parmi les plus grands savants. »

Pour mener à bien une telle tâche, il faut avoir un peu de sympathie pour celui que l'on veut réhabiliter; cette sympathie nécessaire n'a pas manqué à l'auteur, et elle n'est pas récente. M. Méline — dont l'École des Roches regrette en ce moment même le départ — avait, il y a quelques années déjà, baptisé la salle où il professait du nom de Salle Le Play, montrant par là quelle grande vénération il avait pour ce grand homme.

Nous avons parlé de réhabilitation. Le mot n'est pas trop fort quand il s'applique à « un savant méconnu », comme le fut celui qui, le premier, employa dans l'étude des sociétés, les procédés qui ont donné un si remarquable essor aux sciences de la nature.

Sans doute, Le Play n'est pas méconnu de notre école, mais ailleurs, son nom est à peine dédaigneusement mentionné. Dans un article sur *La Sociologie en France au XIXe siècle*[1], M. Durkheim n'écrivait-il pas : « Pour ce qui est de Le Play et de son système, nous n'en avons rien dit parce que les préoccupations y sont, etc... » On n'a pas vu que, tandis qu'il laissait les autres philosopher à l'aise, il jetait les premières pierres d'une science nouvelle!

Ce travail de réhabilitation, M. Méline l'a fait avec une grande conscience — la sympathie n'exclut la justice que chez les esprits faux; — il a scruté les nombreux livres du penseur; il a essayé d'en dégager leur secret, et, chose peut-être plus difficile encore, de nous le présenter en un bref résumé. Mais les précisions abondent, et ne peuvent laisser aucun doute à l'esprit le moins prévenu.

Après nous avoir rappelé les principaux

1. *Soc.*, 32e livr. du *Bulletin*, p. 159.

1. *Rev. pol. et parl.*, 19 mai 1900, p. 651, col. 1.

traits de la vie de Le Play, M. Méline nous montre comment il a élaboré le cadre analytique de la Monographie de famille ouvrière, puis de la Monographie de société. Nous connaissons tous le premier, dont Le Play fit usage dans *Les Ouvriers européens*, et dont ses continuateurs de la Réforme sociale font encore usage dans les publications des *Ouvriers des Deux-Mondes*. On connaît moins le second, employé une seule fois par le maître lui-même dans *La constitution sociale de l'Angleterre*. Certains de ses disciples ne se sont jamais senti la force d'en user, et les autres préfèrent un instrument plus efficace, mais qui, du reste, n'en est qu'un perfectionnement, la Nomenclature d'Henri de Tourville.

M. Méline nous expose ensuite l'essai de classification des sociétés tenté par Le Play, ou mieux peut-être de classification des types familiaux. Dans un dernier chapitre, l'auteur nous donne un résumé très judicieux de l'œuvre scientifique accomplie par Le Play. Enfin — détail non négligeable — la belle étude de M. Méline se termine par une liste très complète des principaux ouvrages de Le Play.

Pour résumer notre impression générale, nous dirons que, en quelques pages, M. Méline a réussi à faire revivre cette figure laborieuse et pensive du créateur — encore trop systématiquement contesté — de la science sociale.

P. Descamps.

The Fate of Henry of Navarre, by John Bloundelle-Burton. — London, Everett and C°, 10 shillings 6 pence.

Mr. Bloundelle-Burton, auteur de romans historiques très appréciés du public anglais et américain, publie aujourd'hui un ouvrage qui prouve que le romancier, s'il sait utiliser les mémoires et documents du temps passé pour en tirer des œuvres dramatiques du plus vif intérêt, peut aussi, quand il le veut, nous donner une œuvre purement historique composée avec la plus rigoureuse critique. Ce volume sera utile à consulter pour les compatriotes de l'auteur, comme pour bien des Français, s'ils veulent connaître et comprendre une page de notre histoire restée assez obscure. Les qualités littéraires du livre et la manière de narrer les événements et de présenter les personnages en rendent la lecture fort agréable, même pour ceux que rebutent les austères ouvrages d'histoire.

De longs séjours en France, la fréquentation des bibliothèques et des archives ont donné à Mr. Bloundelle-Burton une connaissance approfondie de la période de notre histoire qui s'étend du XVIe à la fin du XVIIIe siècle et la plupart de ses romans s'y rapportent. Il était donc parfaitement qualifié pour exposer les intrigues qui se nouèrent contre Henri IV pendant les dernières années de son règne et l'accomplissement tragique de la destinée du Roi avec le coup de poignard de Ravaillac.

Malgré ses dénégations à son procès, ce dernier a été, jusqu'à nos jours, considéré par la plupart des historiens comme un assassin aux gages, soit d'anciens Ligueurs, soit de l'Espagne, soit, disaient d'autres avec plus de précision, du duc d'Epernon et de la favorite Henriette d'Entragues. Cette erreur provenait d'une connaissance insuffisante des faits; un complot existait bien alors contre Henri et était près d'aboutir; pourtant Ravaillac était un fanatique, qui agissait absolument seul et pour son propre compte. La réalité, comme le prouve Mr. Bloundelle-Burton, était encore plus extraordinaire et plus déconcertante que la légende, puisque le même jour, au même moment, à l'autre extrémité de la rue de La Ferronnerie, d'autres assassins, ceux-là aux ordres d'illustres conspirateurs, attendaient le Roi se rendant chez Sully. Henri IV ne se faisait d'ailleurs depuis quelque temps guère d'illusion sur le sort qui l'attendait. Ravaillac, sans le savoir, rendit cependant à d'Épernon l'appréciable service de lui permettre de pouvoir avec raison affirmer sa complète innocence dans l'affaire. L'auteur consacre un chapitre aux deux aventuriers Jacqueline Le Voyer et La Garde, dont les récits partiellement vrais et partiellement faux contribuèrent à répandre

l'erreur qui faisait de Ravaillac l'instrument de d'Épernon et d'Henriette d'Entragues. Une étude approfondie des faits a permis à Mr. Bloundelle-Burton d'élucider cette question d'une manière beaucoup plus complète et surtout beaucoup plus claire que ne l'avaient fait les historiens qui l'ont précédé, et son chapitre « The Exposition » est une précieuse contribution à l'histoire.

L'ouvrage contient une longue description de Paris au début du XVIIe siècle, des mœurs et de la vie à cette époque des différentes classes de la société, que liront avec délice et profit ceux qui aiment voir le passé revivre devant leur esprit. La bibliographie très complète donnée par l'auteur sera très utile, mais on sent en le lisant qu'il n'a pas seulement consulté les archives et les documents écrits, mais connu la France d'aujourd'hui et fréquenté les Français ses contemporains. Si singulier que cela puisse paraître à certains, c'est cependant nécessaire pour comprendre vraiment l'histoire ancienne d'un pays étranger.

Les caractères des personnages sont peints avec un saisissant relief : ceux des femmes ne sont pas les moins curieux; le roman et la légende les avaient un peu défigurées... ou embellies. L'histoire, si elle corrige bien des erreurs auxquelles le public était accoutumé ne nous laisse pas moins de bien curieux types de favorites : Gabrielle d'Estrées et Henriette d'Entragues, puis celui de la reine Marie de Médicis, la « grosse banquière », comme la nommait irrévérencieusement sa sujette et rivale.

Le portrait de d'Épernon est à retenir : la langue anglaise fournit le mot « sully », qui permet de le caractériser si justement; mais il faut, avant de terminer, signaler les pages consacrées à Sully, l'ami, le confident du roi. Étrange mélange de fidélité, de droiture, d'orgueil et de brutalité, l'auteur de ces singulières *Œconomies Royales* est représenté avec une exactitude que regretteront peut-être ceux qui avaient lu ses panégyristes. Du jugement de l'impartiale histoire, il ne sort pourtant pas diminué : si son caractère était, somme toute, peu agréable, sa fidélité, son courage et ses talents le placent parmi les plus grands hommes d'État de l'ancienne France. Le chapitre intitulé « Sully et la mort de Gabrielle d'Estrées » est un des plus attachants de l'ouvrage.

C'est, en résumé, un livre d'histoire de grande valeur que devront connaître ceux qui voudront écrire sur cette époque. Ceux qui ne recherchent qu'une lecture attachante liront avec plaisir cette étude due à la plume d'un romancier à succès; elle n'est encore accessible qu'aux lecteurs français connaissant l'anglais; espérons qu'une traduction française ne se fera pas trop attendre. Nos compatriotes doivent connaître un écrivain qui a consacré son temps à l'étude de notre histoire.

Pierre GALICHET.

Le Procès du Neuf Thermidor, par André Godard. Un vol. in-16. Paris, 1912. Bloud et Cie, 3 fr. 50.

Il y a des conspirations contre la vérité historique dont le succès étonne et déconcerte ceux qui ont sans passion étudié les événements du passé. Le mensonge systématiquement organisé par des écrivains de tous les partis autour des grandes figures de la Révolution française : Robespierre, Saint-Just et leurs amis; la manière dont ils racontent les vulgaires assassinats des 9 et 10 thermidor an II, justifient la réponse de Cambacérès à Napoléon au sujet de ces événements : « Sire, cela a été un procès jugé, mais non plaidé ». Malheureusement les historiens les plus populaires sont ceux qui ont accumulé le plus d'erreurs sur ces faits capitaux de l'histoire révolutionnaire, heureux encore quand le public ne prend pas de leçons d'histoire auprès des fantoches de Sardou. Charles Nodier et Lamartine ont eu le mérite d'avoir fait entrevoir un peu de la vérité, mais qui prend aujourd'hui la peine, pour bien connaître la Révolution, de lire les consciencieux et décisifs travaux d'Ernest Hamel, le biographe de Robespierre et de Saint-Just?

C'est un vrai plaisir que de saluer l'ap-

parition de l'intéressant livre de M. Godard : *Le Procès du Neuf Thermidor*. L'auteur ne le plaide pas ; il se contente d'être un témoin très documenté, qui nous fait une déposition bien intéressante.

Qui ourdit le complot contre le gouvernement d'ordre et de modération qu'organisaient lentement Robespierre et ses partisans ? Un étrange mélange de corrompus, d'anarchistes, d'athées et d'ultra-royalistes. Les terroristes les plus sanguinaires haïssaient surtout Maximilien ; sentant qu'il était résolu à mettre une fin à leurs excès, ils surent habilement profiter du fait que celui-ci, ayant rappelé les plus cruels proconsuls envoyés dans les départements pour les remplacer par d'honnêtes députés, se trouvait privé du concours de ceux qui l'auraient soutenu. Ses ennemis purent ainsi s'unir à Paris pour l'assassiner : ses hésitations à frapper quelques coquins furent la cause de sa perte et de celle de ses amis. S'il avait eu la fermeté dont Saint-Just fit preuve à Strasbourg en envoyant à l'échafaud un monstre comme Euloge Schneider, il aurait sauvé son parti et l'ordre eût pu être établi sans les fusillades du Directoire et les hécatombes de l'Empire.

Les adversaires de Robespierre ne lui pardonnaient pas sa politique de restauration religieuse, et il rencontrait de la part des adeptes du matérialisme grossier, les organisateurs des grotesques fêtes de la Raison, la même opposition que le Premier Consul devait trouver sur son chemin lors de la signature du Concordat. La République de Robespierre eût été spiritualiste et chrétienne, comme sa sœur aînée de l'Amérique du Nord : il avait rendu l'immense service d'écraser l'hébertisme, imparfaitement hélas ! et la mansuétude de celui à qui on a reproché sa cruauté lui a coûté la vie. C'est avec raison que l'écrivain catholique qu'est M. André Godard, le montre comme un précurseur de la démocratie chrétienne.

Esprit pratique et réaliste, il se fût accomodé d'une monarchie et l'eût loyalement servie ; quand les émigrés et la faction d'Artois eurent perdu le Roi, il accepta pleinement et sans arrière-pensée la République. Les royalistes sincères peuvent déplorer que le projet de le donner comme précepteur au Dauphin n'ait pas abouti : C'est que le rôle d'éducateur lui eût admirablement convenu ; il aurait pu faire un grand Roi du malheureux enfant qui mourut prisonnier au Temple.

Devenu un républicain convaincu, Robespierre ne croit pas que le changement de forme du gouvernement soit le but suprême ; il veut qu'on entreprenne maintenant l'éducation d'un peuple et son but était de former des caractères. Il était aussi loin des verbeux orateurs méridionaux qu'étaient les falots Girondins que de démagogues comme Marat et Hébert pour qui l'égalité consistait à tout rabaisser au niveau des plus bas. « Les bonnets rouges, disait-il, sont plus voisins des talons rouges qu'on ne pourrait le supposer. » Il ne songe pas à détruire les supériorités, bien au contraire, elles doivent seulement se mettre au service des autres pour les aider à s'élever. Robespierre, Saint-Just et Couthon présentent de frappantes analogies avec les grands citoyens qui furent les fondateurs des États-Unis d'Amérique : même énergie indomptable, même vie simple et digne, même esprit sincèrement religieux, même réalisme politique et social. Il est profondément regrettable qu'en France on ait préféré à ces caractères fortement trempés les bavards éloquents et vides.

M. André Godard consacre aux idées politiques et sociales de Robespierre et de Saint-Just quatre chapitres du plus haut intérêt. La présence de Saint-Just contribue à donner au gouvernement l'énergie nécessaire en ces temps de lutte à outrance. Robespierre en manquerait parfois un peu, son ami le complète merveilleusement. Tué à vingt-sept ans et déjà homme d'État et héros militaire, Saint-Just est à la fois plus homme d'action et plus utopiste que Maximilien. Ses missions aux armées avec son collègue l'héroïque Philippe Le Bas, qui au 9 thermidor se sacrifiera pour ses amis, comme le jeune Robespierre, le font voir sous son double caractère de soldat intrépide et de politique avisé et prudent. Il sait entraîner les ar-

mées et rétablir l'ordre dans les pays dévastés par de brouillons terroristes. Certes, il n'épargne pas ces derniers, mais il sauve ainsi bien des innocents menacés, rend confiance aux populations affolées et rétablit l'ordre. Si l'on fait la part des exagérations à l'antique qu'on trouve dans ses *Institutions* et qu'excusent sa jeunesse et la mode d'alors, on trouve dans ses discours et ses écrits le style et la pensée d'un profond organisateur. Avec un si précieux concours, Robespierre aurait pu dans la paix donner à la France un gouvernement réparateur et stable; car les armées, grâce aux Saint-Just et aux Augustin Robespierre, qui, représentant à l'armée de Toulon, fit la fortune de Bonaparte (celui-là sut au moins rendre justice aux robespierristes) auraient sous peu délivré le territoire français. Les gouvernements étrangers auraient facilement traité alors avec Robespierre; sa mort, en replongeant la France dans le désordre, les inquiéta : les cours d'Autriche et de Prusse la déplorèrent; n'ayant plus de sécurité, il fallut continuer la guerre. Pour acquérir l'ordre et la stabilité dont elle avait tant besoin, il faudra que la France supporte l'absolutisme de l'Empire : elle eût pu les avoir dans la liberté avec les vaincus de Thermidor.

M. André Godard a malheureusement laissé dans l'ombre la figure de Couthon et il lui fait jouer un rôle trop secondaire. Il eut au contraire une influence très personnelle sur Robespierre dans les affaires intérieures et la politique de restauration religieuse. Il faudrait aussi mettre en lumière son rôle de modérateur à Lyon et l'atrocité de celui des thermidoriens Fouché et Collot d'Herbois.

L'auteur émet sur le caractère historique de la Révolution des considérations qui sont à retenir. Il faut citer ces lignes de la préface : « Mais ce qui m'apparaît ensuite, c'est que ces mots : royauté, république, empire, qui semblent à beaucoup de gens tout commencer ou tout finir, n'ont en réalité que peu d'importance. La grande ligne historique de démarcation ne passe pas entre eux, elle se continue à l'intérieur des gouvernements successifs, en sorte qu'un Robespierre est beaucoup plus qu'un François Ier le successeur d'un Louis XI, et un Barras, beaucoup plus qu'un Louis XVIII, le successeur d'un Henri III. Un esprit gouvernemental, sinon toujours identique, du moins toujours porté au bien de l'État, anime saint Louis, Philippe le Bel, Louis XI, Sully, Richelieu, Colbert, Calonne, Robespierre et Saint-Just, Cambacérès, Louis XVIII, pour citer les principaux représentants de cette succession, tandis qu'un esprit gouvernemental tout d'égoïsme de caste, de despotisme, de corruption ou de légèreté brillante, anime François Ier, Catherine de Médicis, Henri III, Louvois, la Régence, la cour de Versailles, Mirabeau, Barras, Sieyès, Charles X... Certains noms se rattachent tantôt à l'une, tantôt à l'autre succession : ... Danton, selon qu'il organise la défense nationale ou qu'il inaugure le terrorisme; Bonaparte enfin, selon qu'il sauve la France comme Consul, ou qu'il l'épuise et la déprave comme Empereur (Préface, p. XXV et XXVI). »

Pourquoi faut-il que l'auteur soit allé ramasser chez quelques obscurs pamphlétaires l'inepte et puérile légende qui attribue à une société morale et philanthropique tous les excès de la Révolution? Au XVIIIe siècle la Franc-Maçonnerie française était encore régulière et elle le resta jusqu'au milieu du XIXe siècle; elle était alors fidèle aux deux grands principes qui sont la base de l'Ordre : la croyance en Dieu et la complète abstention politique. Depuis, cette société a complètement disparu en France, mais elle continue dans les pays de langue anglaise, chez les peuples scandinaves et aussi en Allemagne, son œuvre bienfaisante. On voit évidemment d'où provient l'erreur de M. Godard; c'est que, comme tant de catholiques, il prend pour Franc-Maçonneries les odieuses caricatures de Maçonnerie des pays latins. Si les peuples latins ont été incapables de comprendre la Maçonnerie, tant pis pour eux! On étonnerait probablement beaucoup l'auteur en lui disant que les Francs-maçons des Grandes Loges régulières d'Angleterre et des États-Unis, par exemple, sont des membres fidèles de leurs Églises

respectives; pleins de respect et de sympathie pour l'œuvre de l'Église catholique (dont plusieurs font partie) et professent sur les imposteurs du Grand Orient de France la même opinion que M. André Godard.

Cette réserve faite, et l'erreur historique de M. Godard est d'autant plus regrettable qu'elle dépare un livre écrit pour en détruire une autre — et son hors d'œuvre sur la Franc-Maçonnerie était tout au moins inutile — il faut convenir que son ouvrage sera d'une réelle utilité à ceux qui voudront connaître l'histoire vraie de la Révolution française; il est d'ailleurs extrêmement intéressant à lire et le chapitre qui nous raconte les idylles de l'an II, décrivant le calme intérieur des Duplay, a un charme tout particulier. Les livres écrits sans parti pris sur la Révolution sont assez rares pour qu'on ne puisse que recommander la lecture de celui-ci. Les historiens admirateurs des Girondins ou de Danton sont surtout ceux qui ont été les plus injustes pour Robespierre, en faveur de leurs héros qui ne le valaient certes pas. On lira dans ce livre de bien curieux jugements portés sur Robespierre, longtemps après Thermidor, par des Thermidoriens repentis.

Pierre GALICHET.

Jeunesse. Petit code d'éducation au foyer, d'après Clément d'Alexandrie, par Pierre Lhandes. Un vol. in-16. Prix : 2 fr. (G. Beauchesne, édit.).

Quelles sont les exhortations qu'un prêtre chrétien pouvait donner à la société décadente gréco-romaine du second siècle? La question n'a pas seulement un intérêt historique : cette société ressemble singulièrement à la nôtre sous le rapport moral, et les avis du moraliste grec ne seraient nullement déplacés de nos jours. Telle est la raison qui a déterminé l'auteur de ce petit livre à nous donner un résumé clair et élégamment écrit du traité de Clément d'Alexandrie sur l'*Éducateur*. On ne peut que souhaiter de le voir entre toutes les mains; on y trouvera l'éloge de tout ce qui fait la vie simple, saine et droite, telle que la comprend un vrai chrétien et un observateur sincère de la réalité des choses.

L'évolution de la France agricole, par Michel Augé-Laribé. Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 (Libr. A. Colin).

Cette évolution fait le pendant de celle qui se produit depuis un siècle dans l'industrie. Les causes qui ont amené celle-ci, étant d'ordre absolument général dans le monde civilisé, doivent s'appliquer à toutes les branches de la production. On doit donc s'attendre à voir peu à peu, et dans une mesure plus ou moins large suivant les cas, l'agriculteur emprunter la technique de l'industriel, à savoir la méthode commerciale et les procédés économiques de l'outillage mécanique et de la division du travail; la concentration des exploitations par la diminution de la classe des petits cultivateurs, la constitution d'un prolétariat rural hostile aux chefs d'exploitation avec lesquels ils seraient en opposition d'intérêt, l'abaissement du niveau moral de cette nouvelle classe, et la dépopulation des campagnes semblent *a priori* devoir être les conséquences de cette évolution. Mais dans quelle mesure, en fait, ces divers phénomènes se trouvent-ils réalisés? M. Augé-Laribé, qui les étudie les uns après les autres, ne trouve point dans les documents dont il dispose les éléments d'une conclusion nette et objective : les statistiques sont évidemment trop incertaines et insuffisantes pour qu'on puisse s'appuyer sur elles avec confiance; les observations des sociologues sont entachées de parti pris et sujettes à caution. M. Augé-Laribé ne voit d'autre méthode permettant d'arriver avec certitude à la vérité que celle de la monographie : les conditions naturelles, économiques et sociales sont trop diverses, dans un pays aussi vaste que la France, pour qu'il soit possible de faire un tableau d'ensemble à l'aide d'éléments épars empruntés à des milieux aussi disparates. L'auteur regrette la pénurie d'observations ainsi conduites, et la synthèse qu'il trace du sujet se ressent par les hésitations et les réserves qui revien-

nent sans cesse, de l'absence de l'analyse antérieure. Nous devons regretter, de notre côté, qu'un observateur aussi sagace n'ait pas cru devoir suppléer lui-même à cette lacune et prendre pour base de ses conclusions des observations personnelles, ou tout au moins qu'il n'ait pas trouvé dans la collection de la *Science sociale* les nombreux éléments de monographies qui y sont déjà accumulés. Quoi qu'il en soit, les hésitations mêmes de l'auteur sont l'indice des scrupules de la pensée scientifique qui l'a inspiré; seul un esprit averti des difficultés de la tâche pouvait ainsi éviter les généralisations hâtives et erronées. Les lecteurs de la *Science sociale* retrouveront dans ce livre bien des tendances et des observations qui leur sont familières; en le lisant, ils éprouveront un vif intérêt à faire, avec l'auteur, « une reconnaissance d'aviateur » au-dessus d'un terrain vaste sans doute, mais plein d'attrait pour le sociologue.

G. OLPHE-GALLIARD.

La paix, problème de notre époque.

Sous ce titre, la *Gazeta de Noticias*, de Rio-de-Janeiro, publie un article de M. Alberto Torrès, ancien ministre du Brésil, d'où nous détachons les passages suivants :

« La *Science sociale*, l'excellente publication qui représente dans la presse périodique de Paris, l'école de F. Le Play, d'E. Demolins, d'H. de Tourville et de P. de Rousiers, publie une intéressante étude de politique internationale, sous le titre : « La morale des nations contemporaines ».

. . . . . .

« Les faits économiques sont soigneusement étudiés, comme facteurs puissants de concorde entre les peuples et d'alliance entre les gouvernements. Le travail tout entier est une érudite démonstration de la tendance évidente des sociétés modernes à substituer à l'état d'esprit d'hostilité celui de bonne intelligence et d'harmonie, et du progrès des liens qui unissent les gouvernements, comme un réseau de multiples et variées fédérations d'intérêts.

« Les conclusions de l'écrivain français sont catégoriques, et consistent à affirmer la tendance visible de la société humaine, la convergence des sentiments et des idées vers la pacification : le désir et la nécessité de la paix.

« Malheureusement, obéissant aux méthodes de son école, la pensée de l'auteur s'arrête à ce point, se refusant à affirmer les déductions qui s'imposent, logiquement, à ses principes.

« Manifestant à l'auteur de cette étude le prix que j'attachais sincèrement à son travail, je lui écrivis une lettre dans laquelle je lui exprimais ma surprise de ne point trouver, à la suite de son argumentation serrée et juste, d'où résultaient les deux principes que la paix est désirée et qu'elle est nécessaire, cette conclusion inévitable, qu'elle devait être réalisée.

« Dans sa réponse, le collaborateur de la *Science sociale* m'écrivit :

. . . . . .

« L'avenir, pour séduisant qu'il soit, « nous échappe. Tout ce que nous pou- « vons en découvrir consiste dans les ten- « dances qui se manifestent sous nos yeux. « Me plaçant à ce point de vue, je ne puis « voir, dans l'organisation pacifique du « monde, qu'un vœu des esprits les plus « nobles et les plus élevés; mais non, « malheureusement, le but vers lequel se « dirigent les nations. »

« Cette réplique met en relief l'un des états d'esprit les plus communs dans le monde de la pensée contemporaine, et je saisis l'occasion que m'offre le plaisir de rendre hommage au distingué écrivain français, pour prendre ses paroles comme une expression de l'attitude intellectuelle négativiste, très fréquente dans les milieux littéraires et critiques.

« La théorie de la *Science sociale*, pour moins radicale que celle de Bergson et de Jules Gauthier (qui nie la prévisibilité des faits sociaux), se justifie encore moins, dans son refus des conclusions, puisqu'elle admet l'existence de « tendances » sociales. L'idée de « tendance » implique reconnaissance de courants, de certain cours forcé des faits, comme sur la pente d'un plan incliné; d'effets inévitables, par la force de causes antérieures, con-

nues. Il suffirait, pour que l'esprit du savant en présence des faits sociaux ne se bornât pas à leur examen anatomique, de l'aspect qui se dégage des faits connus et des circonstances présentes; ces faits évolueront suivant la trajectoire qui leur fut prédéterminée et vont, à leur tour, comme par la propre force de leur poids, augmenter le mouvement déterminant. Les divers individus ou accidents, caractéristiques des phénomènes historiques, peuvent les faire dévier légèrement de leur course, les gêner, les retarder, mais le plan ne change pas de niveau, et le résultat, indiqué par la tendance, confirme la prévision, avec plus ou moins d'approximation. »

Nous interromprons pour le moment cette citation, afin de relever la question très intéressante que précisent les lignes précédentes de notre éminent correspondant. En dépit du défaut d'harmonie qu'il reproche à l'observateur des tendances sociales qui s'en tient à la constatation de celles-ci sans se rendre garant de leur terme logique, deux ordres de motifs imposent cette attitude. Tout d'abord les tendances qui se dégagent du milieu de l'évolution sociale sont loin de se manifester avec une netteté suffisante pour qu'on puisse les enregistrer avec certitude : tel courant qui semble prépondérant à un moment donné, avorte sans laisser de suites, alors que le fait qui porte en germe tous les développements futurs passe inaperçu. Entre mille exemples de cette vérité, je citerai simplement le suivant, qui se rapporte directement à notre sujet : le rapprochement entre les peuples, à en croire les penseurs de la fin du XVIIIe siècle, était étroitement lié à la forme des gouvernements et était principalement considéré par eux comme une conséquence du régime démocratique; au contraire, l'influence du commerce, infiniment plus active que la précédente, était totalement méconnue.

De plus, parmi ces tendances, celles même qui nous apparaissent les plus certaines ne nous renseignent que très vaguement sur le terme de leur évolution. C'est ainsi qu'en admettant qu'une organisation basée sur le besoin de paix qui se manifeste actuellement parvienne à s'établir entre les nations, rien ne permet de préjuger la forme de cette organisation, et la meilleure preuve en est dans le nombre des systèmes imaginés par les publicistes qui devancent par leurs écrits l'avènement de cette époque. Parmi les indices que nous avons recueillis sur ce point, nous ne pouvons signaler avec une certaine netteté que le nombre croissant des traités ayant pour objet de faciliter les rapports privés internationaux et les traités d'arbitrage en cas de conflits. Mais dans quelle mesure le nombre de ces traités se développera-t-il, et par quelles institutions se traduira-t-il d'une façon définitive? c'est ce qu'il serait vain de chercher à déterminer de nos jours.

L'impossibilité, pour l'observateur, de prévoir l'avenir d'une façon assez précise pour décrire la constitution des sociétés futures, tient encore à une autre cause. L'établissement de la paix entre les hommes, considéré comme un progrès, comme le terme d'une évolution ascendante, n'est pas un simple phénomène des répercussions matérielles qui s'exercent dans la société, effet de causes antérieures et extérieures, déterminé par celles-ci comme le glissement d'un corps sur un plan incliné est déterminé par le poids de ce corps, la nature des surfaces et l'inclinaison du plan : s'il est puissamment favorisé ou contrarié — nous avons insisté sur ce point dans notre étude — par les diverses conditions ambiantes, il implique, comme facteur essentiel, l'élément moral, personnel aux individus, librement mis en jeu par eux et ne correspondant pas nécessairement par son degré de développement aux progrès matériels qui exercent leur influence autour de lui. Si, comme le dit M. Torrès, nier l'établissement définitif de la paix, c'est « nier le progrès effectué au cours de la vie historique de l'homme, l'étroite et immédiate affinité, la relation de continuité ou, pourrait-on dire, de connexion, entre les progrès réalisés et celui de la paix, entre les conquêtes d'hier et celle de l'ordre international », cette constatation, pour pénible qu'elle puisse être à

notre amour-propre, s'impose à nous : cette relation, affirmée par tant d'historiens épris de logique et de symétrie, entre le progrès matériel et le progrès moral, est malheureusement peu conforme à la vérité historique ; l'histoire de la morale internationale, pour rester dans ce domaine, n'enregistre nullement un progrès continu ; celui qui se manifeste depuis le XIXe siècle, par suite de causes souverainement favorables, a succédé à des siècles de régression très caractérisée, et rien ne prouve qu'il se continuera à moins d'un accroissement de l'idéal moral de nos contemporains. Réduire le progrès de l'humanité à une simple répercussion des conditions sociales serait en faire un mot vide de sens, puisque la moralité, inséparable du libre arbitre, en serait bannie.

Si les limites du domaine de la science sociale ne nous permettent pas de faire place, dans un travail de pure observation, à des prévisions dans le genre de celles que rappelle l'article de M. Torrès et qu'il avait précisées lui-même dans une brochure qu'un grand nombre de lecteurs de cette revue ont lue avec intérêt[1], cependant en pratique nous sommes moins éloignés de son point de vue que cette divergence de principe ne pourrait le laisser supposer. Quand il écrit que le rôle des amis de la paix est d'avertir les hommes politiques, qui ont pour mission de prévoir et de préparer l'avenir, du but vers lequel aspirent les peuples, d'éveiller en eux la conscience des progrès à réaliser et d'élucider pour eux les éléments du problème, afin de leur permettre de résoudre celui-ci dans le sens de l'évolution naturelle et d'éviter ainsi les crises résultant d'un défaut d'harmonie entre les besoins des sociétés et leur organisation politique, entre leur idéal moral et les traditions de la vie internationale, nous ne pouvons qu'applaudir à de telles exhortations, en souhaitant qu'elles soient entendues à la fois des publicistes et des hommes d'État. L'influence de ces derniers sur l'état actuel de la morale internationale n'est sans doute pas la seule qui se fasse sentir et qui soit capable de le modifier, et l'on ne doit pas perdre de vue que les gouvernements ne sont en définitive que l'expression et la résultante de la masse des gouvernés : il n'en est pas moins vrai que leur responsabilité est considérable, et qu'un peu plus de scrupules dans leur politique à l'égard des autres nations eût empêché bien des conflits.

G. OLPHE-GALLIARD.

1. Alberto Torres. *Vers la paix*. Rio de Janeiro, Impr. nacion., 1909. Un vol. in 8°.

Les actions de travail dans les sociétés anonymes à participation ouvrière, par Étienne Antonelli (librairie Félix Alcan).

L'intéressant et consciencieux travail de M. Antonelli ne prête à aucune critique au point de vue logique, si on admet les prémisses dont il part. Malheureusement, il me semble que son argumentation repose sur deux fictions et c'est peut-être pour cela qu'elle a soulevé tant d'opposition de la part de personnes d'opinions sociales bien différentes.

Ces deux fictions sont : 1° celle de l'organisation réelle de la société anonyme et 2° celle de la capacité de l'ouvrier à diriger son propre travail.

D'après la loi et les textes des commentateurs, la société anonyme est une réunion de personnes groupées dans le but d'entreprendre une affaire. Ces personnes élisent parmi elles un conseil d'administration ; et ce conseil choisit à son tour un directeur ou un administrateur délégué qui sera chargé de veiller, sous la haute direction de ses mandants, aux destinées de l'entreprise.

D'après la théorie, les actionnaires sont les maîtres de ladite entreprise et le législateur a eu bien soin, pour atteindre ce résultat, de déclarer que les administrateurs et directeurs seraient toujours révocables *ad nutum* par l'assemblée générale. — L'observation des faits montre qu'en pratique les choses se passent assez différemment. Généralement une société anonyme est fondée par un homme qui ayant eu l'idée d'une affaire réunit autour

de lui quelques amis pour l'aider et composer le conseil d'administration de la future société; les actionnaires sont ensuite recrutés d'une façon quelconque, souvent par l'entremise de banquiers absolument étrangers à l'affaire : voilà les débuts de l'entreprise. Plus tard, pendant la marche normale, celui-là seul qui dirigera effectivement pourra savoir où en est la société ; les administrateurs eux-mêmes, cependant responsables d'après la loi, n'auront presque aucune action directrice. Il serait aisé de montrer par des exemples célèbres que mainte société a été amenée à sa ruine par son directeur, sans que le conseil d'administration s'en soit aperçu le moins du monde.

Il suit de ces constatations que les ouvriers, simples actionnaires d'une société anonyme, ne trouveraient pas dans cette combinaison ce qu'ils recherchent pardessus tout, savoir : la mainmise sur la direction de leur travail.

On constate du reste que les seules sociétés anonymes susceptibles de réussir sont celles où un directeur habile se trouve libre de diriger à sa guise. Or, ces deux conditions sont très rarement réalisées complètement, de telle façon que, dans la plupart des cas, la société anonyme se trouve en état d'infériorité manifeste vis-à-vis des entreprises concurrentes dirigées par un patron seul ou montées sous la forme de la commandite. La science sociale a constaté le fait bien des fois, de sorte qu'on peut conclure que, sauf pour de très grandes entreprises, échappant à la concurrence des patrons libres, les sociétés anonymes ne réussissent pas. Par conséquent, on ne peut fonder sur elles un moyen tant soit peu général d'améliorer la situation de l'ouvrier. L'auteur a du reste aperçu en partie cette vérité et il reconnaît à la vérité que la société anonyme ne saurait s'appliquer à tous les genres de production, mais il semble qu'il ne porte pas contre cette société une accusation d'impuissance aussi radicale que celle que la science sociale est amenée à formuler.

Enfin la seconde fiction est la plus grave, car c'est la pierre d'achoppement de presque tous les systèmes proposés par les réformateurs sociaux.

On constate en effet que, dans toutes les sociétés compliquées, la population se divise en deux groupes : celui des hommes capables de se contraindre eux-mêmes au travail et de diriger habilement ce travail, et celui des hommes qui sont incapables de diriger habilement leur travail et même, dans un grand nombre de cas, de s'astreindre seuls à un travail régulier. Ces derniers ont de tout temps dû être soumis à la direction des premiers pour que la société puisse subsister et produire la masse d'objets nécessaires à sa vie. Les procédés par lesquels on a résolu dans la suite des temps ce problème ont porté les noms divers d'esclavage, de servage, de salariat; ils répondent tous à un même besoin : celui d'appliquer de force au travail des hommes qui sans cela en seraient incapables.

Il suit de là que le jour où, par un procédé quelconque, les ouvriers arriveraient à être véritablement les maîtres d'une entreprise, ils commenceraient par exiger le relâchement de la discipline et de la contrainte au travail, et l'affaire sombrerait rapidement.

Il ne s'agit donc pas, comme l'indique M. Briant, de faire seulement l'éducation économique des ouvriers en leur donnant une certaine part de direction, il s'agit, en réalité, pour permettre la collaboration réelle des ouvriers et des patrons à la direction du travail, de faire passer l'immense groupe des incapables dans le petit groupe des capables, c'est-à-dire d'effectuer une œuvre éducative qui ne s'accomplira peut-être jamais, mais qui en tout cas demandera de longs siècles.

Ainsi, d'une part, avec la société anonyme actuelle, les ouvriers simples actionnaires n'auront absolument aucune part réelle à la direction et supporteront, comme les actionnaires ordinaires, les risques d'une entreprise sur laquelle ils n'auront pas d'action; d'autre part, si par une modification de législation ou par un procédé quelconque on arrivait à leur donner une part réelle dans la direction, il en résulterait à peu près sûrement un

relâchement de la contrainte au travail, qui serait inévitablement funeste à l'entreprise.

Il semble donc bien que ce système, si séduisant de prime abord n'a pas beaucoup de chances d'être mis en pratique.

J. DURIEU.

LIVRES REÇUS

Le Procès du Neuf Thermidor, par André Godard, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit., 1912).

Le Noir du Soudan (*Pays Mossi et Gourounsi*), par Louis Tauxier, 1 vol., 12 francs (Émile Larose, édit., Paris, 1912).

The fate of Henry of Navarre, par G. Bloundelle-Burton, 1 vol., 10 sh. 6 d. (Everett and Co, édit., Londres).

Jeunesse (*Petit Code d'éducation au foyer*), par Pierre Lhaude, 1 vol., 2 fr. (G. Beauchesne, édit.).

NOVEMBRE 1912 98e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — Errata. — Avis. Correspondance. — Le préjugé contre les ententes industrielles (la loi au service du plus fort), par P. de Rousiers. — Le développement et la transformation des ports de mer et des transports maritimes, par P. de Rousiers (*à suivre*). — Bibliographie. — Livres reçus. — Les Cours de Science sociale. — Avis.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Albert Dumont, professeur à l'École des Roches, présenté par M. Paul Descamps.

M. Saurin, 120, rue d'Autriche, Tunis, présenté par MM. J. Durieu et D. Alf. Agache.

M. Alfredo Pujol, avocat, député, ancien ministre de l'Intérieur de l'État de Sao Paulo, 22, rue Pirapitinguy, Sao Paulo (Brésil), présenté par M. V. da Silva Freire.

M. le Dr Alberto Seabra, médecin, 40, rue Ypiranga, Sao Paulo (Brésil), présenté par le même.

M. Eugenio Guilhem, ingénieur des Arts et Manufactures, 19, rue Vergueiro, Sao Paulo (Brésil), présenté par le même.

M. Ricardo Severo, architecte, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, 1, rue Fagué, Sao Paulo (Brésil), présenté par le même.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Nous rappelons aux membres de notre société que les réunions auront lieu le *quatrième vendredi de chaque mois*, à 9 heures du soir, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente (près la place St-Michel).

La première réunion, qui aura lieu le *vendredi 22 novembre*, porte à l'ordre du jour une communication de M. Pierre Galichet sur *Le Rôle de la Mutualité dans l'Assurance obligatoire en Angleterre* (Le National Insurance Act de 1911 et les Friendly societies).

Dans la séance suivante, qui aura lieu le *vendredi 27 décembre*, M. Joseph Wilbois fera une communication sur *La question du salaire dans l'industrie textile en Russie*.

ERRATA

Dans le 96e fascicule (*Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne*) :

Page 19, ligne 25. — Au lieu de : *ce tableau*, lire : *le tableau suivant*.

Page 20, ligne 3 de la note. — Au lieu de : *cadraient*, lire : *cadrent*.

Page 53, ligne 27. — Au lieu de : *action nationale*, lire : *action patronale*.

Page 59, ligne 9 du tableau. — Au lieu de *H. de Cirard*, lire *H. de Girard*.

AVIS

Institut catholique de Paris. — Faculté de Droit. — Nous rappelons qu'un *concours* pour *deux places de professeur suppléant*

s'ouvrira dans le courant du 1er semestre de l'année 1913 à la Faculté libre de Droit.

S'adresser pour tous renseignements au Secrétariat, 74, rue de Vaugirard, Paris.

CORRESPONDANCE

Un de nos adhérents habitant l'Angleterre nous adresse la lettre suivante :

24 octobre 1912.

Cher Monsieur,

Dans le Bulletin du dernier numéro de la Science Sociale — qui est joint à votre si intéressante étude sur l'élite — je lis, au bas de la page 130 : « Les francs-maçons des grandes loges régulières d'Angleterre..... sont des membres fidèles de leurs églises respectives, pleins de respect et de sympathie pour l'œuvre de l'Église catholique, dont plusieurs font partie. » Et je me rappelle avoir lu, il n'y a pas longtemps, après la mort du marquis de Ripon, dont tous les journaux anglais donnaient alors la biographie, que lorsqu'il se convertit jadis au catholicisme, il dut cesser d'appartenir à la franc-maçonnerie d'Angleterre, dont il était l'un des plus hauts dignitaires. Alors, je questionne l'organisme officiel de Londres, chargé de renseigner et de dissiper les préjugés sur le catholicisme, la : « Correspondence Guild for Inquirers, 77, Fleet Street E. C. », et voici la réponse catégorique : « Aucun catholique, en Angleterre, comme ailleurs, ne peut être en droit et n'est en fait franc-maçon, pour la bonne raison que, s'il l'était, il se mettrait automatiquement hors de l'Église catholique *he would thereby cut himself off from the Church.* » Il y a là une question de fait — indépendante de toute opinion personnelle — qu'il serait peut-être important de rectifier. J'ai cru de mon devoir de vous la signaler.

Veuillez agréer.....

M. F.-C. Honoré.

*
* *

Les lettres qui suivent ont été adressées à l'un de nos adhérents par un jeune Français établi depuis peu à Singapore. Elles signalent des faits intéressants tant au point de vue social proprement dit qu'au point de vue commercial.

Nous sommes heureux de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Cher Monsieur,

Comme je vous l'avais promis dans ma dernière lettre, j'ai attendu quelques semaines avant de vous écrire de Singapore.

Il est impossible de juger en quelques heures, et les premières impressions ne peuvent être définitives.

Je suis arrivé dans un milieu absolument différent de tout ce que j'ai rencontré jusqu'ici en Europe, un milieu que nous ne comprenons pas et qui ne nous comprend pas.

Cette première grande ville *chinoise,* sur la route d'Europe en Extrême-Orient, offre un intérêt capital d'actualité à qui veut voir dans la révolution chinoise un mouvement important.

Je vous dirai franchement mes réflexions; elles sont absolument personnelles, elles ont été le résultat d'impressions confirmées par les jugements et les conversations de gens plus anciens dans la péninsule malaise : elles ne peuvent être que superficielles.

Singapore est *une ville chinoise;* la première chose qui frappe ici est l'élément chinois, très en majorité comme nombre : 180.000 sur 260.000 h.; c'est un des facteurs principaux de la vie en Extrême-Orient depuis le « rieshaw-puller », l'homme demi-nu qui remplit le rôle de cheval de fiacre, jusqu'au millionnaire qui possède chevaux, autos, en passant par les intermédiaires : boys, domestiques, employés de maisons et de banques européennes, marchands, et tous plus ou moins actionnaires de Rubber Estates.

On rencontre toutes les classes d'un type social.

Ce type social qu'est le « baba » (Straits Settlements born Chinese) est celui que l'on rencontre à Hong-Kong, aux Philippines, à Cholon, à Frisco; c'est, disait Le Play, le type communautaire désorganisé; c'est *lui* qui a fait la révolution chinoise, c'est dans les sociétés secrètes de la péninsule (Ipoh) qu'est né le mouvement actuel.

Le type essentiellement communautaire des provinces chinoises s'est, au contact des étrangers, transformé. Cela s'explique facilement.

Le culte des ancêtres, l'autorité paternelle n'a plus sa raison d'être dans un pays orga-

nisé et gouverné; la famille, sans foyer stable, perd sa force et ses droits.

Ce type à demi barbare du Chinois agricole, que l'on rencontre ici dans le coolie, le rieshaw puller, disparaîtra devant la race nouvelle de prolétaires, d'ouvriers que l'industriel et le commerçant créeront pour leurs besoins.

Je n'ai pas la prétention de prévoir ce que donnera le mouvement actuel chinois, mais je crois que d'ici trois ans, la masse chinoise acceptant sa nouvelle forme de gouvernement, il y aura, les premières années et longtemps, un grand marché ouvert en Extrême-Orient aux commerçants européens.

J'avance cela à voir ce qui se passe ici.

Les Chinois, pour célébrer la chute de la dynastie mandchoue, ont en majorité coupé leurs queues. Une raie impeccable sépare les cheveux, le cosmétique français aide les crins récalcitrants. Le casque blanc anglais, le chapeau de paille italien pour la soirée, le feutre mou autrichien pour les Chinois moins chics, le vêtement en white drill anglais, les singlets (demi-combinaisons) de Zurich, les mouchoirs Exelda allemands, les chaussures américaines donnent un tout autre aspect au Célestial.

Et la France avec ses modes féminines n'aura qu'à attendre un peu. En ce moment, toutes les soieries, les parapluies sont rejetés par l'impeccable gentleman qui oublie bien vite l'ombrelle qui protégeait son crâne rasé, les robes de soies chatoyantes, les sandales couvertes de dorures et de pierres fines.

Et nos Kranis à l'office sont fort élégants.

Et il faut voir tous ces Chinois, même ceux qui autrefois n'avaient rien sur le dos, acheter la marchandise européenne, pour comprendre qu'il est difficile, qu'il estime les choses à leur valeur exacte, et qu'il ne prendra l'objet désiré qu'après avoir visité cinq ou six marchands.

Inutile donc au commerçant européen de se dire que le marché d'Extrême-Orient est un dépotoir pour ses rebuts.

Il ne faut pas croire non plus que les affaires se traitent facilement et que de gros bénéfices sont à faire.

Si, il y a toujours des bénéfices à faire pour le fabricant qui veut aller directement sur un marché, représenté par un agent sérieux avec des produits conformes et irréprochables comme fabrication et comme livraison.

La fabrication ne dépend que de lui ; en général, les produits français, même un peu plus élevés comme prix, sont estimés, la réputation est bonne.

Je ne saurais en dire de même de l'article allemand.

La livraison, et c'est une chose très importante, dépend en partie des compagnies de navigation.

La France met actuellement à la disposition de son commerce deux courriers et deux cargo-boats par mois.

La Compagnie des Messageries maritimes (deux courriers et un cargo par mois) a, ces temps derniers, renouvelé son contrat avec le gouvernement; les Chargeurs Réunis (un cargo par mois) ont de même un accord avec l'État.

Et voilà des marchandises qui sont à la merci d'ordres et de contre-ordres de trois ministères, les colonies, la guerre et la marine. Les Compagnies refusent des passagers payants devant un télégramme qui retient 10 cabines pour quelques fonctionnaires, les marchandises restent à quai à la disposition de bandes de voleurs organisés, parce qu'il faut embarquer des mulets, du matériel et des troupes pour l'Indo-Chine.

Les cargo boats ne vont qu'à Haïphong.

A qui faut-il alors s'adresser? toujours à côté, au concurrent. Nous faisons tout pour éviter les compagnies allemandes, et les offres du Nord Deutscher Lloyd sont cependant très attrayantes.

Si l'élément chinois est la majorité à Singapore, il ne faut cependant pas négliger les autres nationalités.

Si on regarde attentivement sur une carte mondiale, la situation de S'pore, on pourrait prendre cette île pour le centre de notre planète.

C'est au croisement de toutes les grandes lignes de communication, c'est un point ou toutes les civilisations se heurtent et se mélangent.

Et ce sont toutes les races, toutes les langues (39) au monde qui sont parlées à S'pore.

Les Malais sont les indigènes; c'est une race tranquille, peu ambitieuse; ils sont pêcheurs, chauffeurs, mécaniciens et employés sur les chemins de fer.

Les Tamils, tous les représentants des peuples de l'Inde, sont encore nombreux (20,000); ils sont commerçants pour la plupart, mais disparaîtront devant le Chinois.

Les Japonais, les Javanais, les Perses, tous les Juifs de la terre, les Arméniens, les Égyptiens, les Arabes ont des quartiers à eux, et donnent un cachet très cosmopolite à S'pore.

Les Eurasiens, les métis, sont en général fonctionnaires et catholiques.

L'Européen, le Tuan, le seigneur a fait de Singapore le marché de la péninsule malaise et de toutes les îles de la Sonde.

Les Écossais, les Anglais sont la majorité, puis viennent les Allemands, les Hollandais et les Français.

Cher Monsieur,

J'espère que vous avez bien reçu les lettres que je vous ai adressées depuis mon arrivée à S'pore; je compte pouvoir vous envoyer d'ici quelque temps d'autres impressions sur les affaires françaises dans cette partie du monde.

Je vous citerai aujourd'hui un exemple significatif de la concurrence que nous rencontrons, cela vous éclairera sur les procédés commerciaux des Japonais et vous suggérera peut-être les moyens à employer par les fabricants européens pour se défendre sur le marché d'Extrême-Orient.

Les Chinois, ayant, pour célébrer la chute des Mandchous, coupé leur queue, une des conséquences a été une forte augmentation dans l'importation des produits pour les cheveux; pour les cosmétiques, cette augmentation a été de 5.000 %.

On peut se faire une idée de cette consommation en sachant qu'un Chinois européanisé use deux tubes de cosmétique par mois! (confidentiel naturellement). Agents ici de Roger Gallet, M. C. et C° ont pour ainsi dire le monopole de la vente de ces articles, monopole dû au bon renom des produits R. G. à Singapore et à la qualité supérieure de ses produits.

Les Japonais ont introduit sur le marché :

Un cosmétique dans un étui identique même couleur, même forme, même dessin, l'imitation a été jusqu'à marquer : 36, rue d'Hauteville, Paris; seul le mot Roger Gallet avait été remplacé par General C°; l'adresse de R. G. est 38, rue d'Hauteville.

Nous avons pu faire saisir sa marchandise.

Les cosmétiques sont fabriqués au Japon, et comme les ouvriers ne savent pas le français, il arrive que quelquefois les étiquettes sont collées à l'envers.

Cet exemple est significatif.

Avant d'avoir des agents commerciaux, les Japonais ont des espions commerciaux. J'en ai rencontré un ici à l'hôtel; son rôle, il me l'a avoué, est de chercher et de copier tous les produits susceptibles d'être fabriqués au Japon.

LE PRÉJUGÉ CONTRE LES ENTENTES INDUSTRIELLES

La loi mise au service du plus fort.

Les ententes industrielles que forment entre elles les entreprises de fabrication ou de transports n'ont pas une bonne presse. On les accuse volontiers de tyranniser la clientèle, surtout la clientèle des petits. En réalité, elles profitent généralement à la clientèle des petits par la simple raison qu'elles leur assurent le même traitement qu'aux maisons importantes, alors que, lorsque aucune entente n'intervient, ces maisons importantes obtiennent toujours des conditions plus favorables.

Un fait tout récent vient de mettre en relief d'une façon très curieuse cette affirmation générale. Les compagnies de navigation anglaises et allemandes, qui assurent les relations régulières entre l'Europe et l'Afrique du Sud, s'étaient réunies en « Conférence », c'est-à-dire qu'elles avaient conclu entre elles une entente sur les prix de transport de certaines marchandises. Pour créer un lien entre elles et la clientèle des négociants, elles donnaient des primes de fidélité à ceux qui leur confiaient exclusivement leurs expéditions. Ces primes portaient le nom de *rebates* (ristournes), parce qu'elles affectaient la forme d'un remboursement partiel. Les choses se passaient ainsi : Tous les six mois, le négociant qui avait eu recours aux services d'une des compagnies adhérentes établissait le montant total des frets payés par lui à cette compagnie pendant cette période. Si la compagnie reconnaissait qu'aucune expédition n'avait été confiée, au cours de ces six mois, par le même négociant et sur la même direction à une compagnie étrangère à la conférence, elle lui remboursait 5 % ou 10 % du total des frets encaissés par elle. Par suite, les clients fidèles payaient en fin de compte 5 % ou 10 % de moins que les clients infidèles.

Mais ils se sentaient liés à une sorte de *consortium* d'armateurs. A tort ou à raison, ils estimaient que la fidélité leur

coûtait cher, surtout que, pratiquement, l'infidélité leur était fort difficile. De là naquit un mouvement d'agitation, dirigé principalement par quelques gros négociants sud-africains. Il leur fut facile de se présenter comme les défenseurs de l'intérêt général du commerce opprimé par de puissantes compagnies; ils soulevèrent l'opinion publique, menèrent grand tapage devant la commission d'enquête instituée à Londres, gagnèrent des partisans au Parlement de l'Union sud-africaine et firent décider par cette assemblée que le gouvernement ne subventionnerait aucune entreprise de navigation appartenant à une conférence ou donnant des *rebates*.

Or, le contrat qui liait l'*Union Castle Line* et le gouvernement sud-africain pour les transports postaux et certains services d'intérêt général expirait le 1er octobre 1912. Une subvention annuelle de £ 171.000, soit environ 4.300.000 francs, était attachée à l'exploitation de ces services. Après des hésitations, la compagnie estima que quatre millions pouvaient bien valoir quelques sacrifices et renouvela le contrat en renonçant explicitement aux *rebates* et en se faisant accorder comme contrepartie certains avantages supplémentaires.

Mais le curieux de l'affaire est dans ce fait qu'aussitôt ce succès obtenu, les négociants modestes se sont rendu compte de ce qu'il allait leur coûter et ont pris peur. Le système des *rebates* leur garantissait l'égalité des frets; ils payaient comme les gros exportateurs. Désormais, qu'adviendrait-il? Il suffisait, pour le savoir, de se rappeler comment les choses se passaient avant les *rebates*. Les fortes maisons de la place, susceptibles de fournir un trafic constant et sérieux, traitaient avec une compagnie, pour un certain prix de fret applicable à une période d'assez longue durée. Elles obtenaient ainsi des avantages sur leurs concurrentes *en se faisant payer leur fidélité*. Quant aux petites maisons, aucune compagnie ne se souciait d'acheter leur fidélité isolée. Aucune d'elles n'était en mesure d'assurer la continuité du trafic, et c'est cette continuité qui a une valeur pour l'entreprise de navigation. C'est cette continuité que faisait payer à l'ensemble des compagnies syndiquées l'ensemble des négociants groupés sous le système des *rebates*. Une fois le groupement détruit, les négociants de deuxième rang ne trouvaient plus preneur pour leur fidélité qui leur avait pesé naguère, mais qui se monnayait en beaux deniers.

Alors, ils ont fait comme tous les faibles sans défense; ils ont demandé à la loi de les protéger. Et le gouvernement de l'Union sud-africaine a inscrit dans le contrat postal de l'*Union Castle Line*, la clause 51 d'où j'extrais ce qui suit : « Les contractants s'obligent à protéger les intérêts du petit chargeur, en transportant sa cargaison au même taux de fret que ceux d'un chargeur important, *sauf dans le cas de circonstances qui peuvent rendre impossible pour eux le maintien d'une stricte égalité de taux!* « Voilà bien une déclaration de principe sans objet! Pourtant le texte insiste : « Les contractants devront donner connaissance au Postmaster general de toutes les circonstances ci-dessus en vue de mettre le gouvernement à même de prendre, *s'il y a lieu, d'accord avec les contractants*, des mesures propres à la reprise de l'égalité des taux. » Il est facile de prévoir comment cette clause sera appliquée : la compagnie passera des contrats avec les gros chargeurs et leur accordera certains avantages. Les petits réclameront; la compagnie expliquera au Postmaster general qu'elle ne peut accorder les mêmes conditions de fret qu'à ceux qui lui fournissent un trafic régulier. Et l'affaire sera classée. Ou bien les petits chargeurs se syndiqueront, s'engageront collectivement à donner tout leur trafic à une ou à plusieurs compagnies également syndiquées et leur fourniront une garantie en exécution de cet engagement. Et ce sera le système des *rebates* avec une simple interversion de rôles.

Dans tous les cas, le parlement sud-africain, croyant faire œuvre démocratique, a mis la loi au service des gros chargeurs et porté atteinte aux intérêts des petits. La morale de cette histoire est qu'il ne suffit pas à un législateur d'exprimer son

intention pour atteindre son but. C'est chose grave de légiférer. Cela suppose la connaissance de l'action réciproque des éléments sur lesquels on veut agir, celle de leurs causes et de leurs effets. Avant de partir en guerre contre une organisation, il est prudent de vérifier à qui elle profite et de ne pas écraser sous ses ruines ceux qu'on veut protéger contre ses abus.

Paul DE ROUSIERS.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES PORTS DE MER ET DES TRANSPORTS MARITIMES.

Conférence faite à l'École des Hautes Etudes Sociales.

Dans un pays merveilleusement ouvert comme la France sur trois mers différentes, la navigation maritime tient forcément un rôle économique des plus importants. Il était donc naturel que l'École des Hautes Études Sociales lui réservât une place dans l'étude des conditions économiques nouvelles qui sont faites à la France contemporaine.

Ce que nous nous proposons d'étudier avec vous aujourd'hui, c'est le développement et la transformation des ports et des transports maritimes, ainsi que des conditions qui résultent de cette transformation. Le sujet est vaste, comme vous le voyez, et il importe de le délimiter exactement dès le début. Lorsqu'on se propose, en effet, d'étudier le développement d'un phénomène, il faut fixer avec soin la période pendant laquelle on l'observe et il est utile de la choisir assez courte, pour que les faits observés soient à peu près comparables les uns aux autres pendant toute la durée de la période. Si, par exemple, nous voulions étudier le développement de la navigation commerciale en France en prenant pour point de départ le XVIIIe siècle, nous nous heurterions à une très grosse difficulté. La France de l'ancien régime, en effet, présentait, au point de vue économique, des différences très profondes avec la France actuelle. L'ensemble du territoire se trouvait divisé en trois grandes zones distinctes : soumises à trois régimes douaniers différents : 1° les provinces des cinq grosses fermes dans lesquelles une sorte d'unité douanière avait pu être adoptée ; 2° les pays d'États ; 3° les provinces réputées étrangères. Il est facile de comprendre que les grands ports français ne pouvaient pas jouer, vis-à-vis de l'ensemble du territoire, un rôle analogue à celui qu'ils jouent aujourd'hui. Les divisions que je viens de vous indiquer constituaient, en effet, des obstacles au libre jeu des forces économiques. Il nous a donc paru plus sage et plus conforme à une bonne méthode scientifique de prendre le point de départ de la période que nous nous proposons d'étudier à une époque beaucoup plus rapprochée de nous.

D'autre part, il importait de remonter assez haut pour assister à l'entrée en scène de l'agent de transformation le plus puissant qui ait agi, dans l'époque moderne, sur la navigation maritime et sur les fonctions des ports de mer. Ce rôle d'agent principal de transformation est incontestablement tenu par la vapeur. C'est l'application de la puissance motrice de la vapeur aux navires qui a amené les plus profonds bouleversements dans l'organisation de la marine de commerce et qui a influé, de la façon la plus intense, sur sa constitution actuelle.

Pour ces deux raisons, l'année 1840 nous a semblé être le point de départ le plus convenable pour la comparaison à laquelle nous allons nous livrer. A cette époque, en effet, le nombre des bateaux à vapeur était encore très faible en France ; l'importance de leur tonnage était infime ; de plus, aucun chemin de fer n'aboutissait encore à nos grands ports de commerce. On peut donc dire que l'action économique de la vapeur ne s'était pas encore manifestée d'une façon sensible. Nous allons, si vous le voulez bien, nous rendre compte d'abord, brièvement, de l'état du trafic maritime français en 1840, de l'outillage qui y était consacré et de l'organisation des transports maritimes et des ports de mer, qui en résultait. Après ce premier coup

d'œil, nous pourront utilement consulter des statistiques contemporaines et tirer, de la comparaison qui s'établira ainsi, un enseignement profitable. Il nous restera ensuite à examiner quelles sont les réquisitions du commerce maritime moderne dans notre pays.

I. — LE TRAFIC MARITIME FRANÇAIS EN 1840 ET AUJOURD'HUI.

En laissant de côté le mouvement des marchandises transportées d'un port français à un autre port français, c'est-à-dire le mouvement du cabotage, et en ne considérant que le commerce maritime extérieur de la France, la valeur totale des importations et des exportations françaises par mer, en 1840, s'élevait à près d'un milliard et demi de francs (1.481.100.000 francs[1]). En 1909, le commerce extérieur maritime de la France, importations et exportations réunies, s'exprime par une valeur de près de dix milliards de francs (9.970.900.000 fr.)[2] en chiffres ronds. La valeur du trafic maritime extérieur de la France est donc 6 fois 1/2 plus grande en 1909 qu'en 1840.

Cette proportion ne donne pas, au surplus, l'exacte mesure du phénomène. La valeur des marchandises transportées par un navire est le fait le plus intéressant à connaître au point de vue de l'industrie des transports maritimes. La dimension des navires, le tonnage qui doit être affecté à l'ensemble du trafic, ne sont pas déterminés par la valeur des marchandises à transporter, mais bien par leur poids ou leur volume. Dans la navigation moderne, les marchandises pondéreuses tiennent une si large place que le poids est l'élément le plus utile à connaître. C'est en fonction du poids des marchandises à transporter qu'une marine est obligée de s'outiller. Malheureusement, en 1840, les statistiques françaises ne mentionnaient pas le poids de toutes les marchandises constituant les cargaisons du commerce extérieur. Les indications relevées par la douane variaient suivant la nature de chacune d'elles et tandis qu'on exprimait les quantités de charbons en poids, les céréales étaient mesurées en litres et certaines autres marchandises étaient comptées par unité. De la sorte, pour connaître le poids total des céréales importées en France ou exportées de France à cette époque, il faudrait les décomposer d'après leurs diverses variétés (froment, seigle, avoine, orge, sarrasin) et les ramener ensuite à une mesure de poids en tenant compte de leurs densités différentes. Pour les marchandises comptées par unité, la difficulté serait plus grande encore. Mais si une comparaison globale nous est interdite entre le poids du trafic maritime de 1840 et celui de 1909, du moins pouvons-nous, en considérant le commerce de la France avec une des nations qui forment sa plus grosse clientèle, la Grande-Bretagne, prenant quelques exemples choisis parmi les marchandises les plus importantes, nous rendre compte sur ces quelques points de la profondeur des transformations apportées.

En 1840, la valeur des importations anglaises en France était de 109.682.793 fr.; celle des exportations de France en Angleterre se chiffrait par 160.203.627 francs, soit un total d'environ 270 millions de chiffres ronds[1]. En 1909, la valeur de nos échanges avec la Grande-Bretagne dépasse deux milliards sept cents millions (2.724.507.000), elle est donc environ dix fois plus grande. Elle a décuplé dans cette période de 70 ans. Voyons maintenant quels ont été les principaux éléments de ce magnifique développement.

En 1840, l'Angleterre importait en France 399 tonnes de laines en masse. En 1909, elle a importé 46.211 tonnes. Ici, nous nous trouvons en présence d'une comparaison de poids et non pas d'une comparaison de valeur et la proportion augmente immédiatement. Comme on le voit, les quantités de laines importées d'Angleterre en France ont plus que cen-

1. Tableau général du commerce et de la navigation pour l'année 1840, p. XXIII.
2. Tableau général du commerce et de la navigation pour 1909, vol. I, p. LXXI.

1. Tableau général du commerce et de la navigation pour 1840, p. XX et XXI.

tuplé pendant la période observée. Remarquons, en passant, que la France est loin de se procurer uniquement par la voie de l'Angleterre la matière première de son industrie lainière. En dehors des toisons fournies par la tonte du troupeau français, cette industrie met en œuvre des laines de l'Amérique du Sud et du Cap importées directement, en général, des pays d'origine. Depuis quelques années, même, les laines d'Australie et de Nouvelle-Zélande, qui viennent sur nos marchés, ne sont pas uniformément achetées aux enchères de Londres; une certaine quantité arrivent directement des pays producteurs. Il suit de là que le chiffre indiqué ne mesure pas le développement de nos importations de laines, qui serait beaucoup plus fort, mais simplement le développement des importations anglaises de laines en France.

Passons maintenant au charbon, qui constitue un de nos gros éléments de trafic avec l'Angleterre. En 1840, l'Angleterre importait en France 392.123 tonnes de houille sous toutes ses formes. En 1909, elle en importe plus de 10 millions et demi de tonnes (10.621.292 tonnes), c'est-à-dire 27 fois plus. A ne considérer que le poids, le charbon occupe de beaucoup la première place dans les importations anglaises en France. Le poids total de ces importations est en effet de 11.760.691 tonnes. En dehors du charbon, par conséquent, les Anglais n'importent en France guère plus d'un million de tonnes.

En 1840, les importations de coton des États-Unis en France représentaient 79.000 tonnes. En 1909, elles donnent 253.573 tonnes. Les huiles minérales, absentes et pour cause, en 1840, donnent, en 1909, 315.000 tonnes. Les phosphates, également ignorées en 1840, figurent en 1909 pour 124.000 tonnes. L'ensemble des importations des États-Unis en France atteint le chiffre de 1.250.000 tonnes. Nos exportations sur les Etats-Unis représentent 273.000 tonnes, soit plus d'un million et demi de tonnes pour notre trafic franco-américain.

Ces quelques chiffres peuvent donner une idée de l'intensité énorme du développement du trafic maritime français pendant la période qui s'étend de 1840 à 1909. Il est bien évident, à première vue, que l'outillage nécessaire pour correspondre à ce trafic a dû se transformer au cours de cette même période. C'est bien, en effet, ce qui a eu lieu.

Au 31 décembre 1840, la flotte commerciale de la France comptait 15.600 navires, jaugeant ensemble 662.500 tonneaux de jauge nette, soit une moyenne de 42 tonnaux nets par navire. On ne comptait pas, bien entendu, dans ce chiffre les petits bateaux de pêche, dont le nombre atteignait 5.578 et qui figuraient seulement pour un tonnage de 35.262 tonneaux, soit environ 6 tonneaux 1/2 en moyenne[1].

Les quelques navires à vapeur qui se trouvaient dans la flotte, étaient au nombre de 89; ils atteignaient déjà un tonnage moyen un peu plus fort; ils jaugeaient ensemble 9.446 tonneaux de jauge nette, soit une moyenne de 106 tonneaux environ par navire. Toutefois, les chiffres moyens de tonnage ne correspondent à aucune réalité. Il convient d'entrer un peu plus dans les détails pour se rendre compte de la composition exacte de la flotte française et de la dimension des navires à cette époque. Les statistiques de 1840 nous donnent, à ce point de vue, des précisions intéressantes. Il y avait, au 31 décembre 1840, dans la flotte commerciale de la France, un seul navire mesurant plus de 700 tonneaux de jauge nette; il en avait exactement 717;

Les navires avaient une jauge comprise :

3	entre 600 et 700 tonneaux.
4	500 et 600
35	400 et 500
150	300 et 400
533	200 et 300
1.365	100 et 200
13.509	de moins de 100

En somme, presque tous les navires mesuraient moins de 500 tonneaux de jauge nette et probablement guère plus de 600 tonneaux de jauge brute, car c'étaient des voiliers, et la différence entre la jauge brute et la jauge nette est surtout sen-

1. Tableau général du commerce et de la navigation pour l'année 1840, p. 619.

sible pour les vapeurs, la jauge nette ne comprenant pas les volumes affectés aux machines et aux soutes. Ces navires pouvaient donc entrer dans tous les ports, même peu profonds ; ils abordaient même dans une foule de baies et de criques.

Le résultat naturel de cette situation, c'est qu'une foule de ports français étaient fréquentés. Les états de développement de la navigation par port français d'entrées et de sorties au commerce extérieur, dressés par l'Administration générale des Douanes, ne mentionnent pas, en 1840, moins de 179 ports dont 134 sur l'Océan et 45 sur le littoral de la Méditerranée. Encore ne parlons-nous ici que du commerce extérieur. C'est bien autre chose encore en ce qui concerne le cabotage qui comporte des navires de plus faible dimension et d'un tirant d'eau moindre, par conséquent. Le tableau du commerce général de la France, en 1840, mentionne 246 ports de mer comme ayant reçu ou expédié, cette année-là, des marchandises au cabotage.

On n'avait pas seulement la possibilité de fréquenter ces ports, par suite de la faible dimension des navires, on avait aussi intérêt à les fréquenter; à cette époque, en effet, les routes étaient encore relativement rares et l'absence de chemins de fer rendait les transports par terre particulièrement difficiles et onéreux. C'était donc un immense avantage pour la France de posséder un littoral très étendu, très découpé, offrant une série de havres et d'abris à de petites embarcations. La France était accessible par mer en une multitude de points et cette circonstance facilitait merveilleusement la distribution des marchandises dans tous les pays côtiers. Il y avait là une condition très bien adaptée à l'état du trafic maritime à cette époque et très favorable à l'activité de notre pavillon.

On peut donc résumer ainsi la situation du commerce maritime de la France en 1840. Par rapport à ce qu'il est devenu aujourd'hui, il était extrêmement restreint comme volume, comme poids et comme valeur ; il se distribuait entre une série de ports extrêmement nombreux ; enfin, il était servi par une grande quantité de petits navires. En se développant, comme nous venons de le voir, le commerce de mer moderne a transformé toutes ces conditions pour les adapter à ses besoins nouveaux.

(*A suivre.*) Paul de Rousiers.

BIBLIOGRAPHIE

Les Embarras de l'Allemagne, par Georges Blondel, un vol. in-18 de 303 pages. Paris, Plon et Nourrit, 1912.

M. Georges Blondel est un des Français qui ont le plus étudié l'Allemagne. Il se tient en contact étroit avec elle, tant par ses séjours répétés que par les nombreuses relations qu'il y entretient et par sa connaissance approfondie des travaux des économistes et des sociologues allemands. Il est donc toujours profitable d'écouter les leçons de sa large expérience. Dans des ouvrages antérieurs, il avait mis en relief devant le public français les procédés employés par les Allemands pour réussir dans la lutte économique et quelques esprits chagrins ou pointilleux lui avaient reproché, paraît-il — M. Blondel en fait l'aveu dans sa préface — de nous présenter l'Allemagne sous ses beaux côtés. Je ne saurais, pour ma part, m'associer à ce reproche. Quand un observateur, soucieux de remonter aux causes des événements qui se passent sous ses yeux, décrit l'essor économique d'un peuple qui progresse, il s'attache forcément à rechercher les raisons de ce progrès et, forcément aussi, les raisons se trouvent dans des qualités et non dans des défauts de ce peuple.

Quoi qu'il en soit, M. Blondel s'est donné pour tâche, dans ce nouveau volume, de nous montrer les embarras de l'Allemagne. Elle en a de plus d'un genre et l'auteur les passe successivement en revue. Il cite tout d'abord les embarras politiques résultant de la constitution de l'Empire, des circonstances dans lesquelles il est né, du peu d'étendue de ses moyens d'action

intérieure. Ces embarras sont réels; ils ne semblent pourtant pas menaçants. L'empire allemand est la réalisation d'une unité allemande préparée depuis plus d'un siècle par les guerres de la Révolution et du Premier Empire, par la constitution du Zollverein, par les victoires de la Prusse. Cette unité a été trop avantageuse à l'ensemble du pays pour qu'il renonce à son bienfait. Les difficultés qui se produisent entre le gouvernement impérial et les gouvernements particuliers ne paraissent pas insolubles et, tout le monde ayant intérêt à les résoudre, il est à croire que la constitution recevra les amendements nécessaires ou sera appliquée, en fait, de manière à éviter les heurts.

Les embarras d'ordre financier offrent déjà plus de gravité. L'Allemagne a acquis des richesses, mais elle est dans la situation d'une société qui, réalisant de beaux bénéfices, les aurait tous employés en immobilisations diverses ou engagés dans des affaires à long terme. Elle n'est jamais en état de faire face à une liquidation. Elle est prospère à condition que tout marche bien, qu'aucun événement imprévu ne survienne qui arrête brusquement l'activité économique. On peut se demander, à ce point de vue, comment l'Allemagne supporterait une guerre prolongée. Beaucoup plus riche qu'en 1870, elle souffrirait pourtant beaucoup plus qu'alors. Elle vit largement au jour le jour. Elle vivait autrefois pauvrement de ressources médiocres, mais assurées. La situation est toute différente.

M. Blondel insiste avec raison sur des embarras d'une nature plus délicate et qu'on pourrait appeler des embarras moraux. Il n'y a pas que la faim qui soit mauvaise conseillère. Le bien-être matériel a ses dangers aussi, surtout lorsqu'il est rapidement acquis sans la contre-partie d'une élévation morale correspondante. L'Allemagne a certainement beaucoup plus de bien-être qu'il y a quarante ans. On peut douter qu'elle soit plus vertueuse. Si les Français qui visitent l'Allemagne ne secouent pas la poussière de leurs chaussures en quittant Berlin, ce n'est pas que les occasions de scandale leur aient manqué. C'est simplement que ce geste pharisaïque ne convient pas à nos habitudes et à notre éducation.

L'Allemagne connaît encore d'autres embarras. Elle n'a pas accompli sa révolution sociale et elle en a une à accomplir. Comment résoudra-t-elle ce gros problème? Comment même se présentera-t-il à elle un jour? Sous quelle forme précise et aiguë? C'est impossible à prévoir. Mais, dès à présent, on voit se dresser l'un contre l'autre des éléments qui entreront forcément en lutte ouverte quelque jour. L'aristocratie militaire prussienne croit avoir fait l'Allemagne à elle seule. Elle détient encore, par le fait, la réalité du pouvoir. Elle n'est pas disposée à l'abandonner. La bourgeoisie florissante et riche qui dirige le mouvement industriel croit, elle aussi, avoir fait l'Allemagne moderne et considère que son intérêt est l'intérêt général du pays. Elle entend que son intérêt prévale. Enfin, le parti socialiste s'imagine que l'avenir est à lui parce que les gros bataillons se rangent de plus en plus de son côté. Il croit, lui aussi, pouvoir mener ce pays, lui fournir des cadres. Ces divisions existent ailleurs sans doute; mais en France, par exemple, elles ne trouvent pas de points d'appui artificiels dans l'organisation politique. En Allemagne, il existe encore beaucoup de soutiens artificiels de l'état de choses ancien. Le développement de la richesse générale les met de jour en jour plus en opposition avec l'état de choses nouveau. Que se produira-t-il quand une circonstance fera éclater cette contradiction et la rendra insupportable? Et combien de disciplines traditionnelles seront entraînées dans leur chute inévitable? Cela est peut-être plus qu'un embarras. C'est le danger de l'Allemagne.

Paul DE ROUSIERS.

La politique de réforme sociale en Angleterre, conférences de « l'Eighty Club ». Un vol. in-16. Misch et Thron, édit. Libr. M. Rivière.

Que la libérale Angleterre, qu'on a si longtemps considérée comme le champion de l'individualisme et qui effectivement

est entrée si tard dans la voie de la législation protectrice des classes ouvrières, soit actuellement l'un des pays où cette législation a pris le plus de développement, et montre la voie à suivre à ceux où ces mesures sont depuis longtemps l'objet de discussions aussi ardentes que peu fécondes en résultats, voilà de quoi surprendre bien des gens. C'est pourtant la vérité : cette politique, si différente de celle qui avait été suivie jusqu'alors, ne date pas de dix ans ; mais, pendant cette période, le législateur britannique, tout en avançant prudemment et par voie d'expériences plutôt que d'institutions définitives, a marché vite et a laissé derrière lui ceux des autres pays qui l'avaient précédé dans cette voie. Lois sur les comités de chômage, sur la constitution des petites exploitations rurales, sur les pensions de vieillesse, sur la nourriture des écoliers, sur la protection des orphelins, sur les bureaux de salaires, sur l'assurance contre la maladie et contre le chômage, sur les Bourses de travail, sur la responsabilité des Trades-Unions, telles sont les principales mesures — et j'en passe — prises en faveur des travailleurs ; et notez bien que certaines d'entre elles font preuve d'une audace dans la protection de cette classe non moins que dans l'atteinte aux situations acquises, qui ferait rêver les adeptes les plus convaincus de l'intervention de l'État. C'est cette politique qui se trouve rapidement exposée dans les conférences que l'Institut Solvay de Bruxelles a eu l'heureuse inspiration de demander à des notabilités du monde parlementaire ou des affaires de l'Angleterre, ajoutant une nouvelle pierre, et non des moins solides, à l'édifice si activement élevé par cette laborieuse institution.

G. Olphe-Galliard.

Les origines argentines, par R. Levillier. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. E. Fasquelle, édit.

C'est l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire des sociétés modernes, que celui qui a pour but de retrouver les conditions de la naissance, les causes qui ont retardé et celles qui ont enfin permis l'épanouissement d'un peuple nouveau comme celui-ci. Il existe bien des histoires de la République Argentine ; mais ces écrits, déja anciens, et n'abordant le sujet que par son côté politique, laissaient place à une étude plus complète par sa généralité et mettant en œuvre les documents de première main. Pourquoi faut-il que l'auteur, écartant de propos délibéré la base concrète et individuelle de ces documents, et s'en tenant aux idées abstraites qu'il en extrait, ait ainsi diminué considérablement l'intérêt vivant et objectif, ainsi que la certitude des déductions et des appréciations de son travail ? Cette méthode, chère aux historiens d'il y a un demi-siècle, prête trop à l'emploi de l'imagination, à la place d'une analyse patiente, ainsi qu'à la forme imagée et emphatique du langage, pour qu'on ne lui substitue pas définitivement, dans tous les travaux de ce genre, celle, autrement sûre et féconde, de la science sociale. Si M. Levillier veut bien s'inspirer de celle-ci dans la deuxième partie de l'étude qu'il nous annonce, les qualités personnelles que révèlent son premier livre promettent une œuvre de premier ordre et d'un intérêt capital.

O.-G.

Retraites ouvrières, par L. Chachoin. Broch. de 15 p. Prix : 0 fr. 50. Alger. Imp. J. Torrent.

L'auteur expose un nouveau système de retraites ouvrières basé sur le versement des employeurs et sur un impôt successoral.

I fattori sociali del delitto (**Les facteurs sociaux de la criminalité**), par Marcellino Marcellini, avocat, 1910, Pise, Tipografia coeperativa « Germinale ». — 15 centimes.

Cette petite brochure est une réédition assez éloquente de diatribes passionnées que les écrivains socialistes et les théoriciens de l'anarchie ont si souvent lancées contre la société moderne. Tout d'abord, l'auteur s'attaque à l'*École positive de droit pénal*, fondée en Italie par C. Lombino. Il jette la suspicion sur la valeur

des principes qu'elle a énoncés, combat les idées qu'elle a répandues, met en doute l'efficacité des mesures qu'elle propose, pour cette raison péremptoire que l'École positive a la tare ineffaçable d'une origine bourgeoise. Il s'efforce ensuite de prouver contre cette école que le crime est non pas une résultante des instincts individuels et des circonstances, mais bien le produit des seuls facteurs sociaux. Alors même que le criminel aurait apporté en venant au monde les pires penchants et que des stigmates manifestes de dégénérescence attesteraient son déséquilibre organique, la société, pense-t-il, serait encore seule responsable de ses crimes. En laissant la misère se perpétuer, en encourageant l'alcoolisme, en instituant des lois contraires aux instincts naturels, en protégeant la famille et le mariage, elle serait cause, en effet de tous les troubles physiques et psychiques dont la malheureuse souffrirait. Pour diminuer la criminalité, il ne servirait de rien, donc, de chercher à développer les vertus sociales. Comme la religion, celles-ci ne seraient d'ailleurs que des moyens par lesquels la classe possédante chercherait à affermir sa suprématie. Ce qu'il faudrait avant tout, d'après l'auteur, ce serait donner à chaque être humain de l'air, de la lumière, de l'instruction et une nourriture en rapport avec ses besoins, ce serait encore libérer l'union des sexes de toute règle autre que celle de l'amour.

A. CONSTANTIN.

Storia del diritto naturale (Histoire du droit naturel), par Giulo de Montemayor, 1911, Milan, Remo Sandion. — 7 fr. 50.

Le cadre d'un bulletin bibliographique ne permet pas d'exposer la multitude d'idées et de faits dont traite l'ouvrage si plein d'érudition que M. de Montemayor a consacré à l'histoire du droit naturel. La pensée directrice de l'auteur peut seule être indiquée ici et encore bien sommairement. La voici.

Le caractère essentiel de l'école du droit naturel a toujours été de considérer le droit comme l'œuvre logique de l'esprit humain et non comme celle de la volonté divine, de s'opposer par suite à toute théologie, à toute théocratie et de défendre contre les intrusions du surnaturel la conception que les hommes ont du droit. Quant au droit naturel, il n'a été que le drapeau du libre examen porté sur le terrain juridique par la bourgeoisie en lutte contre l'Église dont le pouvoir spirituel était employé à empêcher les classes populaires de réussir dans leurs tentatives pour s'élever à une condition supérieure.

Les jésuites et les philosophes, qui voient dans Grotius le fondateur de l'école du droit naturel, se trompent. Ses origines remontent au moyen âge et se confondent avec les origines mêmes de la société moderne.

Les barbares étaient déjà sortis du communisme primitif et avaient une organisation sociale dont la base était la famille et la transmission héréditaire des biens, lorsqu'ils commencèrent à se substituer aux Romains dans les différentes charges de l'empire. Ils étaient par suite tout prêts à entrer dans les cadres de la constitution impériale qui, avec le servage, le patronat, l'hérédité du service militaire, contenait en germe toute la féodalité. Mais si, faute d'avoir suffisamment évolué, leurs peuples se trouvaient au point où la décadence avait ramené les Romains, ils étaient plus qu'eux épris d'indépendance et prompts à l'indiscipline. Leur turbulence fut favorable à l'affranchissement des plèbes urbaines que soulevaient les théories communistes et égalitaires de la philosophie grecque et du christianisme.

Platon dans sa *République*, Aristote dans sa *Morale à Nicomaque*, avaient antérieurement exprimé l'idée que tous les hommes ont les mêmes droits dans la cité et que la justice ordonne qu'ils soient égaux les uns des autres. Les stoïciens, puis les Enéniens la formulèrent après eux. Enfin, les chrétiens la propagèrent partout. Pour la soutenir, ils allèrent jusqu'à prendre la défense des esclaves contre leurs maîtres et à leur ouvrir des asiles dans les évêchés, les couvents et les églises. Des juristes comme Ulpien vinrent affirmer à leur tour que les hommes

naissent libres et égaux et qu'ils ont le droit de résister à la violence oppressive.

Pendant qu'une anarchie militaire ininterrompue amenait la désagrégation de l'Empire, le christianisme conquit à ses doctrines non seulement les classes inférieures dont il secondait les aspirations et pour qui il instituait des règles de justice, mais encore une partie des classes supérieures, parmi lesquelles il recrutait beaucoup de ses évêques. Quand il fut adopté par Constantin comme religion officielle de l'État, son église devint un organisme social et elle assuma la plupart des charges publiques. Elle étendit et affermit alors son autorité en s'appuyant à la fois sur les barbares et sur les empereurs dont elle se fit l'auxiliaire. De crainte de paraître subversive, elle n'accorda plus aux esclaves qu'une protection morale, cessant de les défendre juridiquement et matériellement. Quelques écrivains ecclésiastiques conservèrent, il est vrai, les doctrines traditionnelles du droit naturel qui avaient été énoncées par les premiers pères de l'Eglise. En même temps des clercs et des moines, les seuls hommes qui eussent alors quelque instruction, se firent les fidèles gardiens des œuvres où vivait la pensée des auteurs anciens.

Le pouvoir impérial, devenu à la fois théocratique et barbare, passa de Rome en Grèce, et la souveraineté transmise par les empereurs à leurs patrices fut en fait détenue par les patriarches et leurs évêques. Au droit romain humanisé par les lois de Constantin et le Code Justinien se substituèrent le droit canon et les décrétales. Et là où l'influence germanique était prépondérante, le clergé devint un des éléments du système féodal, eut des terres, des vassaux sur qui il exerçait son droit de suzeraineté.

Dans les provinces, les cités qui avaient été asservies à Rome, bien plutôt qu'elles ne lui avaient été associées dans l'empire et qui souvent étaient bien moins romaines qu'elles n'étaient restées ou n'étaient devenues barbares, profitèrent des luttes entre les papes et les empereurs grecs pour reprendre leur autonomie. De 830 à l'an mil, des républiques se constituèrent à Venise, à Amalfi, à Pise, à Gênes, à Milan, à Bari, etc. Ce mouvement qui en Italie trouvait sa force dans les traditions municipales romaines, se propagea en France par la Provence et par les villes qui étaient en relation avec les cités italiennes. Il y gagna les villes du nord qui étaient préparées à la pratique du régime communal par les coutumes germaniques, puis passa en Angleterre et dans les Pays-Bas. Des corporations n'ayant en vue que des intérêts professionnels se formèrent. Elles se fédérèrent entre elles, s'aidèrent mutuellement contre les vexations des nobles, se réunirent dans des entreprises collectives, se soumirent à des statuts, s'assemblèrent en conseil dans les conjonctures graves, se donnèrent un gouvernement commun. Ainsi créées, les communes furent bientôt assez fortes pour obliger leurs suzerains à traiter avec elles. Vers le même temps, les croisades firent connaître la civilisation arabe et avec elle la pensée des Averroès et des Avicenne. Les esprits endormis dans une croyance profonde aux dogmes catholiques commencèrent à se réveiller comme jadis les gnostiques ; des hérésiaques exprimèrent de nouveau les théories démocratiques et communistes dont le christianisme primitif avait été pénétré.

Un peu plus tard, après les grandes découvertes maritimes, l'essor du commerce, celui de l'industrie et des différents arts, la terre que le clergé et les villes étaient seuls à posséder cessa d'être la seule richesse ; des marchands et des financiers devinrent, par la seule force de leurs ressources financières, les égaux en puissance des possesseurs de fiefs. Des voies nouvelles s'ouvrirent à l'activité humaine non seulement dans le domaine du labeur productif, mais encore dans celui de la spéculation philosophique. Le mouvement intellectuel de la Renaissance entraîna en grand nombre les esprits vers le libre examen, vers la critique raisonnée des institutions politiques et sociales. Philosophes, juristes, hommes d'État, érudits et penseurs de tout ordre se succédèrent sans interruption depuis saint Thomas et

Dante jusqu'à nos jours, exposant tour à tour les théories souvent contradictoires au milieu desquelles l'idée du droit naturel parvint cependant à se préciser de plus en plus. Ce furent d'abord les *Monarcomaques* avec Buchanan, Bodin, Languet, Altusion, Hotman ; les *Utopistes* avec Thomas, Horns et Campanella; les *Utilitaristes* avec Harrington, Machiavel, Bacon, Hobbes et Spinoza; les *Jésuites*, dont les doctrines se rattachent tant à celles des utilitaristes, avec Suarez et Molina; les *Internationalistes* et les *doctrinaires du droit naturel* proprement dit avec Alberigo Gentile et Grotius. Ensuite vinrent les *Réformistes* allemands avec Pufendorf, Leibniz, Wolf, Thomas et Kant; les *Constitutionalistes* anglais avec Cumberland et Locke; l'*école de la tradition huguenote française* avec Rousseau et les encyclopédistes ; celle de la *tradition juridique* avec Gravina, Doria et principalement Vico ; les *révolutionnaires français*, les *jurisconsultes* de la France consulaire et impériale; les *critiques* avec Joseph de Maistre, Bonald, Burke et Bentham; les *physiocrates* avec Adam Smith, les *positivistes* avec Auguste Comte. Enfin les diverses *écoles socialistes* arrivèrent et proclamèrent le droit à l'existence, le droit au travail, le droit au produit intégral de son travail, le droit même pour l'homme d'avoir selon ses besoins; elles posèrent de nouveaux problèmes sur la répartition des biens et commencèrent à faire entrer dans la réalité et la jurisprudence une égalité économique qui jusque-là n'avait été qu'un idéal lointain de l'humanité.

Il semble que, sous l'influence de sa prédilection pour le syndicalisme, M. de Montemayor ait fait beaucoup plus attention aux aspirations et aux revendications des populations urbaines qu'à celles des campagnes. Il semble aussi qu'il ait attribué trop d'importance aux idées religieuses et qu'il n'en ait pas attribué assez aux faits économiques. C'est pour cela sans doute qu'il passe sous silence la Jacquerie et ne voit que l'effet des enseignements démocratiques du christianisme dans la phrase si connue : « Quand Adam bêchait et qu'Ève filait, où était donc le gentilhomme ? » ainsi que dans les vers du *Roman de la Rose* :

> Nous sommes hommes comme ils sont,
> Les membres avons comme ils ont.

Jean de Meung, un poète contemporain de Guillaume de Lorris, avait pourtant exprimé les griefs du peuple contre la féodalité ecclésiastique, en disant des abbés :

> Ils tollent, l'on ne leur toll rien.

Mais ce sont là détails. M. de Montemayor avait entrepris de tracer l'histoire de ce qu'il y a d'immatériel et de social dans notre civilisation et de faire en même temps un exposé critique des idées qui ont présidé aux transformations de la société. Il y a réussi pleinement en ce qui concerne l'Italie, en partie seulement pour ce qui est des autres pays. Tel quel, son livre n'en est pas moins remarquablement instructif; surtout il donne beaucoup à penser, en dépit du caractère erroné de certaines de ses opinions [1].

A. CONSTANTIN.

La science économique : ses lois inductives, par M. Yves Guyot (Bibliothèque des sciences contemporaines). Quatrième édition entièrement refondue contenant 13 graphiques. Petit vol. de 387 pages relié (Schleicher frères, éditeurs). — 2 fr. 50).

Il paraîtrait aujourd'hui fastidieux à la plupart des lecteurs de relire avec de grands développements un exposé complet des arguments que l'on prodiguait, il y a quelques décades, en faveur de telles ou telles théories presque nouvelles alors : l'économie politique, présentée sans séduction ni ménagement, risquerait de mériter le nom de « littérature ennuyeuse » que Thiers lui a, paraît-il, infligé.

M. Yves Guyot, désireux de faire œuvre utile et vivante, a allégé sa nouvelle édition des données qu'il considère comme « acquises » ; il a, en revanche, consacré la plus grande partie de l'espace ainsi rendu libre à des sujets nouveaux, tels que la crise américaine de 1907-08, les projets de

1. Voir à ce sujet le numéro de novembre 1906 de la *Science sociale*. *L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme*, par Paul Descamps.

réforme de la circulation monétaire, les doctrines qui se sont récemment modifiées et les polémiques qui en sont résultées. Il a vu en action la plupart des phénomènes qu'il décrit; c'est de l'expérience plutôt que de l'étude abstraite qu'il a tiré les lois servant de conclusion aux diverses parties de son ouvrage. Les pages de celui-ci contiennent donc une abondante moisson de faits. Cependant les personnes qui connaissent la méthode de M. Yves Guyot savent qu'elle a peu de traits communs avec celle de la Science sociale; mais le principe de l'observation se retrouve dans l'un et l'autre cas. Il y aurait à ce sujet de curieux rapprochements à faire, notamment en lisant les chapitres consacrés aux Fondateurs de la Science économique, au salariat et à la propriété foncière.

Le livre VIII traitant de « la valeur de l'homme » est particulièrement intéressant. On y trouve un important départ établi entre le système de la participation aux bénéfices et le système moins compliqué des primes. L'auteur, on le sait, a été de bonne heure l'un des partisans déclarés de la commercialisation du travail et de la substitution des contrats collectifs ayant pour objet le louage d'ouvrage au louage individuel de services. Favorable à la liberté d'association saine et loyale, il n'admet pas cependant que celle-ci doive constituer un « privilège » pour les employés. Il ne lui semble pas, d'autre part, que toutes les formes d'association puissent être profitables à ceux qui les emploient : les résultats donnés par les coopératives de production constituent un exemple frappant des déceptions que peuvent apporter les remèdes hâtivement inventés pour corriger la rigueur du salariat et du régime capitaliste.

A un point de vue purement économique, il convient de signaler les chapitres concernant le commerce, les banques, la monnaie, les prix et surtout la très remarquable étude du rapport entre les capitaux fixes et les capitaux circulants. C'est à l'excès des immobilisations de capitaux circulants et non à la surproduction que M. Yves Guyot fait remonter la cause des crises.

Son ouvrage se trouve facile à consulter grâce à une table analytique, à une table alphabétique des matières et à une table de noms des personnes, une bibliographie très détaillée lui sert d'utile complément.

Mme Bouverot, préfète, par André Pavie. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (VIe).

M. André Pavie a étudié un groupe social fort important, celui du politicien français, à plusieurs points de vue : quant au lieu et quant au métier. Il l'a situé d'abord à Paris, puis en province, la centralisation du pays imposant ce double cadre. Les amateurs de littérature descriptive éprouveront un vif plaisir à retrouver dans ce livre, en tableaux d'une clarté très simple, mais d'autant plus vivante, certains aspects des villes et des campagnes angevines ou tourangelles. Le bassin de la Loire paraît être la région qui inspire le plus souvent les romanciers de talent : M. Paul de Rousiers en citait récemment ici un remarquable exemple.

Quant à la fonction, quant au « travail », le politicien français est représenté, par M. André Pavie, en multiples spécimens : directeurs de ministère ou chefs de bureaux traditionnalistes et plus ou moins détachés des querelles politiques, préfets et employés de préfectures mêlés à la lutte, parlementaires ou candidats de diverses nuances et de diverses formations, défenseurs plus ou moins désintéressés des affaires municipales, etc. Les types mis en scène sont très nombreux et analysés avec une très fine perspicacité doublée d'une connaissance approfondie des questions historiques, juridiques et administratives. Les notes sont, selon la formule malheureusement devenue banale, « sévères mais justes ». On peut regretter toutefois que l'auteur n'ait pas trouvé une place dans son cadre pour « l'homme politique », variété fort différente de celle du « politicien », et qui n'est pas inconnue en France. Quoique certains pessimistes prédisent sa disparition, la race des hommes d'État à hautes et larges vues subsiste ; et il est encore per-

mis d'espérer qu'elle ne disparaîtra pas, comme la grande faune antédiluvienne, devant des rivales de moindre envergure. D'ailleurs, la palette de M. André Pavie ne porte pas que des teintes sombres pour les personnages et lumineuses pour le décor de la nature : d'intéressants contrastes dénotent chez lui la sincérité de l'observateur.

E. B. D.

LIVRES REÇUS

Luis (roman), par Pierre Lhande, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Plon-Nourrit et Cie, Paris).

L'Interdiction de séjour, son histoire, son fonctionnement, ses remèdes (étude de droit pénal), par Henri Wachet, avec une préface de M. Gustave Le Poittevin. — 1 vol. in-8°, 5 francs (Marcel Rivière et Cie, Paris).

La concentration des entreprises industrielles et commerciales, par A. Fontaine, L. Marels, P. de Rousiers, F. Samazeuille, A. Sayous, G. Veillat, P. Weiss.

Vers le régionalisme intégral, par Joseph Angot, avec une préface de M. Charles Brun. 1 vol. gr. in-8° de 110 pages : 2 fr. (Nouvelle Librairie nationale).

Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de Julien Kayem, 2e série, avec 9 gravures hors texte. 1 vol. 7 fr. 50 (Hachette et Cie, édit., 1912).

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours de M. Paul Bureau, à la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184, Paris, recommencera le *20 novembre* et se continuera *tous les mercredis à 5 heures*. Le sujet traité cette année sera le suivant : *La Science sociale ; sa méthode, ses résultats et son rôle.*

La réouverture du *Cours de méthode*, de M. Paul Descamps, aura lieu le 24 novembre et se continuera tous les vendredis, à 5 heures, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente, à Paris.

AVIS

La *Société d'Économie politique de Paris* nous prie de rappeler que les manuscrits que leurs auteurs voudront bien lui soumettre pour concourir au prix triennal fondé par la générosité de M. Émile Mercet, prix dont le sujet est : *Étude comparée du taux des tarifs de douane dans les divers pays*, doivent parvenir avant la fin de l'année 1912, à M. Daniel Bellet, secrétaire perpétuel de la Société, 18, rue des Canus, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise). Ces manuscrits, rédigés en français, ne doivent point porter de nom d'auteur, mais seulement une devise reproduite sur une enveloppe fermée, à l'intérieur de laquelle seront le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix comporte une médaille d'or d'une valeur approximative de 300 francs et une soulte en espèces de 400 francs environ.

DÉCEMBRE 1912 99e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : La table des matières de la nouvelle série. — Les cours de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — Un cours de Science sociale à S.-Paulo (Brésil). — Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne. — La recherche de la paternité, par P. de Rousiers. — Un budget familial type. — Le développement et la transformation des ports de mer et des transports maritimes (*suite et fin*), par P. de Rousiers. — Répercussions sociales, par P. de Rousiers. — Revue de la presse. — Bibliographie. — Livres reçus.

LA TABLE DES MATIÈRES LA NOUVELLE SÉRIE

Tous les abonnés recevront gratuitement, avec le prochain numéro, la table des matières de la nouvelle série, par ordre chronologique. La table de chaque année sera imprimée sur une feuille séparée, ce qui permettra, à volonté, ou bien d'intercaler à la fin de chaque tome la feuille correspondante, ou bien de réunir en une seule brochure les différentes feuilles de la table.

Nous rappelons à nos lecteurs que la table des matières de l'ancienne série est en vente au bureau de la Revue, au prix de 2 francs.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours de M. Melin, à Nancy, a commencé cette année le 27 novembre, à 5 heures Il se poursuivra tous les mercredis à la même heure dans le *Grand Amphithéâtre de la Faculté de droit*. Ce cours est ouvert aux étudiants de toutes les Facultés et au public; le sujet traité cette année par M. Melin est le suivant : *L'Éducation française étudiée dans ses rapports avec le milieu social.*

Nous rappelons qu'à Paris, le cours de M. Bureau a lieu tous les mercredis à 5 heures à la Société de Géographie, et celui de M. Descamps tous les vendredis, également à 5 heures, à l'Hôtel des Sociétés savantes.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Nous rappelons aux membres de notre société que la prochaine réunion mensuelle aura lieu le *vendredi 27 décembre à 8 heures 3/4* du soir, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel).

L'ordre du jour de cette séance porte une communication de M. Joseph Wilbois sur *La question du salaire dans l'industrie textile en Russie.*

UN COURS DE SCIENCE SOCIALE A S.-PAULO (BRÉSIL)

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé le projet de mission au Brésil que nous élaborions de concert avec le groupe brésilien de l' « Union scolaire franco-pauliste ». Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur communiquant quelques passages d'une lettre que notre

président a reçue à ce sujet : ils leur montreront en quelle estime les intellectuels brésiliens tiennent notre méthode et quels profits la Science sociale peut espérer d'une aussi précieuse collaboration.

« Il y a à S.-Paulo, comme le dit l'éminent secrétaire du « Groupement des Universités et grandes Ecoles de France pour les rapports avec l'Amérique latine » dans la préface à la « Formation de la Nationalité brésilienne », de M. Oliviera Lima, un groupe qui croit fermement à l'avenir de la latinité et qui conserve précieusement la tradition de la culture française. C'est ce groupe qui a donné lieu à l'existence de l' « Union scolaire franco-pauliste » dont la mission principale tient à faire connaître en France les hommes et choses du Brésil, aux Brésiliens les manifestations de la mentalité française. Dans le premier ordre d'idées, les auditeurs de la Sorbonne ont déjà entendu la suite de conférences ci-devant nommée ainsi que celle de M. Arrojado Lisbôa sur le « Milieu physique brésilien ».

« L'Union a fait les plus grands efforts pour obtenir la collaboration de M. Sylvio Romero dans le sens de donner suite aux cours de l'Université de Paris par un exposé de l'ethnographie et formation sociale des populations du Brésil. Les études antérieures du savant professeur, coordonnées suivant une méthode si féconde et éminemment française, celle de Le Play, permettaient d'en attendre des leçons des plus intéressantes. L'état de santé du remarquable vulgarisateur de la Science sociale chez nous ne lui a pas permis, malheureusement, de répondre aux vœux de l'Union.

« L'Union a pensé qu'il serait aussi intéressant pour les Brésiliens de pouvoir entendre un représentant autorisé de cette branche de la science française, d'une si haute importance pour toutes les questions se rattachant à l'avenir même de leur nationalité, qui accepterait la tâche d'exposer tous les progrès que les continuateurs de Le Play ont introduits dans l'œuvre du Maître, d'en montrer l'application pratique à un de leurs problèmes d'actualité. Et comme cette année nos auditeurs auront l'occasion d'assister aux conférences d'un spécialiste, désigné par le Comité de Direction du « Groupement » pour traiter de questions concernant l'instruction et l'enseignement, l'« Union » jugerait utile que l'objet du cours de science sociale à faire fût l'*étude de l'influence et des répercussions que les moyens de transport et leur organisation peuvent avoir sur les sociétés encore en évolution.*

« L'Union voudrait donc examiner la possibilité de l'organisation d'une suite de conférences où, après un exposé frappant du système, suivant à peu près les lignes adoptées dans le programme portugais (Fasc. 50-56 de *La Science sociale*), la question de « l'effet social des moyens de transport » fût abordée ayant en vue son application aux conditions du Brésil en général et à celles de S.-Paulo en particulier.

« Le programme portugais semble tout indiqué puisque l'élément dominant de notre population se compose des descendants d'ancêtres communs à ceux en vue desquels il a été organisé. Il s'agit de faire ressortir dès le début les mêmes influences ancestrales, de citer les mêmes termes de comparaison familiers à tous les Brésiliens, d'aborder une question générale de même importance chez nous, telle que celle du libre-échange et protection.

« Dans les conférences suivantes, il s'agirait d'établir une comparaison raisonnée de l'expérience de la question « transport » dans les pays « jeunes » comme le nôtre, tout en faisant ressortir les différences entre notre formation qui obéit aux caractères généraux ébauchés par M. Sylvio Romero (*Sc. soc.*, 35e livr., *Bull.*) et celle des Nord-Américains et Australiens, ainsi que les points de contact avec d'autres nations se rapprochant du Brésil, telles le Mexique, l'Argentine, le Chili. Presque toutes ces sociétés nous ont précédé dans leur rencontre avec des besoins identiques, ont connu les avantages des différentes solutions, les chocs avec les mêmes difficultés, ont couru les mêmes dangers au point de vue général, au point de vue na-

tional. Ces derniers aspects seraient particulièrement intéressants pour la période actuelle d'évolution de l'État de S.-Paulo.

« C'est-à-dire qu'il faudrait, si l'on veut se reporter au cours professé l'année dernière au Collège libre des sciences sociales (*Sc. soc.*, 76e livr.), donner beaucoup plus d'étendue et ampleur de champ d'observation à la IIIe partie du programme « influences sociales économiques ». Les Ie et IIe parties comporteraient en échange pas mal de réductions, quoique l'influence de ces phénomènes sur la formation du type « Paulista » ait joué un rôle qu'il serait peut-être intéressant de mettre en évidence.

« Ce détail pourrait être facilement préparé sur place puisqu'il ne figure pas dans les premières conférences. Il faudrait aussi tenir compte, toujours vers la fin du cours, de la différenciation que le remplacement du travail « de cueillette » par le travail « agricole » est déjà en train d'imprimer à la population de S.-Paulo par rapport à celle des autres régions du pays. Les renseignements et les observations, faites de même sur place, mettraient le conférencier rapidement au courant de ce côté de son sujet ainsi que des autres faits sociaux qui indiquent, d'ores et déjà, de façon frappante, les problèmes que l'avenir réserve à tout le Brésil. »

—

MONOGRAPHIE D'UNE COMMUNE RURALE DE L'AUVERGNE

Mon cher président,

La *Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne*, par M. Roux, m'a d'autant plus intéressé qu'elle reproduit à peu près exactement ce qui s'est passé et ce qui se produit dans ma région. J'ai vu des paysans « rompre » leurs sillons, c'est-à-dire labourer leurs champs à la pioche; ces « roturiers » occupaient des « trous de maisons » (suivant la locution du lieu), abandonnés désormais pour des habitations plus vastes et mieux aérées. Aujourd'hui mes voisins s'enrichissent par l'élevage du mulet et par la production du lait. Il y a un peu plus de vingt ans, le maire introduisait la faucheuse dans son exploitation : la majorité de nos cultivateurs la possèdent; puis, le brabant, et voici qu'une demi-douzaine de ces charrues sont en route pour Bessé. Malheureusement aussi, l'esprit religieux s'en va, et le système de la stérilité volontaire est tel que trois exemples de naissances précipitées n'ont été, après mariage, suivies d'aucune naissance nouvelle. Le deuxième et surtout le troisième enfant sont accueillis comme un objet d'humiliation.

Maintenant, quelles sont les *conclusions* de M. Roux? Tout d'abord, l'auteur fait bon marché des vertus familiales disparues, par ce motif qu'elles ont péri avec « leurs soutiens externes » (patronages châtelains sans doute?) et n'auraient été, par suite, qu'une « apparence ». Il voit en définitive dans ce type « un communautaire à qualités individuelles sélectionnées et renforcées » : sélectionnées, peut-être une précision serait-elle utile ici; mais passons.

Sur le premier point il me semble que ce qui était artificiel, dans cette partie de l'Auvergne, comme en mon Angoumois où elle existait également, c'était la formation communautaire elle-même, nullement conforme aux conditions du lieu; et, d'autre part, est-il exact de prétendre que les vertus familiales et sociales soient dépourvues de réalité dans la vie communautaire, parce qu'elles disparaissent avec la Communauté?

En effet, et en second lieu, doit-on admettre que le type actuel soit communautaire? J'ai vu, ici, notre bien cultivé par une famille nombreuse vivant en parfait accord : c'était jadis; à présent, sur la même terre, une autre famille, comptant six enfants, se désagrège après la mort du père : un des fils occupe un emploi de l'État; deux autres enfants sont mariés et vivent au dehors; deux, gagés comme domestiques par le fils aîné, ne savent déjà plus accepter l'autorité de celui-ci, qui va seul demeurer. Quant à mes voisins, ils n'ont guère qu'un enfant au foyer!...

D. Touzaud.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de préciser quelques points des conclusions de ma Monographie d'Aulhat et j'en remercie M. Touzaud d'autant plus sincèrement qu'il importe de ne pas laisser subsister de malentendus sur certaines questions à propos desquelles on prête parfois à la *Science sociale* des affirmations erronées.

Est-il vrai, comme l'écrit M. Touzaud, que je fasse « bon marché des vertus familiales disparues, par ce motif qu'elles ont péri avec leurs soutiens externes (patronages châtelains sans doute?) et n'auraient été, par suite, qu'une apparence? » Je ne le crois

pas, car, après avoir dit que les pratiques religieuses étaient plus traditionnelles que réfléchies, étaient en somme plus des apparences que des réalités, j'ai écrit, page 93 *in fine* : « Cependant, si jadis la morale religieuse n'avait probablement pas sur la conscience individuelle une influence en rapport avec les pratiques cultuelles, elle inspirait du moins très largement les mœurs, les usages, les traditions, et ainsi d'une façon indirecte elle exerçait une influence sociale bienfaisante qui, dans un milieu fermé, n'avait pas à lutter contre des influences pernicieuses venues du dehors.

« Il en est advenu de la famille comme de la religion. Non seulement la natalité s'est extrêmement réduite, mais l'autorité paternelle et l'éducation familiale sont en pleine décadence. Privée des béquilles de la tradition, la famille contemporaine est désemparée, ne sait dans quelle voie s'engager et fait faillite à sa mission procréatrice et éducatrice. Il lui manque l'idéal qui vivifie; elle ne s'inspire que du matérialisme le plus étroit. Elle apparaît comme un être dont le système nerveux serait inexistant ou atrophié. » — On m'accordera que je déplore assez nettement la disparition des anciennes vertus familiales!

Il est vrai qu'un peu plus loin j'ai écrit, page 94 : « Les interventions extérieures qui ont apporté à la civilisation matérielle des aides puissantes ont fait tomber aussi les soutiens externes de la civilisation morale dont les apparences se sont trouvées modifiées. Or, rien n'est décevant et funeste comme les apparences qui ne correspondent pas à la réalité : de la contemplation de la vérité toute nue peuvent au contraire sortir de salutaires réflexions, prémisses d'une rénovation qu'il est toujours permis d'espérer. » — J'ai voulu dire simplement par là : 1° que les vertus morales d'autrefois étaient peut-être moins générales et moins profondes qu'on ne le croit et surtout qu'on ne se plaît à le répéter sans prendre toujours soin de le vérifier; 2° que ces vertus morales reposaient davantage sur les conditions du milieu que sur la conscience individuelle. Il en est résulté ceci : lorsque les conditions du milieu se sont modifiées, les vertus ancestrales se sont effondrées. C'est ce que j'ai dit, pages 27 et 28, au sujet de la décadence de l'autorité paternelle. En résumé, je crois qu'une moralité *passive* est inférieure à une moralité *active*, mais je ne prétends pas qu'elle soit à dédaigner.

M. Touzaud pose la question : « Est-il exact de prétendre que les vertus familiales et sociales soient dépourvues de réalité dans la vie communautaire, parce qu'elles disparaissent avec la communauté? » J'ai déjà répondu implicitement : je n'adresse à ces vertus familiales et sociales qu'une critique, c'est précisément de disparaître avec la communauté; c'est de ne pas posséder la faculté d'adaptation qui apparaît de plus en plus comme le critérium des groupements sociaux de qualité supérieure.

« En second lieu, ajoute M. Touzaud, doit-on admettre que le type actuel soit communautaire? » Il me semble que cette conclusion ressort nécessairement des faits observés. Au cours du XIXe siècle, nous avons assisté à la désagrégation des communautés de famille et notre paysan est maintenant établi en simple ménage, mais il n'en reste pas moins communautaire par ses origines et ses tendances. Qu'on veuille bien relire ce que dit M. Champault du communautaire en simple ménage à la page 21 de ses *Types familiaux* (76e fasc.). Il ne faut pas confondre communautaire et patriarcal : le premier terme est plus compréhensif que le second. J'ai dit que le paysan d'Aulhat pourrait être défini : « un communautaire à qualités individuelles sélectionnées et renforcées ». Cela signifie que si ce communautaire manque des qualités sociales qui sont la condition de la bonne organisation des groupements (famille, atelier, pouvoirs publics), ses qualités individuelles de travail, d'économie, de persévérance ont été renforcées et sélectionnées par le développement économique du pays et la concurrence qui en est résultée. Le cadre communautaire s'étant rompu, ceux qui n'ont pas trouvé en eux-mêmes la force nécessaire pour subsister et se tirer d'af-

faire seuls ont été écrasés et éliminés. Il y a bien eu, certes, une adaptation, mais dans une mesure insuffisante, à mon avis, pour ranger le type dans les semi-particularistes.

Quant à savoir si la formation communautaire était artificielle en Auvergne, c'est une question que je n'ai pas abordée et que je ne prétends pas trancher aujourd'hui. Nous constatons cette formation pendant de longs siècles; nous constatons aussi que, depuis cent ans, cette formation a reçu des ébranlements successifs. C'est bien le signe qu'elle ne répond plus aux conditions nouvelles du pays, mais ne répondait-elle pas aux conditions anciennes? C'est un point que nous éluciderons peut-être un jour, mais les faits observés à Aulhat ne permettent pas de prendre parti.

Paul Roux.

LA RECHERCHE DE LA PATERNITÉ

Le Parlement français vient de voter une loi qui était attendue depuis longtemps par tous les hommes soucieux d'assurer dans notre pays le respect de la femme et la répression de la séduction. Le Play s'était attaché autrefois, avec un zéle tout particulier, à créer un mouvement d'opinion en faveur d'une modification de notre législation sur ce point et les arguments qu'il tirait, dans ce but, de l'observation des peuples contemporains, n'ont rien perdu de leur valeur.

On sait que les dispositions de l'art. 340 de notre Code civil, interdisant la recherche de la paternité dans l'immense majorité des cas, avaient été inspirées au législateur par les abus auxquels donnaient souvent lieu, sous l'Ancien Régime, les procès en recherche de paternité. Tous les professeurs de Droit enseignent cela, et l'affirmation est exacte. Mais il est permis de se demander pourquoi ces abus parurent intolérables précisément à la fin du XVIIIe siècle et à l'aurore du siècle dernier, en France et non pas en Angleterre, ou en Allemagne, par exemple. Une hypothèse plausible est que trop de gens, à cette époque, parmi la classe de ceux qui collaboraient à la préparation des lois, avaient lieu de redouter ces abus. Il était, évidemment, beaucoup plus confortable d'écarter le danger de scandale et de chantage en enveloppant le fait de la paternité d'un mystère législatif qui, venant s'ajouter au secret de la nature, désarmerait toutes les revendications. Seuls les cas de rapt et de viol pouvaient donner ouverture à une action en recherche de paternité, de telle sorte que le drame journalier de la jeune fille séduite, rendue mère et abandonnée par son séducteur, ne comportait plus aucune responsabilité légale. Jamais peut-être l'égoïsme masculin ne s'était affirmé avec autant de sereine impudence.

Lorsque la loi s'emploie ainsi à détruire le sentiment des responsabilités les plus graves, les plus directes, elle devient un agent actif d'immoralité. L'art. 340 du Code civil est assurément pour beaucoup dans l'attitude odieuse qu'adoptent souvent, en face de leurs victimes, des hommes ne pouvant conserver et n'élevant d'ailleurs aucun doute sur le fait de leur paternité. A plusieurs reprises, il m'est arrivé d'avoir à intervenir pour engager de jeunes paysans à réparer par mariage subséquents un fait de séduction qu'ils ne songeaient même pas à nier. La jeune fille et ses parents souhaitaient de régulariser la situation. Le jeune homme et ses parents, en présence de la manifestation de ce désir, s'empressaient d'organiser un chantage et déclaraient qu'ils ne consentiraient au mariage que si certains avantages immédiats étaient constitués à la jeune fille. Les auteurs du Code civil n'avaient certainement pas prévu cette forme particulièrement repoussante du chantage, mais elle est bien le produit du texte adopté par eux.

N'ont-ils pas aussi une grande part de responsabilité dans les habitudes d'union libre et temporaire qui abaissent d'une façon si funeste le niveau moral de certains faubourgs de grandes villes, qui ruinent tout principe d'organisation familiale et entravent toute œuvre éducatrice? Sans

doute, la loi du 16 novembre 1912 ne mettra pas un terme à ces maux ; mais son application inspirera une terreur salutaire à quelques-uns et éveillera chez tous le sentiment disparu ou très affaibli de leur responsabilité.

Il semble, d'ailleurs, que des précautions suffisantes aient été prises pour prévenir les abus si redoutés par les rédacteurs du Code civil. L'action en recherche de paternité ne peut être exercée que dans des cas déterminés ; elle doit être écartée de prime abord dans d'autres cas. De plus, le demandeur de mauvaise foi sera exposé à un emprisonnement d'un à cinq ans et à une amende de 50 francs à 3.000 francs. Ajoutons enfin que, par une très heureuse extension d'une disposition déjà existante dans nos lois, les débats des procès en déclaration de paternité ne pourront pas être publics.

Paul DE ROUSIERS.

En raison de l'importance de cette loi, nous croyons devoir en reproduire le texte ci-dessous :

ARTICLE PREMIER. — L'article 340 du Code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

« La paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée :

« 1° Dans le cas d'enlèvement ou de viol, lorsque l'époque de l'enlèvement ou du viol se rapportera à celle de la conception ;

« 2° Dans le cas de séduction accomplie à l'aide de manœuvres dolosives, abus d'autorité, promesse de mariage ou fiançailles, et s'il existe un commencement de preuve par écrit, dans les termes de l'article 1347 ;

« 3° Dans le cas où il existe des lettres ou quelque autre écrit privé émanant du père prétendu et desquels il résulte un aveu non équivoque de paternité ;

« 4° Dans le cas où le père prétendu et la mère ont vécu en état de concubinage notoire pendant la période légale de la conception ;

« 5° Dans le cas où le père prétendu a pourvu ou participé à l'entretien et à l'éducation de l'enfant en qualité de père.

« L'action en reconnaissance de paternité ne sera pas recevable :

« 1° S'il est établi que, pendant la période légale de la conception, la mère était d'une inconduite notoire ou a eu commerce avec un autre individu ;

« 2° Si le père prétendu était, pendant la même période, soit par suite d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique d'être le père de l'enfant.

« L'action n'appartient qu'à l'enfant. Pendant la minorité de l'enfant, la mère, même mineure, a seule qualité pour l'intenter.

« Elle devra, à peine de déchéance, être intentée dans les deux années qui suivront l'accouchement.

« Toutefois, dans les cas prévus aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, l'action pourra être intentée jusqu'à l'expiration des deux années qui suivront la cessation soit du concubinage, soit de la participation du père prétendu à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

« A défaut de reconnaissance par la mère, ou si elle est décédée, interdite ou absente, l'action sera intentée conformément aux dispositions de l'art. 389.

« Si l'action n'a pas été intentée pendant la minorité de l'enfant, celui-ci pourra l'intenter pendant toute l'année qui suivra sa majorité. »

ART. 2. — L'art. 39, paragraphe 1er de la loi du 29 juillet 1881 (qui interdit la publication de certains débats), est complété par les mots : «... ainsi que des débats des procès en déclaration de paternité ».

ART. 3. — Le paragraphe 2 de l'art. 100 du Code pénal est complété par la disposition suivante :

« La même peine pourra être appliquée par le tribunal civil saisi d'une demande en déclaration de paternité, au demandeur convaincu de mauvaise foi. L'interdiction de séjour pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, dans un rayon déterminé, pourra en outre être prononcé dans ce dernier cas. »

ART. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et dans les autres possessions françaises.

Le pouvoir local, en promulguant la loi, aura néanmoins le droit de dire qu'elle ne s'appliquera qu'au seul cas où la mère et le père prétendu seront de nationalité française ou appartiendront à la catégorie des étrangers assimilés aux nationaux français.

UN BUDGET FAMILIAL-TYPE

Un de nos lecteurs, qui a publié des travaux très remarqués de sociologie, nous adresse les observations suivantes que nous sommes heureux de publier.

En donnant, dans un de ses derniers numéros, divers budgets domestiques dressés par des familles des États-Unis, la

Science sociale faisait remarquer que ces documents ne méritaient pas grande confiance, tant à cause de la disproportion de certaines dépenses que de l'invraisemblance ou de l'insuffisance de certaines autres; ainsi un budget de 4.000 francs n'affectait à l'imprévu qu'une somme de 7 fr. 50; un autre budget de 18.000 francs (famille de six personnes) ne prévoyait pas un centime pour la domesticité; d'autres oubliaient les frais de maladie.

Il semble que, pour donner une valeur véritable aux statistiques de ce genre, il faudrait commencer par dresser une nomenclature type de budget domestique, et la *Science sociale*, qui s'intéresse avec tant de raison aux questions de méthode, semble tout indiquée pour obtenir en cette matière une uniformité sans laquelle tous les renseignements, même chiffrés en centimes, deviennent vains.

Peut-être ce travail, d'ailleurs très simple, a-t-il été déjà fait. Mais, au cas où il n'aurait tenté personne, je me permets de soumettre aux lecteurs de la Revue un schéma provisoire qu'ils pourront perfectionner à leur gré et qui, une fois rendu définitif, pourrait servir à de très intéressantes comparaisons internationales de budgets familiaux.

Comme un peu d'artificiel ne messied pas, et même est très utile en matière de classement, je me suis imposé des chiffres identiques : sept chapitres divisés chacun en sept articles, soit quarante-neuf articles. C'est beaucoup pour un modeste budget domestique, mais on verra que ce n'est pas trop et que certains de ces articles pourraient à leur tour être subdivisés en sept alinéas; il est vrai qu'alors trois cent quarante-trois chefs de dépenses, ce serait tout de même un peu trop...

Voici les sept chapitres du budget familial-type :

I. Logement;
II. Alimentation;
III. Vêtement;
IV. Divers;
V. Enfants;
VI. Domesticité;
VII. Économies.

Les quatre premiers chapitres doivent se trouver dans tout budget. Le cinquième fera défaut pour les célibataires, le sixième pour les pauvres gens, le septième pour les très pauvres et les imprévoyants. On remarquera qu'un des sept chapitres (comme dans les sous-sections un des sept articles) porte la rubrique vague *Divers*. C'est qu'il est nécessaire de laisser de la marge sans trop spécialiser les dépenses.

Voici maintenant la répartition des articles. D'abord ceux du chapitre premier, *Logement :*

1. Loyer;
2. Impôts et assurances;
3. Réparations locatives;
4. Achats de meubles et d'ustensiles;
5. Éclairage;
6. Chauffage;
7. Divers.

Les « Divers » comprendront soit les dépenses régulières ne rentrant dans aucun des six articles précédents (la note annuelle de l'horloger par exemple) soit les dépenses accidentelles, telles que les déménagements.

Je passe au chapitre second, *Alimentation.*

8. Boulanger;
9. Boucher;
10. Epicier;
11. Crémier;
12. Charcutier;
13. Boissons;
14. Divers;

Dans ces « Divers » il conviendra de placer les dîners de réception qui, dans certains cas, atteignent ou dépassent l'alimentation de la famille. On peut se poser de petits problèmes : A quel article porter les liqueurs ? au 13 ou au 14?

Chapitre troisième. *Vêtement.* Celui-ci pourrait être non seulement divisé en sept articles, mais subdivisé en trois colonnes : Monsieur, Madame, Enfants. Laquelle des trois colonnes sera la plus formidable? Que les psychologues répondent !

15. Costumes;
16. Lingerie;
17. Chapeaux;
18. Chaussures;
19. Entretien;
20. Blanchissage;

21. Divers :

Dans les « Divers », on mettra pêle-mêle les gants et cravates, les cannes et parapluies, la parfumerie et la toilette. Avec le blanchissage ira la note de teinturerie les frais de ravaudage et la couturière à la journée.

Le chapitre quatrième « *Divers* », pourrait être réparti de bien des façons. Je propose celle-ci :

22. Religion et charité ;
23. Livres, revues, sociétés savantes ;
24. Voitures et sports ;
25. Voyages et vacances ;
26. Maladies ;
27. Menus plaisirs ;
28. Divers.

Chacune de ces rubriques pourrait être subdivisée à son tour ; chacun s'amusera à le faire, si cela l'intéresse. Dans les « voitures et sports » rentreront l'auto, la bicyclette, le canot, les excursions du dimanche. Dans les « menus plaisirs », le théâtre, le restaurant, le café, et généralement l'argent de poche (tramways, journaux, coiffeur, bains). Il vaudra mieux réserver les « Divers » aux dépenses un peu imprévues, notamment aux cadeaux de mariages et autres ; les étrennes, très prévues elles, iraient mieux dans les menus plaisirs ou dans les frais de domesticité qu'on trouvera tout à l'heure.

Auparavant c'est le chapitre cinquième : *Éducation des enfants*, où l'on peut, facilement aussi, marquer sept compartiments :

29. Nourrice, gouvernante, etc. ;
30. Collège ;
31. Répétitions ;
32. Chant et musique ;
33. Dessin ;
34. Danse et gymnastique ;
35. Divers.

C'est là une division un peu artificielle, mais qui correspond assez bien au règlement habituel des notes scolaires où les arts dits d'agrément sont mis à part. Les faux frais du collège iraient à l'art. 30 ; il vaudrait mieux réserver l'article « Divers » aux dépenses extraordinaires, frais de diplome d'examen, par exemple.

Le chapitre sixième, *Domesticité*, n'aurait qu'un seul article pour les ménages modestes qui se contentent d'une bonne à tout faire ; mais il faut bien prévoir les autres :

36. Cuisinière ;
37. Femme de chambre ;
38. Valet de pied ;
39. Cocher et chauffeur ;
40. Concierge ;
41. Assurances contre les accidents ;
42. Divers.

Aux « assurances » on pourrait joindre les étrennes et gratifications. Les « Divers » correspondraient aux dépenses imprévues, aux serviteurs de renfort ou même aux secrétaires et dactylographes si le budget en comportait. Dans les très grandes maisons, le chef, les marmitons et filles de cuisine seraient groupés sous le n° 36 et ainsi de suite : les jardiniers iraient avec le concierge, etc.

Enfin le chapitre septième, *Economies*, pourrait, pour des chefs de famille soucieux de précision méthodique, comporter également sept subdivisions :

43. Achat d'immeubles ;
44. Achat de valeurs mobilières ;
45. Achat de bijoux, bronzes, tableaux, etc.
46. Billets de loterie ;
47. Assurances personnelles ;
48. Assurances pour la femme et les enfants ;
49. Divers.

Dans les « Divers » on pourrait mettre l'argent prêté à des amis, ce qui est souvent un placement bien aléatoire. L'achat d'un meuble d'art serait ainsi à l'art. 45, et celui d'un meuble usuel même cossu à l'art. 4 ; le choix sera parfois un peu délicat. Et le jeu, où le placerait-on ? dans les billets de loterie, n° 46, ou dans les plaisirs, n° 27 ? Et le tabac, au n° 27, ou au n° 14 pour ceux qui ne fument pas et achètent néanmoins des cigares pour leurs invités ? Ceux qui reprendront et perfectionneront cette nomenclature auront ainsi pas mal de petites questions à résoudre. Toujours est-il que cette esquisse peut avoir son utilité ; 49 articles pour les budgets de familles riches et 7 chapitres pour les budgets ordinaires, ceux-ci ré-

duits même à quatre pour les familles indigentes ; avec ce point de départ, on pourrait arriver à faciliter énormément la comparaison des dépenses domestiques de tous les pays du monde.

H. M.

L'intéressante communication que l'on vient de lire prouve l'importance qu'attachent tous les observateurs dignes de ce nom à l'uniformité des classements pour l'efficacité des comparaisons. On sait à quel degré Le Play avait poussé ce souci pour la Monographie de famille ouvrière. Ses budgets publiés dans *Les Ouvriers européens*, ceux qui ont été publiés dans *Les Ouvriers des Deux-Mondes* présentent, à ce point de vue, de très précieux avantages.

Notre école s'en est tenue, d'ailleurs, aux cadres établis par le fondateur de la Science sociale en ce qui concerne le Mode d'Existence, c'est-à-dire, la Nourriture, l'Habitation, le Vêtement, l'Hygiène et les Récréations. Mais, quand elle dresse des budgets, elle distribue leurs divers éléments suivant la Nomenclature des faits sociaux d'Henri de Tourville. La Nomenclature ayant reproduit exactement pour le Mode d'Existence les divisions qui se trouvent dans les Monographies de Le Play, l'accord complet sur ce point s'explique très simplement.

Le principe qui a guidé Henri de Tourville dans l'établissement de la Nomenclature s'applique aux budgets des familles comme aux autres manifestations de leur état. Il consiste à analyser les faits avec assez de précision pour pouvoir les comparer et les classer.

Prenons un exemple. Nous le choisissons à dessein assez complexe pour qu'il mette en jeu une opération d'analyse. Il va de soi, en effet, que les dépenses concernant la nourriture ou le vêtement sont relevées sous ces rubriques dans le budget de la famille observée.

Une famille parisienne composée de six personnes dépense, je suppose, 300 francs par an en tramways, omnibus, voitures et autres moyens de locomotion journalière autres que les voyages. Si le père ou un autre membre de la famille travaillant au dehors, dépense chaque jour ouvrable 0 fr. 20 pour prendre le métro — aller et retour — entre son domicile et son atelier, cela nous donnera pour 300 jours ouvrables, 60 francs par an. Si cette charge est justifiée par la distance, si en se logeant loin de son travail le père a pu réaliser une économie sur son loyer, ces 60 francs devront figurer à l'article loyer. En payant son appartement plus cher, la famille pourrait éviter cette dépense. Elle se l'impose en considération de certains avantages concernant l'habitation.

Si, de son côté, la mère dépense 20 francs de tramways dans l'année pour atteindre un marché avantageux, par exemple, pour s'approvisionner aux halles centrales de certaines denrées, le prix de ces courses constitue une dépense d'alimentation.

Si un des enfants est obligé à 80 francs de déplacements par an pour suivre les cours d'une école spéciale, ces 80 francs seront relevés à l'article des cultures intellectuelles, à la division de l'enseignement.

Si enfin, la famillle s'offre 140 francs de voitures, chemin de fer ou omnibus pour se transporter à la campagne le dimanche et les jours de fête, s'ébattre sur les gazons du Bois de Boulogne ou de Vincennes, ces 140 francs seront classés aux dépenses de récréation et nous aurons le compte suivant :

Déplacements résultant de la situation de l'habitation	60	francs.
— concernant la nourriture	20	—
— concernant l'instruction des enfants	80	—
— concernant les récréations	140	
	300	francs.

Grâce à cette analyse nous pourrons faire des comparaisons éclairantes entre plusieurs budgets, constater, par exemple, qu'une somme relativement importante consacrée à des déplacements récréatifs marque chez les familles habitant de grandes agglomérations le besoin d'échapper à l'entassement urbain ou que telle famille s'impose pour ses enfants, telle

charge supplémentaire d'instruction. Que si, au contraire, tous les petits déplacements sont groupés sous un seul article du budget, aucune induction sûre ne peut être tirée de leur comparaison dans deux budgets différents. Deux familles peuvent, en effet, dépenser 300 francs de ce chef pour des causes tout à fait différentes.

C'est pourquoi nous estimons qu'une division du budget-type en sept chapitres est insuffisante. En dehors des dépenses courantes de la famille qui se classent au Mode d'existence, à l'enseignement, au culte, il y a les dépenses extraordinaires qui se rattachent aux Phases de l'existence; celles qui ont un caractère obligatoire comme les impôts et les taxes; celles qui correspondent à une augmentation du capital de la famille, comme les dépenses de meubles, bijoux, etc.; celles qui ont trait à une amélioration foncière ou qui constituent une épargne proprement dite. Ces dépenses sont de natures différentes et leur distinction donne des indications précieuses sur l'état des familles. Les observateurs qui ont l'usage de la Nomenclature n'éprouvent pas de difficulté à les distribuer entre ses divers compartiments et dressent le budget d'une famille en distinguant les divers faits sociaux qui donnent lieu soit à une dépense, soit à une recette.

Enfin nous ne croyons pas qu'on puisse tirer beaucoup d'enseignements de l'étude des budgets familiaux assez élevés pour permettre une large proportion de dépenses purement facultatives, notamment de dépenses de luxe. Si l'étude de la famille ouvrière est si féconde, c'est surtout parce que cette famille se meut dans des limites restreintes, souvent très étroites, qui laissent peu de place à la fantaisie. Quand on a dressé le budget d'une famille ouvrière dans une région, on sait, à n'en pas douter, que les familles composées du même nombre d'enfants et ayant le même nombre de membres salariés dans la même industrie disposent des mêmes ressources et sont soumises aux mêmes nécessités. Si on s'élève d'un ou deux degrés et que l'on atteigne le petit patron ou le bourgeois aisé, les diversités s'accusent. Dès que l'on arrive aux familles riches, disposant d'un large superflu, le goût personnel de chacun joue un tel rôle que les comparaisons offrent peu d'intérêt. La Science sociale ayant pour objet la connaissance de lois, c'est-à-dire de *rapports nécessaires*, ne saurait donner d'indications efficaces là où peu de rapports nécessaires s'imposent.

Paul DE ROUSIERS.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSFORMATION DES PORTS DE MER ET DES TRANSPORTS MARITIMES.

(*Suite*).

II. — LES EXIGENCES DU COMMERCE MODERNE.

Malgré leurs aspects très divers, ces exigences offrent toutes un caractère commun, celui d'une concentration croissante du trafic dans un petit nombre de grands ports.

Les données géographiques, que nous indiquions tout à l'heure pour la France, et qui sont permanentes, se sont opposées, dans une certaine mesure, à la réalisation de cette concentration dans notre pays. La dispersion des crédits accordés par le Parlement pour l'agrandissement ou l'amélioration d'une série de petits ports, la dissémination d'efforts qui en est résultée, n'ont pas été favorables non plus à cette concentration. Et cependant, en dépit de ces circonstances défavorables, notre trafic extérieur se concentre de plus en plus dans un nombre limité de ports importants.

Le poids total des marchandises figurant à notre trafic maritime extérieur, pour l'année 1909, est de 30.824.636 tonnes métriques :

Marseille fournit.	6.405.000	tonnes.
Rouen	3.830.000	—
Le Havre	3.097.000	—
Dunkerque	2.520.000	—
Nantes et Saint-Nazaire.	2.402.000	—
Bordeaux	3.092.000	—
La Rochelle	731.000	—
Bayonne.	810.000	—
Caen	800.000	—
Soit au total.	23.687.000	tonnes.

Ainsi, les 4/5 de notre trafic maritime se répartissent entre neuf ports de mer seulement.

Il y a, à cette concentration, une série de causes puissantes dont l'énumération nous permettra de comprendre qu'elles aient fait triompher les obstacles qui leur étaient opposés, tant par l'étendue de notre littoral et le grand nombre de ports naturels qu'il présente que par la dispersion des crédits dépensés dans un trop grand nombre de ces ports.

En tête de ces causes, figure la dimension croissante des navires. Cette dimension ne permet pas, en effet, à des navires de 9 à 10 mètres de tirant d'eau, parfois davantage, de pénétrer dans les ports peu profonds. Aujourd'hui, la plupart des nouveaux bassins qui se créent dans les grands ports maritimes, tant en France qu'à l'étranger, sont prévus à 12 mètres. C'est aussi la profondeur que les Américains donnent au canal de Panama. Alors même qu'on a à faire à des ports en rivière, tels que Rouen, Nantes, Bordeaux, on considère que la profondeur de 8 mètres est un minimum indispensable pour des navires de charge. La dimension des navires ne joue pas du reste uniquement dans la question de profondeur; la longueur des navires modernes et leur largeur au maître-couple, leur interdisent aussi l'usage des bassins auxquels on a accès que par des écluses de dimensions restreintes. Le dernier paquebot de grand luxe mis en service par la Compagnie Générale Transatlantique, *la France*, a 220 mètres de longueur; la même Compagnie étudie, en ce moment, un navire de 250 mètres de longueur. Plusieurs navires anglais ou allemands ont dejà atteint 260 mètres et on annonçait récemment la mise en chantier d'un navire atteignant 300 mètres. Il est clair que les ports munis d'écluses possédant un sas de 150 mètres, par exemple, ou même de 200 mètres, sont fermés par là même à tous ces navires.

Au surplus, l'augmentation des dimensions des navires n'est pas une pure fantaisie; elle ne doit pas être attribuée à un simple désir de réclame ou à la vaine ambition de battre des records. Elle correspond à un besoin économique véritable. Ce besoin n'est pas, d'ailleurs, exactement le même pour les navires de vitesse et pour les navires de charge, bien qu'il aboutisse à un résultat analogue.

En ce qui concerne les navires de vitesse, on ne peut obtenir une rapidité supérieure qu'en multipliant la puissance en chevaux, c'est-à-dire en employant des machines beaucoup plus grandes. La vitesse d'un navire donné croît, on le sait, comme la racine cubique de sa puissance en chevaux, de telle sorte que, si on veut doubler la vitesse d'un navire, c'est-à-dire l'augmenter dans la proportion de 1 à 2, il faut augmenter sa force en chevaux dans la proportion de 1 à 8. Supposons, par exemple, qu'un navire filant 10 nœuds ait une force de 4.000 chevaux. Si on voulait porter la vitesse de ce navire à 20 nœuds, il faudrait multiplier sa puissance par 8, c'est-à-dire lui donner 32.000 chevaux. Pour développer une pareille puissance, il faut recourir à des machines encombrantes et augmenter, par conséquent, la largeur du navire au maître-couple, dans la partie où ces machines devront être placées. Et, comme la rapidité ne pourrait pas être obtenue sans une certaine sveltesse de formes, il faut augmenter la longueur en proportion de cette augmentation de largeur. Ainsi, la lutte pour la vitesse entraîne forcément l'augmentation croissante de la dimension des navires rapides et cette lutte est inévitable parce que les passagers, les primeurs, les marchandises de luxe, la poste donnent leur clientèle de préférence aux navires les plus rapides.

Pour les navires de charge, ce n'est pas, nous l'avons dit, la même raison qui en augmente constamment le volume. La vitesse est pratiquement indifférente, en effet, pour le transport des marchandises qui forme la clientèle de ces navires. Ce sont des marchandises de grande masse, des charbons, des minerais, des phosphates, du pétrole, des céréales, des bois communs, des matériaux de construction, etc... Ces marchandises, susceptibles d'accumulation et trouvant aujourd'hui

des moyens puissants de distribution terrestre dans les chemins de fer, les fleuves et les canaux, en même temps que des moyens d'utilisation puissants dans la grande industrie, peuvent être désormais dirigées sur le même port en énormes quantités. Et il y a un gros avantage à les embarquer en grandes masses sur un même navire, afin de diminuer les frais généraux de l'exploitation. Dès lors, l'armement est forcément amené à mettre à l'eau des navires de charge d'une portée de plus en plus grande, afin de lutter plus avantageusement contre les concurrents exploitant des navires d'un moindre tonnage. Ces causes n'agissaient pas avec la même intensité lorsque la marchandise de mer se composait surtout de cargaisons relativement légères et précieuses, comme cela avait lieu, par exemple, à l'époque hanséatique. C'est depuis que la marchandise de mer a changé de nature par les facilités nouvelles données au transport maritime des marchandises lourdes et à leur élaboration industrielle, c'est-à-dire par l'application de la vapeur aux transports et à l'industrie, que le phénomène a pris toute son ampleur.

Pour le mesurer, il convient de rapprocher le nombre et le tonnage des navires composant la flotte française en 1809, des indications que nous avons fournies plus haut sur ce qu'ils étaient en 1940. La flotte française comprenait, en 1909, 17.538 navires, tant vapeurs que voiliers. Ce chiffre n'est pas très supérieur à celui que nous indiquions pour 1840 et qui s'élevait à 15.600. Mais le tonnage a plus que doublé. Il était de 1.444.338 tonneaux de jauge nette en 1909, contre 662.500 tonneaux en 1840. Si on considère les vapeurs seuls, l'augmentation de tonnage moyen est bien plus sensible encore. La flotte française comptait, en 1909, 1.670 navires à vapeur, jaugeant ensemble 806.073 tonneaux de jauge nette, soit une moyenne de 383 tonneaux de jauge nette[1].

Ainsi que nous l'avons fait pour la flotte de 1840, voyons le classement des navires en 1909, d'après leur tonnage : 218 navires de 2.000 tonneaux nets, et au-dessus, fournissent un total de 625.262 tonneaux de jauge nette.

156 navires de 1.500 à 2.000 tonneaux fournissent un total de 285.528 tonneaux de jauge nette. Ensemble : 912.590 tonneaux.

Ainsi, 63 % du tonnage total des navires français sont constitués par des navires de 1.500 tonneaux et au-dessus, alors qu'en 1840 un seul navire dépassait 700 tonneaux.

Il va de soi que ces grands navires transportant des milliers de tonnes de marchandises ont besoin de ports bien outillés. Il ne leur suffit pas de pénétrer dans les bassins profonds, par de larges écluses ; il faut encore qu'ils trouvent à leur disposition des moyens de déchargement rapides, car l'immobilisation de l'énorme capital qu'ils représentent leur ferait perdre tous les avantages qu'offre, d'autre part, leur exploitation. C'est donc une nécessité pour eux que les ports où ils viennent prendre charge où déposer leurs cargaisons, soient munis de machines élévatoires puissantes, qu'ils présentent une grande largeur de quais desservis par des voies de chemin de fer bien aménagées, qu'on y trouve de larges terre-pleins, des magasins d'accès commode, etc. L'outillage des ports acquiert une importance de plus en plus grande à mesure que les navires apportent dans ces ports des masses de marchandises plus considérables. Mais cet outillage est fort coûteux et son établissement ne peut se justifier que par un trafic intense. Il est donc impossible de multiplier, sur un grand nombre de points, les frais d'installation et de supporter les frais d'exploitation qu'exigent ces outillages. C'est une nouvelle raison pour que le trafic se dirige de plus en plus vers un petit nombre de grands ports.

Il y a plus, et on peut dire que le trafic

1. Il faudrait tenir compte également du fait que le tonnage qui était beaucoup plus rapproché du tonnage brut, en ce qui concerne les voiliers, qu'en ce qui concerne les vapeurs, l'augmentation de tonnage a été en réalité beaucoup plus grande que la comparaison de ces chiffres ne le fait ressortir. Les vapeurs français comptaient en effet, en 1909, un tonnage de jauge brute de 1.500.000 tonneaux en chiffres ronds.

appelle le trafic par le seul fait de sa masse. Lorsqu'un armateur sait qu'un port regorge de fret à enlever, il accepte volontiers de charger son navire à destination de ce port pour un prix moindre que celui qu'il exigerait pour se rendre dans un port lui présentant peu de chances de trouver un chargement au retour. Il suit de là que les navires sans destination régulière, les tramps, sont attirés vers les ports à trafic intense, au détriment des ports à faible trafic. Mais les navires à services réguliers fuient bien davantage encore les ports à faible trafic. Ils ne peuvent même fréquenter que les ports leur fournissant un trafic sensiblement régulier. C'est, en effet, pour un armateur, un engagement grave que celui d'envoyer, à des périodes de temps fixées d'avance, un grand navire dans un port déterminé. Il ne peut maintenir son service avec profit que si, en toutes saisons, la ligne qu'il crée peut être alimentée par le commerce maritime de ce port. Cela est tellement vrai que les compagnies concurrentes dirigent toutes leurs navires sur les mêmes points dans un même pays, alors qu'il semblerait avantageux pour elles, au premier abord, de desservir des ports différents.

On ne saurait trop insister sur ce fait que cet important phénomène de l'appel du trafic par sa masse même, se produisait beaucoup moins avec l'ancienne organisation du commerce maritime. En premier lieu, la masse générale du trafic était moindre et c'est là une première raison sur laquelle je me dispense d'insister. Mais, ce n'est pas tout, et les fonctions nouvelles remplies par les ports dans la vie maritime moderne expliquent clairement comment la concentration du trafic existant sur un même point était rendue plus difficile. Autrefois, en effet, les fonctions des ports étaient moins variées et elles ne se cumulaient pas. La plus ancienne de ces fonctions, la fonction commerciale, celle qui consiste dans l'échange des marchandises de mer, se dispersait alors dans une série de petits ports et on peut comparer le rôle de l'armateur du moyen âge à celui d'une sorte de colporteur maritime déballant successivement sa marchandise sur une série de points et reconstituant sa cargaison dans chaque port par une suite d'échanges. Aujourd'hui, cette fonction commerciale subsiste, mais elle s'est transformée. Le navire ne fait plus escale dans une série de ports de la même mer pour lui présenter sa marchandise; il la décharge sur un même point d'où elle est ensuite distribuée par d'autres navires entre des destinations diverses.

Une seconde fonction des ports maritimes, très modeste autrefois, s'est singulièrement développée depuis l'application de la vapeur aux transports maritimes; c'est la fonction régionale, autrement dit, le service de l'arrière-pays. La fonction régionale est aujourd'hui la base de l'activité maritime des grands ports et ceux-ci ne se rencontrent plus que là où un vaste arrière-pays très productif est mis en rapports faciles avec eux. Si on étudie, par exemple, l'histoire du grand port allemand de Hambourg, on se rend compte que jusqu'à l'avènement de la navigation à vapeur cette cité hanséatique vivait tout à fait à part de l'Allemagne. Les fortunes diverses qu'elles avait éprouvées étaient indépendantes de la situation économique du vaste pays qui s'ouvrait derrière elle et avec lequel elle n'entretenait presque aucun rapport. Aujourd'hui, au contraire, la prospérité de Hambourg est liée, de la façon la plus étroite, à la prospérité de tous les moyens de production et au développement de tous les moyens de distribution sur l'immense territoire qui s'élargit en éventail au sud de Hambourg pour atteindre les points extrêmes de Bâle à l'ouest et de Cracovie à l'est. L'agriculture intensive et progressive de la Saxe et de la Bohême; les industries minières qui se sont développées autour des gisements de sel de Stassfurt; la puissante métallurgie, l'industrie textile développée dans l'Empire allemand, contribuent directement au développement de ce port. Ce n'est pas là, du reste, une exception. Si Rotterdam est devenu aujourd'hui le grand port des minerais, c'est en raison du trait d'union que le Rhin lui offre avec les

actives régions métallurgiques de la Westphalie et des Provinces Rhénanes. Anvers doit également sa fortune à la profonde pénétration que lui ouvre une série d'admirables voies navigables jusqu'à l'intérieur des terres. A un moindre degré, le port de Rouen, qui a conquis, au cours de ces dernières années, le second rang parmi nos ports français, au point de vue du poids des marchandises embarquées et débarquées, doit son développement à la facon merveilleuse dont il est relié, par la Seine, au centre si actif de la région parisienne.

Les créations nouvelles de la grande industrie ont déterminé, au surplus, une troisième fonction des ports, qui est loin d'être négligeable, la fonction industrielle. Les matières premières de très faible valeur et de poids très lourd, par exemple, les phosphates, les pyrites, certains minerais, etc... peuvent supporter les frais d'un transport, mais sont incapables de faire équilibre aux dépenses qu'occasionnerait leur transport par terre. Pour permettre leur distribution dans l'arrière-pays, il est nécessaire de leur subir une élaboration qui augmente leur valeur en diminuant leur poids. De là l'installation, dans les grands ports, d'une série d'usines traitant ce genre de matières, en particulier d'usines chimiques. De là, aussi, l'installation, dans ces ports, de puissantes minoteries, d'huileries, utilisant des graines oléagineuses d'origine étrangère, etc...

Ces trois fonctions s'entr'aident, loin de se nuire, parce que chacune d'elles contribue à augmenter la masse du travail. Le fait que l'une d'entre elles, la fonction industrielle, est d'origine tout à fait récente, et qu'une autre, la fonction régionale, n'a pris son développement que dans la période moderne, permet de comprendre que le phénomène de concentration, aujourd'hui inévitable, n'ait pas eu les mêmes raisons de se produire dans la période antérieure. La transformation complète que nous indiquions au début s'explique donc bien par les exigences nouvelles du commerce de mer et par les circonstances économiques auxquelles il doit lui même s'adapter.

En résumé, le développement des différents éléments du trafic maritime ne s'est pas opéré suivant la proportion que ces éléments offraient entre eux à l'époque que nous avons choisie comme marquant le début de la période moderne. Il a été amené par une nécessité de concentration qui ne résulte, en aucune façon, de la volonté des hommes, qui a même été combattue, en ce qui concerne spécialement notre pays, tant par des circonstances naturelles que par des actes volontaires. Plus la transformation s'accentue, plus ses forces prennent d'intensité et moins les obstacles qui l'ont contrarié au début offrent de résistance. Par suite, les petits ports, se confinent, de plus en plus, dans certains éléments spéciaux du trafic extérieur. Sur le littoral français de l'Océan et de la mer du Nord, par exemple, le tonnage déchargé dans les ports de second ordre est constitué presque uniquement par les bois du nord et les charbons anglais. Au contraire, les grands ports voient leur rôle augmenter et leurs fonctions se multiplier et on peut dire, sans exagération, qu'ils ont d'autant plus d'avenir qu'ils sont plus importants.

Je me reprocherais de terminer ce très bref exposé sans en dégager trois conclusions d'ordre pratique. La première, c'est qu'une saine politique économique doit porter tout son effort sur les ports en voie de progrès. Il ne sert de rien de semer des millions tout le long de la côte pour donner satisfaction à des ambitions locales condamnées d'avance à l'insuccès. En second lieu, il faut développer et outiller ces ports suivant les fonctions qu'ils remplissent. Là où la fonction commerciale du port est négligeable, il convient de la négliger. Là, au contraire, où elle a déjà acquis de l'importance, il faut lui venir en aide par tous les moyens. Il est inutile, par exemple, de créer, comme on l'a fait à Dunkerque, un marché aux laines, alors que ce marché existe à Roubaix, et il y a tout avantage, au contraire, à favoriser le développement de la place du Havre, sur laquelle l'entrepôt des cafés, des épices, des alcools, des cotons,

etc... a pris une si grande importance. De même, il est indispensable d'organiser le mieux possible le service de la fonction industrielle qui a maintenu le port de Marseille au rang de premier port de France, alors que sa fonction commerciale de distributeur de marchandises de long cours dans la Méditerranée disparaissait peu à peu. Enfin, il faut aider, dans tous les ports méritant qu'on porte un effort de leur côté, la fonction régionale qui est la base nécessaire d'une activité permanente. Là encore il y a lieu d'agir avec discernement, par exemple, de multiplier les moyens de transport par voies ferrées dans les ports qui reçoivent des marchandises de prix, comme le Havre, d'améliorer les transports fluviaux ou par canaux dans les ports recevant et distribuant des marchandises lourdes, comme Rouen, etc... Sans tracer ici un programme de travaux publics dans les différents ports français, nous pouvons dire qu'il ne suffit pas de faire des efforts intenses pour aider au développement de notre trafic maritime ; mais il faut concentrer ces efforts sur des points soigneusement choisis et les diriger avec discernement vers le but auquel ils sont susceptibles d'aboutir.

Paul DE ROUSIERS.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

Les observateurs attachés à la méthode de la science sociale font, pour ainsi dire, profession de rechercher et de mettre en lumière les répercussions des faits sociaux les uns sur les autres. Les découvertes qu'ils peuvent faire sont sujettes, par suite, à une certaine suspicion. Comme M. Josse, ils sont orfèvres.

Aussi est-il très intéressant de relever dans des publications guidées par des préoccupations étrangères à la science sociale des répercussions parfois inattendues, éloignées, mais certaines cependant. Le Rapport présenté, au nom de la quatrième section de la Commission permanente des valeurs en douane, sur l'industrie textile française pour l'année 1911, par son président M. Gaston Grandgeorge, nous offre, à ce point de vue, de curieuses constatations. Il paraît que la production australienne des laines mérinos de choix est menacée par la division de la propriété qui s'opère en Australie, tant par des causes économiques naturelles que grâce à un parti pris gouvernemental traduit dans des actes législatifs. Voilà déjà qui est digne de remarque ! Le Parlement fait des lois tendant à substituer aux grands *runs* exploités par les *squatters* de la Nouvelle Galles du Sud des tenures d'une étendue plus modeste, à la portée des *settlers*, c'est-à-dire des cultivateurs disposant de moindres ressources. C'est là une initiative inspirée par un mouvement de réaction contre l'aristocratie de grands propriétaires qui s'est formée dans ce pays. Justifiée ou non, elle constitue un acte volontaire. Mais elle a une répercussion forcée sur le marché lainier, sur l'approvisionnement des fabriques d'Europe, sur les exportations australiennes, etc...

Ce n'est pas tout, et le développement de la population de l'Australie menace aussi la qualité des laines récoltées. A mesure que la viande est consommée en plus grande quantité, elle se vend plus cher et l'éleveur qui produisait des mérinos pour la laine tend à les remplacer par des moutons donnant de la laine croisée (*cross bred*) moins fine et moins chère, mais fournissant davantage à la boucherie.

Enfin, la division de la propriété australienne exerce une influence sur l'organisation des peignages de laine européens. Les lots de laines provenant des grands *runs* sont triés avec soin au moment de la tonte. Ceux qui sont originaires de petites fermes où le troupeau est moins sélectionné, où, d'ailleurs, l'importance de la tonte ne justifierait pas l'emploi de spécialistes chargés d'en opérer le triage parfait, contiennent des qualités diverses, les toisons étant expédiées telles quelles, sans débordage et sans classement. Il résulte de là que, lorsqu'un peignage veut élaborer des lots de laines de *settlers*, il est obligé de faire procéder, tout d'abord, au triage que ces *settlers* n'ont pas fait.

Voici, au surplus, le texte même des

passages auxquels je fais allusion. Il éclairera les lecteurs de la *Science sociale* mieux qu'un résumé incomplet.

« On peut craindre que la tendance le plus en plus répandue des éleveurs à chercher le rendement maximum au poids vif, en vue de la consommation de la boucherie, n'augmente la production des laines croisées par rapport aux laines mérinos, malgré les soins donnés à l'entretien des races pures et à la sélection dans les grandes bergeries.

« Cette situation paraît être pour une grande part la conséquence du mouvement qui entraine de plus en plus les états de l'Australie à favoriser le morcellement de la propriété. Depuis cinq à six ans, cette substitution des petites et moyennes propriétés aux grandes exploitations pastorales s'est accentuée de façon très marquée. Dans les Nouvelles-Galles du Sud seulement, nous voyons que depuis cinq ans et demi, le Gouvernement a repris 14 grands établissements représentant ensemble 461.471 acres de terres et qu'il les a divisés en 1.022 propriétés, sur lesquelles 990 ont trouvé preneurs. Pendant le même laps de temps, 151 propriétés privées, comprenant ensemble 1.406.097 acres, ont été divisées en lots petits ou moyens et vendus à 1.923 propriétaires. Ainsi, depuis cinq à six ans, le Gouvernement, dans la Nouvelle-Galles du Sud, a divisé 14 grands établissements, d'une contenance moyenne de 32.962 acres, soit environ 13.400 hectares chacun, en 1.022 fermes d'une étendue moyenne de 451 acres, soit environ 183 hectares chacune; et les ventes de terrains faites par les particuliers ont substitué à 151 propriétés, d'une contenance moyenne de 9.311 acres, soit environ 3.770 hectares chacune, 1.923 fermes d'une contenance moyenne de 731 acres, soit environ 295 hectares. Ce mouvement de la propriété correspond à la substitution de la culture des céréales à l'élevage des troupeaux. Certes, l'élevage du mouton n'est pas abandonné dans ces exploitations petites ou moyennes, mais il n'est pas conduit comme dans les grandes.

« Cette division de la propriété s'est produite, et continuera à se produire, surtout dans les contrées les plus rapprochées de la mer et des voies de transport qui pénètrent dans l'intérieur du continent australien, partout où les produits destinés à l'alimentation peuvent trouver des facilités pour atteindre les lieux d'embarquement. Ces nouveaux fermiers composent leurs troupeaux en vue de la production de la viande, bien plus qu'en vue de la laine. La laine, en effet, n'est plus pour eux, comme elle l'était, et comme elle l'est encore pour les propriétaires des grandes bergeries de l'intérieur, le seul produit de leur troupeau. Sans en négliger la production, ils ne soignent pas autant le maintien de la qualité, et cherchent avant tout à améliorer la race en vue du rendement en viande. Comme le mérinos est un animal de petite taille, de développement assez lent et de rendement médiocre en poids vif, il en résulte que les races plus précoces et plus favorables au développement de l'animal sont introduites dans les troupeaux. De là, la subtitution de plus en plus grande des laines mérinos. Déjà on ne trouve presque plus de laines mérinos fines dans les troupeaux de la Plata, de l'Uruguay et de la Nouvelle-Zélande, où l'évolution dont nous parlons plus haut est un fait accompli depuis plusieurs années. On est en droit de se demander si cette disparition progressive de laine mérinos pure ne va pas s'étendre peu à peu à l'Australie.

« Un autre effet de la même cause est le conditionnement imparfait des lots de laines mises en vente. Cette question de la présentation des laines à la vente est une question de premier ordre, et pour le producteur, et pour l'employeur. Dans les grandes bergeries tout ce qui concerne la tonte : le classement des toisons, par genre de laine d'abord, puis provenance d'animaux, agneaux, brebis, moutons, enfin le débordage des toisons, leur pliage et leur mise en balles, tout cela est l'objet de soins les plus attentifs. Les propriétaires de ces grands troupeaux comprenant que leur laine a d'autant plus de valeur qu'elle est toujours triée et préparée de même, n'hésitent pas à faire

les frais d'installation nécessaires à la parfaite exécution de ces différentes manipulations. Les lots qui sortent de ces stations modèles présentent des laines parfaitement homogènes, d'un rendement sûr. Les fermiers, au contraire, obligés d'employer les capitaux dont ils disposent en instruments aratoires, en bâtiments de ferme, en achat de semences et d'engrais, sont beaucoup moins disposés à faire des frais spéciaux pour une organisation perfectionnée des différentes manutentions de leur laine. De là, depuis quelques années, un triage bien moins soigné des toisons de finesses très différentes, parfois même suppression du débordage, enfin pliage défectueux des toisons. De là dépréciation de ces lots mal conditionnés, car l'acheteur a toujours tendance à prendre pour base de ses offres les toisons de qualité inférieure qui figurent dans un lot, et d'autre part, déception pour l'employeur qui ne peut obtenir un bon rendement en filature avec ces toisons de natures différentes, ou qui est forcé, pour arriver à la finesse qu'il recherche, de procéder à un triage minutieux qui augmente son prix de revient. »

Le même document nous offre un tableau fort intéressant de la situation de de la rubanerie de soie à Saint-Étienne. La fabrique stéphanoise est organisée traditionnellement sur le type de la *fabrique collective* et, par conséquent, du petit atelier à domicile. Ce type, nous le savons, n'est plus adapté aux conditions nouvelles de l'industrie. Partout où le machinisme s'introduit, le petit atelier subit une crise parce qu'il ne produit pas assez pour produire à bon marché. D'autre part, les petits chefs d'ateliers, trop multipliés, disposant de faibles moyens, sans vues larges, n'arrivent pas à se concerter pour éviter la surproduction, l'encombrement du marché et l'avilissement des prix. Ainsi, leur prix de revient ne s'abaisse pas suffisamment et, d'autre part, les prix de vente qu'ils obtiennent sont au-dessous de la normale. La *Science Sociale* a plusieurs fois déjà mis en relief cette double conséquence de la survivance des petits ateliers dans les industries qui réclament aujourd'hui une autre organisation. Ses conclusions sont illustrées d'une manière saisissante par la citation suivante, empruntée au rapport spécial de M. Gabriel Forest sur la fabrique stéphanoise.

« Propriétaire d'un, deux, trois métiers et parfois davantage, et souvent de sa maison, dont une partie constitue l'atelier, le chef passementier de Saint-Étienne a représenté longtemps le type de l'artisan aisé. Complètement indépendant, il mettait son matériel et son habileté technique au service du fabricant qui lui offrait les meilleures conditions, et de temps en temps, sous l'influence d'une mode favorable, il voyait les fabricants se disputer ses métiers ; il en profitait pour élever ses prix et mettre de l'argent de côté pour les périodes de calme ou de chômage.

« Pendant longtemps, cette organisation, très commode pour le fabricant qu'elle dispense des charges d'une usine et d'un matériel coûteux, a donné d'excellents résultats, et la moitié des maisons de la ville de Saint-Étienne appartiennent à des passementiers. Peu à peu, les mauvais jours sont venus et, malgré courses et démarches, le malheureux chef d'atelier n'a plus trouvé à faire battre qu'un métier sur deux ou trois, et cela à des prix de façon dérisoires par rapport à ceux d'autrefois.

« Espérant toujours des temps meilleurs, les chefs d'ateliers négligèrent de moderniser leur organisation et ils se trouvent aujourd'hui dans une situation presque désespérée. Ils accusent volontiers de leur triste situation les fabricants, qui, de leur côté, n'ont jamais fait de si piteuses affaires, tout en déployant d'admirables efforts d'imagination, d'énergie et d'activité.

« La vérité, cruelle à dire, c'est qu'*ils sont trop*, trop de fabricants et trop de chefs d'ateliers, à se disputer un chiffre d'affaires, important certes, puisqu'il tourne autour de 100 millions de francs, mais sensiblement inférieur à la puissance

globale de production de leur outillage.

« Nous disons bien *puissance globale*, car, contraste ironique, chaque métier, individuellement, *ne produit pas assez*. Et c'est ce que ne comprennent pas beaucoup de tisseurs qui, lorsqu'on les engage à se munir de métiers à plus grande production, répondent tristement : A quoi bon, puisque nous produisons déjà trop! Oui trop, *tous réunis*, mais *individuellement* pas assez. »

Tout naturellement, cet extrait d'un rapport purement économique néglige les répercussions proprement sociales qu'entraînent les faits indiqués. Mais il est facile, sinon de les préciser, du moins d'en soupçonner l'importance. Un adepte de la Science sociale désireux d'étudier l'industrie de la rubanerie à Saint-Etienne, trouverait dans ces quelques lignes un guide précieux pour son observation. Nous souhaitons ardemment qu'il s'en rencontre quelqu'un. Déjà, la Revue a publié, il y a une dizaine d'années, une série d'articles très remarquables du regretté M. de Boissieu, sur la fabrique lyonnaise. L'Étude de la fabrique stéphanoise serait un complément de ce beau travail.

Paul DE ROUSIERS.

REVUE DE LA PRESSE

Nous lisons dans le *Petit Phare de Nantes* du 27 octobre 1912, sous le titre : *Comme dans un conte de fées, une future capitale*, à propos du succès que vient de remporter notre confrère, D. Alf. Agache, que nous avons été heureux d'annoncer, il y a quelques mois, à nos lecteurs :

Il était une fois un peuple, ou plutôt une fédération de peuples qui s'aperçut qu'elle n'avait pas de capitale.

Parce que ces peuples n'habitent pas l'Europe, ne vous figurez pas que ce sont des sauvages. Ils sont tout aussi civilisés que nous. — d'abord ils ne se querellent pas avec leurs voisins, ils sont passionnés pour l'hygiène et le confort; bref, ils nous en remontreraient sur beaucoup des grandes questions qui occupent aujourd'hui l'attention des nations policées. Pour tout dire, il s'agit de la grande fédération australienne.

C'est en 1902 que l'Australie s'aperçut qu'il manquait quelque chose à son bonheur, une capitale.

Elle venait d'obtenir son autonomie et si chacun des États confédérés possédait un chef-lieu, leur fédération ne savait où poser ses assises politiques, législatives et administratives.

Sydney et Melbourne s'étaient bien offertes pour servir de métropole, mais leur rivalité empêcha qu'on s'entendît.

Et l'on discuta pendant dix ans! On se mit d'accord enfin et il fut décidé qu'une capitale fédérale serait fondée à l'intérieur des terres, à une distance d'au moins 100 milles de Melbourne comme de Sydney. On choisit un emplacement idéal sur le territoire de la Nouvelle-Galles du Sud, un site presque sauvage, dépourvu de chemin de fer et même de routes, mais agrémenté d'une rivière qu'on pouvait rendre assez facilement navigable.

Ce site est boisé, accidenté, à la fois pittoresque et pratique.

Il ne restait plus qu'à y bâtir une capitale confortable et grandiose et à lui donner un nom. Cette dernière partie de la tâche était relativement aisée. On choisit le nom, assez bizarre pour nous, de « Yass Canberra ».

Ceci fait, les journaux du monde entier publièrent cette annonce laconique :

« Le gouvernement de la Confédération australienne invite à la soumission de plans pour la ville capitale de la Confédération. Les plans seront reçus au département des Affaire Intérieures, à Melbourne, jusqu'au 31 janvier 1912. »

Mon ami Gustave Babin, qui raconte ces choses intéressantes dans l'*Illustration*, a découvert à Paris un des architectes qui concoururent et réussirent, M. Donat-Alfred Agache, le neveu du peintre. C'est, croit-il, le seul de nos compatriotes qui ait pris part au concours. Presque personne, en effet, ne découvrit la modeste petite annonce australienne, étouffée au milieu des gigantesques placards auxquels nous sommes accoutumés.

M. Agache, lui-même, ne la trouva que par hasard, en s'amusant à lire, pendant les vacances de 1911, au mois d'août, un journal espérantiste.

Il n'avait pas de temps à perdre!

Démarches officielles d'une part, études de l'autre, puis les plans à établir, tout cela fut fait en moins de cinq mois. Le jury australien lui décerna le troisième prix, le premier étant obtenu par M. Griffin, de Chicago, et le second par M. Saarinen, d'Helsingfors.

Les envois des architectes primés devenant la propriété du gouvernement australien, libre d'y puiser à son gré, il est probable que plus d'un détail du projet de M. Agache sera utilisé pour la future capitale. Ce projet est

donc par cela même intéressant, mais il l'est de toutes façons. N'est-ce pas un rêve idéal pour un architecte que de bâtir une ville entière, que dis-je, une métropole, de grouper en un tout harmonieux et pratique tout ce dont a besoin la capitale d'un grand peuple.

M. Agache s'est mis à l'œuvre avec amour et il a fait merveille, nous dit M. Babin.

Tout d'abord, il dote sa capitale de larges espaces vides, parcs, squares, places et grandes artères occupant environ 33% de sa superficie.

Cette capitale est du type « rayonnant », le meilleur, puisqu'il permet à une ville de se développer en tous sens, au gré des nécessités.

Elle est divisée en quartiers distincts, ayant chacun son affectation particulière; il y a le quartier politique et le quartier administratif, puis le quartier du commerce et des affaires, le quartier industriel et ouvrier, le quartier universitaire, le quartier des résidences et, enfin, celui des jeux et sports; chacun d'eux ayant ses monuments religieux, ses écoles, ses marchés, ses théâtres, ses musées et ses bibliothèques.

Le quartier politique se dressera au cœur de la future Yass-Canberra, sur la principale colline, d'où l'on embrasse un immense panorama.

Voici, au sommet, un monument à la gloire de la nation, puis les palais des deux Chambres, ceux du gouvernement général et du premier ministre, et les huit ministères.

Un peu plus bas figurent le palais de justice, la monnaie, les différents édifices de l'administration.

La grande gare, avec le palais des P. T. T., se trouve au centre du quartier des affaires, la Bourse et les banques l'avoisinent.

Et voici le « quartier latin » sur l'autre rive, au flanc d'une colline, dominant une cité jardin.

Le quartier ouvrier touche naturellement le quartier industriel, mais il en est suffisamment éloigné pour n'être pas sous le vent de ses fumées et de ses odeurs. C'est encore une cité-jardin entourant une immense plage où s'érigerait le Palais du Peuple et un gigantesque cirque-théâtre.

Mais le « clou » de la cité future, « sa nouveauté sensationnelle », dit M. Babin, ce serait le quartier des sports, des jeux, de l'aviation, avec ses garages énormes pour dirigeables, pour aréoplanes, pour ballons, ses « playgrounds »; terrains de tennis, de football, et ses confortables tribunes d'où l'on pourrait suivre un jeu ou l'autre et les régates sur la rivière.

Tel est le rêve. Les pratiques Australiens sauront en faire une réalité. Avant longtemps surgira de terre une nouvelle et immense ville, moderne merveille sans une ardoise fêlée, sans une pierre branlante, sans un clou rouillé.

Roger Grod.

BIBLIOGRAPHIE

La France au Travail. En suivant les côtes de Dunkerque à Saint-Nazaire, par Marcel-A. Hérubel, Pierre Roger, éditeur, Paris, 1 vol. de xx-284 p.; prix : 4 francs.

Nous avons déjà présenté à nos lecteurs la collection de *La France au Travail*, brillamment inaugurée par M. Cambon avec son volume sur Lyon, Saint-Étienne, Dijon et Grenoble. Le livre de M. Marcel-A. Hérubel la continue heureusement avec la description du littoral français de Dunkerque à Saint-Nazaire. Le sujet exigeait une connaissance particulière des choses de la mer. L'auteur a précisément appliqué à leur étude la formation scientifique qu'il avait reçue et parle avec une compétence reconnue des diverses industries maritimes qu'il rencontre sur son chemin. En particulier, les pêches nombreuses et variées de la région du Nord et de l'Ouest, les divers modes d'activité qui s'y rattachent, sont expliqués avec exactitude, sans que, d'ailleurs, l'ouvrage soit hérissé de difficultés techniques. Le chapitre sur les industries boulonnaises si largement développées dans ces dernières années par l'essor du chalutage à vapeur, se recommande spécialement à ce point de vue. Au surplus, l'attention de M. Hérubel s'est portée avec un louable discernement sur le trait dominant du travail dans chacune des régions du littoral qu'il fait défiler sous les yeux de ses lecteurs. A Dunkerque, il s'attache à montrer la contribution puissante de l'arrière-pays au mouvement du port. Au Havre, il décrit le plus grand et le plus récent échantillon de notre flotte de paquebots transatlantiques, *la France*, et ne manque pas d'insister sur l'organisation commerciale de la place, sur l'assainissement du marché à terme par la création de la Caisse de liquidation du Havre. C'est que ce port est à la fois la tête de ligne de nos services les plus rapides et notre grand entrepôt de commerce maritime pour le café, le coton, les rhums, les poi

vres, cacaos et autres marchandises de valeur. A Nantes et à Saint-Nazaire, à Dieppe, à Cherbourg, partout où il porte son observation, le même souci de dégager le caractère distinctif du travail de la région se manifeste dans son ouvrage et guide son exposé. La *Science sociale* ne peut qu'applaudir à l'adoption de ce procédé si souvent recommandé par notre école et dont elle s'est efforcée de montrer les féconds résultats.

Paul DE ROUSIERS.

LIVRES REÇUS

Histoire du commerce de la France, par E. Levasseur. IIe partie : de 1789 à nos jours. 1 vol. de XLV-869 pp. avec un avertissement de M. Aug. Deschamps; prix : 12 fr. 50 (A. Rousseau, édit.).

Les antinomies entre l'individu et la société, par G. Palante. 1 vol. : 5 fr., de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE (F. Alcan, édit.).

The common school and the Negro american, rapport d'une étude sociale faite par l'Université d'Atlanta. 1 brochure : 75 cent. (Atlanta University Press, 1911).

JANVIER ET FÉVRIER 1913 — 100e ET 101e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Errata. — Les cours de Science sociale. — Les Réunions mensuelles. — La Collaboration des membres de province. — Le Maître du pain, par Paul Roux. — Une conférence sur le Maroc. — Bibliographie. — Les Tables de matières. — Livres reçus.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

PARIS

D. Alf. Agache, rue Eug.-Flachat, 11.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Mme la comtesse d'Aiguy, rue Cassette, 22.
Alexandre André, rue d'Aguesseau, 20.
M. Aubry, rue de Hambourg, 14.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, ingénieur, square Maubeuge, 3.
Jean-Paul Belin, rue de Vaugirard, 52.
Belleville, rue Boursault, 32.
E. Benoit, industriel, rue Oberkampf, 84.
Charles Bessand, rue La Boëtie, 116.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
G. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, rue de Condé, 20.
Jules Bocquin, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Bouchié de Belle, faubourg St-Honoré, 217.
Paul Bureau, professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 83.
Paul Buron, rue Madame, 41.
R. S. Carmichael, rue St-Florentin, 4.
E. Castan, rue Mozart, 5.
Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
M. Chopard, rue Cail, 16.
Émile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Paul Descamps, secrétaire de la Rédaction de la *Science sociale*, rue Jacob, 56.
Le Directeur du *Musée social*, rue Las-Cases, 5.
Eugène Dubern, rue St-Dominique, 25.
André Ducrot, rue Servandoni, 24.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Élysées, 116 *bis*.
Augustin Dufresne, rue de Montbel, 4.
André Duméril, rue du Montparnasse, 25.
Dr Feilbogen, privat-docent à l'Université de Vienne, rue St-Guillaume, 29.
Auguste Ferrand, rue Lalo, 18.
Filleul-Brohy, industriel, rue de Vienne, 21.
Alfred Firmin-Didot, ancien éditeur, rue de Varenne, 61.
Maurice Firmin-Didot, éditeur, boul. St-Germain, 272.
Fougère, avenue Rapp, 41.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Henry de France, rue de Lille, 55.
Pierre Galichet, boulevard du Montparnasse, 19.
Gauthier-Villars, rue Vaneau, 9.
Mlle Genevoix, avenue Daumesnil, 140.
M. Godard, av. de la République, 1.
L. Godeville, rue de Presbourg, 15.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
L'abbé Griveau, avenue de Choisy, 27.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue Mozart, 61 *bis*.
Mlle Hostingue-Desplanques, square de la Motte-Piquet, 20.
Gustave Huard, avocat à la Cour d'appel, rue d'Amsterdam, 52.
M. Isambert, boul. de Latour-Maubourg, 88 *bis*.

L'abbé Jouin, curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
Cte Lad. Karoliji, quai d'Orsay, 41.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 19.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Georges Laurent, rue Mizon, 4 *bis*.
Robert Le Bret, avocat, av. Marceau, 2.
P. Lefebvre-Dibon, boul. Émile-Augier, 50.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80, Pavillon 6.
E. de Loisy, avenue Emile-Pouvillon, 2.
Pierre Lyautey, rue d'Assas, 87.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
Louis Maubec, rue de Tournon, 8.
M. Mollard, rue J.-J.-Rousseau, 39.
Louis Monnier, banquier, rue de Monceau, 33.
L. de Monti de Rézé, rue de Poitiers, 14.
Ernest Pantz, rue Montéra, 1.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
Emile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
Is. Polako, rue du Ranelagh, 125.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
G. Raverat, industriel, rue Legendre, 1.
M. Roolf, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de **Rousiers**, président de la Société Internationale de Science sociale, rue de Bourgogne, 19.
Paul Roux, avenue Duquesne, 27.
Dr Sabouraud, rue Miromesnil, 62.
M. de Sainte-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sincey, rue Richer, 19.
Saint-Pierre, boul. St-Germain, 174.
Charles Sustrac, rue de Varenne, 18.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
M. Thiéry, rue Censier, 28.
Ed. Thomine, rue d'Argenteuil, 21.
Dr Henri Triboulet, médecin des hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tripel, rue de Compiègne, 2.
M. Turpault, rue Lecourbe, 3.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Paul Vanuxem, av. Félix-Faure, 32.
Philippe de Vilmorin, rue Boissière, 66.
V. de Velitch, rue Crevaux, 5.
Joseph Wilbois, rue José de Hérédia, 6

FRANCE : DÉPARTEMENTS

Ain

Angimiller, capitaine au 22e régiment d'infanterie, à Sathonay.
Boissieu (de), château de Varambon, par Pont d'Ain.
Richard, industriel, à Jujurieux.

Aisne

G. Clerc, chef d'escadron au 29e d'artillerie, à Laon.
Crèveaux (Eugène), constructeur, à Vervins.
Guillemot, ingénieur-agronome, Ste-Geneviève, par Soissons.
Trétaigne (Bon de), château de Festieux, à Festieux.

Allier

Mesuré (Charles), ingénieur-conseil de la Cie de Châtillon, à Montluçon.

Alpes-Maritimes

Dauprat (E.), 4, rue de la Paix, à Nice.

Ardèche

Lafarge (Albert de), directeur de l'Usine de Lafarge, à Viviers.

Belfort (Territoire de)

Garreau (L.), directeur de banque, 23, rue Scheurer-Kestner, à Belfort.

Bouches-du-Rhône

Azambuja (G. d'), rue Florac, 13, à Marseille.
Dechamp (F.), 18, rue de la Bibliothèque, à Marseille.
Hubert (M.), ingénieur, 200, avenue du Prado, à Marseille.
Lachesnais (E. de), château du Roucas-Blanc, Corniche, 401, à Marseille.
Montaudoin (de), 57, cours Pierre-Puget, à Marseille.
Prat (Louis), 167, rue Paradis, à Marseille.
Tornézy (A.), à St-Louis.

Calvados

Allainguillaume (Louis), quai de la Londe, à Caen.
Astoul, 6, rue des Carrières-Saint-Julien, Caen.

Charente

Avenol (J.), à Saint-Gervais, par Nanteuil-en-Vallée.
Préville (A. de), château de Bonethères, par Chabanais.
Touzaud (Daniel), avocat, Rempart de l'Est, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Berthelot (Jean), ancien notaire, rue de l'Aire, à Saintes.
Bouygues (Joseph), 17, Chaussée du Calvaire, à St-Jean-d'Angely.
Bures (Maurice), avocat, à Saintes.
Canaud (Lucien), 32, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Dahl (Oscar), à La Rochelle.
Mme Orbigny (Alcide d'), 2, rue St-Côme, à La Rochelle.
Périer (Gaston), 26, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Poncin, propriétaire, à Brisambourg.

Cher

Corbin de Mangoux, à Vorly, par Levet.
La Vèvre (Henri de), château de La Vèvre, par Dun-s.-Auron.
Toytot (H. de), château de Bar, par Nérondes.

Dordogne

Montcheuil (Paul de), château de Montcheuil, par Nontron.

Eure

Agache (Auguste), à Bizy-Vernon.
Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, par Verneuil.
Carcopino (Dr), à Verneuil.
Clermont-Tonnerre (Mis de), château de Glisolles, par La Bonneville.
Demolins (Mme), à La Guichardière, par Verneuil.
Desmonts (abbé), au Grand Séminaire, à Bernay.
Dumont (Albert), à La Guichardière, par Verneuil.
Fleury (E.), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Gamble (abbé), aumônier à l'École des Roches, par Verneuil.
Hervey, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Maistre (Cte de), château de Tourville, par Pont-Audemer.
Marty (Henry), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Storez (Maurice), 36, rue des Tanneries, à Verneuil.
Tourville (Mme de), château de Tourville, par Pont-Audemer.

Eure-et-Loir

Firmin-Didot (Mlle), au château d'Escorpain, par Laons.
Mareuil (Baron de), lieutenant-colonel au 1er Chasseurs, à Châteaudun.
Waddington (Ch.), château de Vert-en-Drouais, par Dreux.

Finistère

L. Bréart de Boisanger, Manoir de Québlen, à Quimperlé.
Vincelles (Comte de), château de Penaurun, par Concarneau.

Garonne (Haute-)

Encausse de Labattut (B. d'), 4, allée St-Étienne, à Toulouse.
Lavalette (R. de), château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais.
Laye (abbé), rue Tolosane, 12, à Toulouse.
Mertz (abbé), curé de Marquefave, par Carbonne.
Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51, à Toulouse.

Gers

Cassaigneau (M. Dr), à Montréal-du-Gers.

Gironde

Feuillade de Chauvin (A.), 104, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.
Labrouste (P.), 116, chemin d'Eysines, à Caudéran.

Hérault

Vernazobres (Henri), à Baboulet, par Capestang.

Ille-et-Vilaine

Gauthier (G.), 18, rue de la Fosse, à Saint-Malo.
La Lande de Calan (Ch. de), à Saint-Grégoire, par Rennes.
Villarmois (Cte de la), château de Trans, par Pleine-Fougères.

Indre-et-Loire

Dauprat (A.), Le Breuil-St-Michel, par Chedigny.
Jannin (Georges), ingénieur agricole, au Gaard de St-Michel, par Chedigny.
Lecointre (Cte P.), château de Grillemont, par Ligueil.

Loir-et-Cher

Silvestre, 4, place du Château, à Blois.

Loiret

Brun (Henri), publiciste, à Briare.
Champault (Ph.), à Châtillon-s.-Loire.
Court (René), château du Petit-Moulin, par Les Choux.
Delafoy (C.), à Mainvilliers, par Malesherbes.
Fougeron (Paul), rue Bretonnerie, 55, à Orléans.
Leplat (Louis), 61, boulevard Alex.-Martin, à Orléans.
Thiercelin (Jean), à Pithiviers.
Yver-Bapterosses (A.), industriel, à Briare.

Lot

Couderc (Henri), à Cahors.
Marquès (Georges), avocat, à Castelnau-de-Montratier.

Lot-et-Garonne

Garas (J.), à Mézin.

Maine-et-Loire

Ballu (Louis), à Parnay, par Montsoreau.
L'Estoile (Jean de), 53, rue Toussaint, à Angers.

NONNEVILLE (Vte de), 24, rue du Bel-Air, à Angers.
REICHARD (Mme la Générale), château de la Gaudinière, par Allonnes.

Manche

POSTEL, 21, rue Amiral-Courbet, à Cherbourg.

Marne

BUTIF (H.), capitaine, 1, rue Léger-Bertin, à Epernay.

Mayenne

ROBIEN (Cte de), château de Montgiroux, par Alexain.

Meurthe-et-Moselle

ADELPHE (Louis), villa Louis-Eugène, à Dommartin-les-Toul.
COANET, 2, rue Lafayette, à Nancy.
HOTTENGER (Georges), 14, rue des Tiercelins, à Nancy.
MELIN (G.), 39, rue de Boudonville, à Nancy.
TEILLAIS (E. de la), 13, rue des Carmes, à Lunéville.

Nièvre

DASSE (Abbé J.), curé à Pougues-les-Eaux.

Nord

BIGO-DANEL, 95, boul. de la Liberté, à Lille.
CHARENTENAY (J. de), lieutenant à l'État-Major du 1er corps d'armée, à Lille.
COQUELLE (Félix), à Rosendael.
KOSZUL (A.), 172, boulevard Carnot, à La Madeleine.
PILATE (Henri), 22, rue Négrier, à Lille.
REBOUX (A.), directeur du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.
SCRIVE-LOYER (Jules), 294, rue Gambetta, à Lille.
VALDELIÈVRE fils (G.), 6, rue des Fossés-Neufs, à Lille.

Oise

ROUJOL (A.), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt.
WERNER (Robert), professeur à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt.

Orne

LOISY (J. de), 24, place Saint-Léonard, à Alençon.

Pas-de-Calais

AGNEL (G.), ingénieur de la Cie des Mines de Vicoigne et de Nœux, à Verquin, par Béthune.
CARREZ (Victor), ingénieur, à Aire-sur-la-Lys.
DELORI (Paul), agriculteur, à Bois-en-Ardres, par Ardres.
FURNE (Constant), à St-Léonard, par Pont-de-Briques.
JENART (Paul), 60, rue Damrémont, à Boulogne-sur-Mer.
LEDOUX (abbé A.), curé à Guemps.
RIVENET (Victor), fabricant de chicorée, à Vieille-Église.

Puy-de-Dôme

ROUX (Ferdinand), château de Javode, par Issoire.
ROUX (Paul), château de Javode, par Issoire.
TALLON (Ch.), 19, rue Marivaux, Riom.

Pyrénées (Basses-)

BUTEL (Fernand), 14, rue Marca, à Pau.
CAMY, lieutenant de l'infanterie coloniale, à Oloron-Ste-Marie.

Pyrénées (Hautes-)

GASTEBOIS (Louis de), villa Marie-Albert, à Lourdes.

Pyrénées-Orientales

JAN (Louis), villa St-Valentin, Amélie-les-Bains.
Le Chanoine J. PARMENTIER, à Perpignan.

Rhône

BRIDIEU (Marquis de), 1, rue de Créqui, à Lyon.
CADOT (Jean), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
CADOT (Pétrus), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
CONSTANTIN, capitaine, 65, cours Lafayette prolongé, à Lyon-Villeurbanne.
GUINET fils (A.), 13, rue du Griffon, à Lyon.
PAQUET (Pierre), 46, rue de la Charité, à Lyon.
PEY (Joanny), 1, rue Bât-d'Argent, à Lyon.
ROUX (abbé Joseph), Belleville-s.-Saône.
VILLARD, 6, quai d'Occident, à Lyon.

Saône (Haute-)

GASSER (A.), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche.

Saône-et-Loire

JEANNIN-NALTET, Chalon-s.-Saône.
MARTIN (Gabriel), 3, Rempart St-Pierre, à Chalon-s.-Saône.
ROUSIERS (Pierre de), ingénieur-chimiste, 53, rue de Chalon, au Creusot.

Seine

BOULENGER (H.), à Choisy-le-Roi.
CHARONNAT (A.), meunier, 40, quai National, à Puteaux.
DUBOIS (L.), 51, rue Sadi-Carnot, à Puteaux.
DUHEL, rue Louis-Dupont, à Clamart.

Francis (G.), abbé, 126, avenue de Paris, à Saint-Denis.
Géral (Henri), 23, avenue de l'Asile, à St-Maurice.
Tanquerey, École supérieure libre de théologie, 59 *bis*, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux.

Seine-Inférieure

Amblard (Émile), ingénieur, 2, rue Toustain, Dieppe.
Baillard (abbé), professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, à Rouen.
Dufresne (Robert), Manoir de Calmont, par Dieppe.
Favé (P.), 14, rue de l'Écureuil, à Rouen.
Houdard (Ad.), receveur particulier des Finances, à Neufchâtel-en-Bray.
Laroche (Joseph) château des Lesques, par Martainville-Epreville.
Lefèvre (Frédéric), 1, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen.
Lenglet, 21, place Thiers, à Fécamp.
Lion (Camille), 26 *bis*, rue Lenôtre, à Rouen.
Maubec (abbé), curé, à Esteville, par Cailly.
Mouquet (B. R.), 3, place Nationale, à Dieppe.

Seine-et-Marne

Dr Amieux, médecin chef des Établissements Menier, à Noisiel-sur-Marne.
Gelin, rue Malakoff, à Coulommiers.
Gerard (abbé), curé à Esbly.
Lemercier (Maurice), Le Port-Montain, par Hermé.
Tissier (Paul), à Saint-Mard.

Seine-et-Oise

Bailhache (Dr), à Dourdan.
Bouts (Maurice), 20, rue Dusétel, à Versailles.
Dezobry, 10 *bis*, rue Grétry, Montmorency.
Hallouin (L.), 39, avenue de Paris, à Versailles.
Klein (F.) (abbé), 12, rue de Vélizy, à Bellevue.
Lebouteux (Mme), 21, rue Ste-Victoire, à Versailles.
Legrain, au Val-Biron, par Dourdan.
Legrelle (Jacques), 39, rue Berthier, à Versailles.
Mermilliod (Émile), La Grange des Noues, par Goussainville.
Nivard (Paul), 11, parc de Montretout, à St-Cloud.
Olphe-Galliard (G.), 57, rue des Galons, à Meudon.
Raffestin (Ferd.), receveur de l'Enregistrement, à Palaiseau.
Rogie (Mme), 1, boul. du Roi, à Versailles.
Royer, banquier, à Dourdan.
Vidal (Lucien), 89, avenue de Saint-Cloud, à Versailles.

Somme

Gourdet, 112, rue Laurendeau, à Amiens.

Tarn

Carbonnières (Carles de), 4, rue du Consulat, à Castres.
Tournier (Henri), à Aiguefonde, par Mazamet.

Tarn-et-Garonne

Rimbaud (J.), 5, rue Ste-Catherine, à Moissac.

Var

Chatillon (Ch.), à St-Maximin.

Vendée

David (Aristide), St-Michel-en-l'Herm.
Joffrion (Dr), à Bénet.

Haute-Vienne

David (Gaston), Les Biards, par Glandon.
Soury-Lavergne (H.), à Rochechouart.

Vosges

Decosse (Paul), avocat, à Neufchâteau.
Peters (Paul), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Peters (Victor), industriel, rue de Provence à Épinal.
Rasquin, instituteur, à Puzieux, par Mirecourt.

Yonne

Saffroy (Louis), notaire, Brienon-sur-Armançon.

Alsace-Lorraine

Frey (Léon-J.), rue de la Sinne, 18, Mulhouse.

ÉTRANGER

Europe. — Angleterre. — F. Bertholon, négociant, Christchurch Road, 8, Streatham Hill, London S. W.
R. C. Coulthard, Mansion House, Brampton, Carlisle.
Jules Demolins, 57, Gracechurch Street, Londres E. C.
Géo. Grégoire, 109, Pershore Road, Birmingham.
Vte de Felcourt, 58, Knightsbridge, Londres S. W.
Maurice Honoré, Shandon, Dyke Road, Brighton.
Pierre Lacroix, 5, Hargreave Villas Hartswood Road, Londres W.
C. S. Loch, professeur à Christ Collège, Drylaw Cottage, Little Bookham, Surrey.

Vte de La Panouse, Ennismore Gardens, 35, Londres.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
Charles Phalempin, 27, Bramham Gardens, South Kensington, Londres S. W.
De Thuy, 53, Redcliff Gardens South Kensington, Londres S. W.
Gaston Velten, consul de France, 11, Leinster Street, à Dublin.
Baron de Vomécourt, 33, Cromwell Road, Hove, Brighton.

Autriche. — Mme Marya Piechocka, Ul. Baborego, 8, Cracovie.

Belgique. — L. de Buggenoms, avocat, place de Bronckart, 19, Liége.
Ernest Desenfons, avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
Pascal Lohest, avocat, rue Hayeneur, 530, à Herstal.
Victor Muller, 41, rue Le Titien, Bruxelles.
A. Pochet, à Baronheid, par Francorchamps.
Charles Sépulchre-Dor, industriel, 378, rue Saint-Gilles, Liége.
François Sépulchre, industriel, place Saint-Jacques, Liége.
Louis Sépulchre, Herstal.

Espagne. — Don Manuel Anton, Jefe del Museo Antropologico, calle de Alfonso XII, Madrid.
Manuel Bertrand, industriel, Trafalgar, 50, Barcelone.
D. Higinio G. Caso, Trinidad, 7, Gijon.
Marquis de Castelar, Magdalena, 12, Madrid.
Don Juan Font Navas, San Fernando, 34, Cordoba.
Pedro G. Maristany, Rambla de Catalunya, 83 pral. Barcelone.
Trinitat Monegal, avocat, Claris 99, 1°, Barcelone.
José Monegal y Noguès, calle de Moncada, 19, Barcelone.
Martin Roger, Palamos (Catalogne).
Ildefonso Sunol, rue Simon-Oller, 1, Barcelone.
Albert Thiebaut, Villanueva, 11, Madrid.

Hollande. — Marcel Luc, ingénieur à Heerlen.

Italie. — Marquis d'Ayala Valva, Rione Sirignano, 2, Naples.
L'abbé Giovanni Crovato, professeur au Séminaire de St-Angelo de Brescia.
Mme la marquise de Lisle, Piazza Porta Pia, 121, à Rome.
Comte Ranuzzi Segni, Casalecchio di Reno, ceretolo, Villa del Lauro.
Mlle Marituccia Rusconi, San Domenico di Firence.
Pippo Rusconi, San Domenico di Firence.

Norvège. — René Wehler, à la Légation de France, Christiania.

Portugal. — José de **Mattos Braamcamp**, rua dos Douradores, 179-183, Lisbonne.
A. Rodrigues Braga, médecin de marine, rua da Esperança, 175-1°, Lisbonne.
Agostinho de Campos, Linha de Cascaes, Caxias.
Dr C. Champalimand, rua do Commercio, 92, Lisbonne.
Dr Miguel Fonseca, à Barcellos.
J. Fructuoso da Costa, professeur au Séminaire, Vizeu.
Dr Mendes dos Remedios, bibliothécaire de l'Université, Coimbra.
Dr J. da Motta Prego, 9, rua Ivens, Lisbonne.
Dr João Pinto dos Santos, rua da Sociedade Pharmaceutica, Lisbonne.
Dr C. Pires de Lima da Fonseca, avocat, à Pombal.
L. Pla, Carcavellos.
Dr José Manoel Ribeiro, Rocio 45, à Lisbonne.
Dr A. Fernando Rocha, professeur au Lycée, rua D. Estefania, 193, 2, à Lisbonne.
Dr Pedro F. dos Santos, à Vizeu.
Dr Serras e Silva, professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Dr Weiss d'Oliveira, 176, avenida da Liberdade, Lisbonne.

Russie. — Louis Arqué, vice-consul de France, à Moscou.
E. A. Belgard, Panteleimonskaia oul. 14, Saint-Pétersbourg.
G. Ferrand, administrateur de la Parfumerie Brocard et Cie, Moscou.
Jacques Labouret, attaché à l'Ambassade de France, Saint-Pétersbourg.
Alexandre Zweguintzeff, membre de la Douma, Palais de Tauride, Saint-Pétersbourg.

Suisse. — L'abbé E. **Carry**, rue des Granges, 13, Genève.
Léon **Poinsard**, Daxelhoferstrasse, 17, Berne.

Turquie. — Nafy Atouff, directeur de la Revue *Saï Tetebbu*, Andrinople.
Jacques Hodara, élève à l'École Normale, Dar-el-Mouallimin, Smyrne (Turquie d'Asie).
Rifaat Bey, ingénieur des chemins de fer, Amassia (Turquie d'Asie).
S. A. I. le Prince Sabaheddine, Kouroutchechmé, Constantinople.

Asie. — Chine. — Dr Chabaneix, professeur à l'École impériale de médecine, Tien-tsin.
Rév. Père Vincent Lebbe, cathédrale Notre-Dame des Victoires, Tien-tsin.
Ch. Jasson, receveur des Postes françaises, à Shang-haï.

Indes Portugaises. — Abel Mario da Costa Alvares, Nova-Goa.

Afrique. — Algérie et Tunisie.
Mlle Adler, villa Armand, à Bousaréa (Alger).
L'abbé Bothel, à Essemane, près Béjà (Tun.).

René Bourgoin, ingénieur-agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
Dr A. Cuénod, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Georges Delattre, école Montalembert, chemin d'Écosse, Alger-Mustapha.
Philippe Gaden, 21, boulevard Bugeaud, à Alger.
Jules Krayenbuhl, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
Louis Peters, propriétaire à Mahelma, près Alger.
L'abbé Max Reulier, curé de Mac Mahon, Prov. de Constantine.
Émile Rey, 1, rue Tanger, à Alger.
Saurin, 120, rue d'Autriche, à Tunis.
Égypte. — Armenak Meutemedian, Charch Abbas, 209, Le Caire.
Laïk Moukbil Bey, Hélouan, près du Caire.

Afrique occidentale. — Dr Cavasse, médecin-major de l'armée coloniale Konakry.
E. Reynes, lieutenant d'infanterie au 2e Tirailleurs sénégalais, Kati, Haut-Sénégal.
Louis Tauxier, administrateur colonial à Nioro, Haut-Sénégal, Niger.

Afrique orientale. — Dr Cypriano Pereira da Silva, Juiz de Direito, Quelimane.

Amérique. — Canada. — Dr L.-O. Bournival, 387, avenue Wiseman, Outremont Montréal.
R.-P. Phil. Bournival, Saint-Boniface (Manitoba).
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Dr Emile Nadeau, hôpital de l'Immigration, B. P. Sans Bruit, Québec.

Brésil. — Dr Ariowaldo A. do Amaral, rua Marquez de Itu, 12, São-Paulo.
Dr José Augusto, 17 rue Baras da Victoria, Pernambuco.
Dr Bittencourt-Rodrigues, 99, rua da Liberdade, São-Paulo.
Dr Coreolano Burgos, Amparo, São-Paulo.
Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São-Paulo.
Le Comte Dr Alfonso Celso, avocat, villa Petiote, Petropolis (Rio-de-Janeiro).
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São Paulo.
Dr Victor Simoes Correa, rua Conselheiro Bento Lisboa, 160, Rio-de-Janeiro.
Eugenio Guilhem, 19, rua Vergueiro, São-Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimaraès, rua Sete de Setembro, 113, 1°, Rio-de-Janeiro.
Dr F. Furtado Filho, Alameda do Triumpho, 42, Sao-Paulo.
Dr João Guiao, Ribeirão Preto, São-Paulo.
Jacob Guyer, rua Santo-Antonio, 15, Caixa Postal, 64, Santos.
Dr Domingos Jaguaribe, director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
M. de Lacerda, 50 Travessa Sorocaba, Rio-de-Janeiro.
Cel A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
Fernando Luis Osorio, 81, rua Marquez de Abrantes, Rio-de-Janeiro.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Alfredo Pujol, 22, rue Pirapitinguy, São-Paulo.
Dr Calos Reis, rua Apa, 21, São-Paulo.
Ricardo Severo, 1, rue Fagué, Sao-Paulo.
S. Robertson, 40, Western Telegraph Caixa 1212, Rio-de-Janeiro.
Dr J. M. Rodrigues Alves, rua Maranhão, 21, São-Paulo.
Dr Alberto Seabra, 40, rua Ypiranga, Sao-Paulo.
Dr V. da Silva Freire caixa 18, São-Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rua Sete de Setembro, 113, 1°, Rio-de-Janeiro.
Dr L.-G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
José da Silveira Campos, planteur de café, Ribeiraô Preto, São-Paulo
Dr Alberto Torres, 298, rua Barata Ribeiro, Capacabana, Rio de Janeiro.
Dr José Maria Whitaker, 23, rua Conselheiro Furtado, São-Paulo.

Colombie. — R. de Mayrinck, chargé d'affaires du Brésil, à Bogota.

Mexique. — Julian Bermudez, Apartado 38, Durango, Mexico.
Gonzalo **Camara**, calle 57, n° 512, Merida, Yucatan.
Dr J.-E. Monjaras, 2a de Yturbide, n° 1, Mexico, D. F.

République Argentine. — Étienne Baron, San Martin, 150, Buenos-Aires.
Antonio Freixas, calle Cangallo 1448, Buenos-Aires.
Frederico Pinedo, Reconquista, 144, Buenos-Aires.
Prof. Ponciano Vivanco, Avenida Alvear Buenos-Aires.

Haïti. — Raphaël Brouard, Grand'Rue, 120, à Port-au-Prince.
Mr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Fleury-Féquière, député, Port-au-Prince.
Emmanuel Pierre-Louis, banque Nationale d'Haïti, Port-au-Prince.
Auguste Magloire, publiciste, Port-au-Prince.
Mgr Pichon, évêque, Port-au-Prince.
E. Sepe, 42, rue des Fronds-Forts, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau, 7 Camino Artigas Montevideo.
Manuel Herrera y Reissig, Plaza Independencia, 59 (Norte), Montevideo.
Louis J. Supervielle, banquier, Calle 25 de Mayo, 231, Montevideo.

Océanie. — Miss Bessie Hancock, Wakool via Swan Hill, Victoria.
François Trenty, calle Renta 7, Manille Philippines).

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre Société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste ou en un chèque à vue sur Paris avant le 31 janvier, s'ils veulent éviter les frais de recouvrement.

Tous nos adhérents sont instamment priés de laisser des ordres à leur domicile pour qu'il soit fait bon accueil aux quittances qui leur seront présentées dans le courant du mois de février.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Gaston PÉRIER, 26, rue Villeneuve, La Rochelle, présenté par MM. Robert Pinot et Jean Périer.

M. Gabriel MARTIN, ingénieur, ancien élève de l'École Polytechnique, 3, Rempart Saint-Pierre, Châlon-sur-Saône, présenté par M. Jean Périer.

M. ANGÉNIEUR, capitaine au 22e d'infanterie, Sathonay (Ain), présenté par M. le capitaine Constantin.

M. Emile REY, 1, rue de Tanger, Alger, présenté par M. G. Delattre.

Le R. P. Vincent LEBBE, de la Mission Lazariste, cathédrale N.-D. des Victoires, Tien-Tsin (Chine), présenté par M. le Dr Chabaneix.

ERRATA

Dans la 98e livraison du *Bulletin* (nov. 1912) :

Page 147, dernière ligne. — Au lieu de *Lombino*, lire *Lombroso*.

Page 148, 2e colonne, 45e ligne, au lieu de *Enéniens*, lire *Esséniens*.

Page 150, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de *Horus*, lire *Morus*.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Nous rappelons que le cours de M. Paul Bureau à la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris, a lieu *tous les mercredis à 5 heures*. Le sujet traité cette année est le suivant : *La Science sociale : sa méthode, ses résultats et son rôle.*

Le *Cours de méthode* de M. Paul Descamps a lieu *tous les vendredis, à 5 heures*, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente, Paris.

Nous rappelons également que le cours de M. Gabriel Melin au *Grand Amphithéâtre de la Faculté de droit*, à Nancy, a lieu *tous les mercredis, à 2 heures;* sujet : *L'éducation française étudiée dans ses rapports avec le milieu social.*

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le *vendredi* 24 *janvier* à 8 *heures* 3/4 du soir, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place St-Michel).

L'ordre du jour de cette séance porte une communication de M. Henri Demiau sur *Le service militaire universel et le service restreint dans leurs rapports avec l'industrie, la famille et la société.*

La réunion suivante aura lieu le *vendredi* 28 *février*. La communication qui sera faite par M. Paul Descamps aura pour objet : *La question des Balkans au point de vue social.*

Compte rendu de la séance de novembre

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle que les communications faites dans les réunions mensuelles sont suivies d'une discussion à laquelle les assistants sont priés de prendre part. Cet échange de vues n'a pas simplement pour but de donner aux réunions plus de vie et d'intérêt. Il permet aussi et provoque un certain contrôle des observations présentées par le conférencier et on ne saurait trop insister sur l'utilité scientifique du contrôle dans la méthode dont s'inspirent nos travaux. L'écueil de l'observation est, en effet, que, malgré la sincérité et le souci d'impartialité de ceux qui s'y livrent, ils ne se laissent influencer à leur insu par leur état d'esprit antérieur et personnel. La meilleure façon d'éviter cet écueil consiste précisément dans le contrôle mutuel que les observations doivent

exercer les unes sur les autres. Sans doute une réflexion brève, émise au cours d'une discussion, voire même une constatation de sens contraire opposée à un orateur ayant sérieusement étudié un sujet donné ne l'amèneront pas ordinairement à transformer sur le champ les conclusions de son étude ; toutefois elles feront toujours naître dans son esprit un doute salutaire qui l'incitera à des recherches et à des vérifications nouvelles, et profiteront, par suite, à l'avancement de l'œuvre scientifique que nous poursuivons.

M. le Président invite, en conséquence, les personnes présentes à écouter la communication de M. Pierre Galichet avec un esprit de saine critique qui sera le meilleur hommage rendu à la valeur des travaux dont il a déjà fait profiter la Société de la Science sociale.

M. Pierre GALICHET expose le *Rôle de la mutualité dans l'assurance obligatoire en Angleterre.*

Il nous montre d'abord l'importance de la question en nous rappelant que les ouvriers redoutent encore plus le chômage que les bas salaires. Depuis longtemps, l'élite ouvrière anglaise s'est préoccupée d'échapper à cette calamité à l'aide de la mutualité. La plus ancienne et la plus riche des sociétés de secours mutuels contre la maladie (*Friendly societies*) est le *Manchester Unity Independant order of Odd Fellows*, dont l'origine remonte à 1810. D'abord une espèce de petit club populaire ne donnant que des secours plus ou moins aléatoires, elle devint, à partir de 1825, une mutualité réelle contre la maladie et les décès et parfois les naissances, et elle acquit une existence légale en 1850. Elle compte aujourd'hui 1.000.000 de membres et dispose d'un budget de 33.000.000 de francs.

Il faut passer un examen médical pour être admis. La prime d'assurance dépend naturellement de l'âge d'entrée dans la société. Si un ouvrier est admis à vingt-cinq ans, par exemple, il devra verser 7 d. par semaine ou 37 fr. 90 par an. En cas de maladie, il recevra 15 fr. par semaine pendant les 13 premières semaines, puis ce chiffre diminue jusqu'à 5 francs. En cas de décès, la veuve touche 300 francs et le veuf 150 francs.

En 1911, le Parlement britannique vota une loi sur l'assurance obligatoire (*National Insurance Act*), et cette loi est devenue applicable en juillet 1912. Le nombre des assurés obligatoires s'élève à 15.000.000 environ, alors que celui des assurés libres s'élevait seulement à 4 ou 5.000.000.

La loi anglaise oblige à contracter une assurance tous les salariés ayant un revenu inférieur à 4.000 francs[1], et tous les ouvriers manuels quel que soit le taux de leur salaire.

La prime d'assurance pour un homme s'élève à 9 d. par semaine[2]. En cas de maladie, il reçoit 12 fr. 50 par semaine[3].

L'État ne se fait pas lui-même assureur. Ce sont les sociétés mutuelles qui restent chargées de ce soin. L'assuré peut choisir sa société, mais il ne peut forcer une société de l'admettre comme membre. On établit une triple contribution de l'employé, de l'employeur et de l'État.

L'État ne substitue pas sa responsabilité à celle des Friendly societies. Si une société faillit à ses engagements, l'assuré n'a pas recours contre l'État. Il peut seulement actionner en justice selon la loi ordinaire.

Pour les salariés qui n'arrivent à se faire accepter par aucune société mutuelle — en fait, ce sont ceux qui sont malades au moment de l'assurance — la loi a organisé pour eux une espèce d'assurance postale, qui, en réalité, n'est pas une assurance véritable. Les primes sont versées dans les bureaux de poste, mais en cas de maladie, l'assuré ne touche que jusqu'à concurrence du montant de son compte particulier.

Un effet inattendu de la loi a été l'augmentation du nombre des assurés *libres*. Un certain nombre d'anciens assurés libres continuent à payer leurs anciennes primes, en outre de la prime obligatoire nouvelle. Les Friendly societies, pour ne pas devenir de simples rouages adminis-

1. Les salariés non manuels qui gagnent plus de 4.000 francs peuvent s'assurer s'ils le veulent.
2. Pour une femme la prime est de 8 d. par semaine.
3. Une femme reçoit 9 fr. 35 environ.

tratifs, font une propagande active pour recruter de nouveaux membres libres, et ont gagné ainsi beaucoup de jeunes gens, de sorte qu'elles envisagent l'avenir avec confiance.

M. Bureau demande si l'assurance postale ne peut faire courir aucun danger à la caisse de l'administration des postes, puisque sa clientèle se compose de ceux dont la santé est la moins bonne ?

M. Galichet fait observer que l'administration ne peut faire de mauvaises affaires, puisque chaque assuré ne peut toucher une somme supérieure au montant de son compte.

M. Henri Demiau demande quel usage les sociétés mutuelles font de leurs bénéfices?

M. Galichet dit que ces sociétés font construire des immeubles de rapport, dont les revenus viennent encore augmenter les bénéfices.

M. de Rousiers demande si les sociétés, en prospérant, accordent des conditions meilleures aux assurés ?

M. Galichet répond qu'il en est bien ainsi. Les assurés profitent donc également de la prospérité des sociétés.

M. de Rousiers fait remarquer que le Français est plus porté à épargner qu'à s'assurer. Beaucoup de paysans n'épargnent que pour acheter de la terre. En Angleterre, au contraire, les achats de terre sont difficiles à cause de la prédominance de la grande propriété.

LA COLLABORATION DES MEMBRES DE PROVINCE

On se souvient de l'*Enquête sur le Pays* entreprise en 1905 par Edmond Demolins, dans le but de tracer une première esquisse de la *Carte sociale de la France*. Un certain nombre de personnes ont bien voulu répondre alors au questionnaire qui leur fut adressé. Les meilleures réponses ont été publiées dans la *Science sociale* ou dans le *Bulletin*, mais la plupart d'entre elles n'ont pu être utilisées, soit par suite de l'absence d'une connaissance au moins superficielle de notre méthode d'étude, soit même par l'impuissance à comprendre le point de vue auquel nous nous plaçons.

La carte sociale de la France est aujourd'hui en train de se faire par les enquêtes régionales entreprises par des personnes formées spécialement aux investigations scientifiques. Nos lecteurs ont lu ou liront sous peu dans la Revue les travaux de M. Descamps sur la *Flandre* et la *Champagne*, ceux de M. Roux sur l'*Auvergne*, de M. Bures sur la *Saintonge*, de M. le Dr Bailhache sur la *Beauce*, de M. J. Perier sur l'*Aunis*, de M. Olphe-Galliard sur le *Labourd*, de M. Creveaux sur la *Thiérache*, etc. — et en librairie, ceux de M. Durieu sur l'*Ile-de-France* et de M. Hottenger sur le *Pays de Briey*.

C'est là une œuvre de longue haleine et qui ne saurait être terminée avant de nombreuses années. Ce vaste travail n'est nullement incompatible avec celui d'une esquisse préalable comme l'avait rêvé Edmond Demolins, esquisse qui, au contraire, faciliterait beaucoup les grandes investigations.

Les personnes les mieux placées pour prendre part à ces travaux préalables et sans grandes prétentions, sont certainement les membres de la société habitant la province. Ils savent à quel point de vue spécial nous envisageons les choses et ont une connaissance au moins sommaire de notre méthode et de nos procédés de travail.

Nous nous permettons donc de faire un appel à nos abonnés de province. Beaucoup d'entre eux ont des loisirs et un contact suffisant avec les groupements régionaux, pour qu'ils puissent nous indiquer quelques particularités sociales intéressantes de leurs régions. Chacun de nous, dans sa sphère, peut collaborer ainsi à l'œuvre générale.

Ce que nous demandons, ce sont de petits articles — voire même de courtes notices — qui, publiées dans le *Bulletin*, contribueront à rendre celui-ci plus attrayant, et fourniront par conséquent un moyen de diffuser la science sociale dans nos provinces.

Inutile de dire que les sujets peuvent être étudiés en collaboration, et que nous serons heureux de mettre en rapport les uns avec les autres ceux de nos lecteurs qu'un même sujet aurait tentés.

LE MAITRE DU PAIN [1]

Le maître du pain, le maître du chanteau : c'est le nom sous lequel on désignait le chef des communautés paysannes si nombreuses, jadis, en certaines régions de l'Auvergne. La communauté se personnifiait dans la *tourte* de pain, dans le *chanteau :* au maître, au *mouistre,* secondé par la *mouistresse,* incombait la tâche de la défendre et de la faire prospérer ; son pouvoir, d'ailleurs très paternel, était presque illimité. Ces communautés étaient très nombreuses dans les environs de Thiers, où beaucoup de villages ont conservé le nom de leur fondateur. Elles remontaient souvent à une très haute antiquité :

« La formation de ces sociétés dans l'arrondissement de Thiers remonte aux époques les plus reculées de notre histoire. Masuer a cru découvrir leur origine au xe siècle, à cette époque de perturbation sociale qui précéda l'avènement des Capétiens au trône de France ; mais Baluze, d'accord sur ce point avec le P. Anselme, place le berceau de ces sociétés sous la race carlovingienne. Bien que ces deux auteurs n'aient appuyé leur opinion sur aucun fait, elle nous paraît néanmoins très fondée... Vers la fin du viie siècle, apparaît la communauté des Quittard-Pinon. Une charte du prieuré de Sauxillanges de 962 fait remonter la date de sa formation à l'année 780, et déclare qu'elle est tributaire du seigneur Étienne, vicomte de Thiers. Les assertions de Baluze et du P. Anselme, sur l'origine de nos communautés, se trouvent pleinement justifiées par ce document dont nous avons à regretter la perte [2]. »

Il est certain que le régime féodal a été très favorable à l'éclosion et au maintien des communautés paysannes : elles étaient vues d'un bon œil par le seigneur à qui elles offraient de plus grandes garanties pour le paiement des redevances et pour la bonne culture des terres ; le serf, qui ne pouvait transmettre ses biens par succession, à moins qu'il ne soit en communauté, trouvait en elles le moyen de laisser ses biens à sa famille et d'augmenter son indépendance vis-à-vis du seigneur.

La communauté comprenait non seulement tous les biens présents et à venir des communs *parsonniers* (c'est ainsi qu'on nommait les participants à la communauté), mais encore toutes les dots des femmes qui entraient par mariage dans la communauté. Les filles de parsonniers qui se mariaient en dehors de la communauté, recevaient une dot en argent et renonçaient à tous droits sur les biens de la communauté. Aussi le mariage *endogamique* était-il la règle presque absolue dans les communautés de famille.

La communauté la plus célèbre, parce qu'elle fut protégée par l'intendant de Chazerat et que son maître fut présenté à Louis XVI qui lui remit une ceinture d'argent encore conservée par ses descendants, est celle des Quittard-Pinon. Elle remontait au viie siècle et vivait prospère au village de Pinon, aux portes de Thiers. Vers 1600, il y eut introduction d'un gendre nommé Quittard. Au début du xviiie siècle, cette communauté comprenait 60 personnes ; en 1788, elle était réduite à 19 parsonniers et 13 domestiques. Louis XIV lui avait accordé un forfait de 600 livres pour la taille. Elle avait obtenu du pape Léon X une dispense générale de consanguinité pour le mariage de ses membres. En 1816, la communauté très réduite en hommes fut obligée de s'adjoindre un gendre qui n'avait pas l'esprit de la famille, fit des dettes et demanda le partage en 1818. Il y avait alors neuf femmes et quatre hommes dont deux enfants ; la masse se composait de quatre domaines estimés 122.000 francs et d'une quotité mobilière importante. Il subsiste encore quelques rares communautés

1. Roman, par Mme Lucy Achalme, Société d'éditions, 23, rue de Seine. — *Les communautés de famille en Auvergne*, par A. Chassaigne. Rousseau, 1911.

2. Petit de Montséjour, *Tablettes historiques de l'Auvergne*, 1843.

dans la montagne thiernoise, mais la plupart d'entre elles furent dissoutes au cours du XIXe siècle sous l'influence des nouvelles conditions économiques et sociales.

C'est l'histoire de la désagrégation d'une de ces communautés que nous raconte Mme Lucy Achalme dans son roman le *Maître du pain*. L'auteur, qui habite le pays même où les communautés de famille étaient jadis nombreuses et florissantes, les a d'abord étudiées d'après la méthode de Le Play avant de les décrire dans un roman; aussi ne doit-on pas s'étonner que ce roman, malgré un style indécis et une langue souvent impropre, donne une impression très forte de vérité et de vie. Grâce à l'observation modeste et consciencieuse des faits, Mme Lucy Achalme nous présente des paysans réels ; dont les caractères apparaissent dans une harmonie parfaite et non point sous la forme d'une mosaïque de traits épars recueillis çà et là, et juxtaposés pour les besoins de la cause. En littérature, comme dans l'ordre scientifique, la méthode monographique affirme ainsi sa supériorité. Non seulement les caractères sont vrais, mais la trame du récit, l'évolution des faits, est sociologiquement exacte.

Un des parsonniers qui s'y connaît en bêtes et que le Mouistre emmène avec lui dans les foires a des idées novatrices qu'il fait partager à ses camarades. Ceux-ci obtiennent du Maître qu'il loue une batteuse, de façon que les parsonniers libérés du battage au fléau puissent occuper leurs journées d'hiver à faire des lames de couteaux : ici apparaît l'influence dissolvante de la ville industrielle voisine.

« Vous n'avez pas besoin d'argent sonnant et trébuchant, dit le vieux Mouistre, nous nous suffisons à nous nourrir tous ici sur place, nous mangeons not'pain, nous buvons not' vin, nous nous habillons de la laine de nos bêtes. Nous n'avons besoin de personne; Jean-Claude est maçon, Jean-Louis est forgeron, Jean-Thomas fait les charpentes, Jean-François connaît les maladies des animaux. Nous vendons nos produits, nous n'en achetons pas not'seule dépense, c'est pour augmenter nos terres. Qu'est-ce que vous voulez de plus ? D'avoir de l'argent en poche, ça vous donnera de mauvaises idées de descendre à la ville et puis c'est tout; vous n'en serez pas davantage heureux, les femmes non plus. » Le mécanicien de la batteuse, un Niçois, séduit par ses manières bellâtres le cœur de la fille du Mouistre, qui l'épouse malgré l'opposition irréductible de son père. Celui-ci sent tout le danger qu'il y a à introduire un étranger dans la communauté; au curé qui intercède auprès de lui pour sa fille il répond :

« — ... Comment accepter chez nous un étranger du midi qui n'est pas un cultivateur, qui a des idées contraires à notre administration? Mais je ne serais plus qu'une chiffe méprisée.

« — L'orgueil, toujours l'orgueil.

« — Non, pas l'orgueil, le sentiment de ma responsabilité de Mouistre.

« — Eh! bien, donnez votre démission, mon bon ami.

« — Ma démission, monsieur le curé, ma démission, donneriez-vous la vôtre?

« — On ne renonce pas à sa foi, on ne faillit pas à son apostolat.

« — Alors, moi aussi, j'ai une mission, tout comme vous : ils m'ont élu pour leur rappeler ce qu'ils se doivent entre eux, ils m'ont élu pour conserver leurs biens, ils m'ont élu pour maintenir leurs droits, j'attendrai qu'on me dégrade; jusque-là je resterai. »

Il ne devait pas attendre jusque-là, car son gendre réclama à la communauté la part de sa femme et accepta de transiger pour 6.000 francs qu'on lui compta en présence de tous les parsonniers.

« Le Mouistre dénoua la grosse ficelle du sac et aligna sur la table les raies lumineuses d'or et d'argent. Les paysans se poussaient, se resserraient pour contempler de plus près les écus que seul le Mouistre avait le droit de manier.

« Ils n'auraient donc jamais la sensation inconnue de toucher à cet argent qui était leur bien et qu'on leur enlevait. Une rancune crispait les fibres de leur nature cupide et inassouvie; la vue de l'or excitait en eux un désir de possession. Cet or étalé et miroitant était le résultat visible de leurs travaux, de leurs fatigues, de leur

sueur, et ils allaient en être dépouillés, par un demi-monsieur, un fainéant. Penchés sur le métal brillant, tous les visages traduisaient l'envie exaspérée, et à mesure que les piles devenaient plus nombreuses, les respirations se faisaient plus haletantes et les femmes tendaient les mains.

« Le mirage grandissait. Oppressé lui-même, le Mouistre se rendit compte qu'un vertige passait; il pressentait la voracité des bêtes ruées sur l'or; rapidement il finit de compter, rescella la vision tentatrice et les pièces tintèrent dans le sac en un ruissellement doux. Les paysans devaient conserver, comme un mauvais levain, le souvenir de l'argent défendu, dont le Mouistre, jusqu'ici, était l'unique détenteur.

« — Maintenant, dit le Mouistre, lisez votre acte de renonciation à poursuivre le Chanteau sur lequel vous n'avez plus de réclamation à faire, ni ensemble, ni en particulier, c'est-à-dire que vous vous engagez à ne plus faire de procès et que vous renoncez à tout autre droit...

« Victorine, la main tremblante, venait de signer. Paul fit un paraphe enchevêtré et prétentieux, puis il s'empara des écus; Victorine s'effaça comme un chien battu, rampa près du mur, pour essayer de sortir la première. L'acte qui venait de s'accomplir la rendait forclose du Chanteau; cette fois, elle partait définitivement, son exil était signé...

« Le Mouistre se tenait rigide près de la porte fermée, il l'ouvrit toute grande, lorsque Victorine s'en approcha les mains jointes, quêteuses de pitié. Il remarqua alors l'annonce de sa maternité; le geste violent qui devait la chasser retomba sur Paul et, prenant celui-ci aux épaules, il le poussa dehors en disant :

« — Tu n'y passeras plus.

« La porte se referma si fort que la statue de la vierge, ébranlée dans sa niche, tomba près du Mouistre et se brisa. Les paysans se signèrent et les femmes se mirent à genou.

« — C'est encore du malheur pour elle et pour nous, dit la Mouistresse, avec un sanglot. »

Bientôt après, le vieux Mouistre donna sa démission. Son successeur, l'homme aux idées novatrices, ne s'appuyant plus sur une forte tradition, n'eut plus d'autorité; en outre, il ne travaillait pas, s'enivrait et faisait de la politique. Le désordre apparut bien vite : les parsonniers réclamèrent et obtinrent la propriété individuelle des salaires qu'ils gagnaient par la fabrication des couteaux; à la mort du maître, ils décidèrent de ne pas lui nommer de successeur, de n'avoir plus de chef, de se gouverner eux-mêmes ; l'anarchie régna souverainement dans la communauté; au bout de quelques mois, on décida le partage, la vie commune n'était plus possible, tous les parsonniers étant brouillés entre eux. Ce partage fut funeste aux vieux, aux veuves et aux célibataires, qui restèrent sans foyer, et qui jusqu'alors avaient pu compter sur l'appui de la communauté.

Le roman de Mme Lucy Achalme, basé sur l'observation monographique, a le rare mérite de nous tracer un tableau très exact d'un phénomène social, bien plus, de nous donner l'explication scientifique d'une évolution sociale : « Leur solidarité s'était anéantie devant l'inégalité des salaires, l'inégalité de leur force de travail maintenant taxée, l'inégalité produite par la mise en valeur de chaque individu. » La science sociale nous apprend en effet que la formation patriarcale ne résiste ni à l'évolution économique moderne, ni à la libre concurrence.

Mais une leçon d'une portée plus générale se dégage du roman de Mme Achalme : à savoir, que les littérateurs et les romanciers trouvent une aide féconde et un appui solide dans la connaissance de la science sociale. Il est à souhaiter que les jeunes hommes de lettres s'engagent résolument dans cette voie.

Paul Roux.

BIBLIOGRAPHIE

Le Noir du Soudan (Pays mossi et gourounsi), par Louis Tauxier, 1 vol. de 796 pages, 12 francs (Émile Larose, édit. 1912).

On se souvient des controverses que soulevèrent les travaux de M. Tauxier sur l'Afrique. A la suite d'un premier séjour dans la Guinée Française, M. Tauxier a exposé les résultats de ses observations dans son étude sur le *Noir de Guinée*, publiée dans la *Science sociale* en septembre et octobre 1908 (50e et 51e fasc.). M. de Préville, dont on connait les remarquables travaux sur l'Afrique [1], ayant critiqué [2] l'interprétation que M. Tauxier donnait aux faits qu'il avait recueillis, celui-ci répondit à ces critiques dans une communication faite à la Réunion mensuelle du 23 décembre 1910. Cette réponse a été publiée *in extenso* dans la *Science sociale* (77e fascicule, janvier 1911) [3] et l'on trouvera, dans le *Bulletin* du même numéro, un résumé de la discussion à laquelle cette communication donna lieu.

L'ouvrage que M. Tauxier présente aujourd'hui au public est l'exposé des observations faites pendant un second séjour en Afrique, cette fois dans le Soudan. Les conclusions de cet ouvrage ont été lues dans notre dernier Congrès de science sociale, à la séance du 27 mai. Nos lecteurs trouveront un résumé de cette lecture, ainsi que des débats qui l'ont suivie, dans la 95e livraison du *Bulletin* (juillet-août 1912).

Il était utile de rappeler ces antécédents du présent travail pour comprendre tout l'intérêt qu'il peut avoir pour nous. De son premier voyage, M. Tauxier nous a rapporté cette assertion que les Nègres sont organisés sous le régime de la famille patriarcale. De son second voyage, il nous a rapporté cette hypothèse que l'art pastoral ébranle les communautés familiales au lieu de les consolider. On le voit, M. Tauxier ne craint pas de bouleverser les notions qui nous paraissaient bien établies. Quoiqu'il en advienne, M. Tauxier nous a rendu un service éminent en nous empêchant de dormir dans une fausse sécurité. Les attaques sympathiques d'un ami du dedans perfectionnent nos arrements contre les critiques acerbes des ennemis du dehors. Remercions donc le bourru bienfaisant d'avoir secoué notre torpeur. Pourtant une vague appréhension me reste, M. Tauxier est de nouveau sur la terre d'Afrique. Si, cette fois, il découvrait des particularistes noirs dans les fjords du lac Tchad, que deviendrions-nous ?

Lisons, pour oublier ce cauchemar, les copieux documents que nous présente M. Tauxier, sur les pays mossi et gourounsi, c'est-à-dire sur les populations de la Boucle du Niger, entre les 11e et 14e degrés de latitude nord et les 2e et 5e degrés de longitude ouest.

Le pays fait partie de la zone soudanaise, caractérisée par la Brousse, et dont le climat est intermédiaire entre celui de la zone guinéenne, plus humide, où domine la Forêt, et celui de la zone désertique, plus sec.

Dans la *zone guinéenne*, les Moyens d'existence reposent sur un mélange de culture (maïs) et de cueillette (palmier, kolatier, bananier).

Dans la *zone soudanaise*, on a un mélange de culture (mil) et d'art pastoral. Les produits de la cueillette vont en diminuant au fur et à mesure qu'on avance vers le nord. Les arbres les plus caractéristiques sont le néré, le karité et le baobab.

Dans le *Désert*, l'art pastoral domine, mais il y a encore un peu de cueillette (gomme et jujube), et surtout du commerce.

Entre la zone soudanaise et la zone guinéenne, il y a une bande étroite entre la Brousse et la Forêt que l'on pourrait appeler la *zone de l'igname*. Mais les Mandé-Dyoulas, qui habitent cette zone, vivent principalement du commerce entre la Guinée et le Soudan, transportant et échangeant des fruits contre du bétail.

Le commerce entre le Désert et le Soudan est entre les mains des Maures.

Le pays décrit par M. Tauxier se trouve tout entier dans la zone soudanaise, mais on comprend que sur une étendue aussi considérable, on trouve plusieurs variétés : ici, il y a plus de bétail, et là, moins ; à certains endroits, le coton est cultivé, etc.

1. *Les Sociétés africaines* (Firmin Didot).
2. Cf. 54e livr. du *Bulletin* de la *Science sociale* (nov. 1909).
3. *Le Noir de Guinée et la famille patriarcale.*

Malheureusement, l'auteur ne nous indique pas d'une façon bien nette les causes de ces différences dans le travail, ni leurs répercussions sociales. Cela aurait été d'autant plus utile que certaines régions ont été troublées plus que d'autres par les pillages, et qu'il y aurait lieu de distinguer entre ce qui dérive du pillage et ce qui dérive du Lieu.

Ainsi — chose surprenante au premier abord — les Gourounsi du sud ont plus de bétail que les Gourounsi du nord. Il semble pourtant que plus on s'éloigne de la Forêt, plus on s'approche des steppes, et plus l'importance des troupeaux doit augmenter.

On ne voit pas si le Lieu a une influence sur ce phénomène. On peut penser que non, et qu'il est dû tout entier aux razzias des Djermabés, qui de 1872 à 1896 ont ravagé le pays. Peut-être les Gourounsi du nord ont-ils été plus pillés ?

Si cette hypothèse était vraie, les Gourounsi du nord à l'état normal seraient plus pasteurs que ceux du sud. Momentanément privés de leurs animaux, toutes leurs forces sont dirigées vers la reconstitution de leurs troupeaux.

On ne peut mesurer l'influence du bétail d'après le nombre de têtes. Une famille dont toutes les économies sont consacrées à l'achat d'animaux subit cette influence d'une façon plus certaine qu'une autre famille, plus riche sous ce rapport, mais dont les efforts sont orientés vers un autre but.

Il est impossible également de déterminer les répercussions du sol disponible d'après les documents que nous avons sous les yeux. Certains villages ont de la brousse libre, d'autres n'en ont plus. Dans le premier cas, on ne cultive une même parcelle que pendant quelques années, tandis que, dans le second, on la cultive constamment — avec jachère bien entendu — mais enfin, elle n'est jamais sérieusement délaissée; ici, l'assolement est de trois ou quatre ans, et là, douze et même quinze ans. Ces différences se voient dans une même région, et cela n'est peut-être pas sans influence sur l'existence de la pluralité des types familiaux que l'auteur nous signale dans une même race, sans nous en donner la cause.

L'établissement des enfants est évidemment plus facile lorsque le sol vacant est abondant que lorsqu'il est rare, ou même nul, et il ne semble pas possible que ceci soit sans action sur l'organisation familiale. Malheureusement les types familiaux ne sont pas situés d'une façon précise autour des autres phénomènes, de sorte qu'il est difficile d'essayer de déterminer ces influences. Nous ne saurions trop attirer l'attention de M. Tauxier sur l'importance des répercussions en science sociale. Quelques-unes sont mises en lumière dans son ouvrage, et la lecture gagne immédiatement en intérêt. En voici des exemples :

L'invasion des Djermabés pillards (dont nous avons parlé plus haut), *a réduit le prix d'achat des femmes*. En effet, les cultivateurs pillés sont devenus plus pauvres, notamment en bétail. Chez certains peuples particulièrement dépouillés, l'achat a même été remplacé par la corvée : le fiancé doit travailler pour son futur beau-père pendant un certain nombre de jours.

Le prix d'achat des femmes est, en somme, influencé par l'abondance ou la rareté du bétail.

Cette invasion des Djermabés a eu pour effet, non seulement de diminuer la richesse mobilière dans certaines régions, mais elle a *augmenté le sol disponible*, beaucoup de personnes ayant été enlevées pour être vendues comme esclaves.

De plus, beaucoup de familles se sont trouvées réduites, et *la puissance des liens familiaux s'en est trouvée accrue*.

La *domination française*, établie en 1896, a eu également des répercussions curieuses. Un *impôt en argent* a été établi, et, pour pouvoir se procurer cet argent, les Noirs ont été *obligés de se livrer au commerce, ou tout au moins de commercialiser dans une certaine mesure leur culture*. serait curieux d'étudier les résultats de cette commercialisation croissante, résultats bien différents sans doute, selon qu'elle porte sur les produits cultivés ou simplement récoltés, ou encore fabriqués.

Une autre répercussion encore est celle qui nous montre que *les progrès de l'Is-*

lamisme sont connexes de l'extension du commerce. La plupart des commerçants, qu'ils soient Mandé-Dyoulas ou Maures, sont musulmans. En outre, l'occupation française, a eu pour résultat de propager le mahométisme, probablement à cause de l'accroissement du commerce.

Il y a là des questions bien intéressantes à connaître, des problèmes curieux à résoudre. Souhaitons que M. Tauxier, dans son séjour actuel, puisse pousser son analyse un peu plus loin et nous rapporter une plus ample moisson de répercussions.

P. DESCAMPS.

La Pensée contemporaine. Les Grands Problèmes, par M. Paul Gaultier. Hachette et Cie. 1 vol. in-16 de 312 p. Prix : 3 fr. 50.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières de cet ouvrage pour se rendre compte de l'importance des problèmes qui y sont abordés : La convention dans les sciences; La réalité du monde sensible; La vérité de la morale; Le règne de la liberté; La valeur de l'action —, et je ne cite que quelques-uns des titres des douze chapitres que comporte le volume. L'originalité de l'auteur réside en ceci que, sur chacune de ces questions, il ne se contente pas d'exposer les doctrines contemporaines, mais il émet un avis motivé. Comme il l'annonce lui-même dans sa préface, s'il n'apporte pas toujours des solutions, du moins il indique des voies. C'est là une attitude qu'on ne saurait trop louer. Autant il y aurait lieu de se méfier de quelqu'un qui se ferait fort de trancher en dernier ressort des problèmes aussi graves et aussi variés, de servir la formule définitive qu'il suffirait ensuite d'appliquer; autant serait à plaindre celui qui, ayant exposé ce que pensent les plus éminents de ses contemporains sur des questions dont personne ne peut se désintéresser, resterait vis-à-vis de ces diverses opinions dans un état de stérile neutralité. Si M. Paul Gaultier s'était résigné à cette attitude médiocre, il n'aurait pas été capable d'écrire le chapitre qui termine son livre sur la Valeur de l'action.

Celui qui traite de la convention dans les sciences intéresse particulièrement les lecteurs de la *Science sociale* en ce qu'il examine le caractère des conclusions tirées des sciences d'observation en général. C'est la critique du fondement même de leur méthode. Sous prétexte que le choix d'un sujet à étudier comporte, de la part de celui qui s'y livre, une démarche purement volontaire; que, d'autre part, aucun fait observable n'est atteint dans sa réalité complète par l'observateur; que celui-ci, pour savant qu'il soit, « ne sait le tout de rien », selon la célèbre expression de Pascal, certains philosophes en sont venus à enseigner que le savant crée de toutes pièces le fait étudié par lui et que la science a pour mission de fabriquer la vérité qu'elle recherche. S'il en était ainsi, il faudrait nier l'immense progrès accompli depuis d'un siècle, la découverte substituée à l'invention, la science substituée à la raison pure. M. Paul Gaultier me paraît remettre les choses au point lorsqu'il écrit : « Les faits sont bien des faits et nullement un spectale que nous nous composons à nous-mêmes, une fantasmagorie dont nous serions à la fois les auteurs et les dupes. Le sens commun élabore le donné, c'est évident; il n'en reste pas moins en correspondance avec lui. Tout de même le fait scientifique n'est pas un pur produit de l'intelligence. Il est le fait brut interprété par elle, à la lumière de ce que nous savons. » Et plus loin : « La Science renferme une grande part de convention. Toute relative, ne connaissant des choses que leurs relations et ces relations que par rapport à nous, la Science n'est par leur authentique photographie. Les lois, en qui elle se résume, ne sont pas inscrites dans les choses comme s'il n'y avait qu'à les y déchiffrer. Conventionnelle dans ses démarches, volontaire dans ses façons de voir, la Science les institue, en quelque sorte, de préférence à d'autres, non pas toutefois de son plein gré, mais en tenant compte des relations que soutiennent entre eux les phénomènes et d'après elles ».

Mais des citations ne peuvent pas remplacer une lecture et le livre de M. Paul Gaultier mérite d'être lu.

Paul DE ROUSIERS.

Géographie générale, par H. BUSSON, J. FÈVRE, H. HAUSER. 1 vol. in-12, 629 p., Alcan, 1913, Paris.

Ce gros volume fait partie d'un cours de géographie à l'usage de l'enseignement secondaire : il est destiné aux élèves de la classe de seconde. C'est donc un manuel, mais il est cependant fort intéressant, car il traduit l'orientation et les conceptions de plus en plus précisées de la Géographie moderne. En tous cas, il ne doit pas passer inaperçu, puisqu'il est le premier essai important de vulgarisation du mouvement anthropo-géographique, qui avec Ratzel en Allemagne, J. Brunhes en France, s'est affirmé si nettement durant ces dernières années.

Cette nouvelle « Géographie générale » porte l'empreinte de la double influence des naturalistes, — des géologues surtout — et des anthropo-géographes, mais aucun manuel de ce genre publié jusqu'à ce jour n'a donné une aussi grande importance à la Géographie humaine : plus de la moitié du volume lui est consacrée.

L'ouvrage est naturellement divisé en trois parties : Découverte de la terre, Géographie physique ; l'Homme et la Terre; Géographie économique —, tout comme le manuel classique de Vidal de la Blache et Camena d'Almeida : *La Terre*. En réalité, il se partage plus simplement en Géographie physique et en Géographie humaine.

Les chapitres sont toujours suivis d'un index bibliographique très court, mais bien composé, et de quelques sujets de devoir. Ce sont surtout ces derniers qui affirment, et d'une façon indiscutable, les conceptions fondamentales de l'ouvrage, comme le prouvent les exemples suivants :

En quoi les Français du Nord diffèrent-ils des Français du Midi, les Italiens du Nord des Italiens du Sud, les Allemands du Nord des Allemands du Sud ? (*L'homme et la nature.*)

Dans la région que l'on habite :

1. Comment change le vêtement selon les lieux, selon les saisons, selon le genre de vie?

2. Étudier les tracés des routes et des canaux.

3. Les limites des communes, des cantons, des arrondissements, des départements répondent-elles à des conditions géographiques?

4. Étudier la répartition de la population (*Action de la nature sur l'homme*).

Les famines dans le passé et dans le présent : leurs causes géographiques et historiques (*Le blé*).

L'alcoolisme a-t-il des causes géographiques? (*Les boissons*).

Rôle de la morue dans l'alimentation des différents peuples (*Le problème de l'alimentation*).

Rôle de la monnaie dans la vie économique du globe (*Métaux précieux*).

L'âge du fer : ses origines, ses caractères, sa durée probable (*Les métaux utiles*).

Tracer sur une planisphère les routes maritimes et terrestres de la houille (*Les Combustibles*).

Etc.

Ces quelques exemples, choisis parmi beaucoup d'autres, sont significatifs : ils révèlent très nettement les conceptions et les prétentions de la nouvelle Géographie. On peut évidemment discuter leur choix, faire observer leur complexité, etc..., mais il me paraît inutile d'aborder ici une question d'ordre purement pédagogique et je préfère répondre de suite à quelques objections qui ne manqueraient pas d'être faites et que M. P. Rousiers a d'ailleurs présentées très franchement dans l'excellente étude publiée il y a plusieurs années déjà dans la *Science sociale*[1].

On reproche assez souvent à la Géographie d'être une encyclopédie que M. P. Rousiers qualifie de chaotique. Le reproche est fondé : de nombreux ouvages et les manuels surtout le prouvent

1. G.-P. Rousiers, *L'enseignement de la Géographie et la Science sociale*, t. XVII, 1894, p. 245 (paru en anglais dans *The Scottish geographical Magazine*, X, 1884, p. 82.

indiscutablement. Celui que je présente et que j'apprécie pourtant beaucoup, ne fait pas encore exception.

Le caractère encyclopédique de la Géographie générale serait certainement atténué, mais pas du tout supprimé si celle-ci se bornait à la seule étude du milieu physique, comme le voudraient certaines personnes. Mais alors, la Géographie générale n'existerait plus du tout : elle se réduirait tout simplement à la Géomorphogénie. La Géographie botanique, la Géographie zoologique, dont la raison d'être est admise par tous, la Géographie humaine, non moins nécessaire, ne peuvent être supprimées. Elles complètent des sciences sur lesquelles elles s'appuient, mais elles n'existent que par leurs conceptions géographiques. Vouloir les supprimer, et c'est ce que l'on ferait fatalement en les détachant de la Géographie, c'est réduire d'autant les moyens d'étude et de travail et, par suite, c'est restreindre l'étendue des connaissances. La Géographie humaine ne remplace pas la sociologie : les faits sociaux ne l'intéressent que pour autant qu'ils sont en relation directe ou indirecte avec le milieu physique. Ce n'est pas autre chose qu'une méthode géographique de travail, qui pénètre peut-être « en intruse » dans des domaines considérés comme conquis, mais dont les applications sont limitées par sa propre impuissance, c'est-à-dire par les faits qu'elle ne peut atteindre.

Dans ces conditions, la réduction des prétentions géographiques est impossible et partant son caractère encyclopédique résulte d'une nécessité fatale, inévitable.

Que cette encyclopédie soit chaotique, ce n'est certes pas nécessaire, mais c'est encore inévitable. Le chaos a existé, il existe encore, mais il disparaîtra pourtant lorsque les progrès scientifiques auront remplacé l'obscurité par la lumière, lorsque tous les problèmes seront résolus. Le manuel de Busson, Fèvre et Hauser n'est certes pas parfait : il y a bien des pages obscures, bien des faits inexpliqués ; il a cependant plus de six cents pages et c'est même beaucoup trop, à mon avis, mais il marque pourtant un grand progrès, par ses illustrations, par sa méthode plus précise, par les faits et les interprétations qu'il accumule, et c'est suffisant.

Tout comme la Géographie botanique et la Géographie zoologique, la Géographie humaine, quoique beaucoup plus complexe, se constituera, et ceux qui pourraient en douter n'ont qu'à comparer l'œuvre d'Elisée Reclus aux travaux de F. Ratzel et de J. Brunhes pour constater qu'une étape importante vient d'être franchie.

Ernest FLEURY.

Luis. Roman, par Pierre LHANDE. 1 vol. in-16 (librairie Plon).

L'auteur de ce livre n'a pas consacré sa connaissance du pays et des mœurs espagnoles à faire un simple roman de caractère : son œuvre a une portée plus élevée; c'est le problème du relèvement d'une âme d'enfant dévoyée par de mauvaises influences, qui a tenté son expérience d'éducateur. Souhaitons que ce livre soit lu par tous les parents qui auraient besoin d'être éclairés sur les funestes conséquences de l'oubli de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. L'élégance du style, le charme des descriptions des paysages andalous, les traits de mœurs donnés sur une population si différente de celles de la France ou du Nord de l'Espagne, rendront cette lecture attrayante pour tous.

La Paix mondiale : Sa psychologie physiologique à travers les siècles, par André POEY. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Garnier frères, édit.

Ce livre contient l'exposé de la doctrine positiviste au sujet de l'organisation des sociétés : l'unité humaine, élaborant péniblement, à travers les générations, le concept de la Famille, de la Patrie et de l'Humanité, repose, suivant cette doctrine, sur le développement des facultés cérébrales de la collectivité humaine, avec le concours d'une « Providence sociale laïque »; elle doit aboutir, assure-t-on, à une paix mondiale, cimentée par l'altruisme universel, assurée par une « Dictature fran-

chement républicaine progressive temporelle ».

L'évolution actuelle du Socialisme en France, par L. GARRIGUET. 1 vol. in-16. Prix : 2 fr. 50. Bloud et Cie, édit.

Sous ce titre, l'auteur examine l'un des chapitres les plus intéressants du socialisme français, celui qui concerne le syndicalisme, son histoire, ses doctrines, son attitude vis-à-vis du syndicalisme réformiste, les partis socialistes, etc. Si la véritable portée de ce mouvement paraît échapper en grande partie à l'auteur, il faut lui savoir gré d'avoir condensé dans ce petit livre une foule de documents qui aident puissamment à saisir l'aspect général du sujet.

UNE CONFÉRENCE SUR LE MAROC

Le lundi 23 décembre a eu lieu, à l'Ecole des Sciences politiques, la deuxième des grandes conférences sur l'*Afrique du Nord*, organisée par la Société des anciens élèves de l'École des Sciences politiques, sous la présidence du général Lyautey.

M. Ladreit de La Charrière, après avoir rappelé les conditions internationales dans lesquelles s'est établi le Protectorat de la France sur le Maroc, trace rapidement une esquisse géographique et politique du pays.

Il indique les avantages qui peuvent résulter, grâce à une politique habile, d'une collaboration avec les caïds du pays maghzen; il décrit l'œuvre de reconstitution entreprise : quelques chiffres cités montrent l'importance d'un développement qui n'a été exclusivement favorable, ni à telle ou telle région, ni à telle ou telle nation.

D'ailleurs, la France n'a point obtenu au Maroc que des avantages matériels, elle en a retiré aussi des avantages moraux, un véritable réveil du patriotisme français.

En terminant, M. de La Charrière, interprétant les sentiments des assistants, pemande au général Lyautey d'associer aux applaudissements que soulève l'œuvre accomplie par lui, les collaborateurs civils et militaires, sans oublier les vaillantes Françaises qui se dévouent là-bas pour soigner nos soldats.

Le général Lyautey prend ensuite la parole pour féliciter M. Ladreit de La Charrière de sa brillante conférence. Il l'a déjà apprécié au cours de ses voyages au Maroc où le conférencier a étudié avec tant de soins les mœurs, les coutumes, les richesses du pays. Il fait l'éloge en termes éloquents de ses prédécesseurs, de tous ses vaillants collaborateurs, de cette jeunesse dont l'École des Sciences politiques est une admirable pépinière, et qui travaille avec tant de courage à « l'œuvre marocaine ».

LA TABLE DES MATIÈRES LA NOUVELLE SÉRIE

Tous les abonnés recevront gratuitement, avec ce numéro, la table des matières de la nouvelle série, par ordre chronologique. La table de chaque année est imprimée sur une feuille séparée, ce qui permettra, à volonté, ou bien d'intercaler à la fin de chaque tome la feuille correspondante, ou bien de réunir en une seule brochure les différentes feuilles de la table.

Nous rappelons à nos lecteurs que la table des matières de l'ancienne série est en vente au bureau de la Revue, au prix de 2 francs.

LIVRES REÇUS

Essai sur le problème de la misère, par Anatole Weber. 1 vol. in-8°, 5 fr. (Marcel Rivière, édit., 31, rue Jacob, Paris).

Le droit international ouvrier (leçons professées à la Faculté de droit de l'Université de Paris), par Ernest Mahaem (L. Larose et L. Tenin, édit., 22, rue Soufflot, Paris).

Studi di Etnologia Giuridica, par G.

Mazzarella. — Tome II. Le Antiche instituzioni processuali dell' India. — 1 vol. de 702 p. Prix : 30 lires (Catane, 1909).

Conscripts of peace, par H. Waylen. 1 brochure. Prix : 2d (Edimbourg, 1913).

Le logement dans les villes (la crise parisienne), par Georges-Cahen. 1 vol. in-16°, 3 fr. 50 (Alcan, édit.).

Essais politiques et sociaux, par Emerson, trad. par M. Dugard. 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

En Argentine; de la Plata à la Cordillère des Andes. 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Fasquelle, édit.).

La petite lampe, par Henry du Roure. 1 vol. in-12, 1 fr. (P. Lethielleux, édit., Paris).

L'agriculture au Katanga; possibilités et réalités, par A. Hock. 1 vol. 305 p., 106 photogravures hors texte et 1 carte, 3 fr. 50 (Misch et Thron, édit., Bruxelles).

MARS 1913 102e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunion du conseil de la Société de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — La réunion annuelle. — La collaboration des membres de province : Le Dauphiné : Le mouvement coopératif en Angleterre et la Coopérative Wholesale Society : La Ville moderne, par G. Hottenger. — La Société de Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille, par Jules Scrive-Loyer. — A propos des Boy Scouts. — Bibliographie. — Livres reçus.

Organisation du S. V. — *Le S. V. ; ce qu'il est, ce qu'il veut être.* — Le Service de vulgarisation de la Science sociale. — Avantages que nous avons tous retirés de la Science sociale. — Pourquoi vous devez tous aider le S. V. et comment vous pouvez le faire. — La réponse que nous attendons de vous ; nos propagandistes. — Distribution des circulaires du S. V. — Ce que seront nos circulaires. — Un guide compétent pour les nouveaux venus. — Notre appel final à tous les amis de la Science sociale.

NOUVEAUX MEMBRES

M. le Dr Pedro F. dos Santos, Vizeu (Portugal), présenté par M. le Dr J. Fructuoso de Costa.

Sur Dr Eugenio Egas, caisse postal 885, São Paulo (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. l'abbé A. Fonck, grand séminaire de Meaux, présenté par MM. Gabriel Melin et Paul Descamps.

M. Paul Maisonnier, licencié en droit, attaché à la Banque de France, 3, rue de la Monnaie, Bayonne (Basses-Pyrénées), présenté par M. Jean Périer.

Mme Dugas née d'Hauterive, 49, cours Sablon, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), présenté par M. Paul Roux.

M. Pablo Fontaina, 1408 Missiones, Montevideo (Uruguay), présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Rod. C. Escouflaire, 19, place Crombez, Tournai (Belgique), présenté par M. Jean Bessand.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le 31 janvier 1913, à 9 heures du soir, au siège social, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Étaient présents : MM. Paul Bureau, vice-président ; Firmin-Didot, trésorier ; l'abbé H. Hemmer ; J. Durieu, secrétaire de la Société ; P. Descamps, secrétaire de la Revue ; P. Roux. Excusés : MM. R. Pinot, G. Melin, A. Dauprat, J. Périer.

Le Conseil a d'abord examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1912, qui lui ont été présentés par M. Maurice Firmin-Didot, trésorier.

Le Conseil a ensuite décidé d'envoyer les missions suivantes pendant l'année 1913 : M. le Dr Bailhache étudiera le Bocage normand et la transformation apportée dans l'état social de cette région par la mise en exploitation des gisements de minerais de fer ; M. P. Descamps étudiera la Prusse ; enfin M. P. Roux continuera son enquête sur l'Auvergne.

Comme d'habitude, une somme de 500 francs est mise à la disposition de l'un des élèves des cours de science sociale à désigner.

M. le Président fait part à ses collègues des conditions nouvelles dans lesquelles aura lieu, à partir de l'année 1913-1914, le cours de science sociale professé par

M. Paul Bureau. Jusqu'ici les frais de ce cours étaient supportés par la famille de M. Henri de Tourville, indépendamment du budget de la Société de Science sociale. M. le Président propose que la Société prenne désormais à sa charge la moitié des dépenses qu'il entraîne, l'autre moitié pouvant être assurée par des cotisations volontaires de personnes s'intéressant à la Science sociale. Une souscription sera ouverte en temps utile à ce sujet. La proposition est acceptée.

Le Conseil fixe ensuite au lundi 5 mai, la date d'ouverture, et au jeudi 8 mai, la date de clôture du Congrès de Science sociale qui se tiendra à Paris.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion.

La réunion de mars n'aura pas lieu à cause des fêtes de Pâques, la prochaine réunion sera celle du 25 avril. Le programme en sera publié dans le prochain bulletin.

Compte rendu de la séance du 27 décembre 1912.

M. Wilbois expose une partie des résultats de la mission en Russie, dont la Société de Science sociale l'a chargé, ceux qui ont trait au « salaire de l'industrie textile dans la région moscovite ». D'après lui, le salaire, ici, dépend de trois facteurs :

1° Le rendement de l'ouvrier à l'atelier (à peu près égal à celui de l'ouvrier français dans les besognes de pure adresse, sensiblement inférieur quand on demande initiative et attention : cela dans les filatures de coton, les tissages de soieries, etc. : coefficient moyen, 3 à 2 en comparant aux études de M. Descamps sur la Flandre et l'Angleterre).

2° Les besoins au foyer (besoins qui sont aujourd'hui très faibles et qu'on a beaucoup de peine à accroître; l'accroissement porte sur le luxe : exemple du budget mensuel d'un célibataire : lit, 3 roubles; nourriture, 6 roubles; habillement, 4 roubles; envoi aux parents, 3 roubles; boisson ou parfums, 5 roubles; ce budget de l'ouvrier est très voisin de celui du paysan.

M. Wilbois distingue, du reste, trois types principaux, qui sont aussi trois stades d'évolution : le paysan envoyant sa fille ou son fils dans une fabrique voisine pour se donner un surcroît de ressources; le paysan à la fois propriétaire rural, qui fait cultiver par sa femme et ouvrier résidant dix mois à la ville; enfin le ménage complètement détaché de la terre et vivant, uniquement de son salaire, dans une fabrique soit campagnarde, soit urbaine; le second cas est un cas de transition, et l'on conçoit que le double foyer qui maintient chaque membre sous la tutelle, ici de la famille et du moi, là de l'atelier et du dortoir, retarde l'élévation sociale.

3° La décision, plus libre qu'en Occident, du patron, très patronnant, quoique à la façon communautaire : œuvres d'assistance (50 % du salaire en argent), précédant les lois (au moins chez les grands patrons) et du reste le patron russe a plus intérêt à élever l'ouvrier qu'à le contenir, faute de quoi la main-d'œuvre produirait trop peu; salaires à la tâche dans les mêmes conditions qu'en France; mais primes (facilement acceptées) à l'ancienneté

La question du salaire soulève le problème capital du passage de la classe rurale agricole propriétaire à la classe urbaine ouvrière prolétaire, — problème qu'il faut saisir sur le vif avant que l'évolution rapide de la Russie industrielle n'en supprime les données. A noter aussi la difficulté qu'ont les syndicats à se former, dans les textiles : en cas de grève, on retourne au village, ce qui supprime la caisse de grève, et la grève générale est plus facile avec l'instinct communautaire et l'état mystique des Russes.

Répondant à une demande de M. Legendre, M. Wilbois dit que les ouvriers russes préfèrent le salaire à la journée, mais, en fait, le salaire à la tâche s'est imposé chaque fois que la chose a été possible.

M. Vanuxem interprète les chiffres du budget donnés par M. Wilbois, et fait re-

marquer la disproportion qui existe entre les dépenses de la nourriture et celles du logement, celles-ci étant la moitiédes premières.

M. Wilbois dit qu'il faut tenir compte des contingences qui élèvent le prix des loyers, notamment la dureté du climat.

M. Descamps a observé dans la Flandre française le passage de la culture à l'industrie. Ce passage ne se fait pas brusquement, mais demande souvent deux ou trois générations. En arrivant en ville après le service militaire, le rural ne peut, en général, être qu'un manœuvre; ce sont ses enfants, nés en ville, qui deviennent ouvriers de métier. Si la transition est brusque en Russie, elle agit peut-être comme cause désorganisante.

M. Bureau demande comment le partage des terres peut augmenter les ressources d'un village.

M. Bailhache a constaté en Beauce qu'à surface égale, la petite culture nourrit à la campagne un plus grand nombre de familles que la grande.

LA RÉUNION ANNUELLE

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu, du lundi 5 mai au jeudi 8 mai 1913, dans l'hôtel de la *Société de Géographie,* boul. Saint-Germain, 184.

Le programme complet en sera publié dans le prochain fascicule. Comme d'ordinaire des démarches seront faites pour obtenir des compagnies de chemins de fer les réductions habituelles.

LA COLLABORATION DES MEMBRES DE PROVINCE

Cher Monsieur,

Vous avez grandement raison de faire appel aux idées et aux observations de chacun pour féconder le champ d'exploitation de la science sociale. A vrai dire, ce ne sont pas les sujets d'étude qui font défaut, ce sont les travailleurs qu'il serait bon de multiplier.

C'est en voyage surtout que se révèlent les sujets d'étude; ils vous tentent comme « la science à faire » qu'aimait tant à indiquer Jean Francisque Sarcey. Quelle bonne compagne est en voyage la science sociale, compagne discrète, nullement embarrassante, et pleine de suggestions!

Voici, pour répondre à votre appel, quelques sujets que je livre à l'examen et à l'initiative de nos collègues. Je regrette de n'avoir pas le temps d'entreprendre moi-même l'un ou l'autre d'entre eux.

Croyez, cher Monsieur, etc.

G. Hottenger.

I. *Le Dauphiné.* — Partez pour la région dauphinoise aux premiers beaux jours, vous ferez un voyage dont les attraits et les charmes sont déjà bien connus. Mais si vous ne vous laissez pas entraîner par la fièvre du tourisme, si vous prenez le temps de recueillir des observations, si vous séjournez ici et là, vous pourrez faire une ample moisson pour la science sociale. Les « pays » sont là-bas nettement séparés les uns des autres par la montagne, qui les a fait évoluer à peu près « en vase clos » jusqu'à nos jours et leur a constitué, à chacun, une individualité distincte. C'est l'Oisans, le Valbonnais, le Vallouise, le Champsaur, le Dévoluy, et dix autres encore. Comme modes et moyens d'existence, ces pays sont peu compliqués et d'une étude facile. Chose curieuse, l'existence y apparaît parfois toute différente d'une vallée à l'autre, ici étroitement communautaire, et là quasi particulariste. Ici les habitations sont groupées en hameaux, là elles sont dispersées et forment avec les champs et prés voisins des domaines agglomérés. Ici les habitants émigrent peu ou point et s'ingénient pour se contenter d'une existence médiocre, sinon misérable; là apparaissent à chaque pas les signes de l'aisance gagnée tantôt par le simple colportage, tantôt par l'émigration au Mexique. Et pourtant les conditions du Lieu et du Travail semblent partout à peu près les mêmes. Nul doute qu'une observation attentive et méthodique révélerait les origines de cette diversité, en même

temps qu'elle permettrait de contrôler et de pousser plus avant les opinions récemment émises par M. Champault sur le semi-particularisme de la montagne.

Seulement il faut se hâter, car la houille blanche et le tourisme sont en train de changer tout cela.

II. *Le mouvement coopératif en Angleterre et la Coopérative Wholesale Society* de Manchester.

La Science sociale s'est beaucoup occupée du Trade Unionisme. On pourrait même dire que c'est là un sujet d'étude qui devient une tradition pour beaucoup de ceux de ses disciples qui se rendent en Angleterre. Mais, si le mouvement trade-unioniste tend à régler le salaire et les conditions du travail, c'est-à-dire les moyens d'existence, il est doublé d'un autre mouvement qui règle ou favorise les modes d'existence : c'est le mouvement coopératif qui a reçu en 1843 des « Équitables Pioniers de Rochdale » son impulsion première, et qui groupe aujourd'hui plus d'un cinquième de la population du Royaume-Uni. Ce sujet d'étude est peut-être bien moins connu, mais il n'est pas moins intéressant. Qu'il nous suffise de dire qu'en 1910 ces coopératives ont fait pour 2 milliards 789 millions d'affaires, alors qu'en 1890 ce chiffre n'atteignait pas le milliard. Elles ont reparti entre leurs membres 300 millions de bénéfice. Leur capital s'élevait à un total de 1.220 millions, et leur personnel ne comprenait pas moins de 123.000 ouvriers et employés.

Mais le chef-d'œuvre, si on peut dire, de la coopération anglaise, c'est son *magasin de gros*. C'est en 1862 qu'après un premier essai infructueux, des coopératives se groupèrent pour opérer leurs achats de concert et en gros, et surtout pour parer aux dangers du boycottage dont elles étaient trop souvent l'objet de la part de leurs fournisseurs. Telle fut l'origine de la Wholesale Coopérative Society (C. W. S.) dont le siège central est à Manchester. En 1911, la C. W. S. a fait pour 670.790.725 francs d'affaires et réparti 12.096.175 francs de profits. Sans compter ses vastes magasins de Manchester et de Londres, elle dirige une banque et des assurances, elle a douze fabriques, où elle produit elle-même ses draps, ses flanelles, ses savons, ses conserves, ses cigares, etc., elle a une ferme à Rodden, une huilerie à Sidney (Australie), des plantations de thé aux Indes et une flotte de quatre navires.

Quelques études ont déjà paru sur la C. W. S.[1], mais ces études sont purement descriptives et statistiques; elles ne remontent pas des effets aux causes, et ne posent même pas le problème que soulève une telle organisation. Comment cette organisation, qui a à sa base le système électif et la participation de tous ses membres, sauvegarde-t-elle l'unité de direction qui s'impose? Comment s'assure-t-elle la continuité de vues et la souplesse qui sont également nécessaires à toute entreprise industrielle et commerciale? Comment résiste-t-elle à l'inertie bureaucratique? Par quel contrôle et quelles traditions tient-elle ses dirigeants, tous d'origine et de condition modeste, à l'abri de la vénalité? Nul doute qu'une bonne monographie ne trouve ici d'intéressantes manifestations de la formation particulariste, aussi capable à se grouper en vue d'un but spécial qu'à se diriger et à se suffire par l'initiative individuelle.

III. *La Ville Moderne.* — C'est dans une ville d'Allemagne qu'il serait utile d'étudier son développement et son organisation.

L'Angleterre se prêterait aussi à cette étude, surtout à cause des multiples entreprises du *Municipal trading*, mais ses institutions sont plus différentes des nôtres.

C'est presque un lieu commun en science sociale que de décrire l'extrême complication qui caractérise le travail, dans tous ses domaines et surtout dans le domaine industriel. La même complication, la même extension indéfinie, se retrouve, par une répercussion naturelle, dans l'organisation de la vie publique, et surtout dans la cité moderne. Là le nom-

1. Voir notamment la *Revue d'Economie politique*, avril 1898.

bre croissant des participants, la multiplicité des biens et intérêts, l'incessante extension de la circonscription, font un contraste complet avec la simplicité et la stabilité de la vie urbaine dans les siècles précédents. Mais tandis que chez nous l'extension urbaine se fait au jour le jour, sous l'unique poussée des intérêts privés, sans autre contrôle que celui de municipalités éphémères, elle obéit en Allemagne à une organisation qui la prévoit et qui la dirige dans tous ses détails, sans néanmoins empiéter ici sur le domaine de l'initiative privée. C'est qu'en Allemagne le mot administration est exclusif de toute signification politique. Si nous confondons les deux termes, les Allemands ne les confondent jamais. Pour eux, la politique est une chose, l'administration en est une autre.

Une étude faite sur l'une des grandes villes qui ont pris dans le dernier quart du siècle un développement très considérable — il y en a beaucoup en Allemagne, — pourrait être une très heureuse contribution à l'étude de la vie publique et des lois qui gouvernent son organisation.

LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE [1]

La *Société anonyme du Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille,* fondée pour l'application des lois sur la petite propriété, dites familièrement *lois Ribot*, a été constituée le 29 mars 1911 et approuvée par les ministres compétents le 18 avril 1911.

Elle se mit immédiatement à l'œuvre, chose facile, puisque déjà les demandes lui parvenaient avant même qu'elle ne pût légalement fonctionner, et dans sa réunion du 5 mai 1911 le conseil de la Société autorisait son premier contrat de prêt hypothécaire.

A la date du 30 septembre 1912, le conseil d'administration a autorisé 272 prêts pour une somme

1. Les personnes qui voudraient s'intéresser à des œuvres semblables trouveront tous les renseignements dans le *Traité des sociétés de crédit immobilier* (prix 3 fr.), en vente à l'Union des sociétés de crédit immobilier, 4, rue Lavoisier, Paris.

en principal de.....	1.393.545 fr.	20
pour l'assurance vie...	209.031 fr.	75
soit au total....	1.602.576 fr.	95

D'après la loi en effet la société est autorisée à faire aux emprunteurs l'avance de la prime unique du contrat d'assurance sur la vie qu'ils doivent contracter à la caisse nationale en garantie du prêt qui leur est consenti.

Voici un certain nombre de moyennes établies d'après les opérations faites à la même date et dont quelques-unes sont intéressantes :

Moyenne de l'âge des emprunteurs..	35 ans	120
— du nombre d'enfants.....	1	690
— de la somme prêtée en principal.....	5.066 fr.	139
— du montant de l'assurance vie.....	722 fr.	213
Total.....	5.788 fr.	344
Moyenne de la durée de remboursement du prêt.....	21 ans	445
— de la somme remboursée mensuellement.....	32 fr.	93
Moyenne de la valeur de la construction.....	5.344 fr.	331
— du terrain....	1.232 fr.	597
— de la somme possédée par les emprunteurs en sus de celle consacrée à l'achat du terrain et dépensée par eux dans la construction.....	453 fr.	921
Moyenne de la valeur totale du gage.....	7.039 fr.	657
Moyenne de la superficie totale de la propriété	175mq	12dq

Ces chiffres appellent diverses remarques.

Age. — Comme on le voit, la moyenne de l'âge des contractants est satisfaisante, ceux-ci sont, en général, dans la période de pleine force physique et intellectuelle et la société déconseille, du reste, aux candidats trop âgés de se lancer dans une opération de ce genre, car ses risques deviendraient plus considérables, la maladie ou l'incapacité de travail pouvant atteindre le postulant trop âgé avant la fin de la période de remboursement. Du reste, la prime d'assurance vie à payer dans ce cas devenant très considérable, la mensualité de remboursement devient trop élevée pour que le salaire moyen de l'emprunteur soit suffisant, sans gêne pour lui, pour lui permettre de payer. Elle devient, du reste, alors sensiblement plus élevée que

le loyer que paierait le postulant pour des locaux de mêmes dimensions et il se rend compte lui-même que, dans ces conditions, l'opération ne lui offre que des avantages fort aléatoires.

Nombre d'enfants. — Comme on le voit la moyenne du nombre d'enfants est assez peu satisfaisante; il y a lieu toutefois de tenir compte de l'âge relativement peu élevé des contractants qui permet d'espérer que le nombre de leur progéniture continuera à croître par la suite.

Il ne faut pas toutefois se bercer d'illusions à cet égard et il est certain que nous retrouvons ici l'influence de la propriété sur la natalité, que nous avions déjà eu l'occasion de rencontrer dans les populations rurales au cours de nos études sur la Flandre.

La moralité de la population ne paraît pas devoir être mise en cause de façon directe; les emprunteurs en effet, sous ce rapport, constituent très certainement une élite; les prêts, en effet, ne sont consentis qu'après une sérieuse enquête sur celle-ci auprès des employeurs ou de personnes à même de les connaître, et du reste l'effort considérable d'épargne que constitue la possession du 1/5 de la valeur du gage exigée par la loi française n'est possible qu'à des individus offrant toute garantie sous ce rapport.

Une partie du mal, à vrai dire, vient de cette exigence même de la loi française trop timorée. La loi analogue belge n'exige, en effet, de l'emprunteur que la possession du 1/10 au lieu du 1/5 et nous avons pu constater que très certainement, s'il en était de même en France, la moyenne du nombre d'enfants serait meilleure, pour notre arrondissement, sans que la sécurité du gage fût sérieusement menacée. L'expérience déjà longue de la loi belge est en effet là pour le prouver. Aussi l'initiative de personnes s'intéressant à cette grave question étudie-t-elle, en ce moment, le moyen de procurer aux familles nombreuses, dont le chef justifierait de la possession du 1/10, la somme nécessaire pour parfaire le 1/5 exigé par la loi française en attendant que celle-ci revienne de son erreur actuelle et se montre aussi libérale que sa voisine de Belgique.

Mais même si des combinaisons pratiques aboutissent sous ce rapport il ne faut pas se dissimuler que pour des gens vivants de leurs salaires de façon exclusive ou presque exclusive, l'effort d'épargne, fût-ce du 1/10, nécessaire, d'autre part, pour que le crédit qui leur est accordé ne constitue pas une opération par trop aléatoire, ne peut être obtenu que si ceux-ci n'ont pas des charges de famille très considérables.

Si celles-ci sont importantes, toutes les ressources seront, pendant la première période de la vie, absorbées par les soins d'entretien des enfants et lorsque ceux-ci arriveront eux-mêmes à donner, par leur salaire, pour une période plus ou moins longue, un appoint aux facultés d'épargne du chef de famille, celui-ci sera généralement trop âgé, alors, pour contracter avec avantage le prêt hypothécaire, base des opérations de la Société de Crédit immobilier.

Valeurs moyennes du prêt. — En principal (5.066 fr. 331), du gage (7.030 fr. 65), et du prêt total (5.788 fr. 54). — La loi permet de prêter 80 % du gage, plus la prime d'assurance vie. D'après les chiffres ci-dessus, la société, on le voit, a prêté 72 % en principal et 82 % prime comprise; elle n'a pas été jusqu'à l'extrême limite de ce que la loi autorise et elle cherche, du reste, à ne pas y aller. Il faut, en effet, tenir compte, dans une région industrielle comme l'arrondissement de Lille, des variations de valeur possibles des propriétés par suite des déplacements d'industries et de l'état de celles-ci. La fermeture d'une seule usine peut, en effet, entraîner parfois pour tout un quartier une dépréciation sensible de la valeur des immeubles destinés à l'habitation de salariés employés des ouvriers.

Peut-être s'étonnera-t-on de la valeur moyenne élevée des immeubles donnés en gage; mais il ne faut pas perdre de vue que l'arrondissement de Lille a un caractère plus urbain qu'agricole, que le terrain même agricole y est de valeur très élevée et le coût de la construction cher. En fait, en bien des cas, les

maxima actuellement fixés sont presque insuffisants et vont du reste être augmentés par une prochaine loi.

Remarquons, en outre, que la commission départementale appelée à fixer le maximum dans chaque commune et à déterminer si elle est ou non comprise dans la banlieue des grosses agglomérations, a commis des erreurs préjudiciables au point de vue de l'hygiène et de la salubrité du logement à bon marché.

En effet, il serait à souhaiter que ces habitations puissent s'espacer le plus possible les unes par rapport aux autres et que la surface attenante, en jardin, fût la plus considérable possible. Cela supprime une valeur vénale de terrain médiocre, au moins relativement, condition qui ne peut être réalisée que dans un rayon assez éloigné des centres, mais encore suffisant pour que, grâce aux moyens de locomotion modernes, voie ferrée, tramways, ou bicyclette, les salariés puissent se rendre à leurs travaux. Or la commission a pris cet éloignement même comme prétexte pour ne pas comprendre les localités de ce genre dans la banlieue des centres et n'a pas cru devoir profiter de la possibilité que lui laissait la loi de reconnaître comme banlieue des centres toutes les localités situées dans un rayon de moins de 15 kilomètres. Certaines communes situées à moins de 7 kilomètres en sont exclues sous prétexte qu'elles ne possèdent pas des moyens de communication directs avec le grand centre dont elles pourraient dépendre (ce qui du reste n'est pas exact le plus souvent).

De plus, comme les maxima prévus pour la valeur des habitations à bon marché, sont fonction du chiffre de la population, il en résulte que les communes les moins peuplées, et où la valeur et la quantité de terrain disponibles permettraient aux familles de salariés d'avoir des habitations particulièrement saines et d'accroître leurs ressources par un peu de jardinage, sont souvent celles où elles ne peuvent pas bâtir l'habitation d'un confort relatif qu'elles peuvent avoir dans les communes où l'agglomération est plus dense, parce qu'alors le prix de revient d'une construction de cette nature dépasse le maximum légal prévu pour la commune.

Il y a là, à notre sens, une faute hygiénique et sociale qui devrait être réparée, et nous sommes, de ce chef, encore assez loin du *garden-city*, sauf le cas où des propriétaires philanthropes veulent bien vendre leur terrain en dessous de la valeur réelle, comme cela s'est déjà produit plusieurs fois pour nos emprunteurs.

Superficie du terrain, moyenne. — Elle est, on l'a vu, de 178 mq 12 dc sur laquelle la surface bâtie est généralement de 70 à 80 mq ; il reste donc en moyenne, en cour ou jardin, une centaine de mq, ce qui est assez satisfaisant et le serait bien davantage s'il ne s'agissait pas là d'une moyenne dans laquelle il entre des extrêmes, ou très satisfaisants si, grâce à des combinaisons philanthropiques (sociétés de cités jardins, ou de jardins ouvriers, patrons ayant acheté un terrain dans ce but et y mettaient de leurs poches), la superficie réelle est supérieure à ladite moyenne, ou peu satisfaisants dans le cas contraire et quand il s'agit de constructions élevées dans les agglomérations les plus denses.

Toutefois, même celles qui sont les moins satisfaisantes à cet égard le sont déjà tout au moins en ce qui concerne le cube d'air des appartements, car les plans doivent être soumis préalablement au Comité d'hygiène qui délivre un certificat provisoire de salubrité, et la construction achevée est l'objet d'une visite d'un délégué de celui-ci, qui ne délivre le certificat définitif de salubrité que si les plans approuvés ont été suivis, et si toutes les prescriptions ont été observées, notamment celles du cube d'air des pièces, de la largeur des ouvertures, de l'étanchéité des fosses.

Durée moyenne de remboursement. — Elle n'a rien d'excessif et, sauf accident, l'intéressé se trouve libéré à une époque où sa capacité de travail est encore suffisante : c'est du reste un peu une conséquence de la ligne de conduite suivie par la société qui déconseille, à ceux des postulants qui pourraient plus tard avoir à regretter leur décision, de donner suite à leur demande. En effet, pour produire les

bienfaits sociaux qu'on en attend, il faut que, dans aucun cas, la propriété ne puisse devenir une charge et un obstacle à l'élévation sociale; aussi les membres du conseil tâchent de se rendre compte de l'avenir possible de chaque emprunteur à cet égard et d'exercer un patronage discret et efficace.

Mensualité moyenne de remboursement. — Elle est de 32 fr. 93, ce chiffre est satisfaisant puisque, comparé à la valeur moyenne de gage, il représente du 5,60 % *prime d'assurance vie et remboursement compris.* Pour un immeuble pris en location, de nombre de pièces égal et de même degré de confort, le prix de location tout *demandé au locataire* est, dans la région, *plutôt supérieur* sans que le revenu net pour le propriétaire, ayant à déduire ses frais d'entretien et de recouvrement de loyer, soit bien satisfaisant s'il ne gère pas lui-même ses immeubles. Quand il en fait sa véritable industrie, le prix demandé au locataire est sensiblement supérieur à ce taux. L'emprunteur aura à la vérité à sa charge les frais d'entretien de l'immeuble. Mais, étant directement intéressé à son bon état, il agit tout autrement qu'un locataire. En effet :

1° Durant la construction, il surveille son entrepreneur avec une rigueur et une constance que ne pourrait mettre un capitaliste construisant un coron, et il nous arrive d'être obligés de prendre contre lui la défense de l'entrepreneur. Souvent, aussi, il est prémuni contre les abus dont les gens de métiers de catégorie secondaire se rendent parfois coupables envers leurs clients, n'ayant pas l'habitude de la rédaction d'un contrat d'entreprise et n'ayant pas de points de comparaison pour évaluer le coût de constructions analogues à celle qu'ils désirent.

2° Cette construction bien surveillée est moindre :

3° L'intéressé étant propriétaire et non locataire se garde bien de commettre dans ses locaux les dégâts ou les négligences auxquels il se laisserait aller autrement. Il n'y a pas, en outre, de frais à faire à chaque changement d'occupants.

4° Lorsqu'il y a des réparations, s'il le peut, l'intéressé les fait lui-même en dehors des heures de son travail, et s'il ne le peut, par un fait de « voisinage », il trouve souvent un parent ou un ami pour les entreprendre dans des conditions de prix de revient défiant toute concurrence. Les frais d'entretien sont donc considérablement réduits de ce chef, et les chiffres afférents à cette rubrique dans le cas de l'emprunteur et dans le cas du locataire ne sont pas, pensons-nous, comparables.

Rang social des emprunteurs. — Les emprunteurs constituent une élite sociale incontestable ; c'est même un reproche fait parfois à la loi par les partisans des principes faussement démocratiques. La loi, à leur avis, ne favorise pas suffisamment les prolétaires et son bénéfice leur est inaccessible.

C'est qu'en effet normalement le crédit ne se décrète pas sous peine de *désastre financier.* Il ne va qu'à ceux qui en sont dignes et tel est bien le cas dans les faits sociaux que nous examinons. Ne peuvent réellement profiter de la loi Ribot que les *familles prospères*, au sens où l'entendait Le Play, c'est-à-dire celles en voie d'élévation dans l'échelle sociale ; ce n'est pas un de ses moindres mérites, à notre sens.

En effet, par suite des exigences de la loi française qui, nous l'avons vu, exagère même un peu sous ce rapport, il faut aux emprunteurs le 1/5 de la valeur moyenne de l'immeuble vivant de gage qui est de 7.030 fr. 65, soit une moyenne de 1.406 fr. 13 ; il n'y a qu'une élite de salariés qui, à un âge moyen de 35 ans, puisse avoir fait un effort d'épargne tel qu'ils aient économisé sur leur salaire plus de 1.400 francs. L'expérience de la loi belge prouve que, *pour nos régions du nord tout au moins*, on pourrait se contenter presque de la moitié, et que *tout au moins* on devrait s'en contenter, en tout cas, pour ceux procurant à la Patrie un capital « Enfants » suffisant.

Une enquête, à la vérité assez sommaire, sur la profession des emprunteurs, donne les résultats suivants :

A. — Salariés travaillant pour le compte d'autrui.

1° Ouvriers, contremaîtres, chefs de services ayant un caractère plus manuel

qu'intellectuels (conducteur de machines, graisseurs, emballeurs, garçons de magasin) : 69 %. Ont aussi été comprises dans cette catégorie les personnes se livrant à des occupations commerciales rudimentaires, comme les commissionnaires ou représentants, colporteurs, ou livreurs, où les aptitudes et la vigueur physique jouent un rôle aussi ou plus important que le degré de culture intellectuelle.

2° Employés d'administrations publiques (octroi, services municipaux, services départementaux ou d'État), de services publics (employés de tramways, de sociétés de gaz ou d'électricité), d'administrations privées ou d'entreprises commerciales (employés supérieurs, chefs de rayon, dessinateurs industriels, représentants à la commission), comptables, ou professions libérales (instituteurs libres ou publics) 27,50 %.

B. — Petits artisans ou commerçants travaillant pour leur compte (menuisiers, forgerons, marchands de beurre, colporteurs opérant à leurs risques et périls) 3 50 %.

Au sujet des professions il y a une remarque psychologique assez curieuse à faire lorsque le candidat est interrogé sur sa profession; presque invariablement la première réponse est : « employé »; seulement, si l'on presse un peu les choses, on découvre que « l'emploi » consiste souvent à faire ou à transporter des paquets ou des marchandises, ou à surveiller un service d'atelier, ou un détail de fabrication, avec souvent rôle technique assez considérable. Néanmoins, pour peu que l'individu tienne un registre ou un compte quelconque des opérations manuelles ou techniques dont il a la charge, il se considère comme « employé ».

En vérité, ce qu'il prétend affirmer par là, c'est son élévation relative dans l'échelle sociale, c'est qu'il a su sortir du rôle de simple manœuvrier, c'est qu'il appartient à la catégorie que les Anglais appellent « skilled labourer ».

Il n'y a guère en effet que celui-ci dont le salaire soit suffisant pour lui permettre, à l'âge relativement peu avancé nécessaire pour que l'opération de prêt soit avantageuse, l'effort d'épargne qui suppose la possession d'une somme de 1.400 francs.

Une élite seule peut donc profiter du bénéfice de la loi, et la chose n'est pas à regretter; le jour où, par suite de modifications législatives préconisées par certaines catégories de soi-disant démocrates, les sociétés de crédit immobilier se trouveraient forcées d'accueillir les demandes de gens ne montant pas, le crédit qui leur serait fait par les efforts déjà accomplis par luxe pour s'élever dans l'échelle sociale, le beau mouvement vers l'amélioration pratique des logements des salariés qui se dessine depuis la mise en pratique des lois dites Ribot, se trouverait gravement compromis, et l'État courrait à un désastre financier.

On le voit, le mouvement commence, dans quelques régions comme l'arrondissement de Lille, à prendre une certaine ampleur, et il lui reste un bel avenir si on interroge les résultats obtenus en Belgique.

A Liège, par exemple, 2 sociétés ont à ce jour prêté ensemble plus de 7.000.000; la société de l'arrondissement de Lille a, on le voit, encore de la marge pour arriver à un chiffre proportionnel à celui-là, mais il est probable que, d'ici quelques années, l'un et l'autre seront comparables.

Quel est, au point de vue social, le secret de ce rapide développement. C'est que, pour une fois, le législateur, par inattention peut-être, s'est appuyé non sur la contrainte, comme dans la question des retraites ouvrières, ou la pure et coûteuse philanthropie, comme dans l'assistance aux vieillards, mais sur le principe fécond de la liberté et de l'initiative privée « subsidiées », comme disent nos voisins les Belges : « Aide-toi, le Ciel-État t'aidera! »

C'est là une sage formule, car on ne fait rien de rien, et, si l'on veut voir lever une moisson, encore faut-il enfouir une semence; quand la semence manque, en l'espèce l'aptitude de la cellule familiale à s'élever par le travail et la vertu d'épargne, l'éleveur social, patron ou État, perd son temps et son argent; mais, si la semence existe, elle peut donner de riches moissons.

Nous avons cru intéressant de signaler à nos confrères de la Science sociale, en attendant mieux, une partie des faits déjà acquis, d'autant mieux qu'il peut en résulter une conclusion pratique : que ceux-ci, dans les départements ou arrondissements où des sociétés de même nature se fondent, ou pourraient se fonder, s'intéressent au mouvement ou en prennent la tête; ils ne perdront pas leur temps, au point de vue de l'observation des faits sociaux.

Jules SCRIVE-LOYER.

A PROPOS DES BOY SCOUTS

Au cours d'un sermon à Preston, le cardinal Bourne a récemment déclaré qu'il avait hésité longtemps avant de sanctionner dans un sens ou un autre l'adhésion des jeunes gens catholiques romains aux Boy Scouts, mais qu'à la suite d'une surveillance attentive, il avait trouvé nécessaire de donner au mouvement tous ses encouragements. Son attitude première venait de ce fait que le mouvement était de ceux qu'il ne pouvait pas contrôler. Les jeunes gens, en général, étaient très enthousiastes du mouvement, et les catholiques devenaient très rapidement submergés dans les compagnies non catholiques. Ils n'y voyaient pas eux-mêmes d'inconvénient puisqu'on n'essayait, en aucune manière, de se mêler de leur religion. C'est pourquoi le clergé pensa qu'il serait mieux de réunir ensemble tous ses propres jeunes gens pour les mettre sous des auspices catholiques, procédé que les chefs du mouvement scout approuvèrent entièrement.

La seconde raison pour laquelle il trouve nécessaire de donner son appui au mouvement vient de ce qu'il a pu se rendre compte de ses excellents résultats. Tout le principe du mouvement consiste à rendre un garçon apte et serviable dans le but de faire du bien aux autres, sans s'attendre à recevoir pour cela aucune récompense. Faire pénétrer un tel esprit chez les jeunes gens est chose admirable et très chrétienne.

D'autre part, un évêque anglais, Mgr But, écrit :

Au point de vue catholique, le mouvement scout me semble tout à fait admirable, pourvu qu'il reste fidèle à la pensée du général Baden-Powell, son fondateur. Enseigner les vertus naturelles de manière attrayante est en soi une chose excellente; quant aux vertus auxquelles la foi seule peut donner la base surnaturelle qu'elles demandent, l'aumônier du groupe est très bien placé pour les faire naître... Comme toute chose bonne, le mouvement sera peut-être dévié; mais je suis persuadé que, tant qu'il s'en tiendra aux principes sur lesquels il a été fondé, les catholiques peuvent non seulement le favoriser sans crainte, mais encore ont tout intérêt à le faire.

On peut rapprocher de cette approbation épiscopale celle que les Boy Scouts américains ont reçue du cardinal Farley et que rapporte la *Démocratie* :

Nous apprenons que, par suite des encouragements donnés aux Boy Scouts par le cardinal Farley en Amérique et par le cardinal Bourne en Angleterre, les catholiques américains, prêtres ou laïques, se donnent tout entiers à ce mouvement. Une troupe de Boy Scouts vient d'être organisée par le clergé de la cathédrale de Saint-Patrick à New-York; le cardinal Farley recommande la formation de groupes de Boy Scouts catholiques. Bien loin de les repousser, la Fédération générale des Boy Scouts américains se réjouit de la fondation de ces groupes. Catholiques, protestants, tous comprennent que le scoutisme véritable, si riche en enseignements, si précieux pour la sauvegarde et la préservation morale des jeunes, ne perd rien à être pratiqué dans des groupes qui affirment nettement leurs convictions religieuses; nul ne songe à excommunier son voisin, parce que chacun va droit son chemin, franchement et loyalement, parce que chacun sait que pratiquer ouvertement sa foi est compatible avec la plus bienveillante tolérance.

Sous le titre : « Mères, formez des braves gens », M. Augustin Dufresne, vice-président de l'Association des « Éclaireurs de France », expose dans *La Femme et le Foyer* (25 novembre) le but et les tendances de l'organisation des Boy Scouts français :

Le vrai foyer pour l'homme et la femme, c'est l'enfant. C'est sur lui que convergent

toutes leurs aspirations. Qu'en feront-ils? Que deviendra-t-il? Répondra-t-il à nos espérances? Voilà les questions très angoissantes et muettes de réponses que se pose à chaque moment tout parent conscient de ses devoirs.

Qu'en ferez-vous? Que deviendra-t-il?... L'avenir le dira dans le sens que vous voulez, mais uniquement si vous le voulez de la bonne manière. Et, pour vouloir de la bonne manière, il faut vouloir fortement, mais très simplement, avec méthode, en commençant par le commencement. Voulez-vous éduquer votre fils, faites-en d'abord, franchement, un brave homme et un homme brave tout à la fois. Je m'explique.

La qualité essentielle de la vie est de marcher droit soi-même pour pouvoir entraîner les autres, guider les autres au moyen de la force que procurent des sentiments indiscutables. Il faut prendre l'habitude d'envisager les choses, de regarder la vie par le bon bout, simplement, bonnement, sans hésitations. *Il faut arriver à faire le bien presque sans s'en rendre compte, parce qu'on ne sait plus faire le mal;* c'est un *processus vitæ* d'un rendement constant et progressif. Et c'est la caractéristique, le sceau des braves gens.

Le brave homme — dans le sens propre du mot et non dans le sens défiguré qui lui a malheureusement été trop souvent attribué — c'est l'homme sans reproche, celui qui est bon dans l'essence, qui fait le bien par amour du bien. C'est très beau. L'homme brave, c'est l'homme sans peur, c'est l'audacieux. Il faut être sans peur et aussi sans reproche, il faut être homme brave et brave homme à la fois.

Les braves gens montrent la voie aux autres ; les gens braves les y traînent, c'est mieux. Mais l'impulsion du bien crée une force immense, toute d'enthousiasme, toute de noblesse, et vous voyez les braves gens acquérir rapidement la réputation de gens braves. De guides ils se sont faits entraîneurs d'hommes. Ceux-là mèneront le monde.

La plus grande des bravoures appartient aux braves gens. C'est elle qu'on néglige le plus; son nom : l'abandon de soi-même pour se donner aux autres. C'est la plus difficile des vertus à acquérir, mais une fois acquise, c'est la plus facile à pratiquer. Les enfants y arrivent vite, ainsi que le démontre une expérience récente, je veux parler de la création des Boy Scouts « Éclaireurs de France », qui, par les préceptes qui ont présidé à son organisation, a produit déjà des résultats notables[1].

1. Cette association, dont le siège social est 146, rue Montmartre, Paris, a été constituée sous le patronage de MM. Abel Baillif, André Beaumont, Vice-amiral Besson, Gabriel Bonvalot, Docteur Jean Charcot, J. Charles-Roux, Paul Deschanel, Henri Deutsch de la Meurthe, Paul Doumer, Général Dodds, Marcel Dubois, Vice-amiral Fournier, Général Galliéni, Gabriel Hanotaux, Jules Harmand, Baron Hulot, Général de Lacroix, Comte Henry de la Vaulx, Ernest Lavisse, Georges Lecomte, Général Lyautey, Colonel Marchand, Louis Marin, Colonel Monteil, Edmond Perier, Charles Prevet.

Un livre fort intéressant vient de paraître à leur sujet sous le titre: *Le Livre de l'Éclaireur*, c'est le Manuel des Boy Scouts français, par le capitaine Royet, avec une préface de M. Alfred Mézières de l'Académie française. J'en extrais le serment et la loi à laquelle ils s'engagent sur l'honneur.

Serment de l'Éclaireur[1]

Je promets sur mon honneur :

D'agir en toute circonstance comme un homme conscient de ses devoirs, loyal et généreux;

D'aimer ma patrie et de la servir fidèlement, en paix comme en guerre;

D'obéir au Code de l'Éclaireur.

Code de l'Éclaireur.

1. — La parole d'un Éclaireur est sacrée. Il met son honneur par-dessus tout, même au-dessus de sa propre vie.

2. — L'Éclaireur sait obéir. Il comprend que la discipline est une nécessité d'intérêt général.

3. — L'Éclaireur est un homme d'initiative.

4. — L'Éclaireur prend en toute circonstance la responsabilité de ses actes.

5. — L'Éclaireur est courtois et loyal envers tous.

6. — L'Éclaireur considère tous les autres Éclaireurs comme ses frères, sans distinction de classe sociale.

7. — L'Éclaireur est généreux et vaillant, toujours prêt à se porter à l'aide des faibles, même au péril de sa vie.

8. — L'Éclaireur fait chaque jour une bonne action, si modeste soit-elle.

9. — L'Éclaireur aime les animaux et s'oppose à toute cruauté à leur égard.

10. — L'Éclaireur est toujours gai, enthousiaste, et cherche le bon côté de toute chose.

11. — L'Éclaireur est économe et respectueux du bien d'autrui.

12. — L'Éclaireur a le souci constant de sa dignité et du respect de soi-même.

Tout homme, digne de ce nom, acceptera sans restriction ces choses parce qu'elles sont très raisonnables, très larges, très libérales.

1. Le serment des Boy Scouts anglais comporte l'engagement de fidélité à Dieu. Il est évident que cet engagement doit figurer dans la formule du serment prêté par les jeunes gens qui adhèrent à une foi religieuse. Les Éclaireurs de France, souverainement respectueux de toutes les forces morales, n'entendent édicter aucune prohibition.

Au moyen âge les jeunes chevaliers s'engageaient sur leur honneur à défendre la veuve et l'orphelin, le faible, et avec joie réalisaient leur parole. Mais c'est justement avec cette même joie que tous ces jeunes gens exécutent aujourd'hui ce qu'ils ont promis, ce qu'ils se sont promis librement à eux-mêmes, car ces obligations de tous instants, cette discipline, *ils les ont acceptées justement parce qu'ils les ont choisies.*

Arrêtons-nous un instant à contempler la vie de ces jeunes athlètes de onze ans, costumés, à la manière des soldats pendant la guerre du Transvaal, d'une chemise de flanelle laissant le genou à nu, le tout couronné d'un large et confortable chapeau boër. En campagne, ils mènent la vie de camp et sont soumis à une discipline rigoureuse; ils couchent sous la tente, font eux-mêmes leur cuisine et s'entraînent à la vie au grand air. Sous la conduite attentive de leurs chefs, qui conversent avec eux au bivouac comme durant les marches, ils deviennent vite détenteurs des connaissances propres à faire d'eux des gens pratiques dans la vie de tous les jours, des hommes de sang-froid aux heures du danger.

Ils savent rester en rangs disciplinés, jusqu'au moment où liberté leur est donnée de s'épandre dans la campagne ou par la ville. Ils ont alors vite fait de mettre leur morale en action, ou peut-être plus exactement *leur action en morale.* Attentifs envers tous, s'offrant dès que l'occasion s'en présente à eux, ils tiennent à montrer que l'uniforme qu'ils portent n'est pas un déguisement, mais un symbole, *l'oriflamme de leurs convictions.* Ils savent que, s'ils cessaient de faire le bien, d'aider leur prochain sous toutes ses formes, d'avoir le respect de soi-même et d'autrui, ils porteraient atteinte à la vitalité de leur organisation. *Ils sont conscients : ils savent, que l'homme ne marchant pas seul dans la vie, le succès individuel ne peut être durable que lorsqu'il est en harmonie avec l'intérêt général.*

Ils sont forts de ce qu'ils sont libres, de ce qu'ils n'agissent pas sous l'empire de punitions ou récompenses, mais uniquement parce qu'ils demeurent en communion avec leur conscience, le seul juge qu'on ne saurait tromper. *Placés en face d'eux-mêmes, vivant intérieurement, leur plus grande joie est celle de l'expansion au dehors par le devoir accompli.* C'est pourquoi, rentrés chez eux, y portant l'uniforme qui est leur fierté, ils pratiquent individuellement, dans la classe de la société à laquelle ils appartiennent, la vie morale qu'ils ont vécue ensemble.

La nature des jeunes est toute d'enthousiasme, et, si vous savez endiguer leurs élans vers une bonne action, ils la feront joyeusement. Ils ont des forces morales et physiques à dépenser, il faut qu'ils les dépensent pour le bien ou pour le mal. Trouvez-leur des occupations, des destructeurs vous aurez fait des constructeurs, artisans admirables de la bonne cause.

Saisissons bien ceci. L'enfant est tout d'action et ne veut être neutre. Son effort méprisera les gens sans expression, sans idéal, sans vouloir! Il veut vivre et il vivra; ses tendances aboutiront. Ne le laissez pas s'égarer, bien moins s'endormir. Vivez autour de lui une vie pleine; il faut vivre pour lui, avec lui, par lui. Donnez-lui de la force, poussez-le en avant afin que lui-même apprenne son métier d'homme.

Ayez cette belle sentence et criez-la bien haut : « Si les jeunes s'endorment, les vieux s'en vont mourir; il faut secouer tout cela, il ne faut ni souffrir, ni mourir jeunes ou vieux[1] ».

Mères françaises, soyez des *convaincues agissantes*, donnez-nous votre appui, aidez-nous à faire des hommes et vous aurez ainsi accompli la tâche que vous devez à la France, et qu'elle attend de vous.

BIBLIOGRAPHIE

Les vies sociales, par Georges MAZE-SENCIER, 1 vol. de XIV, 422 pages. Marcel Rivière, éditeur.

Dans sa préface, M. Georges Maze-Sencier expose ce qu'il entend par les *Vies sociales.* Ce sont celles qui s'inspirent d'une préoccupation et d'une arrière-pensée sociales, qui s'élèvent, par conséquent, au-dessus des horizons bornés de leur problème étroitement personnel avec le souci de venir en aide à ceux dont la tâche dépasse les forces. C'est dire que l'ouvrage est conçu dans l'esprit le plus noble et le plus généreux.

C'est aussi l'esprit le plus nécessaire à notre société moderne. La complexité des rapports qui naissent actuellement entre ses membres permet de moins en moins de résoudre toutes les questions au moyen de solutions simplement juxtaposées les unes aux autres. Beaucoup d'entre elles réclament l'action concertée d'un grand nombre d'individualités et, très souvent, leur concours désintéressé. L'or-

1. HENRI DE TOURVILLE. Lorsqu'il dit qu'il ne faut pas souffrir, il entend qu'il faut secouer sa souffrance, s'en débarrasser si possible, pour vivre plus intensément et pouvoir se donner davantage.

ganisation sociale compliquée au milieu de laquelle nous vivons suppose une grande somme de dévouement de la part d'une foule de gens. C'est pourquoi le rôle de l'élite va toujours grandissant, car l'élite seule est capable de dévouement.

Mais il ne suffit pas d'être généreux; il faut aussi qu'elle soit éclairée sur ses devoirs pour que son action soit efficace. M. Georges Maze-Sencier se rend compte de cette nécessité et étudie dans cet esprit une série de problèmes. Les remèdes qu'il préconise sont, d'une façon générale, ceux qui sont en faveur dans les Semaines sociales. Nous irions au delà de notre pensée si nous les considérions tous comme souverains. Nous ne croyons pas, par exemple, que l'intervention législative apporte un soulagement marqué aux terribles maux qui résultent du *Sweating system.* A supposer qu'une surveillance active et multipliée empêche réellement une femme d'accepter du travail de couture à domicile au-dessous d'un taux de salaire déterminé, le travail à domicile sera mieux payé, ou bien il disparaîtra. Dans la seconde hypothèse, la plus probable, il n'est pas prouvé que les familles auxquelles on veut rendre service s'en trouvent mieux. Très franchement, je compte davantage, en ce qui me concerne, sur les progrès du travail mécanique, pour combattre le *Sweating system.* Quand la machine se substitue au travail à la main, elle fait disparaître, elle aussi, le petit atelier domestique, mais elle ne se borne pas à cela. Elle fait surgir l'usine où l'on paie beaucoup mieux sans que la loi y soit pour rien, mais simplement parce que l'effort est plus productif. Depuis cinquante ans, la rémunération du travail a augmenté dans une très large mesure partout où on travaille mécaniquement et en grand atelier. Les métiers attardés dans des procédés primitifs et qui, à cause de cela, se pratiquent en petit atelier domestique, ne nourrissent plus ceux qui s'y livrent. N'est-il pas sage de ne pas chercher à les maintenir artificiellement?

Signalons aussi dans l'ouvrage de M. Maze-Sencier, à côté des problèmes contemporains abordés par lui, une intéressante étude sur Bourdaloue, dans laquelle le caractère social de sa prédication est curieusement mis en relief.

P. R.

L'émigration et ses effets dans le Midi de l'Italie, par Giacomo Barone Russo. Paris, Marcel Rivière et Cie, 1912.

Dans une première partie, l'auteur étudie l'émigration chez les différents peuples et aux différentes périodes historiques. On ne s'étonnera pas qu'il n'ait donné sur un sujet aussi vaste et aussi complexe qu'un résumé succinct et superficiel. Cependant on trouve là, réunis en quelques pages, des renseignements généraux sur l'émigration européenne qui permettent d'avoir du phénomène une vue d'ensemble.

La seconde partie est consacrée à l'étude de l'émigration dans le midi de l'Italie. Cette émigration méridionale est différente de l'émigration qu'on observe dans l'Italie du Nord. Elle est plus récente. « En 1876, des 108.000 émigrants italiens, 7.000 seulement étaient du Midi. De 1876 jusqu'en 1886, c'est le Nord qui donne la contribution la plus importante d'émigrants (92.000), celle du Sud étant de 27.000. Dans la période de 1887 à 1900, quoique l'émigration du Sud soit encore inférieure à celle du Nord, elle a presque triplé (86.000), tandis que celle-ci n'a pas même doublé (151.000). Mais dans la période 1901-1909, l'émigration du Midi prend la première place (278.000), celle du Nord étant de 210.000 et le total de 597.000. »

Elle diffère aussi par sa destination. Tandis que les régions du Nord envoient leurs émigrants surtout en Europe, celles du Midi envoient les leurs au delà de l'Océan, vers les États-Unis, le Brésil et l'Argentine.

Enfin les émigrants du Nord sont principalement des ouvriers de métier : maçons, tailleurs de pierre, terrassiers. Ceux du Midi sont plutôt agriculteurs et journaliers.

Si on recherche les causes de l'émigration méridionale, on constate que celle-ci

n'est pas en relation directe avec la densité de la population : la Basilicate, par exemple, province peu peuplée, fournit une proportion élevée d'émigrants. C'est l'insuffisance des moyens d'existence due à un développement économique très imparfait qui pousse les populations méridionales à aller au loin chercher de hauts salaires. Je ne dis pas une vie plus facile ou meilleure, car les émigrants italiens sont travailleurs et économes et se contentent d'un mode d'existence que les Américains estiment inférieur; en outre, ils reviennent presque tous au pays natal au bout de quelques années. On peut rendre responsables des mauvaises conditions économiques du Midi de l'Italie, à la fois l'insuffisance de l'initiative privée et l'état politique du pays.

L'Italie méridionale vit presque exclusivement de l'agriculture, qui malheureusement s'y trouve dans des conditions pitoyables. La propriété collective y est encore très étendue et s'y montre d'une productivité très faible. Les latifundia y sont aussi nombreux et fort mal cultivés. Les grands propriétaires ne s'occupent pas de la culture de leurs terres qu'ils afferment à de grands fermiers. Ceux-ci les sous-louent par petits lots à des paysans qui paient des prix de ferme élevés et n'ont ni la capacité ni les moyens financiers d'améliorer les terres et de faire progresser la culture. L'industrie et le commerce sont fort peu développés par manque de capitaux et d'initiative. Les débouchés offerts au travail d'une population qui, de 1861 à 1909, a passé de 9.400.000 habitants à 13 millions, sont donc manifestement insuffisants : la misère devait forcément s'accroitre.

Ce malaise économique naturel a été renforcé par l'état politique du pays. La réalisation de l'unité italienne a accouplé deux régions totalement différentes, non seulement par leurs caractères physiques, ce qui eût été un bien, mais aussi et surtout par les aptitudes et le caractère de leur population. Une pareille association ne pouvait qu'être dangereuse et nuire à l'Italie du Sud comme à l'Italie du Nord. Les gens du Nord se plaignent d'être mal servis par les administrations publiques envahies par les Méridionaux, et les habitants du Midi sont littéralement écrasés par les impôts et les charges nécessités par le développement économique des provinces septentrionales et par le désir de la nation de faire grande figure dans le monde. Par la force des choses, les dépenses budgétaires sont surtout appliquées aux provinces qui fournissent les recettes les plus importantes : il s'ensuit que l'outillage public des provinces méridionales est insuffisant. Les gens énergiques et entreprenants hésitent à coloniser un pays sans routes, sans chemins de fer, sans débouchés.

Le midi de l'Italie serait donc voué à la ruine sans l'émigration. L'émigrant va chercher en Amérique des patrons qui, sachant diriger le travail, le rendent productif et peuvent payer des salaires élevés. Ces salaires, les ouvriers les économisent et envoient chaque année de 300 à 400 millions dans leur pays. Les capitaux sont aujourd'hui moins rares et s'il se rencontrait dans l'ancien royaume de Naples des patrons capables, l'agriculture et l'industrie pourraient s'y développer, à condition que l'État ne bornât pas son action à faire des lois tapageuses, mais donnât toute son attention à constituer l'outillage public de ces provinces. En attendant que le pays puisse se suffire à lui-même, l'argent gagné en Amérique sert à assurer à ceux qui restent et à ceux qui reviennent des conditions de vie meilleure et un mode d'existence supportable. Le bénéfice n'est pas purement matériel, car au contact d'une race socialement supérieure, l'émigrant méridional fait son éducation et rapporte chez lui des idées et des habitudes qui ne manqueront pas d'exercer sur l'avenir une influence heureuse.

Paul Roux.

L'œuvre de Frédéric Le Play, par le comte de Montesquiou. Publications de l'Institut d'Action Française. — Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 85, rue de Rennes.

Le livre de M. le comte de Montesquiou

est un livre de propagande politique. Gardons-nous donc d'y chercher un exposé rigoureux, ne lui demandons pas une précision académique. La déception serait inévitable. On le voit dès les premières lignes : « Le Play, dit l'auteur, est un grand réaliste. » Voilà un mot qui nous inquiète plutôt. Au fait, l'auteur ne veut-il pas opposer le réalisme à l'idéalisme, ou plutôt à l' « idéologie » des révolutionnaires? Mais le voici qui s'explique lui-même : « J'entends par là que Le Play considère qu'il y a des lois auxquelles les sociétés doivent se plier pour vivre, que ces lois ne dépendent pas de nos goûts, de nos caprices, et qu'il s'agit donc de les découvrir et non de les inventer. » C'est cela, mais laissons donc le réalisme à son domaine propre et originaire, c'est-à-dire à la littérature!

De même il ne faut pas nous attendre, sur la foi des titres, à trouver dans chacun des chapitres un ensemble défini, une partie distincte d'un même tout. Le premier chapitre, sur « la Méthode » traite des origines de Le Play, de sa doctrine autant que de sa méthode, et d'autre part nous laisse de cette méthode une idée bien insuffisante. Nous ne saisissons pas à la lecture toute l'importance de l'initiative qui réagit contre les idées alors partout régnantes, qui dans l'examen des questions sociales et politiques, substitue aux déductions de principes l'observation des faits, et à l'application de données dogmatiques l'interprétation scientifique de la réalité. Le chapitre suivant : « La Souveraineté » pourrait être intitulé plus exactement « Le Play et la forme du Gouvernement ». Ainsi de suite. Par ailleurs, aucun renvoi, aucune indication ni référence pour les citations; point de préface et point de conclusion nous laissant sur une vue d'ensemble. Est-il besoin d'ajouter que l'auteur semble ignorer totalement les continuateurs de Le Play et les récents travaux de son école?

Mais nous nous apercevons que nous examinons l'ouvrage à notre point de vue, et manifestement ce point de vue n'est pas celui de l'auteur. Membre actif et influent de l' « Action Française », celui-ci n'a pas entendu faire œuvre d'école : à ses coreligionnaires ou disciples politiques, et à tout lecteur susceptible de le devenir, il a voulu montrer que, comme tant d'autres esprits frappés au coin du bon sens, formés par l'observation et l'expérience, guidés à la fois par la science et par la bonne foi, Le Play est arrivé à adopter toutes les opinions qui sont la substance même du programme monarchiste de nos jours. S'il n'a pas conclu, c'est que, s'exagérant aux dépens de la vie publique l'influence sociale de la vie privée, il est resté incomplet, mais la conclusion s'impose, renfermée qu'elle est dans tous les prémisses qu'il a posées : c'est la restauration de la monarchie qui est la condition même de la réforme sociale et de la reconstitution nationale.

Dieu nous garde de reprendre ici cette opinion, soit pour l'appuyer, soit pour la contredire! Nous aimons mieux faire ici une constatation qui est pour nous la plus intéressante : le temps n'est plus où les partis luttaient à coups de principes et de déclarations, et de jour en jour les arguments de fait gagnent en prestige et en valeur. Il y a même aujourd'hui toute une école, ou plutôt tout un parti qui se recrute largement parmi la jeunesse intelligente et instruite, et qui semble avoir puisé dans les enseignements de la science sociale la majeure partie de son programme.

Toutefois cette conquête-là eût-elle bien enchanté Le Play, et eût-il lui-même adhéré au mouvement : « Les mécomptes éprouvés depuis quatre-vingts ans, écrit-il dans la *Réforme sociale*, et l'auteur reproduit ce passage, montrent que nous avons toujours fait fausse route en dirigeant tous nos efforts vers la réforme préalable du gouvernement central. Ses disciples ont renchéri encore sur cette idée, répétant que la vie publique est la résultante de la vie privée. » Et Dieu sait avec quelle aversion, avec quel dédain Demolins considérait les entreprises de la politique, quels que fussent le but et les intentions de leurs auteurs.

Pour nous, sans nous prononcer formellement en faveur de l'auteur et de son parti, il nous semble que toute société ci-

vilisée est un organisme compliqué, aux fonctions multiples, et que chacune de ces fonctions a son existence propre et son rôle distinct. C'est une exagération de prétendre qu'il y a quelque groupement qui dépende exclusivement des autres groupements, en sorte que son existence ne serait que la résultante de ces groupements et n'exercerait sur eux aucune répercussion. Les répercussions de la vie publique sur la vie privée sont tout aussi importantes que celles de la vie privée sur la vie publique. Tout dépend des circonstances, de l'organisation de l'État lui-même et de la formation sociale de la nation. Manifestement l'État allemand a exercé et exerce une très heureuse influence sur le développement économique de l'Allemagne et sur l'expansion de sa race.

Et, d'autre part, peut-on contester la déplorable influence que le parlementarisme et la bureaucratie française ont sur le niveau moral de nos populations?

Au surplus, il ne faut pas oublier que Le Play lui-même concluait que la réforme sociale ne pourrait s'accomplir que par l'action simultanée de la loi et des mœurs (*Réf. soc.*, § 68). Cette action doit être simultanée, remarquons-le, et ses efforts concomitants; nous ne pouvons donc que redire avec M. de Montesquiou : politique d'abord. L'action politique a son domaine, l'action privée a le sien, et c'est cette action privée qui, en éclairant les classes moyennes, en les entraînant, en orientant leurs enfants vers des destinées nouvelles faites d'initiative et d'indépendance, de *self help* et de *self reliance*, assurera la formation de cette élite sans laquelle une action politique, résolument réformatrice et désintéressée, se heurterait à des obstacles insurmontables.

M. de Montesquiou fait suivre son étude sur Le Play d'un grand nombre de citations tirées de J. de Maistre, de Bonald, Auguste Comte, Balzac, Taine et Renan. (Mais ici encore, pourquoi aucune référence aux auteurs cités?) Et à lire ces citations, on se prend à désirer que, quelque jour, un disciple de la science sociale entreprenne d'étudier chacun de ses maîtres : il ferait là, semble-t-il, une étude féconde en heureuses constatations et en rapprochements imprévus.

G. HOTTENGER.

LIVRES REÇUS

L'assassinat triomphant, par Vital-Mareille. 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 (Société française d'Imprimerie et de Librairie, 15, rue de Cluny, Paris).

La Famille française et son évolution, par Louis Delzons. 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (A. Colin, édit., Paris).

Les livres qui s'imposent, par Frédéric Duval, 1 vol. 6 fr., 5e édit., revue et augmentée (G. Beauchesne, édit., Paris).

L'Islam (Les trompe-l'œil de l'Islam; la France, puissance musulmane), par M. Landrieux. 1 vol. in-12, 1 fr. 50 (P. Lethielleux, édit., Paris).

Vos horizons, par le R. P. Tr. Roucan, O. P. 1 vol. in-12 écu, 2 fr. (P. Lethielleux, édit., Paris).

Essais politiques et sociaux, par R.-W. Emerson, trad. de M. Dugard. 1 vol. 3 fr. 50 (A. Colin, édit., Paris).

L'Agriculture au Katanga : possibilités et réalités, par A. Hock, 1 vol., 305 p., 106 photogravures hors texte et 1 carte, 3 fr. 50; Travaux de l'Institut de sociologie Solvay (Misch et Thron, édit., Bruxelles).

The Rationale of punishment, par H. Oppenheimer. 1 vol. de l'UNIVERSITY OF LONDON PRESS, 10 sh. 6d (Hodder et Stonghton, Warwick sq. Londres).

La classe ouvrière et les niveaux de vie, par M. Halbwachs. 1 vol. in-8o de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 7 fr. 50 (F. Alcan, édit., Paris).

La vie compliquée, par F. Nicolaij, 1 vol., 3 fr. 50 (Librairie académique Perrin et Cie, édit., Paris).

Le droit international ouvrier, par Ernest Mahaim. 1 vol., 6 fr. (Larose et Tenin, édit., Paris, 1913).

ORGANISATION DU " S. V. "

Quelques-uns de nos amis vont expliquer, en détail, ce qu'il faut entendre par ces deux mystérieuses initiales de : S. V.

Je me contenterai, pour ma part, de recommander leur appel, et de la manière la plus spéciale, à tous les membres de notre Société.

J'ai, en effet, la ferme conviction que, si leur réponse est telle que nous l'attendons, il en résultera les plus heureuses conséquences pour la vulgarisation de la science sociale.

Paul de Rousiers.

LE « S. V. », CE QU'IL EST, CE QU'IL VEUT ÊTRE

Le service de vulgarisation de la science sociale. — Tous les lecteurs de cette revue ont, certainement, encore présent à l'esprit l'étude contenue dans le dernier fascicule. Ils auront été frappés, à n'en pas douter, par les faits mis en lumière.

Quant à nous, il nous a paru que les suggestions présentées par M. Ph. Robert étaient infiniment justifiées et opportunes. Aussi bien, à la demande de notre président, avons-nous, de suite, accepté d'organiser le S. V., c'est-à-dire le *Service de Vulgarisation de la Science sociale.*

Comme M. de Rousiers nous l'a très justement montré, ce n'est pas une simple Commission qu'il convenait de créer au sein de notre Société, mais bien un *Service,* et un service ayant son autonomie et ses finances propres.

Nous nous sommes donc unis, à plusieurs, pour l'organiser.

Suivant une phrase célèbre, il faut de bonnes finances pour faire de la bonne politique. De même pour que le S. V. fasse de la bonne besogne, il lui faut un budget annuel aussi gros que possible.

C'est pourquoi, et en tout premier lieu, nous venons faire un chaleureux appel à la *générosité* des amis de la science sociale.

AVANTAGES QUE NOUS AVONS TOUS RETIRÉS DE LA SCIENCE SOCIALE. — Vous tous qui connaissez la science sociale et qui mettez ses conclusions en pratique, vous en retirez, nous en sommes certains, des avantages nombreux :

1° *De fortes jouissances intellectuelles,* car elle vous permet de voir plus vite, plus clair, et plus loin, que maints esprits distingués sur lesquels vous avez l'avance que donne une science constituée et ayant déjà, derrière elle, 80 ans de travaux.

2° La science sociale vous procure aussi *une grande sérénité.* En effet, vous savez qu'en dehors des lois de la nature sociale, que, grâce à notre science, nous commençons à connaître, vous savez qu'en dehors de ces lois, il ne peut y avoir qu'agitations vaines et souffrances. Aux yeux du croyant, ces lois ont été posées par la Sagesse Divine ; en tous cas, à l'agnostique comme au croyant, l'observation montre qu'elles font régner dans la Nature Sociale une harmonie et un ordre aussi simples et grandioses que ceux que l'on découvre dans la Nature Physique.

Parfois la Liberté Humaine semble troubler l'action de ces lois parce qu'elle produit la souffrance et le désordre. En réalité, elle est impuissante contre ces lois mêmes; elle ne peut rien contre le rapport nécessaire qu'elles expriment; il dépend d'elle seulement de poser ou de supprimer l'un des termes de ce rapport, mais non pas que, ces termes étant une fois posés, le rapport exprimé ne se produise pas, ni que, l'un de ces termes étant supprimé, il se produise. C'est pourquoi : « les événements suivent, avec une superbe indépendance, un cours que personne, ni à droite, ni à gauche, n'a prévu, et qui, des deux côtés, provoque, de jour à jour, l'aveu de nouveaux tâtonnements, contraint à de nouvelles évolutions, inflige, coup sur coup, aux tentatives

et aux affirmations obstinées, des échecs sans revanche et des démentis sans répliques[1]. »

3° Par ses *prévisions,* presque toujours réalisées, la science sociale vous a permis de prévoir, longtemps à l'avance, les transformations qui, depuis, se sont produites dans le monde, et qui, si souvent et si complètement, ont surpris et dérouté les gens prétendus bien informés.

Relisez notre revue, et dites-nous si les prévisions qu'elle avait faites, 10, 15 ou 20 ans à l'avance ne se sont pas successivement réalisées, aux États-Unis, au Canada, dans l'Amérique du Sud, en Russie, en Espagne, dans le Sud-Afrique, en Portugal, en Chine, dans les Balkans, dans la Grande-Bretagne Celtique, dans l'évolution sociale de la Bourgeoisie française, dans l'évolution de nos méthodes d'Enseignement et d'Éducation, dans l'évolution du Socialisme, enfin, dans la marche du progrès scientifique, en géographie, en sociologie, en méthodologie historique?

4° *Pour l'orientation de votre vie, pour l'éducation de vos enfants, pour le progrès de votre carrière,* elle vous a fourni de précieuses indications qui, maintes fois, sans aucun doute, vous ont permis de vous adapter aux conditions si changeantes de notre temps. S'adapter et se réadapter, voilà, de plus en plus, le problème qui s'impose à chacun de nous. La science sociale nous en indique les solutions, et il ne tient qu'à nous d'user de notre Libre Arbitre pour nous placer dans le sens de l'évolution sociale au lieu d'être évincés par elle.

Pourquoi vous devez, tous, aider le S. V. et comment vous pouvez le faire. — A vous tous qui avez éprouvé ces grands et divers bienfaits dont vous êtes redevables à la science des sociétés humaines, nous disons : c'est pour vous un devoir, et un devoir impérieux, que de faire profiter votre prochain de tous les avantages qu'elle vous a procurés. Vous devez aider, de toutes vos forces, à la faire mieux connaître.

1. Cf. H. de Tourville, dans sa préface à la *Question ouvrière en Angleterre*, par Paul de Rousiers. (Didot.)

Pour elle, nous vous demandons de vouloir bien, chaque année, souscrire au fonds du S. V.

Nous accepterons toutes les souscriptions, depuis 10 francs jusqu'aux plus grosses, mais nous souhaitons qu'elles soient surtout très grosses.

Veuillez donc envoyer la vôtre, pour 1913, en un mandat-poste ou en un chèque, d'un montant aussi élevé que possible, à M. Maurice Fougère, 41, avenue Rapp, Paris (VIIe).

Notre collègue, M. Fougère, a bien voulu, en effet, accepter d'être le trésorier du S. V.

Mais ce n'est pas seulement de l'argent que nous demandons aux amis de la science sociale; nous les prions, aussi, de nous accorder leur collaboration.

Et ceci nous amène à exposer les détails de l'organisation du S. V.

Ceux qui sont initiés à la science sociale sont encore peu nombreux, et ils ne forment qu'un petit groupe.

De plus, à part deux ou trois exceptions, ils ne peuvent s'adonner complètement à cette science, car ils se trouvent engagés dans des professions diverses. Mais ce petit groupe est très vivace et les résultats qu'il a déjà atteints seraient encore beaucoup plus grands si les efforts de chacun étaient mieux coordonnés, grâce à une répartition des tâches plus méthodique.

Le S. V. visera donc à créer des relations, aussi intimes et fréquentes que possible, entre lui et les membres de notre Société et à utiliser, au maximum, la bonne volonté de chacun.

C'est pourquoi, nous le répétons, il fait aussi appel, et dès maintenant, à votre dévouement.

La réponse que nous attendons de vous. — Nos propagandistes. — Il prie donc tous ceux d'entre vous qui le pourront de lui envoyer, *en outre d'une souscription*, une promesse de collaboration.

Il demande à tous ceux de nos membres, qui sont en mesure de nous aider pour la propagande, de vouloir bien accepter le titre de *propagandistes* et de nous indiquer :

1. *La catégorie où les catégories de personnes qu'ils peuvent avoir* le plus de chance d'atteindre au point de vue de la propagande (*Personnes engagées : a*) dans l'agriculture, *b*) dans l'industrie, *c*) dans le commerce, *d*) dans telle ou telle profession libérale. *Personnes ou étudiants adonnés à l'étude : a*) de la géographie, *b*) des questions sociales, *c*) des questions économiques, *d*) de l'histoire générale ou de l'histoire locale, *e*) du droit, *f*) des questions politiques, *g*) de la psychologie, *h*) des questions morales ou religieuses, *i*) de telle ou telle science d'observation, *j*) des mathématiques.

2. *Le nombre approximatif de circulaires*, par exemple, 10, 20, 30 ou plus, visant telle ou telle catégorie de personnes et qu'ils désireraient recevoir.

Distribution des circulaires du S. V. — C'est surtout avec l'aide des *propagandistes*, qui formeront avec nous comme une *Coopération de propagande*, que le S. V. fera distribuer ses circulaires de vulgarisation.

Ces circulaires étant, de la sorte, remises par les amis de la science sociale et toujours, nous en sommes sûrs, chaudement recommandées et commentées par eux, elles auront de grandes chances d'être lues attentivement.

Mais, aux époques les plus propices de l'année, ces circulaires seront aussi envoyées, par la poste, à des catégories de personnes paraissant spécialement aptes à s'intéresser à la science sociale, en particulier aux étudiants des Universités et des Grandes Ecoles françaises et étrangères.

En outre, toutes les fois que sera publié un fascicule de la *Science sociale* particulièrement de nature à frapper le public, le S. V. se chargera d'adresser à des personnes bien choisies, notamment à des publicistes susceptibles d'en faire des comptes rendus, les exemplaires auxquels a droit l'auteur d'une étude parue dans notre revue.

Enfin, chaque année, à l'automne, le S. V. avisera aux meilleurs moyens à employer pour faire connaître l'ouverture des Cours de science sociale.

Ce que seront nos circulaires. — La rédaction des circulaires est actuellement en préparation. Nous les ferons imprimer et nous en commencerons la distribution aussitôt que nos amis auront bien voulu nous envoyer, les uns, leur souscription, les autres (la presque unanimité, nous l'espérons), en plus de leur souscription, leur acceptation du titre de *propagandiste*.

Le but essentiel de nos circulaires est, à la fois, de faire largement connaître l'existence, la méthode, l'histoire et l'utilité (toutes encore si ignorées) de la science sociale et les moyens de l'étudier. En ce qui concerne son existence et son utilité, on emploiera, dans les circulaires, des arguments différents selon le genre de public auquel on s'adressera; mais toujours, on fera état de cet argument si frappant, à savoir que, dans le monde entier, toutes les recherches sociologiques, par leurs procédés d'investigation comme par leurs conclusions, *convergent*, plus ou moins, vers la science sociale. On mentionnera, également, que celle-ci a l'*antériorité* et conserve une énorme *avance* par rapport à ces recherches et qu'elle doit cette antériorité et cette avance à la *supériorité de sa méthode*.

Enfin, l'on expliquera, en détail, comment l'on peut s'initier à la science sociale. Actuellement, la grosse difficulté à laquelle se heurtent ceux qui viennent à nous, c'est de trouver l'ordre dans lequel ils doivent entreprendre la lecture de cet énorme amas d'études réparties dans les 26 années de notre revue. Désormais, et grâce à nos circulaires, un fil conducteur leur sera donné. Ils sauront exactement ce qu'il faut d'abord lire; comment se procurer les travaux qui sont encore en vente; et dans quelles bibliothèques l'on peut consulter ceux qui sont épuisés.

L'inventaire que nous venons de faire à ce sujet, nous a prouvé qu'il est possible, et encore pour quelque temps, de vulgariser la science sociale sans avoir à rééditer ses meilleures études.

Dans les circulaires, on expliquera que la science sociale s'adresse à tous les travailleurs, car, comme toute autre science, elle ne s'inquiète pas de savoir de quel point de l'horizon intellectuel viennent ceux qui sont désireux de l'étudier. On mon-

trera, enfin, qu'elle ne s'occupe pas de leurs conceptions antérieures : intellectuelles, métaphysiques, économiques, politiques ou sociales; qu'elle ne leur demande pas d'adhérer, de suite, à ses conclusions; que ses conclusions, elle les vérifie, les rectifie, ou les abandonne continuellement d'elle-même; qu'il n'en est aucune, qu'elle ne soit prête à rejeter, si on lui en démontre l'inexactitude; que, conséquemment, elle est toujours reconnaissante à tout travailleur, ancien ou nouveau, qui, par des observations méthodiquement conduites, démontre telle ou telle erreur dans ses conclusions. Elle sait, en effet, qu'elle ne peut progresser, comme toute autre science, que par tâtonnements successifs et que c'est ainsi qu'elle n'a cessé d'avancer depuis quatre-vingts ans.

Un guide compétent pour les nouveaux venus. — L'envoi par la poste et même la distribution, par le soin des Propagandistes, de nos circulaires seraient des procédés insuffisants, s'il n'y avait point, de plus, quelqu'un chargé de commenter ces circulaires et de guider, si l'on peut dire, les premiers pas de ceux qui, après les avoir lues, viendront à la Science sociale. Notre ami M. Paul Roux, qui, par ses belles monographies sur l'Allemagne, l'Italie et la France, a prouvé sa grande compétence, a bien voulu accepter de jouer ce rôle.

Toute personne désireuse d'obtenir des informations ou des renseignements sur la science sociale est donc, dès aujourd'hui, instamment priée d'écrire à M. Paul Roux : 27, avenue Duquesne, Paris (VIIe).

M. Roux, aidé d'ailleurs en cela par un de nos amis également très compétent, aura le plus vif plaisir à répondre à chaque demande de ce genre. Quand elle émanera d'une personne habitant Paris, ou s'y trouvant en séjour, M. Roux s'empressera de prier son correspondant de venir le voir et le revoir.

Bref, aux personnes cherchant à s'initier à la science sociale, M. Roux, soit par lettre, soit verbalement, fournira tous renseignements utiles; il répondra à leurs objections; il les guidera dans leurs lectures; leur conseillera, aussi très vivement, de

suivre, si elles le peuvent, nos divers Cours de science sociale[1].

Enfin, au moment opportun, il les mettra en rapport avec notre président, avec notre vice-président, avec le secrétaire de notre revue, et aussi, avec tels ou tels membres de notre Société spécialisés dans une branche de la science sociale qui intéresserait plus spécialement ces nouveaux venus.

NOTRE APPEL FINAL A TOUS LES AMIS DE LA SCIENCE SOCIALE. — En terminant, nous faisons, de nouveau, appel à tous les amis de la Science sociale. Nous leur demandons d'envoyer au S. V. une *souscription aussi large que possible.*

Certes, les frais d'impression et d'expédition de nos circulaires ne seront pas très élevés et c'est à ce seul effet qu'on emploiera presque tout l'argent recueilli. Mais, pour que notre propagande donne des résultats, il faudra que nos circulaires soient distribuées en quantités considérables et adressées, souvent, à plusieurs reprises aux mêmes personnes.

Aussi, pour être bien sûrs d'être entendus, nous prions encore tous les membres de notre Société :

1° D'envoyer, le plus tôt possible, *leur souscription,* pour 1913, à :

M. Maurice Fougère, 41, avenue Rapp, Paris (VIIe) en un mandat ou en un chèque sur Paris, d'*un montant aussi élevé que possible* (mais de 10 francs au minimum);

2° De faire savoir, par la même lettre, *s'ils veulent accepter le titre de Propagandiste*, et, dans l'affirmative, de nous dire *quelle est la catégorie ou quelles sont les catégories de personnes qu'ils pensent pouvoir atteindre* et quel est *le nombre approximatif de circulaires* qu'ils désirent recevoir.

LE SERVICE DU S. V.

1. A ce propos, nous rappelons qu'il existe actuellement 3 Cours de Science sociale :

1 *Paris :*

Un cours par M. Bureau (tous les mercredis à 5 heures, à l'Hôtel de la Société de Géographie, 184, boulevard St-Germain);

Un cours par M. Descamps (tous les vendredis à 5 heures, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente);

1 *Nancy :* Un cours par M. Melin (tous les mercredis à 5 heures, dans le grand amphithéatre de la Faculté de droit).

AVRIL 1913 103e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Enquête sur le Pays. — Les types familiaux : Correspondance de M. Champault, et réponse de M. Descamps. — Le fermier nantais, par Mlle Hostingue Desplanques. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

S. A. Mahmoud Khan, ambassadeur de Perse, Constantinople, présenté par M. Paul de Rousiers.

M. R. C. Escouflaire, 19, place Crombez, Tournai (Belgique), présenté par M. Jean Bessand.

M. Paul Derihon, élève à l'École des Roches, Verneuil (Eure), présenté par M. Paul Descamps.

M. Blin, 175, rue de Mon-Désert (Nancy), présenté par M. Paul de Rousiers.

M E. Grandjean, 8, rue Murillo (Paris), présenté par le même.

M. Robert Ferté, 7, place Saint-Christophe, Soissons (Aisne), présenté par MM. Paul Descamps et Paul Roux.

M. A. Buijs, 33, rue Gustave-Cazavan, Le Havre, présenté par M. Jean Périer.

LE CONGRÈS ANNUEL

La réunion annuelle des membres de la *Société internationale de science sociale* aura lieu du lundi 5 au jeudi 8 mai, à la *Société de Géographie*, boulevard Saint-Germain, 184.

Nous en donnons ci-dessous le programme :

I. — Lundi 5 mai.

Séance d'ouverture à 8 h. 3/4 du soir.

1° *Les Travaux de la société depuis le dernier Congrès*, par M. Paul de Rousiers, Président de la société.

2° *La Grève des Mineurs anglais de 1912 et l'état actuel du Trade-Unionisme*, par M. Pierre Galichet.

II. — Mardi 6 mai.

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Les travaux préparatoires de l'Enquête sociale*, par M. Paul Descamps.

II. Séance de l'après midi à 2 heures.

1° *Un plateau lorrain de l'ancien type à l'époque contemporaine*, par M. Louis Adelphe.

2° *L'industrie textile en Russie et le passage de la vie rurale à la vie urbaine*, par M. Joseph Wilbois.

III. — Mercredi 7 mai.

I. Réunion de travail à 9 heures du matin. — *Les éléments du fait social et la notion de la loi sociale* (à propos d'un livre récent, *Devoir et Durée*, de M. Joseph Wilbois), par M. Paul Bureau.

II. Séance de l'après-midi, à 2 heures.

1° *Quelques caractères de la société prussienne*, par M. Paul Descamps.

2° *Le Rôle de l'élite dans la direction intellectuelle et sociale d'une société*, par M. Paul de Rousiers.

IV. — Jeudi 8 mai.

I. Réunion de travail, à 9 heures du

matin. — *La Famille et l'Évolution*, par M. Gabriel Melin.

II. Dîner de clôture à 7 heures 1/2 du soir, au restaurant des Sociétés savantes, 8, rue Danton.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi* 25 *avril*, à 8 h. 3/4 du soir, à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place St-Michel). La réunion porte à l'ordre du jour une communication de M. Pierre Lyautey sur *Les Communautés rurales en Lorraine*.

Compte rendu de la séance de janvier 1913.

M. Henri Demiau expose la question du service militaire universel et du service restreint dans leurs rapports avec l'industrie, la famille et la société.

Il montre d'abord l'accroissement continuel des charges militaires en comparant la France à différentes époques.

Sous l'ancien régime, au milieu du XVIIIe siècle, on peut estimer que chaque paroisse devait fournir un homme tous les deux ans, et de 3 à 500 livres par an.

C'est la Convention qui a posé le principe de l'obligation, mais service obligatoire ne veut pas dire service général. Ainsi, sous le second Empire, on peut dire que les 9/10 des hommes étaient dispensés.

Après 1870, on a posé en principe le service général; mais, en fait, il y avait de nombreuses dispenses, et ce n'est que depuis 1905 que le service militaire est devenu universel en pratique.

Quelles ont été les répercussions du service militaire ainsi conçu?

1° Sur la famille. — M. Demiau, d'après les enquêtes auxquelles il s'est livré, n'a constaté aucune influence sur la dépopulation des campagnes. Par contre, l'appel des hommes mariés sous les drapeaux peut avoir une influence désorganisatrice. Du reste, les pères de famille sont de moins bons soldats que les célibataires.

2° Sur la société. — Le service militaire est une source de force morale, mais, comme tout système, il peut être plus ou moins bien appliqué. Le soldat ne se distingue plus du citoyen, et le système universel est un triomphe de la société civile sur la société militaire. Or, il y a antinomie entre les deux : l'une demande à l'homme de mourir; celle-là lui demande de vivre. Comme soldat, il doit obéir; comme citoyen, il commande.

Au point de vue social, la France ne semble pas avoir gagné au service universel.

Voyons les avantages qu'il peut donner :

On dit d'abord qu'il a empêché la guerre. Ceci est un bien, si la guerre est évitée pour toujours; c'est un mal, si l'on n'a fait que la reporter sur les générations futures, qui seront peut-être plus faibles en hommes, en argent, en esprit de discipline.

Le cas de la Prusse ne prouve rien, car si le service y est obligatoire, il n'est pas universel. De plus, ce pays a été longtemps un pays agricole et pauvre, et la discipline familiale prépare la discipline militaire.

M. Olphe-Galliard pense que l'opposition entre la société civile et la société militaire est irréductible. Elle provient d'une anomalie due à ce fait que la guerre de 1870 a été une guerre d'ancien régime dans un État moderne, et a été solutionnée d'une façon anormale.

Il pense que le régime de la Nation armée remonte à 1872; le système, sans doute, était incomplet jusqu'en 1905, mais il a créé, dès lors, l'opposition entre la société civile et la société militaire.

M. Demiau ne croit pas que la guerre de 1870 ait été une anomalie. La loi de 1872 a posé des principes dangereux qui ont amené les lois de 1889 et de 1905, mais ce n'est que cette dernière qui a causé la situation exposée plus haut.

M. Bureau se demande s'il n'y a pas

un revirement qui se produit au point de vue de l'opposition entre la société civile et la société militaire. Celle-ci satisfait un besoin essentiel de la première, le besoin de sécurité. De plus, le service militaire fait du bien à la race. Si la famille était mieux organisée, cette opposition n'existerait pas.

M. Demiau dit que, pratiquement, la difficulté consiste en ceci que l'on demande à un même homme de se consacrer à la fois à la vie civile et à la vie militaire.

M. Galichet dit que la Nation armée provient de deux idées fausses :

1° Méfiance envers l'armée ;

2° L'armée est un moyen d'éducation.

Les rengagés sont mal considérés. D'autre part, l'armée de métier est supérieure à la Nation armée. La France ne peut se contenter de l'armée de métier, dont les effectifs sont trop restreints. Ne pourrait-on combiner les deux systèmes?

M. Demiau partage cette opinion. Il ajoute que la crise actuelle est réelle, et qu'il y a d'abord des plaies à fermer.

M. de Rousiers dit que l'accord existe entre la société civile et la société militaire, au point de vue du raisonnement logique. En pratique, on demande à un même homme de savoir se soumettre à des autorités d'espèces différentes. C'est là une condition générale demandée par l'évolution moderne : au lieu d'une autorité patriarcale unique, il existe des autorités diverses, religieuses, économiques, militaires, etc. Il n'y a pas antinomie entre elles. L'absence de discipline dans la famille crée l'absence de discipline dans l'armée. L'insuffisance de la natalité en France aggrave les charges militaires que chaque famille doit supporter.

ENQUÊTE SUR LE PAYS

On nous propose le sujet suivant :

La *Batellerie fluviale* : survivance d'un petit atelier familial de transport.

On trouverait dans un récent cours de M. Durieu d'utiles indications sur les conditions générales de cette industrie. Malgré l'établissement de quelques sociétés de Navigation fluviale, malgré quelques essais de traction mécanique, les éléments de cette industrie et la vie de ceux qui en vivent sont restés les mêmes depuis un siècle.

Il n'est pas difficile de distinguer les causes qui laissent la batellerie à l'écart du mouvement de transformation générale.

Et pourtant, les conditions modernes ont eu là leur répercussion, mais, n'entraînant aucun changement radical de l'Atelier, elles se sont exercées uniquement au détriment des intéressés. Ce n'est plus qu'en apparence que chaque exploitation est maîtresse d'elle-même, et comme elle paie cher cette ombre de liberté ! Le petit patron est exploité par le constructeur, qui lui vend son bateau à crédit, par l'affréteur qui lui procure son travail, par l'industriel qui, l'engageant trop tôt, lui fait subir d'interminables stationnements avant de le charger. La mobilité des ateliers et une insuffisante instruction rendent bien difficiles la fondation et le fonctionnement des associations professionnelles.

Malgré tout, le batelier tient à son métier, qui lui donne l'indépendance, indépendance trop souvent illusoire, et qui, le retenant à son foyer, l'entretient souvent dans la pratique des vertus familiales.

Quelques monographies de bateliers seraient faciles à faire et promettraient d'être fécondes en observations.

LES TYPES FAMILIAUX

A Monsieur Paul Descamps.

Cher Monsieur,

Un mot très bref pour répondre à une critique que vous m'adressez page 69 de votre fascicule de novembre dernier. Ayant parlé de classification des sociétés, vous faites allusion à mes *Types familiaux* et vous ajoutez : « Malheureusement M. Champault n'a cherché à classer que des types familiaux et non des types so-

ciaux. C'est par une erreur du même genre que Le Play avait classé dans la même série les sauvages et les Français.

« Si l'on n'envisage que la famille ouvrière, elle présente des signes d'instabilité en France et chez les chasseurs de l'Amazone. Pourtant ces deux sociétés diffèrent considérablement, si on les examine dans leur ensemble. » ·

Ma réponse est bien simple.

1° J'ai classé des types familiaux, parce que j'avais étudié des types familiaux, et j'avais étudié des types familiaux, parce ce que ce sujet-là me plaisait à étudier. C'est, de l'aveu de tous, un des plus beaux sujets qui s'offrent aux études sociales. J'ai indiqué ce que j'ai cru être les genres principaux de familles, comme un autre aurait pu classer les genres principaux de constitutions politiques, d'écoles, de pays, de religions, de villes, etc. Voilà tout. Ce faisant, je n'ai en aucune façon entendu classer des sociétés par voie détournée.

Je crois d'ailleurs, et je l'ai indiqué avec certains ménagements (p. 55 de mes *Types familiaux*) que toute classification de sociétés est prématurée dans l'état actuel de notre science. Certes, nous en savons sur les sociétés quelles qu'elles soient beaucoup plus qu'aucune école concurrente : il faut cependant reconnaître que, pour les sociétés compliquées, nous n'avons encore fait qu'une chose : percer de lumineuses avenues la masse touffue des groupements dont elles se composent. Ce qui, pour tout savant étranger à nos études, n'est qu'un chaos ténébreux, nous l'avons éclairé d'une part, et nous avons vu comment on pourrait l'ordonner d'autre part. C'est beaucoup. Mais pour aucune des sociétés européennes, nous n'avons même pas tenté le débrouillage qu'a si bien réussi M. de Rousiers pour la société américaine.

Ce que nous savons à l'heure actuelle sur les sociétés, nous ne le savons vraiment que par la famille ou à partir de la famille. Or, dans les sociétés simples, tout, ou à peu près tout, se modèle sur la famille. Mais, dans nos civilisations, combien d'autres facteurs viennent modifier ou combattre son action, quelque puissante qu'elle reste : superpositions de races, importations d'industries et de patrons étrangers, cultures intellectuelles à grands développements, prédominance politique de certaines provinces, action déformante du pouvoir central, etc., etc. Or, ces autres facteurs sont encore à étudier partout. C'est pourquoi, à mon avis, toute classification de sociétés ne peut être à l'heure actuelle qu'une hypothèse plus ou moins gratuite.

2° Vous semblez indiquer ensuite que, faute d'envisager des sociétés entières, je serai amené, comme Le Play, à confondre le type français avec le type chasseur de l'Amazone. J'en serais navré, car il y a bien vingt ans que je proteste contre cette confusion naïve. Chez Le Play, elle était assurément plus du réformateur et du polémiste que du savant. Peut-être était-elle imputable à la médiocrité de son critérium distinctif tiré des formes de l'héritage. Mais vous admettez, comme moi, j'en suis sûr, qu'une analyse comparative par la valeur éducative ferait reconnaître entre le sauvage et le Français des différences fondamentales, quand bien même cette analyse se limiterait strictement à la famille.

3° Enfin vous indiquez que la série quasi particulariste, que vous jetez en somme par-dessus bord, n'est peut-être pas due, « comme le veut M. Champault à la Montagne à culture difficile ». Je me borne ici à faire observer que j'ai employé un terme différent, celui de *semi*-particulariste, précisément parce que ma « série » diffère de celles qu'entendaient MM. de Tourville et Pinot.

Veuillez agréer, etc.

Philippe CHAMPAULT.

∴

Les remarques que l'on vient de lire portent sur une question très intéressante que nous traiterons avec plus d'ampleur dans la suite de notre *Cours de méthode*. Nous nous bornerons, en ce moment, à

dissiper quelques malentendus que des indications trop brèves sont toujours de nature à soulever.

Je dois dire tout d'abord que je n'ai jamais eu l'intention d'empêcher qui que ce soit de spécialiser ses investigations sur un sujet partiel, comme ceux qu'indique M. Champault : types familiaux, écoles, pouvoirs publics, etc. ; j'ai même consacré un paragraphe à ce sujet dans le Cours de méthode : « Il peut arriver, pour une cause ou l'autre, que l'on veuille étudier à fond un rouage quelconque... [1] »

Mais si l'on a le droit d'étudier un rouage particulier, je pense que cette étude ne peut être féconde que si elle est faite en envisageant le rôle de ce rouage dans la société à laquelle il appartient.

Je demande pardon de citer un exemple qui m'est personnel, mais il me permettra de mieux expliquer ma pensée. Dans mon étude sur les Écoles anglaises (fasc. 77), j'ai classé un certain nombre de variétés d'écoles, mais j'ai essayé de faire un classement de ces écoles en fonction du milieu social, et non pas un classement général de toutes les écoles du monde, *in abstracto*.

De même j'ai déterminé un classement des rouages de la Vie publique, mais toujours en fonction du milieu social (fasc. 93). De même encore j'ai déterminé plusieurs variétés familiales anglaises, dans le même esprit (fasc. 86).

L'étude particulière des variétés familiales d'un pays, ne peut permettre de faire le classement des types familiaux du monde entier. Ce que l'on peut faire, c'est de classer les variétés familiales du pays que l'on étudie avec celles des pays connus. Ceux-ci sont malheureusement rares, comme le dit M. Champault lui-même. Il est vrai qu'il nous dit que les Monographies de familles sont plus nombreuses. C'est pourquoi nous devons nous contenter, pour l'instant, de classer des familles.

Je répondrai simplement ceci : ou bien ces monographies sont rattachées au milieu social, où elles ne le sont pas. Dans le premier cas, la classification des types familiaux doit coïncider avec celle des types sociaux. Dans le second cas, on se trouve en présence de données, intéressantes peut-être à certains égards, mais qui sont dangereuses si on veut les utiliser en vue d'une classification.

Pour mettre en lumière ce danger, il suffit d'essayer d'établir une classification des types familiaux d'après les monographies des *Ouvriers des Deux Mondes*, et même des *Ouvriers européens*, sans faire de triage, car il y a des monographies des deux espèces, des monographies que j'appellerai, par abréviation, des monographies classifiantes, et d'autres qui ne le sont pas. Les premières sont précisément celles qui ont trait à des sociétés dans lesquelles la plupart des rouages sont englobés dans la Famille elle-même. Par exemple, la monographie des Arabes Larbas, celle du Haouran, celle des Bachkirs, sont utilisables, tandis que celle du Ferblantier d'Aix-les-Bains et celle du Vigneron de l'Aunis le sont difficilement.

J'ajoute même qu'il y a un danger à les utiliser. L'exemple de Le Play le prouve surabondamment.

Le Play a essayé de classer des Types familiaux d'après un ensemble de monographies de familles, dont beaucoup n'étaient pas reliées [1] au milieu social dans lequel elles étaient plongées. Aussi a-t-il classé, dans le même groupe, des familles appartenant à des types socialement différents.

Le grand progrès de méthode que nous a donné la Nomenclature a été précisément de nous donner le moyen de relier la famille et le milieu social. Ne pas faire cette liaison est un recul vers Le Play. Faire une classification des types familiaux qui ne serait pas en même temps une classification des types sociaux, c'est faire un recul de ce genre, c'est faire une erreur semblable à celle de Le Play.

A ce propos, je n'ai nullement dit que M. Champault classait les Français et les sauvages de l'Amazone dans le même groupe. J'ai dit qu'il a fait une erreur *du même genre* que celle-là.

1. *Sc. soc.*, 2e ser., 98e fasc., p. 39.

1. Ou plus exactement, si l'on veut : *très insuffisamment reliées*.

Prenons, par exemple les *communautaires en simple ménage*. M. Champault range dans ce type beaucoup de familles françaises [1]. N'y rangerait-il pas aussi les familles chinoises de Singapoure [2] décrites dans un précédent bulletin? C'est ce que j'appelle faire une erreur semblable à celle de Le Play.

Je suis porté à croire, en effet, que ces familles désorganisées de Singapoure ne sont qu'une variété des autres familles chinoises, et non pas un type analogue à celui des petits cultivateurs français. En tous cas, ce que je puis dire, c'est que les familles anglaises désorganisées sont plus semblables aux autres familles anglaises qu'aux familles désorganisées françaises. Ce point de vue sera exposé dans un fascicule prochain sur la *Champagne*, et dans lequel j'essaierai de prouver qu'il y a, en Champagne, plusieurs variétés familiales, mais ce sont des variétés du même type familial.

L'erreur de Le Play ne sera évitée qu'en s'efforçant de faire une classification des types familiaux qui cadre avec celle des sociétés.

Malgré ces divergences apparentes, je suis persuadé que, au fond, M. Champault est d'accord avec moi bien plus qu'il n'apparait tout d'abord. Ce que j'ai voulu critiquer dans le *Cours de méthode* (P. 69), c'est une phrase de M. Champault de laquelle il semble résulter que la classification des familles ne cadre pas avec celle des sociétés [3]. Bien des observateurs en profiteront pour en rester à la monographie de famille sans essayer d'aller plus loin.

Or, à certains moments, M. Champault semble indiquer qu'il y ait une liaison entre le type familial et le type social. Par exemple, lorsqu'il dit : « Chez les communautaires, les groupements sont à tout faire... » [4]. « Chez les Particularistes, les groupements sont nés de l'activité individuelle... » [5]. De même associer un Type familial à un Lieu déterminé [1], c'est reconnaître qu'il classe une société.

Ce qui est vrai, c'est que, dans une région déterminée, le type familial général se subdivise en variétés plus ou moins bien organisées ou désorganisées. Je sais bien qu'on objectera le cas des immigrants. On fera la monographie d'une famille anglaise vivant en France. Mais je réponds que l'on n'y verra goutte si l'on ne la rattache pas à la société anglaise d'où elle est issue, et à la société française dans laquelle elle vit.

Pratiquement, il n'y a plusieurs types familiaux dans une même région que lorsque plusieurs races y vivent côte à côte. On a alors un type social composite. Mais, dans ce cas encore, chaque type familial doit être analysé en fonction de cette société composite.

P. DESCAMPS.

1. *Sc. soc.*, 76e fasc., p. 21.
2. *Sc. soc.*, 98e livr. du *Bulletin*, p. 138 et suiv.
3. *Sc. soc.*, 76e fasc., p. 55 et 56.
4. *Id.*, p. 15.
5. *Id.*, p. 15.

PROPRIÉTAIRES NORMANDS ET FERMIERS NANTAIS

Le phénomène que j'ai essayé d'analyser par la méthode d'Henri de Tourville est le suivant :

Dans un village normand du département de la Manche les propriétaires ruraux, qui cultivaient eux-mêmes leurs terres de père en fils depuis un temps immémorial, ont été tous remplacés, en deux ans environ, par des fermiers nantais; et ce phénomène n'est pas resté localisé dans un seul village mais s'est étendu à toute une région.

Étant donné la différence d'origine et de formation sociale du Normand et du Nantais, on peut considérer qu'il y a là en quelque sorte un phénomène de remplacement d'une race par une autre dans l'occupation du sol.

La science sociale a montré depuis longtemps, en effet, que le directeur du travail est le véritable patron détenteur responsable des moyens d'existence de la race.

1. *Id.*, tableau, p. 8 et 9.

Le fermier nantais est donc actuellement dans cette région le détenteur des moyens d'existence de la race normande aux lieu et place de l'ancien propriétaire.

Je me suis proposé de rechercher quelle avait été la raison de cette transformation.

La contrée étudiée est située sur la côte occidentale du département de la Manche, face à l'île de Jersey.

Cette région, considérée comme appartenant au Cotentin historique, ne fait point cependant partie intégrante du Cotentin de l'herbe, pays d'élevage par excellence, mais elle le limite; ainsi d'ailleurs que le Bessin qui donne le beurre d'Isigny, car une grande quantité de ce beurre réputé est achetée dans la Manche par les marchands beurriers.

Le pays est humide et les sources abondent, de sorte que les fermes ont pu facilement se disséminer.

Nous allons étudier d'abord les causes de la prospérité et de la décadence des anciens propriétaires normands. Nous verrons ensuite comment ils ont été remplacés par des fermiers nantais.

I. — Les anciens propriétaires normands.

Avant le développement des transports, le régime agricole était nécessairement celui du domaine plein, c'est-à-dire que chaque exploitation se suffisait à elle-même autant que possible.

Comme céréale, on faisait principalement du blé, car le sol argilo-calcaire est généralement riche et profond.

Comme bétail, on avait surtout des bœufs de labour et des moutons.

A cette époque, la natalité est assez élevée, car on a besoin de main-d'œuvre, et les enfants font de meilleure besogne que les salariés.

Le premier effet du développement des transports a été d'enrichir le pays en créant des débouchés pour le blé.

L'absence de montagnes et le voisinage de la mer, tout favorisait le développement facile des transports vers Paris et l'Angleterre, consommateurs croissants de denrées alimentaires. Le blé se vend de mieux en mieux, le pays s'enrichit et maint fermier économe devient propriétaire. En devenant propriétaire, il restreint peu à peu la natalité pour éviter les effets funestes du partage égal.

Ceci se passait dans le courant du XIXe siècle.

Mais si les transports ouvrent des débouchés, ils ont aussi pour effet d'accroître la concurrence entre les producteurs. C'est ce qui explique la répercussion suivante.

Un développement plus grand des transports a fait remplacer la culture du blé par la fabrication du beurre. Vers la fin du siècle dernier, la culture du blé en France devient moins rémunératrice par suite de la concurrence des pays neufs. Peu à peu, on abandonne les céréales; les herbages remplacent les labours, et on se spécialise de plus en plus dans la fabrication du beurre.

Avec cette orientation nouvelle, le personnel de la ferme diminue et l'oisiveté augmente. Les profits continuent à croître, mais la natalité diminue et le goût des dépenses apparaît.

Histoire d'une famille de cultivateurs. — Afin de mieux situer les faits tels qu'ils se sont passés et tels qu'ils existent à l'heure actuelle, je vais, le plus rapidement possible, essayer de tracer la monographie du domaine de la D...

La ferme monographiée fut achetée en 1832 par des fermiers originaires l'un et l'autre d'une famille nombreuse : neuf enfants du côté de la femme et cinq du côté du mari. Avant leur acquisition, les nouveaux propriétaires exploitaient une terre située sur le territoire d'une commune voisine, où ils se livraient à la culture du blé. La D..., payée 60.000 francs, fut le placement d'argent des jeunes mariés, mais comme ils n'avaient en numéraire qu'une somme de 30.000 francs le reste fut payé par annuités.

Ils eurent six enfants : cinq filles qui reçurent au moment de leur établissement chacune 5.000 francs (total 25.000 francs), — un garçon qui en dot reçut 10.000 francs. Trois filles épousèrent des cultivateurs ; — le fils devint mino-

tier. — Au moment du partage en 1868 (après la mort du père), *pour éviter le morcellement* de la propriété, on a recours à une nouvelle combinaison... Une des filles, mariée à un fermier — et fermière sur une terre de la même commune d'où étaient venus ses parents — achète la part de son frère et les parts de ses sœurs; — la propriété est alors évaluée 100.000 francs. — Le mari de cette fille qui, bien que fermier, possédait une petite terre, la vend, et se sert du capital ainsi réalisé, pour payer une partie de la ferme; là se reproduit le fait déjà signalé : le prix de vente ne sera complètement versé qu'en 1890, après vingt années d'annuités, 60.000 francs ayant été payés au moment de l'achat. — Ce nouveau propriétaire n'a qu'un fils, qui avec sa jeune femme vient habiter le domaine chez sa mère et lui succède en 1905. — En 1908, la propriété est louée à un Nantais! — Voilà les faits? Que s'est-il passé?

On trouve à la base de l'achat en 1832 un propriétaire dont l'idée de prévoyance est fortement développée par la culture des céréales.

Il n'est pas difficile de se rendre compte que la façon dont l'achat avait été opéré, ne devait faire qu'augmenter cette prévoyance puisqu'il fallait non seulement élever une famille, mais encore se libérer de la somme due, soit 40.000 francs.

Ce propriétaire a cinq filles. — Trois d'entre elles épousent des cultivateurs, deux, des propriétaires, la troisième un fermier. — Lorsque je vous aurai dit qu'elle fut la seule à ne pas voir diminuer sa fortune, ne sera-t-il pas permis de se demander si : « l'aisance n'est point nuisible au développement de l'énergie et de l'activité? »

Pour éviter le morcellement du domaine en 1868, le rachat en fut effectué par la troisième fille et son mari, ce dernier joignant à la part revenant à sa femme dans la succession de ses parents, le capital réalisé par la vente de biens à lui propres; mais on ne paya comptant guère plus que la moitié du prix d'acquisition.

A l'esprit de ces jeunes gens qui devenaient de plus en plus propriétaires une idée s'imposa : pour éviter le retour de pareil fait, il n'y avait qu'un moyen : la limitation de la natalité...

Ces nouveaux acquéreurs ne pouvaient plus avoir la même façon d'envisager la vie que les premiers exploitants! — Sur ceux-là, la loi n'avait eu aucune influence parce qu'il faut presque toujours deux ou trois générations avant qu'une telle évolution se produise. Jusqu'alors, l'homme — mis au moins au même rang que l'animal de ferme — avait été considéré comme une valeur. Du jour où le désir de l'or et surtout le désir de jouir a pénétré dans les campagnes, cela a changé! — En 1832, dans la famille monographiée, les propriétaires avaient quatorze frères et sœurs — ceux de 1868 n'en avaient plus que sept — le propriétaire actuel n'en a plus!...

Nous sommes maintenant en présence du fils unique, de celui qui va devenir le propriétaire absentéiste. En effet, notre région est un pays où les petites exploitations dominent; les plus grandes ont 50 à 60 hectares. L'élevage, l'industrie beurrière et le prix élevé de la terre favorisent le petit atelier. Ceux qui s'enrichissent, ne pouvant devenir de grands patrons, sont facilement détournés de la culture. L'orgueil familial, particulièrement développé chez le paysan normand, ne sera satisfait que le jour où son fils, petit-fils ou arrière-petit-fils de paysans deviendra un homme de la ville, un « monsieur » qui ne travaillera pas! — Pour arriver à ce but, on confie l'enfant à une maison d'éducation dont la clientèle courante se recrute dans la bourgeoisie aisée ou dans la noblesse. Le descendant du paysan égale donc le fils de ceux qui sont bien au-dessus de ses parents dans la hiérarchie sociale. Ce contact qui aurait dû, semble-t-il, rapprocher ces classes, n'a été, le plus souvent, que le point de départ d'une haine profonde, parce que latente, vouée aux nobles par ces fils de cultivateurs. — Tous ces enfants riches, camarades de notre futur propriétaire, visent les carrières libérales; par une

pente fatale, le fils du paysan va vouloir, non plus seulement devenir riche — il l'est ou pense l'être — mais devenir, dans la vie, l'égal de ceux qui se considèrent comme au-dessus de lui et pour lesquels la profession de cultivateur n'en est pas une!...

Influence des marchés. — L'apparition de l'industrie beurrière a eu pour effet : de développer les marchés, qui non seulement ont été un prétexte à perdre du temps en sorties renouvelées (ce qui n'arrivait pas chez l'ancien propriétaire), mais de plus, et surtout, ont agi sur les idées et sur les mœurs! — L'homme à demi oisif, le fils unique gâté, ayant une éducation déjà raffinée, ne peut pas recevoir les répercussions du marché de la même manière que celui qui n'a pas quitté ses champs.

Le beurre est une denrée qui, par suite de sa nature, nécessite une vente fréquente; par cela même il devient un facteur actif dans le développement du commerce. — En ajoutant à cette cause celle, si importante, qui a changé la face de bien des choses, le développement des transports, on se figure facilement l'activité très grande des marchés dans cette région. Je ne m'arrêterai pas à analyser les répercussions qui se sont fait sentir sur toutes les divisions de la nomenclature; j'essaierai seulement de les étudier dans leurs effets sur le propriétaire.

Tandis que le fermier se rend au marché dans la solide « carriole » qui lui sert aussi à transporter les petits animaux tels que porcs ou jeunes veaux, ainsi que le peu de grain qu'il peut avoir à vendre le cas échéant, le propriétaire, lui, se sert d'une voiture de luxe, à laquelle il attelle un cheval qui ne fournit aucun travail à la ferme. Lorsqu'il lui faut vendre, soit du grain (puisqu'il fait toujours du labour), soit quelques jeunes animaux, il est obligé de prendre le charretier, qui ainsi perd sa journée, augmente les frais et, par le fait même de son absence, force les autres chevaux de trait au repos : le prix de vente du beurre de ce jour-là est dépensé avant d'avoir été inscrit au budget. Dans ce fait d'apparence insignifiante, on retrouve l'empreinte donnée par l'éducation : ce n'est plus un paysan qu'on a devant soi, c'est un « châtelain ».

— Au point de vue « Famille », le marché a opéré quelques changements; autrefois, il n'y avait que le « maître de la maison » qui se rendait aux foires, qui avaient lieu à date fixe. Avec le marché hebdomadaire il n'en est plus de même; la femme accompagne souvent son mari, la fille son père. — La femme de l'ancien propriétaire ne quittait la ferme qu'exceptionnellement (5 ou 6 fois dans sa vie peut-être?) — en ne comptant pas, c'est entendu, les sorties dominicales. — Sans doute je ne pense pas que la vie moderne doive ressembler à la vie d'autrefois, mais il ne faut pas marcher trop vite, il faut qu'il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses; or, le dernier propriétaire, celui que j'essaie d'analyser, dépensait bien davantage que ses prédécesseurs et il serait peut-être téméraire d'avancer qu'il produisait davantage.

Le mode d'existence. — Pour le dernier propriétaire exploitant, l'épargne n'existe plus. — Autrefois, après la vente des gros animaux, vente qui nécessairement produisait une forte somme, le cultivateur mettait facilement quelques centaines de francs de côté; — maintenant, les ventes plus rapprochées ne donnent que des sommes relativement faibles, et les dépenses ont terriblement augmenté. Non seulement les marchés ont été une occasion de débourser, mais le mode d'existence d'une façon générale tend vers le luxe : *il faut paraître!*... Le changement s'est opéré dans toutes les classes et dans tous les métiers. Cependant cela est plus néfaste, peut-être, chez cet homme qui, à quelque chose près, devrait vivre comme le vrai paysan! — L'éducation reçue n'a fait que développer les goûts, et les désirs luxueux; le marché a permis de satisfaire bon nombre de ces goûts, mais malheureusement, au détriment de la bourse, il faut bien le dire. — Au point de vue *intellectuel* et *religieux*, il est plus difficile de saisir les influences qui ont pu être exercées sur le propriétaire. — Je crois pou-

voir dire néanmoins, que ces marchés en devenant le lieu de rencontre d'inconnus, ont favorisé l'échange des idées. Le propriétaire qui a reçu une éducation soignée, presque invariablement s'occupe de politique; ces rencontres hebdomadaires l'incitent davantage vers ces idées, et augmentent en lui le désir — auquel il résiste rarement — de se lancer dans cette voie! — Cela n'est guère fait pour attacher le propriétaire à sa terre.

Si les moyens de transports ont fait évoluer les centres de commerce, on peut dire, je crois, que les marchés, à leur tour, ont développé les transports : les deux faits sont solidaires l'un de l'autre. On répète depuis longtemps que, plus les communications sont faciles, plus grande est la désertion des campagnes au point de vue ouvrier; — n'y a-t-il pas la même relation de cause à effet quand il s'agit de l'émigration patronale?

Pour les fermiers la situation est un peu différente. Les fils de fermiers normands, voyant les difficultés du labeur sans cesse grandissantes, avaient un penchant à s'en aller vers les villes; du jour où ils ont vu que la fabrication du beurre rendait possible l'exploitation de la terre, l'émigration *urbaine* a été en partie arrêtée, mais elle s'est portée vers les pays d'herbe.

Ceux qui auraient pu succéder aux propriétaires et empêcher les Nantais de s'établir dans la région se sont dirigés vers le Cotentin proprement dit.

II. — Le fermier nantais.

Les Nantais ne veulent pas être confondus avec les Bretons, et, en effet, au point de vue social, ils ont raison. Ils forment un type spécial bien net, et les conditions du Lieu sont totalement différentes.

Le Nantais habite les vallées de la Loire-Inférieure, tandis que le Breton cultive les plateaux de l'intérieur.

Les plateaux de la Bretagne, on le sait, sont très peu fertiles; le sol, en grande partie granitique, ne donne que de maigres récoltes ou une herbe pauvre qui nourrit des bœufs misérables.

Les voies de communication naturellement rares ont, en outre, maintenu les procédés routiniers inhérents au domaine plein. Le Breton est peu travailleur parce que la terre ne récompense pas le laborieux : dans certaines parties, le sol est presque intransformable.

Au contraire, le Nantais cultive un sol qui, sans être riche, est beaucoup plus transformable; en outre, les communications naturelles sont plus développées, de sorte que, trouvant plus facilement des débouchés, le Nantais a passé facilement à la culture intensive.

Le sol est généralement silico-calcaire, par conséquent perméable et sec, plus favorable à la culture qu'aux herbages. Avec le blé alternent les légumes — surtout le choux et la betterave — légumes qui permettent de nourrir du gros bétail.

Ajoutons les pommes qui ont amené la fabrication et le commerce du cidre.

Au surplus, tous les géographes ont noté la différence profonde qui sépare le pays nantais du reste de la Bretagne.

Voici, à titre d'exemple, la description qu'en donne Vidal de la Blache dans son ouvrage récent sur *La France*, à l'article : *Nantes et pays nantais* : « Avec un fleuve qui draîne près d'un quart de notre territoire, il semble que la France elle-même pénètre dans la vieille terre bretonne. Tandis que sur la rive gauche le pays poitevin de Rézé (Retz) ne tardait pas à graviter dans son orbite, le territoire nantais s'étendait au Nord, sur les plateaux qui, d'Ancenis, par Nor et Blain, centres de voies romaines, gagnent Redon et sont comme les racines de la Bretagne méridionale. Fait décisif, de là, partent des voies de pénétration qui atteignent directement les villes échelonnées de Redon à Quimper, à l'extrémité des estuaires. Une cité bretonne s'est greffée ainsi sur une ville, que la Loire, moins bretonne que française, avait fait naître! »

Ces lignes s'appliquent bien à la contrée d'où sont venus les fermiers; car plusieurs d'entre eux habitaient le canton de Blain.

Élisée Reclus signale le même phénomène que l'écrivain dont je viens de vous citer quelques lignes; une fois de plus apparaît l'importance de la situation géographique.

Je ne m'attarderai pas à énumérer tous les moyens de communication, nombreux dans cette région; qu'il me suffise de signaler que de Chateaubriant partent 8 lignes de chemin de fer; — que de Nantes, centre de commerce et d'industrie des plus actifs, partent des navires d'un assez fort tonnage, car la profondeur de la Loire est assez grande pour leur permettre de venir faire leurs chargements.

Si les Nantais, comme les Normands, ont été soumis à l'influence du commerce, les effets de ce dernier ont été totalement différents.

D'un coté comme de l'autre, c'est vers l'exploitation du gros bétail que le commerce oriente la production, mais quelle différence dans le travail!

En Normandie, le sol est humide et se transforme facilement en herbages : il n'y a plus qu'à regarder paître le bétail!

Dans les vallées de la Loire-Inférieure, le sol est sec, et pour nourrir le bétail, il faut cultiver, au contraire, d'une façon plus intense!

Le Nantais devenait plus laborieux au moment où le Normand le devenait moins.

Les herbages, en diminuant le besoin de main-d'œuvre familiale, incitaient le Normand à laisser tomber la natalité, alors qu'une petite culture plus intensive ne faisait que renforcer, chez les Nantais, le besoin d'avoir une main-d'œuvre abondante.

Les Nantais ne sont pas, en effet, de grands cultivateurs; les exploitations varient de 50 à 80 hectares, et l'on cherche à employer le moins possible la main d'œuvre étrangère.

Les jeunes gens font leur apprentissage en travaillant avec les parents, et deviennent ainsi des hommes laborieux et tenaces.

Si l'organisation de l'atelier de travail pousse à la grande natalité, on peut se demander si, d'autre part, la loi du partage égal ne vient pas agir en sens inverse, au moins chez les propriétaires.

Les statistiques nous montrent qu'il n'en est rien. Tandis que le département de la Manche passait successivement de 530.000 habitants en 1801, à 604 200 en 1846, et à 520.865 en 1886, celui de la Loire-Inférieure, aux mêmes dates, accusait les chiffres de 369.300, 517.200 et 643.884. Différence d'autant plus grande qu'en 1801, la Manche avait une population 1/3 plus forte que la Loire-Inférieure, et qu'en 1886, ce dernier avait un excédent de 120.000 habitants. A l'heure actuelle, la Loire-Inférieure n'a pas encore diminué et la Manche compte 476.108 habitants!

Pourquoi, dans la Loire-Inférieure, la loi sur le partage égal n'a t-elle pas eu les mêmes résultats que dans la Manche?

Il y a à cela sans doute plusieurs causes, mais l'une des plus importantes est la suivante.

Il y a lieu, pensons-nous, de distinguer entre le partage d'une propriété et le démembrement de l'atelier de travail. C'est ce dernier surtout qui a des effets funestes, et les Nantais s'efforcent de l'éviter. Par exemple, s'ils ont une propriété trop petite, au lieu de la faire valoir, ils la mettront en location et iront eux-mêmes ailleurs reprendre, en qualité de fermiers, une exploitation répondant à leur capacité culturale.

Quoique les lignes suivantes d'Arsène Dumont ne soient peut-être pas à leur place, permettez-moi de vous les rappeler tout d'abord « Une population a la natalité non pas de la classe à laquelle elle appartient mais de celle à laquelle elle voudrait appartenir. » — Si le Normand répond bien à cette pensée, le Nantais, lui aussi, la justifie, car je ne crois pas qu'il ait encore cherché à s'élever intellectuellement.

Éducation du Nantais. — P.... spécialement monographié, a reçu une éducation toute différente de celle qu'avait reçue le propriétaire auquel il a succédé : l'aisance n'était pas assez grande dans sa famille pour permettre à l'enfant de fréquenter

les établissements d'instruction secondaire. — Il alla donc à l'école communale, comme tous les fils de fermiers ou d'ouvriers. Ayant perdu son père alors qu'il était tout enfant, il dut aider sa mère le plus tôt possible ; aussi, dès qu'il eut passé son certificat d'études, il quitta l'école et commença l'apprentissage du métier de cultivateur — je devrais même dire qu'il continua. car les Nantais sont unanimes à déclarer qu'ils travaillaient fort jeunes, ce que je crois sans peine, par le fait que les immigrés dans la Manche emploient leurs enfants au travail de la ferme, entre les heures de classe.

Par le fait qu'il devint très jeune chef de famille, P... fut obligé de fournir un grand effort, que ses camarades appartenant à des familles nombreuses fournissent également, pour la raison très simple que la vie est plus difficile à gagner. — Intelligent, le jeune homme acquit une *instruction pratique* du métier que les livres, si bien faits soient-ils, n'auraient pu lui donner : la fréquentation des marchés développa de plus son activité et son aptitude au commerce. — A l'heure où le propriétaire normand se trouvait encore sur les bancs de l'école, le jeune Nantais était à la tête de son petit domaine. — Coïncidence bizarre : il accomplit son service militaire dans la Manche, et pendant ses congés, il visita les fermes normandes afin de satisfaire son goût d'information.

Au moment du partage de famille — à la majorité des deux enfants — on constate une mentalité nouvelle : le futur fermier normand reçoit le domaine aggloméré en entier, tandis que son frère, avec les champs qui ne tiennent pas à l'*in globo*, reçoit un petit capital ! — Ne se rapproche-t-on point, ici, de la coutume anglo-saxonne?

Lorsqu'il s'établit, P... épousa la fille d'un fermier qui, en dot, lui apporta le cheptel nécessaire pour cultiver et mettre en valeur sa propriété. — L'éducation, ici, a donc formé un homme énergique, capable de se rendre maître des difficultés qui surgissent chaque jour sous les pas du cultivateur. — Pendant que le Normand ne cherchait qu'à s'élever intellectuellement, le Nantais n'avait qu'un but : l'augmentation de sa fortune, l'agrandissement de sa propriété.

En Normandie, si les transports ont « favorisé » le commerce, en Bretagne, il me semble pouvoir affirmer qu'ils l'ont « créé ».

P... dans son pays se livrait à un travail très varié, il est vrai, parce qu'il ne pouvait faire autrement — mais il n'avait qu'un but : *faire du commerce*. Toutes ses énergies convergeaient sur ce point.

Sur son pâturage un peu pauvre, mais que néanmoins, grâce à la facilité des transports il avait pu améliorer, il se livrait à l'élevage des bœufs, mais au point de vue essentiellement commercial puisqu'il lui arrivait souvent d'acheter quelques-uns de ces animaux à un marché pour les revendre 15 jours après avec un petit bénéfice. — Ne savons-nous pas tous que « l'élevage des bestiaux favorise le commerce » ?

P... se livrait aussi, je l'ai déjà dit, au commerce du cidre avec Paris. — C'était donc une culture « commercialisée » qui le préparait à celle qu'il devait pratiquer plus tard. De toute évidence, il apparait qu'il ne pouvait vouloir qu'une culture en vue du commerce, et pas autre chose.

Les profits, limités par le peu de fertilité du sol, ne permettaient pas à cet homme l'emploi des domestiques ; — le trop peu d'étendue de sa propriété défendait l'emploi des machines ; il lui fallait donc produire un travail rude et continu, qui devait le pousser aussi vers une culture moins pénible ; — la production de l'herbe semblait donc tout indiquée ! — Le cultivateur-commerçant, que la Loire-Inférieure avait formé, devait donc, presque fatalement. se livrer à la fabrication du beurre d'une façon toute spécialisée lorsqu'il s'est trouvé en contact avec un sol favorable à l'herbe.

Grâce à ce que nous connaissons du Nantais, nous comprenons maintenant comment se fait l'expansion de la race. L'étendue restreinte du sol, son peu de fertilité surtout, poussent ces populations à natalité nombreuse à quitter la Loire-Inférieure, pour aller tenter d'augmenter

leur fortune. Ces hommes énergiques, dressés à l'effort, cherchent un lieu favorable à leur activité et comme le travail a développé en eux l'idée du commerce, ils vont là où ils peuvent se livrer à une culture qui favorise leur désir. S'ils l'avaient pu, il est certain qu'ils auraient été s'établir dans le Cotentin proprement dit, qui leur aurait permis de se livrer encore plus complètement au commerce. — Presque tous quittent leur pays sans aucun espoir de retour, et, autant que possible ils ne permettront pas à leurs enfants de retourner là-bas, « car, disent-ils, c'est trop mauvais ».

Nantais dans la Manche. — Suivons maintenant le Nantais qui va s'installer en Normandie. Nous savons que fatalement, il devait se livrer à la fabrication du beurre d'une manière toute spécialisée lorsqu'il s'est trouvé en contact avec un sol favorable à l'herbe. — C'est ce qu'il a fait.

Tous les fermiers nantais, sans exception, se livrent à l'industrie beurrière. Ils cherchent à avoir le plus de vaches possible — sur les terrains qui ne sont pas favorables à l'herbe, ils font, il est vrai, quelques labours, mais très peu ; — ils cultivent beaucoup de légumes qui activent la production du lait, surtout pendant l'hiver, époque à laquelle, chez le Normand, les vaches coûtaient très cher et ne rapportaient presque rien ! — Tandis que le propriétaire de la ferme monographiée ne faisait pas plus de 1.200 à 1.500 francs de beurre par an, P... atteint parfois le chiffre de 5.000 francs, car non seulement il produit davantage, mais il obtient une meilleure qualité.

Il échappe, non pas complètement peut-être, à la crise de la main-d'œuvre, mais néanmoins il la réduit au strict minimum. Il possède les machines nécessaires pour récolter le fourrage : faucheuse, râteleuse, etc., ainsi que les outils utiles à la culture des légumes, et c'est lui qui dirige ces machines. Il a donc pu réduire son personnel qui ne se compose que de deux domestiques loués à l'année et qui d'ailleurs sont Nantais ! — A l'époque de la récolte, il emploie quelques ouvriers normands, mais peu, car il ne faut pas oublier que l'entre-aide communautaire est pratiquée entre tous ces Nantais d'une manière inconnue chez le Normand.

En un mot, il semble bien que les Bretons réussiront dans la Manche ; et même si des changements atmosphériques se produisent, ils sauront tourner les difficultés qui se présenteront, cela sans doute grâce à leurs familles nombreuses !

Après avoir dit que l'*éducation* avait forcé — d'une manière indirecte — le propriétaire normand à abandonner son domaine, je me trouve dans l'obligation d'arriver à une conclusion nettement opposée après l'analyse du type nantais, et de dire : que l'éducation a permis au Nantais de s'élever et lui a fourni les moyens de remplacer le Normand ! Seulement, nous avons vu que l'éducation reçue a été toute différente, et il me semble bien que la principale cause de ce fait a sa source dans le phénomène d'une natalité nombreuse chez le Nantais. — Par cela même qu'ils sont nombreux, les enfants apprennent à se « débrouiller » dès le plus jeune âge, et ainsi ils sont préparés à la vie, l'homme n'étant en somme souvent — pour ne pas dire toujours — que ce qu'a été l'enfant.

En terminant, il est permis de se demander si on n'a pas trop oublié, chez nous, le facteur éducatif, sinon en théorie du moins en pratique ? Et pourtant n'est-ce pas de lui que dépend l'avenir de la race et du pays ?

Ce Normand et ce Nantais que j'ai essayé de vous présenter, ne donnent-ils pas l'impression que, vraiment, l'éducation est une question de vie ou de mort pour un peuple ?

Ne serait-il pas à souhaiter que partout où l'on élève la jeunesse on répète constamment cette phrase d'un de nos écrivains les plus français : « La vie n'est pas faite pour être vécue, mais pour être vaincue ! »

H. Hostingue Desplanques.

BIBLIOGRAPHIE

La dentelle belge, par Pierre VERHAEGEN, 1 vol. de 304 pages et 86 figures (Office de publicité, Bruxelles, Société belge de librairie, Bruxelles).

L'industrie dentellière, implantée en Belgique à l'époque de la Renaissance, s'y est maintenue sans interruption depuis lors. Dans le courant du siècle dernier, on l'a vu, par suite de l'extension de la grande industrie, refluer vers les parties les plus pauvres des Flandres, qui aujourd'hui constituent le centre de fabrication le plus important en Europe.

Quelles sont les causes qui favorisent le maintien de cet art dans ces régions?

Pour répondre avec certitude à cette question, il faudrait analyser quelques monographies bien faites de familles ouvrières, ce que l'auteur n'a malheureusement pas fait. Il s'est livré à une enquête sincère, s'est rendu sur place, a visité des ateliers domestiques et des couvents, mais les renseignements qu'il nous donne sont globaux et généraux, et par suite ne montrent pas les forces sociales en jeu. Que tirer, en effet, du long tableau (pages 226 à 257) qui essaie de montrer la condition de 479 ouvrières dentellières? Les salaires individuels et les heures de travail; des documents qui ne trouvent pas leur explication.

Dans la plupart des cas, l'art de la dentelle n'est qu'un travail d'appoint. Ceci domine toute la question. La dentelle ne survit que parce qu'il y a d'autres ressources dans le pays. On voit ici le défaut capital des enquêtes comprises de cette façon. On veut étudier une question sans connaître le milieu.

Il y a dans les Flandres des régions où la culture est difficile, et où la bêche semble donner des résultats supérieurs à la charrue. C'est dire que les exploitations fragmentaires dominent, et que des travaux d'appoint sont indispensables : de là les émigrations périodiques de moissonneurs et de manœuvres ; de là aussi les petits travaux à domicile.

La Flandre n'est pas le seul pays où de semblables conditions se rencontrent, mais ici de tous temps on a cultivé le lin. On avait sur place la matière première et une main-d'œuvre abondante. Enfin, le développement urbain de la Renaissance avait créé des débouchés faciles.

D'autres pays ont cultivé le lin et fabriqué des dentelles : Venise, Valenciennes, Alençon, l'Irlande. Au début, chacun d'eux était spécialisé dans la confection particulière d'un point, et l'apprentissage traditionnel se transmettait de mère à fille.

Ici, la grande industrie, et là la diminution de la natalité, ont tari la main d'œuvre. Les régions pauvres de la Flandre où le machinisme n'a pas encore pénétré sont restées un milieu propice à la confection des dentelles, et là, on a vu se concentrer peu à peu la fabrication de tous les genres de points.

L'apprentissage familial routinier était peu apte à préparer ces transformations. Or, il s'est rencontré en Flandre un organisme social préexistant qui a pu assumer cette charge : ce sont les couvents. Les jeunes filles y apprennent à volonté à faire l'un ou l'autre point. Sans doute, chacune reste spécialisée dans un genre, mais de générations en générations on peut changer selon les variations du goût; les variations de la Mode ne sont pas saisonnières, et se font plus lentement que dans la confection.

La concurrence de la machine se fait sentir de plus en plus, ainsi que nous l'a montré M. Vanuxem dans ses études sur Calais. Comme toujours, ce sont les dentelles les moins ouvragées qui sont évincées d'abord. Il en résulte que les milieux dentelliers doivent se rejeter de plus en plus vers les dessins compliqués, et, par conséquent, améliorer et diffuser l'apprentissage technique. Il y a un mouvement, parti de haut, qui essaie de rénover le goût de la dentelle. On a compris que l'effort principal devait porter sur l'apprentissage, et des écoles dentellières ont été créées.

Mais il y a une autre force contre laquelle on ne peut lutter. De jour en jour, les petits bordiers flamands trouvent

du travail dans la grande industrie, et leurs filles aussi. Celles-ci se détournent d'un art peu lucratif, pour des salaires plus élevés, et on ne peut les en blâmer. Ainsi se tarit peu à peu le milieu dentellier.

Il y a des gens qui poursuivent l'utopie de faire rémunérer le travail à la main au taux du travail à la machine. C'est vouloir que quelqu'un qui produit moins gagne plus que celui qui produit davantage. Sans doute, il est bon que des efforts soient faits pour améliorer le sort des dentellières, mais on n'empêchera pas le mouvement irrésistible de l'évolution qui se fait vers un accroissement constant du machinisme, qui a pour résultat de libérer l'homme de l'effort physique et d'améliorer sa situation, sans que l'on ait besoin d'avoir recours à des moyens artificiels.

P. Descamps

Origine et formation de la nationalité française, par Aug. Longnon.

M. Auguste Longnon était un érudit qui n'avait assurément aucune intention d'écrire pour la propagande monarchiste. Son œuvre, dira-t-on, n'en a que plus d'autorité puisqu'elle offre toutes les garanties de l'impartialité.

A dire vrai, si nous avions un conseil à donner aux écrivains et orateurs du parti, nous leur dirions d'user avec prudence de l'argumentation historique. S'il est incontestable que la dynastie capétienne à fait l'unité et la grandeur de la France, il est non moins vrai que, par la suite, la monarchie absolue a, par les errements de sa politique, préparé la Révolution. C'était là une idée chère à Le Play, qui ne voyait, dans le régime issu de la Révolution, que « la continuation ou la conséquence des abus de l'ancien régime en décadence ». Par la main de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, la Royauté a fait au pays un plaie terrible, le jour où elle a supprimé en fait les États Généraux, annihilé les États provinciaux, asservi les Parlements, le jour surtout où elle a enlevé la noblesse à son rôle utile et glorieux, où elle l'a arrachée à son sol, à ses domaines, pour la jeter, docile et oisive, dans les antichambres de Versailles.

M. Longnon était un érudit, le type de l'érudit laborieux et consciencieux, mais combien peu l'érudition prépare à la synthèse historique! L'auteur réunit un certain nombre de faits et les coordonne en quelque mesure, mais nulle part on ne le voit mettre en relief ceux qui le méritent et qui donnent à l'œuvre son caractère et sa signification. Si les matériaux sont solides et nombreux, l'architecture est faible. Veut-on quelques exemples : « Au point de vue de la variété ethnique, dit M. Longnon, la Gaule du IVe siècle présentait un spectacle comparable à celui qu'offrent, de nos jours, certaines parties de l'empire austro-hongrois, de l'empire ottoman, et de l'empire russe (page 26). » C'est bien là ce qui fait la grandeur du problème : c'est là le fait primordial, le fait qui a repris depuis lors, avec les événements d'Orient, un intérêt nouveau, c'est le contraste si frappant entre la France dès longtemps unifiée et cet enchevêtrement de nationalités qui donne tant de tablature à la diplomatie européenne.

Nous voyons ensuite défiler devant nous toutes les migrations, toute la série des invasions qui, au cours des âges, ont passé sur le pays ou sont venues se fondre dans sa population, et la liste en est longue! Ibères, Ligures, Phéniciens, Celtes, Romains, Goths, Bourguignons, Francs, Alamans, Suèves, Alains, Vandales, etc. Tout l'effort de l'auteur se réduit à rechercher la place qu'ont occupée ces multiples éléments ethniques, les régions, les pays où ils ont passé et les traces qu'ils ont laissées dans les noms de lieux, tels que nous les retrouvons aujourd'hui. On sait, en effet, que M. Longnon s'est fait une place à part dans la toponymie de la France. Or, la toponymie seule suffirait à révéler le caractère particulier qui distinguait les Francs des autres envahisseurs. Les localités qui tirent des barbares l'origine de leur nom reproduisent sous une forme quelconque le nom même de ces barbares, de leur groupement, tribu ou peuplade. C'est ainsi que *Sarmatia* a fait

Sermaize, Sermoise, Sarmazes, Sermizelles, etc. : *Villa Gothorum* a fait Villegoudou. Goudourville, Gourville ; *Alania* a fait Alain et Allaines ; des Allemands viennent *Alamanica*, Allemanche ; *Alamanicurtis*, Amenaucourt, etc. « Mais les noms des centres habités, fondés par des Francs, dans « la France » de langue romane, se distinguent nettement des vocables géographiques d'origine antérieure ou de formation plus moderne..... Ce sont pour la plupart des noms de forme composée où les noms romans *cortis*, *villa*, *villare*, en français *court*, *ville*, *villers*, sont combinés avec *le nom propre du possesseur* (page 37). » Et l'auteur passe sans ce demander s'il n'y a pas là une particularité qui, par elle seule, doit faire présumer pour les Francs un rôle tout particulier dans le peuplement et la formation du pays. Plus loin (page 53), il retrouve cette particularité avec les Normands, il fait même le rapprochement, et ce rapprochement ne lui dit rien !

Les éléments ethniques une fois indiqués, comment s'est faite leur fusion ? Et, si on nous permet ce terme emprunté à la métallurgie, quels furent les « fondants » qui agirent sur eux et en firent un tout homogène ? L'auteur en indique trois : la communauté de religion, la communauté de langue, la vie publique. Ici encore on a peine à distinguer sous la multiplicité des faits les idées générales qui seules donnent à ces faits leur valeur et éclairent l'histoire. Là où à nos yeux l'auteur faiblit tout à fait, c'est dans le rôle qu'il attribue à la vie publique et aux faits qu'il réunit sous ce terme. L'action du christianisme, l'action de la civilisation latine se survivant à elle-même se laissaient encore deviner, mais la reconstitution du lien social n'apparaît pas dans les données de l'auteur sur la vie publique. Et on en devine la cause : il n'a vu que les dehors de ce travail de reconstitution, et même de ces dehors quelques-uns seulement ; il n'a pas poussé plus avant, et le rôle de ces hardis pionniers, de ces propriétaires amis de la terre et manieurs d'hommes, qu'étaient les Francs lui a complètement échappé. Ce sont eux pourtant qui, les premiers, ont fait la France.

Malgré toutes ces réserves, ce petit livre mérite d'être lu. Lisez-le, prenez ensuite l'*Histoire de la formation particulariste*, de Tourville. Comparez, complétez l'un par l'autre, et concluez...

H...

La Genèse de l'Impérialisme anglais, par Léon Hennebicq. Un vol. in-8° de 295 pages, Paris, Félix Alcan, 1913.

Le sujet traité par M. Léon Hennebicq est un vaste sujet. Il s'agit de chercher, à travers les âges, les premières manifestations et les développements successifs des divers éléments qui composent cet état d'esprit collectif et complexe qu'est l'impérialisme anglais. Le mot est presque nouveau, mais il recouvre beaucoup de phénomènes d'origine plus ancienne et parfois d'apparence contradictoire. Il y a un furieux impérialisme dans le mouvement de l'École de Manchester. Richard Cobden, Bright et les autres illustres représentants de la doctrine savaient fort bien que le triomphe du libre-échange serait, étant donné l'avance qu'avait prise l'Angleterre au milieu du siècle dernier, le triomphe de son industrie, de sa marine et de son commerce. S'ils ont élevé cette expression de l'intérêt anglais à la hauteur d'une théorie générale, c'est que par là ils la faisaient pénétrer dans les chaires d'enseignement, dans les ouvrages de doctrine. Ils travaillaient ainsi à la grandeur de leur pays, de ses colonies, de l'empire britannique avec la même passion, bien que sous le couvert d'autres motifs, qu'un Disraëli, un Chamberlain ou un Kipling.

M. Léon Hennebicq ne se borne pas à ces origines proches ; il découvre dans le passé et met en relief d'une manière très saisissante les ancêtres de l'impérialisme actuel, William Cecil, Lord Burleigh et Sir Thomas Gresham au XVIe siècle, Olivier Cromwell au XVIIIe. Les deux Pitt etc... Il caractérise leurs rôles, montre comment, avec des attitudes diverses et par des actes d'apparence opposée, ils travaillent au même but et élèvent peu à peu ce grand édifice auquel l'ère victorienne apportera son couronnement. Il

n'est pas possible de résumer un livre de ce genre, parce qu'à l'encontre de tant d'autres, il regorge d'idées. C'est, à coup sûr, l'ouvrage récent qui suscite le plus de réflexions profondes sur l'histoire économique et politique de l'Angleterre.

Paul DE ROUSIERS.

L'État moderne et son droit. Deuxième partie, par G. Jellinek, trad. par G. Fardis. Un vol. in-8°. Prix : 12 francs, Giard et Brière, édit.

Cette deuxième partie de l'œuvre du savant jurisconsulte autrichien a pour objet la théorie juridique de l'État : les éléments constitutifs de celui-ci, ses attributs, sa constitution politique, ses organes, ses fonctions et ses formes sont successivement étudiés à la lumière de l'histoire, qui éclaire ce domaine si complexe et enlève à cette étude toute l'aridité qu'une méthode purement philosophique lui aurait apportée. Ce caractère contribue à donner aux théories développées par l'auteur un caractère objectif qui en augmente puissamment l'intérêt. On en jugera, par exemple, par ce critère de division des fonctions de l'État : « Seules sont importantes les divisions qui pénètrent au cœur de l'activité de l'État et ne s'en tiennent pas à l'extérieur. Mais aucune division ne saurait présenter le caractère d'une logique rigoureuse, parce qu'il s'agit d'embrasser de la vie et non pas une matière morte. Tout ce qui est vivant, tout ce qui touche à la pratique, manque souvent de logique. » Ou encore cette notion des garanties sociales du droit public : « Les grands pouvoirs sociaux : la religion, les mœurs, la moralité sociale, en un mot toutes les forces de la civilisation, les intérêts qu'elles excitent, et les combinaisons qu'elles entraînent agissent constamment pour créer et développer le droit et constituent la garantie la plus forte de sa validité, les autres forces lui donnant seulement son maximum d'efficacité. Ces garanties contribuent le plus en fait, à limiter ce qu'il peut y avoir d'arbitraire dans les conceptions juridiques abstraites et déterminent, bien plus que l'action consciente de la volonté, la vie réelle des institutions et l'histoire des États. »

O.-G.

Histoire politique du XIXe siècle, tome Ier, par Paul Feyel, agrégé d'histoire et de géographie. Un vol. in-8° écu. Prix relié, toile souple, 6 francs. Bloud et Cie, édit.

Sous ce titre, l'auteur résume les faits qui composent l'histoire politique de l'Europe depuis la fin des guerres napoléoniennes jusqu'en 1889, durant l'une des périodes les plus intéressantes de l'évolution des peuples civilisés. Sous la forme d'un précis aux divisions claires et enrichi de nombreuses gravures reproduisant des œuvres de chaque époque, ce livre forme un manuel attrayant à l'usage des étudiants de l'enseignement supérieur. Tous les érudits y trouveront les documents et les sources nécessaires pour reconstituer l'histoire, encore à faire, de l'Europe moderne.

Le problème de l'apprentissage et l'enseignement technique, par George BOURREY. Un vol. Dunnod et Penot, 49, quai des Grands-Augustins.

C'est une étude plus suggestive que fortement documentée sur le problème de l'apprentissage et l'enseignement technique.

Il faut tout d'abord louer l'auteur d'avoir montré, grâce à sa langue alerte, souple et claire, que l'on peut traiter des sciences sociales sans être nécessairement ennuyeux et obscur.

Au début de l'ouvrage, M. Bourrey décrit l'enseignement technique tel qu'il existe, montrant qu'il s'agit maintenant plus de perfectionner que de créer. L'on pourrait en effet développer heureusement les institutions existantes. Une telle tâche est, à son avis, du ressort du ministère du commerce et non de celui de l'instruction publique.

Dans la deuxième partie, l'auteur étudie les inconvénients qu'il y aurait, d'après lui, à abandonner aux associations patronales le soin de résoudre le problème de l'ap-

prentissage. La formation de l'ouvrier devrait être remise à l'État, l'initiative privée devant simplement venir en aide aux défaillances officielles.

Ensuite, après avoir étudié quelques organisations intéressantes, M. Bourrey explique ce que devraient être les écoles de métier pour chaque industrie, et insiste avec raison sur l'importance d'un enseignement pratique pour les jeunes filles du peuple.

Dans la troisième partie, l'auteur présente dans leur ordre historique les divers décrets, projets et propositions de lois relatifs à l'enseignement technique et à l'apprentissage. De ce chaos l'auteur tire un projet qui lui est personnel et pour lequel il sollicite les critiques des personnalités compétentes.

J. MORIN.

Le Fléau romantique, par C. Lecigne. Un vol. in-16, 314 p. — Lethielleux, édit.

Est-il trop tard pour parler ici d'un livre qui date de deux ans déjà? A vrai dire, les meilleurs livres ne vieillissent jamais et nous croyons volontiers que celui-ci est du nombre. Solidité de jugement, sûreté du goût, abondance et à-propos des citations, force des images et vigueur du style, cet ouvrage réunit toutes les qualités qui peuvent en rendre la lecture agréable et féconde. Nous n'avons pas ici à suivre l'auteur sur tous les terrains où il nous conduit pour nous faire juger dans toute leur étendue les ravages du fléau romantique. Nous nous contenterons de recommander en particulier aux disciples de la science sociale le chapitre sur le Paradoxe social. La question n'a rien perdu de son actualité, car si les grands pontifes du romantisme sont morts, ils ont laissé une nombreuse descendance : « Après les grands prophètes de 1830, nous avons les petits prophètes de 1909: comme leurs ainés, ils sont familiers avec la vision claire de l'avenir et les grandioses palingénésies. Ils ont le secret du geste hiératique et de la phrase sybilline. Le vent passe, ils en gonflent leurs périodes oratoires et ils voguent dans l'éther inaccessible,... quitte de temps à autre à subir une de ces pannes qui sont la rançon de l'audace imprévoyante et de la folle présomption. C'est aux environs de 1830 que fut inventé l'aéroplane social : on ne l'a guère perfectionné depuis lors. Le moteur reste le même : les grandes ailes planent dans le vide avec un semblable ronflement, et tous les débris accumulés sur le champ d'expériences n'empêchent pas qu'un jeune Icare ne se lève chaque année pour essayer à son tour l'essor vers les nuages. » Auquel d'entre nous cette image ne rappellera-t-elle pas quelque souvenir et ne fera faire quelque rapprochement. Qui donc n'a point, dans ses amis et connaissances, quelque esprit fantaisiste qui, dédaignant le terre-à-terre de la réalité, se livre à des exercices d' « aviation sociale »?

Nous ne sommes pas, semble-t-il, des inconnus pour l'auteur. Et aux faux procédés du romantisme social il oppose la méthode de la vraie science sociale. « Cette science, dit-il, est à base d'expérience et de raison. Elle observe, elle accumule des faits [1], elle en déduit des lois. Elle se tient devant la vie comme le chimiste devant la cornue. Elle sait bien sans doute que les hommes sont des êtres libres et qu'ils ne sont pas soumis à la fatalité qui gouverne la matière. Mais ce n'est pas une raison pour elle de s'évader dans l'irréel et de bâtir d'impossibles cités dans le lyrisme sentimental. La science sociale est une science positive. A ce titre elle dépasse l'effort normal des romantiques. » Elle dépasse aussi l'effort de tous ceux qui les continuent à un titre ou sous une forme quelconque, même en se réclamant de l'Evangile et de l'Eglise. Et volontiers nous croyons qu'un des obstacles à la propagande que nos amis rêvent en faveur de la science sociale, c'est tout ce qui reste de rêverie romantique et de badauderie idéaliste dans les esprits de notre temps. Comme le choléra, son contemporain, le fléau romantique a sans doute beaucoup perdu de son intensité, mais il est passé à

1. Elle fait mieux que d'accumuler les faits, elle les analyse et les classe.

l'état endémique, et il exerce encore ses ravages sur chaque génération.

G. Hottenger.

La famille française et son évolution, par Louis Delzons (Armand Colin, édit.).

Voici un livre d'un extrême intérêt pour les amis de la science sociale. Il est intéressant par son objet, par sa méthode, par ses qualités et par ses lacunes. Sur ce sujet fondamental de la famille, il confirme les thèses de la science sociale en lui apportant le résumé d'une observation impartiale venue du dehors. M. Louis Delzons, avocat et romancier, a pris pour cadre l'évolution légale de la famille; dans ce cadre il a placé une étude des mœurs qui expliquent, justifient, et soulignent l'évolution des lois. Des convergences apparaissent, des tendances se dessinent; les unes écrivent l'histoire de la famille française au cours du XIXe siècle, les autres annoncent celle du XXe. Elles sont à l'opposé des souhaits et des espérances formés par certains esprits engagés à la suite de Le Play dans la fausse voie de ses conclusions trop hâtives.

M. Louis Delzons s'astreint donc avant tout à constater la réalité; c'est ce qui fait, à nos yeux, la valeur de son travail. Il constate la disparition universelle et par conséquent fatale de la grande famille d'autrefois, celle qui groupait au même foyer, auprès des parents et des enfants, avec une domesticité stable, les ascendants et les collatéraux. C'était la famille patriarcale. Il constate la séparation des ménages, et dans le ménage même, ce qu'on pourrait appeler le séparatisme de chacun de ses éléments, tout au moins leur esprit croissant d'indépendance. Ce sont d'abord les serviteurs qui deviennent de plus en plus étrangers au foyer. Leurs relations avec la famille tendent à n'être plus que des relations commerciales. Puis la libération de la femme réduit l'inégalité entre les époux. L'enfant lui-même fait valoir ses droits à la personnalité.

Parallèlement au mouvement d'émancipation se poursuit un mouvement d'orientation. La famille était constituée sur une autorité de droit divin; le père y était maître par principe, et son droit se justifiait en soi-même. Après les mœurs, dont Rousseau fut le porte-paroles et souvent le révélateur, le Code civil donna comme base, et par suite comme loi, à l'autorité paternelle l'intérêt de l'enfant. Il la soumettait ainsi à sa propre finalité. De conséquence en conséquence, l'idée nouvelle a fait de la famille un organisme au service de l'enfant. D'un tel service mal entendu sont nés les vices de l'éducation moderne, les faiblesses, les tendresses excessives, l'égoïste abnégation des parents, l'ingratitude des enfants gâtés, l'anarchie familiale. M. Delzons déplore un pareil état des mœurs, qu'il constate sans en voir, comme nous, les causes lointaines et les lointaines compensations.

Il relève bien certaines causes économiques, la mobilisation des valeurs et des propriétés; mais il voit l'origine de la transformation de la famille surtout dans une évolution des sentiments. Et il place parallèlement, semble-t-il, ces causes économiques et ces causes psychologiques, sans marquer le lien qui les unit. Entre les premières et les secondes manquent dès lors tous les chaînons que nous connaissons bien, tout l'immense phénomène social par lequel les conditions extérieures retentissent sur la formation familiale et sur les sentiments qui en dérivent. Nous le savons, en effet, si la conception de la famille se transforme, c'est que son rôle a changé. Depuis les sociétés patriarcales où elle était tout, où elle enfermait tout, jusqu'à nos sociétés où elle se réduit à ce que montre M. Louis Delzons, elle a perdu peu à peu la plupart de ses attributs. Elle a subi la loi universelle de spécialisation. Quand elle représentait l'Etat entier, elle accumulait les fonctions pour lesquelles, au fur et à mesure de leur développement, se sont créés des organes appropriés. Elle était atelier, tribunal, caserne, temple, école, et mairie et ministère, et autre chose encore. De combien de caractères augustes son chef n'était-il pas revêtu! Un respect formidable se dégageait de cette accumulation de pouvoirs. En même temps, tous les métiers confondus au foyer y

rapprochaient toutes les personnes sous le sceptre du père, juge et prêtre.

Les conditions de la vie, au cours des âges et des lieux, ont permis et même imposé ces formes sociales complètes qui débarrassent la famille de tant de rôles extérieurs. Il ne lui reste plus à remplir que ses fonctions essentielles : procréation, éducation. Comment ne se concentrerait-elle pas tout entière autour de l'enfant! Comment les sentiments nouveaux ne traduiraient-ils pas cette inévitable transformation! L'importance primordiale de l'éducation, nous l'avons reconnue partout. Elle domine la vie de la famille, elle commande le sort de la race. Puisque la famille est l'organe éducateur, c'est par elle seulement qu'on formera l'enfant. Là où elle aura mal accompli sa tâche, c'est à elle encore qu'il en faudra appeler. Il faudra l'aider à reprendre son action éducatrice, non la suppléer. M. Louis Delzons attire à juste titre l'attention sur les pas qu'il a fallu faire dans ce sens en instituant pour l'enfance coupable le régime de la liberté surveillée.

Dans le même chapitre, on voit jouer le patronage. On constate l'incapacité de la famille, de certaines familles ouvrières, à pourvoir aux nécessités de l'éducation physique ou morale. Mais la famille, encore, soit celle de la mère nourricière, soit celle même qui a laissé se pervertir l'enfant gâté, en viennent pourtant à remplir tout leur rôle nécessaire par l'effet d'un patronage extérieur, moins appui matériel que soutien moral, celui des inspecteurs de l'assistance publique, celui des surveillants bénévoles de la liberté surveillée.

Ainsi l'auteur côtoie sans cesse la *Science sociale*. Dans ses conclusions mêmes, où est résumée l'impression laissée dans son esprit par les transformations de la famille française, il réagit d'instinct contre un pessimisme obsédant. Il sent que, si les nouvelles formes de vie exigent plus d'efforts et de vertus pour atteindre au même équilibre autrefois plus facile, il n'est pas interdit d'espérer qu'elles en favoriseront le développement. Notre optimisme à nous est plus assuré parce qu'il s'appuie sur une observation plus approfondie. Il sait que, quand l'idéal de vie s'élève et s'élargit, c'est un trouble jeté dans les institutions fondamentales, c'est une tâche plus dure imposée à l'humanité. Le progrès s'enfante dans la douleur. Il est la mort de quelque chose qu'on pleure alors que ce n'est déjà plus qu'un fardeau, et la naissance inaperçue de ce qui doit grandir. Le livre de M. Louis Delzons touche aux questions qui nous intéressent le plus justement.

G. BLANCHON.

LIVRES REÇUS

En silence (roman), par Francisque Parn, 1 franc (P. Lethielleux, édit. Paris).

Le cuirassé et ses ennemis sous-marins, par Georges Blanchon (Michel Mérys), 1 vol. in-8°, 3 fr. 50 (Berger-Levrault, édit., Paris).

L'enseignement technique industriel et commercial en France et à l'étranger, par P. Astier, sénateur, et I. Cuminal, 1 vol. in-8°, 7 fr. 50 (Dunod et Pinat, édit.).

Le problème de l'apprentissage et l'enseignement technique, par Georges Bourrey, 1 vol. in-8°, 2 francs (Dunod et Pinat, édit.).

Enseignement technique et apprentissage, par Marc Réville, député, 1 vol. in-8°, 4 fr. 50 (Dunod et Pinat, édit.).

Histoire du travail à Florence, par Georges Renard, 1 vol. orné d'illustrations, 6 francs (Editions d'art et de littérature, Paris).

La question de la population, par Paul Leroy-Beaulieu, 1 vol. in-16 de la NOUVELLE COLLECTION SCIENTIFIQUE, 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

Le Sentiment religieux, base logique de la morale? par le comte Pérovsky-Petrovo-Salovovo, 1 vol. in-8 de 172 p. 3 francs. (M. Rivière, édit. Paris).

Bibliothèques, livres et librairies (conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, sous le patronage de l'Association des Bibliothécaires français), 2e série, 1 vol. 5 fr. (M. Rivière, édit. Paris).

MAI 1913 104e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Errata. — Au sujet d'une controverse de science sociale et de géographie humaine. — Les réunions mensuelles. — Le droit et la science sociale, par Paul Roux. — Une maison de commerce en Extrême-Orient, par Hans. — Bibliographie. — Comptes rendus de la Presse. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Jean Lesage, ingénieur, 22, rue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Mer, présenté par MM. Constant Furne et Paul de Rousiers.

M. Paul Baud, ingénieur, 37, rue Gay-Lussac, Paris, présenté par MM. A. Roujol et Paul de Rousiers.

M. René Loubet, 55, rue Molitor, Paris, présenté par M. Jean Périer.

ERRATA

Dans la 102e livraison du *Bulletin* (Mars 1913), dans l'article intitulé *La Collaboration des membres de province* :

Page 23, 2e colonne, 2e ligne. — Au lieu de *science*, il faut lire *scène*.

Page 23, 2e colonne, 3e ligne. — Au lieu de *Jean*, lire *feu*.

Dans la *Bibliographie* :

Page 36, 1re colonne, 30e ligne. — Au lieu de *nous ne pouvons donc que*, il faut lire : *nous ne pouvons donc pas*.

AU SUJET D'UNE CONTROVERSE DE SCIENCE SOCIALE ET DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

Nous avons publié, le mois dernier, une réponse de M. J. Brunhes à l'article de M. Ph. Robert.

Ayant eu, sous les yeux, les textes des deux honorables contradicteurs, nos lecteurs auront, certainement, mis, d'eux-mêmes, les choses au point.

Cependant, en ce qui concerne les faits relatifs à la conférence de M. Ph. Robert, nous tenons à dire qu'un courtois échange de lettres a eu lieu entre lui et M. J. Brunhes et que, croyons-nous, tout malentendu à cet égard a été dissipé. Dans sa conférence, M. Ph. Robert avait bien prononcé le mot de plagiat mais c'était précisément *pour dire qu'il n'en accusait nullement* M. J. Brunhes et en expliquant qu'il ne voyait, dans les analyses de la géographie humaine qui se trouvent être analogues ou identiques à celles déjà faites par la science sociale, qu'une *simple convergence* des recherches des anthropogéographes vers celles des sociologues. C'est d'ailleurs là toute la thèse qu'il a reprise et développée dans son article.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion.

La dernière réunion de cet hiver aura lieu le *vendredi* 23 *mai* à 8 heures 3/4 du soir à l'*Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente (près la place Saint-Michel).

L'ordre du jour porte une communication de M. de Rousiers sur *Les répercussions de l'emploi de la vapeur dans les transports maritimes*.

Compte rendu de la séance de février.

M. Paul DESCAMPS essaie de résoudre le problème social qui se pose dans les Balkans par la rencontre de plusieurs races douées d'aptitudes différentes. Il s'agit d'évaluer les forces sociales en présence.

Les études monographiques, les légendes, les voyageurs, les sources les plus diverses nous font voir que les Turcs sont à la fois des dominateurs guerriers et des travailleurs indolents; que les Grecs sont rusés et bavards; que les Bulgares sont laborieux et disciplinés.

Qui va l'emporter? — On ne peut répondre à cette question sans remonter aux causes, et, parmi celles-ci, il faut d'abord examiner les causes qui dérivent des Moyens d'existence actuels et passés.

Le Bulgare est un laborieux parce que c'est un petit paysan travaillant de ses mains; il est discipliné par la vie communautaire de la *zadrouga* ou famille patriarcale, laquelle se maintient parce que la culture est peu commercialisée; chaque communauté utilise directement les produits du sol et cherche à se suffire complètement.

Le Grec est bavard, parce qu'il vit surtout de cultures arborescentes et de commerce. Il cultive en vue du commerce, et la propriété du sol n'est pour lui qu'un objet de spéculation; il fait faire les lourds travaux par les Bulgares. Le petit commerce, dans une race peu dressée au labeur, développe facilement la ruse.

Le Turc, en arrivant en Europe, a trouvé le pays occupé par les Grecs et les Bulgares. Il s'est simplement superposé à ceux-ci. Rentier ou fonctionnaire, il a conservé le caractère apathique du pasteur nomade dont il est issu, mais il est devenu pillard d'abord, guerrier ensuite.

Nous pouvons maintenant comprendre les différentes phases de la lutte sociale.

La première phase est une lutte militaire. Sur ce terrain-là, le guerrier turc bat facilement le paysan bulgare et le commerçant grec. Il s'implante en dominateur et exploite ces deux derniers.

La deuxième phase de la lutte se passe sur le terrain de la vie privée. Le Turc oisif s'endette, et vend sa terre au Grec, spéculateur avisé; ce dernier la revend, avec un gros profit, au Bulgare. Le rusé a trompé à la fois l'indolent et le travailleur.

Mais il y a un Turc en moins, et un Bulgare en plus. La race la plus laborieuse et la plus économe fait tache d'huile, et évince peu à peu les autres.

La dernière phase se joue sous nos yeux. Les Turcs appauvris, évincés de la propriété, sont devenus des politiciens ou des mendiants. Divisés entre eux, ils sont finalement vaincus par les Bulgares plus disciplinés.

Répondant à une question posée par M. Henri Demiau, M. Descamps fait remarquer que la défaite militaire des Turcs s'explique beaucoup plus par les rivalités de clans qui ont désorganisé l'armée, que par une baisse de la valeur militaire du soldat turc, individuellement parlant.

M. Jean PÉRIER dit que, dans la guerre actuelle, il semble que la valeur individuelle du soldat joue un rôle moins grand que l'esprit de discipline et d'organisation.

M. DEMIAU pense, au contraire, que la guerre moderne n'a nullement diminué la nécessité d'avoir des hommes qui n'aient pas peur de la mort.

Il se demande si l'on n'a pas diminué les capacités culturales des Turcs, car certaines provinces bulgares continuent à être occupées par des Turcs. Ceux-ci n'ont pas abandonné tout le pays.

M. DESCAMPS fait remarquer qu'il s'agit du plateau forestier du Deli-Orman, au sol peu transformable, et aussi peu cultivé que possible. Dans les régions plus cultivables, les rares paysans turcs que l'on y trouve abandonnent le sol avec la plus grande facilité. Nombre d'entre eux ont tout quitté à l'approche de l'armée bulgare.

M. DE ROUSIERS dit qu'il reste un point à expliquer. Les petits paysans bulgares ont formé des masses disciplinables, mais d'où viennent les chefs qui ont su les organiser et les diriger?

M. Paul BUREAU dit que les Moyens d'existence n'expliquent pas tout, et qu'il con-

viendrait de chercher surtout les causes du côté du facteur moral.

M. de Rousiers fait observer qu'il faut tenir compte de tous les facteurs, qu'il ne faut ni sacrifier les facteurs moraux aux facteurs matériels, ni ceux-ci aux premiers.

M. Descamps appuie sur la nécessité d'étudier les caractères les plus matériels, d'abord parce qu'ils sont plus saisissables. Ce n'est que peu à peu que l'on pourra s'élever à la connaissance des autres.

LE DROIT ET LA SCIENCE SOCIALE

Le professeur Gino Dallari vient de publier dans la *Revue italienne de sociologie* la leçon d'ouverture de son cours de philosophie du droit à l'Université de Pavie[1]. Cette leçon est un programme, pas seulement d'un cours universitaire, mais de toute une science, ou plutôt de la façon nouvelle et vraiment scientifique dont doit être conçue la philosophie du droit. Le professeur Dallari a le mérite, du moins à nos yeux, de vouloir faire de la philosophie du droit une science inductive ou plus exactement de la placer franchement sur le terrain de l'observation concrète et de lui donner pour base des faits réels minu tieusement observés et vérifiés.

Selon lui, la philosophie du droit doit être « basée sur la connaissance la plus large et la plus profonde possible, tant historique qu'actuelle, du phénomène juridique ». Bien que le droit « agisse comme une force directrice ou impérative, au fond, il reste toujours une force dérivée ; dérivée, quant à son contenu, de l'influence de certaines conditions de la vie sociale qui en constituent la raison d'être intrinsèque; dérivée, quant à sa puissance formelle, d'une certaine somme de volontés humaines qui lui sont antérieures ou extérieures, mais qui en réclament, en soutiennent, en imposent l'autorité effective ». On ne pourra donc comprendre le droit qu'en le considérant en fonction du milieu social dont il est une expression. Mais, chez un peuple, le droit est aussi la résultante d'une série de causes antérieures dont l'histoire seule donnera l'explication, à condition que l'histoire du droit ne soit pas séparée de celle de la société tout entière, ni de celles des sociétés voisines qui ont pu exercer sur la première leur influence. Il faut arriver ainsi à caractériser des types d'organisation sociale et à déterminer les stades de leur évolution. En un mot, la science du droit ne peut s'abstraire de la science des sociétés humaines.

A vrai dire, M. Dallari envisage plutôt les institutions politiques et les groupements de la vie publique, mais il n'est guère douteux que la méthode qu'il préconise, appliquée consciencieusement à des études approfondies, ne l'amène à comprendre l'influence très grande et parfois prépondérante de l'organisation de la vie privée, même sur le droit d'un peuple.

L'intérêt que présente pour nous cette méthode, c'est qu'elle se rapproche de la nôtre au point de s'identifier presque avec elle. Il y a là un nouvel exemple de convergence intellectuelle qui montre que nous sommes dans la bonne voie. Je dis convergence, et pas autre chose, car le professeur Dallari ne connaît nos travaux que depuis quelques semaines : ses conclusions méthodologiques lui appartiennent donc bien en propre, il y est arrivé par une voie différente de la nôtre. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette heureuse et réconfortante rencontre.

M. Dallari entend procéder par monographies; à cet effet, il fait appel à l'ethnographie pour le renseigner sur les peuples actuels et sur leur état social, et à l'archéologie pour soulever le voile qui recouvre les civilisations disparues. Il souhaite seulement que ces sciences fassent preuve d'une plus grande rigueur dans l'observation des faits et d'une plus grande sagacité dans leur interprétation. Nous lui dirons, après M. Ph. Robert, que l'archéologie et l'ethnographie ont leur domaine propre,

1. *Filosofia del diritto e scienza storica dell'incivilmento* (*Rivista italiana di Sociologia*, via Venti Settembre, 8, anno XVII, fasc. I, janvier-février 1913).

qu'elles apportent à la science sociale des matériaux, mais que c'est au sociologue à mettre en œuvre ces matériaux et qu'on ne peut, en bonne justice, en vouloir aux archéologues et aux ethnographes d'ignorer la sociologie.

Le procédé monographique a l'avantage de permettre des comparaisons précises et fructueuses. « Plus de ces vagues rapprochements des états sociaux, occasionnés par la comparaison des droits et fondés seulement sur ces ressemblances qui apparaissent à travers les mailles du droit privé et du droit public; mais une comparaison directe des systèmes sociaux, conduite phase par phase, pendant le cycle entier de leur évolution, et les formes corrélatives du droit montrées dans leur réseau organique et leur fonction effective dans les systèmes. » Plus de ces comparaisons abstraites qui sont trop souvent faussées par des analogies extérieures. Le savant doit se plonger dans les réalités du milieu social.

L'esprit ne saurait se contenter de la simple constatation des formes et des évolutions des sociétés humaines; il doit chercher la raison d'être de ces formes et de leurs métamorphoses. « Pour chaque peuple il faudrait posséder le cadre complet des éléments qui composaient la société à chaque période de son histoire, et le cadre des circonstances dans lesquelles il a vécu : c'est dans ces ordres de faits que se trouvent les *déterminantes* de son droit. Il faudrait connaître, pour chaque phase de son état social et de ses institutions, les modes de son activité, la prospérité plus ou moins grande de l'État, les œuvres accomplies, la réussite obtenue au milieu des autres peuples du monde; c'est-à-dire, se rendre compte de la fonction vitale expliquée par les institutions, les résultats historiques dus à ces institutions et les effets bons ou mauvais qu'elles ont eu sur la vie entière de cette société. » La science sociale doit donc expliquer les formes historiques des sociétés et par conséquent elle doit être une science historique de la civilisation. C'était bien aussi l'avis de Henri de Tourville lorsqu'il entreprit d'écrire l'*Histoire de la formation particulariste*. M. Ph. Champault et M. d'Azambuja nous ont montré aussi quelle lumière la méthode de la science sociale jette sur les faits historiques.

De l'étude précise des sociétés humaines actuelles et passées, de leur comparaison, se dégagent des conclusions qui doivent servir d'enseignement aux générations présentes et leur permettre d'éviter les erreurs de leurs pères. Et c'est ainsi que le professeur Dallari en arrive à envisager le côté utilitaire de la science sociale qui doit nous servir de guide et nous offrir des lignes de conduite.

En terminant, le savant professeur déclare que la science qu'il rêve est encore un désir, un rêve. Assurément, il serait prématuré d'entreprendre une synthèse de la philosophie du droit, telle du moins que la conçoit l'esprit rigoureusement scientifique de M. Dallari; il faut auparavant, comme il le dit lui-même, entreprendre un vaste travail de description des systèmes sociaux et de leur évolution. C'est là précisément la tâche de la science sociale et le labeur auquel s'est vouée notre société : le travail avance lentement, car les adeptes actifs de notre école sont peu nombreux, mais nous ne doutons pas que les élèves du professeur Dallari, en possession de notre méthode et armés de la Nomenclature, ne puissent faire faire des progrès rapides à ce travail de défrichement auquel les convie leur maître.

D'ailleurs celui-ci a eu déjà comme une intuition de la Nomenclature et des Répercussions : « Après avoir décrit le milieu géographique dans lequel vit un peuple, la configuration et l'étendue de l'aire occupée, sa composition ethnique, son importance numérique, il faudrait décrire son organisation : indiquer le mode de peuplement et d'habitation, définir la structure du groupement familial, étudier le gouvernement, la situation économique, la propriété, le régime successoral, la distribution des terres, les procédés de culture, les principaux modes du travail, les moyens techniques dont il dispose, le développement de l'industrie, l'intensité des échanges, le niveau

de la richesse. Il faudrait donner une idée des coutumes, des croyances religieuses, des cultures intellectuelles, des mœurs, des lois; montrer les processus de la défense juridique des groupements et des individus; décrire les organes économiques, juridiques, religieux, intellectuels, militaires, administratifs, politiques en montrant leurs rapports et leur hiérarchie. Il faudrait connaître la distinction des classes, leurs tendances et leurs intérêts convergents ou opposés; suivre le mouvement démographique, comprendre les grands problèmes sociaux qui se posent aux diverses époques et y rattacher les événements politiques. Il faudrait considérer les institutions publiques, locales et centrales, mettre en lumière l'autorité du pouvoir central et ses fonctions, en particulier, expliquer comment l'armée est constituée et comment le trésor est alimenté; enfin, apprécier l'état de plus ou moins grand équilibre entre toutes les forces sociales, apprécier les effets des institutions et la puissance collective qui en résulte, apprécier la capacité de la collectivité étudiée à se suffire à elle-même dans le milieu international de son temps. » Ne vous semble-t-il pas que ce plan d'étude est comme une Nomenclature incomplète et un peu vague? Mais l'essentiel s'y trouve.

« Tous ces éléments devront être représentés avec un sentiment très vif de leur intime corrélation organique, de façon à donner l'image d'un système vivant, d'un organisme social, dans son effort d'adaptation aux conditions du milieu naturel et historique dans lequel il vit; d'un organisme dont les aptitudes plus ou moins grandes à cette adaptation expliqueront la plus ou moins grande prospérité. » L'importance des répercussions est signalée dans ce passage où on retrouve aussi des idées familières aux lecteurs de la *Science sociale*.

Pour conclure : le professeur Dallari a constaté que, pour comprendre le droit d'un peuple, il fallait connaître l'état social de ce peuple; il est ainsi amené à faire de la science sociale comme la science préalable à la philosophie du droit. Il esquisse alors une méthode sociologique qui se rapproche de la nôtre même dans le détail de l'application : étude monographique et historique et comparative des diverses sociétés humaines d'après un plan analytique un peu confus, mais qui est analogue à la nomenclature d'Henri de Tourville.

Paul Roux.

UNE MAISON DE COMMERCE EN EXTRÊME-ORIENT

Les Chinois ne se sont jamais élevés aux grandes conceptions qui exigent l'initiative, la liberté d'esprit, un savoir développé, le sens du progrès. Ils sont restés, parmi les races agricoles, le type par excellence de l'immobilité sociale, et cela ne peut surprendre ceux qui se rendent bien compte des caractères particuliers de leur formation.

C'est ainsi que M. Léon Poinsard décrit, avec son sens remarquable d'analyse et d'observation, le caractère de la race chinoise et son influence sur la situation du travail et de la production dans l'Empire du milieu. Et rien n'est plus exact. Le réveil qui s'est produit depuis la moitié du siècle dernier est entièrement dû à l'influence et à l'action des blancs. — L'action des jaunes a été limitée à mettre le plus possible d'obstacles sur la route que la civilisation européenne s'était ouverte par la force.

Parmi les représentants de cette civilisation, ceux qui ont exercé et continuent à exercer une influence notable, sont les négociants et chefs d'entreprises industrielles établis en Chine, qui, en conquérant pacifiquement les marchés ouverts à leur énergie, sèment autour d'eux leurs idées, leurs principes, leurs coutumes et les imposent par les résultats atteints.

Il y a actuellement en Chine des centaines de maisons de commerce européennes, servant de trait d'union entre la Chine d'une part et l'Europe et l'Amérique de l'autre.

Nous allons essayer de tracer les grandes

lignes de l'évolution et du fonctionnement de l'une des plus importantes de ces organisations. — Fondée à Canton par deux jeunes Allemands, quelques années après le traité de Nankin de 1842 qui ouvrait la Chine au commerce européen, la maison se livrait alors exclusivement au commerce de commission, c'est-à-dire que, comme aujourd'hui encore, mais sur des bases beaucoup plus restreintes, elle servait d'intermédiaire entre les acheteurs européens de produits chinois et les vendeurs chinois de ces mêmes produits, et inversement, entre les acheteurs chinois d'objets européens et les vendeurs européens de ces mêmes objets. L'exportation se composait, comme elle se compose encore à l'heure actuelle, en grande majorité, de produits naturels. De la soie et des soieries, de la cannelle, du gingembre, des peaux et des cornes de buffles, des soies de porc, des bambous, etc... Ces produits provenant de l'arrière-pays arrivaient à Canton par « jonques », étaient transbordés et exportés. — Le thé, le musc, la rhubarbe, les noix de galles, produits récoltés sur les bords du Yangtsé, ce long cours d'eau qui divise la Chine en deux parties à peu près égales, étaient également exportés de Canton où ils arrivaient en traversant la province de Hunan, au prix de difficultés sans nombre.

L'importation n'était pas très variée.

Les étoffes de laine, les vieux fers, les armes étaient les objets qui intéressaient le plus les Chinois.

Un courant d'échanges s'était ainsi créé entre Canton et les principaux ports d'Europe, mais principalement Londres, qui, à l'époque, était l'entrepôt du Continent.

Malgré la déplorable impuissance des autorités locales à protéger les étrangers et leurs propriétés et malgré de nombreuses autres circonstances adverses, les affaires se développaient d'une manière satisfaisante.

Se lancer vers ces places inconnues pour choisir la plus propice d'entre elles à la création d'un comptoir, est une entreprise qui exige, entre autres qualités, de l'esprit d'initiative, de la hardiesse et du jugement. Faire prospérer des affaires qui sont à discuter avec des marchands chinois à l'esprit subtil et malin, dans un langage bizarre et sous un climat chaud et débilitant, demande un homme possédant une valeur commerciale et une faculté d'assimilation hors de pair ainsi qu'une volonté de fer.

Le fondateur du comptoir recevait sous la forme de bénéfices, que l'absence de grosse concurrence ne venait pas réduire, la juste récompense de la tâche dure et absorbante qu'il avait entreprise et menée à bien. Bientôt il reçoit une sanction officielle de reconnaissance de son gouvernement qui lui confie les fonctions de consul à Canton.

Sous l'influence des événements politiques, le courant d'affaires se ralentit, et lorsqu'en 1856 les Anglais mettent Canton en état de siège, la stagnation est complète. Une crise commerciale est la suite naturelle, et ce n'est guère qu'après la ratification du traité de Tientsin en 1860 que l'ordre et la confiance, indispensables au commerce, réapparaissent.

De nouveaux ports sont ouverts au commerce européen et une série de créations viennent faciliter les transactions et leur donner une puissante impulsion, dont profite l'entreprise en question :

Les douanes maritimes sont placées sous le contrôle d'une commission européenne. Des services réguliers de navigation à vapeur sont organisés entre la Chine et l'Europe ainsi que l'Amérique du Nord. La Compagnie des M. M. et la Compagnie P. O. assurent un départ tous les quinze jours et provoquent une révolution dans les habitudes du Commerce en faisant toucher leurs paquebots à Marseille. Les soies surtout, que les Lyonnais avaient coutume d'acheter en ventes publiques à Londres, commencent à se traiter directement avec la Chine. La création de plusieurs institutions de crédit, entre autres la « Hongkong et Shanghai Banking Corporation » qui ne tarde pas à ouvrir de nombreuses succursales dans les ports importants, vient simplifier sensiblement la partie financière des transactions.

La poussée industrielle qui était en train de bouleverser la vieille Europe se faisait

aussi sentir un peu en Extrême-Orient; la maison s'intéresse financièrement à la création d'entreprises industrielles, comme la « Hongkong et Whampoa Dock C° », la « Hongkong Gas C° », la « Macao Steamboat C° », etc...

De plus en plus, Hongkong, naturellement bien adapté pour le négoce, devenait un lieu de transit de tout premier ordre sous l'administration pratique des Anglais qui en avaient fait un port franc.

Canton était dépassé en importance par Hongkong et on décide en 1866 d'y ouvrir une succursale, qui n'a cessé de se développer depuis.

Hongkong et Canton sont les deux grands marchés de la Chine du Sud. Très souvent les produits offerts sur l'un, se trouvent aussi sur l'autre. Cependant, à Canton, on traite de préférence la cannelle, les grains de badiane, les bambous, partridge-Canes, le gingembre et autres produits naturels; de grosses affaires se traitent aussi dans les nattes que les Chinois tressent avec un jonc spécial récolté sur place et qui sont une des spécialités de Canton. A Hongkong, on achète surtout l'étain, les essences de badiane et de cannelle, tandis que, sur les deux places, se traitent les affaires en cheveux humains qui sont transformés en « chichis » à leur arrivée en Europe.

Trois années après l'établissement à Hongkong, le canal de Suez est ouvert et les affaires avec l'Europe prennent une extension inattendue. En 1871, la pose d'un câble sous-marin reliant l'Europe à Hongkong finit de révolutionner le commerce avec l'Extrême-Orient.

Jusqu'alors, en effet, les affaires devant se traiter par correspondance se traînaient forcément en longueur; le câble posé, l'énorme distance qui avait été le grand obstacle dans les relations entre la Chine et l'Europe, était supprimée d'un coup.

Shanghaï, favorablement placé à l'embouchure du Yang-tse-kiang, se développait parallèlement aux ports du sud depuis l'arrivée des négociants étrangers. Les produits récoltés dans les provinces centrales chinoises, au lieu d'être dirigés sur Canton par une longue et difficile route terrestre, descendaient de plus en plus le Yangtsé et arrivaient jusqu'à Shanghaï où ils étaient achetés par les maisons d'exportation. La maison s'y établit en 1877. La succursale se développa si vite et avec une telle vigueur que, peu après, il fut décidé que le siège social y serait transféré. Aujourd'hui encore, c'est Shanghaï qui contrôle toutes les autres succursales d'Extrême-Orient.

Les produits qui alimentent l'exportation à Shanghaï sont tout différents de ceux exportés du sud; la végétation et la faune sont en effet tout autres sous cette latitude. Shanghaï se trouve tout près des régions chinoises grandes productrices de soie, et c'est la soie qui tient de beaucoup la première place dans les exportations non seulement de la place, mais aussi de la maison qui est devenue la plus importante dans le commerce des soies de Shanghaï.

Un trafic énorme s'y fait également dans les graines oléagineuses, les sésames principalement, dont plus de la moitié sont dirigées sur Marseille et surtout Rotterdam.

Les cuirs et peaux de buffles et de vaches sont exportés en grandes quantités. Enfin, les tresses de paille, les soies de porc, les noix de galles, la rhubarbe et autres produits d'importance secondaire viennent alimenter aussi l'exportation.

Les objets importés offrent également de l'intérêt. Comme ils ne varient pas autant que ceux exportés, nous les nommerons une fois pour toutes : ce sont surtout des produits chimiques, des couleurs d'aniline, des savons, des remèdes, des métaux, de la quincaillerie; un peu de vins et autres objets consommés par les Européens. Shanghaï devenant un centre industriel (filatures de soie, de coton, minoteries, ateliers de constructions navales, etc...), on organise des sections techniques dirigées par des ingénieurs et on se met à importer l'outillage moderne européen.

La succursale de Tientsin ouverte en 1886 installe des minoteries, des fabriques de poudres, de balles de fusils, de blindages, livre du matériel de chemins de

fer, des locomotives, wagons, rails, etc... Les canons et fusils dont l'armée chinoise est munie proviennent du Creusot et de Krupp. Ceux de Krupp ont été fournis par la maison. Elle possède la représentation exclusive de la firme pour toute la Chine, et à ce titre, des bâtiments de guerre construits par le « Germaniawerk » de Kiel ont été livrés par elle à l'ancien gouvernement impérial.

Les exportations de Tientsin se composent surtout d'arachides, de coton, de laine, de soies de porc et de tresses de paille.

Pour pouvoir surveiller de plus près les affaires d'importation et d'exportation, les affaires maritimes, les assurances et les affaires financières, une succursale est fondée à Hambourg en 1886. Nous parlerons spécialement de son organisation par la suite.

En 1891, la maison s'établit à Hankéou, le grand port de l'intérieur sur le Yangtsé. C'est un grand marché pour le suif végétal et animal, les graines de sésames, les peaux et cuirs de buffles auxquels on apporte une attention toute particulière à Hankéou. Enfin, avec les œufs de canes et de poules, les Chinois préparent de l'albumine et des jaunes qui sont achetés par dizaines de tonnes en Europe, à Hambourg principalement. Depuis déjà des années, la maison a sa propre fabrique à Hankéou, où les jaunes et l'albumine sont préparés d'une façon rationnelle.

Tout près de Hankéou, se trouvent de très riches gisements de minerais de toutes sortes encore peu exploités en raison des difficultés soulevées par les autorités locales. Cependant la maison a installé à Wuchang, en face de Hankéou, une fabrique pour le lavage des minerais qui en sont exportés par milliers de tonnes chaque année.

Toutes ces exportations de la région de Hankéou descendent le Yangtsé et sont transbordées à Shanghaï, ce qui explique la grande importance prise par ce port comme place de transit, depuis que les blancs ont été admis à organiser le travail et le commerce d'exportation à cet endroit de l'intérieur.

A partir de 1891, la dépréciation du métal argent, la monnaie employée en Chine, donne une nouvelle impulsion aux affaires d'exportation vers l'Europe et l'Amérique où l'or est l'étalon monétaire. Par contre, le capital engagé dans les différentes entreprises en Chine suit le métal argent dans sa dépréciation.

En 1898, une succursale est ouverte à Tsingtau, dans la presqu'île de Kiaochau cédée aux Allemands par bail de 99 ans. La maison s'intéresse financièrement au Syndicat du chemin de fer de Shantung et à la création d'une société minière. Les exportations consistent surtout en tresses de paille et arachides. Peu de temps après une succursale est fondée à Tsinafu dans le but d'assister Tsingtau.

A ce moment, les affaires en nattes de Canton et de Kobé à destination de New-York, ainsi que les affaires en tresses de paille vers New-York et l'Allemagne prennent une telle extension que la maison décide de faire des spécialités de ces articles. Il devient par suite nécessaire de s'établir à Kobé, ce qui a lieu en 1903. Pour des raisons similaires, l'année suivante, une succursale est ouverte à New-York en prenant comme associé la personne qui avait veillé sur leurs intérêts sur cette place depuis plus de vingt ans. — En dehors des produits plus ou moins similaires importés et exportés, la succursale de New-York apporte un intérêt spécial à l'importation de porcelaines et curiosités chinoises.

Les guerres qui se sont déroulées en Chine en plus ou moins grande partie depuis que la maison existe ont à peine retardé son évolution. Dans beaucoup de cas au contraire, elle en a tiré avantage en livrant des armes, des munitions et du matériel de guerre aux puissances belligérantes.

Depuis sa création, la maison n'a, pour ainsi dire, pas cessé de se développer. En supposant que le nouveau gouvernement chinois soit suffisamment fort pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays, et qu'il comprenne et fasse comprendre que l'entrepreneur étranger ne doit plus être seulement toléré, mais qu'au contraire il

est indispensable à l'éducation économique du peuple chinois qu'il soit traité sans aucune défiance, alors il n'y aurait pas de raisons de supposer que les entreprises établies sur des bases aussi saines et aussi fortes que celles de la maison considérée, ne continuent pas à se développer aussi vigoureusement dans l'avenir comme dans le passé.

HANS.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire du Commerce de la France, par E. Levasseur. Deuxième partie. De 1789 à nos jours. Avec un avertissement de M. Aug. Deschamps. 1 vol. de 866 pages. Arthur Rousseau, 1912.

Nous avons déjà rendu compte de la première partie de cet ouvrage parue en 1911. La seconde était complètement achevée quand la mort vint surprendre son auteur dans sa laborieuse vieillesse. Le plan suivi est celui qu'indique le titre même de l'ouvrage. Il s'agit d'une histoire du commerce et les divisions adoptées sont des divisions historiques. Peut-être cependant y a-t-il lieu de regretter que ces divisions soient empruntées aux changements de régimes politiques et non aux grands faits de l'histoire commerciale elle-même. Par exemple, le livre IV est consacré au Gouvernement de Juillet, le livre V à la Révolution de Février et au Second Empire. Mais un fait capital au point de vue du commerce commence à se manifester sous Louis-Philippe, s'affirme sous la République de 48, se poursuit sous le Second Empire et sous la Troisième République, c'est la création des chemins de fer. L'histoire du commerce a été beaucoup plus influencée par l'application de la vapeur aux transports terrestres que par le coup d'État de Louis-Napoléon. Et on peut en dire autant de l'application de la vapeur aux transports maritimes. L'établissement des lignes régulières de navigation est le résultat de cette application et le commerce extérieur de tous les grands pays producteurs a été renouvelé par la création de ces lignes régulières. En groupant les nouvelles manifestations de l'activité commerciale autour de ce fait capital, qui les a toutes fortement influencées, on mettrait plus en relief le lien qui les unit.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que l'importance du phénomène ait échappé au savant économiste. Dans le livre VII intitulé : « Résumé d'ensemble et conclusions », un chapitre entier est consacré à « Quelques conséquences du progrès des moyens de communication et, à chaque période considérée, la question des transports est examinée par lui avec le soin de scrupuleuse exactitude et l'information très étendue qui distinguent tous ses travaux. Il faut recommander tout spécialement, à ce point de vue, deux chapitres du livre VII sur les principales marchandises importées et exportées et sur les principaux clients de la France. Ils forment une sorte de tableau succinct et précis de notre commerce extérieur actuel avec d'intéressants retours sur son état ancien qui provoquent des comparaisons utiles. On peut les rapprocher du chapitre VII du livre VI sur la répartition du mouvement commercial à l'intérieur de la France. On sait combien les différentes régions de notre territoire offrent de contrastes à cet égard ; les unes remarquablement actives, comme la région du Nord, celle de Nancy et celle de Lyon, les autres ne recevant que de pâles reflets d'un foyer éloigné qu'elles ne contribuent presque en aucune manière à alimenter. M. Levasseur a tenté de mesurer le degré d'intensité du mouvement commercial dans 44 départements français par la seule métho de des statistiques générales, en relevant le chiffre de la population, les recettes des impôts, l'annuité successorale, le nombre de personnes employées dans les transports et les commerces de tout genre, en consultant les rôles des patentes, les opérations des principales succursales de la Banque de France, etc. Malgré les réserves qu'appelle ce procédé d'investigation, on trouve réunis dans ce chapitre d'intéressants éléments propres à guider les observateurs qui tenteraient d'étudier scientifiquement

l'état actuel du commerce français et les causes des profondes transformations dont il a été l'objet au cours du siècle dernier.

Paul DE ROUSIERS.

Les Caisses de prêts sur l'Honneur, par G. OLPHE-GALLIARD, docteur en droit, commissaire-contrôleur des Sociétés d'assurances. (Ouvrage récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.) Giard et Brière, 1913. 1 vol. de 222 pages.

Nos lecteurs savent avec quelle conscience M. G. Olphe-Galliard étudie les sujets qu'il traite et comment il s'efforce de dégager les réalités sociales des formules imprécises sous lesquelles elles se dissimulent trop souvent. Les Caisses de prêt sur l'honneur ont eu un moment la faveur des personnes qui sont à la recherche d'une recette permettant de résoudre les difficultés de la vie ouvrière. M. Olphe-Galliard passe en revue les essais les plus importants qui aient été tentés en France ou à l'étranger pour la fondation de Caisses de ce genre et il arrive à une conclusion intéressante qui peut se résumer ainsi : Si ces Caisses sont administrées comme une affaire, si elles ont la prétention de rémunérer les capitaux engagés, de constituer, par conséquent, une forme normale du crédit, elles ne peuvent avoir qu'une clientèle extrêmement limitée, une clientèle plus étroitement sélectionnée encore que celles des banques populaires, puisque les garanties qu'elles offrent sont purement personnelles et morales. Si les Caisses veulent exercer une action plus large et atteindre un personnel plus nombreux, elles doivent alors se constituer comme des œuvres de bienfaisance. Sous cette autre forme, elles peuvent rendre des services, mais d'un ordre différent. En tous cas, elles doivent choisir entre ces deux conceptions et se rendre exactement compte, quand elles consentent un prêt, du genre d'opération auquel elles se livrent. M. Olphe-Galliard ne tire, d'ailleurs, de ces constatations aucune leçon de découragement. Il se rend compte seulement que l'organisation du crédit populaire, sous quelque forme qu'elle se présente, ne peut avoir d'efficacité que dans la mesure où la classe populaire est elle-même apte à se servir de cette forme du crédit. C'est l'éternelle réponse que fait la science sociale aux inventeurs de systèmes ingénieux. Elle n'écarte pas l'ingéniosité des solutions imaginées par eux; mais elle rappelle que ces solutions dépendent de certaines conditions primordiales de réalisation. Les prêts sur l'honneur peuvent recevoir de nombreuses et intéressantes applications là où les ouvriers ont un développement intellectuel et moral qui permette de faire confiance à beaucoup d'entre eux; mais en créant une Caisse de prêts sur l'honneur, on ne crée pas l'honneur qui doit lui servir de base.

Paul DE ROUSIERS.

Le Cuirassé et ses ennemis sous-marins, par M. Georges BLANCHON (Michel Mérys). 1 vol. de 299 pages. Berger-Levrault, éditeurs, Paris.

Quelque étranger que l'on puisse être à la technique navale, il est impossible de ne pas s'intéresser aux problèmes de défense nationale que soulève aujourd'hui la guerre maritime. Et il est agréable de suivre avec un guide aussi compétent que M. Georges Blanchon la croissance du cuirassé moderne, d'étudier son rôle, d'examiner comment il peut se défendre contre les torpilleurs et les sous-marins. Le problème devient passionnant quand on songe que, grâce aux incessants progrès de la métallurgie, de la construction navale et des arts mécaniques, ses éléments se modifient tous les jours et que, par suite, la nation maritime qui, la première, découvre et applique la solution qui convient au nouvel état de choses, jouit momentanément d'un avantage que ses rivaux s'empressent de lui enlever à leur tour. Un métal plus résistant employé au cuirassement, des modes de propulsion du navire plus puissants et moins encombrants, sans parler des transformations de l'artillerie et des explosifs, renversent subitement toutes les données actuelle

ment admises et assurent une avance temporaire, mais qui peut être décisive, à ceux qui auront réalisé ces innovations. L'effort nécessaire à la guerre maritime se trouve ainsi caractérisé par une continuité et une mobilité dignes de remarque. Il faut à la fois, pour le diriger, des vues lointaines et une prévoyance étendue — car une flotte ne s'improvise pas — et l'aptitude à se retourner brusquement quand les circonstances changent — car une flotte vieillit vite après une découverte. Les livres qui mettent en relief cette double nécessité éclairent utilement l'opinion publique sur un côté trop souvent négligé de notre organisation militaire. Les adeptes de la science sociale y trouvent en plus l'indication de très curieux problèmes relatifs aux répercussions de la technique industrielle sur la construction et la composition des flottes de guerre, sur la tactique navale, et sur les qualités nécessaires au marin moderne. Aujourd'hui, comme jadis, le courage demeure la vertu fondamentale de l'homme de guerre. Mais le maniement de la hache d'abordage n'occupe plus la même place qu'autrefois dans les préoccupations des instructeurs.

Paul DE ROUSIERS.

Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine. T. II, 1re partie : **Age du Bronze**, par J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, correspondant de l'Institut. A. Picard, éditeur, Paris, 1910.

Nous tenons à signaler à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la préhistoire et à la protohistoire, l'important ouvrage de M. Déchelette. Bien que traitant un sujet spécial, puisqu'il s'agit avant tout d'archéologie, ce *Manuel* nous semble avoir sa place marquée à côté des *Premières civilisations* de M. J. de Morgan, dont nous avons rendu compte ici même.

L'archéologie, aidée des lumières des autres sciences, et en particulier de la géologie et de la biologie, cette dernière entendue au sens le plus large, nous fournit en effet à elle seule les faits et les hypothèses dont l'ensemble constitue ce que nous savons des premiers âges de l'humanité. La science sociale n'a ici qu'à se mettre à l'école. Il est assez évident en effet qu'elle ne pourrait apporter aucun éclaircissement à une question comme celle de l'homme tertiaire, par exemple, si clairement résumée par M. Déchelette dans le t. I de son *Manuel*. Il est non moins certain, si l'on veut un autre exemple, qu'elle n'a rien à nous dire des groupements humains qui, à l'époque préhistorique, peuplaient les vallées du Périgord. Ces questions, d'un intérêt si grand, ne sont pas abordables par la méthode qui nous est propre, et nous sommes persuadé, pour notre part, que le champ de la préhistoire nous restera fermé.

Mais il n'en est plus de même dès que nous abordons l'époque protohistorique, parce que l'histoire et les sciences auxiliaires de l'histoire, entre autres l'archéologie, nous fournissent, dans beaucoup de cas, un ensemble de faits et de renseignements circonstanciés. Aussi avons-nous le droit de vouloir contribuer, par nos moyens propres, à la solution des multiples problèmes qui se posent devant la protohistoire ; et en fait, depuis sa fondation, la science sociale n'a pas failli à cette tâche. Pour ne citer qu'un seul nom, celui d'un maître disparu, les premiers chapitres de l'*Histoire de la Formation particulariste*, d'Henri de Tourville, ne sont-ils pas un essai d'exploration et d'explication rationnelle de la protohistoire des Anglo-Saxons? L'hypothèse, appuyée d'ailleurs sur des faits certains, tient une large part dans cette explication, mais il ne peut en être autrement, et tous ceux qui abordent de semblables problèmes sont bien obligés d'y recourir. Dans son remarquable livre, *l'Aryen*, le chef de l'école anthroposociologique française, M. Vacher de Lapouge, s'attaquant à son tour aux origines anglo-saxonnes, s'est inspiré d'une méthode bien différente: ses inductions et déductions n'en sont pas moins tout à fait hypothétiques.

La protohistoire, comme les autres sciences, a du reste pour but de substituer aux hypothèses rationnelles des conclusions démontrées. Bien qu'obligée d'a-

vancer pas à pas dans l'obscure nuit des anciens temps, elle a réalisé depuis une vingtaine d'années des progrès immenses, dont M. Déchelette nous donne un intéressant aperçu.

Les découvertes et les travaux de savants éminents tels que Flinders Petrie, J. de Morgan, Montelius et A. J. Evans, pour ne citer que quelques noms, ont véritablement renouvelé notre connaissance des civilisations de l'âge de bronze. La science sociale aura grand profit à s'assimiler la riche moisson qu'ont recueillie les maîtres de la protohistoire; mais de plus, en soumettant au contrôle de sa méthode propre les faits qu'ils ont mis en lumière, elle pourra, dans certains cas, arriver à son tour à éclaircir quelques points encore obscurs.

Le *Manuel* de M. Déchelette, écrit dans une langue claire et précise, est appelé à rendre de grands services à ceux de nos lecteurs qui entreprendront ces difficiles études; la vaste érudition et le sens critique de l'auteur en font un guide très sûr. Pour notre part, nous avons lu cet ouvrage avec le plus vif intérêt. Nous avons particulièrement apprécié le résumé substantiel que fait M. Déchelette des origines de la métallurgie du cuivre et du bronze. A propos de ce dernier se pose « le problème de l'étain ». M. Déchelette estime que des considérations archéologiques autorisent peut-être à chercher le centre de diffusion du bronze dans l'Asie du sud-ouest où se trouvent les gisements stannifères du Khorassan — jadis la Drangiane, — gisements connus des anciens depuis une époque très reculée.

J. BAILHACHE.

Le « Novik ». Journal posthume du lieutenant de vaisseau André Petrovitch Steer, traduit par le commandant de Balincourt. 1 vol. A. Challamel, éditeur, Paris. 1913.

Comme les *Carnets de notes* du commandant Sémenoff, le *Journal* du lieutenant Steer se rapporte à la guerre russo-japonaise, et nous sommes convaincu que ceux de nos lecteurs qui ont pris connaissance des premiers parcourront avec intérêt le petit volume que présente au public le commandant de Balincourt.

Le lieutenant Steer n'a pas vécu les heures tragiques de Sémenoff, car il n'a pris part ni au périple de Rojestvensky, ni à la bataille de Tsou-Shima; mais cela ne veut pas dire qu'il se soit ménagé et qu'il n'ait pas eu sa large part des fatigues et des périls de la guerre. Le *Novik* fut envoyé presque chaque jour à l'ennemi depuis l'attaque brusquée de Port-Arthur dans la nuit du 26 au 27 janvier 1904 jusqu'au 28 juillet suivant, date de la bataille navale du Chantoung. On sait qu'après cette bataille la flotte russe, privée de son chef, se dispersa et que la plupart des navires rentrèrent à Port-Arthur, mais le *Novik*, obéissant à l'ordre primitif, tenta de gagner Vladivostock. Obligé, faute de charbon, de relâcher à Sakhaline, il y fut rejoint et mis hors de combat par deux croiseurs japonais; son équipage parvint ensuite à rejoindre la Sibérie après un formidable raid pédestre de plus de 600 kilomètres à travers la grande île.

Le lieutenant Steer raconte ce raid d'une façon très succincte, qui néanmoins suffit à mettre en lumière le dévouement et l'endurance de ses marins, et aussi la corruption profonde d'un très grand nombre de fonctionnaires russes; mais il est à peine besoin de dire que ce sont surtout les détails sur l'action, ou plutôt sur l'inaction, de la flotte russe à Port-Arthur qui constituent l'intérêt de ce *Journal*. Ainsi que le fait remarquer le commandant de Balincourt, ils confirment absolument ce qu'a écrit Sémenoff, et montrent que cette flotte a été victime de l'impéritie de ses chefs; ils montrent aussi combien se trompent ceux qui prétendent qu' « il n'y a pas d'hommes nécessaires ». A Port-Arthur, il y avait un homme nécessaire, c'était l'amiral Makaroff; une fois disparu cet homme, qui était un vrai chef, l'escadre russe fut vouée à la ruine.

J. BAILHACHE.

Office du Travail de Belgique. — Industries de la construction méca-

nique. Tomes II et III (A et B). Paris, Lebègue, 1911 et 1912.

L'étude publiée par l'office du Travail de Belgique pour faire connaître dans leurs détails les diverses industries mécaniques du Royaume et pour intéresser à leur prospérité un nombreux public, est le fruit d'*enquêtes monographiques* patiemment organisées et très savamment présentées.

Le tome 1er (édité en 1910) constitue une initiation à l'art d'ouvrer les métaux : après un exposé de l'*organisation des usines*, est étudié le service des achats, et c'est l'occasion d'un aperçu très précis sur les aspects commerciaux du fer et des métaux usuels et sur les *méthodes d'essai* les plus modernes (épreuves mécaniques, métallographie microscopique...) ; les différentes opérations du travail (fonderie, forge, usinage) sont ensuite examinées en détail.

Le tome II est consacré à la charpente et à la chaudronnerie : les différents types de chaudières fabriqués en Belgique sont décrits.

Le tome III comprend 2 fascicules, dont l'un est réservé aux engins de levage et transporteurs, et l'autre aux moteurs de toute nature, aux pompes et ventilateurs.

Cette lecture, fort intéressante pour le technicien, est indispensable à quiconque a besoin (en vue d'une enquête sociale par exemple) de se familiariser rapidement avec le monde de la mécanique.

Paul VANUXEM.

La Religion des Primitifs, par Mgr Leroy. 2e édition, Beauchesne et Cie, ouvrage couronné par l'Académie française.

La science sociale a eu plusieurs fois l'occasion de traiter des sujets très voisins de l'histoire des religions ; et dernièrement encore dans le compte rendu si remarquable fait par M. Descamps du livre de M. Durkheim sur les formes élémentaires de la vie religieuse (*Le système totémique en Australie*), les lecteurs de la Revue ont pu voir quels éclaircissements la méthode de Tourville pouvait apporter à l'étude de tels sujets.

Un livre, paru il y a deux ans déjà, mérite cependant d'être signalé à ceux de nos lecteurs qu'intéresseraient les questions d'histoire des religions, je veux parler de *La Religion des Primitifs*, par Mgr Leroy.

Mgr Leroy, qui a vécu de longues années au milieu des tribus des négrilles et de Bantous de l'Afrique centrale, a fixé dans son livre une série d'observations sur la religion de ces peuplades dites primitives, *observations recueillies sur place* et le meilleur éloge que l'on puisse faire de l'ouvrage, c'est de dire que les faits ont été étudiés avec une impartialité toute scientifique sur le vivant.

Après voir fixé, au début de l'ouvrage, l'état actuel de la science de l'histoire des religions, Mgr Leroy, se plaçant sur le terrain même des auteurs qui se sont occupés de cette question, notamment MM. S. Reinach, Reville et Durkheim, relève, avec l'autorité que lui donne la connaissance personnelle des choses, les erreurs auxquelles ces auteurs se sont quelquefois laissé entraîner, et il critique les conclusions qu'ils ont tirées de faits incomplètement observés.

Puisque, dit-on, les peuplades primitives sont celles qui doivent se rapprocher le plus de l'état primordial de l'humanité, examinons quelles sont leurs croyances et leurs pratiques.

Rejetant d'abord toute idée de révélation, et ne voulant s'appuyer que sur les faits, l'auteur de *La Religion des Primitifs* définit ce qu'est la Religion, et la distingue de la superstition, de la mythologie et de la magie (parasites de la religion comme il les appelle) ; distinction primordiale, qui va jeter une lumière nouvelle sur cette étude ; distinction parfois très difficile, car, dans le monde sauvage, la religion, la superstition et la magie sont « souvent tellement mêlées, qu'il est difficile de les séparer nettement ».

Grâce à cette distinction directrice, Mgr Leroy nous dépeint l'attitude du primitif en face de la nature, dans les manifestations de sa famille, de sa croyance, de sa morale, de son culte. Puis, après avoir traité de la magie, de la superstition

et de la mythologie, il en arrive à l'étude comparée des peuples primitifs connus sur le globe. Chez tous il retrouve la croyance à un être suprême, créateur et souverain puissant de toutes choses. Cette croyance est souvent très obscure. Dieu paraît tellement loin au primitif, qu'il faut connaître ce dernier et l'avoir souvent étudié de longues années pour arriver à isoler cette notion, dont l'auteur a constaté l'existence chez les tribus les plus éloignées et les moins développées qu'il ait rencontré sur le continent africain :

« ... Pour le culte, comme pour la croyance, Dieu reste à l'arrière-plan, là-haut et très loin. Plus près et souvent mêlés à la vie, le noir a les esprits, les génies, les démons; et plus près encore, dans la famille même, il a les mânes. Ce sont des êtres invisibles que surtout il faut craindre : ce sont donc ceux qu'il faut honorer ou apaiser. » Voilà pourquoi les pratiques rituelles que réclament ces mânes et esprits sont les plus apparentes et souvent prennent toute la place dans les manifestations religieuses du primitif.

Finalement Mgr Leroy arrive à cette conclusion :

« Tout se présente dans cette grande question comme si l'espèce humaine, irradiant d'un point commun sur lequel elle aurait apparu à une époque que la science est impuissante à fixer d'une façon précise, avait été mise en possession d'un fonds de vérités religieuses et morales, avec les éléments d'un culte, le tout prenant racine dans la nature même de l'homme, s'y conservant avec la famille, s'y développant avec la société, et donnant peu à peu — suivant les mentalités particulières à chaque race, sa portée intellectuelle, les conditions spéciales de sa vie — ces formes à surfaces variées, mais fondamentalement identiques, que nous appelons les religions — auxquelles, partout, et dès le principe, se seraient attachés les mythes, les superstitions et les magies, qui les vicient et les défigurent en les détournant de leur objet. »

Quand on voit avec quelle prudence Mgr Leroy s'est avancé, appuyant chaque proposition, chaque critique, sur des faits précis, sans avoir recours, ni à la révélation, ni à aucun argument théologique, il faut qu'il soit arrivé à une sûreté bien grande dans ses conclusions pour affirmer avec tant de certitude l'unité d'origine des religions.

Mais ce qui doit intéresser avant tout les lecteurs de la *Science sociale*, dans cet ouvrage, c'est la méthode d'enquête directe employée par Mgr Leroy. Malheureusement, il ne connaît pas la nomenclature de Tourville, ni les travaux de notre société, ce qui lui aurait permis de fournir des explications aux faits qu'il rencontre sur son chemin, sans pouvoir toujours en discerner les causes.

C'est ainsi que Mgr Leroy constate l'importance du rôle joué par la famille. Aussi bas un groupement humain peut-il être tombé, c'est toujours la famille que l'on retrouve à son origine : « Elle est le pilier central auquel toute la vie sociale se rattache; si la famille est fortement constituée, la tribu est prospère; si les liens se relâchent, la tribu faiblit; et si, comme il arrive sur les côtes et dans les centres européens, elle se désorganise, la tribu disparaît...

Souvent cette famille affecte certaines formes anormales dont l'auteur cherche à donner des explications et malgré sa bonne foi scientifique, il ne peut arriver à nous fournir des raisons qui satisfassent l'esprit; tel est le cas du matriarcat. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, sur lequel la lumière a été faite d'une façon définitive par cette école.

Quant au « totémisme », Mgr Leroy le classe avec une grande perspicacité parmi les manifestations de la famille. Il en parle en connaissance de cause, il a eu son « totem », il sait comment il y a été amené et en quoi il lui a servi.

L'explication qu'il en donne se rapproche davantage de celle que nous fournit la méthode de la science sociale, car il en détermine les causes dans les phénomènes eux-mêmes qui entourent l'existence de l'homme primitif; et cela, il y arrive après avoir passé en revue et critiqué les théories de Frazer, de Salomon Reinach, de Robertson Smith et de Durkheim,

L'homme primitif, d'après lui, se trouvant isolé dans un monde mystérieux, et, constatant dans beaucoup de rapports que, malgré sa supériorité sur les animaux, il a vis-à-vis d'eux certaines infériorités, il se trouve naturellement amené à faire alliance avec eux; et comme, à ses yeux, l'alliance du sang est la plus forte, c'est elle, avant tout, qui constitue la famille — il en arrive ainsi à se déclarer l'allié ou le descendant de l'animal. — « Ne nous y trompons pas néanmoins, dit Mgr Leroy, par cette alliance l'homme n'a pas seulement pour but d'atteindre l'animal tel quel et d'associer sa famille à la sienne, il vise aussi et surtout cette famille animale renforcée par l'action d'un esprit du monde invisible, — Ame de l'animal lui-même, esprit des ancêtres ou génie tutélaire d'origine extra-humaine, de sorte que ce pacte est, par le moyen d'une créature visible, un pacte avec le monde invisible. » Et de là découlent naturellement les *tabous*. Il en arrive à cette conclusion : le totémisme est un moyen dont les hommes primitifs se sont servis pour unir, distinguer et étendre la famille par un pacte magique. « Le totémisme s'est attaché à la famille et au clan, comme partout la magie s'est attachée à la religion. »

Il convient de rapprocher cet exposé du totémisme de l'étude qu'en a faite M. Descamps dans l'article que nous avons cité au début; mais si, à notre avis, Mgr Leroy lui assigne un rôle trop supranaturel, il est néanmoins intéressant de voir que sur place il a pu constater la répercussion du lieu sur sa mentalité. En fait, c'est sur le travail et la famille que cette répercussion a agi et indirectement sur la croyance.

Et c'est là le point qui nous intéresse. Puisque l'auteur de cet ouvrage reconnaît le rôle de la famille, l'influence du développement des sociétés, des mentalités particulières, les conditions spéciales de la vie sur les « formes à surfaces variées » qui sont venues se superposer sur le fond de vérités religieuses et morales, — pourquoi ne pas étudier ces variations suivant les formes familiales elles-mêmes imposées aux différentes peuplades primitives? Rarement, dans ce livre, nous rencontrons un éclaircissement sur le mode d'existence de ces populations; sont-ce des pasteurs, des chasseurs; la famille est-elle patriarcale, ou désorganisée? Il serait intéressant de constater cependant comment, suivant chaque forme de la famille, la religion, ou « ses parasites », la magie et la superstition, ont évolué. Et puisque l'on remarque des analogies sur d'autres points du globe, ne serait-il pas curieux de constater que les sociétés qui ont les mêmes croyances, pratiquent le même genre d'existence? L'existence du totémisme est frappant : on le retrouve en Amérique, en Australie, en Afrique, et, chose qui donne bien à réfléchir, ces tribus qui ont des totems sont généralement des tribus de chasseurs. Si le totémisme se manifeste chez des pasteurs, dans quelles conditions s'y est-il implanté et quelle différence présente-t-il là, avec celui des chasseurs?

Tous ces problèmes qui surgissent à la lecture du livre de Mgr Leroy, y sont passés sous silence et peut-être, s'ils y avaient été envisagés, auraient-ils fait ressortir le rôle considérable qu'a joué la forme familiale, imposée par le travail et le lieu, sur l'évolution religieuse. Il faut rendre cette justice à Mgr Leroy, qu'il a entrevu ce rôle quand il écrit : « En parcourant les divers ouvrages relatifs à l'histoire des religions, on est surpris de constater que l'importance de la famille, dans cette conservation des croyances et du culte, ne paraît pas avoir été remarquée. »

Mais alors, pourquoi ne pas étudier la famille avant le culte? Même si nous admettons, comme Mgr Leroy, que le principe du Dieu unique est resté intact au fond de la croyance, il est cependant voilé par des manifestations plus apparentes qui, à première vue, paraissent être l'unique religion des primitifs. Ces manifestations se sont produites sous l'influence des nécessités de l'existence, et comme la famille est à la base de toute société, c'est par la vie de cette famille qu'on parvient seulement à les expliquer.

Ainsi envisagée, toute une partie de l'histoire des religions apparaît sous un

jour nouveau, et là encore la science sociale peut apporter à cette autre science, l'aide de sa méthode et de ses observations. E. F.

COMPTES RENDUS DE LA PRESSE

Un laboratoire central de statistique.

Le *Journal de la Société de Statistique de Paris* (n° de février 1913) contient une double communication de M. Lucien March, Directeur de la Statistique générale de la France, communication dont la deuxième partie relative à la méthode de stabilisation des prix imaginée par le professeur américain Irving Fisher, est trop spéciale pour qu'il soit possible d'y insister ici, mais dont la première, concernant un « laboratoire central de statistique », pourra paraître suggestive au point de vue de la science sociale.

Il suffit d'indiquer, pour en montrer l'intérêt, mais sans prétendre la justifier, que la méthode du professeur Irving Fisher, suggérée par la cherté actuelle de la vie, consisterait à augmenter, d'après une échelle mobile, la teneur en or de l'unité monétaire, lorsque le métal jaune se déprécierait, autrement dit lorsque le prix des marchandises monterait.

Quant au laboratoire de statistique, c'est le *Babson's statistical organization*, situé à Wellesley Hills, près de Boston. L'idée qui a présidé à sa fondation se trouve aussi à l'origine des *Monatsberichte de Richard Calwer* et de la *Business statistic Co*, établie à Cardiff : Vu le grand nombre d'observations statistiques isolées et fragmentaires que publient les organes officiels ou autres, vu l'utilité que présente aujourd'hui l'examen rapide de ces séries de chiffres pour tout financier ou grand commerçant, on a compris le besoin de les coordonner méthodiquement et de les présenter au public avec clarté. L'originalité de M. Roger W. Babson a consisté à organiser ce travail sur une très grande échelle, dans un esprit très pratique et de manière à le rendre vraiment lucratif pour l'institut Babson. Il affirme hautement son entière impartialité.

Si elle est réelle et si les compilations sont conduites avec une rigueur scientifique, l'œuvre qui en résulte constituera une mine de renseignements précieux pour les sociologues. La science sociale, allant du fait individuel aux données générales, ne s'appuie guère au début sur des statistiques, mais elle peut les utiliser d'abord pour *situer* l'individu, puis pour contrôler certaines de ses propres conclusions... à supposer que les statistiques employées présentent un degré de certitude suffisant. Celles de M. Babson ne se rapportent encore qu'à un petit nombre de pays ; mais il voudrait les étendre au monde entier, fonder un institut international, proposer même la statistique pour base aux négociations diplomatiques ! Sous ces beaux rêves il peut y avoir pour les personnes adonnées aux études modestes quelques chiffres à glaner.

E. B. D.

LIVRES REÇUS

Ce que deviennent les lois sociales, par Pyrrhon, 1 vol. in-16 double couronne de 200 pages, de la BIBLIOTHÈQUE DE L'OPINION, 2 fr. (Pierre Roger et Cie, édit., Paris).

Les transformations du droit public, par Léon Duguit, 1 vol. in-8, 3 fr. 50 (A. Colin, édit., Paris).

La théorie de l'homme moyen (Essai sur Quetelet et la statistique morale), par Maurice Halbwachs, 1 vol. in-16 de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 2 fr. 50 (F. Alcan, édit., Paris).

En plein vol (vision d'avenir), par Albert Quentin, 1 vol., 3 fr. 50 (A. Lemerre, édit., Paris).

Les assurances sociales en France et à l'Étranger, par Paul Pic, 1 vol. in-8 de la BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES, 6 fr. (F. Alcan, édit., Paris).

Le principe ponophysiocratique et son application à la question sociale, par O. Effertz, 1 vol. de la collection LES DOCUMENTS DU SOCIALISME, 0 fr. 75 (M. Rivière, édit., Paris).

La philosophie et la sociologie d'Alfred Fouillée, par Augustin Guyau, 1 vol. in-8 de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 3 fr. 75 (F. Alcan, édit., Paris).

JUIN 1913 105e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Réunions mensuelles. — Congrès de Science sociale, mai 1913 (compte rendu de la séance d'ouverture et des séances de travail). — La science sociale appliquée aux études historiques, par Ph. Champault. — Bibliographie. — Revue de la Presse. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Louis de Tourville, 15, rue de Siam, Paris, présenté par M. Paul Bureau.

M. d'Avezac de Castéra, 11, rue d'Assas, Paris, présenté par M. Jean Périer.

S. E. Semih Muntaz Bey Omer Abit Han, Galata-Constantinople, présenté par M. Paul de Rousiers.

M. Henri Poupon, 32, rue de la Liberté, Dijon, présenté par le même.

M. R. Réau, consul de France à Han-Kéou, Chine (actuellement en congé, 70, rue d'Alger, Cognac), présenté par M. Jean Périer.

M. Marc Milloux, gendarme, El-Kantara-les-Gorges, département de Constantine (Algérie), présenté par M. l'abbé Max Reulier.

RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance d'avril.

M. Pierre Lyautey présente les résultats d'une enquête personnelle en Lorraine, dans la partie sud de l'ancien Pays du Saulnois, c'est-à-dire dans les villages avoisinants les vallées de la Meurthe et du Sanon entre Lunéville, Einville et Nancy.

Le lieu, dans chaque commune, se compose de trois éléments :

1° La *vallée* : couverte de prairies naturelles;

2° Le *coteau* : où domine la culture de la vigne, avec — sur certaines terres fertiles dites terres à chenevières — des jardins, des vergers, des houblonnières;

3° Le *plateau* : caractérisé par la culture des céréales et l'exploitation des bois, les moins bonnes terres étant en friche.

Les villages sont du type dit à banlieue morcelée. L'exploitation du sol est entre les mains des habitants des villages, qui vivent à la fois d'art pastoral et de culture, la culture ayant sans cesse tendu à l'emporter sur l'art pastoral.

L'élevage du bétail (mouton surtout) entraîne l'existence de pâtis communaux et la pratique de l'assolement triennal. L'élevage du porc a nécessité autrefois des droits d'usage, de jouissance commune ou de propriété commune sur les bois.

La culture — conditionnée par l'art pastoral — ne peut se pratiquer qu'en respectant l'assolement triennal. Les travaux culturaux se font en même temps. Et même le travail se fait en commun. Cinq catégories d'habitants y concourent :

1° Les *propriétaires*, possédant une charrue, c'est-à-dire de 20 à 30 hectares et de 4 à 6 chevaux.

2° Les *cultivateurs*, qui possèdent une fraction de charrue et qui n'ont pas le nombre de chevaux nécessaire. Ces cultivateurs s'associent à deux ou trois et cultivent ensemble la masse de leurs biens

avec les chevaux et les instruments qu'ils possèdent individuellement.

3° Les *manœuvres*, moins aisés que les cultivateurs, ne peuvent recourir à l'association et se lient par contrat à un propriétaire. Le propriétaire met leurs biens en valeur. En échange, le manœuvre fait des journées chez lui.

4° Les *journaliers*, moins aisés que les manœuvres; ce sont des hommes de journée.

5° Les *domestiques*, qui se louent au mois.

Etant donnée cette hiérarchisation, la culture n'est possible que grâce au mécanisme de l'association et du contrat de manœuvre. Cet échange de services entraîne une solidarité, accentuée encore par l'art pastoral.

La propriété commune a été longtemps en usage dans les différentes natures de biens. L'appropriation des terres labourables n'est pas antérieure certainement aux ascensements. Aujourd'hui encore certains pâtis communaux sont répartis parmi les habitants.

M. Pierre Lyautey étudie les institutions que ces conditions du lieu, du travail et de la propriété ont nécessitées, et, entre autres, la communauté rurale qui, depuis les affranchissements du XIIe et du XIIIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, a eu une existence officielle. La prédominance des pouvoirs publics et la décadence de l'art pastoral (édit de 1701, édit des clos, introduction des plantes fourragères) ont eu une influence décisive sur sa disparition.

Le développement de l'*industrie* (salines, mines de sel, soudières des vallées de la Meurthe et du Sanon : 1re concession 1845) et des *moyens de transports* (canal de la Marne au Rhin 1846, chemin de fer de Nancy à Strasbourg 1850) en posant le problème de la concurrence, en nécessitant la vente des produits sur les marchés voisins (Nancy et les agglomérations industrielles du Pays du sel), en favorisant l'évasion des habitants pauvres remanie complètement les conditions du travail.

M. Pierre Lyautey étudie l'attitude prise, soit par des habitants de sa connaissance, soit par des villages de son voisinage devant ces conditions nouvelles. Les anciennes institutions disparaissent (pâtis communaux, assolement triennal, troupeau communal, association, contrat de manœuvre). Le type de cultivateur qui s'impose est celui qui cultive sur un peu plus d'une charrue concentrée, si possible, et avec des domestiques. Il produit des céréales et des plantes fourragères et élève des vaches.

L'adaptation est très lente. On ne peut que pressentir l'existence de types nouveaux, d'institutions nouvelles. Cette apparition est brusquée cependant parfois (crise de la vigne, immigration d'ouvriers dans les villages, influence brusque des centres industriels). L'adaptation des habitants qui se sont évadés et qui sont ouvriers dans les centres industriels voisins, est lente aussi. Les Belges et les Alsaciens-Lorrains semblent mieux armés. Devant cette attitude de la population ouvrière les usines ont développé les institutions patronales.

M. DESCAMPS remarque les analogies qui existent entre la Lorraine et la Champagne. Toutefois, il n'y a pas identité complète. Dans la Champagne Pouilleuse, chaque famille se suffit, car il ne faut qu'un cheval pour labourer. Le sol compacte du Saulnois nécessite au contraire de forts attelages, ce qui force beaucoup de cultivateurs à s'associer. Ce fait a-t-il des répercussions sur la vie sociale, et a-t-il développé l'aptitude à s'associer? D'autre part, constate-t-on une évolution vers la grande propriété et le fermage?

M. LYAUTEY dit que, à part le fait cité, l'aptitude à l'association paraît faible. Le fermage est rare, mais la grandeur des exploitations tend à s'accroître.

M. LECOINTRE fait remarquer que les forts attelages s'expliquent par la nécessité de faire des labours très profonds dans un sol marneux recouvrant un sous-sol argileux. Le fermage se développe peu, parce qu'il faut plus de main-d'œuvre que de capitaux. Il y a une espèce d'association entre le propriétaire et les manœuvres, le premier fournissant les chevaux et le second le travail.

M. Lyautey, répondant à une question de M. Wilbois, dit que les évadés des communautés rurales qui passent à l'industrie conservent des traits communautaires : grand besoin de patronage, habitude de sous-location, faible tendance à l'amélioration du loyer, etc.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE (MAI 1913)

I. — Séance d'ouverture.

A. — LES TRAVAUX DE LA SCIENCE SOCIALE DEPUIS LE DERNIER CONGRÈS, PAR M. PAUL DE ROUSIERS, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Lorsque, en 1903, à la suite de la disparition prématurée de notre Maître Henri de Tourville, la Société de Science Sociale fut fondée pour continuer l'œuvre poursuivie jusqu'alors sous sa direction, une préoccupation dominante nous animait tous : nous voulions faciliter et organiser l'observation scientifique en science sociale, de façon à fournir à cette science des bases qui pussent asseoir plus fermement son enseignement. Nous voulions multiplier les observations et les diriger méthodiquement vers un but déterminé.

Nous étions d'autant plus désireux d'obtenir ce résultat que nous nous rendions compte à la fois et du nombre trop restreint des observations déjà faites et de la nécessité qu'il y avait de reprendre certaines de ces observations, dues au Fondateur de la science sociale, en raison des transformations qui s'étaient produites depuis un demi-siècle. On ne peut pas oublier, et effet, que les derniers travaux de Frédéric Le Play remontent à la première moitié du XIXe siècle et que, depuis cette époque, tout ce qui touche au régime du travail en général, au régime de la fabrication et des transports, en particulier, a été profondément modifié. Dans ces conditions, la nécessité de reprendre des observations déjà faites s'ajoutait pour nous à la nécessité d'étendre, d'une façon générale, le champ d'observations servant de base à la science sociale.

Ainsi, nous étions plus préoccupés de travailler au développement de la science que d'annoncer au public les résultats de nos travaux. Depuis cette époque, nous avons courageusement poursuivi le même but, traversant ainsi une période de recueillement, féconde en résultats mais peu propre à nous faire connaître du grand public. De là est résultée, chez certains de nos amis, une légitime impatience de répandre, d'une façon plus large, les conclusions des études auxquelles nous nous livrions et de nous amener de nouveaux collaborateurs pour nous aider dans la tâche que nous avions assumée. Cette légitime impatience, dont nous avions saisi plusieurs fois quelques manifestations isolées, s'est imposée à notre attention, d'une façon plus précise, au dernier Congrès de Science sociale. A la suite d'une conférence très entraînante, dont tous nos amis ont gardé le souvenir, la fondation d'un Service de Vulgarisation de la Science sociale fut décidé en quelque sorte d'enthousiasme. Depuis lors, cette fondation a été réalisée. Elle fonctionne aujourd'hui et nous devons remercier nos adhérents de l'accueil empressé que beaucoup d'entre eux ont réservé au nouveau service. J'ai fait appel, dans la *Science sociale*, à la bonne volonté de tous ceux qui n'avaient pas encore assuré leur concours au zèle ardent de notre ami Jean Périer, chargé de la direction de ce service ; je le renouvelle ici avec la conviction qu'il sera largement entendu.

Mais la création de ce nouveau service comporte un devoir supplémentaire pour la Société de Science sociale, elle-même, c'est-à-dire pour le groupement plus particulièrement chargé d'assurer le progrès scientifique. En effet, pour qu'on ait avantage à se faire connaître, il faut qu'on puisse gagner à être connu. En organisant un service de vulgarisation, nous avons donc pris l'engagement de pousser, d'une façon plus vigoureuse encore, le dé-

veloppement de nos travaux scientifiques. J'insiste sur ce point afin qu'il n'y ait pas de confusion au sujet du sens dans lequel nous entendons faire de la vulgarisation. Ce que nous voulons répandre, c'est l'esprit qui préside à nos travaux, la méthode qui les inspire, beaucoup plus que telle ou telle des conclusions auxquelles nous nous attachons actuellement. Nous restons une œuvre scientifique et c'est pourquoi, après vous avoir dit ces quelques mots des efforts organisés en vue de la vulgarisation, j'ai le devoir de revenir à ce qui fait proprement l'objet de notre activité, c'est-à-dire l'enseignement de la science sociale, les missions scientifiques, les conférences mensuelles du groupement de Paris et la Revue *la Science sociale*.

L'enseignement de la science sociale a continué cette année à être organisé à Paris en deux cours réguliers : l'un, celui de M. Paul Bureau, qui expose, chaque année, les résultats de la science sociale sur une matière donnée ; l'autre, celui de M. Paul Descamps, qui est proprement un cours de méthode, qui a pour objet d'initier à notre méthode de travail les jeunes gens désireux de faire des observations sociales. En plus de ces deux cours, M. Paul Roux veut bien aider des conseils de son expérience les jeunes gens chargés de missions par notre Société et les préparer immédiatement aux enquêtes qu'ils doivent conduire.

Je ne parle que pour mémoire d'une série d'autres enseignements donnés, soit à Paris, soit en province, et s'inspirant d'une façon plus ou moins directe de la Science sociale. Quels que soient les liens qui les rattachent à nous, ces enseignements ne sont pas placés sous la responsabilité de notre Société et, si nous pouvons nous réjouir des résultats qu'ils obtiennent, nous n'avons pas à en rendre compte dans nos Congrès. Au surplus, quelques-uns des professeurs qui poursuivent cette tâche, en particulier M. Gabriel Melin, tiendront le Congrès au courant des procédés et des résultats obtenus dans leur enseignement.

Le groupe de Paris a organisé, depuis quelques années, comme vous le savez, des réunions mensuelles qui se tiennent de novembre à juin, le quatrième vendredi de chaque mois. La première de nos conférences mensuelles de la série 1912-1913 a été faite par M. Pierre Galichet, sur une nouvelle loi anglaise de prévoyance sociale, le *National Insurance Act*. Notre collègue a dégagé, avec beaucoup de clarté, le but poursuivi par la loi qui est de faire entrer, par la contrainte, les imprévoyants dans les cadres créés et entretenus spontanément par la libre initiative des prévoyants. Avec la connaissance très exacte que possède M. Galichet des différents courants qui se manifestent dans l'opinion anglaise contemporaine, avec les précisions que lui permettait une observation des milieux ouvriers anglais poursuivie sur place au cours de l'été dernier, il n'a pas eu de peine à nous expliquer l'opposition qu'a rencontrée, auprès des *Friendly Societies*, la loi en question et il nous a indiqué comment pourraient être résolues les difficultés qu'elle soulève.

Au mois de décembre, nous avons entendu M. Joseph Wilbois sur l'industrie de la soie dans la ville de Moscou. M. Wilbois était tout particulièrement préparé à cette étude, non seulement par ses connaissances en science sociale, mais aussi par le séjour prolongé qu'il a fait à Moscou et qui lui a permis d'entrer en contact avec les patrons et les ouvriers de l'industrie textile moscovite. Aussi a-t-il analysé avec beaucoup de perspicacité les conditions très particulières dans lesquelles cette industrie s'exerce à Moscou, en raison des circonstances économiques et surtout du milieu social très différent de ceux que l'on rencontre d'ordinaire dans un grand pays industriel. Il est très instructif, au point de vue de la science sociale, d'examiner comment une industrie ayant à répondre à des conditions techniques qui restent les mêmes dans tous les pays en concurrence entre eux, se trouve conditionnée différemment par le milieu social et les circonstances économiques qu'elle trouve dans un pays donné.

Le commandant Demiau, devançant

l'actualité, nous a entretenus, dès le mois de janvier dernier, d'une question que l'initiative d'un pays étranger devait rendre brûlante pour nous à très brève échéance, celle du service militaire obligatoire. Le commandant Demiau n'avait pas à discuter le projet de loi de trois ans, qui n'était pas encore venu au jour; son but était d'étudier les deux aspects de notre organisation militaire depuis 1870, c'est-à-dire du système de la nation armée. Il a examiné, tout d'abord, comment ce système se comportait vis-àvis des nécessités de la défense nationale et, en second lieu, quelle influence il exerçait vis-à-vis de la société civile. Il a été très intéressant d'entendre sur ce grave sujet les vues d'un officier supérieur ardemment patriote, très éloigné de toute préoccupation de popularité ou de politique, et ayant suivi avec une attention passionnée les effets des différentes lois militaires qui nous ont régis depuis quarante ans. Le commandant Demiau estime qu'après les désastres de 1870-1871, le principe de la nation armée a été adopté peut-être avec trop de hâte, en tous cas appliqué sans assez de mesure, de telle sorte que ses résultats militaires soient incomplets et ses résultats sociaux souvent fâcheux.

C'est encore d'un sujet guerrier que M. Paul Descamps nous a entretenus au mois de février; mais il s'est bien gardé de le traiter au point de vue militaire. Prenant occasion de la guerre des Balkans, M. Paul Descamps s'est appliqué à déterminer les causes générales et permanentes qui dominaient le conflit. Il s'est attaché, en particulier, à montrer comment les différents éléments en présence : Turcs, Bulgares, Serbes, Monténégrins, tiraient de leur état social des qualités ou des défauts dont l'influence ne pouvait manquer de se retrouver uniformément, quelles que fussent les vicissitudes qu'ils avaient à traverser.

Tout dernièrement, enfin, M. Pierre Lyautey nous a fait une intéressante communicatien sur les communautés du pays du sel en Lorraine. Notre jeune collègue soulevait ainsi une série de problèmes qui permettaient de fécondes comparaisons, grâce aux travaux antérieurs qui les avaient abordés par un autre coté. C'est ainsi que le pays lorrain du sel est originairement un pays de villages à banlieue morcelée, mais très différent de celui que M. Paul Descamps a étudié dernièrement dans la Champagne et aussi de celui qu'a décrit Frédéric Le Play dans le Laonnais. Bien qu'il n'ait pas été possible, dans la courte discussion qui a suivi la communication de M. Lyautey, de déterminer les raisons de toutes les différences relevées. il est apparu cependant qu'une de ces raisons se trouvait dans un détail de la constitution géographique et géologique. Cette région lorraine présente, en effet, cette particularité que les travaux de labourage ne peuvent s'y faire qu'avec quatre ou six chevaux, tant le sol attaqué par la charrue présente de compacité. Etant donnée la division de la propriété en Lorraine, beaucoup d'exploitations sont insuffisantes pour entretenir un attelage aussi considérable. Par suite, des sortes d'associations agricoles très simples et de formes très multiples, s'établissent entre propriétaires voisins pour constituer momentanément des attelages de force à labourer la terre possédée par l'un des propriétaires. Par suite aussi, le féroce individualisme qui marque les villages à banlieue morcelée de la Champagne où personne n'est obligé de recourir à son voisin pour travailler sa terre, s'atténue forcément ici par l'obligation où chacun se trouve, dans la plupart des cas, de recourir à un échange de services. A un autre point de vue, l'examen du pays lorrain du sel appelait une comparaison intéressante. C'est, en effet, une région qui vient de passer du travail agricole dominant au travail industriel. Elle a subi, par conséquent, une évolution parallèle à celle des régions de la Russie où l'industrie textile s'est récemment établie. Là encore, par conséquent, de féconds rapprochements étaient possibles.

Les missions de l'année dernière avaient porté surtout sur la France, dont nous continuons à préparer la carte sociale. M. Paul Descamps a donné sur la Cham-

pagne un fascicule où il étudie, avec beaucoup de pénétration, le phénomène du village à banlieue morcelée et où se trouve également un chapitre intéressant sur les industries rémoises. M. Louis Adelphe a porté son attention sur un plateau lorrain de l'ancien type à l'époque contemporaine. Il s'agit du plateau de la Haye où la production du bois est dominante et sur lequel la culture se présente surtout comme un simple complément de ressources. M. Louis Adelphe rendra compte de son observation dans une des séances du Congrès. Enfin, M. Paul Roux, qui nous a déjà donné la curieuse monographie d'une commune d'Auvergne, a continué ses études sur ce Plateau Central, qui offre des contrastes si dignes de notre attention. Nos missions de 1912 comprenaient, enfin, une étude sur le trade-unionisme anglais de M. Pierre Galichet. Vous aurez bientôt le plaisir de lire cette étude dans la Revue et, dès ce soir, M. Galichet voudra bien nous présenter les résultats de la grève des mineurs de 1912 en les éclairant par les traits généraux que lui a révélés son enquête sur l'organisation ouvrière anglaise.

Dès aujourd'hui, les missions de 1913-1914 sont décidées et je suis heureux de vous en faire connaître le programme. M. Paul Descamps, poursuivant ses études sur l'Allemagne, dont il vous donnera un échantillon dans le présent Congrès, ira étudier en Westphalie l'industrie textile déjà observée par lui en Flandre et dans le Yorkshire. M. le docteur Bailhache observera le Sud du Cotentin, une des régions de la Normandie qui se transforment actuellement, grâce à l'exploitation des mines de minerai de fer. M. Stroh, élève du cours de M. Bureau, étudiera la petite industrie en Alsace. Enfin, un jeune ingénieur, tout récemment sorti de l'Ecole polytechnique, M. Baleyguier, également élève de M. Paul Bureau, nous donnera le résultat d'une observation poursuivie par lui, dans les conditions les plus méritoires, auprès des chauffeurs de taxi-autos.

Je ne dirai rien de la Revue *la Science sociale*, que tous nos adhérents reçoivent et qui sert de lien entre eux. Si nous relevions, cependant, les titres des travaux qui y ont été publiés, cette énumération fortifierait encore l'impression que donne la brève revision à laquelle je viens de me livrer. Nous abordons des sujets très divers; nous pourrions en aborder de plus différents encore si le groupe de nos observateurs se trouvait plus nombreux. Ce n'est pas, en effet, à proprement parler, un domaine spécial que nous exploitons; c'est simplement un point de vue spécial auquel nous nous plaçons pour examiner toutes sortes de phénomènes. Rappelez-vous la définition classique de la science sociale : C'est l'étude des lois qui régissent les groupements que les hommes forment entre eux pour agir. En d'autres termes, c'est l'étude des conditions de l'activité humaine. Or, cela intéresse tout le monde, et touche tout le monde, car tout le monde veut agir d'une certaine manière, même les moins ambitieux, même les plus paresseux, même ceux qui se considèrent comme des sortes de retraités et qui croient se mettre à l'abri efficacement de toutes difficultés en restreignant, autant que possible, leur activité.

C'est pour moi une occasion d'adresser, en terminant, un chaleureux appel à des catégories très diverses de personnes, d'abord à tous ceux qui veulent connaître les conditions de leur activité, afin de mieux résoudre le problème qui leur est posé par le fait même de leur existence. Nous laisserons de côté, si vous voulez, le groupe heureusement assez restreint de ceux qui voudraient que ce problème fût résolu par un entrepreneur à forfait de prospérité publique et qui conservent un espoir dans une pareille solution. Tous les autres, tous ceux qui savent que leur problème ne sera bien résolu que par eux-mêmes, tout au moins que leur concours personnel est la condition première de toute solution, tous ceux-là peuvent et doivent venir à nous.

Nous accueillerons avec une joie plus grande encore ceux qui, non contents de vouloir connaître les recettes propres à fournir la solution de leur problème personnel, sont en outre disposés à travailler avec nous pour découvrir ou pour com-

pléter ces recettes. Ce sont, en effet, ceux qui travailleront ainsi qui connaîtront le mieux et le plus complètement les formules à employer. Il n'y a rien de tel pour savoir une chose que de l'enseigner ou, mieux encore, d'avoir participé à sa découverte.

Et, cependant, ce n'est pas là le degré le plus élevé de collaboration que l'on puisse atteindre. Si nous sommes disposés à accueillir joyeusement tous ceux qui sentent l'aiguillon de la curiosité sociale, plus joyeusement encore tous ceux qui sont disposés à travailler personnellement pour satisfaire cette curiosité, nous réservons notre meilleur accueil à ceux qui joignent à cette condition le désir de se dévouer, qui ont à cœur d'aider les autres à résoudre leur problème et qui ne se bornent pas à des préoccupations égoïstes. Ce sont les seuls, en effet, qui puissent appliquer, avec quelque efficacité, les conclusions que la science pure pourrait découvrir. C'est une constatation scientifique, et non des moins importantes, que le caractère social de l'homme, la nécessité de son action concertée, fassent de la préoccupation d'autrui le trait essentiel de l'élite dirigeante. Pour que les groupements humains les plus essentiels ne soient pas menacés de disparaître, il faut que des individualités supérieures leur fournissent cet élément indéfinissable qu'un sociologue anglais appelait : *the milk of human kindness*, le lait de la bonté humaine.

B. — LA GRÈVE DES MINEURS ANGLAIS ET L'ÉTAT ACTUEL DU TRADE-UNIONISME.

M. Pierre GALICHET résume les résultats de son enquête en Angleterre. On en trouvera l'exposé complet dans la Revue, la première partie, dans le présent numéro, et la fin dans celui de septembre. Nous renvoyons nos lecteurs à la lecture de ces deux fascicules.

II. — Séances du travail.

A. — LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE L'ENQUÊTE SOCIALE.

(*Séance du mardi.*)

M. Paul DESCAMPS montre l'avantage qu'il y a à bien préparer les enquêtes avant de se rendre sur les lieux. Pour illustrer sa thèse, il prend comme exemple les investigations qu'il a entreprises en Prusse, exemple bien approprié à cause des difficultés spéciales qu'il a rencontrées.

On peut envisager deux cas, selon que l'on veut étudier une nationalité ou une race, le royaume de Prusse ou la race prussienne.

Dans ce dernier cas, il y a lieu de déterminer d'abord l'aire occupée par la race, la région dans laquelle elle possède ses caractères particuliers au plus haut degré.

La race prussienne, la race conquérante qui a formé et organisé le royaume de Prusse s'est constituée à l'est de l'Elbe. En deçà de ce fleuve, on ne trouve guère que des régions annexées tardivement.

Si l'on analyse le Lieu de la région orientale, on trouve les caractères généraux suivants :

1° Plaine. — Ceci nous fait écarter la Haute Silésie qui est montagneuse;

2° Sol sablonneux et pauvre. — Ceci nous fait écarter la Moyenne Silésie et quelques autres régions dont le sol est plus riche;

3° Sol parsemé de petits lacs et d'étangs entourés de bois et de marais. — Ceci écarte la Basse Silésie et les parties méridionales du Brandebourg.

Il est curieux de constater que les parties ainsi éliminées sont celles où l'on parle l'idiome haut allemand. Au surplus, historiquement, la Silésie a d'abord appartenu à l'Autriche. On doit naturellement rejeter également la Posnanie et les régions polonaises qui sont conquises, mais non assimilées.

Nous n'avons plus le choix qu'entre deux groupes, celui du Brandebourg-Poméranie, et celui des deux provinces de Prusse. Ce dernier groupe a été conquis sur des populations lithuaniennes, et le premier sur des slaves. M. Descamps a adopté celui-ci, en admettant l'hypothèse du rôle prédominant joué par les Slaves. Si l'on analyse les moyens d'existence, on constate que le travail principal est l'agriculture, et que la grande propriété domine. On essaiera

donc de faire la monographie d'une grande exploitation agricole dans le Brandebourg ou la Poméranie.

M. Descamps a essayé de faire une hypothèse sur le développement de la grande propriété dans un pays pauvre. Dans le Lunebourg où le sol est également sablonneux et pauvre, on ne la trouve pas. Il faut chercher dans l'Origine de la race.

M. Descamps expose les raisons qui lui font penser que les Slaves n'ont occupé que les vallées et les abords des étangs. La plaine intérieure n'aurait été mise en culture que par l'action de grands propriétaires venus du dehors, et employant des ouvriers slaves recrutés dans les vallées. En outre, la pacification du pays a permis l'arrivée de petits colons de la plaine saxonne.

D'où venaient les grands propriétaires? — M. Descamps émet cette hypothèse que beaucoup venaient des montagnes de Souabe, où ils s'étaient enrichis en faisant payer un droit de passage aux caravanes allant du bassin du Danube dans celui du Rhin. Il expose les faits qui l'ont conduit à suivre cette piste.

Ces hypothèses attirent l'attention sur l'importance de certains faits qu'il s'agit d'observer pour faire les vérifications nécessaires.

Si l'on veut faire une étude générale du royaume de Prusse, il y a lieu de faire à la fois des investigations à l'est et à l'ouest de l'Elbe, dans les régions agricoles et dans les régions industrielles.

M. Isambert, en voulant étudier la Suède, a été amené à s'occuper des Finnois, dont le rôle a été considérable anciennement, et qui ont vraisemblablement occupé toutes les plaines baltiques. Il serait utile de faire des comparaisons entre les riverains des lacs prussiens et les Finlandais, dont le pays est également parsemé de lacs.

M. Géral appelle l'attention sur ce fait que les rives de la Baltique ont anciennement appartenu à la Suède, et se demande si les Suédois n'ont pas dû fournir une partie des grands propriétaires.

M. de Sainte Croix, qui a fait des enquêtes en Allemagne avec M. Blondel, a été frappé de l'importance du rôle des moines dans la colonisation du pays. La grande propriété laïque n'est apparue qu'au moment de la sécularisation des biens monastiques par la Réforme.

M. Descamps dit qu'il tiendra compte des pistes qui lui sont indiquées. Répondant à une question de M. Bures, il dit qu'il ne faut pas abuser de la préparation à l'aide des documents livresques, mais qu'il faut tirer le maximum de données de ceux que l'on a sous la main, et les trier à l'aide d'un raisonnement critique. L'observation personnelle est le travail essentiel, mais il s'agit de le faciliter.

II. — LES ÉLÉMENTS DU FAIT SOCIAL ET LA NOTION DE LA LOI SOCIALE (à propos d'un livre récent : *Devoir et Durée*, de M. J. Wilbois).

(*Séance du mercredi.*)

M. Paul Bureau fait la double constatation suivante :

1° Il y a un fléchissement dans le respect que l'on a pour les sciences; on sent une exagération du déterminisme à forme mécanique, dans les sciences de la vie, et, même dans les sciences de la matière, le mécanisme est toujours plus ou moins symbolique;

2° On assiste à des transformations qu'il était impossible de prévoir, parce qu'elles n'étaient pas en germe dans les états précédents; il y a des créations qui, déjà apparentes dans les domaines de la vie inférieure éclatent dans les faits relatifs à l'humanité.

Dans quelle mesure faut-il interpréter le déterminisme des sciences de la nature et corriger le déterminisme des sciences de la vie? En science sociale en particulier? Il n'est pas suffisant de séparer le terrain du libre arbitre et du déterminisme, comme l'ont fait Henri de Tourville, Robert Pinot, Paul Descamps, car les frontières ne sont pas nettes et il serait plus exact de dire qu'il y a, dans la plupart de nos actes, une face tournée vers le libre arbitre et une autre vers le déterminisme.

Une science sociale qui étudie un mo-

ment, n'est pas toute la science des sociétés. Il ne suffit pas de voir le « déjà fait », mais aussi ce qui est en train de se faire.

Dans *Devoir et Durée*, M. Wilbois a montré que le déterminisme est troublé à certains moments par une poussée de création, moments pendant lesquels les lois du déterminisme ancien sont suspendues. La science sociale ne peut connaître que les périodes statiques, régulières, mais non les moments chaotiques troublés par l'invention et le libre arbitre.

En admettant ce point de vue, on voit comment se corrige le déterminisme trop rigoureux des sciences.

On comprend aussi comment des transformations imprévisibles surviennent.

Citons, notamment le développement de l'étatisme en Angleterre, l'horreur des Français actuels pour le fonctionnarisme, le goût des sports, les phénomènes d'invention scientifique, de création artistique.

Les lois sociologiques ne sont que des routines qui ont été créées à un moment donné, et fixées dans la race jusqu'à une création nouvelle. L'invention est le phénomène spirituel par essence. Ces remarques — outre leur portée philosophique qui n'est pas en cause ici — peuvent nous conduire, ou à modifier certains chapitres qui traitent trop rapidement des phénomènes spirituels, ou au moins « à mettre l'accent » dans une enquête sur ces phénomènes que des observateurs récents ont quelquefois un peu négligés, et c'est la conclusion pratique, pour la science sociale, de cet exposé.

M. Durieu ne pense pas qu'il faille atténuer le déterminisme scientifique. Il ne croit pas qu'une place à part doive être faite à l'invention. Les inventions sont conditionnées par le milieu social, et la science sociale essaie de déterminer les rapports qu'il y a entre l'invention et le milieu.

Il ne croit pas, non plus, qu'il y ait des phénomènes imprévisibles. Certes, nous ne pouvons tout prévoir, mais cela provient de ce que nous ne connaissons pas tout ce qui existe à un moment quelconque. La défaveur croissante pour le fonctionnarisme pouvait être prévue.

L'invention est une chose moins individuelle qu'on ne pense. Supposons que Watt n'ait pas existé; une autre personne aurait inventé la machine à vapeur. Une invention est souvent faite simultanément par plusieurs personnes qui s'ignorent.

M. Wilbois explique très brièvement les idées fondamentales du chap. VIII de son livre; pour lui, le déterminisme reste entier dans une observation instantanée qui est celle du savant; mais si l'on étudie, ce qui est le rôle du philosophe, l'histoire de l'humanité, l'évolution y apparaît comme créatrice, et les lois sociales ne sont que des habitudes auxquelles les inventions ont conduites. M. Wilbois, dans son livre, ne prétend modifier, en aucune manière, les procédés scientifiques (sauf peut-être en ce qui concerne l'histoire et il propose, pour y aider, une « nomenclature de la durée sociale », mais il parle en philosophe de l'interprétation à donner aux résultats de la science. Il dénonce, dans la croyance à un déterminisme absolu, les restes d'une philosophie inaperçue et d'autant plus dangereuse. Si les arguments d'autorité étaient de mise en cette affaire, M. Wilbois rappellerait que sa conception, neuve il y a une douzaine d'années, est aujourd'hui classique. Quant aux exemples cités, prouvent-ils quelque chose pour ou contre la thèse d'imprévisibilité? On pouvait prévoir (et beaucoup de gens ont prévu) la crise actuelle du fonctionnarisme; a-t-on jamais prévu le développement d'un fait comme le christianisme? C'est à des faits de ce genre, d'ordre moral et de rythme séculaire, que s'applique la thèse citée par M. Bureau.

M. Demiau dit qu'une monographie d'une famille d'officier faite il y a vingt ans eût certainement permis de prévoir la crise de recrutement actuel, en montrant l'insuffisance des ressources, mais la mentalité est restée la même.

M. Descamps dit que la science ne peut explorer que le terrain du déterminable. S'il existe des périodes choatiques pendant lesquelles le libre arbitre joue seul, il se demande si la science est bien qualifiée

pour les étudier, si elle n'est pas là hors de son domaine ?

Il ajoute que la science sociale a toujours tenu compte des phénomènes intellectuels, mais elle est obligée de commencer par les phénomènes matériels, plus facilement déterminables.

M. Blanchon fait remarquer que l'invention est un phénomène journalier qu'on peut observer et étudier.

M. Constant Furne. — La science sociale a été définie l'étude des groupements humains par la méthode d'observation.

Cette définition est trop étroite à mon sens, et tend à donner à l'observation des faits matériels une place trop exclusive au détriment du fait moral et des éléments d'ordre intellectuel, psychiques ou moraux qui ont leurs conséquences sociales indéniables.

Selon moi, il faut élargir la conception de la science sociale suivant l'objectif de Le Play, qui était, en effet, l'observation des faits sociaux de tout ordre, mais dans le but d'établir les lois qui assurent la prospérité de la famille et des groupements qu'elle forme.

Si on adopte cette formule, on est amené forcément à faire entrer l'observation des éléments moraux dont je viens de parler; et Le Play l'entendait si bien ainsi qu'il a consacré, en ce qui concerne notre pays, de longs chapitres à la réfutation des faux dogmes de la Révolution. Or, l'influence intellectuelle et morale de la philosophie du XVIIIe siècle, les sophismes des écrivains de cette époque constituent des faits moraux dont la répercussion sur la Société a été considérable.

On ne saurait donc reprocher à l'Ecole de Le Play d'avoir négligé l'observation des faits de cette nature.

Il n'est pas vrai également de dire que les lois sociales tirées de l'observation doivent être considérées comme immuables et ne pouvant être contredites ou modifiées par des transformations dues à des inventions qu'il n'est pas possible de prévoir et en tirer une conséquence d'infériorité.

En effet, la formule de Le Play était beaucoup plus large et tenant compte de ces transformations possibles, quoique inconnues ou impossibles à prévoir, il l'énonçait ainsi et je crois l'occasion favorable de la rappeler : « Les peuples prospères, disait-il, sont ceux qui savent le mieux allier à l'esprit de tradition l'esprit de nouveauté ».

M. Bureau dit qu'il y a lieu de retenir une leçon de la discussion actuelle. Il faut modifier l'esprit des enquêtes et faire une place plus grande aux éléments moraux, et modifier la Nomenclature pour pouvoir les analyser plus facilement.

III. — LA FAMILLE ET L'ÉVOLUTION.

(*Séance du mercredi.*)

M. Gabriel Melin se propose d'étudier les théories évolutionnistes. Elles reposent sur les deux propositions suivantes : L'humanité a commencé par l'état sauvage; il faut étudier les sauvages actuels pour reconstituer l'état primitif de l'humanité.

En général, les évolutionnistes distinguent les stades suivants :

1° Promiscuité de la horde inorganisée.

2° Mariage temporaire et matriarcat. — Ce stade comprend deux échelons : le premier caractérisé par l'exogamie, ou union en dehors de la tribu (la femme est considérée comme un butin de guerre); le second caractérisé par l'endogamie.

3° Mariage stable et patriarcat. — On distingue les états successifs suivants :

a) Polyandrie, quelconque, ou entre frères;

b) Polygynie; la cohésion familiale devient plus grande, mais ne peut être réalisée que par les riches;

c) Monogamie.

Pour les stades futurs, l'accord des évolutionnistes est moins complet. Spencer estime que la monogamie deviendra de plus en plus la règle, quoique la légalité du divorce se répande. Letourneau, au contraire, croit plutôt à une régression vers un état voisin de la promiscuité primitive, dont les progrès de l'union libre peuvent donner quelque idée.

M. Melin critique la méthode des évolutionnistes : 1° Non seulement les peuples sauvages ont été mal observés, mais les

faits sont mal situés, souvent contradictoires; même, les références manquent fréquemment.

2° En général, ils posent le postulat de la descendance animale de l'homme, que les faits ne prouvent nullement. D'autre part, l'observation montre que les sauvages ne progressent pas, et doivent être envisagés comme des dégénérés. Il semble acquis que les Australiens viennent de l'Inde, que les Boschimans sont issus des Hottentots, et que ceux-ci viennent de l'Égypte; la langue des Fuégiens est très riche et indique un état antérieur plus civilisé, etc.

3° L'évolution ne se fait pas partout d'une façon analogue. Il faut tenir compte des influences du Lieu. Le matriarcat se rencontre à des stades très différents, chez les Australiens et les Touareg, et s'explique par le double atelier de travail, etc. Le progrès se fait surtout par les influences réciproques des peuples voisins, par la substitution des sociétés supérieures aux sociétés inférieures, etc.

4° S'il se produit une régression vers la désorganisation familiale dans une société quelconque, elle sera évincée par les sociétés restées stables.

En résumé, la méthode évolutioniste n'est nullement scientifique; elle doit faire place, pour l'étude de ces questions, à la méthode de la science sociale.

M. Demiau ne comprend pas comment une race qui se substitue à une autre dans un Lieu quelconque ne devienne pas semblable à celle-ci, puisqu'elle subit les mêmes influences.

M. Durieu explique ce fait en disant que, outre les influences du Lieu actuel, la nouvelle race apporte un acquit différent tiré des Lieux antérieurs.

M. Blanchon fait remarquer que cet acquit antérieur qu'apporte une race dans un Lieu nouveau est surtout un acquit moral.

M. Astoul : Le Lieu modifie la race, dans un certain sens, mais laisse subsister des survivances.

M. Géral : Lorsque dans une race, on voit la famille se désagréger, on peut chercher les causes et trouver des remèdes. C'est à l'élite à diriger la réforme.

M. Roux : La différence entre les sauvages et les civilisés est précisément que les premiers sont inaptes au progrès.

M. Bures : L'étude de M. Melin constitue une critique instructive des travaux de sociologie poursuivis dans une école différente de la nôtre; elle montre bien la supériorité de notre méthode et la sûreté de nos conclusions. Un point paraît acquis, c'est que les races en décadence ne remontent jamais le courant, ce qui confirme l'incapacité du sauvage à progresser.

M. Furne dit que beaucoup de clartés pourraient être jetées sur ce point par l'observation des familles qui se désorganisent sous nos yeux. La civilisation naît dans les pays dans lesquels les moyens d'existence sont difficiles. Ex. : la Norvège.

M. Durieu pense, au contraire, que ce sont les pasteurs qui ont évolué, peut-être à cause des loisirs qui leur ont permis la réflexion.

M. de Sainte-Croix, à propos du lieu d'origine de l'humanité, dit qu'il faut tenir compte des transformations climatériques. Ainsi, d'après Schräder, le climat de l'Asie Centrale était anciennement très différent du climat actuel. Elle était notamment beaucoup plus arrosée et beaucoup plus habitable.

M. Descamps rappelle que certaines monographies de Le Play, notamment celle du Bachkir, montrent le passage de la vie pastorale nomade à la culture. Il faut une contrainte, exercée quelquefois par les familles restées patriarcales sur les autres qui sont réduites en une espèce de servage; parfois aussi cette contrainte est exercée par une conquête étrangère : Français en Algérie, etc.

LA SCIENCE SOCIALE APPLIQUÉE AUX RECONSTITUTIONS HISTORIQUES

(D'une série d'études sur la société phénicienne d'après l'*Odyssée*, que publie, dans le *Mercure de France*, notre collègue M. Philippe

Champault[1], la Rédaction est heureuse d'extraire ce court exposé, qui donne d'une façon brève, précise et claire les bases et la méthode de notre *Paléosociologie*.

De tout temps les débris fossiles avaient éveillé la curiosité. Mais jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ceux qui se prenaient pour les bons esprits n'y avaient vu que des jeux de la nature, c'était le terme consacré. Imaginer avec Bernard Palissy que ces pierres eussent vécu, c'était évidemment une hypothèse folle. Du labeur de Buffon, de Lacépède, de Daubenton et surtout de Cuvier naquit un beau jour l'Anatomie comparée. A peine dégagée dans ses grandes lignes, cette science s'appliqua à contrôler l'hypothèse folle, et la Paléontologie fut. Non seulement, des entrailles du sol, elle fit sortir des représentants d'espèces actuelles, mais encore, sur des restes bien incomplets, elle arriva à reconstituer des types disparus. Ce fut une heure brillante dans l'évolution des sciences naturelles.

De même, pour l'Histoire, quel progrès et quelle lumière ce serait de posséder enfin une méthode générale permettant de reconstituer vraiment les sociétés du passé, de les faire revivre dans la synthèse de leurs organes essentiels, de leur rendre ainsi non plus seulement des aspects de surface, mais leur vie propre et leur originalité fondamentale! Nous paraissons bien conduire à l'heure actuelle la critique des faits, mais c'est pour les réduire à l'état d'échantillons desséchés; c'est pour les ranger, dûment étiquetés, les uns à côté des autres en d'indigestes in-folio, comme dans les vitrines mortes d'un musée. Nous exhumons plus ou moins savamment; mais nous ne ressuscitons rien. Et cette impuissance, on en arrive à l'ériger en système, à s'en faire gloire!

Ce qui manque en somme à l'Histoire, c'est de savoir comment est construite une société vivante. A la Paléosociologie dont on sent le besoin, il faut, comme condition préalable, une sociologie réellement scientifique, c'est-à-dire fondée sur l'observation, au sens méthodologique du mot.

Or, cette sociologie-là, elle existe depuis quelques années. C'est la *Science sociale*, créée par Le Play et le plus remarquable de ses élèves, H. de Tourville. En 1885, ce dernier a établi un cadre analyseur et classificateur de toutes les notions que l'on peut recueillir sur une société donnée; et ce cadre, qu'on le remarque bien, n'est pas dû à son ingéniosité personnelle; il a une origine autrement scientifique et tout *a posteriori*; il sort en entier de l'observation sur le vivant : il a été extrait, notion par notion, des analyses sociales élaborées par Le Play de 1828 à 1879[1]. Appliqué à une série de sociétés contemporaines par de Tourville et ses disciples, il révéla bientôt l'essentiel de leur constitution; il en dégagea les lois principales et les types principaux; il conduisit en particulier à cette conclusion que, dans un milieu donné, tous les groupements ont des traits communs et une parenté véritable qui sont le sceau caractéristique et la clef explicative d'une vie sociale une. Presque aussitôt, le maître adapta lui-même sa découverte à l'étude des sociétés anciennes : la Paléosociologie était constituée.

Nous emploierons ici la méthode de Tourville à l'analyse du type phéacien, tel qu'il est connu par l'*Odyssée*. De cet essai, nous retirerons un double profit : d'abord nous verrons clair dans un des principaux problèmes homériques, réputé d'ailleurs insoluble. Puis, nous comprendrons, je l'espère, que l'esprit humain est en pos-

1. *Nouveau retrouvé* (*Mercure* du 16 juin 1912); *Au Pays de Circé* (*ibid.*, 16 février 1913); *Les Phéaciens d'Homère colonie phénicienne* (*ibid.*, 1er juin 1913), suivra *le Calembour, l'Enigme et l'Allégorie dans Homère*. — Le passage reproduit ici sert d'introduction à la troisième de ces études, laquelle d'ailleurs est uniquement de la science sociale et reconstitue de façon décisive la vraie vie phénicienne chez les Phéaciens de Schéric. (N. D. L. R.).

1. Prédicateur de réformes dans la seconde partie de sa vie, Le Play (on l'oublie trop, ou plutôt on ne l'a jamais compris à fond) avait auparavant construit un des plus grands monuments scientifiques que possède l'humanité. Ce sont ses *Ouvriers européens* (deux édit. 1855 et 1879) qui ont transformé en une *vraie* science les connaissances sociologiques.

session d'un nouveau moyen de lumière, lequel n'attend que des travailleurs pour se perfectionner et se développer.

Évidemment pour l'auteur du *Nostos* (cette partie de l'*Odyssée* qui raconte les voyages d'Ulysse) les Phéaciens sont des gens considérables. Non seulement il leur consacre des centaines de vers, mais encore, et surtout, il les regarde comme une race supérieure : il a pour eux une admiration hyperbolique.

Néanmoins ce peuple est parfaitement inconnu des historiens et des géographes. Il n'a laissé aucune trace ni dans le temps, ni dans l'espace. Son souvenir est en l'air ; il ne vit plus que dans notre poème.

De là à supposer que les Phéaciens n'ont jamais existé et sont une pure imagination d'Homère, il n'y avait qu'un pas pour les modernes ; ils n'ont pas tardé à le franchir. Leur motif déterminant, ils l'ont surtout pris dans l'admiration outrancière du poète.

Les détails qu'Homère donne sur les Phéaciens, dit à peu près l'un d'eux[1], personne n'a jamais songé à les prendre au sérieux. J'admettrais volontiers que des marins d'Ionie ont pu rapporter de leurs voyages le souvenir d'une île lointaine très riante, très fertile, peuplée d'excellents marins, et que ces contes de matelots, transformés par l'imagination populaire, ont pu devenir une légende merveilleuse. Ce n'est que dans cette mesure qu'il est permis de se demander s'il a existé des Phéaciens et une terre des Phéaciens.

Pour d'autres, qui font un pas de plus, Schérie est une contrée tout à fait fantaisiste, quelque chose comme notre pays de Cocagne, comme l'île d'Utopie de Thomas Morus, ou la terre des Fainéants des conteurs germaniques.

Les mythographes vont encore plus loin, s'il est possible : « Welcker a depuis longtemps démontré, assure M. Decharme, le caractère mythique des Phéaciens... Nous sommes tout près des dieux, dit Alcinoüs à Ulysse, comme les Cyclopes et les tribus sauvages des Géants... Les Géants, suivant la tradition de l'*Odyssée*, ont eu pour roi Eurymédon (celui dont la puissance s'étend au large), nom qui sert souvent d'épithète à Poseidon. Une fille d'Eurymédon, Périboïa (la clameur retentissante des vagues), s'était unie à Poseidon pour donner le jour à Nausithous (l'homme aux vaisseaux rapides), premier roi des Phéaciens. Ces généalogies ne permettent guère de douter que ces êtres merveilleux soient des personnifications de la mer et de ses violentes fureurs[1]. »

Quant à nous, on va le voir, nous arrivons à des conclusions très différentes ; et pourtant, nous n'avons pas d'autres moyens d'information que les textes homériques à la disposition de tout le monde ; seulement nous leur empruntons des notions que personne jusqu'ici n'était à même d'utiliser : des notions sociales.

Des textes phéaciens nous avons d'abord extrait tous les passages contenant une allusion quelconque à une institution sociale, soit de la vie privée, soit de la vie publique. Nous avons établi autant de fiches que nous trouvions de ces *faits sociaux* réduits en leurs éléments pratiquement indécomposables. Puis nous avons classé ces fiches. Pour ce travail d'extraction, d'analyse et de classement, le cadre de Tourville a été notre guide.

Ces faits classés, d'après tout ce que nous savons de la science, nous étions fondé à nous dire : si les phénomènes sociaux enregistrés par Homère appartiennent bien à une même société, s'ils ont été photographiés sur nature, nous allons d'abord saisir entre eux des relations harmoniques de coexistence et des relations explicatives de causalité, lesquelles nous sont connues d'avance, ayant été observées ailleurs sur le vivant. Puis, à côté d'un groupement, apparaîtra un autre groupement, comme à côté d'un organe se restitue un autre organe : avec la fonction, l'importance et les notes spécifiques qui conviennent aux conditions du milieu. Et bientôt les uns et les autres se souderont en une vivante

1. O. Riemann, *Recherches sur les îles Ioniennes*, Paris, 1879.

1. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique*, 2e éd., 1886, p. 342.

synthèse, en un corps social. — Si au contraire les phénomènes sociaux ont été dessinés « de chic » au moyen d'emprunts faits à droite et à gauche, les groupements se manifesteront incohérents et disparates, comme, pour le naturaliste, les débris mélangés de divers squelettes animaux.

C'est la première hypothèse qui s'est réalisée.

Chez nos Phéaciens, entre le lieu et le travail national, entre le travail, la richesse et les sports en honneur, entre la richesse et les habitudes morales, entre l'atelier et l'organisation de la famille, entre la famille et le clan, entre le clan et la cité, entre le groupement patronal et les pouvoirs publics, entre le travail et la religion, entre le travail encore et les rapports avec les races étrangères considérées comme clientes ou concurrentes, nous retrouvons des liens étroits, à la fois harmoniques et explicatifs. Ce n'est pas le tableau complet d'un état social, cela se conçoit; mais nous en avons assez pour restituer, dans ses éléments fondamentaux, le milieu que le poète a eu sous les yeux.

Nos procédés sont semblables à ceux du paléontologue, et ils atteignent une valeur comparable. En définitive, pour nous aussi, l'hypothèse fantaisiste des jeux de la nature fait place à la reconstitution d'un organisme élaboré par la vie.

Ce que l'on va lire, c'est, pour le type phéacien, la synthèse rendue possible par la méthode analytique dont nous venons de donner une idée...

Philippe CHAMPAULT.

BIBLIOGRAPHIE

Justin Pinard, Professeur en Sorbonne, roman par M. ABEL FAURE, Paris, C. V. STOCK et Cie, éditeurs, 1913, 1 vol. 3 fr. 50.

Justin Pinard est la personnification symbolique d'une catégorie d'individus dont tout le monde a connu de nombreux représentants. C'est un automate administratif. Pourvu d'un outillage intellectuel développé, mais purement mécanique, il saisit toutes les connaissances qui passent à sa portée, les numérote, les classe dans son cerveau comme dans un musée, sans les plier à aucun usage personnel, sans les faire jouer, sans les transformer en un élément de vie et d'action. Avec beaucoup d'exactitude, de soin et de patience, il en dresse le catalogue et peut, à volonté, réciter telle ou telle partie de ce catalogue. C'est ce qu'il appelle enseigner. Et comme il est jugé par des hommes déformés par les mêmes méthodes que lui, il parvient aux sommets de la hiérarchie. M. Abel Faure, qui met en scène le susdit Justin Pinard, en a fait une sorte de bouc émissaire. Il l'a chargé de toutes les fautes qu'il reproche à l'Université. D'où le caractère un peu monstrueux de sa nullité. C'est, dit-il, un « colossal néant ». Inutile d'ajouter après cela que Justin Pinard est un roman à thèse. Il l'est avec délices et délectation. On sent que l'auteur a voulu créer ce type pour décharger sur lui des colères accumulées et généralement justifiées. Je me per mettrai seulement d'adresser une critique à M. Abel Faure. En opposition à Justin Pinard, il nous présente un certain Jean Fabert, moins bien fait pour les succès de collège, moins « bête de concours », mais d'une intelligence plus vivante, plus pénétrante. J'aurais aimé à le voir réussir dans la vie, non pas obtenir les plus hautes distinctions, mais devenir un homme supérieur. Il me semble que cela eût été d'un bon exemple, et c'est si facile quand on fait un roman! Au contraire, M. Abel Faure lui a refusé le caractère et la moralité et le rabaisse à « taper » ses anciens camarades de la pièce de cent sous. D'où une impression exagérément pessimiste : entre le néant solennel de Pinard et les velléités ingénieuses mais jamais réalisées de Fabert, on cherche l'intelligence éclairant une volonté normale et aboutissant à une action efficace. Cela se trouve parfois dans la vie. En tout cas, tout éducateur doit y tendre.

Paul de ROUSIERS.

En Argentine. De la Plata à la Cordil-

lère des Andes, par Jules HURET. Un vol. in-12. Prix : 3 fr. 50 (E. Fasquelle, édit.).

Dans un premier volume, précédemment paru, M. Jules Huret avait raconté une partie de ses impressions de voyage à travers la République Argentine. Il avait décrit le monde des affaires de la capitale et les grands éleveurs de la pampa. Cette fois, c'est le tableau de la famille bonairienne qu'il nous apporte. Cette description, venant après tant d'autres, n'en garde pas moins tout son intérêt. Je dirai même que cette circonstance lui en ajoute : un pays comme l'Argentine se transforme avec une telle rapidité que les informations datant seulement de quelques années cessent d'être vraies. Grâce à l'ouvrage de M. Huret, nous pouvons mesurer le chemin parcouru depuis les relations antérieures, et nous faire une idée de la prodigieuse évolution qui entraîne cette remarquable nation. Par les renseignements que l'auteur fournit sur l'immigration, nous nous rendons compte de la cause de cette métamorphose d'un peuple de fonctionnaires espagnols et de créoles abâtardis en une société d'agriculteurs et de travailleurs pleins de vitalité. Avec une grande sagacité, il a noté quel est le degré de prospérité qu'apportent les divers éléments de cet afflux étranger et comment ils s'assimilent, en la transformant, à leur patrie d'adoption. Plein de charme et d'intérêt est aussi le récit du voyage de l'auteur à travers les Andes, au Chili, où il a rencontré sans doute un peuple encore plus remarquable par certains côtés que celui qui fait l'objet principal de son livre. Espérons que M. Huret nous réserve sur le peuple chilien d'abondants renseignements qui formeront la matière d'un volume aussi captivant que ses devanciers.

G. OLPHE-GALLIARD.

Les idées sociales de Ruskin, par J. DANEL. Préface de M. G. GOYAU. Un vol. in-16. Prix, 3 fr. 50 (Bloud et Cie, édit.).

Ce n'est pas l'un des côtés les moins curieux ni les moins intéressants de cette originale et belle nature que nous retrace ce livre : Ruskin sociologue paraît cadrer assez mal, à première vue, avec l'idée qu'on se fait couramment de l'artiste. Et pourtant, la sociologie ne fut pas un objet accessoire dans les préoccupations de Ruskin, mais une partie essentielle du domaine de non activité ; il ne la traita pas avec la curiosité d'un dilettante ou d'un amateur, mais avec la même passion qu'il consacrait à l'étude de la nature. Pour qui veut comprendre la pensée de Ruskin, il ne faut pas réduire l'art et la beauté à une perception tout extérieure de la forme, en les isolant de la vie physique et morale qui anime le monde. Comme le dit très bien M. Danel, la doctrine de Ruskin ne fut pas seulement le culte de la beauté, mais aussi une « religion de la vie ». Tout ce qui diminue celle-ci, l'entrave ou l'enlaidit, était donc à ses yeux une atteinte à l'harmonie que le Créateur a mise dans la nature : une humanité ignorante, brutale, vicieuse, choque son sens esthétique au même titre que le chemin de fer qui traverse une vallée pittoresque. Il est aisé de juger par là combien l'évolution industrielle moderne devait lui être antipathique, elle qui détruit les sites les plus riants pour y édifier d'affreuses cités, qui y entasse les foules faites pour vivre au grand air et dans les champs ensoleillés, au détriment de leur santé et de leur moralité, et combien il devait en vouloir aux économistes libéraux qui bénissent cette évolution et contribuent à l'affermir. Pour combattre les théories de ces derniers, il fut donc amené à les étudier. Ce n'est pas le résultat de cet examen qui offre pour nous le plus d'intérêt : que Ruskin considère la richesse comme une spoliation du prochain, qu'il nie la légitimité du profit dans les échanges, qu'il fasse de la consommation l'objet capital de l'économie politique, qu'il admette le libre-échange et la concurrence internationale, tout en réprouvant la concurrence entre les individus, qu'il assigne le *standard of life* comme base des salaires et réclame une législation protectrice du travail, il nous importe assez peu. Sa science dans ce domaine fut trop incomplète pour qu'il

puisse jamais faire autorité; il ne paraît même avoir eu qu'une idée confuse du caractère des lois économiques. Ce qui fait l'originalité et le mérite des théories qu'il émet sur ces questions, c'est précisément qu'il les aborda en moraliste plutôt qu'en économiste : dans l'organisation sociale qu'il critique, il combat le vice sous toutes ses formes, la paresse, l'exploitation du prochain, la malhonnêteté. C'était assurément une grande nouveauté de son temps, où l'économie politique se croyait tenue d'ignorer la morale et le libre arbitre des individus. En commettant cette confusion entre deux domaines que l'esprit humain ne sépare qu'en raison de sa propre incapacité à les embrasser à la fois, il accomplissait une œuvre saine et féconde, voulant toujours plus de vertu, plus de bonté, plus de vie normale dans le monde que la Providence avait fait beau et que l'homme enlaidit par sa perversité. Tel est l'aspect, moins connu peut-être que d'autres, de la pensée ruskinienne que M. Danel met en lumière. Il faut le remercier de l'avoir dégagé, avec une patience et une impartialité aussi méritoires l'une que l'autre, des œuvres si touffues de son auteur : il contribue à rehausser encore la beauté morale de cette œuvre et son étude constitue une prédication réconfortante.

G. OLPHE-GALLIARD.

Histoire du travail à Florence, par Georges Renard, professeur au Collège de France (1 vol. in-8°, Paris. Éditions d'Art et de Littérature).

Dans ce premier volume qui nous conduit jusqu'à la fin du XIIIe siècle, M. Georges Renard nous expose, d'un style clair et agréable, l'histoire économique de Florence. Mais on conçoit bien que, dans une ville de bourgeois commerçants, l'histoire économique ne saurait être séparée de l'histoire politique dominée tout entière, au début du moins, par les luttes de classes qui se terminent au XIIIe siècle par l'hégémonie des corporations. La moitié du volume est consacrée à l'étude de ces associations de marchands et d'artisans ; on y peut suivre l'évolution et le développement du commerce florentin à travers l'Europe et on comprend comment l'influence internationale des banquiers florentins a permis à Florence de tenir dans le monde une si grande place. La lecture de cet ouvrage se recommande à quiconque veut avoir sur la vie sociale de Florence au moyen âge une vue d'ensemble. J'ajoute que l'auteur a étayé cette œuvre de vulgarisation sur les documents les plus sûrs et sur les ouvrages les plus sérieux, en particulier sur les travaux considérables et tout récents de l'Allemand Davidsohn.

Ce qui frappe le plus le sociologue, dans l'histoire de Florence, c'est qu'elle est conditionnée par la formation communautaire. A l'origine, nous trouvons de puissantes familles féodales organisées sur le type patriarcal, dans lesquelles la communauté des biens, la *consorteria*, se continue pendant plusieurs générations. C'est par ce caractère communautaire que s'expliquent plusieurs traits des mœurs d'alors, notamment les vendettas et les luttes de clans. Pendant tout le XIIIe siècle, Florence est déchirée par les factions qui se réclament du Pape ou de l'Empereur, mais qui, en réalité, guelfes ou gibelines, ne sont que des factions locales qui s'appuient sur des communautés de familles ou de métiers. Un effet très curieux de ces querelles de clans, et qui n'a pas été limité à Florence seule, c'est le choix, comme chef de la Cité, d'un arbitre étranger, le podestat. Pour que celui-ci ne puisse pas s'inféoder à un parti, sa magistrature ne doit pas durer plus d'un an et de multiples précautions sont prises contre lui : il ne doit recevoir personne en tête à tête, et ne jamais sortir seul, ni la nuit, etc... Bien entendu, à sa sortie de charge, il doit ne pas quitter la ville avant d'avoir rendu à la commune des comptes sévères. D'ailleurs tous les dépositaires du pouvoir étaient soumis à un contrôle rigoureux : c'est le régime de la défiance.

Si la bourgeoisie a fini par l'emporter dans le gouvernement de la cité sur la noblesse féodale, c'est grâce au développement de sa richesse commerciale et à la forte organisation de ses corporations. Là

encore, nous retrouvons l'état d'esprit communautaire. Les maisons de commerce sont des *compagnies* dont les associés appartiennent habituellement à la même famille; il n'est pas rare de voir plusieurs frères ou cousins installés dans différents pays pour les besoins de leur négoce. Les commerçants ou artisans de la même branche sont unis en corporations très étroitement réglementées. Les plus puissantes de ces corporations sont l'*Arte di Calimala* et l'*Arte della Lana*. La première comprend les marchands de drap et les changeurs : la banque est, en effet, tout naturellement sortie du commerce international; or, les marchands de Calimala fréquentaient les grandes foires de France, d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. Le commerce de l'argent fait d'eux une puissance politique. Ils deviennent les banquiers du Saint-Siège et les collecteurs des dîmes ecclésiastiques. Certains d'entre eux prêtent des fonds aux rois de France et d'Angleterre et acquièrent dans ces deux cours une grande influence et une autorité occulte mais effective.

Ces corporations étaient puissantes et exclusives. Si elles soutenaient énergiquement leurs membres, elles cherchaient à éliminer leurs concurrents; elles employaient leur richesse et leur influence à se faire concéder des privilèges et des monopoles. Par là encore s'affirme l'esprit communautaire des Florentins du moyen âge, mais remarquons que cette tendance, cette formation sociale, n'exclut ni l'initiative, ni la hardiesse des entreprises, ni l'ampleur des conceptions. Si les commerçants florentins n'ont fondé qu'une civilisation éphémère, du moins cette civilisation a-t-elle été brillante. Elle a joué un rôle capital dans l'histoire des peuples de l'Occident, et elle a laissé aux générations futures des monuments impérissables de sa grandeur et de sa puissance.

Paul Roux.

Ce que deviennent les lois sociales, par Pyrrhon. — Bibliothèque de l'« Opinion ». — Paris, Royer, 1913. — Un volume in-16. Prix : 2 francs.

Ce petit volume de deux cents pages demanderait deux cents autres pages pour être commenté à sa juste valeur, tant est grand le nombre des questions qu'il traite et des commentaires qu'il appelle. C'est là notre éloge. A cet éloge nous serions tenté d'ajouter une critique, et nous nous demandons s'il ne faudrait pas aussi deux cents pages pour le compléter. Mais, à vrai dire, peut-il y avoir ici quelque milieu entre l'aperçu rapide qui donne au public intelligent, mais pressé, une vue d'ensemble sur des questions qui l'intéressent, et d'autre part l'étude détaillée et complète, telle que nous la ferait concevoir la méthode de la Science sociale? Prenons plutôt l'ouvrage pour ce qu'il est, pour une très intéressante série d'articles de journal réunis en volume, et voyons quels enseignements peuvent s'en dégager à notre point de vue.

L'auteur, dans son introduction, annonce ainsi l'objet de son livre : « La querelle entre les partisans de l'intervention gouvernementale en matière sociale et les partisans du « laissez faire » est une des plus vieilles de la législation industrielle. Nous ne commettrons pas l'imprudence de la raviver, tout au moins au point de vue théorique. Nous nous contenterons d'exposer les faits. Nous verrons ce que coûtent les lois sociales, et ensuite ce qu'elles sont devenues, une fois passées du domaine théorique où se meut l'esprit du législateur, dans le domaine pratique qui constitue la réalité journalière... Or, et la suite de cette étude le prouvera, nous affirmons que *toute loi sociale sans exception a subi une déformation complète en passant du domaine théorique dans le domaine pratique*, en d'autres termes qu'elle a été tournée. »

Et, son programme ainsi tracé, l'auteur le remplit en examinant successivement les résultats obtenus en France par l'intervention de l'État, en matière sociale : Bureaux de placement et Bourses de travail, travail des enfants dans l'industrie, repos hebdomadaire, accidents du travail, veillées dans les ateliers, conciliation et arbitrage, lois d'assistance et enfin loi des retraites ouvrières et paysannes, à la-

quelle l'auteur s'arrête plus longuement.

Tout ce qui concerne la réglementation du travail est confié, dans son application, aux inspecteurs du travail, et il est curieux de voir ce rôle, en droit toujours plus étendu et plus compliqué, varier en fait suivant les cas et les circonstances, suivant la date plus ou moins récente des règlements, et passer de l'activité minutieuse à l'indolence, de la tracasserie à l'indifférence. Bien mieux, ce sont parfois les intéressés eux-mêmes qui, après avoir réclamé les règlements, s'entendent ensuite avec les employeurs pour les éluder!

De France l'auteur passe à l'étranger. Aux amateurs de détails pittoresques, comme aussi aux esprits qu'attire, comme solution à la fois idéale et pratique, l'universelle intervention de l'Etat, nous recommandons le chapitre « Au Paradis des Lois sociales », — il s'agit des pays d'Australasie : ils y verront à quels résultats inattendus et parfois comiques, parfois révoltants, peut aboutir la politique interventionniste dans un pays soumis à la capricieuse toute-puissance des Trade-Unions. Ce tableau nous enlève-t-il personnellement notre foi dans le Trade Unionisme? Non pas, il nous rappelle simplement qu'à part les groupements primitifs, à part les communautés de pasteurs, où toute la vie sociale se résume dans la personne du patriarche, toute société repose sur un équilibre de forces, forces à la fois contraires et concordantes, et lorsqu'un groupement social rompt l'équilibre à son profit, les lois naturelles ne tardent pas à réagir et à lui faire lourdement sentir les conséquences de son erreur.

Si les résultats obtenus par la législation sociale sont tous plus ou moins négatifs, si « même on peut dire que la plupart du temps ces efforts de l'État se sont retournés contre ceux qu'on voulait protéger », il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui la condition matérielle de l'ouvrier est bien supérieure à ce qu'elle était jadis : quels sont donc les véritables facteurs de ce « social betterment », comme disent les Anglais? Répondant à cette question, l'auteur recherche les causes qui ont relevé les salaires, amélioré l'habitation, accru la sécurité pour l'avenir. A dire vrai, dans cette partie positive de son ouvrage, l'auteur nous paraît beaucoup moins heureux : s'il a amplement justifié le choix du pseudonyme dont il se couvre, si son scepticisme s'est montré pénétrant, sa doctrine est beaucoup moins sûre. Cédant peut-être à l'attrait de la mode (où la mode, grand Dieu! va-t-elle se nicher?), n'accorde-t-il pas une trop grande confiance à la participation aux bénéfices? Les lecteurs de la *Science sociale* le savent bien [1], il n'y a là qu'une solution incidente, qui n'aura jamais une portée universelle dans les relations du capital et du travail. L'auteur semble rapporter l'augmentation des salaires à l'initiative patronale : on connaît cette prétention et nous avons déjà vu une grande firme métallurgique faire figurer généreusement l'augmentation de ses salaires dans le total de ses dépenses pour œuvres sociales. Mais qui donc nous fera croire que le patron qui augmente ses ouvriers cède à un élan du cœur et obéit à une inspiration philanthropique?

Enfin l'auteur conclut : « Au point de vue économique, les associations professionnelles n'ont absolument rien obtenu (ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs, quelques lignes plus loin, de reconnaître que « dans le domaine du salaire, elles peuvent revendiquer une part des résultats obtenus... ») Comme d'autre part, nous avons vu les efforts de l'État être couronnés d'un insuccès notoire, on en est réduit à conclure que ce qui a été fait de durable en matière sociale vient du patronat, — et c'est une chose qu'on tend par trop à oublier de nos jours ».

De la part d'un auteur qui semble absolument étranger à la science sociale, une telle constatation est particulièrement intéressante. Elle n'étonnera pourtant aucun de nous : nous savons, en effet, que le patron du travail est seul qualifié pour exercer le patronage efficacement et en connaissance de cause, pour assister l'ouvrier et pour l'élever.

1. Cf. P. Bureau, *La Participation aux bénéfices* (Rousseau, édit., et dans la Revue, années 1901 et 1902).

Faut-il pourtant refuser à l'État toute influence et tout action sur les groupements du travail? A lui appartient, comme à tout groupement de la vie publique, de rappeler au patron le rôle qu'il pourrait oublier ou négliger, et, loin de le combattre, de lui réserver l'influence et la considération qui reviennent aux véritables autorités sociales. A l'État aussi d'agir plus directement dans certaines questions où l'intérêt général est plus particulièrement engagé : nous voulons parler notamment des accidents du travail. Qu'on juge plutôt de ce qui se passe aux États-Unis, partout où la législation est absente ou insuffisante[1].

Et les associations de travailleurs? Si, de leur côté, elles ont trop souvent encore leurs abus et leurs dangers, faut-il en conclure qu'elles ne sont dans la vie ouvrière que des formations parasitaires? Assurément non, ce sont des groupements naturels, qui ont leurs fonctions propres. Et c'est bien à tort que certains patrons voient toujours dans tout groupement de ce genre une tentative de rébellion, dont il faut à tout prix éliminer les promoteurs.

Patrons, corporations d'intérêts communs, groupements de la vie publique, à chacun revient son rôle. Mais ce rôle fût-il reconnu par le législateur dans ses limites naturelles, — et de cela, nous sommes loin! — il ne suffirait certes pas de le définir dans des textes de loi. Et c'est là la conclusion qui, pour nous, se dégage de ce petit livre. Le progrès ne se décrète pas, le bien-être ne s'improvise pas : il ne peut être que la récompense de l'initiative et des efforts de tous ceux qui sont intéressés à la paix sociale.

G. Hottenger.

L'attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle, par l'abbé Charles Calippe. Un vol. in-16. Prix : 3 fr. 50. Bloud et Cie, édit.

Ce volume, où sont exposés, suivant le sous-titre, « les progrès de la doctrine sociale chez les catholiques français », renferme des extraits des œuvres des cardinaux Pie et Langénieux, de Veuillot, Blanc, Saint-Bonnet, Le Play, Tourville, Lapeyre, Brunetière, de MM. de Mun, de la Tour du Pin, Harmel, Lorin. Le voisinage de ces différents noms montre par lui-même combien l'attitude des catholiques français a été diverse vis-à-vis des problèmes sociaux. De fait, malgré le choix fait par l'auteur, aucun ensemble de vues homogènes ne ressort de cette étude : on ne saurait s'en étonner, l'attitude des catholiques sociaux aboutissant à des tendances bien plutôt qu'à une doctrine définie dès qu'on abandonne le domaine de la morale pure pour celui de l'application pratique. Cette lecture n'en est pas moins intéressante et instructive, car elle procure de nombreux aperçus sur la pensée des écrivains catholiques au siècle dernier.

En marge de la vie politique, religieuse et sociale de notre pays, par Henri Brun (Bloud et Cie, 1913).

Voici, d'un auteur qui nous est bien connu, un volume aimable et sérieux à la fois. En 1902, M. Brun débutait dans la *Science sociale* par une très scientifique et très fine étude sur l'*Épargne dans un village champenois*. En 1906, dans les *Récents troubles agraires et la Crise agricole*, il nous apportait, avec des vues et des conclusions d'ensemble fort utiles, l'exposé plus utile encore d'une expérience qui lui était personnelle, celle du syndicat mixte d'Ouzouër-sur-Trezée.

Devenu directeur d'un grand journal de province *le Paris Centre*, il réunit aujourd'hui une série d'articles, et nous offre sous ce titre modeste *En marge de la vie...* des tranches de notre vie à tous depuis trois ans, mais dans une note philosophique et sentimentale qui abstrait l'actualité de sa « quotidiennerie », pour lui donner un attrait durable. Ce recueil de faits et de pensées vécues, ouvrez-le au hasard, dans les heures de fatigue. Que de bonnes choses vous y trouverez, qui sont aussi de jolies choses! Des sujets détachés échappent à une analyse sommaire : ils ont ce-

1. Voir à ce sujet Jules Huret. *En Amérique de San Francisco au Canada*, p. 397.

pendant leur unité dans la foi en Dieu, l'amour de la patrie et le besoin du progrès social. Laissant de côté le compartiment des questions politiques, celui des questions religieuses, celui encore des questions sociales (une fois n'est pas coutume), je glane seulement quelques titres dans les questions d'ordre divers : *Ceux de chez nous; Petites Mésanges; la Force de la vie; la Course au bonheur; Pensées du soir; le Tracassin; l'Initiative privée; l'Amitié; la Femme et le foyer; le meilleur moyen de former une élite...* Dans tout cela, vous trouverez un souvenir joyeux ou triste, un repos pour l'esprit, un réconfort pour le cœur, une leçon pour la volonté. Avec M. Brun, on revit pour mieux vivre.

Philippe CHAMPAULT.

La Question de la Population, par Paul Leroy-Beaulieu, 1 vol. in-16, de la NOUVELLE COLLECTION SCIENTIFIQUE. Prix : 3 fr. 50, Alcan, édit.

M. Paul Leroy-Beaulieu s'occupe depuis trente ans de ce « grand et attristant » sujet. Le livre qu'il vient de publier et où il résume avec une foule de renseignements ce qu'il a déjà écrit sur le mal de la dépopulation et sur les remèdes à y apporter, examine en détail toutes les causes attribuées au phénomène en question. C'est dire qu'il touche à beaucoup de problèmes sur lesquels la *Science sociale* aurait son mot à dire. L'auteur, après avoir critiqué certains moyens illusoires de relever la natalité, en préconise un certain nombre d'autres. Mais dans sa revue des causes et des remèdes, si complète qu'elle soit, nous avons le droit de relever les conséquences d'une méthode d'analyse sociale insuffisante. La preuve en est dans la disparité entre les principales raisons qu'il donne du phénomène et les principales mesures qu'il propose pour y remédier. Car il établit d'abord que la crise de la natalité est surtout le résultat de faits d'ordre moral. Et il fonde ensuite son espoir principalement sur des procédés d'ordre matériel : primes à la natalité, monopole de certaines fonctions publiques, réduction de service militaire.

Il n'aurait pas pu commettre cette inconséquence s'il avait fait emploi d'une méthode plus assurée. Celle-ci lui aurait donné un critérium pour reconnaître l'ordre d'importance des causes de la dépopulation et pour prévoir l'efficacité des moyens préconisés contre elle. En particulier dans l'analyse des causes morales, il aurait vu comment, dans quelle dépendance du travail et du mode d'existence, elles exercent leur action sur la mentalité des générations grandissantes. Il aurait précisé le point d'articulation de la crise morale à la crise de natalité. C'est sur ce point qu'un effort peut « rendre ». Ailleurs il se heurte à des engrenages sociaux interposés. Il n'est qu'un palliatif.

G. B.

REVUE DE LA PRESSE

Notre collaborateur, M. Arqué, nous adresse de Moscou la traduction d'un article de la *Gazette de Moscou*, qui témoigne des craintes ressenties par certains Russes au sujet de l'état social de leur pays. Il convient de noter que la *Gazette de Moscou* est un journal nationaliste-conservateur, peu enclin, par conséquent, à approuver les transformations récentes et prompt à s'alarmer des crises inévitables qu'elles entraînent. Toutefois, nos lecteurs liront avec intérêt ces lignes où s'affirme une vérité bien souvent mise en relief par la *Science sociale :* la nécessité d'une bonne organisation morale de la vie privée pour la solution des problèmes de la vie publique. Il n'y a pas de prospérité, même matérielle, qui puisse durer sans le soutien d'une certaine discipline sociale dans la famille et dans l'atelier.

Dans l'évolution actuelle de la Russie on peut observer deux mouvements tout à fait contraires. Quand nous examinons la vie végétative, si l'on peut dire, du pays et le progrès de ses forces matérielles, nous constatons un énorme développement. Mais quand nous regardons les rapports politiques, sociaux, spirituels, etc.,

nous sommes frappés par le peu de vigueur de leurs ressorts et même par leur décadence. L'énergie du progrès des forces vitales, joint à la faiblesse d'organisation des rapports sociaux contribuent à engendrer un état fort dangereux.

Nos confesseurs disent souvent : « Tu ne parviens pas à bien employer un rouble et tu demandes cependant à Dieu des centaines de milliers ». En effet, il faut savoir employer les richesses, autrement celles-ci deviennent la source de maux pires que l'état de mendicité. Un pays riche ou voulant être riche est beaucoup plus difficile à administrer qu'un pays pauvre. L'industrie provoque l'antagonisme des classes ; le bien-être matériel enfante le désir du luxe, insinue les tentations, détermine les tentatives d'enrichissement facile, et tout cela se répercute défavorablement sur les forces morales de la nation. Un pays riche demande à être mieux défendu au dehors qu'un pays pauvre, qui ne sollicite pas la jalousie du voisin. Le pays qui se développe vigoureusement dans sa vie végétative exige une constitution politique plus robuste, une armature sociale plus forte, de solides organes indispensables pour le maintenir à la hauteur morale et spirituelle désirée. Les historiens ont souvent enregistré des crises politiques au moment du passage de l'économie agricole à l'économie industrielle si compliquée. Ces crises se produisent là où l'organisation politico-sociale ne parvient pas à s'adapter au nouvel état de choses. Or, nous sommes arrivés justement au point critique du développement industriel.

Qu'est-ce que nous conservons donc de bon dans la sphère des forces réglementant les rapports entre gens qui luttent pour le bien-être, qui sont tentés de toutes les façons, et qui convoitent constamment la fortune des autres? Quelles sont les limites que nous assignons à la personnalité nouvelle? Notre famille, cette première matrice de la discipline sociale, est profondément ébranlée. Dans les milieux soi-disant élevés, elle est tellement tombée que cela fait peur.

Le point de vue social est oublié, on parle seulement d'amour comme base du mariage, mais, n'ayant que cette base, on se lie et on se sépare au moindre caprice. La législation fait tout pour affaiblir les « devoirs » ; or, en réalité, ils sont la base principale de la famille.

Là où il n'y a pas de « devoirs » entre le mari et la femme, non plus que des deux envers les enfants, ni de ces derniers envers leurs parents, et où le caprice sentimental, — ce soi-disant amour, — est mis au-dessus de tout devoir, la famille est condamnée à déchoir.

Cette chute chez nous devient de plus en plus commune, n'exceptant ni hautes ni basses classes. Elle entraîne la désorganisation de l'éducation et de la discipline sociales, les petites cellules qui constituent ce qu'on est accoutumé d'appeler la société, deviennent malades et faibles, et dans beaucoup de milieux sont ruinées définitivement, ce qui fait sombrer le bien-être du mari, de la femme et des enfants.

Mais en même temps que cette dissolution des biens indispensables à la préservation d'une existence même médiocre, on observe la lutte des passions, le désir de jouissance, la convoitise des richesses, en un mot, le désir d'attraper tout ce qui tombe sous la main.

Y a-t-il quelque chose qui remplace chez nous le cadre familial ébranlé? Non, si ce n'est la police. On ne voit pas l'influence du cadre social, car l'ancienne organisation de la société est rompue, et l'on n'aperçoit pas qu'il s'en forme une nouvelle. On ne voit plus l'ancienne influence de la noblesse sur ses membres, ni celle du milieu industriel, non plus enfin que celle du milieu paysan, car tout cela n'existe plus que de nom ou comme ombres. Peut être avons-nous, par compensation, augmenté l'influence de la paroisse, ou celle du prêtre, ou enfin celle de l'Église en général? Rien de tout cela, car dans ces régions aussi nous ne discernons qu'un profond trouble.

Peut-être avons-nous augmenté l'influence de l'Etat, à titre de puissante autorité morale? Non, là aussi il n'y a rien :

En désorganisant les petites communautés morales, avons-nous du moins for-

tifié dans le Gouvernement la fonction de police intérieure? Nous mêmes et le Gouvernement aussi avons commencé par donner le pouvoir aux partis; et ceux-ci désorganiseront définitivement le peuple, lui enlevant le sentiment de la nationalité et sapant sa moralité d'une façon définitive. Nous faisons cela avec une vitesse surprenante, tout en ne comprenant pas ce que nous faisons. Tout en ayant les yeux crevés par ce spectacle, nous ne voulons pas nous rendre compte que chacun de nos compatriotes commence à sentir non plus comme tel, mais comme membre de tel ou tel parti, et qu'il pense beaucoup moins à ses devoirs envers le pays ou son prochain qu'à ceux envers son parti. Déjà, maintenant, dans les milieux avancés, on ne considère plus comme un déshonneur de méconnaître ses devoirs envers la Russie au profit du parti, et les intérêts de ce dernier ne sont plus liés aux principes généraux et communs mais à ceux de l'organisation choisie. Nous voyons tout cela, nous y collaborons et avançons toujours dans cette voie qui conduit à la démoralisation du pays.

Si on faisait le bilan de notre évolution actuelle, on obtiendrait : 1° augmentation de la richesse; 2° démolition de l'organisation sociale; 3° décadence de l'influence morale de l'Etat; 4° augmentation de sa force politique; 5° développement formidable des partis en organisations politiques appelées à administrer le pays et le peuple.

Où arriverons-nous donc? Cela n'est pas difficile à prévoir. Mais voilà ; chaque fois qu'un effroi salutaire devant l'approche d'une redoutable crise vient à oppresser le cœur, on se rassure en disant : « Après tout, dans l'univers entier, il s'en fait autant, le même chemin est suivi... ».

Cette malheureuse sécurité est seulement la preuve de notre mince développement intellectuel, de notre ignorance de l'histoire et de la sociologie.

Cependant un sentiment instinctif de conservation nous dit à chaque instant qu'il nous faut un sauveur, un nouveau Pierre le Grand. Mais enfin si Pierre le Grand arrivait, quels seraient les moyens d'action que nous lui donnerions, étant donnée notre organisation actuelle? Que dirait la Douma de ses lois qu'elle n'aurait pas approuvées?

Elles ne sont pas égayantes, les perspectives qu'offre l'évolution de notre pays, tandis qu'il va s'enrichissant.

La richesse n'est pas le seul bien nécessaire à la vie. « Enrichissez-vous! » disait Napoléon III à la veille de sa chute. Nous ne croyons pas à la chute définitive de la Russie. Elle sortira de cette crise. Par quelle voie? Ne le saura que celui qui vivra assez longtemps. Nous ne nous proposions pas d'indiquer aujourd'hui ces voies qu'un jour la Russie doit s'ouvrir pour échapper à la crise. Nous voulions seulement caractériser notre évolution actuelle, qui ne donne au pays aucun organisation politico-sociale suffisante ni le moins du monde en rapport avec le développement matériel.

(*Moskowskié Viédomosti*).

LIVRES REÇUS

Méthodes américaines d'éducation générale et technique, par Omer Buyse, 3e édit. 1 vol. in-8°, 15 francs (Dunod et Pinat, édit.).

Economics as the basis of living ethics, par John G. Murdoch, 1 vol. $ 2 (Allen book and printing C°, Troy, New-York, édit.).

Weltwirtschaftliches Archiv, par Bernhard Harms, 2 vol. 20 mk. (Gustav Fischer, Iéna).

Le rôle de la violence dans les conflits de la vie moderne, enquête par M. R. Broda, avec la collaboration de MM. P. Descamps, F. Mazade et Is. Polako, 1 vol. 1 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

La politique des transports en Belgique, par G. de Leener, 1 vol. 3 fr. des TRAVAUX DE L'INSTITUT SOLVAY (Misch et Thron, édit. Bruxelles. — Marcel Rivière, édit. Paris).

Les lois de la sociologie économique, par A. Bochard, 1 vol. 8 fr. de la COLLECTION DES SYSTÈMES ET FAITS SOCIAUX (Marcel Rivière, édit.).

L'activité rationnelle, par H. Nuwendam. 1 vol. 1 fr. 50, de la BIBLIOTHÈQUE DE LA VIE PRATIQUE, 6, rue du Hanovre, Paris.

La question ovine en France, par Georges Jannin, 1 brochure de 100 p. (Jouve et Cie, édit. Paris).

LA TABLE DES MATIÈRES

(1re *période*).

Nous rappelons à nos lecteurs que l'on peut se procurer dans nos bureaux, au prix de 2 francs, une brochure contenant :

1° *La table chronologique de la « Science sociale »* (1re période : années 1886 à 1902 inclus) ;

2° La table des matières de la même période classée *par ordre alphabétique des auteurs ;*

3° *La table chronologique du Mouvement social* (1892-1903) ;

4° *La table alphabétique du Mouvement social.*

JUILLET 1913 106e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Réunions mensuelles. — Congrès de la Société de Science sociale (compte rendu des séances de l'après-midi. — La formation de la personnalité dans les « Landerziehungsheime », par R.-J. Barotte. — Livre reçu.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

Compte rendu de la séance de mai.

M. Paul de Rousiers recherche quelles ont été les répercussions du développement de l'emploi de la vapeur dans les transports maritimes. On peut classer ces répercussions comme suit :

1° *Répercussions sur l'Atelier.* — Diminution des matelots spécialistes, et leur remplacement par des ouvriers (soutiers, chauffeurs et mécaniciens), qui sont déspécialisés, ou tout au moins qui ont une spécialité plus large puisqu'ils peuvent l'exercer sur terre aussi bien que sur mer. Il existe des rivalités continuelles entre les officiers de pont et les officiers mécaniciens qui sont d'une formation et d'une origine différentes. Une invention nouvelle, par exemple la généralisation de l'emploi du moteur à pétrole, pourrait être un remède qui faciliterait le recrutement actuellement difficile des mécaniciens.

Une autre source de difficultés provient de ce fait que le navire est aujourd'hui un grand atelier ; que, dans la flotte d'une même compagnie, ou même sur les navires de compagnies différentes faisant le même service, les taux de salaires s'égalisent et que, d'autre part, des obstacles particuliers empêchent une organisation normale de la représentation ouvrière. Cela s'explique facilement si l'on réfléchit que les gens de mer sont presque toujours dispersés par le fait même de l'exercice de leur profession. Leur métier les éloigne des syndicats. Par suite, ceux-ci se recrutent forcément parmi les marins les moins actifs et les moins qualifiés pour parler au nom de leurs camarades.

Au point de vue patronal, l'atelier de travail étant devenu plus grand, les navire coûtant plus cher, et le capital d'exploitation étant plus considérable, l'armateur-capitaine et l'armateur-négociant ont à peu près disparu ; l'armateur est devenu un grand patron, très souvent même un patron collectif, une société par actions.

2° *Répercussions sur la famille.* — La vapeur, en diminuant la durée des voyages, a permis aux marins d'être plus souvent en famille. Les coutumes matriarcales ont ainsi perdu de leur force. D'autre part, il a été possible de faciliter les délégations de salaires à la femme du mari, ou à d'autres membres de la famille.

Enfin, la vapeur a rapproché les distances entre les émigrants et leurs familles. Elle a permis à l'émigration périodique de s'étendre. C'est ainsi qu'on voit des Italiens aller faire en Amérique des travaux de saison et revenir ensuite passer chez eux une autre période de l'année. En 1911, plus de 50.000 retours d'émigrants d'Amérique du Nord en Italie ont été relevés. La plupart de ces retours

s'expliquent par l'émigration périodique.

3° *Répercussions sur l'Expansion de la race.* — L'Expansion de la race a été facilitée par la création de possibilités nouvelles, et par le développement des échanges. Cela ne veut pas dire que tout le monde soit apte à en profiter.

Trois attitudes sont en effet possibles en face du progrès :

L'indifférence, la désorganisation ou l'adaptation.

La première attitude est de moins en moins possible, par suite de l'intensité croissante de la concurrence universelle, et les races supérieures arrivent seules à s'adapter au progrès.

M. Descamps fait remarquer les analogies nombreuses qui existent entre les répercussions mises en lumière par M. de Rousiers et celles que l'on peut relever dans les autres travaux : extension de l'atelier, élargissement des spécialités, création d'emplois nouveaux, etc. Il semble donc qu'il y ait des répercussions générales du machinisme, à côté des répercussions particulières à chaque métier.

M. Descamps fait remarquer qu'un même fait peut produire des influences contraires selon la façon dont il se présente. Ainsi le steamer qui diminue les absences du père dans les familles de marins, tend à les augmenter dans celles des cultivateurs fragmentaires qui ont recours de l'émigration périodique.

A propos du remplacement possible de la vapeur par le pétrole, M. Descamps fait remarquer que les sources de ce dernier sont limitées et sctuellement il y a une raréfaction du pétrole.

M. Ferrand observe qu'en Russie l'emploi du pétrole a été en croissant.

M. Firmin-Didot fait remarquer toutefois qu'actuellement, dans le sud de la Russie, on constate un recul de pétrole devant le charbon.

M. de Rousiers dit que les sources de pétrole sont loin d'être toutes connues; on fait beaucoup de recherches dans cette direction, et l'on ne peut pas prévoir l'extension que peut prendre l'industrie pétrolifère. En 1857, la production mondiale du pétrole était de 275 tonnes. En 1901, elle atteignait près de 22 millions de tonnes. En 1911, elle a été de 46 millions et demi de tonnes.

M. Bureau dit que toutes les transformations dues au steamer n'ont pas été heureuses. Le matelot a un travail dur mais intermittent, tandis que le soutier, par exemple, a un travail dur et constant.

D'autre part, le classement que l'on fait du Rang de la race n'est qu'un classement partiel; un peuple peut-être supérieur sous certains rapports et inférieur sous d'autres.

M. Blanchon indique quelques autres répercussions de la vapeur, notamment sur la colonisation rendue plus facile, — sur les guerres d'outre-mer (Transvaal, Japon, etc.); — sur la pêche, qui a été complètement transformée.

M. de Rousiers, à propos de la pêche, dit que l'atelier familial disparaît et qu'au point de vue de la sécurité, c'est une bonne chose : les naufrages de petites barques sont très nombreux, et tous les membres valides d'une famille disparaissent ensemble.

Répondant à une question de M. Lyautey, M. de Rousiers dit que l'inscription maritime ne doit pas être rendue responsable des difficultés nées entre les armateurs et leurs équipages.

Si l'on s'est plaint souvent du manque de discipline, ce résultat est dû en grande partie au manque de fermeté des autorités chargées d'appliquer les sanctions disciplinaires. Ces sanctions sont indépendantes du régime de l'inscription. Elles existent dans la législation de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, des pays scandinaves et, d'une façon générale, de tous les pays maritimes, bien que l'inscription maritime n'existe guère qu'en France.

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

III. — Les séances de l'après-midi.

A. — UN PLATEAU LORRAIN DE L'ANCIEN TYPE A L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

(*Séance du mardi.*)

M. Louis Adelphe décrit le pays de *La*

Haye, qui s'étend à l'ouest de Nancy jusqu'à la Meuse. Le sol est calcaire et sec; les villages sont agglomérés vers les vallées, où l'on rencontre des alluvions fertiles, et vers les pentes.

C'est un pays forestier, en partie défriché, surtout dans la partie septentrionale. On y trouve de nombreux bûcherons qui possèdent, une propriété fragmentaire cultivée par leur femme. Ces bûcherons fournissent en même temps une main-d'œuvre agricole temporaire dans le voisinage. Ces familles profitent, en outre, des subventions spontanées de la Forêt (cueillette, pâturage du sous-bois).

Le nombre des bordiers est considérable; car, outre les bûcherons, on trouve des artisans, des aubergistes, des transporteurs qui exploitent en même temps des exploitations fragmentaires.

Les terres sont très morcelées. Il y a une tendance au remembrement, mais celui-ci est rendu difficile par la nécessité de conserver des ados et des rigoles pour la pluie entre les parcelles.

Les terres sont divisées en trois soles obligatoires, à l'exception des parties les plus fertiles. Les enclos furent autorisés en 1766, et l'on vit se développer les prairies artificielles et la vache laitière, ainsi que la culture maraîchère.

Le pâturage des porcs sous bois fut interdit en 1701, et il fut remplacé par la pomme de terre, introduite par les Suédois au XVIIe siècle. Le houblon, introduit en 1816, se substitua peu à peu à la vigne. Le mouton décroît avec les jachères et la vaine pâture, et les chenevières sont transformées en jardins. Les bûcherons deviennent mineurs.

Les gens sont travailleurs, mais ont peu d'initiative; l'esprit de clocher est très vivace, et l'hostilité contre les étrangers est grande.

Il existe quelques grandes exploitations isolées qui sont appelées *fermes* dans le pays.

M. DE ROUSIERS fait remarquer que ce « plateau de l'ancien type » est en train d'évoluer pour devenir un plateau du type moderne. Ce phénomène est dû au développement des transports, et au voisinage des mines de fer, dont l'exploitation, on le sait, a pris une grande extension depuis une vingtaine d'années.

M. BURES, qui a eu l'occasion de faire des observations en Lorraine, a été frappé des caractères communautaires que présente le type social, par opposition aux Vosgiens montagnards à tendances particularistes assez accusées. Le pâturage en commun des moutons est un des phénomènes qui maintiennent les communautés villageoises.

M. ADELPHE dit qu'il y avait partout un berger communal faisant paître les moutons du village. Actuellement, il ne se forme plus de bergers, et l'on est obligé de faire appel à des bergers allemands ou belges, dont on est moins satisfait. Il en résulte que le mouton disparaît peu à peu.

M. DESCAMPS demande si le développement de la culture fragmentaire à la main ne peut pas s'expliquer par certaines conditions du sol. Il demande aussi si l'on constate des associations de cultivateurs, comme dans le *Saulnois*, décrit dans la dernière réunion mensuelle par M. Lyautey? Il constate la décadence du village à banlieue morcelée, ici comme en Champagne, et pour les mêmes causes.

M. ADELPHE dit que les labours sont faciles; le sol est surtout calcaire, et un cheval suffit parfois à labourer, de sorte qu'il n'y a pas, en principe, d'associations de culture. La culture fragmentaire ne s'explique guère que par la Forêt.

M. ROUX, par comparaison avec l'Auvergne, montre combien la vache assure plus facilement que le cheval l'indépendance d'un ménage. Elle nécessite un capital d'installation moindre. Il constate que la culture fragmentaire est liée en partie à la fabrication en atelier fragmentaire d'objets en bois. L'exportation de ceux-ci n'entraîne-t-il pas des rapports avec les villes.

M. ADELPHE dit que les habitants du plateau ont peu de rapport avec les villes. On ne fabrique guère que pour la consommation locale. Un faible excédent est seul exporté.

B. — L'INDUSTRIE TEXTILE EN RUSSIE ET LE PASSAGE DE LA VIE RURALE A LA VIE URBAINE.

M. Joseph WILBOIS a pu observer en Russie plusieurs types d'ouvriers placés à des stades différents du passage de la vie rurale à la vie urbaine.

Le point de départ, on le sait, est un paysan communautaire, patronné exclusivement par le Mir et le grand propriétaire.

A partir de là, on peut distinguer les trois phases d'évolution.

1° Un fabricant vient s'établir à la campagne et recrute la main-d'œuvre nécessaire parmi les jeunes gens des familles paysannes du voisinage. Exemple d'un moulinage de soie installé à la campagne et qui emploie principalement des jeunes filles de 15 à 17 ans, gagnant de 5 à 8 roubles par mois (15 à 20 fr.). Ceci a simplement pour effet de fournir un supplément de ressources aux familles de cultivateurs. Le patron a installé un dortoir et un réfectoire pour les jeunes filles qui viennent de villages situés quelquefois à plus de 10 kilomètres.

2° Installation à la campagne d'une usine qui emploie des ouvriers déracinés du sol. Exemple d'une teinturerie de soie et d'une filature de coton. Le patron crée un village pour loger les ouvriers immigrés, avec écoles, hôpital, garderie d'enfants, quelquefois un théâtre; il doit secourir les malades et les vieillards, organiser la police. On estime qu'il doit fournir en nature à ses ouvriers 50 % de la valeur du salaire en argent.

3° Usine installée en ville. On emploie surtout des ouvriers temporaires venus des campagnes. Temporaires veut dire qu'ils restent une saison à vingt ans, mais, dans tous les cas, ils possèdent à la campagne un peu de terre où ils retournent à chaque moisson et où ils prendront leur retraite. Ce sont surtout des jeunes gens ou des jeunes mariés. Souvent le mari travaille en ville et sa femme reste à la campagne, ou inversement. S'ils sont tous deux en ville, l'un loge dans le dortoir des hommes et l'autre dans le dortoir des femmes, car cela coûte deux fois plus cher de louer une chambre entière. Une chambre, 10 roubles par mois; chaque lit de dortoir, 2 roubles 50. La famille est donc complètement désorganisée, du moins tant que des salaires plus élevés n'auront pas permis la création d'un foyer.

Quoiqu'il n'y ait pas de syndicats, une grève générale peut facilement réussir, car les ouvriers rentrent dans leurs familles et sont patronnés par le Mir. Les patrons accordent facilement une augmentation de salaire, car ils sont à l'abri de la concurrence étrangère.

Depuis la Révolution, les salaires ont augmenté, et aussi le coût de la vie, mais les ouvriers continuent à dépenser la même somme en argent pour le logement et la nourriture. Ils sont plus mal nourris, et le surplus passe en dépenses de luxe : eau-de-vie, toilette de dimanche pour les hommes; toilette, parfums, gâteaux pour les femmes. Aussi les industries de luxe ont-elles pris un développement inouï en Russie, mais la famille ouvrière se désorganise complètement. Cependant, M. Wilbois estime que cette troisième phase n'est pas définitive. La désorganisation vient surtout de ce que l'ouvrier est tiraillé entre sa nouvelle vie urbaine et ses vieilles habitudes villageoises. Quand il aura perdu ses attaches avec son Mir pour devenir définitivement urbain, on peut espérer qu'il organisera sa vie dans des conditions analogues à celles du prolétariat occidental.

M. BUREAU est peu rassuré sur l'avenir de la civilisation, non seulement en Russie, mais en Europe, d'une façon générale. La civilisation « dégourdit » les ouvriers, mais au détriment de leur moralité. En Russie, malgré un patronage intense, on n'empêche pas les progrès de l'alcoolisme.

M. DE ROUSIERS fait remarquer que l'on peut être débrouillard sans devenir immoral. Les bandits, loin d'être des débrouillards, sont des gens qui n'ont pas été capables de s'adapter à la vie moderne. Celle-ci demande des individus à la fois débrouillards et moraux. L'élite seule y parvient. La crise russe provient de l'incapacité de la classe ouvrière à constituer une élite.

M. Ferrand dit que, non seulement l'élite ouvrière a dû venir de l'Occident, mais aussi une partie des patrons. Ceux-ci ont amélioré le sort des ouvriers autant qu'ils ont pu, notamment au point de vue du mode d'existence, des heures de travail, et aussi en créant des écoles, des œuvres de toute nature. La difficulté de la tâche réside en ceci que le Russe croit que, si le patron crée des œuvres, c'est par intérêt personnel.

M. Wilbois dit que les ouvriers russes ont un grand besoin de patronage; les grands patrons y ont répondu, et ont devancé les lois ouvrières de de Witte.

M. Géral fait remarquer qu'une classe supérieure se crée en Russie par l'immigration et la naturalisation.

C. — QUELQUES ASPECTS DE LA SOCIÉTÉ PRUSSIENNE.

(Séance de mercredi.)

M. Paul Descamps, qui a fait deux séjours en Allemagne, a été frappé du phénomène suivant : en même temps qu'il s'opère un travail de fusion entre les différents types locaux, on peut constater une évolution rapide qui a son origine dans le développement subit du machinisme, et qui se manifeste par une croissance hâtive des villes, par l'apparition de la question ouvrière, par des transformations de l'apprentissage, etc. L'introduction du machinisme dans un pays fait apparaître une série de phénomènes successifs analogues : une espèce de désarroi d'abord, puis une réaction organisatrice. Cette réaction se produit d'une façon plus ou moins lente selon les pays; en Allemagne, elle a été précoce.

Citons les syndicats ouvriers qui, quoique nés plus tard que les trade-unions anglaises, sont aujourd'hui en train de les dépasser. Les Kartells, ou syndicats patronaux essaient de régulariser la production. Les écoles d'apprentissage se sont mises à la hauteur des nécessités modernes, à tel point qu'on peut dire que chacun est bien préparé, au point de vue technique, à exercer sa fonction.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette adaptation, c'est la grande initiative prise par les pouvoirs publics. On peut dire qu'ils n'ont pas été pris au dépourvu, et que, jusqu'à présent, ils ont été le plus souvent à la hauteur de leur tâche, d'une tâche rapidement grandissante, et, qu'à tort ou à raison, ils ont cru devoir assumer.

L'urbanisation rapide a créé des problèmes d'habitation, d'hygiène, de police et d'assistance; ils ont été abordés et étudiés avec méthode, et souvent résolus avec succès.

Il semble donc que la machine administrative allemande ne soit pas lourde à mouvoir, et possède une certaine souplesse. La cause en est dans l'association des pouvoirs locaux et des pouvoirs généraux, et dans celle des particuliers et des pouvoirs publics. Ceci est surtout vrai du royaume de Prusse, dans lequel beaucoup de services locaux sont faits par des commissions mixtes composées de conseillers, de spécialistes et de notables. De plus, l'esprit de clan est faible. Enfin, il y a un sens de la responsabilité assez répandu, mais il est plus collectif qu'individuel, et c'est en cela que l'Allemagne se montre inférieure aux pays anglo-saxons. M. Descamps illustre cette différence dans la conception de la responsabilité dans le Royaume-Uni et en Allemagne, notamment en comparant les récentes lois ouvrières dans les deux pays.

Un grand danger pour l'avenir de l'Allemagne se trouve dans la tâche écrasante que les pouvoirs publics doivent assumer. Dès à présent, on peut noter des lacunes : le patronage moral et le patronage religieux sont insuffisants; on forme des techniciens capables, non des caractères; les écoles nouvelles se sont rapidement développées par l'initiative privée, mais on peut craindre qu'elles ne forment l'individualité au détriment de « l'homme social ».

Tout ce qui précède s'explique par la famille ouvrière : l'autorité y est quelquefois forte, mais non jalouse et se retranche volontiers derrière celle des autres.

M. Roux se demande si la coopération des notables au gouvernement local, n'est

pas un effet du système aristocratique?

M. Bailhache fait remarquer qu'en Prusse le système électoral est un système de classes. N'y a-t-il pas des différences entre l'est et l'ouest à ce point de vue?

M. Descamps est d'avis que les pouvoirs publics, en Prusse, sont basés sur les autorités sociales, qu'ils gouvernent par elles, mais aussi pour elles. Actuellement, il y a des influences réciproques entre l'est et l'ouest. Ainsi, dans l'est, la Commune rurale et le Domaine ont été séparés.

M. de Rousiers dit que la réunion de l'est et de l'ouest a fait la prospérité du royaume de Prusse, par la combinaison de deux éléments différents : l'ouest a fourni les patrons de l'industrie, et l'est, les cadres administratifs.

D. — LE RÔLE DE L'ÉLITE DANS LA DIRECTION INTELLECTUELLE ET MORALE D'UNE SOCIÉTÉ.

M. Paul de Rousiers montre le rôle nécessaire de l'élite dans la société moderne. Au point de vue matériel, le patron doit intervenir en temps de crise, et le crédit qu'on lui fait est de moins en moins long. Pour patronner, il faut à la fois du désintéressement et des loisirs. Il faut du désintéressement, car on ne doit pas compter sur la reconnaissance; il faut des loisirs, car le souci du pain quotidien empêche beaucoup de gens de s'occuper des autres.

Au point de vue moral, l'élite a un rôle analogue à jouer. Le Play a montré que les autorités sociales ont pour mission de faire régner la paix autour d'elles. Anciennement, leur tâche était simplifiée par la puissance des traditions. Aujourd'hui, il faut trouver des formules nouvelles, car la lutte pour la vie devient de plus en plus âpre.

Le développement de la lutte pour la vie, et la nécessité du maintien de la paix sociale ne sont pas contradictoires. La lutte pour la vie, n'est pas en réalité une lutte contre les gens, mais une lutte contre les choses. Ce ne sont pas les plus violents qui survivent, mais les plus aptes. Le milieu américain montre merveilleusement la chose, et l'on y voit s'établir une hiérarchie des races :

Les Indiens disparaissent; — les Nègres travaillent par intermittence; — les Slaves et les Italiens travaillent assez régulièrement et épargnent, mais ne s'élèvent pas; — les Allemands du sud et les Irlandais s'élèvent en général dans les fonctions secondaires; — enfin, les Scandinaves et les Anglo-Saxons sont les plus aptes à constituer une élite.

Le dévouement et la hauteur morale ne suffisent pas à l'élite; il faut qu'elle soit éclairée, qu'elle ait une culture générale. On ne doit donc pas laisser celle-ci disparaître devant la tendance croissante à la spécialisation. C'est par la culture générale que l'élite conservera le don à la clarté, le goût des beaux-arts, la connaissance de la philosophie et les croyances religieuses. Enfin, elle doit connaître la vie sociale, ne pas perdre le contact avec le milieu qu'elle doit patronner.

M. Blanchon dit que la tâche de l'élite dans la société moderne est devenue tellement absorbante, qu'une grande partie des efforts reste stérile, et qu'une plus grande coordination des efforts serait nécessaire.

M. Wilbois est préoccupé de la difficulté qu'il y a pour les différentes élites à se comprendre et à s'unir. Les intellectuels sont peu frottés aux hommes pratiques; aussi toute entreprise d'éducation qui mettrait en contact les jeunes gens se destinant aux affaires et les jeunes gens se préparant aux études rendrait-elle, à coup sûr, des services inappréciables à notre future élite.

M. Laroche se demande pourquoi le prêtre doit être protégé par une élite intellectuelle? Dans certaines régions, dans le nord par exemple, les prêtres sont très en contact avec les industriels et collaborent avec eux.

M. l'abbé Roux dit qu'il en est de même à Lyon. La difficulté actuelle vient surtout de ce que le contact entre le prêtre et les fidèles devient moins facile : anciennement, ils se voyaient à l'église; aujourd'hui, le prêtre doit se déplacer, organiser des œuvres, entreprendre des publications.

M. DE ROUSIERS dit que l'union des élites est parfois réalisée dans la même personne, par exemple lorsqu'un grand patron s'occupe des problèmes moraux et intellectuels de toutes sortes que pose l'agglomération de ses ouvriers. En Allemagne, on a réussi à faire collaborer la science et le travail. Il n'est pas impossible qu'une coopération plus étroite se réalise sur le terrain moral. Répondant à une question posée par M. Blanchon, M. de Rousiers dit que l'élite ouvrière a un rôle moral à jouer, mais que son rôle intellectuel est forcément limité.

E. — LA SCIENCE SOCIALE ET LES ÉTUDES JURIDIQUES

(*Séance du jeudi.*)

M. ASTOUL recherche si la méthode de la science sociale peut être utilisée dans l'étude du droit, et considère qu'il en est ainsi en tout cas pour l'histoire du droit et le droit comparé, qui sont des études spéculatives de faits sociaux.

Il convient de partir de l'examen de certains faits sociaux plus juridiques que les autres, qui sont par excellence les manifestations du droit positif dans la vie sociale. Ce sont :

1° Le *procès*. Si on ne le trouve pas expressément dans la Nomenclature, on peut l'apercevoir, dans les Phases de l'existence, sous le mot *condamnations;* puis à l'État, sous le nom de *cours centrales de justice*, on trouve le plus notable des organes permanents destinés à la solution des procès. D'ailleurs, des organes judiciaires peuvent se trouver à tous les degrés de la vie publique, et l'observation en révèle même qui se classent encore ailleurs (justice patriarcale, seigneuriale, ecclésiastique, corporative, arbitrage des autorités sociales, arbitrage international).

2° Les *règles de droit*, qui servent à la solution des procès. Elles peuvent être législatives, et constituer un mode d'action des autorités publiques, ou coutumières : celles-ci sortent des usages, mais l'usage ne devient droit coutumier que lorsqu'il est tenu pour obligatoire, et c'est à l'occasion des procès que ce caractère s'affirme le mieux.

3° La *jurisprudence*, ou art et science juridiques, suscitée par le besoin d'éviter les procès ou d'en assurer la solution. Elle donne lieu à la formation d'une spécialité de l'ordre des cultures intellectuelles.

L'étude de ces trois manifestations du droit forme un élément fondamental de toute étude d'histoire du droit. Mais ce sont des faits sociaux, subissant et exerçant des répercussions à la recherche desquelles convient excellemment la méthode de la science sociale.

C'est ainsi que, dans l'histoire du droit romain, pour bien comprendre le rôle du haut magistrat judiciaire qu'est le Préteur, l'activité quasi législative qu'il exerce par son Edit, et l'influence immense des jurisconsultes, il importe de connaître les conditions d'existence de la classe de grands propriétaires dans laquelle se recrutent magistrats et jurisconsultes, et de déterminer si son activité est plus orientée vers le travail agricole ou vers l'exploitation de la fonction publique.

M. ASTOUL conclut de cet exemple à l'utilité de la *Science sociale* dans l'histoire du droit.

M. DE ROUSIERS remarque que la Nomenclature n'assigne pas une place spéciale au procès, car il y a toutes sortes de procès, et ils se classent d'après leur objet. Les procès de divorce se classent aux Phases de l'existence; — ceux de mitoyenneté à la Propriété; — ceux entre patrons et ouvriers au Travail, etc.

Le procès crée un groupement momentané, mais il en est ainsi de beaucoup de choses, et la Nomenclature n'indique que les grands groupements stables.

M. BUREAU dit que la Nomenclature indique la condamnation, et n'a pas du tout visé le procès. Le procès, c'est le droit à l'état combatif.

M. ASTOUL pense que c'est en tous cas à l'organisation judiciaire que se classe le phénomène du procès considéré dans son entier.

F. — LES ASPECTS SOCIAUX DE LA LOI MILITAIRE ALLEMANDE DE 1913 ET DE LA RÉPONSE FRANÇAISE.

M. le commandant DEMIAU expose que la loi allemande de 1913 est une loi sociale

plus qu'une loi militaire. C'est une victoire de la famille allemande sur la famille française. Elle n'augmente pas autant qu'on pourrait le croire la force de l'armée allemande au moins en qualité, puisque l'Allemagne fera appel à des contingents moins sélectionnés que par le passé.

Mais, grâce à la supériorité écrasante de la natalité germanique, cette loi épargne dans une large mesure la famille et donne ainsi à une armée du service obligatoire à court terme le plus grand avantage social des armées professionnelles.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner les résultats que pourra donner, au point de vue de l'âge des hommes mobilisés, l'application de la loi allemande quand elle sera en plein rendement, basé sur l'hypothèse presque certaine d'une classe allemande valant sensiblement le double de la classe française correspondante.

1er effort : France : 6 ans, hommes de 21 à 26 ans; — Allemagne : 3 ans, hommes de 21 à 23 ans.

2e effort : France : 8 ans, hommes de 27 à 34 ans; — Allemagne : 4 ans, hommes de 24 à 27 ans.

3e effort : France : 16 ans, hommes de 35 à 50 ans; — Allemagne : 8 ans, hommes de 28 à 35 ans.

Quelle différence, non seulement dans la désorganisation de la vie économique et sociale, mais encore dans les deuils à prévoir!

Pour atténuer dans une certaine mesure cet état de choses déplorable, il y aurait lieu : 1° d'avancer autant que la prudence le permet l'origine du service militaire en France; 2° de tenir compte de la famille dans la répartition des classes mobilisées.

Pour remédier aux causes profondes du mal, il faudrait des mesures plus radicales et à plus longue échéance. Les élites, dont parlait hier notre Président, et particulièrement cette élite que forment les adeptes de la *Science sociale*, ne sauraient trop s'y employer et concentrer sur ce point leurs efforts et leur action.

M. Galichet se demande si la loi de 3 ans n'est pas un acheminement vers une distinction plus grande entre l'active et les réserves, et une tendance à donner plus d'importance à la première.

M. Roux dit qu'il est difficile de trouver des engagés qui constituent un bon élément. Les engagés se recrutent en grande partie dans le déchet social et conviennent à l'armée coloniale. Ils formeraient un élément insuffisant dans l'armée française en temps de paix.

M. Géral fait remarquer qu'il y a d'autres éléments que le nombre. En temps de guerre, l'Allemagne, entourée de pays hostiles ne pourrait plus s'approvisionner. De plus, elle jouit d'un crédit moins grand que la France. Enfin, il faut remarquer que la natalité allemande commence à baisser.

M. le commandant Demiau pense en résumé que la loi française actuelle n'est qu'un expédient. La solution définitive devra s'inspirer avant tout des nécessités sociales et, par voie de conséquence, des méthodes de la *Science sociale*.

FORMATION DE LA PERSONNALITÉ DANS LES « LANDERZIEHUNGSHEIME ».

Le but des « Reformschulen » ou « Écoles nouvelles » en général, et des Landerziehungsheime (Maison d'éducation à la campagne, par abréviation L. E. H.) en particulier, est la formation de la personnalité, c'est-à-dire que l'éducateur cherche à développer chez ses élèves toutes les qualités naturelles qu'ils possèdent, à leur en infuser de nouvelles, suivant les aptitudes des uns et des autres, mais sans jamais écraser dans aucun le principe d'individualité qui le caractérise. On ne veut pas que l'éducation donne un type unique d'hommes; mais les mêmes influences formatrices du Lieu, du Travail et des Cultures intellectuelles, du Mode d'existence, du Commerce, du Patronage, du Voisinage et de la Religion développent les garçons suivant l'orientation personnelle que chacun porte en soi, orientation qu'on préserve avec soin, afin de fournir à la société non pas des unités informes ou uniformes, mais de fortes personnalités

dont la diversité elle-même est nécessaire à l'ordre.

Le premier agent qui, par une influence tantôt prévue, tantôt imprévue, façonne la personnalité, c'est le *lieu*. Ce n'est pas dans n'importe quelle campagne qu'ont été établis les L. E. H., mais dans un site bien choisi de montagnes et de forêts, ou bien encore sur les bords enchanteurs d'un grand lac. La forêt porte au recueillement, à la réflexion ; elle est précisément le contraire de la ville. La ville, c'est le bruit étourdissant d'une civilisation parfois factice ; la forêt, c'est le silence impressionnant de la pure nature. La ville, c'est parfois la grande activité déprimante, tandis que la forêt en toute saison régénère la vie, et, comme disait saint Bernard, « elle parle parfois à l'âme religieuse mieux qu'un livre, et l'arbre et le rocher ont des accents plus pénétrants que ceux des maîtres rhéteurs » ; le garçon ne s'y promène pas indifférent, car il en reçoit des impressions fortes et durables qui l'aident à comprendre et à goûter les œuvres des poètes allemands.

La forêt est encore un lieu d'exercice pour l'œil observateur qui cherche à en découvrir les richesses et les mystères. L'élève des L. E. H. aime à courir sous les hautes futaies pour chercher des plantes, pour contempler de jolis coins ornés de vieux troncs d'arbres et de feuillages, pour suivre avec attention la vie des quadrupèdes et des oiseaux, dont il prend volontiers des photographies, qui parfois lui demandent beaucoup d'efforts et de patience, et dont la réussite est souvent subordonnée à la connaissance qu'il acquiert de la vie et des habitudes des animaux. :

Avec la forêt, c'est la montagne qui est appelée à être l'éducatrice de l'enfant ; la montagne avec ses horizons vastes et moutonnés, avec ses aspects toujours changeants au tournant des routes ou sous les différents ciels des saisons. Son immense panorama amène sous un regard unique, les tableaux les plus divers qui sont des résumés de la vie : village dans l'activité fiévreuse des journées de travail ou dans la calme tranquillité des soirs qui descendent sur la vallée ; champs que des laboureurs, grands comme des pygmées, retournent pour y jeter la semence, ou moissons indicatrices du travail accompli ; bois d'un vert tendre au printemps, plus foncés en été, multicolores comme un plumage de faisan dans l'époque qui précède la chute des feuilles, et tandis qu'en hiver tout semble mort, le sapin garde éternellement sa couleur et sa parure qui inspirent les poésies de Noël :

« O Tannenbaum, o Tannenbaum,
Wie treu sind deine Blätter !
Du grünst nicht nur zur Sommerszeit,
In Winter auch, wenn's friert und schneit.
O Tannenbaum, o Tannenbaum,
Wie treu sind deine Blätter.

La montagne et la forêt mettent dans l'âme le sentiment du beau, de la grandeur, du coloris ; elles y font descendre le silence et incitent à la réflexion ; elles rendent leurs habitants observateurs. L'élève du L. E. H. ne découvre pas souvent la joie qu'il en éprouve ; on peut cependant s'en rendre compte facilement en le surprenant, étendu sur un mur qui surplombe un abîme, perdu dans la contemplation.

Mais la montagne donne encore un autre résultat, celui-là peut-être inattendu. Les L. E. H. vont se percher le plus haut possible, parfois sur un sommet aux pentes abruptes, tel Bieberstein, comme un nid d'aigle sur un rocher. On part en promenade, on s'amuse ; on a goûté tous les réconfortants plaisirs de cette campagne que l'on a parcourue à pied ou bien à bicyclette ; on est quelque peu fatigué de la route, et c'est alors que toujours, toujours il faut, avant de trouver le repos, faire encore un dernier et pénible effort pour grimper le sentier rapide qui monte à la maison : effort très éducateur, qui enseigne à peiner jusqu'au but et qui empêche de s'amollir dans les jouissances, même les plus nobles et les meilleures.

Tandis que Bieberstein, Haubinda ou Winkersdorf sont situés dans la forêt ou sur la montagne, il est d'autres L. E. H., qui, comme Schondorf, jouissent du voisinage d'un lac, et cette situation ne le cède en rien pour le côté éducateur à la forêt, à la montagne. Comme elles, il donne le

sentiment de la nature et de ses beautés ; il est même plus vivant que ses sœurs. Au printemps, le mince brouillard, qui flotte sur ses eaux, estompe le contour de ses bords et en fait une mer sans limite; en été, il offre à l'élève ses eaux agréables et ses jeux de lumière; il s'agite en automne, et, farouche, se soulève sous la poussée du vent; enfin, quand toute la nature semble morte et que la gelée ou la neige étend sur toute chose le ton mât de sa blancheur, un être ne s'endort pas sous le pâle soleil d'hiver : c'est le lac qui vit dans le clapotis perpétuel de ses ondes, ou dans le saut brusque de ses poissons qui troublent un instant le poli de son miroir. Il est, en tout temps, l'ami des écoliers qui sont d'habiles nautonniers et d'infatigables rameurs. Lui aussi commande l'effort final, car lorsqu'on revient d'une partie sur le lac, — petits ébats en cercle comme le vol capricieux des mouettes ou bien voyage au long cours d'un grand après-midi, — il faut ranger les kajaks, plier les voiles, suspendre les barques, tout remettre minutieusement en ordre, afin que rien ne s'abime et que tout soit prêt pour de nouvelles excursions.

Mais, à côté de ces ressemblances, le lac d'une part, la montagne et la forêt d'autre part, offrent des différences d'influence. Ces deux dernières portent à la vie solitaire ; il ne faut pas être en groupe bruyant pour observer les animaux, pour peindre des coins choisis, pour goûter des impressions profondes. Le silence appelle le silence et si l'on recherche le calme de la forêt, ce n'est pas pour le rompre par les éclats du bavardage. Au contraire, par prudence et par plaisir, on va toujours en grand nombre dans les kajaks ou pour se livrer au sport de la rame et de la voile. Tandis que la forêt et la montagne vous procurent mille moyens de vous rendre invisibles, le lac, sur son immensité découverte, n'offre pas de lieu de retraite. Du reste, le plaisir du sport nautique consiste à naviguer en flottille, à faire des courses, ou bien à se croiser, à se saluer au passage comme des voyageurs qui se rencontreraient par hasard sur l'Océan. Il est vrai que la montagne en hiver réunit les garçons pour l'exercice du ski ou pour la course vertigineuse du bobslégh à quatre, à la construction duquel chacun a pris sa part. On peut cependant conclure que la forêt, du moins, et souvent la montagne, incitent à la vie individuelle, tandis que le lac appelle la vie collective.

Du reste, on peut remarquer que les citoyens des Deutchen Landerziehungsheime [1] (par abréviation D. L. E. H.) semblent être plus portés à la vie individualiste que les habitants de l'école de Schondorf; les premiers aiment à être livrés à eux-mêmes, à se promener seuls ou par deux; ils passent les uns près des autres sans avoir l'air de se connaître; les seconds communiquent davantage entre eux. Peut-être la disposition des bâtiments contribue-t-elle aussi à développer ces tendances. A Haubinda, en plus d'une maison principale, d'autres constructions plus petites abritent des groupes d'élèves avec des professeurs; mais la tendance à l'isolement s'accentue dans cette cabane rustique que le garçon se construira dans le bois ou même sur un arbre et qu'il habitera pendant toute l'année. A Bieberstein, ni les vieux couloirs monastiques, ni la petite cour intérieure n'incitent à se réunir. Schondorf, au contraire, quoique formé de plusieurs bâtiments, donne la sensation du groupement. Une grande cour, que l'on traverse fort souvent, remplit son rôle de place publique : on s'y arrête pour jouer, pour causer, pour prendre des nouvelles. A Bieberstein, on est « citoyen »; à Schondorf on est « concitoyen ».

Enfin, l'influence du *lieu* compénètre celle du *mode d'existence* pour agir sur la formation de la personnalité : c'est l'habitation en chambre; la chambre, sorte de second vêtement auquel on porte le même intérêt d'hygiène et d'esthétique qu'au premier. Le jeune Allemand a de la peine à comprendre comment le Français peut supporter l'internat avec le grand dortoir et les salles d'étude: il ne veut pas y croire. On ne trouve en Allemagne de système analogue à l'internat de France

1. Bieberstein, Haubinda, Ilsenburg.

que dans les « convicts » installés surtout dans certaines provinces rhénanes; mais ces institutions ont donné de si détestables résultats à tous les points de vue, que l'autorité ecclésiastique prend elle-même l'initiative de les réformer.

Le garçon des L. E. H. possède son « chez soi » où il vit et travaille; c'est là qu'il a toutes ses affaires, ses livres, les collections qu'il a faites. Il organise ce buen-retiro à son goût, se fabrique des meubles à la fois simples et artistiques qui aident à l'ordre et à l'ornementation. Le visiteur est généralement frappé du bon goût et de l'agrément que présentent ces petites demeures et l'observateur un peu psychologue, peut d'un seul coup d'œil juger à quelle sorte d'habitant il a affaire. Chez le trappeur naturaliste, des peaux de serpents séchées grimpent le long des murs, des dépouilles d'écureuil sont fixées les pattes étendues, et dans l'air, des busards et des éperviers déploient leurs ailes. Chez un autre, des papillons étalent sous le verre leurs mille couleurs; chez un autre, la bibliothèque, déjà considérable, annonce un futur « Herr Doktor »; chez tous, les tableaux, les gravures, la disposition des objets révèlent des âmes d'artistes. Ainsi le jeune homme grandit au milieu de cette vie qu'il s'est faite peu à peu pour lui-même et par lui-même, suivant son goût et son caractère; ses années passées ne sont pas perdues, mais demeurent présentes à ses yeux et forment une petite *tradition*, qui est à la fois une force et une orientation. Il conserve ainsi son caractère propre et s'y développe, sans voir toutes ses qualités personnelles se perdre dans je ne sais quel type uniforme qui, à force d'être « tout le monde », cesse d'être « quelqu'un ». La chambre favorise aussi le travail personnel. A quelle occupation particulière peut en effet se livrer le garçon qui n'a pas une place à lui pour mettre et ranger ses photographies et ses appareils, ses flacons de produits chimiques, ses maquettes de modelage, ses dessins, ses échantillons de minéralogie, ses livres de physique ou d'histoire? Le casier d'étude est absolument insuffisant pour remplir ce but, car il n'est pas assez grand et reste surtout exposé à la curiosité et au désordre que produisent souvent les membres d'une collectivité peu soigneuse. De plus, ces travaux particuliers se font pendant les temps libres; mais il faut avoir un lieu à soi pour pouvoir s'y adonner, et ce lieu est naturellement la chambre.

On peut objecter que l'enfant est mieux éduqué dans une vie plus commune et que la chambre doit être réservée à l'adolescent. La théorie semble bonne aussi, à condition qu'on ne tienne pas trop longtemps le garçon dans le système communautaire, mais qu'on lui donne sa chambre — qui, du reste, peut être une demeure pour deux ou trois, — pendant les quatre ou cinq dernières années d'école, afin qu'il profite des avantages importants ci-dessus énumérés. C'est ce qui a lieu à Schondorf où le système est mixte.

Dans la montagne, près de la forêt, ou dans le voisinage du lac, l'élève des L. E. H. doit être « toujours occupé ». C'est un principe général qui commande partout et ces occupations mêmes, *travaux manuels* et *cultures intellectuelles*, collaborent à la formation de la personnalité. Il en a été déjà longuement parlé dans des livres et dans différentes revues; il importe donc de noter seulement leur part d'influence.

Les travaux manuels intéressent toutes les parties du corps, demandent la même activité à la main gauche qu'à la main droite. Ils donnent de plus au jeune homme l'endurance, l'habileté, l'adresse, l'initiative, la force, et développent ainsi la « confiance en soi » qui fait qu'on est bien armé pour la vie. Ils mettent en œuvre le tempérament artistique et lui permettent de s'exprimer dans des meubles ou des objets de décoration qui ont en même temps leur utilité.

Quant aux cultures intellectuelles, on sait déjà leur puissance formatrice, surtout dans le système pédagogique allemand qui donne à l'élève une part très active dans son instruction; mais on peut remarquer l'importance donnée dans toutes les L. E. H. à la musique, et dans les D. L. E. H. en particulier, à l'histoire.

Il faut relire une page des *Sources* du P. Gratry pour comprendre l'intérêt que prennent les auditeurs des réunions du soir à entendre le professeur de musique et souvent leurs camarades exécuter les plus beaux morceaux classiques ou modernes. Devenir un musicien, soit pour l'audition, soit pour l'exécution, c'est devenir un amateur de jouissances élevées, honnêtes et pures; c'est acquérir aussi un goût sûr et une grande délicatesse de sentiment. La musique est, comme on le pense à l'École des Roches, non seulement un moyen utile de récréation, mais un facteur très important d'éducation, et ce serait certainement un signe d'affaiblissement dans « l'Erziehung » si l'on voyait les « Musikkapella » se vider d'auditeurs.

A cette formation d'âme, il faut ajouter une influence sur la tournure d'esprit que donne au garçon du D. L. E. H. la place prédominante accordée à l'histoire. Cette histoire, enseignée par la puissante personnalité du Dr Lietz, développe à fond l'idée de la patrie, en montrant dans les faits les sources du sentiment patriotique, en approfondissant les traditions nationales, en scrutant les problèmes intéressants de l'époque actuelle. Elle forme aussi les esprits à bien voir et à bien raisonner. Avant d'entreprendre l'étude d'une période, les élèves lisent des ouvrages qui en parlent, souvent les sources elles-mêmes. Ils rendent compte de leurs lectures. Alors le professeur a pour tâche d'organiser, de systématiser ces connaissances, travail qu'il exécute en questionnant habilement ses auditeurs sur les matières dont ils possèdent un fond suffisant. C'est ainsi que l'élève apprend en quelque sorte de lui-même, non pas dans cette libre critique sans direction, que le *Berliner Tageblatt* du 11 août 1912 reprochait à une « Reformschule », mais avec l'orientation intelligente que peut donner un homme compétent. Patriotisme, méthode de travail, formation du jugement, voilà ce qu'apporte l'enseignement de l'histoire.

Du reste, le garçon des L. E. H. n'apprend pas seulement à « acquérir », on l'instruit aussi à « donner ». Outre la récitation ordinaire des leçons, il est appelé à faire dans les réunions du soir, devant toute l'école, augmentée souvent par la présence d'étrangers, des sortes de conférences sur les matières qui sont enseignées, comme aussi sur les questions politiques et sociales qui font l'intérêt du moment et dont tout le monde est au courant par la lecture quotidienne des journaux. Ainsi la personnalité se forme encore par l'acquisition de l'habitude de la parole publique et par la nécessité d'acquérir et de préciser ses idées pour les exposer convenablement. Le résultat, c'est la disparition de la timidité, de l'hésitation, c'est le renforcement de la confiance en soi.

A propos du travail, il est intéressant de noter comment ces personnalités qui chaque jour se développent, remplissent les programmes des classes. En général, les élèves ont une occupation préférée, une étude de prédilection à laquelle ils consacrent la plus grande partie de leurs temps libres et qui, le plus souvent, correspond à leurs vues d'avenir : tel veut être architecte, tel autre professeur de mathématiques, tel autre professeur de physique, tel autre veut entrer dans une banque, tel autre veut devenir médecin. Ces élèves, tout en s'adonnant à leur travail préféré, savent qu'ils auront toujours à franchir l'obstacle de l'examen qui correspond au baccalauréat. Alors, à cause de ce travail personnel, ils sont incités à donner leur application aux autres matières, même à celles pour lesquelles ils auraient peu de goût. Le futur docteur ès sciences naturelles commence par faire des collections, et les coléoptères sont pour lui un stimulant à apprendre la langue française. De plus cet amour pour un travail crée l'habitude du travail, qui se reporte naturellement sur les autres matières et en facilite, dans une certaine mesure, l'étude.

On a reproché aux Ecoles Nouvelles de chercher à faire disparaître l'effort; les constatations précédentes montrent qu'il n'en est rien. On a dit aussi que les E. N. cachent l'effort et ne veulent que rendre le travail aimable; instruire en amusant. Ici il faudrait distinguer et la théorie des

L. E. H. est, en effet, de ne pas envisager le travail comme un pensum, mais comme le devoir quotidien qui a tout à la fois ses fatigues e ses jouissances. Ces reproches, du reste, tombent d'eux-mêmes lorsqu'on constate ce qu'est le *mode d'existence* dans les L. E. H. Il faut se reporter à tout ce qui a été déjà écrit sur le costume, la nourriture, la vie corporelle saine et hygiénique de ces écoles; il faut voir comment la « vie simple » éloigne de la mollesse et du luxe, pour comprendre qu'un tel élève se développe dans l'effort, non pas certes dans cet effort sans but qui ne serait fait que pour lui-même, sous prétexte d'exercice, mais dans l'effort qui atteint une fin dont ensuite on peut jouir et éprouver quelques légitimes satisfactions.

Au mode d'existence, se rattachent les créations qui sont, dans les L. E. H., aussi formatrices que le reste, surtout pour l'initiative et l'imagination. Ce sont, par exemple, les « Kriegsspiele » (jeux de guerre), qui font exécuter de vraies petites manœuvres combinées sur un thème précis. Un parti bleu occupe la ligne qui va de X... à Y... Un parti rouge doit réussir à traverser cette ligne avec des provisions que traîne un âne dans une petite voiture, laquelle a l'inconvénient de faire beaucoup de bruit. Mais voici la solution trouvée par un élève : deux hommes prennent les vivres et passent inaperçus pendant que l'attention de l'ennemi est détournée par quelques combattants qui se sacrifient pour l'intérêt général. Le stratagème eut plein succès. Quant à l'âne, il réussit à passer aussi... à grand renfort de coups de bâton.

Puis ce sont les voyages d'automne et de Pentecôte qui doivent durer neuf jours et pour lesquels le D. L. E. H. n'autorise officiellement que 35 marks. Le chemin de fer en absorbe déjà presque la moitié et avec le restant il faut manger et dormir pendant le laps de temps indiqué. C'est là que la vie simple triomphe; elle se réduit parfois au couchage sur la paille ou sous la tente; les jambes additionnent les kilomètres dans les Alpes Bavaroises, dans la Forêt Noire, dans l'Eiffel, ou bien en Alsace. L'estomac s'habitue aux « Würste » et aux pommes de terre; et quand, après avoir cru trouver, au bout de 28 kilomètres, un gîte réconfortant, on est obligé d'aller chercher à une heure de distance un couchage très sommaire, il y a là vraiment une formation du caractère, un développement de l'énergie, pour ne pas faiblir et conserver l'entrain et la bonne humeur qui sont nécessaires en pareille occasion, comme aussi cette endurance est le signe d'un bon entraînement.

Autre grande distraction : le théâtre. Quelle part active prennent les élèves dans l'organisation d'une pièce! Après s'être bien pénétrés de leurs rôles, ils construisent eux-mêmes leur scène, fabriquent les décors; on consulte des livres historiques pour le choix des costumes; des images artistiques donnent l'idée de certains tableaux qu'on reproduit dans le cours du drame ou de la comédie. Ce n'est pas une petite affaire que de préparer une représentation avec des jeunes gens dont l'esprit est ennemi du médiocre dans tout ce qui touche à l'art.

C'est aussi à Schondorf l'organisation des fêtes vénitiennes sur le lac : on prépare, on combine, on imagine, on s'ingénie; la musique et la poésie se mêlent à la beauté de la nature; toujours la personnalité est en action pour travailler au mieux possible. A Schondorf encore, on trouve le « casino » du samedi, sorte de réunions entre camarades où l'on se reçoit avec thé et musique, comme plus tard on ouvrira son salon à ses amis pour passer une agréable soirée; la conversation n'a pas naturellement le ton grave de l'âge mûr, mais conserve le tour enjoué et primesautier de la jeunesse. L'arrivée inopinée d'un maître ou du directeur ne change rien à la face des choses. Il est reçu en bon camarade et prend part au bavardage et aux chansons. Ainsi la dissimulation et les cachotteries sont entièrement bannies et la personnalité se développe dans la franchise et dans l'habitude de la bonne entente.

L'initiative et la précision du jugement sont aussi cultivées dans les relations financières des élèves entre eux, dans ce qu'on

pourrait appeler leur *commerce*. Sans parler de l'élève chargé d'aider l'économe du D. L. E. H., les autres garçons agissent en hommes qui connaissent la valeur de l'argent et qui apprécient l'ordre en toute chose, et ceci se révèle dans leurs « Vereine » : société photographique, club de tennis, association pour la salle de lecture, groupement rattaché aux « Naturschutzparke ». Le trésorier tient des comptes méthodiques, se fait verser les cotisations en argent ou en billets signés, payables à vue chez l'économe. Les garçons agissent en tout ceci par eux-mêmes; les professeurs qui participent à ces « Vereine » n'y viennent qu'en membres d'honneur, capables il est vrai de donner des conseils, mais sans intervenir dans la gestion des finances. L'élève apprend à agir en homme libre et en honnête homme. Ainsi, sous l'action des causes multiples qu'on vient de voir, la personnalité du garçon se développe avec toutes les qualités que ces influences apportent, mais cependant avec ce tour particulier chez chacun, qui fait qu'un élève des L. E. H. reste « lui-même ».

Cependant il y a, dans ce développement un danger. L'homme n'est pas nécessairement bon parce qu'il a une personnalité; par elle-même et en dehors d'une orientation, elle n'est qu'une force qui peut produire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. « Être moine ou brigand, » disait un chevalier du moyen âge au caractère fortement accusé. Croire qu'il suffit de développer la personnalité pour faire un homme bon, c'est tomber dans l'erreur de ceux qui disent : ouvrir une école, c'est fermer une prison. La personnalité mal dirigée en effet favorisera la brutalité, l'orgueil, l'égoïsme. Comment les L. E. H. peuvent-ils empêcher leurs élèves de devenir des « écraseurs » ou des individualistes? La réponse est facile à donner en théorie, elle est parfois plus difficile à trouver dans la pratique. C'est en orientant l'enfant, le jeune homme, par les conseils, par les exemples, par l'impulsion même qu'ils reçoivent de la vie de l'école, par une influence morale : *patronage*, *voisinage*, *religion*, voilà les éléments qui arrivent à ce résultat.

Le *patronage* que reçoit l'élève est celui de ses professeurs. Son efficacité dépendra donc de leur caractère, à la fois de leurs qualités et influences personnelles et du lien corporatif et moral qui fait d'eux un corps agissant à son tour d'une façon invisible mais réelle sur l'ensemble des élèves comme sur chacun d'eux en particulier. En dehors des classes, chaque professeur exerce son action sur le groupe des élèves, qui sont venus librement former sa « famille » et qui se réunissent dans sa chambre le jeudi soir. Là, on cause, on lit, on discute en mangeant des pommes, des raisins que le D. L. E. H. octroie en cette occasion ou bien en prenant le thé. Du reste, l'influence des professeurs n'est pas réservée, car tous passent la journée entière au milieu des écoliers et par la bonne camaraderie qui est la règle de conduite des professeurs envers les garçons dans les L. E. H., les qualités, les sentiments, la science des éducateurs influent à chaque instant sur les élèves, au point que si, dans une telle école, il y a malaise, division, ou seulement non-union, ces défauts se répercutent sur tout l'ensemble et la bonne orientation de la personnalité y perd. De même, si un ordre général est fortement établi par le corps professoral, la discipline, qui en est le résultat, devient facile et naturelle.

Le directeur est nécessairement l'âme de toute cette vie et lorsque, comme à Schondorf, il remplit le rôle du *gentleman* qui dirige tout avec une ferme bonté, sans prétention cependant, mais avec le souci de développer les bonnes manières, l'école en ressent un vrai bien-être et chaque élève apprend que la politesse consiste à se gêner un peu pour les autres.

A ce patronage des professeurs sur les élèves, il faut ajouter, pour les L. E. H. où les grands sont réunis avec les petits, le patronage des premiers sur les derniers. A cause de leurs camarades plus jeunes, les aînés sont obligés de retenir leurs forces, de ne pas en abuser, de les mesurer, ou bien la souffrance des camarades plus

faibles devient une mesure facilement appréciable de la mauvaise orientation de la personnalité.

A côté de l'influence du patronage, il y a celle du *voisinage*, quand il existe. Nul à Haubinda, à Bieberstein et dans d'autres maisons, qui sont isolées, il se fait sentir au contraire à l'école de Schondorf, qui se trouve sur le bord septentrional du village. Pour aller au lac, on peut s'y rendre par un bois isolé des maisons; on doit aussi prendre le chemin bordé de jardins particuliers; on traverse le village. Tous les jours, on a l'occasion de causer avec les habitants surtout avec les riverains de l'Ammersee dont on a quelques services à obtenir. Cette petite fréquentation du monde oblige à la bonne tenue et à la politesse. Elle enseigne au jeune homme qu'il n'est pas seul sur la terre et que, pour entretenir de bonnes relations avec autrui, il faut y « mettre du sien », savoir éviter toute parole impolie ou blessante, qui fermerait les services pour l'avenir.

Enfin ce qui peut par-dessus tout contribuer à former la personnalité et principalement à lui donner une bonne orientation, c'est la *religion*. Là où elle manque, ou bien là où elle n'est qu'objet d'invitation, sans être envisagée comme un devoir, les défauts de la personnalité doivent en conséquence se montrer; non pas que, dans de telles L. E. H., les élèves soient plus mauvais qu'ailleurs, mais tout le profit qu'on peut retirer de la religion est perdu. On n'a rien peut-être à reprocher à l'allure générale de la maison, mais un certain égoïsme, inégalement manifesté, apparaît parfois pénible. La religion ennoblit toute la vie et lui fait porter de bons fruits. Elle transforme chaque acte, si petit et si insignifiant qu'il soit, en vertu, elle incite donc à chaque instant à faire « le mieux possible ». Elle est donc source d'énergie et de bonne orientation; elle est surtout la grande ennemie de l'abus de la force et de l'égoïsme. C'est ce qu'a bien compris l'école de Schondorf, qui donne à toute la vie une inspiration religieuse, qui mène de front la formation du cœur et la religion du cœur et qui ajoute à cette inspiration religieuse la pratique d'une religion positive, catholicisme et protestantisme. C'est à cela qu'il faut attribuer ce qu'on y sent de douceur, de cordialité, de bonté, de franche camaraderie et de dévouement mutuel.

R.-J. Barotte.

LIVRE REÇU

Les promesses de la vie américaine, par Herbert Croly, trad. de l'angl. par MM. Firmin Roz et Fénard. 1 vol. in-8° écu de la Bibliothèque France-Amérique, 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

AOUT-SEPTEMBRE 1913 107e ET 108e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Errata. — Le système Taylor d'organisation du travail, par P. Descamps. — La question de l'apprentissage, par G. Olphe-Galliard. — La question des gens de couleur aux États-Unis, par L. Poinsard. — La hiérarchie des besoins, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAU MEMBRE

M. Ed. A. Camara, Caixa, 18. Bahia. (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

ERRATA

Dans le fascicule 105, *Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions* (première partie). Juin 1913 :

Page 10, 19e ligne. — Au lieu de *provoqués*, lire *provoquées*.

Page 11, 29e ligne. — Au lieu de *a frappé*, lire *ont frappé*.

Page 12, 18e ligne. — Au lieu de *ne peut manquer*, lire *ne peuvent manquer*.

Page 39, 21e ligne. — Au lieu de *numéro Wood Cannock Pit*, lire *numéro 1, Cannock Wood Pit*.

Page 48, 13e ligne. — Au lieu de *où il faut arriver*, lire *auxquelles il faut arriver*.

Page 61, 1re ligne. — Au lieu de *fallut*, lire *faut*.

Page 63, dans la note, 3e ligne en partant du bas. — Au lieu de *parti unionisme*, lire *parti unioniste*.

LE SYSTÈME TAYLOR D'ORGANISATION DU TRAVAIL [1]

Frédéric Winslow Taylor est l'inventeur des aciers à coupe rapide, qui ont permis de doubler et tripler le rendement des machines-outils. Il est également l'auteur d'un nouveau système d'organisation des usines, qui a pour but d'épargner à l'ouvrier les mouvements inutiles, et d'accroître ainsi sa production journalière sans augmenter sa fatigue. La première invention n'intéresse qu'une industrie particulière, tandis que la seconde est susceptible d'applications dans une foule de travaux, et M. Taylor a la ferme conviction que ces principes seront tôt ou tard appliqués dans le monde civilisé. Quoi qu'il en soit, il y a aujourd'hui plus de 50.000 ouvriers américains qui travaillent sous ce régime, et ils reçoivent des salaires supérieurs de 30 à 100 % à ceux qui sont payés à des hommes de même valeur dans les usines voisines.

Nous voudrions dire quelques mots de ce système d'organisation des usines, « d'organisation scientifique », suivant l'expression de l'auteur.

Quoiqu'il ne soit pas issu d'une famille ouvrière, M. F. Taylor, après avoir été apprenti modeleur et mécanicien, débuta en 1878, dans la *Midvale Steel Co*, en qualité de simple manœuvre, mais en quelques années, il franchit les étapes d'ouvrier tourneur, de contremaître et de chef d'atelier. Son succès, il le dut d'abord à ce que, ouvrier, il s'efforça de développer sa production, et, chef, il s'appliqua à

1. *Principes d'organisation scientifique des usines*, par F. W. Taylor, trad. de Jean Royer, avec une préface de Henry Le Châtelier, 1 vol. 4 francs (Dunod et Pinat, édit., 1911).

accroître celle des ouvriers, ne gardant que les meilleurs et agissant surtout sur les apprentis.

Mais tout ceci était le résultat d'un empirisme encore grossier que, très vite, Taylor voulut transformer en données précises.

Disons d'abord qu'il nous semble que le système Taylor est surtout applicable aux travaux dans lesquels il y a un certain automatisme, mais où la part du machinisme n'est pas prépondérante, travaux à la main ou tout au moins travaux dans lesquels la machine sert l'homme au lieu d'être servie par lui : chargement des gueuses de fonte, des minerais, du mâchefer, du charbon, maçonnerie, coupage des métaux, fabrication en série des pièces de machine, vérification des billes de bicyclettes.

Dans ces conditions, on comprend que le problème consiste à chronométrer tous les mouvements de l'ouvrier, afin de déterminer quelle est, dans une journée, la proportion du temps consacré aux mouvements utiles, aux mouvements inutiles et aux repos. En supprimant les mouvements inutiles, en espaçant convenablement les repos, on augmentera le temps ou l'efficacité des mouvements utiles, et par conséquent le rendement.

Ainsi, pour prendre un exemple concret, le maçon de briques ne fait plus que 5 mouvements au lieu de 18. Ce résultat est obtenu par les procédés suivants :

1° Une augmentation de la *division du travail* : un homme spécial prend les briques, les examine et les pose sur un échafaudage avec la meilleure face du bon côté, de façon que le maçon n'a plus qu'à faire, sans réfléchir, la pose des briques;

2° Par l'*introduction rudimentaire du machinisme;* en effet, l'échafaudage sur lequel le trieur pose les briques est mobile, et suit constamment le maçon à la hauteur voulue, de sorte qu'il n'a plus à se baisser pour prendre les matériaux;

3° Par les *mouvements simultanés;* au lieu de prendre alternativement la brique et le mortier, il les prend simultanément, la première avec la main gauche, l'autre avec la main droite.

Il arrive ainsi à poser 350 briques par heure au lieu de 120. Le salaire des ouvriers a augmenté, et le prix de la construction a diminué, par conséquent les loyers.

Dans d'autres cas, on économise la dépense de force de l'ouvrier par une *meilleure appropriation des outils à l'opération.* Ainsi, anciennement, chaque chargeur à la pelle de la *Bethlehem Steel C°* n'avait qu'une pelle pour toutes les matières, lourdes ou légères. En chargeant le charbon menu, il ne soulevait que 2 kilogr. à la fois, tandis qu'en chargeant le minerai, il soulevait 15 kilogr. Des expériences ayant montré que la charge la mieux appropriée est d'environ 10 kilogr., on donne au chargeur 8 ou 10 pelles différentes, une pour chaque matière, de façon qu'il soulève 10 kilogr. environ à chaque pelletée. Le rendement du travail par rapport à la fatigue a notablement augmenté.

Tout ceci n'est que le perfectionnement de pratiques connues. L'invention de Taylor ne consiste donc qu'à étendre ces pratiques à des métiers qui ne les employaient pas, et à combiner ces pratiques. Ce résultat n'a pu être obtenu que par une analyse exacte des mouvements de l'ouvrier, aboutissant comme conclusion à déterminer et à imposer un minimum de rendement.

Le travail à la tâche est substitué au travail aux pièces, c'est-à-dire que l'ouvrier doit s'engager à faire une tâche fixée chaque jour, à travailler à une certaine vitesse. Les ouvriers qui ne sont pas capables de marcher à ce niveau sont congédiés. Les ouvriers ainsi congédiés trouvent souvent ailleurs des situations plus rémunératrices, parce qu'elles sont mieux appropriées à leurs dons naturels. Il n'y aura plus d'inadaptés, mais seulement des vicieux, dans les bas-fonds de la société.

Le succès, pense M. Taylor, sera de moins en moins le résultat de capacités extraordinaires, mais de la coordination des efforts d'hommes très ordinaires, bien organisés.

Il ne s'agit plus de la coordination des efforts d'une équipe, mais de la coopération entre la direction et l'ouvrier pour les

détails de l'opération du travail. Il n'est pas de travail, si manuel soit-il, dans lequel l'intelligence n'ait une part. Dans la méthode ancienne, c'est le même individu qui fournit l'effort manuel et la réflexion intellectuelle qui doit le contrôler. Dans la méthode nouvelle, il y a une collaboration entre un manuel et un intellectuel. C'est une extension nouvelle du rôle de l'élite.

Le manœuvre en deviendra-t-il plus « bête » ? Nous ne le pensons pas. Anciennement, il raisonnait, à propos de chaque brique, sur la façon de la poser; le soir, trop fatigué, il ne raisonnait généralement plus sur rien du tout. Désormais, il raisonnera moins sur la pose de chaque brique, mais ses loisirs seront plus longs et il éprouvera moins de fatigue. Cela ne veut pas dire qu'il va fatalement chercher à cultiver son esprit, mais cela veut dire qu'on pourra essayer de le cultiver.

Est-ce un effet du hasard que ce soit en Amérique que ce système ait vu le jour? Hasard également que ce soit l'Amérique qui ait vu éclore la machine à écrire, la comptabilité simplifiée, le classement rapide des documents dans les bureaux, que sais-je encore! Le but est toujours le même — rendre le travail plus efficace, épargner les efforts.

Il n'y a pas, en Amérique, plus d'hommes ingénieux qu'en Europe, mais les esprits créateurs n'appliquent pas leur activité aux mêmes choses des deux côtés de l'Océan, parce que les nécessités sociales ne sont pas les mêmes, les souffrances sont autres. La rareté extrême de la main-d'œuvre, en Amérique, pose dans ce pays un problème qui n'existe pas chez nous avec la même acuité, et qui crée de véritables souffrances. Il y a là un appel constant qui sollicite les esprits ingénieux à réaliser des progrès qui n'ont aucun sens pour l'Oriental, et qui n'ont, pour l'Europe occidentale, qu'un intérêt relatif, contre-balancé par des résistances puissantes. On pourrait dire que *toute augmentation de salaire dans un métier, à un endroit quelconque, est une force qui tend à perfectionner les méthodes de travail dans ce métier et à cet endroit.* Selon les possibilités, selon les ressources et aussi selon l'état des connaissances à ce moment, le perfectionnement portera sur l'outillage, sur le moteur ou sur l'opération, et revêtira des formes diverses. D'autre part, tout changement rencontre des obstacles qui proviennent de l'organisation antérieure du travail, de l'abondance des capitaux et de la formation sociale de la race.

Ce déterminisme social ne rabaisse nullement la valeur de l'inventeur, mais il explique les inventions qui réussissent. Ce sont les seules qui aient des répercussions sociales.

P. Descamps.

LA QUESTION DE L'APPRENTISSAGE

Le problème de l'apprentissage est l'un de ceux qui ont été posés le plus tôt par la transformation des procédés de production et l'avènement de l'industrie moderne : dès le début du siècle dernier, et bien avant dans certaines industries, l'ancien apprentissage avait disparu ou devenait de plus en plus rare. Le temps écoulé depuis lors, loin d'apporter une solution à ce problème, en fait sentir toujours plus profondément la gravité et la complexité. La littérature du sujet, déjà si abondante, s'enrichit chaque jour de documents nouveaux qui contribuent, sinon à le résoudre définitivement, du moins à l'éclairer. Il faut, à cet égard, mentionner spécialement les dernières publications de la librairie Dunod et Pinat, qui forment un ensemble assez complet en raison de la diversité de leur inspiration[1].

On reconnait en général, bien qu'il se rencontre des opinions très inexactes sur ce point, — quelle est la cause de la crise de l'apprentissage. Les procédés de la pro-

1. *L'enseignement technique, industriel et commercial en France et à l'étranger*, par P. Astier, sénateur, et I. Cuminal. In-8°. Prix : 7 fr. 50.

Enseignement technique et apprentissage, par Marc Reville, député. In-8°. Prix : 4 fr. 50.

Le problème de l'apprentissage et l'enseignement technique, par Georges Bourrey. In-8°. Prix : 2 francs.

Méthodes américaines d'éducation générale et technique, par Omer Buyse. In-8°. Prix : 15 francs.

duction en grande industrie, rendus nécessaires par l'extension du marché et par la concurrence extérieure, ont entraîné la spécialisation de l'ouvrier non plus dans la fabrication intégrale d'un produit déterminé, mais dans un petit nombre des opérations de cette fabrication. Dans les industries employant l'outillage mécanique, le rôle de la main-d'œuvre est à peu près réduit à la surveillance et à la mise en œuvre des machines. Quant aux autres industries, bien peu ont échappé à l'emploi progressif de la division du travail : celle-là mêmes qui n'ont en vue que de répondre aux besoins d'un marché exclusivement local, et qui restent sous le régime du petit atelier indépendant, ne sont pas sans recourir à ce procédé, par l'emploi de pièces fabriquées en usine. Il s'ensuit que les campagnes, qui fournissent la main-d'œuvre qualifiée employée dans les grands centres industriels, ne répondent plus qu'imparfaitement au besoin qui s'en fait encore sentir.

Il faut observer en effet que si l'évolution industrielle des pays de l'Europe occidentale, et notamment de la France, est assez avancée pour détourner la classe ouvrière d'un apprentissage long et coûteux qui, dans l'ensemble, est devenu inutile, elle ne l'est pas suffisamment pour suppléer complètement au besoin de la main-d'œuvre qualifiée. Sans parler des métiers dits artistiques, comme la bijouterie, la sculpture sur bois, la dentelle à la main, dont les procédés de fabrication supposent une formation technique peu différente de l'ancien apprentissage, il existe un nombre considérable d'industries, et toutes les industries du bâtiment sont dans ce cas, où la pratique sommairement acquise par un aide ou un manœuvre dans une seule partie du travail est insuffisante. Les doléances patronales sont unanimes sur ce point : de plus en plus éprouve-t-on de difficulté à trouver de bons ouvriers capables, non d'exécuter lui-même toutes les parties du travail, — nous venons de voir que ce n'est plus nécessaire, — mais de faire certains travaux un peu trop délicats pour le manœuvre, et demandant du soin et de l'expérience.

D'un autre côté, à en croire certains esprits, si la demande croissante de main-d'œuvre permet aux ouvriers qualifiés de gagner de bons salaires et d'avoir des moyens d'existence assurés, avec l'appoint d'une habileté professionnelle même faible et incomplète, il n'en est pas de même des industries où l'emploi exclusif de l'outillage mécanique ou dans lesquelles l'absence de toute connaissance spéciale ou de force musculaire requiert l'emploi des adolescents. Le premier enfant venu, au sortir de l'école primaire, gagne sa vie dans un tissage mécanique ou dans un magasin. Mais, demande-t-on, dès qu'il a atteint l'âge d'homme, s'il n'est pas compris dans le petit nombre de ceux qui restent à un autre titre dans la même maison, que deviendra-t-il? Problème douloureux pour lui non moins qu'inquiétant pour la société, si ces termes répondent à la réalité des choses.

A une telle situation, il est vain de présenter comme solution un retour à l'ancien apprentissage. Même restreint aux besoins actuels de l'industrie, celui-ci est condamné définitivement dans l'atelier moderne; tous les règlements et toutes les œuvres de protection ayant pour objet sa restauration ne le sauveront pas. L'enseignement du métier par le patron suppose une perte de temps et de matière première faiblement compensée par une rémunération que bien peu de familles seraient en état de lui donner, à supposer qu'elles consentent à faire un sacrifice dont l'utilité leur échappe évidemment. On ne saurait davantage maintenir la longue durée de l'engagement de l'apprenti, qui constituait jadis la rémunération usuelle du patron instructeur : l'enfant pouvant aujourd'hui recevoir immédiatement un salaire, pourquoi accepterait-il de s'en priver pendant plusieurs années en perspective d'un avantage assez douteux? Si cette situation se présente dans les établissements d'une importance considérable qui possèdent des écoles spéciales en vue de la formation de leur personnel, les sacrifices qu'elle comporte, tant de la part des employeurs que de celle des apprentis, sont compensés, du

côté des premiers, par la nécessité de posséder un personnel spécial de techniciens, et, du côté des seconds, par la perspective d'une permanence d'emploi et d'une sécurité qui n'existent pas dans la moyenne ou dans la petite industrie.

A côté de ces écoles privées spéciales aux grandes industries dont nous venons de parler, il en existe un certain nombre qui ont été créées par les corps de métiers intéressés, chambres syndicales patronales et ouvrières. Il semble à première vue que de semblables institutions sont celles qui répondent le plus exactement aux besoins en jeu : les employeurs ne sont-ils pas les mieux placés pour connaître les besoins de leur industrie, et les travailleurs ne sont-ils pas les premiers intéressés à l'amélioration de leur sort? Ces institutions, dont certaines existent depuis longtemps, ne paraissent pas toutefois avoir donné des résultats bien remarquables. Sans partager les préventions de M. Bourrey à l'égard des écoles patronales, qu'il considère comme des foyers de réaction et des tentatives de restauration des corporations qui mettraient en péril les droits de l'Etat[1], il faut reconnaître que les objections qui se posent à l'égard du contrat d'apprentissage conservent toute leur portée vis-à-vis de ces écoles, du moins en tant qu'elles privent les apprentis de la facilité de gain immédiat que leur présente l'atelier.

On peut en dire autant des divers types d'écoles professionnelles ou techniques instituées par les pouvoirs publics. Les ouvrages qui ont été cités plus haut, surtout celui de M. Réville et celui de MM. Astier et Cuminal, nous fournissent d'abondants documents à leur sujet, et ce sont elles que ces auteurs considèrent comme le meilleur remède à l'insuffisance de l'apprentissage actuel. Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si l'apprentissage du métier peut être complètement donné à l'école : l'infériorité de celle-ci comme préparation aux difficultés pratiques de la production est peut-être contre-balancée par la supériorité pédagogique de l'instructeur de métier sur l'artisan le plus expérimenté. Il existe d'ailleurs des industries, telles que les industries d'art, où l'habileté professionnelle peut être donnée entièrement à l'école. La principale cause de l'insuffisance de celle-ci, comme remède à la crise de l'apprentissage, est l'impossibilité, dans l'état de choses actuel, d'obtenir que les jeunes ouvriers, au sortir de l'école primaire, consacrent encore trois ans à un enseignement qui dépasse la capacité intellectuelle du plus grand nombre. Cet enseignement serait, du reste, d'une efficacité à peu près nulle à l'égard de la majorité des jeunes gens engagés dans les métiers non qualifiés. Aussi les partisans les plus convaincus de l'excellence de l'école technique reconnaissent-ils que celle-ci s'adresse, en somme, à une élite de la classe ouvrière plutôt qu'à la masse[1].

Plus appropriés aux besoins de cette dernière, suivant les auteurs précités, sont les cours complémentaires, ou de perfectionnement, qui, sans s'opposer au travail de l'atelier, s'ajoutent à lui pour l'éclairer des notions techniques indispensables et achever le développement des facultés intellectuelles de l'enfant commencé à l'école primaire. C'est ainsi que l'entendent les promoteurs de l'enseignement technique, en Angleterre comme en Allemagne, où les écoles professionnelles destinées à l'ensemble de la classe ouvrière[2], ne comprennent que des jeunes gens ayant déjà fait leur apprentissage à l'atelier ou y travaillant.

Il en est de même, en somme, aux Etats-Unis où, malgré la diffusion de l'enseignement secondaire technique, qui s'applique à plus d'un million d'élèves, soit un et demi pour cent de la population blanche, cet enseignement n'atteint que l'élite de la classe ouvrière. Les renseignements les plus complets nous sont donnés sur ces écoles par l'ouvrage si riche en observations et en documents de tous genres de M. Omer Buyse. En aucun pays l'école

1. Bourrey, *op. cit.*, p. 38 et suiv.

1. Astier et Cuminal, p. 429; Réville, p. 28, 278 et suiv.; Bourrey, p. 15.

2. On sait que la présence à ces écoles est obligatoire, dans un grand nombre d'Etats allemands, jusqu'à l'âge de 18 ans.

technique n'approche de celle des Etats-Unis, tant au point de vue de l'installation matérielle, qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la commodité et de l'outillage le plus moderne, qu'au point de vue du caractère éminemment pratique de l'enseignement, qui s'attache à placer l'élève dans un milieu aussi ressemblant que possible à la réalité de l'atelier. Son succès est encore favorisé par la durée de la fréquentation scolaire, les jeunes gens n'entrant pas à l'usine avant l'âge de 16 ou 17 ans, par le prestige qu'attache tout citoyen des Etats-Unis à l'instruction, pour laquelle il professe un véritable culte, et par le désir qu'éprouve l'ouvrier américain de profiter de toutes les « chances » qui s'offrent à lui pour s'élever.

Ce n'est cependant pas, là non plus, l'école technique qui fournit à la masse des travailleurs l'apprentissage du métier. Elle ne s'adresse qu'à une minorité, et seule l'école du soir reste pratiquement ouverte au grand nombre. Du reste, l'enseignement technique qui s'y donne, si parfait soit-il, a moins pour objet de préparer directement à une profession dans laquelle les études seraient spécialisées, que de développer la culture générale des individus et d'augmenter leur capacité d'appliquer leur activité à quelque genre de travail que ce soit. Les indications si instructives que fournit à cet égard l'ouvrage de M. Buyse montrent comment l'objet et la méthode de cet enseignement en font ressortir le caractère essentiellement éducatif, caractère qui se retrouve dans toutes les branches de l'enseignement aux Etats-Unis. C'est que le mode de production généralement pratiqué aux Etats-Unis repousse comme une perte de temps inutile la longue et patiente formation de l'ouvrier en vue d'une tâche dans laquelle il se spécialise d'une façon définitive; les opérations très simples qui complètent le travail des machines, et la direction de celles-ci constituent, dans la plupart des industries, presque toute la part du travail manuel. Quant aux travaux qui exigent des connaissances techniques plus approfondies, les spécialistes venus d'Europe ou les ouvriers qui ont complété leurs études dans les écoles techniques suffisent amplement. Pour les autres, l'apprentissage complet d'une profession serait un obstacle à ce moyen d'élévation qu'ils recherchent avant tout dans leur travail.

L'industrie américaine ne paraît pas souffrir, en définitive, de cette crise de l'apprentissage qui se manifeste dans les industries de l'Europe qui ont subi une évolution plus lente. Faut-il voir dans cette situation une indication permettant de trouver la solution du problème? Sans doute la plupart de nos industries conserveront les caractères de perfection et de cachet artistique qui les différencieront de celles du Nouveau-Monde et qui constituent une partie de leur raison d'être. On peut cependant admettre que le besoin d'instruction technique qu'elles réclament n'est plus celui qui existait jadis, et qu'une certaine évolution s'est partout produite dans le sens qui vient d'être indiqué. S'il existe une lacune, de plus en plus sensible d'ailleurs, dans la formation de la main-d'œuvre de nos industries, cette lacune n'est peut-être pas d'ordre technique: c'est dans un domaine d'une nature plus élevée qu'il faut chercher la nature du mal ainsi que son remède.

G. OLPHE-GALLIARD.

LA QUESTION DES GENS DE COULEUR AUX ETATS-UNIS

Le problème de la population et de l'immigration des gens de couleur aux Etats-Unis a donné lieu déjà à la publication d'un grand nombre de travaux intéressants. Cependant, à la suite d'un voyage au pays où se coudoient l'extrême richesse et la plus sombre misère, j'ai pu recueillir quelques observations personnelles qui ne sont pas sans valeur instructive. Tout ce qui peut fournir une indication sur les destinées de la grande république américaine a, du reste, pour nous la valeur d'une information pratique. C'est à ce titre que j'ai résumé mes impres-

sions sur ce sujet toujours actuel, comme on le verra bientôt.

Les Etats-Unis comptent aujourd'hui près de 90 millions d'habitants, soit à peu près 87 millions de plus qu'à l'époque de l'Indépendance. Ce gain réalisé en 135 ans est formidable, mais relativement modeste auprès du pullulement qui se produira vraisemblablement au cours du siècle actuel. En effet, si la marche ascendante des vingt-cinq dernières années se continue, dans cent ans les Etats-Unis auront au moins 250 millions d'âmes.

Quels ont été les éléments constitutifs de ce peuple, déjà si grand, et évidemment destiné à devenir colossal à la fois par le nombre et par la puissance de production? Depuis 1821, il est tenu une statistique régulière de l'immigration, et elle nous apprend que, depuis cette époque, c'est-à-dire en quatre-vingt-dix ans, 27 millions environ d'individus, venant de tous les points du globe, se sont rendus dans ce pays pour s'y établir. Tous ne sont pas restés, il est vrai, car chaque année un certain nombre d'entre eux repassent la frontière. Mais c'est une bien faible minorité. Plus de 20 millions d'immigrés sont demeurés fidèles à leur nouvelle patrie et ont fait souche d'Américains. C'est leur descendance qui forme actuellement la masse la plus considérable parmi la nation composite qui tend à dominer le double continent. Il est donc essentiel de connaître la composition intime de cette foule, si on veut en apprécier la valeur sociale. Car, contrairement à une opinion très répandue, mais très fausse, un individu n'en vaut pas toujours un autre. La population du globe se subdivise en groupes nombreux qui diffèrent non seulement par la couleur, la langue, les habitudes extérieures, mais encore par la formation sociale, par l'éducation prédominante. Or cette éducation, selon ses traditions, ses tendances, peut former soit des individus actifs, entreprenants, avisés, désireux de s'élever, soit au contraire des hommes mous, sans ambition, vivant au jour le jour, ou tout au moins incapables de s'élever au-dessus d'une condition subordonnée. On a beaucoup vanté, depuis quelques années, les théories d'un auteur français, le comte de Gobineau, lequel prétendait que, parmi les races humaines, certaines sont naturellement supérieures, et d'autres inférieures. Cette idée a vivement séduit des gens qui se rangeaient, comme bien on pense, et de leur propre autorité, parmi les races de première qualité, avec une tendance marquée à considérer tous les autres peuples comme voués à l'hégémonie des peuples forts. En réalité, l'opinion de Gobineau reposait sur une observation incomplète des faits. Il y a bien actuellement sur la terre des races qui montrent vis-à-vis des autres une réelle supériorité sociale, au moins à certains égards, mais ce n'est pas là un résultat naturel, physiologique, indéfini. Les races que l'on considère aujourd'hui comme supérieures peuvent fort bien décliner par l'effet d'une régression de leur éducation, et les autres sont à même de se développer au contraire, si, par suite de circonstances favorables et de leur effort, leur éducation vient à s'améliorer. Il ne s'agit donc pas de s'enorgueillir d'une supériorité actuelle plus ou moins réelle, plus ou moins prononcée, mais plutôt de la perfectionner et surtout de la conserver. Il est même utile pour tout le monde que l'éducation, véritable et unique cause efficiente de la supériorité sociale, soit répandue le plus possible, car lorsque un groupe humain s'élève à un degré social supérieur, tout le monde y gagne.

Ces réflexions paraîtront peut-être au lecteur un peu en dehors de notre sujet, mais nous verrons bientôt qu'elles l'éclairent au contraire. Déjà elles nous confirment dans l'idée qu'il est nécessaire d'analyser les éléments d'immigration pour apprécier la valeur de celles-ci. Voici donc la nationalité des 27 millions d'individus arrivés aux Etats-Unis entre 1821 et 1909. Nous les divisons en groupes homogènes, c'est-à-dire appartenant sensiblement au même type social.

Le groupe le plus important est constitué par les Anglo-Saxons et les Scandinaves, peuples dont la parenté sociale n'est pas douteuse. Ils représentent à eux

seuls près du tiers de l'immigration totale. Voici les chiffres :

Grande-Bretagne et Amérique anglaise	8.900.000
Suède et Norvège	1.650 000
Danemark	253.000
Au total	10.803.000.

dont il convient de déduire au moins 3 millions d'Irlandais, car leur formation est incomparablement plus faible que celle de leurs voisins.

L'immigration anglo-scandinave, combinée avec la population anglo-saxonne préexistante, a constitué le noyau directeur de la race, le milieu éducatif qui s'est assimilé un bon nombre des immigrants venus de l'Europe moyenne, les a façonnés, tout au moins dans leur descendance, et les a finalement assimilés. Ce second groupe a du reste fourni, lui aussi, un contingent important :

Allemagne	5.360.000
Belgique	100.000
France	468.000
Pays-Bas	173.000
Suisse	235.000
Au total	6.336.000

On devrait ajouter encore à ce chiffre quelques milliers d'Allemands autrichiens ou russo-baltiques, et de Luxembourgeois. Dans un espace de temps relativement court, deux ou trois générations au plus, les immigrants venus de ces pays s'américanisent en grand nombre de façon radicale, anglicisant jusqu'à leurs noms, mais surtout acquérant l'éducation qui donne à la race son niveau social.

On ne peut pas en dire autant des autres immigrants, venus du midi de l'Europe ou de l'Orient, ou encore de l'Amérique du Sud. Autrefois, les gens de ces régions ne se dirigeaient guère vers l'Amérique, terre encore trop fruste pour eux. Ils manquent en effet du ressort social nécessaire pour s'emparer d'un pays absolument neuf et le mettre en valeur par leurs seuls moyens. Accoutumés à trouver autour d'eux de multiples soutiens : famille, commune, grands propriétaires, Etat, ils n'osent se risquer en pleine nature primitive. Mais depuis trente ans, les autres races ont préparé le terrain, tracé des voies de communication, défriché le sol, élevé des usines, organisé des moyens d'existence, et, dès lors, la main-d'œuvre de formation secondaire est accourue en nombre pour profiter de ce nouveau débouché. On en jugera par les chiffres suivants :

Austro-Hongrois	2.920.000
Russes	2.330.000
Slaves du sud	80.000
Grecs	157.000
Turcs	97.000
Total	5.584.000

Ce nombre comprend quelques milliers d'Allemands, Autrichiens et Russes, mais l'immense majorité est formée de Slaves et d'Orientaux. Encore faudrait-il ajouter les Polonais comptés parmi les sujets allemands dans le groupe précédent, et ils sont assez nombreux. Les immigrants issus de cette origine sont bien différents des précédents. Ils n'ont point les mêmes aptitudes, se groupent en quartiers ou en villages, vivent entre eux, gardant leurs mœurs et continuant de parler leur langue, toutes choses qui en rendent l'assimilation difficile et lente. En outre, ils s'élèvent moins volontiers, et tendent à constituer un prolétariat presque toujours souffrant et mécontent. L'afflux extraordinaire des immigrants de cette catégorie au cours des dernières années, afflux qui persiste, n'est donc pas sans présenter des inconvénients et des dangers.

La situation n'est pas sensiblement meilleure en ce qui concerne les Européens méridionaux, qui, en 90 ans, sont venus au nombre de plus de 3 millions, savoir : 2.875.000 Italiens et 158.000 Espagnols ou Portugais. Le type irlandais se rapproche beaucoup de celui-ci, et se comporte à peu près de même. Beaucoup de ces immigrants, comme les précédents, recrutent le prolétariat en y apportant des éléments prêts à toutes les agitations. D'autres, et ils ne sont pas rares, pratiquent l'émigration temporaire, simples passants qui fournissent leur travail pendant quelques années, parfois durant une seule saison. Dans tous les cas, si cette immigration a son utilité économique, au point de vue de l'ordre social elle présente des risques graves, qui se sont manifestés déjà à bien des reprises.

Les pays de l'Amérique du Sud n'en-

voient aux Etats-Unis qu'une faible quantité d'émigrants, car ces régions ont elles-mêmes besoin de population, loin de pouvoir en fournir. Leur contingent, très mélangé, ne dépasse guère 320.000 individus pour la longue période considérée. On peut se dispenser d'en tenir compte. Nous arrivons maintenant aux races qui nous préoccupent spécialement ici, c'est-à-dire aux gens de couleur.

L'immigration de couleur comprend trois éléments bien distincts, qui jouent des rôles très différents, et dont la condition sociale et légale n'est pas la même. Ces trois éléments sont : 1° les nègres et les mulâtres, auxquels on peut rattacher les débris subsistants des nations indiennes; 2° les Chinois, dont on peut rapprocher les Hindous; 3° les Japonais. Ces subdivisions paraîtront au premier abord un peu arbitraires, mais on verra tout à l'heure qu'elles répondent aux faits. J'ajouterai que, pour la deuxième et la troisième catégorie, mon exposé sera bref, car pour elles la situation a été réglée déjà, au moins provisoirement, par des dispositions artificielles, c'est-à-dire par la législation. Commençons donc par ces deux groupes, afin de pouvoir parler plus longuement de ce qui concerne le groupe noir, lequel n'est pas, comme les précédents, un élément étranger, mais bien un élément national dont je montrerai tout à l'heure l'importance numérique.

Le type chinois est aujourd'hui connu de tout le monde. On peut le caractériser en disant qu'il est représenté au dehors par deux variétés sociales nettement tranchées : le coolie, ou manœuvre, et le petit marchand. L'un et l'autre sont durs au travail, âpres au gain, et d'une moralité spéciale qui met l'entrepreneur ou le client blanc à leur merci. En outre, ils ne sont pour ainsi dire pas assimilables, cela pour des raisons trop longues à expliquer ici, mais qui proviennent essentiellement de l'éducation familiale, et des traditions qui en dérivent. Ces mêmes traditions font que le Chinois, excessivement économe, dressé à une vie particulièrement simple, pratique un mode d'existence restreint à des limites invraisemblables. Le Chinois vit de rien, se loge n'importe où, et travaille au besoin pour un faible salaire. Placé en face d'un ouvrier plus exigeant par le fait d'habitudes anciennes et invétérées, il l'évince sûrement, ou l'oblige à tomber presqu'à son niveau social. Or, ce niveau est, je l'ai dit, fort médiocre. Supposez maintenant une nation de race blanche qui voit arriver chez elle, par une infiltration rapide, des milliers et des milliers de gens de ce niveau, supposez une classe ouvrière qui voit grandir de jour en jour cette concurrence mortelle, et imaginez les sentiments qui l'agiteront. Acculée à la dégradation, à la misère, au désespoir, cette classe ouvrière s'insurgera contre l'intrus qui la menace dans son existence. C'est précisément là ce qu'ont fait les ouvriers américains, et c'est pour cette raison que les Chinois sont exclus des Etats-Unis. Il en est entré environ 330.000 depuis 1821, ceux-là ont pu rester s'il leur plaisait, mais ils n'ont point été recrutés; aussi le nombre actuel des résidents chinois ne dépasse guère 100.000 commerçants et artisans pour la plupart.

Les Japonais montrent, par rapport aux Chinois, une nuance fort importante. Si leur niveau d'existence originaire est à peu près le même, si ils fournissent, eux aussi, le type du coolie travaillant au rabais, ils sont pourtant plus susceptibles d'une certaine assimilation. Ils ne sont plus liés à leur famille par la chaîne presque indissoluble qui relie le Céleste à la terre natale, au foyer paternel. Ils sont donc beaucoup moins disposés à la réémigration, et pourraient devenir de véritables colons. En outre, ils sont plus capables d'élévation, et ne demanderaient qu'à pénétrer avec le temps dans la classe aisée. Tout cela est, je le répète, affaire d'évolution historique, de modification progressive de l'éducation, qui a fait du Japonais un individu bien moins traditionnel que son voisin du continent asiatique. Au fond, le Japonais est un quasi-désorganisé, en ce sens qu'il a plus ou moins rompu avec les traditions antiques des races de l'Orient, et cela le rend plus accessible aux nouveautés, plus apte à adopter les procédés, les méthodes, voire

même les mœurs des autres peuples. Mais il n'en est que plus dangereux aux yeux des Américains, car ils entendent éviter, d'une part, la concurrence d'une main-d'œuvre abondante et à très bon marché, et, de l'autre, ils redoutent un mélange, une sorte de métissage qui avec le temps ferait perdre à la race ses caractères occidentaux, ou tout au moins les modifierait dans une grande mesure. De cette double préoccupation vient cette hostilité si vive, si nettement manifestée, qui causa, il y a peu de temps, les troubles de San-Francisco, où, comme partout en Amérique, on ne veut pas admettre même les enfants japonais dans les écoles des blancs. Ce n'est pas, à proprement parler, une haine de race. L'Américain a même moins de mépris pour le Japonais que pour le Chinois, il traite volontiers d'affaires avec lui. Mais il y a pourtant antipathie, en ce sens que le blanc craint presque instinctivement d'être, non pas assimilé à proprement parler, mais submergé et annihilé par le jaune. Il s'est produit sur un théâtre restreint une expérience qui démontre combien les Américains ont raison de redouter cette éventualité. Les îles Hawaï ont été ouvertes un certain temps aux Japonais. En peu d'années elles ont été envahies par eux au point que les blancs faillirent en être pratiquement expulsés. Qu'on ne se trompe point sur la portée de ce curieux phénomène social. Il n'indique nullement une supériorité intrinsèque du jaune sur le blanc, mais accuse simplement chez les jaunes une infériorité considérable du niveau d'existence, et cela entraîne une différence énorme dans le prix de la main d'œuvre. Qui profite de cette différence? L'entrepreneur principalement. Quant à l'ouvrier blanc, formé à un certain mode d'existence par une éducation séculaire, il est purement et simplement sacrifié s'il ne consent pas à reculer de plusieurs siècles. On conçoit qu'il ne s'y résigne pas volontiers.

Les Japonais sont entrés au nombre de plus de 150.000 aux Etats-Unis; il en reste aujourd'hui moins de 80.000. Sans la fermeture de la frontière, ils seraient très probablement plusieurs millions, peuplant, côte à côte avec les Chinois, les mines, les chantiers de terrassement, les usines, et même les fermes, non seulement comme domestiques, mais aussi comme exploitants, puisqu'ils ne redoutent nullement un établissement durable.

De tout ce qui précède sort une conclusion générale. C'est qu'il existe en Asie un réservoir d'hommes qui diffèrent du blanc non seulement par la couleur, mais par une éducation toute autre que la nôtre. Cette population surabonde. Elle est à la veille de subir de profonds ébranlements causés par un commencement de désorganisation. C'est ce que les publicistes peu avertis des causes et des effets en matière sociale appellent « l'éveil de la Chine ». Cet éveil pourrait bien avoir des conséquences inattendues, en poussant au dehors des masses d'individus sans aucune ressource. Si ce flot parvient à gagner l'Europe, il mettra l'esprit de solidarité international de nos socialistes à une rude épreuve. Ils pourraient bien alors être les premiers à demander des lois d'exclusion à l'américaine. Ajoutons que tout ce qui précède s'applique directement aux coolies indiens, que des entrepreneurs engagent en masse pour les diriger sur les points où on réclame de la main-d'œuvre banale. Les Américains ont encore pourvu à ce danger en interdisant l'entrée du pays à tout individu engagé d'avance, même s'il est de race blanche. Ils veulent que l'offre de main-d'œuvre soit normale et mesurée, non pas artificielle et troublée par la spéculation des importateurs de chair humaine.

Nous arrivons enfin à un autre élément du problème, qui est peut-être plus embarrassant que tous les autres, car ici, l'ennemi est dans la place, si je puis m'exprimer ainsi, et on ne peut, par conséquent, ni l'arrêter dans les ports, ni l'expulser. Il s'agit en effet des noirs, que les Américains ont importés eux-mêmes, et qu'il faut bien supporter maintenant. Les esclaves africains ont enrichi autrefois un certain nombre de planteurs. Mais ils ont coûté bien cher à la Fédération, fait couler bien du sang, et leurs descendants

embarrassent fort aujourd'hui le peuple américain. Ainsi marche la justice immanente !

Le climat des États du sud : Virginie, Carolines, Georgie, Nouvelle-Orléans, Texas, etc., est semi-tropical. A Washington, qui se trouve exactement sur la limite entre le nord et le sud, la température atteint souvent 40 degrés cent. dès le printemps, et cette chaleur est humide, c'est-à-dire déprimante. Aussi les colons établis dans les belles contrées qui s'étendent entre la rive gauche du Mississipi et la mer au delà du Potomac, avaient-ils trouvé naturel et nécessaire d'imiter les gens des Antilles et de l'Amérique espagnole, c'est-à-dire d'importer de la main-d'œuvre africaine esclave. Le développement de la culture du coton, de la canne à sucre, du tabac et du riz à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe avaient activé le commerce du bois d'ébène, comme disaient les négriers. Vers 1821, ce trafic fut interdit, mais pour les quelques centaines de milliers de nègres qui vivaient alors sur les plantations, l'esclavage fut maintenu jusqu'en 1865, époque où fut étouffée dans le sang la révolte des États esclavagistes contre ceux qui voulaient la disparition totale de la servitude.

Bien rares sont aujourd'hui les nègres qui ont porté le joug de l'esclavage, qui du reste était assez doux, car les planteurs américains comprenaient fort bien leurs intérêts, et s'attachaient à conserver et à développer sur place une main-d'œuvre précieuse, qui ne se recrutait plus par importation. L'étranger qui visite Mount-Vernon, la résidence de Georges Washington, pieusement conservée par une association de dames, y voit un curieux spécimen de l'exploitation à esclaves d'autrefois. Non loin de la maison du maître, construite entièrement en bois, une double rangée de cases, également en bois, semblent attendre leurs habitants au teint noir et à la chevelure crépue. Elles sont carrées, basses et petites, entourées de jardinets. Les esclaves menaient là une vie assez tranquille, sous la double protection de la loi, qui défendait les mauvais traitements, et surtout de l'intérêt du maître, pour qui chaque noir représentait une somme importante. Néanmoins les esclaves accueillirent en général avec joie leur libération ; un assez grand nombre la payèrent même de leur sang, car les armées du Nord comptaient un certain nombre de régiments noirs, qui rivalisèrent de courage avec leurs libérateurs et subirent de fortes pertes dans les rudes batailles livrées en Virginie aux troupes sudistes conduites par l'habile et héroïque Robert Lee, un petit-neveu de Washington.

Je viens de dire que le Nord avait formé des régiments noirs pour prendre part à la guerre civile. Bien plus, ces régiments étaient embrigadés ensemble, et marchaient ainsi comme une sorte de troupe auxiliaire, nettement distincte des troupes blanches. C'est que, tout en soutenant une lutte des plus rudes pour imposer aux gens du Sud, l'abolition de l'esclavage, les Yankees n'entendaient point pour cela mettre le nègre sur un pied d'égalité sociale avec le blanc. Celui-ci aurait montré de la répugnance à figurer coude à coude, dans le même rang, avec un noir, et il aurait nettement refusé de l'accepter comme chef. Pour lui, en dépit de toutes les théories humanitaires, le nègre affranchi demeurait un être de civilisation inférieure, une sorte de paria dont le contact inspirait un véritable dégoût. Cette répulsion générale dans toute l'Union, aussi bien chez les planteurs du sud que chez les anti-esclavagistes du nord, résultait de sentiments variés et complexes. La couleur de la peau, l'odeur *sui generis*, la condition servile, y entraient certainement pour une bonne part. Mais l'éducation primitive et fruste, les sentiments puérils et les instincts de bestialité de la plupart des noirs en formaient la cause principale. Aujourd'hui, cet éloignement méprisant est un peu atténué, on supporte plus facilement le voisinage du noir, et cela s'explique du reste par le progrès sensible de la race. Néanmoins, la séparation est encore profonde au point que, surtout dans les États du Nord, il arrive souvent que, dans les tramways et les chemins de fer, au théâtre, à l'école, à l'hôpital, le noir

est parqué séparément. Quant aux unions mixtes, elles sont à peu près inconnues, sauf dans la débauche, et encore il faut qu'une blanche soit bien dégradée pour consentir à accepter le contact du nègre.

Cela n'a pas empêché la race noire de prospérer aux États-Unis. On avait trop besoin de main-d'œuvre, surtout sur les plantations du sud, pour que le noir ne trouvât point à vivre. Ce n'est pas qu'il fût un très bon ouvrier. La plupart d'entre eux, — et cela s'explique par la formation imprimée à la race par l'esclavage, — sont d'une aveugle imprévoyance, et montrent un goût sans mesure pour la toilette et les amusements de toute sorte. Aussi ne travaillent-ils en général que juste pour gagner de quoi vivre, en chômant le plus souvent possible. Pour le même motif ils s'adonnent volontiers aux métiers les moins pénibles, coupés de fréquents repos, comme ceux d'employé de chemins de fer, de garçon de restaurant, de domestique, etc. Leur rêve est d'être petit fonctionnaire : concierge, policeman, gardien de bureau, etc. Malgré cela, les occasions de gain sont si fréquentes aux États-Unis que les noirs, devenus libres ont vécu, constitué des familles, et pullulé, car ils sont extrêmement prolifiques. Aujourd'hui, les descendants des anciens esclaves sont au nombre d'environ huit millions. Ce n'est pas là un chiffre à dédaigner, même chez un peuple qui marche rapidement vers la centaine de millions d'âmes. Essayons de nous faire une idée plus précise de la condition sociale actuelle et des chances d'avenir d'une population, à laquelle on s'intéresse, quand on l'a vue de près, en dépit de ses défauts et de ses vices.

Les noirs importés d'Afrique étaient recrutés principalement parmi les tribus de la région côtière de l'Afrique occidentale, entre les embouchures du Sénégal au nord, et la baie de la Baleine au sud. La plupart sortaient de familles agricoles, et se trouvaient bien adaptés au travail qu'on attendait d'eux. Ils y étaient préparés non seulement par le fait de leur apprentissage antérieur, mais encore par l'esprit de discipline et de soumission provenant de leur éducation familiale. Si on avait importé en Amérique des familles entières, établies sur les plantations à titre de travailleurs libres, elles auraient probablement donné naissance à une population très susceptible d'un développement normal et considérable sous l'influence des colons de souche anglo-saxonne. Mais il n'en fut point ainsi. Hommes, femmes et enfants étaient acquis, importés et vendus comme un bétail quelconque, dispersés sans aucun égard pour les attaches de famille, et placés dans une condition anti-sociale dans toute la force du terme. On les enlevait à leur groupe familial naturel, pour les encadrer dans un atelier de travail organisé sous le régime artificiel de l'engagement forcé. Deux graves conséquences sont sorties de cette manière de procéder.

En premier lieu, les noirs ont perdu leurs anciennes traditions sociales, qui leur imprimaient le sens et les coutumes d'une certaine organisation. Ils devenaient ainsi des désorganisés, c'est-à-dire des individus socialement désagrégés, sans traditions régulières, sans orientation sociale, prêts à subir toutes les influences que le hasard venait à faire agir sur eux. Tant que le lien de l'esclavage les maintenait dans un certain mode d'existence, ils suivaient docilement la direction qui leur était imposée. Mais, devenus libres, ils devaient s'abandonner au hasard des circonstances, faute d'une éducation suffisante pour leur inspirer un esprit de conduite en rapport avec les nécessités de la liberté responsable. Telle est, en effet, la situation de tous les désorganisés. Ils ne connaissent plus la discipline obligée de la tradition; ils ne sont point préparés à s'imposer spontanément une discipline volontaire. Ainsi les gens qui ne sont plus formés dans un moule social aux formes précises, aux contours arrêtés par la tradition et conservés par l'éducation familiale, deviennent le plus souvent les jouets de leurs passions et de l'avidité ou de l'ambition d'autrui. C'est précisément le cas des noirs sortis de souche esclave. Ils constituent des familles normales au

sens de la loi, souvent ils sont bons époux et parents affectueux. Mais, la plupart du temps, ils restent livrés presque sans contrôle à leurs penchants, vivent au jour le jour, ne montrent aucune ambition, aucun désir d'élévation, ne donnent à leurs enfants presque aucune éducation, et ainsi les générations se succèdent sans que la race s'élève sensiblement, quant au fond, au-dessus de son niveau primitif, celui de la barbarie. Voilà précisément ce qui creuse entre les deux races l'abîme si profond qui les sépare.

La seconde conséquence sortie de l'esclavage agit sur le travail. Déjà, la formation primitive du nègre africain en faisait bien un cultivateur, mais non pas un paysan âpre au gain et à la besogne. Jamais l'homme sorti de la communauté n'est un ouvrier prompt et zélé, sauf exception rare. Appliqué au travail forcé, le noir n'avait qu'une idée en tête : échapper le plus possible à sa tâche. Aussitôt que la liberté eut été rendue aux noirs, un grand nombre accoururent dans les villes pour y exercer les petits métiers qui ne donnent ni grands profits ni grosse peine. Ceux qui demeurèrent aux champs devinrent fort exigeants pour un travail peu régulier. L'habileté des mécaniciens du nord y pourvut au moyen d'instruments d'une ingéniosité merveilleuse, depuis la charrue à vapeur jusqu'à la machine à cueillir le coton. La culture méridionale put survivre et prospérer, malgré la faillite de la main-d'œuvre. Mais le nègre, désorganisé socialement, mal formé au travail, resta un ouvrier médiocre dans tous les métiers. Il suffit d'avoir vu des noirs à la besogne pour se rendre compte de leur insuffisance. Ils agissent presque toujours à la façon des enfants, ne se prêtent point aux ouvrages compliqués, nécessitent une surveillance continue, sans laquelle ils négligent leur devoir pour flâner, bavarder et rire. Pour cette raison encore le blanc ne saurait se décider à les considérer comme des égaux. Ne pouvant compter sur leur concours dans ses entreprises, sinon à titre de simples manœuvres, il les tient pour des êtres inférieurs, qu'il emploie selon leurs capacités et traite selon leur valeur sociale et économique, c'est-à-dire en subordonnés, liés à jamais, par le fait d'un phénomène naturel, à leur basse condition.

Ce jugement est-il équitable? Faut-il penser que le noir est vraiment un être secondaire, physiologiquement dépourvu des moyens de s'élever à une condition meilleure, d'arriver à égaler le blanc à tous les points de vue, dans le régime de la vie de famille comme dans l'organisation du travail?

Après avoir vu de près le noir américain, je crois pouvoir affirmer que, si le préjugé du blanc a aujourd'hui une sérieuse apparence de fondement, cela tient uniquement aux circonstances historiques. Toutes ont été contraires au noir. Mais celui-ci est parfaitement capable de se placer au même niveau que son frère blanc. Et voici sur quels motifs je base cette opinion.

Le nègre est pourvu en moyenne d'une bonne intelligence. Il est apte à la développer par l'instruction jusqu'au plus haut degré. Il le fait assez rarement, parce qu'il est peu enclin au travail assidu, non par incapacité, mais par défaut de formation sociale, d'éducation. De plus, sa force musculaire moyenne est également très développée. On rencontre parmi les nègres une foule d'individus fortement charpentés et musclés, capables des efforts les plus vigoureux. Si la race est rongée cependant par des maladies endémiques comme la tuberculose, cela tient aux déplorables conditions d'hygiène dans lesquelles vivent la plupart des familles nègres. Sans cette incurie, qui vient aussi de l'éducation insuffisante, la race se développerait avec rapidité. En effet, malgré les défectuosités du mode d'existence de la majorité des noirs, le type se maintient à un niveau physique assez satisfaisant, et ne cesse de croître en nombre. Or, une race qui conserve un niveau moyen tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue corporel est susceptible de progrès. Si elle demeure stagnante, c'est qu'elle est en proie à une maladie sociale qui paralyse son développement. Et telle est

bien le cas de la population noire des Etats-Unis. Longtemps maintenue par l'isolement ou par la force dans son moule barbare, désorganisée et avilie par l'esclavage, elle abandonne au hasard la formation des jeunes, que rien ne prépare à l'évolution nécessaire pour s'élever par l'éducation et par le travail au niveau atteint par la race. Cela lui a été d'autant plus impossible, qu'aucune fusion par mariage avec la race blanche n'a pu se produire par suite de la répugnance invincible des blancs pour les unions mixtes.

En résumé, la famille nègre, désorganisée, c'est-à-dire sortie de toute tradition régulière, demeure, génération après génération, liée à sa formation sociale inférieure. C'est donc une question d'éducation qui se pose ici, et non pas une question de différence physiologique sans remède. L'influence du milieu américain sur le noir est restée extérieure, pour ainsi dire. Elle a donné au type social un vernis de civilisation, sous laquelle la barbarie initiale subsiste en grande partie.

Bien des gens, aux Etats-Unis, se rendent compte plus ou moins exactement de ce que je viens d'expliquer, et ils s'efforcent de trouver les moyens d'élever la race noire à un degré supérieur. Les uns sont inspirés par une noble pensée philanthropique et charitable. Les autres, plus terre à terre, sont guidés par un motif politique. Ils savent que les noirs, pourvus du droit électoral, deviennent facilement, comme tous les désorganisés du reste, les dupes de politiciens sans scrupules, qui les font voter dans un sens généralement peu favorable à l'intérêt public. Aussi voudrait-on les éclairer pour en faire des citoyens moins faciles à séduire. Mais quels moyens emploie-t-on pour atteindre ce but assurément intéressant? Quels sont les résultats que l'on obtient? Cela vaut la peine d'être examiné, à titre d'expérience sociale d'une portée qui dépasse de beaucoup le champ où elle se poursuit. Car il y a dans tous les pays, en particulier dans ceux d'Europe, bien des groupes de populations qui, comme les noirs américains, ont besoin d'une rénovation éducative; eux aussi sont tombés dans la désorganisation sociale et montrent une sensible régression vers la barbarie.

Deux moyens sont employés sur une assez grande échelle pour tenter de développer la race noire. Le premier est l'instruction à tous les degrés. Partout on a créé des écoles primaires pour les enfants noirs. Aussi les illettrés sont-ils assez rares parmi les nègres. Ils s'instruisent d'ailleurs facilement. Toutefois cela n'a pas changé grand'chose à leur condition. Sans doute ils savent généralement lire, écrire et compter, et cela est excellent. Mais ni leurs défauts, ni leurs vices, ni leur subordination aux politiciens n'en ont été atténués. Il ne suffit pas, en effet, de pouvoir lire un journal pour devenir d'emblée un citoyen utile et éclairé. Il semble même que le contraire se produit souvent. On leur a offert, en outre, l'occasion d'acquérir l'instruction secondaire et supérieure. Des universités ont été fondées à leur intention; il en existe une à Washington qui passe pour bonne, et qui forme des avocats, des médecins, des professeurs, des clergymen. De cette façon a été constitué une élite intellectuelle noire, dont le célèbre Booker Washington est le prototype. Parmi ces intellectuels, on rencontre des hommes de réelle valeur scientifique et de haute tenue morale, qui justifient pleinement ce que je disais tout à l'heure des aptitudes de la race. Mais beaucoup d'autres, parmi les noirs instruits, sont des gens dont le caractère, le mode d'existence, l'éducation enfin, sont insuffisants pour leur permettre de s'élever au-dessus du médiocre. C'est que la haute instruction elle-même ne peut seule former un caractère; elle complète seulement le particulier, quand par ailleurs sa formation initiale, son éducation familiale en a fait déjà un individu bien préparé pour la vie. Ainsi, on pourrait appeler tous les jeunes nègres des Etats-Unis dans les universités, sans en faire pour cela des hommes de même niveau social que leurs compatriotes blancs. Autrement dit, l'instruction ne suffira pas pour transformer la race noire, car elle ne peut lui donner l'organisation sociale

qui lui manque, l'empreinte durable d'une éducation susceptible de former les caractères et de créer un grand nombre d'individualités progressistes dans toutes les classes [1].

Reste la religion. Des hommes pleins de zèle, appartenant à diverses sectes, font les plus grands efforts pour entretenir la croyance chez les noirs et relever en même temps leur niveau moral. Des sociétés actives groupent les jeunes gens, pour les détourner des plaisirs dégradants et dispendieux, pour cultiver chez eux les sentiments élevés, les tendances louables. Tout cela est bien, mais les églises et les associations chrétiennes ne réunissent, elles aussi, qu'une minorité assez faible, tandis que la plupart des jeunes noirs, déjà laissés à eux-mêmes dès l'enfance, échappent de très bonne heure à toute surveillance, à toute contrainte. On peut penser ce que la vie des grandes villes peut faire d'une jeunesse ainsi abandonnée à ses penchants. Donc, de ce côté encore, si le bien est réel, et mérite tous les encouragements, il ne suffit pas pour relever la race de son infériorité profonde et persistante.

Quant aux politiciens, ils agissent, en cette affaire, selon leurs procédés habituels, qui sont les mêmes dans tous les pays. Les uns, les plus honnêtes, font aux noirs des discours pleins d'excellents conseils, et restent après cela persuadés qu'ils ont efficacement contribué au développement de leurs électeurs nègres. Les autres, moins scrupuleux, prodiguent les flatteries et les promesses. Il va sans dire que le résultat final de cette éloquence est à peu près nul dans le premier cas et que, dans le second, il tend à aggraver les dangers de la situation en faisant naître ou en développant dans l'esprit, généralement puéril, des gens de couleur des espérances et des ambitions bien au-dessus de leurs moyens.

Il m'a été donné d'assister au spectacle assez piquant d'une réunion de caractère mixte, où la double action des hommes de croyance et des hommes politiques s'exerçait à la fois. C'était à Washington, où les noirs forment le tiers de la population, leur nombre dépassant 100.000. Je ne crois pas qu'aucune autre ville de l'Union abrite un aussi grand nombre de nègres. Là, comme partout, ils occupent les positions inférieures : domestiques, cochers, petits employés, manœuvres, ouvriers des métiers faciles. Ils sont d'ailleurs généralement paisibles, la pénurie d'autre main-d'œuvre les rend utiles, malgré leurs défauts. Aussi, accoutumés à les coudoyer sans cesse, les blancs les supportent ici mieux qu'ailleurs, sans pour cela les estimer davantage. Partout où on le peut, le blanc est préféré comme employé, ouvrier ou domestique. Mais il coûte si cher, que bien des gens se résignent à employer le noir en le payant du reste fort bien. Quelquefois, c'est le sentiment négrophile qui pousse certaines personnes à préférer le service des gens de couleur. Ce sentiment n'est probablement pas étranger au fait que, à la Maison-Blanche, la villa présidentielle, on ne trouvait naguère que des domestiques. Ces faits expliquent l'activité, dans la capitale fédérale, des associations négrophiles de toute espèce, et aussi l'attention avec laquelle les hommes politiques suivent ce mouvement. On se souvient de l'accueil fait à Booker Washington, fondateur de la première université nègre, par le président Roosevelt. Ce fut un scandale pour bien des Américains auxquels la politique ne pouvait faire oublier leurs préjugés. Le Président Taft n'a pas hésité cependant à agir dans le même sens, ainsi qu'on va le voir.

Le 21 mai 1911, invité par un noir, je me rendis à un meeting auquel le Président avait promis d'assister. C'était un dimanche, et le thermomètre marquait, à 3 heures, 40 degrés à l'ombre. On était invité en entrant à verser une contribution volontaire en faveur de l'association chrétienne des jeunes gens de couleur, organisatrice du meeting. Malgré cette double cause d'abstention, la salle était

1. On doit même observer que l'instruction supérieure peut devenir pour certains types sociaux un instrument très actif de désorganisation, quand elle est distribuée au hasard. Ainsi, chez tous les peuples de formation communautaire, les plus dangereux agitateurs se recrutent parmi les lettrés.

comble. Imaginez un théâtre de faubourg, où se pressaient des centaines de spectateurs, presque tous jeunes. Leur toilette était soignée, souvent élégante, ils gardaient une tenue parfaite et leur gaîté restait décente. Sur la scène, un certain nombre de hautes personnalités de la politique et de l'administration, — des blancs par conséquent, — étaient assis en rangs pressés; ces messieurs avaient tenu à venir donner aux gens de couleur cette marque de sympathie. Le président de l'association commença par présenter les personnages les plus notables, en les remerciant de leur bienveillance. Puis un juge à la Cour suprême de commerce prononça un discours simple, concis, mais très net, pour affirmer la sympathie des pouvoirs publics pour le mouvement de développement des noirs. Après quelques intermèdes musicaux, exécutés, non sans goût, par un groupe d'étudiants nègres, l'hôte attendu arrive enfin. Un mouvement se produit à l'entrée. La salle entière se lève et applaudit. M. Taft, accompagné de quelques amis, prend place sur la scène, au premier rang, et, en termes chaleureux, le président du meeting le remercie de l'intérêt qu'il a bien voulu témoigner à l'œuvre. Après cela l'auditoire, tout entier debout, chante à pleine voix l'hymne national, dont la musique est la même que celle des hymnes anglais et suisse. C'est maintenant au tour de M. Taft de parler. Il s'avance au bord de la scène, et commence, au milieu du plus profond silence. Le Président est grand, corpulent; sa voix forte et nette, avec l'accent un peu nasillard propre aux Américains, porte loin. Il débute en louant hautement l'action bienfaisante des unions chrétiennes de jeunes gens; il les a vues à l'œuvre, dit-il, non seulement aux Etats-Unis, mais encore en Extrême-Orient, au Japon, en Chine, à Hong-Kong. Elles donnent à la jeunesse, affirme-t-il, un appui précieux, au moment où les tentations la menace le plus. Il raconte alors comment il fut amené à parler dans cette réunion. Un gentleman israélite fort riche avait promis une subvention de 25.000 dollars à toute association utile qui, tout d'abord, réussirait à réunir par elle-même 9.000 dollars. Un ami m'a déclaré, ajoute M. Taft, que je devais contribuer à vous obtenir cette belle subvention. Eh bien, on a beau être Président des Etats-Unis, on ne débourse pas 9.000 dollars sans quelque difficulté. Mais je pouvais au moins vous aider par ma présence, par un témoignage sincère de grande sympathie, par un appel chaleureux à votre propre effort, car il est excellent que l'on ne vous donne pas tout, que vous fassiez vous-mêmes quelque chose pour votre propre bien.

Le Président insista fortement ensuite sur la nécessité qui s'impose à la race noire de mériter l'égalité sociale par le développement de sa personnalité morale et intellectuelle, par son application au travail. Sa péroraison, dite d'une voix sonore et grave, sur un ton de profonde conviction, fut accueillie par des acclamations prolongées. M. Taft annonça enfin que l'on allait appeler la bénédiction du ciel sur l'assemblée, ce qui fut fait en quelques mots par un clergyman. Le Président se retira alors au milieu des manifestations du respect général, et la réunion se dispersa dans un calme parfait.

Les manifestations de ce genre partent d'un excellent sentiment. Mais ce n'est pas avec des discours, même ceux d'un chef d'Etat, que l'on réussit à faire progresser huit millions d'individus. Et cependant la tâche devient urgente, car en dépit de la consomption et du vice, la race noire se développe avec une assez grande rapidité. Elle restera donc toujours comme une sorte de mal interne, nuisible à la santé générale, si on ne prend pas soin de modifier profondément le type social de la majorité des familles nègres. Or, cette œuvre de progrès ne peut s'accomplir sérieusement que par une multiple et forte action éducatrice exercée sur l'enfance, et spécialement sur les filles, destinées à devenir plus tard mères et éducatrices des futures générations. Il faudrait, au moyen de comités spéciaux institués auprès de chaque école, donner aux petits noirs les idées et les habitudes que leurs parents ne savent pas leur inculquer. Aux garçons on devrait appren-

dre un métier et enseigner aux filles la couture, le ménage, la cuisine; à tous, il est indispensable de donner des habitudes d'ordre, d'économie. Des œuvres post-scolaires auraient à continuer l'effort pour le rendre plus efficace. C'est là, évidemment une entreprise immense, qui exigerait de nombreux concours et des efforts soutenus. Mais le succès est à ce prix. Il faut donner aux noirs l'éducation pratique qui leur manque, rétablir dans leurs ménages une tradition sociale qui rende les générations futures aptes au progrès, et cela d'une façon aussi générale que possible. Il serait mauvais de créer parmi eux trop d'intellectuels, dont beaucoup tourneraient fatalement au fruit sec et au politicien. Mais il est essentiel de former des générations d'hommes susceptibles de s'employer dans tous les métiers, en y tenant une place honorable, de femmes dignes de devenir des mères de famille, et capables de bien élever des enfants, de leur inculquer une formation sociale en harmonie avec celle du milieu ambiant. Sinon le noir restera toujours une sorte de demi-sauvage, très disposé à recruter l'armée du vice et du crime. La nation américaine a contracté vis-à-vis des nègres une dette sociale parfaitement définie, et elle ne pourra l'acquitter que par le moyen que je viens d'indiquer. Autrement, noirs et blancs souffriront ensemble d'une situation fausse, anormale, fruit d'une violation certaine des lois sociales.

Cette conception de devoir éducateur de la race blanche à l'égard des noirs n'est pas méconnue en Amérique, on le pense bien. Il y a dans ce pays trop d'esprits éminents et généreux pour qu'une nécessité aussi évidente puisse leur échapper. Aussi a-t-on fait déjà des efforts sérieux pour atteindre un résultat pratique. J'ai visité près de Fort Monroe, à l'entrée de la baie de Chesapeake, une remarquable école professionnelle où sont réunis quelques centaines de jeunes nègres et indiens des deux sexes. Ils y sont instruits et formés à un métier approprié à leurs aptitudes et à leurs goûts. L'école est pourvue d'un domaine agricole et de nombreux ateliers consacrés au travail du fer, du bois, du cuir, ainsi qu'aux professions féminines. Cette jeunesse fait plaisir à voir, car on aperçoit aisément chez elle certains progrès évidents. On m'a du reste assuré que les résultats étaient bons, et que les élèves sortants trouvaient facilement des emplois avantageux. La démonstration expérimentale est ainsi faite, et il ne s'agit plus que de suivre un exemple aussi probant, en variant les moyens et les procédés. L'école dont je viens de parler est une création privée, et ce qui a été fait là peut se renouveler ailleurs, sous des centaines de formes différentes, selon les ressources disponibles. Plus on attendra, plus l'entreprise deviendra difficile, et il est évident que si on l'avait mise en train et développée plus tôt, on aurait à s'en féliciter aujourd'hui.

Maintenant, laissons les philanthropes et les éducateurs américains à leur devoir, et regardons autour de nous, dans nos pays d'Europe. Nous y verrons des groupes de race blanche en pleine désorganisation, ou en voie de perdre leurs traditions, les règles de vie qui faisaient la sécurité des ancêtres. Ces gens sont maintenant livrés sans aucune force de résistance à toutes les influences, particulièrement aux plus violentes, et à toutes les tentations offertes par les villes sans cesse grandissantes. Que faisons-nous pour reconstituer l'éducation de ces masses désorientées? Fort peu de chose, parce que nous n'avons qu'une conception bien imparfaite des lois sociales. Nous sommes actuellement dominés par de fatales erreurs, par des préjugés superficiels. Nous avons foi dans des moyens secondaires, comme l'instruction, ou imparfaits et dangereux, comme la législation artificielle et arbitraire, ou décevants, comme la politique. Aussi les résultats sont minces et contradictoires, ce qui paraît donner raison aux utopistes et aux violents, instruments aveugles, inconscients, de la décadence économique et du recul social. Nous avons aussi nos problèmes de races, ou tout au moins de classes. Presque tous se ramènent à une seule et même équation sociale : la condition actuelle de chacune des familles d'une même nation est à un

état normal de prospérité ce que la formation des jeunes est à une éducation rationnelle. En d'autres termes, chez beaucoup de familles, la déchéance de l'éducation a produit l'affaiblissement des caractères, la diminution morale du particulier, l'esprit d'indiscipline et de désordre, la confiance en une providence artificielle, et non plus en son propre effort. Ainsi chaque individu, délivré du bien de la tradition familiale, de la contrainte éducative qui forment l'homme dans l'enfant, demeure livré aux inspirations et aux excitations les plus diverses. L'anarchie morale introduite dans la vie privée comme dans la vie publique résulte directement de cette désorganisation sociale, qui, plus encore que la démocratie, coule à pleins bords et menace de tout emporter. Qui saura trouver la méthode et les procédés nécessaires pour rétablir l'ordre dans les esprits et dans les institutions? Il est certain, en tous cas, que le secret de cette réforme si désirable doit être cherché principalement dans une reconstitution de l'éducation familiale.

Léon POINSARD.

LA HIÉRARCHIE DES BESOINS

L'école sociologique, après avoir porté toute son attention sur les phénomènes complexes de la religion et de la moralité, commence à aborder les faits économiques. Dans un ouvrage récent[1], M. Maurice Halbwachs écrit : « La *Science sociale* est dès maintenant assez sûre de sa méthode, assez consciente de son objet propre, pour ne pas craindre de s'occuper des faits les plus récents... elle ne peut plus se dérober[2] ». Toutefois, ce qu'il étudie, ce ne sont pas encore les questions du travail lui-même. Avant d'en arriver là, l'école sociologique éprouve le besoin d'étudier les niveaux de la vie ouvrière, la répartition des dépenses avant les capacités qui produisent les recettes.

1. *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, F. Alcan, édit. Prix : 7 fr. 50.
2. Page xii de l'Introduction.

Avec un but qui, en apparence, est le nôtre, — l'étude des sociétés, — il est manifeste que les préoccupations de l'école sociologique sont cependant bien différentes. M. Halbwachs l'indique très clairement.

En parlant de la méthode monographique, il dit : « Une fois qu'on s'est proposé le même objet que Le Play, il est légitime de restreindre le nombre des cas observés... Mais lorsqu'on étudie les dépenses, et cela seulement, le problème est tout autre[1]. » C'est toujours le système des compartiments sociaux étanches dont nous parlions dans notre *Exposé général de la méthode* (*Sc. soc.*, 2e pér., 98e fasc., p. 91). Il s'agit d'étudier les dépenses des familles ouvrières, en elles-mêmes et non dans leurs rapports avec les autres phénomènes sociaux. Que peut-on tirer de l'étude des dépenses seules?

M. Halbwachs espère endéduire la détermination de la hiérarchie sociale des besoins chez l'homme : « C'est, dit-il[2], tout le problème de la nature réelle, du sens et de l'évolution des besoins dans nos sociétés, qui se pose et qu'il nous faut maintenant aborder. » Et les conclusions sont les suivantes : Le besoin le plus fondamental est la nourriture; puis vient le vêtement, puis l'habitation, enfin les autres dépenses[3].

Voici la méthode employée par M. Halbwachs pour le démontrer; cette méthode est caractéristique de l'école sociologique, on emploie la forme de raisonnement dite des *variations concomitantes*.

Supposons une famille allemande composée du père, de la mère et de quatre enfants en bas âge; elle dispose d'un budget annuel de 1.500 marks et dépense 860 marks pour la nourriture, soit 57 %.

Supposons maintenant que le budget de cette famille s'élève à 2.140 marks; on constate qu'elle consacre à l'alimentation 1.120 marks, c'est-à-dire 52 % seulement de son budget.

On en conclut que *la proportion des dépenses consacrées à la nourriture dimi-*

1. P. 158.
2. P. 386.
3. P. 326 et 327.

nue quand le revenu augmente. C'est une des lois établies vers 1895 par le statisticien allemand Engel.

Il n'y a rien à dire contre le raisonnement lui-même, mais pour que la méthode soit expérimentale, il est nécessaire que le point de départ soit exactement situé et analysé, et ensuite qu'on puisse en faire la vérification.

C'est pour cela que nous avons supposé la même famille habitant toujours la même ville et ayant toujours la même composition. La vérification ne peut se faire que sur des familles soumises à des conditions semblables, ayant la même composition et habitant la même ville.

M. Halbwachs compare, à juste titre, ce procédé à celui employé par les physiciens pour déterminer la dilatation d'une barre de fer à différents degrés de température[1]. Rappelons seulement que les physiciens, dans ce cas, ont soin de ne faire varier que la température, et de maintenir soigneusement constantes les autres conditions qui peuvent agir, comme la pression.

Ce n'est pas ainsi que M. Halbwachs procède. Les chiffres qu'il compare ne sont pas des chiffres réels, mais des *moyennes*, c'est-à-dire des chiffres théoriques.

Que dirait-on d'un physicien qui, pour déterminer l'action de la chaleur sur une barre de fer, comparerait, non pas des données réelles, mais les moyennes de plusieurs barres placées dans des conditions dissemblables, subissant des efforts divers de traction et de compression? Cela n'aurait aucune valeur et paraîtrait bien grossier.

C'est cependant ainsi que procède M. Halbwachs. Nous allons le voir.

Les données d'où il part comprennent un certain nombre de budgets de familles allemandes, établies à l'aide d'un questionnaire, il y a quelques années, les uns par l'*Office impérial allemand de statistique* (522 budgets d'ouvriers et 218 d'employés et d'instituteurs), les autres par l'*Union des travailleurs des métaux* (320 budgets d'ouvriers).

1. P. 177.

M. Halbwachs a groupé les budgets en un certain nombre de catégories d'après la dépense totale (Tableau des pages 282-283).

Ainsi, la première catégorie comprend 3 familles dépensant de 1.100 à 1.199 marks; la seconde, 20 familles, de 1.200 à 1.299 marks; la troisième, 33 familles, de 1.300 à 1.399 marks, et ainsi de suite.

On prend alors les chiffres moyens de chaque catégorie; ainsi, les 3 familles de la première catégorie ont une dépense annuelle moyenne de 1.180 marks, sur laquelle elles consacrent en moyenne 760 marks pour la nourriture, c'est-à-dire 64,6 %.

On établit de la même façon que les 20 familles de la seconde catégorie ne consacrent que 53,5 % de leur revenu moyen à la nourriture, ce qui confirme la loi d'Engel précitée.

Mais, pour la troisième catégorie, on trouve que la part de la nourriture remonte à 55 % au lieu de descendre.

Cela ne provient pas de la fausseté de la loi d'Engel, mais les familles que l'on veut comparer ne sont pas comparables. Elles n'ont ni la même composition, ni la même résidence.

Pourtant, dans l'ensemble, en allant de 1.100 à 1.399 marks, la loi de Engel sur la nourriture semble se vérifier, parce que le phénomène dont il s'agit est très puissant, la nourriture formant la partie la plus considérable du budget ouvrier. Il est tellement puissant qu'il n'est nullement nécessaire d'une telle complication de calculs établis sur des moyennes fictives pour le déceler.

Il suffirait d'opérer comme nous l'avons dit plus haut.

Par contre, lorsqu'il s'agit de l'habitation et du vêtement, les résultats deviennent contradictoires, ce qui ne nous surprend nullement.

Voici, du reste, comment s'exprime M. Halbwachs lui-même, p. 287 : « ... le mouvement de hausse du loyer, si on considère les nombres relatifs, s'effectue à travers une série de hausses et de baisses brusques... ».

Engel avait pensé que la part consacrée

à l'habitation restait fixe. M. Halbwachs, par de laborieux calculs, arrive à la loi suivante qu'il croit plus exacte :

« Diminution de la dépense logement en valeur absolue) quand la famille augmente. Diminution, dans l'ensemble, de la proportion de la dépense logement, comme de la proportion de la dépense nourriture, à la dépense totale, mais direction inverse des deux courbes, presque toujours. Augmentation très faible de la proportion de la dépense logement pour les ménages peu nombreux.

« Tendance à demeurer au même niveau, d'ailleurs inférieur au précédent, pour les ménages nombreux, jusqu'à un certain chiffre de dépenses totales (2.400 marks), et tant que les familles n'augmentent pas[1]. »

Ainsi toute cette mathématique compliquée aboutit à une formule vague, avec des « presque toujours » et des « n'augmentent pas trop ». C'est bien là la fausse précision des moyennes, dont parle Claude Bernard.

Un seul chiffre a survécu : 2.400 marks. C'est à partir de là seulement que les familles nombreuses, mais qui n'augmentent pas trop, pensent sérieusement à élever le taux du loyer.

Mais il faut faire crédit à l'école sociologique. En employant les moyennes d'autres budgets, se rapportant, bien entendu, à des familles qui diffèrent à la fois par la composition, le métier, le revenu, la résidence, l'origine, etc., elle arrivera certainement à donner un peu plus de précision et de certitude à cette loi, et aux autres.

Sans attendre ce moment, M. Halbwachs a tenu à en extraire de suite la solution du problème qui lui tient à cœur, à savoir la détermination de la hiérarchie des besoins. C'est en se basant sur ce terrain mouvant qu'il conclut que le vêtement est un besoin plus fondamental que l'habitation, et vient immédiatement après la nourriture.

Si, pour résoudre ce problème, M. Halbwachs avait étudié la « civilisation totémique », l'état social, des peuples sauvages, au lieu d'envisager des ouvriers urbains, il n'aurait eu aucune « moyenne » à élaborer, ni aucune variations concomitantes, pour constater que l'habitation, toute rudimentaire qu'elle fût, était encore plus importante que le besoin de vêtement.

La nourriture est le besoin le plus fondamental, car, sans elle, l'individu lui-même n'existe plus. L'habitation vient ensuite, car, sans le foyer, le groupement élémentaire de la vie sociale s'en va. Il y a des individus et des familles qui existent sans se soucier du vêtement.

Mais que vaut une remarque aussi simple devant un amas impressionnant de chiffres, d'opérations arithmétiques difficiles à suivre et de tableaux nombreux à colonnes multiples?

P. DESCAMPS.

1. P. 288.

BIBLIOGRAPHIE

Le syndicalisme chrétien en Allemagne, par Maurice KELLERSHOHN. Un vol. in-16. Prix : 4 fr. (BLOUD ET Cie, édit.).

Une étude impartiale, fortement documentée comme celle-ci, s'imposait pour redresser les notions inexactes si répandues en France sur les syndicats chrétiens allemands. Volontiers certains de nos amis s'autorisent de leur exemple pour justifier leurs velléités de fonder des groupements sociaux, et notamment des syndicats exclusivement catholiques. Très judicieusement, M. Kellershohn montre par où pèchent ces prétentions : un tel mouvement manquerait de l'élément essentiel qui a permis aux syndicats chrétiens de réussir, à savoir une nombreuse clientèle parmi les classes ouvrières; il ne pourrait aboutir, en tant qu'institution ayant un but économique, qu'à un échec ridicule. Le syndicalisme chrétien en Allemagne fut tout autre chose qu'un moyen de prosélytisme entre les mains d'un parti religieux : il fut, à toutes les époques de son histoire, un groupement, en vue d'une action exclusivement économique, entre travailleurs repoussés de la social-démocratie

par le sectarisme anti-religieux de celle-ci ; et ce groupement fut réellement neutre, indépendant de toute institution religieuse et de tout parti politique. L'ouvrage de M. Kellershohn est très convaincant à cet égard, et nous en conseillerons la lecture à tous les esprits qui méditent d'organiser la société sur une base confessionnelle : il dissipera plus d'une illusion, en même temps qu'il élargira bien des horizons.

G. Olphe-Galliard.

Deux ouvrages anglais sur la Russie et l'Autriche-Hongrie.

Notre collègue, M. Ph. Robert, nous demande de signaler aux lecteurs de la *Science sociale* une collection d'ouvrages anglais publiés sous le titre général de *Our Neighbours* (Nos voisins), et sous la direction de M. William H. Dawson, par les éditeurs Simpkin, Marshall and C° de Londres [1].

Cette collection comprend une douzaine de volumes où sont passés en revue presque tous les pays européens. Bien que vieux de sept à huit ans déjà, ces ouvrages offrent un réel intérêt pour la science sociale, parce qu'une large part y est faite à l'étude de la vie privée de chaque peuple, et que des exemples concrets, judicieusement choisis et bien observés, illustrent et précisent les conclusions qu'on y présente.

Nous avons sous les yeux deux des meilleurs volumes de cette collection, ceux qui sont consacrés à l'étude de la Russie et de l'Autriche-Hongrie. L'auteur, M. Francis H. Palmer, connaît à fond ces deux pays où il a longtemps résidé ; aussi le tableau qu'il peint des diverses classes sociales autrichiennes et russes est-il des plus vivants et des plus éclairants.

Plus de la moitié de *Russian Life in town and country* est consacrée à l'étude des paysans et de la vie rurale. Si l'on veut bien observer que la classe des paysans — l'une des cinq entre lesquelles se divise officiellement la nation russe, et qui sont : les nobles, le clergé, les marchands, les bourgeois et les paysans — comprend les quatre cinquièmes du peuple russe ; si, d'autre part, on remarque que l'agriculture et les petites industries rurales fournissent les seuls moyens d'existence de la grande masse des paysans, on ne s'étonnera pas de la large part que M. Palmer fait à l'étude de la vie rurale.

La description détaillée d'un grand domaine et de la vie qu'y mènent le propriétaire noble et ses paysans est très intéressante. Tout le travail, ou presque, y est fait par des *artels* ou coopératives de paysans qui entreprennent en commun et à forfait une certaine tâche pour laquelle ils reçoivent, au lieu de salaire en argent, une part des produits de la terre. Le contrat, bien entendu, varie selon les circonstances ; mais le principe général est toujours le même. Un artel s'engage, par exemple, à labourer tant d'hectares de terre ; les paysans fournissent leurs chevaux et leurs instruments de travail ; le propriétaire, de son côté, fournit la semence et les engrais, et, quand le grain est mûr, les paysans de nouveau font la moisson et transportent le grain dans les granges du domaine. Après quoi, le partage a lieu, généralement dans la proportion de 2/3 pour le propriétaire et de 1/3 pour l'artel des paysans, proportion qui, du reste, varie selon la qualité du sol.

On ne connaît pour ainsi dire pas notre système de fermage en Russie, car ceux qui auraient les moyens de louer des terres trouvent bien plus avantageux d'en acheter, aidés qu'ils sont par des banques agraires subventionnées par le gouvernement, et aussi par le fait que la valeur de la terre a baissé au cours des années récentes.

Une classe qui n'est pas officiellement organisée et reconnue par le gouvernement, mais qui n'en joue pas moins un rôle énorme, dit M. Palmer, est celle des *Odnodvortsy*, littéralement « hommes d'un domaine » (*men of one estate*, écrit M. Palmer), c'est-à-dire possesseurs d'une ferme qu'ils cultivent eux-mêmes. Ces odnodvortsy, qui comptent près de deux millions, sont souvent des descendants de

1. Et anciennement par l'éditeur Georges Newnes, limited.

familles nobles appauvries; c'est parmi eux que se recrutent les petits fonctionnaires militaires et civils, ainsi que les petits commerçants et les petits industriels; c'est d'eux principalement que sont issus les grands marchands et les grands industriels, d'origine russe, qui sont rangés dans la classe des bourgeois. Cette classe des odnodvortsy « très conservatrice, mais point réactionnaire, et russe jusqu'à la moëlle », est évidemment appelée à jouer dans la Russie nouvelle un rôle politique important; mais l'ouvrage de M. Palmer étant antérieur à l'institution de la *Douma* d'empire, ne nous fournit malheureusement aucun renseignement à ce sujet.

M. Palmer consacre deux chapitres de plus de 25 pages à la question juive en Russie. « Il est impossible, écrit-il, de trouver des gens aussi différents que le Russe, noble ou paysan, et le Juif; ils sont diamétralement opposés par chaque trait de leur nature morale. Non seulement le Juif est un étranger par la race et s'affirme encore tel par la langue, la religion, les mœurs, le costume, mais encore, au point de vue du travail, il n'a rien de commun avec le Russe. C'est un urbain renforcé et un homme d'affaires remarquable, mais dénué de tout scrupule, et avec qui le paysan ne peut lutter. » Il semble du reste qu'il soit bien difficile de lutter avec le Juif, au témoignage même de M. Palmer.

« Un exemple typique de la vie des paysans juifs dans la campagne et les petites villes de Russie, écrit-il, m'est fourni par une famille juive dont il arrive que je connais quelque peu les affaires. Je dois ajouter que le commerce rural, dans presque chaque district de toute la zône juive, se fait dans des conditions très semblables.

« Dans le district auquel je fais allusion, les seuls marchands en gros pour toutes les nécessités de la vie, depuis les étoffes et les habits jusqu'aux instruments agricoles, aux outils, à l'épicerie, etc., appartiennent à *une seule et même famille juive*. Il en est de même des seuls acheteurs de produits agricoles de toute espèce, et des seuls marchands de bois du pays. Par des contrats faits d'avance et payés en partie, ceux-ci ont acquis pour nombre d'années à venir le droit exclusif de couper le bois de construction dans les forêts de tous les propriétaires des environs. Toutes les boutiques et toutes les auberges de village, sans exception, sont tenues par des juifs appointés par des membres de cette même famille, et exclusivement fournis par eux de marchandises sortant de leurs magasins de gros. Toutes les distilleries de *vodka* (eau-de-vie de grains) sont dans leurs mains; il en est de même des moulins et d'un grand nombre de fermes, bien que la présence dans cette région des nouveaux colons juifs qui les occupent soit illégale; mais le ring familial est beaucoup trop puissant et a une trop forte influence sur les fonctionnaires locaux pour craindre leur intervention. Dans le district tout entier, il serait impossible d'acheter le moindre article, depuis une aiguille jusqu'à une charrue, sans s'adresser à un membre de ce syndicat familial ou à l'un de ses agents dans les boutiques de village. Pour éviter d'avoir affaire à eux, un acheteur devrait entreprendre un voyage d'au moins 20 milles (32 kilom.), et même alors il n'y gagnerait rien, car il se trouverait simplement dans un autre district, où le commerce est contrôlé exactement de la même façon par un autre groupe familial.

« Un long crédit est de règle en Russie; mais ce crédit peut être accordé sans crainte, car les membres du *ring* étant les seuls acheteurs des produits agricoles, le blé, le beurre, le fromage, ou le bois de construction vendus par un propriétaire ou un fermier à un membre quelconque de la famille servent de garantie du paiement des marchandises précédemment fournies à l'agriculteur par quelque autre membre du *ring*.

« On comprend facilement les conséquences de ce monopole absolu du commerce rural entre les mains d'un nombre relativement petit de subtils hommes d'affaires, et cela dans presque toute la zone habitée par les juifs. Ses effets nuisibles pour la Russie sont grandement accrus par le fait que la plupart de ces commer-

çants juifs sont les représentants de puissants trusts allemands composés de fabricants de marchandises exportées en Russie et d'acheteurs en gros de produits agricoles russes. La concurrence est ainsi rendue impossible; et les prix payés au cultivateur pour ses produits, aussi bien que ceux qu'il est obligé de payer pour tous les articles manufacturés dont il a besoin, sont en réalité fixés par le trust étranger. Dans tous les districts ruraux de la zone juive, il est presque impossible de se procurer des produits de fabrication russe.

« La pression que ces trusts étrangers peuvent exercer sur les fonctionnaires russes est bien plus grande qu'on pourrait supposer. En effet, il importe extrêmement à chaque fonctionnaire que tout marche bien dans son district, et surtout que le revenu des impôts ne diminue point. Les trusts n'ont donc qu'à ordonner à leurs agents de s'abstenir pendant quelques mois d'acheter les produits agricoles d'un district donné pour produire un état de choses tel que, pour y mettre fin, on leur accorde presque tout ce qu'ils veulent. Ceci explique l'antipathie générale des Russes pour les Allemands et pour les juifs dont l'allemand est la langue habituelle; aux yeux des basses classes, les deux races sont presque identiques. »

Sans justifier les persécutions auxquelles les Juifs ont été parfois soumis, ceci explique également l'antisémitisme qui règne en Russie, et qui, très certainement, dans des circonstances semblables, se ferait sentir aussi fortement, sinon plus, dans les pays de l'Europe occidentale.

Le volume que M. Palmer a consacré à la monarchie des Habsbourg — *Austrian Life in town and country* — n'est pas moins intéressant que celui sur la Russie. Il met en relief la condition toute particulière de cet empire où tant de races ennemies se heurtent, et où la fatalité a voulu que des différences de religion vinssent encore compliquer les choses en dressant l'une contre l'autre des populations de même race. Les difficultés contre lesquelles se débat le gouvernement de François-Joseph, ainsi que les dangers extérieurs qui le menacent de tant de côtés, s'éclairent singulièrement à la lecture de cet ouvrage.

Mais, bien qu'elles aient été traitées avec beaucoup de soin, les questions politiques retiendront moins sans doute l'attention de nos lecteurs que les renseignements très circonstanciés, que donne M. Palmer sur la vie sociale des peuples de l'Autriche-Hongrie. A cet égard, l'un des chapitres les plus intéressants est celui qui est consacré au paysan ou *Bauer* autrichien.

Notons que ce nom de *Bauer* ne s'applique pas seulement aux petits cultivateurs et aux ouvriers agricoles; il a une extension bien plus large : la classe des *Bauer* comprend les gros fermiers et les propriétaires non nobles qui s'occupent effectivement d'agriculture.

Les détails que donne M. Palmer nous montrent un type social vigoureux, façonné par le travail, et dont les jeunes générations sont très aptes à s'adapter aux transformations qu'exige notre époque. Ils nous permettent aussi de noter, et c'est là un point important, la grande similitude qu'offre ce bauer autrichien avec nos populations des Pyrénées françaises, du type dit à fausse famille-souche, si bien décrit par notre collègue, M. Butel.

Chez le Bauer étudié par M. Palmer, nous trouvons en effet un fils aîné resté à la ferme et devant plus tard succéder à son père dans la direction de l'exploitation, deux autres fils, l'un médecin et l'autre ingénieur, qui, bien entendu, vivent au dehors, et enfin une fille. A ces trois derniers, le fils aîné, lors de sa prise de possession, devait s'engager par contrat à donner une indemnité en argent, tout en payant à ses parents une rente annuelle, mi en argent, mi en nature. Les parents, de leur côté, devaient quitter leur maison au profit de leur fils aîné, pour aller vivre dans une autre plus petite et toute proche. « Cette seconde habitation que l'on remarque sur la plupart des fermes des *Bauer*, écrit M. Palmer, s'appelle la maison du douaire (*Dower house*)

ou *Ausnahmshaüsel*. » L'esprit de communauté est si puissant que « souvent chez les Bauer pauvres, et spécialement dans les régions éloignées ou montagneuses, les jeunes membres de la famille restent volontairement chez leur père comme serviteurs payés. L'existence de ces Bauer à la vieille mode est si patriarcale qu'en ce qui regarde la vie quotidienne le changement pour ces jeunes gens est moindre qu'on pourrait le supposer, car les serviteurs sont toujours traités comme des membres de la famille ».

Un chapitre très curieux est consacré à la Transylvanie où vivent côte à côte six nationalités distinctes, parlant cinq langues différentes et professant cinq religions différentes. A côté de la race dominante de Magyars, qui ne forme que le quart de la population totale, on trouve, en effet, des Roumains qui, eux, en forment plus de la moitié, puis des Tsiganes, des Juifs, des Arméniens, et enfin des Saxons venus d'Allemagne comme colons, alors que les Turcs menaçaient l'Europe. Les détails que donne M. Palmer sur ces Saxons de Transylvanie sont des plus typiques, et nous regrettons que le manque de place nous empêche de les reproduire.

B...

Mon Filleul au « Jardin d'enfants ». Comment il s'élève, par Félix Klein. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent bien la première partie de cette étude des *Jardins d'enfants*, consacrée aux méthodes d'instruction usitées dans ce genre d'écoles. L'intérêt des problèmes pédagogiques que soulèvent ces méthodes, le charme d'un exposé facile et plein d'humour, se retrouvent dans ce second volume comme dans le premier. Ce sont plus particulièrement les procédés d'éducation de la volonté, chez les enfants de trois à six ans, qui y sont étudiés, si tant est qu'on puisse faire abstraction du caractère éducatif des méthodes d'instruction précédemment examinées. Il était donc naturel de retrouver ici la même élévation du but, la même logique dans le choix des moyens. Ici encore le sociologue, peu accoutumé à rencontrer la perfection dans les institutions humaines, séparera le domaine de l'application de celui des principes; il éprouvera quelque commisération pour ces pauvres parents dont la pédagogie arriérée méconnaît si gravement l'innocente nature de leurs enfants et à qui volontiers l'auteur réserverait le fouet destiné à ceux-ci, et il répétera, avec un éducateur très versé lui aussi dans les questions de méthode, qu'en matière d'éducation de ses propres enfants, on fait comme on peut, beaucoup plus que comme on voudrait. Ces réserves faites, il louera hautement une éducation aussi rationnelle et, songeant que M. l'abbé Klein a entendu nous proposer un modèle et un guide directeur, plutôt qu'un formulaire de procédés tout faits, il en recommandera instamment la lecture à tous les parents désireux de bien remplir leur tâche d'éducateurs, avec la certitude qu'ils y trouveront une aide dans bien des cas difficiles, en même temps qu'une saine orientation de leur manière d'agir vis-à-vis de leurs enfants.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

Panama (la création, la destruction et la résurrection), par Ph. Bunau-Varilla, 2e édit., 1 vol. in-8°, 10 fr. (Plon-Nourrit et Cie, édit.).

Les divisions régionales de la France (leçons faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales), 1 vol. 6 fr., de la BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES (F. Alcan, édit.).

OCTOBRE 1913 109e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — A propos de méthode, par G. Blanchon. — Le retour au Livre de famille, par Bonneval. — Livres reçus.

NOUVEAU MEMBRE

M. J. Delpech de Frayssinet, vice-consul de France à Glasgow (Écosse), présenté par M. Jean Périer.

A PROPOS DE MÉTHODE

La plupart de ces réflexions ont été suggérées par le très lumineux et très solide cours de méthode de M. Paul Descamps. Elles prouveront à M. Descamps le grand intérêt que j'ai pris à la lecture de son cours.

Croire à l'existence d'un certain déterminisme social et, par suite, à la possibilité d'une science sociale, c'est croire que l'homme, tout libre qu'il soit, se détermine non pas au hasard, mais par des motifs, et que ceux-ci dépendent de sa nature héréditaire; et c'est admettre la fixité, au moins relative, de son orientation psychologique. C'est supposer qu'il a partout et toujours les mêmes besoins et les mêmes instincts fondamentaux. Cette supposition est la même qui est à la base de l'économie politique et il ne devrait y avoir à douter de la possibilité d'une science sociale que ceux qui nient celle d'une économie politique. La question est identique des deux côtés.

Elle est tranchée dans les deux cas par l'observation. Mais les faits que recueille l'économie politique et certaines de leurs répercussions relèvent de la simple statistique, — il s'agit de quantités additionnables — et sont imposés à l'attention de chacun par les nécessités journalières. Les faits sur lesquels travaille la science sociale sont plus difficiles à observer et surtout à interpréter, parce qu'ils exigent habituellement des synthèses monographiques. Ils sont aussi plus difficiles à comparer.

Dans les deux cas, les lois ont le même caractère : elles ne s'appliquent qu'à des moyennes; ce sont des lois de grand nombre. Elles laissent ainsi place à toutes les fantaisies de la liberté individuelle.

Les deux sciences sont donc, en quelque sorte, des chapitres de la psychologie humaine. Elles dessinent des images de l'âme humaine révélée par certaines catégories d'actes. Ce sont comme deux parties d'une anthropo-psychologie, avec leurs applications. Elles devraient, si l'on voulait faire une étude complète de l'humanité, à peine ébauchée encore, se joindre à l'examen d'autres manifestations psychologiques, plus strictement individuelles, et à la physiologie.

Chacune des sciences qui seraient ainsi rapprochées possède son terrain propre. Mais il semble que leurs méthodes différentes doivent aboutir à un certain parallélisme d'action en vue d'une synthèse commune. C'est ce que l'attitude de la science sociale nous permettra d'éclaircir tout à l'heure.

La double synthèse de la science sociale.

La science sociale a pour ambition d'étudier la société, la vie sociale, en elles-mêmes et dans leur ensemble. Elle est ainsi amenée à prendre pour objet immédiat les groupements. Car ce sont eux qui sont les organes de la vie sociale. En quoi une société diffère-t-elle d'une simple somme d'individus? Par les groupements. Une société est un complexe de groupements et d'individus comme un organisme un complexe d'organes et de cellules.

Ainsi les groupements ne sont pas l'objet dernier de la science sociale, comme pourrait le faire croire la définition donnée habituellement. Celle-ci ne met pas en évidence les deux degrés de la double synthèse qui constitue la science. C'est ce que je voudrais essayer de montrer.

Le caractère peut-être le plus saillant de la science sociale est d'unir une analyse minutieuse et, pourrait-on dire, obsédante à un esprit de synthèse éminemment réaliste. L'instrument d'analyse, c'est la nomenclature : on le connaît, L'instrument de synthèse, c'est la monographie. Il est encore antérieur à la nomenclature. Il fut le point de départ de Le Play.

La science sociale procède par monographies. Toute observation, toute répercussion doit être monographique, doit être *située*, c'est-à-dire rapportée à un ensemble vivant, défini, avec toutes ses caractéristiques simultanées, dans son équilibre. La science n'accepte donc que l'observation synthétisée. Les ensembles vivants ainsi pris pour objet des monographies du premier degré, pour support des monographies supérieures, sont des groupements.

Mais étudions-nous le groupement pour lui-même? En relevons-nous indifféremment tous les traits? Ou encore, n'avons-nous en vue qu'une observation de ce qui le distingue des groupements analogues et une classification technique des divers genres de familles, d'ateliers, de syndicats, de religions, etc.? Point du tout : nous ne cherchons dans le groupement monographié que ce qui nous éclaire sur la population dont nous avons entrepris l'étude. Nous choisissons à dessein celui qui est à cet égard le plus révélateur; nous rejetons les autres dans l'ombre. La science sociale n'étudie pas, à proprement parler, les groupements, mais les races à travers les groupements. Ainsi seulement se justifie, me semble-t-il, la critique opposée par M. Descamps à certaines idées récemment émises par M. Ph. Champault.

La monographie élémentaire n'est donc qu'une pièce d'une observation plus ample, plus complexe, mais également réaliste. C'est l'homme qu'il faut atteindre et saisir à la fois dans tout ce qui en fait un élément de la Société. L'activité familiale, l'activité professionnelle, l'activité corporative n'expriment ni l'une ni l'autre tout l'homme social. Parce qu'il est engagé dans une foule de groupements à la fois, l'individu est marqué par chacun d'eux ou, si l'on veut, se peint partiellement dans chacun d'eux. Le tableau complet exige le rapprochement des divers aspects simultanés. C'est le but d'une seconde synthèse, qui dégage le caractère social de la race.

Tel est bien l'objet de la science sociale. Elle se présente, en fait, comme une psychologie géographique fondée sur la considération des groupements.

Est-ce à dire qu'elle se confonde en quoi que ce soit avec la géographie humaine? — A mon sens, le terrain légitime de cette dernière est seulement la description des traces matérielles de l'homme sur la face de la terre. Pour les répercussions inverses, celles du lieu sur les sociétés humaines, comment les démêler, les doser, hors les cas de grossière évidence, qui appartiennent à tout le monde, sans être capable de mesurer l'influence relative de toutes les causes qui, par ailleurs, ont pu concourir à produire le fait social. Lorsque l'Anthropo-géographe l'attribue à l'effet seul du lieu, il ne peut être sûr de son fait.

Le matérialisme géographique.

On s'expliquera que la science sociale soit ainsi à base géographique, si l'on veut

bien remarquer que, parmi ces groupements qui constituent la société, la plupart de ceux dont un même homme fait partie, et les plus anciens, les plus essentiels, sont étroitement localisés.

Quelles sont donc les influences qui peuvent s'y exercer? Par quoi diffèrent les hommes autour de nous, abstraction faite de leur caractère tout individuel? Par leur pays natal, par leur catégorie mondaine, par leur métier.

Catégorie mondaine et métier vont le plus souvent ensemble. Par l'état des techniques productives et celui des produits offerts au mode d'existence, ils jettent l'un et l'autre sur la vie un reflet de la civilisation contemporaine. Mais l'ensemble des groupements localisés où se mêle un même individu et les siens, sa femme, ses enfants, ses proches, comprend forcément, par cela seul qu'il est localisé lui-même, des gens de beaucoup de professions et de « mondes » divers. Et tandis que les tendances professionnelles ou mondaines ne peuvent s'y unifier que dans l'intérieur d'un certain nombre d'entre eux, tous seront soumis, en général dans tous leurs éléments, à une même influence géographique. C'est celle-ci qui leur donnera un caractère commun. Sur cette face de la mentalité individuelle, les forces d'entraînement social étant concordantes appuieront ensemble l'empreinte mise sur l'homme.

C'est pourquoi on est, au fond, encore plus de son pays que de son métier : on s'en aperçoit en voyageant, en se dépaysant. Et le métier ne marque l'homme très profondément que s'il est la profession dominante d'un lieu, liée à la condition géographique, double expression, par conséquent, des deux pouvoirs qui modèlent le plus puissamment l'individu.

Mais le caractère commun imposé aux habitants d'un même lieu par l'action à la fois directe et indirecte, c'est-à-dire sociale, de ce lieu, devient un caractère dominant de leurs groupements. Car qui dit groupement dit action concertée, et l'action concertée exige un accord qui se produit principalement (sauf empire des minorités) par exclusion des divergences, par rassemblement sur le terrain des seules tendances communes. Le groupement renforce, grossit, souligne le principe d'unité.

Or, c'est là l'élément scientifique indispensable. Faire la science d'une catégorie de faits, c'est y mettre l'ordre et la clarté; c'est les grouper sous des abstractions représentatives. Quand il s'agit des faits premiers, ces abstractions sont des types; quand il s'agit de leurs actions réciproques, ce sont des lois.

Il faut donc commencer par réunir sous son observation des faits susceptibles de se rattacher à un même caractère profond, des faits dont l'ensemble soit homogène. Le raisonnement scientifique est une algèbre qui procède par mise en équations, c'est-à-dire d'abord en formules. En faisant saillir le principe d'unité qui rend les hommes semblables dans un même lieu, l'étude des groupements permet à la fois d'isoler et de caractériser des fractions homogènes d'humanité, de manière à obtenir comme le corps simple de la chimie sociale.

Il résulte de ce qui précède que la famille ouvrière sera le groupement classificateur par essence. C'est sans doute un fait d'expérience, mais on peut l'inférer *a priori*. Si on l'a choisie pour ce rôle, c'est justement parce qu'elle est, plus que tout autre groupe, dépendante du lieu, sensible par suite aux influences qui donnent son principe d'unité à la fraction homogène d'humanité qu'on examine.

C'est donc en même temps parce qu'elle est particulièrement soumise à un certain déterminisme matériel, dont l'expérience montre qu'il fait le plus gros dans les différences actuelles entre les hommes, *quand on prend ceux-ci dans leur vie complète*, et dans la part la plus fondamentale de leur mentalité.

Ayant ainsi choisi pour base, — on pourrait dire de propos délibéré, — l'organe social le plus étroitement soumis au déterminisme géographique, rien d'étonnant que notre science, surtout dans les débuts et quand elle n'a pas su s'élever beaucoup au-dessus de cette base, en ait

reçu la teinte de matérialisme qu'on lui reproche souvent.

D'autant que sa première loi, la seule loi générale peut-être qu'elle ait exprimée, loi qu'elle devait être tentée de poser pour faciliter sa tâche et justifier son point de départ, semble subordonner toute la société à cette base solide, mais un peu étroite, qu'est la famille ouvrière prospère.

Cette loi, nous le savons, est ainsi formulée par M. Descamps : *Dans une société homogène, les différents organismes sociaux qui la composent sont des images de la famille ouvrière type.*

J'entends bien qu'on nous la donne comme un résultat d'observation. Mais il faut ici dissiper une équivoque. Il faut éviter d'attribuer au type une valeur étroite, celle même qui résulterait de sa seule observation directe. A vrai dire, la loi doit sa signification apparente à une illusion. Elle nous tend un piège où ne tombent pas les observateurs expérimentés, mais qui tromperait les novices. Si nous pouvons légitimement déduire la société entière du type familial et considérer la première comme une projection du second sur les différents plans d'action concertée, c'est parce que nous avons commencé par établir ce type familial comme un résumé de la société. Il n'est complet à nos yeux, en effet, il n'est approfondi que dans la mesure où nous l'avons éclairé de tous les rayons que jette sur lui le reflet de chacun des autres groupements. Nous avons cherché et rassemblé dans le type familial les éléments de tous les caractères relevés dans la société. Ainsi établi, il est à la société qu'il représente, comme la différentielle est à la fonction mathématique : il doit la reconstituer en intégrant. Et il faudrait formuler la loi en question de la façon suivante : Quand on a pu établir, pour un milieu homogène, un type familial complet, il en résulte, par définition, que tous les groupements réels de ce milieu sont des images de la famille ouvrière type.

Cette remarque a pour but de montrer que notre méthode, quand elle est bien appliquée, échappe plus qu'il ne paraît au reproche de matérialisme géographique.

Facteurs sociaux et faits sociaux.

Si nous diminuons la part d'un tel matérialisme, qui, s'il était absolu, justifierait les prétentions de la géographie humaine, au profit de quoi doit-il être réduit? Qu'est-ce qui agit sur une société, sur un milieu humain, pour en déterminer les groupements, les actes concertés, l'esprit social? En un mot, quels sont les facteurs sociaux?

C'est bien là ce qu'a cherché Henri de Tourville. On nous dénomme faits sociaux ou phénomènes sociaux tous les faits ou phénomènes observables pris sous l'angle où ils agissent sur la société : je ne crois pas que cette terminologie doive être conservée. Elle n'est pas d'accord avec la langue. Bien qu'un orage puisse modifier une manifestation dans la rue, l'orage n'est pas un fait politique. Le froid n'est pas un fait médical, quoiqu'il puisse enrhumer. Ils ne sont pas produits, faits dans l'ordre politique ou médical, mais producteurs, facteurs. Ils y sont causes et non effets. Ils n'y rentrent pas pour eux-mêmes, bien qu'ils y pénètrent par leurs conséquences. Le fait médical, c'est la réaction d'un tempérament au froid. Il fait froid même pour ceux qui ne s'enrhument pas. Le phénomène de température est extérieur au domaine physiologique où s'étend la médecine.

De même est-il extérieur au domaine social; et l'on en peut dire autant de la structure géologique d'un pays, du régime des eaux, des migrations des sauterelles, peut-être de l'apparition de certaines épidémies et de certaines inventions comme celle de la boussole. Ce sont des facteurs sociaux, qui ne sont pas par eux-mêmes des faits sociaux.

Mais il existe en même temps une infinité de facteurs sociaux qui sont aussi des faits sociaux, parce que tout ce qui se produit dans la vie d'une société réagit sur les éléments voisins et, de proche en proche, sur le corps social entier.

Quand Henri de Tourville a voulu créer un instrument d'analyse, il a combiné sa nomenclature. Elle représente non pas le résultat d'une dissection de la société

abstraite, comme l'ont cru la plupart des critiques extérieurs à la science sociale et quelques-uns de ses adhérents, mais un outil pour disséquer une société concrète. Si elle avait été le squelette type de la société, de toutes les sociétés, elle aurait formé un tableau ordonné, — et d'après un principe générateur pris pour hypothèse — des principaux faits sociaux. Étant au contraire une collection de réactifs, elle consiste en la liste des principaux facteurs sociaux qu'indique l'observation antérieure, rangés dans l'ordre le plus commode pour leur emploi. Notons en passant qu'il serait conforme à la méthode scientifique de compléter, au besoin, cette liste ou d'en expliciter certains chapitres, s'il y paraissait des manques ou des obscurités à la suite des recherches faites, non plus par l'observation de Le Play, mais à l'aide de la méthode tourvillienne elle-même.

Remarquons aussi que cette liste comprend les facteurs sociaux d'origine sociale; ils y constituent même la plupart des chapitres. Se présentent-ils comme des groupements? Parfois. Mais sont-ce toujours des groupements? Non. Et tous les groupements? Moins encore. Il faudrait une liste autrement longue.

En réalité, ce sont des fonctions. La Nomenclature, sur ce point, est un catalogue des principales fonctions de la vie sociale qui réagissent sur les groupements, lesquels en sont les organes.

Revenons à notre question. Quels sont les vrais facteurs sociaux? Si les modalités d'organisation et d'exercice des fonctions dont nous venons de parler, en influant les unes sur les autres, influent sur la société, elles ne peuvent pas être, en dernière analyse, les seules causes de leurs propres causes. Elles ne font que transmettre et répartir la poussée de causes extérieures. Il reste à dénombrer celles-ci.

Les facteurs extérieurs.

Le premier facteur social d'ordre extra-social est le lieu. Il est exprimé dès le début de la Nomenclature. Le terme, en science sociale, est très compréhensif, puisque, outre les caractères proprement géographiques du pays, on y fait entrer le régime météorologique et la distribution et les particularités de la flore et de la faune.

Au sujet du lieu géographique, observons que, s'il était le seul facteur extra-social agissant sur la vie sociale, il faudrait encore, pour justifier les prétentions émises par la géographie humaine, ou que l'hérédité et la tradition ne pussent transmettre aucune des habitudes acquises, ou qu'aucune fraction de l'humanité n'eût jamais changé de place. Alors, toutes les sociétés s'expliqueraient par leur habitat actuel. Au cas contraire, il faudrait au moins faire intervenir les influences subsistantes des habitats passés, des « routes », comme disait E. Demolins.

Ces influences de routes forment un des éléments de la race. Nous allons retrouver celle-ci.

Arrêtons-nous auparavant à la flore et à la faune. Les populations sauvages ou pastorales, qui en dépendent à première vue plus que nous, ont surtout connu la flore et la faune locales. Aussi devait-il paraître naturel de faire entrer, pour plus de simplicité, les facteurs sociaux correspondants dans la catégorie du lieu. Chez les civilisés, les plantes et animaux étrangers importés et exploités volontairement se placent au commerce ou au travail. Les fléaux, comme une migration de sauterelles ou l'invasion du phylloxera, sont examinés avec l'agriculture. Il y a là des ordres de facteurs qu'on n'incorpore pas au lieu, dans certains cas, sans forcer le sens des mots.

Peut-être ne serait-il pas impossible d'étendre ou d'adapter quelques-uns des principes tourvilliens à l'étude des sociétés animales les moins incomplètes. Dans ce cas, la distinction s'imposerait sans doute entre le chapitre du lieu, celui de la flore, et celui de la faune. A côté de l'habitat, la concurrence vitale entre espèces, les habitudes imposées pour la défense contre les bêtes carnassières, etc... prendraient une importance de premier plan, celle qu'elles avaient pour l'homme primitif et désarmé.

Un second facteur extra-social est la race. On comprend sous ce terme des élé-

ments dont quelques-uns sont sociaux. Un peuple patriarcal qui émigre et se met à la culture, conserve des traits de ses usages passés. C'est ici qu'interviennent les routes. Mais elles interviennent aussi dans les données psychologiques et même physiologiques qui conditionnent le problème social. Des Norvégiens ne coloniseront pas en Afrique équatoriale, à cause de leur tempérament physique et du climat.

Enfin, il faut encore descendre plus loin au fond de la notion de race et aboutir aux variétés humaines.

L'extension, envisagée tout à l'heure, d'une science sociale aux sociétés animales nous le fera comprendre, au moins à titre de comparaison. L'espèce y jouerait un rôle primordial. Entre variétés humaines, les différences de psychologie sociale sont moindres qu'entre espèces animales. Elles existent néanmoins. Les nègres, qui sont irrémédiablement noirs, quelques routes qu'on leur fasse suivre, restent différents des blancs ou des jaunes mentalement aussi. Personne n'est en mesure d'affirmer scientifiquement qu'ils proviennent d'une même souche humaine, d'une même création pour les créationnistes, d'une même racine d'animalité pour les évolutionnistes.

Remarquons que la Nomenclature ne fait pas de place à ce facteur.

Elle n'en fait pas d'explicite à celui qui nous reste à déterminer, bien que son action s'inscrive plutôt dans certains chapitres. Ainsi la Religion représente l'organisation sociale des groupements religieux; elle représente aussi leur enseignement, la croyance qui en résulte. N'empêche que pour le chrétien, par exemple, tous ces faits humains sont bien distincts d'un fait qui pour lui domine l'histoire de toutes les sociétés depuis dix-neuf siècles : la révélation. Celle-ci est, à ses yeux, un facteur social, et il le tient pour tout autre chose qu'un fait social.

Laissons tout débat à ce sujet. Écartons ceux qui concerneraient les autres révélations admises par le christianisme et par les diverses religions. Revenons à nos sociétés animales : nous y trouvons des abeilles soumises à l'intervention d'une intelligence supérieure, celle de l'homme, qui modifie les formes de la ruche et intervient de cent façons dans les conditions de la vie sociale, *sans en changer les principes immuables*, mais en déterminant de nouvelles applications.

D'autre part, M. Wilbois, appliquant à notre science les idées bergsoniennes, a souligné le rôle de l'évolution créatrice, de l'invention. Il y voyait une force intermittente, remontant de temps à autre d'un degré nouveau la civilisation, puis l'abandonnant à sa pente naturelle, jusqu'à ce qu'une autre secousse l'élevât au palier prochain. Dans l'intervalle seulement s'appliquerait la considération des facteurs envisagés par la science sociale et les lois qu'elle en déduit. Pour moi, l'invention au contraire est continue. Elle emporte sans cesse l'humanité sur un chemin où le déterminisme social concourt seulement à la maintenir. Ainsi, deux forces composantes, deux mouvements relatifs fixent une trajectoire résultante que suivent les sociétés humaines. Celles-ci sont à la fois spontanéité et mécanisme social.

S'il est impossible de prévoir les démarches de la spontanéité, cela n'empêche pas qu'il y ait intérêt à connaître le mécanisme qu'elle doit entraîner. Il forme comme un formidable volant d'habitudes, d'instincts et de lois psychologiques ou physiologiques auquel sa masse donne le plus souvent la prépondérance dans les mouvements de l'évolution sociale. Et quand il obéit plus visiblement à la puissance du dehors, c'est encore suivant des réactions qui tiennent à sa composition interne. Il se meut suivant ce qu'il est [1]. Il y aurait donc, à cet égard, profit à examiner comment, dans le passé déjà, il a réagi aux changements anciens, et, par exemple, comment les répercussions de mêmes éléments se sont modifiées sous l'influence d'inventions successives.

L'invention, les arts et les sciences qui

1. Si la force inventive est une expression de la spontanéité, la nature des inventions dépend de l'état des connaissances et des besoins, qui pose les problèmes, suscite les recherches, donne les moyens de solution, crée les conditions qui permettent aux innovations de se réaliser, de se généraliser et de porter leurs fruits.

s'y rattachent, semblent laisser leur principale trace dans le domaine des cultures intellectuelles; mais n'est-ce pas un domaine trop étroit pour y limiter la recherche de leur action? Leurs applications pénètrent tous les compartiments de la Nomenclature. Dans les cultures intellectuelles mêmes, comme dans la Religion, mélangée à bien d'autres choses d'un caractère différent, la spontanéité n'est pas facile à mettre en évidence.

Que les forces extra-sociales auxquelles nous venons de faire allusion traduisent une providence toujours créatrice, émanant d'une pensée toute-puissante et personnalisée, ou qu'elles ne soient que le jaillissement perpétuel, par mille sources mystérieuses, d'une évolution spontanée, ne pourrait-on les grouper sous un même nom, qui serait, faute de mieux, celui d'intervention ou d'impulsion divine! On donnera au mot le sens qu'on voudra; il pourra s'appliquer à l'un et à l'autre cas.

Évolution de la dépendance humaine.

On peut se demander comment les changements apportés par la vie moderne modifient la dépendance où sont les sociétés vis-à-vis de chacun des trois grands facteurs extérieurs dont nous venons de parler : lieu, race originelle, impulsion divine. Ces changements sont caractérisés avant tout par la facilité croissante des transports et des communications. Rien ne permet de supposer que les progrès à cet égard doivent s'arrêter de sitôt.

Les groupements d'action concertée peuvent être de deux natures : les uns supposent une réunion réelle et physique des personnes dans un même lieu; les autres n'en ont pas besoin. Le premier type existait seul au début; le second exige des moyens de communication lointaine. Les facilités de transport et de communication permettent à certains groupements de passer du type à localisation matérielle au type dispersé ou de s'en rapprocher. Elles les poussent même dans ce sens. Elles créent enfin un grand nombre de groupements essentiellement dispersés.

Déjà les rouages politiques et religieux les plus rudimentaires fonctionnent par l'action des transports dès qu'ils sortent de la famille étroitement groupée. Au lieu d'un rassemblement permanent ou quasi permanent, il n'y a plus que des assemblées momentanées. Mais il y a un degré où l'administration s'exerce souvent par correspondance, comme il arrive que le concours des volontés entre deux co-directeurs d'une maison de commerce repose sur un simple échange de lettres ou de télégrammes. Fréquemment, aujourd'hui, les membres d'une même association locale, d'un même conseil municipal, d'une même assemblée départementale ou provinciale, d'un même conseil d'administration privé ne résident plus tous au siège du groupement ou dans la circonscription dont il vise les intérêts. Il se trouve même qu'ils n'en soient pas tous originaires, quelques-uns parmi eux ne s'y rattachant que par un lien indirect, attaches de famille, importation de commerce ou d'industrie, etc... Nombreux sont les hommes qui appartiennent à plusieurs groupements dont les sièges sont fort éloignés les uns des autres.

Ces conditions, rendues possibles par les transports mécaniques tant des personnes que des lettres et de la parole, sont et seront de plus en plus généralisées par le progrès de ces transports. C'est là une transformation visible de la vie moderne qui, pour la santé, le plaisir, l'instruction, les affaires privées, l'activité sociale ou politique, amène des couches de plus en plus profondes des populations à l'habitude des voyages, à l'émigration permanente ou temporaire, à la multiplicité des domiciles.

Dès lors, les groupements du premier type, tout en occasionnant une rencontre matérielle des hommes, cesseront de fonctionner dans un milieu parfaitement homogène sous le rapport des influences locales. Ils échapperont davantage à la prise du lieu. Certains y échappent déjà presque entièrement. Voici une association d'anciens élèves d'un lycée de Paris, ou un congrès médical. Les traits de toutes

les provinces, de tous les pays s'y rencontrent sans disproportion. Le caractère local s'est élargi au point de n'exister presque plus.

Les moyens de communication modernes multiplient d'ailleurs les associations dont on peut faire partie, où l'on peut exercer une action, discuter, voter, diriger sans prendre aucun contact matériel avec la plupart de ses co-associés. Tout s'y passe par correspondance. C'est le cas de beaucoup de corporations de bien public, dont les participants ne fréquentent presque jamais les assemblées. Ils sont habituellement liés par l'intermédiaire de circulaires et de lettres privées qui, dans la forme complète, ont abouti à une publication périodique, à un journal, à une revue. Il s'y joint des adhésions venant parfois des quatre coins du monde. Là le déterminisme géographique se réduit au minimum.

Ce que nous venons de dire au sujet du lieu géographique s'applique en un sens à la race, puisque les races homogènes sont aujourd'hui groupées localement la plupart du temps ; et cela résulte naturellement des influences du lieu sur une humanité depuis longtemps fixée, attachée au sol. En échappant à la domination du lieu, les groupements échappent par là même à celle de la race qui l'habite. Il faudrait encore ajouter que, sur place aussi bien, le mélange des races, produit par le brassage des populations, tend déjà à briser l'harmonie lentement établie entre les caractères de la population et ceux du lieu. Les races locales s'éloignent de l'homogénéité géographique. Elles démentent de plus en plus les visées de la géographie humaine.

Mais les transports ont sur les races une autre action directe : ils les mettent en contact et en concurrence. Concurrence militaire par la conquête outre-mer et l'invasion coloniale, concurrence sociale par la colonisation, concurrence commerciale entre civilisés. Le résultat en est double. Au contact d'une autre race, portant une autre civilisation ou tout au moins une autre formation sociale, il se forme dans la race qui subit ce contact deux parts : d'un côté, ceux qui sont incapables de s'adapter victorieusement au nouveau milieu créé par la mise en contact : ils sont destinés à disparaître, eux ou leurs descendants ; de l'autre côté, l'élite capable d'une adaptation active : ceux-ci entrent dans le nouveau milieu pour y prospérer.

Quand il s'agit d'un peuple sauvage en face de l'Européen moderne, l'élite subsistante est si faible que le contact équivaut à peu près à la mort de la race. De la sorte les transports amènent l'élimination rapide des races inférieures. Ils agissent de même au sein des races supérieures en procédant à la destruction des éléments les moins capables d'effort. Les transports et communications travaillent ainsi à l'homogénéité générale de l'espèce humaine par suppression des individus divergents d'une certaine sorte.

Ils y travaillent encore en favorisant l'échange des pensées, la mise en commun des connaissances, l'internationalisation des cultures intellectuelles et morales. Au terme d'une semblable évolution, on pourrait envisager une parfaite similitude des groupements par tous pays. On en trouverait l'amorce dans l'imitation politique par exemple, qui propage parmi les races de couleur différente les formes de la démocratie parlementaire. Il ne faut pas, toutefois, oublier qu'avant de descendre des surfaces tout extérieures jusqu'aux profondeurs de l'instinct social incorporé dans la race par des siècles de nécessité et de tradition, avant de passer de l'ordre politique aux mille détails de l'ordre privé, cette unification sociale exigerait bien du temps. Elle est, comme diraient les mathématiciens, l'asymptote de l'évolution humaine, qui y tend sans l'atteindre jamais dans les limites de nos prévisions raisonnables.

Mais elle s'en rapproche sans cesse. Dans la même mesure, la vie des sociétés se libère des entraves imposées jusqu'ici par le lieu et la race. Restant sous la dépendance de ce que nous avons appelé l'intervention divine, il semble donc qu'elle doive en devenir plus docile à cette « inspiration » mystérieuse. C'est l'effet nécessaire de la liberté. Parmi les

facteurs premiers de la vie sociale, ce sont les causes de l'impulsion libre qui de plus en plus l'emporteront sur celles du déterminisme matériel. Cela, en dépit de la multiplication des facteurs seconds, des facteurs sociaux, causée par la multiplicité des rapports, c'est-à-dire des dépendances relatives.

Le groupement des sciences de l'homme.

Pour achever une véritable anthropologie, avons-nous dit, il resterait à grouper, avec la psychologie sociale, la psychologie individuelle et la physiologie. Chacune de ces deux dernières sciences serait amenée à une double synthèse analogue à celle de la science sociale.

Partons du cas le plus simple. Pour être aussi réaliste que la science sociale, il convient que la médecine commence par étudier des tempéraments dans leur réalité vivante. Ce travail n'est qu'ébauché; il aboutit jusqu'ici à la définition des diathèses ou types médico-physiologiques. L'étude semble avoir été poussée plus loin par l'homœopathie que par la médecine officielle. Elle comporterait, pour être complète, des séries de monographies reposant sur une analyse profonde des fonctions et réactions de l'organisme.

On conçoit qu'on puisse ainsi fixer et classer un certain nombre de types.

Il y aurait ensuite à aborder l'examen d'une race vivante, c'est-à-dire en reconnaître les éléments individuels en les rapportant à leur type : éléments individuels vivant simultanément sur un même point, dans une même fraction homogène d'humanité, éléments individuels successifs d'une même lignée; puis viendrait la synthèse physiologique de la race, rendant raison des répercussions et permettant la classification. Je ne fais qu'indiquer.

Il est clair qu'une pareille tâche ne saurait être que facilitée par l'emploi d'une liste méthodique des facteurs physiologiques, analogue à notre Nomenclature, et comprenant, avec les facteurs extérieurs, les facteurs internes, ceux qui sont à la fois des faits physiologiques et des facteurs, l'effet d'actions biologiques et la cause de réactions.

Si nous passons maintenant au domaine de la psychologie individuelle, nous trouvons encore matière à une double synthèse réaliste. Le psychologue de profession, homme de laboratoire, étudie bien des instincts abstraits, comme le physiologiste des fonctions du corps humain, sous leur aspect général, mais il ne fait ni analyse, ni synthèse monographiques. Celles même du premier degré sont réservées au romancier, au dramaturge, parfois à l'historien. On peut qualifier leurs synthèses d'artificielles, non pas parce qu'elles sont des œuvres d'imagination, mais parce qu'elles procèdent d'une méthode empirique et insuffisante. Elles ne sont pas basées sur une analyse scientifique.

Les facteurs psychologiques, plus visiblement que les facteurs sociaux, se disposent en un double réseau, comme la trame et la chaîne d'un tissu, sur lequel vient broder la vie. A chaque instant, celle-ci est soumise à une double série d'influences, les unes externes par rapport à l'individu, et qui constituent sa *situation*, les autres internes, qui forment son *caractère*. Le théâtre, le roman dessinent des situations et des caractères.

L'analyse des situations et des caractères ne sera faite scientifiquement qu'avec l'aide d'une nomenclature des facteurs psychologiques, comprenant, d'une part, tous les éléments de situation; d'autre part, tous les éléments de caractère. Ces derniers seulement, et pas tous, constituent l'objet des travaux psychologiques abstraits poursuivis par la science officielle. Et elle les isole. Elle traite, par exemple, de l'imagination en général, à la fois pour tous les hommes, ou de la sensibilité à telle ou telle impression, etc., sans relier en un ensemble les caractéristiques de l'individu. Nous n'insistons pas sur les différences entre les deux méthodes.

Avec une analyse complète, on pourra faire une synthèse exacte des individus monographiés, définir les types réels et les classer, relever les répercussions. Il résulte de ce que nous avons dit que la

classification serait comme un tableau à double entrée, ordonné d'après les situations et d'après les caractères.

Enfin, s'élevant à une deuxième synthèse, le psychologue devra monographier des milieux humains homogènes, d'abord les plus homogènes, fragments simples d'humanité, races locales, puis des ensembles plus larges et plus composites. Mais toujours des milieux humains complets, dans leur entière réalité, c'est-à-dire non pas des unités abstraites de leur famille ou de leurs attaches, mais tout le lacis noué en un point quelconque de la terre par la vie vraie. De leur composition en types individuels, des réactions et influences réciproques, exercées par les types différents les uns sur les autres, de la prédominance de certains, de l'évolution ou du maintien de ces traits d'ensemble au cours des générations sortira la psychologie proprement dite de la race. Cette psychologie nationale se rattachera à un type, sujet à être classé parmi les types des autres races.

Il sera loisible alors de donner une même race pour objet aux trois sciences anthropologiques que nous avons passées en revue. Chacune d'elles la prendra par un côté différent. On rapprochera leurs conclusions, et il s'en dégagera un type d'ensemble représentant aussi bien qu'il est possible ce fragment d'humanité. Avec une connaissance ainsi construite, on pourra prévoir, autant qu'il est dans le déterminisme des faits, le déroulement des réactions qui devront se produire dans un milieu humain à partir d'une initiative donnée. Ce sera la base d'une politique établie sur les faits, le guide d'une activité privée ou publique raisonnée.

Georges BLANCHON.

LE RETOUR AU LIVRE DE FAMILLE

« Le moment est venu, pour la France, de substituer aux luttes stériles suscitées par les vices de l'ancien régime et par l'erreur des révolutions, une entente féconde, fondée sur l'observation méthodique des faits sociaux. »

Ainsi s'exprimait Le Play en 1864, dans la Préface de *la Réforme sociale en France* (1re édition).

Cinquante années se sont écoulées depuis que le fondateur de la science sociale a écrit ces lignes et formulé ce souhait. Pourtant rien n'a changé en France. Au contraire, tout s'est aggravé par ce « fait social » que jamais notre infortuné pays ne s'est davantage épuisé, que depuis ce demi-siècle, en « luttes stériles » pour des principes abstraits, des systèmes politiques et des idées « à priori », au mépris de toute « observation méthodique », scientifique et raisonnable.

Il est facile d'apercevoir, dans l'ordre administratif, les conséquences de cette énorme somme d'erreurs que Le Play a si bien désignée sous l'étiquette de « faux dogmes de la Révolution », et de constater que partout ils ont déposé et laissé grandir les germes du désordre et de l'anarchie.

Mais les conséquences de ces « faux dogmes » ne se limitent pas au domaine de la politique et de l'administration. Elles pénètrent plus loin et partout dans chacune des manifestations de la vie sociale. Elles finissent par créer dans un peuple un état d'âme nouveau, des mœurs différentes des anciennes, et toute une manière d'être, tout un ensemble de faits sociaux qui se produisent au grand jour et frappent enfin l'attention des plus distraits. Un demi-siècle après Le Play, un autre savant, très pénétré des idées et du mouvement modernes, observe encore après ce grand esprit, dans son livre si connu, *la Psychologie des Foules*, que les facteurs qui déterminent les opinions et les croyances des foules, ou de la population d'un pays, sont généraux et lointains, et que, parmi ceux-ci, il en est un qui se place en première ligne, et s'impose avant tout autre : et c'est la tradition. Or, nous voyons que cette tradition n'existe plus en France, évaporée, dissoute, perdue aux quatre vents de toutes les tempêtes qui l'ont balayée en tous sens depuis un siècle d'agitation et de révolutions, emportée comme les grains de sable au souffle du désert : tradition religieuse, tradition politique, tradition familiale d'instruction et d'édu-

cation, autorité du père de famille, traditions de discipline, d'obéissance et de respect. Rien n'est resté debout du passé, de cette force qui maintient entre elles les différentes molécules dont se compose une société, comme l'attraction universelle retient entre eux les mondes dans la course de l'univers et assure leur éternelle harmonie.

Et comme conséquence de l'abandon de ces traditions nationales, nous constatons, à la fin, l'état déplorable de l'esprit public : relâchement général des mœurs dans la société riche, séparation et division de plus en plus hostile des classes sociales entre elles, et dans la portion du peuple la moins favorisée de la fortune, le vice croissant de l'alcoolisme ayant pour corollaire physiologique inévitable l'augmentation des suicides, la multiplication de toutes les névroses et de toutes les tares, la progression constante et effarante de la criminalité dans les villes et surtout chez les enfants mineurs; et, en fin de compte : la dépopulation de la France.

Tel est le bilan.

Tous les gens de bien commencent à s'apercevoir de ces tragiques résultats; mais fort peu ont la sagesse de faire un retour sur eux-mêmes et de s'interroger sur leur propre responsabilité dans cette ère de crise que traverse leur pays mis en péril. La plupart sont tentés de chercher le remède dans la politique, et ne voient de salut que dans un changement de régime. Pourtant, qui dit changement de régime par la force, la violence et les coups d'État, dit aussi de nouveaux troubles, de nouvelles révolutions, de nouvelles convulsions, dont la France n'a pas manqué depuis sa Révolution première — et dont elle a tant souffert sans en tirer, d'ailleurs, de profit sérieux et stable.

La raison et l'expérience s'allient donc pour nous engager à nous défier des passions politiques et des panacées offertes par les différents partis, toutes infaillibles, bien que contradictoires; elles s'allient pour nous tourner, au contraire, vers ceux qui pensent que le salut est en nous, et que nous ne devons pas le chercher — au moins exclusivement — dans la fortune d'événements extraordinaires, dans les hasards de circonstances toujours plus ou moins extérieures à nous, indépendantes de notre volonté et loin de notre champ d'action, mais dans nos propres vertus, dans la bonne et forte discipline de nos actes, de nos sentiments et de nos pensées.

Nous devons d'autant plus croire ces hommes, que leurs idées ne sont pas issues, que leur opinion n'est pas déduite de principes abstraits toujours discutables et revisables, sortis tout « empennés », comme dit Montaigne, de leur esprit — tels les hommes de la Révolution — mais que leurs principes, au contraire, ont pour seul et unique fondement l'observation scientifique et l'expérience. Ces hommes ont regardé autour d'eux avec l'œil impartial et le cerveau pondéré du savant; ils ont considéré les peuples et les pays de toutes les nationalités et de tous les temps; ils n'ont pas négligé de revenir en arrière sur le long chemin glorieux suivi par la France pendant des siècles de prospérité, et ils ont cherché à quels signes certains l'on pouvait reconnaître les conditions essentielles de vie, de bien-être et de bonheur pour toutes les nations.

Ces conditions, devait-on les attribuer à un régime politique spécial et déterminé, ou bien à la forme d'institutions religieuses particulières? — L'observation impartiale et méthodique des faits s'oppose de la façon la plus absolue à de pareilles conclusions. Elle nous montre, en effet, des peuples forts et puissants aussi bien sous les républiques anciennes que sous les empires modernes et sous toutes les monarchies, à l'époque du paganisme et de l'esclavage comme chez les peuples chrétiens, et elle atteste que l'on rencontre aussi bien des époques de décadence et de ruines sous ces mêmes empires que sous ces mêmes républiques.

Et quel plus probant exemple de ces vérités sociales ne nous est-il pas donné de nos jours, par les peuples des différentes républiques américaines, celles du Nord et celles du Sud?... Alors que, dans les unes, nous voyons un magnifique régime de liberté mesurée étendre ses bons

effets dans la nation entière, et la placer à la tête de la civilisation moderne, nous voyons sévir chez les autres le plus lourd despotisme malgré les constitutions républicaines qui les régissent, et les mettre à la merci constante des révolutions et des périls de l'anarchie.

Mais, au contraire, la science sociale fait, d'autre part, cette curieuse et importante remarque, que quelle que soit la doctrine religieuse d'un peuple, et quel que soit son système politique, là où l'on rencontre la famille fortement constituée, les vertus et les traditions familiales observées et respectées, là se trouve aussi, toujours, la forte et puissante nation. Et elle arrive, de la sorte, à poser ces formules : — « Les vérités sociales se réduisent en un axiome : *la vie privée imprime son caractère à la vie publique, la famille est le principe de l'État* » (Le Play, *la Méthode sociale*). — « La famille est le grand ressort de la vie des États » (de Ribbe, *les Familles et la Société en France*).

Portalis s'est inspiré des mêmes principes lorsqu'il disait, dans son *Discours préliminaire au projet de code civil* : « Les vertus privées peuvent seules garantir les vertus publiques, et c'est par la petite patrie, qui est la famille, qu'on s'attache à la grande. Ce sont les bons pères, les bons fils, les bons maris, qui font les bons citoyens. »

Tout récemment, M. de Nolhac écrivait avec finesse que c'est avec les couplets obscènes rimés contre la reine et chantés par eux dans l'intimité de leurs soupers et de leurs boudoirs, que les nobles seront conduits plus tard à la guillotine.

Et, s'inspirant toujours des faits observés, Bodin, un précurseur de Montesquieu au XVIe siècle, écrit encore : « Il est impossible que la république vaille rien, si les familles, qui sont les piliers d'icelle, sont mal fondées... La puissance paternelle s'estant laschée sur le desclin de l'Empire romain, aussitôt s'évanouit l'ancienne vertu et toute la splendeur de la république, et au lieu de piété et de bonnes mœurs, il s'ensuivit un million de vices et de meschancetés. »

Chez les Grecs et chez les Romains, la famille, les ancêtres, le foyer domestique, faisaient l'objet d'un culte véritable, dont le père était le pontife. Et les vieilles familles françaises étaient établies sur les mêmes bases que la famille grecque et la famille romaine. M. Funck Brentano s'exprime ainsi dans sa brochure : *la Famille fait l'État* : « La personne du père, dit-il, inspirait un respect presque religieux. Au XVIIIe siècle encore, un fils, pour injures verbales contre père et mère, était condamné à faire amende honorable, en chemise, tête et pieds nus, corde au cou, torche en mains, et à être fustigé en public... L'autorité du père de famille était absolue. Au XVIIIe siècle encore, le père de famille conserve le droit de priver son fils de liberté, celui-ci fût-il majeur, marié lui-même, père de famille ; ce droit est admis par tous, et le souverain n'hésite pas à mettre sa puissance à la disposition du père justicier. » Et ce droit ne paraissait pas, et n'était pas, la plupart du temps, exorbitant, parce que, écrivait un subdélégué appelé à juger une requête de ce genre, « on ne peut pas présumer que l'amitié et la pitié paternelles puissent être susceptibles d'aucun préjugé » (c'est-à-dire : injustice).

Il est évident que ces mœurs un peu rudes ne sont plus de notre temps, et que l'on aurait tort de vouloir les rétablir dans leur rigueur. Mais de tels témoignages, auxquels il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, et qui émanent d'hommes de bien et de grands esprits reconnus par tous pour tels, de tels témoignages, appuyés sur la science de l'histoire, l'observation et l'expérience, établissent que la famille est la pierre angulaire de l'édifice social, la véritable cellule organique de toute agrégation humaine, et que c'est donc un devoir impérieux, pressant pour tout chef de maison, de travailler à consolider sa famille, non seulement dans le présent, mais pour l'avenir.

Devoir d'autant plus pressant que la désorganisation du foyer est un fait de plus en plus général à notre époque. Ce mal est indiscutable et frappe tous les yeux. Les récentes lois relatives au divorce et à l'instruction publique, par le relâchement

des mœurs qu'elles ont favorisé, non moins que par l'atteinte qu'elles ont porté à la liberté et à l'autorité du père de famille, ont mis le comble à un désordre déjà signalé par Le Play plus de cinquante ans avant qu'il soit arrivé, à beaucoup près, dans l'excès où nous le voyons.

Le Play avait attribué, en grande partie, la cause de la désorganisation du foyer dans nos familles modernes, à son instabilité dans les villes : « Chez les peuples bien constitués, dit-il, chaque foyer domestique abrite les générations successives d'une même famille : la profession paternelle s'y perpétue; et chaque citoyen éprouve d'indicibles satisfactions à vivre sous le toit de ses ancêtres. Dans le système des familles instables domine l'ordre de choses opposé. Les personnes qui vivent dans un milieu stable auraient peine à concevoir les soucis et les charges qu'impose à ceux qui s'élèvent sous ce régime, la nécessité d'établir sans cesse l'harmonie entre l'état du foyer et la condition de la famille. Paris est certainement le lieu où les désordres sociaux, naissant de la location et de l'instabilité des habitations, ont été poussés de nos jours jusqu'à leurs plus extrêmes limites » (*Réforme sociale en France*, t. I, p. 408).

Est-il nécessaire de faire remarquer encore que ce vice de notre organisation sociale a pris des proportions hors de toute mesure depuis l'époque où Le Play écrivait : « de nos jours? » en 1864! Et tout permet de supposer qu'il ne fera qu'augmenter dans l'avenir, autant que l'on puisse attribuer quelque certitude aux prévisions humaines; car nous voyons les grandes villes, de plus en plus nombreuses, avancer leurs tentacules de plus en plus envahissantes sur la campagne.

Mais à cet effritement continuel du foyer qui succombe, pour ainsi dire, par la force des choses, ne serait-il pas possible d'opposer un remède? — Certainement. Et c'est là que nous voulions en venir. — Par quoi? — Par le retour à une vieille tradition française disparue aujourd'hui avec les autres, mais excellente, et bien facile à reprendre pour chacun de nous: par la reconstitution du *Livre de famille*.

Qu'était-ce donc que ce *Livre de famille?*

M. de Ribbe l'a dit en termes excellents, dans son beau livre : *La Famille et la société en France avant la Révolution, d'après des documents originaux*. Ces documents originaux dont M. de Ribbe s'est servi pour retracer l'histoire intime de la France avant la Révolution, ce sont les *Livres de raison* ou *Livres de famille*.

« Les familles les plus chrétiennes, dit-il, les plus recommandables, les mieux ordonnées, celles en un mot, qui ont fait la France, avaient autrefois, pour la plupart, une coutume qui prouve combien sérieuse et pratique était la direction de leur vie.

« Sous le nom de *Livres de raison*, elles tenaient des livres domestiques qui étaient pour elles autant de trésors, de souvenirs, en même temps que des garanties de bonne administration.

« Le *Livre de raison* n'avait été, à l'origine, qu'un modeste livre de comptes; mais, lors même qu'il se réduisait à ces proportions, il empruntait à l'esprit qui l'inspirait un intérêt très supérieur à celui que peut offrir la sèche mention de détails d'affaires. A de certains endroits, le cadre s'étendait; des préoccupations plus élevées, des idées et réflexions morales, prenaient place d'elles-mêmes à côté et au sujet d'un article de recettes ou de dépenses. Le chef de famille, à l'occasion d'un fait, d'une circonstance qui l'avait frappé, consignait des observations ou recommandations auxquelles il attachait une sérieuse importance.

« Le caractère propre du *Livre de raison*, quand il était bien tenu, était de résumer en quelques traits tout ce qui, moralement et matériellement, constituait la famille et le foyer. Sur ces pages on inscrivait la généalogie des ancêtres, la biographie des parents, les naissances, mariages et décès, les principaux événements du ménage, l'accroissement de ce ménage, c'est-à-dire, l'emploi de l'épargne, l'inventaire des biens, les derniers conseils laissés aux enfants.

« Le *Livre de raison* était donc, en quelque sorte, *la raison écrite* de la famille...

et c'est ainsi que le livre de comptes était devenu le dépositaire et le gardien de la tradition domestique. »

La « tradition », la « tradition domestique », voilà donc l'idée dominante que nous rencontrons presque à chaque page dans les livres de M. de Ribbe et de Le Play. Elle est bien, dans leurs œuvres, comme la pierre solide du foyer qui soutient tout l'édifice et en supporte tout le poids. Nous savons, hélas! que, de nos jours, cette façon de parler n'est plus que symbolique. En réalité, ce foyer n'existe plus pour le plus grand nombre des familles, devenues nomades. Mais cette pierre absente, nous pouvons la remplacer par le *Livre de famille*. Nous le devons. Le symbole, sans doute, ne possède jamais la force de la chose elle-même, existant par sa matière dans l'espace et dans le temps, que nous pouvons voir, situer, toucher, et regarder vieillir avec nous, non seulement de notre âge propre, mais du souvenir accumulé des générations antérieures dont elle a gardé comme la patine, avec la marque de leur passage, l'empreinte de leurs pouces ou de leurs pieds, les signes révélateurs de leurs costumes, de leurs goûts, de leur esprit, ainsi que le souffle de leur mort et de leur vie. Rien ne remplace la vieille maison, et le seuil usé par le pas des ancêtres!

Tout de même, le livre est admirablement apte à remplir l'office de gardien des traditions. Il ne tient qu'à nous d'en réunir les feuillets, de le rédiger, de le remettre à jour, et de le léguer à nos enfants comme une chose infiniment précieuse. A notre époque de perpétuels changements, dont l'instabilité en tout est comme la caractéristique dominante, *le Livre de Raison* nous donne le moyen de reconstituer le foyer dans son principe et dans son essence. C'est lui qui doit remplacer, pour la famille ébranlée, dispersée, cette flamme dont parle l'auteur de *la Famille fait l'Etat*, laquelle ne devait cesser de brûler sur l'autel des dieux lares, que lorsque la famille avait péri tout entière : « La flamme du foyer, dit-il, était le vivant symbole du génie, nous pouvons dire de l'âme de la famille. Elle en était sa providence. »

Et tel fut bien, autrefois déjà, le rôle du Livre de famille, ainsi que M. de Ribbe nous le montre, scrupuleusement conservé et rédigé, religieusement peut-on dire, pendant une longue suite de générations.

Une longue suite de générations : c'est là, nous semble-t-il, le point sur lequel il est essentiel d'insister. L'un de nos meilleurs écrivains modernes, M. Henri Bordeaux, dans une série d'œuvres aussi intéressantes au point de vue romanesque que bien conçues au point de vue social, s'est plu à montrer la force, le prestige singulier que donne à l'individu aux prises avec les passions égoïstes, les difficultés et les mauvaises tentations de la vie, l'idée qu'il n'est pas un isolé dans le monde, mais qu'il n'est que l'anneau d'une chaîne solide que sa faiblesse momentanée peut casser à jamais. Il se sent lié au passé par les souvenirs accumulés autour de lui, et par cette tradition d'honneur qui se dresse tout à coup devant ses yeux comme l'image du remords anticipé de la faute encore irrésolue. Plus loin dans le passé s'étendront les saines racines de sa famille, et plus solide il sentira le terrain sur lequel il s'appuie, plus alors il aura de peine à porter le premier la hache sur l'œuvre collective dont il est le bénéficiaire présent, et plus grande serait sa honte d'en compromettre l'héritage après lui.

La race, la pureté de la race et du sang, la noblesse des origines et la distinction de la naissance! Quels sont, aujourd'hui, les hommes qui fassent encore profession d'apprécier ces mérites? — Les éleveurs. Oui, ces qualités foncières, essentielles, fondamentales, elles ne sont unanimement reconnues pour telles, que lorsqu'il s'agit de chiens et de chevaux. Ces principes d'hérédité si sains et si justes, reposent sur des faits scientifiques indiscutables et indubitables — et ils font rire! Rien n'est plus lamentable que de constater, chez la plupart de nos familles françaises de la bourgeoisie, leur ignorance absolue sur leurs origines, même les plus prochaines : elle n'a d'égal que leur indifférence sur

ce point. Au delà des grands-parents, c'est le trou noir dans le passé, elles ne savent rien; elles ne se rappellent rien; elles n'ont rien conservé! Celui qui ferait état de sa généalogie serait taxé de ridicule. Il semble que ce soit là préoccupation vaine réservée aux personnes à prétentions nobiliaires.

Aucune idée n'est plus fausse; aucune erreur n'est plus grande, et il est curieux de les voir si bien ancrées à une époque où jamais titres, couronnes, blasons, et tous les hochets propres aux manifestations extérieures de la vanité, n'ont été plus avidement convoitées et plus effrontément usurpées.

M. de Ribbe, au contraire, a bien fait ressortir tout l'intérêt social de l'héritage et de l'hérédité dans son chapitre consacré *aux Ancêtres,* et que ces avantages ne s'arrêtent pas seulement au nom, à la particule ou au titre, mais qu'ils englobent bien d'autres fonctions infiniment plus graves, et d'où dépend la véritable aristocratie d'une famille, surtout à notre époque égalitaire et démocratique.

Après avoir cité ce mot recueilli dans le *Livre de raison* d'Antoine de Courtois : « On n'est sûr que des vertus qui tiennent au sang... C'est pourquoi il faut vous attacher à une bonne race, » il ajoute : « Le grand poète national de la moderne Provence, M. Frédéric Mistral, résume en un mot les instructions que pourra tirer de sa généalogie tout père de famille soucieux de l'avenir de sa race :

Enfants, la race fait la race;
Longuement perpétuez-la[1]!

« Parmi ces instructions, il en est une qui, plus que jamais, est nécessaire, et qu'il nous est bien permis d'appeler fondamentale. Le temps n'est plus, sans doute, où l'hérédité, en conférant des privilèges politiques à certaines familles, leur créait un intérêt tout particulier à ne pas laisser se perdre leurs généalogies; et l'on pourrait croire que celles-ci sont condamnées à disparaître avec cet ancien ordre de choses. Qu'on se détrompe : la naissance ne donne plus de droits d'exception; mais elle confère toujours le nom, la considération, la propriété, la richesse; or, cela résume à peu près tout l'ordre social.

« Est-il bon que la jeunesse s'élève sans savoir à quoi ses droits sociaux obligent? Et n'est-ce pas du vice même des éducations que naissent les redoutables périls qui aujourd'hui nous menacent? Il n'y a plus de règle, ni de frein, plus de mœurs, plus de stabilité et de paix possibles, là où des classes riches livrées à l'oisiveté, au luxe, au plaisir, aux jouissances égoïstes, sont mises en antagonisme avec des classes populaires sans famille et sans foyer, chez lesquelles sont totalement effacées les idées du respect, de responsabilité et de devoir. »

Et, pour terminer, M. de Ribbe rapporte les sages conseils laissés dans son Journal par André Lefèvre d'Ormesson, doyen du Conseil d'État, de 1576 à 1665 :

« Que nos enfants connaissent ceux desquels ils sont descendus de père et de mère, et qu'ils soient incités à prier Dieu pour leurs âmes et à bénir la mémoire de ceux qui, avec la grâce de Dieu, ont fait honneur à leurs maisons et acquis les biens dont leurs descendants jouissent, et qui passeront à la troisième et quatrième génération, s'il plaît à la bonté de mon Créateur d'y donner sa bénédiction, comme je l'en supplie de tout cœur.

« Que ces biens excitent nos descendants à remercier Dieu et à estre gens de bien, plus tost qu'à faire des folies et extravagances, et en abuser à la ruine de leurs âmes.

« Qu'ils ne ressemblent pas aux bestes brutes qui mangent les fruits qui tombent des arbres, sans lever les yeux en haut pour voir les arbres dont ils tombent. Qu'ils en remercient le Créateur, auteur de tout leur bonheur et de tous leurs biens, et qui est le vray arbre qui produit les bénédictions de la terre et du ciel. »

L'on voit, par de tels exemples, à quelle grandeur pouvait s'élever le rôle du *Livre de raison* dans les familles de l'ancienne France. Nos familles françaises modernes ne manqueraient pas de trouver un singulier réconfort dans la reconstitution de

1. « Enfant, raço racejo;
Racijas longo mai ».

ces monuments vénérables. En quelque lieu qu'elles émigrent, et si précaire que soit devenue leur installation presque toujours provisoire, presque jamais définitive, le *Livre de famille*, du moins, resterait pour elles comme la pierre inébranlable, signe indestructible du ralliement à l'amour et à la foi. C'est ce livre qui ferait sa force et son unité. C'est celui qui rappellerait les grandes dates, les naissances, les morts, les anniversaires, et tous ces souvenirs communs, dans la fortune, dans la joie, ou dans les revers et dans les deuils, qui sont le patrimoine collectif des parents et des enfants.

Du seul fait que les pères auraient pris ce souci de laisser à leurs enfants, sous une forme matérielle qu'il pourrait leur léguer et recommander à leur affection filiale, le livre de leur pensée et, en quelque sorte, leur testament moral, en même temps que l'inventaire de leurs biens terrestres, ils marqueraient à leur postérité l'importance qu'ils attachaient au maintien des traditions de famille. Et pourquoi cette voix sacrée des ancêtres ne serait-elle plus écoutée, comme jadis, des générations suivantes, si les chefs voulaient encore la faire entendre? Il est certain qu'alors ils aideraient puissamment à raffermir, par la durée et la prospérité de leur propre maison, le sous-sol ébranlé de la patrie française.

BONNEVAL.

LIVRES REÇUS

L'État, ses origines, son évolution et son avenir, par Franz Oppenheimer, trad. de l'allemand, par M. W. Horn. 1 vol. in-18 de la BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE DROIT PUBLIC; broché, 4 francs; relié toile, 4 fr. 50 (Girard et Brière, édit., 1913).

Ce que nous devons à la femme, par J. Valmor. 1 vol. in-16, 3 francs (M. Rivière, édit., 1913).

La conception sociologique de la peine, par Mieczyslaw Szerer. 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE; broché, 4 francs; relié, 5 francs (Giard et Brière, édit., 1914).

Code du travail et de la réglementation sociale, t. II. Réglementation du travail, annoté par Paul Sumien, revu par Arthur Groussier, avec une introduction par Charles Benoist. 1 vol. in-8°, 5 francs (Plon-Nourrit et Cie, édit.).

La cité moderne et ses fonctions, par Georges Hottenger. 1 broch. de 36 p. (Imprimerie Nancéenne, 15, rue de la Pépinière, Nancy).

NOVEMBRE 1913 110e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Erratum. — Réunion mensuelle de la science sociale. — Les cours de science sociale. — A propos du Village à banlieue morcelée, par L. Gerin, avec une réponse, par M. Descamps. — Le prix Bordin décerné à M. Olphe-Galliard. — Le prix Mercet. — Bibliographie. — Livres reçus.

Les chroniques du Bulletin : Chronique agricole. — La main-d'œuvre agricole, par Paul Roux.

ERRATUM

Nos lecteurs n'ont certainement pas perdu le souvenir de l'article paru dans le dernier numéro du Bulletin, sur *le Retour au Livre de Famille*. Par suite d'une méprise, le nom de notre distingué collaborateur, *M. Émile Pierret*, a été remplacé dans la signature par celui de Bonneval. Nous nous faisons un devoir de corriger cette erreur en adressant nos excuses à M. Émile Pierret.

RÉUNION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

La réunion mensuelle de la Société de Science sociale aura lieu, comme d'ordinaire, le quatrième vendredi de chaque mois (sauf le quatrième vendredi de décembre), pendant l'hiver 1913-1914. Ces réunions se tiendront, 28, rue Serpente, à *l'Hôtel des Sociétés savantes*. La première aura lieu le vendredi 28 novembre; M. Paul de Rousiers y parlera du *rôle de l'Elite dans l'organisation des pouvoirs publics*.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours d'Exposition de la Science sociale s'ouvrira le *26 novembre* et continuera *tous les mercredis, à 5 heures*, à la *Société de Géographie*, 183, boulevard Saint-Germain. M. Paul Bureau étudiera cette année *Les Phénomènes sociaux relatifs aux mouvements historiques ou contemporains de la population des grandes nations occidentales*.

Le *cours de méthode* de M. Paul Descamps s'ouvrira le *5 décembre*, et continuera *tous les vendredis, à 5 heures*, à *l'Hôtel des Sociétés savantes*, 28, rue Serpente.

Des bourses de voyage seront accordées aux jeunes gens qui, ayant suivi les cours, subiront à la fin de l'année une épreuve justifiant de leur connaissance de la méthode et de leur aptitude à observer.

A PROPOS DU VILLAGE A BANLIEUE MORCELÉE

Dans un récent fascicule sur la Champagne (*Sc. soc.*, 104), M. Descamps écrivait avec beaucoup de raison que l'étude du Village à banlieue morcelée doit être soigneusement distinguée de celle de la Famille instable. On ne s'est pas toujours rendu compte que des groupements, quoique juxtaposés physiquement et faisant partie du même agrégat social, peuvent avoir eu des origines diverses, peuvent avoir évolué en des sens divergents, et peuvent retenir un fonctionnement à certains égards indépendant. Il y a avantage, dans l'étude de toute société, à con-

sidérer successivement ces divers groupements constitutifs, comme si chacun vivait de sa vie propre ; car, bien que subissant des communes nécessités, bien que soumis aux mêmes influences générales, bien qu'agissant et réagissant les uns sur les autres, ils n'en forment pas moins autant de centres d'activité *sui generis*.

On avait longtemps jugé le Village à banlieue morcelée à peu près indissolublement lié à la Famille instable et au Partage égal, et voici qu'on découvre ce type de commune associé à la Famille souche, ou même particulariste, et à la pratique de la transmission intégrale. M. Descamps le constate pour l'Allemagne, sur le témoignage d'un des collaborateurs les plus actifs de la Revue, M. Paul Roux, et déjà Frédéric Seebohm, historien anglais distingué, dans un livre savant (*The English Village Community*, Londres, Longmans, Green, 1883), avait établi que, au moyen age, en Angleterre, il était de règle de transmettre intégralement les ensembles de parcelles (« bundles of strips ») composant chaque exploitation.

Faute d'avoir été monographié directement, sous tous ses aspects, faute d'avoir été signalé par Le Play et ses premiers collaborateurs autrement qu'en marge de l'observation de la famille rurale et du régime de transmission des biens sur un point circonscrit du globe, le Village à banlieue morcelée, groupement à formes originales, bien caractérisées, pourtant, est resté dans la pénombre, et encore, à l'heure actuelle, nous est imparfaitement connu.

Le Play, inventeur du procédé scientifique de la monographie de famille ouvrière, n'avait au début, on le conçoit, pour guider son interprétation des faits, que les vérités traditionnelles et les principes de sens commun de son milieu ou de son groupe social ; et c'est en moraliste et en réformateur, plutôt qu'en sociologue, qu'il a d'abord considéré ce type d'agglomération rurale auquel il a lui-même donné le nom de Village à banlieue morcelée (*Réforme sociale*, t. II, p. 229).

Que l'on veuille bien relever dans les ouvrages de Le Play, suivant leur ordre chronologique, les allusions au Village à banlieue morcelée : *Ouvriers européens* t. V, p. XLII et 361 (1856) ; *Réforme sociale en France* (1864), t. II, p. 229 ; *Organisation du Travail* (1870), p. 298, 299 ; *Organisation de la Famille* (1870), p. 19-23, 52-55, 449 et suiv. ; *Constitution de l'Angleterre* (1875), p. 258 et note : on s'apercevra que ce sagace observateur a signalé tantôt l'un, tantôt l'autre, et tantôt plusieurs à la fois, des facteurs qui conditionnent ce type de groupement. Et il est curieux de voir comme sa conception du sujet devient graduellement plus nette et plus compréhensive, et comme le facteur Origine ancienne y tient une place de plus en plus grande. D'autre part, il faut reconnaître que les conditions du Village à banlieue morcelée ainsi discernées, Le Play ne les a pas suffisamment analysées, dégagées, coordonnées ; et chez lui le souci de mettre en relief les inconvénients pratiques du système fait trop oublier le reste.

La Nomenclature ou classification des faits sociaux mise au jour en 1884 par Henri de Tourville, a fourni à l'école de Le Play précisément ce qui lui manquait : 1° un dégagement de concepts proprement scientifiques ; 2° une coordination des faits sociaux observés à travers ses concepts. Mais si de grands progrès ont bientôt suivi l'adoption de ce puissant instrument d'analyse, la notion du Village à banlieue morcelée ne paraît pas en avoir été éclairée sur-le-champ dans une mesure bien sensible. De 1886 à 1902, et même à 1912, la *Science sociale* ne contient que six contributions notables à l'étude de ce type de groupement ; celles qui ne sont pas purement descriptives et d'intérêt pratique se bornent à mettre de l'ordre dans quelques-uns des facteurs indiqués par Le Play, et parfois en poussent l'analyse un peu plus loin. Mais nulle part le Village à banlieue morcelée n'est étudié en lui-même et disséqué à fond. Notons, cependant, qu'une des dernières en date et des plus éclairantes de ces contributions, celle du P. Schwalm, dans une série d'articles sur *la Lorraine et les Lorrains*, insiste beaucoup sur l'origine ancienne de cette communauté villageoise et sur l'influence du facteur Race dans son établissement et son main

tien (*Sc. soc.*, t. XXI, p. 65, 522-524, 528-532).

Ne nous étonnons pas trop de ce que notre école soit ainsi longtemps restée sans une vue d'ensemble, sans une théorie *ad hoc* et compréhensive du Village à banlieue morcelée. Une lourde tâche s'imposait aux amis et collaborateurs d'Henri de Tourville, bien peu nombreux les premières années. Armés de leur nouvelle méthode d'enquête, ils commencèrent par faire la revue de l'œuvre de Le Play, et durent remettre au point ses théories sur la Famille et l'Atelier. Puis, ils furent amenés à étudier de plain-pied, et parfois sur place, l'état social des pays les plus divers sur tous les continents. Et leur persévérant effort livra des œuvres qui spontanément se répartissent en deux catégories : géographie sociale, d'une part, histoire des origines, de l'autre ; celle-ci, toutefois, abordée à une époque postérieure, et comme subordonnée à celle-là. Au reste, historiens comme géographes de l'école de la Science sociale ont d'abord, et très judicieusement, appliqué la Nomenclature d'Henri de Tourville à l'investigation des sujets et des problèmes les plus vastes, à l'étude de continents entiers, de sociétés complètes. Les groupements constitutifs, sauf la Famille et l'Atelier, sont restés provisoirement plus ou moins confondus dans la masse des phénomènes.

En outre, il y a lieu de tenir compte ici de deux caractères saillants de cette Nomenclature : elle est analytique, c'est-à-dire qu'elle présente les phénomènes sociaux réduits à leur plus simple expression. Elle fixe l'attention sur les éléments des groupements, — et la science l'exige, — plutôt que sur leurs formes extérieures concrètes, — auxquelles en bonne science il ne faut pourtant pas oublier de revenir une fois l'analyse terminée. — Ce caractère analytique de la Nomenclature explique peut-être qu'on ait un peu perdu de vue la réalité des groupements comme tels.

Ce n'est pas tout. Entre ces éléments analytiques, la Nomenclature, dès son premier mot, donne un relief tout particulier aux facteurs matériels, aux caractères du milieu physique, à ceux de l'organisation du Travail (mis dans la dépendance du Lieu). Les faits d'ordre plutôt moral, croyances, traditions, origines historiques ou préhistoriques, n'y apparaissent qu'en sous-œuvre, et comme masqués par la superstructure matérielle. De là, peut-être, chez nous, une tendance à recourir d'abord et surtout à une interprétation mécaniste et économique des faits sociaux, et parfois à nous en contenter.

Aussi est-ce par une inspiration fort heureuse, à mon avis, que M. Descamps a soulevé de nouveau cette question du Village à banlieue morcelée, tout en la distinguant nettement de celle de la Famille instable. Il est fort à désirer que les lecteurs de la *Science sociale* répondent en masse à son appel et que chacun fournisse l'appoint de ses connaissances particulières et de ses observations sur place à l'égard de ce groupement social ou de ses survivances. Je me demande, toutefois, s'il ne serait pas à propos d'élargir les termes de l'hypothèse provisoire formulée à la page 57 du fascicule 104 ; elle est ainsi conçue :

« Il faut donc considérer que le Village à banlieue morcelée est dû aux conditions du Lieu et du Travail, tandis que le mode de transmission des biens a sa source ailleurs, et est dû probablement à l'Origine de la race. »

Me sera-t-il permis d'exprimer un doute quant à l'exactitude de l'une comme de l'autre de ces propositions? Et d'abord, en ce qui regarde la première, si le Village à banlieue morcelée était dû entièrement ou principalement aux conditions du Lieu et du Travail indiquées à la page 54 (sécheresse, inégalité de fertilité, jachère à moutons), on retrouverait ce type de voisinage ou de commune à peu près dans toute région à sol perméable, à sources rares, de fertilité inégale et faible, et on ne l'observerait guère ailleurs. En outre, une fois établi quelque part, il s'y maintiendrait indéfiniment, à moins d'une perturbation profonde dans la nature des lieux. Or, telle n'est pas la leçon qui ressort des faits, comme on pourra s'en convaincre si l'on étend le cercle de ses observations

hors de la Champagne et au delà de l'époque actuelle.

On sait qu'à une époque encore récente les communautés villageoises du type qui nous occupe couvraient de vastes espaces compris dans les limites présentes de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne et des pays circonvoisins. Elles prospéraient sur des sols de nature très variée, dans les situations les plus diverses. Sans doute, les plaines à sol profond, meuble, se montraient particulièrement propices à l'établissement et au maintien des villages à banlieue morcelée, qui ont très souvent la culture des céréales comme principale ressource et présupposent un certain tassement de la population. Il est vrai, aussi que les montagnes se prêtant mal à l'agglomération des familles et à la culture, intensive, présentent une forme de groupement rural qui diffère notablement du Village à banlieue morcelée. Mais, sous cette réserve générale, le facteur déterminant dans la distribution géographique et l'évolution historique de ce groupement paraît avoir été d'une nature beaucoup plus complexe que la simple composition du sol ou le régime des eaux. C'est ce que je voudrais établir brièvement.

Consultons, en premier lieu, certains auteurs qui ont spécialement et pertinemment étudié la question. Je ne connais pas, hors de notre école, d'écrivain dont les procédés rappellent autant ceux d'H. de Tourville que Frédéric Seebohm, avocat, banquier, qui s'est fait historien des institutions, admirateur de Sumner Maine et de Benjamin Guérard, il joint à la patience qui fait l'érudit versé dans les textes anciens, le talent d'observation qui met à même de débrouiller ces textes à la lumière des faits actuels. Au sens pratique de l'homme d'affaires anglais, il joint l'esprit méthodique et précis d'un savant français. Or, suivant Frédéric Seebohm, le « Village community », et le « open field system », en d'autres termes, le village à banlieue morcelée, résulterait d'une simple adaptation de l'ancien mode de groupement communautaire (« tribal system »), de l'ancienne organisation de l'atelier de travail chez la population pastorale primitive de la Grande-Bretagne et de l'Europe occidentale. Cette adaptation, cette transformation, se serait opérée par l'initiative et sous la contrainte d'envahisseurs d'un type supérieur, et notamment des Romains. Dans cette hypothèse, le Village à banlieue morcelée, arrivé à son plein développement, ne serait ni plus ni moins que l'institution mère, la « coquille » du servage (« the shell of serfdom »).

Cette vue d'historien a été critiquée par les anthropologistes et folk-loristes. Par exemple, M. Gomme, membre de la Société des Antiquaires, directeur de la Folklore Society, dans un livre *The Village Community*, dont je n'ai que l'édition américaine (Scribner, Welford, New-York, 1890), prétend que la communauté villageoise de l'Angleterre, avec son pâturage indivis, son assolement triennal, son morcellement des terres cultivées, son ensemble de pratiques et de croyances traditionnelles, voire même sa classe dominante et sa classe asservie, est une institution de la plus haute antiquité, plus ancienne que la féodalité, plus ancienne que les Romains, qui a sa contre-partie chez mainte race primitive, et notamment dans l'Inde. Ses origines ne sont pas historiques, elles sont préhistoriques. La formule de Seebohm qui fait du Village à banlieue morcelée, originairement, un groupement de serfs sous la domination d'un seigneur, est mise de côté par M. Gomme et remplacée par cette autre : un groupement de serfs sous la domination d'un clan familial dont les membres se partagent le territoire circonvoisin en tenure libre.

Observez que ces deux théories, dont l'une accorde davantage à l'initiative d'une élite de dirigeants, et l'autre davantage aux « instincts » de la masse, ont ceci de commun qu'elles rattachent toutes deux le Village à banlieue morcelée à des causes très anciennes et générales et, dans une grande mesure, indépendantes de la nature des lieux. Au reste, dans leurs grandes lignes, elles se concilient facilement et concordent assez bien avec les indications de nature à éclairer la question émanant des adeptes les plus autorisés de notre propre école.

Il y a beau jour que Henri de Tourville et Edmond Demolins nous ont appris que le Village est la forme de groupement qu'adoptent spontanément les émigrants de communautés pastorales lorsqu'ils passent à la culture. Et quelle est l'explication de ce phénomène, un des plus universellement constatés dans notre science? Nos deux premiers maîtres nous la fournissent dans une belle étude qu'ils ont préparée en collaboration : c'est, d'une part, la formation communautaire ancienne, l'habitude de la vie en commun, en groupement étroit; c'est, d'autre part, la nécessité de se défendre, et contre qui? Contre les pillards, les pasteurs des steppes pauvres, qui, plutôt que de s'astreindre au travail ardu de la culture, complètent, au moyen de razzias sur les sédentaires, les ressources insuffisantes de l'art pastoral. C'est donc, en définitive, la persistance de la formation communautaire ancienne, tant chez les sédentaires que chez les nomades pillards des confins de la steppe, qui impose aux premiers établissements agricoles la forme du Village. Le Lieu nouveau et le Travail nouveau poussent à la dispersion; seule la force des habitudes et des traditions, maintient, en dépit même de ces conditions nouvelles de Lieu et de Travail, la communauté familiale, villageoise, agricole et guerrière.

Mais ce n'est pas encore ici véritablement le Village à banlieue morcelée. Pour qu'il apparaisse, il va falloir un tassement plus grand de la population, il va falloir qu'à la contrainte résultant de la rareté croissante des productions spontanées, s'ajoute la contrainte sociale, celle résultant de la rencontre, de la superposition et du groupement à neuf de tribus guerrières. C'est bien ce qui se dégage de cette attachante étude sur les Celtes et les Germains (*Sc. sc.*, t. XI, p. 387, 388, 484, 500). On y voit de nombreuses peuplades s'engager sur les sols boisés de l'Europe occidentale, par le couloir du Danube, par le pays plat du Nord, s'y agglomérer entre bois et clairière, dans les vallons propres à la culture de la vigne, dans les plaines à céréales. Elles sont resserrées entre l'Empire romain et les hordes barbares qui ne cessent de venir de l'Orient; leurs établissements sont objet de convoitise pour mainte bande d'envahisseurs. C'est alors que l'on voit apparaître dans l'histoire le Village à banlieue morcelée pourvu de l'organisation la plus complète, présentant ses caractères les plus tranchés, disposant de la mainmise la plus entière sur le sol et ses habitants.

Dans tout cela, le Lieu et le Travail considéré comme dépendance du Lieu ne semblent jouer qu'un rôle bien secondaire. Ce qui est partout en évidence, c'est le groupement, et c'est la psychologie communautaire, d'origine déjà très ancienne; c'est l'organisation de ces masses humaines en tribus et en familles, en villages et en clans, en armées pour l'attaque et la défense, en *civitates*, en *pagi* et en *vici*, bref, en groupements où l'intérêt économique est subordonné dans une très large mesure aux liens du sang, aux relations familiales, aux habitudes et traditions communautaires.

Cette conclusion se trouvera fortifiée si, au lieu de considérer le Village à banlieue morcelée dans sa période de constitution et d'expansion, nous l'observons à l'époque de sa rétrogression. et de sa décadence. En effet, dès le XVIe siècle, l'institution du Village à banlieue morcelée donne des signes de décrépitude et commence à perdre du terrain. Au XVIIIe siècle, elle est en voie de disparition et les États européens, les uns après les autres, légifèrent en vue de hâter le mouvement et de faciliter la réunion des parcelles et la constitution de domaines à habitation centrale. L'Angleterre, qui renferme en chiffres ronds 10.000 paroisses, édicte à elle seule près de 4.000 de ces « Enclosures acts », de 1760 à 1844. Sur bien des points, tant de la Grande-Bretagne que du continent, la réunion des parcelles s'opère et la banlieue morcelée disparaît. Et, fait remarquable, l'institution du Village à banlieue morcelée ne franchit pas l'Atlantique à la suite des colonisateurs européens; du moins, elle ne prend pied ni aux États-Unis ni au Canada, malgré les efforts faits à l'origine pour l'y établir. Tout au plus certains groupes d'émigrants encore rap-

prochés des origines patriarcales s'y établiront-ils temporairement en villages agglomérés.

Que s'est-il donc passé dans l'intervalle? Ce n'est pas la nature des lieux, ni même celle du travail, qui s'est modifiée à ce point. Notamment, la perméabilité du sol, le régime des eaux sont restés à peu près partout ce qu'ils étaient à l'époque des invasions et au moyen âge. Non, ce qui a changé de fond en comble et déterminé bien d'autres changements, ce sont les idées, c'est la psychologie, c'est la formation sociale. Personne ne doit s'en rendre mieux compte que les adeptes de notre école, que les admirateurs d'H. de Tourville et de son œuvre maîtresse, l'*Histoire de la formation particulariste*. C'est l'apparition du type particulariste dans le Nord et son expansion sur toute la surface du globe qui, battant partout en brèche l'ancienne formation communautaire, a fait disparaître successivement l'esclavage, le servage et le Village à banlieue morcelée. Or, c'est là, si je ne me trompe, un phénomène psycho-sociologique qui n'est que fort peu dans la dépendance du milieu physique.

Je sais bien qu'on a tenté parfois de l'y mettre, qu'on a voulu tout expliquer dans la société par la nature du Lieu et le régime, soit actuel, soit ancien, du Travail. Mais si l'on y regarde de près et si l'on sait lire entre les lignes, on verra que toutes ces explications sous-entendent, — et en tout cas par leur validité elles exigent, — l'intervention d'un facteur psychologique irréductible, qui est proprement humain, individuel, et dont l'action est décisive. En dépit de certaines formules employées pour plus de concision, aucun de nos maîtres, aucun adepte sérieux de notre école n'est « mécaniste », dans le sens strict et absolu du mot. Pour aucun d'eux le déterminisme social ne se traduit par une série de répercussions en un milieu inerte, avec l'homme pour avant-dernier terme et intermédiaire passif. Notre science sociale a toujours eu pour fondement implicite, sinon déclaré, de toutes ses généralisations, la primauté du facteur humain. C'est la nature physique qui pose les conditions, les limitations, mais c'est l'homme qui accepte ou rejette ces conditions, qui se conforme, s'adapte aux exigences du milieu, ou s'y montre réfractaire, s'y soustrait ou le transforme, bref, qui fait son choix entre plusieurs alternatives.

Cette théorie sous-jacente s'est parfois produite au grand jour dans la Revue, sans jamais s'y affirmer et formuler bien nettement. A M. Philippe Champault, je pense, revient l'honneur d'avoir le premier indiqué ce puissant mécanisme d'évolution sociale : la sélection des capables. Ne nous a-t-il pas fait voir, dans ses *Héros d'Homère*, le type éolien et le type achéen résultant d'une « sélection de chefs hardis et entreprenants », sortis des villes pélasgiques (*Sc. soc.*, t. XIV, p. 348; t. XVI, p. 390)? Et Henri de Tourville lui-même, à propos de la mythologie grecque, ou des origines germaniques, gothiques, odiniques du particularisme, a écrit mainte page où il abonde dans le sens de M. Champault et où s'aperçoit distinctement le rôle directeur du personnage d'élite, qu'il agisse des Héraclides ou des Hellènes, au retour de la montagne, régénérant et transformant la Grèce des Pélasges; des paysans goths se sélectionnant à l'extrémité de la steppe germanique et dans leur passage au versant occidental de la Scandinavie ; ou encore qu'il s'agisse des caravaniers odiniques y introduisant les arts et la culture intellectuelle de l'Orient (*Sc. soc.*, t. XXIII, p. 305, 311; t. XXIX, p. 27, 28, 40, 41, 117-118, 121-122).

Les lecteurs de la *Science sociale*, ceux du beau livre d'Edmond Demolins, *les Routes*, savent que l'apparition de toute société d'un type nouveau et fort, Rome, par exemple, que la réalisation de tout progrès social, s'accompagne invariablement d'une sélection. Cette sélection, si j'y comprends quelque chose, n'est pas un simple triage s'opérant mécaniquement; elle ne se réduit pas à une élimination des incapables, pratiquée inconsciemment par le Lieu ; c'est une sélection consciente des capables par eux-mêmes, une auto-sélection, dont l'homme est à la fois l'agent et l'objet. La sélection ainsi entendue est un fait de psychologie individuelle, qui n'est

guère explicable par l'action des seules forces physiques, qui ne l'est même pas entièrement par l'influence éducatrice et formatrice des organismes sociaux. Et personne plus qu'un disciple de Le Play et de Tourville n'a été habitué à entendre dire et répéter que le rôle de ce facteur intime, de cette initiative individuelle, grandit sans cesse à mesure que les sociétés se développent et se compliquent.

En résumé, l'institution du Village à banlieue morcelée est né de la persistance de la formation communautaire chez les sédentaires passés à la culture et subissant une contrainte (servage ou cantonnement) de la part de dominateurs étrangers ; elle est disparue en conséquence de l'expansion de types à formation particulariste, hostiles aux régimes de contrainte et de communauté. Dans le premier cas, c'est une sorte de psychologie de groupe, c'est la tradition communautaire, qui se maintient par la force d'inertie ; dans le second cas, c'est la psychologie individuelle, c'est l'initiative personnelle, c'est l'esprit particulariste qui ouvre la marche ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, le Lieu et le Travail (considéré comme dépendance du Lieu) ne jouent qu'un rôle effacé.

De ce qui précède je prie le lecteur de ne pas conclure à un parti pris chez moi de rejeter toute interprétation économique des faits, au profit de l'interprétation psychologique par les origines ou les traditions. Comme preuve de mon entière liberté d'esprit à cet égard, je déclare ne pouvoir suivre davantage M. Descamps lorsqu'il tente d'expliquer par les Origines, par la Race, le mode de transmission des biens. Sans doute, d'une manière générale, les issus de patriarcaux et de communautaires tendent à rester le plus longtemps possible dans l'indivision et, lorsque la séparation est inévitable, adoptent naturellement le partage égal ou (à un degré plus avancé d'émancipation de la communauté), la dévolution au plus jeune enfant. Mais si j'en crois mes propres observations dans la campagne canadienne-française, ces pratiques au sein de groupes plus engagés dans la culture et plus éloignés des origines patriarcales, ne se maintiennent pas uniquement par la force de la tradition, mais se réclament autant et plus de raisons de convenance économique.

Lorsqu'il s'agit d'une institution d'origines très ancienne, comme le Village à banlieue morcelée, qui, au terme d'une évolution de plusieurs siècles de durée, et après avoir profondément marqué de son empreinte des régions entières, est frappée d'une incurable décadence et semble condamnée à disparaître, sa survivance sur certains points doit s'expliquer en très grande partie par la persistance des traditions de la race, puisque c'est en dépit de leur intérêt économique évident que ces groupes isolés maintiennent cette institution chez eux. Au contraire, s'agit-il du mode de transmission du bien de famille, partage égal, droit d'aînesse, dévolution au plus jeune enfant, etc., nous sommes en présence d'un ordre de faits beaucoup moins complexe, dès lors plus modifiable au gré de l'individu, plus sensible à toute influence nouvelle, économique ou autre, dès qu'elle se produit. C'est qu'il ne s'agit plus ici d'un ensemble lié d'usages antiques s'imposant à toute une population et sur lesquels le territoire et tout l'agencement matériel de la société se sont façonnés de longue main. « Une sélection de hardis et d'entreprenants, » dans un milieu libre, suffit pour modifier les pratiques successorales, parce qu'elles relèvent du groupement social le plus simple, tandis qu'un groupement aussi compréhensif que le village à banlieue morcelée, même décrépit et devenu vexatoire pour l'intérêt individuel, ne saurait être modifié ou éliminé que par un mouvement très général des esprits et avec le concours de groupements d'un ordre supérieur, comme l'État.

Il me revient ici une curieuse observation de Seebohm, consignée dans l'*Economic Journal*, Londres, 1891 (p. 59-72, *French Peasant Proprietership under the Open Field system of Husbandry*). Dès 1885, la tête encore pleine de l'enquête qu'il venait de poursuivre dans son propre pays, Seebohm, avait voulu se renseigner auprès de Fustel de Coulanges à

l'égard des survivances du Village à banlieue morcelée relevées en France. Or, Fustel, historien érudit et consciencieux, ne croyait qu'au document écrit et à sa littérale interprétation; il faisait fi de l'observation, et il répondit à Seebohm qu'il n'existait en France que fort peu de traces du Village à banlieue morcelée et que cette institution lui paraissait être d'origine purement germaine. Sur ces entrefaites, Seebohm fait un voyage en France. Dès la Picardie, il relève de chaque côté de la voie ferrée de nombreuses indications de l'existence d'un ancien système de culture en banlieue morcelée. Du haut des tours des cathédrales d'Amiens et de Chartres, il observe encore d'autres vestiges, la multiplicité et la dispersion des parcelles, la pratique du libre parcours et de la vaine pâture. Dans les régions de culture des grains, il consulte, à la mairie, les cartes communales, chez le libraire, le texte des usages locaux; il constate que, dans le pays chartrain même, la réunion des parcelles est peu avancée. Bref, de ses observations, il conclut, contrairement à Fustel, que le Village à banlieue morcelée s'est étendu jadis sur une grande partie de la France, où il a laissé de nombreux débris observables encore aujourd'hui sur le sol et dans les mœurs. Et Seebohm fait ici une remarque suggestive, que je soumets à la critique des lecteurs français de la *Science sociale* : l'abolition des droits seigneuriaux et toute la législation radicale de la Révolution ont pu, écrit-il, déposséder l'ancienne noblesse, mais elles n'ont pas émancipé le paysan français, parce que celui-ci est resté soumis aux gênes et aux contraintes de sa communauté villageoise. En d'autres termes, le Village à banlieue morcelée, malgré son infériorité au point de vue économique et politique, n'est pas disparu entièrement; il s'est maintenu sous la forme des habitudes de groupement étroit, de dépendance mutuelle, qu'il a développées chez le campagnard et qui sont devenues en quelque sorte caractéristiques de la société française. Par contre, en Angleterre, l'ancienne communauté villageoise et la psychologie paysanne qui en est le produit auraient, suivant cette théorie, été beaucoup plus généralement et complètement éliminées, sous l'effet de la concurrence des groupements plus modernes, organismes spécialisés de la grande culture, du grand commerce, de la grande industrie et de la grande politique.

Au reste, en règle générale, on risque fort de se tromper en cherchant l'explication d'un groupement ou d'un phénomène social quelconque dans l'examen d'un seul facteur abstrait : influence du milieu physique, ou influence des origines, ou tout autre. Il y a lieu de tenir compte de tous les facteurs, selon qu'ils agissent et se combinent au sein du groupement même, et, dès lors, conformément aux traditions les plus saines de notre école, de faire du Village, de la Famille, du groupement quelconque qui est en cause, l'objectif principal des investigations, le point de convergence et d'aboutissement des recherches. On ne saurait formuler des lois sociales fondées sur la considération d'éléments abstraits, sans faire une large part au groupement et à son personnel humain.

Je suis entièrement d'accord avec M. Champault lorsqu'il écrit : « La science sociale sera non seulement une science de lois causales, mais encore une science de types » (*De l'Étude du groupement à partir de la fonction*, fasc. 88, p. 41). Et je n'hésite pas à ajouter que c'est à la description exacte de types que les adeptes de la science sociale doivent s'appliquer d'abord.

En somme, si j'y vois clair, nous devons dans nos études sociales tenir compte de trois ordres de faits. Au cœur même de la science sociale il y a le groupement et la psychologie de groupe qui en est inséparable. Puis, en deçà et comme au-dessous de la science sociale, il y a la géographie physique, la science du Lieu; tandis qu'au delà, et comme au-dessus de la science sociale, il y a la psychologie individuelle, la science de la nature humaine. Certes, nous ne saurions nous dispenser, même au risque d'empiéter sur le terrain des géographes, d'étudier le Lieu, car le Lieu est le support matériel

des groupements humains. C'est le Lieu, dans la mesure où il est intransformable, qui assure une certaine permanence aux caractères et aux formes du groupement et permet ainsi la constitution d'une science sociale. Nous ne saurions davantage nous dispenser d'étudier la nature humaine avec les moralistes, les historiens, les psychologues : car c'est elle qui est l'ouvrière du changement et du progrès au sein du groupement; c'est elle qui établit une ligne nette de démarcation entre la science sociale et les sciences physiques ou même naturelles. Mais le domaine propre de la science sociale n'en reste pas moins le groupement même. Il doit être le point de départ et le point d'arrivée des recherches sociologiques; le Lieu, le Travail, etc., ne sont que des étapes sur la route. Ils conditionnent dans une mesure l'activité humaine; mais, en définitive, ils sont subordonnés aux manifestations *sui generis*, collectives ou simplement individuelles, de cette activité.

Léon Gérin.

*
* *

L'exposé que l'on vient de lire soulève de nombreuses et intéressantes questions. On me permettra de ne retenir, pour l'instant, que celles qui ont trait directement au Village à banlieue morcelée. M. Gérin doute qu'il ait sa cause dans le Lieu et le Travail, parce que, dit-il, on devrait le retrouver dans toute région à sol perméable.

Or, c'est bien ce que toutes les observations *actuelles* constatent, à condition de ne pas oublier ceci, que le Village à banlieue morcelée est conditionné non seulement par le Lieu (Sol perméable), mais aussi par le Travail (petite culture). Chaque fois que ces deux facteurs se rencontrent, on trouve le Village à banlieue morcelée. J'ai montré qu'en France, l'aire géographique de ce mode de groupement est calquée sur celle de la perméabilité du sol. Des observations récentes m'ont prouvé qu'il en est également ainsi en Prusse. De plus, le *mir* russe, qui n'est qu'une forme du Village à banlieue morcelée, se trouve être également dans une région sèche. Pour l'Angleterre, tous les villages de ce genre qui sont cités sont encore en région calcaire ou sablonneuse.

Actuellement le Village à banlieue morcelée disparaît dans la mesure où la petite culture est remplacée par la grande; il ne faut pas oublier que la grande ferme est un hameau à elle seule, et peut supporter les dépenses d'un puits coûteux.

M. Gérin ajoute que l'on ne devrait rencontrer le Village à banlieue morcelée que dans les régions sèches. Je ne suis pas de son avis; on ne peut pas retourner la proposition, car un phénomène peut avoir des causes diverses. Si je vous prouve que la combustion de la houille cause un dégagement de chaleur, pouvez-vous en conclure que tout dégagement de chaleur est dû à la combustion de la houille? Non, assurément. Le Village à banlieue morcelée comprend forcément deux éléments : l'agglomération des habitations et la petite culture extensive; mais ces éléments eux-mêmes peuvent avoir des causes variables. Par exemple, l'agglomération peut résulter de la rareté des points d'eau, comme dans les pays précités; elle peut aussi être due à l'insécurité, comme en Kabylie, etc.

Les historiens[1] cités par M. Gérin ont constaté l'ancienneté du Village à banlieue morcelée. Cela prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui que le sol est perméable dans ces régions et que la petite culture existe. On sait aussi que l'insécurité était plus grande.

Pour que la thèse de M. Gérin soit juste, il faudrait prouver que le Village à banlieue morcelée n'existe que chez les peuples communautaires et la ferme isolée chez les peuples particularistes. Or, la maison paysanne isolée s'observe en Gascogne sur les terres argileuses, et en Bretagne, sur les terres granitiques. Au contraire, le village est aggloméré

1. Ces historiens s'égarent sur de fausses pistes parce qu'ils dédaignent les études sur le présent. Ils ignorent l'actuel. Tout au plus, comme Seebohm, ils ne voient dans l'actuel que des témoins du passé.

dans le Lunebourg hanovrien sur le sable. Le petit cultivateur particulariste a autant besoin d'eau que le communautaire, et il ne peut, plus que lui, supporter seul les frais d'un puits profond et coûteux, ou avoir un berger à lui seul, et ainsi de suite. Tout ce que l'on pourrait dire, pour rester dans la théorie d'Henri de Tourville, c'est que les émigrants particularistes qui veulent faire de la petite culture recherchent de préférence les régions où l'on peut établir une installation isolée. Je suis disposé à le croire, mais nullement en mesure de le prouver.

M. Gérin pense que le Village à banlieue morcelée ne peut être éliminé que par un mouvement très général des esprits. J'ai montré, au contraire, qu'il suffit de transformations *économiques* : disparition du mouton et de la jachère, culture plus intensive, apparition de la grande ferme, etc. Tout ceci n'est pas, ai-je besoin de le répéter, le résultat de considérations abstraites, mais de faits que j'ai constatés et que tout le monde peut vérifier.

Pourquoi la science sociale n'a-t-elle pas vu plus tôt les causes du Village à banlieue morcelée? M. Gérin l'indique nettement : On ne l'avait jamais monographié. Il y a pourtant, comme il le dit, une étude du P. Schwalm sur la Lorraine où il en est question, mais ce qui y est démontré, c'est l'ancienneté du Village à banlieue morcelée en Lorraine, ce qui n'infirme nullement ma thèse. Il est vrai que le P. Schwalm fait appel au facteur Race pour l'expliquer; mais ce qu'il appelle race, c'est « un groupe d'hommes soumis à des conditions pareilles de *travail* et de vie collective[1] ».

Je n'ai nullement l'intention de combattre la thèse du P. Schwalm relative à l'origine celtique et communautaire des Lorrains. Je dis simplement que, quelque soit leur origine, du moment qu'ils voulaient vivre de la petite culture extensive, ils devaient se grouper en Villages à banlieue morcelée.

Je veux bien que l'on démolisse mes conclusions, mais à condition que l'on montre en quoi les faits sur lesquels elles reposent sont insuffisamment bien observés ou analysés, ou en quoi le raisonnement que j'ai suivi est en défaut. Je suis prêt à abandonner mes conclusions, mais à cette condition seulement. Les études futures montreront ce qui en est, et c'est là l'immense avantage de l'étude sur le vivant, c'est que toutes les pièces du dossier sont sous nos yeux et que chacun peut les vérifier. Dans l'étude sur le mort, on n'a qu'une partie des pièces, et il ne dépend pas de la sagacité de l'observateur de les avoir toutes. Par là, je ne veux nullement méconnaître l'utilité des études historiques, mais affirmer la grande fécondité des études sur l'actuel.

Quant aux causes du *Partage égal* en Champagne, si je pense qu'elles doivent être cherchées dans l'Histoire de la race, c'est tout simplement parce que je n'ai pu les trouver dans les faits actuels. C'est avant tout une tradition qui se transmet de père en fils par l'intermédiaire de l'éducation; c'est parce que les enfants travaillent pour les parents jusqu'à leur mariage qu'ils ont droit à une part. Si toutefois quelqu'un me suggérait une autre hypothèse, je suis tout disposé à faire les vérifications nécessaires. C'est ainsi que la science peut progresser.

P. DESCAMPS.

LE PRIX BORDIN

DÉCERNÉ A M. OLPHE-GALLIARD

L'Académie des Sciences morales et politiques vient de décerner le Prix Bordin au travail de notre distingué collaborateur, M. Olphe-Galliard, sur les *Industries à domicile*. Tous les lecteurs de la *Science sociale* s'uniront à nous pour féliciter M. Olphe-Galliard dont ils ont eu maintes fois l'occasion de juger la sérieuse documentation et l'esprit de saine critique. Notre société est heureuse de voir un de ses membres les plus dévoués et les plus actifs justement apprécié par l'Institut et constate une fois de plus que la méthode scientifi-

1. Cf. *loc. cit.* t. XXI, p. 67.

que d'observation féconde et développe de la façon la plus heureuse le talent personnel de ceux qui savent la pratiquer. Nous publierons très prochainement quelques chapitres du nouvel ouvrage de M. Olphe-Galliard.

P. R.

LE PRIX MERCET

La *Société d'Économie politique*, de Paris, nous prie d'insérer la note suivante :

« Par suite de l'insuffisance des manuscrits présentés, la Société d'Économie politique a décidé de proroger le Concours pour le Prix fondé par la générosité de M. Émile Mercet.

« Le nouveau sujet mis au concours est : *L'évolution des idées protectionnistes depuis 1843.*

« Le prix comportera une médaille d'or, d'une valeur approximative de 300 francs, et une soulte en espèces de 1.000 francs.

« Il sera décerné au commencement de 1915.

« Les manuscrits (en français) sous devise et accompagnés d'une enveloppe fermée, reproduisant la devise, et contenant noms et adresse de l'auteur, devront parvenir à M. Daniel Bellet, Secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique, à Maisons-Laffitte, avant le 31 décembre 1914. »

BIBLIOGRAPHIE

Industrial Combinations and Trusts, *by William S. Stevens, Ph. D. Columbia University New-York, The Mamillan Company, 1913.*

Les études sur les Trusts et sur tous les phénomènes de concentration industrielle ou de concentration commerciale qui s'y rattachent sont nombreuses aujourd'hui aux États-Unis. Mais chacun des auteurs qui se sont adonnés à ce sujet l'ont envisagé sous un aspect particulier et ont raisonné sur les documents qu'ils avaient entre les mains, sans les reproduire, la plupart du temps. Par suite, il est fort difficile de se faire, à l'aide de leurs ouvrages, une idée personnelle du problème des Trusts. M. William S. Stevens a voulu combler cette lacune en publiant les documents originaux caractéristiques des principaux organismes connus sous le nom de Trusts, Pools, etc., les textes législatifs par lesquels on a tenté de les combattre, les décisions judiciaires dont ils ont été l'objet. Il va sans dire qu'un pareil travail vaut ce que vaut le discernement de celui qui l'accomplit. On ne saurait, en effet, reproduire la masse énorme d'actes de sociétés, de lois et d'arrêts qui se rapportent à la question. Il faut donc faire un choix et, étant donné que le sujet est vaste par ses applications et complexe par sa nature même, un sens critique très éclairé et très délicat est indispensable pour cela. A en juger par les entreprises sur lesquelles une observation directe a pu jeter un peu de lumière, M. William S. Stevens a fait preuve de ce sens critique. On se rendra clairement compte, par exemple, grâce à son volume, de l'inefficacité des décisions judiciaires prises contre la *Standard Oil C* pour ordonner sa dissolution. La circulaire, adressée le 28 juillet 1911 aux actionnaires de la compagnie et organisant l'exécution de la sentence montre que la dissolution n'est que de pure forme et que tout continuera à fonctionner comme auparavant. Il en sera ainsi tant que la loi confondra dans ses anathèmes des phénomènes de concentration industrielle ou commerciale indispensables à la bonne marche des affaires modernes et des tentatives de monopole ayant pour origine la mainmise des particuliers sur une fraction des intérêts publics. La législation fédérale des chemins de fer et les abus du protectionnisme douanier sont responsables des principaux abus auxquels les Trusts américains ont donné lieu. Quant au *Sherman Act* contre les Trusts, il a parfois gêné des entreprises utiles, mais il n'a jamais arrêté les monopoles de fait.

Le livre de M. Stevens se termine par la reproduction des opinions exprimées par divers personnages marquants, parmi lesquels Andrew Carnegie et Elbert H. Gary,

notables artisans de Trusts, sur la méthode à employer vis-à-vis des Trusts pour en combattre les dangers. Il constitue ainsi un répertoire complet, et cependant facile à consulter, sur cette importante matière. On sera heureux de l'avoir sous la main pour préciser une affirmation, citer un texte, et le seul rapprochement des documents reproduits provoque d'intéressantes constatations qui sont un acheminement vers des conclusions.

P. R.

L'État; ses origines, son évolution et son avenir, par FRANZ OPPENHEIMER, trad. de l'allemand par M. W. Horn. 1 vol. broché, 4 fr.; relié, 4 fr. 50 (Giard et Brière, édit., 1913).

Comme le dit l'auteur en débutant, cet ouvrage est « un essai exclusivement sociologique sur la nature de l'Etat »; mais, par là, il faut entendre, non pas une étude comparative entre l'État et les autres groupements sociaux, mais une thèse sur l'origine et l'évolution de l'État, principalement au point de vue de ses caractères économiques.

Disons d'abord que M. Oppenheimer a une conception particulière de l'État. Il ne l'envisage pas comme un groupement chargé de remplir certaines fonctions. Il oppose au contraire l'État et la Société : celle-ci tire ses moyens d'existence du travail tandis que le premier les trouve dans l'exploitation politique de la Société. L'État ne serait qu'un parasite de la Société, mais un parasite organisé.

Étant donnée cette définition de l'État, l'auteur distingue les stades suivants :

1° *Peuples sans État.* — Ce sont les chasseurs et les laboureurs primitifs. Ils ne s'élèveraient guère au delà du groupement en villages et n'auraient que des chefs économiques. Ils vivraient en petites sociétés, mais l'État n'existe pas encore.

2° *Peuples antérieurs à l'État,* c'est-à-dire, peuples chez lesquels l'État n'existe pas encore, mais qui ont en germe la force qui développera l'État. — Ce sont les pasteurs nomades et les pêcheurs. Les uns et les autres sont mobiles et se transforment facilement en pillards (on ne voit pas pourquoi les chasseurs ne sont pas rangés dans cette catégorie).

3° *État féodal primitif.* — Pour exploiter les cultivateurs d'une façon commode, les pasteurs pillards et les pirates organisent peu à peu « l'État féodal », c'est-à-dire l'État exploiteur des paysans. Exemples : les pasteurs organisent l'Égypte et la Chaldée, la Chine et l'Inde; la Perse, l'Empire arabe; — les Vikings de la Méditerranée (c'est-à-dire les marins pillards) fondent la Phénicie, la Grèce, Carthage, etc.

3° *L'État constitutionnel* est une transition vers l'organisation future des pouvoirs publics, à savoir la décadence de l'État et son remplacement par la Société, ce qui, dans la pensée de l'auteur, implique un gouvernement démocratique s'occupant surtout des questions économiques.

Dans ces théories, nos lecteurs reconnaîtront aisément l'influence du milieu dans lequel vit M. F. Oppenheimer. L'État prussien a une origine féodale et est adapté à une société purement agricole, mais non à une société dans laquelle la grande industrie joue un rôle de plus en plus grand. L'aristocratie terrienne dans l'ancien état des choses possédait de nombreux privilèges qui n'étaient que la contre-partie des lourdes responsabilités qu'elle assumait. Ces privilèges sont devenus des abus depuis que les transformations économiques lui ont enlevé une partie de ces responsabilités. La lutte contre la conception féodale de l'État est l'une des questions actuelles qui dominent la politique intérieure de la Prusse.

D'autre part, l'État prussien a toujours eu le souci du patronage économique. Ce souci, il ne l'a pas abandonné, mais, sous la poussée rapide de la grande industrie, il y a eu un moment de désarroi inévitable. Aujourd'hui, les pouvoirs publics travaillent activement à l'organisation de la société nouvelle qui se lève. Pour nous donc, contrairement à la conclusion de l'auteur, ils ne nous paraissent pas guidés par des principes nouveaux. Ce qui est vrai, c'est que ces principes doivent s'appliquer à une situation nouvelle.

P. DESCAMPS.

Joséphine de Savoie comtesse de Provence, par le Vte H. DE REISET (Émile Paul, édit., 1913).

Le vicomte de Reiset, malgré quelques excursions dans la chronique militaire, a pour spécialité l'histoire des cours et de la vie mondaine, et c'est dans une langue délicate, qui sait tout dire sans jamais rien heurter, qu'il dévoile à nos yeux les psychologies féminines.

Albert Sorel a dit en termes charmants, dans ses *Pages Normandes*, quelle vaine prétention ce serait de dédaigner tel ou tel compartiment du passé ; il s'est fait l'interprète aimable des sarcasmes que Paul-Louis Courier adressait à l'esprit pédantesque pour lequel la philosophie de l'histoire est tout et l'anecdote ne mérite ni créance ni attention.

Nos ascendants, si lointains fussent-ils, n'étaient pas des êtres abstraits, et c'est les mal connaître, surtout ceux du XVIIIe siècle, que d'ignorer la partie frivole de leur existence. Cet aspect de la vie française, — qui n'est pas sans contribuer au rayonnement de l'influence nationale, — le vicomte de Reiset, l'a mis brillamment en lumière dans son dernier ouvrage : récits de fêtes, inventaires de trousseaux princiers, descriptions de résidences royales, impriment dans l'imagination du lecteur la vision d'une société pour laquelle le culte de la dignité extérieure était le premier des devoirs. Sans que l'historien paraisse avoir la moindre intention philosophique, de menus détails concourent à expliquer les grands événements auxquels s'est trouvée mêlée la famille royale après 1789.

C'est dans ce cadre éminemment brillant que se déroule l'existence de Joséphine de Savoie avec ses ambitions trompées et ses désillusions amoureuses. Quoique la comtesse de Provence ait joué à la cour de Versailles, pendant une partie de son existence, un rôle volontairement effacé, elle méritait à ce point de vue même d'échapper à un oubli complet, car au temps où la couronne lui semblait destinée de façon certaine elle a exercé une importante influence diplomatique en contribuant dans une large mesure au succès temporaire du parti savoisien sur le parti autrichien ; puis, dans les jours difficiles, elle a su attirer de précieuses sympathies politiques aux exilés de Mittau et d'Hartwell et adoucir leur triste sort. Relativement aux dangers qu'ils coururent, le vicomte de Reiset, secondé sur ce point particulier par le comte Alexandre Szembek, a retrouvé de curieuses données inédites qui lui ont permis de rendre singulièrement intéressant le récit d'une existence un peu vide et rendue monotone par la succession même des malheurs. Il a fallu sa riche documentation, due à de précieuses amitiés et à de hautes influences pour changer une grisaille un peu pâle en un tableau polychrome et détaillé de la vie décevante de cette princesse oubliée qui n'avait pas eu d'historien.

Comment choisir, comment gérer ses placements, par Henri LOWENFELD. 1 vol. in-8° (Traduction française, Paris, 1912 (Félix Alcan édit. ; prix : 3 fr. 50).

La méthode monographique s'applique aisément et non sans fruit à la matière des placements. L'examen détaillé des conditions dans lesquelles ont été émis tels ou tels titres, fondées telles ou telles sociétés l'étude des causes pour lesquelles de tels résultats ont été obtenus par certaines combinaisons de placements, tels autres résultats par un autre choix ou groupement de valeurs, ce sont là des recherches qui ne sont pas sans rapport avec la science sociale.

Guidé, semble-t-il, par sa seule expérience, M. Henry Lowenfeld préconise un mode de travail et, en particulier, de classification assez analogue à celui que ferait naturellement adopter l'habitude des observations monographiques. Il subsiste pourtant entre celles-ci et les études de M. Lowenfeld un grand nombre de différences qui s'expliquent assez par le but poursuivi. Le principe auquel revient toujours l'auteur, (et sur lequel a insisté aussi M. Paul Leroy-Beaulieu dans un petit livre que ce maître des questions économiques n'a pas dédaigné de consacrer aux modestes bud-

lets individuels), est un principe d'assurance : la nécessité de diviser et assortir ses placements de telle sorte que les pertes subies sur une catégorie soient compensées par les bénéfices réalisés sur une autre. Pour l'application de ce principe, il signale l'avantage d'égaliser les placements faits dans les diverses régions du monde, non seulement quant à leur montant, mais aussi quant à la nature des titres, l'échange d'un placement en obligations par exemple n'étant pas apte en général à contre-balancer les chances d'un placement en actions. La division la plus importante aux yeux de M. Lowenfeld est la division géographique Pour en montrer la supériorité il fait appel à la statistique. En regard d'un tableau de nombreuses et très diverses valeurs anglaises il place un tableau de rentes émises dans les principaux pays : toutes les valeurs du premier tableau ont fortement baissé de 1896 à 1911 ; pour les valeurs du second tableau, au contraire, les variations du cours se sont faites dans les deux sens. L'auteur a multiplié les exemples de ce genre dans un autre ouvrage « investement an exact science ».

Recommandant à ses lecteurs d'analyser les bilans de sociétés il indique la méthode qui lui parait la meilleure à cet égard, méthode de critique et de simplification qui élimine les détails insignifiants. M. Lowenfeld est l'ennemi d'encombrants documents réunis machinalement où se trouvent comparés les rendements d'entreprises qui n'ont de commun entre elles que le nom générique.

On lui a objecté que sa méthode ne garantissait pas contre toute perte mais son ambition ne va pas aussi loin : il cherche seulement le moyen de réduire les pertes au minimum. A plus forte raison ne prétend-il pas donner la recette qui conduirait à accroitre rapidement une fortune.

En réalité, l'application du système de M. Lowenfeld ne va pas sans quelque effort : peu de capitalistes moyens ont les loisirs et les connaissances nécessaires pour l'appliquer dans sa perfection. Il suppose en particulier une étude approfondie de la géographie économique et d'autres sciences auxiliaires avec lesquelles le grand public français n'est pas encore assez familiarisé. Cependant, malgré les obstacles de détail qui rendent difficile la répartition harmonieuse des placements et qui peuvent en réduire l'efficacité dans certains cas, il est intéressant au point de vue pratique de connaitre l'ouvrage très clair, vivant et original, dans lequel se trouvent exposés les renseignements techniques et les arguments qui servent de base au système.

E. B. D.

La gestion par l'État et les Municipalités, par M. Y. Guyot, Alcan, éditeur.

Dans son ouvrage intitulé : *Sophismes socialistes et faits économiques*, M. Yves Guyot avait montré sous leur aspect général les contradictions presque constantes qui se manifestent entre le marxisme ou les autres doctrines socialistes, d'une part, et les mouvements de la vie économique tels qu'on les constate chaque jour, d'autre part.

Le nouvel ouvrage de l'éminent statisticien n'a plus pour objet d'analyser et de réfuter des théories abstraites et générales, mais d'exposer les résultats qu'a donnés dans des domaines spéciaux l'application de certaines méthodes administratives. Il procède ici par monographies.

Mais toutes ces études de particularités typiques tendent vers un but commun : montrer les résultats de cette forme « discrète » du socialisme d'État ou du municipalisme qui s'appelle « la régie directe ».

On sait que M. Edgard Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève, est, dans les pays de langue française, le chef de l'école qui préconise l'extension du domaine industriel de l'État ou des municipalités, école dont l'un des principaux organes est une petite revue intitulée les *Annales de la Régie directe*.

C'est surtout sur les résultats favorables de l'exploitation des chemins de fer allemands et des services municipaux anglais que s'appuient les Annales ; c'est aux mêmes résultats que s'attaque M. Yves Guyot en faisant la critique des documents plus ou moins officiels dans lesquels ils sont

relatés. Au point de vue financier, en particulier, il trouve beaucoup à rectifier dans les statistiques anglaises et allemandes.

Il revient à cette occasion sur deux points souvent traités, mais qu'il est toujours bon de rappeler : l'absence de prévisions relatives à l'amortissement du capital initial dans les entreprises de l'État et les erreurs commises au sujet des prix de rachat.

Les résultats de la régie directe qu'étudie M. Y. Guyot sont, non seulement d'ordre matériel, mais aussi d'ordre administratif, politique et social. C'est à ce dernier point de vue que l'auteur s'est placé pour écrire les vigoureux chapitres de son livre intitulé : « L'État malhonnête homme. — La corruption. — La nationalisation des services et le nivellement des fortunes. »

E. B. D.

L'Albanie inconnue, par M. Gabriel Louis-Jaray, Hachette, éditeur, 1913.

M. Gabriel Louis-Jaray, dont les ouvrages sur la politique intérieure et extérieure de l'Autriche-Hongrie et sur le développement du socialisme dans l'Europe centrale avaient déjà obtenu un grand succès, non seulement par leur actualité, mais encore par leur solide précision, a donné un utile complément à ces études en rédigeant le récit de son voyage en Albanie. Ce ne sont que des notes rapidement prises et publiées telles quelles, dans l'ordre où les choses se sont présentées au voyageur; mais celui-ci étant un observateur des plus clairvoyants et très exercé à porter son attention sur les points instructifs, sans se laisser absorber par les amusements, les fatigues ou les dangers de la route, cette vision sommaire d'une région assez variée n'est nullement dépourvue de l'ordre qui rend une lecture et facile et profitable.

Au sens propre comme au figuré, il y a beaucoup d'air, de lumière et de netteté dans ce livre. On s'élève avec M. Gabriel Louis-Jaray de la plaine d'Uskub vers le plateau de Kossovo, puis vers Ipek, la mystérieuse, enfin vers les hautes montagnes de Kouksa et d'Orosch pour redescendre ensuite sur Scutari et Cettigné. Le paysage est décrit en quelques traits simples ainsi que les habitations et les costumes. L'auteur insiste davantage sur les moyens de communication très primitifs et sur ceux qui sont projetés, sur les relations très restreintes des Albanais entre eux ou avec leurs voisins, enfin sur les conflits de races si aigus et si gros de conséquences qui agitent la péninsule balkanique et spécialement l'Albanie du Nord. L'état de ce pays, comme l'a dit très justement à M. Louis-Jaray le cheik Adem, ressemble à peu près à celui dans lequel se trouvait la France il y a mille ans. L'industrie et l'agriculture n'y sont pas plus développées. Il n'en résulte pas que l'Albanie doive rester éternellement fermée aux influences de la civilisation occidentale, mais, pour introduire celle-ci, il faudra tenir compte de l'esprit xénophobe et traditionnaliste des habitants. Dans une éloquente préface dont il a fait précéder le livre de M. G. Louis-Jaray, M. G. Hanotaux insiste sur le rôle bienfaisant qui convient à la France pour ses relations avec cette partie de l'Orient si voisine de nous.

Eugène Boislandry-Dubern.

LIVRES REÇUS

La Coopération nouvelle, par Ernest Poisson. 1 broch. in-18 jésus, de la Bibliothèque Les Documents du socialisme, 0 fr. 75 (Marcel Rivière, édit., 1913).

La Politique socialiste, par Albert Thomas. 1 broch. in-18 jésus, des Documents du socialisme, 0 fr. 75 (Marcel Rivière, édit., 1913).

The american girl in the stock yards district, par Louise Montgomery (The University of Chicago Press, Chicago).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

Nous inaugurons, avec ce numéro du *Bulletin*, une série de chroniques destinée à tenir nos lecteurs au courant des questions qui se posent dans le monde contemporain et pour les solutions desquelles la méthode de la *Science sociale* peut être efficacement employée. Ces chroniques auront une autre utilité : elles montreront aux hommes qui se spécialisent dans une branche d'activité quels services ils peuvent attendre de la *Science sociale* pour leur développement professionnel et aussi quels services la *Science sociale* peut recevoir de leur concours.

Pour ces différentes chroniques, il a été fait appel à des personnes ayant déjà fourni à la *Science sociale* une collaboration appréciée. C'est ainsi que les questions agricoles ont été confiées à M. Paul Roux, dont on trouvera ci-dessous l'article. M. Paul Bureau a bien voulu se charger des questions juridiques; M. le Docteur Fleury, des questions scientifiques; M. le vicomte de Calan, des questions historiques; M. J. Wilbois, des questions d'éducation. D'autres chroniques seront consacrées aux industries de fabrication, par M. Paul Vanuxem; aux transports maritimes, par M. Paul de Rousiers. La politique étrangère sera suivie, dans les pays anglo-saxons, par M. Galichet; dans les pays du Nord de l'Europe, par M. Louis Arqué.

Ceux de nos amis qui ont pris part au dernier Congrès de *Science sociale* et, notamment, au banquet qui l'a clôturé, se souviendront que la création de ces chroniques répond à un vœu unanimement exprimé. Nous ne doutons pas que ceux de nos collaborateurs qui ont bien voulu s'en charger n'en assurent le succès auprès des lecteurs du *Bulletin*.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

On se plaint très généralement de l'insuffisance de la main-d'œuvre agricole en France. Non seulement, les ouvriers et domestiques de ferme sont rares, mais leur activité et leur docilité ne sont pas toujours satisfaisantes. Même en faisant la part d'une exagération naturelle chez les patrons, il faut retenir que les faits sont exacts. Que les salariés engagés à la journée ou à l'année travaillent moins énergiquement qu'autrefois, qu'ils se montrent parfois insubordonnés et rebelles aux observations, c'est une conséquence de leur petit nombre : le patron ne peut pas faire de s'élec-

tion parmi eux et, par un phénomène de grégarisme très ordinaire en France, les meilleurs se mettent au niveau des moins bons. Se sentant indispensables, les ouvriers cherchent à réduire au minimum la contrainte qui pèse sur eux; c'est là un sentiment très humain qui n'a rien de surprenant, et n'aurait rien de blâmable, si ses conséquences n'en étaient aggravées souvent par une certaine baisse de la conscience, trop fréquente à notre époque, qui porte beaucoup de gens à ne pas respecter les engagements qu'ils ont pris.

A quoi est due la raréfaction de la main-d'œuvre agricole en France? A deux causes qui ont peut-être leur commune origine dans le matérialisme affranchi de toute contrainte morale : la diminution de la natalité et l'émigration urbaine. Nous laisserons de côté la question de la natalité, phénomène général, pour concentrer notre attention sur l'abandon du travail rural au profit du travail urbain; nous limiterons même nos observations à la concurrence que fait le travail industriel au travail agricole. Beaucoup de ruraux, en effet, vont exercer dans les villes des professions commerciales ou libérales : il ne faut pas songer à les retenir aux champs comme travailleurs manuels. Or, ce qui nous préoccupe, c'est de savoir comment on pourrait remédier à la raréfaction actuelle de la main-d'œuvre agricole. C'est à cette fin utilitaire et pratique que nous voulons appliquer la méthode de la *Science sociale*. La connaissance scientifique d'un problème doit, en effet, permettre ensuite aux hommes d'expérience et d'initiative de suggérer des solutions adéquates.

La main-d'œuvre agricole doit s'adapter à deux conditions : l'irrégularité du travail et un niveau général de salaires assez bas. Comment s'est faite cette adaptation dans le passé? Pourquoi ne se fait-elle plus actuellement? Dans quelles conditions pourrait-elle se faire dans l'avenir? Tels sont les différents points que nous aurons à examiner en envisageant successivement la nature du travail agricole et la question des salaires.

*
* *

En étudiant les travaux de transport, notre confrère, M. Durieu, a constaté que l'irrégularité était la caractéristique dominante du travail des transporteurs. A un degré moindre, on en pourrait dire autant du travail des cultivateurs. Dans une usine, les ouvriers entrent et sortent au coup de cloche toujours à la même heure, travaillent à l'abri, servis par des machines infatigables, ouvrent une matière première presque toujours identique et qui ne fait jamais défaut : la régularité est non seulement possible, mais elle est indispensable. Dans l'atelier agricole, il en va tout autrement : il faut compter avec les intempéries et avec les saisons. Le cours du soleil ramène des périodes d'activité intense et de vie ralentie. Pendant la belle saison, les orages, les pluies peuvent arrêter brusquement tous les travaux et prolonger le chômage même après le retour du beau temps. Ces deux derniers étés en ont offert de nombreux exemples : on a vu du foin rester sur le sol pendant des semaines parce que la pluie revenait à intervalles trop rapprochés pour que l'herbe puisse sécher.

Pendant ce temps, les ouvriers se croisaient les bras. Par contre, lorsque le soleil revient après une période d'intempéries, il faut exécuter rapidement les travaux en retard, car le cours des saisons ne varie que dans de faibles limites et le cultivateur est contraint de s'y adapter. Lorsque, en hiver, la neige couvre le sol pendant de longues semaines, l'ouvrier agricole est condamné à l'inaction, mais aux premières belles journées il lui faut rattraper le temps perdu. Rattraper le temps perdu! C'est une façon de parler, car, en réalité, le rendement quotidien du travail de l'homme ne peut s'accroître à volonté que dans une limite assez étroite. Il s'ensuit que les travaux de culture ne s'exécuteront que partiellement ou qu'il faudra faire appel à une main-d'œuvre plus nombreuse que celle qui eût suffi, si ces travaux avaient pu se répartir sur un plus grand nombre de jours.

Le travail agricole, étant sous la dépendance étroite du cours des saisons et des circonstances atmosphériques, présente une double irrégularité : 1° irrégularité saisonnière, chômage en hiver, activité intense en été ; 2° irrégularité journalière imprévisible par suite des accidents météorologiques, pluies, orages, neige, gelées. Ces deux sortes d'irrégularités ont naturellement sur la main-d'œuvre des répercussions différentes.

En somme, la culture est un travail à coups de collier, une succession de démarrages et d'arrêts ; le personnel de l'atelier agricole est soumis au même régime de travail que les anciens chevaux d'omnibus, à l'époque où le lourd véhicule s'arrêtait à la requête de tout venant. Or, pour pouvoir démarrer leur omnibus, les percherons devaient avoir une force très supérieure à celle qui était nécessaire pour le traîner, une fois en route. De même, pour fonctionner normalement, avec aisance, un atelier agricole doit disposer d'un nombre d'ouvriers supérieur à celui qu'il emploierait si le travail était réparti également entre tous les jours de l'année. Mais alors très peu d'ouvriers sont occupés toute l'année : ce sont les domestiques, les gens préposés aux animaux, charretiers, bouviers, vachers, bergers ; d'autres travailleurs sont employés un nombre de jours suffisants pour assurer à la rigueur leur subsistance pendant l'année entière ; d'autres enfin ne sont engagés qu'au moment des grands travaux. La proportion relative de ces trois catégories d'ouvriers agricoles varie d'une région à l'autre suivant les conditions climatériques. J'ai observé dans les montagnes d'Auvergne une variation considérable du nombre des salariés : sur un même domaine on trouve, en hiver, deux hommes, en été six hommes, pendant les fenaisons dix ou douze hommes. Dans la région de Paris, dans l'ouest et dans le midi, ce phénomène est très atténué. Mais partout il y a chômage en hiver et requête pressante de main-d'œuvre à certains moments de la belle saison. Nous sommes amenés à constater une certaine ressemblance entre l'atelier agricole et les docks : dans l'un comme dans les autres, les travailleurs *casuels* (c'est-à-dire intermittents) sont une nécessité [1]. Des problèmes analogues se posent sur une ferme et dans un port : régularisation du travail et répartition des

1. Cf. Joseph Malegue, *Le travail casuel dans les ports anglais*. Paris, Rousseau, 1913.

travailleurs. Mais ces problèmes se posent sous une forme bien différente : dans un cas, il y a excédent d'ouvriers; dans l'autre, il y a pénurie.

Pour que la culture pût conserver à sa disposition, en vue des grands travaux, un excédent d'ouvriers, il faudrait que ceux-ci eussent un *refuge* pendant les périodes de chômage. C'était précisément le cas autrefois : la famille à forme patriarcale groupait tous ses membres autour d'un même foyer; le prix de revient de l'existence s'en trouvait diminué et on pouvait d'autant plus facilement supporter les chômages que les ressources de la famille s'accroissaient de la mise en commun des salaires pendant les périodes d'activité. En outre, la fabrication domestique fournissait une occupation pendant l'hiver et le mauvais temps; la petite industrie à la main permettait à beaucoup d'hommes d'être à la fois artisans et journaliers; la manufacture elle-même pouvait donner congé à ses ouvriers pendant les grands travaux d'été sans crainte de voir rester improductif un outillage coûteux représentant des capitaux considérables. Les petits propriétaires fragmentaires, les bordiers étaient aussi plus nombreux et trouvaient sur leur domaine un secours et une occupation pendant le chômage. En somme, les inconvénients de l'irrégularité du travail agricole étaient compensés par une moindre division du travail et une moindre spécialisation des travailleurs.

De nos jours, le travail de la culture n'est pas devenu plus régulier, tout au contraire. Les progrès de la technique et la commercialisation de l'agriculture font désirer l'exécution rapide de certains travaux : moissons, battages, arrachage de betteraves, semailles, etc. L'irrégularité du travail agricole s'est plutôt accentuée et les *refuges* des ouvriers casuels ont disparu. La famille est réduite au simple ménage et il n'y a guère que son chef qui soit en état de subvenir à ses besoins : le moindre chômage lui apporte la gêne; les enfants peu nombreux sont à la vérité une moindre charge dans leur bas âge, mais d'un moindre secours lorsqu'ils peuvent travailler : d'ailleurs leur précoce égoïsme les pousse souvent à quitter leurs parents pour conserver la libre disposition de leur salaire. La fabrication domestique a presque entièrement disparu et le petit artisan de village se fait de plus en plus rare; la manufacture rurale a fait place aux grandes usines urbaines pourvues d'un outillage dispendieux, qui doit travailler sans arrêt. Le travail industriel ne peut donc plus servir de complément au travail agricole. Les propriétaires fragmentaires eux-mêmes sont moins nombreux; ils ont évolué vers le type du petit propriétaire sous l'influence de deux causes : la faible natalité qui permet un moindre démembrement des héritages et le morcellement des grands domaines. Dans certaines régions, la vente des domaines bourgeois s'est beaucoup accélérée parce que les propriétaires, détachés de la terre par leurs fonctions urbaines, éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à affermer leurs domaines, précisément à cause de la rareté de la main-d'œuvre. Dans certaines communes chaque paysan est largement pourvu de terre, et le journalier agricole n'existe pas. Ceux qui n'ont pas de biens sont souvent des incapables ou des imprévoyants : s'ils trouvent à

occuper leurs bras pendant les périodes d'activité, ils ne peuvent traverser les périodes de chômage.

N'ayant plus de refuge pour les jours de chômage, beaucoup d'ouvriers ne peuvent plus trouver de moyens d'existence assurés dans le travail agricole. C'est ce que semblent ignorer certains de ceux qui se lamentent sur la désertion des campagnes. Il faut donc que ces ouvriers cherchent à gagner leur vie ailleurs. Or, l'industrie manque de bras tout autant que l'agriculture, mais elle a sur sa rivale l'avantage de pouvoir offrir un travail plus régulier et des salaires nominalement plus élevés. Il est assez naturel que le journalier agricole parte pour la grande ville où il trouvera de nombreuses occasions de s'embaucher. C'est au début de l'hiver qu'on peut enregistrer le plus grand nombre de ces départs, preuve évidente que, si la faim chasse le loup du bois, le chômage chasse également le journalier de la campagne. La facilité des transports contribue donc, de nos jours, à supprimer la main-d'œuvre intermittente dans les campagnes au profit de la main-d'œuvre régulière dans les villes[1]. Il en résulte que l'agriculteur n'a plus d'excédent disponible à employer au moment des grands travaux, qu'il souffre de cet état de choses, qu'il en gémit et qu'il proclame que l'agriculture manque de bras. C'est vrai à certaines époques, à d'autres elle en a pléthore.

Nous avons posé les données du problème, essayons d'en trouver la solution ou du moins les solutions partielles. Peut-on atténuer l'irrégularité du travail agricole? Comment et dans quelle mesure patron et ouvriers peuvent-ils s'adapter à cette irrégularité?

L'homme ne peut rien sur le cours des saisons et il est à peu près impuissant à modifier les phénomènes météorologiques. Il faudra toujours semer le blé en automne, les betteraves au printemps, moissonner en été et vendanger à l'arrière-saison. Tout au plus est-on arrivé à annuler les effets d'une gelée légère ou d'un orage probable, mais cela ne fait qu'accentuer l'irrégularité du travail agricole en conservant une récolte menacée.

Il faut donc chercher à s'adapter à ces conditions inéluctables et, à parler franc, ce n'est guère facile, car il s'agit de concilier des tendances contraires. M. Dauprat a démontré que l'agriculture évoluait et devait évoluer vers la spécialisation. Je n'y contredis pas, mais je constate que l'agriculteur spécialisé n'aura à exécuter qu'un petit nombre de travaux, dont chacun sera considérable et limité à une courte période, ce qui amène des oscillations de main-d'œuvre fréquentes et d'une grande amplitude. Dans les domaines herbagers spécialisés dans l'élevage, il y a six à huit semaines de fenaisons pendant lesquelles le travail est intense et requiert une main-d'œuvre abondante; le reste de l'année, un personnel très réduit suffit aux soins du bétail. Pour régulariser le travail il serait

1. J'envisage ici les phénomènes en général. Je ne nie pas les cas particuliers, assez fréquents d'ailleurs, où le rural émigré à la ville ne trouve pas d'emploi régulier et devient un casuel urbain. En Italie où la natalité est très forte et l'industrie peu développée, la question du chômage pour les salariés agricoles se pose avec acuité dans certaines régions, à Ravenne par exemple.

désirable, au contraire, de varier les cultures de façon que les travaux qu'elles exigent se succèdent tout le long de l'année. C'est, en partie, ce qui est réalisé dans les régions à hiver doux : les semailles d'automne rejoignent presque les semailles de printemps et les semaines intermédiaires sont employées à des labours. Dans les pays à climat plus rude, le patron peut occuper ses ouvriers au curage des fossés, à l'entretien des chemins, à l'abatage du bois; il peut aussi diminuer le besoin de main-d'œuvre en été par l'emploi des machines de récolte, faucheuse et moissonneuse : je connais des métayers qui peuvent aujourd'hui, grâce à ces instruments, faire leurs foins et leurs moissons avec leur personnel ordinaire assez faible d'ailleurs. Cependant, quoi que fasse le cultivateur le plus avisé, la bonne exécution des travaux agricoles exigera toujours une main d'œuvre plus abondante en été qu'en hiver et cette différence entre certaines périodes de l'année sera souvent d'autant plus accentuée que l'atelier agricole sera plus spécialisé. C'est donc, en définitive, la main-d'œuvre qui doit s'adapter aux nécessités du travail.

Cette adaptation peut se réaliser par deux moyens : l'exercice d'un métier complémentaire ou l'émigration saisonnière. Celle-ci est fréquente entre la montagne et la plaine à cause des différences de climat : les foins et les moissons de la plaine se font quelques semaines avant ceux de la montagne, et les vendanges n'ont lieu qu'après que le montagnard a semé son seigle. La baisse de la natalité et l'émigration urbaine ont diminué en certaines régions cette émigration. En Auvergne, par exemple, les faucheuses et les moissonneuses n'ont été adoptées que lorsqu'il n'est plus descendu de la montagne ni faucheurs, ni moissonneurs; bien plus, ces années dernières, j'ai constaté une émigration de la plaine vers la montagne; la main-d'œuvre se dirigeant vers les contrées où elle est la plus demandée et le mieux rémunérée. La facilité des communications rend ces courants migratoires extrêmement mobiles et changeants : en 1911 et 1912, la pénurie de faucheurs avait fait monter les salaires à des taux très élevés dans la haute montagne d'Auvergne; aussi, en 1913, les ouvriers des confins se sont-ils présentés en foule, ce qui a provoqué une baisse très nette et brusque des salaires en moins de quinze jours. En Italie, l'émigration saisonnière est très développée; les montagnards de l'Apennin descendent en masse dans la campagne romaine, à certaines époques, pour accomplir des taches déterminées. Lorsque la montagne est peuplée de cultivateurs purs, il y a les plus grandes chances pour que l'émigration saisonnière continue à se produire, mais elle peut parfois changer de route; ainsi beaucoup de montagnards du centre et du midi de l'Italie vont aujourd'hui en Argentine. Cependant l'homme est un être routinier qui ne change pas sans apparence de motifs ses habitudes anciennes : le cultivateur de la plaine devra donc s'attacher à fixer chez lui le courant migratoire en offrant aux émigrants des conditions de travail sensiblement équivalentes à celles qu'ils peuvent trouver ailleurs. Lorsque la montagne est peuplée de pasteurs ou de cultivateurs fragmentaires

1. Cf. notre étude sur *Le Latifundium romain* (*Sc. soc.*, fasc. 62 et 63).

cette émigration saisonnière tend à disparaître, car elle ne suffit plus à assurer l'existence du montagnard qui fait une émigration prolongée et parfois définitive dans le commerce ou dans les métiers urbains[1].

L'émigration saisonnière peut exister d'un pays de plaine à un autre pays de plaine lorsque la nature du sol ou des cultures amène des différences dans l'époque des divers travaux. En Frise, j'ai enregistré une émigration périodique et réciproque plusieurs fois répétée entre la région sablonneuse et la région argileuse[2]. On pourrait sans doute en citer aussi des exemples en France. Chaque année, des bandes de Flamands viennent jusque dans le centre de la France pour faire les binages de betteraves et les moissons.

Peut-on développer et même provoquer une émigration saisonnière? Assurément, sous réserve des observations qui précèdent. Il ne faudra chercher des émigrants que dans les pays de culture à population suffisamment dense et présentant des différences de saisons avec la contrée où on voudra les employer.

On remarquera que l'émigration périodique présente un double aspect : si elle fournit au pays où elle aboutit une main-d'œuvre nécessaire, elle procure aux émigrants, sous forme de salaires, un complément de ressources qui leur permet de vivre dans leur pays, et ainsi elle assure de la main-d'œuvre agricole à deux contrées différentes. Il arrive même que l'émigration périodique n'est utile qu'à l'agriculture de son pays d'origine. Par exemple, les scieurs de long du Livradois qui, laissant leur famille au logis, partent en octobre et reviennent en juin avec 800 ou 1.000 francs de salaires gagnés dans les forêts de Normandie ou de Bourgogne, peuvent assurer l'existence de leur femme et de leurs enfants, arrondir leur bien et s'enraciner fortement dans le sol natal. Sans cette émigration saisonnière, qui n'est pas agricole, la pauvreté les chasserait de leur pays et les contraindrait à l'émigration urbaine et définitive.

Les scieurs de long combinent les deux moyens d'adaptation de la main-d'œuvre à l'irrégularité du travail agricole que nous avons indiqués : ils exercent dans l'émigration périodique un métier complémentaire. Mais ce métier peut être exercé sur place, comme le métier de bûcheron en Morvan et contribuer à fixer d'une façon permanente une partie de la main-d'œuvre qui se trouve ainsi disponible pendant les périodes d'activité culturale.

Bien que certaines usines autorisent parfois leurs ouvriers à s'absenter pendant les grands travaux agricoles, il ne faut pas compter associer aisément le travail agricole au travail de la grande industrie. Les métiers d'artisans peuvent, au contraire, s'harmoniser très facilement avec le travail de la culture. On voit tous les jours le forgeron de village passer de sa forge à son champ et le charpentier quitter son établi pour la charrue. Mais il n'y a pas place pour beaucoup d'artisans; ceux

1. Cf. *Le Paysan de Lombardie*, par Ph. Champault (*Sc. soc.*, 88e fasc., et prochainement notre étude sur la montagne pastorale de l'Auvergne.
2. Cf. *Le Type frison* (*Sc. soc.*, 52e fasc.).

qui étaient le plus nombreux autrefois, tisserands, peigneurs de chanvre, tailleurs d'habits, etc., ont disparu devant les progrès de la fabrication en grand atelier. Vouloir ressusciter le travail à la main sous prétexte de conserver des bras à l'agriculture, serait vouloir faire remonter un fleuve vers sa source.

On parle souvent des petites industries rurales, on a même fondé une société qui se consacre à leur relèvement. On espère par là retenir aux champs un assez grand nombre d'individus. Cet espoir n'est pas chimérique, à la condition de rester modeste. La petite industrie rurale n'est pas une panacée, ni un philtre enchanteur. Tout d'abord, il faut qu'elle puisse exister, économiquement parlant : pour cela, elle doit produire des objets capables de soutenir la concurrence et de rémunérer convenablement les ouvriers. Elle doit être d'une technique très simple, n'exigeant presque aucun apprentissage; car le jour où le paysan devient un ouvrier qualifié, il y a toutes sortes de chances pour qu'il abandonne la campagne ou tout au moins le travail agricole. C'est là un écueil auquel on se heurte très souvent dans le travail féminin : une paysanne qui est devenue une bonne lingère, une adroite dentelière, répugne au travail des champs ou de la basse-cour et cherche à s'établir en ville où elle pourra plus facilement tirer parti de ses talents. On a constaté dans la Haute-Loire que, lorsque les prix de la dentelle sont élevés, les petites filles désertent l'école et les femmes négligent leur ménage : le travail accessoire trop rémunérateur fait abandonner le travail principal. Il est assez malaisé de trouver le point d'équilibre stable. Remarquons aussi que le travail sur commande ne convient pas à l'ouvrier agricole : il faut qu'il puisse disposer librement de son temps pour s'employer aux champs s'il y est demandé ou pour se livrer à son occupation complémentaire si le mauvais temps ou le chômage l'oblige à rester chez lui. Cela est vrai aussi pour les femmes. La petite industrie rurale doit donc viser la production d'objets susceptibles de s'adapter à la fabrication en stock. Cette condition implique presque nécessairement l'organisation en fabrique collective, le patron fournissant les modèles, parfois la matière première, et emmagasinant les objets qu'il se charge d'écouler. Cette forme d'atelier est d'une grande souplesse et s'harmonise parfaitement bien avec les nécessités de la vie rurale; elle laisse à l'ouvrier une grande indépendance et lui enlève le souci du débouché commercial; c'est le régime sous lequel travaillent ordinairement les dentelières, les lingères, les passementières. La fabrique collective présente un inconvénient qui devient parfois un vice grave : l'ouvrier isolé est sous la dépendance étroite du patron qui peut lui imposer des salaires très bas. Il ne faut pourtant rien exagérer : la plupart du temps, les faibles salaires sont la conséquence non pas du régime de fabrique collective, mais de la concurrence que se font les ouvrières. En tout cas, c'est à la campagne que des salaires faibles ont le moins d'inconvénient et il est encore plus avantageux de gagner quelques sous que de ne rien gagner du tout.

Quand on parle de petites industries rurales, c'est surtout aux femmes qu'on pense, parce que actuellement les métiers accessoires sont surtout

exercés par elles, mais le travail féminin, s'il peut remédier à l'insuffisance des salaires, n'apporte aucun correctif à l'irrégularité du travail agricole : l'homme continue à se croiser les bras ou à aller au cabaret les jours de chômage. Il est plus difficile de trouver pour lui une fabrication accessoire : dans les régions forestières, l'abatage et le débitage des bois sont une occupation d'hiver toute naturelle : on peut aisément y adjoindre le façonnage d'objets en bois. Depuis quelques années, on a créé en Lozère l'industrie du jouet. Ailleurs, on pourra se livrer à des travaux de vannerie ou de corderie [1].

Il semble qu'il faille surtout chercher à développer les industries qui mettent en œuvre un produit local de faible valeur. Le profit est alors double : d'une part, la population rurale reçoit des salaires ; d'autre part, elle tire parti de produits jadis inutilisés. Lorsqu'on se trouve en présence d'une industrie déjà existante, le mieux est de la développer en la perfectionnant si les circonstances économiques et techniques le permettent. Par exemple, dans les pays de moutons, les femmes travaillent la laine, mais confectionnent souvent des objets très grossiers qui ne trouvent d'amateurs que dans la clientèle locale et à très bas prix. Il serait avantageux pour ces femmes de perfectionner leurs procédés pour vendre plus cher des produits plus soignés.

Dans certaines contrées, la fabrique collective existe pour des ouvriers industriels : par exemple, les conteliers de Thiers, répandus dans toute la campagne, aux environs de cette ville, travaillent sous ce régime d'atelier. Au moment des grands travaux agricoles, ces ouvriers s'engagent au service des cultivateurs qui leur paient des salaires plus élevés que ceux qu'ils pourraient gagner dans leur industrie. Il y a donc là, grâce à la fabrique collective, une réserve de main-d'œuvre. Très souvent il existe un lien plus étroit entre le coutelier et le cultivateur ; celui-ci donne au premier une certaine étendue de terrain pour y cultiver des légumes ou des pommes de terre ; en échange, l'ouvrier donne plusieurs journées de travail gratuites à l'époque des foins ou des moissons.

Ce contrat rappelle par certains côtés celui du Haüsling lunebourgeois ou du Heüerling westphalien [2]. Le cultivateur s'attache un ouvrier auquel il concède un logement et un champ et auquel il prête ses attelages : l'ouvrier doit se tenir à la disposition de son patron toute l'année, moyennant un salaire journalier fixé d'avance. L'un a son existence assurée, l'autre est certain de trouver la main-d'œuvre dont il a besoin. A vrai dire, il ne s'agit pas là de métier complémentaire, mais simplement d'un moyen efficace de fixer au sol une famille d'ouvriers agricoles en lui offrant la sécurité.

Il ne faut pas se dissimuler que le développement de la grande industrie restreint beaucoup le champ des petites industries rurales. D'autre part, celles-ci seront toujours médiocrement rémunératrices, elles ne paraissent guère avoir chance de s'implanter dans les régions où les ouvriers

1. Cf. les études de M. Arqué sur la Franconie et la Thuringe dans la *Science sociale*, fasc. 25, 64.

2. Cf. *Le Bauer de la lande de Lunebourg* (*Sc. soc.*, 24e fasc.).

agricoles sont des prolétaires ; elles sont plutôt l'apanage des pays à propriété fragmentaire ou à longs hivers : leurs produits s'ajoutent à ceux du domaine familial et aux salaires de la belle saison. Dans les contrées de climat tempéré et de culture développée, elles peuvent être un correctif à l'irrégularité du travail causée par les intempéries. Mais c'est surtout à l'émigration saisonnière que l'agriculture devra demander la main-d'œuvre supplémentaire dont elle a besoin à certaines époques. L'effort des intéressés devra porter sur l'organisation du marché du travail et sur la direction de l'émigration périodique. Il y a lieu également d'atténuer l'irrégularité du travail agricole et de diminuer l'amplitude des oscillations de la main-d'œuvre en remplaçant le plus possible le travail humain par le travail mécanique aux époques d'activité intense.

∴

L'autre caractéristique du travail agricole, c'est le niveau relativement bas des salaires. C'est surtout une apparence, car il convient de distinguer soigneusement le salaire nominal qui s'exprime en francs et en centimes, du salaire réel qui s'exprime (assez difficilement d'ailleurs) par les besoins qu'il permet de satisfaire.

Les salaires nominaux de l'agriculture sont dans l'ensemble plus faibles que ceux de l'industrie pour deux raisons principales : l'aléa de la culture et le rendement médiocre du travail humain.

L'agriculture est une industrie aléatoire parce qu'elle est sous la dépendance étroite des conditions climatériques et météorologiques. Le fabricant ne peut pas certes compter toujours sur des années prospères et sur des bénéfices certains, mais il peut, dans une très large mesure, s'il est avisé, prévoir le ralentissement de ses opérations ; il peut établir son industrie sur des bases rationnelles et réduire l'imprévu au minimum. Pour l'agriculteur, au contraire, l'imprévu est presque le facteur dominant : il a beau régler scientifiquement ses assolements, ses fumures, ses façons culturales, choisir les meilleures semences, tous ses efforts peuvent être annulés par les intempéries, et les dépenses qu'il a engagées sont alors faites en pure perte. Non seulement le risque est grand, mais il est imprévisible. C'est pourquoi l'agriculture, sans qu'il y paraisse, a besoin de capitaux considérables. Or, ces capitaux sont souvent insuffisants et le cultivateur est dans une gêne perpétuelle : il cherche à réduire au minimum ses frais généraux et n'est pas disposé à donner de gros salaires : les promettrait-il qu'il serait parfois dans l'impossibilité de les payer. En réalité, si les salaires agricoles sont faibles, c'est que les bénéfices agricoles sont faibles. Dans les pays de culture riche, le taux des salaires est plus élevé : ainsi, dans la région de Paris, les domestiques et ouvriers de ferme sont bien mieux payés que dans le centre. Au moment de la récolte, le cultivateur n'hésite pas à rémunérer plus largement ses journaliers parce que, d'une part, le travail est plus pénible et la journée plus longue, mais surtout parce, lui-même, patron, est alors assuré d'être rémunéré de ses peines et de ses avances.

Le rendement du travail de l'homme en agriculture est médiocre parce que le machinisme y est peu développé. La culture en est encore au stade de la manufacture parce que l'application du travail mécanique y rencontre de grands obstacles. Dans l'industrie, on ne voit presque pas de limites au perfectionnement de l'outillage et à l'augmentation de productivité du travail de l'ouvrier : c'est ce qui permet de donner à celui-ci des salaires, proportionnellement élevés. Cependant certaines opérations continuent à se faire à la main, comme le montage des métiers dans les tissages. Or, en agriculture, malgré les progrès réalisés et les tentatives faites chaque jour, les opérations qui ne peuvent se faire qu'à la main sont innombrables : pansage et alimentation des animaux, chargement et déchargement des véhicules, enlèvement des récoltes, préparation et mise en train des machines, etc... Beaucoup de ces opérations peuvent théoriquement s'exécuter mécaniquement et chaque année on annonce l'apparition d'une nouvelle machine très ingénieuse, mais qui cependant ne passe pas dans la pratique. Il y a à cela deux raisons : l'une, c'est que le sol sur lequel travaille le cultivateur n'est pas une surface plane : les rugosités de la surface et les accidents de terrain rendent souvent impossible l'emploi de certaines machines, du moins dans leur état actuel ; l'autre, d'ordre économique, c'est que l'atelier agricole est en général un petit atelier et que les fermes les plus grandes ne pourraient supporter la charge financière d'un outillage très complet et très coûteux ; le capital engagé de ce fait serait trop considérable, parce que chaque machine ne travaillerait qu'un nombre de jours trop restreint ; en outre, le travail à la main nécessaire pour la mise en marche de chaque machine resterait relativement très considérable. On pourrait, dira-t-on, grouper plusieurs exploitations. Théoriquement, c'est très séduisant et cela serait quelquefois pratiquement réalisable : on voit bien des fermiers réunir des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires. Mais le plus souvent on se heurterait à des difficultés provenant du sol : ravins, chemins, maisons (je songe ici à la motoculture), ou de la nature des terrains, ou de la mauvaise volonté de quelques propriétaires.

Actuellement, et pour longtemps encore sans doute, l'agriculture, en France, est sous le régime du petit atelier, ou au moins d'un atelier restreint, qui ne permet qu'une application rudimentaire du machinisme. Le travail humain n'y a qu'un faible rendement et ne peut pas y être rémunéré très largement.

Toutefois il convient de remarquer qu'en réalité, les salaires agricoles sont plus élevés qu'ils ne paraissent parce que les besoins qu'ils ont à satisfaire sont moins grands que ceux de l'ouvrier urbain. Très souvent le salaire en argent est complété par un salaire en nature. Les domestiques sont logés et nourris ; quelquefois d'autres ouvriers reçoivent aussi le logement et un jardin et en tous cas ils trouvent à se nourrir plus économiquement qu'à la ville. En outre, certains travaux s'exécutent à la tâche, ce qui permet à un bon travailleur de relever sensiblement le taux de sa rémunération journalière ; il est aussi d'usage de donner des gratifications supplémentaires à certains salariés, charretiers, bouviers, vachers, ber-

gers, etc. Enfin toute la catégorie des engagés à l'année est assurée d'un emploi permanent; il n'est pas rare de voir certains ouvriers travailler toute leur vie sur la même ferme.

Quels que soient ces avantages accessoires, les ouvriers ruraux préfèrent souvent aller chercher une occupation à la ville, sous prétexte qu'ils y trouvent des salaires plus élevés. Je crois que le raisonnement est faux et que l'ouvrier part plutôt à la recherche de distractions et d'un travail moins pénible et plus régulier dans certains cas. Pour combattre les effets de l'attraction urbaine, il faudrait offrir aux ouvriers agricoles des salaires aussi élevés et même plus élevés que les salaires industriels. Par quels moyens pourrait-on y arriver?

Il semble bien impossible de supprimer les aléas de la culture. L'effort doit donc porter sur l'augmentation du rendement du travail humain par la spécialisation, l'intensification de la culture et le développement du machinisme.

La spécialisation augmente les aléas, mais elle permet d'obtenir de meilleurs produits et d'en retirer éventuellement un plus gros bénéfice. Elle exige du patron une grande capacité et une grande prévoyance ; elle exige aussi parfois des ouvriers certaines aptitudes, mais elle rend leur travail plus productif et permet de les rémunérer plus largement. Un bon vacher doit avoir certaines qualités; mais ces qualités augmentent le profit du patron, qui à tout intérêt à bien payer l'homme qui les possède.

Dans la culture intensive, la part du travail humain diminue relativement au capital; les salaires forment un chapitre moins lourd du budget des dépenses; il est donc plus facile de les augmenter.

Enfin, le machinisme accroit considérablement le rendement de l'effort musculaire : à vrai dire, cet effort est presque nul dans la conduite d'une moissonneuse ou d'un rateau. Mais ces machines, quoique simples, exigent de l'ouvrier une certaine attention et quelque doigté. On peut prévoir que la mécanique agricole, encore dans l'enfance, fera des progrès et réalisera des machines d'un emploi facile à peu près partout. Le travail agricole deviendra de moins en moins pénible et cependant l'ouvrier pourra être de mieux en mieux rémunéré.

∴

En attendant et en préparant l'évolution agricole qui semble nécessaire et qui paraît se dessiner, on peut se demander quelle est, dans les circonstances actuelles, la conduite à tenir pour les agriculteurs. Je n'aurai pas l'outrecuidance de la leur dicter, mais d'après les faits que nous avons passés en revue, certaines conclusions s'imposent.

Il faudrait régulariser le plus possible le travail agricole et combattre, en partie, les inconvénients de l'irrégularité par le développement des petites industries rurales dans les régions où cela est possible.

Pour satisfaire aux besoins supplémentaires de main-d'œuvre pendant l'été, il conviendrait d'organiser et de discipliner l'émigration saisonnière

des pays pauvres et largement peuplés vers les régions à culture riche et à population insuffisante.

Pour remédier à la pénurie de la main-d'œuvre permanente, il est nécessaire de relever, dans toute la mesure possible, les conditions des ouvriers en leur offrant non seulement des salaires suffisants, mais aussi des logements et des jardins. Ce n'est pas aux lecteurs de la *Science sociale* qu'il faut démontrer l'influence d'une bonne installation au foyer. Il est urgent pour tout agriculteur de s'intéresser moralement et pécuniairement à toute œuvre ayant pour but d'enrayer l'exode vers les villes et de développer, chez les enfants surtout, une mentalité rurale : à cet égard l'enseignement agricole dans les écoles de village s'impose absolument comme base de l'enseignement primaire. Pour parer au manque de bras actuel, il n'y a qu'un moyen : l'immigration de travailleurs étrangers au pays. Mais il faut opérer avec prudence, surtout si on veut importer des ouvriers de nationalité étrangère : des précautions minutieuses doivent être prises pour n'appeler chez soi qu'une main-d'œuvre d'une bonne qualité morale et technique. Des associations de cultivateurs font venir aux environs de Paris des ouvriers agricoles de la Bretagne, du Morvan et même de la Galicie. Des Piémontais viennent dans la vallée du Rhône et des Espagnols dans le Languedoc. Ces exemples peuvent être suivis.

La formation ménagère des femmes et le développement des industries féminines peuvent améliorer la situation des familles ouvrières en leur permettant de tirer un meilleur parti de leurs ressources tout en les grossissant par un salaire d'appoint.

Il est puéril de prophétiser, mais il est intéressant de hasarder quelques prévisions. Il me semble que la main-d'œuvre agricole va devenir de plus en plus mobile pour se porter, suivant les saisons et les besoins, dans les contrées où elle sera nécessaire ; ceci dérange un peu les idées que nous nous faisions de la stabilité imposée par la culture. En outre, la nécessité d'augmenter le rendement net de l'agriculture pour payer des salaires plus élevés conduira sans doute à une spécialisation de plus en plus grande et à une diminution de l'étendue des terres cultivées. L'agriculteur concentrera son effort sur les meilleurs terrains et abandonnera les autres à la pâture et à la forêt.

Paul ROUX.

DÉCEMBRE 1913 111e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Les Réunions mensuelles. — Le mouvement des écoles nouvelles. — Les cours de science sociale. — Étude de la religion, d'après la méthode d'H. de Tourville. — Nécrologie. — Préface de l'ouvrage de M. Descamps sur l'Angleterre, par P. de Rousiers. — Les fonctions de la Cité. — A propos de méthode, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : Le Home Rule irlandais, par P. Galichet.

NOUVEAU MEMBRE

M. Jean Rocca, rue Nicolas, 28, Marseille, présenté par M. Gabriel Melin.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La réunion de décembre n'ayant pas lieu à cause des fêtes de Noël, la prochaine réunion est reportée au *vendredi 23 janvier*. Comme de coutume, elle se tiendra à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente. M. Louis Adelphe parlera sur *Les petites fabrications dans une région lorraine de l'ancien type*.

LE MOUVEMENT DES ÉCOLES NOUVELLES

Le succès de plus en plus affirmé de l'École des Roches vient de susciter la création d'un établissement du même genre en Belgique. L'École d'Hombiet, ouverte à la rentrée d'octobre 1913, s'inspire des principes éducateurs et des méthodes d'enseignement dont Edmond Demolins s'était fait le champion et qu'il soumit à l'épreuve décisive de la pratique en fondant l'École des Roches. Il est intéressant de constater que le besoin d'adapter d'une façon plus précise aux conditions modernes les procédés de formation de la jeunesse est de plus en plus ressenti. En dehors de l'hommage rendu au précurseur du mouvement, nous voyons dans ce fait un heureux symptôme et nous souhaitons à l'École d'Hombiet de poursuivre avec succès l'œuvre qu'elle entreprend.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours de M. G. Melin à Nancy a lieu tous les mercredis, à 5 heures, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Droit. Le sujet traité cette année est le suivant : *Exposé général et conclusions pratiques de la science sociale.*

ÉTUDE DE LA RELIGION D'APRÈS LA MÉTHODE DE H. DE TOURVILLE

M. l'abbé Picard, aumônier du Lycée Louis-le-Grand, reprendra le 18 janvier 1914 le cours que des raisons de santé l'ont obligé à suspendre pendant trois ans.

Cet enseignement est bien connu des membres — au moins des anciens — de notre Société. Il est dû à la puissante et féconde initiative de H. de Tourville.

Il conforme l'exposé des croyances catholiques et la démonstration de leur divi-

nité aux exigences de l'esprit scientifique des temps nouveaux.

Il est gratuit.

Il a lieu rue de Furstenberg, 6, tout près de Saint-Germain-des-Prés, le dimanche matin à 9 h. 45, pour finir toujours avant 11 heures.

NÉCROLOGIE

Nous apprenions, le 17 octobre dernier, la mort survenue à Clermont-Ferrand de M. le chanoine Ernest Vernhet, archiprêtre de la cathédrale de cette ville dans la 74e année de son âge.

Cette nouvelle qui causera les plus profonds regrets à tous ceux qui ont connu l'homme éminent et le prêtre accompli qu'était le défunt, ne doit pas rester étrangère aux membres de la *Science sociale*. Le nombre de ceux d'entre eux qui ont été en rapport avec lui à l'époque déjà lointaine de nos premiers groupements est aujourd'hui bien restreint; on peut dire cependant que son action a été pour ceux-ci particulièrement décisive.

C'était au lendemain des jours pénibles de la guerre, vers 1873. M. l'abbé Vernhet, dont la famille était originaire de Clermont, et qui avait rempli les fonctions de Supérieur du séminaire de Philosophie de Bordeaux, où l'amitié du cardinal Donnet aurait voulu le retenir, était désigné pour succéder à Paris à M. l'abbé de la Fouilhouse dans la direction de l'œuvre de jeunesse créée par celui-ci sous le nom de *Notre-Dame des Étudiants*. Sa réputation de haute sagesse et de grande bonté l'y avait précédé et d'illustres relations l'y attendaient.

Mais tout entier à l'œuvre éminemment délicate qui lui était confiée, il ne tardait pas à gagner les cœurs de la jeunesse studieuse et son zèle discret et éclairé le firent apprécier à sa juste valeur en créant autour de lui de fortes et solides amitiés que ni le temps ni la distance ne devaient diminuer.

En dehors du terrain de la direction des âmes, sur lequel son zèle apostolique devait s'exercer, il tenait à faire entrer les esprits qui lui étaient confiés dans le mouvement de rénovation sociale dont la nécessité lui paraissait indispensable à la suite des commotions que l'on venait d'éprouver.

De hardis penseurs qui s'étaient groupés autour de notre maître Le Play et parmi lesquels on peut citer les noms connus de Cheysson, La Tour du Pin, Focillon et d'autres comme le sous-intendant Lahaussois, cherchaient, par la parole et par les écrits, à faire pénétrer dans le public les conclusions du fondateur de la Science sociale.

M. l'abbé Vernhet comprit tout ce qu'elles avaient de fécond et, sans se lancer lui-même dans la mêlée, il offrit dans son modeste appartement de Saint-Sulpice un terrain propice aux discussions, aux études et aux groupements qui ne devaient pas tarder à se former. Un très petit noyau persévéra dans l'étude des problèmes que le Play a résumés dans les *Conditions essentielles de l'humanité*. Parmi ces esprits avides de vérités fondamentales épris de prosélytisme social, désireux de marcher plus avant dans la voie tracée, nous citerons plus spécialement un nom que nous vénérons tous, celui d'Henri de Tourville.

A peine dix-huit mois s'étaient écoulés que M. l'abbé Vernhet, cédant aux plus nobles motifs, mais à une détermination cruelle, était contraint de renoncer à son ministère de l'œuvre des Étudiants et obligé de quitter Paris pour retourner dans son diocèse d'origine auprès de sa mère très âgée.

Le groupement d'études sociales qu'il avait formé devait heureusement survivre à son départ et, à son tour, l'abbé Henri de Tourville prit la direction de la petite troupe et l'on quitta la rive gauche pour la rive droite où les réunions se tinrent aussi assidues, aussi intéressantes et de plus en plus nombreuses.

Bientôt, sous l'impulsion énergique et entraînante d'Edmond Demolins, la Revue *La Réforme sociale*, dont F. Le Play lui avait confié la direction, établit des liens nouveaux et permanents entre les

adhérents jusque-là sans cohésion, des Unions de la Paix sociale. On sait comment, quelques années plus tard, Henri de Tourville et Edmond Demolins créèrent la revue *La Science sociale*. En même temps, l'enseignement méthodique de la science sociale était inauguré pour former les jeunes adhérents à l'observation scientifique.

On peut voir par ce rapide historique quelle fut l'heureuse influence exercée à la naissance du mouvement d'idées auquel nous sommes restés attachés et l'on nous saura gré d'avoir évoqué le nom de cet ouvrier de la première heure.

Nous associerons son nom à celui d'Henri de Tourville, et de même que des mains pieuses ont recueilli sur la vie de celui-ci de précieux enseignements, on voudra mieux connaître dans ses détails la vie et les exquises qualités du vénéré défunt quand sa biographie complète sera écrite, comme elle doit l'être; nous en avons acquis l'assurance.

N'est-ce pas l'exemple des hommes vraiment supérieurs et totalement chrétiens qui peut le mieux éclairer notre route et nous servir de guide?

C. F.

PRÉFACE DE L'OUVRAGE DE M. DESCAMPS SUR L'ANGLETERRE [1]

Encore un livre sur l'Angleterre! Il y a beau temps cependant qu'elle a été découverte, décrite, critiquée, louée. Que peut-on dire de nouveau sur l'Angleterre?

On peut chercher à la comprendre et ce n'est pas très aisé. Elle se présente, en effet, à l'esprit d'un Français avec une série de traits contradictoires. Sa puissance ne saurait être contestée, pas plus que sa richesse; cependant elle ne tient plus la toute première place dans les grandes manifestations de l'activité industrielle et commerciale, comme elle l'a fait pendant longtemps. Les États-Unis d'une part, l'Allemagne de l'autre, la surpassent depuis quelques années dans l'industrie de la houille et dans la plupart des variétés de la métallurgie. Elle continue à mettre en valeur par ses émigrants une partie notable des pays neufs; cependant son agriculture nationale diminue d'importance; les méthodes suivies par elle n'inspirent plus les agronomes au même degré. C'est plus volontiers auprès des Allemands et des Français que l'on vient étudier les solutions scientifiques qui prévalent dans les cultures industrielles rénovatrices et progressives. Elle est entrée, la première, et avec un succès qui avait fait naître de grandes espérances, dans la voie du syndicalisme ouvrier. On avait même pu considérer que les cotonniers du Lancashire avaient réalisé une formule tendant à la paix sociale, « Zum sozialen Frieden », comme l'écrivait, il y a quelques années, un économiste allemand des plus perspicaces. Mais des expériences récentes conduisent à des vues moins optimistes et la guerre des classes paraît prendre le pas, en Angleterre aussi, sur la paix sociale. Son organisation politique, elle-même, jadis considérée comme le prototype des constitutions modernes, subit de rudes chocs, s'est prêtée à de multiples transformations et semble à la veille d'en éprouver de nouvelles.

Et on peut se demander si nous n'assistons pas à la fin de quelque chose de très grand, mais de périmé; s'il convient de s'attarder à l'étude d'un organisme social extrêmement curieux au point de vue historique, mais mal adapté aux conditions actuelles. Le Play, qui a décrit avec un soin extrême et une sympathie non dissimulée la constitution de l'Angleterre, éprouvait le même sentiment il y a quarante ans. Témoin attristé des transformations auxquelles il assistait, il avait coutume de dire et il a écrit à plusieurs reprises : « Hâtons-nous de citer l'exemple de l'Angleterre! »

M. Paul Descamps ne s'est pas laissé arrêter par ces apparences. Il a clairement aperçu et n'a aucunement cherché à dissimuler les causes d'infériorité qui se ren-

1. *La formation sociale de l'Anglais moderne*. Colin, édit. (pour paraître prochainement).

contrent chez nos voisins d'Outre-Manche; mais il s'est souvenu que la décadence de l'Angleterre avait été annoncée à d'autres époques, par exemple au début du siècle dernier, quelques années avant le prodigieux essor de l'ère victorienne, et il a voulu juger par lui-même de la valeur sociale que ce pays offre présentement. Son expérience peut être comparée à celle du physicien qui mesure au dynamomètre le degré d'énergie mécanique d'une force. Il a soumis la société anglaise au contrôle du dynamomètre social que constitue la méthode de la science sociale.

L'entreprise est, on le voit, très différente de celle d'un économiste soucieux de connaître le degré de richesse, la puissance de production et l'activité commerciale de l'Angleterre. L'essor économique d'un pays ne peut pas se rattacher à un seul ordre de causes. La valeur sociale des groupements qui se constituent dans ce pays est un des éléments premiers de cet essor; mais elle n'en est pas l'unique élément. Il y faut aussi la rencontre de circonstances favorables extérieures à cette valeur sociale et concourant à un résultat matériel. Tout le monde voit clairement, par exemple, qu'au jour de l'avènement de « l'âge de la houille », la Grande-Bretagne s'est trouvée la première à en tirer profit et qu'aujourd'hui encore ses « Indes Noires » demeurent le facteur principal de son activité économique. Elle a été, jusqu'à l'aurore du XXe siècle, la plus grande productrice de charbon; elle est encore, et de beaucoup, la plus grande exportatrice. Sur tous les points du globe éloignés de gisements houillers et desservis par la mer, sur la côte de l'Atlantique comme sur la côte du Pacifique, de l'Amérique du Sud, en Méditerranée, dans l'Océan Indien, c'est le charbon anglais qui fournit presque seul à l'activité des industries et au ravitaillement des navires. La marine marchande britannique trouve dans l'énorme exportation de ce charbon un inépuisable élément de fret et la raison principale de sa suprématie. Mais il a fallu pour cela non seulement que le sol de l'Angleterre et de l'Écosse renfermât d'immenses réserves houillères, mais encore que la distribution de ses gisements le long du littoral et à proximité de ses ports rendît facile leur expédition par mer. Il y a dans ce fait une de ces rencontres de circonstances favorables que nous signalions plus haut et dont l'état social proprement dit n'est aucunement responsable, dont il a uniquement le mérite d'avoir tiré profit. La constitution de l'Angleterre offrait à l'observateur social des qualités aussi précieuses avant et après l'application de la vapeur à l'industrie et aux transports, avant et après la construction des chemins de fer et des navires d'acier. Mais elles se sont manifestées avec un éclat imprévu sur le terrain économique, lorsque s'est produit le développement inouï des industries minières et métallurgiques qui a caractérisé l' « ère victorienne ».

Cet éclat pâlit aujourd'hui par suite de circonstances moins favorables. D'autres nations ont eu, elles aussi, l'heureuse fortune de rencontres profitables, de « réussites » frappantes, et il s'est trouvé dans leur sein une énergie sociale capable de les traduire en prospérité économique. L'Angleterre a perdu sur plusieurs points le monopole de fait qu'elle exploitait depuis de longues années et qui l'inclinait à un certain dédain de la concurrence, à un moindre perfectionnement de la technique, à une activité moins intense. Elle a été surprise par la survenance soudaine de rivaux qui avaient péniblement travaillé dans l'ombre, qui s'étaient entraînés par une longue suite d'efforts peu profitables et qui se révélaient tout à coup à la fois plus âpres dans la lutte et moins exigeants dans le taux des gains réalisés. La secousse qu'elle en a ressentie lui sera sans doute une occasion d'apprendre sa leçon, mais les éléments matériels de la réussite victorienne peuvent voir encore leur importance s'atténuer ou même disparaître.

De même que l'Angleterre a plus largement profité que toute autre nation d'Europe de l'âge de la houille; de même, elle souffrirait plus que toute autre de la découverte d'une source nouvelle d'énergie rendant vaine désormais la richesse de

ses Indes Noires. Les découvertes de la science ne permettent pas d'écarter *a priori* cette hypothèse comme irréalisable, ni même comme improbable. Il est donc possible que nous assistions quelque jour à ce spectacle : l'Angleterre perdant à la fois la prépondérance que le charbon assure à son commerce extérieur ainsi qu'à sa marine marchande et le privilège qu'il confère à son industrie.

Ce jour-là, encore, plus que jamais peut-être, l'Angleterre mériterait d'attirer les regards de l'observateur social. C'est dans l'adversité que l'on juge le mieux de la valeur des hommes; c'est aussi dans l'adversité que se manifestent les réserves d'énergie d'un peuple. Dans le passé, ces réserves d'énergie ont montré leur puissance aux époques troublées du XVIIe siècle, à l'heure des discordes civiles sanglantes, puis au moment des reconstructructions politiques. Elles ont sauvé l'Angleterre dans son duel prodigieux avec la Révolution française et l'Empire napoléonien. Elles l'ont soutenue plus récemment dans la guerre du Transvaal. Elles lui permettent de vivre et de se maintenir malgré les transformations profondes que ses institutions subissent actuellement pour s'adapter à des nécessité nouvelles.

Ce que M. Descamps s'est attaché à découvrir dans l'étude qu'il présente aujourd'hui au public, c'est précisément le secret de ces réserves d'énergie, le fondement de la valeur sociale du peuple anglais.

Il l'a cherché dans l'étude des deux éléments qui influent le plus sur la formation d'une race, le travail auquel elle se livre et l'éducation qu'elle reçoit.

Le travail est, en effet, celui des éléments matériels qui agit le plus directement, le plus fortement et dans le plus grand nombre de cas sur les éléments de l'organisation sociale. Le problème de la vie matérielle s'imposant à tout le monde, la solution qui lui est donnée par le travail conditionne et domine en quelque sorte tout le reste. Changer de métier, devenir ouvrier d'usine, par exemple, quand on était jusque-là cultivateur, marin quand on était jusque-là terrien, fonctionnaire quand on était commerçant, c'est ce que, dans le langage courant, on appelle proprement changer de vie. Et d'autre part, il s'en faut que, dans la réalité des choses, tous les modes d'activité soient à la portée de tous les membres d'une société. Alors même qu'aucune barrière artificielle ne vient fermer une carrière à telle ou telle catégorie, alors même que théoriquement tous les emplois sont accessibles à tout le monde, en fait, ils ne sont jamais accessibles à tout le monde que dans la mesure des aptitudes personnelles de chacun, des moyens dont il dispose, de son adaptation possible à ces emplois. Ainsi, non seulement le travait exerce une action puissante et étendue, mais il suppose également des conditions préalables. En d'autres termes, il est à la fois l'agent de répercussions actives nombreuses et importantes et l'objet de répercussions passives de la part d'une foule de faits sociaux. C'est pourquoi la description complète d'une société devrait avoir pour point de départ la monographie de chacun des grands modes d'activité qui y prédominent. M. Descamps a donné un excellent exemple de la méthode à suivre en nous décrivant l'ouvrier textile du Yorkshire, c'est-à-dire le représentant d'une des industries caractéristiques de l'Angleterre.

Si le travail est la dominante des éléments matériels, on peut dire que l'éducation représente, dans une société, la dominante des influences d'ordre non matériel. En présence des mêmes opportunités, tous les groupes d'hommes sont loin de se comporter de la même manière. Ils n'en tirent pas le même parti. Alors même qu'ils se livrent au même travail, ce qui suppose déjà chez eux de communes aptitudes, ils l'organisent différemment dans une certaine mesure. Il importe donc de dégager par une observation critique l'ensemble des procédés par lesquels un enfant placé dans un milieu donné devient, à l'âge d'homme, membre d'un groupe homogène, d'une famille, d'un atelier, d'une cité. L'éducation ainsi entendue ne se fait pas seulement à l'école, elle commence dès l'âge le plus tendre par l'effet de la discipline familiale et

elle se poursuit pendant et après la période scolaire, par les disciplines de tous les groupements dont l'enfant ou le jeune homme fait partie, par les exemples qu'il a sous les yeux, parce qu'il entend apprécier ou déprécier autour de lui, par toutes les circonstances diverses de sa vie. C'est l'ensemble de ces éléments que M. Paul Descamps s'est efforcé de saisir dans la partie de son travail consacrée à l'éducation. Il ne s'est pas contenté de visiter des écoles; il a porté son attention sur l'éducation pré-scolaire et post-scolaire; il a voulu comprendre comment se forme un Anglais.

Une fois en possession de notions précises sur le travail et l'éducation, M. Descamps pouvait se faire une idée exacte de la vie privée de l'Angleterre; mais comment relier ces phénomènes de travail et d'éducation à la constitution de la vie publique? Pourtant l'essentiel de la vie publique résulte, là comme ailleurs, de certaines données de la vie privée. Je dirai même que des expériences répétées ont rendu évidente, manifeste, l'étroite dépendance de l'organisation sociale et de la constitution politique en Angleterre. Il n'a pas manqué, en effet, de philosophes et d'hommes d'État pour vanter l'excellence de la constitution politique anglaise et la transplanter dans d'autres pays. L'Angleterre a été la mère de tous les parlements qui, avec des fortunes diverses, ont été créées un peu partout dans les deux mondes et qui donnent une sorte d'uniformité de façade aux organisations actuellement les plus diverses. Et on n'a pas été long à s'apercevoir qu'une skouptchina balkanique, une douma russe, une chambre de représentants nègres de Saint-Domingue, ne jouait pas le même rôle que le Parlement de Westminster. Sur quelles bases repose, dans la vie privée, la constitution publique de l'Angleterre, voilà ce qu'il y avait lieu de dégager. M. Descamps a signalé les qualités d'initiative individuelle, de responsabilité personnelle, en même temps que d'aptitude à l'action concertée, qui, contractée dans les groupements libres de la vie privée anglaise, servent de soutiens au groupement obligatoire de la vie publique. Il a particulièrement insisté sur le caractère hiérarchique de la société et la partie de son travail qui traite de la hiérarchie des classes en Angleterre devrait inspirer l'étude de la constitution politique anglaise. Chose curieuse et bien digne de retenir l'attention! Une société hiérarchisée a réalisé ce degré éminent de liberté individuelle et de développement personnel qui est le souhait le plus ardent de la saine démocratie. C'est qu'elle a compris la hiérarchie d'une façon particulière, retenant ce qu'elle a de vivant, de fécond et d'ordonné, repoussant ce qu'elle a d'immobile et de stérile. Que dans tout groupement il y ait une autorité incontestée, c'est la condition nécessaire pour assurer son efficacité. Que cette autorité soit exercée par une individualité capable, c'est la condition nécessaire pour assurer son efficacité. Enfin que cette autorité ne dépasse pas l'objet spécial auquel elle s'applique, c'est la condition nécessaire pour prévenir la tyrannie.

Lorsqu'il est bien entendu que personne ne commande à personne autrement que pour un but précis et dans une sphère déterminée; lorsque chacun est indépendant en dehors de là; lorsque l'éclat du rang et de la fortune, la supériorité des connaissances, ne sauraient servir de prétexte à une oppression quelconque; alors, l'ensemble de la population peut, sans faire courir aucun risque à sa liberté propre, reconnaître et honorer l'élévation du rang social, la hiérarchie des classes. L'égalité n'est plus réclamée avec une jalousie aiguë quand l'inégalité ne constitue pas une menace pour la liberté. De là cette aspiration si caractéristique de l'Anglo-Saxon, spécialement de l'Anglais, vers la situation de *gentleman*, cette sorte de reconnaissance unanime de la supériorité qu'elle comporte et du modèle qu'elle offre.

Il faut se pénétrer profondément de l'importance de ce trait et de la stabilité qu'il donne, pour comprendre comment l'Angleterre a pu supporter allègrement la transformation politique intérieure qu'elle subit depuis la première réforme électorale de 1832 et qui s'est précipité depuis

trente ans. Elle a en elle une force qui lui permet de s'adapter constamment à des circonstances nouvelles malgré son attachement aux formes extérieures traditionnelles. Elle renouvelle, elle ne détruit pas; elle ne supprime que ce qui a cessé de vivre. Et la souplesse dont elle fait preuve est surprenante. Les noms demeurent, les organes changent et tout est dominé uniformément par cette conception que les affaires publiques sont les affaires privées de tout le monde, non pas un domaine réservé, intangible, revêtu d'un caractère sacro-saint.

Ceux qui liront l'ouvrage de M. Paul Descamps ne croiront pas que l'Angleterre n'a plus de secrets pour eux. Mais ils auront l'esprit éveillé sur les problèmes qui s'imposent à elle et sur la méthode qu'elle emploie pour les résoudre. On ne peut guère souhaiter davantage.

Paul DE ROUSIERS.

LES FONCTIONS DE LA CITÉ

Dans une conférence sur *la Cité moderne et ses fonctions*, faite à Nancy, à l'occasion de l'Exposition de la Cité moderne, M. Georges Hottenger, l'un des membres les plus dévoués de notre Société, a essayé de donner un tableau des attributions de la Cité et de ses services. Nous reproduisons ci-dessous ce tableau, qui sera peut-être utile à ceux de nos collaborateurs qui voudraient pousser leurs investigations dans les parages encore peu explorés des pouvoirs publics.

I. — INTÉRÊTS.

1° Services généraux.

Secrétariat général (correspondance, répartition des affaires entre les services, contencieux).
État civil.
Recensement et statistique: bureaux de quartier.
Bureau de contrôle des contributions et bureau militaire.
Comptabilité et trésorerie; caisses municipales.
Bâtiments et domaine municipal.
Archives municipales.

2° Services municipaux proprement dits.

Voirie	Rues et places publiques. Alignements. Pavage.	Réglementation de la construction. — Service. — Service du plan d'extension. — Promenades publiques. — Adduction des eaux, canalisation. — Canalisation de l'éclairage. — Déchets et ordures. — Égouts. — Canaux et ports.

Halles et marchés; abattoirs, greniers publics.
Police municipale; service d'incendie.
Hygiène des personnes, des immeubles, des denrées.
Cultes et écoles primaires.

3° Services municipaux facultatifs.

Assistance des indigents, des infirmes, des vieillards.
Hôpitaux et hospices.
Approvisionnement (pharmacies, boulangeries, boucheries, laiteries municipales).
Bureaux de placement (assistance contre le chômage.
Caisses d'épargne, monts-de-piété, assurances.

4° Industries municipalisées.

Eaux.
Éclairage et force motrice.
Transport.
Divers : bains, lavoirs, canaux, ports, pompes funèbres.

5° Services somptuaires.

Enseignement supérieur.
Bibliothèques, musées, jardins zoologique et botanique.
Théâtres et concerts.

II. — BIENS DE LA CITÉ.

1° Domaine public.

Voies et parcs publics.

2° Domaine privé.

Propriétés foncières.

III. — REVENUS DE LA CITÉ.

Impositions directes.
Impositions indirectes.
Revenus du domaine privé, des industries municipales, etc.

Ce tableau, on le remarquera, est le

développement de trois des neuf catégories de faits sociaux qui, dans la Nomenclature, sont groupées sous le nom de *Cité*, à savoir :

II. Biens et intérêts de la Cité.

III. Service de la paix publique.

IV. Impositions et contraintes.

Le tableau de la Nomenclature ne pouvait entrer dans plus de détails sous peine de devenir incommode à manier, mais il est bien évident que ces rubriques ne se réfèrent pas à des faits simples, mais à des catégories de faits, et il peut y avoir intérêt à essayer d'indiquer ceux-ci pour faciliter les études.

P. D.

A PROPOS DE MÉTHODE

Tous ceux qui s'intéressent aux questions de méthode ont certainement lu l'article publié par M. G. Blanchon sur ce sujet, et paru dans l'une des dernières livraisons du *Bulletin*[1]. Quoiqu'il y ait abondance de travaux sur la méthode en ce moment, je voudrais revenir sommairement sur certains points; mais, auparavant, qu'il me soit permis de remercier M. Blanchon d'avoir bien voulu, non seulement suivre mon cours avec une attention soutenue; mais d'avoir réfléchi profondément sur les idées qui y sont exposées et de nous faire part du résultat de ses réflexions. Je dois ajouter que M. Blanchon a retiré de ce cours le meilleur fruit qu'il puisse donner : le désir d'apprendre l'usage de la méthode en essayant de faire soi-même des enquêtes. Il a compris que l'exposé didactique de la méthode, tout indispensable qu'il soit, n'est pas suffisant pour former un apprenti, mais qu'il aide seulement ce dernier à se former lui-même, à condition qu'il veuille bien faire des analyses, soit sur des monographies bien établies, soit en opérant directement sur le vivant.

J'en reviens maintenant aux réflexions émises par M. Blanchon et, naturellement, je ne relèverai que les points sur lesquels il me semble qu'il y a une rectification à apporter.

Tout d'abord, M. Blanchon nous dit que les lois sociologiques « ne s'appliquent qu'à des moyennes[1] ». Cette façon de s'exprimer peut amener une confusion dans les esprits, mais je crois discerner le genre de difficulté que M. Blanchon a en vue. Lorsqu'une loi n'agit en fait que sur une partie des groupements qu'elle devrait influencer d'après son énoncé, c'est que cette loi n'a pas été exprimée avec une precision suffisante. Je suppose que vous écriviez la loi suivante : *La vie facile rend hospitalier*, et que vous me montriez une région de vie facile et abondante, dans laquelle 90 % des familles seulement offrent une vérification de cette loi. Je suppose encore que les 10 % restant ne sont pas dans une situation plus difficile que les autres, de façon qu'ils échappent bien réellement à la loi. Je vous répondrai que votre loi n'est pas une loi de grand nombre, mais une loi formulée avec une précision insuffisante, et je vous proposerai les textes suivants à vérifier. *La vie facile augmente les sentiments d'hospitalité;* ou encore : *La vie facile rend la pratique de l'hospitalité plus aisée.* Ceux qui ne sont pas portés à l'hospitalité le deviennent un peu, les autres le deviennent beaucoup. N'oublions pas que nous essayons de rendre les idées par des mots et que nous y réussissons plus ou moins bien.

Plus loin[2], M. Blanchon nous dit que la science sociale se présente, en fait, comme une « psychologie géographique fondée sur la consécration des groupements ».

L'expression « psychologie sociale » ne répondrait-elle pas mieux à la pensée de M. Blanchon?

Psychologie géographique tendrait à dire que tout vient du Lieu, ce que nous ne pourrions pas accepter.

Psychologie sociale indiquerait mieux que nous devons tenir compte de l'influence des causes immatérielles.

Pour le dire en passant, on m'a quelque-

1. Oct. 1913 (109e livr.).

1. *Loc. cit.*, p. 145.
2. P. 146.

fois reproché de vouloir incliner la science sociale dans un sens matérialiste ou mécaniste. Pourtant dans mes études sur l'Angleterre, après les influences du Travail sur l'Éducation, n'ai-je pas étudié les répercussions inverses[1] de cette dernière sur le Travail? N'ai-je pas donné une place importante au sens de la responsabilité et à l'esprit de discipline? N'ai-je pas appuyé sur la nécessité[2] qu'il y a de chercher certaines causes dans la mentalité spéciale de la race entretenue par l'éducation? Tout ceci est indiqué dans la Nomenclature, dans la Famille, où l'on trouve le paragraphe « Education », dans les Cultures intellectuelles, dans la Religion, etc.

Ce qui est vrai, c'est que nous ne devons pas faire seulement de la psychologie sociale, et ne pas oublier les influences matérielles qui, elles aussi, existent. Ce qui est vrai encore, c'est que la science commence par trouver ces dernières qui sont plus faciles à analyser. C'est par degrés seulement, et prudemment, que nous pouvons pénétrer dans les sphères morales, et nous y pénétrerons d'autant plus facilement que nous multiplierons les analyses des faits matériels, quelque paradoxal que cela puisse sembler au premier abord.

M. Blanchon fait encore cette réflexion, que « le métier ne marque l'homme profondément que s'il est la profession dominante d'un lieu...[3] ». Je ferai à cette proposition, telle qu'elle est exprimée, un reproche analogue à celui que nous exprimions tantôt. Il y a dans tout métier des influences permanentes qui atteignent tous ceux qui l'exercent. Un forgeron français a quelque chose de commun avec un forgeron anglais ou allemand. L'un comme l'autre, ils sont marqués profondément par leur métier, mais ils diffèrent entre eux par toutes les autres influences sociales qu'ils subissent. Il est possible de discerner ainsi des traits généraux dans tous les métiers. Pourtant si vous vous proposez de déterminer les caractéristiques générales de la race, vous choisirez de préférence un métier dominant parce que vous les découvrirez plus facilement. La raison en est qu'alors les caractères généraux de la race cadrent avec ceux du métier, tandis que les métiers accessoires mettent parfois en relief des traits en opposition avec les caractères généraux de la race, ce qui rend l'analyse plus difficile.

Enfin, M. Blanchon essaie de faire une distinction entre le facteur social et le fait social. Les faits sociaux sont des facteurs sociaux par toutes les influences qu'ils exercent; ils conservent le caractère de faits purs quand on considère les influences qu'ils subissent; mais c'est là une simple question de point de vue et on n'imagine pas un fait social sans aucune influence sur aucun groupement, ni un facteur social qui ne puisse à son tour être atteint par une répercussion en retour. C'est là, au surplus, une question très intéressante, mais trop grosse pour que nous puissions la traiter en quelques lignes en ce moment. Sa solution ne change en rien, du reste, la façon dont nous devons poursuivre nos investigations.

C'est aussi pour ne pas abuser de la patience du lecteur que je préfère renvoyer à mon cours de méthode, où, dans la suite et à leur place, il sera tenu compte, non seulement des remarques ou des objections suggérées par M. Blanchon, mais aussi de celles qui me sont déjà parvenues dans des lettres particulières, et aussi, je l'espère, de celles qui me parviendront encore. C'est en me signalant les points obscurs de mon exposé que l'on me permettra d'être plus exact et plus complet. Je profite de cette occasion qui m'est offerte pour remercier tous ceux qui, directement ou indirectement, contribueront à ce résultat.

P. Descamps.

1. *Sc. soc.*, 83e fasc., p. 56.
2. *Id.*, *id.*, p. 69.
3. P. 147.

BIBLIOGRAPHIE

Essai sur l'individualisme, par Paul Archambault. 1 vol. in-16. Prix : 3 francs (Bloud et Gay, édit.).

L'histoire de la doctrine de l'individu-

lisme est passée par des phases bien diverses : admise comme un axiome par les philosophes du XVIIIe siècle qui y voyaient l'état de nature, elle s'est vue rejetée, à la fin du XIXe, par d'autres philosophes ou sociologues qui, frappés de ses conséquences antisociales, tentèrent de lui substituer celle de la solidarité. M. Archambault, résumant les idées de deux partisans de ces doctrines, pris parmi les plus modernes, Renouvier et M. Duguit, montre leur peu de fondement objectif : elles aboutissent pratiquement, soit à l'anarchie, soit à l'écrasememt de l'individu. Plus conforme à la nature des choses et plus satisfaisante dans ses résultats est la doctrine chrétienne des rapports entre l'individu et la collectivité, développée récemment par le P. Laberthonnière dans *Positivisme et Catholicisme*, et dont M. Archambault donne une analyse substantielle. Un tel sujet embrasse l'un des problèmes les plus captivants qu'aient fait naître les sociétés modernes. Son exposé ne s'adresse pas aux philosophes ou aux moralistes seulement : il intéresse également le sociologue qui cherche le fondement métaphysique de la science sociale ; il trouvera dans le livre de M. Archambault des aperçus suggestifs sur la nature des lois sociales et sur le postulat moral de cette science.

G. OLPHE-GALLIARD.

Le Problème social, par Émile GARNIER. 1 vol. in-16. Prix : 1 franc (Bloud et Gay, édit.).

L'auteur passe en revue les causes de la misère, qui sont, à ses yeux, les théories socialistes, et les moyens imaginés pour la supprimer, qu'il juge faux. Le remède qu'il préconise est la mise en pratique des principes chrétiens.

Jean-Jacques Rousseau, par Georges FONSEGRIVE.

Eugénie de Guérin, par MAZE-SENCIER. 2 vol. in-16. Prix : 0 fr. 60 (Bloud et Gay, édit.).

Parmi les récentes publications de la collection *Science et Religion*, éditée par la maison Bloud et Gay, nous devons une mention spéciale à ces deux volumes, qui résument deux vies et deux pensées bien différentes, mais également captivantes, et dont l'exposé est rehaussé de tout le talent de leurs auteurs.

Code du Travail et de la Prévoyance sociale, par Paul SUMIEN et Arthur GROUSSIER.

Le livre II du Code du Travail est consacré à la réglementation du travail, conditions du travail, hygiène et sécurité des travailleurs, inspection du travail, pénalités. Inutile de souligner l'intérêt de cet excellent recueil de notes de jurisprudence, qui constitue le *vade mecum* indispensable à tous les directeurs d'atelier.

LIVRES REÇUS

Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de M. Julien Hoyem, avec une préface de M. Edgard Depréître, t. III, avec 9 gravures hors texte, 7 fr. 50 (Hachette et Cie, édit., 1913).

Amour et Chasteté, par Robert Michels, 1 vol. 5 fr. (relié, 6 fr.) de la BIBLIOTHÈQUE SOCIOLOGIQUE INTERNATIONALE (Giard et Brière, édit., 1914).

Rouen : Étude d'une agglomération urbaine, par J. LEVAINVILLE, docteur de l'Université de Bordeaux. Un volume in-8° carré de 418 pages, avec 24 figures dans le texte, une carte, un plan de Rouen et 16 planches de reproductions photographiques *hors texte* (Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris), broché. 7 fr. 50

Kiel et Tanger (1895-1905), par Charles Maurras, 1 vol. 4 fr. (Nouvelle Librairie Nationale).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

LE HOME RULE IRLANDAIS

Bientôt huit années de gouvernement libéral, établi et maintenu par trois élections générales successives, laisseront des traces profondes dans l'organisme politique du Royaume-Uni. Les opinions certes diffèrent sur l'œuvre accomplie depuis 1906 par les Cabinets de Sir Henry Campbell-Bannerman et de Mr. Asquith, mais personne ne pourrait sans injustice leur reprocher une attitude effacée. « Faire grand » a été la pensée dominante des hommes d'État radicaux; ils l'ont dit et répété et, avouons-le, se sont remués pour aboutir à quelques résultats. Désir sincère d'effectuer des réformes jugées utiles, besoin de politiciens de se cramponner au pouvoir en jetant de la poudre aux yeux de leurs électeurs, quitte à causer à ceux-ci de cruelles déceptions, quel sentiment les a poussés? Probablement ces deux motifs à la fois. Aucun gouvernement si parfait ou si détestable qu'il soit, n'est entièrement dépourvu d'intentions généreuses, de bonne volonté, d'égoïsme féroce et d'amour du bluff. Cela paraît étrange, contradictoire; c'est un fait facile à constater. Les hommes d'État avec raison ne se préoccupent guère de logique et de morale abstraite : *Primum vivere, deinde philosophari*, dit la Sagesse des nations. N'essayons donc pas de ratiociner sur les hommes qui conduisent les libres sujets britanniques, ils sont comme ceux qu'ils dirigent un mélange inégal de qualités et de défauts. C'est le sort de toute l'humanité et il est peut-être préférable qu'il en soit ainsi.

Parmi ces gouvernants, les timorés et les indolents ont pour les empêcher de sommeiller l'activité impérieuse, aggressive et brutale du *lawyer* gallois préposé à la garde de l'Echiquier : Mr. Lloyd George, qui avec son enthousiasme et sa verve celtes prétend ne rien laisser debout de ces institutions citées, il y a encore peu de temps, à l'étranger, comme les fondements de la grandeur de la nation anglaise. Il l'avoue avec conviction dans des harangues que l'on a baptisées *Limehouse speeches*, du nom de ce peu aristocratique quartier de Londres, et dans lesquelles se bousculent, dans une promiscuité si amusante, les apostrophes populacières au *squire* et au *parson* et les expressions empruntées au Psalmiste par le prêcheur

puritain. On a pu constater qu'il n'était pas un simple bavard et que ses dents de rongeur savaient s'attaquer à la vieille Constitution, à l'Église, aux sociétés fondées par l'initiative privée pour les assurances, à la propriété foncière ; s'il ne parvient pas, suivant son désir, à culbuter les uns sur les autres tous ces édifices vénérables, il les aura au moins égratignés par la base.

Jusqu'en 1910, quand sa majorité fut réduite et quand les unionistes l'emportèrent en nombre sur les libéraux purs, le gouvernement put demeurer lui-même et manifester sa personnalité. Sa politique avait le défaut de moins viser à faire le bonheur de certains qu'à tracasser ceux qui lui déplaisaient, mais il restait vraiment britannique et pouvait mettre au-dessus de tout les intérêts nationaux. Cette année-là, tout fut changé, le Premier Ministre dut faire appel pour se maintenir au pouvoir au concours des nationalistes irlandais, qui, avec les membres du Labour Party, sont les soutiens indispensables de la minorité radicale. L'ère des marchandages commençait et le leader irlandais Mr. John Redmond pouvait parler haut. Politicien remarquable, il sut profiter d'une situation inespérée, il manœuvra si bien, qu'en fait il est aujourd'hui, de par l'incapacité du gouvernement libéral à vivre sans lui, le véritable « Premier », le dictateur d'un pays qu'il ne songe qu'à démembrer.

Tout dépendait de lui, il fallait tout lui sacrifier : c'était insuffisant d'en revenir à cette néfaste idée du Parlement à Dublin, à laquelle Gladstone s'était jadis si imprudemment rallié ; il fallait encore assurer au *Home Rule* un succès immédiat en paralysant ses adversaires. Son plus dangereux ennemi, ce n'était pas la Chambre des Lords, mais, une double expérience l'avait démontré en 1886 et 1893, le peuple anglais. Pour donner satisfaction aux nationalistes, fut imposé au pays dans les conditions que l'on sait le *Parliament Bill*, qui établit en fait le gouvernement d'une seule Chambre ; tout était combiné pour que le *Home Rule* fût au *Statute Book* sans qu'on eût à en référer aux électeurs. On en avait très peu parlé lors des dernières élections, l'attention du public étant tournée surtout vers le fameux budget de 1909, puis vers une réforme constitutionnelle (refonte de la seconde Chambre), qui ne fut jamais entreprise, et enfin vers le libre-échange. Jusqu'à présent le complot a réussi et un saut formidable dans l'inconnu va être fait, sans que la nation ait eu à donner son avis. Les nationalistes irlandais se soucient bien du suffrage universel et de l'opinion anglaise ou écossaise ! Ce qui est plus étrange dans cette affaire, c'est l'attitude d'un gouvernement qui ne cesse de se réclamer de principes démocratiques.

Quoi, qu'il en soit voici l'échéance qui s'approche, et il paraît aux plus confiants dans l'avenir des membres de la majorité qu'elle réserve plus d'une surprise désagréable. Une crise sérieuse menace le Royaume-Uni. A la prochaine session du Parlement, le Home Rule réintroduit une troisième fois deviendra loi automatiquement sans que la seconde Chambre puisse rien empêcher. Mais les intéressés sont décidés à ne pas se laisser sacrifier sans rien faire pour défendre leur liberté et leurs intérêts. La question prend, à l'heure actuelle, une importance inquiétante et il est difficile d'envisager sans pessimisme un avenir tout proche de nous.

Les ministres ne sont guère rassurés, mais les ordres du leader irlandais sont formels et il refuse d'admettre une transaction quelconque. « Au port et à toute vapeur. » leur crie Mr. Redmond. Que lui et les siens aillent échouer sur les rochers, dans leur hâte imprudente, bien des radicaux s'en consoleraient sans trop de peine; mais comme ils sont sur le même bateau que les nationalistes, la suffisance imprudente de ces derniers leur déplait fort et la conciliation compte encore bien des partisans parmi les membres de la majorité : ils tablent avec raison sur le désintéressement patriotique des unionistes, qui sont prêts à faire les concessions compatibles avec les droits de la minorité en Irlande, mais il est probable que cela ne suffira pas. L'éventualité d'une guerre civile devrait être alors envisagée : au dernier moment, le gouvernement comprendra-t-il la responsabilité qu'il assume et se résoudra-t-il à faire des élections générales? Ce serait une solution; il est vrai qu'elle comporterait encore un inconnu peu rassurant. La situation du gouvernement, embarqué par force sur la galère nationaliste, manque de charme : et, il est juste de le reconnaître, pour se maintenir au pouvoir, il lui eût été presque impossible d'agir autrement qu'il l'a fait. Il y a là un de ces dilemmes à la fois imbéciles et terribles comme en posent souvent les hasards de la politique. Dans quelques mois celle du Royaume-Uni va donc devenir passionnante pour les étrangers eux-mêmes, amis ou ennemis de l'Empire britannique. C'est qu'en effet le Home Rule aura des répercussions sur la politique extérieure, nous en dirons tout à l'heure quelques mots, et c'est là un des principaux dangers de cette aventure imprudente tentée par les radicaux anglais.

Le moment est donc bien choisi pour réfuter, au sujet des revendications nationalistes, quelques erreurs et quelques préjugés très répandus et très tenaces dans certains milieux continentaux. Tout a contribué à obscurcir dans des esprits, même très au courant des affaires irlandaises, la question du rétablissement d'un Parlement à Dublin : habileté des politiciens à jouer de plaintes justifiées; au besoin, machiavélisme consistant à empêcher toute amélioration pratique pour pouvoir exploiter le mécontentement; préjugés politiques et religieux; rien n'a été oublié par ceux qui, sous couvert d'amour pour la « verte Erin », ne poursuivent que la satisfaction de leurs ambitions personnelles et de leurs rancunes, au mépris des intérêts irlandais, aussi bien que britanniques.

II

Il existe une manière aussi inexacte que simpliste d'exposer la question irlandaise : Une race opprimée par une autre demande que justice lui soit rendue : pendant de longues années elle a lutté pour l'obtenir, aujourd'hui elle touche au but, et toutes ses revendications se bornent à demander, pour l'autre île de John Bull, l'application d'un principe universellement admis dans tout l'Empire britannique et sur lequel on peut dire qu'il s'est constitué : le droit pour chaque nation le composant de s'adminis-

trer elle-même, suivant ses habitudes, ses traditions et ses besoins particuliers. Le Home Rule n'est, pour ceux qui soutiennent cette thèse, que l'application du *self-government*, rendue d'autant plus nécessaire, qu'il s'agit d'une population ayant beaucoup souffert ; ils la décorent volontiers du nom de fédéralisme. Nous verrons le cas qu'ils en font quand il s'agit de respecter la volonté de la province d'Ulster.

La religion, qu'on a l'habitude de faire intervenir dans toutes les questions, probablement parce qu'elles ne sont pas assez difficiles à résoudre par elles-mêmes, représente encore une fois dans ce cas-ci l'essence qu'on répand sur le feu... et qui pourrait fort bien causer un accident désagréable à ceux qui se livrent à ce petit passe-temps dangereux. Qu'on me permette une parenthèse : A ce sujet, je me suis toujours demandé pourquoi, en Angleterre, on ne pouvait jamais parler école ou éducation dans les milieux politiques sans immédiatement mêler Église et Chapelle à une matière déjà délicate ? C'est peut-être pour masquer l'insuffisance de certains résultats, qu'on aime à compromettre le Seigneur dans les affaires de Dotheboys Hall. Pour en revenir au Home Rule, qui n'a pas entendu parler des revendications des catholiques irlandais si longtemps négligées par les protestants anglais oppresseurs ? Si bien que nombre de braves gens étrangers s'empressent d'accorder à des coreligionnaires malheureux une sympathie irréfléchie.

N'en déplaise à certains Tartempions d'Outre-Manche, les malheurs de l'Irlande, très réels, mais aujourd'hui plus intéressants au point de vue historique qu'au point de vue pratique, n'ont jamais eu pour cause l'Union de 1800 avec la Grande Bretagne : et enfin, malgré certaines apparences, le Home Rule n'est pas une question religieuse et il est déplorable d'opposer dans les polémiques à son sujet, catholiques et protestants[1] : ce n'est qu'une intrigue dans laquelle on a cherché à compromettre la religion.

Examinons les faits sans passion et pour nous servir d'un adverbe cher aux philosophes : « objectivement ». Nous sommes en présence d'une revendication politique, et pas autre chose : l'établissement ou plutôt le rétablissement d'un Parlement irlandais siégeant à Dublin. Les difficultés qui pesèrent si durement sur la vie du paysan d'Irlande, à un certain moment du siècle dernier, furent d'ordre économique. On voit très bien les satisfactions immédiates que cette réforme procurera aux politiciens du groupe nationaliste, mais il faudrait une large dose de naïveté pour croire que c'est le moyen de remédier à une crise d'un tout autre genre ; et la meilleure preuve de cette affirmation, c'est que la situation a été améliorée dans des proportions extraordinaires dans les dernières années du XIXe siècle sous le régime de l'Union. Cela a pu se faire, grâce à elle, au Parlement de Westminster, et c'est aux partisans du *statu quo* qu'en revient le mérite. Si le progrès n'a pas été plus sensible, la faute en est, et le plus

1. La presse irlandaise a pris l'habitude de se servir d'absurdes expressions dans les discussions sur le Home Rule : généralement elle réserve le nom de catholique aux catholiques romains seuls et range avec les protestants les membres de l'Église d'Irlande. En Angleterre, les catholiques anglicans se plaignent de cette erreur entretenue ainsi dans l'esprit du public.

piquant est qu'ils s'en vantent avec une inconscience parfaite, aux hommes qui suivent Mr. Redmond, leader irlandais.

Le gouvernement autonome pour l'Irlande, ce n'est pas une nouveauté il a existé, a fait ses preuves, il a vécu pendant plusieurs années et il a ma vécu. L'expérience du Parlement de Grattan n'a pas été encourageante, et nous allons voir par qui fut réclamée l'Union, devenue la seule solution possible pour la sécurité du pays. Depuis 1494, l'Irlande possédait un Parlement subordonné à celui d'Angleterre et dont les pouvoirs étaient délimités par le Poyning's Act (10 Hen. VII. cc. 4-22 Ir.): depuis la Réformation les catholiques-romains en étaient exclus. C'est seulement en 1782 que grâce aux efforts de Henry Grattan, le Poyning's Act fut abrogé et le Parlement de Dublin devint indépendant. Il n'est pas inutile, en passant, de signaler le précédent : on avait profité de ce que la Grande-Bretagne était engagée dans une guerre qui absorbait toutes ses forces, pour armer des troupes de volontaires à intentions équivoques. Les nationalistes d'aujourd'hui, quand ils sont sincères, ne cachent pas leur intention de profiter dans l'avenir de tous les embarras de la mère-patrie pour pousser à la séparation, qui demeure le but de leurs ambitions.

Fox céda à Grattan, et de 1782 à 1800, l'Irlande eut l'autonomie. Cette période pourrait difficilement passer pour particulièrement prospère. Sans vouloir entrer dans une discussion historique, qui ne rentrerait pas dans le cadre de ces brèves réflexions, il suffit de citer le mécontentement croissant et l'agitation continuelle en Irlande pendant ces dix-huit ans, aboutissant en 1795 à une insurrection compliquée d'appel à l'étranger, le danger couru à Bantry Bay et enfin la terrible rébellion de 1798. Une seconde fois encore, la trahison intervint : ce sont des souvenirs sur lesquels on préfère ne pas insister; comme le moindre manuel d'histoire ne peut les passer sous silence, on est obligé de les mentionner. Le Parlement de Grattan avait abouti à une immense déception, l'autonomie était devenue un péril national.

Ce fut l'honneur de Pitt de mettre tout en œuvre pour l'enrayer ; ce fut aussi celui de l'immense majorité des catholiques-romains irlandais de comprendre la nécessité impérieuse de l'Union. C'est un fait qu'il ne faut pas oublier et qui répond victorieusement à la vieille légende qui cherche à faire du Home Rule l'émancipation de la majorité religieuse en Irlande : presque tous les partisans de l'Union furent alors des catholiques-romains, le Parlement ne fut défendu que par des protestants.

Les nationalistes ne manquent jamais de rappeler avec une vertueuse indignation la « corruption » à laquelle Pitt fit appel pour obtenir du Parlement de Dublin qu'il votât sa propre condamnation à mort. Ici encore ils jouent d'une équivoque perfide. Les habitudes politiques de l'époque nécessitèrent des négociations pécuniaires avec des détenteurs de sièges à l'assemblée condamnée à disparaître : on peut les regretter et, avec raison, les juger déplorables, il faut avoir la loyauté de reconnaître qu'elles étaient conformes aux mœurs du temps. Il existait alors en Irlande, comme en Angleterre, des circonscriptions électorales, des *boroughs*, considérées comme la propriété de leurs patrons ; ceux-ci avaient donc droit à une in-

demnité pour la perte de ce privilège. La meilleure preuve que leur vote n'était pas acheté par les sommes d'argent reçues, c'est qu'un grand nombre de ceux qui votèrent *contre* l'Union reçurent des compensations en argent pour les dédommager de leur siège. On a calculé que le gouvernement de Pitt avait donné environ £ 432.000 à des opposants à l'*Act*. Cette grande mesure politique ne fut pas entachée de corruption, elle fut seulement conduite selon les coutumes de la vie publique du XVIIIe siècle, qui en ce temps-là ne choquaient personne. Le grand ministre anglais était soutenu par des pétitions en faveur de l'Union signées par la population catholique-romaine des comtés du Sud comme de ceux du Nord; tous les archevêques et évêques catholiques-romains irlandais la réclamaient comme indispensable au bien-être de leurs fidèles et du pays en général. Les nationalistes actuels font preuve d'une certaine effronterie quand ils soutiennent que l'*Act* d'Union n'a aucune valeur légale ou morale pour les Irlandais, puisqu'ils ne l'ont pas ratifié.

Ont-ils eu du moins à le regretter? Il faudrait être aveugle pour prétendre que l'île sœur n'est pas en 1913 dans une situation préférable et même très supérieure, au point de vue économique, social et politique, à celle dans laquelle elle se trouvait au début du XIXe siècle. Ceux dont elle aime à se glorifier et qu'elle considère comme ses champions étaient forcés de le reconnaître et affirmaient que la rupture de l'Union serait un malheur pour leur pays : Foster le disait en 1805 à la Chambre des Communes; en 1827, Lord Plunkett, adversaire acharné d'une mesure qu'il avait combattue, avouait loyalement que ses résultats avaient heureusement démenti ses craintes; le fameux Grattan, lui-même, avait en 1810 fait des déclarations analogues.

En 1800, l'Irlande était à la veille d'une banqueroute. Depuis, son commerce n'a cessé de s'accroître et de prospérer : le Nord-Est est devenu une des régions les plus actives d'Europe au point de vue industriel, et c'est de Belfast et de l'Ulster que l'île tire ses plus larges ressources; on peut dire sans exagération que c'est à ces travailleurs loyalistes et tranquilles de l'Ulster qu'est dû l'essort économique, régénérateur du pays : on ne peut donc s'étonner de les voir combattre de toute la force de leur énergie les intrigues de ceux qui veulent les livrer aux entreprises et aux jalousies des politiciens brouillons : le règne de ces derniers à Dublin signifierait le désordre et la ruine.

La région agricole n'a pas prospéré de même. Jusqu'en 1845, elle n'a pas eu à se plaindre : alors les malheurs des paysans ont commencé et la population a fléchi dans des conditions inquiétantes. Les raisons de cette crise étaient économiques et aucune personne de bonne foi ne peut prétendre qu'une véritable révolution politique, comme le Home Rule, aurait été capable d'y remédier. Deux événements ont été surtout néfastes et sont responsables de cette misère de l'Irlande rurale au milieu du dernier siècle : la famine entraînée par la ruine des récoltes de pommes de terre ne suffisait pas, le mal fut aggravé par la politique libre-échangiste dans laquelle s'embarquait Sir Robert Peel; et l'abolition des droits sur les céréales, la fameuse suppression des *Corn Laws* allait peser encore plus

lourdement sur les travailleurs de la terre en Irlande qu'en Angleterre. Ce fut dans les deux îles (le cas n'est pas particulier à l'Irlande) le signal de la désertion des campagnes et de la ruée vers les villes et les colonies. Ces dernières surtout attirèrent les Irlandais chassés de leur pays natal par le libre-échange et partageant le sort des fermiers anglais, qui ne pouvaient plus lutter contre la concurrence étrangère.

Le Parlement de Westminster avait cette fois, on peut en convenir, agi contrairement aux intérêts de l'Irlande. A cette occasion, les politiciens du parti nationaliste allaient avoir l'occasion de manifester le cas qu'ils en faisaient. En 1903, l'homme d'État, qui, jadis au sujet du Home Rule, avait eu le rare courage civique de rompre avec son groupe et de risquer sa carrière politique pour défendre l'unité nationale, Mr. J. Chamberlain, recommençait une de ces tentatives hasardeuses, mais qu'il est parfois nécessaire pour le bien d'une nation que tente un homme jouissant d'une haute autorité politique. Il voulait ouvrir les yeux de ses concitoyens aux dangers des doctrines de Cobden et de John Bright et réagir contre des préjugés vieux déjà de plus d'un demi siècle et très enracinés. La résistance de certains centres industriels anglais aux propositions de *tariff-refom* de Mr. Chamberlain se comprend, mais les gens ignorant l'âme des politiciens nationalistes auraient pu croire qu'elles allaient rencontrer chez eux un accueil enthousiaste. Certes ils n'ignoraient pas que l'intérêt de l'Irlande était de revenir au protectionnisme très modéré auquel se ralliait de plus en plus le parti unioniste, et, si Mr. Redmond était maître absolu d'un Parlement irlandais indépendant, nul doute qu'il ne propose en ce sens des mesures plus radicales encore; mais le groupe nationaliste fit passer avant tout ses revendications politiques : qu'importe la prospérité des fermiers, pourvu qu'ils aient assez d'argent pour souscrire aux fonds du parti; le tout, pour ces messieurs, c'est d'arriver à être un jour les maîtres à College Green et à tracasser ou molester la minorité unioniste d'Irlande, livrée à leur bon plaisir! Les nationalistes, au détriment des intérêts de leurs électeurs, soutinrent les radicaux libre-échangistes et ils contribuèrent à empêcher d'aboutir la politique de réalisations pratiques du grand homme d'État qu'ils ne savaient qu'injurier, quand, aux plus tristes heures de la guerre Sud-Africaine, le devoir de tous les bons citoyens était de se ranger autour du Cabinet dont il était l'âme et de lui faciliter sa tâche.

Nous les verrons encore, dans une autre occasion et à la même époque, manifester leur égoïsme et leur indifférence pour le bien-être matériel de leurs concitoyens dans la question de l'achat des terres et de la constitution d'une petite propriété.

Avant d'en arriver là, si l'on examine les conséquences de l'Union, on doit avouer qu'elle a été heureuse pour l'Irlande et que petit à petit les animosités et les luttes politiques perdaient de leur acuité, si bien qu'à la fin du XIXe siècle, on pouvait entrevoir un jour prochain où, grâce à elle, le pays, définitivement pacifié, jouirait d'une prospérité, qui lui ferait oublier ses maux.

Les souffrances des Irlandais, en a-t-on parlé à tort et à travers sur le

continent! Le fait est vrai, une effroyable Terreur a longtemps pesé sur les malheureux habitants; mais voyons sur qui. On a cherché à rendre le *landlord* odieux et on a passé sous silence les pires excès commis contre lui et ses représentants. Le loyalisme et la simple profession d'une religion en minorité ont aussi été considérés comme des crimes que des exécuteurs impitoyables et amoureux de l'anonymat se chargeaient de punir de la mort au besoin.

Le crime dit « agraire » a été une des plaies de ce pays. Il a été provoqué et approuvé par ceux qui dirigeaient le parti nationaliste, et aucun de ceux qui le composent aujourd'hui n'a au moins eu le courage de le dénoncer. Cette tactique était d'autant plus odieuse qu'elle consistait en une perversion systématique d'un peuple naturellement honnête. Le crime ordinaire est rare en Irlande et sous le rapport de la moralité le pays, est fort au-dessus de bien d'autres : intelligente, enjouée, accueillante, la race possède des qualités remarquables; ses pires ennemis furent ses politiciens, ils voulurent s'en servir pour leurs fins et utilisèrent tout, jusqu'aux convictions religieuses.

Entraînés par des malfaiteurs publics... et prudents, de malheureux paysans mutilèrent le bétail, se livrèrent à des violences contre le *landlord*, ses agents et toute personne suspecte de sympathie pour la Grande-Bretagne. Le mot « boycottage » a pris naissance dans l'île et cette quarantaine infligée vers 1880 à un agent de *landlord* appelé Boycott se répéta sur bien d'autres, les ruina ou les contraignit à une émigration désastreuse. La vie humaine n'était même pas respectée; affolés par ce qu'ils considéraient comme une juste cause, des malheureux en vinrent à perdre la notion du bien et du mal. La vie du *landlord*, de ceux qui se trouvaient à son service, de ceux suspectés de loyalisme était en danger.

L'organisation du crime a été méthodique et les résultats ont répondu à l'attente de ses fervents. Ce qu'ils ont réussi à développer, c'est un sentiment antibritannique vraiment stupéfiant dans un pays, qui, par contre, a fourni à l'Angleterre ses meilleurs et ses plus glorieux soldats. Il semble que, par une sorte de loi mystérieuse d'expiation, des enfants du pays aient voulu racheter par leur sang versé dans le monde entier pour la mère-patrie et l'Empire britannique les aberrations de quelques-uns de leurs compatriotes L'Irlande a vu naître bon nombre des plus grands généraux qui contribuèrent à la défense ou à l'extension de la patrie, dont l'illustre Wellington, et c'est la partie de l'Empire qui a fourni et qui fournit encore le plus de soldats. Les qualités militaires de l'Irlandais sont universellement connues, peu de troupes en campagne peuvent rivaliser de courage et de discipline avec un régiment irlandais. Il n'y a dans cela qu'une contradiction apparente : c'est une preuve que la race est saine, mais qu'un acharnement inouï a été dépensé pour la faire sortir du devoir. Il n'était pas inutile de rendre cet hommage à l'Irlande et de mentionner ceux dont elle peut être justement fière, quand il faut parler des tares que nous signalons.

Elles se présentent sous la forme d'associations puissantes et redoutables, qui toutes, sous des noms différents et d'ailleurs pittoresques, pour-

suivent le même but abominable : frapper la mère-patrie, aboutir à une séparation absolue d'avec la Grande-Bretagne. Le Home Rule actuel n'est qu'une étape, un simple prélude. Mr. Redmond peut jouer le Janus et faire en Amérique des déclarations séparatistes quand il affirme en Angleterre que le Parlement à Dublin signifiera la réconciliation définitive entre l'Angleterre et l'Irlande ; il ne trompe personne, les loyalistes d'Irlande moins que tout autre. Il a été sincère le 16 juin 1897 quand il a cité les paroles de son prédécesseur Parnell et a déclaré les faire siennes : « J'accepte le compromis de Home Rule de Mr. Gladstone comme un acompte, mais je me refuse à le considérer comme une solution définitive. Je déclare que personne ne pourra imposer une limite à la marche en avant d'une nation. »

Ces associations se trouvent non seulement en Irlande, mais encore aux États-Unis ; elles sont, il faut l'avouer, des modèles d'organisation dont le crime est le but avoué. Qu'on ne s'imagine pas qu'elles soient composées d'individus isolés, agissant pour leur propre compte en fanatiques désavoués par les chefs responsables du mouvement nationaliste. Elles sont reconnues et honorées par eux, ce sont elles le plus souvent qui imposent leur volonté, et pour conserver son siège, le membre du Parlement est contraint, à son profond regret, on aime à espérer, à n'être que le porte-parole et l'exécuteur d'associations de malfaiteurs. Quelques-uns ont eu des sursauts de dégoût et le petit groupe des nationalistes indépendants que conduit Mr. William O'Brien s'est honoré en les flétrissant et entend désolidariser d'avec elles ceux qui parlent au nom de l'Irlande. Mais ceux-ci ne sont qu'une poignée ; c'est le groupe de Mr. Redmond qui prétend posséder le monopole du nationalisme et qui compte la presque totalité des députés acceptant cette étiquette. Ceux-ci montrent d'ailleurs à l'égard des nationalistes dissidents une intolérance aussi sectaire que celle qu'ils réservent aux unionistes.

La plus connue de ces sociétés l'*United Irish League* a un caractère officiel, son pouvoir se fait sentir dans le Nouveau-Monde aussi ; la corruption dans les mœurs publiques signalée aux États-Unis a son origine dans cette association qui cherche à se répandre partout où se rencontrent des agglomérations d'Irlandais. Ceux qui cherchent le succès politique par tous les moyens illicites ne pouvaient mieux choisir leur exemple. La *Tammany* américaine a plus d'un lien de parenté avec elle. L'*United Irish League* poursuit sa besogne de haine avec des sommes considérables récoltées à l'étranger chez les pires ennemis de l'Empire britannique.

Non moins célèbre et non moins dangereux est l'*Ancient Order of Hibernians* dont les membres sont connus sous le nom de *Molly Maguires*. Là encore l' « action directe » est en honneur et tous les moyens sont bons pour rendre la vie impossible à ceux suspectés du crime de loyalisme ; plus d'un malheureux a été conduit au crime par les excitations malsaines de ces puissantes sociétés. Celle-ci peut s'enorgueillir de protections influentes ; Mr. Redmond s'incline devant son autorité, et l'un des membres les plus considérables du parti nationaliste à Westminster, Mr. J. Devlin, en

occupe la présidence. Cette société prétend n'admettre dans ses rangs que des catholiques-romains; elle constitue donc une véritable insulte pour les nombreux loyalistes qui appartiennent à cette religion. Le pouvoir des *Molly Maguires* est énorme; ils contribuent à rendre la vie intolérable à une partie de la population, cherchent à entretenir la sédition et l'intolérance. Mr. W. O'Brien déclarait que leur domination ferait du pays un enfer. Avec le Home Rule ce seront eux les maitres. Si telle est l'opinion d'un nationaliste indépendant, on peut penser qu'elle doit être celle d'un unioniste!

Il existe un procédé, ne brillant pas par le courage, mais assez habile, il consiste à préparer à l'étranger les complots qui doivent éclater en Irlande; toutes ces sociétés ont des relations constantes avec l'Amérique et avec une organisation nommée *Clan na Gael*, qui ne recule pas devant l'emploi de la dynamite et l'attentat à la vie et à la propriété en Angleterre. Ce principe est de tradition chez les nationalistes; qu'on se rappelle les crimes des Fenians et plus tard la véritable terreur qui se manifesta durant les années quatre-vingts, au temps de l'apogée de Parnell. On comprend comment au sujet d'une Convention, en 1909 à Dublin, de l'*United Irish League* et de l'*Ancient Order of Hibernians*, un homme, pourtant peu suspect d'hostilité, l'archevêque catholique-romain de Tuam, pouvait s'écrier : « Vous n'êtes pas dignes du Home Rule. Quand vous saurez vous conduire vous-mêmes et respecter les droits des autres, alors seulement réclamez le Home Rule ».

Cette mesure révolutionnaire signifierait actuellement la dictature de ces sociétés; en peu de temps elles arriveraient à leur but : rendre le séjour du pays intenable à leurs adversaires politiques ou religieux. Comme ce sont eux qui, témoin la prospérité de l'Ulster, font vivre l'Irlande économiquement, on se demande comment des hommes d'État peuvent d'un cœur léger accepter la responsabilité du Home Rule et l'on comprend la résistance désespérée des unionistes irlandais si indignement récompensés d'un loyalisme qui n'a pas été sans héroïsme et qui compte ses martyrs.

La sécurité nationale exige le maintien de l'Union, et ce seul argument devrait être décisif. On pourrait chercher dans l'univers entier, on aurait peine à découvrir un sentiment analogue à cet antiloyalisme qu'on rencontre dans les milieux nationalistes avancés; cette haine ne reste pas toujours passive, elle agit parfois et prend le nom de trahison : sans remonter dans un passé lointain, au moment de la guerre du Transvaal, on a vu des citoyens s'armer et aller combattre avec l'étranger contre leurs propres soldats. On se demande ce qu'ont pu penser les soldats irlandais, qui avaient fait leur devoir dans les troupes britanniques, quand ils ont vu le Major M' Bride, l'organisateur des brigades qui avec les Boers tirèrent sur eux et tuèrent leurs camarades, recevoir un office de la Corporation de Dublin; et, d'autre part, dans une affaire célèbre, la trahison être récompensée par un siège au Parlement.

C'est là que le Home Rule prend un caractère international; et l'étranger regarde avec curiosité ou peine. Il affaiblira les forces de l'Empire,

non seulement en suscitant les difficultés intérieures qui lui sont inhérentes (même en écartant l'hypothèse possible d'une guerre civile), mais encore en laissant les coudées franches à ceux dont les intentions sont plus qu'inquiétantes.

Certains Français, égarés par une sensibilité aussi fausse que mal placée (en dépit des légendes courantes au XIXe siècle, les nationalistes irlandais ont beaucoup moins souffert que les loyalistes), manifestent de la satisfaction en voyant le Home Rule près d'aboutir. Faut-il voir dans ce fait le souvenir de certaines complicités anciennes? Le calcul serait bien mauvais, car aujourd'hui la France a tout intérêt à voir une Angleterre unie et forte. Si autrefois, au temps des luttes entre les deux pays, celle-ci chercha en Irlande une aide efficace auprès de ceux qui oubliaient leur devoir, ce fut un acte de guerre, commun dans ce cas-là : on profite du mal chez l'adversaire; les Français feraient mieux de laisser dormir ces vieux souvenirs qui ne répondent plus à l'état actuel du monde, et suivre le conseil que donnait récemment aux deux peuples Rudyard Kipling :

Laughing at old villainies that Time has turned to jest[1].

C'est au service d'autres que se met aujourd'hui la trahison et l'Entente cordiale n'a guère qu'une seule catégorie d'ennemis déclarés : les nationalistes irlandais. L'un d'eux, et non des moindres, c'est un membre des plus autorisés du groupe qui siège au Parlement, Mr. Dillon, s'est fait une spécialité de la dénoncer. Nos compatriotes feraient bien de relire, dans la collection des débats à Westminster, les insultes qu'à l'approbation de tous les *home rulers*, il adressait, le 27 novembre 1911, aux troupes françaises au Maroc. Si cela ne leur suffisait pas, je leur donne à méditer ces paroles prononcées à Dublin par Mr. Cummings, parlant au nom des Molly Maguires d'Amérique : « *Vous avons fait un pacte avec les Allemands, nous voulons que l'Angleterre sache qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, les Irlandais et les Allemands en Amérique seraient unis contre elle.* »

Le Major M' Bride, déjà nommé, était non moins explicite : « *Si les Allemands débarquaient en Irlande, ils seraient reçus par des cœurs pleins de sympathie et des mains prêtes à les aider, et si l'Angleterre était leur destination, on peut espérer qu'ils seraient capables de débarquer 100.000 hommes et les munitions nécessaires; et douze mois plus tard cette île serait aussi libre que le Seigneur a voulu qu'elle soit.* »

Tout un service est organisé et fonctionne avec régularité pour empêcher les engagements dans l'armée : et les nombreux Irlandais qui entrent dans les troupes britanniques ont d'autant plus de mérite qu'ils s'exposent aux injures et aux menaces de certains de leurs compatriotes. Souvent un enterrement militaire est obligé d'emprunter une voie détournée parce qu'un Union Jack, le drapeau national posé sur le cercueil, a le don d'exciter la rage des antipatriotes décorés du nom de nationalistes.

1. *France*, poésie publiée dans le *Morning Post* du 24 juin 1913 à l'occasion du voyage en Angleterre du Président de la République française.

C'est à eux et à leurs représentants que le bill de Home Rule actuellement en suspens remet le gouvernement du pays; les quelques garanties qu'il prévoit ne tiendront pas longtemps devant l'activité d'hommes résolus à aboutir à une séparation complète d'avec la Grande-Bretagne. Le plus curieux, c'est que ce sont les organisateurs du crime en Irlande, ne reculant pas devant l'attentat contre les femmes et les enfants, qui se posent en persécutés et réclament le Home Rule comme un affranchissement. Si un reproche pouvait être adressé à l'Angleterre dans sa conduite envers l'Irlande, ce serait plutôt d'avoir manqué de fermeté et d'avoir laissé vivre sous le régime de la terreur ses meilleurs et ses plus fidèles sujets. Depuis plusieurs années, une détente réelle s'était manifestée, due, en grande partie, à l'intelligente politique des cabinets unionistes. Depuis 1906, on l'a sabotée et les promesses de Home Rule ont de nouveau ravivé les haines politiques et religieuses.

III

Le Home Rule présente cette particularité de ne pas être une affaire religieuse en lui-même, mais d'être un excitateur de passions confessionnelles et un danger pour la religion, pour toutes les religions : catholique-romaine aussi bien qu'anglicane ou protestante. Ceux qui ont suivi les polémiques qu'il a soulevées savent la crainte que manifestent les membres de l'Église d'Irlande et les dissidents : ils redoutent la supériorité des catholiques-romains dans un Parlement à Dublin.

La question ainsi posée n'est pas présentée sous un jour très net. Je ne crois pas que, suivant le jeu de mots bien connu : le *Home Rule* sera le *Rome Rule*, et que, même en admettant, ce qui n'est nullement prouvé, qu'elle rêve en Irlande d'une domination politique, l'Église romaine profitera de cette réforme : le contraire même me paraît plus probable. Ce qui est à craindre et ce que redoutent les membres de la minorité religieuse, c'est une persécution se manifestant par une exclusion systématique de toute vie publique des anglicans ou protestants et surtout des mesures hostiles à leurs organisations religieuses. Pour les anglicans et les non-conformistes d'Irlande, le Home Rule constitue un péril, et c'est conscients de leur devoir, après bien des hésitations, que les évêques de l'Église d'Irlande et les membres les plus éminents de l'organisation presbytérienne ont adhéré au mouvement de protestation dirigé par Sir Edward Carson. Ces hommes habitués à prêcher la paix se sont vus contraints d'approuver une résistance qui peut conduire à l'effusion du sang; c'est qu'alors ils ont reconnu les dangers courus par la liberté religieuse. Ce n'est pas sans émotion qu'on a vu le Primat d'Irlande et des prélats d'opinion modérée comme le Rt. Rev. d'Arcy, évêque de Down, supplier Dieu d'épargner à leur pays ce qu'ils considèrent comme un grand péril.

L'année dernière était signé, dans tout l'Ulster, le Covenant, par lequel tant de loyaux sujets du Roi s'engageaient à ne jamais reconnaître l'auto-

rité d'un Parlement à Dublin et Sir Edward Carson et Mr. F. E. Smith commençaient l'organisation pratique de la défense des libertés de la province. A ce sujet furent célébrés dans les églises de toutes les dénominations, autres que celles des catholiques-romains, des services religieux : ce n'était pas, quoi qu'on en ait dit, mêler la religion à la politique, mais seulement manifester une conviction profonde qu'on était résolu à défendre une cause sacrée, dont le but était de protéger, outre ses droits de citoyen, son indépendance religieuse.

L'expérience a prouvé que les *home rulers* entendaient se servir pour leurs fins des croyances de la majorité des Irlandais. Nous avons vu les Molly Maguires se donner une attitude confessionnelle et exclure de leurs rangs ceux qu'on désigne en Irlande du nom de « protestants » ; la tentative de compromettre l'Église romaine avec le Home Rule est indéniable. Il serait néanmoins injuste d'en faire retomber sur celle-ci la responsabilité. Trop d'ecclésiastiques se sont lancés dans la lutte, mais il serait impossible de trouver un acte officiel émanant de l'autorité supérieure approuvant le nationalisme. On peut au contraire citer l'intervention du Pape Léon XIII auprès du clergé irlandais pour le contraindre à condamner le boycottage et les crimes commis par des sociétés se disant « catholiques », au moment où les nationalistes de leur côté acceptaient pour les conduire dans leurs abominables entreprises la direction du protestant Parnell.

J'ajoute que pour ceux-ci la religion n'est qu'un moyen d'arriver au but. Ils la compromettent sans scrupules et s'en soucient peu. On prétend que les plus au courant de la situation parmi les ecclésiastiques catholiques-romains irlandais redoutent le Home Rule, car ils pensent que tôt ou tard si le parti nationaliste, si romain aujourd'hui, régnait à Dublin, il pourrait verser dans l'anticléricalisme des Latins. C'est faire preuve de clairvoyance.

En attendant, les excès commis au nom d'une secte religieuse ont eu déjà un résultat : il se nomme *l'Orangisme*, forme aggressive et brutale d'un antipapisme démodé, qui fleurit dans certaines régions de l'Irlande et dont souffrent d'innocents catholiques-romains. Un excès en appelle un autre, on peut le constater ici où les violences du nationalisme viennent de réveiller ce vieux sentiment de haine : il a, lui, l'excuse d'être en ce moment sur la défensive et de se mettre au service de la cause des opprimés. Les moyens auxquels ont recours les orangistes n'en sont pas moins regrettables ; c'est encore à la politique de Home Rule qu'il faut attribuer cette cause de division dans un pays qui a tant besoin de pacification, mais il est d'une suprême mauvaise foi de confondre l'Orangisme et les efforts des unionistes irlandais pour défendre leurs libertés.

C'est aussi comme à plaisir que certains cherchent par leurs excès à compromettre les catholiques romains irlandais et à confondre leur cause avec celle du nationalisme. Il est juste de reconnaître qu'on en compte même en Irlande dans les rangs unionistes et qu'en Grande-Bretagne leurs coreligionnaires sont nombreux à se ranger du côté de la justice : le leader des catholiques-romains anglais, le Duc de Norfolk, a

courageusement pris part à la lutte contre le Home Rule aux côtés de Sir Edward Carson et de Mr. Bonar Law. Il faut insister sur ce fait que la question n'a en elle-même aucun caractère religieux, mais que l'attitude des nationalistes risque de rendre odieuses, aux yeux de personnes peu averties, des convictions respectables, comme le prouve le fait suivant.

Il y a quelques semaines, mourait à New-York une des plus sinistres figures du complot nationaliste : Patrick Ford, le directeur de l'*Irish World*. L'influence de ce personnage a été considérable dans les milieux « avancés » qui poursuivent la séparation d'avec la Grande-Bretagne. Il fut le promoteur et l'organisateur patient des pires attentats et le grand argentier du mouvement : Patrick Ford et la dynamite sont deux noms liés l'un à l'autre; quand on nomme l'individu, on pense sans le vouloir à la chose. A l'abri à l'étranger, il a, par son influence et ses dollars, poussé dans la voie du crime bien des malheureux, moralement moins coupables que lui.

Il avait quitté l'Irlande, encore enfant, avec son père pour aller s'établir en Amérique. Il y eut de très humbles débuts, fut *errand boy*; puis, après une série d'aventures, se fixa dans le journalisme; il édita son *Irish World*, tristement fameux. Dans cette feuille il soutint que tous les moyens étaient bons pour l'œuvre antibritannique à laquelle il avait voué sa vie ; il conseillait particulièrement l'emploi de la dynamite : il était l'auteur d'un plan d'incendie de Londres et d'un massacre de quelques milliers d'Anglais pour aboutir à l'indépendance de l'Irlande. On aurait tort de rire des excitations de ce journal qui semblent les divagations d'un fou sadique : Patrick Ford eut une très haute influence et mérite une place dans l'histoire du nationalisme. Autour de lui se préparèrent les crimes qui ensanglantèrent les années soixante-dix et quatre-vingts; il appelait héros et martyrs ceux qui assassinèrent Lord Frederick Cavendish et Mr. Burke à Phœnix Park ; il réserva les mêmes épithètes pour Dhingra, qui tua lâchement Sir Curzon Wyllie en 1905. Il se jugeait probablement indigne personnellement de la palme du martyre, car il laissa toujours l'Océan entre lui et Scotland Yard, et s'il débordait d'ardeur et de haine en écrit, la bravoure n'était pas sa qualité dominante; il préférait laisser agir les autres. Son affreux métier l'enrichit et sa fortune était considérable; il pouvait subventionner largement la caisse nationaliste et bien des députés ne doivent leur siège qu'à son argent semant la corruption en Irlande. Aussi Mr. Redmond et Mr. Devlin ne parlaient-ils qu'avec respect de Patrick Ford, le vrai maître de leur parti.

Quand le misérable mourut, on put lire une oraison funèbre émue du directeur de l'*Irish World* dans un journal se prétendant religieux et mettant la tiare et les clés en tête de chaque numéro. Le [Roman] *Catholic Times* du 26 septembre 1913, feuille hebdomadaire anglaise qui, sous couleur de religion, défend la politique de *Home Rule*, eut le manque de sens moral de publier un article sans aucune réserve et constituant un scandaleux panégyrique.

Ce simple exemple, s'il ne justifie pas les excès très réels et déplorables de l'Orangisme, aide tout au moins à les faire comprendre et le spectateur

impartial est obligé de conclure, qu'en dépit des apparences, c'est peut-être aux catholiques-romains que le Home Rule serait le plus néfaste.

IV

A l'heure actuelle, une question domine toutes les autres, c'est celle de l'Ulster. Elle atteint une telle prépondérance qu'il est même à craindre qu'elle ne fasse perdre de vue l'ensemble. Les unionistes du sud de l'Irlande n'en seraient pas moins dans une position lamentable, si justice était rendue au nord-est de l'île. C'est pourtant sur cette région que les yeux du monde entier sont fixés, car c'est peut-être l'énergie des loyalistes d'Ulster, conduits par d'admirables leaders et soutenus par les unionistes de toute la Grande-Bretagne, qui va imposer la solution au gouvernement.

Dans cette province, et surtout au nord-est, où est situé Belfast, se sont toujours trouvés aux heures difficiles les plus fidèles sujets de la Grande-Bretagne. C'est là que, sous Jacques Ier, s'établirent des Anglais et des Écossais venus pour coloniser un pays ruiné par les guerres civiles; ce fut ce que l'on a appelé dans l'histoire la « *Plantation of Ulster* ». Les descendants de ces colons ont été les auteurs de la prospérité du pays; ils se sont livrés à un travail acharné, récompensé parfois par les plus terribles persécutions. Aux heures sombres qui suivirent la révolution de 1688, leur héroïsme et leur présence d'esprit sauvèrent la patrie en danger. On célèbre encore en Irlande les défenseurs de Londonderry et d'Enniskillen et le souvenir des « *Apprentice Boys* » est toujours populaire. Au XIXe siècle, l'essor économique de la région de Belfast a été prodigieux, mais elle est un terrain peu favorable pour les semences de troubles lancées par les politiciens nationalistes : elles n'ont pas pu y germer et la région nord-est de l'Ulster élit des députés unionistes. Ses habitants ont, au milieu de bien des épreuves, pu parvenir à créer une industrie dont bénéficie tout le pays.

Ici les unionistes sont groupés, ils ne se trouvent pas sans forces au milieu de leurs ennemis, comme dans le sud; et si l'on admet que la volonté de la majorité doit l'emporter, au moins doit-on reconnaître que cette province, de caractère tout différent du reste de l'Irlande, a droit à un traitement particulier. Les plus habiles défenseurs du Home Rule le présentent comme un acheminement vers le fédéralisme; la thèse qu'ils soutiennent se retourne alors contre les prétentions de Mr. Redmond et contre le bill actuel qui traitent l'Ulster comme le reste du pays : or, la population du nord-est a manifesté sa volonté de rester unie à la Grande-Bretagne. Pour aboutir à donner satisfaction aux nationalistes, il faudrait abandonner la minorité unioniste du sud et en outre contraindre tout un pays à subir une domination détestée. Le spectacle d'une nation repoussant loin d'elle les meilleurs de ses compatriotes et les livrant à l'autorité de ceux qu'ils détestent serait à la fois paradoxal et scandaleux. C'est pourtant ce que voudrait faire le gouvernement radical. Qu'on ne s'y trompe pas, même l'exclusion de l'Ulster admise, le Home Rule reste une mesure déplorable :

mais en politique on ne se fait respecter qu'en étant fort, les faibles minorités ne sont guère écoutées; le parti du bon droit étant puissant dans cette région, il n'est pas étonnant que depuis quelque temps la question se soit un peu déplacée et que l'on parle plus de l'Ulster que du principe du Home Rule en général.

L'attitude des unionistes de cette province est intéressante à suivre, elle est un exemple de sens pratique dans les affaires publiques digne d'être observé. On connait le parti qu'ils ont adopté : si le bill devient loi, ils refuseront de reconnaître le gouvernement du Parlement de Dublin, et puisque, malgré leur volonté, ils se trouveront séparés de la Grande-Bretagne, ils organiseront d'eux-mêmes tous les services publics et la province d'Ulster s'administrera elle-même. C'est une résistance passive, extra-légale, il est vrai, mais inattaquable en bonne justice. J'ajoute qu'elle est envisagée avec crainte par leurs adversaires et la colère de ceux-ci est une preuve de l'efficacité de cette méthode.

Elle présentait l'inconvénient de risquer de dégénérer en violences et en émeutes. Dans ce cas, elle aurait avorté en un mouvement anarchique sans résultats. Les unionistes d'Irlande ont eu la bonne fortune de trouver des hommes de gouvernement qui se sont chargés, sans sortir de la plus grande modération, de coordonner les efforts. Deux noms sont surtout en évidence, ceux de deux illustres avocats : Sir Edward Carson et Mr. F. E. Smith, tous deux membres du Parlement.

Les nationalistes, après avoir injurié Sir Edward Carson, ont essayé de tourner en ridicule son intervention; aujourd'hui, obligés de reconnaître que l'Ulster ne bluffe pas, ils l'accusent d'être un perturbateur de l'ordre public et le dénoncent comme conspirateur. Ces reproches dans leur bouche ne manquent pas d'un cynisme plaisant. En outre, rien n'est plus faux que de représenter Sir Edward Carson, le chef reconnu et respecté des unionistes d'Ulster, comme un agité. Homme d'affaires et avocat habile, il n'a rien d'un politicien brouillon. Il sacrifie un temps précieux et des intérêts professionnels considérables à une cause qu'il juge être celle du bon droit, et cette attitude mérite le respect.

Ce que ne peuvent lui pardonner les nationalistes, c'est d'avoir mis au service de l'Union ses qualités de tacticien et d'homme d'État. Grâce à lui, les désordres qu'on pouvait craindre ne se sont pas manifestés; mais l'Ulster s'est préparé pour la résistance. Sans négliger l'importance des élections, les unionistes n'ont pas voulu se laisser berner avec des mots : si les circonscriptions de Londonderry, d'Antrim, de Down et d'Armagh élisent des députés de leur parti, ils savent que, dans le reste de l'île, ils n'ont rien à espérer. Si les unionistes de Grande-Bretagne parviennent à conquérir une majorité et à les secourir efficacement, tant mieux; mais en gens pratiques, ils ont pensé qu'il n'était pas mauvais de compter sur soi-même. Les amis défendent avec plus de facilité ceux qui ont eux-mêmes fait quelque chose et le Ciel peut aider l'Ulster qui, suivant le proverbe, sait s'aider lui-même. Les protestations ne lui ont pas suffi, des actes les ont accompagnées : le gouvernement provisoire est organisé et prêt à fonctionner quand le Home Rule entrera en vigueur, et ce qui est

encore plus sûr, toute une force armée est organisée pour le soutenir.

La population valide de l'Ulster s'est depuis quelque temps volontairement soumise à un entraînement militaire régulier : toute une armée est mise sur pied qui défendra les armes à la main les libertés de la province; le grand commandement a été confié au Lieutenant-Général Sir George Richardson et de nombreux officiers en retraite ont donné leur concours. Les nationalistes et le gouvernement ont essayé de paraître ne pas prendre au sérieux ces menaces; ce dernier a compris aujourd'hui que tout cela était grave et ses maîtres impérieux montrent leur désarroi en faisant succéder les injures aux railleries. Si l'on persévère dans la politique de Home Rule n'excluant pas l'Ulster, la guerre civile doit être envisagée.

Qu'on ne s'y trompe pas, personne n'ignore que, si admirable que soit le courage des loyalistes, les troupes de volontaires ne pourraient résister à l'armée régulière, si elle était envoyée contre eux. Mais c'est là qu'est toute la question. Le gouvernement osera-t-il envoyer des régiments britanniques combattre ceux dont le seul crime fut d'être de loyaux sujets et de vouloir rester unis à la mère-patrie? En agissant ainsi, il se rendrait odieux, puis la cause de l'Ulster compte dans l'armée de nombreuses et chaudes sympathies et les troupes de Sir Edward Carson n'ont pas eu de peine à trouver des cadres parmi les officiers ayant quitté l'activité. Voilà pourquoi, depuis quelque temps, des bruits de compromis circulent : le gouvernement se rallierait volontiers à une politique de temporisation, mais il ne faut jamais oublier qu'il n'est pas libre, que le vrai maître c'est Mr. Redmond et que ce dernier entend imposer l'autorité du Parlement de Dublin aux unionistes d'Ulster, pour la bonne raison que cette province est la plus riche et qu'on a besoin de leur argent pour constituer un gouvernement qu'ils abhorrent.

L'avenir immédiat est inquiétant et de gros nuages s'accumulent à l'horizon, mais il faut convenir que la politique adoptée par Sir Edward Carson et Mr. F. E. Smith, qui a toujours été à ses côtés dans cette affaire, était la bonne. Elle fournit même un exemple à méditer. Au point de vue strictement légal et constitutionnel, il est contestable d'organiser une force armée pour défendre ses propres droits, mais c'est aussi dans les cas désespérés le seul moyen d'obtenir quelque chose. Dilemme embarrassant, mais dont il ne faut pas s'inquiéter quand on est nombreux et résolus; dans ce cas de conscience, on n'a qu'un seul justificateur : le succès, mais il a l'avantage de tout absoudre. Le 10 octobre dernier, Mr. F. E. Smith, continuant l'admirable campagne qu'il mène dans tout le pays, parlait à West Bromwich; il rappelait qu'en 1864, quand le *Reform Bill* était en péril, Mr Chamberlain menaçait de marcher sur Londres avec 100.000 hommes venus de la région de Birmingham. Mr. Gladstone était invité à blâmer cette attitude et l'homme d'État, peu suspect d'amour pour les moyens brutaux, répondait : « *Je regrette d'avouer que, si l'on n'avait jamais parlé dans les crises politiques au peuple de ce pays que de haine de la violence, d'amour de l'ordre, si l'on ne lui avait conseillé que la patience, ce pays n'aurait jamais connu la liberté.* »

Du moment que les loyalistes d'Ulster sont résolus à aller jusqu'au bout,

et tous ceux qui les connaissent ne doutent pas qu'ils ne soient prêts à sacrifier leur vie, la politique adoptée par eux est la seule efficace. Ils vont moins loin que Mr. Gladstone; car eux n'attaquent pas, ils se contentent de pratiquer la résistance passive, et celle-ci est à peine extra-légale.

Ils ont déjà un résultat acquis : le gouvernement est acculé ou à céder, ou à consulter le pays dans des élections générales et dans des conditions pour lui défavorables, ou à aller de l'avant et à affronter une catastrophe. Le vieux parti libéral ne survivrait pas à l'odieux dont il se couvrirait par l'adoption de mesures violentes : dans son intérêt même et en souvenir des services rendus à l'Angleterre par les hommes d'État qui s'en sont réclamés, il faut souhaiter qu'une lutte fratricide soit épargnée. Il est superflu d'insister sur les dangers qu'elle ferait courir à la Grande-Bretagne et à la paix européenne, raison majeure pour que personne à l'étranger ne se désintéresse du sort de la cause unioniste.

Sir Edward Carson a eu le mérite d'utiliser les sentiments profonds d'amour de la liberté politique et religieuse gravés au cœur des loyalistes d'Ulster. En réaliste qu'il est, il a su en tirer parti et leur faire rendre le maximum de résultats : lui et les siens sont prêts au point de vue politique et militaire. Il sera facile d'étouffer dans le sang leurs légitimes protestations, mais le procédé sera dangereux et il est probable qu'on fera tout pour n'y pas avoir recours. C'est grâce à lui qu'un peu d'espoir est encore permis ; il a fait ce qu'il a pu, c'est aux modérés des deux partis à s'entendre et à imposer une solution. Pour toute personne non aveuglée par la passion, ce Bill de Home Rule voté par les Communes dans deux sessions consécutives, est un défi au bon sens et une provocation à la guerre civile. Tous ceux qui ont au cœur le respect des libertés et des croyances religieuses et qui s'intéressent aux peuples injustement traités suivent avec émotion la belle campagne d'indépendance et de patriotisme à laquelle sir Edward Carson, le représentant au Parlement de l'Université de Dublin, aura eu l'honneur d'avoir attaché son nom.

V

La gravité de la question du Home Rule ne peut être niée et les optimistes les plus convaincus sont contraints d'envisager avec crainte les événements que réserve 1914.

On aurait tort de perdre tout espoir et de s'abandonner au découragement. L'attitude de l'Ulster met un atout précieux aux mains de ceux qui défendent sa cause en Grande Bretagne, et ceux-ci ont sur leurs adversaires l'avantage d'être à peine moins nombreux au Parlement et d'y présenter une cohésion, qu'en ses plus beaux jours n'a pas connue la coalition. Le bloc unioniste est autrement solide que ce mur étayé formé de pierres disparates qu'est la majorité.

Sous la conduite de son leader, Mr. Bonar Law, l'opposition, sans négliger la politique sagement réformatrice et démocratique, qu'elle n'a pas

seulement préconisée, mais qu'elle a commencé de réaliser quand elle était au pouvoir, a pris en main la cause de l'Union et en dépit des intrigues et des diversions tentées par les radicaux, la portera devant le pays. En cas d'urgence, selon la phrase connue de Lord Randolph Churchill : « *Ulster will fight and Ulster will be right* (l'Ulster se battra et l'Ulster aura raison) ; mais il est mieux d'espérer qu'il n'aura pas besoin d'avoir recours aux moyens extrêmes. La conciliation est encore possible et Mr. Bonar Law a déclaré avec loyauté qu'il n'y était pas opposé. Sir Edward Carson a confirmé les paroles du chef de son parti ; ce qu'ils exigeront seulement, c'est la sincérité et la reconnaissance de certains droits imprescriptibles. Le mieux serait d'en appeler au pays, mais le gouvernement n'a pour cette solution que peu d'enthousiasme et il voudrait ne pas faire les élections l'année prochaine.

Pourtant la meilleure des solutions, ce serait l'arrivée au pouvoir du parti unioniste, [illegible] montré le meilleur ami de l'Irlande : outre ses réformes soc[illegible] [illegible]me-Uni a profité, il a, en 1896, fait voter une loi acc[illegible] [illegible]onstruction de lignes de chemin de fer dans les plus [illegible] [illegible]de, et les fermiers ont pu améliorer leur culture p[illegible] [illegible] se multipliaient ;

La même année, une loi e[illegible] [illegible]a vente des terres en Irlande, prélude de la grande réforme a[illegible] [illegible]ne autre sur la santé publique en Irlande ;

En 1898, il se préoccupait des enfants pauvres de l'île ;

Enfin en 1903, sous le gouvernement de Mr. Balfour, était votée la grande loi agraire qui allait transformer la situation économique et sociale du pays : l'*Irish Land Act* prévoyait une avance de £ 120.000.000 de la part du *Treasury* aux tenanciers irlandais pour l'achat des terres qui leur étaient louées. Une série de petites propriétés allaient se constituer et un remède efficace était apporté au malaise économique, cause de la grande émigration des Irlandais. La réforme fit rapidement sentir son effet bienfaisant. C'est alors que se manifesta d'une manière éclatante l'influence désastreuse du politicien nationaliste ; ce qu'il veut, c'est la prolongation de la misère engendrant le mécontentement et l'agitation. Quand le fermier avait acheté sa terre et sa maison, il cessait de contribuer aux fonds du parti irlandais et de la *National League ;* dès septembre 1906, Mr. J. Dillon parlant à Swinford, se plaignait avec amertume et cynisme des résultats apaisants de l'achat des terres. Les nationalistes n'allaient pas tarder à mettre à profit leur influence sur le gouvernement radical pour le faire cesser. Ils venaient une fois de plus de manifester leur souci du bien-être de leurs compatriotes. Quelques-uns d'entre eux furent cependant d'avis de profiter des avantages énormes faits aux Irlandais par les unionistes : ils y voyaient le commencement d'une réconciliation définitive : ainsi se forma le petit groupe, trop peu nombreux, des nationalistes indépendants dirigés par Mr. W. O' Brien et qui réussit à faire élire quelques députés dans la région de Cork, à la grande colère de Mr. Redmond.

Ceux-ci avaient compris qu'il y avait là un palliatif sérieux à la plaie de l'émigration dont se plaignent les Irlandais. Bien des émigrants partis au

Canada, pleins d'espoir, en sont revenus amèrement désillusionnés, et ceux qui ont au moins pu bénéficier du retour au pays natal ne sont pas souvent les plus malheureux. On commence à s'apercevoir des avantages qu'il y a à gagner sa vie chez soi, plutôt que d'aller tenter fortune en Amérique, pour végéter dans les bouges des grandes cités du Nouveau-Monde. La petite propriété de plus en plus généralisée aurait permis de maintenir la population en Irlande et d'augmenter la production du sol. Les politiciens ont trouvé moyen de « saboter » la réforme. Le retour au pouvoir des unionistes signifierait la reprise de l'achat des terres, ce qui est autrement urgent et utile que le Home Rule.

Le parti que dirige avec tant d'autorité Mr. Bonar Law est le seul capable de résoudre la question irlandaise, si imprudemment envenimée par un gouvernement soucieux avant tout de se maintenir au pouvoir. Le public paraît s'en rendre compte, puisque les élections partielles sont des triomphes unionistes. Dans une affaire de cette gravité, s'il est bon de préparer dès aujourd'hui la victoire électorale, il n'est pas mauvais non plus de prendre quelques autres précautions. Les loyalistes, sacrifiés par les radicaux, l'ont pensé et on ne peut que souhaiter que l'avenir leur donne raison.

Pierre GALICHET.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE — DIXIÈME ANNÉE

100e et 101e livraisons (janvier-février 1913).

Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Errata. — Les cours de science sociale. — Les réunions mensuelles. — La collaboration des membres de province. — Le maître du pain, par Paul Roux. — Une conférence sur le Maroc. — Bibliographie. — Les tables des matières. — Livres reçus.

102e livraison (mars 1913).

Nouveaux membres. — Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — La réunion annuelle. — La collaboration des membres de province : le Dauphiné; le mouvement coopératif en Angleterre et la Coopérative Wholesale Society; la ville moderne, par G. Hottenger. — La société de Crédit immobilier de l'arrondissement de Lille, par Jules Scrive-Loyer. — A propos des Boy scouts. — Bibliographie. — Livres reçus.
Organisation du S. V. — *Le S. V., ce qu'il est et ce qu'il veut être.* — Le service de vulgarisation de la Science sociale. — Avantages que nous avons tous retirés de la Science sociale. — Pourquoi vous devez tous aider le S. V. et comment vous pouvez le faire. — La réponse que nous attendons de vous; nos propagandistes. — Distribution des circulaires du S. V. — Ce que seront nos circulaires. — Un guide compétent pour les nouveaux venus. — Notre appel final à tous les amis de la science sociale.

103e livraison (avril 1913).

Nouveaux membres. — Congrès annuel. — Les réunions mensuelles. — Enquête sur le Pays. — Les types familiaux : Correspondance de M. Champault et réponse de M. Descamps. — Le fermier nantais, par Mlle Hostingue-Desplanques. — Bibliographie. — Livres reçus.

104e livraison (mai 1913).

Nouveaux membres. — Errata. — Au sujet d'une controverse de science sociale et de géographie humaine. — Les réunions mensuelles. — Le droit et la science sociale, par Paul Roux. — Une maison de commerce en Extrême-Orient, par Hous. — Bibliographie. — Comptes rendus de la Presse. — Livres reçus.

105e livraison (juin 1913).

Nouveaux membres. — Réunions mensuelles. — Congrès de la science sociale, mai 1913 (compte rendu de la séance d'ouverture et des séances de travail). — La science sociale appliquée aux études historiques, par Ph. Champault. — Bibliographie. — Revue de la Presse. — Livres reçus.

106e livraison (juillet 1913).

Réunions mensuelles. — Congrès de la Société de Science sociale (compte rendu des séances de l'après-midi). — La formation de la personnalité dans les « Landerziehungsheime », par R.-J. Barotte. — Livre reçu.

107e et 108e livraisons (août-septembre 1913).

Nouveau membre. — Errata. — Le système Taylor d'organisation du travail, par P. Descamps. — La question d'apprentissage, par G. Olphe-Galliard. — La question des gens de couleur aux Etats-Unis, par L. Poinsard. — La hiérarchie des besoins, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

109e livraison (octobre 1913).

Nouveau membre. — A propos de méthode, par G. Blanchon. — Le retour au livre de famille, par E. Pierret. — Livres reçus.

110e livraison (novembre 1913).

Erratum. — Réunion mensuelle de la Science sociale. — Le cours de science sociale. — A propos du village à banlieue morcelée, par L. Gérin, avec une réponse, par P. Descamps. — Le prix Bordin décerné à M. Olphe-Galliard. — Le prix Mercet. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : Chronique agricole. — La main-d'œuvre agricole, par Paul Roux.

111e livraison (décembre 1913).

Nouveau membre. — Les réunions mensuelles. — Le mouvement des écoles nouvelles. — Les cours de science sociale. — Étude de la religion d'après la méthode d'H. de Tourville. — Nécrologie. — Préface de l'ouvrage de M. Descamps sur l'Angleterre, par P. de Rousiers. — Les fonctions de la Cité. — A propos de méthode, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin. — Le Home-Rule irlandais, par Pierre Galichet.

JANVIER 1914 112e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — Le village à banlieue morcelée : le problème de l'installation sur le sol, par P. Roux ; le problème de l'agglomération, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus. *Chronique des transports maritimes*, par Paul de Rousiers. — Fonction prépondérante des transports maritimes dans le commerce extérieur de la France ; baisse constante du fret, sa cause principale, son importance : éléments influant sur les variations de taux du fret : longues périodes de dépression et périodes courtes de hausse ; le lien entre le commerce national et le pavillon national ; la réforme des droits de quai.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la Société, ne figurent pas sur cette liste.

PARIS

Louis Adelphe, boul. Raspail, 272.
D. Alf. Agache, rue Eug.-Flachat, 11.
Alfred Agache, rue Weber, 14.
Mme la comtesse d'Aiguy, quai Voltaire, 17.
Alexandre André, rue d'Aguesseau, 20.
M. Aubry, rue de Hambourg, 14.
l'Avezac de Castéra, rue d'Assas, 11.
P. Babonneau, rue des Volontaires, 24.
L. Bacle, ingénieur, square Maubeuge, 3.
Georges Baelen, rue de Rennes, 144.
M. Baud, rue Gay-Lussac, 37.
Belleville, rue Boursault, 32.
E. Benoit, industriel, rue Oberkampf, 84.
Charles Bessand, avenue Victor-Hugo, 59.
Paul Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
Jean Bessand, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.
G. Blanchon (Michel-Mérys), rédacteur au *Journal des Débats*, rue de Condé, 20.
Jules Bocquin, ingénieur des Arts et Manufactures, avenue de Wagram, 157.
Jean Borderel, rue de Clignancourt, 135.
Bouchié de Belle, faubourg St-Honoré, 217.
Paul Bureau, professeur de droit, rue du Cherche-Midi, 83.
Paul Buron, rue Madame, 41.
R. S. Carmichael, rue St-Florentin, 1.
E. Castan, rue Mozart, 5.
Causse, rue du Val-de-Grâce, 9.
M. Chopard, rue Cail, 16.
Emile Coppeaux, rue du Général-Foy, 6.
J.-A. Corteggiani, rue de Rennes, 87.
Paul Descamps, secrétaire de la Rédaction de la *Science sociale*, rue Jacob, 56.
Le Directeur du *Musée social*, rue Las-Cases, 5.
Eugène Dubern, rue St-Dominique, 25.
Amédée Dufaure, av. des Champs-Élysées, 116 *bis*.
Augustin Dufresne, rue de Montbel, 4.
André Duméril, rue du Montparnasse, 25.
Auguste Ferrand, rue Lalo, 18.
Maurice Firmin-Didot, éditeur, boul. St-Germain, 272.
Robert Firmin-Didot, boul. St-Germain, 272.
Fougère, avenue Rapp, 41.
Charles-Félix Fournier, rue de l'Université, 119.
Vicomte Henry de France, rue de Lille, 55.
Pierre Galichet, boulevard du Montparnasse, 19.
Gauthier-Villars, rue Vaneau, 9.
Mlle Genevoix, rue de Poissy, 15.
M. Godard, av. de la République, 1.
L. Godeville, rue de Presbourg, 15.
Paul Godeville, rue de Rivoli, 158.
E. Grandjean, rue Murillo, 8.
Comte Pierre d'Harcourt, rue Vaneau, 11.
M. Haudricourt, rue de Lubeck, 25.
L'abbé H. Hemmer, rue Mozart, 61 *bis*.
Mlle Hostingue-Desplanques, square de la Motte-Piquet, 20.
Gustave Huard, avocat à la Cour d'appel, rue de Lille, 83.

M. Isambert, boul. de Latour-Maubourg, ss *bis*.
L'abbé Jouin, curé de St-Augustin, av. Portalis, 8.
Cte Lad. Karoldi, quai d'Orsay, 41.
Jean Lesage, avenue de la Motte-Picquet, 48.
M. de Lanzac de Laborie, rue de Bourgogne, 12.
M. Laudet, boul. Malesherbes, 27.
Georges Laurent, rue Mizon, 4 *bis*.
Robert Le Bret, avocat, av. Marceau, 2.
P. Lefebvre-Dibon, boul. Émile-Augier, 50.
Robert Legay, rue Cazotte, 2.
Paul Lemonnier, rue Taitbout, 80, Pavillon 6.
E. de Loisy, avenue de La Bourdonnais, 40.
René Lollier, rue Molitor, 55.
Pierre Lyautey, rue d'Assas, 87.
Tommy Martin, rue Frédéric-Bastiat, 3.
Louis Maurec, rue de Tournon, 8.
Louis Monnier, banquier, rue de Monceau, 33.
Armand Parent, rue de l'Université, 37.
L'abbé G. Picard, rue de la Sorbonne, 2.
Émile Pierret, rue de Courcelles, 115.
Robert Pinot, av. Henri-Martin, 109.
A. Pochet, rue de Beaune, 3.
Is. Polako, rue du Ranelagh, 125.
Mme Provot, boul. de Courcelles, 82.
M. Rouff, rue de l'Entrepôt, 13.
Paul de Rousiers, président de la Société Internationale de Science sociale, rue de Bourgogne, 19.
Paul Roux, avenue Duquesne, 27.
Dr Sabouraud, rue Miromesnil, 62.
M. de Saint-Croix, rue des Saints-Pères, 11.
Saint-Paul de Sinety, rue Richer, 19.
Saint-Pierre, boul. St-Germain, 174.
Seignette, rue de Tournon, 12.
Charles Sustrac, rue de Varenne, 18.
J. Tachon-Labrèche, rue St-Dominique, 116.
M. Thiéry, rue Censier, 37.
L. de Tocqueville, rue de Siam, 15.
Dr Henri Triboulet, médecin des hôpitaux, av. d'Antin, 25.
Dr Jules Tribet, rue de Compiègne, 2.
M. Henri Turquet, av. Victor-Hugo, 95.
Paul Vanuxem, rue de Vaugirard, 100.
Philippe de Vilmorin, rue Boissière, 66.
V. de Vulitch, rue Crevaux, 5.
Joseph Wilbois, rue José-Maria-de-Hérédia, 6.

FRANCE : DÉPARTEMENTS

Ain

Richard, industriel, à Jujurieux.

Aisne

[illegible] Robert, 7, place Saint-Christophe, à Soissons.
Guillemin, ingénieur-agronome, St-Geneviève, par Soissons.
Tallaumont (Dr de), château de Festieux, à Festieux.

Allier

Mesuré (Charles), ingénieur-conseil de la Cie le Châtillon, à Montluçon.

Alpes-Maritimes

Daupiat (E.), 4, rue de la Paix, à Nice.

Ardèche

Lafarge (Albert de), directeur de l'Usine de Lafarge, à Viviers.

Belfort (Territoire de)

Garreau (L.), directeur de banque, 23, rue Scheurer-Kestner, à Belfort.

Bouches-du-Rhône

Azambuja (G. d'), rue Florac, 13, à Marseille.
Dechamp (F.), 18, rue de la Bibliothèque, à Marseille.
Hubert (M.), ingénieur, 200, avenue du Prado, à Marseille.
Lachesnais (E. de), château du Roucas-Blanc, Corniche, 101, à Marseille.
Montaudoin (de), 57, cours Pierre-Puget, à Marseille.
Prat (Louis), 167, rue Paradis, à Marseille.
Rocca (G.-J.), 28, rue Nicolas, à Marseille.

Calvados

Allainguillaume (Louis), quai de la Londe, à Caen.
Astoul, 6, rue des Carrières-Saint-Julien, Caen.

Charente

Avenol (J.), à Saint-Gervais, par Nanteuil-en-Vallée.
Préville (A. de), château de Bonethères, par Chabanais.
Réau (R.), 70, rue d'Alger, à Cognac.
Toulzaud (Daniel), avocat, Rempart de l'Est, à Angoulême.

Charente-Inférieure

Berthelot (Jean), ancien notaire, rue de l'Aire, à Saintes.
Bouygues (Joseph), 17, Chaussée du Calvaire, à St-Jean-d'Angely.
Bures (Maurice), avocat, à Saintes.
Canaud (Lucien), 32, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Dahl (Oscar), à La Rochelle.
Mme Orbigny (Alcide d'), 2, rue St-Côme, à La Rochelle.
Pfeiffer (Gaston), 26, rue Villeneuve, à La Rochelle.
Poncin, propriétaire, à Brisambourg.

Cher

Corbin de Mangoux, à Vorly, par Levet.

La Vèvre (Henri de), château de La Vèvre, par Dun-s.-Auron.
Toytot (H. de), château de Bar, par Nérondes,

Côte-d'Or

Poupon (Henry), 32, rue de la Liberté, à Dijon.

Dordogne

Montcheuil (Paul de), château de Montcheuil, par Nontron.

Eure

Agache (Auguste), à Bizy-Vernon.
Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, par Verneuil.
Clermont-Tonnerre (Mis de), château de Glisolles, par La Bonneville.
Demolins (Mmr), à La Guichardière, par Verneuil.
Demolins (Mlle Camille), à La Guichardière, par Verneuil.
Demolins (Mlle Hélène), à La Guichardière, par Verneuil.
Desmonts (abbé), au Grand Séminaire, à Bernay.
Gamble (abbé), aumônier à l'École des Roches, par Verneuil.
Hervey, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.
Jannin (Georges), à l'École des Roches, Maison des Sablons, par Verneuil.
Maistre (Cte de), château de Tourville, par Pont-Audemer.
Marty (Henry), professeur à l'École des Roches, par Verneuil.
Storez (Maurice), 36, rue des Tanneries, à Verneuil.
Tourville (Mme de), château de Tourville, par Pont-Audemer.

Eure-et-Loir

Firmin-Didot (Mlle), au château d'Escorpain, par Laons.
Mareuil (Baron de), lieutenant-colonel au 1er Chasseurs, à Châteaudun.
Waddington (Ch.), château de Vert-en-Drouais, par Dreux.

Garonne (Haute-)

Encausse de Labattut (B. d'), 4, allée St-Étienne, à Toulouse.
Lavalette (R. de), château de Cessales, par Villefranche-de-Lauragais.
Laye (abbé), rue Tolosane, 12, à Toulouse.
Mertz (abbé), curé de Marquefave, par Carbonne.
Saint-Raymond (Edmond), rue des Paradoux, 51, à Toulouse.

Gers

Cassaigneau (M. Dr), à Montréal-du-Gers.

Gironde

Feuillade de Chauvin (A.), 101, cours du Jardin-Public, à Bordeaux.

Hérault

Vernazobres (Henri), à Baboulet, par Capestang.

Ille-et-Vilaine

Gauthier (G.), 18, rue de la Fosse, à Saint-Malo.
La Lande de Calan (Ch. de), à Saint-Grégoire, par Rennes.
Villarmois (Cte de la), château de Trans, par Pleine-Fougères.

Indre-et-Loire

Dauprat (A.), Le Breuil-St-Michel, par Chedigny.
Lecointre (Cte P.), château de Grillemont, par Ligueil.

Landes

Causse (Louis), Villa Lahitte à Bordères, par Grenade-sur-l'Adour.

Loir-et-Cher

Silvestre, 4, place du Château, à Blois.

Loiret

Brun (Henri), publiciste, à Briare.
Champault (Ph.), à Châtillon-s.-Loire.
Court (René), château du Petit-Moulin, par Les Choux.
Delafoy (C.), à Mainvilliers, par Malesherbes.
Fougeron (Paul), rue Bretonnerie, 55, à Orléans.
Thiercelin (Jean), à Pithiviers.
Yver-Bapterosses (A.), industriel, à Briare.

Lot

Couderc (Henri), à Cahors.
Marquès (Georges), avocat, à Castelnau-de-Montratier.

Lot-et-Garonne

Garas (J.), à Mézin.

Maine-et-Loire

Ballu (Louis), à Parnay, par Montsoreau.
Butte (H.), capitaine-instructeur à l'École de cavalerie, à Saumur.
L'Estoile (Jean de), 53, rue Toussaint, à Angers.
Nonneville (Vte de), 24, rue du Bel-Air, à Angers.
Reichard (Mme la Générale), château de la Gaudinière, par Allonnes.

Manche

Posiel, 21, rue Amiral-Courbet, à Cherbourg.

Marne

Lalle (Maurice), 30, rue du Pont, à Vitry-le-François.

Marne (Haute-)

Rousiers (Pierre de), à Bienville, par Eurville.

Mayenne

Robien (Cte de), château de Montgiroux, par Alexain.

Meurthe-et-Moselle

Blin, 175, rue de Mon-Désert, à Nancy.
Hottenger (Georges), 14, rue des Tiercelins, à Nancy.
Melin (G.), 39, rue de Boudonville, à Nancy.
Teillais (E. de la), 13, rue des Carmes, à Lunéville.

Meuse

Delattre (Georges), à Auzéville, par Clermont-en-Argonne.

Nièvre

Dasse (Abbé J.), curé à Pougues-les-Eaux.

Nord

Bigo-Danel, 95, boul. de la Liberté, à Lille.
Coquelle (Félix), à Rosendael.
Koszul (A.), 172, boulevard Carnot, à La Madeleine.
Pilate (Henri), 22, rue Négrier, à Lille.
Reboux (A.), directeur du *Journal de Roubaix*, à Roubaix.
Scrive-Loyer (Jules), 294, rue Gambetta, à Lille.
Valdelhare fils (G.), 6, rue des Fossés-Neufs, à Lille.

Oise

Dr Leclat, directeur de l'École de l'Ile-de-France, à Liancourt.
Rouol (A.), professeur à l'École de l'Ile-de-France, à Liancourt.
Wessel (Robert), professeur à l'École de l'Ile-de-France, à Liancourt.

Orne

Loisy (J. de), 24, place Saint-Léonard, à Alençon.

Pas-de-Calais

Assel (G.), ingénieur de la Cie des Mines de Vicoigne et de Nœux, à Verquin, par Béthune.
Delcat (Paul), agriculteur, à Bois-en-Ardres, par Ardres.
Furne (Constant), à St-Léonard, par Pont-de-Briques.
Jenart (Paul), 60, rue Damrémont, à Boulogne-sur-Mer.
Ledoux (abbé A.), curé à Guemps.
Rivenet (Victor), fabricant de chicorée, à Vieille-Église.

Puy-de-Dôme

Roux (Ferdinand), château de Javode, par Issoire.
Roux (Paul), château de Javode, par Issoire.
Tallon (Ch.), 19, rue Marivaux, Riom.

Pyrénées (Basses-)

Butel (Fernand), 14, rue Marca, à Pau.
Guilhem (Eug.), 12, place Gramont, à Pau.

Pyrénées (Hautes-)

Gastebois (Louis de), villa Marie-Albert, à Lourdes.

Pyrénées-Orientales

Jan (Louis), villa St-Valentin, Amélie-les-Bains.
Le Chanoine J. Parmentier, à Perpignan.

Rhône

Bridieu (Marquis de), 1, rue de Créqui, à Lyon.
Cadot (Jean), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Cadot (Pétrus), 9, quai de la Guillotière, à Lyon.
Constantin, capitaine, 65, cours Lafayette prolongé, à Lyon-Villeurbanne.
Guinet fils (A.), 13, rue du Griffon, à Lyon.
Paquet (Pierre), 46, rue de la Charité, à Lyon.
Roux (abbé Joseph), Belleville-s.-Saône.
Villard, 6, quai d'Occident, à Lyon.

Saône (Haute-)

Gasser (A.), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Mantoche.

Saône-et-Loire

Jeannin-Naltet, Châlon-s.-Saône.

Seine

Boullenger (H.), à Choisy-le-Roi.
Dubois (L.), 51, rue Sadi-Carnot, à Puteaux.
Durbet, 7, avenue Schneider, à Clamart.
Francis (G.), abbé, 126, avenue de Paris, à Saint-Denis.
Géral (Henri), 23, avenue de l'Asile, à St-Maurice.
Tanquerey, École supérieure libre de théologie, 59 *bis*, rue Ernest-Renan, à Issy-les-Moulineaux.

Seine-Inférieure

Amblard (Émile), ingénieur, 2, rue Toustain, Dieppe.
Baillard (abbé), professeur d'histoire à l'Institution Join-Lambert, à Rouen.
Buas (A), 33, rue Gustave-Cazavau, Le Havre.
Dufresne (Robert), Manoir de Calmont, par Dieppe.
Favé (P.), 14, rue de l'Écureuil, à Rouen.
Houdard (Ad.), receveur particulier des finances, à Neufchâtel-en-Bray.
Laroche (Joseph) château des Lesques, par Martainville-Epreville.
Lefèvre (Frédéric), 1, rue du Champ-des-Oiseaux, à Rouen.
Lenglet, 21, place Thiers, à Fécamp.
Maubec (abbé), curé, à Esteville, par Cailly.
Mouquet (B. R.), 3, place Nationale, à Dieppe.

Seine-et-Marne

Dr Amieux, à Vaires.
Gérard (abbé), curé à Esbly.
Lemercier (Maurice), Le Port-Montain, par Hermé.
Thomine (Ed.), Les Marnières, à Combs-la-Ville.
Tissier (Paul), 5, place de la Gare, à Melun.

Seine-et-Oise

Bailhache (Dr), à Dourdan.
Bouts (Maurice), 6, place Édouard-Laboulaye, à Versailles.
Hallouin (L.), 39, avenue de Paris, à Versailles.
Klein (F.) (abbé), 12, rue de Vélizy, à Bellevue.
Lebouteux (Mme), 21, rue Ste-Victoire, à Versailles.
Legrelle (Jacques), 39, rue Berthier, à Versailles.
Mermilliod (Émile), La Grange des Noues, par Goussainville.
Nivard (Paul), 11, parc de Montretout, à St-Cloud.
Olphe-Galliard (G.), 12, rue de Vélizy, à Bellevue.
Raffestin (Ferd.), receveur de l'Enregistrement, à Palaiseau.
Royer, banquier, à Dourdan.

Somme

Gelin, 79, chaussée Marcadé, Abbeville.
Gourdet, 112, rue Laurendeau, à Amiens.

Tarn

Carbonnières (Carles de), 1, rue du Consulat, à Castres.
Tournier (Henri), à Aiguefonde, par Mazamet.

Var

Chatillon (Ch.), à St-Maximin.

Vendée

David (Aristide), St-Michel-en-l'Herm.
Joffrion (Dr), à Bénet.

Haute-Vienne

David (Gaston), Les Biards, par Glandon.
Soury-Lavergne (H.), à Rochechouart.

Vosges

Decosse (Paul), avocat, à Neufchâteau.
Peters (Paul), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Peters (Victor), industriel, rue de Provence, à Épinal.
Rasquin, instituteur, à Puzieux, par Mirecourt.

Yonne

Saffroy (Louis), notaire, Brienon-sur-Armançon.

ÉTRANGER

Europe. — Angleterre. — F. Bertholon, négociant, Christchurch Road, 8, Streatham Hill, London S. W.
Brasier de Thuy, 53, Redcliff Gardens South Kensington, Londres S. W.
J. Delpech de Frayssinet, vice-consul de France, au consulat de France, Glasgow.
Jules Demolins, 57, Gracechurch Street, Londres E. C.
Géo. Grégoire, 109, Pershore Road, Birmingham.
Maurice Honoré, Shandon, Dyke Road, Brighton.
Pierre Lacroix, 5, Hargreave Villas Hartswood Road, Londres W.
C. S. **Loch**, professeur à Christ Collège, Drylaw Cottage, Little Bookham, Surrey.
Jean Périer, the Grove Boltons, 25, South Kensington, Londres S. W.
Charles Phalempin, 126, Cannon Street, Londres E. C.
Baron de Vomécourt, 76, The Drive, Hove, Brighton.

Autriche. — Mme Marya Piechocka, Ul. Baborego, 8, Cracovie.
Comtesse Karolji, à Fót (Hongrie).

Belgique. — L. de Buggenoms, avocat, 10, rue Courtois, Liége.
Paul Derihon, Loncin-lez-Liége.
Ernest Desenfons, avocat, rue du Mont-de-Piété, 11, Mons.
Albert Dumont, avocat, à Namur.
R. C. Escouflaire, 19, place Crombez, Tournai.
Pascal Lohest, avocat, rue Hayeneur, 530, à Herstal.
Victor Muller, 44, rue Le Titien, Bruxelles.

Charles SEPULCHRE-DOR, industriel, 378, rue Saint-Gilles, Liège.
François SÉPULCRE, industriel, place Saint-Jacques, Liège.
Louis SÉPULCRE, Herstal.

ESPAGNE. — Don Manuel ANTON, Jefe del Museo Antropologico, calle de Alfonso XII, Madrid.
Marquis DE CASTELAR, Magdalena, 12, Madrid.
Vte DE FELCOURT, à l'Ambassade de France, à Madrid.
Pedro G. Maristany, Rambla de Catalunya, 83 pral. Barcelone.
Trinitat MONEGAL, avocat, Carrer de Vergara, 11, 3er, Barcelone.
José MONEGAL y NOGUÉS, calle de Moncada, 19, Barcelone.
Martin ROGER, Palamos (Catalogne).
Albert THIEBAUT, Villanueva, 11, Madrid.

HOLLANDE. — Marcel LUC, ingénieur à Heerlen.

ITALIE. — Marquis d'AYALA VALVA, Rione Sirignano, 2, Naples.
L'abbé Giovanni CROVATO, professeur au Séminaire de St-Angelo de Brescia.
Comte RANUZZI SEGNI, Casalecchio di Reno, Cerretolo, Villa del Lauro.
Mlle Mariuccia RUSCONI, San Domenico di Firence.
Pippo RUSCONI San Domenico di Firence.

PORTUGAL. — Agostinho de CAMPOS, Villa Nina, Estoril.
Dr C. CHAMPALIMAUD, rua do Commercio, 92, Lisbonne.
Dr Ernest FLEURY, Rua Vasco da Gama 23, III Lisbonne.
Dr Miguel FONSECA, à Barcellos.
J. FRUCTUOSO DA COSTA, professeur au Séminaire, Vizeu.
Dr MENDES DOS REMEDIOS, bibliothécaire de l'Université, Coimbra.
Dr João PINTO DOS SANTOS, rua da Sociedade Pharmaceutica, Lisbonne.
L. PLA, Carcavellos.
Dr José Manoel RIBEIRO, Rocio 15, à Lisbonne.
Dr PEDRO F. DOS SANTOS, à Vizeu.
Dr SERGAS E SILVA, professeur à la Faculté de Médecine, Coimbra.
Dr WEISS D'OLIVEIRA, 176, avenida da Liberdade, Lisbonne.

ROUMANIE. — Valerin HELLEBI, professeur au Lycée National, 2, rue Hotin, à Jassy.

RUSSIE. — Louis ARQUÉ, vice-consul de France, à Moscou.
L. A. BELSAEFF, Panteleimonskaia oul. 14, Saint-Pétersbourg.
G. LEGRAND, administrateur de la Parfumerie Houbigant et Cie, Moscou.
Gaston VERTIER, consul général de France, à Varsovie.
Alexandre Zerguintzeff, membre de la Douma, Palais de Lauride, Saint-Pétersbourg.

SUISSE. — Léon **Poinsard**, Daxelhoferstrasse, 17, Berne.

TURQUIE. — Nafy ATOUFF, Dolay-Oba, Pendik-Constantinople.
Jacques HODARA, École de l'Alliance Israélite, Nazli, près Smyrne.
S. Exc. MAHMOUD KAHN, Ambassadeur de Perse, à Constantinople.
Rifaat BEY, ingénieur des chemins de fer Amassia (Turquie d'Asie).
S. Exc. SEMIH MUNTAZ BEY, Omer Abit-Han, Galata-Constantinople.
S. A. I. le Prince SABAHEDDINE, Kouroutchechmé, Constantinople.

Asie. — CHINE. — Dr CHABANEIX, professeur à l'École de médecine, Tien-tsin.
Rév. Père Vincent LEBBE, cathédrale Notre-Dame des Victoires, Tien-tsin.
Ch. JASSON, receveur des Postes françaises, à Shang-haï.
SAINT-PIERRE, Banque de l'Indo-Chine, à Pékin.

Afrique. — ALGÉRIE ET TUNISIE.
Mlle ADLER, 110, rue Michelet, Alger-Mustapha.
L'abbé BOTREL, à Essemane, près Béjà (Tun.).
René BOURGOIN, ingénieur-agronome, Domaine d'Amourah, prov. d'Alger.
Dr A. CUÉNOD, rue Zarkoum, 1, Tunis.
Philippe GADEN, 9, avenue Pasteur, à Alger.
Jules KRAYENBUHL, Colon-Agriculteur, Aïn-el-Asker (Tunisie).
MILLOUX (Marc), gendarme, El-Kantara-les-Gorges (Constantine).
Louis PETERS, propriétaire à Mahelma, près Alger.
L'abbé MAX RELLIER, curé de Mac-Mahon, Prov. de Constantine.
Émile REY, 1, rue Tanger, à Alger.
SAURIN, 120, rue d'Autriche, à Tunis.
MAROC. — E. REYNES, lieutenant au 9e Bat.on de Tirailleurs Sénégalais, à Casablanca.

AFRIQUE OCCIDENTALE. — Louis TAUXIER, administrateur colonial Oualugouya-Mossi, Haut-Sénégal, Niger.

AFRIQUE ORIENTALE. — Dr Cypriano Pereira da Silva, Juiz de Direito, Quelimane.

Amérique. — CANADA. — Dr L.-O. BOURNIVAL, 387, avenue Wiseman, Outremont Montréal.
Léon **Gérin**, Coaticooke, prov. de Québec.
Dr Emile NADEAU, hôpital de l'Immigration, B. P. Sans Bruit, Québec.

BRÉSIL. — Dr Ariowaldo A. DO AMARAL, rua Marquez de Itu, 12, São-Paulo.
Dr José AUGUSTO, 17, rua Barras da Victoria, Pernambuco.
Dr Coreolano BURGOS, Amparo, São-Paulo.
Ed. A. CAMARA, Caixa, 18, Bahia

Dr Arnaldo V. de Carvalho, rua Ipyranga, 8, São-Paulo.
Le Comte Dr Alfonso Celso, avocat, villa Petiote, Petropolis (Rio-de-Janeiro).
Dr **Silveira Cintra**, rua do Bom-Retiro, 23, São-Paulo.
Dr Victor Simoes Correa, rua Conselheiro Bento Lisboa, 160, Rio-de-Janeiro.
Dr Eugenio Egas, Caixa postal, 885, São-Paulo.
Arthur Ferreira Machado Guimaràès, rua Sete de Setembro, 113, 1e, Rio-de-Janeiro.
Dr F. Furtado Filho, Alameda do Triumpho, 42, São-Paulo.
Jacob Guyer, Casa Michel, rua 15 Novembro, São-Paulo.
Dr Domingos Jaguaribe, director do Instituto Psicho-Phisiologico, São-Paulo.
Col A. de Lacerda Franco, rua Conselheiro Nebias, 75, São-Paulo.
R. de Mayrinck, Ministère des Relations extérieures, Palais Itamaraty, Rio-de-Janeiro.
Fernando Luis Osorio, Caixa do Correio, 18, Pelotas.
Dr Alfredo Patricio, Amparo, São-Paulo.
Dr Calos Reis, rua Apa, 21, São-Paulo.
Ricardo Severo, 1, rue Fagué, São-Paulo.
S. Robertson, 40, Western Telegraph Caixa 1212, Rio-de-Janeiro.
Dr J. M. Rodrigues Alves, rua Maranhão, 21, São-Paulo.
Dr V. da Silva Freire, Caixa 18, São-Paulo.
Dr **Sylvio Romero**, rua Vera Cruz, 19, Icarahy-Wicthery, Est, do Rio-de-Janeiro.
Dr L.-G. da Silva Leme, rua da Liberdade, 45, São-Paulo.
Gabriel A. da Silva Oliveira, São-João da Boa Vista, São-Paulo.
Dr Alberto Torres, 298, rua Barata Ribeiro, Capacabana, Rio-de-Janeiro.
Dr José Maria Whitaker, 25, rua Conselheiro Furtado, São-Paulo.

Mexique. — Gonzalo **Camara**, calle 57, no 512, Merida, Yucatan.
Dr J.-E. Monjaras, 15, Calle Ezequiel Montes, Mexico, D. F.

République Argentine. — Étienne Baron, San Martin, 150, Buenos-Aires.
Antonio Freixas, calle Cangallo 1448, Buenos-Aires.

Haïti. — Raphaël Brouard, Grand'Rue, 120, à Port-au-Prince.
Mgr Conan, archevêque de Port-au-Prince.
Auguste Magloire, publiciste, Port-au-Prince.
Mgr Pichon, évêque, Port-au-Prince.
E. Sepe, 42, rue des Fronds-Forts, Port-au-Prince.

Uruguay. — Mme Carrau, Soriano 1436, Montevideo.
Pablo Fontaina, 1408, Misiones, Montevideo.
Louis J. Supervielle, banquier, Casilla, 76, Montevideo.

Océanie. — Miss Bessie Hancock, Victoria.
C. o. Mr. Archie Bullen, 7 Scott street, St-Kilda, Melbourne.
François Trinty, calle Renta, 7, Manille (Philippines).

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre Société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste ou en un chèque à vue sur Paris avant le 31 janvier, s'ils veulent éviter les frais de recouvrement.

Tous nos adhérents sont instamment priés de laisser des ordres à leur domicile pour qu'il soit fait bon accueil aux quittances qui leur seront présentées dans le courant du mois de février.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Robert Firmin-Didot, 272, boulevard Saint-Germain, Paris, présenté par M. Maurice Firmin-Didot.

M. Maurice Lalle, 30, rue du Pont, Vitry-le-François (Marne), présenté par M. Jean Périer.

M. Seignette, 12, rue de Tournon, Paris, présenté par le même.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine séance.

Ainsi que nous l'avons annoncé, la prochaine réunion aura lieu le *vendredi* 23 *janvier*, à 8 heures 3/4, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente. M. Louis Adelphe parlera sur *Les petites fabrications dans une région lorraine de l'ancien type*.

Compte rendu de la séance de novembre

M. Paul de Rousiers expose le rôle de l'élite dans les pouvoirs publics et résume les arguments principaux d'une thèse dont nos lecteurs trouveront les développements dans le présent fascicule.

M. Pierre Galichet : Le système politique français, en dépit de ses imperfections, permet aux représentants des intérêts d'un groupement ou d'une élite quelconque

d'exercer une influence directe sur les pouvoirs publics, car c'est surtout aux hommes politiques individuellement qu'on s'adresse. Dans les pays où fonctionne avec rigueur le système des partis, comme en Angleterre, il faut entrer dans un de ces groupements, en accepter tout le programme et renoncer à obtenir la moindre chose, tant que celui auquel on a accordé ses suffrages n'a pas la majorité au Parlement.

M. DE ROUSIERS : La tyrannie des partis est réelle en Angleterre, mais l'élite n'est pas hors de ces groupements qui sont très larges. Or, dans un groupement discipliné, l'élite joue un rôle important. L'exemple des Trade-Unions est concluant à cet égard.

M. GALICHET : Les ouvriers anglais ont obtenu peu de choses au point de vue politique. Les représentants des Trade-Unions au Parlement ont été contraints de faire surtout les affaires de la bourgeoisie radicale et non-conformiste.

M. DESCAMPS pense, au contraire, que les minorités ont souvent un grand pouvoir. La politique anglaise actuelle est conduite par deux minorités, les travaillistes et les Irlandais. En Angleterre, l'élite de la vie privée fait entendre sa voix dans les enquêtes parlementaires qui précèdent la confection des lois.

M. GALICHET remarque toutefois qu'en ce moment, il y a une tendance à ne pas écouter les vœux émis lors de ces enquêtes, comme le prouve la loi sur les assurances contre la maladie dans laquelle il n'a pas été tenu assez compte des intérêts des sociétés mutuelles.

M. ROUX : On constate, en France, un grand développement des organisations professionnelles. Elles exercent une influence notable, mais limitée aux intérêts purement professionnels, lesquels ne cadrent pas toujours avec les intérêts généraux. D'autre part, il arrive qu'un groupe restreint a plus d'influence qu'un groupe nombreux dans lequel il est plus difficile d'arriver à s'entendre. Exemple : les associations agricoles.

M. DE ROUSIERS : Il est, en effet, évident que l'intérêt collectif d'une profession ne coïncide pas avec l'intérêt général : néanmoins, il s'en rapproche plus qu'un intérêt purement individuel. La formation de grands groupements professionnels est donc désirable pour que l'intérêt général se dégage plus aisément des grands intérêts collectifs que des intérêts purement individuels.

M. BLANCHON : L'élite est une minorité ayant une grande influence ; elle doit souvent créer l'opinion en faisant violence aux idées du nombre.

M. DE ROUSIERS : Le rôle de l'élite, à ce point de vue, consiste surtout à donner une formule claire et réalisable aux aspirations confuses de la masse. De plus, l'accord est généralement plus grand parmi les représentants de l'élite que dans la masse.

M. OLPHE-GALLIARD : N'y aurait-il pas intérêt à introduire l'élite dans les pouvoirs publics ? La législation serait sans doute mieux faite.

M. DE ROUSIERS, dans sa conférence, a visé plutôt les parlementaires que les fonctionnaires. Il y aurait, en effet, intérêt à attirer l'élite dans les bureaux, mais le favoritisme a pour effet ordinaire de l'en éloigner.

LE VILLAGE A BANLIEUE MORCELEE

Problème de l'installation sur le sol.

A propos du village à banlieue morcelée, je voudrais soumettre aux lecteurs de la revue quelques observations recueillies dans la Plaine saxonne, en Auvergne et en Italie.

Je crois qu'il faut distinguer deux faits : l'agglomération en village et les servitudes culturales.

1° De ces servitudes je dirai peu de choses car, sur ce sujet, je sais pertinemment peu de choses. Sur les confins des Pays-Bas et de l'Allemagne j'en ai retrouvé des traces, un souvenir lointain. A Issoire, jusque vers 1870, existait le *ban* des vendanges, en vertu duquel on devait vendanger au jour fixé par l'autorité municipale les différents terroirs de la commune successivement. Cette coutume facilitait la surveillance du vignoble et la répression du maraudage ; elle régularisait la demande de

la main-d'œuvre; mais elle était une gêne assez grande pour les propriétaires ayant des parcelles dans les divers terroirs qui se voyaient dans l'obligation de faire plusieurs petites cuvées. Je n'ai jamais entendu parler, pour les gros villages agglomérés et à banlieue morcelée des environs d'Issoire, d'une contrainte quelconque relative à l'assolement. En fait, en raison des servitudes de passage, deux ou plusieurs voisins peuvent avoir avantage à faire la même culture, mais il n'y a pas d'astreinte générale : si elle a existé jadis, le souvenir semble s'en être perdu. Nombre de villages ont bien des troupeaux communaux, mais je vois dans cette pratique un fait d'association libre qui dénote plutôt une aptitude à la discipline volontaire, à l'action concertée caractéristique de la formation particulariste. (Je ne prétends pas que le paysan auvergnat soit particulariste.) Ces troupeaux exercent la vaine pâture sur les chaumes, mais il n'existe aucune servitude de jachère. La campagne, en été, présente l'aspect d'un damier bigarré accusant nettement la diversité des cultures dans les parcelles contiguës.

2° L'agglomération en village et le morcellement sont deux faits presque toujours concomitants. Il est rare qu'un domaine important, d'un seul tenant, ait ses bâtiments dans un village. Cette situation indique presque toujours que le village, habité jadis par des serfs et des tenanciers, s'est bâti sur un domaine seigneurial dont le domaine actuel constituait la réserve, le *domaine chef*. Beaucoup de villages ont probablement cette origine et souvent les derniers vestiges du domaine féodal ont disparu aujourd'hui [1].

Est-ce le morcellement qui est la cause de l'agglomération en village ou l'agglomération qui est la cause du morcellement? Pour avoir une réponse, interrogeons les faits, et si le lecteur veut bien me suivre dans la commune d'Auvergne que j'ai monographiée, il pourra assister à la naissance d'un village. Un domaine est vendu (jadis il pouvait être concédé à des tenanciers perpétuels); des acquéreurs paysans se présentent : chacun d'eux veut se constituer une exploitation indépendante; il désire donc un lot de chaque espèce de terres, bonnes, médiocres, pacages, prairies, bois, etc. Un domaine d'une cinquantaine d'hectares sera ainsi divisé en quinze ou vingt parcelles, souvent davantage, ces parcelles étant situées aux quatre points cardinaux du domaine primitif. Où vont donc s'installer les nouveaux propriétaires? Tout naturellement, autant que cela sera possible, dans les bâtiments dont ils auront acheté chacun une portion. S'ils sont obligés de construire, ils le feront à proximité de ces bâtiments, qui sont généralement situés au centre des terres, desservis par un chemin et alimentés en eau par une source, un puits, un ruisseau, une mare. Voilà donc constitué un hameau de trois, quatre, cinq feux. Chaque famille ayant très largement de quoi vivre, à la seconde génération, le partage en nature doublera ou triplera le nombre des maisons et des parcelles. L'amélioration progressive des terres, l'intensification croissante de la culture augmentant la productivité du sol, la population s'accroîtra encore, le morcellement s'accusera davantage et le petit hameau deviendra gros hameau ou petit village à banlieue morcelée.

Ce qui se passe sous nos yeux pour des domaines de quelques dizaines d'hectares situés en terrain assez pauvre a dû se produire déjà autrefois, et lorsqu'au centre d'un grand domaine féodal en sol riche se sont installés, appelés ou tout au moins favorisés par le seigneur, des tenanciers, ceux-ci ont pu, grâce à l'étendue des terres qui s'offraient à eux, à leur fertilité, à des défrichements, se multiplier beaucoup et constituer de gros villages de plusieurs centaines d'habitants, dont la banlieue est très morcelée. Je crois qu'on peut conclure que c'est le *morcellement qui est la cause de l'agglomération* et que le morcellement, actuel ou passé, a, en partie, *pour cause initiale l'enrichissement du paysan*, et pour *cause ultérieure l'accroissement de la population*.

L'agglomération peut être poussée plus ou moins loin. Si nous jetons les yeux sur

1. C'est le cas pour Aulhat. Cf. *Monographie d'une commune rurale de l'Auvergne* (*Sc. soc.*, 96e fasc.).

une carte du Puy-de-Dôme nous y verrons les gros villages abonder en Limagne dans la vallée de l'Allier et dans les vallées secondaires, partout où le sol permet des cultures riches, céréales, vergers ou vignes. Dans les régions granitiques du département, au contraire, dans le Livradois (entre l'Allier et la Dore) dans les environs de Thiers, on voit le sol parsemé de domaines isolés et de petits hameaux : les chefs-lieux de communes n'y comptent souvent que quelques maisons. La terre moins fertile, et le climat plus rude ne permettent pas à une population très dense de vivre sur le sol ; les domaines nobles ou bourgeois se sont maintenus plus longtemps ; le morcellement est moins accentué qu'en Limagne et l'agglomération reste à peine ébauchée. De la comparaison de ces deux contrées on peut, il me semble, tirer cette conclusion que *la fertilité du sol et la petite culture intensive favorisent le morcellement et l'agglomération.*

Je ne pense pas qu'en Auvergne le régime des eaux potables soit une cause déterminante dans le mode d'installation sur le sol de la *population,* c'est seulement une cause permissive. Assurément, dans les régions granitiques, les suintements, faibles d'ailleurs, sont très nombreux, mais dans la partie montagneuse et boisée du Livradois, les sources seraient assez abondantes pour alimenter de gros villages. Et, par contre, la région située entre les monts Dômes et le massif du Mont-Dore est très riche en eaux : les sources jaillissent partout; cependant la population n'est pas éparse, elle est agglomérée en villages souvent importants. L'observation démontre que ces villages sont dans des sites abrités, ce qui semble indiquer que le *climat froid* et la *violence des vents* sont ici le facteur déterminant du mode d'installation sur le sol. Dans la plaine de la Limagne, les sources font défaut et sont remplacées par des puits dont certains, en raison du site, doivent être très profonds. Toutefois je ne crois pas que la question de l'eau ait, même ici, toujours déterminé l'agglomération : beaucoup de gros villages sont dans des fonds de vallées où la nappe acquifère n'est certes pas profonde. J'ai sous les yeux une liste de vingt villages des environs d'Issoire qui, depuis 1895, ont fait aménager des fontaines, preuve que l'eau ne manque pas. Dans la Basse-Limagne, à Chappes, presque chaque maison possède son puits profond de sept à dix mètres et ne coûtant qu'une centaine de francs, et cependant toute la population est agglomérée en un village de 250 feux.

Je ne pense pas que l'origine de la race puisse être toujours invoquée comme facteur déterminant du mode d'installation sur le sol.

En Auvergne, nous rencontrons le gros village et le petit hameau, parfois même l'habitatio nisolée (fait assez rare, sauf lorsqu'il s'agit d'un domaine important, d'un domaine patronal). Cependant il n'apparaît pas que la population appartienne à des race sd'origines différentes, ni surtout que la formation particulariste ait fait sentir davantage son influence historique dans les régions des hameaux épars.

En Italie, et plus exactement en Toscane et en Ombrie, j'ai vu côte à côte de gros villages et des habitations isolées. Celles-ci sont presque toujours des métairies, au moins originairement. Dans les villages, gros comme de petites villes, habitent les prolétaires, les journaliers agricoles. Dans les Maremmes, dans la Sabine, on aperçoit de gros villages perchés sur des hauteurs difficilement accessibles et où l'eau manque totalement; dans la plaine, pas une maison. Si les hommes ont adopté une installation sur ce sol si incommode, c'est évidemment pour se mettre à l'abri des ennemis et de la malaria.

Dans la Plaine saxonne (en laissant de côté les Marschen où la population n'est peut-être pas de même origine), j'ai noté trois modes d'installation sur le sol. En Lünebourg, j'ai rencontré des villages, pas très considérables, à vrai dire, parce que le pays est pauvre, mais dont l'origine semble bien être la difficulté de trouver de l'eau dans un sol généralement très perméable. D'après une tradition qu'on m'a rapportée, le village d'Egestorf aurait été primitivement un domaine subdivisé au cours des siècles. La plupart des Höfe actuels sont composés de plusieurs tènements as-

sez grands, mais séparés les uns des autres. En Westphalie, plus exactement dans le Münsterland, on rencontre surtout des habitations isolées situées sur la portion principale du domaine qui, là aussi, comprend presque toujours plusieurs parcelles séparées. Meitzen, dans un de ses ouvrages, détermine une ligne de démarcation très accusée entre la région des habitations isolées (*Einzelhöfe*) et des villages agglomérés (*Gewanndorfer*) : j'ai pu constater très nettement sur le terrain même l'existence de cette ligne idéale, entre Münster et Osnabrück; mais je ne suis pas en état de dire à quelle cause est due cette différence dans le mode d'installation sur le sol. Dans la Twente, pays saxon du royaume des Pays-Bas, près d'Enschede, j'ai observé la disposition suivante autour de l'*esch* rectangulaire où s'aperçoivent de nombreuses parcelles cultivées, sont disposées quelques habitations, centres des plus anciens domaines. Dans la *Mark*, jadis pacages et bois s'étendant à la périphérie du territoire de la commune, se sont installés isolément les nouveaux domaines créés par défrichement. Si mes souvenirs sont exacts, ce pays a été colonisé par une tribu saxonne au ve siècle. Ces Saxons ne se sont donc pas dispersés sur tout le sol, mais ils ont constitué de petits groupes semi-agglomérés, qui ont essaimé de proche en proche.

Que conclure? Sinon que dans l'état actuel de nos connaissances, il ne nous est pas possible de formuler une loi générale de l'installation humaine sur le sol. La répartition des habitations est déterminée par des causes souvent complexes relevant d'une classe quelconque de la Nomenclature, et variables d'une région à l'autre. Dans chaque cas particulier, les observateurs devront s'attacher à dégager ces causes. Il est même douteux qu'on arrive un jour à formuler une loi générale [1].

Paul Roux.

Le problème de l'agglomération.

Nous approuvons complètement les conclusions que l'on vient de lire, et nous serons même plus affirmatif que M. Paul Roux. Comme tout phénomène social, l'agglomération ou la dispersion des habitations est le résultat de plusieurs causes qui peuvent agir avec plus ou moins de force selon les lieux et les moments.

Lorsqu'un cultivateur crée un domaine, il lui faut tenir compte de plusieurs facteurs : il doit s'assurer une alimentation facile d'eau potable, se préoccuper de la sécurité, s'efforcer de simplifier les transports, etc.

Dans les régions où l'eau potable est rare, il cherchera tout naturellement à se rapprocher des points d'eau pour ne pas compliquer la question du transport de l'eau; mais il ne pourra souvent le faire qu'en s'éloignant de ses terres et en compliquant les transports accessoires résultant du travail. S'il préfère cette solution, c'est que le besoin d'eau se répétant constamment, l'éloignement des sources nécessite un effort quotidien et répété, alors que l'éloignement de telle ou telle pièce de terre n'occasionne de déplacement qu'aux moments où on la cultive et où on lève sa récolte.

Cette loi d'attraction de l'eau existe dans tous les pays de petite culture en sol sec : Nord-Est de la France, Wallonie, Campine belge, Lünebourg, Prusse, Russie.

Cette loi est en défaut lorsqu'une cause plus puissante agit. Par exemple, en Kabylie, les sources sont rares, et la population est agglomérée en villages, mais ces villages ne sont situés, ni près des sources, ni près des terres, de sorte que l'on complique à la fois le transport de l'eau et les transports accessoires du travail. Aussi a-t-il fallu un motif bien puissant pour que l'on accepte cette augmentation d'effort. Ce motif, c'est l'insécurité due à la lutte des clans. Aussi les villages sont-ils agglomérés sur les points les

1. Dans un ordre de préoccupations analogues, je me permets de signaler aux lecteurs de la *Science sociale* le cours très suggestif que professe au Collège de France, le vendredi à 10 heures, M. Camille Jullian sur la « Formation et le développement des villes françaises ». Le mercredi, à 4 heures, le même professeur étudie la « Société ligure ».

plus faciles à défendre : crête des montagnes, etc.

Lorsque les conditions du travail développent la grande ferme, celle-ci est toujours isolée parce que le morcellement paralyserait trop le travail et que l'importance des capitaux permet de faire les travaux nécessaires pour résoudre la question de l'eau : grands domaines seigneuriaux de la Russie, de la Prusse, haciendas et estancias de l'Amérique latine, grande ferme anglaise, etc. Dans ces pays, on voit généralement les petits cultivateurs s'agglomérer dans les villages, tandis que le grand domaine est isolé. Si la population est peu dense, il est bien évident qu'elle peut se disperser, même si l'eau est rare; c'est le cas des pays neufs dans lesquels la sécurité existe. Par la suite, la population, en augmentant, s'agglomère peu à peu, comme M. Roux l'a montré.

Lorsque le sol est humide, la loi de l'eau n'est plus que *permissive*, comme le dit très bien M. Roux. Cependant, pour simplifier ses transports, le cultivateur s'installera au milieu de ses terres, à moins qu'il n'existe une autre force agissant en sens contraire. Aussi, dans l'état normal, les pays argileux ou granitiques sont ordinairement des pays d'habitations isolées, même pour la petite culture : Flandre, Frise, Münsterland, Suède, Irlande, bassin de la Tamise, Bretagne, Gascogne, Auvergne, Vosges. Il en est de même de certains pays sablonneux ou calcaires dont le sous-sol est imperméable, car ce qu'il faut voir, c'est évidemment moins la nature du sol que la répartition des eaux. C'est pourquoi la Flandre sablonneuse, contrairement à la Campine, est un pays d'habitations isolées. Dans la Campine, le sable est très profond, tandis qu'en Flandre, il n'est que superficiel, et l'argile n'est qu'à quelques mètres. Mais, nous l'avons dit, la loi est quelquefois en défaut, soit à cause de l'insécurité, soit par un effet du climat (protection contre le vent, comme le montre M. Roux pour une partie de l'Auvergne granitique), soit par hygiène, pour s'éloigner des foyers où règne la malaria (Maremme).

Par contre, il arrive aussi que d'autres forces viennent renforcer les causes de l'isolement, en Norvège par exemple. Là, tout agit dans le même sens : sol granitique et montagneux, petite culture, sécurité, faible densité de la population. Il faut ajouter à cela la rareté et la dispersion du sol cultivable. Aussi l'isolement y est-il plus profond, plus absolu, plus stable que partout ailleurs.

Rien, dans tout ce que nous avons dit, n'infirme la théorie d'Henri de Tourville sur l'origine de la formation particulariste. Rien, non plus, ne nous empêche de penser que le colon particulariste recherche les sols qui permettent l'isolement. Je pense même que, partout où il a trouvé la sécurité, il a commencé à fonder des domaines isolés, aussi rares que le nombre des points d'eau, et ce n'est que par la suite qu'il a évolué vers l'agglomération, au fur et à mesure de l'accroissement de la population. C'est le cas du Lunebourg et sans doute d'autres régions.

Mais ce qu'il me semble nécessaire de reconnaître, c'est que les particularistes, aussi bien que les communautaires, doivent s'adapter aux nécessités du Lieu et du Travail; seulement les particularistes s'y adaptent plus facilement.

P. DESCAMPS.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine, t. II, 2e partie. **Premier âge du fer ou Epoque de Hallstatt**, par Joseph DÉCHELETTE, conservateur du Musée de Roanne, correspondant de l'Institut. — Alphonse Picard, édit., Paris, 1913.

Nous signalions à nos lecteurs, dans le *Bulletin* de mai dernier, l'important *Manuel* de M. Déchelette, et rendions compte du volume consacré à l'âge du bronze. Un nouveau volume vient de paraître, qui traite du premier âge du fer dans l'Europe centrale et occidentale et qui ne présente pas moins d'intérêt pour nous que son devancier.

Le premier âge du fer, également appelé époque de Hallstatt — du nom d'une ville de la Haute-Autriche, sur la Traün, affluent de droite du Danube, ville près de laquelle on a découvert une grande nécropole protohistorique — s'étend environ de l'an 900 à l'an 500 avant Jésus-Christ; mais il faut prendre garde que cette division chronologique n'est vraie que pour les pays de l'Europe centrale et occidentale, et encore faut-il en excepter les Iles Britanniques et la Bretagne française.

Dans les pays grecs, le premier âge du fer — nommé période dipylienne d'après une ancienne nécropole d'Athènes — remonte notablement plus haut, car il se place entre l'an 1200 et l'an 800 avant Jésus-Christ. En Égypte, la connaissance du fer fut encore plus ancienne; on trouve ce métal mentionné dans un texte religieux datant de la XIXe dynastie, vers l'an 1250 avant notre ère et certainement il devait être connu et employé avant cette époque. D'éminents archéologues, au premier rang desquels il faut citer M. Maspero, soutiennent que l'emploi du fer par les peuples de la vallée du Nil est très antérieur à la XIXe dynastie. Il ne serait pas impossible, dans ce cas, que ce fût l'Égypte qui ait fait connaître le fer aux peuples asiatiques. Ce métal était certainement employé en Assyrie vers le XIIIe ou tout au moins vers le XIIe siècle avant l'ère chrétienne, c'est-à-dire à l'époque où régnait en Égypte la XIXe dynastie.

A la fin du second millénaire avant notre ère, tous les peuples de la Méditerranée orientale connaissaient et employaient le fer; mais ce ne fut qu'un siècle plus tard que le nouveau métal se répandit en Italie, dans les Alpes orientales et l'Europe centrale.

Il est à peu près certain que c'est par la route suivie depuis plus d'un millier d'années par le commerce de l'ambre que la connaissance du fer se répandit dans l'Europe centrale. Cette route allait du nord de l'Adriatique à la péninsule scandinave et à la région du Samland (environs de Koenigsberg, en Prusse orientale), en traversant le Norique (représenté aujourd'hui par les provinces autrichiennes de Styrie, Carinthie, Salzbourg et Haute-Autriche), puis en suivant les vallées de la Moldau et de l'Elbe.

L'importance économique de la route de l'ambre, pendant le second millénaire avant l'ère chrétienne, se comprend d'autant mieux qu'elle coupait la vallée du Danube, et était ainsi mise en communication par voie fluviale, d'un côté avec la région de la mer Noire, et de l'autre avec la vallée du Haut-Rhin. C'est en suivant la voie du Haut-Danube et du Haut-Rhin que le fer arriva dans la Gaule orientale; les découvertes archéologiques faites en Lorraine, en Franche-Comté et en Bourgogne le prouvent amplement.

Une autre voie fluviale vint, à l'époque de Hallstatt, concurrencer la voie du Danube; c'est celle qui allait de l'Adriatique aux hautes vallées du Rhône et du Rhin par le Pô, le Tessin et les lacs de la Suisse; elle débouchait dans la Gaule orientale par la vallée du Doubs. Cette voie nouvelle, pour importante qu'elle ait été, n'a pourtant pas dû exercer une influence égale à celle de la route du Danube qui communiquait directement avec le Norique « célèbre dans l'antiquité par ses gisements de fer et ses forges ».

La route du fer vers la Gaule a donc été absolument différente de celle du bronze : c'est un fait que l'archéologie démontre de façon indubitable. En effet, le bronze, parti du bassin oriental de la Méditerranée, est arrivé par voie de mer aux Colonnes d'Hercule, et de là a remonté de proche en proche les côtes occidentales de l'Ibérie et de la Gaule, a gagné la Cornouaille, pays de l'étain, et l'Irlande, pays de l'or, puis les côtes de la mer du Nord, et enfin celles de la Baltique, pays de l'ambre. Cette voie maritime est la plus ancienne en date, et son existence prouve une fois de plus la vérité du fameux adage : La mer unit plus qu'elle ne sépare.

M. Déchelette donne dans son ouvrage deux cartes bien curieuses, et qui, de manière éclatante, illustrent l'origine différente des civilisations (qu'on nous permette d'employer ce mot commode) de l'âge du bronze et de l'âge du fer.

La première carte indique l'emplace-

ment des dépôts d'objets d'or et de bronze trouvés en France. Or, ces dépôts sont extrêmement nombreux le long des côtes de l'Océan et de la Manche, de l'embouchure de la Gironde à celle de la Seine, et surtout dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et de la Manche, et aussi dans celui de la Gironde. Les trouvailles au contraire ont été très rares dans toute la région de l'Est.

La seconde carte est celle des trouvailles d'épées et de poignards en fer de l'époque de Hallstatt. Les découvertes ont été très nombreuses dans la Côte-d'Or, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Saône, le Doubs, le Jura, et, plus à l'ouest, dans la Marne et le Cher. Mais, sur tout le littoral de l'Atlantique et de la Manche, la carte ne signale qu'un seul dépôt, à l'embouchure de la Loire. On n'a rien trouvé dans les autres départements bretons, ni en Basse-Normandie.

M. Déchelette annonce la publication prochaine d'un autre volume qui traitera du second âge du fer, ou *époque de la Tène*. Nous ne manquerons pas de le signaler à nos lecteurs, car la vaste érudition, la clarté et le sens critique de l'auteur font de ce *Manuel* un ouvrage indispensable à quiconque s'intéresse aux premiers âges de notre histoire nationale.

J. Bailhache.

Panama. La Création. La Destruction. La Résurrection, par Philippe Bunau Varilla. 1 vol. in-8° de 775 pages. Plon-Nourrit et Cie, 1913.

A la veille de l'ouverture du Canal de Panama, il est bon de rappeler comment fut entreprise cette œuvre française, quelles difficultés elle surmonta, quels obstacles arrêtèrent sa marche. C'est une passionnante et désolante histoire au cours de laquelle se manifestent quelques-unes des plus belles qualités et aussi quelques-uns des plus graves défauts de notre race. D'un côté, la hardiesse des conceptions de Lesseps, la foi et le dévouement à un idéal, la valeur technique de nos ingénieurs, l'effort persévérant et héroïque d'une masse d'hommes risquant leur vie alors que le terrible fléau de la fièvre jaune n'était pas conjuré ; puis, au moment où l'on approchait du but, une opinion publique inorganique, mal informée et ne désirant pas prendre la peine de se bien informer, se détournant d'une grande œuvre nationale et l'englobant toute entière dans la réprobation soulevée par quelques scandales; enfin, l'acharnement des hommes de parti, à exploiter un échec français dans des vues politiques; la lâcheté plus misérable encore d'autres politiciens à défendre une cause qui pouvait compromettre leurs succès électoraux; finalement, une nation puissante réalisant à ses frais mais à son profit ce que, seuls, des Français étaient capables de concevoir et d'exécuter dans un intérêt général.

M. Bunau-Varilla a joué dans cette tragique histoire un rôle trop important pour que son témoignage n'offre pas un intérêt de premier ordre. Son livre est un de ceux que les futurs historiens de cet épisode grandiose et navrant devront considérer comme une source. Au lecteur contemporain il offre le double attrait d'une grande facilité de lecture et d'une très riche documentation. Le point de vue technique est abordé avec discrétion, là seulement où il présente un intérêt capital, par exemple à propos des décharges de la Culebra; mais là où il est abordé, il est traité avec la compétence de l'ingénieur qui a découvert la solution d'un problème. Les questions diplomatiques se rattachant à la création de la République de Panama et à la signature du traité Hay-Bunau-Varilla sont exposées en détails avec pièces à l'appui. Mais, après avoir lu l'ouvrage avec un intérêt qui ne se dément pas, on le ferme avec tristesse et émotion. Pauvres Français que nous sommes, toujours impatients de faire le procès de nos propres gloires, alors que d'autres peuples soignent les leurs si diligemment! Eternels semeurs de toutes sortes de semences aux quatre vents du ciel, puis oublieux de la moisson, l'abandonnant à d'autres, ou la dédaignant! Il faudra que l'an prochain les Américains du Nord rendent un hommage mérité à

l'œuvre française de Panama pour que beaucoup de Français apprennent enfin, mais trop tard, que quelque chose de grand avait été entrepris et exécuté là-bas par des Français!

Paul de Rousiers.

Histoire de la Civilisation, par Henri Joly, chez Bloud et Gory.

Qu'est-ce au juste que la civilisation? Qu'entend-on par la civilisation d'un peuple ou d'une époque? Et à quoi reconnaître qu'un peuple est plus ou moins civilisé? M. Henri Joly s'est posé ces questions. Il y a donné une réponse impliquant certains principes. Il y a une vraie et une fausse civilisation, et la vraie consiste précisément dans l'ensemble et la suite des efforts faits pour supprimer ou pour atténuer les misères de la fausse. Elle est avant tout d'ordre moral et religieux. Il la définit encore : l'ensemble de ce qui assure la prospérité des nations en conciliant de mieux en mieux la plus grande force possible des groupes sociaux avec la plus grande liberté possible des individus et des familles. Et il ajoute que tout progrès a pour condition essentielle l'initiative d'une élite, mais que cette élite doit ensuite devenir nombre, et qu'enfin le nombre doit se ménager de nouvelles élites qui le réforment et le renouvellent, et ainsi de suite.

Sous cette double forme, sa conception du progrès est de nature sociale. Nous pouvons nous demander si elle concorde avec ce que nous apprend notre science sociale, et si notre méthode la confirme ou la dépasse. M. Melin nous a donné une définition de la supériorité sociale qui ramène celle ci à une différenciation plus avancée des fonctions sociales en même temps que des groupements leur servant d'organes, et à une appropriation plus étroite des uns et des autres. M. de Rousiers a mis en évidence le rôle des élites. Il sera intéressant pour leurs lecteurs de rapprocher leurs idées de celles de M. Henri Joly.

Quoi qu'il en soit, le progrès dans la formation sociale ne peut caractériser à lui seul la civilisation. Il faut y ajouter, d'une part, un élément de nombre, de quantité et, d'autre part, un élément moral, intellectuel et religieux. Et ce ne serait sans doute pas aller contre la pensée de M. Henri Joly que de subordonner la production matérielle à la supériorité sociale, comme la supériorité sociale à l'excellence morale et à la vie religieuse.

G. B.

LIVRES REÇUS

Le socialisme et l'évolution de l'Angleterre contemporaine (1880-1911), par Ed. Guyot. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine, 7 fr. (F. Alcan, édit.).

Les États-Unis et la France. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque France-Amérique avec 18 planches hors texte, 5 fr. (F. Alcan, édit.).

Kiel et Tanger, par Charles Maurras. 1 vol., 4 fr. (Nouvelle Librairie nationale).

Le problème mondial (études de politique international), par Alberto Torres, 1 vol. Imprensa Nacional, Rio-de-Janeiro.

Ritualmond und Blutaberglaube, par le Dr Albert Hellwig. 1 vol. J. Bruns, édit. Minden (Westphalie).

L'évolution des forces psychiques, par L. Baudrit, 1 vol. de 450 p. avec 104 fig. (La Ferronnière, St-Quay-Portrieux, Côtes-du-Nord).

La coopération nouvelle, par E. Poisson, 1 broch. in-18 jésus, 0 fr. 75 (M. Rivière, édit.).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

CHRONIQUE DES TRANSPORTS MARITIMES

Fonction prépondérante des transports maritimes dans le commerce extérieur de la France. — Baisse constante du fret; sa cause principale; son importance. — Éléments influant sur les variations de taux du fret. — Longues périodes de dépression et périodes courtes de hausse. — Le lien entre le commerce national et le pavillon national. — La réforme des droits de quai.

La Science sociale a souvent mis en relief l'importance considérable du rôle des transports dans l'évolution des sociétés. Le développement des transports de toutes sortes a exercé et exerce encore une influence transformatrice très marquée sur nos grandes nations modernes. Le phénomène apparaît très nettement pour les transports terrestres et tout particulièrement pour les chemins de fer qui sont leur manifestation actuelle la plus intense. Il a été moins souvent étudié en ce qui concerne les transports maritimes qui remplissent cependant, dans la vie économique et sociale, une fonction de premier ordre. En ce qui concerne, en particulier, notre pays, il est curieux de constater que le commerce extérieur de la France est beaucoup plus maritime que terrestre. L'ensemble de nos relations avec l'Étranger se réalise, en d'autres termes, beaucoup plus par mer que par terre, et cela à quelque point de vue qu'on se place.

En effet, si nous considérons d'abord le poids des marchandises échangées entre la France et les pays étrangers, au cours de l'année 1912, nous constatons qu'il s'élève au total à 67 millions de tonnes (67.068.510). Sur ce total, 35 millions sont transportées par mer (35.188.016) et moins de 32 millions (31.880.494) sont transportées par terre. L'avantage, on le voit, reste donc au transport par mer si on considère le poids. On pourrait croire qu'il n'en est pas ainsi, si on juge d'après la valeur des marchandises. Les grands navires de charge moderne contiennent, en effet, dans leurs flancs des cargaisons qui sont très souvent constituées par des marchandises de peu de valeur par rapport à leur poids, par exemple des charbons, des minerais, des poteaux de mines, des ciments, etc., etc.. Mais à côté de ces marchandises, il en est d'autres de très grande valeur qui restent

fidèles à la voie maritime, soit qu'elles proviennent de pays d'outre-mer et qu'elles ne puissent pas en employer d'autres, soit que, comme la soie d'Extrême-Orient, elles aient avantage à prendre la voie maritime, alors même que la voie terrestre leur est ouverte depuis la création du Transsibérien. Il est même curieux de constater qu'au point de vue de la valeur des marchandises, la prépondérance des transports par mer sur les transports par terre s'affirme plus énergiquement encore qu'au point de vue de leur poids. En 1912, le commerce extérieur de la France s'est exprimé en valeur par un chiffre de plus de 19 milliards de francs (19.117 millions); là-dessus, 12.314 millions sont afférents aux transports par mer et 6.803 millions seulement aux transports par terre. La valeur des marchandises transportées par mer représente donc plus de 64 % de la valeur totale de nos échanges internationaux, soit près des deux tiers.

S'il était possible de tenir compte d'un troisième élément, celui de la distance parcourue, l'importance du commerce par mer, par rapport au commerce par terre, ressortirait encore davantage. En effet, les transports par mer à longue distance sont toujours moins chers que les transports par terre sur un parcours équivalent. On peut même affirmer que la limite des transports par terre est, pour une marchandise donnée, infiniment plus rapprochée que la limite des transports par mer: cette dernière est pratiquement inexistante. Prenez, par exemple, une marchandise de valeur moyenne et d'usage général, comme le froment; des navires à voiles vont prendre celui qui est produit par l'extrême Far-West américain dans les ports du Pacifique du Puget Sound, situés légèrement au sud de Vancouver, et le transportent dans les ports de la Mer du Nord à un fret moyen d'environ 20 francs par tonne. Or, la distance parcourue est, au minimum, de 24.000 kilomètres, supérieure, par conséquent, à la moitié de la circonférence du globe. Aucune longueur de parcours ne peut être interdite sur mer à une marchandise que l'on peut transporter avec avantage à une pareille distance. Si maintenant nous voulons nous rendre compte de la longueur de parcours que peut effectuer, dans des circonstances favorables, une tonne de blé par chemin de fer, pour le prix de 20 francs, l'examen des tarifs spéciaux d'exportation, actuellement en vigueur en France, nous permet de constater qu'elle est de 633 kilomètres[1]. Assurément, il ne faut pas tirer de la comparaison de ces deux chiffres une proportion générale entre le prix du transport par mer et le prix du transport par terre. Cet exemple, choisi à dessein, suffit toutefois à montrer que des transports à très longue distance impossibles à effectuer par terre, en raison de leur prix, peuvent aisément être effectués par mer.

Mais il arrive souvent aussi qu'entre deux transports possibles, l'un par terre et l'autre par mer, le transport par mer soit choisi à cause de son bon marché, malgré un parcours d'une distance très supérieure. J'ai cité, plus haut, l'exemple des soies d'Extrême-Orient qui viennent principalement par la Compagnie des Messageries maritimes à Marseille pour être dirigées sur Lyon. J'ai constaté que ce trafic maritime n'avait nullement été

1. Voir tarif P. V. 302, Midi P.-L.-M. pour transports de blé entre Marseille et Paris.

détourné par la création du Transsibérien. Il y a des exemples plus rapprochés de nous. On sait que la plus grande quantité des vins ordinaires qui se consomment à Paris vient actuellement d'Algérie. Si on jette les yeux sur une carte, il semble que le trajet normal que doivent suivre ces vins, à partir d'un port algérien soit la traversée sur Marseille, puis le chemin de fer de Marseille à Paris. Cette voie est cependant très rarement suivie et quatre millions d'hectolitres de vins viennent annuellement, dans ces dernières années, des ports algériens à Paris en contournant l'Espagne par le détroit de Gibraltar, puis en remontant la Seine jusqu'à Rouen où ils sont rechargés sur chalands pour arriver jusqu'à Bercy. C'est bien l'économie réalisée par le choix de la voie d'eau qui permet à ces marchandises un aussi énorme détour.

Il suit de là que la prépondérance du commerce maritime en France s'explique assez aisément ; mais il est à remarquer aussi que, d'une façon générale, les trafics à longue distance, par conséquent les relations entre les pays très éloignés des uns des autres, ne peuvent être assurés que par mer. Il y a donc une zone de grand commerce que seul le transport par mer peut desservir.

Ceci étant, on comprend de quelle importance est, pour le développement économique, le prix du fret, c'est-à-dire le prix auquel les marchandises sont transportées par mer sur un trajet donné. Il est assez difficile de généraliser en cette matière, pour la bonne raison que les prix de fret sont influencés par une série innombrable d'éléments, comme nous aurons à le montrer tout à l'heure. De plus, il varie non seulement pour chaque destination, mais pour chaque marchandise. Les moyennes que l'on peut établir pour déterminer l'évaluation générale du cours des frets ne répondent donc pas à une réalité très positive. Toutefois, lorsqu'on peut faire des comparaisons sur des époques éloignées, un fait saute aux yeux, c'est le sensible et constant abaissement du prix des frets depuis l'application de la vapeur aux transports maritimes jusqu'à nos jours. Voici, à ce sujet, quelques chiffres empruntés à une conférence de M. J. Dal Piaz, Directeur de la Compagnie générale transatlantique, et publiée par la *Ligue Maritime*[1].

Sur les lignes de l'Extrême-Orient, la moyenne des taux de fret atteignait, en 1860, le prix de.....	1.000	francs	par	tonne ;
en 1869, ce prix était réduit à.....	550	»	»	»
en 1872 (après l'ouverture du canal de Suez), il se trouvait abaissé à....	335	»	»	»
en 1877, à.....	191	»	»	»
en 1882, à.....	159	»	»	»
en 1887, à.....	98	»	»	»
en 1892, à.....	87	»	»	»
en 1896, à.....	75	»	»	»
en 1906, à.....	68	»	»	»

Même en tenant compte de l'énorme diminution apportée dans le taux

1. Supplément à la *Ligue Maritime* de juillet 1911.

des frets sur l'Extrême-Orient, par la création du canal de Suez, on voit que la baisse est un phénomène constant et continu. Si nous choisissions d'autres lignes, nous trouverions des résultats sinon aussi accentués au moins d'une direction semblable.

C'est là un des éléments les plus importants du développement des transports maritimes. Désormais, une série de marchandises auxquelles le long transport par mer était interdit, peuvent aspirer à être des marchandises de mer. Elles sont appelées, par conséquent, à devenir des objets de transaction entre les pays du globe les plus éloignés. On se rend compte que le résultat de ce phénomène est d'une immense portée. Il n'a pas que des conséquences économiques. C'est par suite de l'abaissement des prix de transport que l'émigration et l'établissement en terres vacantes a pris l'importance que l'on sait. A eux seuls, les États-Unis ont reçu, certaines années, plus de douze cent mille émigrants. Le chiffre d'un million a été plusieurs fois atteint ou dépassé depuis dix ans.

Mais il est intéressant de se demander, d'autre part, à quoi est due cette influence permanente s'exerçant toujours dans le sens de la diminution des frets depuis environ trois quarts de siècle. Sans entrer, à ce sujet, dans une analyse qui nous entraînerait trop loin, on peut indiquer que la cause générale la plus agissante et la plus constante de cette baisse du taux des frets, est l'augmentation correspondante de la capacité des navires. Je laisse de côté, pour le moment, les paquebots à grande vitesse, dont l'exploitation est extrêmement coûteuse en raison même de cette vitesse. Mais les navires de charge réalisant neuf à dix nœuds et portant dans leurs flancs des quantités énormes de marchandises s'élevant assez couramment aujourd'hui à une dizaine de mille tonnes métriques, sont des instruments de transport à bon marché pour les mêmes raisons que la grande usine est un instrument de fabrication à bon marché par rapport au petit atelier. C'est le phénomène moderne de la concentration industrielle, que nous retrouvons dans toutes les industries à grand développement, qui a produit, dans les transports maritimes, le même effet que dans les industries de fabrication. Les grands navires de charge à vapeur coûtent entre un et deux millions de francs; leur acquisition suppose, par conséquent, un capital assez élevé et leurs dépenses annuelles d'exploitation peuvent être estimées environ à la moitié de leur prix de construction. Ajoutez à cela l'amortissement nécessaire en une vingtaine d'années, l'assurance indispensable pour couvrir les gros risques de la navigation : enfin, l'intérêt du capital engagé. Ce sont là de gros frais, mais ces gros frais se répartissent, grâce à la régularité des traversées, à la brièveté des séjours dans les ports qu'assurent de puissants moyens de chargement et de déchargement, sur une énorme quantité de marchandises transportées. Autrement dit, des frais généraux considérables sont appliqués à des opérations par grandes masses, de telle sorte qu'ils pèsent moins lourdement sur chaque unité de quantité transportée qu'ils ne le faisaient lorsque le navire était de petites dimensions, avait des frais d'exploitation moindres, mais les répartissait sur des cargaisons proportionnellement bien moindres encore.

A côté de cette influence permanente, qui tend à abaisser les frets d'une façon constante, il y a une série d'influences temporaires, souvent contraires les unes aux autres, dont la résultante produit la fluctuation des frets. Ici, il est beaucoup plus difficile d'énumérer, même approximativement, la masse des éléments en présence desquels on se trouve. Aujourd'hui, en effet, que le commerce maritime d'une nation n'est plus réservé au pavillon de cette nation, que l'ensemble des navires transporteurs du monde entier s'offre à l'ensemble des marchandises à transporter par mer dans le monde entier, la seule formule correspondant à peu près à la réalité serait la suivante : Les transports par mer sont influencés par les moyens de production et de distribution du monde entier; la généralité même de cette formule indique la difficulté du problème. Toutefois, la loi générale de l'offre et de la demande joue ici comme dans toute détermination de prix : Quand un fort tonnage de marchandises de mer cherche un tonnage de navires assez rare, les frets haussent; lorsqu'au contraire un tonnage considérable de navires sans emploi cherche un tonnage faible de marchandises à transporter, les frets baissent. Mais cette expression générale et abstraite ne donne aucune précision sur les causes les plus ordinaires de l'augmentation ou de la diminution des frets.

Un journal maritime anglais publiait tout récemment[1] un graphique représentant la variation du cours des frets de 1884 à 1912. Ce graphique, établi d'après les données fournies par les circulaires réputées de MM. Angier Brothers de Londres, offre le degré de certitude que l'on est en droit de demander à des évaluations de ce genre : mais, telles qu'elles sont, on peut en tirer certaines considérations intéressantes. Voici les principales fluctuations mises en évidence par ce graphique : De 1884 à 1889, les frets se tiennent à un niveau relativement élevé, puis subissent une chute de près de 50 % jusqu'en 1895 et 1896. En 1897 commence un mouvement d'ascension discontinu qui atteint son sommet en 1900, mais est suivi d'une baisse plus accentuée qui s'étend sur la période 1902 à 1910. Un relèvement très marqué se produit alors jusqu'à la fin de 1912, mais sans atteindre le niveau de 1889. Enfin, à partir de 1913, se manifeste la baisse très sensible qui se produit depuis le commencement de cette année-là.

Si on veut bien maintenant rechercher quelles ont été les causes des principales fluctuations indiquées, il est facile de rattacher les deux relèvements subits de 1898 et de 1900 à deux événements imprévus : En 1898, la guerre hispano-américaine nécessitait, de la part de l'Espagne, un effort considérable, qui se traduisait par des envois de troupes et de matériel de guerre sur l'île de Cuba. En 1900, l'Angleterre faisait un effort bien plus vigoureux et bien plus prolongé en soutenant, à l'extrémité de l'Afrique, la guerre que l'on sait. Là aussi des transports considérables résultant non du jeu normal des forces économiques, mais d'événements politiques, bouleversaient le marché des frets en raréfiant le tonnage de navires disponibles. La guerre du Transvaal eut, par sa longue durée et par son importance, un effet beaucoup plus marqué que la guerre his-

1. Voir le *Fair-play* du 26 décembre 1913.

pano-américaine sur le marché des frets. Non seulement elle releva les taux pendant toute sa durée, mais elle encouragea les armateurs, en particulier les armateurs anglais, à augmenter leur flotte par la construction de nouvelles unités. Il fallait, en effet, s'empresser de profiter des circonstances favorables que présentaient les énormes transports de l'Amirauté. Précisément à cause de cet encouragement à l'augmentation de la flotte, la fin de la guerre amena une chute rapide des frets; c'est celle qui se traduit dans le graphique par l'abaissement qui suit l'année 1900.

Voilà donc une cause de perturbation des frets très accentuée et assez fréquente. On en trouverait une autre manifestation dans un marché de frets spécial, celui de la mer Noire, qui a connu, en 1912 et 1913, en raison des fréquentes interdictions de commerce qui résultaient, soit du blocus de certains ports, soit des alternatives d'ouverture et de fermeture des Dardanelles, des taux de fret s'élevant au double environ des taux normaux. En dehors de cette cause perturbatrice, l'examen du graphique cité plus haut révèle, comme la comparaison des prix de fret sur l'Extrême-Orient, dans une période plus éloignée, la tendance très accusée à un constant abaissement à des intervalles éloignés. Cependant, on voit tout à coup, comme cela s'est produit aux environs de 1908, la courbe des frets se relever soudainement; c'est que la masse du trafic maritime a augmenté, pendant les périodes de dépression des frets, assez puissamment pour rompre l'équilibre entre le tonnage des marchandises à transporter et le tonnage des navires. C'est très positivement ce qui vient d'avoir lieu. Mais il s'en faut que les périodes de prospérité, correspondant à la rupture d'équilibre par excès de marchandises, se prolongent aussi longtemps que les périodes de dépression correspondant à la rupture d'équilibre par excès de navires. Le graphique que nous venons d'analyser rend bien compte, d'ailleurs, de ce fait. Si on faisait abstraction des relèvements correspondant à l'influence perturbatrice des guerres, la période de dépression s'étendrait de 1890 à 1908, alors que la période de hausse ne couvrirait que les années 1908 à 1912 inclusivement. Il est permis de proposer une explication de ce phénomène.

Tout d'abord, on se rend facilement compte qu'il ne dépend de personne, en particulier, ni même d'aucun groupement industriel national, d'augmenter le trafic mondial d'une façon assez sensible pour influer sur le taux des frets. Les quantités qui sont en jeu sont si élevées qu'un développement d'activité locale isolé ne peut guère agir sur leur équilibre. Par suite, le trafic général des marchandises de mer dans le monde se restreint ou s'accroît suivant la résultante d'un nombre de forces si variées dans leur nature et dans leur intensité, qu'il est impossible de rien prévoir à son égard. Au contraire, le tonnage de navires mis à la disposition des marchandises à transporter dépend d'un nombre restreint d'entreprises de navigation. Cela étant donné, chaque fois que l'équilibre est rompu par excès de marchandises à transporter, on voit les armateurs se précipiter sur les chantiers de construction pour commander de nouveaux navires et réaliser, le plus tôt possible, les bénéfices que semble leur assurer l'élévation momentanée des frets. Pour préciser, la dernière période

d'élévation des frets s'est traduite par une activité inouïe de la construction navale : les chantiers anglais ont livré, en une seule année, deux millions de tonneaux de jauge de navires neufs, soit les quatre cinquièmes de la flotte commerciale française actuelle. Dès lors, on comprend que les périodes de déséquilibre par excès de marchandises ne puissent pas durer longtemps. Ce sont les armateurs, eux-mêmes, qui en déterminent la rapide cessation. Ce n'est pas là, d'ailleurs, un fait sans analogie dans les autres industries. Tout le mouvement des syndicats industriels de producteurs, si curieux à observer depuis une trentaine d'années, a précisément pour objet de contenir dans de plus justes limites les efforts individuels en vue d'un intérêt général profitable à tous. Il est permis de se demander comment cet effort d'organisation vers une production raisonnée, tenant compte des besoins généraux de la consommation, et non pas seulement de l'intérêt étroit et momentané d'une entreprise, n'a pas abouti à un résultat appréciable dans l'armement. Il y a bien des ententes existant entre armateurs, mais ces ententes ne sont guère autre chose que des engagements réciproques de maintenir les prix à un certain niveau, c'est-à-dire de modérer la concurrence que peuvent se faire des Compagnies rivales. Nulle part on n'est arrivé à la conception déjà réalisée dans beaucoup d'industries, par exemple, dans les houillères et la métallurgie allemandes, d'un quantum de production imposé aux participants de l'entente.

On ne voit pas, au surplus, comment le problème pourrait être résolu dans l'armement. Tout d'abord, un premier obstacle se présente. Alors que les ententes ont commencé, dans toutes les industries de fabrication, par être nationales, et que beaucoup sont restées à ce stade de leur organisation, une entente entre armateurs, sur une direction déterminée, doit forcément être internationale. L'industrie des transports maritimes ne s'exerce pas, en effet, sur un territoire réservé, mais sur la mer qui appartient à tout le monde. Aucune route maritime commerciale ne peut être exploitée par un pavillon avec avantage sans que d'autres pavillons rivaux ne viennent immédiatement l'y concurrencer. Par suite, partout où le problème offre un intérêt quelconque, il ne peut être résolu que par entente internationale entre plusieurs pavillons.

Une autre difficulté très sérieuse résulte de ce que les lignes régulières ne peuvent pas diminuer, en temps de dépression, les services qu'elles ont organisés en temps de prospérité. Alors qu'un métallurgiste peut laisser chômer une partie de son outillage sans manquer à aucun des engagements qu'il a pris vis-à-vis de sa clientèle, l'armateur qui a établi un service hebdomadaire sur un port ne peut pas transformer ce service en un service mensuel, par exemple, sans soulever contre lui bien des colères et sans donner à son concurrent un avantage marqué. C'est pourquoi on voit des Compagnies de navigation continuer imperturbablement à envoyer des paquebots coûteux toutes les semaines dans certains ports alors que les marchandises et les passagers qu'ils prennent dans ce port utilisent à peine le quart de la capacité du navire, de telle manière qu'un seul navire venant toutes les quatre semaines pourrait théoriquement suf-

fire aux besoins du service. En somme, l'armateur qui établit une ligne régulière prend vis-à-vis de sa clientèle un engagement unilatéral, celui de lui fournir, avec une périodicité déterminée, des navires qui se mettront à sa disposition, sans aucun engagement correspondant de la part de cette clientèle. D'autre part, si cette Compagnie de navigation diminue la fréquence de ses services, elle se condamne elle-même à l'effacement et souvent à une disparition prochaine. Comment, dans ces conditions, restreindre l'offre de navires réguliers pendant les périodes où la clientèle est peu abondante?

Et, cependant, la difficulté est plus grande encore, si, au lieu de navires de lignes régulières, on considère des navires *tramps*, c'est-à-dire n'ayant aucun parcours déterminé. Ces navires sont, à proprement parler, des rouliers de mer. Ce sont eux qui transportent les marchandises lourdes susceptibles d'accumulation, par exemple : les charbons, les minerais, les céréales, etc. Ces navires errent à l'aventure, cherchant une occasion d'emploi sur toutes les mers du monde ; les uns chargent pour leur compte ; d'autres, au contraire, sont loués à des affréteurs; aucune entente d'aucune sorte n'est possible entre eux, sauf lorsque, contrairement à leur épithète de *tramps*, ils se consacrent, en fait, à un certain genre de trafic, par exemple à celui des bois du nord dans la Baltique. Il existe, en effet, sous le nom de Conférence de la Baltique et de la mer Blanche, une sorte d'entente entre les navires de tous pavillons engagés dans ce trafic. Il en existe une autre entre les voiliers fréquentant la côte occidentale du Pacifique. Mais, sauf ces cas exceptionnels, les tramps restent, par définition, en dehors de toute organisation comme en dehors de tout trafic spécial ou de toute destination permanente.

Telles sont les raisons pour lesquelles la seule manifestation importante de l'entente entre Compagnies de navigation se trouve dans le système des *Rebates*, c'est-à-dire dans les primes de fidélité accordées à la clientèle. Ces primes de fidélité ne sont pas autre chose qu'un correctif de la situation des lignes régulières que je décrivais tout à l'heure. L'armateur s'engage à envoyer, à époques fixes et avec une périodicité déterminée, des navires dans un port déterminé. Il consent certains avantages à la clientèle de ce port si elle lui confie régulièrement, elle aussi, les marchandises qu'elle a à expédier. C'est, on le voit, une forme très spéciale de l'entente, l'entente avec la clientèle plutôt que l'entente entre producteurs, et il est clair que cette forme d'entente ne peut pas conjurer, d'une façon directe et puissante, le danger de la surproduction. Tout au plus réussit-elle à en prévenir les manifestations les plus désordonnées.

Ainsi se trouve expliqué le phénomène que nous signalions plus haut, la brièveté des périodes d'élévation des frets et la longueur relative des périodes de dépression. Les armateurs sont à la fois incapables d'augmenter la masse des marchandises à transporter et incapables de diminuer, momentanément, par une puissante entente entre eux, la masse de navires offerts sur le marché des frets[1]. Bien plus, dès que des circonstances fa-

1. Il y a quelques années, M. Ballin, directeur de la Cie Hamburg-Amerika, avait conçu le projet d'une sorte de bourse commune alimentée par les contributions des grandes

vorables rompent l'équilibre en leur faveur, c'est-à-dire par excès de marchandises, leur intérêt personnel les pousse à détruire, le plus rapidement possible, cette heureuse situation pour produire un déséquilibre contraire.

Ces considérations ne sont pas exemptes d'un certain pessimisme en ce qui concerne les intérêts de l'armement. Si, au contraire, on considère les intérêts du commerce maritime proprement dit, les intérêts des industriels, des négociants de tous ceux qui ont recours aux transports maritimes, cette situation paraît leur être favorable. Elle tend, en effet, à une détermination peu élevée du taux des frets et, par conséquent, à une excessive facilité de transport pour une marchandise donnée.

Il y a pourtant un danger à redouter. J'ai souvent indiqué que le commerce national est, en général, très directement intéressé à la prospérité du pavillon national. Cela est particulièrement vrai pour le commerce français qui exporte surtout des produits fabriqués, par conséquent des produits pour lesquels la concurrence est universelle et qui a besoin, par conséquent, d'être soutenu dans les pays où il trouve des débouchés par des Compagnies de navigation qui représentent ses intérêts au lieu de représenter ceux de ses concurrents. Lorsque les influences que je viens de dire réduisent les Compagnies de navigation à une marge très étroite de bénéfices, celles que les conditions de leur marché national favorisent le moins sont les premières menacées. A supposer qu'une crise prolongée les fasse disparaître, il n'est aucunement prouvé que les pavillons étrangers ne rencontrant plus, désormais, dans le pays envisagé, la concurrence d'un pavillon national, continuent à la clientèle de ce pays la faveur de frets abaissés. Vraisemblablement, au contraire, ils profiteraient de cette circonstance pour relever les frets relativement à ce pays, au grand détriment de son commerce maritime.

Ainsi, en dépit de certaines apparences, le commerce extérieur national et le pavillon national sont plus liés l'un à l'autre qu'on ne le croit souvent. On peut citer, sans doute, l'exemple remarquable d'une grande nation dont le commerce maritime extérieur s'est prodigieusement développé alors que sa marine marchande se réservait presque exclusivement à des opérations de cabotage : il s'agit des États-Unis. Mais cet exemple s'explique facilement par le caractère tout à fait spécial des exportations américaines, exportations que ni les Anglais, ni les Allemands, ni les Français, ni, d'une façon générale, aucun peuple ayant une flotte commerciale, ne pouvaient concurrencer. Dès lors, les États-Unis n'ont pas remis les transports nécessaires à leur commerce extérieur aux mains de leurs rivaux, mais simplement aux mains de leurs clients, ce qui est tout différent. Aujourd'hui que les exportations américaines agricoles voient leur importance diminuer en présence des exportations de produits fabri-

Compagnies de tous les pays et destinée à acheter pour les dépecer les navires d'un certain âge. Ce projet, qui aurait réduit l'offre de navires, s'il avait été exécuté, aurait favorisé spécialement les entreprises à flotte très jeune. C'est pour cela sans doute qu'il émanait d'une des Compagnies qui renouvelle le plus rapidement son matériel. C'est pour cela aussi que les Compagnies possédant des navires plus avancés en âge devaient peu goûter cette combinaison qui aurait rendu les forts plus forts, mais en tuant les faibles.

qués, les États-Unis s'apercoivent qu'il leur faut une flotte de commerce pour accompagner leurs marchandises jusque sur les marchés étrangers. Le danger de les confier à des transporteurs, qui, pour ce genre de marchandises, sont des concurrents, les a déterminés à susciter par tous les moyens un développement de la marine marchande américaine. On sait comment l'ouverture prochaine du canal de Panama a manifesté les intentions des Américains. La loi réglant les conditions dans lesquelles les navires traverseront le canal n'avait pas hésité à exonérer de la taxe d'un dollar par tonneau de jauge les navires portant pavillon américain, c'est-à-dire à organiser un traitement de faveur, contraire aux principes d'égalité des pavillons, au bénéfice du pavillon étoilé. Les représentations de l'Angleterre, signataire du traité Hay-Pauncefoote, et les observations de tous les Gouvernements intéressés ont fait revenir les États-Unis sur cette disposition. Mais il n'est pas douteux qu'ils trouveront d'autres moyens de se procurer la marine marchande, qui est désormais indispensable à leur essor économique.

Ce lien entre la prospérité du commerce extérieur et celle du pavillon national est souvent perdu de vue par les exportateurs français, qui s'attachent à leur intérêt personnel et immédiat sans prendre suffisamment en considération leur intérêt collectif et médiat. L'intérêt personnel et immédiat, c'est de payer le fret le moins élevé possible; l'intérêt collectif et médiat, c'est de s'assurer le concours d'une flotte de commerce et, en particulier, de lignes régulières françaises pour soutenir l'effort français à l'étranger. Cette négligence des intérêts supérieurs se traduit de bien des manières dans notre législation. Elle vient de se manifester, d'une façon curieuse, ces derniers temps, au sujet de la législation nouvelle relative à l'autonomie des ports.

Une Loi du 5 janvier 1912 a organisé, dans des conditions d'ailleurs assez critiquables, la faculté d'un régime nouveau pour les ports de commerce. Le principe de ce régime est celui de l'autonomie. Chacun des ports qui l'adopteraient constituerait une sorte d'entreprise ayant une personnalité spéciale, encaissant ses recettes, payant ses dépenses, pouvant faire des réserves et les appliquer, non pas sans contrôle, mais sans détournement au profit d'autres ports, des ressources créées par le port. L'application de ce principe entraine, forcément, une modification de notre législation sur les droits de quai. Les droits de quai sont actuellement perçus sur les navires français ou étrangers venant dans nos ports, au profit du Trésor. Les droits acquittés à Marseille, au Havre, à Bordeaux, comme dans les moindres de nos ports, au Légué Saint-Brieuc ou à Pornic, se trouvent ainsi confondus dans la même caisse. Ils atteignent, d'ailleurs, un chiffre important, puisqu'ils dépassent 11 millions de francs par an, d'après les dernières statistiques. En raison de cette confusion dans une même caisse, les lois de 1872, 1897, 1898, qui constituent actuellement la législation sur les droits de quai, décident qu'en cas d'escales successives dans plusieurs ports français, un navire acquitte les droits de quai au port de prime abord. Avec le principe de l'autonomie, il est nécessaire, au contraire, de procéder à une ventilation entre les différents ports touchés.

Pour organiser cette ventilation, une Commission a été constituée au Ministère des Travaux Publics, sous la présidence de M. Colson, conseiller d'Etat, et, dès qu'elle a commencé ses travaux, elle a dû constater que notre législation sur les droits de quai était non seulement fort embrouillée, d'une application extrêmement difficile, mais encore anormale et directement contraire, dans bien des cas, aux intérêts du pavillon français.

Ce n'est pas que les textes ne s'appliquent à la lettre, sans distinction de pavillon, à tous les navires se livrant à la navigation de concurrence, mais il est facile de comprendre qu'un même texte appliqué à des espèces différentes en fait, joue d'une façon fort inégale. De façon générale, les navires portant pavillon français partent ordinairement d'un port français et reviennent ordinairement dans un port français. C'est donc là qu'ils embarquent ou qu'ils débarquent la plus grande quantité de leurs marchandises ou de leurs passagers. Or, notre législation actuelle fait payer le droit de quai à un navire donné suivant la proportion de marchandises qu'il embarque ou qu'il débarque par rapport à son tonnage. Le navire qui débarque plus de 50 % de cette proportion paie 1 franc par tonneau de jauge, celui qui débarque moins de 10 % de cette proportion paie dix centimes par tonneau de jauge. De plus, les navires prenant uniquement des passagers paient simplement un droit de 1 franc par passager, sans que leur tonnage soit aucunement pris en considération. Il résulte de là que la plus grosse part proportionnelle du droit de quai pèse sur le pavillon français dans les ports français.

Quelques chiffres permettront de préciser cette anomalie. Le tonnage des navires français faisant la navigation de concurrence et ayant fréquenté nos ports en 1911 a atteint 13.700.000 tonneaux; l'ensemble du mouvement de la navigation dans nos ports représentant 52.300.000 tonneaux, notre pavillon figure, par suite, dans ce total, pour environ un quart. Donc, si on prend la jauge comme base, il devrait acquitter, environ, un quart des droits de quai. A un autre point de vue, si on considère le fret recueilli en France au cours de la même année 1911, on constate que le fret total approche de 530 millions sur lesquels le pavillon français a reçu seulement 163 millions, soit 30 %. Donc, si on prend pour base le fret recueilli en France, notre pavillon ne devrait payer que 30 % de l'ensemble des droits de quai. Or, le pavillon français acquitte environ 45 % des onze millions de droits de quai perçus en France. Il y a là une disproportion flagrante, une sorte de protection à rebours.

Il est bon de noter, d'autre part, que cette anomalie correspond à un illogisme. Le droit de quai a été établi comme une sorte de contribution des navires aux dépenses des ports maritimes. C'est une rétribution du service qui leur est rendu par les ports. Or la mesure de ce service est le volume même des navires, leur tonnage. Nous disions au début de cet article que le fait dominant et permanent auquel est dû l'abaissement des frets est l'augmentation de la dimension des navires. Cette augmentation est également la cause la plus agissante des grands travaux exécutés ou entrepris dans tous les ports maritimes modernes. A quoi bon, en effet, ces immenses bassins, cette longueur considérable, cette hauteur verti-

cale de quais, cette profondeur des accès, cette largeur des écluses, qui nécessitent tant de si coûteuses transformations, si nos ports de commerce se bornaient à recevoir les navires de quelques centaines de tonneaux, d'un millier au plus, qui naviguaient avant l'application de la vapeur aux transports maritimes? Ce sont les grands navires, et les grands navires seuls, qui nécessitent les travaux modernes des ports. C'est pour eux également qu'il a fallu établir ces outillages puissants permettant de manutentionner d'énormes quantités de marchandises en un temps très court. Par suite, ce sont eux qui, logiquement, doivent supporter la plus grosse part de la contribution exigée des navires pour l'usage des ports, c'est-à-dire la plus grosse part des droits de quai.

Si on s'en tenait à cette conception logique, il suffirait d'établir le droit de quai sur le tonnage de chaque navire et proportionnellement à ce tonnage. On voit par ce que nous avons dit plus haut qu'une réforme de ce genre aboutirait à faire supporter par les navires étrangers les trois quarts environ de la somme globale perçue en France comme droits de quai. Toutefois, il est raisonnable d'atténuer la rigueur de ce principe en tenant compte des facultés contributives de chaque navire, c'est-à-dire de l'opération commerciale à laquelle il se livre. La commission chargée de la réforme des droits de quai a proposé dans cet esprit de tenir compte des marchandises débarquées ou embarquées, ainsi que des passagers, le principal de la taxe portant sur la jauge, c'est-à-dire sur le volume du navire.

Voilà, semble-t-il, une réforme qui ne devrait soulever aucune opposition. Cependant, certaines Chambres de commerce, envisageant seulement l'avantage de voir leur port desservi par de nombreuses lignes régulières étrangères, ont émis des avis favorables au maintien du *statu quo*. Quelle que soit l'issue de la réforme entreprise, il est intéressant de noter cette différence de points de vue entre des intérêts qui seraient pourtant convergents si on les examinait d'assez haut et si on en suivait les conséquences assez loin pour apercevoir le point où ils se rencontrent.

Paul DE ROUSIERS.

FÉVRIER 1914 113e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — *Pour la Vie.* — Observation des faits et généralisation scientifique. — Les fonctions de la cité, par G. Hottenger. — Le village à banlieue morcelée, par Ch. Astoul. — Kikuyu et l'Angleterre religieuse, par P. Galichet. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chronique industrielle : Salaire et prix de revient, par P. Vanuxem.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Alexis Pillet-Will, élève à l'École de l'Ile-de-France, Liancourt (Oise), présenté par M. Roujol.

M. Jean Vacher, attaché au consul de France à Dublin, présenté par M. J. Périer.

M. Saret, professeur, 13, rue Ainal Tchesmé, Péra-Constantinople, présenté par M. de Rousiers.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi 27 février, à 8 heures 3/4*, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente. L'ordre du jour porte une communication de M. Roux sur *le projet actuel d'impôt sur le revenu.*

« POUR LA VIE »

La vigoureuse campagne que mène avec tant de dévouement notre ami M. Paul Bureau contre le néo-malthusianisme avait revêtu jusqu'ici la forme de conférences et de tracts. Depuis le 15 janvier dernier, un journal mensuel a été fondé afin de la poursuivre d'une façon permanente. *Pour la Vie* prêche la repopulation, l'hygiène et la morale sociales; il rappellera incessamment à ses lecteurs qu'une société doit croître sous peine de disparaître, c'est-à-dire sous peine de mort. Les amis de la *Science sociale* ne sauraient demeurer indifférents à une entreprise aussi nécessaire en elle-même et rendue urgente par les abominables et criminelles excitations des groupements néo-malthusiens actifs et organisés. Nous nous trouvons en face d'une vaste conspiration contre l'existence même de la société, d'une ligue de suicide national; nous devons notre concours dévoué à ceux qui s'efforcent de la combattre et de ramener les familles contemporaines aux saines pratiques de la morale et de la fécondité.

P. R.

OBSERVATION DES FAITS ET GÉNÉRALISATION SCIENTIFIQUE

Nous reproduisons ci-dessous l'admirable passage du discours prononcé par M. Bergson à l'occasion du centenaire de Claude Bernard. Il est singulièrement fortifiant de constater que l'un des représentants les plus renommés de la pensée philosophique moderne se proclame en complète et parfaite union avec l'un des interprètes les plus autorisés de la méthode scientifique. A une certaine hauteur

il y a rencontre entre des thèses inspirées de points de départ différents. Ce sont souvent les disciples et non les maîtres qui sont divisés.

Le lecteur rapprochera facilement les idées émises par M. Bergson de certains passages du *Cours de méthode* de M. Descamps (98e fasc.) et l'on pourra y voir une preuve de plus que notre méthode suit bien la voie scientifique.

«... Pourtant il s'en faut que, même aujourd'hui, la méthode de Claude Bernard soit toujours comprise et pratiquée comme elle devrait l'être. Cinquante ans ont passé sur son œuvre; nous n'avons jamais cessé de la lire et de l'admirer : avons-nous tiré d'elle tout l'enseignement qu'elle contient?

« Un des résultats les plus clairs de cette analyse devrait être de nous apprendre qu'il n'y a pas de différence entre une observation bien prise et une généralisation bien fondée. Trop souvent nous nous représentons encore l'expérience comme destinée à nous apporter des faits bruts; l'intelligence, s'emparant de ces faits, les rapprochant les uns des autres, s'élèverait ainsi à des lois de plus en plus hautes. Généraliser serait donc une fonction, observer en serait une autre. Rien de plus faux que cette conception du travail de synthèse; rien de plus dangereux pour la science et pour la philosophie. Elle a conduit à croire qu'il y avait un intérêt scientifique à assembler des faits pour rien, pour le plaisir, à les noter paresseusement et même passivement, en attendant la venue d'un esprit capable de les dominer et de les soumettre à des lois. Comme si une observation scientifique n'était pas toujours la réponse à une question, précise ou confuse! Comme si des observations notées passivement à la suite les unes des autres étaient autre chose que des réponses décousues à des questions posées au hasard! Comme si le travail de généralisation consistait à venir, après coup, trouver un sens plausible à ce discours incohérent! La vérité est que le discours doit avoir un sens tout de suite, ou bien alors il n'en aura jamais. Sa signification pourra changer à mesure qu'on approfondira davantage les faits, mais il faut qu'il ait une signification d'abord. Généraliser n'est pas utiliser, pour je ne sais quel travail de condensation, des faits déjà recueillis, déjà notés : la synthèse a un objet bien différent. C'est moins une opération spéciale qu'une certaine force de pensée, la capacité de pénétrer à l'intérieur d'un fait qu'on devine significatif et où l'on trouvera l'explication d'un nombre indéfini de faits. Bref, l'esprit de synthèse n'est qu'une plus haute puissance de l'esprit d'analyse.

« Cette conception du travail de recherche scientifique diminue singulièrement la distance entre le maître et l'apprenti. Elle ne nous permet plus de distinguer deux catégories de chercheurs, dont les uns ne seraient que des manœuvres, tandis que les autres auraient pour mission d'inventer. L'invention doit être partout, jusque dans la plus humble recherche de fait, jusque dans l'expérience la plus simple. Là où il n'y a pas un effort personnel et même original, il n'y a même pas un commencement de science. Telle est la grande maxime pédagogique qui se dégage de l'œuvre de Claude Bernard ».

LES FONCTIONS DE LA CITÉ

Dans un tableau, qu'a publié un précédent *Bulletin*, j'ai repris et développé certaines catégories des faits groupés dans la Nomenclature sous le nom de *Cité*, et j'ai essayé de classer les multiples extensions qu'ont prises de nos jours les Intérêts que gère la Cité. Peut-être quelques brefs commentaires pourront-ils compléter utilement ce tableau, suffire à mettre en lumière les questions que pose aujourd'hui, dans tous les pays, l'extension des fonctions de la Cité.

En France comme à l'étranger, on discute sur les mérites et sur le bien-fondé de cette extension : partisans et adversaires des « municipalisations » ne cessent de se combattre à coup de chiffres et de statistiques. Quels enseignements peut donner ici la Science sociale, et quels arguments peut-elle apporter au débat?

Il est un fait certain. Sauf l'exploitation du service des eaux qui offre des facilités spéciales, les industries municipalisées, éclairage, transport, force motrice, etc., n'ont jamais donné dans nos villes françaises que de très médiocres résultats. Ces jours derniers encore, les journaux annonçaient que la ville de Tourcoing a renoncé, à partir du 1er janvier 1914, à exploiter elle-même son usine à gaz et l'a concédée à une société privée : c'était le seul moyen qui lui restait d'échapper aux ruineuses exigences du personnel. Il n'y a plus qu'une seule ville en France, Grenoble, qui conserve la régie du gaz. Au contraire, à l'étranger, en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Hollande, nombreuses sont les villes qui dirigent elles-mêmes et avec bénéfice, leurs usines d'éclairage, leurs tramways, leurs téléphones. Plus que jamais les grandes Cités vivent aujourd'hui du commerce et de l'industrie et elles se font les servantes des entreprises commerciales et industrielles qui font leur vie : on en voit, telles Glasgow, Hambourg, Rotterdam, Anvers, creuser des canaux et des ports, construire et exploiter des docks. Parfois, l'objet des exploitations municipales est d'un genre assez inattendu. C'est ainsi qu'on voit des villes d'eau comme Wiesbaden, ou, en Angleterre, Harrogate, exploiter leur établissement thermal et leur casino. Brighton et Doncaster possèdent directement un champ de course. Avec les déchets de la ville, Torquay élève de nombreux lapins, et près de Berlin, Charlottenbourg pratique l'élevage des porcs. Croit-on vraiment que dans ces villes étrangères le public admettrait de semblables expériences et surtout qu'il supporterait longtemps les régies, si elles n'étaient qu'une source d'abus, si elles ne rendaient que de mauvais services et ne se traduisaient finalement que par le déficit et par une augmentation d'impôts?

Au surplus, faut-il voir là de simples fantaisies, telles que nos municipalités socialistes les imaginent parfois et tentent de les réaliser dans le domaine de l'assistance, — rappelons-nous les essais de boulangeries et de pharmacies municipales? En aucune façon, la plupart des municipalités étrangères qui pratiquent la régie directe n'obéissent à une inspiration socialiste. Dans l'ensemble, elles se limitent d'ailleurs à certaines entreprises d'intérêt collectif et n'ont nullement pour politique de se substituer autant que possible à l'initiative privée. La politique du *socialisme municipal* et celle des *municipalisations* sont, en fait, deux politiques absolument différentes.

On conçoit fort bien que des entreprises qui intéressent toute une collectivité ne puissent s'exercer sans l'intervention du pouvoir qui la représente, et qu'elles doivent recevoir de ce pouvoir la concession du domaine qu'elles ont à exploiter. Il se peut aussi que la Cité ne concède pas ce domaine et le retienne pour l'exploiter elle-même, soit qu'elle songe à en retirer des bénéfices qui alimenteront son budget, soit qu'elle veuille donner à ces services collectifs une extension que réclame l'intérêt public, et devant laquelle reculerait longtemps une société privée, toujours dominée par le souci du dividende immédiat et continu. Enfin, dans quelques cas particuliers, la Cité peut trouver son profit à produire elle-même pour la consommation de ses services ou à utiliser elle-même certains déchets.

Mais à quelles conditions la Cité peut-elle se permettre quelque hardiesse dans ses entreprises, et dépasser l'objet pour lequel, en tant que groupement social, elle a été originairement formée?

Inutile de disserter. Toutes les observation qu'on peut faire à ce sujet prouvent que l'activité des groupements sociaux et l'efficacité de leurs fonctions dépendent de la solidité de leur constitution et de la stabilité de leur organisation. Telles attributions qui peuvent convenir aux uns sont pour les autres hors de portée.

Le travail qu'on peut demander aux hommes, la somme et le genre de services qu'on peut exiger d'eux varient avec les individus, avec la vigueur de leur constitution, avec la souplesse de leur formation, avec leur force de résistance et l'indépendance de leur tempérament. Un homme chétif et malingre ne peut entre-

prendre des travaux que son voisin, alerte et robuste, exécutera sans peine et sans danger. Cela se voit tous les jours, c'est un fait d'expérience et de simple bon sens.

Eh bien ! Il n'en va pas autrement des groupements humains et des organisations municipales en particulier. Pour assurer l'efficacité de ses fonctions et au besoin pour en permettre l'extension, il faut à la Cité une hiérarchie qui l'encadre, une autorité incontestée qui la gouverne, il lui faut des traditions, qui laissent un libre jeu aux initiatives de l'élite, en même temps qu'elles imposent le contrôle et prévoient les responsabilités. Mais ce qu'il ne faut pas, c'est qu'à la base de l'Autorité, pour instituer les Pouvoirs et décider de la Gestion, on retrouve partout la masse des participants et, dans cette masse, le personnel des entreprises municipales.

En second lieu, si nos Cités françaises, en apparence tout au moins, reçoivent de la masse leur impulsion, elles vivent, en réalité, sous l'étroite dépendance de l'État : derrière la façade démocratique, on retrouve partout l'aménagement bureaucratique.

Il y a en vérité deux conceptions fondamentales absolument différentes, qui se présentent pour l'organisation de la Cité, et cette distinction primordiale se répercute sur les moindres détails des fonctions municipales.

Il y a la conception qu'on peut appeler la conception latine : l'État et la Cité se confondent; quelle que soit son importance, la commune est une subdivision administrative, un démembrement de l'État. Prenez n'importe quel texte de nos lois ; il n'y est question que de la commune. Pas plus que le mot village, le mot Cité n'a de sens administratif et légal.

Il y a, d'autre part, la conception germanique ou plutôt anglo-saxonne : la Cité est un groupement social qui, sans être absolument indépendant de l'État, a sa constitution propre, ses droits particuliers, qu'elle tient du fait même de son existence reconnue, et non point seulement de la concession ou de la délégation que lui en fait l'État.

Si la commune, suivant la conception latine, est partie intégrante de l'État, il est naturel que l'État intervienne dans les moindres détails de sa vie normale, et lui impose sa tutelle administrative. C'est l'État, en réalité, qui gouverne la commune, c'est toujours lui qui, par l'entremise de son représentant attitré, le préfet, est l'initiateur, le conducteur, le contrôleur, le comptable, et au fond, l'exécuteur de toute entreprise communale. — D'ailleurs s'il restreint les initiatives de la commune, il ne se fait pas faute de lui imposer ses initiatives propres, et il entend à sa façon l'extension des fonctions de la Cité : il la pousse sur le domaine de l'Assistance, tel que nous l'avons compris sous la rubrique des Services Municipaux facultatifs. A ses dépens, il se fait volontiers prodigue, et ce sont les caisses municipales qui se vident aujourd'hui pour assister les vieillards, les familles nombreuses, les femmes en couches, pour absorber et centraliser les entreprises qui, autant que possible, en d'autres pays, sont sagement laissées aux soins des fondations charitables ou des associations de prévoyance.

En tout cas, avec la centralisation qu'impose l'État, toute entreprise communale doit être conduite suivant des formes strictement administratives, et en réalité incompatibles avec les exigences de l'activité économique qui, sur tant de points et de plus en plus, tend à pénétrer la vie de la Cité.

Or, une expérience constante prouve que les industries municipalisées n'ont chance de réussir qu'autant qu'elles sont dégagées des formes administratives, constituées en exploitations indépendantes, et menées comme de véritables entreprises industrielles, *on strictly business line*, disent les Anglais. Par-dessus tout, elles doivent avoir leur budget spécial. Mais la règle de l'unité budgétaire n'est-elle pas, chez nous, un de ces dogmes administratifs contre lequel ne peut prévaloir aucune considération d'ordre pratique?

Manifestement, si la fonction dépend de l'organisme qui la gouverne, l'organisation de nos Cités, organisation démocratique d'une part, bureaucratique de l'au-

tre, n'est point en rapport avec l'extension des attributions municipales, avec l'expansion de la vie moderne. Sans doute on peut penser que l'État fait bien d'imposer à nos municipalités une sagesse salutaire, en les détournant d'entreprises pour lesquelles elles ne sont pas organisées, et en les obligeant à se renfermer dans leurs attributions administratives. Mais en limitant ainsi le domaine de la Cité et le nombre des intérêts qu'elle est appelée à gérer, l'État ne limite-t-il pas, par le fait même, les services qu'une meilleure organisation permettrait à ce groupement de rendre au bien public, et que rendent en effet bien des Cités étrangères, plus indépendantes dans leur constitution, et plus souples dans leurs fonctions? Et en tout cas, ne pouvons-nous appeler de nos vœux le jour, lointain sans doute, où une distinction bien nette entre les droits de l'État et ceux de la commune, entre le régime de la grande Cité et celui de la petite commune rurale, ferait reposer la vie municipale, non plus sur des déductions tirées de théories, mais sur la juste interprétation des faits?

G. Hottenger.

LE VILLAGE A BANLIEUE MORCELÉE

Sans prétendre apporter une solution de la question du village à banlieue morcelée, je crois pouvoir ajouter quelques considérations utiles à celles qui ont déjà été présentées ici. Dans son étude sur la famille instable en Champagne (*Sc. soc.*, 104), M. Descamps recherche distinctement les causes de l'agglomération des habitations et celles du morcellement des terres. Laissant de côté le premier point, sur lequel M. Descamps reconnaît que l'attraction de l'eau n'explique pas tout, je voudrais, sur le second, présenter les raisons pour lesquelles les causes du morcellement trouvées dans le lieu et le travail me paraissent insuffisamment explicatives.

La première est l'inégalité dans la fertilité du sol. M. Descamps observe qu'elle est un obstacle aux essais de remembrement, et est porté, par suite, à penser qu'elle a dû agir au début pour créer le morcellement. L'idée même de cette inférence soulève dès l'abord une objection : les échanges de parcelles, que ces conditions du lieu rendent difficiles, sont désirés pour diminuer le morcellement, donc le présupposent : leur difficulté ne peut avoir joué aucun rôle dans le morcellement initial, et si les conditions du lieu ont agi alors, c'est autrement qu'en entravant les échanges. Aussi M. Descamps donne-t-il une autre raison : l'inégalité dans la fertilité du sol empêche d'adopter partout le même mode de culture, et conduit à la création de zones. Mais ceci n'est une cause de morcellement que s'il y a une raison pour que chaque cultivateur ait des terres dans chaque zone. On concevrait aussi bien la formation de domaines ayant des modes d'exploitation variés, parce qu'ils seraient formés de terres de qualités diverses, en proportions différentes. On concevrait que la compétition pour les meilleures terres eût conduit à leur accaparement plus ou moins complet par les familles qui, par leur capacité ou autrement, se seraient trouvées dans les conditions les plus favorables. On ne voit donc pas que le morcellement s'impose. De fait, l'inégalité de fertilité paraît bien se rencontrer dans la Lande du Lunebourg : or, l'observation faite par M. Monnier en 1867 (rappelée par M. Roux, *Sc. soc.*, 23) nous y montre des domaines agglomérés, comprenant chacun, semble-t-il, des terres de qualités diverses, et adoptant chacun le plan d'assolement qui convient à ses conditions spéciales (*Bull. de la Société d'économie sociale*, t. II, pp. 525, 544).

La seconde cause de morcellement signalée est la jachère à moutons. Le procédé le plus commode est de réunir tous les moutons du village; et de là la nécessité pour les cultivateurs d'avoir leurs jachères contiguës afin d'obtenir un parcours plus libre. Mais il me semble plutôt que, si ce procédé est le plus commode, c'est parce que les propriétés sont

très morcelées; la même observation de M. Monnier nous montre en effet le paysan de Hermannsburg, propriétaire d'un domaine aggloméré, exploitant séparément son propre troupeau de moutons au moyen d'un serviteur spécial (*ibid.*, p. 531), et ne fait aucune mention d'un berger communal. Il en était de même à Egestorf en 1873, d'après M. Roux (*loc. cit.*, p. 12), malgré un état plus morcelé de la propriété.

N'est-il pas vrai, d'après cela, que les explications du village à banlieue morcelée, trouvées par M. Descamps dans les faits actuels, si elles aident à rendre compte de la persistance du type, ne suffisent pas à donner la raison de sa formation, et que M. Gérin est bien fondé à se préoccuper des origines historiques? J'ajoute, sans chercher pour le moment à discuter les explications proposées par les historiens, que des auteurs comme Seebohm et Meitzen [1] ont des renseignements très utiles à nous fournir, non seulement sur le passé lointain, mais aussi sur les faits récents et même actuels. Le dernier, notamment, prend expressément pour point de départ de ses recherches des constatations actuelles sur différents types de villages et différents modes de répartition de la propriété rurale, bien utiles pour préciser notre notion du village à banlieue morcelée, même après le soin apporté par Le Play à en spécifier les caractères. Il donne de nombreuses cartes, base irremplaçable de l'étude exacte d'un pareil sujet, et que nous arriverons sans doute à considérer comme un élément nécessaire d'une véritable monographie de village à banlieue morcelée. Ces cartes, avec les tableaux explicatifs qui les accompagnent, sont de véritables documents cadastraux, et non de simples croquis donnant une impression d'ensemble comme celui qu'a présenté M. Demolins dans le tome XXIV de la *Science sociale*, p. 339.

Ces renseignements font ressortir d'abord une intensité du morcellement bien remarquée par Le Play et considérée par lui comme caractéristique du type, auquel par suite, en se basant sur les observations de M. Roux, on ne peut, semble-t-il, rattacher des villages du genre d'Egestorf. L'explication classique depuis Le Play, tirée du partage égal des successions, et admise à titre complémentaire par M. Descamps, a sans doute ici son rôle à jouer. Mais les observations de Meitzen font encore apparaître souvent un autre trait que les partages de successions ne suffiraient pas à expliquer : c'est la répartition approximativement égale des parcelles dispersées de chaque domaine sur toutes les parties du territoire de la commune. Je ne sais si ce trait est discernable en Champagne, où d'ailleurs la multiplicité des ventes pourrait l'avoir en grande partie effacé. Mais il paraît bien révéler un *plan primitif de morcellement*, et l'auteur nous montre, en effet, la terre arable divisée en un plus ou moins grand nombre de sections (*Gewanne*), dont chacune a été partagée en un même nombre de parcelles égales qui est celui des parties prenantes (*Hufen*) dans la communauté de village. Les conclusions de Meitzen sur les origines du système sont d'ailleurs très différentes de celles de Seebohm. La recherche historique pourra être reprise avec une préoccupation, plus nette que n'ont pu l'avoir ces auteurs, de la formation sociale des fondateurs de ces villages. Mais tout ceci suffit, je crois, à montrer qu'on n'arrivera pas à une véritable explication du village à banlieue morcelée sans s'attacher à la question de son premier établissement [1].

Ch. ASTOUL.

1. A. Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*. Berlin, 1895, 3 vol. et atlas.

1. Ces lignes étaient écrites quand ont paru dans le dernier *Bulletin* les intéressantes observations de MM. Roux et Descamps. Je m'empresse de reconnaître que les constatations qu'on y trouve sur le mode de formation d'un village récent peuvent aider à éclairer l'origine des villages de formation ancienne, sous la réserve de cette question : A-t-on bien affaire au même type?

KIKUYU ET L'ANGLETERRE RELIGIEUSE

Un service célébré dans une petite église presbytérienne de l'Afrique orientale britannique soulève en ce moment une tempête de polémiques en Angleterre, dans les milieux ecclésiastiques et aussi dans les plus profanes. Les colonnes des grands journaux sont encombrées d'articles et de correspondances au sujet de cette affaire de Kikuyu, qui pose inopinément de curieux problèmes pour l'avenir du christianisme dans le monde.

Au mois de juin dernier, les missions de l'Église d'Angleterre et celles des diverses dénominations non-épiscopaliennes, qui existent dans l'Afrique orientale britannique, s'étaient réunies en Conférence à Kikuyu pour discuter de leurs situations respectives dans cette partie de l'Empire et s'entendre pour une collaboration limitée à certaines matières indépendantes des formes de croyance. Contre le principe de cette manifestation à laquelle avaient pris part la *Church Missionary Society* et des groupements de dissidents, il n'y avait guère d'objections à élever. Les missions donnent aux indigènes le spectacle déconcertant d'une chrétienté terriblement divisée, et on conçoit que, pour les intérêts de leur propagande, elles cherchent à atténuer cette impression défavorable en collaborant entre voisines de dénominations diverses pour des entreprises n'ayant pas un caractère religieux : école, hôpitaux par exemple. Dans ces contrées lointaines, les difficultés de la vie rendent facilement tolérant et les blancs, les « civilisés », qui ne sont pas toujours auprès des indigènes des « civilisateurs », oublient volontiers sous d'autres cieux les séparations qui les jettent les uns contre les autres dans la métropole.

A la suite de cette Conférence de Kikuyu que présidait l'évêque d'Uganda, des gens, bien intentionnés peut-être, voulurent faire une démonstration, qui, à leur avis, devait avancer l'union de tous les chrétiens. Elle eut pour résultat d'en marquer encore plus profondément les divisions et faillit même en créer de nouvelles : un service de communion fut célébré dans une église presbytérienne écossaise par l'évêque de Mombasa, en présence de l'évêque d'Uganda et de ministres appartenant à diverses dénominations (presbytériens, méthodistes, baptistes, congrégationalistes, etc.). Il pouvait sembler, à première vue, qu'il n'existait plus qu'une seule Église parfaitement unie dans l'Afrique orientale britannique.

Les choses n'allaient pas en rester là et un troisième évêque, celui de Zanzibar, le Dr. Weston, au nom des principes catholiques de l'Église d'Angleterre, souleva des objections et envoya une protestation à l'archevêque de Canterbury, se plaignant que ses confrères de Mombasa et d'Uganda avaient agi en hérétiques puisqu'ils reconnaissaient les ordres des Eglises non-épiscopaliennes.

Quand l'événement fut connu en Angleterre, il passionna aussitôt l'opinion publique et les gens les plus indifférents aux choses religieuses eurent leur mot à dire. On en oublia parfois l'aménité et le ton de certains polémistes fut assez élevé. L'événement n'avait pourtant rien de nouveau pour les Anglais : tout récemment, un cas analogue s'était présenté et l'évêque de Hereford, Dr. Percival, avait agité le monde religieux en invitant, à l'occasion du Couronnement du roi George V, les dissidents à venir communier dans sa cathédrale. Ce prélat, connu pour ses idées évangéliques très avancées, avait eu à cette occasion un joli petit succès de presse ; mais il n'aura jamais fait couler autant d'encre que ses collègues coloniaux pour un fait identique.

Le parti désigné sous le nom de Haute Église (*High Church*) ; — je suis obligé, faute de mieux, d'employer ces expressions de *haute* et de *basse* Église, que je n'aime guère, — soutint la protestation de l'évêque de Zanzibar. Il le fit d'ailleurs, en général, sur un ton mesuré, s'appuyant sur les principes reconnus par l'Église catholique et sur les documents propres à celle d'Angleterre, comme le *Prayer-Book* et la Préface de l'Ordinal. C'est d'ailleurs au nom et dans l'intérêt de l'unité que s'élevaient ces protestations : le grand organe qui représente cette nuance : le *Church Times*,

terminait le 2 janvier son *leader* par cette phrase : « Il vaut mieux tolérer beaucoup de mal dans l'Église que précipiter un schisme ».

Il y a toujours des prophètes qui aiment à prédire de graves événements, et on avait parlé de la menace d'un schisme dans la communion anglicane. L'exagération était manifeste : chez elle, l'union est encore solidement établie sur ce qui est essentiel, avec une large liberté dans tout ce qui ne touche pas au catholicisme traditionnel.

Mais il paraît certain qu'à toute époque, les catholiques ont considéré comme tel le principe que, pour être prêtre, il faut être ordonné par un évêque et qu'ainsi, pour l'Église, l'épiscopat est nécessaire : Pas d'épiscopat, pas d'Église.

L'attitude prise par les évêques de Mombasa et d'Uganda pouvait laisser croire que tel n'était pas leur avis ou que tout au moins ils étaient résolus à sacrifier le principe de la nécessité de l'épiscopat à la réalisation encore lointaine d'une union de tous les chrétiens sur le terrain des missions. Ceux qui, en Angleterre, ont pris leur parti ont été encore plus affirmatifs qu'eux dans ce sens : parmi ces derniers, on compte naturellement l'évêque de Hereford et le doyen de sa cathédrale, accompagnés de l'inévitable Dr. Hensley Henson, doyen de Durham, qui, jadis *highchurchman* convaincu, a largement usé du droit qu'a tout homme intelligent de changer d'opinion et ne manque pas une occasion de se faire remarquer par la violence de ses idées et ses avances aux non-conformistes, au milieu des sectes desquelles il voudrait noyer l'Église dont il est un haut dignitaire. Ces trois ecclésiastiques ne sont d'ailleurs que les porte-parole d'une faible minorité.

Bien plus nombreux sont ceux qui pensent avec l'évêque d'Oxford (Dr. Gore), une des plus hautes autorités actuelles en matière religieuse, et des laïques comme Lord Halifax et Mr. Athelstan Riley, que l'action des évêques de Mombasa et d'Uganda fut regrettable. Ils ont encore raison au point de vue d'une union problématique des Églises : car si on envisage cette possibilité, le service célébré à Kikuyu ne peut qu'aider à la retarder. Ce fut une imprudence généreuse : ceux qui la critiquent si justement ne font preuve d'aucune animosité personnelle, et tous ne pensent pas, bien qu'approuvant la protestation de l'évêque de Zanzibar, qu'il a suivi la meilleure procédure en l'envoyant au Primat. La position de celui-ci est rendue difficile et on soulève dans la presse des polémiques inutiles, comme le faisait remarquer Lord Halifax. La prudence conseillera probablement à l'archevêque de Canterbury de ne blesser aucune des deux opinions contraires, mieux vaudra ne pas éterniser cette affaire de Kikuyu dont on parle trop. Mais, puisqu'on l'a soulevée, le siège de Canterbury a le devoir de faire entendre de quel côté lui semble être la vérité et de déconseiller des manifestations du genre de celles de Kikuyu et de l'évêque de Hereford. Des hommes d'opinion très modérée, comme le Rev. Lord William Cecil, eux-mêm es n'ont pu les approuver.

Avec la plus large liberté, la paix et même la concorde, en dépit des divergences d'opinion, se sont maintenues dans l'Église d'Angleterre, grâce surtout au tact et à la bonne volonté de ceux qu'on a successivement appelés tractariens, ritualistes, *highchurchmen*, et qui n'ont été, sous ces diverses appellations que des chrétiens traditionalistes, soucieux de maintenir leur Église dans les principes catholiques, qu'ont encore affirmés les documents du XVIe siècle, du temps de la Réformation, qu'aiment à évoquer leurs adversaires.

Le Prayer-Book soutient en effet la nécessité des trois Ordres : évêques, prêtres et diacres, et que la Confirmation doit précéder la Communion. A Kikuyu, ces idées furent en fait répudiées. De là cette protestation de l'évêque de Zanzibar.

Ce qui est à retenir pour l'observateur du dehors, c'est que, dans les milieux religieux de langue anglaise, on conserve, plus que sur le continent, l'espoir d'une union entre les Églises; un mouvement très net en ce sens s'y manifeste.

Il n'a chance d'aboutir que si l'on procède avec ordre : ceux qui ont de nom-

breux points de contact doivent se rapprocher les premiers les uns des autres : rien ne sert de faire bon marché de ses principes et de blesser ses coréligionnaires pour plaire aux dissidents. Des protestations contre la manifestation faite à Kikuyu étaient nécessaires et leurs auteurs ont été clairvoyants, puisqu'elle a risqué d'aggraver des divergences de point de vue déjà existantes. On sait avec quelle ardeur et quelle conviction l'Église d'Angleterre et celles qui sont en communion avec elle affirment être une partie de l'Église catholique, divisée par des schismes, au même titre que celle de Rome et que celles d'Orient. Ces vues ne doivent pas être contrariées par de fâcheuses compromissions si l'on veut rétablir l'unité entre ceux qui ont la même conception de l'Église universelle et se rattachent aux mêmes traditions. Les catholiques anglais, qu'on désigne sur le continent sous le nom d' « anglicans », y travaillent avec espoir : s'ils ont obtenu quelques résultats heureux en Orient, ils ont pu constater qu'il subsiste encore bien des difficultés et des préjugés plus près d'eux, puisque dans leur propre pays, leurs compatriotes catholiques-romains leur refusent le nom de « catholiques », ce qui fait qu'à l'étranger leur position est si mal connue. Kikuyu n'est pas fait pour dissiper cette équivoque si enracinée dans certains esprits. Ce sont pourtant ces erreurs qu'il faut dissiper pour arriver au rapprochement désiré.

En attendant, les diverses dénominations religieuses n'ont pas à s'enfermer dans un particularisme stérile. Elles ont sur tant de points des raisons de collaborer, en dépit des intransigeants, bien moins nombreux qu'on ne croit, car ils font beaucoup de bruit pour compenser leur petit nombre. Les choses purement spirituelles ne sont pas les seules à préoccuper nos contemporains : sur toutes les questions morales, sociales, économiques, même politiques l'union des hommes de bonne volonté est nécessaire. Si l'on travaille de concert au bien de l'humanité, on s'étonnera peut-être un jour du chemin parcouru et l'on pourra procéder sans danger à un nouveau Kikuyu mieux préparé et plus sincère.

Pierre GALICHET.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Civilisation, par Henri JOLY, membre de l'Institut, Bloud et Gay, éditeurs. Paris, 1914. 1 vol. de 311 pages.

Le nouvel ouvrage de M. Henri Joly est destiné à l'enseignement. Il a pour but de donner une idée nette de ce phénomène essentiellement complexe qu'est la civilisation, phénomène dont tout le monde parle, qu'on invoque souvent pour justifier des actes de directions très contraires, mais dont peu de gens sont à même de fournir une définition. Dans un premier chapitre, M. Henri Joly explique que tout peuple a une civilisation, comme toute personne a un caractère. De même que chacun de nous met ses qualités naturelles à profit pour résoudre le problème de la vie et ne le résout précisément que dans la mesure de cette mise à profit; de même, les peuples sont conditionnés dans leur développement par des circonstances et des aptitudes diverses et la solution qu'ils donnent au problème de leur existence aboutit à des civilisations différentes. Mais M. Henri Joly n'a garde de considérer uniquement dans ce problème son côté matériel. Il n'ignore pas que l'ordre purement matériel ne s'obtient pas sans une discipline morale élémentaire; à plus forte raison, l'ordre moral nécessite-t-il des qualités morales et religieuses. Aussi bien, affirme-t-il loyalement, dès sa préface, que son livre est un livre de doctrine, reposant sur quelques idées simples et chrétiennes.

Les chapitres suivants passent en revue les principales époques de l'histoire de l'humanité marquées par une civilisation caractérisée. Les primitifs, les peuples anciens de l'Orient, ceux de l'Extrême-Orient, les Juifs, les Grecs, les Romains, les Barbares, le moyen âge, la renaissance et les temps modernes sont successive-

ment étudiés. C'est dire que le livre est à l'usage des élèves ayant déjà une connaissance générale de l'histoire et pouvant situer dans un cadre suffisamment précis les faits économiques, politiques, artistiques ou religieux qui leur sont rappelés.

Dans une brève conclusion, l'auteur, après avoir mis en relief cette vérité que le progrès social est un bien qui s'acquiert et non un fait indépendant de la valeur des sociétés, établit une heureuse distinction entre la sphère de la science qui est régie par le déterminisme, la sphère de l'utile et de l'agréable où prédomine une conception variable de l'intérêt, et la sphère de la vertu où un résultat ne peut être acquis ou même maintenu que par l'effort efficace, vigoureux et persévérant de l'homme. C'est surtout dans cette sphère que le progrès n'a rien de fatal. Et comme là où l'élément moral faiblit, toute l'harmonie de la civilisation est détruite, que la misère, le malaise et la souffrance se répandent, le bonheur de l'humanité est directement menacé, en fin de compte, par l'abaissement de la moralité.

Et la science si féconde dans le domaine qui lui est assigné, si merveilleusement progressive et transformatrice, demeure impuissante en présence de la déchéance morale. M. Henri Joly cite à ce propos le curieux témoignage d'un savant contemporain adonné au développement de l'aviation : « La conquête de l'air accroîtra-t-elle la source du bonheur des humains? Doit-elle, au contraire, en compliquant l'existence, en augmenter les difficultés? Nul ne peut le prévoir. Je suis de ceux qui considèrent toutes les découvertes passées, présentes ou à venir, comme des coefficients par lesquels on multiplie la puissance de l'homme : au point de vue des avantages, ces résultats peuvent être positifs ou négatifs. Le signe + ou le signe — dont ils sont affectés, est indépendant des moyens dont nous disposons et dépend uniquement de l'usage que nous en faisons, c'est-à-dire de notre valeur morale. »

P. R.

Fortune's Frown (**A Romance of the Spanish Fury**), par John Bloundelle-Burton. London. Everett and C°, 6 schillings. — Si, parmi les œuvres littéraires, le roman est lu avec le plus d'avidité par le grand public, c'est que chacun de nous aime, en se délassant et en satisfaisant son imagination avec des aventures plus ou moins passionnantes, retrouver dans un livre ses préoccupations personnelles et ses diverses aspirations. On peut dire que les romans ne peuvent se séparer de la société et que tous ceux qui méritent de survivre à une passagère popularité doivent être des romans historiques.

Si l'auteur peint ses contemporains, il ne fait pas seulement un livre d'observation, mais aussi un livre d'histoire, et précieux à consulter pour ceux qui plus tard voudront connaître cette époque. C'est ce qu'a fait Balzac pour la vie et les hommes de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, et c'est pourquoi la *Comédie humaine* sera toujours plus révélatrice de cette période que n'importe quelle œuvre documentaire et froide. Plus tard, s'il ne s'était pas trop souvent borné à des descriptions de catalogue, écrites par des hommes de génie, mais négligeant les caractères, le naturalisme aurait pu continuer cette peinture du XIXe siècle et écrire les derniers chapitres de son histoire. Cette école a échoué pour vouloir faire trop vaste : Zola a peint avec des couleurs, sinon toujours agréables à l'œil, au moins mélangées avec talent; et le plus grand reproche que l'on puisse adresser à ses *Rougon-Macquart*, c'est de ne pas être une histoire des temps décrits dans cette formidable série. Certains de ses disciples lui sont supérieurs sous ce rapport, et ceux qui ne se sont pas bornés, comme leur maître, à être des descripteurs, mais ont été des observateurs, ont évité l'écueil sur lequel il s'était heurté. J'appellerais volontiers les *Sœurs Vatard* de Huysmans un admirable roman *historique* sur les ouvrières brocheuses et les travailleurs parisiens.

Plus difficile encore est la tâche du romancier quand il veut remonter le cours des âges et placer son action dans un passé connu par les documents historiques,

mais dont le vrai caractère et la pensée intime demeurent toujours obscurs pour nous. Voilà pourquoi, à certaines époques, une sorte de découragement s'empare des écrivains et ils hésitent à entreprendre cette œuvre de si grand intérêt, mais dans laquelle la médiocrité est doublement à redouter puisqu'il y a deux grandes difficultés à vaincre; connaître les hommes par ses contemporains et reporter dans un autre âge ses qualités de psychologue : un roman historique au sens ordinaire du mot. Barbey d'Aurevilly l'a défini : « *Cette chose harmonieuse, difficile, manquée tant de fois par le talent lui-même, et que, de désespoir de n'y pouvoir atteindre, on a fini par mépriser... cette œuvre double où deux réalités doivent se fondre, au souffle d'un esprit puissant, pour exprimer la vie complète* [1]. » Admirable, mais un peu décourageante définition du grand écrivain, qui, comme romancier et critique, a su être un grand historien.

Le romancier anglais, Mr. Bloundelle-Burton, s'est spécialisé dans la peinture romanesque de scènes historiques et il l'a fait avec un succès mérité. Longtemps cantonné dans l'histoire de France, dont il a su tirer un heureux parti, ses ouvrages présentent un réel intérêt pour le lecteur français, puisque aujourd'hui cette sorte de roman est négligée dans son pays. Il faut, en effet, remonter assez loin pour trouver en France un auteur de vrai talent osant aborder le genre dans lequel s'est illustré Alexandre Dumas père, et avec d'autres qualités littéraires : Alfred de Vigny avec son *Cinq-Mars*, Théophile Gautier avec son *Capitaine Fracasse* et surtout Mérimée, l'auteur de la *Chronique du règne de Charles IX*. Nos voisins d'outre-Manche ont raison de ne pas se laisser intimider par une tradition, exaltée chez eux par le génie de Walter Scott, puisque certains de leurs contemporains, comme Mr. Bloundelle-Burton, sont capables de la perpétuer et de la rajeunir par des procédés nouveaux.

C'est à la période de l'histoire des Pays-Bas troublée par les révoltes, suscitées par le despotisme de la domination espagnole, que Mr. Bloundelle-Burton a placé l'intrigue à la fois simple et passionnante qui forme la trame de *Fortune's Frown*. Son héros, fils d'un riche marchand de Gand, a été enlevé peu de temps après sa naissance par une femme délaissée par son père. Celle-ci, mariée elle-même à un négociant anglais, fait plus tard *Knight* par Edouard VI, a amené le petit Edmund en Angleterre et il ignore tout de son origine. Ce n'est qu'à la mort de celle qu'il a toujours crue sa vraie mère et qu'il a aimée comme telle, qu'il apprend la vérité. Il part pour les Pays-Bas dans l'intention d'y retrouver sa famille, il y parvient après bien des péripéties, rentre dans ses droits, épouse la jeune Française qui l'a aidé à confondre ceux qui avaient usurpé ses titres et Edmund Tyrell, redevenu van Heim, retourne en Angleterre, sa patrie d'adoption, avec sa femme.

Voilà grossièrement résumé le sujet du livre. Sur cette donnée Mr. Bloundelle-Burton a édifié une série d'aventures présentées avec art et ingénieusement contées. Avec lui l'intérêt ne faiblit pas, il ne se disperse pas dans les détails et ne perd pas un instant de vue l'unité de son sujet. Son style clair et coloré, sa manière de conter, de peindre et de dresser ses caractères plairont aux lecteurs français désireux de lire un bon roman anglais. Ils retrouveront chez cet auteur, très personnel et très anglais, certains procédés qui prouvent un écrivain fort au courant de la littérature française. On a l'impression en le lisant de quelque chose de nouveau, mais de pas tout à fait étranger. Je dirai de ses ouvrages qu'ils seraient excellents pour faire aimer la langue anglaise à un Français.

Où Mr. Bloundelle-Burton est vraiment *chez lui*, c'est dans la peinture des hommes et des mœurs du XVIe siècle. Au milieu de cette formidable lutte politique et religieuse que fut à ce moment l'histoire des Pays-Bas s'agitent une foule d'hommes d'armes de toutes nationalités : Flamands, Wallons, Espagnols, Allemands, Français

1. J. Barbey d'Aurevilly. *Les Misérables de M. V. Hugo*, Paris, 1862, p. 56.

se mêlent et se heurtent dans un grouillement pittoresque. Si les malheureux habitants sont débarrassés du duc d'Albe, au moment où se passe l'action, la main de fer de l'Espagne pèse encore lourdement sur eux, et le roman contient une émouvante description du sac d'Anvers par les troupes du général espagnol Sancho d'Avila. Le portrait du personnage fait par Mr. Bloundelle-Burton est curieux : odieux par certains côtés, le soudard est sympathique par d'autres; ici il a presque un beau rôle.

Epoque tourmentée et peu connue que celle que fait revivre sous nos yeux Mr. Bloundelle-Burton. Il a réussi à en tirer autre chose qu'un somptueux décor pour y faire évoluer ses acteurs: il a évoqué un temps lointain, séduisant pour l'imagination, et l'histoire et le roman se complètent, se soutiennent sans se nuire, faisant de *Fortune's Frown* un ensemble harmonieux, en un mot un bon roman historique.

Pierre GALICHET.

L'Enfant chargé de chaînes (roman), par François Mauriac. — Paris, Grasset, 1913. — 3 fr. 50.

Les flâneries d'une villégiature de l'été dernier m'ont fait trouver le roman qui porte ce titre original, chez un libraire d'une petite ville de province, parmi les ouvrages emprisonnés dans le tablier de papier portant cette mention, qui, sans se faire illusion, veut encore être alléchante : « *Vient de paraître* ». Je connaissais M. François Mauriac comme l'auteur de deux délicieux volumes de poésie, qu'avec ma parfaite incompétence en cette matière, j'avais lus et relus, en goûtant le charme intime qui s'en dégageait et sans chercher à les analyser. Je croyais la poésie un genre de littérature démodé en France depuis une trentaine d'années : j'ignore si cet écrivain (que je suppose jeune), la remettra en honneur dans le grand public, mais il a su, grâce à d'énergiques frictions d'Eau de Jouvence, faire de cette vieille, devenue hystérique et morphinomane, une saine petite fille, un peu sentimentale et frêle, mais pleine de grâces et d'avenir. M. François Mauriac s'inspire discrètement de Francis Jammes (un des rares poètes contemporains), mais conserve toujours une note originale; il ne cesse jamais d'être *lui-même*.

L'Enfant chargé de chaînes est une histoire toute simple et aussi, que l'auteur me pardonne cette expression, un petit roman social.

Jean-Paul Johannet est un jeune Provincial du sud-ouest de la France. Il est venu à Paris faire ses études : riche, élevé religieusement dans une famille de propriétaires terriens, c'est une nature raffinée, mais hésitante. Il a senti profondément le charme d'une enfance et d'une adolescence heureuses, passées dans son pays natal; et dans la capitale, il continue à exalter ses souvenirs dans la fréquentation d'une jeune cousine, Marthe Balzon, fille d'un universitaire, originaire elle aussi de cette Guyenne à laquelle Jean-Paul est attaché et qu'il va revoir chaque été, alors que tous deux passent les vacances dans leur propriété familiale.

A Paris, ce jeune homme rêve de dépenser son activité, mais il a un défaut : il se complaît dans l'incertitude; il veut faire quelque chose sans trop savoir quoi. La vie de plaisirs et de distractions lui plaît par certains côtés, mais par d'autres le rebute. Il a pour sa cousine une affectueuse camaraderie, mais il ne paraît pas en être amoureux, ou plutôt il ne pense pas l'être. Il aime la littérature, mais elle ne lui suffit pas et il est heureux de la rencontre d'un ancien ami Vincent Hiéron, lancé dans l'action sociale catholique, qui n'a pas de peine à le décider à le suivre dans un groupement nommé *Amour et Foi*, dirigé par un certain Jérôme Servet.

Tous ceux, qui sont si peu que ce soit au courant du mouvement social catholique, reconnaîtront la société que M. Mauriac nous dépeint et l'orateur démocrate-chrétien qu'il nous présente, d'une manière parfois bien amusante, mais jamais méchante. Les admirateurs de cette organisation, qui eut son mérite et ses heures de vicissitudes, feraient preuve d'un bien mauvais caractère, s'ils se formalisaient de l'esprit d'observation de ce trop candide Jean-Paul.

Car c'est avec sincérité qu'il a suivi son

camarade dans les Cercles d'*Amour et Foi*, mais voilà ! il est trop littéraire et pas assez enthousiaste pour un milieu de convictions profondes, si robustes qu'elles ne reculent même pas devant le vague vertigineux de l'utopie. Il connaissait peu le milieu où le conduit Vincent Hiéron : « *Le dimanche, sur le péristyle de Saint-François-Xavier, il avait remarqué cependant des jeunes gens pâles et doux, cravatés d'une lavallière noire, de classe indécise, et qui offraient poliment une feuille hebdomadaire : Amour et Foi*[1]. Une fois entraîné là, il y apporte de la bonne volonté et se laisse prendre par l'ardeur communicative que Jérôme Servet sait insuffler à ses disciples. Le jeune homme de lettres, sans négliger complètement Marthe, fait maintenant des conférences sociales aux jeunes ouvriers et employés qui composent l'auditoire spécial des groupements d'*Amour et Foi*. Il veut même se faire un ami d'un d'entre eux, Georges Élie, et cela débute bien, mais finit mal : Jean-Paul n'a pas su s'y prendre, il faut l'avouer.

Puis des déceptions refroidissent son enthousiasme généreux, il découvre que tout n'est pas amour dans une société qui emploie ce mot un peu à tort et à travers. Jérôme Servet est un meneur d'âmes et a de grandes qualités, mais autour de lui, comme autour de tous les leaders, grands ou petits, des intrigues se nouent : il y a des faveurs et des disgrâces. Jean Paul oublie trop que sont là les conditions inévitables du fonctionnement de tout mouvement politique ou social : il en est froissé, car il manque de souplesse; c'est un tort : si l'on juge qu'une cause vaut la peine d'un effort, ou si vos intérêts personnels vous le commandent, il faut passer sur quelques travers et même fermer les yeux devant quelques gros défauts, c'est de la bonne politique. Mais si Jean-Paul est un bien charmant garçon, il ne sera jamais un politicien, il est trop idéaliste. On ne le lui reprochera jamais assez, mais on a aussi beaucoup de plaisir à le lui pardonner, car il est aimable et il a du talent.

1. P. 34.

Il aurait mieux fait de partir de lui-même : il se laisse chasser par Jérôme Servet et vraiment, dans cette scène, je n'aime pas le leader, mais je ne pense pas que M. Mauriac ait voulu tirer un cliché trop ressemblant. Le jeune homme s'en va sans rancune et, comme il a un excellent caractère, il sait rendre justice aux heureux résultats que cette œuvre a produits. Pour des raisons analogues, son ami Vincent Hiéron s'éloigne d'*Amour et Foi*.

Jean-Paul est désorienté, il tente à nouveau de « s'amuser » et nous le retrouvons dans un restaurant de nuit avec son ami et la maîtresse de celui-ci; le chapitre est très joli et l'indécision de Jean-Paul y est heureusement dépeinte. Il loue ensuite un petit « quatrième » à Passy à une aimable petite femme nommée Liette, mais, si cela l'amuse un instant, il n'arrive pas y découvrir le but de sa vie. Heureusement pour lui, il y a la littérature et sa cousine Marthe.

Il a le bon sens de se rapprocher de plus en plus de cette amie d'enfance, dont la compagnie ne peut que charmer cet esprit si hanté par les souvenirs « des anciennes grande vacances », pour parler comme Francis Jammes, qu'il aime. Je n'étonnerai donc personne en disant qu'à la fin Jean-Paul épouse Marthe dans ce pays des Landes de Guyenne où erre toujours sa pensée.

Voilà résumée cette simple histoire, et ainsi elle se réduit à peu de chose. Le roman de M. François Mauriac ne se raconte pas facilement : son charme prenant se trouve dans le style, dans l'art de l'auteur d'évoquer un souvenir insignifiant en lui-même, mais qu'il arrive à faire ressentir à son lecteur comme une évocation de son propre passé. *L'Enfant chargé de chaînes* est un livre que ceux qui l'aimeront, — et je crois qu'ils seront nombreux, — liront non seulement avec plaisir, mais avec sympathie. Il en est d'un ouvrage, comme d'une personne, on serait embarrassé de définir ce qui, en lui, provoque la sympathie : on la ressent, on est saisi sans savoir pourquoi.

Le chapitre où le petit ouvrier, déraciné de sa province par Jérôme Servet, malade

et misérable dans une pauvre chambre du quartier de Plaisance, repousse la sympathie de Jean-Paul qui a voulu s'intéresser à lui, mais l'a déçu, pose d'une manière émouvante la question complexe que soulèvent les œuvres populaires auxquelles la bourgeoisie veut se mêler. Celle-ci a plus de bonne volonté qu'on ne croit, mais elle est parfois singulièrement maladroite.

Jean-Paul Johannet est, après tout, un sage et son mariage sera heureux, car Marthe est très indulgente et comprend son caractère. Je sais qu'il n'est pas parfait, il manque de ressort; mais avez-vous remarqué combien, dans la vie pratique, les professeurs d'énergie sont nuls et ennuyeux, ou, pis encore, se révèlent de dangereux utopistes? Jean-Paul, lui au moins, a trouvé sa voie : il ne sera jamais ni tribun, ni un homme d'État, son expérience sociale n'a pas été heureuse; mais, ce qui vaut mieux, il fera ce à quoi la Providence semble l'avoir destiné : il publiera, pour notre grand plaisir et pour l'honneur des lettres françaises, de belles œuvres représentatives du nouvel état d'esprit de la jeunesse française, et il aura ainsi, dans sa spécialité, une influence régénératrice sur ses contemporains.

Pierre GALICHET.

The new Freedom, by Woodrow Wilson. — Édition Tauchnitz. Leipzig. — M. 1.60.

La lecture des discours des plus éloquents hommes d'État dégage toujours un peu d'ennui, quand elle ne cause pas de déception. Il est dangereux de les publier, mais l'entreprise est encore plus téméraire quand il s'agit de paroles prononcées au cours d'une campagne électorale.

Cette règle, comme toutes les autres, est confirmée par quelques exceptions, et il faut se féliciter de ce que le nouveau Président des États-Unis d'Amérique, le Dr. Woodrow Wilson, ait eu l'idée de réunir en volume quelques-unes des idées qu'il émit au cours de la lutte qui le mettait aux prises avec Mr. Taft et Mr. Roosevelt pour la conquête de la suprême magistrature de son pays.

Le choix est intelligemment fait; on sent un lien entre les douze chapitres de l'ouvrage et on le lit avec intérêt, en oubliant même parfois qu'il s'agit de paroles prononcées sur une plate-forme électorale. Qu'on ne s'y trompe pas, la « nouvelle Liberté » n'a pour but que d'être un traité de morale politique s'appliquant aux États-Unis, et ceux qui liront le livre n'y trouveront que peu de renseignements sur la situation actuelle de la grande République et sur les questions précises que l'on débattait au moment de la campagne présidentielle. C'est une lacune, mais ainsi le livre sera plus facilement compris par le public étranger auquel on semble le destiner, puisqu'on l'édite dans cette collection internationale de Bernhard Tauchnitz.

Le Président Woodrow Wilson est un démocrate hardi, non seulement à cause du parti qu'il représente, mais parce qu'il a compris les nécessités du temps où il vit et, dans plus d'une nation du vieux continent, on pourrait faire son profit de ses idées sur la constitution d'une démocratie.

Il n'est pas un optimiste naïf et il ne cache pas les tares de la vie politique américaine; il n'est pas non plus un polémiste et il ne fait pas retomber les responsabilités du mal sur un parti ou sur quelques adversaires. Il en cherche les causes vraies, et, comme il est un homme d'action, il propose et, ce qui est mieux, semble vouloir imposer des remèdes.

Les États-Unis vivent encore sur certains principes politiques qui ne répondent plus aux nécessités du temps présent. De là la contradiction, qui paraît si choquante entre les idées des fondateurs de la République et la situation actuelle. La Déclaration d'Indépendance date de 1776, époque déjà lointaine, beaucoup semblent l'oublier; elle fut un point de départ, il faut continuer à construire et reconnaître franchement qu'il y a encore beaucoup à faire et bien des tyrannies plus dangereuses et plus lourdes que celle de George III à renverser pour arriver à réaliser la Liberté.

Le Dr. Woodrow Wilson propose comme remède une confiance absolue dans l'ensemble des citoyens, dans cette masse que l'on appelle le « peuple ». L'avenir est à la démocratie, et dans tous les pays monarchiques, aussi bien que républicains, la loi du nombre s'appliquera toujours plus complètement. Ce qui fait que certaines personnes refusent de faire confiance aux idées démocratiques, c'est que souvent, dans les pays qui leur sont le plus largement ouverts, le gouvernement et les affaires sont captés par des intérêts particuliers et qu'en réalité, sous le couvert de mots sonores, les citoyens sont sous la tutelle de quelques-uns. Le Président Wilson voudrait les en affranchir et leur accorde ensuite la plus large confiance. De là sa lutte contre les trusts et sa guerre déclarée aux « bosses », accapareurs des affaires américaines.

Cet état de choses provient, pour une large part, de l'indifférence du public pour la politique. Un heureux signe des temps, ce sont ces réunions d'électeurs qui ont lieu dans certaines parties de l'Union dans les salles des écoles et où l'on s'entretient des affaires du voisinage et même de celles de l'Etat. Le Dr. Woodrow Wilson fait cette remarque : que ceux qui sont en train de lutter pour parvenir, que les commençants en un mot, comprennent mieux les conditions des affaires des États-Unis, que ceux qui sont parvenus au faîte des situations sociales. Il ne veut pas d'hommes se prétendant commissionnés par les autres pour diriger les affaires du pays.

Ceci pose le problème si grave aujourd'hui du parlementarisme et de ses rapports avec la nation; on l'agite partout dans le monde, on ne l'a encore résolu nulle part. Si dans la société moderne, quelle que soit la forme de gouvernement, le Parlement est et doit être le « souverain », la plus haute autorité du pays, doit-il s'en suivre, par une conséquence logique rigoureuse, qu'après avoir mis leur bulletin de vote dans l'urne, les électeurs ont abandonné leurs droits de citoyens pour un certain nombre d'années, jusqu'à la prochaine consultation? On le pense si peu partout, que partout en cherche un palliatif à cet absolutisme des assemblées et des partis politiques. Le nouveau Président n'élude pas cette troublante question, mais alors qu'en France, par exemple, les partis de réaction, après l'avoir posée, prétendent la résoudre par un retour aux institutions périmées du passé et au pouvoir personnel, le démocrate américain veut vivre avec son temps et adopter les solutions qui lui conviennent. C'est par une plus large confiance dans la démocratie qu'il veut remédier au mal. Bien loin de condamner le parlementarisme, il veut l'élargir, lui donner plus d'air. Il ne craint pas que le referendum et l'initiative populaire en matière législative n'en soient un amoindrissement; il considère, au contraire, ces deux manifestations de la volonté populaire comme son complément indispensable. Il va plus loin et fait une telle confiance à la démocratie directe qu'il admet le principe de la révocation par la volonté du public, quand un individu, revêtu d'un emagistrature quelconque, cesse de jouir de la confiance de ceux qui l'ont nommé. Les plus expresses réserves me semblent s'imposer ici, car serait-ce vraiment la volonté populaire qui interviendrait? Ne serait-ce pas ouvrir la porte aux intrigues et aux rancunes des partis? Ce système ne serait pas une nouveauté aux États-Unis; il n'y a pas toujours donné de bons résultats, et il est imprudent de le lier avec le referendum et l'initiative, qui me paraissent au contraire l'aboutissement normal d'un régime parlementaire bien constitué.

De même le fait de préconiser l'élection des sénateurs par le peuple ne serait qu'une solution imparfaite. Le principe d'une seconde Chambre admis, il est préférable qu'elle tire son origine de l'ensemble des électeurs, groupés, non plus selon les hasards du lieu de résidence, mais selon les intérêts divers : une représentation professionnelle par exemple. Le Dr. Woodrow Wilson suggère d'excellentes innovations; il ne les précise pas assez, au moins dans ce livre.

Même reproche en ce qui concerne les trusts; il ne suffit pas de les combattre, il faudrait se demander si ces coalitions ne

sont pas nécessitées par l'organisation sociale actuelle, et peut-être la critique que fait le Dr. Wilson de la politique de Mr. Roosevelt n'est-elle qu'à demi justifiée : vouloir discipliner une organisation qui s'est imposée par la force des choses est une attitude plus pratique que de la pourfendre. Entre la politique de Taft et celle de Wilson une *via media* aurait peut-être pu être trouvée dans cette question des *trusts*. Une liberté commerciale complète est-elle matériellement possible aux Etats-Unis au commencement du XXe siècle? Là est toute la difficulté; en lisant la « Nouvelle Liberté », on a l'impression que le nouveau Président l'esquive adroitement.

Il se montre à la fois plus prudent et plus précis dans la question du protectionnisme, et c'est une politique modérée de réforme des tarifs qu'il préconise. Il faut lui être reconnaissant de n'être pas tombé dans cette interminable et insoluble polémique du protectionnisme et du libre-échangisme : il examine seulement sans parti pris l'état et les intérêts de son pays. S'il fait une amère critique de la situation existante au moment où il parle, il ne cède pas à la tentation de verser dans l'excès contraire d'un libre-échangisme actuellement impossible. Les nouveaux tarifs américains semblent bien avoir été conçus dans l'ordre d'idées exprimé dans cet ouvrage.

A quelque nationalité qu'on se rattache et à quelque parti qu'on donne ses suffrages, on lira avec fruit la *New Freedom*. C'est un livre écrit par un homme qui connaît les aspirations de son temps et les fait siennes : accepter les idées démocratiques, c'est insuffisant dans une République : il faut les aimer et en vouloir résolument le triomphe. Partout dans ce livre perce une absolue confiance dans le bon sens et la droiture de l'ensemble de la nation : c'est une vertu qui manque à plus d'un homme politique, le nouveau Président de l'Union semble la posséder au plus haut point.

Pierre GALICHET.

Aphorismes, par Gustave Le Bon (Flammarion, édit.).

Le docteur G. Le Bon a résumé en quelques brèves formules, dans un élégant petit volume, les remarques fondamentales que lui ont suggérées ses nombreux travaux sur la psychologie des foules, sur celle des révolutions, sur l'évolution de la matière, etc. Il nous donne donc ici la moelle de son œuvre. Sa conception est surtout psychologique et il met fortement en évidence la primauté de la foi et des passions dans les événements humains. Pour lui, le rôle de l'idéal semble l'emporter, en définitive, sur celui des considérations économiques ou matérielles, de même que le rôle de l'irrationnel sur celui de la pensée. Par là, il s'impose à la méditation de notre école.

Néanmoins les concordances ne sont pas rares. « Le choix d'un système d'éducation, dit-il quelque part, a plus d'importance pour un peuple que celui de son gouvernement. » Et encore : « La force d'une nation ne se mesure pas au chiffre de sa population, mais à la valeur de ses élites. » Et : « Le peuple est le grand réservoir d'énergie d'un pays, mais cette énergie n'est utilisable que canalisée par une élite. » Ou encore : « Les meneurs ne se combattent qu'avec des meneurs. » Mais il ajoute : « Des hommes d'élite réunis en groupe ne constituent plus une élite. Pour garder son niveau, l'esprit supérieur doit rester solitaire. »... Nous pouvons nous demander s'il ne doit pas plutôt rester en contact avec ses racines, avec son ambiance de médiocrité qu'il résume et dont il est fonction, sans lui ressembler entièrement; s'il n'est pas élite seulement en sa place dans le milieu social ou professionnel et en partie par la poussée de ce milieu.

G. B.

Rouen, étude d'une agglomération suburbaine, par J. Levainville, 1 vol. in-8°, avec 24 fig. et 16 planches de reproductions photographiques hors texte. A. Colin, éditeur. Paris, 1913.

Notre *Bulletin* a rendu compte en son temps de l'excellent ouvrage de M. Levain-

ville sur le *Morvan*. La nouvelle étude de géographie humaine qu'il vient de faire paraître mérite, elle aussi, d'être signalée aux lecteurs de la *Science sociale*, d'autant plus que M. Levainville y a condensé, dans plusieurs chapitres très documentés, les nombreuses recherches économiques inspirées aux érudits par la capitale de l'ancien Duché de Normandie.

Rouen doit sa fortune à la Seine. Le fleuve, au courant peu rapide, s'enfonce au cœur du bassin parisien, et constitue encore aujourd'hui une voie de transport très fréquentée. Jusqu'au début du siècle dernier, le rôle économique de cette route fluviale, qui mettait Paris en relation directe avec la mer, a été immense. Or, Rouen se trouve au point de contact des deux navigations, fluviale et maritime; de plus — et voilà le motif déterminant de sa fondation — la ville tient « la position extrême où il est encore facile de traverser le fleuve. « C'était là, dit M. Vidal de la Blache, que pour la dernière fois les rapports étaient aisés entre les pays situés au nord et au sud de la Seine. » On sait qu'actuellement, malgré les progrès de l'industrie, il n'existe pas encore de ponts en aval de Rouen; les charrois ne peuvent traverser le fleuve que sur des bacs.

Mais si la position géographique de Rouen était désignée par la nature, il s'en faut de beaucoup que le site fût favorable pour y bâtir une grande ville. La vallée y est très étroite et d'abrupts coteaux s'avancent presque au bord du fleuve; en outre, d'épaisses forêts, dont les puissants vestiges subsistent de nos jours, enserraient littéralement, jusqu'au moyen âge tout au moins, le territoire immédiat de la cité. L'agriculture était peu rémunératrice sur ce sol ingrat et les habitants devaient importer du dehors la presque totalité de leur nourriture; ce fut pour eux une obligation de demander à l'industrie de les faire vivre. Aussi, de très bonne heure, et grâce à la Seine, par où lui arrivaient les matières premières, et par où repartaient les produits manufacturés, l'industrie peut se développer en même temps que le commerce lucratif auquel elle donnait naissance.

Nous avons lu avec un intérêt tout particulier le chapitre consacré aux conditions des transports dans la région rouennaise. M. Levainville y a exposé en détail les difficultés multiples que la nature accidentée du terrain imposait aux charrois, difficultés dont les chemins de fer n'ont pu triompher qu'au prix de beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent. Il y a dépeint également les graves obstacles naturels que présentait la navigation du fleuve entre Rouen et Le Havre, et que les Rouennais ont réussi à surmonter grâce à leur persévérance et à leurs travaux. On reste étonné d'apprendre qu'au XVIIIe siècle, cette remontée du fleuve demandait quatre jours et beaucoup de chance pour ne pas s'échouer sur les hauts fonds qui encombraient le fleuve; et on n'en a que plus d'admiration pour l'œuvre accomplie de nos jours.

Le chapitre sur « la fortune de Rouen » retiendra également, nous en sommes persuadé, l'attention des lecteurs de la *Science sociale*. M. Levainville y met en lumière l'évolution qui s'est produite dans l'esprit de la bourgeoisie rouennaise. Celle du Moyen Age et de l'époque de la Renaissance n'hésite pas à courir des risques sérieux, si les chances de gain sont en proportion; elle fait de nombreux placements *à la grosse aventure;* la bourgeoisie du XVIIIe et du XIXe siècles au contraire, enrichie par l'industrie du coton, n'admet plus, en dehors de cette spécialité, que les entreprises et les placements de tout repos. Le contraste est frappant, mais il faut se souvenir que ce n'est pas à Rouen seulement qu'on l'observe.

Une bibliographie très détaillée achève de donner toute sa valeur à cette importante étude.

J. BAILHACHE.

LIVRES REÇUS

Economie politique et statistique, par Ch. Lordier, 1 vol. grand in-16 de 604 p. avec 25 fig. relié 10 fr. (Dunod et Pinat, édit.).

La Question sociale et le mouvement philosophique au XIXe siècle, par Gaston Richard, 1 vol. in-18, de la BIBLIOTHÈQUE DU MOUVEMENT SOCIAL CONTEMPORAIN, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

Les Syndicats agricoles, leur action économique et sociale, par le marquis de Marcillac, 1 vol. in-12 de la BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE, 2 fr. (Victor Lecoffre et J. Gabalda, édit.).

Le problème mondial (études de politique internationale), par Alberto Torres (Imprensa Nacional, Rio-de-Janeiro).

L'Eglise et la guerre, par Mgr P. Batiffol, Paul Monceaux, Emile Chénon, A. Vanderpol, Louis Rolland, Frédéric Duval et †l'abbé A. Tanqueray (Bloud et Cie, édit.).

La formation sociale de l'Anglais moderne, par Paul Descamps, 1 vol. in-18, 4 fr. (A. Colin, édit.).

Prières du Jeune catholique d'action, par l'abbé Ch.-J. Alleaume, 1 vol. in-32, 1 fr. (P. Lethielleux, édit.).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

SALAIRE ET PRIX DE REVIENT

I. **Le Problème.** — Demandez à des actionnaires ce que vaut la Direction de leur affaire, ils vous parleront des dividendes, et, tout au plus, du prix de revient; questionnez maintenant les ouvriers, c'est au chiffre de la paye qu'ils jugeront la Direction : dans l'actuelle complexité des rapports économiques, le chef d'industrie assume la lourde tâche de contenter à la fois les bras et les capitaux, compagnons de travail qui s'ignorent, et de faire consentir aux uns l'effort et aux autres le risque par un salaire encourageant et une marge toujours meilleure de bénéfice. Le problème est de solution malaisée : la rémunération de la main-d'œuvre compte souvent pour une si grosse part dans le prix de revient, dont les autres éléments ne sont pas à volonté compressibles, que tout élargissement des salaires peut compromettre la situation commerciale de l'affaire, quand il n'est pas sûrement compensé par une économie provenant du meilleur travail.

Dans un atelier de faible étendue, le patron tenait bien en main tout son personnel; il pouvait suivre de près le travail et les progrès de ses hommes, et supputer à chaque moment l'effet d'une largesse opportune : c'était une solution à l'estime — et tout à fait suffisante en l'espèce — du problème du salaire et du prix de revient.

Mais dans les vastes entreprises d'aujourd'hui, l'action du chef s'exerce à travers une hiérarchie aux multiples degrés; les travailleurs ne connaissent que des contremaîtres, aux pouvoirs forcément limités; ne se sentant pas personnellement observés par l'autorité capable de récompenser leurs efforts, ils s'imaginent qu'on les traite comme une collection uniforme de bras, et se font *Foule* : dès lors, ce n'est plus l'âpreté au gain, ni la conscience professionnelle qui régleront la conduite de chacun, mais la crainte de l'opinion, la passion de l'égalité, la soumission irréfléchie aux aveugles vouloirs de la masse.

Comment tabler, dans ces conditions, sur le résultat économique d'une amélioration des salaires? Les relèvements généraux auront figure d'une concession arrachée au capital par un prolétariat conquérant, et les encouragements individuels seront taxés de passe-droits toutes les fois que le

choix présidera à leur répartition et qu'ils ne seront pas régis par une formule uniforme et simpliste!

Ainsi s'est posée, d'une façon aiguë et de jour en jour plus instante, la question de la *Modalité des salaires*, qui fait l'objet de cette chronique : nous essayerons de montrer ce qui fait l'insuffisance des moyens traditionnels, salaire à la journée et salaire aux pièces, dont l'art du patron d'autrefois s'accommodait pourtant fort bien, et nous suivrons les chefs d'industrie dans l'essai de méthodes nouvelles, mieux adaptées à la complication des organismes modernes, et visant à la solution scientifique du problème qui nous occupe. Les lecteurs de la *Science sociale* reconnaîtront volontiers que ces recettes de succès, fondées sur l'étude de l'Atelier, ne sauraient leur rester étrangères.

II. **Les modes traditionnels de rémunération.** — Salaire à la journée et salaire aux pièces semblent correspondre, en principe, à deux natures essentiellement distinctes du contrat.

Dans un cas, l'ouvrier engageant sa personne, et louant toute l'activité, toute l'initiative dont il est capable, prend la responsabilité d'un service et reçoit en échange une indemnité qui assure son existence : c'est un peu le compagnonnage d'antan sous une forme plus libre — et moins sûre —, avec des engagements résiliables à volonté et soumis, quant aux tarifs, au jeu de l'offre et de la demande.

Dans l'autre cas, ce n'est plus la capacité de produire, mais le produit même de l'activité ouvrière qui est objet de convention, et le travailleur aux pièces est entrepreneur à forfait à peu près autant que le patron *façonnier* qui se met au compte d'une fabrique collective : les noms de travail à l'entreprise, ou de travail au devis, sont typiques et correspondent à la véritable nature de cette organisation de la main-d'œuvre. Le salaire perdant le caractère d'une allocation vitale prend l'allure d'un *profit*, dont le rapport se trouve tout naturellement lié au zèle heureux, aux efforts couronnés de succès, au rendement enfin de chaque ouvrier. Le salaire à la tâche, ainsi défini, ne devient-il pas le sel de l'usine, comme l'Entreprise elle-même est le sel de l'industrie moderne?

Au sortir de l'ancien régime, les créateurs des manufactures, dans leur volonté de production intense, prirent pour règle le travail aux pièces. Le travail à la journée est aujourd'hui l'exception et n'est plus employé que si l'ouvrage ne comporte pas d'étalon, ou bien encore si le dénombrement de la quantité produite ne peut s'effectuer dans le délai dont on dispose pour établir les feuilles de paye : le conducteur de la machine motrice est à la journée, parce que l'énergie qu'il livre à l'usine répond aux besoins, à chaque instant, de celle-ci, et n'est pas en rapport avec l'activité de l'homme; et, d'un autre côté, le nombre de briques que pose le maçon peut se compter, mais si vingt maçons travaillent côte à côte au même ouvrage, allez faire la part de chacun, à la fin de la semaine! On travaille donc à la journée dans le bâtiment, mais pour obtenir un travail intense, l'entrepreneur cherche un correctif dans le *marchandage*, qui met en somme son affaire sur le pied d'une fabrique collective : il

donne à forfait le chantier à un ouvrier *tâcheron*, qui prend à son compte les compagnons à la journée, les entraîne de son exemple et exerce sur leur rendement une surveillance de tous les instants.

L'organisation du travail *en grande série*, qui est le fruit du machinisme et du développement des moyens de transports, facilite singulièrement l'application du travail à la tâche.

Dans les ateliers de mécanique du type ancien, l'ouvrier ajusteur était l'unité fondamentale; il s'occupait à l'étau ou à la machine, mais celle-ci était son aide qu'il réglait à sa volonté et approvisionnait d'outils combinés à sa fantaisie; on lui confiait successivement des pièces de toutes sortes, et on marchandait pour chacune le prix de façon, quand on ne se contentait pas du simple paiement à la journée.

Mais deux branches nouvelles créées tout d'une pièce pour répondre à des besoins nouveaux et pressants de l'industrie, — la construction automobile et la construction électrique — se sont installées sur le pied de la fabrication en grande série, et l'organisation de la mécanique générale en a été bouleversée. La machine-outil a remplacé l'ajusteur, comme unité de la production : réglée une fois pour toutes à la mise en train de la série, elle exécute sans discontinuer les passes ordonnées, sous l'œil de l'*usineur*, qui peut être un simple manœuvre puisqu'il ne faut plus que de l'attention et de l'intelligence. Le mécanicien qualifié est au montage, ou bien au service d'*outillage* chargé de la fabrication des outils et de la mise au point des machines avant chaque série nouvelle, ou encore à l'équipe d'entretien, pour la réparation du matériel.

Le travail en grande série provoque ainsi la division de l'œuvre de production entre deux groupes d'ouvriers : d'une part, des hommes de métier, triés sur le volet, exécutant à la journée les besognes délicates et variées de la préparation des séries et, d'autre part, des servants de machines, attelés à la production, payés à la tâche.

Notons, cela n'est pas sans intérêt, que *les seconds gagnent souvent davantage* que les premiers : les vrais mécaniciens, qui vont de si bon cœur à l'outillage, où ils ont à chaque minute à mettre en œuvre toutes les finesses du métier, n'acceptent les travaux fastidieux et monotones de l'usinage que par âpreté au gain; et les patrons, de leur côté, si « regardants » quand il s'agit de traitements ou de salaires à la journée allant grever les frais généraux, sont plus faciles pour les salaires aux pièces qui vont directement s'imputer au prix de revient de chaque objet fabriqué. L'organisation des salaires dans l'*industrie des dentelles mécaniques* va mettre mieux encore en évidence ces dispositions des chefs d'industrie.

La division du travail est poussée fort loin dans l'industrie de la dentelle et chaque article passe dans un nombre respectable de mains, avant d'avoir reçu la forme définitive : cependant un seul ouvrier, le *tulliste*, assure toutes les opérations réalisées sur le métier lui-même. Il garnit la machine de rouleaux et de bobines portant les fils, passe ces dix ou quinze mille fils, chacun par le trou désigné, met en route et fait appa-

raitre le dessin, puis corrige et se prête aux longs essais que réclame le dessinateur avant d'arrêter définitivement les dispositions du tissu. Enfin, quand tout est au point et que vient l'ordre de tourner, c'est encore notre tulliste qui surveille le métier, mais il ne lui faut plus, dès que commence la production, que de l'attention et du coup d'œil, tandis que la préparation, le *changement*, comme on dit à Calais et à Caudry, lui demandait une science consommée de la dentelle, une adresse peu commune et beaucoup d'endurance.

Pour la raison signalée tout à l'heure, prenant ici plus de force par l'importance relative des frais généraux de préparation, qui sont souvent une perte sèche, quand le dessin nouveau ne prend pas à la vente, on paye à la journée, mais à faible tarif, le tulliste en changement; on lui accorde un salaire aux pièces exagéré, quand il devient servant de machine, dans la période de production.

Les conséquences d'un tel système sont graves *pour la famille ouvrière :* les gains à la journée, de 4 francs par jour, peuvent durer des semaines et des mois; ils sont tout à coup remplacés par des salaires aux pièces atteignant 15 et 25 francs et pouvant aussi bien, suivant la chance ou l'état de l'industrie, se maintenir plusieurs mois, ou cesser après peu de jours! Dans ce perpétuel déséquilibre du budget, l'éducation de la prévoyance se fait malaisément; on dépense sans compter pendant les vaches grasses, et l'on se débrouille comme on peut quand viennent les vaches maigres, en allant à crédit, en achetant aux maisons d'abonnement qui nulle part ne sont plus florissantes qu'à Calais.

Les dépenses des ménages ouvriers sont sûrement bien plus fortes avec ce régime qu'elles pourraient être avec un *standard of life* constant : la masse des salaires se trouve en définitive majorée, car les tullistes se contenteraient volontiers d'un gain régulier plus faible que leur salaire moyen annuel, et les chefs d'industrie payent ainsi largement, en fin de compte, l'économie de frais généraux qu'ils obtiennent par la participation obligée du tulliste aux risques et aux bénéfices de l'industrie.

III. **Salaires aux pièces et beau travail.** — Après avoir insisté, par ces exemples, sur la nature intime et les conditions générales d'application des deux modalités traditionnelles du salaire, il faut les examiner dans leurs conséquences.

L'ouvrier à la journée met son point d'honneur à ne livrer que du travail parachevé, selon toutes les règles de l'art et, d'un autre côté, on obtient aisément qu'il soit bon ménager de la matière qu'il manipule.

Mettez le même homme à la tâche; c'est lui marquer que la vitesse de production prime pour vous tout le reste et qu'il sera puni dans son salaire s'il hésite à adopter votre point de vue. Voilà aux prises, en lui, le souc du pain quotidien avec le loyalisme envers le métier, cet amour du beau travail traditionnel qu'on aime à rencontrer dans la conscience ouvrière. Un compromis honnête pourra s'établir, si la besogne est attrayante et variée, mais l'intérêt étouffera les sentiments plus délicats, s'il s'agit de la fastidieuse répétition des mêmes efforts, tout le long du jour, dans quel-

que opération d'un travail en série, à division fortement poussée. Les ouvriers soupèseront leur payes pour se classer entre eux : on voit souvent les gens à la journée lutter de fini et d'économie; jamais les travailleurs aux pièces ne « joûtent » autrement que de vitesse.

A tout atelier aux pièces doit être adjointe une *réception*, pour le contrôle minutieux de la qualité du travail, qui sera conduite avec tact et fermeté; il sera bon que la vérification soit *secrète* et que les receveurs ignorent la provenance des lots qui leur sont soumis; ses résultats seront avantageusement soulignés par des sanctions : taxation d'office, limitation du chiffre des livraisons pour les récidivistes du mauvais travail, *primes aux moindres rejets* pour encourager les belles mains et les bonnes volontés.

Il est plus facile de réagir contre l'avilissement de la qualité des fabrications que de s'opposer au *gaspillage de matières* auquel conduit le salaire aux pièces : pour faire vite, l'ouvrier taille à cœur joie, et ne gâche pas son temps en calculs. Et si la matière à ouvrer est chère par rapport à la plus-value qu'elle acquerra dans l'atelier aux pièces, il faudra coûte que coûte refréner ces tendances, capables de compromettre le prix de revient.

L'action des chefs est de moins en moins efficace sur ce point, à mesure que se développe dans les masses ouvrières le sentiment du droit aux dépens de celui du devoir. Le mieux est de renoncer au travail aux pièces, quand la valeur des matières est très considérable, ou de créer une prime à l'économie quand il n'est pas indispensable que la totalité de la fabrication soit conduite avec parcimonie.

On a pris le premier parti dans la *confection en série du vêtement masculin*, pour la *coupe* de l'étoffe au gabarit : on a mis aux pièces la plupart des manutentions, et beaucoup d'entre elles sont même exécutées en fabrique collective; mais la coupe est restée à la journée, bien qu'il ne soit pas plus malaisé de créer des tarifs pour la rémunérer, que pour régler les multiples opérations de l'assemblage et de la confection. Les coupeurs sont à la journée parce qu'on leur demande, avant tout, de ménager le tissu, et de disposer les patrons sur l'étoffe avec aussi peu que possible de vides, auxquels correspondront de menus morceaux inutilisables. Si l'on veut obtenir en même temps la rapide exécution du travail, il faut, comme on le fait à la *Belle Jardinière*, enregistrer à la fois le métrage employé et le temps dépensé pour la coupe de chaque vêtement. Le prix de revient exact, par objet, se déduit de cette comptabilité, ainsi que les coefficients de célérité et d'économie par lesquels on classe les coupeurs. Et ceux-ci, individuellement suivis par le chef de l'usine, mettent la même activité que s'ils travaillaient à la tâche.

C'est un système tout différent qui empêche le gaspillage aux *ardoisières de Trélazé*.

Les *fendeurs*, qui débitent en ardoises marchandes les blocs de schiste brut remontés de la carrière, travaillent disséminés sur la butte, plateau de pierrailles et de déchets accumulés par des siècles d'exploitation : la sur-

veillance n'est pas aisée, et le travail à la journée ne saurait, par suite, être pratiqué; d'ailleurs les fendeurs, d'une farouche indépendance, sont des artisans faconniers plutôt que de véritables ouvriers : ils viennent à leurs heures, s'arrêtent à leur volonté et mènent le travail comme bon leur semble. Les Compagnies se bornent à distribuer le schiste brut et à relever en fin de mois les ardoises achevées moyennant le prix de façon convenu.

Si le fendeur gâche la pierre, le rendement de l'exploitation peut tomber à néant, car les énormes frais de fonçage et d'extraction se trouvent engagés en pure perte. Et pourtant, il faut à ce travailleur beaucoup de courage, de science et de patiente adresse pour séparer l'ardoise saine de la pierraille sans valeur où elle est noyée : c'est dire que le salaire aux pièces pur et simple donnerait, à Trélazé, des résultats désastreux.

On a eu recours, pour corriger le salaire aux pièces, à la *limitation* de la quantité de matière délivrée aux ouvriers : l'importance de l'extraction et le nombre des fendeurs sont soigneusement réglés, de façon que ceux-ci, recevant une égale part de schiste, en aient à peine assez pour bien occuper leurs journées. Le fendeur est-il paresseux, ou simplement maladroit, il ne tire de son lot qu'un nombre d'ardoises insuffisant pour avoir un bon salaire; est-il âpre au gain et habile, on le voit s'acharner et lutter de ruse avec la pierre, et mettre à jour les moindres morceaux utilisables.

Pour renforcer davantage la solidarité du salaire du fendeur avec le prix de revient de l'ardoise, on a créé la *prime* pour bonifier le gain chaque fois qu'il dépasse un minimum préfixé, c'est-à-dire chaque fois que l'ouvrier a tiré de son lot au moins le nombre prescrit d'ardoises. Le système revient à appliquer deux tarifs, l'un ordinaire pour le travail médiocre, et l'autre meilleur, pour les ouvriers économes de la matière.

Les Compagnies ont pu conserver à la prime le caractère d'une *gratification*, payable en fin de semestre, et due seulement si le fendeur est encore au service de la même carrière : une certaine discipline et la stabilité du personnel sont donc obtenues par surcroît.

Les primes à l'économie des matières fonctiennent dans plusieurs autres industries où leur institution a permis de réformer les habitudes de gaspillage des ouvriers aux pièces. La dépense en pure perte de sommes importantes se trouve de la sorte évitée, moyennant le sacrifice, au profit du travail, d'une faible partie de l'économie. Le système a le maximum d'efficacité quand la simplicité de la formule permet à l'ouvrier de mesurer à chaque instant la prime qu'il a méritée, et à la maison de procéder à de fréquentes répartitions des sommes ainsi gagnées.

IV. **Salaire aux pièces et rendement.** — Pour corriger le salaire aux pièces de ses mauvais effets sur la qualité, et l'économie de la fabrication, il peut suffire ainsi de *compléter le contrat* et d'ajouter deux ou trois clauses à l'article primitif qui ne prenait en considération que la célérité : une fois écartés ces aspects de la question, nous voici en face du principe même du travail à la tâche, pour nous demander s'il présente, en toutes circonstances, cet avantage sur le travail à la journée qu'on lui ac-

corde communément, d'inciter l'ouvrier à produire toujours plus vite.

L'entente sur le salaire à l'entreprise comporte la fixation d'une *base*, ou prix de la pièce, qui se déduit en fait de deux éléments : le *nombre de pièces* abattues par jour par un ouvrier de la bonne moyenne, et le *gain journalier* qu'il convient d'assurer à ce travailleur pour l'attacher au métier et le conserver à l'usine. Le coût de fabrication de la pièce devra, en outre, être tel que le prix de revient ne dépasse pas la limite imposée par l'état du marché. On pourrait souvent s'accorder, si le débat était explicite, sur le taux du gain journalier, puisqu'il est admis d'une part, sauf les cas de déséquilibre du marché du travail, que le produit du salaire aux pièces doit dépasser d'un certain « *boni* » le tarif obtenu à la journée par le même ouvrier, et que, d'autre part, il existe, dans toutes les places industrielles et pour chacun de leurs corps de métier, des cours à peu près définis de la main-d'œuvre à l'heure et du chiffre moyen des boni.

Tout revient ainsi à supputer de part et d'autre le temps demandé par le façonnage d'une pièce. Quand l'opération est tellement simple ou si parfaitement étudiée qu'aucune contestation n'est possible, le tarif est loyalement fixé, et le travail à l'entreprise peut donner les résultats attendus. Mais les besognes les plus rudimentaires, comme le transport des gueuses de fonte ou la pose des briques, se révèlent à l'analyse comme dépendant d'un nombre assez grand de facteurs, physiques ou physiologiques; il faut, pour leur étude approfondie, de longs mois d'expériences à des chronométreurs exercés. La production de l'usineur, servant et surveillant d'un tour, varie avec une bonne douzaine de facteurs, et la science de la coupe des métaux a demandé vingt-six années de recherches patientes et particulièrement onéreuses à F.-W. Taylor, son créateur! Le moindre problème de *rendement* dépassant ainsi le plus souvent les moyens et la compétence de l'industriel, il en arrive à compter uniquement sur le flair de son contremaître pour fixer au jugé les bases de salaire.

Si le chiffre choisi est trop faible, les ouvriers auront vite fait de le sentir et le malaise régnera dans l'usine. Est-il trop fort? le gain aura tendance à s'élever et les autres tarifs, qui jusque-là marchaient à souhait, vont paraître insuffisants et provoquer des plaintes : ce sera une hausse générale des mains-d'œuvre, capable d'affecter dangereusement les prix de revient!

Les bases de salaires seront, en conséquence, suivies de fort près, par le contrôle du gain journalier qu'elles procurent aux ouvriers, et dès qu'il sera constaté que le boni dépasse une limite (que chaque maison se fixe à elle-même, secrètement), on admettra que le tarif était trop fort et la revision sera décidée. On emploiera la manière forte quand on ne craindra pas la grève, mais on agira d'habileté le plus souvent : le travail en litige sera, par exemple, supprimé, puis rétabli plus tard sous une forme un peu différente et confié à des ouvriers dont la complaisance est connue, sinon parfois récompensée.

A cette tactique de tâtonnements et de « rognage » progressif répond la *taxation* volontaire du personnel, cynique ou dissimulée selon la peur inspirée par les sanctions disciplinaires et le renvoi : le travailleur « cons-

cient » *se tient la main* — suivant l'expression pittoresque des ateliers parisiens. A quoi bon rechercher l'amélioration des méthodes et le perfectionnement des procédés traditionnels, si la découverte d'un tour de main nouveau ne doit profiter à son inventeur et à ses camarades que l'espace de quelques semaines? Puisque le salaire ne peut monter, mieux vaut travailler moins pour le même prix! Et la production se ralentit parce qu'on calcule ses mouvements, parce qu'on saisit tout prétexte de suspendre l'action des machines; on lutte de ruse avec le contremaître; on contraint par la violence les faux frères et les renards à quitter l'usine! Voilà la *flânerie systématique* et la *guerre du travail aux pièces*, si crûment dépeintes par F.-W. Taylor [1]! Triste bilan du salaire à l'entreprise, chaque fois que la direction se trouve ignorante des véritables conditions du travail, et du rendement dont un bon ouvrier est capable.

C'est dans la voie de la *Participation aux bénéfices* qu'on a d'abord cherché le remède à cette funeste antinomie du Travail et du Capital : nous n'examinerons pas ici les nombreux systèmes qui ont été proposés depuis trois quarts de siècle, non plus que les *Actions de Travail* qui ne semblent pas encore entrées dans la pratique courante.

Ces solutions des philanthropes et des sociologues sont plus générales, certes, que celles employées par les ingénieurs et les capitaines d'industrie. Cependant ces dernières ont le mérite d'être plus simples et d'une application immédiate, et nous allons les indiquer, puisqu'elles ne sont que des aménagements heureux des modes traditionnels de rémunération.

Pour mettre fin à la guerre du travail aux pièces, deux conditions sont à réaliser :

1° Donner à l'ouvrier un intérêt à la production, pour qu'il retrouve à la paye, monnayé, le zèle qu'il a dépensé tout le long de la semaine;

2° Rendre immuables, pour chaque travail, les termes de l'entente sur le salaire, de façon à garantir à l'ouvrier le bénéfice de ses progrès et des perfectionnements qu'il introduira dans la main-d'œuvre.

Les types les plus connus des systèmes ainsi conçus sont ceux de *Halsey* et de *Rowan*, qui ont fait merveille en Amérique et en Angleterre, et ont reçu d'ailleurs en France d'heureuses applications. Le personnel est en principe payé à l'heure, mais on contrôle le temps employé pour chaque façon, afin de le comparer au *temps-étalon*, au temps normal, dont le chiffre a été fixé par la direction après étude, mais une fois pour toutes.

Les ouvriers qui perdent du temps, et n'arrivent pas dans le délai fixé, reçoivent tout de même intégralement le salaire à la journée convenu. Ceux qui vont plus vite et dépassent la célérité normale touchent en plus, comme « *bonus* » ou « *premium* », pour chaque pièce exécutée, une fraction du prix des heures économisées.

La fraction varie suivant les systèmes : Halsey accorde invariablement

1. F. W. Taylor, *Principes d'organisation scientifique des usines*, préface de M. Le Châtelier. — Paris, Dunod et Pinat, 2 fr.

la moitié, d'autres le tiers... Rowan enfin bonifie le salaire à la journée au prorata de l'économie de temps : qui gagne 20 p. 100 sur le temps accordé, reçoit en prime 20 p. 100 de son salaire à la journée !

L'avantage offert à la célérité n'est qu'une fraction, dans ces méthodes, du chiffre qu'il atteindrait en théorie avec le salaire aux pièces. Mais, par cela même, l'importance des écarts de salaires qui peuvent résulter d'une estimation trop faible du rendement normal, se trouve suffisamment réduite pour qu'on puisse garantir le maintien coûte que coûte de la base de rémunération fixée. Cet avantage, affaibli quant au chiffre, mais garanti, suffit, comme l'a montré l'expérience, pour donner à la fabrication le plus grand essor et améliorer le rendement de l'usine : sur la part de l'économie qui lui échoit la direction prend d'abord ce qu'il faut pour assurer le *minimum de salaire* aux ouvriers lents, — ou à ceux dont la base a été calculée trop juste ; — le surplus vient améliorer le prix de revient.

Conclusion. — *La Technique du salaire et l'Ingénieur social.* — L'amélioration du rendement individuel des travailleurs est poursuivie dans ces systèmes par l'emploi d'un stimulant capable de susciter les initiatives : l'offre *loyale* d'une prime à la production fait converger les bonnes volontés vers la meilleure utilisation des machines et des matières premières : la tâche de la Direction est seulement de trouver des chefs qui sachent maintenir l'harmonie et la paix dans l'usine. — Tout autre est la conception de *F.-W. Taylor* : c'est à l'ignorance patronale qu'il s'attaque ; il exige de l'industriel les sacrifices nécessaires pour une étude méthodique et complète des conditions du travail, avant que celui-ci soit proposé à l'ouvrier ; le mode de rémunération, quel qu'il soit, sera fixé en connaissance de cause par la Direction, et l'on ne verra plus les marchandages incessants, irritants, de la lutte du travail aux pièces, ni la flânerie systématique, qui ne peut réussir à l'égard d'un patron parfaitement renseigné.

L'étude du système de Taylor sortirait du cadre de cette chronique qui doit être plutôt considérée comme une introduction aux théories du novateur américain : avant d'envisager la réorganisation de l'industrie sur un type scientifique et rigide, n'était-il pas utile de montrer le parti qu'on a su tirer, par d'heureux aménagements de l'entente sur les salaires, du mode présent d'organisation, répartissant par échelons la responsabilité et l'initiative au lieu de tout concentrer dans le cerveau de la Direction.

L'ensemble de ces méthodes, que nous n'avons fait qu'indiquer, mais qui ont donné lieu à d'importantes recherches, constitue une véritable Technique ; la mise en œuvre de ces procédés par lesquels les modes anciens de rémunération du travail se trouvent adaptés aux formes nouvelles de l'industrie et à la croissante complexité des rapports économiques est du domaine d'un spécialiste, l'*Ingénieur social* : les capitaines d'industrie n'ont pas hésité à demander l'assistance d'hommes particulièrement versés dans les questions de cet ordre, pour résoudre le délicat problème du salaire et du prix de revient, et rendre effective et efficace la solidarité profonde du Travail et du Capital. A de sérieuses connaissances techni-

ques qui lui permettent d'apprécier l'importance relative, et le degré de compressibilité des divers éléments du prix de revient, l'Ingénieur social doit ajouter un sens très affiné de la psychologie individuelle et de la psychologie des foules; il doit enfin être capable d'analyser minutieusement le milieu social où vit le travailleur, de comprendre les habitudes, de distinguer les besoins factices et les besoins profonds de la masse ouvrière, de saisir enfin, dans toute leur ampleur, les aspirations des prolétaires.

Si le bon système de rémunération doit tenir compte de tous ces éléments, la Technique des modalités du salaire n'apparaît-elle pas un peu comme une branche d'application de la *Science sociale?*

Paul VANUXEM,

Ingénieur des Manufactures de l'État.

MARS 1914 114e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — L'intérêt sociologique de l'œuvre de Garneau, par Léon Gérin. — Bibliographie. — Livres reçus.

Chronique industrielle : L'arbitrage international, par P. Bureau.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le 30 janvier 1914, à 9 heures du soir, au siège social, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Étaient présents : MM. Robert Pinot, vice-président ; M. Firmin-Didot, trésorier ; J. Durieu, secrétaire de la Société ; P. Descamps, secrétaire de la Revue, et P. Roux. Excusés : MM. Bureau, Mélin, Dauprat, d'Azambuja, Dufresne, de Calan, Champault, Périer et Poinsard.

Le Conseil a d'abord examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1913, qui lui ont été présentés par M. Maurice Firmin-Didot, trésorier.

Comme d'habitude, une somme de 500 francs est mise à la disposition de l'un des élèves des cours de science sociale. Il a été décidé de n'accorder cette bourse qu'à la suite d'une épreuve montrant que le candidat connait la méthode et est en mesure de l'appliquer.

Il a été ensuite décidé, pour faciliter le recrutement de la Société, de tenir, une année sur deux, le Congrès en province, en commençant par Nancy. Les enquêtes de science sociale pendant l'année 1914 se dirigeront de préférence vers la Lorraine.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

La prochaine réunion.

La prochaine réunion aura lieu le *vendredi 27 mars, à 8 heures 3/4*, à l'Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.

L'ordre du jour porte une communication de M. Baléguier sur *les Chauffeurs de taxi-auto.*

Compte rendu de la séance de janvier.

M. Louis Adelphe recherche d'abord les origines de la petite industrie en Lorraine. Les unes sont dues à la Forêt (tournage du bois, fabrication de l'huile de faîne) et les autres résultent des productions agricoles (industries de la laine, du chanvre, etc.).

Le développement des communications et de la grande industrie a fait disparaître un certain nombre de ces petites fabrications, mais d'autres ont surgi pour utiliser la main-d'œuvre disponible. L'une des plus répandues est le travail de la broderie. Généralement exécuté par les femmes et les filles des bûcherons et des carriers, il se répand dans les familles paysannes aux périodes de dépression agricole, notamment lors de la crise viticole.

Pourtant ce n'est pas un travail d'appoint, car, dans certaines familles, les travaux sont multiples, et la broderie ne forme que l'un d'entre eux; dans d'autres familles, il y a surabondance de revenus, mais on aime à s'occuper et à avoir un salaire en argent.

Le travail est organisé sous le régime de la fabrique rurale collective; des entrepreneuses servent d'intermédiaires entre les ouvrières et les patrons urbains; mais, quoique les salaires ne dépassent pas 15 à 25 centimes de l'heure, on ne peut pas dire que les ouvrières soient exploitées. Il serait nécessaire d'améliorer l'apprentissage, et, d'autre part, on pourrait peut-être introduire la machine en utilisant les chutes d'eau, assez nombreuses dans la région.

M. DE ROUSIERS fait remarquer que, pour beaucoup de familles, la broderie constitue bien un salaire d'appoint, puisque le père est bûcheron ou carrier. En outre, le travail de la broderie semble bien être la proie du *sweating system*, caractérisé par les bas salaires et les longues heures de travail. Ce régime ne suppose pas nécessairement des intentions malveillantes de la part des patrons ou des entrepreneuses. Enfin, l'introduction du machinisme serait peut-être dangereuse dans une industrie aussi instable que celle de la broderie, aussi précaire, par suite des fluctuations de la mode.

M. ADELPHE dit que, en effet, la broderie est un métier de luxe qui disparaît à certaines époques. Répondant à une question de M. de Rousiers, il dit que beaucoup de brodeuses sont ignorantes de la tenue du ménage.

M. ROUX a fait des constatations analogues chez les brodeuses de la Haute-Loire. Dans les familles aisées qui comprennent plusieurs membres féminins, on cherche à occuper les loisirs; on peut faire de la broderie tout en bavardant. L'atelier domestique n'est donc pas toujours favorable à la formation de bonnes ménagères.

M. DURAND a constaté l'insuffisance de la tenue du ménage chez certains montagnards de la vallée de l'Apse (Pyrénées). La garde des troupeaux dans la montagne éloigne quelquefois les jeunes filles du foyer et les prive ainsi de l'éducation ménagère. Au point de vue industriel, il a constaté également que la fabrique collective existait en Auvergne comme dans les Vosges, dans les régions où la culture est pauvre et peu rémunératrice, Craponne, la Chaise-Dieu, etc. En Auvergne, on trouve des dentellières dans les montagnes où la culture est pauvre. Il signale que des patrons américains, établis depuis quelques années à Thiers, ont fait hausser considérablement les salaires des dentellières.

M. DESCAMPS fait remarquer que l'on trouve également de nombreuses dentellières dans les régions à culture pauvre des Flandres. Anciennement l'apprentissage familial suffisait; ce n'est que depuis un siècle qu'il n'est plus suffisant, par suite des variations de la mode. En Belgique, la crise a été conjurée en grande partie par les couvents qui se chargent de former des ouvrières.

L'INTÉRÊT SOCIOLOGIQUE DE L'ŒUVRE DE GARNEAU

La cinquième édition de l'*Histoire du Canada*, de F.-X. Garneau, vient de paraître à Paris. L'intérêt national, humain, de cette œuvre et de la vie de son auteur est très grand; mais, pour le moment, c'est leur intérêt sociologique que je voudrais dégager. Essentiellement il consiste en ceci : plus vivement que nulle part ailleurs, et plus nettement qu'à aucune autre époque peut-être, on y aperçoit en action et en réaction des groupements sociaux très divers, depuis les plus anciens, les moins spécialisés, les moins variables, et aussi les plus sourdement impératifs, comme ceux de Race et de Religion, jusqu'aux plus récents, aux mieux adaptés, aux plus dépendants de la volonté humaine, comme ceux, par exemple, qui se rattachent à l'organisation économique ou politique du pays.

Certaines sociétés, dites simples, ou primitives, donnent de prime abord une

forte impression de mystère et de fatalité. Elles se réduisent à un petit nombre de groupements fondamentaux; la Famille y est en même temps Atelier de travail, et, avec le Clan et la Tribu, pourvoit à tous les besoins de la vie publique ou de la vie privée. Et ces groupements, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, sont en correspondance étroite, d'une part, avec la nature du lieu, d'autre part, avec le type physique de la race. A la fois l'homme et l'organisation sociale y paraissent dominés par les conditions naturelles ambiantes.

L'intérêt qui s'attache particulièrement à ce genre de société ne fait certes pas défaut à celle où vit Garneau et dont il écrit l'histoire. Notamment, les bandes d'Indiens auxquelles elle s'est juxtaposée jadis, sans pouvoir se les assimiler, ont bien ce double trait saillant : structure anatomique de l'homme et des institutions sociales, qui est une simple transposition en quelque sorte des caractères du milieu physique. Le Peau-Rouge ne réagit que faiblement contre les influences du Lieu; il se contente pour sa nourriture des produits que ce lieu lui offre spontanément; il ne se protège guère, par le vêtement et l'habitation, contre l'action des agents atmosphériques. Il est lui-même comme une dernière production spontanée du pays, et dès qu'on l'en déracine, ou qu'on l'isole de la grande nature, il dépérit et il meurt. Aussi bien, d'institution sociale, il ne connaît que les groupements fondés sur la consanguinité, qu'elle soit réelle ou qu'elle soit fictive.

Même les Canadiens de descendance européenne ont gardé de la souche ethnique première, ou du lieu d'origine, des caractères physiques encore assez apparents et fixes. L'œil le moins exercé distingue, à première vue, la physionomie d'un Canadien français de celle d'un Canadien anglais, écossais ou irlandais. Ces différences, peu remarquées en temps ordinaire, deviennent aux époques troublées prétexte à injure et caricature. On fait alors appel au « sang », comme à l'irréductible facteur de séparation, et les passions populaires s'en autorisent pour légitimer les pires excès.

Cependant, déjà ici, la Nature, qu'elle exerce son action par l'intermédiaire des agents purement physiques, ou par celle des éléments biologiques, ne joue plus qu'un rôle secondaire. Dans ce pays nouveau, où s'opère la rencontre de groupes à multiples origines, les influences émanant de diverses natures de lieux et de diverses races primitives tendent à se faire échec mutuellement, et à se fondre en un tout homogène. Et, au surplus, la résultante de ce concours d'influences, quelle qu'elle soit, se complique d'influences proprement sociales, comme celles émanant de la profession, de la classe, etc. Bref, la société dont nous entretient Garneau (abstraction faite de ses groupes d'aborigènes, peu nombreux, du reste, et en voie de disparition) a de longue date franchi le stade « anthropologique »; elle n'en garde plus que certains caractères tout extérieurs.

Il est certaines sociétés d'un autre type avec lesquelles le Canada de Garneau a plus de points de contact; sociétés où les impulsions de la Nature, pour n'être pas absentes, sont fortement encadrées par les croyances, les usages, les contraintes émanant de la vie sociale elle-même. Régies par des coutumes et des institutions fort anciennes et respectées, ces sociétés ne donnent pas, comme les sociétés primitives, l'impression d'une étroite communion avec la Nature, mais elles produisent l'illusion de la fixité, de l'immobilité. Telles furent ces sociétés du Moyen Age, formées par les progéniteurs directs des colonisateurs du Nouveau Monde; et même, tels étaient au début, à beaucoup d'égards, les établissements de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre, épris de tradition plutôt que de nouveauté.

Or, il n'est pas de société tellement traditionnelle et immuable qu'elle soit garantie contre toute révolution, ou incapable de transformation. Précisément, ce qui donne à l'histoire du Canada racontée par Garneau un intérêt tout particulier, c'est le spectacle d'une société encore toute pénétrée de traditions et d'usages

séculaires, qui, presque à son insu, est entraînée dans la voie du changement et de l'imprévu : de groupes de population qui, avant même d'avoir perdu le souvenir de leurs origines ethniques diverses, sont mis en concurrence sur le même sol, bien plus, sont appelés à coopérer en vue de la constitution de groupements d'un type nouveau, inconnu, insoupçonné des ancêtres.

Il n'y a plus le mystère des sociétés primitives, antiques (les groupements nouveaux se constituent sous nos yeux); il n'y a plus l'imposante immobilité des sociétés fondées sur la coutume (les groupements s'adaptent avec célérité aux conditions nouvelles et se modifient en vue de multiples besoins et au gré de multiples caprices). Mais si la société nouvelle n'a plus l'attrait du mystérieux, ni le prestige de l'immuable, elle a l'intérêt dramatique qu'inspirent toujours le mouvement, la vie, l'action consciente et ordonnée de grands organismes.

Certes, ce serait un tableau curieux et instructif que celui de l'état social de la France ou du Canada aux étapes successives qui scandent cette marche vers le régime social moderne. Les anthropologistes, se fondant sur l'examen des ossuaires de la préhistoire, nous diraient que, dès la période néolithique, la France était « un fouillis de races » (Cartailhac, *La France préhistorique*, p. 330, 331).

Les linguistes, de leur côté, nous montreraient que les langues parlées par les Grecs, les Latins, les Celtes, les Germains, les Lithuaniens, les Slaves, les Persans et les Hindous avaient en commun beaucoup de mots et de racines, à tel point qu'on a rangé ces peuples sous une même désignation, les Aryens, bien qu'il n'existe pas en réalité de « race » aryenne. Les similitudes, les concordances linguistiques, relevées chez les peuples compris dans ce groupe, ne sont sans doute pas la preuve d'une communauté d'origine; mais elles semblent bien indiquer, dès une époque reculée, l'existence de relations assez suivies.

Les divergences irréductibles qui se produisent entre les adeptes de diverses sciences et qui font, par exemple, que les Celtes de l'histoire et de l'ethnologie ne correspondent nullement aux Celtes de la philologie et de l'archéologie (Taylor, *Origin of the Aryans*, p. 65), attestent bien aussi la composition mixte des groupements et la complexité assez grande de l'organisation sociale chez les peuplades anciennes de la Gaule. Leurs familles, leurs clans, leurs tribus fondés en théorie sur la consanguinité, se recrutaient et se renouvelaient dans la pratique par l'adoption d'étrangers, par l'exogamie et par l'adjonction de groupes de subordonnés, d'asservis. C'était déjà la nation à l'état embryonnaire.

De même César décrivant l'état social des Gaulois dès avant l'ère chrétienne serait pour nous un témoin éclairant. Les trois divisions territoriales qu'il indique : la *Civitas* (Cité ou nation), les *Pagi* (districts ou « pays »), les *Vici* (simples villages entourés des terrains qu'on exploite par la culture ou autrement) répondent bien chez ces demi-sédentaires à leurs trois principaux groupements anciens de la vie nomade : la tribu, le clan, la famille patriarcale.

César signale chez les Gaulois deux classes de dirigeants, résultat du passage à la culture et à la vie sédentaire de bandes de patriarcaux. C'est, d'une part, le clergé, les druides; c'est, d'autre part, la classe des chevaliers. Et on voit apparaître la faction ou le clan politique, fondé encore pour partie sur la parenté, mais davantage sur la « recommandation », et qui même revêt un certain caractère économique, puisqu'il implique souvent des relations de créancier à débiteur (César, *De Bello Gallico*, liv. VI, 11-15; Demolins, *Routes*, t. II, p. 381 et ch. suiv.; Vinogradof, *Growth of the Manor*, p. 30-34).

Le groupement national et le groupement religieux, génialement dégagés par César au cœur de la société gauloise, resteront longtemps et même jusqu'à nos jours les deux pivots de la vie sociale en France. Mais, dans le cours des siècles, ils se compliqueront de maint groupement accessoire (politique ou religieux), et concurremment les institutions d'ordre fami-

lial ou économique, d'abord faiblement aperçues et comme à l'arrière-plan, acquerront du relief et de l'importance, en même temps qu'elles se définiront et se particulariseront.

J'aurais voulu rappeler ici les principaux faits de cette épopée sociale en m'aidant de l'admirable *Histoire de la formation particulariste*, de notre maître à tous, Henri de Tourville. J'aurais voulu même, résumant une série d'articles publiés dans la *Science sociale* en 1891 et 1892, faire voir comment cette évolution, à ses diverses phases, a conditionné l'activité colonisatrice de la France. Mais cela développerait outre mesure une simple étude bibliographique, et le lecteur désireux de se renseigner en plus grand détail pourra se reporter aux ouvrages indiqués ci-dessus et au premier volume de Garneau qui vient de paraître.

Il suffira de quelques lignes caractérisant le régime social de la Nouvelle-France ; puis, nous nous arrêterons un peu plus à loisir sur la période de l'occupation anglaise, au cours de laquelle les tendances nouvelles vont entrer en lutte avec les formes sociales anciennes, les dépouiller de ce qu'elles ont d'artificiel et provoquer cette crise, principal intérêt peut-être du livre de Garneau.

Comme sa métropole, dont elle relève étroitement, la colonie française du Canada s'appuie sur une population de paysans, encadrée par une noblesse et par un clergé. La classe dirigeante vit en très grande partie des subventions, des faveurs, des privilèges de l'Etat, distribués au gré des factions qui assiègent le pouvoir. Seulement, dans la Nouvelle-France, par suite du faible développement de l'agriculture et de la lenteur des défrichements, le pouvoir public ne saurait songer à se pourvoir par la taille ou autre taxe directe, pas plus que le gentilhomme ne saurait songer à vivre des rentes seigneuriales, ou le paysan de ses récoltes. On avait voulu reconstituer dans la vallée du Saint-Laurent le régime féodal, déjà décrépit en France, mais ni l'encouragement donné par Richelieu, ni l'aide plus substantielle fournie par Louis XIV n'avait pu parer au manque de ressources et de formation pratique de la gentilhommerie française. Le seul parti que celle-ci sut tirer de la situation fut de s'accaparer le commerce des fourrures et de l'organiser administrativement, après en avoir évincé les compagnies marchandes. Cette grande industrie de simple récolte, ainsi placée sous l'égide du gouvernement, devint le principal moyen d'existence de la population, le soutien de sa vie privée et de sa vie publique.

De sorte que toute la colonie, depuis le plus pauvre colon, transformé en coureur de bois, jusqu'au plus dépourvu des hobereaux, devenu chef d'expédition de traite ou détenteur de congé, jusqu'aux membres du Conseil supérieur, sans oublier les institutions et les communautés religieuses, vit directement ou indirectement du commerce des fourrures. Et ce Conseil, où siègent, à côté du gouverneur, de l'intendant et de plusieurs conseillers laïques, l'évêque de Québec et le supérieur des Jésuites, se charge, — sauf le contrôle éloigné, l'intervention intermittente, de la métropole, — de tout régenter, de tout réglementer, de tout diriger, non seulement la justice et la police, mais aussi l'agriculture et l'industrie, mais aussi la religion. Les luttes des partis, les conflits d'autorité entre le gouverneur et l'intendant, ou les conseillers, entre les fonctionnaires civils ou militaires et les dignitaires ecclésiastiques, les disputes qui s'élèvent parfois au sujet de puériles questions de préséance, remplissent maint chapitre de l'histoire de la Nouvelle-France.

Bref, le trait distinctif de cet ordre social, c'est l'enchevêtrement des intérêts et des attributions en matière politique, religieuse, économique. C'est avec cette organisation vicieuse de la vie privée et de la vie publique, et à cause d'elle, que le pays tombe aux mains des Anglais (*Sc. soc.*, t. XI, p. 320-344, 526-550; t. XII, p. 161-192, 544-568; t. XIII, p. 519-546; t. XIV, p. 374-392).

L'occupation anglaise, dès le début, détermine certains changements dans l'organisation sociale et en prépare rapidement d'autres plus marqués encore. Qu'on

ne s'y méprenne pas, ce n'est pas ici une question de valeur personnelle : c'est sociologiquement que cette période est en avance sur la précédente. Au lieu de cette organisation communautaire des intérêts et des pouvoirs, qui a été fatale à la colonie française, on aura désormais, du haut en bas de l'échelle, et en progression croissante, ce que M. de Rousiers indiquait avec tant de justesse comme « la condition nécessaire et suffisante » de la liberté politique : la spécialisation et l'autonomie des divers groupements de la vie publique et privée (*Critique de « l'Esprit des Lois »*, *Sc. soc.*, t. IV, p. 359, 362).

Le pouvoir nouveau se confine beaucoup plus strictement que n'avait fait l'ancien dans son rôle essentiel de mainteneur de la paix. Il a une religion officielle, mais peu encombrante, et qu'il ne cherche pas à imposer par la force aux sujets catholiques ou dissidents. Bientôt les diverses confessions religieuses seront l'objet des mêmes égards de la part de l'Etat, qui les laissera parfaitement libres dans leur gestion intérieure.

De cet apparat, de ce faux éclat de la petite cour de Québec, modelée sur celle de Versailles et dont Charlevoix s'amusait discrètement, il reste fort peu de chose sous le régime anglais. Il y aura des gouverneurs moroses, soupçonneux, comme Haldimand ; d'autres, comme Craig, décidément grincheux, persécuteurs, ou encore, comme Dalhousie, autoritaires à plaisir; mais il n'y aura guère de courtisans ni de factions. A peine une âme damnée, comme Ryland, secrétaire de Craig, ou un favori du pouvoir, comme ce trésorier véreux, Caldwell. Les « Family compacts », les coteries de bureaucrates, n'auront que peu d'adhérents, peu d'influence, peu de durée.

De même qu'il s'émancipe, ou tend à s'émanciper, de tout groupement d'ordre religieux, ou d'ordre politique personnel, le pouvoir nouveau se détache de tout groupement d'ordre économique. Le commerce recouvre aussitôt sa liberté. La traite des fourrures n'est plus chargée d'alimenter l'administration coloniale. Sous peu elle réalisera, aux mains de compagnies particulières, un chiffre de recettes inconnu du temps des Français. L'exploitation des forêts, négligée jusque-là, se développe merveilleusement sous l'impulsion des « lumber kings ». L'initiative individuelle et la libre association des particuliers, sous le régime nouveau de la fabrication et des transports à vapeur, multiplient les groupements autonomes, et la réorganisation politique marchant de paire avec celle du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, le Canada, en 1791, aura sa chambre élective, laquelle, à partir de 1818, se chargera de solder tous les frais de l'administration. Avant même 1850, le pays se sera assuré les avantages d'un gouvernement responsable, c'est-à-dire relevant du peuple ou de ses représentants, et se mettra tout de bon à l'apprentissage de la liberté et de l'activité politique à tous les degrés de l'échelle.

Bien entendu, cela ne se fera pas d'un seul coup, sans arrêt et sans secousse. La population française n'a pas été préparée à ce régime ; sa classe dirigeante a trop l'habitude de commander de haut et militairement ; sa classe populaire, dont la vie se partage entre la liberté des champs, la licence des bois et la contrainte d'un régime militariste et autocratique, a trop l'habitude de se dérober, de s'abstenir, de ne marcher, du moins en matière d'intérêt public, que poussée par la crainte, ou sous une direction qu'elle subit sans la contrôler et sans trop la comprendre.

D'ailleurs, l'occupation anglaise du Canada s'est faite d'abord surtout par des militaires, des fonctionnaires, des marchands, qui n'ont guère de contact avec la masse de la population rurale. La classe bureaucratique a parfois les dispositions arbitraires et tyranniques des émissaires de Georges III, que la Nouvelle-Angleterre chasse de ses bords. Ajoutez un élément populaire urbain, recruté un peu partout, très disposé à recourir aux moyens violents, assez mal au fait de l'esprit des institutions anglaises, et en tout cas mal qualifié pour en inspirer le respect et l'estime aux nouveaux sujets de la Grande-Bretagne. De là des lenteurs, des interrup-

tions, des reculs, dans la marche vers l'état social nouveau.

La guerre d'indépendance des Etats-Unis et l'invasion du Canada par les troupes du Congrès américain en 1775 nous permettent, grâce surtout aux mémoires réunis et publiés par l'abbé Verreau, de saisir l'évolution à sa première phase, alors qu'il n'y a guère plus de quinze ans que la Nouvelle-France est passée sous la domination anglaise. L'aléa de cette invasion agit comme un dernier dissolvant sur cette société dont les pièces, en l'absence de tout lien et de tout pouvoir social un peu fort, ne tiennent que très lâchement les unes aux autres depuis la conquête. Spontanément, cette société canadienne se résout en ses groupements originels; les diverses classes se groupent à neuf suivant les affinités sociales et les intérêts collectifs de chacune d'elles.

En première ligne figure l'administration coloniale, relevant directement de la métropole anglaise et comprenant le gouverneur Carleton assisté par un petit nombre de fonctionnaires civils ou militaires. Pour défendre un immense pays contre les forces supérieures du Congrès américain, le gouverneur ne dispose que de deux régiments et quelques canonniers. Mais il espère que la population canadienne lui restera fidèle et même l'aidera à repousser les envahisseurs, grâce à l'empire qu'exerceront sur elle ses deux classes dirigeantes, la noblesse et le clergé, dont l'Angleterre a eu soin de rattacher les intérêts aux siens. En effet, les garanties contenues dans les articles de capitulation (1759), dans le traité de Paris (1763) et dans la loi dite Acte de Québec, votée l'année précédente (1774), confirment ces deux classes dans la jouissance de tous leurs privilèges.

A la conquête, beaucoup de gentilshommes français, de ceux surtout occupant les degrés supérieurs de l'administration, repassèrent l'Atlantique. Les familles pourvues de seigneuries d'assez bon rapport, dans les régions anciennement colonisées, purent se maintenir dans la colonie, mais en complétant à l'aide des faveurs du pouvoir nouveau les ressources un peu maigres provenant des rentes seigneuriales. Pour cela, elles durent se rattacher à la classe des fonctionnaires et militaires anglais.

A beaucoup d'égards, ces deux classes se ressemblaient. Tel officier d'un régiment écossais avait à peu près les goûts, les habitudes, des familles françaises qu'il fréquentait. De bonne heure même il se contracta des unions matrimoniales. Campbell, surintendant des Indiens sous le régime anglais, épouse la fille de l'ancien surintendant sous le régime français, Saint-Luc de Lacorne, lequel, au surplus, ne demande pas mieux que de mettre son expérience au service des gouvernants du jour.

C'est apparemment sans le moindre effort que ces gentilshommes français passent d'un maître à l'autre. C'est à leur sollicitation que la loi constitutive de 1774 a été édictée; sept d'entre eux (dont six Croix de Saint-Louis), sans compter quelques nouveaux seigneurs d'extraction étrangère, Cuthbert, Gugy, etc., siègent au Conseil législatif de 1775, en compagnie des fonctionnaires, légistes, familiers du gouverneur. Le propre aide-de-camp du général Carleton est un seigneur canadien. Ce qui inquiète le plus ces gentilshommes, c'est la pensée que le gouverneur pourrait leur retirer sa confiance. Aussi fait-on beaucoup de zèle pour manifester son dévouement à la couronne d'Angleterre. Saint-Luc de Lacorne, Picoté de Belestre, Hertel de Rouville se distinguent sous ce rapport : les deux premiers sont membres du Conseil; Rouville sera bientôt nommé juge, bien que ses connaissances juridiques soient très contestées.

On conçoit que, dans ces conditions, la tendance de la gentilhommerie canadienne ait été de se confondre avec la classe des gouvernants anglais. Mais au fur et à mesure qu'elle a cédé à cette tendance, elle a vu s'éloigner d'elle la population française. Le zèle outré et malavisé du jeune de Lacorne, à Terrebonne, du seigneur Cuthbert, à Berthier, de M. de Rigauville, à Verchères, indispose les habitants, à tel point que le gouverneur, dans un cas au moins, juge prudent d'interve-

nir pour réparer le mal. Les efforts de Tonnancour fils et de Lanaudière fils, à Nicolet et aux environs de Trois-Rivières, n'ont pas un meilleur succès. Ceux-ci sont même faits prisonniers par une troupe d'insurgés canadiens de la paroisse au Chicot et ne sont libérés que sur les instances du curé.

Le clergé, mû par la reconnaissance des faveurs dont il a été l'objet, comme par l'atttente d'un traitement plus généreux encore de la part des autorités britanniques, et aussi, sans doute, en vertu de son respect doctrinal et traditionnel pour l'ordre établi, soutient fermement le gouvernement anglais. Cependant, tout favorable qu'il est au pouvoir, il fera preuve de plus de modération que la noblesse, parce que plus indépendant et désintéressé. Il faut tenir compte ici du caractère tout spécial de la vocation ecclésiastique; il ne faut pas non plus oublier que l'autonomie du clergé, supprimée par Louis XIV au profit de l'Etat, a été restaurée comme résultat de l'occupation anglaise. En 1679, les curés avaient été déclarés inamovibles, en même temps que le revenu de la dîme dans chaque paroisse était attribué au curé personnellement. Sous ce régime, le curé avait beaucoup plus intérêt à se ménager le bon vouloir de l'autorité civile que celui de son ordinaire. Sous le régime anglais, les curés redeviennent révocables à la discrétion de l'évêque (Garneau, t. Ier, p. 228-231).

Dès lors, l'ambition personnelle, les vues particulières, se subordonnèrent naturellement et nécessairement à l'intérêt collectif du clergé et à l'autorité de son chef.

L'influence de l'Eglise auprès des gouvernants s'en trouva grandie, et cela, sans qu'elle perdît rien de la confiance du peuple, lequel suspectait beaucoup moins les motifs de pasteurs dont les moyens d'existence n'étaient pas à la merci du pouvoir. Du fait de sa formation française, imprégné des traditions absolutistes du grand règne, le clergé canadien, comme la noblesse, était parfois porté à user largement de procédés autoritaires. Mais il y avait toujours cette différence, tout en faveur du clergé, et fort bien aperçue du peuple, que son autorité était simplement morale et n'avait pas la sanction de peines infligées par le pouvoir civil. Aussi bien, ce sont les curés, beaucoup mieux que les seigneurs (souvent même à la suite d'une intervention maladroite des seigneurs), qui ont retenu le peuple des campagnes dans les bornes de la neutralité, et finalement l'ont fait se ranger du côté des gouvernants anglais.

En effet, tout l'effort des autorités visait à s'assurer la fidélité et la coopération, d'abord, des anciens colons canadiens-français, formant le fond de la population rurale, et ensuite des Indiens : ceux de l'Ouest, pourvoyeurs de la traite des fourrures, et ceux domiciliés parmi les blancs, entre autres les Iroquois du Saut Saint-Louis, à proximité de Montréal. Ce dernier contingent n'était pas très nombreux, mais son humeur guerrière, sa barbarie, la terreur que sa présence dans l'armée ennemie inspirait aux Américains, rendaient précieux son concours. Or, Canadiens français et Indiens étaient fortement sollicités du côté des Américains par les émisaires ou affidés du Congrès : soldats français restés après la conquête, Bostonnais que les Iroquois du Saut Saint-Louis avaient adoptés, et surtout marchands anglais de Montréal, en relations suivies avec leurs correspondants de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York.

Déjà l'année précédente (1774), avant que la guerre d'indépendance eût été déclarée, les marchands de la Nouvelle-York étaient furieux d'être exclus du commerce des « pays d'en haut », que la nouvelle loi constitutive rattachait au territoire de la province de Québec. Quant aux marchands anglais de Montréal, dont plusieurs avaient habité les Etats-Unis, ils étaient ouvertement hostiles aux classes officielles et dirigeantes de la société canadienne et aux dispositions de l'Acte de Québec, lequel tendait à affermir la prise de ces classes sur la population. Ils se plaignaient amèrement de ce que la nouvelle loi allait les priver « de certains bienfaits de la constitution anglaise, tels

que le procès par jury et l'*habeas corpus* » et les soumettre « aux lois faites par un conseil législatif composé de personnes qui dépendent entièrement du Gouverneur et favorables aux lois despotiques de la France » (*Invasion américaine*, p. 332). Et le Congrès se charge lui-même de signaler aux habitants de la province de Québec les avantages que leur assurerait une constitution anglaise intégrale, dans une lettre où, assez plaisamment, il se réclame de l'autorité du « célèbre marquis de Beccaria », et de « votre compatriote l'immortel Montesquieu ».

Deux autres classes de la société canadienne ont joué, au cours de cette invasion, un rôle plus effacé, mais qui ne mérite pas moins de nous arrêter, en considération de l'importance que ces classes ont acquise depuis : c'est la classe des marchands canadiens, représentée par les Guy et les Baby; et ce sont les professions libérales, dont Simon Sanguinet nous fournit un bon type. D'une manière générale, ils sont du côté des gouvernants anglais et des dirigeants canadiens, mais sauf leur droit de critiquer les gens en place. Dans l'exercice de ce droit de critique, c'est la première de ces classes, celle des marchands canadiens, qui à en juger par les écrits qui nous sont restés, met le plus de réserve. Cela se conçoit, du reste, fort bien, car cette classe, en somme, était très voisine de celle des gentilshommes canadiens, souvent en relations intimes avec elle, même attendant l'occasion de faire l'acquisition de seigneuries et d'assumer le rôle des anciens possesseurs.

Les membres des professions libérales se gênent moins pour distribuer le blâme. Sanguinet, avocat à Montréal, Badeaux, à Trois-Rivières, ont leur franc parler. Sanguinet surtout, dans son récit du Témoin oculaire, bien que partisan déclaré de l'autorité britannique, et très hostile à la classe des marchands anglais, ne manque pas une occasion de critiquer la conduite du gouverneur Carleton, de son lieutenant Cramahé, de son brigadier Prescott, comme de la plupart des fonctionnaires, gentilshommes et seigneurs. Quelques-uns de ceux-ci sont très sévèrement condamnés. Il n'épargne guère que le clergé et la classe des marchands canadiens; il a même des éloges pour celle-ci, qui est un peu la sienne.

Cette simple analyse des groupements fondamentaux de la société canadienne mis en évidence par l'invasion, nous éclaire mieux que quoi que ce soit sur les conditions sociologiques du Canada vers 1775. D'autant plus que, à partir de ce moment, il se produit un remaniement de tout cet état social. Les Américains ne réussiront pas à s'emparer du Canada, mais ils vont assurer l'indépendance des États-Unis, et se trouveront débarrassés de Georges III et de ses fonctionnaires, tenants obstinés de l'ancien régime autocratique. Ceux des Américains restés fidèles à la couronne d'Angleterre émigreront en grand nombre au Canada. A peu près de même formation sociale que leurs concitoyens insurgés des États-Unis, — sauf, en plus, la fidélité à la maison de Hanovre et au principe monarchique, — et comme eux ayant la connaissance, l'habitude, la pratique même du self-government, ils ne tarderont pas, avec le concours de l'émigration rurale qui bientôt arrive des Iles Britanniques, comme aussi de l'ancienne population française, à provoquer l'établissement d'un nouvel ordre de choses. Sous la pression de ces éléments, et mettant à profit la leçon qui ressort du triomphe des États-Unis au vu et su des Canadiens, le gouvernement anglais fait une première concession aux exigences populaires : il accorde une chambre élective à chacune des deux provinces, l'une entièrement anglaise, l'autre surtout française, le Haut et le Bas Canada, prises sur le territoire de l'ancienne province de Québec (1791).

L'établissement du gouvernement représentatif au Canada produit aussitôt une sensible modification du régime des classes précédemment indiqué. La situation des fonctionnaires et des seigneurs se trouve diminuée, celle des négociants et des professions libérales grandit dans la mesure correspondante. Cette dernière classe surtout, et notamment dans la pro-

vince française, sera désormais sur le pavois. C'est en se rattachant à elle, et par elle à la politique, que les derniers représentant de la gentilhommerie conserveront quelque prestige. Les anciens détenteurs irresponsables du pouvoir seront dépouillés graduellement de leurs prérogatives, au profit de la chambre élective et de son groupe directeur, le Cabinet.

Mais, avant que ce résultat ait été pleinement atteint, près de soixante ans se passent, et entre temps la lutte dans le Bas-Canada revêt un caractère plus complexe. De lutte purement politique pour la conquête du pouvoir, elle dégénère en une lutte de races, se concentrant sur le terrain national et religieux, et cela, non seulement pour la masse des Canadiens français, qui n'a pas encore fait l'expérience du régime parlementaire, mais pour une partie de la population anglaise. Les leaders ne peuvent plus se faire entendre, et les foules, de côté et d'autre, ne sont plus guidées que par leurs instincts primitifs, les impulsions du moment. En 1837, des campagnards canadiens-français, surexcités par leurs politiciens impatients, prennent inconsidérément les armes; en 1849, la populace anglaise de Montréal incendie le Parlement et veut faire un mauvais parti au gouverneur, dont le seul tort a été de se conformer strictement à l'usage constitutionnel à propos d'une loi d'indemnité dont allaient profiter des Canadiens français lésés par l'insurrection.

Heureusement, au sein de l'élément français comme de l'élément anglais surgirent des hommes qui, bien que d'une manière générale en union de sentiments et d'aspirations avec leurs groupes respectifs, furent assez perspicaces pour discerner, assez courageux et persévérants pour signaler et faire accepter la seule solution pacifique possible. Dans le cours du siècle qui sépare la conquête du pays par l'Angleterre de la conquête de la liberté politique par les Canadiens, ce sont des Anglais modérés et clairvoyants comme Carleton, Wedderburn et Thurlow, comme Prevost, Stuart, Neilson, Baldwin, ce sont des Français modérés et prudents, comme Pierre Bédard, Étienne Parent, La Fontaine et Morin, qui, mieux pénétrés que beaucoup d'Anglais même de l'esprit des institutions anglaises, dominent et dénouent la situation. Ils ont été les instaurateurs d'une grande institution politique des temps modernes : le gouvernement autonome des colonies[1].

Garneau fut l'évocateur ému de cette période mouvementée de notre histoire, le spectateur angoissé des péripéties de sa dernière phase. Il la vécut avant de l'écrire, et s'il ne fut pas lui-même au plus fort de la mêlée, il fut l'intime de plusieurs de ceux qui y portèrent et y reçurent de rudes coups. Il résume en lui les états d'âme qui se partagent la masse de ses compatriotes. Nature sensible, poète avant de se faire historien, jeune, fier, conscient de la valeur des siens, il penche naturellement du côté des intransigeants et de leur chef, ce brillant tribun Louis-Joseph Papineau. Mais, esprit réfléchi, judicieux, il voit bien que ce sont les modérés qui, en fin de compte, vont avoir raison et, au point de vue des Canadiens français, doublement raison. Aussi se montre-t-il à leur égard plutôt sympathique. Seuls les Anglais fanatiques et les bureaucrates sont rudoyés[2].

L'œuvre de Garneau se recommande à l'attention du lecteur français et curieux de choses sociales, en raison non seulement des faits qui y sont relatés, mais aussi de l'enseignement qu'elle comporte par elle-même. Trois générations d'une même famille canadienne-française y ont collaboré, dans des conditions et avec des qualités diverses. Les éditions première, deuxième et troisième, publiées à Québec, de 1845 à 1859, ont occupé la plus grande partie de la vie de F.-X. Garneau, ont absorbé, épuisé même ses forces. Il y a mis le meilleur d'une âme ardente de

1. Pour le détail des faits de cette dernière période, je me permettrai de renvoyer à l' « Histoire documentaire de l'établissement du gouvernement responsable », écrite par mon père, A. Gérin-Lajoie, et publiée après sa mort sous le titre peu précis de *Dix ans au Canada*.

2. Voir le très intéressant volume de Pierre-J. O. Chauveau, F. X. Garneau, « sa Vie et ses Œuvres », en annexe à la 4e éd. de l'*Histoire du Canada*.

patriote, de la sagacité d'un penseur indépendant, d'un réel et fort talent d'écrivain.

La quatrième édition parut à Montréal, en 1882, par les soins d'un fils Alfred Garneau. Il y a laissé maintes traces de la critique de son esprit affiné, délicat, de son purisme littéraire, comme aussi de son respect pour le catholicisme un peu timide, ou un peu ombrageux, de quelques-uns de ses compatriotes.

Voici maintenant qu'un petit-fils de l'auteur, M. Hector Garneau, professeur à l'École d'enseignement supérieur de Montréal, donne, à Paris, une nouvelle édition de cet ouvrage désormais classique, qu'il a lui-même enrichi du fruit de patientes études, sous forme de notes abondantes et de copieux appendices, couvrant un large domaine scientifique.

Il est suggestif, il est pathétique même, le contraste entre les conditions dans lesquelles s'est effectué le travail de l'auteur, et celles dans lesquelles s'est poursuivi le travail de son petit-fils, annotateur et commentateur. L'ancêtre a élaboré son œuvre dans l'isolement, avec fort peu de ressources et de documents à sa disposition, au sein d'une société en général indifférente ou hostile.

Certes, il eut dès le commencement des appréciateurs enthousiastes. Dès la première apparition du livre, en 1845, mon père, qui était jeune rédacteur de la *Minerve*, organe du parti patriote, à Montréal, s'écria dans un élan de reconnaissance : « Enfin, nous avons une histoire du Canada ! » Une barbe grise s'en offensa : la *Minerve* perdit un abonné, mais la postérité a amplement confirmé depuis ce jugement de la première heure : Garneau reste l'historien par excellence du Canada, et même, dans une mesure, l'historien de la nationalité française en Amérique.

Malgré tout, il faut dire que F.-X. Garneau a été un solitaire, presque un oublié toute sa vie, et que longtemps son œuvre n'a guère été connue en dehors d'un cercle restreint de Canadiens et de quelques Français amis du Canada. Son petit-fils, au contraire, travaille entouré des trésors de la science et de l'érudition moderne, qu'il met largement à profit ; et il a pour le soutenir le bon vouloir et même la coopération des spécialistes les plus marquants du Canada, de la France, des Etats-Unis. M. Hanotaux lui écrit une préface, d'autres, aussi éminents, lui consacrent des revues, et il a même la sympathie et les encouragements d'historiens et de critiques anglais ou américains, les congénères de ceux mêmes que son aïeul, en écrivant, se proposait ou de convaincre, ou de confondre. Rien ne manifeste mieux la réalité, et ne permet mieux de mesurer l'étendue de l'avance économique, sociale et, à certains égards, morale, que le monde a réalisée entre temps.

Et quel témoignage éclatant de la vitalité et de la vigueur intellectuelle de la race française dans le Nouveau Monde que ce monument historique à la construction et à l'embellissement duquel cette famille de Canadiens s'est vouée en permanence. Certes, pour que cette race française fût assurée de se maintenir victorieusement, même à l'encontre de la formidable poussée de l'immigration étrangère et de la concurrence anglo-saxonne, il lui suffirait de mieux équilibrer son effort, d'appliquer à l'extension de son activité dans l'ordre économique une partie de l'intelligence et de l'énergie qu'elle a mises en œuvre, parfois avec succès, dans les domaines, en somme moins fructueux, de la politique ou des lettres.

Léon Gérin.

BIBLIOGRAPHIE

La Concentration des Entreprises industrielles et commerciales. Paris, Alcan. 3 fr. 50.

M. Arthur Fontaine, directeur du Travail, a inauguré cette série de conférences, de l'*École des Hautes Études sociales*, en démontrant, à l'aide des résultats du recensement de 1906, dont il fait une discussion très serrée, que le mouvement de concentration est rapide dans le commerce et l'industrie, mais incertain dans

l'agriculture, qui perd les salariés et les patrons gagnés par les autres. Il y a pourtant, dans l'industrie et le commerce, accroissement du nombre absolu des patrons (travaux d'entretien et commerce de détail), mais le nombre et l'importance des grands établissements croissent plus vite encore.

M. Lucien March, directeur de la Statistique générale de la France, rappelle que les ateliers à personnel nombreux ont existé dès l'antiquité (travaux d'Égypte, mines du Laurium, communautés de travailleurs autour des monastères et des châteaux du moyen âge, fabriques royales ou privilégiées comme Saint-Gobain), mais il note les caractères qui les distinguent des grands établissements modernes : la division du travail y était inconnue ; et l'on ne visait qu'à la satisfaction de besoins locaux. Le travail en série, avec division poussée toujours plus avant, n'est possible qu'avec le machinisme et le développement des débouchés commerciaux : il crée la véritable fabrication en grand chaque fois que se trouve réalisée en quelque mesure cette double condition : fabricat répondant à un *besoin général*, — produit susceptible d'être *transporté* au loin sans altération et à peu de frais. Et l'on trouve en effet que les mines et la métallurgie (production des métaux bruts) sont en tête, parmi les industries concentrées, que le travail des métaux ne vient qu'ensuite, que les industries d'entretien et de réparation restent stationnaires. — Des facteurs techniques viennent peser aussi sur la concentration des entreprises (hauts fourneaux) et même des facteurs d'ordre moral (groupement dans une ville des spécialistes, dépositaires des traditions techniques, ou détenant le monopole du bon goût), mais M. March attribue aux facteurs commerciaux la prépondérance. Les petits établissements survivent auprès des grands, soit isolés, soit encore dans le système de la fabrique collective (qui décline malgré le moteur domestique), chaque fois qu'il se trouve des travaux spéciaux, ou que le fabricat est soumis au caprice de la mode ; la production en masse et *régulière* est nécessaire au grand établissement. Enfin les industries à débouchés restreints (boulangers, tailleurs, encadreurs, bâtiment), celles de réparation et d'entretien, et enfin celles qui viennent se substituer à d'anciennes fonctions domestiques (frotteurs, cuisinières en ville, etc.), semblent réservées, par leur nature même, aux entreprises moyennes et petites.

M. Samazeuilh, administrateur des Chemins de fer du Midi, marque les caractères distinctifs des *banques privées* et des sociétés de crédit : l'analyse du travail du banquier local lui permet de mettre en relief les éminentes qualités professionnelles de cet homme d'initiative prudente et hardie à la fois, et de montrer tout ce que perdrait l'industrie, si ce type d'isolé venait à disparaître par la concurrence des formes concentrées des institutions de crédit.

M. Veillat, député, traite le commerce d'exportation et colonial, et *M. Sayous* le commerce intérieur de détail : la formation des grands magasins s'explique par les erreurs du commerce spécialisé : leur triomphe est le fruit d'une organisation sagement décentralisée, dans laquelle le chef sait donner une même impulsion à tous les rayons et les faire profiter des services généraux, sans pourtant les priver de l'autonomie qui est la condition de la prospérité de chacun. L'insuccès du « Passage Kaufhaus » de Berlin montre l'importance du rôle de l'entrepreneur, dans le succès du grand magasin de détail.

M. Paul de Rousiers, à propos de la *Navigation maritime* distingue la concentration commerciale, due à des causes économiques, et qui a souvent pour objet de réglementer la concurrence, de la concentration industrielle, à forme horizontale ou verticale, suivant qu'elle est motivée par l'extension du machinisme et la nécessité de fabriquer en plus grandes masses, ou par une réaction contre la division du travail et la spécialisation des entreprises. La disparition du négociant-armateur montre que cette dernière forme de concentration n'a pas lieu dans l'industrie des transports maritimes. Mais les deux modes précédents s'y dévelop-

pent chaque jour davantage. — Pour M. de Rousiers, énoncer des faits, c'est les rattacher à leurs causes — et cette conférence nous fait saisir le caractère *nécessaire* des transformations qui se manifestent dans l'organisation des entreprises de navigation.

Enfin *M. Weiss*, ingénieur en chef des mines, oppose la stagnation de l'importance des carrières à la formidable concentration des *houillères et de la métallurgie* : il montre en particulier comment l'histoire du haut fourneau, unité de production de la métallurgie, explique l'évolution de l'industrie du fer et les intégrations successives qu'on y constate.

Paul VANUXEM.

En suivant les côtes, de Dunkerque à Saint-Nazaire, par Marcel-A. Hérubel. — Paris, Roger.

Plusieurs volumes de la collection des *pays au travail* ont été déjà présentés aux lecteurs de ce *Bulletin*, et nous avons dit ici même le plaisir que l'on éprouvait à visiter avec M. Izart la Belgique laborieuse. M. *Hérubel* nous promène aujourd'hui tout le long de nos côtes, et dans un premier ouvrage, il va de Dunkerque à Saint-Nazaire, étudiant les contrées diverses qui se succèdent, en s'arrêtant plus volontiers dans les grands ports, Calais, Boulogne, Le Havre, pour faire le tour des quais et des docks, et pousser une pointe dans l'*arrière-pays*. L'auteur a mis en lumière la loi posée par M. Paul de Rousiers, qu'un port est inexplicable si on ne tient pas compte de la condition industrielle et agricole des régions avoisinantes, et il a pris soin de rechercher les actions et réactions qui s'exercent entre le port et l'arrière-pays; de là quelques pages d'un haut intérêt, parmi les descriptions d'usines, les aperçus sur l'organisation du commerce, des industries, de la pêche, et les anecdotes amusantes qui posent les types d'humanité rencontrés en route.

P. VANUXEM.

Office du travail de Belgique. La typographie et ses produits. — Bruxelles, Lebègue.

Ce livre continue la série des importantes monographies publiées par l'Office du travail de Belgique, et qui font comme un livre d'or de l'industrie de ce pays. Les diverses branches du *Livre* sont méthodiquement passées en revue; les rudiments de la technique sont exposés de façon assez claire pour guider un enquêteur; enfin les conditions économiques et sociales de l'industrie sont analysées de fort près. — La lecture de cet ouvrage devra préluder à toute enquête sur les ouvriers ou les patrons du Livre.

P. VANUXEM.

Le rôle de la violence dans les conflits de la vie moderne. Enquête menée par R. Broda. Une brochure in-8°; prix : 1 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

Les enquêtes, assez à la mode ces dernières années, constituent incontestablement la plus vaine des méthodes d'investigation. Interrogés au pied levé, sans avoir parfois le moins du monde songé à la question posée, les personnages plus ou moins notoires dont les noms illustrent l'enquête, répondent en quelques lignes par des banalités ou des affirmations connues d'avance de leurs lecteurs habituels. La moindre étude sérieuse et documentée aurait infiniment plus d'efficacité pour résoudre le problème. La présente enquête n'échappe pas à ces reproches : suivant que les correspondants sont pacifistes ou non, syndicalistes ou non, leurs réponses condamnent ou non la violence. La question ne pouvait être résolue de la sorte; aussi, parmi les réponses publiées, pas une ne mentionne la seule solution réellement active, en dehors des circonstances extérieures plus ou moins efficaces, que M. Descamps exprime en ces termes très justes : « Pour diminuer la violence, il faut faire l'éducation sociale des individus ».

Étude historique et critique sur le recrutement et le salaire des ouvriers des arsenaux, par J. Fonlupt-

Espéraber, 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. (Bloud et Cie. édit.).

Le travail dans les arsenaux de la marine soulève bien des questions intéressantes, au double point de vue industriel et social. L'auteur de cette étude très documentée examine l'évolution de l'organisation administrative et des salaires des ouvriers de ces établissements. Il montre comment cette évolution a subi l'influence de l'organisation politique et militaire de notre pays, jusqu'à la fin de l'Empire, et, à partir de cette époque, celle de la transformation générale de l'industrie privée. C'est un chapitre curieux de l'histoire du travail organisé par les pouvoirs publics, que l'auteur a su traiter avec méthode et discernement.

G. Olphe-Galliard.

Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, publiés sous la direction de Julien Hayem. 3 vol. in-8°. Librairie Hachette et Cie. Prix : 7 fr. 50 chaque vol.

L'histoire du commerce et de l'industrie a été bien négligée jusqu'ici, malgré le très vif intérêt qu'elle offre, non seulement pour la connaissance des époques disparues, mais aussi pour la claire intelligence du régime économique actuel. Si l'on met à part quelques études embrassant des sujets trop vastes pour pouvoir les approfondir, les trésors contenus dans les archives nationales ou départementales ont été peu exploités jusqu'ici. M. Hayem a entrepris d'exhumer quelques-uns de ces documents et de les publier de façon à les mettre à la portée de tous les chercheurs. Cette publication sera bien accueillie de tous les sociologues, et la troisième série, qui vient de paraître, aura le même succès que les précédentes. Ces documents ne se restreignent pas à une catégorie de sujets déterminés : la monographie de la manufacture de toiles peintes d'Orléans au XVIIIe siècle y voisine avec des contrats d'apprentissage du siècle précédent et avec l'exposé des relations commerciales entre la France et les États-Unis sous le premier Empire. Peut-être un groupement plus méthodique des sujets rendrait-il les recherches plus aisées et éclairerait-il chacun d'eux d'un faisceau plus serré de renseignements. D'autre part, les documents relatifs aux industries usuelles sont un peu éclipsés par ceux qui concernent les manufactures royales, et pourtant ces établissements, qu'on a pris trop souvent pour des précurseurs de la grande industrie, n'offrent qu'un intérêt secondaire à côté des premières. Ces réserves ne nous empêchent, fort heureusement, ni de goûter ni de mettre à profit la publication de M. Hayem, et nous ne pouvons qu'en souhaiter la rapide continuation.

G. Olphe-Galliard.

Léon de Seilhac, délégué permanent du Musée social. — **Une expérience socialiste. La Verrerie ouvrière d'Albi.** — 1 vol. in-12. — A. Rousseau, éditeur, Paris, 1913.

L'importance sociale de l'œuvre entreprise à Albi a, dès la première heure, attiré l'attention de M. Léon de Seilhac. Nos lecteurs de 1896 se rappellent certainement la remarquable *Enquête sociale sur la grève de Carmaux* dont notre Revue a eu la primeur et où sont étudiés en détail les événements qui donnèrent naissance à la Verrerie ouvrière. Dans l'un des chapitres de cette enquête, M. de Seilhac, avant même que l'usine d'Albi fût construite, se préoccupait des chances d'avenir de la nouvelle entreprise, et, pour tâcher de s'en rendre compte, i étudiait, selon les règles d'une bonne méthode, les entreprises similaires existantes ou disparues. « Pour que la Verrerie d'Albi puisse réussir, concluait-il, il faut qu'elle imite la petite verrerie stéphanoise, fondée par des ouvriers grévistes, elle aussi, mais par des grévistes qui voulaient vivre et ne se reposaient pas sur les autres du soin de faire marcher leur affaire et de la faire prospérer. Que le directeur soit bien choisi, qu'il puisse faire œuvre de directeur et voir son autorité

reconnue et respectée, la verrerie d'Albi aura, elle aussi, son avenir assuré. »

Cet espoir ne s'est pas réalisé, et, malgré tous les concours dont elle a bénéficié, la verrerie ouvrière est aujourd'hui dans une situation très difficile, due surtout à ce que son personnel manque absolument de discipline, et, chose plus grave encore, « manque de conscience ». Dans la nouvelle enquête qu'il vient de publier, M. de Seilhac expose, avec tous les détails nécessaires, la genèse de ce fâcheux état de choses.

Comme l'écrivait dans un rapport le conseil d'administration de la Fédération des Coopératives socialistes de la région parisienne, on a fait à Albi « un essai de gestion démocratique d'un service industriel ». Le premier directeur fut un simple ouvrier verrier, fatalement insuffisant au point de vue technique et au point de vue commercial. Ce directeur, sorti du rang des ouvriers et ne s'imposant pas par une valeur éminente, ne pouvait avoir sur eux l'autorité nécessaire; il eût fallu que le Conseil d'administration le soutînt énergiquement, et n'hésitât point à sévir au besoin contre les indisciplinés. Mais on n'en fit rien, et, si la Verrerie eut un directeur, elle n'eut pas de chef. Ce chef eût été pourtant d'autant plus nécessaire que les verriers d'Albi, subissant sur leurs salaires une retenue qui constituait un véritable emprunt forcé au profit de l'usine, avaient tendance à croire qu'on exploitait leur misère. Et il semble bien d'ailleurs que le Conseil d'administration de la Verrerie était prêt à sacrifier aux grands principes l'intérêt immédiat des verriers; l'affaire de la coopérative *l'Aurore sociale* est démonstrative à cet égard.

Le jour vint cependant où l'on vit qu'il fallait absolument changer de système si l'on voulait sauver l'entreprise. Un nouveau directeur fut choisi, M. Spinetta, ingénieur affilié au parti socialiste, et possédant une compétence réelle. L'usine, habilement conduite, eût dû progresser, mais le directeur se heurta à l'hostilité du personnel qui poussait le manque de scrupules jusqu'au sabotage.

Sous prétexte de faire de la démocratie à l'atelier, on y avait instauré une quasi-anarchie. Quand M. Spinetta voulut y introduire des réformes — dont certaines, inspirées pourtant des idées communistes révoltaient les ouvriers — ce fut la grève.

La grève! Dans une usine appartenant au prolétariat, dirigée par des révolutionnaires, et peuplée de victimes du patronat! Belle leçon de choses pour ceux qui savent voir.

Cette grève ne dura d'ailleurs que quelques jours; les verriers, sans ressources, ne pouvaient la soutenir, et cette fois ils n'avaient pas à compter sur les subsides et l'appui du prolétariat. Mais il est bien certain que si les patrons verriers n'avaient pas mis à l'index le personnel de l'usine d'Albi, celle-ci eût dû fermer ses portes, car ses souffleurs l'eussent abandonnée pour aller s'embaucher ailleurs. Sans le vouloir certainement, le patronat sauva l'usine prolétarienne. Le sort a de ces ironies.

M. Spinetta, contre qui la grève avait été faite, reprit donc ses fonctions, mais ce fut pour démissionner peu après, en publiant la fameuse lettre qui a fait le tour de la presse. « Le personnel de la Verrerie ouvrière est bien, collectivement, inapte au patronat et au socialisme; les bas instincts, la haine, la jalousie de tous ceux qui le dépassent ont détruit en lui tout esprit de discipline... » Et il proposait soit l'établissement d' « une véritable dictature », soit le renvoi en masse de « ce personnel inconscient ».

On sait que finalement M. Spinetta a abandonné la Verrerie d'Albi, mais que son départ n'a pas remédié aux graves difficultés dans lesquelles elle se débat, et dont il est à craindre qu'elle ne meure si elle ne se réforme du tout au tout.

La conclusion qui paraît s'imposer après la lecture de l'enquête de M. de Seilhac est qu'il existe une véritable antinomie entre le socialisme démocratique et l'organisation de la production. Et c'est une conclusion très importante.

J. Bailhache.

La Formation sociale de l'Anglais moderne, par Paul Descamps. 1 vol. in-18. 4 fr. (A. Colin, édit.).

Sous ce titre, M. Paul Descamps a réuni les résultats de ses enquêtes en Angleterre, et dont la majeure partie a paru dans différents fascicules de la *Science sociale*. Nous en reproduisons ci-dessous la table des matières.

PRÉFACE, par M. Paul de Rousiers. — AVANT-PROPOS.

I. — L'OUVRIER A L'ATELIER ET DANS SON HOME

CHAP. I. — *Étude d'un métier essentiel* : I. L'industrie lainière dans le West-Riding. — II. Les influences éducatives du travail. — III. L'influence de l'éducation sur le travail.

CHAP. II. — *Les caractéristiques de la vie familiale* : I. Les enfants dans la famille. — II. L'installation au foyer. — III. La vie ménagère.

CHAP. III. — *Le rang de la famille* : I. Le patronage. — II. L'éducation.

II. — L'ÉDUCATION DANS LES ÉCOLES

CHAP. I. — *La classification des écoles d'après les particularités du milieu social* : I. L'Angleterre est un pays de classes hiérarchisées. — II. Le milieu anglais évolue lentement mais constamment.

CHAP. II. — *Les moyens d'existence et l'organisation des écoles.*

CHAP. III. — *L'éducation dans les écoles de garçons* : I. Les écoles de la « Upper class ». — II. Les écoles de la « Upper Middle class ». — III. Les écoles de la « Middle class ». — IV. Les écoles de la « Lower Middle class ». — V. Les écoles de la « Lower class ». — VI. Conclusions.

CHAP. IV. — *Les écoles de filles* : I. Les écoles de la « Lower class ». — II. Les écoles de la « Lower Middle class ». — III. Les écoles de la « Middle class ». — IV. Les écoles de la « Upper Middle class » et de la « Upper class ». — V. Conclusions.

CHAP. V. — *Les écoles nouvelles* : I. Les écoles nouvelles de garçons. — II. Les écoles mixtes.

III. — LA HIÉRARCHIE DES CLASSES

CHAP. I. — *Les critères de la différenciation des classes.*

CHAP. II. — *La classe ouvrière* (« *Lower class* »). I. Les Loafers. — II. Les Labourers. — III. Les Artizans. — IV. L'éducation dans la classe ouvrière.

CHAP. III. — *La « Lower Middle class »* : I. Les métiers demandant un petit capital. — II. Les métiers demandant de petites connaissances intellectuelles. — III. Les métiers féminins. — IV. Le mode d'existence.

CHAP. IV. — *La « Middle class »* : I. Les métiers demandant un capital important. — II. Les métiers demandant une culture intellectuelle développée. — III. La situation de la femme et le mode d'existence. — IV. L'éducation.

CHAP. V. — *La « Upper Middle class »* : I. Les métiers capitalistes. — II. L'élite des cultures intellectuelles. — III. La situation de la femme et le mode d'existence. — IV. L'éducation du gentleman.

CHAP. VI. — *La « Upper class »*.

CHAP. VII. — *Vues générales sur la société anglaise* : I. Les pouvoirs publics. — II. L'individu et l'homme social. — III. Les formes anglaises du patronage. — IV. L'Anglais et l'étranger.

LIVRES REÇUS

Morcellement et remembrement, par G. Hottenger. 1 vol. 6 fr., de la BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL (J.-B. Baillière et fils, édit.).

Les Ouvriers agricoles en Belgique, par Benoit Bouché, 1 vol. in-8° de la collection des TRAVAUX DE L'INSTITUT SOLVAY, 7 fr. 50 (Misch et Thron, édit., Bruxelles, 1913).

L'âme de l'école, par Charles Heyraud, avec une lettre-préface de M. Denis Cochin, 1 vol. in-8°, 3 fr. (Lethielleux, édit., 1914).

R. W. Emerson : Autobiographie, d'après son Journal intime, traduction, introduction et notes, par Régis Michaud. — Tome I, 1820-1840, 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

La vie parisienne au XVIIIe siècle, par H. Bergmann, L. Cahen, H.-G. Ibels, L. de la Laurencie, J. Letaconnoux, D. Mornet, J.-J. Olivier et M. Rouff. 1 vol. in-8°, de la BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES, 6 fr. (F. Alcan, édit.).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Il y a quelques semaines, les journaux ont annoncé que l'honorable Président de la République des États-Unis de l'Amérique du Nord, M. Wilson, venait, sur l'invitation de la Reine des Pays-Bas, de prendre une heureuse initiative : il venait de donner l'ordre à son ministre des relations extérieures de rappeler à tous ses collègues des quarante-trois autres États souverains de la terre « qu'il paraissait opportun » de réunir à La Haye, en 1915, la troisième Conférence de la Paix. Au moment où les grandes Puissances de l'Europe donnent à leurs armées de terre et de mer l'extraordinaire développement que personne n'ignore et dont tout le monde gémit, et où le régime de la paix armée semble parfois ressembler de si près à la veillée des armes, on est tenté de se demander si quelque ironie ne se mêle pas à la double invitation de la reine Wilhelmine et du Président Wilson : cependant on doit remarquer que la périodicité adoptée pour la réunion de la deuxième conférence réclamait en effet que les diplomates fussent convoqués à La Haye en 1915, et n'est-ce pas justement parce que les peuples fléchissent sous le poids, chaque année plus lourd des charges militaires, que les hommes avisés doivent fournir à leurs concitoyens une occasion précieuse de méditer sur les conditions et la nécessité de la paix. En ce qui concerne la France spécialement, cet effort des partisans de l'arbitrage international a rencontré récemment le concours d'une association qui s'est constituée pour l'amélioration des relations franco-allemandes et la solution des douloureuses questions posées par le traité de Francfort.

Puisque la réunion de la troisième Conférence de la Paix n'est encore qu'un projet qui laisse à chacun la pleine liberté de l'examen, nous voudrions présenter ici de brèves observations sur l'arbitrage international et sur sa fonction propre ; peut-être verra-t-on que l'institution proposée par les pacifistes pour mettre fin aux conflits armés entre les nations est inadéquate au problème à résoudre et que le rôle de la guerre est singulièrement plus complexe qu'on ne le suppose communément.

∴

Il serait vain de nier que la cause de l'arbitrage ne réussit à recueillir, en ce moment, que de rares sympathies. A part quelques hommes infiniment respectables, dont l'idéalisme est peut-être trop distant des exigences brutales de la réalité, la cause de l'arbitrage a surtout attiré derrière un de nos sénateurs, qu'un homme spirituel appelait un jour le plus constant des étourneaux, une cohorte de politiciens médiocres, heureux de discuter sur la paix et sur l'harmonie entre les peuples comme ils discutent sur la liberté et l'égalité : le sujet prête aux formules agréables à prononcer et à entendre, et cela suffit pour le leur rendre sympathique. Pendant qu'ils pérorent, les gouvernements, même les moins suspects de tendances militaristes, développent avec acharnement leur puissance militaire et l'ardeur est telle qu'on ne pourrait même plus reprendre sans sourire les formules du Tsar Nicolas II.

Lorsque, le 12-24 août 1898, le comte Mouravieff, « sur l'ordre de son Auguste Maître », lançait la première circulaire, il invitait exclusivement les Puissances à délibérer sur les moyens de mettre un terme à ces armements incessants « qui paralysent la culture nationale, le progrès économique et la production des richesses ». Seize années bientôt se sont écoulées depuis le jour où cette invitation fut lancée : qui donc oserait aujourd'hui en reprendre les termes et demander aux gouvernements de s'entendre sur « l'interdiction de la mise en usage de nouvelles armes à feu quelconques et de nouveaux explosifs aussi bien que de poudres plus puissantes », « sur la limitation de l'emploi des explosifs d'une puissance formidable déjà existants, et sur la prohibition du lancement de projectiles ou d'explosifs quelconques, du haut des ballons ou par des moyens analogues ». Que d'étapes franchies depuis seize années, dans la direction opposée à celle que souhaitait le Tsar : le Japon, en 1904, a donné à l'empereur de toutes les Russies, une sévère leçon, et sous nos yeux les armements se poursuivent avec frénésie; l'Europe est devenue un immense camp retranché hérissé de forteresses et bordé d'arsenaux et par comparaison, la situation de 1898 semblerait presque un régime de désarmement. Récemment M. Lloyd George avait proposé à l'Allemagne des vacances navales d'un an; sa proposition a fait sourire et l'engrenage diabolique qui nous étreint est si rigide qu'il n'est pas jusqu'à la pacifique proposition de M. Wilson qui ne doive elle-même servir la cause de la guerre. En effet, lors de la deuxième conférence de la Paix en 1907, il fut déclaré que « les Puissances consentent, pour une période allant jusqu'à la fin de la troisième Conférence de la Paix, à l'interdiction de lancer des projectiles et des explosifs du haut des ballons ». Personne n'a d'illusion : on sait que cette Convention ne sera pas renouvelée; elle ne fut votée en 1907 que parce que, à cette époque, les perfectionnements techniques n'étaient pas assez avancés. Mais depuis sept années, grâce à l'admirable audace des officiers aviateurs qui, des deux côtés des Vosges, multiplient les expé-

riences, au péril de leur vie, l'engin de mort commence à être au point : la troisième réunion de La Haye lèvera le dernier obstacle, l'obstacle juridique. Pourrait-on souhaiter plus amère ironie!

Ainsi, il apparaît que nous nous trouvons en présence d'un premier fait très précis : dans les deux premières décades de ce vingtième siècle, les gouvernements et les peuples n'ont point confiance dans l'aptitude de l'arbitrage international à résoudre les grands conflits internationaux : ils estiment que le seul moyen d'éviter une guerre d'extermination et d'asservissement est de tendre au maximum le ressort de leur puissance militaire, et c'est le sentiment des effroyables responsabilités encourues qui arrête les décisions irréparables et non pas la croyance que l'humanité est en marche vers l'organisation d'une justice internationale capable de résoudre les conflits.

Cette défiance vis-à-vis de l'arbitrage international est-elle justifiée, ou n'est-elle qu'un préjugé injuste et sans fondement? Telle est la question qu'il faut maintenant examiner et qui se ramène elle-même à l'examen de la valeur doctrinale de la similitude que les pacifistes établissent entre la vie internationale des États au sein de l'humanité et la vie des individus sur le territoire de chaque Etat.

On connaît les termes de cette comparaison essentielle qui est le point d'appui de toute la doctrine pacifiste : dans le passé, les violences individuelles et les guerres privées ont été la seule sanction du droit méconnu et le seul moyen de redressement des dommages; plus tard, on a organisé le service social de justice et interdit à l'individu le recours à la violence; cette substitution a été trouvée si avantageuse que tout le monde en apprécie les bienfaits et personne ne demande le rétablissement du régime ancien. Ainsi en doit-il être dans la vie internationale : il faut organiser un service de justice qui fera disparaître la guerre et supprimera l'emploi de la force. Le progrès à réaliser est du même ordre que celui réalisé dans le passé et l'assimilation est si complète que les succès obtenus dans le plan de la vie interne sont un sûr garant des succès qui nous attendent dans le plan de la vie internationale.

Avant de discuter la valeur de cette similitude, il n'est peut-être pas inutile de signaler, en la supposant admise, l'importance singulière des conséquences qu'elle enveloppe.

Si je ne me trompe, l'organisation du service social de justice et la suppression absolue du droit de l'individu de recourir à la violence suppose l'admission définitive des quatre principes suivants :

I. En toute circonstance, et quelle que soit la nature du différend ou du grief, les particuliers auront la certitude de trouver à leur disposition un tribunal prêt à les entendre et capable de faire respecter leurs droits : c'est le principe de l'universalité de la compétence judiciaire.

II. Il n'est jamais permis à l'adversaire, sommé de comparaître devant le tribunal compétent, de refuser le débat : s'il s'y refuse, la procédure suit son cours régulier, comme s'il était présent.

III. La composition du tribunal est déterminée à l'avance, et il n'appartient ni au demandeur, ni au défendeur d'en choisir les membres.

IV. La force publique sanctionne la sentence du juge, et la contrainte matérielle de la saisie triomphe de la résistance de la partie condamnée.

Or, il faut bien reconnaître que, sur ces quatre points, tout reste à faire, dès que l'on aborde le plan de la vie internationale; personne n'oserait proposer, même en thèse abstraite, une solution du quatrième et à l'égard des trois autres, notamment du premier, il s'en faut de beaucoup que l'on soit en état de présenter un commencement de solution. *Soumission facultative à l'examen d'un juge librement choisi*, telle est, encore aujourd'hui, la formule de l'arbitrage international et c'est aussi de la bonne volonté seule des gouvernements qu'il faut attendre le respect de la sentence rendue. En 1907, à La Haye, on a fait de louables efforts pour obtenir l'admission du principe de l'arbitrage obligatoire au moins à l'égard de quelques différends que l'on savait ne devoir menacer jamais le maintien de la paix (mesures sanitaires, phylloxéra, etc.) et semblablement on a insisté auprès des États pour les déterminer à renoncer à leur droit de choisir leurs juges : cette double tentative n'a eu aucun succès et quand les diplomates se sont séparés, on a pu apprécier combien la tâche qui leur restait à accomplir était encore au-dessus de leur pouvoir et même parfois de leur vouloir.

Peut-être aussi faut-il chercher plus loin qu'on ne le croit communément la cause de cet échec et pour la mieux découvrir, revenons, pour la soumettre à une analyse plus exacte, à la comparaison primordiale, qui paraît justifier la doctrine pacifiste.

Cette comparaison est parfaitement légitime et je tiens même à attester qu'elle rend au jurisconsulte internationaliste les plus précieux services; au cours d'un enseignement de vingt années, j'en ai souvent admiré l'indéfectible fécondité, et maintes fois j'ai trouvé que les grands problèmes de la liberté des conventions et de leur validité, de la liberté individuelle et de la réglementation, de la propriété et de sa justification sociale se posent exactement dans les mêmes termes à l'égard des individus, membres d'une société politique, et à l'égard des États, membres de la société universelle. Ce n'est donc pas la légitimité de la similitude qui est en cause; mais peut-être, faute d'une analyse suffisante, n'a-t-on pas discerné que le problème à résoudre réclamait tout autre chose que l'établissement d'une juridiction internationale.

A l'intérieur de chaque État, il s'en faut de beaucoup que le service de justice ait pour fonction de maintenir un équilibre permanent entre les situations respectives des individus, et on ne lui reconnait compétence qu'à l'égard d'une certaine catégorie de litiges et de contradictions. Deux individus sont propriétaires dans une commune rurale de deux domaines qu'ils exploitent; l'un, en labourant son champ, empiète sur le champ de l'autre; l'un, en rentrant ses récoltes, détériore les prairies de l'autre ; par négligence, l'un laisse ses bestiaux brouter les trèfles de l'autre; dans toutes ces circonstances, une action judiciaire est ouverte au plaignant contre l'auteur du dommage. De même, une instance serait possible si Pierre diffamait la

réputation de Paul, s'il l'accusait par malice de méfaits qu'il n'aurait pas commis, s'il lui faisait une concurrence déloyale ou copiait ses méthodes brevetées de fabrication, s'il fomentait une grève parmi ses ouvriers. En chaque hypothèse, le juge saisi de la réclamation aurait une double tâche à accomplir : d'une part, il s'efforcerait de déterminer exactement *le point de fait*, de démêler, au milieu des affirmations contradictoires des plaideurs, quelle a été exactement la nature du fait *passé* sur lequel on discute ; puis, après avoir achevé son analyse, il s'efforcerait, avec une égale diligence, de discerner *la règle de droit* applicable à la matière. Parfois, les divergences entre les plaideurs ne seront pas moins vives sur le point de droit que sur le point de fait et il faudra autant de sagacité que de finesse pour dire le droit après avoir élucidé le fait.

Telle est la fonction du magistrat, admirable et essentielle fonction, mais fonction limitée aussi et restreinte à un domaine déterminé. Un certain nombre de mes actes sont soumis au contrôle de la règle de droit, mais à côté de ceux-là combien d'autres échappent à ce contrôle, non seulement parce que la conscience juridique trop grossière n'a pas encore jugé bon de les réglementer, mais bien plus *parce que la société estime que la concurrence, la compétition, l'instabilité des conditions et des patrimoines est un élément essentiel de son progrès et de son développement.*

A qui de nous n'est-il pas arrivé, lorsque nous avançons un peu dans la vie, de refaire, à quelque trente ans de distance, le relevé d'une circonscription rurale que nous connaissons bien ou d'une petite ville provinciale qui nous est familière. Que de chutes et que d'ascensions ! Naguère Pierre était un cultivateur modèle qui n'avait pas son pareil pour son habileté à engraisser les bœufs ou à supputer le poids d'un animal. Aujourd'hui son fils est mauvais domestique de ferme, dans une métairie des environs ; son imprévoyance et son inconduite ne lui ont pas permis de continuer l'exploitation du père. Le châtelain du voisinage a disparu aussi ; on ne sait ce qu'est devenu son fils qui a mal tourné et un négociant en denrées coloniales a acheté le château. Naguère, si ce négociant s'était permis de venir chasser sur les terres de M. X., celui-ci n'eût pas manqué de le lui interdire et au besoin de lui intenter un procès ; aujourd'hui la déchéance subie par l'ancien propriétaire est singulièrement plus grave et cependant elle ne peut donner lieu à aucune instance judiciaire.

Au chef-lieu du département, existait autrefois un magasin de nouveauté, bien achalandé ; M. T... était un commerçant avisé et prudent, affable pour sa clientèle dont il connaissait merveilleusement les préférences et les habitudes. Ses affaires étaient prospères et son crédit indiscuté. Un jour, pourtant, on apprit qu'un grand magasin à succursales multiples venait d'acheter au centre de la ville un immense terrain et, en effet, peu de temps après, on fêtait solennellement l'ouverture d'un magasin nouveau dont l'immense hall était tout rempli des marchandises les plus variées. Au début, M. T... a refusé de croire que sa vieille clientèle lui serait infidèle ; il a lutté de son mieux ; mais, au bout de deux ou trois ans, il a dû constater son impuissance et abandonner la lutte ; un mar-

chand de primeurs et de fruits, importés d'Espagne, occupe maintenant la maison.

Si le directeur du grand magasin avait envoyé un de ses employés soustraire chez M. T. un coupon de mérinos ou une pièce de ruban, une action judiciaire eût été ouverte, et cependant, combien le dommage eût été moins grave. Aujourd'hui M. T. a perdu sa fortune et les épargnes de vingt années de travail ont été englouties ; cependant aucun prétoire n'est ouvert pour accueillir ses doléances.

Ainsi, à chaque moment, sur toute la surface du territoire et dans toutes les professions, un immense renouvellement se poursuit : l'imprévoyance ou l'inhabileté des uns, la capacité supérieure ou les inventions des autres en sont les artisans. Certes la justice est loin de régner et le nombre est immense des bénéficiaires sans titre et des opprimés sans raison, mais tout de même la justice trouve par là un commencement de réalisation.

Parfois il advient que des règles juridiques rigides entreprennent d'arrêter cet incessant va-et-vient des hommes et des entreprises : des institutions surannées, adaptées naguère à un état social périmé, enferment en des compartiments séparés ces activités qui se cherchent pour se mesurer et engager la lutte. Pendant un certain nombre d'années, des économistes, des moralistes, des juristes qui aiment à prendre le titre de conservateurs, entreprennent de défendre malgré tout la citadelle assiégée, mais la vie sociale poursuit son évolution et, après une résistance plus ou moins opiniâtre, l'obstacle est emporté. On dit alors qu'une « grande réforme » a été accomplie : réforme agraire, abolition des *corn-laws*, réforme électorale, séparation des Eglises et de l'Etat, etc. Si la plasticité des institutions politiques avait été moindre encore, on se fût acheminé vers la Révolution, et la société tout entière eût été ébranlée jusqu'en ses fondements.

Il ne nous reste plus qu'à transposer dans le plan de la vie internationale les observations qui précèdent et nous aimons à croire que le lecteur a déjà deviné les conclusions vers lesquelles elles nous orientent. Les pacifistes ont raison de dire qu'il faut organiser un service de justice internationale et qu'il faut combler une inadmissible lacune. Puisqu'il s'élève entre les nations des litiges semblables à ceux qui surgissent entre les particuliers, il importe d'établir au plus tôt une magistrature chargée d'élucider le point de fait et de *dire le droit*. On peut même ajouter que, si l'on a la sagesse de ne pas appeler cette justice internationale à trancher des différends qui ne la concernent pas, il sera probablement inutile d'organiser une gendarmerie internationale capable d'imposer par la contrainte le respect des sentences rendues. La loyauté et la bonne volonté des peuples et de leurs gouvernements dispenseront de recourir à la force contraignante et ainsi se trouvera éliminée une difficulté qui risquait de demeurer insoluble.

Mais lorsqu'on aura établi cette juridiction, on n'aura résolu qu'une très petite portion du problème posé, et même, pour parler franc, il est probable que le problème demeurera tout entier, *puisque la guerre répond*

justement à ce genre de conflits et de heurts qui, à l'intérieur des Etats, n'ouvrent aux particuliers aucun recours judiciaire. L'assimilation, qui est la pierre angulaire de la doctrine pacifiste, se retourne contre la thèse qu'on prétend soutenir, puisque nous savons que la société des Etats éprouve, comme la société des individus, l'impérieux besoin de laisser chacun de ses membres monter librement à la place que lui méritent sa valeur et sa capacité. Sans doute il faut instituer un organisme chargé de faire respecter les droits *acquis*, mais il faut aussi assurer le respect des forces qui viennent à la vie, l'élimination des collectivités affaiblies ou impuissantes, le développement des énergies opprimées, et l'humanité ressent ce besoin aussi profondément que l'autre.

Or, il faut avoir le courage de le dire, c'est à ce besoin que la guerre vient donner une satisfaction, satisfaction partielle, grossière, équivoque, incertaine, mais satisfaction tout de même supérieure au système de stratification fossilisée qui, sous prétexte de respecter les droits acquis, n'aboutirait à rien moins qu'à la plus criante des injustices. La rigidité des cadres de la vie internationale ne permet pas cet incessant renouvellement des conditions et des préséances qui s'opère sans violence et quotidiennement à l'intérieur des Etats et l'heure sonne toujours de ce que, précédemment, nous appelions la Révolution : ici la Révolution est particulièrement violente et sanglante; on la nomme la guerre. Sur elle, on peut porter les jugements les plus opposés, mais du moins est-il une prétention qu'on ne devrait pas avoir, celle de la remplacer par une procédure judiciaire avec signification de pièces et plaidoiries d'avocat, aboutissant à un jugement. Sans remonter dans l'histoire au delà de 1850, comment ne sait-on pas que de toutes les guerres qui ont été déclarées depuis soixante années, il n'en est en vérité pas une seule dont les causes véritables eussent pu être soumises à l'examen du magistrat. *On confond les genres* et on tombe dans une méprise toute semblable à celle qui consisterait à regretter que les grands heurts d'opinions et de partis qui, en chaque pays, divisent les hommes, ne donnent pas tout simplement lieu à une sentence rendue par la Cour suprême de l'Etat.

Lorsque Cobden et Robert Peel poursuivirent, il y a soixante-quinze ans, leur fameuse campagne en faveur de l'abolition des taxes sur l'importation des céréales, lorsque, plus récemment, le Parti libéral anglais ouvrit la campagne en faveur du *Home Rule*, lorsque la France se lança dans les diverses révolutions dont elle a semblé si friande, depuis cent vingt-cinq ans, lorsque, en 1905, elle a séparé les Eglises de l'Etat, dans toutes ces circonstances, il ne pouvait être question de demander à un magistrat de *dire le droit*. La règle de droit d'hier et d'avant-hier, on la connaissait et on n'avait cure de recueillir sur elle le témoignage d'un magistrat ; on ne la connaissait que trop, et la trouvant mauvaise, malfaisante, injuste, on engageait, pour la reformer, une de ces propagandes qui parfois troublent et bouleversent la vie nationale pendant de longues années. On voulait, sous la poussée de forces progressives nouvelles, qui prétendent se faire leur place dans la cité, instituer un régime juridique *nouveau* abolir un régime *périmé;* il ne s'agissait plus de chicanes entre procédu-

riers astucieux, et les paisibles salles des prétoires ne convenaient plus pour de tels débats; les orateurs s'adressaient sur la place publique ou dans les grands halls à d'immenses auditoires, parfois tumultueux et, lorsqu'ils s'appelaient Lamartine ou Gambetta, ils les subjuguaient et les conquéraient par leur éloquence.

Ainsi en va-t-il dans la vie internationale. Au grand cadran des années, une heure sonne parfois, tragique et lugubre, où deux peuples prennent conscience de l'impossibilité de prolonger plus longtemps une situation devenue intolérable : on sent que tout ce que la bonne volonté de l'un pourrait accorder à l'autre serait encore très loin de satisfaire les réclamations inavouées du second et cependant celui-ci non plus ne peut renoncer à des prétentions dont lui-même mesure mal les redoutables conséquences. En 1854, l'empereur de toutes les Russies est bien obligé de se dire que le moment est venu de parachever « le grand dessein » d'Elisabeth, de Catherine II et de leurs successeurs, l'accession de la Russie à la Méditerranée orientale, l'annexion plus ou moins déguisée des principautés danubiennes et le contrôle sur Constantinople. En 1833, au traité d'Unkiar Skelessi, la politique russe a failli atteindre le but, mais depuis ce moment elle a subi des échecs et elle recule. D'autre part, la France et la Grande-Bretagne sont-elles prêtes à accepter cette réalisation du « grand projet » ? Elles estiment cette acceptation impossible : la guerre de Crimée éclate.

En 1859, sous l'action des patriotes italiens, l'Italie prend conscience de son individualité et de son unité : le territoire est découpé en menues fractions sur chacune desquelles domine une autorité fragile et désuète, et même la domination étrangère étreint deux importantes provinces. La guerre éclate au milieu de l'enthousiasme des peuples soulevés; une grande œuvre va être accomplie et comme on sent bien que la parole ne peut plus être donnée à des magistrats consécrateurs, par définition, des droits acquis; les droits acquis naguère sont périmés et ne valent plus, d'autres droits leur seront substitués : *novus ab integro rerum nascitur ordo!*

Nous pourrions continuer ainsi d'énumérer toutes les grandes guerres modernes, la guerre austro-prussienne de 1866 et la guerre franco-allemande de 1870, la guerre russo-turque de 1877 et la guerre hispano-américaine de 1897, la guerre de l'Afrique du Sud de 1899 et la guerre russo-japonaise de 1904, jusqu'à la guerre des Balkans de 1912. Si l'on excepte la guerre franco-allemande de 1870, sur laquelle un Français risque toujours, s'il veut s'efforcer de penser impartialement, de froisser des convictions infiniment respectables, il nous serait facile de montrer que toutes ces guerres ont servi d'instrument nécessaire à l'élaboration d'un droit *nouveau*, d'un statut *nouveau*, que réclamait impérieusement une situation *nouvelle* : ces guerres étaient nécessaires parce que la rigidité des cadres de la vie internationale est telle que, jusqu'à nos jours, la violence a été indispensable pour en obtenir la modification et l'adaptation.

Qui donc aujourd'hui proposerait de rendre la Lombardie et la Vénétie à l'Autriche, le Patrimoine de Saint Pierre au Pape, les Deux Siciles au successeur du roi Ferdinand ? Qui donc penserait que la maison de Habsbourg

est vraiment la plus qualifiée pour diriger la grande famille allemande, que l'Espagne devrait continuer à exploiter Cuba et les Philippines, et que les Japonais avaient bien assez de place dans leurs petites îles volcaniques? Qui donc soutiendrait que le Turc « briseur de jambes » devrait encore dominer à Salonique, à Uskub et à Kossovo, et que la Roumanie et la Serbie devaient, si elles cessaient d'être turques, ne devenir que des provinces russes ou autrichiennes?

La conscience de l'humanité reconnaît que ces œuvres diverses furent bonnes et bienfaisantes et que la guerre, *qui peut servir à réaliser des entreprises d'oppression et d'injustice*, a servi aussi, *et beaucoup plus souvent*, à réaliser des œuvres de libération, de justice et de progrès. Certes, l'instrument est brutal; pendant que les combattants versent leur sang, les larmes coulent aux yeux des mères et des épouses, et il faut renoncer à dénombrer les victimes des violences abominables, mais tout de même, grâce à cet instrument, il n'est plus possible à un pouvoir décrépit et oppresseur de tenir dans une servitude éternelle des peuples qui sont dignes de l'indépendance, ni à un Etat affaibli de conserver indéfiniment des territoires qu'il est impuissant à exploiter.

Supposez qu'à la place des guerres dont on vient d'évoquer le souvenir, les peuples bien sages eussent soumis leur cause à l'appréciation d'un tribunal de La Haye : qu'eussent-ils obtenu? la promesse de vagues réformes et l'octroi de vagues constitutions élaborées par des hommes politiques aussi doctes que prudents. Jamais il ne se fût trouvé un tribunal pour enlever la Lombardie et la Venétie à l'Autriche, Cuba et les Philippines à l'Espagne, la Thrace et la Macédoine à la Turquie, et cependant c'était bien cette œuvre qu'il fallait accomplir, c'était elle que réclamait impérieusement l'évolution interne des collectivités nationales, et il est si vrai, si certain que cette œuvre est approuvée par la conscience de l'humanité que personne ne consentirait aujourd'hui à la rayer de l'histoire si, par impossible, une puissance magique nous en conférait le pouvoir.

Est-ce à dire que ces redressements nécessaires, ces rectifications de frontières, ces affranchissements de peuple, ne pourront jamais, dans l'avenir, se faire que par le moyen de la guerre? Nous n'en savons rien, mais en tout cas, il demeure que la méthode de l'arbitrage international, telle que la souhaitent les pacifistes, même si on la suppose munie de toutes ses garanties indispensables, est notoirement inadéquate à la tâche que la vie internationale nous met en demeure d'accomplir. Elle aboutirait à figer à tout jamais dans un moule intransformable la situation respective des Etats; les plus valeureux et les plus forts seraient arrêtés dans leur progrès, les plus débiles et les plus décrépits seraient artificiellement maintenus; sous prétexte de protéger le droit, on entraverait l'œuvre de la justice et bientôt la clameur universelle demanderait la suppression de cette étrange magistrature internationale.

Oui certes, il faut faire la guerre à la guerre, mais on se leurre étrangement lorsqu'on croit que, pour supprimer ce terrible fléau, il suffira d'établir une juridiction internationale. Encore une fois, *on confond les genres* et il faut trouver autre chose. Personne n'est en état de prédire

quelle sera, dans trois ou quatre siècles, l'étendue territoriale des quarante-cinq Etats qui existent actuellement à la surface de la terre ; mais, du moins, une chose est certaine, c'est que cette étendue sera très différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Avec l'arbitrage obligatoire, on ne voit pas comment cette différence pourrait se produire ; c'est une très grave lacune et la vie internationale continuera de ressentir un impérieux besoin auquel il faut donner satisfaction. A l'œuvre, Messieurs les Pacifistes ; poursuivez vos recherches ; le régime de paix armée qui écrase l'Europe est assez odieux pour que vos découvertes soient assurées à l'avance de toute notre sympathie.

Paul BUREAU.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96. — **Une Commune de l'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Formation de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

104. — **La Famille instable en Champagne** par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe Galliard.

AVRIL 1914 115e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Le Congrès de Science sociale à Nancy en 1914. — La grève des typographes à Nancy (décembre 1913, février 1914), par G. Hottinger. — Les Réunions mensuelles (février 1914) : l'impôt sur le revenu, par P. Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Pierre Bouts, 51, rue Verderel, Saint-Pol-de-Léon (Finistère), présenté par M. Jean Périer.

M. H. Brault de Bournonville, ingénieur civil des constructions navales, 84, rue du Pas-de-Calais, Dunkerque (Nord), présenté par MM. Pinot et Périer.

M. Le Saulnier de Saint-Jouau, consul de France, 51, Bedford square, Londres, W.-C., présenté par M. J. Périer.

LE CONGRÈS DE SCIENCE SOCIALE A NANCY EN 1914

Dans sa séance du mois de février, le Conseil de la Société de Science sociale a décidé de tenir cette année, à Nancy, le Congrès annuel qui avait toujours eu lieu jusqu'ici à Paris. Depuis longtemps déjà l'idée avait été émise d'organiser de grandes réunions en province. Elle se recommande par deux ordres de raisons : en premier lieu, par des raisons de propagande qui se conçoivent sans qu'il soit besoin d'y insister; en second lieu, par des raisons d'ordre scientifique. En effet, le choix d'une ville de province comme siège d'un Congrès de science sociale comporte normalement une série d'observations sur la région à laquelle cette ville appartient. Il suppose, par conséquent, qu'un effort particulier a été poursuivi dans cette région et que la carte sociale de ce coin de France est tout au moins ébauchée.

Il se trouvait précisément que plusieurs de nos adhérents avaient fourni sur la Lorraine, dans ces temps derniers, des travaux de science sociale importants et variés. Le livre de M. G. Hottenger sur le bassin de Briey; celui qu'il vient de faire paraître sur le démembrement et le remembrement de la propriété en Lorraine ; l'étude de M. Louis Adelphe, non encore publiée, sur la région forestière de La Haye; celle de M. Pierre Lyautey, présentée à une de nos réunions mensuelles de Paris, sur le Pays du sel, constituaient déjà un ensemble que dominent les travaux d'ordre plus général et l'enseignement de science sociale poursuivis depuis de longues années, à Nancy, par notre distingué collègue, M. Gabriel Melin.

De plus, il y avait un sérieux profit à inaugurer nos Congrès de province dans une région vivante et active. Nancy n'est pas seulement la capitale d'une province particulièrement chère à nos cœurs de Français : c'est aussi le centre d'un grand pays industriel, merveilleusement développé depuis vingt ans, grâce au progrès de la métallurgie. Et comme il arrive lorsque d'heureuses circonstances économiques rencontrent dans la population des

qualités sociales préexistantes, Nancy est devenu un foyer ardent non seulement d'activité matérielle, mais de culture intellectuelle et de développement artistique.

M. François Villain, ingénieur en chef des mines, Président honoraire de la Société industrielle de l'Est, a bien voulu accepter de présider notre Congrès de Nancy, et la Société de Science sociale sera heureuse de se présenter aux Lorrains sous un patronage aussi autorisé. Nous souhaitons vivement que l'exemple de ce technicien de marque montre aux chefs d'industrie de la région lorraine que nos études et leurs efforts se complètent normalement; que la science sociale se construit avec les éléments qui lui sont fournis par l'expérience des hommes d'action; mais qu'elle tire parti de cette expérience en en raisonnant les données et en en contrôlant les résultats par de multiples observations; en un mot, que la collaboration des directeurs du travail et des savants est nécessaire aux progrès matériels, comme aux progrès scientifiques ou moraux.

Le Congrès de Nancy se tiendra du 25 au 28 juin. Nous avons demandé aux Compagnies de chemins de fer de vouloir bien, comme d'ordinaire, consentir aux congressistes la faveur du transport à demi-tarif. Nous avons bon espoir que nos amis se rendront nombreux à notre appel et nous permettront d'inaugurer brillamment nos Congrès de province.

Le programme du congrès sera publié ultérieurement dans le Bulletin de la Société.

P. R.

LA GREVE DES TYPOGRAPHES A NANCY

(Décembre 1913-Février 1914)

De toutes les questions que fait naître la vie industrielle, partout où elle apparaît et se développe, il en est une qui, jusqu'à ce jour, semble être restée à l'arrière-plan dans la région de l'Est : c'est la question des relations entre patrons et ouvriers, ce sont les conflits qui mettent aux prises employeurs et employés. Sans doute, la grève n'est point là un fait inconnu; mais les grèves qu'on y a vues jusqu'à ce jour ne sont pas de celles qui agitent toute une contrée, qui mettent en grand mouvement la force publique. La grève des typographes de Nancy, dont nous voulons parler ici, ne marquera pas davantage dans les annales de la vie ouvrière, car au cours des deux mois pendant lesquels elle a duré (décembre 1913-février 1914), c'est à peine si elle a été connue en dehors des milieux intéressés, et elle ne peut se recommander à l'attention de l'observateur ni par le nombre des grévistes, ni par l'originalité ou la violence des incidents qui l'ont marquée, ni même par l'importance des intérêts en cause. Et pourtant, tout tient à tout, et ce modeste événement, telles ces monades dont chacune, suivant la conception du philosophe, reflète l'univers, évoque par lui-même toutes les questions — action syndicale, apprentissage, emploi des machines, emploi des femmes, — qui s'agitent aujourd'hui dans tous les groupements du travail et de l'industrie.

Rien ici, disons-nous, de ces grèves chaotiques qui soulèvent la masse ouvrière comme un tourbillon, qui se déchaînent, aveugles et brutales comme la tempête, puis qui disparaissent sans rien laisser derrière elles, sinon quelques ruines, qui attestent la tourmente passée. Non, cette grève des typographes fut, au contraire, le type de la grève organisée, préparée par des négociations préalables, déclarée sur des questions concrètes et précises, questions de tarif et de conditions du travail; elle mit en présence deux collectivités d'intérêts opposés, menant l'attaque et opposant la résistance avec des facilités et des chances diverses, mais toujours avec une tactique raisonnée.

Avant 1870, l'imprimerie ne comptait à Nancy que six maisons, toutes d'importance très moyenne, suffisantes pour les besoins d'une clientèle toute locale. La lithographie était bien loin encore d'avoir atteint les perfectionnements et le déve-

loppement que nous lui voyons aujourd'hui. Depuis lors, un ensemble de causes générales et locales, la liberté laissée à cette industrie, jusqu'alors réglementée, l'annexion et ses suites, le développement de l'industrie lorraine, l'application progressive des procédés lithographiques, ont donné à l'imprimerie nancéienne une grande extension. Elle compte aujourd'hui sur place vingt et un établissements, d'importance très inégale, il est vrai, et elle occupe cinq cents ouvriers, tant typographes (compositeurs et conducteurs) que lithographes (dessinateurs et conducteurs[1]).

Sur ces cinq cents ouvriers, on compte environ 350 syndiqués. C'est, en effet, depuis longtemps déjà, un trait caractéristique de l'industrie typographique : la main-d'œuvre qu'elle emploie est organisée. Tant en raison du recrutement, qui exige une certaine instruction, que de l'objet et des conditions du travail, le syndicat n'est point, dans cette industrie, un simple noyau de militants, un état-major sans troupe, ou, en dehors du temps de grève, une vaine apparence. C'est, par opposition avec tant d'autres organisations ouvrières, une réalité, une réalité permanente et nullement éphémère et provisoire. Le syndicat nancéien dépend d'une organisation centrale ; il forme la XVIIe section de la Fédération du Livre. La Fédération du Livre a son siège à Paris; elle étend ses ramifications sur toute la France ; elle a à sa tête un comité central et un délégué général, M. Keufer, un vétéran des organisations ouvrières, une personnalité en laquelle se résume toute l'histoire des travailleurs; elle dispose d'un budget important, indépendamment des budgets particuliers des sections, et ce budget est soigneusement contrôlé par une commission spéciale. La Fédération a un organe bi-mensuel, la « Typographie française », qui en est maintenant à sa 33e année d'existence[1].

En 1908, entre la chambre syndicale des maîtres imprimeurs de la région de l'Est et le syndicat des compositeurs typographes de Nancy, était intervenu un contrat qui fixait à 6 francs le salaire minimum pour une journée de neuf heures de travail en « conscience », et le prix de 0 fr. 60 le mille de lettres des « corps moyens », pour le travail aux pièces. Ce contrat expirait le 31 décembre 1913.

Dès le mois d'octobre précédent, des pourparlers étaient engagés pour le renouvellement du tarif. Le syndicat ouvrier demandait un salaire quotidien minimum de 6 fr. 75 « en conscience », et le prix de 0 fr. 68 le mille de lettres, pour le travail aux pièces; il demandait, en outre, le paiement des jours fériés ou chômés et la diminution d'une année dans la durée de l'apprentissage[2].

Sans nous attarder longuement à l'examen de ces demandes, nous devons relever les observations qui, de suite, se présentent à l'esprit. Le tarif minimum est uniforme, quelle que soit la capacité de l'ouvrier et sa productivité. Or, cette capacité est très variable, et la productivité dépend beaucoup de la « conscience » de l'ouvrier payé à la journée. Rien de plus caractéristique que cette expression propre au métier de typographe la « journée en conscience ». Ne semble-t-il pas naturel qu'à une élévation des prix corresponde, au profit des employeurs, quelque garantie relativement à la qualité, sinon à la quantité du travail?

Les syndicats de typographes n'en sont pas encore là : « Ce n'est pas notre

1. Le personnel ouvrier comprend les catégories suivantes : 1° Pour la *composition*, les compositeurs, les metteurs en pages et les correcteurs ; 2° Pour l'*impression*, les conducteurs, les pointeurs ou fondeurs, les margeurs, les receveurs ; 3° Enfin les *ouvriers du papier* qui reçoivent le papier imprimé et lui font subir tout ou partie des opérations de découpage, pliage, brochage, dorure, rognage, paquetage, expédition.

1. Pour plus de détails sur la Fédération du Livre, on peut consulter l'ouvrage très complet de Marcel Bar, *L'Organisation et l'action syndicale dans la typographie française*, Paris, Duruy, 1907 le compte rendu de la Fédération de Bordeaux, en 1910, ainsi que plusieurs brochures de M. Keufer sur la Marque syndicale, la Crise syndicale, l'Education syndicale organique.

2. L'apprentissage est actuellement de 6 à 7 ans, dont 3 comme apprenti proprement dit et le surplus comme « petit ouvrier, avec salaires s'élevant progressivement d'année en année de 4 et 6 francs. Quant au tarif des salaires, il est en réalité fort compliqué, mais il s'établit tout entiers divant deux étalons, le prix minimum de l'heure et le prix de composition du mille de lettres de corps moyen

affaire, disent-ils : le but de notre organisation est, avant tout, de veiller au maintien ou au relèvement des prix ; c'est aussi de garantir nos adhérents contre les risques de maladie ou de chômage et de leur faciliter les moyens de trouver à s'employer. Quant à nous occuper de leur valeur professionnelle, c'est une toute autre question. Certainement, nous ne sommes pas indifférents à la question de l'apprentissage, à la formation d'ouvriers capables ; mais cette question de la valeur du travail fourni n'a pas à intervenir entre nous et les patrons, quand nous débattons un tarif. En effet, le contrat collectif ne supprime nullement le contrat individuel : nous fixons le salaire minimum et la durée du travail ; quant au reste, c'est affaire entre le patron et chaque ouvrier qu'il engage. »

Il peut sembler surprenant que les ouvriers tiennent de la sorte au tarif *minimum*, et qu'ils s'exposent, à défaut d'entente, à faire grève pour le bénéfice des moins capables et des moins diligents, puisque tout ouvrier tant soit peu habile trouve à s'employer au-dessus du minimum. « Ce n'est là qu'une apparence, répondent les ouvriers, car tous les salaires sont fixés d'après le minimum et doivent nécessairement s'élever avec lui. La discussion du tarif minimum et la grève qui peut en résulter intéressent, en réalité, tous les ouvriers. »

Il paraît, à première vue, plus difficile encore de justifier la prétention de faire payer les jours fériés. Ici pourtant, la réponse se fait aisément accepter. « Ce que nous voulons, disent les ouvriers, c'est la semaine uniforme de six jours ; avec les « ponts » qui vont se multipliant, nous avons beaucoup trop de semaines de cinq jours et même de quatre. Les ponts, rien de mieux pour l'employé payé au mois, mais pour nous autres, c'est une perte sèche, car, ces jours-là, il faut boire et manger tout comme les autres jours ». — La réponse des patrons n'est pas moins plausible : « Ce n'est pas nous qui, de propos délibéré, multiplions les « ponts », car ces jours-là nos frais généraux courent comme à l'ordinaire et ne trouvent pas dans les affaires leur contrepartie naturelle ; ce sont les ouvriers eux-mêmes qui rendent ces chômages nécessaires : les lendemains de fête, la moitié des ouvriers ne viennent pas à l'atelier, ou bien, s'ils y viennent, fatigués de la veille, ils n'y font rien, ou rien de bon ».

Les pourparlers se prolongèrent, avec des suspensions maintes fois répétées, pendant six semaines, puis, dans les premiers jours de décembre, arriva de Paris un délégué du Comité central, et le syndicat ouvrier décida qu'on recourrait à la grève, si une solution n'intervenait pas à brève échéance.

Si les ouvriers demandaient 6 fr. 75, les patrons, de leur côté, ne voulaient pas aller au delà de 6 fr. 30. Ils objectaient que déjà ils payaient le salaire le plus élevé de la province, que seul Bordeaux payait 6 fr. 30, depuis 1912 seulement, que Lille payait 5 fr. 50, et Marseille 6 francs, mais pour 10 heures de travail. Ces rapprochements auraient pu convaincre des ouvriers groupés en un syndicat isolé, mais le comité central de la Fédération voulait un relèvement général, et l'expérience lui avait appris que, si c'est le salaire minimum qui relève l'échelle des salaires individuels, c'est au contraire, l'élévation du tarif général maximum qui entraîne, par voie de conséquence, l'élévation des tarifs moins élevés. Nancy payant davantage, c'est par Nancy qu'il fallait commencer.

Les patrons ayant refusé d'aller plus loin dans la voie des accommodements, la grève fut décidée. Ils s'agissait, non point d'une grève générale, tumultueuse, mais d'une grève par échelons, s'attaquant successivement à quelques maisons désignées, et s'imposant à un personnel syndiqué, plié à la discipline et prêt à obéir au mot d'ordre.

Il fallait, avant tout, rompre l'union patronale. C'était là une tentative facile, en raison de la diversité des situations et de l'importance variable des établissements. Le syndicat obtint aisément l'acceptation des plus modestes d'entre eux, B. et M., travaillant avec deux ouvriers. Forts de cette adhésion, les délégués voulurent

mettre en demeure un patron d'importance moyenne d'avoir à accepter le tarif : ils choisirent celui dont le caractère semblait le plus facile à fléchir. Mais celui-ci, M. C.-L., se retrancha résolument derrière la solidarité patronale, qui lui faisait un devoir de ne rien discuter, et surtout de ne rien accepter, que par l'intermédiaire de la Chambre syndicale. Sur son refus, et sur un signe des négociateurs du syndicat, les ateliers se vidèrent au milieu même de la journée. C'était le 12 décembre.

Il est tout naturel de faire remarquer ici que le tarif de 1908 n'était périmé que le 31 décembre. N'y avait-il pas rupture de contrat et responsabilité du syndicat signataire? Nul doute en fait; mais en droit, et d'après les termes de ce contrat, intervient la distinction entre le contrat collectif qui donne seulement les termes du contrat individuel, et le contrat individuel lui-même, qui laisse la porte ouverte à la grève. Mais la bonne foi, qui est l'âme des contrats, ne s'accommode pas de ces subtilités. Il est évident que si des employeurs acceptent le tarif que leur présentent leurs employés, c'est pour avoir toute tranquillité à ce sujet jusqu'à l'expiration du contrat. C'est compromettre la pratique encore naissante du contrat collectif que de ne point lui donner la plus loyale interprétation. En dépit de toutes les formules, le terme doit être chose aussi sacrée aux yeux des ouvriers qu'il l'est entre commerçants et industriels. Faute de respecter cette vérité, le syndicat commençait par une faute lourde.

Question de tactique, au dire des grévistes. Aux ouvriers imprimeurs devaient se joindre les lithographes, qui, à la demande de leurs voisins, et, à vrai dire, sans grande conviction, avaient, de leur côté, présenté un nouveau tarif : cette commune entente, poussée jusqu'à la grève, devait, dans presque tous les établissements qui seraient touchés, amener l'arrêt total du travail, à une époque de l'année où cet arrêt serait particulièrement préjudiciable. Mais lorsqu'il s'agit ensuite de quitter l'atelier, les lithographes ne bougèrent pas, et les imprimeurs invoquèrent en vain le lien fédératif. C'est qu'à la vérité, il ne suffit pas de décréter qu'il y aura Fédération, pour que le lien se forme de lui-même : le voisinage dans l'atelier est sans doute une condition nécessaire pour une coalition ouvrière, mais ce n'est pas tout : il faut encore une certaine communauté d'origine dans le recrutement et dans l'apprentissage, et cette communauté dans le travail qui fait la solidarité des destinées. Et, à défaut, ce n'est pas l'appel sentimental à la camaraderie qui réussira à propager la grève; sans doute, il réussit parfois, souvent même; mais son succès est d'autant moins certain qu'il s'adresse à des travailleurs d'un niveau plus élevé et, comme tels, plus rebelles aux entraînements d'un mouvement général. La Fédération du Livre fera bien de méditer cet exemple, si elle veut mesurer ses forces à leur véritable puissance.

Les dirigeants du syndicat ouvrier n'avaient pas limité leur effort à la seule maison C.-L.; une même démarche avait été faite auprès d'une seconde maison, la maison C., et s'était heurtée au même refus : le syndicat patronal devait seul décider des questions de tarif et de la durée du travail. Là encore, la grève avait auss tôt suivi. Les autres patrons se mirent de suite en mesure de faire exécuter dans leurs propres ateliers les travaux de leurs confrères touchés par la grève[1]. Mais, dans six établissements, les ouvriers refusèrent ces travaux, et sur leur refus, les patrons les congédièrent. Si le refus ne fut point général, c'est que le syndicat

1. Ils agissaient ainsi conformément aux directions données à ses adhérents par l'Union des maîtres imprimeurs. « Il est recommandé à tous les membres de l'Union :

« 1° De donner leur concours le plus dévoué à tout confrère en grève, pour exécuter, si possible, pour son compte et sur sa demande, un travail urgent;

« 2° De se refuser à exécuter les travaux appartenant à un confrère en grève, sans l'intermédiaire de celui-ci;

« 3° De s'engager en tous cas à restituer ledit travail au confrère après la grève. » (*Bulletin officiel de l'Union*, 1913, p. 314).

Si on tient compte de la concurrence aiguë qui met aux prises les imprimeurs, on ne peut que remarquer une fois de plus la répercussion que la cohésion ouvrière exerce sur les organisations patronales, qu'elle provoque ou resserre en dépit de toute rivalité professionnelle.

ouvrier tenait à la tactique de la grève par échelons, et voulait éviter la grève générale, qui mettrait à la charge des caisses syndicale et fédérative la totalité des ouvriers, en même temps qu'en arrêtant la publication des journaux, elle pourrait indisposer le public à l'égard de la tentative entreprise[1]. Quoi qu'il en soit, par suite de six *lock-out*, 8 maisons, au 15 décembre, se trouvaient en grève, et on comptait alors 140 grévistes, dont un tiers environ appartenant aux établissements des « Imprimeries Réunies ».

De la part des patrons, la résistance s'affirma par les moyens traditionnels : déclaration qu'aucun traité n'interviendrait désormais entre la chambre syndicale et le syndicat ouvrier, mises en demeure adressées à un certain nombre d'ouvriers d'avoir à reprendre leur travail sous peine de perdre leur emploi, action intentée devant la juridiction des prud'hommes par l'un des employeurs, agissant, en fait, au nom de la chambre syndicale, contre certains de ses ouvriers pour rupture du contrat de travail[2]; enfin et surtout, emploi de briseurs-de-grèves, et, suivant le terme propre aux ouvriers imprimeurs, emploi de « sarrazins », ouvriers recrutés au dehors pour être substitués aux ouvriers en grève.

Dans toute grève, quels que soient les moyens employés d'un côté ou de l'autre, toute la question se ramène à savoir laquelle des deux parties en présence, des grévistes ou des entrepreneurs, fera preuve de plus de ténacité et opposera la plus grande force de résistance. Et, à vrai dire, la partie n'était pas égale en la circonstance, et contre toute apparence, c'était du côté des employeurs qu'était la faiblesse. Les ouvriers formaient une masse homogène, unis par une solidarité dès longtemps établie. Tout gréviste était assuré d'un salaire de grève qui, en le mettant, lui et les siens, à l'abri de la faim, lui permettait de prolonger la résistance pendant longtemps. Viendrait-il à perdre sa place à la suite de la grève, il resterait à la charge de la Fédération jusqu'à ce qu'il ait trouvé à s'employer à nouveau. Au surplus, dans les établissements d'imprimerie, la demande de bons ouvriers est présentement assez large pour que tous ceux qui ont quelque capacité professionnelle puissent être sans inquiétude sur leur avenir; seuls, les ouvriers insuffisamment habiles, les déchets du métier, risquent d'être ensuite obligés de quitter la place et d'aller chercher du travail ailleurs.

Du côté patronal, l'organisation semblait être la même que du côté ouvrier : d'un côté, le Syndicat des typographes, de l'autre, la Chambre syndicale des maîtres imprimeurs de la région de l'Est; ici la Fédération du Livre, là, l'Union syndicale des maîtres imprimeurs de France. Mais de cette union, le lien est loin encore d'être aussi solide que le lien fédératif qui unit les syndicats de typographes[1]. Quant à la Chambre syndicale, elle est irrémédiablement affectée d'un vice constitutif : nous voulons parler du défaut d'homogénéité qui vient de la différence extrême qu'il y a entre l'importance industrielle et la situation commerciale de ses divers

1. Tous les grévistes de la Fédération ont droit à toucher, pour chaque jour de grève, 3 fr. 50 de la Caisse générale et 4 fr. 50 de la Caisse syndicale, en tout 5 francs. On n'en est plus, heureusement, à la « Grève des Forgerons. »

On mange à du pain sec et on mit tout en gage.

2. Le syndicat lui-même ne fut pas mis en cause, en raison des termes du contrat collectif. La sentence qui intervint n'étant qu'une décision d'espèce, sans portée générale, il n'y a pas lieu de nous y arrêter.

1. Notons, en passant, les recommandations données, il y a quelques mois, à ses adhérents, en matière de grève, par l'Union syndicale des maîtres imprimeurs :

On ne pourra accepter l'obligation d'apposer sur les imprimés un *label* quelconque;

On ne pourra accepter la suppression absolue du travail aux pièces;

On ne pourra accepter une immixtion quelconque dans la direction et la surveillance du travail intérieur;

On ne pourra accepter l'obligation de recruter exclusivement son personnel dans une organisation professionnelle, quelle qu'elle soit :

Bulletin officiel, 1913, p. 314).

Mais ce sont là des règles posées sans obligation ni sanction, tandis que, d'autre part, le Comité central de la Fédération impose ou tend à imposer sa tactique à toutes les sections, tout en les laissant juge des particularités locales. Ajoutons que l'Union se recrute par adhésions personnelles, tout comme les Chambres syndicales. C'est un syndicat s'étendant à toute la France, ce n'est pas une Fédération patronale opposée à la Fédération ouvrière; elle a donc nécessairement beaucoup moins de cohésion et d'action que celle-ci.

adhérents, à chaque échelon de la profession, ce qui, même en présence d'une grève, rend difficile et fragile toute entente durable.

D'où vient cette situation des industries de l'imprimerie? Sans nous laisser engager dans des considérations qui nous feraient bien vite dévier de notre sujet, disons qu'à première vue, cette situation semble tout à fait anormale et contraire à tout ce qu'on pourrait attendre. En effet, l'outillage d'une imprimerie comprend un matériel très coûteux, et l'ensemble de l'installation exige des locaux importants. Les salaires sont certainement plus élevés que dans beaucoup d'autres industries; très élevés aussi sont les frais généraux. C'est donc bien ici que l'extension du machinisme eût dû, suivant l'évolution courante, engendrer la grande industrie.

Il n'en est rien, et tandis que croissaient certaines grandes entreprises, qui emploient par dizaines les compositeurs et les imprimeurs, les petits ateliers se sont multipliés, qui n'emploient que quelques ouvriers. La cause originaire de ce fait est la diversité des travaux que peut accomplir une imprimerie : à côté du *labeur*, à côté des impressions de longue haleine, il y a le *bibelot*, il y a les travaux de ville, les catalogues et prospectus commerciaux, dont la diversité s'étend à l'infini. Le bibelot tente l'ouvrier qui se sent de la valeur professionnelle et qui s'attribue quelque intelligence du métier. Pour peu qu'il ait quelques avances, il trouve aisément, auprès des fabricants de machines, du matériel à crédit, quand il n'a pas trouvé à en acheter d'occasion. Or, trop souvent, ces nouveaux imprimeurs ignorent tout du commerce : poussés par le besoin de faire face aux échéances qui leur ont été imposées comme condition de leur crédit originaire, persuadés que leurs frais généraux sont nuls, puisqu'ils font presque tout par eux-mêmes, ils travaillent à tout prix[1]; rien ne limite les rabais qu'ils consentent, puisqu'ils sont souvent incapables de calculer exactement leurs prix de revient. Aussi, depuis sa création, la Chambre syndicale des maîtres imprimeurs de l'Est a-t-elle eu pour objet, moins de faire contrepoids aux organisations ouvrières, que d'arriver à l'établissement d'un tarif uniforme, qui s'impose à tous les adhérents. Inutile de dire que ce rêve n'a pas encore été réalisé. Sans doute, au début de 1913, répondant aux pressantes recommandations de l'Union, a-t-elle, par circulaire, invité ses adhérents à appliquer une première augmentation, variant de 10 à 15 %, suivant les articles. Mais nul n'est assuré que ce nouveau tarif n'est point tourné par son voisin, et la situation n'a point changé.

Au surplus, cette situation est générale, et grâce à la facilité des communications, elle est aggravée par la concurrence des maisons établies dans de petites localités; ces maisons sont d'autant plus tentées de pratiquer les plus bas prix, que dans ces localités la vie est moins chère et les salaires moins élevés. C'est dans toute l'étendue du pays que l'industrie souffre de la surproduction chaotique et de l'anarchie commerciale qui sont les conséquences fatales de la trop facile création des entreprises et de la trop facile accession au patronat.

Dans ces conditions, on conçoit qu'après les semaines du début, pendant lesquelles la résistance menée ou encouragée par les principaux employeurs, avait semblé au moins égale à la ténacité des ouvriers, certains patrons n'aient pas tardé à donner des signes de fatigue et d'inquiétude, en présence du surcroît de dépenses et des pertes que leur causait la grève. Les travaux exécutés au dehors ne pouvaient satisfaire qu'à une partie des commandes. Mais surtout les « sarrazins », ces ouvriers recrutés au loin, rapidement et sans réfé-

1. « Il est vraiment déplorable d'entendre des réflexions comme celles-ci : « Je puis m'établir maître imprimeur, car un travail important m'est déjà assuré. Le client, une compagnie, ne laisse aucune inquiétude pour le paiement. Il est vrai que le travail ne me rapporte rien, mais enfin, il *entretiendra* les presses... Pendant qu'on fait cela, on a le temps de trouver autre chose. » Une fois engagé dans cette voie, l'imprimeur continue à prendre du travail pour entretenir ses machines. » Et ce mot entretenir a ici une signification spéciale, il veut dire tout simplement « faire rouler », le salaire de l'ouvrier et un peu plus peut-être étant couverts par le prix facturé. » *L'imprimeur chef d'industrie* Nancy, Berger-Levrault, p. 178.

rence, coûtent cher, et, pour la plupart, rendent peu. La caisse de l'Union patronale n'atteignait pas au début 5.000 francs, et après qu'elle eut payé le transport des ouvriers amenés à Nancy, chaque patron dut en supporter la charge à ses seuls frais.

Du côté ouvrier, il y avait aussi, dans les premiers jours de janvier, quelque lassitude, née de l'inaction prolongée, sinon même de la différence entre le salaire de grève et les salaires ordinaires. Peut-être allait-on en venir à composition, lorsqu'une indiscrétion mit le syndicat ouvrier au courant de l'état d'esprit de certains patrons, en même temps qu'une initiative inconsidérée de l'un de ceux-ci acheminait vers une capitulation. Pour éviter cette capitulation, la Chambre syndicale des maîtres imprimeurs rendit la liberté à ses adhérents touchés par la grève, à la double condition qu'aucun d'eux n'accepterait l'application immédiate du tarif proposé par les ouvriers et ne signerait un contrat collectif, une convention avec le syndicat.

Aussitôt, six des patrons sur huit donnèrent verbalement leur adhésion au tarif de 6 fr 75, avec mise en vigueur au 1er juillet 1914, les salaires étant, au surplus, portés immédiatement à 6 fr. 50. Le travail reprit normalement dans ces six établissements le 19 janvier.

Mais la grève n'était pas finie. Restait encore trois maisons, les Imprimeries Réunies, établissement de première importance, et deux autres maisons qui, n'employant que quelques ouvriers, et ayant pu renouveler leur personnel, déclaraient se désintéresser de la grève. Les Imprimeries Réunies disposaient de moyens de résistance supérieurs à ceux des autres employeurs touchés jusqu'alors; elles se déclaraient, de leur côté, irréductibles comme au premier jour.

Suivant la tactique ordinaire de la grève par échelons, le moment était venu, pour le syndicat, de s'adresser à d'autres maisons; cette fois, elle porta son effort sur la plus importante d'entre elles, la maison Berger Levrault. Les directeurs s'étant refusés à prendre aucun engagement, les délégués du syndicat ouvrier déclarèrent la grève le mardi 20 janvier, à la rentrée de deux heures, sur leur propre initiative, sans referendum, comme cela avait été décidé en assemblée générale. Dès le premier jour, la grève ne fut que partielle : 39 ouvriers sur 97 et 6 « petits ouvriers » sur 13, alors employés, et, parmi eux, plusieurs syndiqués continuèrent leur travail. Il faut, d'autre part, observer que parmi les grévistes, la plupart gagnaient des salaires plus élevés que 6 fr. 75, quelques-uns même se faisaient beaucoup plus, et néanmoins tenaient à témoigner de leur fidélité au mot d'ordre syndical. Mais ce témoignage une fois donné, leur constance fléchit bien vite devant la crainte de perdre leur place dans une maison qui, par son importance, leur assure, plus que toute autre, une situation stable, à l'abri du chômage, et le bénéfice de l'assistance médicale et d'une retraite. Dès le 22, 2 grévistes rentrèrent, 7 le 23, 6 le 24, 2 le 26, 3 le 27. Ce que voyant, le syndicat, pour éviter que la reprise du travail se fît sans son mot d'ordre, tenta de nouvelles démarches auprès de la direction, et le 5 février obtint la promesse qu'au bout d'une année, les salaires seraient portés au minimum de 6 fr. 75; mais, d'autre part, les directeurs déclarèrent qu'en raison du travail qu'ils avaient dû donner au dehors, ils ne pouvaient employer à nouveau de suite les ouvriers qui s'étaient mis en grève. C'était se réserver le moyen de faire une sélection. Les délégués le sentaient bien, mais craignant, s'ils rompaient encore, de ne pouvoir maintenir en grève le gros de leur troupe, ils n'insistèrent pas. 20 grévistes purent rentrer le jour même, 9 le lendemain, 3 le surlendemain; 5 autres furent encore rappelés dans la quinzaine suivante. Le surplus, en très petit nombre, avait déjà cherché du travail ailleurs.

Quant aux Imprimeries Réunies, elles avaient, dès le début, entrepris de renouveler complètement leur personnel. Cette maison y parvint, en dépit des difficultés que présente presque toujours un recrutement hâtif et fait ailleurs que sur place. Elle reprit seulement un quart de ses

anciens ouvriers, et parmi eux, plusieurs syndiqués, qui rentrèrent malgré l'index mis par le syndicat sur la maison.

Lorsque, le 21 février, le syndicat ouvrier déclara la grève terminée, il n'y avait plus, à proprement parler, de maisons en grève : il ne restait qu'un certain nombre de grévistes qui, ayant perdu leur emploi, étaient en quête de travail et recevaient une indemnité de la Caisse Fédérale de chômage.

Et maintenant, que conclure? Des employeurs ou des employés, qui a succombé? Qui a triomphé? Du syndicat ouvrier ou de la chambre syndicale des patrons, lequel a eu le dernier mot? On éprouve, à première vue, quelque peine à se prononcer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avec plus ou moins de sincérité, d'un côté comme de l'autre, on se déclare satisfait.

« Que voulions-nous? dit le Syndicat; un salaire minimum de 6 fr. 75? Nous l'aurons, nous pouvons même dire que nous l'avons, car peu nous importe le délai convenu, peu importe le « palier » que d'ailleurs nous avions nous-même proposé à la fin des pourparlers qui ont précédé la grève. Une maison importante nous a résisté, mais que nous importe encore, du moment que pour engager d'autres ouvriers et renouveler son personnel, elle a dû élever ses salaires à un taux qui les rapproche très sensiblement de ce que nous demandions? Nous n'avons aucun engagement écrit qui nous garantisse l'exécution des promesses qui nous ont été faites : peu importe la forme, si nous avons une organisation assez forte pour faire respecter le fond même de notre engagement. Or, cette organisation, nous l'avons : elle a sa direction permanente, son budget régulièrement alimenté par les cotisations de nos membres; cette organisation étend ses ramifications non seulement sur toute la région, mais sur toute l'étendue du pays. Qu'on le veuille ou non, notre Fédération est une force avec laquelle il faut compter. »

« Que voulions-nous, reprennent de leur côté les patrons? Nous voulions avant tout ne pas traiter avec le syndicat; nous ne voulions pas d'un traité qui nous lie, alors que le syndicat s'en dégage, si bon lui semble, ainsi qu'il l'a fait en déclarant la grève avant l'expiration de notre traité. Nous ne voulions pas de conventions écrites dont le syndicat pût se vanter, et qu'il pût présenter comme le témoignage des résultats obtenus par l'initiative de ses dirigeants et l'action commune de ses adhérents. Quant au tarif de 6 fr. 75, nous le dépassons déjà pour bon nombre de nos ouvriers, et nous ne demandons pas mieux de le dépasser davantage encore. Tout dépend du travail qu'on nous fournit; tout dépend de savoir si on nous en donne pour la valeur des salaires que nous payons. »

Et cette réflexion, très juste en elle-même, car c'est la valeur du travail fourni qui est la véritable mesure du salaire, cette réflexion laisse bien deviner la « restriction mentale » avec laquelle les patrons, les plus importants surtout, ont accepté le tarif de 6 fr. 75, en différant son application au moyen d'un palier : nous paierons 6 fr. 75... à ceux qui feront preuve de capacité et qui le mériteront. Quant aux autres, nous les remercierons plutôt que de les payer plus que ne vaut leur travail.

Faut-il, à notre tour, nous prononcer et essayer de départager ces appréciations différentes?

Pour asseoir notre jugement, c'est aux enseignements qu'on peut tirer d'exemples similaires que nous devons nous adresser. Les patrons peuvent-ils se flatter d'avoir « brisé » le syndicat? Il y a là une organisation déjà ancienne[1], appuyée elle-même sur une organisation centrale, et non point une de ces formations improvisées qui doivent leur existence plus ou moins éphémère à la présence de quelques militants. Le syndicat trouve, nous l'avons dit au début, un milieu particulièrement favorable dans l'industrie de l'imprimerie, et c'est pour cette raison qu'il s'y est, dès longtemps, développé, alors qu'il végète encore presque partout ailleurs en France. On doit même reconnaître que, dans les circonstances actuelles, le syndicat est

1. La XVIIe section, formée par le syndicat de Nancy, date de 1888.

pour les ouvriers imprimeurs la sauvegarde salutaire sans laquelle ils connaitraient bientôt les salaires de famine : que feraient, en effet, les maîtres imprimeurs, pressés par la concurrence ? diminueraient-ils leurs dépenses de matériel ou leurs frais généraux? Non point, ils recourraient, suivant une loi fatale, à la baisse des salaires, et on verrait alors les typographes pâtir de la même misère qui sévit dans tous les métiers où ne peut naître le syndicat, notamment parmi les ouvriers et ouvrières de l'aiguille qui travaillent pour la confection.

La lutte contre les syndicats s'est exercée partout où les syndicats ont apparu, car jamais les employeurs ne se sont accoutumés d'eux-mêmes à ne plus décider souverainement du taux des salaires et des conditions du travail. De cette lutte, l'issue n'est pas douteuse : nulle part la résistance patronale n'a réussi à détruire un syndicat solidement organisé, disposant d'une caisse alimentée par des cotisations régulièrement payées par de nombreux adhérents. Et il s'est trouvé que, loin d'avoir dans les syndicats des adversaires décidés à prendre leur place, les employeurs, une fois résolus à accepter l'inévitable solution, ont rencontré en eux des collaborateurs qui leur garantissent la fidèle exécution par tous et chacun des salariés, des engagements pris, qui les assurent aussi que de tous les compétiteurs d'une même circonscription industrielle, nul ne pourra faire concurrence aux autres par la dépréciation des salaires; qui les mettent à même d'acheter en gros le travail, tout comme la laine, le coton ou la houille; qui permettent enfin l'examen rapide, équitable et pacifique des litiges s'élevant entre eux et leurs ouvriers. C'est toute l'histoire du Trade-Unionisme anglais qu'il nous faudrait rappeler à l'appui de notre affirmation. Mais pour arriver à un tel résultat, pour remplir ce rôle pacificateur, il y a un certain nombre de qualités qui s'imposent; ces qualités nécessaires, les syndicats français et en particulier le syndicat des typographes, les ont-ils dès maintenant?

A vrai dire, on est tenté de le croire, lorsqu'on entre en relations avec les délégués, soit de la Fédération, soit des syndicats. Ce sont les dignes représentants d'une élite ouvrière : leur tenue est sérieuse et leur conversation mesurée. Rien chez eux de ces meneurs turbulents qui ne peuvent parler des questions ouvrières sans s'égarer dans des généralités, sans verser dans l'utopie, sans se répandre en insinuations malveillantes et en invectives contre les patrons, ces « exploiteurs des salariés », ces « vampires du prolétariat ». Ils ne semblent point davantage dominés par l'ambition personnelle, et ils font montre, envers les intérêts professionnels, d'un dévouement qui mérite de ne pas être suspecté.

Mais ce qui frappe, d'autre part, c'est l'étroitesse de leurs conceptions corporatives. La Fédération, suivant eux, doit poursuivre un double but, le contrôle des salaires et l'assistance mutuelle. Quant à la formation professionnelle, quant au contrôle du travail que fournit l'ouvrier syndiqué, tout ce qu'on tenterait en ce sens pourrait porter atteinte à la liberté de l'ouvrier, et c'est cette liberté qu'il s'agit de respecter et de garantir, tout autant que le bien-être qu'il faut lui rendre accessible. « Bien-être et liberté », telle est la devise de la Fédération. On sent, dans cette préoccupation dominante de la liberté individuelle, l'influence des idées libertaires que professaient la plupart des fondateurs de la Fédération, et que professent toujours un certain nombre de ses dirigeants.

Or, ces conceptions peuvent-elles justifier les revendications des fédérés, et par dessus tout la hausse constante des salaires, sans nulle garantie du travail fourni? Pour mieux nous expliquer, nous ne pouvons que reprendre une autre conception, qui ressort d'une réponse que nous firent les délégués : « Nos camarades vendent leur travail à ceux qui les emploient. Quoi de plus naturel qu'ils s'efforcent de le vendre le plus cher possible, en ces temps surtout où la vie ne cesse de renchérir? N'est-ce pas ce que font constamment les patrons, dans une foule d'industries, lorsqu'ils s'entendent pour relever les cours de leurs marchandises? »

Nous acceptons volontiers cette conception de la vente comme objet du contrat de travail : sans être parfaite, c'est encore elle qui, à notre avis, se rapproche le plus de la réalité ; c'est du moins sur cette donnée qu'il est le plus facile de raisonner par analogie. Quelles sont donc les obligations du vendeur? Il y en a deux principales, répond l'article 1603 du Code civil, celle de délivrer et celle de garantir la chose vendue. Qu'on n'aille pas nous attribuer la prétention insensée qui imposerait au syndicat l'obligation de garantir la qualité effective et constante du travail fourni par chacun des syndiqués, et, en fait, appellerait de sa part des interventions gênantes pour l'employeur lui-même. Mais, d'autre part, comment admettre, en équité, qu'à un minimum de salaire ne corresponde pas un minimum reconnu de la qualité du travail salarié? Est-il raisonnable de vouloir imposer à un entrepreneur de payer à un jeune ouvrier même des journées de « petit ouvrier », par le seul fait qu'il est resté à travailler comme apprenti trois années qui, trop souvent, se seront passées à faire les commissions des autres ouvriers, plutôt qu'à apprendre le métier? Comment payer 6 fr. 75 à un jeune compositeur qui n'a aucune idée de la ponctuation, de l'accentuation et de l'orthographe, et dont le travail doit être revisé et corrigé dans les plus élémentaires détails? Comment payer ce même salaire à un typographe qui n'a aucun souci du temps qu'il peut et doit économiser dans les changements de travail et dans le rangement du matériel? Prétendre à une élévation générale des salaires tout en se désintéressant de la qualité du travail fourni, c'est, ici surtout, vouloir imposer aux employeurs une véritable duperie.

Pour tous les métiers qui exigent une certaine habileté technique, pour le *skilled labour*, comme disent les Anglais, le nœud de la question des salaires est dans la question de l'apprentissage, dans sa réglementation, dans son organisation et surtout dans sa sanction finale. Tout apprenti qui veut devenir ouvrier devrait, à sa sortie d'apprentissage, subir un examen et recevoir un certificat. Malgré les abus qui causèrent leur perte, les anciennes corporations donnèrent ici certains exemples qui, aujourd'hui encore, méritent d'être médités.

Or, dans l'imprimerie surtout, des cours professionnels ne peuvent être utilement organisés que par une commune entente des patrons et des ouvriers, et il ne faudrait pas, comme certains le prétendent, que l'examen final fût laissé à la seule appréciation des représentants ouvriers. Il y a là, pour les groupements ouvriers et patronaux, un excellent terrain d'entente, qui appellerait entre les uns et les autres des rapports permanents et une précieuse collaboration.

A Nancy, des pourparlers avaient été engagés à ce sujet, au début de l'année dernière. Ils n'ont pu aboutir, paraît-il, parce qu'on les a fait dépendre d'une subvention qui serait accordée par la ville. Quand donc nous déferons-nous de cette pernicieuse habitude qui, en France, subordonne la plupart des initiatives privées à la générosité des pouvoirs publics?

Il est une autre question qui n'est pas moins importante et qui nous paraît beaucoup plus difficile à résoudre. La voici.

Toutes les prétentions des ouvriers reposent sur ce raisonnement : la vie est devenue plus chère, donc les salaires doivent monter ; sans doute le coût de la vie est un élément primordial du salaire ; mais ce n'est pas le seul, tant s'en faut. Il y a la capacité de l'ouvrier, dont nous venons de parler. Il y a aussi sa productivité et le bénéfice que l'employeur en retire. Il est évident que plus ce bénéfice sera grand, plus les salaires auront tendance à monter, et, au contraire, plus faible il sera, plus l'employeur sera rebelle aux demandes d'augmentation. Aussi, voit-on, en Angleterre, un grand nombre de Trade-Unions observer les fluctuations des cours commerciaux concernant leurs métiers et les suivre avec presque autant d'intérêt que les industriels eux-mêmes[1].

Par suite, en raison de la concurrence

1. Cf. P. Bureau. *Le Contrat collectif de Travail*, p. 254.

excessive qui sévit dans l'imprimerie, il serait dans la logique de la situation qu'on vît les syndicats ouvriers réclamer l'établissement d'un tarif syndical patronal et veiller eux-mêmes à son observation, en menaçant au besoin de mise à l'index toute entreprise qui y dérogerait. Nous reconnaissons sans peine que la difficulté vient moins de l'état d'esprit des ouvriers, si étrangers encore à toute idée de cette nature, que du tarif lui-même, dont l'élaboration d'abord, et la stricte observation ensuite, se heurtent, en fait, à une quasi-impossibilité.

La solution idéale serait certainement dans l'adoption générale du *label*, et dans son extension, de façon à en faire une marque syndicale apposée sur les produits travaillés non seulement au tarif du syndicat ouvrier, mais encore au tarif du syndicat patronal !

Mais combien théorique doit rester en fait cette solution, car si le *label* est aujourd'hui entré dans les mœurs américaines, la propagande révolutionnaire de la Confédération Générale du Travail l'a pour longtemps perdu chez nous dans l'esprit du public[1].

Quoi qu'il en soit, la situation professionnelle de la typographie nous semble imposer une conception beaucoup plus large que celle que nous avons rencontrée chez ses représentants.

Arrivons enfin à une question qui domine l'avenir du métier et que, pour la clarté de nos observations, nous avons jusqu'ici laissée de côté : c'est la question du machinisme ; c'est aussi la question du travail des femmes, qui y est intimement liée.

Il y a plus de vingt ans que le machinisme a commencé à envahir les ateliers typographiques, comme il a envahi la plupart des autres industries. Ce fut d'abord la linotype, qui vint remplacer, ou, du moins, simplifier et accélérer le travail du compositeur. C'est aujourd'hui la monotype, qui, sans avoir éliminé la linotype, a beaucoup étendu l'emploi de la machine à composer. Mais que ce soit la linotype ou la monotype, que les caractères soient successivement fournis par une sorte de jeu d'orgue, comme dans la première, ou qu'ils ne se fondent que plus tard comme dans la seconde, d'après les indications perforées sur le papier d'un rouleau enregistreur, que l'une fournisse la ligne bloc, et l'autre la ligne à caractères mobiles, le travail initial est le même : il place l'ouvrier en face d'un clavier analogue à celui de la machine à écrire, bien que plus compliqué. Quelle que soit l'habileté du compositeur ordinaire et la rapidité avec laquelle il prend dans les « cassetins » les lettres qui y sont réparties et les place dans son composteur, on conçoit bien qu'il ne peut lutter de vitesse avec le linotypiste, ou le monotypiste, qui n'ont l'un et l'autre qu'à presser les touches de leur clavier et qui parviennent, en fait, à fournir cinq ou six foix plus de travail que l'ouvrier à la main. Et, dans ce travail qui dépend de l'agilité des doigts, la femme jouit sur l'homme d'une incontestable supériorité : une monotypiste ordinaire peut fournir à l'heure 130 lignes de 40 lettres, soit 46.000 lettres, pour une journée de 9 heures, tandis qu'un bon ouvrier composant à la main ne peut guère dépasser 11.000 lettres pendant le même temps.

On pourrait donc s'étonner que du coup ces machines n'aient pas réduit d'autant le personnel employé et détruit le vieux métier du compositeur. A vrai dire, c'est ce qui est arrivé, il y a près de vingt ans déjà, en Amérique : « Il y a quatre ans, dit M. Paul Bureau, je rencontrai à Paris M. Sullivan, secrétaire de la section new-yorkaise de l'Union typographique internationale et l'un des promoteurs de cette admirable association. Je lui parlais de l'introduction de la linotype, et je lui demandais quelle avait été l'attitude de son syndicat en face de cette machine nouvelle qui menaçait de chômage un grand nombre de ses membres... M. Sullivan me fit textuellement la réponse suivante : « Notre syndicat n'a pas songé une minute à défendre aux employeurs l'usage

1. Le *label* a pourtant trouvé dans les dirigeants des Ligues sociales d'acheteurs de chauds défenseurs et d'ardents propagateurs.

de la machine nouvelle. Dans l'état actuel de l'industrie, on n'empêche pas plus un employeur d'adopter un outil perfectionné *qu'on n'empêche le soleil de se lever*. Seulement, nous avons dit aux employeurs : « La linotype va vous permettre de réaliser une notable économie de main-d'œuvre, puisque vous allez renvoyer plusieurs de nos camarades; nous vous demandons seulement une augmentation de salaires pour tous les ouvriers qui conduiront la machine. Il ne serait pas juste que tout le gain fût pour vous, puisque ce n'est pas vous qui avez inventé la linotype et que vous n'avez que le mérite, assez mince, vous le reconnaîtrez, de l'introduire dans votre atelier. » Ainsi fut-il convenu. Nous avons payé l'indemnité de chômage à nos camarades mis à pied, et comme le nombre des chômeurs était très élevé, nous avons établi sur tous nos membres une taxe supplémentaire de 1 % des salaires : ainsi, nous avons traversé la crise, une partie de nos camarades ayant trouvé des emplois dans d'autres métiers, l'autre partie ayant pu rentrer dans les ateliers d'imprimerie, au fur et à mesure des vacances, puisqu'il est entendu avec les employeurs que tous leurs employés doivent être membres de notre union typographique. » On gâterait cette réponse, ajoute l'auteur, en la commentant : elle atteste comment des hommes, doués d'un grand sens pratique et formant leur action aux exigences des forces économiques, peuvent traverser sans malaise grave une crise qui, en d'autres milieux, eût amené des troubles, peut-être l'effusion du sang, et en tout cas d'indicibles souffrances[1]. »

Que s'est-il passé en France, et pourquoi l'emploi des linotypes et des monotypes n'est-il encore qu'exceptionnel? Il faut dire tout d'abord que toutes ces machines sont de fabrication étrangère et la plupart américaines : leur prix très élevé, qu'augmentent encore les frais de transport et les droits de douane, ne les met pas à la portée de tous les industriels et en limite nécessairement l'emploi. Puis, si le travail de la composition sur le clavier est très simple, le fonctionnement de la machine qui fond les caractères est encore très compliqué, et c'est d'ailleurs cette complication même qui élève le prix d'acquisition, en même temps que l'usure rapide de certains organes impose un fort amortissement qui pèse sur le prix de revient des travaux. Il y a, d'autre part, un certain nombre de travaux qui ne peuvent et qui, sans doute, ne pourront jamais s'exécuter qu'à la main : en-têtes de chapitres, titres d'ouvrages, compositions avec caractères spéciaux, etc., et presque tout ce qui généralement constitue le bibelot. Enfin, il y a l'hostilité des ouvriers.

Cette hostilité ne pouvant aller jusqu'à la prohibition, — seul le syndicat de Toulouse osa le proposer, — tend d'abord à interdire l'emploi des femmes au travail à la machine plus encore que pour la composition ordinaire; elle tend ensuite à surélever les salaires des ouvriers à la machine à un taux qui diminue, s'il ne le fait disparaître, l'intérêt que l'employeur trouve à faire usage de la machine. A Nancy, le contrat de 1908 stipulait que nul ne pouvait être employé à la machine s'il n'avait cinq ans de métier comme compositeur[1]; le nombre des femmes travaillant à la machine devait toujours être dans la proportion de 2 à 4; enfin, le salaire minimum était fixé à 8 francs par jour avec production maxima de 4.750 lettres à l'heure pour une journée de huit heures[2].

1. P. Bureau, *op. cit.*, p. 223.

1. Notons qu'il ne faut pas plus de six mois à un an pour s'initier à la pratique des principales règles de la composition, telle qu'elle est nécessaire au compositeur-machiniste.

Toutefois, ces conditions restrictives sont bien anodines, si on les compare à celles imposées à Limoges, en 1909.

« Un apprentissage d'ouvrier compositeur d'au moins quatre ans sera nécessaire pour être admis à travailler à la machine.

« Le travail sur les machines ne pourra être exécuté ni aux pièces sous quelque forme que ce soit, ni à forfait, ni à l'heure, mais toujours à la journée, en conscience, avec un salaire fixe, sans aucune gratification pour surproduction.

« Les opérateurs qui passeront momentanément à la casse, seront payés comme s'ils étaient occupés à la machine. Il sera procédé à l'élimination des femmes employées par voie d'extinction, sans qu'elles puissent être remplacées sous aucun prétexte ».

2. Un machiniste habile peut aller jusqu'à 8.000 et 9.000 lettres à l'heure.

Ce règlement a disparu avec la grève et l'expiration du contrat; les grévistes, n'ayant pu obtenir que des promesses verbales sur le tarif lui-même, n'ont pas réussi à renouveler les diverses clauses de l'ancien contrat. Présentement, le travail des femmes est libre, et dès l'origine de la grève, les maisons qui y avaient déjà recours dans les conditions du contrat, ont augmenté leur personnel féminin. Dans la principale de ces maisons, le personnel féminin ne figurait que pour 10 % à peine du personnel; il figure aujourd'hui pour plus de 30 %. Et, à nos yeux, un tel résultat paraît devoir annuler les avantages, d'ailleurs problématiques, obtenus par les grévistes.

La même fatalité qui décide de la lutte des patrons contre les syndicats qui savent s'organiser sérieusement, se retourne contre les ouvriers qui entreprennent de lutter contre le machinisme. A voir les réglementations qu'ils prétendent alors imposer, l'esprit se reporte naturellement sur celles qu'édictaient à leur déclin les anciennes corporations françaises. On les dirait copiées les unes sur les autres. Elles n'ont pas sauvé les corporations; elles ne sauveront pas davantage les métiers qui mettent leur confiance dans la réglementation pour les défendre contre la force des choses.

Aujourd'hui surtout, avec l'extrême facilité des communications, la prohibition ou la limitation de l'emploi d'une machine nouvelle ne peut s'étendre au delà d'un certain rayon et durer au delà d'un certain temps, car les barrières ainsi opposées finissent fatalement par être bientôt débordées par le flot du progrès. C'est sur toute la surface du globe que la machine tue le métier, et qu'elle restreint le domaine de l'habileté technique, quand elle ne l'anéantit pas complètement.

Mis par la machine au rang du travail dactylographique, le travail de la composition doit naturellement attirer la femme. Bien avant qu'il ne fût question de linotype ou de monotype, les typographes se sont efforcés de fermer aux femmes l'accès de leur métier, et aujourd'hui encore, ils leur refusent l'entrée de leurs syndicats, sinon même des ateliers [1]. Sans doute, on ne peut que les approuver lorsqu'ils prétendent que la place de la femme est dans son ménage et non à l'atelier. Mais la femme célibataire, celle qui n'a pas encore ou qui n'aura jamais de ménage à soigner, n'a-t-elle pas le droit de travailler et de chercher son gagne-pain parmi les métiers qui sont en rapport avec sa nature et ses capacités? Or, si on a pu discuter l'emploi de la femme comme compositrice à la main, toutes les objections qu'on a pu faire tombent devant le travail qu'appellent la linotype ou la monotype. Il y a ici non seulement convenance, mais supériorité.

Mais alors, ne nous mettons-nous pas en contradiction avec ce que nous disions plus haut? A quoi bon parler d'apprentissage, si demain le machinisme et l'emploi du personnel féminin doivent expulser l'ouvrier compositeur de l'atelier typographique? Notons d'abord que seul le compositeur est menacé, et seulement dans une certaine mesure, car l'apprentissage à la machine suppose l'apprentissage à la main et ne peut le supprimer. Faut-il, au surplus, en présence des découvertes qui rendent le travail plus rapide, rappeler cette loi qui n'a jamais failli : si la rapidité du travail réduit momentanément le nombre de certains opérateurs, elle augmente finalement le nombre global des travailleurs [2]. Puis, la machine à composer a besoin encore de bien des perfectionnements pour que son usage se généralise jusque dans les ateliers de moindre importance. Il y a, du reste, bien des travaux, nous l'avons dit, qui ne se plient pas et sans doute ne se plieront jamais au fonctionnement de la machine. Là où la machine triomphe, c'est dans l'exécution des plus

1. L'attitude de la Fédération n'a jamais varié à cet égard : c'est l'exclusivisme complet à l'égard de la main-d'œuvre féminine.

2. Le président de l'Union typographique des États-Unis écrit à ce sujet : « Quand les machines furent introduites, elles produisirent une crise, mais au bout d'une année ou deux, nous trouvions le métier en aussi bonne condition qu'auparavant, et beaucoup sont enclins à rire aujourd'hui des craintes qu'ils éprouvèrent quand ils virent l'installation des *hommes de fer*. » (Marcel Bar, *op. cit.*, p. 275.)

forts labeurs; c'est beaucoup, sans doute, mais ce n'est, à tout prendre, qu'une partie du métier. Enfin, pour la composition des journaux, surtout des journaux de nuit, c'est à l'ouvrier seul qu'il faudra toujours réserver l'usage de la linotype et toute machine en général. L'avenir du métier est, sans doute, plus ou moins restreint par l'emploi de la machine, mais il n'est pas fatalement condamné.

Peut-être notre conclusion finale va-t-elle paraître dépasser de beaucoup nos prémisses, et déborder le cadre de notre exposé. Mais comment y échapper, du moment qu'elle s'impose à tout examinateur impartial et à quiconque interprète les questions ouvrières à la lumière de l'expérience!

Dès le milieu du siècle dernier, la vapeur et le machinisme, l'extensive application faite par l'industrie de toutes les découvertes scientifiques, ont bouleversé le travail et renouvelé la vie économique sous toutes ses formes et dans toutes ses conditions. Par la puissance des procédés nouveaux, elles ont presque partout substitué la grande industrie au petit atelier; par l'extrême rapidité des communications et des transports, elles ont étendu indéfiment le champ des débouchés, en même temps que les gains et les risques de la concurrence.

Peut-on croire que de telles transformations doivent se limiter à la direction du travail, à l'outillage et aux débouchés, sans exercer leur répercussion sur la main-d'œuvre? Du moins, ne peut-on prétendre qu'aux engagements individuels qui livrent le salarié à la merci du patron et à la force écrasante de la concurrence, doivent tôt ou tard se substituer des rapports contractuels, qui, sous une forme purement économique et commerciale, la seule appropriée à la grande industrie, s'étendent à l'ensemble des ouvriers d'un même établissement, d'une même région?

Seulement, tandis qu'ailleurs, pour tout ce qui concerne les débouchés, l'outillage, la direction du travail, on voit les transformations économiques développer leurs conséquences avec une force irrésistible et une précision fatale, ici, les conditions nouvelles ne se conçoivent que lentement et se font difficilement accepter de part et d'autre, dans leur intégralité. C'est qu'en de tels problèmes, c'est le facteur humain qui est le terme dominant, ce sont les qualités intellectuelles et morales qui agissent seules ou peu s'en faut, c'est avant tout la clairvoyance, l'initiative, la conscience.

Les employeurs acceptent difficilement de discuter désormais des conditions de travail qu'ils étaient habitués à imposer souverainement : longtemps encore en France, aux yeux de la plupart de nos industriels, tout syndicat ne sera qu'un foyer d'agitation et toute coalition ouvrière une révolte.

Et, de leur côté, les ouvriers, quand ils ont réussi à s'organiser, échappent difficilement au double danger qui menace les organisations ouvrières.

C'est d'abord le danger révolutionnaire : ce sont les utopies sociales, c'est le rêve de la mise en commun de tous les moyens de production et de distribution; ainsi orienté, l'esprit des organisateurs se détourne des moyens pratiques qui les méneraient directement à l'amélioration professionnelle.

C'est ensuite, si on peut dire, le danger corporatif : c'est le mirage qui attire les organisations ouvrières vers toutes les mesures qui les mettraient à l'abri des innovations mécaniques et des transformations industrielles, vers les réglementations qui feraient du métier un privilège au bénéfice de leurs seuls adhérents et de leurs enfants, qui leur assureraient des salaires se rapprochant du traitement des fonctionnaires, quelle que soit leur activité et leur capacité, quelle que soit le travail fourni et sa valeur. Ceux qui pensent ainsi, oublient qu'aujourd'hui, avec l'extrême facilité de transports, toute innovation industrielle s'impose, fatale et universelle, dès son apparition : on peut, par des moyens artificiels, en retarder l'application, on peut en paralyser l'action dans telle ou telle région, mais non point sur toute la surface du globe. Il en résulte que la meilleure sauvegarde pour l'ouvrier, celle qui le mettra le plus sûrement à l'abri

du chômage, c'est son initiative et sa prévoyance, c'est, au besoin, son aptitude à changer de métier, suivant l'exemple que nous avons cité plus haut. A tout le moins y a-t-il une vérité qui ne peut échapper à tout esprit de bonne foi, c'est que, si une large rémunération du travail est la condition du bien-être, cette rémunération ne s'accommode pas de moyens artificiels et d'une détermination arbitraire. Pas plus que le tarif des denrées et les cours de bourse, le taux des salaires ne se surfait impunément. Et en dépit de toutes les transformations économiques, il y a une vérité qui subsistera toujours et qui toujours dominera la destinée humaine : il n'y a qu'un moyen d'améliorer notre condition, c'est d'augmenter notre capacité et notre productivité, c'est de pratiquer le travail « en conscience ».

G. HOTTENGER.

LES RÉUNIONS MENSUELLES

L'impôt sur le revenu.

Nous examinerons successivement : 1° les caractères de l'impôt sur le revenu; 2° son fonctionnement à l'étranger : 3° les projets français[1].

I. CARACTÈRES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU. — Théoriquement, l'impôt sur le revenu est presque parfait : il permet de taxer chaque contribuable d'après ses facultés d'une façon mathématique. Au moyen de dégrèvements, on peut tenir compte des charges de famille et exempter complètement les citoyens les plus pauvres. Mais l'application de cet impôt présente des difficultés très grandes et soulève des objections assez graves que nous aurons à examiner. Le jugement à porter sur l'impôt sur le revenu est donc un jugement de fait et d'ordre pratique : il faut tenir compte des réalités économiques et de l'état social.

Tel qu'on le conçoit ordinairement, l'impôt sur le revenu est global, progressif et personnel. *Global :* cela signifie que le citoyen doit contribuer à l'impôt d'après son revenu total, d'après l'ensemble de ses facultés; je crois que ce principe est admis par tout le monde. *Progressif :* c'est-à-dire que l'État doit demander au citoyen riche une contribution proportionnellement plus élevée qu'au citoyen pauvre ou simplement aisé. Cela encore semble aujourd'hui assez généralement admis, mais dans une mesure très différente; de plus, on n'est pas d'accord sur la façon d'établir la progressivité. Les uns veulent l'obtenir au moyen d'une progression dans le taux des taxes; les autres veulent l'obtenir au moyen de taxes multiples et choisies de telle sorte que les contribuables riches soient atteints par des taxes qui ne frappent pas les contribuables peu aisés. D'autre part, le principe de la progression pose la question du nécessaire et du superflu, qui ne peut être résolue que d'une façon arbitraire; il en est de même pour le taux de la progression dans la même taxe. *Personnel :* cela implique que l'impôt n'est pas perçu à propos d'un acte ou de la possession d'une chose, mais qu'il frappe nominativement chaque contribuable en raison de sa richesse relative. Sur ce point le désaccord est complet : les partisans de l'impôt sur le revenu prétendent avec raison que la personnalité est inséparable d'un impôt sur le revenu global et qu'elle est indispensable pour l'application d'un tarif progressif; ils demandent donc, comme conséquence, la déclaration obligatoire par chaque contribuable de son revenu total et le droit de contrôle pour le fisc. Leurs adversaires prétendent avec autant de raison que le système de la déclaration est une source de fraudes innombrables, que le contrôle du fisc aboutit à l'inquisition, et que le caractère personnel de l'impôt peut être une cause de vexations sans nombre pour

1. G. Seligman. *L'impôt sur le revenu*, trad. française Giard et Brière, 1913. M. Seligman, professeur dans une université américaine, est partisan résolu de l'impôt sur le revenu, mais son ouvrage est une étude très objective de la question. — Projet de loi adopté par la Chambre et présenté au Sénat. — Rapport de M. Amond dans le *Journal officiel*, documents parlementaires, sénat, Annexe n° 498.

certains contribuables désignés à la vindicte du parti au pouvoir ou exposés à la partialité des fonctionnaires.

Pour nous faire une opinion, nous examinerons de quelle façon fonctionne l'impôt sur le revenu dans les pays où il est appliqué. Le principe même de la contribution de chaque citoyen aux dépenses publiques, en raison de son revenu total, paraît parfaitement juste et ne semble pas contesté; il s'agit donc simplement de voir dans quelle mesure l'application pratique de ce principe justifie les critiques que l'on formule à son égard.

II. L'IMPÔT SUR LE REVENU A L'ÉTRANGER. — 1° *L'income-tax anglais*. Établi pendant les guerres du Premier Empire, il est supprimé en 1816, après avoir soulevé beaucoup de protestations. Rétabli temporairement en 1842 par Robert Peel, il a été maintenu d'année en année depuis cette époque malgré de nombreuses critiques. En 1848, John Stuart Mill, partisan en théorie de l'income-tax, trouve que son principal défaut réside dans « l'impossibilité de déterminer les revenus réels, étant donné le niveau extrêmement bas de la moralité publique actuelle ». Il reconnaît que la fraude est inévitable et il ajoute : « l'impôt, quels que soient les principes d'égalité suivant lesquels il est établi, offre, dans la pratique, la pire des inégalités, puisqu'il pèse le plus lourd sur les plus consciencieux... Les peu scrupuleux réussissent à esquiver une grande partie de ce qu'ils devraient payer; même les personnes habituellement intègres dans leurs transactions ordinaires, sont tentées de pactiser avec leur conscience, tandis qu'on peut faire payer aux personnes strictement honnêtes plus que l'État ne voulait leur demander, en raison des pouvoirs de taxation arbitraire nécessairement conférés aux commissaires...

On peut donc craindre que la justice qui s'attache aux principes d'un income-tax n'en soit pas une des caractéristiques dans l'application et que cet impôt, en apparence le plus juste de tous les procédés de recette, ne soit, en réalité, plus injuste que beaucoup d'autres plus critiquables au premier abord[1] ».

L'income-tax fut peu à peu perfectionné et son taux fut porté à 1 shilling par livre en 1901. En 1907, on adopta la discrimination entre les revenus gagnés et les revenus non gagnés. La déclaration devint obligatoire pour tout le monde, même pour les non imposables. Les patrons doivent déclarer le montant des salaires de leurs ouvriers et employés.

En 1910, on adopta la progression sous forme d'un impôt complémentaire (super-tax), qui ne frappe que les revenus supérieurs à 75.000 francs possédés par des personnes ayant un revenu total supérieur à 125.000 francs (environ 11.000 contribuables). L'income-tax est un impôt cédulaire frappant diverses sortes de revenus d'après le principe du stoppage à la source, c'est-à-dire, que c'est le débiteur qui paie l'impôt dû par le créancier et qui le lui retient : le patron retient l'impôt dû par son employé, le banquier retient l'impôt sur les coupons, le fermier retient l'impôt foncier. Ce système a un avantage psychologique : le contribuable n'a pas à tirer d'argent de sa poche pour payer l'impôt, et la fraude est supprimée.

Il y a cinq cédules :

Cédule A. — Revenus des propriétés;

Cédule B. — Revenus des locataires fonciers;

Cédule C. — Revenus des fonds publics;

Cédule D. — Revenus du commerce et des professions. (Dans cette cédule rentrent les revenus des valeurs mobilières autres que les fonds publics);

Cédule E. — Traitements des fonctionnaires et des agents de sociétés.

Les personnes jouissant de moins de 4.000 francs de revenus sont exemptes de tout income-tax et peuvent se faire rembourser l'impôt qui leur a été retenu. Il existe des modérations notables jusqu'à 25.000 francs de revenu.

Il semble que l'income-taxe soit aujourd'hui accepté de l'opinion anglaise, après avoir soulevé bien des colères.

1. Seligman, *op. cit.*, p. 166.

Il y a à cela sans doute plusieurs raisons : la hiérarchisation des classes pousse l'Anglais à mettre son train de vie, et en particulier son loyer, en rapport avec son revenu; il n'y a donc guère de dissimulation possible. En fait, m'a dit un Anglais, les agents du fisc contrôlent les déclarations des particuliers au moyen des signes extérieurs de leur genre de vie. En outre, on s'est habitué peu à peu à cet impôt, d'ailleurs très léger au début et qu'on ne juge pas encore excessif bien qu'il atteigne maintenant 6 %. De plus, l'income-tax anglais est un impôt sur les revenus; il n'est impôt général sur le revenu que depuis 1910 par la supertaxe et seulement pour quelques milliers de contribuables très riches. N'oublions pas enfin qu'en Angleterre, les fonctionnaires sont personnellement responsables de leurs actes vis-à-vis des citoyens : ceci est une sérieuse garantie contre les vexations.

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'income tax ne donne pas lieu à des abus et ne soulève pas de protestations. M. Aimond, à la page 42 de son rapport, signale les procédés inquisitoriaux employés par le fisc anglais vis-à-vis des commerçants envers lesquels on use de moyens de pression vexatoires pour obtenir, au mépris de la loi, communication de leurs livres de commerce. Cela n'empêche pas la fraude d'être assez grande surtout en ce qui concerne les valeurs mobilières étrangères et les revenus des professions libérales.

2° *L'« Einkommensteuer » prussienne.* — Avant 1891, il existait en Prusse un impôt de classes et tout un chaos de taxes fort lourdes et inégalement réparties. La réforme de M. de Miquel, fut surtout une réforme administrative réalisant un progrès notable sur l'ancien état de choses; elle fut donc assez bien accueillie. D'après la loi de 1891 : déclaration obligatoire à peine d'une amende égale au décuple de l'impôt; contrôle par une commission d'évaluation qui interroge le contribuable et des témoins et peut établir une taxation d'office : recours possible devant une commission d'appel, puis devant la cour administrative suprême.

En fait, une déclaration sur trois est contestée par la commission d'évaluation qui se livre à des investigations domiciliaires et à une véritable inquisition[1]. A des employés on a demandé : « Le montant de vos gratifications à la Noël, à la nouvelle année, en d'autres circonstances? N'avez-vous pas reçu un cadeau en argent à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre entrée en fonctions? ». A un commerçant on a demandé : « N'employez-vous pas le téléphone pour votre usage personnel, c'est-à-dire, indépendamment des nécessités professionnelles? Le commerçant ayant répondu « non » fut frappé d'un supplément de droit pour avoir retenu, au moyen de ce téléphone, une loge au théâtre. » A un agriculteur on a demandé : « Combien de litres de lait et de kilogrammes de beurre, donnent vos vaches, en moyenne, par tête? Le nombre d'œufs en moyenne, par poule et le nombre de vos poules? Pour quelle somme avez-vous consommé, en ménage, de vos fruits, de vos récoltes, de vos légumes, d'autres produits de la ferme? » etc... etc..?

Malgré ce contrôle rigoureux, la fraude s'exerce largement en Prusse, et, à cause de ces procédés vexatoires, beaucoup de rentiers s'installent dans les pays voisins.

Voici sur le fonctionnement de l'impôt l'opinion de M. Fuisting, président de la Cour administrative suprême : tandis que les intérêts du Trésor sont admirablement sauvegardés, les droits des contribuables sont déplorablement négligés, ce qui aboutit à un « développement fiscal unilatéral », à un « excès de zèle du fonctionnarisme », à une « considération excessive des intérêts purement fiscaux » et à la « floraison désordonnée et luxuriante de la bureaucratie tâtillonne. » « Les abus de la pire espèce se sont développés. » Ainsi, la commission instituée pour protéger le contribuable est une simple comparse du président fonctionnaire omnipotent. Fuisting ajoute que le mal le plus grave vient de l'aveuglement et des prétentions des fonctionnaires qui se croient infaillibles. Et cela malgré les efforts des tribunaux : la

1. Rapport Aimond, *loc. cit.*, p. 44.
2. *Id.*, p. 46.

cour suprême admet 47 p. 100 des réclamations qui viennent jusqu'à elle[1].

Cependant « en Prusse, le Landtag, censitaire, composé principalement des représentants des hauts et moyens bourgeois et la Chambre des seigneurs en partie héréditaire, constituent des freins puissants qui feraient défaut dans une démocratie comme la nôtre... Les députés sont les représentants de la fortune plutôt que du nombre, ce sont ceux qui payent qui consentent les dépenses[2]. »

D'après Seligman, l'impôt sur le revenu en Prusse est un instrument fiscal efficace et perfectionné. Mais l'assiette directe avec la déclaration et la taxation d'office ne donne pas d'aussi bons résultats que le procédé anglais du stoppage à la source. Quoique le taux total atteigne parfois 12 et 15 %, tandis qu'en Angleterre il est de 5 à 6 %, cependant l'impôt rend moins qu'en Angleterre. « Les méthodes administratives employées en Allemagne, et surtout en Prusse, seraient impraticables presque partout ailleurs. Nulle part la bureaucratie n'est aussi puissante. Nulle part les gens ne sont aussi humbles devant le fonctionnaire. Nulle part ailleurs au monde il ne serait possible d'appliquer une procédure aussi inquisitoriale que celle qui est courante en Prusse. Et cependant, malgré toutes ces méthodes rigoureuses et strictes, il est douteux, à en juger par les résultats fiscaux, que les évasions et les fraudes soient sensiblement moindres qu'en Angleterre[3]. »

3° *En Autriche.* — Déclaration obligatoire et compliquée : « il faut comprendre dans le revenu la valeur des dîners officiels donnés par un haut fonctionnaire à un subordonné ». Les paysans doivent tenir un compte minutieux de leur consommation domestique, etc., etc... Une commission élue représente surtout les gros contribuables, à cause du système électoral. Les pénalités sont très élevées. Mais, en fait, la loi n'est pas appliquée et il y a d'innombrables fraudes ; les déclarations sont ouvertement erronées, dans toutes les classes de la société. On estime que la moitié ou les deux tiers des revenus échappent à l'impôt. En pratique, les contribuables sont taxés d'après leur loyer.

L'impôt n'est pas vraiment impopulaire : 1° à cause de l'influence prépondérante des classes riches dans l'établissement de l'impôt ; 2° il n'existe, en Autriche, ni impôt sur le capital, ni impôt sur les successions ; 3° l'impôt sur le revenu n'est qu'un impôt accessoire dont le produit est insignifiant. En résumé, l'impôt autrichien est un insuccès, son application est défectueuse, car l'opinion publique ne s'y prête pas. « Le succès d'un impôt sur le revenu dépend, dans la plupart des cas, de l'appui que la population est disposée à donner à l'administration[1]. »

4° *En Suisse.* — Les systèmes varient un peu suivant les cantons, mais ce qui ne varie pas, ce sont les déclarations inexactes. « Dans les cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, on n'a pas idée d'une déclaration exacte. » Les agents de l'assiette demandent aux contribuables ce qu'ils veulent payer. On m'a dit à Zurich qu'il était d'usage admis de déclarer le tiers de son revenu. « Dans plusieurs villes le contribuable et le répartiteur passent de véritables contrats par lesquels le contribuable s'engage, en considération des faibles impôts, à ne pas transférer son domicile dans une autre ville. » Il n'y a guère que Genève et Bâle qui fassent exception à cette anarchie ; mais le taux de l'impôt y est très faible[2].

5° *En Italie.* — L'impôt ne frappe que la richesse mobilière. Système cédulaire avec discrimination des revenus et abattements assez compliqués. Taux très élevé ; il atteint 20 % pour les revenus du capital. Déclaration obligatoire et fortes pénalités. Celles-ci ne sont pas appliquées et personne ne fait de déclaration. Les agents du fisc ont des pouvoirs très étendus, mais ils n'en font pas usage ; ils s'entendent à l'amiable avec le contribuable sur un revenu très inférieur au chiffre réel et ils basent

1. Cf. Seligman, *op. cit.*, p. 314.
2. Rapport Aimond, *loc. cit.*, p. 46.
3. Cf. Seligman, p. 321. M. Caillaux exprime la même opinion. Cf. Rapport Aimond, p. 44.

1. Cf. Seligman, *op. cit.*, p. 382 et suivantes.
2. *Id.*, p. 416.

leur évaluation sur le loyer et le train de vie. « En d'autres termes, ce dont on voulait faire un système d'impôt direct sur le revenu est devenu, en pratique, une méthode d'imposition basée sur les présomptions ou les signes extérieurs... L'impôt sur le revenu italien constitue une preuve manifeste de la folie d'essayer d'imposer les revenus à un taux supérieur à certains chiffres très modérés[1]. »

III. Les projets français. — On sait que la Révolution remplaça par des impôts réels les impôts personnels (taille, capitation, vingtième) qui avaient donné lieu à des vexations et à des abus nombreux sous l'ancien régime. Les premières propositions d'impôt sur le revenu remontent à 1848. Les partisans de ce système d'impôt prétendent que les impôts indirects pèsent plus lourdement sur les classes pauvres que sur les classes riches, ce qui est vrai, et que les impôts indirects constituent la grosse masse des impôts français, ce qui est faux.

En réalité on peut classer ainsi les impôts français :

1° Impôts directs sur les revenus..	751	millions.
2° — capitaux.	936	—
3° Impôts de consommation sur le superflu.....	805	—
4° Impôts de consommation sur le nécessaire.....	611	—
5° Impôts-rémunération d'un service.	176	—
6° Impôts indirects frappant le commerce, l'agriculture et l'industrie.	201	—

Un autre reproche que l'on fait à notre système fiscal, c'est que les quatre contributions directes (personnelle-mobilière, portes et fenêtres, patentes, foncière) sont inégalement réparties, mal adaptées et ne correspondent plus au développement de la richesse publique. Ces critiques sont parfaitement justifiées; là-dessus tout le monde est d'accord. Ces impôts, sauf celui des patentes et celui sur la propriété bâtie, sont des impôts de répartition et par conséquent frappent très inégalement les divers départements et les diverses communes : ils aboutissent souvent à des injustices évidentes et à des absurdités. M. Aimond l'a clairement montré dans son rapport au Sénat. Pour les patentes il y a aussi des inégalités choquantes : M. Caillaux, dans son discours du 10 février 1914 au Sénat, en a donné des exemples frappants.

Il n'est contesté par personne que notre système fiscal ait besoin de retouches et d'une mise au point. C'est ce qu'on a déjà réalisé pour l'impôt foncier. Néanmoins, tel qu'il est, ce système a des qualités fiscales très sérieuses et on ne peut pas dire qu'il ne s'adapte pas au développement de la richesse publique si on réfléchit que de 1872 à 1912, en quarante ans, l'augmentation *automatique* du rendement de nos impôts a été de 2 milliards 245 millions. Malgré l'augmentation croissante de nos charges budgétaires pendant cette période, il n'a été créé d'impôts nouveaux que pour 595 millions.

Projet de la Chambre. — C'est pour corriger les inconvénients des contributions directes qu'on veut les supprimer et les remplacer pour un impôt sur le revenu.

D'après le projet présenté par M. Caillaux et voté par la Chambre en 1909, les revenus sont répartis en sept cédules :

1° Revenus des propriétés foncières bâties;

2° Revenus des propriétés foncières non bâties;

3° Revenus des capitaux mobiliers;

4° Bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices;

5° Bénéfices de l'exploitation agricole;

6° Traitements publics et privés, salaires et pensions;

7° Revenus des professions libérales et autres occupations lucratives.

Il y a discrimination entre les revenus, ceux des trois premières cédules paieraient 4 %, ceux de la quatrième 3 1/2 % et ceux des trois dernières 3 %. Pour la 4e cédule la déclaration est obligatoire au-dessus de 5.000 francs de revenus. Le contrôleur peut taxer d'office, sauf recours aux tribunaux qui ne peuvent exiger la production des livres. Le revenu de l'exploitation agricole est supposé égal à la moitié de la valeur locative si celle-ci est inférieure à 5.000 francs et aux deux tiers

1 Cf. Seligman, *op. cit.*

si elle est supérieure à 5.000 francs. Pour la 6e cédule, les employeurs doivent fournir une liste de leurs employés et retenir l'impôt sur leurs traitements ou salaires. Pour la 7e cédule, déclaration obligatoire dans tous les cas, mais on ne voit pas comment pourra se faire le contrôle. Il est prévu des exemptions et des abattements nombreux, mais, pour en réclamer le bénéfice, il faut faire une déclaration détaillée de son revenu. Aux impôts cédulaires se superpose un impôt complémentaire progressif frappant environ 500.000 contribuables ayant plus de 5.000 francs de revenus; le taux de 5 % joue en plein à partir de 25.000 francs. La déclaration est obligatoire au moins pour les revenus des valeurs mobilières, les autres revenus étant déjà connus. Ce projet impose des formalités minutieuses, des déclarations obligatoires, des pénalités nombreuses et élevées et place le contribuable sous la surveillance permanente du fisc.

Projet de la commission du Sénat. — Ce projet laisse subsister l'impôt foncier transformé en impôt de quotité et établi sur les bases d'une évaluation périodique des propriétés bâties et non bâties. Il modifie les taxes sur le revenu des valeurs mobilières de façon à atteindre certaines valeurs étrangères faiblement frappées jusqu'alors. Ici se révèlent bien les difficultés qui se rencontrent dans ce domaine : on en vient à une inquisition incessante dans les banques pour surveiller les coupons, à des prescriptions dont la minutie paraîtra facilement vexatoire, et à des amendes très élevées dans certains cas.

Enfin, il substitue à la contribution mobilière et des portes et fenêtres un impôt général et progressif sur le revenu atteignant tous les contribuables (environ 5 millions) ayant plus de 1.000 à 2.000 francs de revenu suivant la population de la commune qu'ils habitent. Pour éviter la déclaration obligatoire et l'inquisition fiscale M. Aimond propose une triple méthode de taxation :

1° Taxation d'après des présomptions légales résultant de l'importance du loyer;

2° Taxation d'office d'après les renseignements que les agents du fisc peuvent recueillir en vertu des lois existantes;

3° Taxation d'après la déclaration facultative des intéressés.

Cette déclaration est soumise à une commission de trois contrôleurs qui peuvent en relever le montant jusqu'au chiffre donné par celle des deux autres taxations qui est la plus élevée.

Le taux de l'impôt est progressif jusqu'à 4 %. On accorde des dégrèvements d'ailleurs insignifiants pour charge de famille, et un certain nombre d'abattements.

Ce projet n'impose pas la déclaration, au moins directement, car, dans bien des cas, les agents du fisc pourront, par une taxation excessive, contraindre le contribuable à faire une déclaration et à la justifier. Nous retrouverons alors tous les inconvénients de l'inquisition fiscale. C'est là une conséquence inéluctable de l'impôt personnel. Le système de l'évaluation du revenu d'après la valeur locative de l'habitation multipliée par un coefficient variable suivant le chiffre de la population et le prix du loyer, paraît devoir donner des résultats assez exacts dans les grandes villes pour les revenus moyens. Il en serait autrement à la campagne et dans les petites villes, ou pour les très grosses fortunes. Il est vrai qu'il y a des correctifs d'après le nombre des serviteurs et des voitures. Quant à la fraude, bien que le projet n'impose pas de déclaration obligatoire et ne prétende pas d'ailleurs aboutir à une justice fiscale mathématique, elle existera probablement surtout pour les valeurs mobilières.

IV. Conclusion. — L'opposition qui se manifeste contre les projets français d'impôt sur le revenu est due :

1° A leur caractère progressif. On invoque l'exemple des droits de succession dont le tarif a été successivement aggravé; et notre régime politique sous lequel le pouvoir est entre les mains de ceux qui ne paient pas.

2° A leur caractère personnel. On redoute l'ostracisme dicté par l'esprit de clan; on n'est pas sûr de l'impartialité de fonctionnaires d'ailleurs irresponsables.

Si nous interrogeons les faits, les différents systèmes d'impôt sur le revenu que nous avons examinés en France et à l'étranger nous apparaissent comme :

1° Compliqués;

2° Plus ou moins vexatoires;

3° Largement fraudés;

4° D'un contrôle difficile et se réduisant souvent dans la pratique à un impôt sur la dépense, à un impôt basé sur les signes extérieurs. Même en Prusse, c'est d'après le loyer et le genre de vie que l'on apprécie l'exactitude probable des déclarations.

Il semble que le plus souvent l'impôt sur le revenu aboutit à un échec ou à une tyrannie parce qu'il poursuit l'absolu et qu'il ne tient pas compte des réalités. Ces réalités sont : 1° le développement des valeurs mobilières et leur mobilité rendue plus grande encore par le développement des relations internationales; 2° la mentalité fiscale du contribuable qui, d'une part, veut garder le secret de ses affaires, et d'autre part, est très disposé à frauder le fisc; 3° les variations souvent brusques et considérables qui surviennent dans les fortunes mobilières modernes.

Dès que vous demandez à un contribuable une déclaration, vous le placez entre son intérêt et sa conscience. Or, étant donné la qualité morale de la plupart des hommes, ils seront fortement tentés de suivre leur intérêt. Les plus honnêtes seront ainsi victimes de leur vertu même. Il y a là quelque chose de démoralisant et on peut se demander s'il est bien opportun de semer encore parmi nous ce nouveau germe de démoralisation publique et de discorde civile.

P. Roux.

Compte rendu de la discussion

M. de Rousiers pense que tout le monde est d'accord pour admettre que l'impôt sur le revenu est théoriquement le plus juste, mais, en pratique, il peut être mal réparti, et donner lieu à des abus, en particulier, l'impôt complémentaire ne lui paraît pas sans danger. En Angleterre, l'impôt sur le revenu existe, mais les droits de mutation sur les immeubles, qui rapportent plus de 300 millions à notre budget et qui sont bien des impôts sur la fortune acquise, sont inconnus. En Prusse, le droit électoral est proportionnel à l'impôt, tandis qu'en France la majorité numérique des citoyens qui décide de toutes choses, ne paie qu'une faible partie des contributions.

M. Bureau. Tout impôt nouveau trouble momentanément les contribuables, mais, au bout d'un certain temps, la situation redevient normale en se tassant.

M. Descamps dit que l'impôt sur le revenu peut devenir inquisitorial. En Angleterre, les agents d'évaluation sont tenus au secret absolu sous peine d'une condamnation, et tout contribuable peut demander que son nom soit remplacé par une lettre ou un chiffre. Il faut noter qu'en Prusse les passions politiques sont faibles et qu'en Angleterre, si elles sont fortes, elles n'empiètent guère sur les terrains qui lui sont étrangers.

M. de Sainte-Croix, à propos du « stoppage de la source », dit qu'il ne dispense pas de la déclaration, et qu'il y a donc toujours une inquisition possible.

M. Galichet dit qu'en Angleterre, le contribuable a intérêt à faire une déclaration des différentes sources de ses revenus, pour bénéficier des dégrèvements.

M. Roux fait remarquer que l'impôt sur le revenu est loin de favoriser la natalité, car deux célibataires paient moins qu'un ménage. En effet, dans ce dernier cas, les deux revenus s'ajoutent et peuvent atteindre un taux qui jouit d'un dégrèvement moindre que chacun des revenus isolés.

BIBLIOGRAPHIE

Les syndicats agricoles, leur action économique et sociale, par M. le Mis de Marcillac. 1 vol. in-12, de la Bibliothèque d'économie sociale. Paris. Victor Lecoffre éd., 1913.

Lorsqu'il y a trente ans, fut discutée la loi sur les syndicats professionnels, le projet fut adopté à la Chambre des députés sans qu'il y fût fait aucune allusion à l'a-

griculture, et c'est seulement lors de la discussion devant le Sénat que l'article 3 fut complété par le mot « agricole » et rédigé comme suit : « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux *et agricoles.* » Nul pourtant ne pressentait alors les applications que devait rencontrer cette minime adjonction, et l'expansion qu'allait prendre l'institution qui recevait ainsi sa consécration légale.

Le premier syndicat agricole ne date que de 1881, et en 1910, l'*Annuaire* des syndicats agricoles, ne comptait pas moins de 5.486 syndicats. Plus remarquable encore que leur nombre est la variété de leurs initiatives : initiatives spécialement agricoles, telles que l'achat en commun, l'utilisation du matériel, les caisses de crédit; initiatives commerciales, répression de la fraude, vente en commun; initiatives en matière d'assistance et de prévoyance, assurances mutuelles contre l'incendie, assurances contre la mortalité du bétail, caisses de chômage et d'accidents, caisses de secours contre la maladie et la vieillesse; initiatives enfin destinées à assurer la représentation professionnelle, à coordonner les groupements qui les constituent et à leur assurer les cadres d'une véritable organisation corporative. Et nous sommes loin encore d'avoir épuisé la liste. Manifestement la greffe placée par incidence sur l'arbre qu'implantait le législateur de 1884, a donné de brillants rejetons, et c'est elle, et elle seule, qui à cet arbre assure une luxuriante frondaison, à l'encontre de tant d'autres branches qui n'ont encore que la végétation incertaine de la première croissance.

Déjà il y a treize ans, M. de Rocquigny avait entrepris d'exposer l'œuvre des syndicats agricoles et les questions qu'elle fait naître [1]. Mais treize années comptent pour beaucoup dans l'histoire d'une institution qui se développe et se complète de jour en jour. Le sujet méritait dès maintenant d'être repris : il était utile, après les changements opérés depuis lors, de retracer les caractères de l'action qu'exercent les syndicats agricoles, de décrire à nouveau les principaux détails de leur fonctionnement, de signaler leurs manifestations nouvelles, et d'exposer les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de ces dernières années. C'est ce qu'a entrepris M. le marquis de Marcillac dans un livre à la fois très clair et très substantiel. Est-il besoin de dire que l'auteur n'a pas simplement reproduit son devancier, en se contentant de compléter son œuvre et de la mettre au point? Bien au contraire, il a donné au sujet une empreinte personnelle il l'a marqué au coin d'une solide et vivante expérience, telle qu'on pouvait l'attendre d'un praticien émérite de l'action syndicale agricole.

L'auteur a voulu faire davantage encore. « Notre objectif, dit-il, a été surtout de dégager la philosophie du mouvement social auquel ces syndicats ont participé. » C'est, à vrai dire, sur ce terrain que nous trouvons à faire de sérieuses réserves, et nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien précieuse serait ici la connaissance des enseignements et des méthodes de la Science sociale. Ce n'est certes pas que l'auteur ne dise, là comme ailleurs, d'excellentes choses, notamment quand il montre que les syndicats ont un corps et une âme, ce qui signifie à proprement parler, que les initiatives pratiques prises par les syndicats ne peuvent être fécondes et durables qu'autant qu'elles sont les manifestations vitales d'un véritable esprit professionnel. A la vérité, les « Corporations de Bien public » pour employer le terme générique de la Science sociale, n'ont d'action que par l'esprit corporatif qui les anime : loin de se limiter à la gestion de quelques intérêts matériels, elles doivent obéir à une inspiration morale. Point de corporation sans esprit de corps, sans idéal corporatif. Et M. de Marcillac distingue avec raison l'action syndicale de l'action coopérative, quelle que soit l'utilité qu'elles aient l'une pour l'autre et les services qu'elles se rendent mutuellement.

1. De Rocquigny, *Les syndicats agricoles et leur œuvre*, Bibliothèque du Musée social. Paris, 1900.

Mais pourquoi faut-il que, voulant sans doute élargir et renforcer le cadre de son travail, l'auteur ait cru devoir rechercher chez les Gaulois et au Moyen Age les premières manifestations qui auraient annoncé nos modernes syndicats? « Dans la Gaule antique, nous dit-il, le chef gaulois protégeait la famille, le *bren* défendait le clan et y assurait le règne de la justice. » Ces affirmations, et d'autres encore, valent l'évocation des « affres de l'an mille ». L'auteur n'a garde d'y manquer! N'y a-t-il pas pourtant vingt-cinq ans déjà qu'a été démontrée l'inanité de cette légende[1]? La « terreur de l'an mille » doit être laissée à sa place, au rayon des clichés historiques les plus démodés. Toutes ces premières pages du chapitre sur l'origine du mouvement syndical pourraient être utilement retranchées : que l'auteur veuille bien nous pardonner notre franchise, mais c'est là de l'érudition de Manuel scolaire. C'est du moins de l' « érudition parlementaire », telle que nos députés aiment à en parer leurs propositions de lois et certains rapports de commissions. Cette érudition-là leur convient à merveille : mieux vaut la leur laisser.

Pour tous ceux qui cultivent la science sociale, sérieusement et sans se laisser aller aux faciles attraits de la littérature et du reportage, c'est une tentation courante de refaire le livre qu'ils viennent de lire et d'en rétablir le sujet, tout au moins dans leur esprit, avec toute la rigueur de la méthode que nous devons à nos fondateurs. A côté du livre qui est fait, apparait aussitôt le livre qui serait à faire. Nulle part encore la question des syndicats agricoles ne figure dans nos annales : c'est pourtant un fait qui domine toute la vie rurale depuis un quart de siècle, et M. Baudrillart, qui pourtant ne le voyait encore qu'à ses débuts, le proclamait « le fait économique le plus remarquable du XIXe siècle ». Souhaitons que cette étude tente un jour celui d'entre nous qui semble le mieux qualifié pour l'entreprendre.

De ce futur travail, qui devrait avant tout reposer sur quelques monographies syndicales, faut-il à l'avance essayer l'esquisse en quelques traits?

Et d'abord les *origines*. Le mouvement syndical est né des nécessités qui imposaient la transformation du travail agricole, à l'encontre d'une routine immémoriale. Ses premiers efforts ont tout naturellement porté sur l'achat des engrais et l'achat des machines. Le syndicat est bien une conséquence directe de la pénétration de la vie industrielle dans la vie rurale.

Mais, d'autre part, rien de plus contraire à l'esprit d'association que la formation communautaire des habitants de nos campagnes. L'instinct de sociabilité, le besoin de voisinage et, d'autre part, l'esprit d'association, sont deux choses toutes différentes, qu'il faut bien se garder de confondre. La Communauté rurale qui, en tant d'endroits, réunissait les habitants dans un même groupement formé en vue de l'exploitation des diverses ressources du lieu, n'a nullement préparé ses participants aux innovations de la vie moderne et à la pratique de l'association indépendante. La Communauté rurale n'est rien moins qu'une école d'initiative.

D'où est donc venu, l'impulsion? Elle est venue de l'élite (Cf. page 25) : le rôle qu'ont joué dans les origines du mouvement syndical agricole et dans son développement un certain nombre de propriétaires intelligents et dévoués, mériterait d'être retracé dans ses détails. C'est un remarquable exemple de ces fonctions de l'élite, que décrivait récemment M. de Rousiers.

Après les origines, les *développements*. Deux mots résument cette histoire qui se continue encore chaque jour : c'est l'hostilité sournoise de l'État qui, toujours livré aux praticiens de la politique alimentaire, devait fatalement prendre ombrage de l'indépendance avec laquelle se développaient les syndicats agricoles, et fatalement devait chercher à leur imposer son contrôle et à les accaparer. Et quelle histoire intéressante et suggestive que celle-là! Nous ne pouvons ici que renvoyer à l'auteur (pages 140-161-206-217-222).

Enfin les *résultats* acquis et les *perspec-*

1. Voir surtout Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, pages 321 et suiv., *Bibl. de l'Éc. des H. Ét.*, n° 64, Paris, 1885.

tives ouvertes. Quelles répercussions ces associations nouvelles ont-elles déjà exercées sur le travail agricole et sur la formation sociale des cultivateurs? L'auteur fournit la réponse à chaque page de son livre, lorsqu'il expose les multiples initiatives prises par les syndicats. S'il décrit avec précision leurs résultats économiques, il faut peut-être lui savoir gré de n'avoir point exagéré leur action sociale, comme l'avait fait quelque peu M. de Rocquigny, et de ne point leur avoir attribué par eux-mêmes les vertus efficientes qui renouvelleraient la formation sociale de tous leurs participants. Les institutions n'ont jamais valu que par les hommes qui y collaborent, par ceux surtout qui sont à leur tête. En dépit de l'attrait de l'imitation et de la force de l'exemple qui entretiennent et propagent le mouvement syndical, ou plutôt à cause de cela même, l'avenir des syndicats est encore et toujours entre les mains de l'élite qui lui a donné l'impulsion.

Souhaitons que cette élite puisse remplir tout son rôle et mener à bonne fin l'œuvre de reconstitution sociale dont l'auteur nous trace le beau programme. Un tel programme, à quelques termes près, répond si bien aux conceptions de la Science sociale, que nous nous reprocherions de ne pas le reproduire ici, dûssions-nous abuser quelque peu de la place qui nous est accordée :

A la base, « l'*individu et sa famille*, libres dans le syndicat professionnel local, mixte, cellule de la vie économique et sociale [1].

« Le *syndicat local*, libre lui-même dans l'Union régionale qui assure tous les services nécessaires aux groupements locaux, coordonne leur action, représente leurs intérêts;

« Les *Unions régionales*, indépendantes aussi dans l'*Union centrale*, cette Union représentant des intérêts du corps professionnel rural auprès des pouvoirs publics, provoquant des initiatives et des institutions nouvelles, suppléant aux Unions régionales insuffisamment organisées, complétant par ses services spéciaux les institutions du premier et du deuxième degré, gardienne de la doctrine, préoccupée uniquement des intérêts généraux de la profession agricole, si intimement liés en France à la prospérité économique et au progrès social du pays tout entier.

« Ces institutions à trois échelons concourent harmonieusement au développement de cette prospérité, avec le concours des trois organismes suivants, répartis eux-mêmes à trois degrés :

« 1° Le groupement *syndical*, monade sociale, avec sa fonction représentative, ses organes de propagande, d'enseignement, comités d'arbitrage, bureaux de placement, etc.

« 2° Le groupement *coopératif* avec ses organes commerciaux : achat et vente, bureaux de renseignements, service de revision des tarifs, répressions des fraudes, analyses, etc., et ses organes de crédit, tous étroitement subordonnés au groupement syndical et ne travaillant qu'à son profit.

« 3° Le groupement d'*assurances*, d'*assistances*, de *prévoyance*, avec ses organes de mutualité de toute nature, évoluant dans le cadre professionnel, parachevant l'action sociale de l'association professionnelle (pages 193 et 194). »

Peut-être instruits par le souvenir d'anciennes et nombreuses utopies, nous sentirions-nous quelque méfiance en présence de ce vaste édifice symétrique et de cette architecture tripartite, si nous ne savions que ce n'est point là une fantaisie philosophique et sociale, mais bien une réalité, une réalité vivante et grandissante, prenant corps dans un ensemble d'organismes, groupés autour de la Société des Agriculteurs de France, et qui de jour en jour vont se renforçant et se complétant les uns les autres, pour le plus grand profit de la famille, des groupements locaux, de la province et du pays tout entier.

G. H.

Ch. Lordier, Ingénieur civil des Mines.

Économie politique et statistique

1. La cellule, c'est bien le famille et non le syndicat. Est-ce bien cela qu'a voulu dire l'auteur?

(Bibliothèque du conducteur de travaux publics). Paris, Dunod, 15 francs.

C'est, pour les questions générales d'économie politique, un manuel, de consultation commode, définissant avec netteté les grands problèmes et les solutions des diverses écoles. Mais, en outre, un certain nombre de questions spéciales sont traitées à fond par l'auteur, qui s'est tenu au courant des tout derniers faits constatés : ainsi sont étudiés avec monographies à l'appui les Trusts et Kartells, la Concentration de l'industrie, la Production des métaux précieux, les Transports (l'auteur est un spécialiste de questions de chemins de fer).

Enfin, 100 pages sont consacrées à un exposé net et précis de la science statistique, de ses méthodes générales, de ses sources (organisations officielles en France et à l'Étranger), et des procédés graphiques qui permettent la mise en œuvre aisée de ses résultats et l'application de la statistique aux problèmes les plus courants du commerce et de l'industrie.

P. VANUXEM.

LIVRES REÇUS

Le concept social du crime, son évolution, par J. Maxwell, 1 vol. in-8°, de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 7 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

L'organisation du Travail, par Ch. Benoist, t. II. — « L'espèce »; l'ouvrier, la classe ouvrière, 1 vol. in-8° cavalier, 10 fr. (Plon-Nourrit, édit.).

L'élite dans la société moderne, son rôle, par Paul de Rousiers, 1 vol. 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

Un amour absolu, par Marie Dauprat, 1 vol. 3 fr. 50 (Grasset, édit.).

La méthode concrète en science sociale, par Jacques Valdour, 1 vol. in-12, 2 fr. 50 (Arthur Rousseau, édit.).

Aux étudiants (causeries), par William James, trad. de H. Marty et préface d'Émile Boutroux, 1 vol. in-18, 2 fr. (Payot et Cie, édit.).

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.
2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.
3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.
4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.
5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.
7. — **La Russie**, par L. Poinsard.
9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.
10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.
12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.
13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.
14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.
15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.
17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.
18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.
19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.
22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.
23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.
24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.
25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.
26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.
28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.
30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.
31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.
32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.
33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.
34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.
35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié di Belle.
37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.
39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.
40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.
41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.
43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie** par L. Arqué.
44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.
48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.
50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.
52. — **Le Type frison**, par P. Roux.
53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.
54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.
55. — **La Toscane**, par P. Roux.
56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.
58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Crevaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

9 — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96. — **Une Commune de l'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Formation de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne** par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

MAI 1914 116e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Le Congrès de Nancy. — Le Noir du Soudan. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : L'Éducation, par J. Wilbois.

NOUVEAUX MEMBRES

M. C. R. de Saint-Céran, Moinc Comte et Cie, Singapore, Straits Settlements, Établissement des Détroits, présenté par M. J. Périer.

M. Roger Grand, propriétaire, Arradon (Morbihan), présenté par MM. Marty et Périer.

M. le comte Pierre d'Auray de Saint-Pois, 57, Gracechurch street, Londres, E. C., présenté par M. J. Périer.

LE CONGRÈS DE NANCY

Nous rappelons à nos adhérents que le Congrès de la *Société internationale de Science sociale* aura lieu à Nancy, *du jeudi 25 au dimanche 28 juin*, sous la présidence de M. François Villain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien président de la Société industrielle de l'Est.

Les compagnies de chemin de fer ont bien voulu accorder aux congressistes une réduction de 50 % sur le prix de transport des voyageurs.

Chaque membre de la Société recevra en temps utile les indications nécessaires pour faire parvenir son adhésion et profiter de la réduction du tarif.

Des à présent, nous sommes à même d'annoncer quelques-unes des communications qui figureront au programme.

Allocution d'ouverture de M. G. Melin, — Discours de M. F. Villain, Président du Congrès. — *La Société de Science sociale, sa méthode et ses moyens d'action*, par M. Paul de Rousiers; — *Le problème du morcellement*, par M. G. Hottenger; — *Le pays du sel*, par M. Pierre Liautey; — *Une équivoque sur le rôle de l'arbitrage international*, par M. Paul Bureau; — *Le pays de Haye. Le Travail manuel des femmes*, par M. Louis Adelphe; — *Une montagne qui particularise. Essai sur les Vosges*, par M. Maurice Bures; — *Le système Taylor*, par M. Paul Vanuxem.

Ceux de nos amis qui disposeraient d'assez de temps pour prolonger leur séjour à Nancy après le Congrès sont invités à donner leurs noms à M. G. Hottenger, rue des Tiercelins, 13, à Nancy, qui organisera une excursion pour les journées du lundi 29 et du mardi 30 juin [1].

LE NOIR DU SOUDAN

Monsieur,

Je viens de recevoir le 16 mars le n° de janvier-février de la *Science sociale* et j'y lis un compte rendu de mon « Noir du Soudan », fait par M. Descamps.

1. Le coût de l'excursion sera de 35 francs environ et comprendra des visites à Metz, à Hagondange et au pays de Briey.

Je relève dans ce compte rendu un certain nombre d'inexactitudes qui ont sans doute échappé à l'attention de l'auteur et que voici :

1° « Le pays, dit M. Descamps, fait partie de la zone soudanaise *caractérisée par la Brousse* et dont le climat est intermédiaire entre celui de la zone guinéenne plus humide, *où domine la Forêt* et celui de la zone désertique plus sec. »

Je n'ai pas dit que la zone soudanaise était caractérisée par la Brousse, ce qui serait une Lapalissade. La brousse est un terme dont se servent les Européens d'Afrique occidentale pour désigner toute campagne africaine et ce mot brousse s'applique à tous les endroits intermédiaires entre la forêt et le désert, aussi bien qu'à ces deux-ci, en un mot à tout ce qui est en dehors des grandes villes. Caractériser une région de l'Afrique occidentale par le mot *Brousse*, ce serait comme si l'on caractérisait une province française par le mot *campagne*, comme si l'on disait par exemple : La Bretagne est caractérisée par la campagne...

Je n'ai donc pas employé le mot Brousse dans ce sens et j'ai dit au contraire dans mon introduction *quelle espèce de brousse* était la brousse de la région étudiée.

D'autre part, la zone soudanaise du karité et du mil n'est pas située entre la *zone guinéenne* et *le désert*, mais entre la zone *guinéenne* et la zone *sahélienne*, ce qui n'est pas la même chose. J'ai justement pris grand soin, dans mon introduction, de distinguer rapidement, mais nettement, les différentes régions de l'Afrique occidentale.

Si l'on coupe l'Afrique occidentale du sud au nord en partant, par exemple, de la côte de la Côte-d'Ivoire et en poussant jusqu'au désert on a :

1° La Côte ;

2° La Forêt ;

3° La région « guinéenne » ;

4° La région « soudanaise » proprement dite ;

5° La région sahélienne ;

6° Le désert.

Il faut ajouter qu'on désigne souvent les trois zones n° 3, 4 et 5 sous le nom général de Soudan et les zones n° 1 et 2 sous le nom de zones du sud. On a donc en simplifiant ainsi :

1° La Forêt ou zone du sud ;

2° Le Soudan ou zone centrale ;

3° Le Sahara ou zone du nord.

Mais il est évident que la division en six zones est plus minutieuse et plus scientifique et on n'a qu'à consulter cette liste pour voir que la zone soudanaise proprement dite, celle où est située en entier le pays Mossi-Gourounsi que j'ai étudié dans mon ouvrage se trouve entre la zone guinéenne et la zone sahélienne et non entre la zone guinéenne et le désert.

De plus, il suffit de se référer encore à cette liste des zones pour voir que la zone guinéenne n'est pas caractérisée par la Forêt, comme le dit M. Descamps (la zone guinéenne plus humide, *où domine la forêt*). La zone où domine la forêt, c'est la forêt même et, dans la zone guinéenne, la forêt ne domine pas.

M. Descamps continue ainsi :

« Dans la zone guinéenne, les moyens d'existence reposent sur un mélange de culture (*maïs*) et de cueillette (palmier, kolatier, bananier). »

Tout ceci est inexact. Si nous prenons la Guinée française, *c'est le riz* qui est la base fondamentale de la nourriture, la grande culture, et non pas le maïs. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter à ce sujet aux premières pages de mon étude sur le Noir de Guinée. Le maïs est une culture qui y existe, mais une culture accessoire.

Il faut aller jusqu'au Dahomey pour trouver en Afrique occidentale un pays où la culture fondamentale soit le maïs, ou tout au moins jusqu'à la Gold-Coast, et dans ces deux colonies c'est la région de la Côte ou de la Forêt où le maïs prédomine.

De plus, les moyens d'existence dans la Guinée française ne sont pas « un mélange de culture et de cueillette », ou, du moins, ils ne sont cela que dans un tiers de la Guinée française.

En effet dans la Haute-Guinée (Malinkés), le moyen d'existence est *la culture*, pas seule évidemment, mais elle a une telle importance qu'elle écrase le reste.

Dans le Fouta-Djallon (Foulahs) les moyens d'existence sont *la culture* et *le pâturage*.

Enfin dans la Basse-Guinée (Soussous), les moyens d'existence sont *la culture* combinée avec *l'arboriculture-cueillette* et *l'élevage*

On voit donc que la formule de M. Descamps est en contradiction à la fois avec la réalité et avec ce que j'ai toujours dit moi-même sur la Guinée française.

M. Descamps dira peut-être qu'il a entendu ici non pas seulement la Guinée française, mais toute la zone guinéenne dont la Guinée française n'est que la partie la plus occidentale. Mais encore ici sa formule est fausse, car le maïs n'y est toujours pas la culture fondamentale.

M. Descamps continue ainsi :

« Dans la zone soudanaise, on a un mélange de culture (mil) et d'art pastoral. Les produits de la cueillette vont en diminuant au fur et à mesure qu'on avance vers le nord. Les arbres les plus caractéristiques sont : le néré, le karité, le baobab ».

Je regrette que M. Descamps, puisqu'il a bien voulu assumer la tâche, d'ailleurs méritoire, de lire mon ouvrage et d'en rendre compte, ait commis cette inadvertance. S'il l'avait évitée, il aurait vu que ce qu'il dit de la zone soudanaise tout entière, sans distinction, n'est vrai que pour une partie de cette zone et est faux pour le reste. Il y a un mélange de culture et d'art pastoral chez un certain nombre de peuples de cette zone, ainsi chez les Nankanas, les Kassonbouras, les Dagaris, les Sissalas, les Mossi, etc., mais ce mélange n'existe pas chez d'autres peuples de la même zone comme les Bobos, les Bambaras, les Habbé, etc. J'ai pris soin de le dire et j'ai même mieux fait : j'ai classé les peuples du pays Mossi-Gourounsi en cultivateurs, en cultivateurs-éleveurs etc. Quant aux Nounoumas et aux Kassonfras, le mélange existe chez eux, mais il n'est pas très important, si bien que j'ai classé ces peuples parmi les cultivateurs plutôt que parmi les cultivateurs-éleveurs. A vrai dire, ils représentent une transition entre les cultivateurs purs et les cultivateurs-éleveurs. La nature ne fait pas de sauts et, par transitions insensibles, des Bobos aux Menkiéras, de ceux-ci aux Nounoumas, et des Nounoumas aux Kassonfras et des Kassonfras aux Kassonbouras, on passe des purs cultivateurs (Bobos) aux cultivateurs-éleveurs. Les formes intermédiaires sont difficiles à classer en science, mais, en définitive, qu'on donne aux Nounoumas et aux Kassonfras, type intermédiaire (ce qui du reste est assez bien marqué dans leur famille), un titre à part entre les cultivateurs purs et les cultivateurs-éleveurs, qu'on les classe à droite, comme je l'ai fait ou à gauche, comme c'est soutenable, il n'en est pas moins vrai que le mélange de culture et d'art pastoral ne caractérise qu'une partie de la zone soudanaise et non pas la zone soudanaise tout entière. Le pays des Bobos, des Bambaras, des Habbé (certainement), celui des Sénoufos, des Somoros, des Miniankas (très probablement), échappe à ce mélange.

Je passe sur ce que M. Descamps dit du désert et je vois qu'il continue ainsi :

« Entre la zone soudanaise et la zone guinéenne, il y a une bande étroite entre la Brousse et la Forêt, que l'on pourrait appeler la zone de l'igname. Mais les Mandé-Dyoulas, qui habitent cette zone, vivent principalement du commerce entre la Guinée et le Soudan, transportant et échangeant des fruits contre du bétail.

On n'a qu'à se reporter à ce que j'ai dit plus haut sur la forêt, la zone guinéenne, et la zone soudanaise pour voir les erreurs que contiennent ces lignes. Les Mandé-Dyoulas appartiennent à la zone guinéenne et cette zone de l'igname dont parle M. Descamps n'est qu'une partie de la zone guinéenne. Les Mandé-Dyoulas, ainsi que d'autres peuples divers, habitent cette zone qui continue la Guinée française à l'est. La zone guinéenne, en effet, ne comprend pas seulement la Guinée française, elle comprend toute la bande de terrain de l'Afrique occidentale qui est située entre la forêt et la zone soudanaise, zone qui a pris son nom de la Guinée française, mais qui est plus vaste que celle-ci. Quand M. Auguste Chevalier, le botaniste bien connu, a déterminé cette

zone, il a pris comme type la Guinée française, mais en fait elle constitue comme la forêt, comme le désert, comme les autres zones; une bande de terrain longitudinale qui s'étend à travers toute l'Afrique occidentale. Les Mandé-Dyoulas dont j'ai montré la dispersion de l'est à l'ouest n'appartiennent pas à la Guinée française, mais appartiennent à la zone guinéenne.

J'avoue, du reste, qu'il y a ici de ma faute. J'aurais dû accompagner mon ouvrage d'une carte bien nette en couleurs sur les différentes zones de l'Afrique occidentale et d'une autre également nette et en couleurs sur le pays Mossi-Gourounsi. Mais pouvais-je penser qu'un sociologue sérieux comme M. Descamps lirait mon ouvrage sans avoir sous les yeux une bonne carte de l'Afrique occidentale?

« Le pays décrit par M. Tauxier, continue M. Descamps, se trouve tout entier dans la zone soudanaise, mais on comprend que, sur une étendue aussi considérable, ou trouve plusieurs variétés; ici il y a plus de bétail et là moins, à certains endroits le coton est cultivé, etc.

« *Malheureusement l'auteur ne nous indique pas d'une façon bien nette les causes de ces différences dans le travail, ni leurs répercussions sociales.* Cela aurait été d'autant plus utile que certaines régions ont été troublées plus que d'autres par les pillages et qu'il y aurait lieu de distinguer entre ce qui dérive du pillage et ce qui dérive du lieu. »

Pour ce qui est des causes des différences dans le travail, M. Descamps sait aussi bien que moi que toutes les différences dans le travail ne dépendent pas du lieu. Il y en a qui dépendent du lieu, il y en a qui dépendent de la formation antérieure de la race, c'est-à-dire des lieux divers et souvent innombrables traversés par cette race et par ses ancêtres. Il est bien évident que les Yarsé (quoiqu'on ne soit pas fixé exactement sur l'époque de leur arrivée dans le Mossi) y sont arrivés avec leur formation toute faite de cultivateurs-commerçants. Pour les Mandé-Dyoulas, c'est très probable aussi. Ils appartiennent incontestablement à la race Mandé dont le gros est établi bien plus au nord qu'eux, et il est probable qu'ils ont été attirés auprès de la forêt et qu'ils se sont établis au nord de celle-ci pour faire le commerce des kolas. Où ces Yarsé et Mandé-Dyoulas ont-ils pris leur formation de cultivateurs-commerçants et sous l'influence de quelles causes? M. Descamps serait bien aimable de me le dire. La vérité est que la question est très difficilement soluble, par suite du manque de données historiques, et tout ce que nous pouvons faire ici, c'est d'analyser à fond les Mandé-Dyoulas et les Yarsé actuels et de dire : Voilà ce qu'ils sont! Pour les Habbé, il en est de même. Ceux du Mossi et du Gourounsi n'ont pas été formés par le lieu actuel et tout ce qu'ils ont demandé à ce lieu, c'est de leur fournir des pâturages suffisants

Une grosse erreur au sujet de ces peuples qu'on appelle primitifs d'une façon un peu vague, c'est de croire que, chez eux, le lieu actuel domine et commande tout. Mais en fait il n'en est pas ainsi et il n'en est pas un seul qui ne soit commandé bien plus par sa formation héréditaire que par son lieu actuel d'établissement. Vouloir à toute force et toujours expliquer par le lieu ce qui ne relève pas du lieu, c'est partir de cette idée complètement fausse que le lieu actuel doit tout expliquer.

Justement j'ai insisté dans mon introduction sur ce fait que le *lieu Mossi-Gourounsi était un lieu homogène et sans différences notables dans son ensemble.* Si donc il groupe des races ayant un travail fondamental différent, ces différences ne peuvent s'expliquer que par la formation antérieure.

D'autre part, comme nous ne savons rien des lieux que ces races ont traversés autrefois et qui les ont modifiées au cours des âges, nous ne pouvons pas déterminer les vraies causes de leur travail actuel et nous sommes peut-être condamnés à les ignorer toujours. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de décrire exactement et minutieusement leur travail actuel. C'est ce que j'ai tenté de faire.

QUANT AUX RÉPERCUSSIONS SOCIALES DE CE TRAVAIL, M. Descamps me fait un reproche, qu'il me permettra de trouver in-

juste, en disant que je ne les indique pas. Je crois au contraire avoir indiqué que la culture, chez ces peuples peu courageux, favorisait la formation communautaire, rendait plus forts les liens familiaux : que la possession du bétail au contraire ébranlait cette formation, rendait plus faibles et plus lâches les liens de famille, etc. Et, du reste, je ne me suis pas contenté d'affirmer cela, j'ai étudié le mécanisme par lequel ces répercussions se produisaient. Ainsi, à propos des Nankanas, j'ai montré en quoi l'élevage du bétail était instabilisant pour la famille.

Pour ce qui est de l'influence du Commerce, j'ai noté les faits : à savoir que beaucoup de cultivateurs-commerçants (Mandé-Dyoulas, Dafis, etc.) avaient des familles très solides et très patriarcales. J'avoue que cela m'a étonné profondément. Je m'attendais à un relâchement très net des liens familiaux de la famille-groupe. Mais mon étonnement n'a pas supprimé le fait. Et un fait est un fait. Quand il existe, il faut d'abord l'accepter. Ensuite on tâche de l'expliquer, si on le peut. J'ai tenté cette explication. Si elle n'est pas satisfaisante, qu'un autre, plus habile que moi, la donne !

« Ainsi, continue M. Descamps, chose surprenante au premier abord, les Gourounsi du sud ont plus de bétail que les Gourounsi du nord. Il semble pourtant que plus on s'éloigne de la forêt, plus on s'approche des steppes, et plus l'importance des troupeaux doit augmenter.

« *On ne voit pas si le lieu a une influence sur ce phénomène. On peut penser que non* et qu'il est dû tout entier aux razzias des Djermabés qui, de 1872 à 1896, ont ravagé le pays. *Peut-être les Gourounsi du nord ont-ils été plus pillés.*

« *Si cette hypothèse était vraie,* les Gourounsi du nord à l'état normal seraient plus pasteurs que ceux du sud. Momentanément privés de leurs animaux, toutes leurs forces sont dirigées vers la reconstitution de leurs troupeaux.

« On ne peut mesurer l'influence du bétail d'après le nombre des têtes. Une famille dont toutes les économies sont consacrées à l'achat d'animaux subit cette influence d'une façon plus certaine qu'une autre famille, plus riche sous ce rapport, mais dont les efforts sont orientés vers un autre but. »

Toutes les considérations, développées ici par M. Descamps, sont intéressantes, mais il me permettra humblement de n'être pas de son avis. Les Gourounsi du sud sont actuellement plus riches en bestiaux que les Gourounsi du nord, et l'ont toujours été. Du reste, que ceci n'étonne pas M. Descamps : le même phénomène se reproduit en plusieurs autres points de l'Afrique occidentale :

1° Au sud des Bambaras, qui ont très peu d'animaux, mais qui, en revanche, sont de remarquables cultivateurs ; on trouve les Ouassoulonkés qui ont toujours eu plus de bétail qu'eux ;

2° Au sud, sud-est des Koniaguis et des Bassaris, populations primitives, cultivatrices, ayant peu de bétail, sont les Foulahs du Fouta-Djallon qui vivent d'élevage et de culture et ont infiniment plus de bestiaux qu'eux.

Bref, en différents points de l'Afrique occidentale, on trouve plus de bestiaux au sud qu'au nord et des populations d'éleveurs situées plus au sud que des populations de purs cultivateurs.

Mais l'explication de ces faits ? me dira M. Descamps ; et du reste il faut avouer que son étonnement est assez naturel, car il est bien vrai que, *d'une manière générale,* les troupeaux doivent décroître en allant du Sahara à la Forêt équatoriale et décroissent en effet.

Mais voilà ! cette décroissance des troupeaux en allant du nord au sud ne se fait pas d'une façon mathématique et il y a des facteurs locaux qui interviennent pour empêcher la loi de s'exercer avec une rigueur absolue. Ce sont ces facteurs locaux qui expliquent les faits relevés ci-dessus et, en apparence, anormaux, aussi bien que la question du bétail des Gourounsi du nord et des Gourounsi du sud ; ces facteurs peuvent être de plusieurs sortes, mais il y en a deux qui m'apparaissent nettement : le facteur géographique et le facteur historique.

1° *Le facteur géographique* : Ainsi le Fouta-Djallon est un merveilleux pays de

pâturages et les contrées qui lui succèdent au nord ne le valent pas sous ce rapport. Il est donc naturel qu'ici il y ait plus de bestiaux au sud qu'au nord, et c'est ce qui se produit.

2° *Le facteur historique ou ethnique* : Pourquoi, par exemple, les Ouassoulonkés, situés au sud pourtant, très au sud du pays Bambara, ont-ils plus de bétail et sont-ils plus éleveurs que les Bambaras? Cela vient de ce que les Ouassoulonkés sont des métis de Foulbés et de Mandés. De là, vient une prédisposition héréditaire plus grande à l'élevage, en même temps que plus de bétail, hérité de leurs ancêtres du côté peuhl.

Dans ce cas, c'est le facteur historique ou ethnique qui explique le fait.

Pour en revenir aux Gourounsi du sud, quel est le facteur qu'il faut faire intervenir ici?

Si l'on considère l'origine des Nankanas formés de Dagombas guerriers et éleveurs et d'une race autochtone, si l'on considère encore l'origine des Dagaris formés des Mossi primitifs également guerriers et éleveurs et d'une race autochtone, si l'on considère encore que le pays Kassonboura a subi une infiltration Mossi indéniable, on se dira que c'est ici le facteur historique qui explique l'aptitude plus grande à l'élevage, d'une part, et, d'autre part, la possession de plus nombreux troupeaux. Mais d'autre part, pourquoi les Dagombas et les Mossi se sont-ils plutôt établis dans le pays Nankana et Dagari qu'autre part? Ne serait-ce pas à cause de pâturages meilleurs que dans les endroits voisins, pâturages créés par la composition géologique du sol? — On retomberait alors ainsi du facteur historique dans le facteur géologique.

D'autre part, j'ai classé les Sissalas parmi les populations de cultivateurs éleveurs du sud du Gourounsi et eux n'ont subi aucune influence historique (que je connaisse) de la part de populations guerrières et pastorales. Il faudrait donc expliquer leur possession de troupeaux relativement grande par le simple facteur géologique, à moins qu'on n'aime mieux l'expliquer par quelque facteur historique inconnu.

Je ne tenterai pas de résoudre la question, n'étant plus dans le pays Gourounsi et, d'autre part, même étant dans le pays, il me serait bien difficile de la résoudre, à cause de l'influence mutuelle et à peu près inextricable du facteur lieu et du facteur race. Je me contenterai de conclure qu'en Afrique occidentale il n'y a rien d'étonnant à ce que les Gourounsi du sud aient et aient toujours eu plus de bétail que les Gourounsi du centre et du nord. La ligne qu'on peut appeler *la ligne de bétail* ne descend pas toujours, comme je l'ai montré, d'une façon régulière. Pour ce qui est des Gourounsi du nord et des Gourounsi du sud, comme pour ce qui est des Bambaras et des Ouassoulonkés, on pourrait la représenter ainsi :

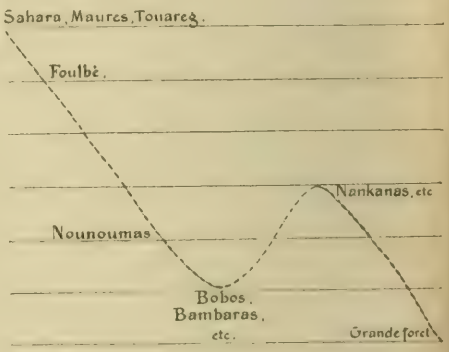

M. Descamps continue :

« Il est impossible également de déterminer les répercussions du sol disponible d'après les documents que nous avons sous les yeux. Certains villages ont de la brousse libre, d'autres n'en ont plus.

« Dans le premier cas, on ne cultive une même parcelle que pendant quelques années, tandis que, dans le second, on la cultive constamment — avec jachère bien entendu — mais enfin elle n'est jamais sérieusement délaissée; ici l'assolement est de trois ou quatre ans, et là de douze et même quinze ans. Ces différences se voient dans une même région, *et cela n'est peut-être pas sans influence sur l'existence de la pluralité des types familiaux que l'auteur nous signale dans une même race, sans nous en donner la cause.*

« *L'établissement des enfants est évidem-*

ment plus facile lorsque le sol vacant est abondant que lorsqu'il est rare ou même nul et il ne semble pas possible que ceci soit sans action sur l'organisation familiale. Malheureusement les types familiaux ne sont pas situés d'une façon précise autour des autres phénomènes, de sorte qu'il est difficile d'essayer de déterminer ces influences. Nous ne saurions trop attirer l'attention de M. Tauxier sur l'importance des répercussions en science sociale ».

M. Descamps, dans ces deux paragraphes, demande « les répercussions du sol disponible ». Répercussions sur quoi? Il ne le dit pas au premier abord. Est-ce sur la durée de la culture dans un même champ? Mais lui-même, après moi, signale ces répercussions. M. Descamps note, comme je l'avais noté, que quand des villages ont beaucoup de brousse libre, on change plus souvent d'endroits de culture, on défriche plus souvent, on augmente en extension les cultures familiales. En revanche, quand les villages n'ont plus de brousse libre, on est obligé de revenir plus souvent aux mêmes champs ou de les cultiver plus longtemps. Le chef de famille qui a divisé ses terrains disponibles en deux ou trois parties, fera durer plus longtemps la culture sur chacune de ces parties. Au lieu de la cultiver pendant 4 ou 5 ans de suite, il la cultivera pendant 10 ans, 15 ans, pour permettre à l'autre part ou aux deux autres parts de se reposer.

Tout ceci va de soi. Il va de soi également que ces différences peuvent se trouver dans une même région. Lors de l'invasion Zaberma, des villages ont été détruits complètement, d'autres vidés en partie de leur population, d'autres épargnés. Il s'ensuit que les uns sont restés déserts, d'autres moins peuplés qu'auparavant, d'autres tels qu'ils étaient. Les seconds se sont trouvés bénéficier de terrains libres excessivement étendus.

Mais je crois avoir dit dans mon ouvrage que le village noir qui n'a pas de brousse libre, qui manque de brousse libre, est un cas rare et exceptionnel. D'une façon générale, les villages noirs du pays Mossi-Gourounsi ont bien plus de brousse libre qu'ils n'en cultivent réellement. C'est le cas, même chez les noirs les plus cultivateurs (chez les Bambaras par exemple). M. Descamps dit : « l'établissement des enfants est évidemment plus facile, lorsque le sol vacant est abondant que lorsqu'il est rare ou même nul, *et il ne semble pas possible que ce soit sans action sur l'organisation familiale* ».

Évidemment, si on se place dans l'absolu, on peut concéder volontiers que l'établissement des enfants est plus facile lorsque le sol vacant est abondant que lorsqu'il est rare ou nul. *Mais à quoi cela sert-il, chez des populations où justement les enfants ne s'établissent pas à part?* comme par exemple chez les Bobos, Menkiéras, Nounoumas, Kassonfras, Bambaras, Malinkés, etc. Dans tous les pays habités par ces races, les enfants restent dans la soukala familiale et ne la quittent pas. Dans ces conditions, l'extrême abondance générale du sol libre importe peu et n'a aucune action sur l'organisation familiale, du moins de ce côté.

Il y a un fait certain : c'est qu'en Afrique occidentale, le sol disponible et non cultivé est très étendu *aussi bien chez les populations où les enfants restent dans la famille que chez celles où les enfants s'établissent à part.* Il est donc non moins certain que l'existence du sol libre ne détermine pas la constitution familiale pour l'établissement des enfants.

Pour répéter la même chose d'une autre façon, d'une façon générale et sauf rares exceptions, le sol vacant est très étendu chez les Bambaras, Malinkés, Kissiens, Bobos, Gourounsi du centre et du nord, etc. et pourtant les enfants ne s'établissent pas à part. D'autre part, d'une façon générale et sauf rares exceptions, le sol disponible est très étendu chez les Mossi, Gourounsi du sud, Foulbé, etc., et chez eux les enfants s'établissent à part. *On voit donc qu'avec le même fait (sol disponible) on a, relativement aux enfants, deux manières de faire radicalement différentes.* Il est donc logique de conclure qu'il n'y a pas ici la répercussion que souhaiterait M. Descamps.

M. Descamps dit que, dans mon étude, « les types familiaux ne sont pas situés d'une façon précise autour des autres

phénomènes ». Pourtant je ne pouvais pas étudier dans le pays Gourounsi chaque famille tour à tour, on en conviendra (le pays compte 80 à 90.000 âmes) et tout ce que je pouvais faire était d'étudier successivement *dans chaque population* le travail, la famille, la propriété, etc.

Quant à la question de la pluralité des types familiaux dans une même race (*avec pourtant un type dominant partout*), il provient pour moi de l'évolution naturelle d'un ancien type familial sous de nouvelles circonstances de travail. S'il est vrai, comme je crois l'avoir établi, que l'élevage du bétail, en enrichissant les individus, tend à relâcher les liens familiaux et pousse à l'établissement à part, on peut concevoir qu'un ancien type familial très communautaire, donné par la culture, se désorganise ou plutôt se « décommunautarise » sous l'influence de l'élevage plus ou moins intensif. Mais ce type familial ne se relâchera pas d'un seul coup et d'une façon brusque et soudaine. Il n'y a pas de ces révolutions dans la nature sociale, pas plus que dans la nature physique.

Certaines familles, restées plus attachées aux anciennes conditions du travail, resteront aussi plus fidèles aux anciennes conditions familiales. Bref, il y aura un relâchement progressif des liens familiaux *mais l'allure du mouvement évolutif ne sera pas identique dans toute la masse.* C'est de cette manière que s'explique pour moi la coexistence des différents types familiaux dans la même race avec, pourtant, ne l'oublions pas, un type dominant.

M. Descamps continue ainsi :

« Quelques-unes (parmi les répercussions) sont mises en lumière dans l'ouvrage et la lecture gagne immédiatement en intérêt. En voici des exemples :

« L'invasion des Djermabés pillards (dont nous avons parlé plus haut) a réduit le prix d'achat des femmes. En effet, les cultivateurs pillés sont devenus plus pauvres, notamment en bétail. *Chez certains peuples particulièrement dépouillés, l'achat a même été remplacé par la corvée : le fiancé doit travailler pour son futur beau-père pendant un certain nombre de jours.*

« Le prix d'achat des femmes est, en somme, influencé par l'abondance ou la rareté du bétail. »

Je signalerai d'abord ici à M. Descamps une inexactitude matérielle. L'habitude qu'il signale de cultiver pour son beau-père, avec ses amis, est bien antérieure aux Zabermas et existe surtout chez les populations les plus primitives d'Afrique occidentale. Chez les Bobos, pour ne parler que de ceux-ci, elle est très antique et infiniment antérieure à l'arrivée des pillards, qui n'eut lieu que vers 1870.

Pour le reste, je trouve que M. Descamps n'a pas dit, au sujet de cette modeste répercussion, tout ce qu'il y avait à en dire. Puisqu'il l'a trouvée assez intéressante pour la signaler au public de la science sociale, pourquoi n'expose-t-il pas que les femmes sont moins chères en fait et que cependant leur prix de vente semble avoir augmenté, à le mesurer en cauris? Il y a là une suite de petites répercussions assez amusantes que j'ai signalées au cours de mon ouvrage (Voir Nounoumas).

Du reste, que M. Descamps prenne garde et n'inscrive pas cette répercussion telle qu'il la formule au grand livre des répercussions de la science sociale. Il dit en effet : « Le prix d'achat des femmes est, en somme, influencé par l'abondance ou la rareté du bétail », ce qui veut dire, si je ne me trompe, que plus il y a de bétail, plus les femmes sont chères, moins il y a de bétail, moins les femmes sont chères.

Qu'il ajoute au moins : toutes choses étant égales d'ailleurs.

Car enfin je suis maintenant dans l'Issa-Ber, dans un pays de Foulbé. Ce cercle est très riche en bétail. Il n'est pas rare de voir ici des gens possédant cent bœufs, mille moutons. Donc une femme devrait y valoir un grand nombre de têtes de gros et de petit bétail, y être d'un prix très élevé. — Or, une femme ici vaut de 60 à 70 francs seulement, c'est-à-dire deux génisses de 30 à 35 francs chacune, ou bien une génisse, un taureau de deux ans (10 francs) et un taureau de trois ans (15 francs). (Un taureau ici vaut 5 francs

par année : un taureau d'un an vaut 5 francs, de deux ans 10 francs, de trois ans 15 francs, de quatre ans 20 francs jusqu'à l'âge de 8 ans.)

En résumé, dans le cercle de l'Issa-Ber, très riche en bétail, on a une femme pour 60 ou 70 francs.

Or, dans le cercle Kankan, chez les Malinkés de la Haute-Guinée qui ont du bétail mais beaucoup moins, je n'ai pas besoin de le dire, que les Foulbé de l'Issa-Ber, une femme vaut en moyenne 500 francs.

On voit donc ce que devient ici la répercussion, que le prix d'achat des femmes s'élève avec l'abondance du bétail et descend avec sa rareté.

Mais n'insistons pas là-dessus et continuons la lecture de l'article de M. Descamps :

« Cette invasion des Djermabés, dit-il, a eu pour effet non seulement de diminuer la richesse mobilière dans certaines régions, mais elle a augmenté le sol disponible, beaucoup de personnes ayant été enlevées pour être vendues comme esclaves. » — Ceci est exact.

« De plus, beaucoup de familles se sont trouvées réduites, *et la puissance des liens familiaux s'en est trouvée accrue.* »

Pour le coup, je me demande d'où M. Descamps a bien pu tirer cette répercussion inattendue. Il ne l'a certainement pas tirée de mes observations, mais plutôt d'une illumination d'en haut.

« La domination française, établie en 1896, a eu également des répercussions curieuses. Un impôt en nature a été établi et pour pouvoir se procurer cet argent, les noirs ont été obligés de se livrer au commerce ou tout au moins de commercialiser, dans une certaine mesure leur culture ».

Ceci est inexact. Si nous prenons les Mossi, qui sont un cas typique, ayant été soumis en peu de temps à une augmentation très forte d'impôt, on remarque qu'ils n'ont nullement commercialisé leur culture. Seulement ils ont envoyé leurs fils vendre des bestiaux sur le Gold-Coast et acheter des kolas, pour revendre ceux-ci, ce qui constitue le commerce proprement dit. *Bref, ils ont mis quelques-uns d'entre eux, pendant un certain temps, au vrai commerce noir.* Mais, comme le mouvement est très récent, il n'a pas encore eu le temps de produire des conséquences sociales.

« Il serait curieux, continue M. Descamps, d'étudier les résultats de cette commercialisation croissante, résultats bien différents sans doute, selon qu'elle porte sur les produits cultivés ou simplement récoltés ou encore fabriqués »

Ce serait très curieux, mais cette étude ne pourra se faire que dans cinquante ans d'ici, quand les pratiques nouvelles, soudainement imposées par la domination française auront eu le temps de produire leurs conséquences sociales.

« Une autre répercussion encore est celle qui nous montre que les progrès de l'Islamisme sont connexes de l'extension du commerce. La plupart des commerçants, qu'ils soient Mandé Dyoulas ou Maures, sont musulmans. En outre, l'occupation française a eu pour résultat de propager le mahométisme, probablement à cause de l'accroissement du commerce. »

Il y a dans ce paragraphe du vrai et du faux. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les commerçants de métier se font tous musulmans pour ne pas être gênés dans leur commerce, *ou, du moins, jadis, se faisaient tous musulmans pour être aidés dans leur commerce.* Cela explique que toutes les races de cultivateurs-commerçants soient musulmanisées (Mandé-Dyoulas, Soninkés, Yarsé, etc.). Mais les progrès de l'Islamisme peuvent se faire autrement que par le commerce. Jadis ils se faisaient aussi par la guerre au temps des Ahmadou Cheïkou, des El-Kadj-Omar et des Jidiani.

M. Descamps insiste sur ceci, que l'occupation française a eu pour résultat de propager le Mahométisme, probablement à cause de l'accroissement du commerce.

Ceci, je ne le crois pas, pour le Mossi du moins. J'ai expliqué dans mon livre, assez longuement, comment les Mossi jadis détestaient et redoutaient l'Islamisme à cause des croisades dirigées autrefois contre eux par les Songhay musulmanisés, et comment maintenant, au contraire, ayant été

conquis par les Français, ils avaient perdu contre l'Islam leurs anciennes rancunes, n'ayant plus à craindre d'être conquis par les Songhay ou les Marocains et ne pouvant plus voir désormais en l'Islam qu'un allié au lieu d'un ennemi.

Et ce qui prouve que cette explication est exacte, c'est que ce sont les chefs et les nobles Mossi, les Nakomsé, qui se sont mis, eux, à l'Islam, en grand nombre, alors que la masse Mossi est encore indifférente.

A noter encore qu'actuellement on peut faire du commerce sans être absolument dans la main des autres commerçants, comme c'était le cas jadis. On n'est donc plus forcé de se musulmaniser pour faire du commerce.

Toutes ces considérations montrent les réserves qu'il y a à faire sur le dernier paragraphe de M. Descamps.

Celui-ci termine en disant qu'il y a là des études intéressantes à creuser, des problèmes curieux à résoudre. C'est certain et le champ de la science sociale est infini.

En terminant, je remercierai M. Descamps de ses critiques. Elles m'ont permis de préciser quelques points importants, *comme la question de l'élevage comparé chez les Gourounsi du sud et chez les Gourounsi du nord et celle des relations entre le sol disponible et à l'organisation familiale.* M. Descamps ne m'en voudra pas, je l'espère, d'avoir relevé un certain nombre d'inexactitudes matérielles dans sa critique. C'était mon devoir de le faire et la science sociale ne peut que profiter à toutes ces mises au point réciproques.

Mars 1913.

L. TAUXIER.

∴

Je remercie M. Tauxier des clartés nouvelles qu'il veut bien nous donner sur les Nègres du Soudan. Je m'empresse de noter d'abord que les Bambaras et les Habbé, dont je n'ai pas parlé parce qu'ils ne sont pas décrits dans l'ouvrage de M. Tauxier, sont de purs cultivateurs; quant aux Bobos, j'ai pu penser qu'ils faisaient un peu d'art pastoral, parce que deux pages (pp. 31-32) ont été consacrées au bétail des Bobos; on nous explique que leurs vaches ne donnent que 1 ou 2 litres de lait par jour; que, dans certains villages, les riches seuls en possèdent, que l'on fait des sacrifices d'animaux à la mort (p. 69), etc. J'avais cru devoir en conclure qu'ils faisaient un peu d'art pastoral, quoique très peu.

De même pour la répercussion de l'abondance du bétail sur le prix d'achat des femmes, je note qu'il faut ajouter « toutes choses égales d'ailleurs », mais cette restriction est depuis longtemps sous-entendue de toutes les répercussions sociales, comme de toutes les lois physiques.

Dans les sciences, l'illumination d'en haut peut avoir son utilité pour susciter les recherches, mais je reconnais qu'elle ne peut amener aucune conclusion tant que la vérification n'est pas faite. Il s'agirait donc de vérifier s'il y a un rapport entre la diminution du groupe familial chez les Bobos, due à l'invasion des Djermabés (p. 49) et l'extension des liens entre les personnes de ce groupe (p. 41 et suiv.), car on retrouve cette concordance chez les Menkiéras (p. 93), chez les Kassonfras (p. 214), chez les Sissalas (p. 343). Au contraire, chez les Bouras qui ont été moins ravagés (p. 288), le groupe familial est plus étendu, mais aussi les liens sont plus relâchés (p. 279 à 281).

De même pour la question de la commercialisation de la culture, due à l'impôt français; si j'ai fait cette erreur, c'est en me basant sur les phrases suivantes que j'ai probablement mal interprétées : « Depuis 1905 seulement, à cause de la nécessité de payer l'impôt qui s'élève d'année en année, ils envoient leurs jeunes gens *vendre du mil...* » (p. 91). De même les Nounoumas « vendent du mil, des arachides... », p. (132); de même les Kassonfras « cèdent des grains aux Mossi et aux Yarsé » (p. 214).

Pour le dire en passant, M. Tauxier pense qu'on ne peut pas faire un acte de commerce sans être commerçant. Il y a commerce au point de vue social, sinon

au point de vue juridique, chaque fois qu'il y a échange de marchandises, et un cultivateur, quoique n'étant pas commerçant, a recours au commerce quand il vend son blé ou ses bestiaux, et sa situation n'est plus la même que celle du paysan qui réserve son blé pour sa propre consommation.

Pour en revenir à mon compte rendu, il est bien évident qu'il n'avait d'autre but que de faire connaître l'ouvrage aux lecteurs de la *Science sociale*, et non à faire un exposé de l'état social des nègres. J'ai également essayé de suggérer quelques idées pour orienter les recherches de notre collaborateur vers la détermination des répercussions sans lesquelles les faits bruts n'ont aucune signification.

Par exemple, j'ai été frappé de ce fait que l'art pastoral est plus développé dans le Sud que dans le Nord. Lorsque l'on constate une différence dans le Travail, la première chose à faire est de voir si le Lieu a une influence sur ce phénomène. Après avoir dit que le lieu est homogène, M. Tauxier fait entendre que des différences locales ont pu agir, mais qu'il ne les a pas déterminées. Je n'ai pas dit autre chose, et je me contenterai de regretter à nouveau qu'il n'ait pas analysé les différences locales du Lieu avec le même soin que celles des mœurs et coutumes.

De même pour les répercussions probables du sol disponible. Pour les déceler, il aurait fallu étudier deux villages d'une même tribu, l'un dans une région peu occupée, l'autre dans une région où le sol vacant est devenu rare. Par la comparaison, on aurait été mis sur la voie des répercussions, mais il est bien évident que si l'on veut comparer deux villages appartenant à des peuplades différentes, la comparaison devient boiteuse; et si l'on veut comparer *en bloc* deux peuplades, on compare des groupements non analysés et l'on ne peut rien trouver.

P. Descamps.

BIBLIOGRAPHIE

L. Weber. — **Le Rythme du Progrès.** — *Étude sociologique*, Paris. Alcan, 5 francs.

La croyance au progrès s'est répandue dans les foules dans tout le cours du siècle dernier : elle est devenue un des facteurs les plus importants de l'évolution des sociétés. C'est au nom du progrès que les hommes politiques réalisent les institutions nouvelles, et il n'est pas de meilleur moyen de déconsidérer les institutions traditionnelles, que de les présenter aux masses comme des obstacles au progrès.

L'importante étude de M. Weber est consacrée à l'examen du contenu de l'idée de progrès : si cette notion se trouvait radicalement fausse et sans fondement philosophique, son influence serait vraisemblablement éphémère et le sociologue pourrait escompter dans l'avenir l'atténuation de la magique puissance du mot! Il importe en ce sens, à la Science sociale, d'être fixée sur la vraie nature du dogme populaire du progrès.

M. Weber montre d'abord l'insuffisance de la loi des trois états formulée par Auguste Comte, qui se trouve infirmée par les acquisitions modernes de la science : mais il propose de lui substituer une *loi des deux états*, suivant laquelle l'intelligence technique de l'humanité et son intelligence théorique prennent tour à tour l'avance l'une sur l'autre, chacune profitant à son heure des progrès obtenus dans le domaine de l'autre.

A l'époque contemporaine, l'intelligence technique a fait d'admirables conquêtes, alors qu'il est manifeste que la valeur morale et les conceptions philosophiques de l'homme civilisé sont bien au-dessous de la puissance qu'il a su prendre sur la matière; mais M. Weber, montrant les rythmes éternels qui président à la vie et au développement de toutes choses, nous donne lieu d'espérer, dans un certain avenir, un essor nouveau de l'intelligence théorique de l'humanité, d'autant plus fécond que l'intelligence technique aura poussé plus loin préalablement son emprise sur l'univers.

P. Vanuxem.

Les divisions régionales de la France.

Leçons professées à l'*École des Hautes Études Sociales*, Paris, Alcan.

Plus personne ne conteste que la division administrative actuelle ne corresponde à aucune réalité géographique ou économique. Elle ignore le *pays*, élément du territoire physique, dont la signification profonde a été soulignée maintes fois par la Science sociale. Elle est, depuis la vapeur, débordée par les solidarités sociales et économiques constitutives de la *région*. C'est à définir ce que doivent être ces régions, base scientifique de la division territoriale à venir, que se sont attachés les professeurs de l'École des Hautes Études Sociales.

La grande ville, — ou le complexus formé par plusieurs grandes villes s'appuyant les unes sur les autres en spécialisant les tâches (Lille-Roubaix-Tourcoing) - est le cœur de la région, et lui donne l'impulsion économique ou sociale nécessaire. Le rôle des organisations urbaines devient ainsi prépondérant : Nancy explique la Lorraine, Lyon est le centre d'une vie industrielle intense qui englobe plusieurs départements, les ports s'appuient sur l'arrière-pays, mais celui-ci est dans la dépendance étroite de leur développement.

Le volume contient une leçon d'introduction, très élégante, de *M. Vidal de la Blache* (difficulté du problème, et relativité de la notion de région); un chapitre d'histoire de *M. Camille Bloch* (la réforme territoriale de 1789). Trois leçons de principes : les moyens de transport, leur histoire et leur rôle, par *M. Letaconneux*, les agglomérations urbaines, par *M. Maurette* (Limoges, fonction de la Route), enfin les ports et leur rôle, par *M. Paul de Rousiers* (triple fonction : commerciale, dépôts et marchés, — régionale, pour l'arrière-pays, — et industrielle, transformation immédiate des matières pondéreuses). Pour clôturer la série de leçons : des exemples d'études régionales :

La Bretagne, par *C. Vallaux*

La Lorraine, par *L. Laffitte*;

La région nantaise, par *M. Schwob*;

Rouen et sa région, par *M. Levainville*.

Paul VANUXEM.

Le compte rendu de la Semaine sociale de Versailles, 1 vol. 6 fr., en vente chez Gabalda, édit., et à la *Chronique sociale de France*, 16, rue du Plat.

Les travaux auxquels donna lieu la Semaine sociale de Versailles, sur ce thème si opportun et si riche de l'*Idée de responsabilité*, appelaient, plus que tous ceux qui les ont précédés, la publication en volume. C'est maintenant chose faite.

Tous les cours et conférences de la Semaine sociale, tels qu'ils furent professés, ont pris place dans ce recueil. Œuvre de foi et de science, ils se révèlent comme une contribution consciencieuse à l'étude de ce capital problème.

Aussi bien le groupement de collaborateurs comme Mgr Gibier, Mgr Deploige, Mgr Breton, Mgr Pottier, abbés Sertillanges, Calippe, Gillet, Rutten, Desgranges, comme MM. Lorin, Duthoit, Crétinon, Boissard, Deslandres, Raoul Jay Collin, Terrel, Zamanski, suffit à marquer la valeur des études de cette Xe session.

La portée générale du thème choisi, la variété des aspects sous lesquels il a été envisagé rendront ce volume accessible au grand public. Qui donc ne voit dans les événements actuels une invite à remonter aux sources de la responsabilité? Pour les hommes d'études, philosophes, sociologues, journalistes, professeurs, étudiants, pour les associations éducatives ou propagandistes, ce compte rendu sera un précieux approvisionneur d'idées et de documents en même temps qu'un vivifiant excitateur d'énergie.

Émile Durkheim. — **L'Année sociologique**, tome XII (1909-1912), Paris, Alcan, 15 francs.

L'*Année sociologique* est un témoignage de la puissance du travail collectif : trente sociologues, groupés dans l'École de M. Durkheim, se partagent l'énorme tâche de lire tout ce qui s'édite en sciences sociales, dans l'univers entier : tous les ouvrages sont passés au crible, un bon nombre sont classés comme ne méritant qu'une simple mention, mais tous ceux qui apportent une contribution intéressante aux yeux de l'École sont analysés et critiqués

du point de vue qu'elle a posé. Ainsi rien n'est perdu, pour l'œuvre de M. Durkheim et de ses disciples, des matériaux mis à jour aux quatre coins du monde par les chercheurs obscurs ou les savants renommés...

Noté au passage dans l'*Année sociologique*, les signalements des ouvrages suivants :

DUPRÉEL. *Le Rapport social* (Alcan) : essai de définition nouvelle de l'objet de la sociologie : Le fait social a toujours deux faces, une physique, une morale; il est action et sentiment. Et il y a « rapport social » toutes les fois que les sentiments d'un individu donné sont modifiés, directement ou indirectement, par les actions d'un autre individu.

VAXWEILER. *Archives sociologiques* : Notes de l'Institut de Sociologie Solvay. Les documents sont méthodiquement étiquetés de l'énoncé précis et complet du problème général auquel ils se rapportent. (L'Immigration grecque aux États-Unis devient : Comment l'entraînement social intervient dans les migrations modernes). Les bibliographies de la Science sociale ne pourraient-elles présenter un catalogue sommaire des principales *répercussions* rencontrées dans les auteurs?

J. WILBOIS. *Devoir et Durée* : c'est le seul travail se rattachant à notre École que j'aie trouvé analysé dans l'*Année*. M. Bouglé lui montre d'ailleurs beaucoup de sympathie : il reproche toutefois à la science sociale d'attacher une importance trop exclusive aux phénomènes d'organisation du Travail. — Il faut avouer que nous étudions volontiers les répercussions sociales de l'Atelier, mais à qui fera-t-on admettre que M. Paul Bureau, par exemple, notre vice-président, est capable de ne point voir les répercussions des croyances et des opinions, quand il mène publiquement une ardente campagne en vue de dresser des *forces purement morales* contre les fatalités économiques et sociales dont meurt la race française?

ÉLIE HALEVY. *Histoire du peuple anglais au XIXe siècle*. L'équilibre conservé par l'Angleterre au cours du XIXe siècle est rattaché à des causes religieuses, à un renouveau de « calvinisme sans doctrines » formant des hommes d'ordre et d'organisation. — Rappelons-nous que M. Galichet nous signalait que les chefs des ouvriers se recrutent parmi les prédicateurs volontaires.

FISHER (Irving). *The purchasing power of money*.

STREIGHTOFF. *The standard of living among the industrial people of America*.

WEBER. *Ueber den Standort der Industrien*, recherches sur les lois de la localisation de l'industrie, d'allure très scientifique.

Etc.....

De nombreuses monographies industrielles et agricoles sont signalées, mais l'*Année* regrette qu'elles soient le plus souvent purement descriptives : avec elle nous pensons, à la science sociale, « qu'il faut tenir pour vains les travaux et les connaissances qui ne serviraient pas à faire comprendre une fonction, une institution, une activité ou une tendance de l'économie », mais nous croyons aussi que, dans l'étude réfléchie du plus modeste coin de la réalité sociale, les problèmes les plus hauts et les plus généraux se posent pour le chercheur, et que toute bonne monographie constitue une expérience positive pour l'exploration des problèmes généraux.

P. VANUXEM.

Morcellement et remembrement (la propriété rurale en Lorraine), par G. Hottenger, 1 vol. de la BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL, 7 fr. 50 (J.-B. Baillière et fils, édit.).

En 1911, l'Académie Stanislas de Nancy, avait mis au concours la question du morcellement et du remembrement de la propriété rurale en Lorraine. Le Mémoire remis par M. Hottenger reçut le prix Herpin, et c'est ce Mémoire que l'auteur publie aujourd'hui en librairie. M. G. Hottenger ne cache pas qu'il a beaucoup utilisé les travaux de la Science sociale et employé le plus possible ses procédés d'investigation, et nous avons plaisir à reconnaître qu'il l'a fait avec un succès qui constitue un hommage à la méthode que nous suivons.

Son travail se divise en deux parties : l'une purement historique, l'autre comprenant des observations sur l'actuel. Dans la première partie, l'auteur fait une série d'hypothèses plausibles sur les origines du Village à banlieue morcelée en Lorraine, mais il reconnaît franchement que les faits historiques sur la question sont très vagues : « C'est donc en vain, dit-il, que nous rechercherions l'acte de naissance de l'agglomération rurale. Si nous voulions reconstituer ses origines, en nous appuyant sur une documentation précise, nous nous heurterions à une impossibilité absolue ; mieux vaut reconnaître de suite que nous ne savons rien ou presque rien[1] ».

C'est pourquoi je me permets de penser qu'il aurait peut-être mieux valu commencer par les faits actuels, dont nous sommes sûrs, et essayer ensuite de jeter des clartés sur le passé. Ce procédé chronologique à rebours, assez désagréable pour une narration, n'est-il pas tout à fait de mise dans une thèse?

Quoi qu'il en soit, l'exposé de l'origine du Village à banlieue morcelée dans l'Est de la France, nous paraît en parfait accord avec les données actuelles de la science sociale. Aussi, j'avoue ne pas comprendre clairement pourquoi mes récentes conclusions sur la question sont critiquées par l'auteur. J'ai dit, en effet, que le Village à banlieue morcelée est dû à une combinaison d'influence du Lieu et du Travail ; Or, il me semble que M. Hottenger ne nie nullement ces influences : influence de la répartition de l'eau[2], de l'assolement triennal, de la vaine pâture[3]. Il est vrai qu'il y ajoute le besoin de sécurité et surtout l'existence préalable de groupes communautaires, mais je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on ajoute ces influences aux précédentes, le plus n'empêchant pas le moins.

J'ai dit ensuite que le mode de transmission des biens — dû à l'origine de la route — atténue ou accentue le morcellement suivant les cas, et que de là proviennent les différences que l'on constate entre ce mode de groupement dans le Lunebourg et en France. Or, tel est bien encore l'opinion de M. Hottenger[1].

La seconde partie traite des inconvénients du morcellement et des méthodes de remembrement. Il y a quelques bons chapitres qui apportent une contribution sérieuse à la solution d'un problème d'une nature actuelle pratique. Tous ceux qui voudront étudier à fond cette question devront lire ces pages, d'autant plus précieuses qu'elles sont accompagnées de plusieurs plans cadastraux et suivies d'une partie documentaire. Enfin, un chapitre final résume l'état actuel de la question et montre ce qui reste à faire.

A n'en pas douter, notre confrère aura fait cette œuvre utile. Eclairer la route, n'est-ce pas faciliter le voyage?

P. DESCAMPS.

Précis de Science sociale. Méthodes et Enquêtes, par Paul ROUX, Paris, MM. Giard et E. Brière, 1914, 1 vol. : 3 fr. 50.

L'ouvrage de M. Paul Roux occupera une place d'honneur dans la Bibliothèque de la Science sociale. Il y a longtemps que nous désirions tous avoir un livre clair et exact à mettre entre les mains des personnes qui, plus ou moins atteintes par quelqu'un de nos travaux, se préoccupent de connaître la science sociale. Nous en avions besoin aussi pour guider la bonne volonté des jeunes gens disposés à poursuivre une enquête d'après notre méthode, mais peu formés à l'usage de cet outil spécial. Quand ils nous demandaient des indications, nous leur faisions cette réponse un peu décourageante : « Lisez la collection de la Revue ! » Désormais, nous pourrons leur dire : « Lisez le livre de M. Paul Roux ! » Ainsi, nous leur proposerons une tâche limitée, et rendue attrayante par la clarté et la précision qui caractérisent l'ouvrage.

L'utilité de cette publication est d'autant plus grande que, jusqu'ici, l'enseignement exprès de la science sociale a été

1. P. 9.
2. P. 32.
3. P. 34.

1. P. 37 en note.

purement oral. Les parties de cet enseignement que la *Science sociale* a données ne forment pas un tout complet. Même, lorsque le cours de méthode de M. Paul Descamps aura été publié dans son entier, ce qui demande encore un certain délai, la lecture du travail important qu'il constituera ne pourra être abordée que par les personnes décidées à travailler la science sociale très sérieusement. Ainsi, l'initiative heureuse de M. Paul Roux conservera-t-elle, même alors, son efficacité.

Est-il besoin de rappeler aux lecteurs de la Revue et du *Bulletin*, les titres de l'auteur à bien remplir cette tâche difficile? M. Paul Roux est, dans la jeune génération d'ouvriers de la Science sociale, celui qui a fait le plus fréquent, le plus suivi et le plus complet usage de notre méthode. De plus, les résultats auxquels il est arrivé prouvent qu'il a su s'en servir. Il était donc tout désigné pour apprendre à ceux qui viendront après lui pourquoi la science sociale leur est utile et comment ils doivent la mettre à profit.

Le fascicule que M. Paul Roux avait publié dans la Revue sur le même sujet a été complété par lui sur plusieurs points dans l'ouvrage de librairie que nous annonçons. Il était nécessaire de réunir en un seul volume des indications déjà connues de nos adhérents, mais dispersées dans des publications diverses. Sous sa forme présente, le *Précis de Science sociale* renferme véritablement tout ce dont a besoin un enquêteur de science sociale pour le guider sûrement. Bien entendu, M. Paul Roux a pris soin d'écarter toute discussion méthodologique sur des points de détail. Par là, son œuvre est plus accessible au grand public et constitue une excellente introduction aux lectures de ceux qui ont l'ambition de pénétrer plus avant dans la science.

Paul DE ROUSIERS.

La question ovine en France. *Contribution à l'étude du troupeau français*, par Georges JANNIN, ingénieur-agricole, docteur en droit, à Paris. Jouve, 1913.

Cette monographie est un excellent exemple des services que peut rendre la connaissance de la science sociale dans l'étude d'une série de questions spéciales. Après avoir établi avec précision le problème qu'il veut étudier, M. Jannin l'examine dans ses causes et indique les solutions. Le problème présente deux aspects contradictoires : Le troupeau français diminue constamment comme importance numérique et cependant il augmente régulièrement comme productivité, tout au moins en ce qui concerne la viande et le lait.

Bien des causes contribuent à la diminution du nombre de têtes dans le troupeau français. La plupart d'entre elles ne sont pas, d'ailleurs, particulières à la France, mais s'étendent à l'Europe occidentale tout entière. C'est, en premier lieu, le progrès agricole qui tend à restreindre les parcours sur terre inculte et les jachères. La pratique si heureuse du déchaumage immédiat après la moisson, ne permet plus de nourrir les moutons pendant une partie de l'année sur les chaumes. La transhumance a été réglementée dans certains pays de montagnes, de manière à éviter leur dénudation progressive et à favoriser le reboisement. Par suite, les troupeaux vivant au détriment de la culture ou de l'intérêt général du pays ont été supprimés en tout ou en partie. On ne peut que se féliciter de ce résultat. D'autres motifs, d'ordre économique également, mais se rattachant à des causes diverses et momentanées ont éloigné certains agriculteurs de l'élevage du mouton. Ce sont, par exemple, la crise lainière, la pénurie des bergers, parfois le morcellement excessif des terres, etc.

A l'inverse, les cultivateurs, amis du progrès, ont été poussés à l'amélioration de la race ovine. La laine se vend moins cher qu'autrefois, mais la viande a beaucoup augmenté de prix et les races précoces peuvent donner de beaux profits quand on travaille pour la boucherie. Il a fallu renoncer au mouton peu exigeant « qui vit de rien », mais l'animal de choix, bien adapté au climat et aux ressources de la région, convenablement nourri, fait l'objet d'une exploitation avantageuse. Et

voilà comment le troupeau français compte moins de têtes et donne plus de viande, ainsi qu'il convient dans un pays dont l'exploitation agricole s'est perfectionnée d'une façon sensible depuis un demi-siècle.

C'est sur cette période (1850 à 1910) que portent les statistiques nombreuses dont M. Jannin a fait état dans son étude. Il ne se contente pas de les citer; mais il prend soin de les contrôler, de les discuter et aussi de les interpréter à la lumière de son observation personnelle. Ainsi utilisées, elles fournissent à ses conclusions une base précise qui en augmente singulièrement la valeur et la portée.

P. R.

Aux Étudiants. Causeries, par William James, traduction de M. Henri Marty, avec une Préface d'Émile Boutroux, de l'Académie française. 1 vol. Paris, Payot, 1914. Prix : 2 francs.

Il faut savoir gré à M. Henri Marty d'avoir traduit pour le public français — et traduit avec élégance et exactitude — les *Causeries* de William James, adressées aux étudiants. La manière originale, savoureuse et familière du philosophe américain se prête merveilleusement à ce genre. Ses appels sont directs, ses comparaisons empruntées à la vie journalière; ajoutez à cela un accent incomparable de sincérité et des éclairs de générosité qui gagnent aisément le cœur des jeunes.

C'est un recueil de trois entretiens : l'un sur la nécessité et l'efficacité du délassement; le second sur l'aveuglement de la nature humaine qui nous porte à méconnaître les sentiments des personnes différentes de nous; le troisième sur ce qui confère à la vie une valeur. Le premier est certainement celui qui porte l'empreinte la plus profonde du milieu américain. Il n'a son vrai sens que devant un auditoire de jeunes Yankees; mais ce n'est pas à dire que les Français ne puissent pas en faire leur profit avec une mise au point.

Il est inutile, par exemple, de dire à des Français que « depuis trop longtemps on prêche la nécessité de se sentir constamment responsable ». Cette prédication peut être continuée chez nous sans danger. Mais « le calme et la détente mentale » doivent leur être recommandée plus que les stimulants. Il faut leur apprendre à réfléchir avant d'agir et à ne jamais s'agiter. Il faut leur inspirer cette aisance intérieure qui évite de dramatiser les problèmes placés sur notre chemin, qui les fait prendre au sérieux, non au tragique. Nous devons être assez habitués à porter des responsabilités pour ne pas nous sentir troublés ou écrasés par celles qui nous incombent. Nous devons accomplir notre devoir avec simplicité et avec courage, mais d'un cœur allègre.

Avec infiniment de perspicacité, William James se rend compte que, dans beaucoup de cas, « les égoïstes préoccupations de succès » exercent sur nous « une influence paralysante et nuisent grandement à l'heureux état d' « équilibre et d'harmonie qu'il faut créer en nous. La crainte anxieuse de l'échec est fille de la vanité; le désir immodéré du succès aussi. Une âme droite devrait redouter, au contraire, de n'être pas prête pour le succès quand il se présente. L'expérience de la vie montre tous les jours, en effet, que, tôt tard, chacun a son heure de succès; mais, pour beaucoup, c'est le moment où leur insuffisance éclate aux yeux de tous. On ne saurait assez répéter ces leçons aux jeunes — ceux qui ne sont plus jeunes n'ayant plus la souplesse nécessaire pour s'y plier — afin de les préparer aux vicissitudes de la vie. Ils les aborderaient sans agitation, avec un cœur vaillant et un esprit équilibré, s'ils se préoccupaient moins de mettre les chances extérieures de leur côté, s'ils s'appliquaient plus complètement à s'assurer les avantages qu'il dépend d'eux seuls d'acquérir.

P. R.

Un amour absolu, par Marie Dauprat, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, édit.).

Pour ses débuts littéraires, Mme Marie Dauprat nous offre un roman à la trame très simple. Petites causes et grands effets,

serait-on tenté de s'écrier, mais ce n'est qu'une apparence. En réalité, la simplicité de l'intrigue ne fait pas obstacle à l'importance du problème moral agité. — Deux jeunes gens qui s'aiment très sincèrement en viennent à une complète rupture; mais ce qui les sépare l'un de l'autre, c'est moins une série de malentendus sur certains points que leur orgueil. Dix ans plus tard, des circonstances favorables, les mettent en présence à un moment où la souffrance a vaincu l'orgueil et l'heureux dénouement qui doit terminer un roman se produit.

Le récit ne nous donne pas seulement une leçon d'humilité. Mme Marie Dauprat, a été élevée dans une atmosphère de science sociale; on comprend facilement que quelques-unes des thèses qui nous sont chères soient venues se mêler aux événements qu'elle expose. En lisant certaines pages, les anciens lecteurs de la Revue se rappelleront l'étude vécue de M. Albert Dauprat, sur la *Révolution agricole*, son article si humoristique sur le *Point d'honneur*, et aussi *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* d'Edmond Demolins.

Hélène a essayé en vain d'améliorer, par des conseils, la situation d'un oncle. Raoul s'est appliqué sans succès à relever le pays par la politique. En se mariant à la suite de ces expériences négatives, ils se mettent aisément d'accord sur une vie faite surtout d'égoïsme familial.

Nous regrettons, pour notre part, cette conclusion. Sans doute, il convient, avant tout, d'organiser au mieux possible sa vie privée; mais, dans les situations sociales dirigeantes, la vie privée comprend non seulement la direction du travail qui fait vivre la famille, non seulement la direction de la famille elle-même, mais aussi toutes les autres directions que réclament les divers groupements spontanés et volontaires que l'état social actuel, de plus en plus complexe, tend à multiplier et à fortifier. Le monde moderne demande une somme d'activité désintéressée de plus en plus grande de la part des familles que leurs ressources matérielles, leur intelligence plus développée et leur moralité plus haute désignent et habilitent pour cet office.

P. Descamps.

L'Élite dans la Société moderne; son rôle, par Paul de Rousiers. 1 vol. 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

M. de Rousiers a eu l'heureuse idée de réunir en un seul volume les deux fascicules sur la Fonction de l'élite dans la société moderne que tous nos lecteurs ont lus dans la *Science sociale*. Dans cet ouvrage qui vient de paraître chez Colin, M. de Rousiers montre d'abord comment le monde moderne a besoin d'une élite, bien plus encore que le monde ancien; il étudie ensuite successivement les diverses fonctions que cette élite est appelée à remplir : dans la direction du travail, dans la direction sociale désintéressée et dans la direction des intérêts publics.

En terminant, M. de Rousiers nous fait espérer un second volume sur l'Éducation de l'élite. Souhaitons d'en lire bientôt les premières lignes dans la Revue.

P. D.

L. Chambonnaud. **L'Éducation industrielle et commerciale en Angleterre et en Écosse**. Dunod et Pinat.

Pour envisager dans toute son ampleur le problème de l'Enseignement technique et de l'Apprentissage, qui se pose chez nous de façon si aiguë, il est bon d'avoir des vues sur l'étranger : M. Chambonnaud nous rapporte, d'un long voyage aux Iles Britanniques, un ouvrage qu'il sera bon de consulter, et qui renferme une foule d'observations précieuses, judicieusement classées, et présentées dans une forme élégante et fort agréable à lire.

Le développement du machinisme et la création des grandes usines ont provoqué la crise de la main-d'œuvre qualifiée. Cette crise n'est surmontée que par l'effort organisé des initiatives publiques et privées, qui créent des écoles à tous les degrés. Les écoles techniques anglaises ont sur les nôtres une double supériorité, celle d'être mieux adaptées aux besoins si variés du commerce et de l'industrie, et celle de

donner une éducation morale et sociale par les clubs et les associations qui retiennent les élèves jusqu'à l'âge mûr.

L. WEBER. — **Le Rythme du Progrès**, étude sociologique, Paris, Alcan. 5 francs.

La croyance au Progrès s'est répandue dans les foules dans tout le cours du siècle dernier : elle est devenue un des facteurs les plus importants de l'évolution des sociétés. C'est au nom du Progrès que les hommes politiques réalisent les institutions nouvelles, et il n'est pas de meilleur moyen de déconsidérer les institutions traditionnelles que de les présenter aux masses comme des obstacles au Progrès.

L'importante étude de M. Weber est consacrée à l'examen du contenu de l'idée de Progrès : si cette notion se trouvait radicalement fausse et sans fondement philosophique, son influence serait vraisemblablement éphémère et le sociologue pourrait escompter dans l'avenir l'atténuation de la magique puissance du mot! Il importe en ce sens, à la Science sociale, d'être fixée sur la vraie nature du dogme populaire du Progrès.

M. Weber montre d'abord l'insuffisance de la loi des Trois États formulée par Auguste Comte, qui se trouve infirmée par les acquisitions modernes de la science; mais il propose de lui substituer une *loi des deux états*, suivant laquelle l'intelligence technique de l'humanité et son intelligence théorique prennent tour à tour l'avance l'une sur l'autre, chacune profitant à son heure des progrès obtenus dans le domaine de l'autre. A l'époque contemporaine, l'intelligence technique a fait d'admirables conquêtes, alors qu'il est manifeste que la valeur morale et les conceptions philosophiques de l'homme civilisé sont bien au-dessous de la puissance qu'il a su prendre sur la matière; mais M. Weber, montrant les rythmes éternels qui président à la vie et au développement de toutes choses, nous donne lieu d'espérer, dans un certain avenir, un essor nouveau de l'intelligence théorique de l'humanité, d'autant plus fécond que l'intelligence technique aura poussé plus loin préalablement son emprise sur l'univers.

P. VANUXEM.

LIVRES REÇUS

Précis de Science sociale (Méthode et enquêtes), par Paul Roux, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (Girard et Brière, édit.).

La bourgeoisie et la question sociale (essai pour la formation d'une conscience de classe), par P. Coudert. 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

La tâche de Psyché (De l'influence de la superstition sur le développement des institutions), par J.-G. Frazer, trad. de G. Roth, et préface de Salomon Reinach, 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (A. Colin, édit.).

Commentaire sur la loi ayant pour objet la garantie des cautionnements des employés et des ouvriers, par Maurice Violette, 1 broch. 0 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

La Terre promise. II. Patrice et Sylvie, 1 broch., par Francis Norgelet (Imprimerie de la Griffe, 3, Villa Brune. Paris).

Primo abbozzo d'una Giuridica, par G. de Montemayer, 1 vol. 6 lires (Athénaeum. Rome).

Les conservateurs républicains et leur mission, d'après Auguste Comte, par J. Dessaint, 1 vol. in-16, 2 fr. (Périn et Cie, édit., Paris).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

L'ÉDUCATION

Au lieu de traiter chaque année tous les faits d'éducation relevés dans l'année précédente, nous préférons consacrer chaque chronique à un objet spécial sur lequel nous aurons le temps de nous étendre davantage : aujourd'hui nous nous bornerons à *l'éducation des garçons en France.*

L'éducation, si on l'observe dans les écoles, semble devoir donner lieu à trois chapitres, qu'on intitulerait respectivement enseignement primaire, enseignement secondaire et enseignement supérieur; par contre, si on observe l'éducation non plus seulement à l'école, mais partout, on est amené à diviser non plus par âge, mais par classes sociales, et alors l'enseignement primaire, qui s'adresse surtout au peuple, doit être mis à part, tandis qu'on rapprochera l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, destinés, l'un comme l'autre, surtout à la bourgeoisie. Nous serons très brefs sur le premier ; nous insisterons davantage sur l'ensemble des deux autres.

I. Les classes populaires et l'enseignement primaire. — *Caractères des quelques dernières années : l'essai des méthodes d'origine frœbelienne.*

Un grand fait domine l'histoire récente de l'enseignement primaire, la querelle des manuels : il n'a aucune importance éducative, bien qu'il soit très symptomatique de certains phénomènes politiques. — Un petit fait, au contraire, peut amener dans quelque temps une révolution de l'école : c'est *l'attention, encore distraite, mais toujours croissante, que plusieurs hommes d'État attachent aux méthodes frœbeliennes, modifiées et en quelque sorte latinisées par Mme Montessori.* Ces méthodes, par cela seul qu'elles développent à la fois l'initiative et le réalisme dans l'esprit du tout petit enfant, sont cousines de celles qu'Edmond Demolins a introduites à l'École des Roches, pour les garcons plus grands et pour les adolescents : elles sont la transposition de ces principes de l'enseignement secondaire à l'enseignement primaire : aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à les voir appliquer, aux Roches, dans la section enfantine, et ce sont des amis des Roches, comme l'abbé Klein, l'auteur de *Mon filleul au jardin d'enfants*, qui ont été parmi les premiers défenseurs des Jardins d'enfants chez nous. Mais

l'idée ne pouvait pas rester dans un petit centre. Les expériences de la méthode Frœbel-Montessori, notamment celle de Chaville, sont ardemment suivies en haut lieu. On sent qu'il y a antagonisme entre nos institutions et notre éducation, au moins dans le peuple. *Nos institutions sont démocratiques, mais notre éducation ne l'est pas*, c'est-à-dire, par exemple, que nous donnons à tous les citoyens un droit de suffrage qui suppose un jugement personnel, et, à l'école, on ne développe que la mémoire par l'abus des formules des livres : l'enfant y est passif au milieu d'abstractions : il devient un numéro et non une personne. Notre école a supprimé le mot « Dieu » et on n'y parle que de « République » : au fond, elle est restée école d'ancien régime et les instituteurs sans soutane ont la mentalité des « frères » : la « défense laïque » n'est qu'un trompe-l'œil, puisque, ce que l'on défend, ce sont les principes des écoles rivales. Depuis quarante ans, les seuls progrès ont concerné les détails de l'instruction ; pour le fond éducatif, rien n'a été changé. Au contraire, une éducation plus ou moins frœbelienne changerait le fond. Il y a donc une révolution à faire dans l'éducation comme on en a fait une dans les institutions, et comme les institutions ne valent que par la façon dont les citoyens sont formés, c'est la République qui est à fonder tout entière. Voilà le raisonnement d'hommes d'État clairvoyants. Il peut être gros de conséquences. Le socialisme et le syndicalisme doivent ou devraient en guetter l'apparition. Nous aurons, espérons-le, à en reparler dans peu d'années.

II. La bourgeoisie et l'enseignement secondaire. — *Caractères des quelques dernières années : dans l'enseignement secondaire, l'absence de culture de la volonté ou du cœur et l'abus de la spécialisation, avec un léger correctif, le développement des sports.*

Notre enseignement secondaire actuel — l'enseignement de l'État et l'enseignement libre ayant, en gros, mêmes programmes et mêmes méthodes — se distingue par deux caractères :

a) *On ne s'y préoccupe que de former l'intelligence.*

b) *Cette formation elle-même est mise en péril par une spécialisation à outrance.*

a) Le premier fait est indéniable. Nos lycées et nos collèges sont les derniers endroits de France où puissent se former des sensibilités (qu'on ne forme pas mieux d'ailleurs dans les autres écoles d'Europe), ou des énergies (ce que cherchent exclusivement les écoles anglaises). Tous les critiques l'ont répété depuis plusieurs années. Mais, malgré les années et la répétition, il ne semble pas que les choses aient beaucoup changé. Trois faits récents nous serviront à cet égard de preuve expérimentale. D'abord les livres sur l'éducation qui ont paru, en assez grand nombre à l'occasion d'un concours de l'Académie des Sciences morales (1909), malgré les vues ingénieuses et profondes de certains de leurs auteurs (MM. Legendre, *Le problème de l'Éducation* ; Rœhrich, *Philosophie de l'Éducation* ; Cellérier, *Esquisse d'une science pédagogique* ; Dubois, *Le problème pédagogique* ; Dugas, *L'Éducation du caractère* ; Mendousse, *Du Dressage à l'éducation* ; P. Gaultier, *La vraie éducation*, etc.) n'abordent pas,

en général, le problème dans sa totalité et surtout dans ses réalisations pratiques : ils restent le plus souvent des recueils de réflexions écrites dans une chaire ou dans un laboratoire et relatives à la vie mentale toute seule. — Ensuite, les « écoles nouvelles » (les Roches, etc.) qui insistent sur la volonté, malgré le succès éclatant de leurs méthodes d'éducation, ont beaucoup de peine à les faire adopter et même examiner dans l'Université ou l'Enseignement libre : c'est à peine si deux ou trois proviseurs, à ma connaissance, ont essayé timidement le système des capitaines. — En troisième lieu, les « associations de parents d'élèves », fondées tout récemment pour grouper, en vue d'un progrès dans l'éducation, parents et maîtres, se recrutent avec les plus grandes difficultés, malgré les beaux efforts d'un Paul Crouzet, dans l'Université, ou d'un Dr Gallois, d'un Dr Péraire, etc., du côté des familles; heureux encore quand les associations ne deviennent pas des groupements politiques, chargés de veiller, au nom d'un clan, sur l'esprit du lycée, ou pire encore, un instrument dont se servirait un proviseur trop faible contre ses collaborateurs trop frondeurs. Ainsi, de toute façon, l'école française se désintéresse de l'éducation, ou à peu près, et le fait nouveau, c'est l'absence de fait nouveau depuis le commencement du XXe siècle.

b) Par contre, la spécialisation s'est accrue progressivement, avec l'esprit « scientifique » que manifestaient même en littérature les jeunes professeurs, et le désir des parents de donner à leurs fils une instruction utilitaire. On a émietté les programmes et bourré les enfants. Conséquences : au baccalauréat, les examinateurs se sont aperçus, très peu de temps après la mise en vigueur de la réforme de 1902, que les élèves ne savaient plus réfléchir (les heures de méditation ayant été supprimées pour laisser le temps à l'érudition) et que cette érudition même était fort courte (les matières enseignées n'ayant pas entre elles le lien qui sert à les faire retenir); les examinateurs de Sorbonne proclamèrent les premiers la faillite des programmes de 1902. Ils furent suivis, il y a deux ou trois ans, par les hommes d'affaires, à la tête desquelles le Comité des Forges, ou Henri Poincaré, ou Henri Le Châtelier, publièrent de retentissants appels en faveur de la culture classique : dans ce mouvement, les hommes d'affaires à larges vues expliquent que la culture classique peut seule préparer l'envergure d'esprit sans laquelle on ne fait pas de chefs, et les petits commerçants et les petits industriels se plaignent que ceux qui n'ont pas fait de lettres ne savent pas écrire un rapport : c'est à cause de cette plainte que l'on a prononcé le mot de crise du français; mais il y avait, par delà, une crise beaucoup plus grave qui est celle de la formation des dirigeants. L'important, c'est que ce sont les patrons de la vie économique qui ont donné le branle en faveur de la culture générale : important, car cela montre bien à quelle nécessité la culture générale répond. Il est indifférent, quant aux causes, que tel ou tel groupement ait suivi le Comité Dupleix, ou une Ligue pour la culture française ; mais il importe, quant aux effets, que ces organismes aient prêté leur publicité. Ils ont tellement remué l'opinion, que dans les lycées les sections latin-grec se repeuplent assez rapidement, même d'élèves qui sont bien décidés à ne

plus jamais ouvrir un livre grec ou latin, et, pour finir, on vient de décider de remettre les programmes de 1902 en question, dans une enquête du genre de cette enquête Ribot qui leur donna naissance.

Nous ne voulons rien prophétiser, mais nous ne croyons pas que la commission aboutisse à un changement radical. C'est que, bien que le Comité des Forges ait raison et que beaucoup commencent à s'en apercevoir, il y a contre la culture générale au lycée des faits plus importants encore et que nous allons signaler maintenant.

La première cause, c'est que nos lycées et nos collèges ont à leur tête des professeurs. — La chose paraît aux Français la plus naturelle du monde. Elle est cependant une sorte de monstruosité, car l'école préparant à la vie, ce sont ceux qui dirigent la vie qui devraient en déterminer le plan, au moins dans ses grandes lignes; le contraire serait — ou plutôt est — soumettre l'école au régime des castes. En outre, dans cette caste, il y a surabondance d'hommes éminents : beaucoup de nos professeurs de lycée sont non seulement docteurs, mais auteurs de travaux qui leur feraient faire brillante figure dans une chaire de faculté, et s'ils ont préféré à une faculté de province un lycée de Paris, c'est pour des raisons économiques qu'on devine après avoir examiné un budget de fonctionnaire, et aussi parce qu'à Paris seulement, on a la possibilité de continuer certaines recherches : nos professeurs des grands lycées sont donc, en même temps que des « instructeurs d'enfants », des hommes de laboratoire ou de bibliothèque, et, tout en faisant avec une haute valeur leur premier métier, tout de même ils préfèrent leur seconde carrière, ou plutôt ils associent l'un et l'autre en transformant instinctivement leur classe en un cours d'université; mais un cours d'université est fait pour développer la science et non pour former les étudiants : le lycée est donc une mosaïque de groupements de recherches qui se disputent la suprématie, et aux dépens de la culture générale des enfants.

La seconde cause tient aux parents. — Nous avons dit à quel degré, en général, ils ignorent les choses de l'éducation, et, par suite, à quel petit prix il les estiment. Chez nous, beaucoup de parents ne voient pour leurs enfants que le succès immédiat : la culture désintéressée, ils ne comprennent pas qu'elle est simplement intéressée à longue échéance. Il y a encore, il est vrai, des gens qui s'imposent des sacrifices considérables pour faire passer leurs fils dans les écoles de l'enseignement supérieur; mais ce qu'elles demandent à ces écoles, c'est de plus en plus le diplôme et, par lui, l'entrée dans une filière qui vous poussera automatiquement; cet enseignement supérieur-là n'est qu'un enseignement primaire pour jeunes gens de vingt ans. Les seuls qui fassent exception, c'est la haute bourgeoisie d'affaires avec laquelle sont d'accord quelques individualités souvent sans fortune, prises dans les professions libérales; ils donnent l'exemple contraire dans une sphère limitée; le reste opposera longtemps encore son inertie à leurs efforts.

Une troisième cause, qui explique les deux premières, tient à la structure même de notre nation : c'est une nation de petits bourgeois, c'est-à-dire une nation où l'on veut arriver, non aux postes de responsabilités et de risques

que sont les postes élevés, mais aux places d'employés qui, sans qu'on soit responsable ni qu'on ait rien à risquer, vous assurent un avenir régulièrement médiocre. Pour cela il suffit de la spécialisation, puisque, avec la division du travail actuel, les emplois secondaires sont des emplois spécialisés. Comme, d'autre part, cette bourgeoisie, — qui contient à la fois des commerçants, des ingénieurs, des fonctionnaires, des rentiers, — représente la majorité de la clientèle des lycées et des collèges, il est naturel qu'on ait largement tenu compte de son esprit dans l'enseignement. Et comme enfin un pays centralisé comme le nôtre n'admet qu'un enseignement d'un seul type, ce qui traduisait le désir de la majorité est devenu la règle unique de la totalité.

Aussi croyons-nous que le retour à la culture générale dans l'enseignement secondaire sera assez lent. Seule une élite en comprendra la valeur : mais, dans un pays qui manque d'élite — du moins d'élite non spécialisée — chaque individu conquis représente la conquête de tout un groupe, car ces individus-là sont de futurs centres de rayonnement.

Il est vrai que *l'école n'est pas le seul agent d'éducation*. D'autres influences agissent en dehors d'elle. Elles ont leur rôle, qui n'est certainement pas négligeable et qui est peut-être prépondérant. Avant tout, signalons l'agent qui paraît, à première vue, avoir dominé dans ces dernières années, c'est-à-dire *le sport* (la famille étant mise à part, à cause de la lenteur de son évolution).

c) *Le réveil des sports a été prodigieux en France dans la dernière décade.* — Dans cette révolution, on ne saurait exagérer la part de Demolins. Parmi ses compagnons de la campagne de 1897, les Bonvalot, les Lavisse, les Lemaître, seul il a insisté sur ce point. Depuis, on sait dans quelle mesure le football (pour prendre un exemple typique) s'est répandu chez les collégiens, et après s'être fait battre à plate couture par les Anglais, nos équipes commencent à faire dans les matches très honorable figure. Deux événements tout récents ont encore souligné la reprise du développement physique. C'est, d'une part, le collège d'athlètes, qui vient de s'ouvrir à Reims, grâce à l'initiative du lieutenant de vaisseau Hébert, et qui a obtenu, du premier coup, le plus grand succès. D'autre part, c'est l'acclimatation des boys scouts en France : ce second fait encore plus important, d'abord, parce qu'il s'adresse à une clientèle beaucoup plus étendue que le collège d'athlètes, et surtout parce qu'avec le développement physique (vie dans les bois, etc.), il donne une éducation véritable, éducation de la volonté (par la forme même du groupement, qui exige initiative responsable et discipline correspondante, c'est-à-dire discipline volontaire) et éducation du cœur (quand ce ne serait que par la bonne action journalière à laquelle l'éclaireur s'oblige); il est vrai qu'on a cherché à incorporer les éclaireurs à des clans, comme il arrive pour toute nouveauté en France : cela n'a pas empêché l'autonomie du mouvement éducatif que le scoutisme a créé chez nous. Issu du scoutisme d'Angleterre, comme l'école des Roches dérivait des Public Schools anglaises, il eut, comme elle, à peine besoin d'être adapté à notre tempérament actuel, car il ramenait chez nous deux vertus qui sont profondément françaises, bien qu'au XIXe siècle les Anglais

en aient eu à peu à près le monopole, le sens de la responsabilité et le sens de l'action concertée. C'est pourquoi nous croyons qu'il y a là un facteur éducatif de premier ordre, dans la mesure toutefois où l'exercice du dimanche, pendant les quelques années qui sont au seuil de l'adolescence, peut mettre son empreinte sur la vie. Et encore le critique doit-il distinguer avec le plus grand soin le sport qui est éducatif, socialement, comme le football ou le camping, et le sport qui n'aboutit qu'au développement de notre animal, comme la boxe ou la lutte, surtout si l'on s'y intéresse en spectateur et non en praticien.

Il nous reste à voir les résultats de cette éducation de l'enfant, éducation intellectuelle et éducation générale, pendant les toutes dernières années, et pour cela il n'y a qu'à voir ce qu'est actuellement le jeune homme français. Ayant ainsi pénétré parmi ceux qui suivent l'enseignement supérieur et ayant vérifié par là si les analyses précédentes sont exactes, nous pourrons analyser de même les influences des Facultés, des grandes Écoles, et des principaux groupements sociaux qui agissent en même temps, et nous nous permettrons quelques prévisions touchant l'avenir prochain des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans.

III. La bourgeoisie et l'enseignement supérieur. — *Caractères des quelques dernières années : dans l'enseignement supérieur, spécialisation plus grande encore, et, pour la corriger, aucun essai de culture du caractère qui correspondrait à l'introduction des sports dans l'enseignement secondaire.*

L'éducation de l'étudiant — éducation dans les écoles ou dans les facultés aussi bien qu'éducation extérieure — est caractérisée par deux ensembles de traits, les uns de l'ordre intellectuel, les autres relatifs à l'action (pour laisser de côté pour le moment l'ordre moral et religieux). Ils se résument par ces deux formules :

a) *Dans l'ordre de l'intelligence, abus encore exagéré de la spécialisation ;*

b) *Dans l'ordre de l'activité, une action éducative du genre de celle du scoutisme ou même des sports cesse généralement, si bien que l'étudiant à cet égard vit sur son passé, qui n'est pas suffisant.*

Développons par des exemples ces deux assertions.

a) *L'enseignement supérieur est une juxtaposition d'écoles de spécialités.* Il y a, à Paris ou en province, des écoles d'électricité, de tissage, de brasserie, etc. ; et l'École Centrale, qu'on opposait il y a vingt ans, à l'École polytechnique, comme une école de réalisme à un conservatoire de science, est elle-même devenue la maison de culture trop large où l'on craint de s'attarder. A la Sorbonne, la philosophie — pour prendre l'enseignement le plus révélateur — a été subdivisée en deux branches, sociologie (M. Durkheim et son école), psychologie (les cours de M. Dumas, ou le laboratoire fondé par Binet : on ne philosophe plus en philosophie ; à plus forte raison en histoire ou en littérature : la Sorbonne est devenue une école des Hautes Études d'où toute culture générale est systématiquement exclue.

En outre, les jeunes gens, poussés ou autorisés par leurs familles, renchérissent en s'inscrivant à deux Écoles ou à deux Facultés à la fois : un

élève des Mines fera encore son droit ; un étudiant en droit ira de plus aux Sciences politiques ; un chartiste préparera sa licence ès lettres, etc. : il est peu d'étudiants qui ne cumulent ainsi ; et comme le nombre des leçons, en vue de chaque examen, est plus grand que jamais, il n'est pas rare de voir des jeunes gens suivre quatre et six cours par jour, plus que les lycéens ; dans ces conditions, ils ont à peine le temps de relire leurs notes.

Loin de nous la pensée de mettre dans cette constatation l'ombre d'une critique. Nous aurions peut-être quelque peine à nous associer aux plaintes de M. Faguet, qui risquent, dans un public que tout effort scientifique rebute, d'être interprétées comme le désir d'un retour à l'éloquence verbeuse dont notre enseignement supérieur a tant souffert il y a une génération. Il nous semble, au contraire, que les écoles « de métiers » sont nécessaires et que la nouvelle Sorbonne n'a pas fait faillite. Les unes et les autres ont rempli leur mission. Seulement cette mission est une mission partielle. Les écoles techniques servent l'industrie, les écoles des Hautes Études servent la science, sciences naturelles, sciences historiques, sciences littéraires. Elles les servent magnifiquement. Elles ne veulent ni ne peuvent ajouter à cette tâche une œuvre de culture générale.

L'œuvre est cependant urgente. La chute de niveau que nous avons remarquée dès l'adolescence n'est pas enrayée dans la jeunesse. On le remarque chez les intellectuels comme chez les hommes d'affaires. Les premiers se désintéressent des spéculations. C'est une remarque faite depuis plusieurs années par les directeurs d'œuvres de jeunesse ou par les conférenciers qui s'adressent à des étudiants, qu'ils ont la plus grande peine à recruter leur public : à part la religion et la politique (et encore sous une forme active), rien ne pique plus les auditoires. Il n'y a pas que les conférences qu'on déserte : les jeunes gens ne lisent plus, ne causent plus, ne flânent plus, pris tout entiers par le souci de leur profession. De même les revues d'idées, comme les revues philosophiques, ne recrutent plus leurs collaborateurs parmi des jeunes. Voilà pour le monde intellectuel. Dans le monde des affaires, jeunes employés pressés de gagner beaucoup et patrons plus désireux d'utiliser leurs sous-ordres que de les former représentent la majorité : ils sont très peu, les patrons qui proposeraient à un de leurs collaborateurs un congé, par exemple pour s'ouvrir l'esprit par un voyage, et moins nombreux encore peut-être les collaborateurs assez clairvoyants pour accepter. Ces hommes de vingt ans, malgré leurs allures affairées de businessmen, sont, au point de vue intellectuel, précocement vieillis dans la routine d'un métier.

Si l'on cherche toutes les causes de cette difficulté de « penser », on rencontrera certainement une lassitude de la critique qui avait si stérilement énervé la génération précédente : les fils spirituels de Renan semblent insipides à nos jeunes littérateurs. Il y a, en outre, la belle confiance des gens de sport qui soutiennent qu'un record supplée à un raisonnement. Il y a aussi une renaissance de la foi religieuse qui procède par affirmations, et un besoin de foi politique qui voudrait bien en faire autant. Ces raisons ont été mises en lumière avec beaucoup de force par Agathon,

dans *Les Jeunes gens d'aujourd'hui*. A cet égard, l'absence de « critique », dans la génération nouvelle, est une conquête. Mais il y a un envers. Non seulement la génération nouvelle manque de critique, mais beaucoup de ses représentants manquent de « réflexion ». Et cela tient uniquement au remplissage hâtif de l'esprit par une érudition passivement reçue.

Le pire, c'est que les plus ardents défenseurs de la culture générale au lycée abandonnent leurs thèses quand il s'agit de jeunes gens qui sortent du lycée. A les entendre, la culture générale n'est féconde que si elle est une pure gymnastique d'esprit; c'est pourquoi il serait dangereux de la trop prolonger : le baccalauréat marquerait le passage, plus ou moins brusque, des généralités aux spécialités. A quoi il est facile de répondre qu'outre la culture générale « logique », qui a pour but, par l'étude du latin par exemple, de développer notre « instrument » de pensée, il y a une culture générale qu'on pourrait appeler, d'un terme très impropre et faute de mieux, « sociale », parce qu'elle nous donnerait le « jugement » pour comprendre les deux espèces de réalités connexes des groupements économiques et de la psychologie collective, et cette culture-là ne peut s'acquérir qu'après le baccalauréat, parce qu'alors seulement on est assez mûr pour avoir le sens social sous ses aspects essentiels. Il y a donc à poursuivre jusqu'à vingt ans et après vingt ans l'œuvre de la culture générale. Et d'ailleurs, quoi de plus absurde que de renoncer à faire de l'éducation véritable précisément à l'âge où l'âme du jeune homme, grâce à son premier contact avec la société, a la vie la plus intense et la plus extraordinaire plasticité?

Mais, s'il faut que la culture générale aille de front avec les cultures spéciales, on doit la demander à d'autres organismes qu'à ceux qui sont montés en vue des spécialités. En marge des écoles doivent se fonder des entreprises qu'on appellera encore des écoles, puisqu'elles apprendront quelque chose, mais qui, avec l'idée qu'une école éveille en nous, en seront comme le contraire.

Je ne connais, pour ma part, que deux ou trois fondations de ce genre. La plus ancienne en date (elle remonte à quatre ou cinq ans) a été établie, à Londres, mais pour des Français, sous le haut patronage de l'attaché commercial de France en Angleterre, M. Jean Périer : on cherche à y attirer nos jeunes compatriotes qui se destinent aux affaires, parce que Londres est le grand centre économique du globe : et là on leur donne le sens de l'organisation des choses et du maniement des hommes, en des études théoriques et pratiques qui sont humaines, au sens large, mais qui sont contemporaines avant tout. A Paris a été ouverte en 1913 une « École d'Humanités contemporaines » avec des cours et des enquêtes, destinée à donner, théoriquement et pratiquement, le sens de l'humain, mais de l'humain complet qui est le social, et du social le plus utilisable, qui est celui des groupes en progrès. Enfin M. Paul Desjardins, au début de 1914, a donné sa forme définitive à un ancien essai, sous le nom d'École de commune culture, et en a exposé le plan en un savoureux petit livre. L'École d'Humanités contemporaines et l'École de commune culture, si

voisines par leur intention initiale, semblent fort différentes dans le détail, la dernière donnant une complète culture d'honnête homme, où d'ailleurs se marque la forte personnalité de M. Paul Desjardins, l'autre cherchant la formation plus restreinte, à base sociale, dont a besoin un futur dirigeant de la vie économique ou de la vie mentale, pour « organiser et commander ». L'avenir marquera mieux encore les divergences des deux œuvres, qui sont trop neuves pour qu'on les juge, d'autant plus que l'École d'Humanités contemporaines annonce, pour la prochaine rentrée, une « section préparant directement aux affaires ».

Mais cette spécialisation presque universelle de l'enseignement supérieur n'est que le moindre danger, ou — pour être objectif — le caractère le plus effacé de la vie du jeune homme français : les caractères les plus accusés apparaîtront dans l'examen de son activité.

b) *Le jeune homme français — à part quelques équipes de sport dont il se désintéresse à mesure qu'il mûrit — est, dans sa vie sociale, ou complètement isolé, ou enregimenté dans des clans, si bien qu'il échappe complètement à l'éducation de l'initiative responsable et de la discipline volontaire.*

Le fait était à prévoir à partir de l'éducation de l'enfant. Il s'agit non de l'éducation partielle de l'école, mais de l'éducation profonde de la famille et de ses succédanés. Or, l'enfant tour à tour est gâté et rudoyé, abandonné et comprimé, traité en souverain et traité en soldat : il est donc prêt à ces deux caractères qui s'excluent en théorie et entre lesquels on alterne en fait, l'anarchie et la soumission. Comme la sujétion a primé la liberté dans les dernières années de la vie du lycée, il est naturel que, par réaction, grâce aux occasions et l'âge aidant, l'étudiant veuille avant tout l'indépendance.

D'où ce que l'on a nommé la vie d'étudiant, sans s'apercevoir que le vrai terme eût été la vie de l'étudiant français (car les étudiants anglais, par exemple, vivent en collèges et sont membres de clubs, et il suffit d'avoir passé quelque temps à leur contact pour être étonné de ce caractère de nos jeunes gens qui ne nous semble naturel que parce que nous ne connaissons que lui), et cette vie consiste, on le sait, à avoir sa chambre hors de toute surveillance, à se coucher aux heures qu'il plait, à mal manger quand la fantaisie vous prend, à n'avoir pas de responsabilités, à n'avoir pas de relations, bref à se croire libre, bien que la liberté suppose des liens sociaux, alors qu'on n'est qu'indépendant, c'est-à-dire coupé de tout lien avec la société.

Aussi suffit-il qu'on soit fatigué de cette licence pour qu'aussitôt on retombe, faute de ressort actif, dans ce qu'on vient de quitter, c'est-à-dire la passivité soumise. De farouche animal des bois, on devient mouton docile. C'est ce qui explique le succès des clans auprès de nos jeunes gens. J'appelle clan un groupe qui a trois caractères : d'abord il est homogène, c'est-à-dire que, à part le chef, les membres n'y ont pas de fonctions spécialisées; en outre, il a pour motif de cohésion une passive communauté de sentiments, c'est-à-dire qu'on constitue un clan pour y vibrer à l'unisson; enfin, il dirige toute la vie, c'est-à-dire que l'esprit du clan impose une attitude déterminée à la fois en politique, en religion, en philosophie,

en sociologie, en art même. Le clan est tout l'opposé de l'affaire : une affaire moderne — grande usine ou grande banque — est en effet : hétérogène ou hiérarchisée, chacun ayant son grade et sa fonction, conformément à la division du travail ; non passive et sentimentale, mais active, le principe de la cohérence étant le succès de l'entreprise ; enfin strictement adaptée à un but unique, ou à un très petit nombre de buts, comme faire de l'acier, ou émettre des actions, et par suite ne se souciant pas de ce que sont, en dehors du service, les opinions de son personnel. La vie moderne développant de plus en plus les groupements du type « affaire », même en dehors des affaires proprement dites, il est clair que l'esprit de clan ne prépare pas à jouer un rôle efficace dans les sociétés actuelles. Or, beaucoup de très jeunes gens sont pris dans des associations du genre « clan », généralement des associations religieuses et des associations politiques ; ainsi l'Action française — dont nous ne prétendons discuter ici ni les bases scientifiques, ni la valeur des hommes, ni l'avenir politique — l'Action française a séduit tant de rhétoriciens simplement parce qu'elle les enrégimentait dans un énorme monôme, parce qu'elle les faisait crier avec une commune émotion « vive quelqu'un » et « à bas quelque chose », et parce qu'elle leur offrait, pour la plupart des questions qu'ils pouvaient se poser, un bloc de réponses dogmatiques. Je n'ai pris l'Action française que comme exemple : j'aurais pu citer le clan socialiste, bien qu'il ait moins de prise sur les jeunes d'aujourd'hui que sur leurs aînés d'il y a quinze ans, ou le clan radical, bien que sa clientèle soit généralement composée de personnes plus mûres et plus provinciales. Par contre, j'excepte le Sillon, non parce que son autonomie a cessé à la suite des actes pontificaux que l'on sait, mais parce qu'auparavant déjà il était d'une autre structure tout à fait originale. L'une des grandes causes du succès des groupes du genre « clan », c'est l'anarchie qui régnait à leur avènement, à la fois dans la pensée, dans l'action, et contre laquelle on ne croit pouvoir se préserver que brutalement.

Cependant nous ne croyons pas que l'incorporation à un « clan » soit la meilleure façon d'éviter l'anarchie, surtout pour des Français. Leur tempérament primesautier est rebelle à l'autoritarisme. Ce qu'il leur faut et ce qu'on peut leur donner, c'est le sens de la responsabilité donnant du sérieux à leurs initiatives, et une discipline, très forte peut être, mais tout à fait volontaire.

Ils en sont encore très loin. Les belles remarques d'Agathon sur le goût de l'action ou le réveil patriotique ou le réalisme politique sont vraies, mais malheureusement le même mouvement existe chez les autres peuples, et peut-être plus accentué. Il y a, c'est entendu, plus de Français qui voyagent à l'étranger, mais ils sont mêlés à des étrangers dont la proportion a cru encore davantage ; la foi nationale vient d'avoir chez nous un beau sursaut, mais vaut-il celui des Russes, des Polonais, des Grecs, des Serbes, des Bulgares ? nous voyons nettement, à côté des œuvres positives de notre régime, quelques impuissances qui semblent radicales, mais nous les voyons par comparaison avec les régimes de peuples voisins. Dans tout cela nous avons gagné en valeur absolue : avons-nous gagné en valeur

relative? Nous avons gagné en valeur absolue, quant au goût de l'action, d'abord parce que le progrès des affaires, dans toute l'Europe, nous a forcés à donner à notre activité un rythme nouveau, et aussi parce que l'impulsion donnée à l'époque d'Edmond Demolins devait finir par ébranler bien des inerties. Nous avons gagné en valeur absolue, quant au patriotisme, d'abord parce que le réveil national a été un fait général dans les dix dernières années, ensuite parce que l'Allemagne nous a obligeamment aidés à prendre conscience de nous-mêmes, enfin parce que la propagande internationaliste et pacifiste qui avait sévi chez nos intellectuels de la génération précédente appelait sa réaction. Nous avons gagné en valeur absolue au point de vue du réalisme politique, par suite d'expériences (suffrage souvent inconscient, Parlement peu représentatif, irresponsabilité des gouvernants, etc.) que nous avons faites à nos dépens, mais nous n'en sommes qu'à la phase de la critique et des vœux. Aussi tous ces faits, s'ils prouvent chez nos jeunes gens (avec l'acquisition de qualités que nous n'examinons pas ici) une tendance à « de » la cohésion, ne prouvent pas que nous ayons acquis « la » cohésion la plus parfaite. Plusieurs montrent, au contraire, qu'elle nous a été comme imposée malgré nous. Le branle est donné, mais la conquête est encore loin. Et, en tous cas, ce qui est le plus grave, nous ne remarquons, pour les jeunes gens qui sont autour de la vingtième année, aucune institution ou aucune coutume qui soit vraiment éducative de la responsabilité personnelle et de l'action concertée.

En effet, il n'y a rien qui serait la transposition, pour leur âge, des éclaireurs, ou la transposition, pour notre pays, de la vie de « collège » ou de la vie de « club » des universités anglaises. L'équivalent ne se rencontrerait que chez un bien plus petit nombre d'individus. On peut citer, au point de vue patriotique, la nouvelle éducation des officiers de réserve qui — avec la loi de deux ans, et plus encore avec la loi de trois ans, et grâce aux conditions actuelles de la tactique, — acquerront, dans le commandement de leur section ou de leur peloton, l'initiative responsable et la discipline volontaire de tous les groupes hiérarchisés à la moderne. On peut ajouter, au point de vue des affaires, qu'il y a un nombre croissant de patrons soucieux de former leur personnel aux deux qualités sur lesquelles nous insistons si fort, par exemple M. Paul Renaud, le fondateur de l'Institut scientifique et industriel, qui vient de mettre son expérience en théorie dans un volume sur l'Homme d'affaires moderne. Enfin le « Cap », groupement fondé en même temps que l'École d'Humanités contemporaines pour mettre en pratique ce que celle-là met en doctrine, est dérivé directement de l'analyse des besoins de la société française que nous venons de signaler : dans un certain sens, il veut traduire, pour des tempéraments continentaux, la vie de ce qu'on nomme, à Oxford et à Cambridge, des « collèges » et des « clubs » ; dans un autre sens, il prolonge, pour des jeunes gens, le genre d'éducation qui avait réussi dans les écoles nouvelles : la similitude des principes fait sa principale chance de succès; mais il est encore trop récent pour qu'on le juge.

En résumé, le jeune homme français, à la fois abandonné à l'anarchie ou comprimé dans des clans, éprouve un impérieux besoin de vraie ini-

tiative et de discipline consentie, auxquelles l'appelient d'ailleurs les conditions de la vie moderne ; mais, pour transformer ces besoins en habitudes, il faudrait créer, à son usage, des œuvres éducatives dont nous ne voyons que de rares ébauches.

Nous n'avons pas parlé de la vie morale et de la vie religieuse des enfants et des jeunes gens de notre bourgeoisie. Nous ne voulons pas allonger cette chronique en consacrant quelques lignes à un sujet qui ne serait qu'indiqué même en plusieurs pages. Contentons-nous d'en marquer l'importance, en signalant le grand progrès des mœurs et de la vie religieuse. C'est d'abord une réaction contre la dépravation artificielle du quartier latin de naguère et contre l'irréligion qui régnait en même temps dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre pratique. Comme toutes les réactions, cette réaction n'a pour ainsi dire pas besoin d'être expliquée. Mais, en même temps, elle tient à des causes sociales très nettes. Pour la moralité, les sports ont imposé plus de chasteté, l'amour des responsabilités a poussé au mariage jeune, la repopulation paraît un devoir personnel parce qu'elle paraît une nécessité nationale. Pour la religion, elle est apparue comme ferment de vie personnelle et sociale à des hommes qui ne voulaient se laisser guider que par un positivisme brutal. Enfin ces transformations sont le fruit d'efforts effectifs. L'effort pour l'assainissement de la jeunesse ou pour la repopulation, est dû à des hommes comme les Bérenger, les Bureau, les Buisson, les Kleine, les Nast, etc., sans oublier qu'il est un corollaire du renouveau chrétien, et ce renouveau chrétien, qui avait commencé sous le pontificat de Léon XIII et avait dévié partiellement avec les modernistes, a repris superbement, surtout au point de vue de la piété, avec Pie X : en France, on pourrait citer de belles œuvres paroissiales si on avait coutume de porter atteinte à la modestie du clergé, et en tous cas, hors du clergé, il ne faut pas oublier de précieuses manifestations, comme l'apologétique que présentent les œuvres de nombreux littérateurs plus jeunes même que les Péguy ou les Claudel. — Mais, encore une fois, cette page sur les tendances morales et les tendances religieuses de la jeunesse n'est qu'une indication.

Joseph WILBOIS.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.
2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.
3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.
4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.
5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.
7. — **La Russie**, par L. Poinsard.
9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.
10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.
12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.
13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.
14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.
15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.
17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.
18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.
19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.
22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.
23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.
24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.
25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.
26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.
28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.
30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.
31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.
32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.
33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.
34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.
35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié di Belle.
37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.
39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.
40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.
41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.
43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.
44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Burlis.
48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.
50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.
52. — **Le Type frison**, par P. Roux.
53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.
54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.
55. — **La Toscane**, par P. Roux.
56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.
58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 60. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Willois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Milin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Chevreux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Formation de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne** par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Willois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

JUIN 1914 117e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Avis très important. — Les élections, par P. Roux. Bibliographie. — Livres reçus.

Chroniques du Bulletin : Les modifications dans l'équilibre des classes sociales en Russie, par L. Arqué.

NOUVEAUX MEMBRES

M. Étienne Nicolas, 80, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris, présenté par M. de Rousiers.

Mlle G. Riss, 58, boulevard de Strasbourg, Le Havre, présentée par M. Paul Bureau.

M. J. Laporte, Ingénieur en chef des Chantiers de Provence, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), présenté par M. J. Périer.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Dans le fascicule de mars 1913 — auquel le lecteur est prié de se reporter — nous avons déjà insisté sur *la nécessité* et *l'urgence* qu'il y a, pour tous les amis de la science sociale, à se livrer à une *très active propagande*.

Nous appelons, encore une fois, leur plus sérieuse attention sur cette question, car s'ils veulent que la science continue à progresser, *il faut* qu'ils amènent *de nouveaux membres* à la Société Internationale de Science sociale. En effet, ce n'est *qu'en augmentant le nombre de ses adhérents* que notre Société, tout en faisant face aux frais de la Revue et de nos cours, pourra *subventionner de nouvelles enquêtes*, c'est-à-dire soutenir ce qui est l'essentiel de la science.

Aussi bien, et *notamment en vue de faciliter le recrutement de nouveaux adhérents par les membres de notre Société*, un groupe très zélé de nos amis a-t-il organisé un Service de Vulgarisation (en abrégé le : S. V.) sous le nom de *Société de Vulgarisation de la Science sociale*.

Aujourd'hui le S. V. vous demande *instamment* de vouloir bien :

1° *Examiner* avec soin *les diverses circulaires* qui sont encartées dans le présent fascicule et qui vous fourniront le moyen de faire aisément comprendre à autrui : l'objet, la méthode, l'intérêt, l'utilité de la science sociale ;

2° Indiquer à *M. Fougère*[1] : 41, *avenue Rapp, Paris* (*VIIe*), *le nombre* de circulaires que vous désirez recevoir pour essayer de procurer de nouveaux adhérents à notre Société ;

3° Dire, aussi, à M. Fougère s'il faut vous envoyer seulement des exemplaires de la *Lettre aux Étudiants* ou de la *Lettre aux Réalistes* (grands agriculteurs, industriels, négociants, etc.), ou bien encore moitié de l'une et moitié de l'autre.

Ces deux lettres sont celles qui ont été tirées, comme vous le verrez, à la machine à écrire ;

4° Donner, enfin, à M. Fougère *le nom*,

1. Dans les circulaires du S. V., c'est à M. Paul Roux que le lecteur est prié de s'adresser ; par contre, et pour diviser le travail, c'est à M. Fougère que les membres de la Société Internationale de Science sociale sont invités à écrire.

l'adresse, l'indication de *la profession* de personnes que vous croyez susceptibles d'être intéressées par la science sociale, mais auxquelles, pour des raisons diverses, vous ne seriez pas en mesure de parler vous-même de notre science.

En ce qui concerne la distribution que vous voudrez bien faire personnellement des circulaires du S. V., il conviendra de procéder d'une manière différente selon que vous vous adresserez à des *Étudiants*, ou à des personnes qu'en raison de leur profession on peut appeler des *Intellectuels* ou des *Réalistes*.

A ce sujet le S. V. vous conseille de remettre :

Aux Étudiants : a) La Lettre d'Envoi *ad hoc ; b*) La Notice sur la Méthode ; *c*) La Liste bibliographique ; *d*) Le Questionnaire d'Enquête rurale.

Aux Intellectuels : a) La Notice sur la Méthode ; *b*) La Liste bibliographique ; *c*) Le Questionnaire d'Enquête rurale.

Aux Réalistes : a) La Lettre d'Envoi *ad hoc ; b*) La Liste bibliographique ; *c*) Le Questionnaire d'Enquête rurale.

Cependant, s'il s'agit de quelqu'un qui, tout en étant par profession *un Réaliste*, ait une *tournure d'esprit intellectuelle*, il ne faudra pas craindre de lui remettre, en outre, la Notice sur la Méthode.

En terminant, nous ajouterons que le S. V. vient de faire un gros effort pécuniaire, car chacune des circulaires annexées a été tirée à 2.000 *exemplaires*. Or, pour que sa propagande puisse être efficace, il devra continuer, chaque année, à distribuer, soit directement, soit par votre obligeant intermédiaire, un grand nombre de ses circulaires.

A cet effet, il faut donc qu'il ait *des ressources*. C'est pourquoi il sera très reconnaissant à ceux qui l'ont déjà aidé de lui envoyer *une souscription égale à la précédente*, et à tous les autres membres de notre Société de bien vouloir, eux aussi, lui accorder une *souscription d'au moins* 10 *francs*.

Ces souscriptions devront être adressées, en un mandat ou en un chèque sur Paris à *M. Fougère*, 11, *avenue Rapp, Paris* (VIIe).

LES ÉLECTIONS

Il est d'observation courante que, dans tout groupement humain, apparaissent au degré requis par le bon fonctionnement du groupement une division du travail et une hiérarchie. Les groupements de pouvoirs publics n'échappent pas à cette loi. Chez eux, la division du travail, ou plus exactement la répartition du travail, se manifeste par l'existence d'*administrés* représentant la masse de la population et de *fonctionnaires* eux-mêmes différenciés en plusieurs catégories suivant la tâche qu'ils ont à remplir. Les administrés jouent dans le groupement un rôle d'apparence passive, mais d'importance essentielle. Ils contribuent à la marche du groupement par des prestations d'ordre matériel qui sont des services ou des cotisations en argent : impôts de toute nature, corvées, service militaire. Ils sont la raison d'être du groupement et ils lui fournissent ses moyens d'existence. Les fonctionnaires utilisent les ressources de ces moyens d'existence pour assurer le bon fonctionnement du groupement ; ils organisent son mode d'existence ; ils s'absorbent complètement dans cette tâche, laissant au reste de leurs concitoyens le soin de s'adonner aux travaux directement productifs qui seuls permettent au groupement de subsister.

La hiérarchie apparaît dans la subordination des gouvernés aux gouvernants. Les premiers se soumettent aux décisions que les seconds sont chargés de prendre dans l'intérêt du groupement. Ici se pose la question de la désignation des gouvernants.

Remarquons que, dans certains groupements de la vie privée, pour ne pas dire dans la plupart, cette question ne se pose pas. Elle est résolue à priori, sinon en droit, du moins en fait, par l'existence même du groupement. Dans la famille, c'est généralement le père qui détient, en fait comme en droit, l'autorité, et subsidiairement c'est la mère. Dans un atelier, c'est le patron, le créateur direct ou indirect du groupement, qui y remplit les fonctions de gouvernant. Dans une école,

c'est l'instituteur; dans une église, c'est le prêtre, etc... Si ces autorités spontanées ou venues de l'extérieur du groupement sont méconnues, le groupement est détruit, cesse d'exister au moins à l'égard de ceux qui n'en reconnaissent pas les gouvernants. Il n'en est pas de même pour les groupements de la vie publique, groupements auxquels personne ne peut se soustraire « parce qu'ils correspondent à des besoins que tous éprouvent et qu'ils organisent des services dont tous recueillent le bénéfice, directement ou indirectement ». En outre, pour l'État, tout au moins, son caractère de souveraineté autonome ne permet pas de supposer qu'il reçoive ses gouvernants de l'extérieur. Comment donc alors seront choisis les gouvernants parmi les membres du groupement politique?

Parfois, ce sont les chefs des groupements de la vie privée qui assument spontanément la direction des affaires publiques. Ce seront les patriarches des pasteurs, les chefs de caravanes, les patrons agricoles, les prêtres. L'histoire et l'étude des sociétés modernes nous offrent des exemples de ces types de gouvernants. Lors de l'invasion des Barbares dans l'Europe occidentale, on vit les évêques devenir les chefs politiques de leurs cités : à Rome, le pouvoir temporel des Papes est né spontanément sur les ruines de toutes les autorités publiques. Au moyen âge, en France, ce sont les grands propriétaires francs qui, chacun sur son domaine, ont exercé les pouvoirs publics. Dans le désert et dans la steppe, ce sont les chefs des familles caravanières et pastorales qui jouent le rôle de gouvernants. Il semble que, dans les sociétés politiques en voie de formation, les patrons de la vie privée soient aussi les patrons de la vie publique. Parmi ces patrons, il en est quelquefois un plus puissant, plus habile ou plus capable qui impose son autorité à ses pairs et ainsi se constitue un Etat monarchique : c'est l'histoire de la royauté capétienne, probablement aussi celle d'Attila, de Gengis-Khan et de Tamerlan. En pareil cas, le pouvoir de gouvernement est fixé dans un homme et se transmet héréditairement à ses descendants. La désignation des gouvernants se fait alors par la *naissance* et l'*hérédité*.

La forme monarchique de l'État semble être un produit des sociétés de cultivateurs et des sociétés de guerriers, pour des raisons d'ailleurs opposées. Des cultivateurs vivant en économie fermée sur leurs domaines sont très indépendants des pouvoirs publics et restent très indifférents aux affaires de gouvernement; celles-ci sont d'ailleurs peu nombreuses et peu complexes. Les citoyens en abandonnent volontiers et sans regret la direction absolue au souverain : la monarchie est *stable*. Un peuple guerrier, au contraire, a besoin d'un chef unique pour diriger souverainement les opérations militaires : il lui faut un monarque, au sens étymologique du mot. Mais ce monarque doit exercer un pouvoir très étendu : il en résulte, d'une part, qu'il provoque des mécontentements chez certains de ses sujets ; d'autre part, qu'il doit avoir une capacité et des talents hors de pair. Aussi la monarchie militaire est-elle *instable*, à la merci d'une révolution ou d'une défaite ; c'est la monarchie d'Alexandre ou de Napoléon.

Dans les sociétés commerçantes, le gouvernement revêt la forme aristocratique ou plus exactement oligarchique. Ce sont les chefs des maisons de commerce qui ont la direction des affaires publiques : celles-ci sont assez complexes et demandent une longue prévoyance à cause du développement de la vie économique. Il s'agit surtout de veiller à la bonne organisation des transports et de s'assurer des débouchés commerciaux par voie diplomatique ou, si besoin est, par opérations militaires. C'est du moins ce que nous apprend l'histoire de Carthage, de Venise, de Nuremberg, de la Hanse et des Pays-Bas. La population des cités de commerce est assez faible et vit sous une dépendance économique très étroite et très apparente des grands commerçants qui prolongent dans la vie publique le patronage très actif qu'ils exercent dans la vie privée. C'est la *sélection professionnelle* qui désigne les gouvernants dont la stabilité est étroitement liée à la prospérité commerciale.

Le gouvernement démocratique est le

propre des sociétés industrielles. Il se développe, en effet, dans leur sein un grand nombre d'artisans, petits patrons indépendants comme les cultivateurs, mais qui, loin de vivre isolés, vivent agglomérés, et dont les moyens d'existence dépendent des échanges, c'est-à-dire de relations incessantes avec leurs semblables, voisins et éloignés. Il en résulte que la vie économique des sociétés industrielles est aussi compliquée au moins que celle des sociétés commerçantes et qu'elle intéresse directement un plus grand nombre de citoyens. Les pouvoirs publics doivent y être développés et actifs, mais, devant donner satisfaction à un grand nombre d'individus, dont les intérêts sont souvent opposés, ils portent en eux un germe d'instabilité. En outre, le problème de la désignation des gouvernants se pose avec une acuité singulière. Florence, les villes de Flandre, les communes françaises du moyen âge nous montrent ce que sont ces sociétés d'industrie artisane. Dans les grandes sociétés industrielles modernes, la situation est, au fond, la même pour des raisons un peu différentes, et à une échelle beaucoup plus considérable. Le grand atelier dresse en face de quelques rares patrons une multitude d'ouvriers déspécialisés, c'est-à-dire, indépendants non pas de la classe patronale, mais de tel ou tel patron particulier : ces oppositions d'intérêts s'accusent et se manifestent plus facilement. En outre, le développement des transports et des cultures intellectuelles rend chacun des citoyens plus *conscient* de ses aspirations, de ses désirs, de ce qu'il croit pouvoir exiger de la collectivité représentée par les pouvoirs publics. Dans la cité moderne chacun est très directement intéressé à la marche des affaires publiques et prétend prendre part à leur gestion. Celle-ci ne peut pas rester entre les mains des patrons de la vie privée qui doivent céder à la force du nombre. Comment se fera donc la désignation des gouvernants?

A Athènes, la frénésie de l'égalité avait fait adopter le tirage au sort pour la désignation des magistrats : ceux-ci étaient extrêmement nombreux, leurs pouvoirs étaient infiniment divisés et d'une durée très brève : aucune charge ne durait plus d'un an, certaines mêmes ne s'exerçaient que pendant un jour. Aussi le gouvernement était-il extraordinairement faible : le pouvoir souverain résidait dans l'assemblée du peuple, composée ordinairement surtout de flâneurs et d'intrigants, souvent imprévoyante et versatile, encline à exercer la tyrannie et soumise à l'influence des orateurs, politiciens de profession. « Beaucoup des défauts de la démocratie athénienne viennent de ce qu'elle a souvent manqué de direction[1]. » Toutefois, malgré leur manie égalitaire, les Athéniens durent tenir compte des réalités et, pour éviter la destruction de l'État, confier certaines fonctions à des hommes compétents ; c'est ainsi que les administrateurs des finances, les ambassadeurs et les stratèges étaient désignés par l'élection et pouvaient être réélus. A vrai dire, il s'agit là de fonctionnaires plutôt que de gouvernants.

L'obligation d'assurer une certaine unité de direction aux affaires publiques et, en outre, l'impossibilité d'y faire participer directement chaque citoyen a conduit les démocraties des temps modernes comme de l'antiquité à choisir leurs gouvernants par le moyen de l'élection. A vrai dire, on trouve bien aussi un système d'élection dans les sociétés oligarchiques, mais le petit nombre et l'agglomération des citoyens actifs leur permettent d'exercer en fait le pouvoir directement : l'élection qui a pour effet pratique d'établir un tour de rôle plutôt qu'un choix véritable désigne bien les chefs nominaux de l'État, mais ceux-ci ne sont que les mandataires, les fonctionnaires du groupement aristocratique dont chacun des membres serait personnellement en mesure d'assumer, plus ou moins bien, la direction des affaires publiques[2]. Dans les démocraties il en va autrement, les membres du groupement-État sont trop nombreux et, dans l'ensemble, n'ont pas la compétence nécessaire pour gérer convenablement les intérêts

1. A. Croiset, *Les Démocraties antiques*.

2. Le caractère des élections dans les sociétés aristocratiques se retrouvent dans les corps savants et les groupements académiques.

publics : l'élection a donc pour but de *désigner les gouvernants*, les autorités à qui seront confiés ces intérêts ; elle a aussi pour but d'instituer un *contrôle* sur la façon dont sont gérés les intérêts collectifs.

Tout d'abord, le groupement de vie publique doit, par le choix électoral, désigner comme gouvernants, constituer en autorités légales ceux de ses membres qui, d'une part, lui paraissent le plus *aptes* à conduire les affaires publiques, d'autre part, lui semblent devoir les conduire *en conformité avec les aspirations* des membres du groupement, car s'il est vrai que la vie publique est, comme la vie privée, régie par des lois sociales naturelles qu'on ne saurait impunément transgresser, il est non moins certain qu'il y a des façons différentes d'envisager l'intérêt général, de déterminer l'idéal à réaliser en cette matière.

Distinguer les plus aptes est une tâche singulièrement ardue pour la masse électorale. Le cas le plus favorable est celui où elle a devant elle des candidats ayant déjà participé aux affaires publiques et qu'elle peut, dans une certaine mesure, juger d'après leurs actes passés. Et encore, ne peut-elle juger que d'après les apparences qui sont trompeuses, car, très souvent, un acte trouve sa justification ou sa condamnation dans des motifs qui ne sont pas ou qui ne peuvent pas être publiés sur la place publique : pour prendre un exemple un peu gros, nous citerons des actes gouvernementaux relatifs à la défense nationale et à la politique extérieure. Lorsqu'il s'agit de candidats nouveaux, l'électeur ne peut fonder son jugement que sur leurs opinions, leurs idées, avouées ou présumées ; il peut cependant baser son choix sur les qualités dont a fait preuve l'éligible dans les différentes circonstances de sa vie privée, mais on ne constate pas que ce soit là un élément d'appréciation qui compte beaucoup dans l'esprit de l'électeur. Qu'il s'agisse d'actes ou d'idées, il faut juger de la conformité de ces actes et de ces idées avec l'intérêt général, de leurs aptitudes à réaliser cet intérêt général. C'est là une opération complexe et délicate. La démocratie et l'usage des droits électifs se sont beaucoup développés au moment précis où la vie économique et, par contre-coup, les affaires publiques, sont devenues extrêmement vastes et compliquées, exigeant de ceux qui les dirigent une capacité et une prévoyance exceptionnelles. « Or, la vue intellectuelle et la faculté de l'homme moyen sont très bornées, il ne lui est guère possible de les exercer sur un vaste horizon ou sur une perspective entrecoupée par des aspects multiples ; il ne peut suivre que l'action limitée à une sphère restreinte, comme celle de la commune, ou plus étendue, mais n'ayant toujours qu'un objet unique distinct à tous les yeux et n'imposant qu'une tâche d'une durée temporaire. Une fois ces limites dépassées, sa vue se confond, son attention se disperse et se classe, et s'il continue à suivre la direction indiquée, il le fait d'une manière toute passive[1]. » Il se trouve que précisément « la donnée première du gouvernement démocratique est la participation active de la grande masse des citoyens. Or, la grande masse est naturellement passive[2] ». La démocratie apparaît ainsi, au moins dans les grands États compliqués, comme le régime le moins capable d'esprit public. La complexité des intérêts privés à notre époque absorbe l'activité du citoyen et l'empêche de donner ses soins à la chose publique qui en réclamerait beaucoup à cause de sa complexité croissante. Plus grand est le nombre des citoyens, moins soutenu est l'intérêt qu'on porte aux affaires publiques. La loi de la division du travail se retourne contre l'esprit public dans les démocraties parce que, chacun devant veiller à tout, il n'y a pas division du travail en matière politique. « L'esprit public doit être agissant, voire militant ; le citoyen doit être toujours sur la brèche, le regard fixé vers la chose publique, et prêt à lui donner avec désintéressement son temps et ses efforts.

1. Ostrogorski, *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, t. II, p. 582. Cet ouvrage est le résultat d'une enquête, poursuivie pendant quinze années dans les deux pays qui passent pour être à la tête de la civilisation moderne, l'Angleterre et les États-Unis.

2. *Ibid.*, p. 584.

Or, cet esprit public fait défaut à toutes les démocraties que nous connaissons, et il paraît même qu'elles sont foncièrement incapables d'en manifester d'une manière continue, qu'il s'agisse de sociétés démocratiques de race anglo-saxonne ou de race latine. L'esprit public ne s'y révèle que d'une manière intermittente et spasmodique[1]. »

En raison de leur passivité, de leur incompétence assurément bien excusable, les électeurs « sont obligés de s'en remettre à quelques-uns, aux premiers venus qui les entraînent à leur suite, et ils en viennent à subir un monopole moral que la libre coopération avait précisément pour fin de supprimer[2] ». D'ailleurs, dans certains cas, l'exagération du système électif appliqué non seulement aux gouvernants, mais à leurs agents les fonctionnaires, aboutit à des impossibilités. La démocratie ne paraît vivre que pour faire des élections et la tâche du gouvernement se confond avec des opérations électorales. De moyen, l'élection devient une fin. Par exemple, aux élections de 1896, à Chicago, les électeurs eurent à voter sur une liste de 370 candidats[3]. Qu'en résulte-t-il? C'est que la société est incapable de s'acquitter convenablement de sa tâche; elle s'en remet alors à une agence électorale qui détient véritablement le pouvoir.

Pour l'exercice de leur droit électoral, du choix de leurs gouvernants, les démocraties s'organisent presque fatalement en *partis politiques*, ce qui a pour conséquences d'annihiler l'électeur et de faire passer l'intérêt général après les préoccupations électorales. L'électeur qui suit un parti s'abstient d'exercer son jugement et sa conscience, ce qui est la négation même du régime démocratique. De plus, les partis fortement organisés embrigadent très étroitement leurs adhérents, comme on peut le constater en Angleterre et aux États-Unis. Ces grands partis ayant comme but principal de faire triompher leurs idées en détenant le pouvoir, il en résulte que « la préoccupation sincère de l'intérêt, loin d'être dépourvue, se heurte fatalement, dans leur esprit, à l'angoisse des prochaines élections : ayant charge d'une organisation, ils envisagent tous les problèmes politiques non seulement dans leur portée intrinsèque, mais encore et surtout au point de vue électoral[1] ».

La multiplicité des problèmes que soulèvent, à notre époque, les questions économiques et politiques, rend de plus en plus impossible l'existence de grands partis à programmes simples. Ceux-ci deviennent à la fois complexes et vagues : ce sont des programmes omnibus destinés à ne rebuter personne et à donner quelques satisfactions à tout le monde. Il en résulte que les électeurs ne peuvent voter pour ou contre l'ensemble du programme. Ils se laissent influencer par telle ou telle partie ou par des considérations étrangères au programme. Les élections ne donnent donc aucune indication sur la volonté nationale. D'ailleurs, sauf sur certains points très simples et très clairs, il est presque impossible de la dégager. La raison en est que, dans nos vastes sociétés modernes à vie économique compliquée, les aspirations, les intérêts des citoyens sont multiples et divergents sinon opposés : les terrains d'entente et d'union sont d'autant plus étroits que des questions d'ordre moral viennent encore, chez certains peuples, diviser les électeurs et que les pouvoirs publics de plus en plus envahissants interviennent dans une foule de problèmes de la vie privée. Ceci est un obstacle à l'organisation des grands partis qui, en France, par exemple, sont depuis longtemps désagrégés et qui, en Angleterre, se désagrègent actuellement sous nos yeux. Cet émiettement des partis paraît être une conséquence inévitable de la complexité des intérêts privés et du développement économique des pouvoirs publics. Ajoutons que ces faisceaux d'intérêts particuliers ne convergent pas tous vers l'intérêt général.

Incapacité de la masse des électeurs à faire spontanément le choix des gouvernants les plus aptes; impossibilité pour le

1. Ostrogorski, p. 585.
2. *Ibid. ibid.* p. 583.
3. *Ibid.* p. 571.

1. Ostrogorski, *op. cit.*, t. I, p. 580.

public, dont les dirigeants du parti sont citoyens, de se grouper autour d'une aspiration ou d'un intérêt commun en de grands partis politiques pouvant guider et éclairer le choix des électeurs : ce sont là des constatations qui s'imposent à tout esprit non prévenu. Qu'en résulte-t-il? C'est que le choix des gouvernants a pour base les sympathies personnelles; ces sympathies se groupent, s'agglomèrent, s'opposent et à mesure qu'elles s'agglomèrent et s'opposent, deviennent aveugles et obstinées. C'est le régime du *clan politique* qui a pour but de favoriser, non pas le triomphe de l'intérêt général par une idée ou un programme, mais le triomphe des intérêts particuliers des membres du clan par le moyen des pouvoirs publics conquis et détenus par quelques-uns d'entre eux. Les programmes n'ont plus aucune signification : ils évoluent suivant les besoins électoraux et s'adaptent aux tendances éphémères de l'opinion. Le candidat n'a plus figure de chef, mais de courtisan : il a une âme d'arlequin. Aucun clan n'est assez puissant pour triompher par ses seules forces : de là des coalitions nécessaires où les plus rusés et les plus brutaux se taillent la part du lion et qu'ils maintiennent à leur profit par l'intimidation et l'équivoque. Ces coalitions arrivent ainsi à constituer une majorité qui est d'autant plus exclusive et tyrannique qu'elle est plus éphémère, plus instable ou tout au moins précaire. Pour grouper le troupeau, on fait appel aux bas instincts de la nature humaine, on le maintient dans l'obéissance par la peur et la haine en le lançant contre un ennemi qu'on choisit de préférence à l'intérieur parce que c'est moins dangereux pour les veneurs. C'est proprement le régime de l'anarchie et de la discorde civile. Tant que l'action des pouvoirs publics reste superficielle, les membres de la société n'en souffrent pas trop, mais lorsque cette action devient, comme aujourd'hui, de plus en plus pénétrante, chaque citoyen souffre personnellement de cette anarchie.

Le remède, dit-on, est à côté du mal. Les élections, en effet, servent aussi de moyen de *contrôle* pour les citoyens sur les gouvernants. Contrôle personnel sur les actes des élus : ceux d'entre eux qui se sont montrés incapables ou ont perdu la confiance de leurs électeurs sont remplacés par d'autres. Contrôle d'ordre général sur les programmes et les idées : si un parti, organisé ou non, n'a pas conduit les affaires publiques dans l'intérêt du pays ou d'une façon conforme aux desiderata des citoyens, ceux-ci accordent leur confiance aux représentants d'un autre parti. Telle est du moins la théorie; elle se vérifie partiellement dans la pratique, notamment en ce qui concerne les pouvoirs publics qui agissent sous les yeux mêmes des citoyens. Mais il faut bien reconnaître que les difficultés que rencontrent les démocraties dans le choix des gouvernants, elles les retrouvent au même degré dans l'exercice du contrôle des élus. La passivité naturelle de l'électeur ne lui fait pas désirer le changement; par l'impossibilié où il se trouve d'apprécier des affaires qui dépassent de beaucoup son horizon, il ne peut pas porter un jugement équitable sur la conduite et les actes de ses élus. L'embrigadement en partis impose une discipline à laquelle il est souvent difficile de se soustraire; sous le régime du clan, la servitude est encore plus marquée. Le contrôle des gouvernants par les citoyens apparaît donc le plus souvent comme illusoire et inefficace. Est-ce à dire que les gouvernants soient indépendants des gouvernés? Affranchis de toute responsabilité et de tout contrôle dans les affaires d'intérêt général, ils deviennent esclaves des intérêts particuliers, ils doivent se faire les serviteurs des passions spontanées ou provoquées de la masse, à laquelle il faut *plaire*. « Toute personne investie d'une parcelle du pouvoir public ou qui y aspire est, par le fait même, dépouillée de sa dignité d'homme. La dignité humaine ne se conçoit que comme un hommage à déposer aux pieds de la multitude souveraine... Aux types de bassesse que le genre humain a produit, de Caïn à Tartufe, le siècle de la démocratie en a ajouté un nouveau : le politicien[1]. »

1. Ostrogorski, *ibid.*, t. II, p. 593.

non seulement on limite l'omnipotence des gouvernants, mais on remédie à l'*incompétence* des élus. Beaucoup de questions très mal résolues dans la capitale peuvent l'être beaucoup mieux dans les départements, parce que les élus locaux, ayant un champ d'activité plus restreint, disposent de plus de loisirs pour l'étude des affaires, et sont plus proches des réalités sur lesquelles ils ont à prendre une décision ou à donner un avis.

Lorsque des juges ont à trancher une question technique, ils demandent l'avis d'experts compétents et ne font guère qu'homologuer cet avis. Il serait assez naturel que les gouvernants agissent de même et que les projets de lois fussent soumis à l'examen d'un Conseil d'État dont le rôle consisterait à signaler les répercussions probables des mesures proposées et à indiquer les modifications nécessaires pour les faire cadrer avec le reste de la législation. On éviterait ainsi bien des incohérences, des contradictions et des absurdités. D'autre part, éclairée par les avis du Conseil d'État, l'opinion publique exercerait un contrôle plus actif sur les gouvernants.

Enfin la *représentation professionnelle* diminuerait l'incompétence des élus et ramènerait les pouvoirs publics dans leur fonction propre. Nous avons observé, au début de cette étude, comment les pouvoirs publics sortaient naturellement de l'organisation de la vie privée, de la vie économique. Cette vérité est méconnue dans la constitution légale des grands États modernes, et c'est une des causes du malaise actuel. Une readaptation s'impose. Les pouvoirs publics normaux ne sont pas des organismes étrangers superposés aux groupements de la vie sociale, mais sans liens réels avec eux; ils sont une émanation de ces groupements, qu'ils complètent et suppléent dans l'exercice de certaines fonctions. A cet égard, l'étude de la formation des pouvoirs publics au cours du moyen âge est particulièrement instructive. Dans toute société, les intérêts des particuliers s'agrègent en intérêts collectifs dont les catégories sont, pour la plupart, déterminées par le travail. Il y a donc en présence une série d'intérêts collectifs plus ou moins puissants, plus ou moins divergents, presque toujours égoïstes et exclusifs. De ces forces d'intensités et de directions différentes se dégage une résultante qui est l'intérêt général. Quelle qu'imparfaite et grossière que soit cette comparaison mécanique, elle exprime assez bien ce qu'est la fonction des gouvernants : arbitrer les intérêts collectifs et en dégager l'intérêt général. Fonction toujours extrêmement délicate, mais qui est grandement facilitée lorsque les intérêts collectifs se formulent clairement et s'opposent au grand jour. C'est précisément cette situation nette que permettrait d'établir la représentation professionnelle. Le jour où celle-ci serait réalisée, l'équivoque des formules nuageuses ferait place à des réalités indiscutables entre lesquelles un équilibre s'établirait, parce qu'il serait imposé par la force même des choses.

Développer les autonomies locales, instituer la représentation proportionnelle et professionnelle, c'est ouvrir aux citoyens un champ d'activité où leurs droits électoraux peuvent s'exercer avec le plus de compétence et d'efficacité, c'est aussi limiter l'absolutisme des gouvernants et atténuer leur incompétence. C'est surtout rétablir les pouvoirs publics sur leurs bases normales, telles que les déterminent l'observation sociale et l'étude de l'histoire.

Une question préalable se pose : Peut-on espérer obtenir de gouvernants omnipotents et incompétents qu'ils renoncent à leur absolutisme et aux abus dont ils bénéficient. Cette question a été résolue une première fois, très imparfaitement d'ailleurs, en 1789. On peut souhaiter qu'elle soit résolue de nouveau, non par l'émeute, mais par la volonté publique, clairement et énergiquement manifestée. C'est à l'élite des citoyens qu'il appartient de créer cette volonté et d'exercer ainsi sur les affaires publiques une action en rapport avec leur capacité et leurs aptitudes politiques. La vraie solution des problèmes relatifs aux pouvoirs publics se trouve en dehors d'eux.

Paul Roux.

BIBLIOGRAPHIE

L'Italie économique et sociale (1861-1912), par Ernest Lémonon. Collection du Musée social. Librairie Félix Alcan. 1 vol. : 7 francs.

L'ouvrage de M. Ernest Lémonon se divise en deux parties qui se complètent l'une l'autre. La première, purement économique, présente une histoire du développement matériel en Italie depuis cinquante ans et insiste sur l'alternance des phases de prospérité et de dépression qui l'ont caractérisé. La seconde traite du mouvement social de l'Italie pendant la même période, ou, plus exactement, d'un aspect particulier de ce mouvement, savoir : l'amélioration du sort des classes laborieuses, tant par les institutions d'initiative privée que par la législation sociale.

Cette seconde partie se rapporte davantage aux préoccupations de nos lecteurs. Il va sans dire, toutefois, qu'elle serait sans base matérielle et, pour ainsi dire, sans substance, si l'auteur n'avait pas déjà précisé les données économiques. On y trouve des études consciencieuses et bien présentées sur les origines du mouvement social en Italie, sur l'action sociale de l'État depuis l'unité, sur l'action sociale individuelle, sur les différentes formes du socialisme italien. M. Ernest Lémonon insiste particulièrement, dans sa conclusion, sur l'importance des sociétés coopératives dans les résultats acquis jusqu'ici en Italie. Il pense que « la Coopération fera certainement encore dans l'avenir des progrès nombreux : c'est, dit-il, une des sources les meilleures auxquelles s'abreuve le peuple italien ». Et il faut reconnaître, en effet, que c'est au système coopératif que sont dus le très remarquable essor du crédit et des banques populaires, la fondation d'une foule de sociétés de secours mutuels, de sociétés pour la construction de maisons ouvrières, etc. Les détails abondants et contrôlés que contient l'ouvrage sur ces différentes institutions fournissent à cet égard des preuves indiscutables.

Pour que ces exemples aient leur pleine efficacité, il faudrait analyser exactement les conditions dans lesquelles ils se sont manifestés. Nous voyons clairement que la coopération réussit mieux en Italie que dans beaucoup d'autres pays. Mais réussit-elle partout également bien en Italie? N'est-ce pas surtout dans le Nord, dans le Piémont et la Lombardie en particulier? Et, s'il en est ainsi, pourquoi ce succès local plus marqué? Cela ne tient-il pas, d'une part, à la multiplicité des petites entreprises agricoles, peut-être même à la survivance de nombreuses fabrications en petit atelier; d'autre part, à d'anciennes traditions et à une disposition particulière puisée dans une certaine organisation familiale? Pures hypothèses sans doute; mais les disciples de la science sociale ne peuvent pas s'empêcher de regretter que des observations conduites avec le sérieux dont celle-ci témoigne n'aient pas été poussées assez loin pour y donner une réponse. La science y gagnerait en acquisitions positives; elle trouverait dans les résultats d'enquêtes tendant à déterminer la cause des phénomènes étudiés les éléments de lois nouvelles. Et les hommes d'action seraient éclairés sur la possibilité des adaptations que le succès de certains procédés leur suggère. Des essais forcément infructueux seraient évités si on savait mieux à quoi est due la réussite. Et, d'autre part, les bonnes volontés seraient plus utilement guidées, dans les cas où cette réussite est possible, si on savait mieux pourquoi elle est possible.

P. R.

La question sociale et le mouvement philosophique au XIXe siècle, par Gaston Richard, 1 vol. 3 fr. 50, de la Bibliothèque du Mouvement social contemporain (A. Colin, édit.).

La question sociale est-elle une question morale ou une question économique? C'est parce que l'auteur penche pour la première opinion qu'il a écrit ce livre, dans lequel il essaie de montrer l'influence qu'ont eue, au XIXe siècle, les idées philosophiques sur les mouvements de l'opinion publique et sur les tendances sociales.

non seulement on limite l'omnipotence des gouvernants, mais on remédie à l'*incompétence* des élus. Beaucoup de questions très mal résolues dans la capitale peuvent l'être beaucoup mieux dans les départements, parce que les élus locaux, ayant un champ d'activité plus restreint, disposent de plus de loisirs pour l'étude des affaires, et sont plus proches des réalités sur lesquelles ils ont à prendre une décision ou à donner un avis.

Lorsque des juges ont à trancher une question technique, ils demandent l'avis d'experts compétents et ne font guère qu'homologuer cet avis. Il serait assez naturel que les gouvernants agissent de même et que les projets de lois fussent soumis à l'examen d'un Conseil d'État dont le rôle consisterait à signaler les répercussions probables des mesures proposées et à indiquer les modifications nécessaires pour les faire cadrer avec le reste de la législation. On éviterait ainsi bien des incohérences, des contradictions et des absurdités. D'autre part, éclairée par les avis du Conseil d'État, l'opinion publique exercerait un contrôle plus actif sur les gouvernants.

Enfin la *représentation professionnelle* diminuerait l'incompétence des élus et ramènerait les pouvoirs publics dans leur fonction propre. Nous avons observé, au début de cette étude, comment les pouvoirs publics sortaient naturellement de l'organisation de la vie privée, de la vie économique. Cette vérité est méconnue dans la constitution légale des grands États modernes, et c'est une des causes du malaise actuel. Une réadaptation s'impose. Les pouvoirs publics normaux ne sont pas des organismes étrangers superposés aux groupements de la vie sociale, mais sans liens réels avec eux; ils sont une émanation de ces groupements, qu'ils complètent et suppléent dans l'exercice de certaines fonctions. A cet égard, l'étude de la formation des pouvoirs publics au cours du moyen âge est particulièrement instructive. Dans toute société, les intérêts des particuliers s'agrègent en intérêts collectifs dont les catégories sont, pour la plupart, déterminées par le travail. Il y a donc en présence une série d'intérêts collectifs plus ou moins puissants, plus ou moins divergents, presque toujours égoïstes et exclusifs. De ces forces d'intensités et de directions différentes se dégage une résultante qui est l'intérêt général. Quelle qu'imparfaite et grossière que soit cette comparaison mécanique, elle exprime assez bien ce qu'est la fonction des gouvernants : arbitrer les intérêts collectifs et en dégager l'intérêt général. Fonction toujours extrêmement délicate, mais qui est grandement facilitée lorsque les intérêts collectifs se formulent clairement et s'opposent au grand jour. C'est précisément cette situation nette que permettrait d'établir la représentation professionnelle. Le jour où celle-ci serait réalisée, l'équivoque des formules nuageuses ferait place à des réalités indiscutables entre lesquelles un équilibre s'établirait, parce qu'il serait imposé par la force même des choses.

Développer les autonomies locales, instituer la représentation proportionnelle et professionnelle, c'est ouvrir aux citoyens un champ d'activité où leurs droits électoraux peuvent s'exercer avec le plus de compétence et d'efficacité, c'est aussi limiter l'absolutisme des gouvernants et atténuer leur incompétence. C'est surtout rétablir les pouvoirs publics sur leurs bases normales, telles que les déterminent l'observation sociale et l'étude de l'histoire.

Une question préalable se pose : Peut-on espérer obtenir de gouvernants omnipotents et incompétents qu'ils renoncent à leur absolutisme et aux abus dont ils bénéficient? Cette question a été résolue une première fois, très imparfaitement d'ailleurs, en 1789. On peut souhaiter qu'elle soit résolue de nouveau, non par l'émeute, mais par la volonté publique, clairement et énergiquement manifestée. C'est à l'élite des citoyens qu'il appartient de créer cette volonté et d'exercer ainsi sur les affaires publiques une action en rapport avec leur capacité et leurs aptitudes politiques. La vraie solution des problèmes relatifs aux pouvoirs publics se trouve en dehors d'eux.

Paul Roux.

BIBLIOGRAPHIE

L'Italie économique et sociale (1861-1912), par Ernest Lémonon. Collection du Musée social. Librairie Félix Alcan. 1 vol. : 7 francs.

L'ouvrage de M. Ernest Lémonon se divise en deux parties qui se complètent l'une l'autre. La première, purement économique, présente une histoire du développement matériel en Italie depuis cinquante ans et insiste sur l'alternance des phases de prospérité et de dépression qui l'ont caractérisé. La seconde traite du mouvement social de l'Italie pendant la même période, ou, plus exactement, d'un aspect particulier de ce mouvement, savoir : l'amélioration du sort des classes laborieuses, tant par les institutions d'initiative privée que par la législation sociale.

Cette seconde partie se rapporte davantage aux préoccupations de nos lecteurs. Il va sans dire, toutefois, qu'elle serait sans base matérielle et, pour ainsi dire, sans substance, si l'auteur n'avait pas déjà précisé les données économiques. On y trouve des études consciencieuses et bien présentées sur les origines du mouvement social en Italie, sur l'action sociale de l'État depuis l'unité, sur l'action sociale individuelle, sur les différentes formes du socialisme italien. M. Ernest Lémonon insiste particulièrement, dans sa conclusion, sur l'importance des sociétés coopératives dans les résultats acquis jusqu'ici en Italie. Il pense que « la Coopération fera certainement encore dans l'avenir des progrès nombreux : c'est, dit-il, une des sources les meilleures auxquelles s'abreuve le peuple italien ». Et il faut reconnaître, en effet, que c'est au système coopératif que sont dus le très remarquable essor du crédit et des banques populaires, la fondation d'une foule de sociétés de secours mutuels, de sociétés pour la construction de maisons ouvrières, etc. Les détails abondants et contrôlés que contient l'ouvrage sur ces différentes institutions fournissent à cet égard des preuves indiscutables.

Pour que ces exemples aient leur pleine efficacité, il faudrait analyser exactement les conditions dans lesquelles ils se sont manifestés. Nous voyons clairement que la coopération réussit mieux en Italie que dans beaucoup d'autres pays. Mais réussit-elle partout également bien en Italie? N'est-ce pas surtout dans le Nord, dans le Piémont et la Lombardie en particulier? Et, s'il en est ainsi, pourquoi ce succès local plus marqué? Cela ne tient-il pas, d'une part, à la multiplicité des petites entreprises agricoles, peut-être même à la survivance de nombreuses fabrications en petit atelier; d'autre part, à d'anciennes traditions et à une disposition particulière puisée dans une certaine organisation familiale? Pures hypothèses sans doute; mais les disciples de la science sociale ne peuvent pas s'empêcher de regretter que des observations conduites avec le sérieux dont celle-ci témoigne n'aient pas été poussées assez loin pour y donner une réponse. La science y gagnerait en acquisitions positives; elle trouverait dans les résultats d'enquêtes tendant à déterminer la cause des phénomènes étudiés les éléments de lois nouvelles. Et les hommes d'action seraient éclairés sur la possibilité des adaptations que le succès de certains procédés leur suggère. Des essais forcément infructueux seraient évités si on savait mieux à quoi est due la réussite. Et, d'autre part, les bonnes volontés seraient plus utilement guidées, dans les cas où cette réussite est possible, si on savait mieux pourquoi elle est possible.

P. R.

La question sociale et le mouvement philosophique au XIXe siècle, par Gaston Richard, 1 vol. 3 fr. 50, de la Bibliothèque du Mouvement social contemporain (A. Colin, édit.).

La question sociale est-elle une question morale ou une question économique? C'est parce que l'auteur penche pour la première opinion qu'il a écrit ce livre, dans lequel il essaie de montrer l'influence qu'ont eue, au XIXe siècle, les idées philosophiques sur les mouvements de l'opinion publique et sur les tendances sociales.

Sans nier le rôle de la pensée pure, nous ne pensons pas qu'il faille donner la première place, tant s'en faut, aux spéculations de Fichte et de Hégel comme causes de l'action sociale de Lassalle et de Marx. Ce qui est vrai, c'est que les chefs des mouvements sociaux aiment à appuyer leur action sur les données d'une théorie, et cette théorie, ils la trouvent toujours facilement, car, en tout temps, il y a des penseurs pour en édifier dans des sens très différents. J.-B. Say n'est-il pas contemporain de Joseph de Maistre et de Victor de Bonald et aussi de Saint-Simon? Et, du reste, l'auteur lui-même conclut en disant que la lutte n'a pas cessé, au cours du siècle, entre les partisans de l'idée de justice et ceux de l'idée de solidarité, entre une série qui, d'une part, va de Fichte à Renouvier et à Stammler et une autre du vicomte de Bonald à Secrétan. Pourquoi, dès lors, à certaines époques, les uns sont-ils plus écoutés que les autres?

Lorsque la lutte philosophique de la solidarité contre la justice descend des hauteurs éthérées dans les régions de la législation démocratique, elle change de nature, nous dit M. Richard (p. 347-348) et devient la lutte de la masse contre l'élite. Les mouvements sociaux de flux et de reflux ne s'expliqueraient-ils pas, dès lors, par ce fait, qu'à certaines époques économiques, la société a besoin de laisser carte blanche à l'élite, après quoi il faut réagir contre les excès de pionniers trop individualistes.

La société a besoin d'inventeurs pour progresser, mais tout créateur est essentiellement individualiste, portant en lui, par conséquent, un élément de désagrégation contre lequel la société doit se défendre. Il y a un équilibre à trouver dans lequel une latitude suffisante est laissée aux fortes individualités, tout en évitant les effets funestes d'un mouvement centrifuge trop accusé.

Quoi qu'il en soit, M. Richard pense que la solution de la question sociale — qui est, dit-il, une question morale — doit être donnée par la sociologie comparée, celle-ci puisant les faits dans les expériences tentées par les associations volontaires ou par la législation.

Oui! Mais en n'oubliant pas que le milieu social n'est pas uniforme; en ayant soin, dans chaque expérience de tenir compte de tout ce qui l'entoure; et aussi, à condition de disposer d'un instrument d'analyse suffisamment délicat et complet pour atteindre le jeu des forces élémentaires en présence.

P. DESCAMPS.

La Vie des vérités, par Gustave Le Bon (Flammarion, édit.).

Le Dr Gustave Le Bon est un psychologue; il juge tout à la lumière de la psychologie et cherche dans cette science la raison de tous les faits sociaux. C'est dire en quoi il s'éloigne et en quoi il se rapproche de la science sociale. Son dernier ouvrage sur la vie des vérités, ou plutôt des croyances, contient des pages intéressantes à cet égard. Notons, par exemple, cette remarque sur la foi religieuse, qu'elle développe les qualités mises dans l'homme par la race, mais ne saurait les faire naître. Dans des régions analogues à celles où diverses races européennes ont échoué, malgré des croyances très vives, à rien fonder de durable, les puritains anglais ont fait les États-Unis, parce qu'ils apportaient, sous leur foi, mais grandies par elle, l'initiative, la persévérance, la discipline anglo-saxonnes.

La religion même, et dans sa doctrine et surtout dans sa pratique, est adaptée par la race à sa formation. La morale d'un milieu humain ou même animal dépend, elle aussi, des conditions de vie qui président à cette formation. C'est ce que le Dr Le Bon reconnait en divers passages.

Il montre qu'on attribue souvent à l'action d'une religion des résultats qui sont ceux de la formation sociale (ou, comme il dit, de la mentalité des peuples), parce que les traits de caractère de la race ont aussi passé dans sa religion. Le rigorisme anglais a marqué la morale comme la re-

ligion, mais il survit souvent à cette dernière.

Dans la partie qui traite des sciences, le livre du Dr Le Bon a sur la méthode de connaissance et sur le rôle de la synthèse, des observations qui corroborent notre pratique.

Il est curieux de voir un esprit original et libre mettre ainsi en lumière la dépendance et la mobilité de beaucoup des certitudes abstraites de l'esprit humain, sans cependant reconnaître le jeu des forces qui les dominent et les entrainent.

G. B.

LIVRES REÇUS

Sur l'amour de la patrie, par la comtesse Zamoyska; *Un épisode de la persécution des Uniates en Pologne*, par Mme Ottonowna, trad. du polonais, 1 vol. in-12, 2 fr. (Lethielleux, édit.).

Le pouvoir social des femmes, par Georges Deherme, 1 vol. in-16, 3 fr. 50 (Perrin et Cie, édit., 1914).

La dame visiteuse dans la bienfaisance publique ou privée et dans le contrôle de la loi Strauss, protectrice de la maternité, par M. L. Bérot-Berger, 1 vol. 2 fr. (Giard et Brière, édit.).

LES CHRONIQUES DU BULLETIN

LES MODIFICATIONS DANS L'ÉQUILIBRE DES CLASSES SOCIALES EN RUSSIE

I

On sait que les classes sociales, en Russie, sont réparties d'une façon officielle, à telles enseignes que le passeport, pièce indispensable à chacun, indique expressément la classe dont il fait partie. Mais les parois sont moins étanches que l'on ne croit. Il y a des infiltrations et des pénétrations silencieuses. Les diplômes universitaires ouvrent l'accès des grades inférieurs du fonctionnarisme, et les fonctionnaires, lorsqu'ils arrivent aux grades supérieurs, entrent par là même dans la noblesse.

D'autre part, sous les étiquettes immuables, la réalité sociale et économique, sans avoir subi d'aussi profonds changements qu'on est, à l'étranger, parfois tenté de le supposer, a varié et continue de se transformer.

Nous ne pourrons dire que quelques mots de ces transformations.

Nous bornerons même notre champ d'observation à la Grande Russie, car cela nous entraînerait trop loin de parler des autres parties de l'Empire, où les différences ethniques non seulement perpétuent de nombreuses variétés d'hommes, mais encore font survivre des organisations spéciales reconnues par le Gouvernement central (comme par exemple le statut des Cosaques, etc., etc.)[1].

Même en entreprenant un tableau très simplifié, nous serons obligés, du reste, d'y admettre quelques images un peu confuses. En Russie, tout est à la fois simple et compliqué, et chaque chose est plus ou moins mélangée de son contraire. Les groupements que nous apercevrons se recouvrent souvent, dans certaines de leurs parties, à la manière de ces cercles dont les circonférences se coupent en deux points.

Quant aux causes qui ont amené une modification de l'équilibre des classes, vous les connaissez. L'abolition du servage en 1861 a eu de grands retentissements sociaux. La Révolution de 1905, l'institution de la Douma, l'activité législative de cette assemblée ont altéré à leur tour la composi-

1. Une énumération complète devrait tenir compte aussi de la catégorie des condamnés, politiques et autres, qui, ayant fini leur peine ou ayant été libérés conditionnellement, sont astreints à la résidence en Sibérie (*posselentsy*).

tion des forces en présence. Et ces événements politiques eux-mêmes, tout en constituant d'énergiques causes efficientes, étaient, pris en soi, des effets, et avaient été provoqués par une longue poussée de faits sociaux (changements dans les conditions du travail et de la production des richesses, accroissement de la population, variations dans la densité et dans la distribution spatiale de cette dernière) et de faits psychologiques (irruption d'idées venues du dehors, mouvements de l'âme populaire, réflexions et calculs des souverains et des politiques). Parmi ces faits, beaucoup se concrétisent et se résument dans le développement des villes, qui lui-même coïncide avec celui du commerce moderne et de la grande fabrication, ainsi qu'avec la diffusion de l'enseignement scientifique et de l'enseignement juridique et littéraire supérieur, et avec la propagation des journaux et des livres.

Ces dernières années enfin, l'allotissement des terres par voie administrative (1906-1914) et la conversion progressive de la propriété collective ou du *mir* en propriété individuelle, ont fait varier encore la structure sociale de la Russie.

II

A tous ses degrés, la *noblesse*, propriétaire de domaines, a été appauvrie par l'abolition du servage (qui consistait, comme on sait, en l'obligation de faire des journées de travail pour le seigneur et de lui acquitter des redevances, du paiement desquelles le conseil communal ou conseil du *mir* était responsable). En vain le Gouvernement avait-il organisé les « indemnités de rachat ». Une foule de nobles (*dvorianié*) étaient déjà très endettés et ne parvinrent pas à rétablir leur situation. D'autres dissipèrent les indemnités reçues et, parmi eux, il en est qui connurent de sombres déchéances. Quant à ceux qui essayèrent de mettre eux-mêmes leurs terres en valeur, trop d'entre eux échouèrent par manque de connaissances techniques ou se firent duper par leurs intendants[1].

Ce qui faisait autrefois la fastueuse richesse et l'insouciance des nobles détenteurs de grands domaines, c'est qu'ils « taxaient » à leur gré, selon les besoins du moment, leurs serfs-agriculteurs et qu'ils avaient de la sorte sous la main une source dont le débit leur paraissait pouvoir être accru à volonté. Or, justement, un tel régime n'avait pu rendre les maîtres capables de diriger efficacement des exploitations.

Terrible réveil ! Fin dramatique d'une longue période de l'histoire sociale de la Russie ! La grande noblesse administrative, tout en ayant sa part de cet effroyable dommage, l'a pallié en partie de différentes façons. Mais nous n'entreprendrons pas ici d'esquisser la géographie sociale des classes supérieures du *tchine*, non plus que du monde officiel et de la haute société de Saint-Pétersbourg, car il serait nécessaire de les pouvoir étudier à part et de près, et il y faudrait un observateur d'aptitudes et de sagacité singulières. Cette géographie a augmenté de complexité

1. Voir : Tolstoï, *Anna Karénine*, trad. franç., éd. Hachette, t. Ier, p. 176.

depuis le jour où Tolstoï, dans *Anna Karénine*, en traçait l'ébauche[1].

Celle qui a surtout pâti, c'est la moyenne et petite noblesse terrienne des *pomiechtchiki*. Ah! la vie lui est devenue moins poétique depuis les jours où elle nous apparait demi-oisive et romantique dans les scènes touchantes d'*Eugène Oniéguine*. Parmi ses membres, les uns sont entrés courageusement en lutte avec la terre. Déjà rustiques, ils ont rétrogradé vers le type paysan, auquel ils se rattachaient par des transitions insensibles. En même temps, ils ont voulu savoir. Ils se sont initiés à la technique agricole. Ils ont envoyé aux écoles agronomiques supérieures ceux de leurs fils qu'ils désiraient voir leur succéder. S'apercevant d'ailleurs que l'argent est malaisé à gagner et que la vie va se compliquant toujours davantage, ils n'ont pas hésité, dans bien des cas, à laisser aller seuls à la grande ville tous leurs enfants, y compris les filles, pour y étudier. Et, malgré tant de vaillance et de sacrifices, ils ont fréquemment échoué. Plusieurs ont grandement souffert et ont été humiliés. N'est-ce pas à une tragédie intime de ce genre que nous fait assister la fameuse pièce de Tchékhoff : *Le Jardin des cerises*? Taïeff et sa sœur Loubov Andréïevna renoncent par économie à la vie urbaine et se rendent sur leur bien pour essayer d'en tirer parti. Le marchand Lopakhine les guette et se tient prêt à profiter de leur inhabileté et de leurs embarras. Doucement d'abord, puis de plus en plus nettement et enfin avec effronterie, il leur démontre qu'ils auront beau faire, qu'ils ne parviendront pas à sortir de peine. Un jour, le bien est mis en vente. Et quand Loubov Andréïevna s'informe du résultat de l'encan : *Ja koupil!* (*J'ai acheté!*) s'écrie Lopakhine dans un brutal éclat de triomphe. De quel ton il annonce cet exploit! L'on dirait un guerrier d'autrefois proclamant : *J'ai conquis à la pointe de la lance!* Et c'est, en effet, le cri de guerre d'une nouvelle classe en train de poursuivre son ascension conquérante. Lopakhine ne nous laisse pas ignorer que son premier soin, comme nouveau maitre, sera de déplanter le *Jardin des cerises* qui donne son nom à la propriété et qu'il considère comme d'un rapport insuffisant. Ce délicieux jardin que, dans le beau décor du *Théâtre d'Art* de Moscou, nous apercevions avec émotion, par les fenêtres grandes ouvertes, épanouissant au soleil d'avril, parmi les chants d'oiseaux, sa délicate floraison blanche, il est comme le symbole de la beauté noble, de la beauté *inutile* dans laquelle le marchand Lopakhine, homme des temps nouveaux, va s'empresser de porter la hache. Au dernier tableau, nous sommes témoins du lugubre déménagement de Taïeff et de Loubov Andréïevna. Voici qu'on enlève la dernière malle. On ferme les portes. Puis, de l'extérieur, on pousse avec bruit les volets. Soudain, une forme gémissante se traine dans l'ombre. C'est le vieux serviteur Firs, qui s'est senti malade et que, dans le trouble du départ, on avait oublié. Ses forces le trahissent et il ne s'est ressaisi un instant que pour retomber. Il n'aura plus assez de vigueur pour appeler. Il va mourir là, abandonné parmi la vieille maison elle-même abandonnée. Et, en lui aussi, c'est tout un monde de dévouement ancien qui va mourir[2].

1. *Idem*, *ibidem*, t. Ier, p. 130-131.

2. Ne calomnions, ni n'idéalisons le régime ancien des seigneurs. Sur les reproches

Si bien des *pomiechtchiki* subissent leur défaite en silence, il en est au contraire qui résistent, qui s'organisent pour protester contre les méfaits de l'ordre nouveau. Ils réclament la dissolution de ces conseils communaux qui osent traiter maintenant avec eux de puissance à puissance. Ils font appel à l'Empereur, père et soutien de sa vieille noblesse terrienne [1].

III

Il y aurait erreur à croire que l'abolition du servage fut accueillie par tous les serfs avec l'enthousiasme qu'imagine volontiers notre optimisme humanitaire. En admettant même comme incontestable que la liberté soit un grand bien, les hommes n'ont pas du prix de cette liberté un sentiment immédiat. Ceux des serfs qui étaient attachés au service de la personne des maîtres, et qui, semble-t-il, eussent dû se réjouir encore plus que les autres de la rupture de leurs entraves, ceux-là furent même les plus embarrassés du cadeau qu'on leur faisait. C'est que la servitude, malgré tous ses inconvénients, leur procurait la sécurité et leur épargnait les soucis. Ils étaient comme de grands enfants, parfois battus, mais certains de ne se voir jamais complètement abandonnés à eux-mêmes et à la nature. Et puis il régnait souvent entre serfs et seigneurs une familiarité dont on a peine à se faire idée, surtout lorsqu'on n'a pas voyagé en Russie et que l'on ignore combien, dans ce pays, certaines gens s'entendent à allier dans une harmonie parfaite le grand ton et la simplicité, le sens du décorum et la belle cordialité chaleureuse. Que, si des serfs furent gênés de se voir libres, cela fut, chez eux, la suite d'une illusion fâcheuse, résultant de la dépression qu'ils avaient subie, il est possible, et nous ne voulons pas le contester. Nous tenons surtout à noter ici comme un fait social, à ne pas perdre de vue que le pli de la servitude est long à s'effacer et subsiste chez des descendants de serfs qui ont trouvé accès dans les classes supérieures. Par là s'explique la dureté de quelques-uns de ceux-ci lorsqu'ils ont réussi trop bien ; car il n'est pire despote que l'esclave devenu maître. Inversement, quand ces fils de la servitude seront exposés à une influence dont, pour une raison quelconque, ils subiront l'ascendant, ils se montreront dociles sans aucune mesure. Mais, si un interlocuteur a des façons d'une politesse trop douce, ils en concluront vite que c'est un médiocre personnage et qu'il n'y a pas de ménagements à prendre avec lui.

Donc le serf persiste souvent sous l'homme libre et sous le maître de fraîche date. Mais assez parlé de l'affranchissement des serfs, qui, en tant qu'événement, est déjà de l'ancienne histoire. La plus récente révolution sociale et agricole, c'est l'allotissement des terres. La « Banque des Paysans », créée en 1882, avait commencé dès cette date à faire des avances

faits à ces derniers et dont on trouve l'écho dans le théâtre national. Voir : J. Patouillet. *Ostrovski et son Théâtre de Mœurs russes*, 1912, Paris, Plon-Nourrit, éd., livre IV, chap. I : « La Classe Noble », et livre V, chap. II, section première.

1. M. Kovalewski, dans ses dernières conférences données à Paris, en janvier 1914, au Collège de France, a entretenu son public de ces revendications des *pomiechtchiki*, qui ont été formulées dans de nombreuses séances secrètes, dont le compte rendu emplit déjà six volumes.

aux cultivateurs dans le but de leur permettre d'acquérir, par achat, des terres prises sur les grands domaines. Après que les oukases des 3 novembre 1905 et 9 novembre 1906 eurent aboli les redevances annuelles à payer pour le rachat du servage, des « commissions agraires » furent chargées de procéder au lotissement des terrains et de les répartir entre les familles de paysans. Assistées de milliers de géomètres-arpenteurs, ces commissions se mirent aussitôt à la besogne. L'œuvre était complétée par la création d'une infinité d'exploitations modèles, de dépôts de machines et instruments, de stations d'animaux reproducteurs [1].

Cette transformation de la propriété communale en propriété privée est une opération grandiose. Les lecteurs de la *Science sociale* n'ont pas besoin qu'on en souligne pour eux l'incalculable portée.

Mais, si l'allotissement des terres a donné immédiatement de magnifiques résultats dans les territoires encore peu habités de la Sibérie occidentale, qui offre à cette heure le spectacle d'un merveilleux épanouissement agricole [2], ce n'est pas seulement par des applaudissements que les effets de la réforme ont été salués dans la Russie d'Europe. Les plus vives critiques se sont élevées. Les contre-coups de la transformation étaient en beaucoup d'endroits, il faut le dire, bien différents de ce qui avait été espéré.

Nombre de propriétés étaient trop petites ou mal découpées; on n'avait pas pensé à leur assurer de l'eau; elles manquaient d'unité organique; ou la « Banque des Paysans » leur avait assigné un trop haut prix.

Un inconvénient bien plus grave était la mauvaise préparation des hommes à leur nouvelle activité. Après trois siècles de servage, après une période plus longue encore de travail communautaire, les cultivateurs étaient en piètre disposition pour jouir de leurs droits et en tirer avantage. En acquérant le droit de posséder, ils avaient acquis celui d'hypothéquer, celui de diviser, celui de revendre. Quels périls! Ils furent difficilement conjurés. Il y eut de nos gens qui émiettèrent leur petit bien par des partages entre les enfants, et ceux-ci se virent à la tête de terrains infimes et inexploitables. D'autres cultivateurs jugèrent bon de vendre et se trouvèrent bientôt dénués de ressources. D'autres enfin, sans en avoir envie, furent contraints d'aliéner, parce qu'ils n'avaient pu payer les intérêts de l'hypothèque. Aboutissement affreux! Tandis que la propriété indivise du *mir* était une bonne mère, qui ne gâtait pas ses enfants, mais qui, en somme, ne les laissait jamais glisser à une détresse définitive, la propriété individuelle engendrait un prolétariat rural; pis encore, elle produisait le chômage, la misère.

Les critiques adversaires de la réforme assuraient que 33 % des nouvelles petites propriétés avaient changé de maîtres durant ces quatre der-

1. Voir : Edmond Théry, *La Transformation économique de la Russie*, Paris, « Economiste européen », 1914, le chapitre premier; — Dr K. A. Wieth-Knudsen, chef de section à l'Institut international agricole de Rome, *Bauernfrage und Agrarreform in Russland*, Duncker et Humblot, Leipzig, 1913.

2. Voir : Le Rapport Stolypine sur l' « Enquête ministérielle en Sibérie »; — Gerbel, *Die Wirtschaft des Westbaikalischen Sibiriens*, 1910; — Dr Hollmann, Conférence sur l'*Avenir de la Sibérie*, Berlin, 1912.

nières années. Le Gouvernement Impérial a jugé qu'il devait faire une enquête. Les résultats ont été récemment publiés en ce qui concerne les cinq gouvernements de Perm, Vitebsk, Samara, Oufa et Stavropol. Il paraît que, dans ces régions, 50 % des nouveaux propriétaires ont vendu partiellement ou en totalité.

Réciproquement, l'on constate, surtout au sud-est, une concentration des terres dans les mains de certaines personnes. Dans le district de Nicolaïeff, du gouvernement de Samara, 142 acheteurs se sont arrondi des biens, allant jusqu'à 100 déciatines [1]; 102, jusqu'à 500 déciatines; 2, jusqu'à 1.000. A Stravopol, où la moitié des petits propriétaires se sont défaits de leurs biens, l'on a vu pareillement s'enfler des domaines de 100, 200, 500 et 1.000 déciatines. Mêmes phénomènes dans les gouvernements de Kostroma, Pskoff et Saratoff.

Les statistiques des ventes forcées accusent des chiffres élevés. Citons, par exemple, le gouvernement de Saratoff, où, en 1912, 1.434 biens individuels ont dû être mis à l'encan.

En tenant même pour exagérées les appréciations de ceux qui n'hésitent pas à donner l'alarme, en ayant égard aussi aux arguments que la statistique peut fournir contre la statistique elle-même, il demeure évident qu'il y a danger de formation d'un prolétariat rural démuni et souffrant. Cela est si vrai que le Gouvernement Impérial se préoccupe d'apporter des remèdes. Le Ministère de l'Intérieur a songé, dit-on, à un projet dont la conséquence serait de restreindre le cercle des héritiers légaux.

Un projet plus efficace encore serait celui qu'examine également le Gouvernement et qui établirait une grandeur minimale de propriété terrienne, laquelle serait déclarée indivisible [2]. Ne sont visés que les biens comprenant déjà une certaine surface; la mesure ne sauverait donc pas les plus petits paysans. Les héritiers naturels du bien indivisible auraient à choisir eux-mêmes l'un d'entre eux, auquel cette propriété serait transmise. Celui-ci aurait un délai de trois années pour dédommager les autres héritiers au moyen de paiements en argent. La « Banque des Paysans » prêterait son appui pour faciliter les versements. Du reste, la propriété et ses instruments d'exploitation seraient soustraits à toute atteinte possible. Le projet, encore une fois, n'apporterait pas le salut aux plus petits cultivateurs. Pris en soi, il rencontre des objections de la part de publicistes, qui expriment la crainte que l'obligation des paiements en argent ne surcharge les épaules de l'héritier élu. De plus, les héritiers moins favorisés ne sont même pas, avec ce système, appelés à recevoir une compensation suffisante. En outre, le vote excitera les passions, il y aura des conflits; ou, si l'on s'accorde, ne sera-ce pas à la suite de conventions clandestines et immorales?

La nouvelle circulait enfin ces jours derniers (avril 1914), que M. Krivoschéïne, ministre de l'Agriculture, avait repris son plan de fondation

1. 1 déciatine = 1 hectare 09.

2. Cela serait quelque chose d'analogue à ce que sont, parmi les biens nobles, les majorats. — Et cela ressemblerait aussi aux « biens de famille héréditaires » institués en d'autres pays. Cf. *Science sociale*, 2e série, fasc. 53, p. 225, note 2.

d'une « Banque de l'Agriculture », subordonnée à son département. Elle aurait pour mission de prêter un appui énergique aux cultivateurs de petite et moyenne catégorie et d'aider les colons agricoles à s'établir; elle avancerait des fonds pour l'amélioration des terres et seconderait de tout son pouvoir le succès de la Réforme agraire. Les Banques déjà existantes, — « Banque des Paysans », « Banque Agraire de la Noblesse », — ne sont pas en état de fournir à l'agriculture un concours aussi large, car statutairement leur action est à peu près limitée à l'achat et à la vente des terrains et elles n'ont pas carrière de consentir des avances pour améliorations culturales. Tandis que la Banque projetée ressortirait du Ministère de l'Agriculture, la « Banque des Paysans » et la « Banque agraire de la Noblesse » resteraient rattachées au Ministère des Finances. Ce partage des Banques agraires d'Etat entre deux ressorts n'est pas sans provoquer des objections de plusieurs côtés. M. Kokowzeff était un adversaire de la « Banque de l'Agriculture », déjà projetée du temps de Stolypine. M. Krivoschéïne pense sans doute que M. Bark ne verra pas d'inconvénient à cette institution.

On voit à travers quelles difficultés et quelles souffrances s'accomplit l'essor de la classe nouvelle des *petits propriétaires agriculteurs*. Peut-être convient-il de ne pas pousser les choses au tragique[1]. Un très puissant ressort d'action est inclus dans le système de la propriété individuelle. En attendant qu'il fasse sentir son impulsion, les exploitants vont déjà être conduits à améliorer immédiatement sur certains points leurs méthodes de culture et, par exemple, à avoir des prairies convenables, ce qui n'existait pas sous le régime du pacage communal. Qu'on ne se dissimule pas cependant que le ressort inhérent à la possession privée de la terre n'agira pas de la même manière ni aussi vite qu'en d'autres pays[2]. Le climat, la composition du sol font que, en diverses parties du territoire russe, les champs ne peuvent être cultivés que superficiellement. Ailleurs, en dehors de l'hiver, où le « traînage » facilite les communications, d'immenses étendues de tourbières et de marécages isoleront longtemps encore les exploitations, les tiendront à l'écart des grands marchés et les empêcheront de se procurer facilement des engrais.

Dans quelques cercles du monde politique gouvernemental, on attend beaucoup de la nouvelle classe des petits propriétaires agriculteurs. L'esprit communautaire des participants du *mir* était aussi, à certains points de vue, un esprit à tendances communistes et parfois libertaires. Le régime de la possession privée du sol parait, à plusieurs dirigeants, susceptible d'imprégner le peuple de « conservatisme ». C'est peut-être à cause de cela que les libéraux avancés et les hommes des partis, dits « d'avant-garde »,

1. La colonisation agricole de la Sibérie occidentale constitue une ressource éventuelle pour le prolétariat rural.

2. Un adversaire de la Réforme agraire écrit que le régime de la propriété individuelle est peut-être une « condition » du progrès, mais n'en est pas la cause nécessaire et suffisante. Il cite le cas de nombreuses propriétés individuelles qui, par suite de particularités du droit local, existent depuis longtemps en Russie (aussi bien dans le Sud, par exemple à Samara et à Poltava, que dans le Nord, par exemple à Pskoff) et qui ne seraient pas, assure-t-il, en meilleur état que les propriétés communales.

voient au contraire la Réforme d'assez mauvais œil et recherchent avec empressement toutes les critiques d'ordre technique au moyen desquelles il est possible d'en ébranler indirectement le crédit.

IV

La psycho-sociologie des hauts fonctionnaires, des grands *tchinovniki* se confondrait en partie avec celle de la grande noblesse. Pris dans leur immense ensemble, les *tchinovniki* constituent un formidable instrument d'administration, sans cesse perfectionné depuis Pierre le Grand. Ces hommes à casquettes multicolores forment en même temps une caste extrêmement puissante. Elle a pourtant ses compartiments. Malgré l'équivalence des grades qui caractérise le *tchine*, et en vertu de laquelle il y a, aux différents niveaux, une sorte de plain-pied entre les fonctionnaires des différentes administrations, chacune d'elles a son esprit particulier et il y a pour ainsi dire un solide centre de volition propre à chaque département ministériel. Jusqu'à ces derniers temps, rien d'analogue au « conseil des ministres » des autres pays ne se trouvait qui pût, en cas de besoin, réaliser la convergence de ces vouloirs parfois un peu discordants. Et la haute intervention du Souverain était requise pour obtenir l'unité. La Police, à elle seule, est une grande force parmi les forces constitutives du *Tchine*. Il est aisé de la critiquer. Mais sans sa présence et son action, beaucoup plus discrètes d'ailleurs qu'on ne le prétend, le fonctionnement de la vie urbaine serait des plus difficiles, car dans l'enceinte de ces cités poussées très vite, abonde une population dont la majorité n'est pas toujours mûre pour le « self control ». Par leur autorité, par leur prestige, par leurs chatoyants uniformes, les *tchinovniki* se font admirer en même temps que jalouser ; les attaques ne leur ont jamais manqué [1]. A leur égard, les grands marchands ont toujours éprouvé un sentiment complexe fait d'envie, de crainte, de dédain (particulièrement envers les petits fonctionnaires, longtemps mal rétribués). De nos jours, les relèvements de traitements ont relevé du même coup la dignité des *tchinovniki* des rangs inférieurs. De nouveaux corps de fonctionnaires ont surgi, réclamés par les conditions nouvelles de la vie sociale, et ils ont rapporté, en même temps que parfois un peu de défiance à l'endroit des manifestations de l'activité économique moderne, un souci remarquable de bien faire leur office (par exemple, le corps des inspecteurs de fabriques). De plus en plus, au cours de la dernière période, l'administration, d'une manière générale, s'est inspirée du droit écrit. C'est le temps du reste où il se fixait. La loi précisait le droit civil, augmentait les garanties de juridiction. Moins d'arbitraire se donnait carrière. Les solutions juridiques étaient substituées peu à peu aux énergiques solutions « administratives » d'autrefois. Le « tchinovnik » s'achemine vers la conception du droit abstrait et impersonnel. Est-ce un bien ou un mal? Nous n'avons pas qualité pour le décider, Occidentaux acharnés depuis un siècle et demi à la « déperson-

1. Voir Patouillet, *op. cit.*, livre IV, chap. II : « Les fonctionnaires », et livre V, chap. II, section II.

nalisation » de la vie[1]. Le rapport de personne à personne reste éminent dans toute la vie officielle de la Russie. Et il ne faut pas entendre par là que ce soit à proprement parler le plus riche ni même l'homme du rang le plus élevé qui obtienne le plus facilement ce qu'il désire, mais celui qui se présente comme il faut, qui entre dans la manière à la fois grande et simple qui est celle de la Russie. Les textes se hérisseront au contraire, accumulés par des fonctionnaires aussi érudits en la matière que ceux de n'importe quel pays, contre l'imprudent qui se sera installé de prime abord dans cet ordre d'idées et aura voulu parler fort au nom d'un texte. Assis à son large bureau, le *tchinovnik* flegmatique, ayant derrière soi la haute muraille où se voient l'icône, l'image de l'Empereur, et quelques portraits de famille, donnera doucement à comprendre à son visiteur, tout en lui faisant faire, si c'est tout de même un homme de poids, les honneurs du samovar, que, avant d'invoquer la majesté d'un texte, il sied de laisser paraître soi-même, par le ton dont on use et les manières qu'on montre, que l'on est l'interprète qualifié de cette majesté. Injustice, direz-vous. Qui sait? Surtout, avant de médire des *tchinovniki*, pensez au succès de l'œuvre énorme d'administration qu'ils ont réalisée et qu'ils continuent. Ces incommensurables pays soudés les uns aux autres, sans doute, à certains points de vue, il était plus aisé de les embrasser que s'il se fût agi de colonies éparses, mais il faut dire que, à d'autres égards, leur juxtaposition rendait leurs résistances plus périlleuses et que le frémissement de l'un d'eux menaçait toujours de se propager parmi tous. A travers cet immense Empire, un peu grâce à l'effort ininterrompu des *tchinovniki* aux casquettes multicolores, règne, analogue à la paix romaine, la paix russe[2].

Le haut clergé (St-Synode, etc.) est une des forces les plus énergiques du conservatisme russe. De toute son influence officielle ou secrète, il défend la maxime : « Orthodoxie, Autocratie, Tradition nationale ». En lui, veillent de grandes pensées directrices. Les *moines* (clergé noir), qui font vœu de célibat, occupent des postes administratifs élevés dans la hiérarchie ecclésiastique ou peuplent les innombrables monastères, dans lesquels ils vivent de revenus de fondations, de dons et de prébendes. Ils entretiennent la vie de la prière et de la contemplation dans ces milliers d'édifices qui dressent vers le ciel de Russie, comme une multiple et constante imploration vibrant dans la lumière, tant de bulbes bleus et de croix d'or aux chaînettes braisillantes. Autour du monastère, la ville pousse, s'agite, gronde, se modernise, dépense des efforts éperdus pour l'aménagement de l'existence terrestre. Le palais des moines demeure immuable, lançant au milieu des clameurs éphémères l'affirmation de l'Éternel. Les *popes* des villes et des campagnes (clergé blanc) ont le droit de se marier, mais renoncent par là aux dignités supérieures (qui ne leur peuvent devenir accessibles que dans le cas de veuvage). Les popes nou-

1. On connaît les profonds aperçus de Werner Sombart, dans *Der Capitalismus*, dans *Die Deutsche Volkswirtschaft im XIXten Jahrhundert*, et dans *Die Juden und das Wirtschaftsleben* sur la « rationalisation » et la « depersonnalisation » de la vie moderne.

2. Quand Nicolas Stavroguini, dans les *Démons*, parle mal du *tchine*, Peter Verkhovensky, l'interrompt par ces mots : « Il n'y a que cela de réussi en Russie! » (Dostoïewsky, *Les Démons*, trad. Derely, t. I, p. 244, Plon, éd.

veaux se recrutent ordinairement parmi les fils de popes anciens. L'on a entendu déplorer, au cours des derniers temps, l'aventure de beaucoup d'entre eux qui, au lieu de se vouer au ministère paternel, ont exprimé des idées avancées et subversives. Il y a des popes fort distingués et instruits; il en est d'ignorants et de frustes. Ceux de la campagne ne jouissent pas d'un grand prestige auprès de la population, des offrandes de qui ils dépendent [1]. Mais, s'ils sont entourés d'un respect mitigé, la religion n'en souffre pas. Le paysan russe a du rôle des ministres du culte une conception qui lui permet de ne pas englober dans le même jugement le dogme et ses interprètes. Ceux-ci sont pour lui des sortes de *tchinovniki* de la Divinité. Les prêtres russes sont souvent sujets à l'exaltation, et l'âme slave manifeste en eux à certains moments toute sa vigueur d'enthousiasme prédicant et frénétique. La vie religieuse du *mir* et de ses participants fut d'ailleurs toujours ardente et tumultueuse [2]. La Russie est le pays des sectes [3]. Ces importants phénomènes psycho-sociologiques se produisent encore de nos jours (comme le prouve l'affaire du moine Eliodore) [4]. Tous les popes n'ont pas de tels emportements. Mais l'on voit que, malgré leur prosaïsme apparent, malgré le goût assez vif qu'ils montrent parfois naïvement pour les satisfactions matérielles, ce serait se tromper que de ne discerner en eux que des natures ordinaires. Ce sont des simples. Ils ne répandent pas des idées ni des raisonnements; ils communiquent des états de sentiment, et les plus riches de contenu. Considérez-les dans l'exercice de leur ministère, parmi l'or et les lumières des cérémonies, quand ils entonnent ces chants sacrés dont l'accent est inoubliable, et quand ils perpétuent, pour la continuation de la Sainte Russie, les attitudes augustes de l'invocation. Regardez-les se retourner vers cette multitude si attentive et si sérieuse, vers ces foules dont Péladan disait qu'elles ne deviennent sublimes qu'au moment où elles se prosternent. Alors vous comprendrez les popes chevelus, les popes aux yeux extasiés. Et leur simplicité, prolongeant celle d'un peuple immense dont ils interprètent la prière, vous fera mesurer avec plus d'étonnement encore la grandeur de leur geste consécratoire ou implorant.

L'étude de la vie sociale des officiers de haut rang ne pourrait être disjointe de celle de la vie de la grande noblesse. A Pétersbourg, les officiers de la Garde mènent un existence du plus grand éclat, ont leurs façons de se divertir et de « tenir leur rang ».

Quant à la foule des *officiers* répartis à travers les garnisons, leur effectif numérique a de nouveau sensiblement augmenté durant la dernière période. Les traitements ont été relevés. La formation est devenue plus

1. Voir : Joseph Wilbois, *L'Eglise russe et la Révolution* (*Revue de Synthèse historique*, t. XXIV, 2, n. 71, Léopold Cerf, Paris).

2. *Idem.*, *id.*

3. Moussorgsky, dans la *Khovantchina*, a donné une expression lyrique à ce terrible enthousiasme religieux dont les sectes, en Russie, ont donné tant de preuves par le sacrifice de la vie.

4. Il est des cas d'exaltation politique chez les popes, comme celui de Gapone, d'une psychologie d'ailleurs si complexe et instructive. On sait qu'un poète suisse vient de croire devoir faire de *Gapone* le sujet de la 2e partie d'une trilogie dramatique consacrée à « l'âme russe contemporaine ».

sévère. Le travail exigé devient plus intense. Abstraction faite des cérémonies publiques, la majorité des officiers, dans les villes marchandes, cherchent de moins en moins à faire étalage de leurs privilèges. Dans les riches cités commerciales (Moscou), la force des circonstances économiques et l'orgueil spécial de la caste marchande font que, en dehors des réceptions officielles, les officiers, sauf quelques-uns jouissant de positions exceptionnelles, jouent un rôle plus effacé que dans la capitale administrative de la Russie. Les mariages, rapprochant les deux classes, créent des situations mixtes; mais ces unions semblent être moins fréquentes que naguère.

V

Les villes russes grandissent beaucoup et constamment [1]. Il faut constater le fait sans en exagérer l'importance, car la proportion de la population urbaine, en regard de la population rurale, reste modeste [2].

Dans la grande ville, — mis à part les *tchinovniki*, le clergé blanc et

1. Moscou, qui, en 1902, comptait 1.179.347 habitants, en avait, en 1912, 1.617.157. Le coefficient de vitesse de l'accroissement de Moscou devient sans cesse plus élevé (2,49 % par an en moyenne, de 1897 à 1902; 2,84 %, de 1902 à 1907; 3,53 %, de 1907 à 1912). Le dernier chiffre est supérieur aux coefficients d'accroissement qui ont été, pendant la même période, ceux de New-York (3,5 %), Chicago (2,58 %), Philadelphie (1,84 %), etc.

2. La population urbaine, en Russie, s'accroît deux fois aussi vite que la population rurale. D'après N. Oganowsky, de 1858 à 1897, la population des campagnes augmente de 51,6 %, celle des villes de 102,5 %. Mais par rapport à la population générale de l'Empire, les villes sont de petites îles dans une grande mer. Sur une population générale de 125,6 millions d'hab. en 1897, la population urbaine ne se montait qu'à 16,8 millions. Cela ne fait pas plus de 13 % de la population totale.

De 1858 à 1897, les villes n'ont pu exercer une action « tentaculaire » que sur 9,6 % de la population engendrée par les naissances dans les campagnes (Oganowsky).

Depuis le recensement de 1897, la population urbaine s'est beaucoup accrue. En 1911, on la chiffrait à 28 millions; en 1913, on supposait 30 millions. Mais la proportion de la population urbaine, par rapport à la population rurale, n'a monté que de 15 à 18 %.

Quelle est la part d'absorption d'éléments ruraux par la ville? De 1904 à 1910, la moyenne annuelle a été de 350.000 âmes. Si la vitesse ascensionnelle du coefficient se maintient, l'absorption serait, en 1917, de 470.000. Cela ne ferait qu'une absorption de 25 % de l'accroissement naturel de la population des campagnes.

Le statisticien note que, de 1904 à 1910, l'accroissement s'est produit surtout à l'Ouest, en Pologne, dans les centres industriels, etc. La courbe symbolisant la force d'accroissement de la population urbaine, va en montant de l'Est à l'Ouest. C'est l'inverse de celle qui mesure la force d'accroissement de la population rurale. Mais la courbe qui marque la vitesse de la transformation de l'agriculture (par le passage à la culture intensive), va aussi en s'élevant de l'Est à l'Ouest, ce qu'on explique en disant que la croissance des villes est effectivement rendue possible par l'afflux des produits d'une agriculture aux rendements plus abondants, de même que la pratique de la culture intensive, très onéreuse, n'est elle-même rendue possible que par la constitution du marché agrandi qu'offre la ville.

Les villes sibériennes ont droit à une mention spéciale. (Outre les ouvrages déjà cités, voir le rapport consulaire de M. de Valicourt sur *La Sibérie occidentale*, supplément au « Moniteur officiel du Commerce », du 12 septembre 1912, p. 12-14). Leur croissance tient du prodige. Les causes sont : le Transsibérien, l'immigration, etc.; la guerre même a contribué à amorcer la circulation de l'argent dans le pays.)

Les villes russes, déjà de première grandeur, s'accroissent plus que les autres. Chiffres de l'accroissement pour la période 1904-1910 : villes jusqu'à 10.000 h. (17 %); de 10 à 50.000 h. 18,7 %; de 50 à 100.000 h. 23,9 %).

On fait remarquer (B. H. dans le *Journal allemand de Moscou*) que le « milieu urbain », en prenant plus d'importance, exerce une plus grande influence déterminante et formatrice sur la vie de la Russie prise dans son ensemble.

noir, les officiers, les nobles (de moins en moins nombreux dans les cités maîtresses du négoce) —, un très puissant groupe attire tout d'abord et retient notre attention, celui des grands marchands, des *koutpzy*. A Moscou, cette classe a derrière elle un passé brillant [1]. Sans s'égaler aux nobles, elle a, par sa richesse, joué de bonne heure un rôle marquant et influent [2]. Du jour où Pierre le Grand transporta le siège administratif de l'Empire à Pétersbourg, les *kouptzy* tinrent désormais sans conteste le haut du pavé à Moscou. Mais leur humeur peu tendre à l'endroit des grands *tchinovniki* ne s'est pas apaisée. Elle s'est enrichie et colorée d'éléments nouveaux. Elle s'est amalgamée au sentiment qui marque la rivalité de Moscou et de Pétersbourg.

Bien plus. A mesure que le « nationalisme » se développe dans la population de l'Empire, les *kouptzy* moscovites auraient même une tendance à opposer le caractère central de Moscou, ce « cœur de la Russie », à l' « excentrisme » de Pétersbourg, comme aussi à confronter l'héritage de traditions de la vieille cité avec l' « européanisme » élégant, propre à la haute société de la nouvelle capitale.

On sait quels défauts ont été acrimonieusement reprochés aux *kouptzy* : leur conception de la morale en affaires, leur grand orgueil d'être riches, leur sensualité, leur amour de l'orgie violente, leur mépris pour les œuvres désintéressées de l'intelligence [3].

Un caractère doit être jugé dans son ensemble. Il y aurait beaucoup à répondre à ces reproches.

Pour nous, retenons d'abord que les *kouptzy* moscovites offrent des échantillons assez purs du caractère des Grands Russes, qui sont la population formatrice de la Russie, avec l'alliage ou peut-être simplement, si l'on veut, le pli Tatare qui s'y est ajouté.

Le flegme des *kouptzy*, très compatible avec les explosions de passion, est remarquable. Il a quelque chose d'oriental. Tenant depuis un temps primordial les fils d'un commerce immensément étendu, qui rayonne surtout au Sud et à l'Est de l'Empire et dans les pays du Levant, ils savent que la récolte est le grand régulateur des achats de toutes les populations primitives [4]; que, après des récoltes mauvaises, en viennent toujours de bonnes; que, ayant peu d'objets de rechange, leurs clients se « remontent » toujours à neuf dès que la terre a donné un rendement; que, par conséquent, pour gagner, il s'agit d'opérer sur de larges bases et de pouvoir attendre. Les *kouptzy* appliquent aux guerres la même philosophie.

Oui, ils ont quelque droit de parler au nom de la race. On en sera plus convaincu encore en se rendant compte qu'ils sont plus près de la terre

1. Sur l'histoire du *koupetchestvo*, voir : Patouillet, *op. cit.*, p. 96 à 101.

2. Des légendes comme celle de Sadko, celle du Marchand Kalachnikoff, etc., attestent l'importance ancienne du négociant. Les grands compositeurs russes ont mis en opéras ces deux épisodes : Rubinstein dans le *Marchand Kalachnikoff* et Rimsky-Korsakoff dans son chef-d'œuvre de *Sadko* (qui est, pour la légende poétique de la première activité des villes russes, quelque chose comme les *Maîtres Chanteurs* pour la première activité des villes allemandes).

3. Voir : Patouillet, *op. cit.*, les livres II et III et le chapitre premier du livre V.

4. Cf. les communications de M. Yves Guyot à la Société de statistique sur le rôle des Récoltes.

qu'il ne semble[1]. Il y a en eux quelque chose du « paysan poussé au grand ». Ils dérivent de lui comme les *pomiechtchiki*, mais d'une autre manière. De même que la noblesse, à saveur terrienne, des petits *pomiechtchiki* est souvent comme une fleur rustique embellie et affinée par la tradition de soins spéciaux et une éducation attentive, le *koupetchestvo*, c'est cette même fleur des champs poussée en hauteur, élargie en puissance, avivée en éclat truculent.

Les *kouptzy* ont la rudesse du peuple russe. Ils en ont aussi la force de sentiment, l'imagination vigoureuse et l'extraordinaire fantaisie. Terribles dans les festins, ils font succéder à une brutalité, un mouvement généreux. Il est peu de villes où l'on soit aussi secourable qu'à Moscou et où la bienfaisance privée ait créé des institutions aussi somptueuses.

Les fils des *kouptzy*, qui voyagent plus que leurs pères, introduisent des modes nouvelles de toilette et de vêtement, parfois empruntées à l'étranger. En même temps (et ces traits contradictoires donnent une physionomie curieuse à ce qu'on nomme ici la « jeunesse dorée » des villes marchandes), ils perpétuent dans les restaurants de nuit les vieux rites d'orgie outrancière, qu'il ne faut pas cependant reprocher au seul *koupetchestvo*, car les boyards mirent en honneur des habitudes pareilles[2] Plusieurs jeunes Moscovites sont d'ailleurs munificents et passionnés pour les arts et ils s'adonnent d'autant plus activement à ce noble penchant qu'ils ont des moyens financiers considérables pour le satisfaire.

Quelquefois, parmi les nombreux fils d'un *koupietz*, l'un d'eux continue les « affaires », tandis que les autres s'abandonnent à leurs goûts et se mettent à faire de l'art, du journalisme, etc., car les *kouptzy* ont leurs grands journaux, dont ils inspirent la politique.

Au reste, le corps des *kouptzy*, pris dans son ensemble, mérite bien peu l'accusation d'hostilité à l'égard des œuvres de l'esprit. Les collections de tableaux des Moscovites sont notoires. Il arrive à quelques-uns d'encourager de la manière la plus efficace, c'est-à-dire par des achats répétés, les écoles étrangères les plus récentes et les plus attaquées. Et si nous parlons de l'art théâtral, quelles paroles suffiraient à l'éloge? C'est un homme issu du *koupetchestvo*, Stanislawsky[3], qui a porté à un degré inconnu de perfection le théâtre russe, et l'on peut dire : le théâtre européen, en fondant, après les Meininger et le « Théâtre Libre », ce « Théâtre d'Art » qui les dépasse et qui a ouvert une miraculeuse fenêtre sur le monde de la pensée et de la beauté[4].

1. Ils durent cependant, pendant des siècles, renoncer, par le fait même qu'ils se vouaient au négoce, à la possibilité légale de posséder des biens ruraux. Cette interdiction a contribué à accentuer les traits sociaux caractéristiques du négociant.

2. Il ne faut pas non plus reprocher ces mœurs à la seule race slave, car l'orgie, n'est-il pas vrai, est aussi chose latine, et le « néronisme » dont témoignent les inventions de certains convives ne situe pas nécessairement le festin en pays russe.

3. Ce n'est pas notre propre d'examiner ici en quoi une alliance étrangère dans la famille de Stanislawsky a pu influer sur le génie de ce dernier, dans l'explication duquel elle n'entrerait en tout cas que comme facteur secondaire. Ajoutons que si l'entreprise extrêmement onéreuse du « Théâtre d'Art » a pu être poursuivie, c'est grâce au large concours financier de quelques autres grands *kouptzy*.

4. Les dénominations officielles de classes, sous lesquelles l'administration range la

En face du grand commerce, a surgi à la fin du XIXe siècle, en partie sous l'influence étrangère, la grande industrie moderne et la banque. Quelques *kouptzy* de grand talent s'y sont essayés aussitôt et y ont déployé une étonnante maëstria. Mais les étrangers se sont aussi assurés une place honorable. Alors il est arrivé que les plus traditionnalistes parmi les *kouptzy* ont pris en suspicion ces grands fabricants et ces financiers venus du dehors et qui instauraient des formes de trafic insolites. Une sorte de « nationalisme économique » a paru au jour et s'est traduit par diverses propositions tendant à limiter les moyens d'action et les opérations des étrangers. Ce mouvement est destiné à s'accentuer.

Les grandes entreprises de commerce, d'industrie et de banque ont multiplié l'effectif de la classe des employés (*prikaztchiki*) de tous degrés, depuis les garçons de bureau jusqu'aux chefs de services et fondés de pouvoirs. Les hauts salaires payés aux employés supérieurs dans des villes comme Moscou les ont aidés à se dégager de la masse populaire et à s'élever socialement. La fixation du droit civil, les lois votées par la Douma (sur le nombre des heures de travail, etc.), ont contribué à émanciper les *prikaztchiki* et à leur conférer une dignité. Nous sommes loin de l'ancienne domesticité des commis [1].

Sous l'action des mêmes circonstances, le type des dessinateurs, des techniciens et des ingénieurs [2] s'est également vu tirer à un grand nombre d'exemplaires.

Ainsi que dans les autres pays, les petits commerçants, à mesure que les villes russes s'accroissaient, non seulement n'ont pas disparu devant le grand négoce, mais ont augmenté en quantité. Les magasins d'articles de luxe se sont répandus [3]. Le type mixte de la grande entreprise de commerce de détail est entré en scène, sous des directions tantôt russes (grandes entreprises de commerce de détail de lait, beurre, fromages et œufs à Moscou, etc.), tantôt étrangères (« grand magasin » anglais à Moscou, etc.).

Suivant la même loi de développement bien connue, les artisans n'ont pas non plus évacué le terrain devant la grande industrie, mais leur armée s'est étonnamment compliquée et accrue [4]. Comme les magasins de luxe, les petits ateliers de luxe sont devenus beaucoup plus nombreux [5].

plupart des grands commerçants des villes, sont celles de *grajdanié* (citoyens) de la 1re et de la 2e « guilde » (celles-ci se distinguent par la puissance contributive) et de *potchetny grajdanié* (citoyens d'honneur). Cette dernière classe a été instituée par Nicolas Ier pour créer une sorte de noblesse citoyenne. Les *kouptzy* peuvent aussi, par l'exercice de hautes fonctions (par exemple municipales), avoir accès à la véritable noblesse. En fait, la barrière demeure. Il y a dans chaque ville importante deux clubs : le club de la Noblesse et le club des Marchands.

1. Voir : Patouillet, *op. cit.*, p. 101 et 109.

2. A la façon des Allemands, les Russes abusent du titre d' « ingénieur ». Ceux qui se donnent ce nom ne sont souvent que des employés techniques.

3. Par exemple, les chemisiers, etc., etc. Les Français ont joué un rôle actif dans le développement de ce genre de commerce.

4. D'anciens métiers conservent à Moscou tout leur pittoresque. Il est permis de ranger dans cette catégorie les cochers (*izvoztchiki*), âmes le plus souvent paysannes et qui circulent au milieu de la grande ville en y mettant une note de savoureuse rusticité.

5. Modistes, coiffeurs de luxe, etc... Continuant une tradition qui remonte au XVIIIe siècle,

Le type mixte de la grande entreprise, mettant en mouvement des milliers d'artisans, est entré en plein cœur de la vie sociale[1]. A lui se peuvent rattacher les entreprises de bâtiment, dont l'activité augmente d'importance à mesure que poussent les grandes villes. Elles exploitent, tout en contribuant à les résoudre, les difficultés du problème de l'habitation, qui se présente en Russie d'une manière si redoutable[2-3].

Encore un type à noter est celui de l'ingénieur-conseil et du directeur de « bureau technique », souvent d'ailleurs représentants de firmes étrangères[4].

VI

Le développement de la grande fabrication a fait apparaître une classe nouvelle : celle des *ouvriers* d'usines. Mais cette classe n'a pas d'existence légale. Sur leurs passeports, les ouvriers continuent à être désignés comme paysans. En fait, ils ne s'en distinguent pas complètement. Beaucoup d'entre eux ont conservé au village leur isba et leur droit de propriété communale ou leur terre. Il advient même souvent que la femme reste à la campagne avec les enfants. Et c'est là une cause de relâchement pour les familles. Ces femmes ressemblent à des femmes de matelots. Elles attendent périodiquement les maris, qui voguent là-bas sur l'océan social de la grande ville.

Il y a ainsi des ouvriers qui ne viennent à l'usine que pour y faire une « saison ». D'autres ont brisé plus nettement avec le village, mais ils y retournent au moins à Pâques. A cette époque, en effet, commence une petite période de fermeture générale des fabriques, dont les patrons profitent pour rectifier l'outillage, et que les ouvriers consacrent à aller donner un coup d'œil et un coup de bêche à la vieille terre natale. Ils en reviennent bientôt tout brunis. Même à la ville, ils ne cessent pas tout à fait de ressembler aux paysans par leur mode d'existence. Un grand nombre por

les artisans et praticiens français ont eu grande part dans cette conquête. Un prenom français sert habituellement d'enseigne et de « firme » à toutes ces maisons.

1. Dans le voisinage immédiat de ce type prennent place des entreprises comme les sociétés de boulangerie et pâtisserie, etc.

2. Les briques, ciments et graviers arrivent à coûter, dans la région de Moscou, trois fois plus cher qu'en France. Malgré la multiplication des briqueteries, le cours des briques est toujours très élevé, parce que l'activité des fabriques est interrompue pendant le long hiver. Et la construction elle-même exige, en raison de la rigueur du climat, beaucoup plus de matériaux qu'en d'autres pays : songez que les murs du 5e étage doivent avoir la même épaisseur que, chez nous, ceux du rez-de-chaussée.

A Pétersbourg, l'usage de la voie de mer diminue le prix des matériaux, mais par contre la construction est encore plus chère qu'à Moscou, vu que le sol marécageux exige des fondations faites sur pilotis.

3. Nous n'avons pas le temps de parler de la survivance de la vieille institution des *artèlles*. Son rôle diminue dans la fabrication. Il augmente au contraire, grâce aux garanties collectives que cette organisation fournit, et qui sont précieuses en Russie, dans les ordres d'emplois mettant en jeu une responsabilité pécuniaire (encaisseurs, gardiens de dépôts de marchandises, etc.).

4. La place nous a manqué pour parler des commissionnaires en marchandises, des représentants de commerce, etc.

C'est dans la classe dite des « *mechanes* » (petits commerçants ?) que sont placés officiellement, jusqu'à nouvel ordre, les petits négociants et artisans.

tent la même roubachka de cotonnade rouge et les bottes. Ils font les mêmes repas de pain noir et de chou aigre conservé dans des barils. Ils se grisent de vodka au moins autant qu'ils s'en grisaient au village. Ils se courbent devant l'icone suspendue à la passerelle du hall des machines du même geste dont ils se prosternaient devant les icones de la petite église.

Certains ouvriers sont vraiment déracinés. Ce sont ceux qui, pour une raison quelconque, ont vendu leur terre, ou qui, s'étant défaits de leurs isbas, furent par là même déchus du droit de propriété communale. Ceux-là, déjà la ville les a solidement pris dans son engrenage.

L'évolution du type mixte au type ouvrier proprement dit fait des progrès. Les données statistiques manquent pour l'ensemble de la Russie, mais un inspecteur des fabriques du rayon de Moscou, M. Kosminyeh-Lanin, a étudié les conditions de vie des ouvriers de ce gouvernement. Son enquête a porté sur 22,5 % de l'ensemble des ouvriers. Seulement 4,5 % des hommes interrogés retournaient encore, en 1909, aux travaux champêtres. Le pourcentage des hommes retournant aux champs est un peu plus élevé que celui des femmes. Les ouvriers illettrés conservent de plus solides liens avec le village que ceux qui savent lire et écrire. Le pourcentage varie suivant les branches d'industrie. Retournent aux besognes des champs : dans l'industrie des machines, seulement 2,6 % des ouvriers; dans celle du coton, 6,6 %; dans celle des soieries, 19,3 %. Les choses sont différentes dans d'autres gouvernements de la Russie. L'été dernier, 40 % des travailleurs des charbonnages du Sud retournaient aux travaux des champs. L'insuffisance de l'habitation ouvrière exerce ici quelque influence.

De cette consolidation du type de l'ouvrier urbain, on observe qu'il résulte une conséquence très notable. Cette classe commence à se recruter de plus en plus dans sa progéniture. Chez 44,4 % des ouvriers mâles enquêtés par l'inspecteur des fabriques, et chez 35 % des ouvrières, les pères avaient déjà été ouvriers d'usines. Et il y a évolution régulière. Parmi les ouvriers ayant plus de 60 ans, seulement 22,6 % étaient issus d'ouvriers de fabriques; entre 35 et 40 ans, déjà 32,7 %; entre 25 et 30 ans, 44,6 %; entre 12 et 15 ans, 67,7 %. La condition d'ouvrier tend ainsi à devenir héréditaire, de même que l'habileté technique et la capacité productive. « En même temps, disait justement B. H. dans la *Moskauer Deutsche Zeitung*, sur cette base bien dégagée du fond villageois, se développent les conceptions, les manières spécifiques de penser et de sentir — déterminées par le travail industriel et par la vie nouvelle — d'un quatrième « état ». Se déprenant de la large masse paysanne du peuple russe, surgit un groupe social nouveau, avec sa vie propre, ses façons particulières de penser et d'être ému. »

La loi ne reconnaît pas aux ouvriers le droit à l'organisation syndicale. En apparence, ils sont poussière. En réalité, des fils invisibles commencent à les relier. Certains mots d'ordre circulent parmi cette masse qui semble amorphe. Il y a, comme en Allemagne, des « hommes de confiance » cachés mais agissants, et qui, s'ils sont devinés, risquent fort, assure-t-on,

d'encourir les atteintes d'une justice expéditive. Et, à des moments précis, il éclate des grèves « d'essai », des grèves d'un jour, sortes d'expériences de mobilisation mystérieuses qui s'accomplissent successivement dans toutes les fabriques d'une même ville.

Les ouvriers ne sauraient cependant accuser l'État de manquer envers eux de sollicitude. L'assurance obligatoire contre la maladie et contre les accidents, cette dernière aux frais des seuls entrepreneurs, a été organisée par la loi du 23 juin 1912. De plus, l'administration, avec cette méfiance dont elle entoure l'essor de la grande industrie, n'a pas hésité à imposer aux patrons des précautions et des mesures de toute espèce en vue de garantir les travailleurs.

La question de l'habitation est le côté le plus attristant sous lequel on puisse envisager la vie des ouvriers russes[1]. En dépit des fondations charitables des particuliers, en dépit des logements ouvriers créés par plusieurs sociétés, la vie entassée est trop souvent la règle, et cela dans des taudis puants et malsains, dont les fenêtres sont scellées durant tout l'interminable hiver.

Quelle sera l'attitude future de cette classe ouvrière grandissante? Dans quel sens se dépenseront les énergies de ces masses d'hommes, ajoutant à la force violente du nombre les forces intérieures d'âmes qui, malgré le flegme ordinaire et le penchant à la rêverie tranquille, demeurent, en leur fond, si volcaniques? C'est une belle énigme sociale. Je la regardais tout à l'heure personnifiée par les ouvriers d'un chantier de construction. Sous les rayons fauves d'un soleil descendant, ils étaient assis, vêtus de chemises rouges, devant des piles de briques. Et le groupe formé par ces ouvriers au repos, avec leurs faces mornes, creusées de deux trous où veillaient des yeux vaguement extatiques, me semblait avoir le pathétique de ces scènes d'attente qui s'intercalent au milieu des grands drames.

L'autre jour encore, à la pose de la première pierre d'une grande fabrique dans une commune rurale, je contemplais les ouvriers-paysans. Ils affluaient autour de nous pour voir l'opération. Aucun cri. Aucun rire. Des visages impassibles. Des yeux sérieux et doux. Mais ces hommes, au teint terreux, aux cheveux d'un blond grisâtre, se poussaient tous d'un élan si continu et si fort que, sans les bourrades de la police, ils nous eussent étouffés en silence. Ah! la vision de tous ces cercles concentriques de têtes brunies investissant les visiteurs étrangers! le contact de tous ces vivants au timbre d'émotion mystérieux et aux résonances d'âme pour nous indiscernables! et l'impression de toute cette brutalité paisible, qui s'avance sans à-coups, mais est comme la meule prête à broyer! Songez aux bousculades mortelles du Couronnement. Effrayante plus que toutes, cette foule taciturne qui, même en proie à la joie ou à la simple curiosité, est capable ainsi d'écraser tout ce qui gêne sa marche.

Il serait intéressant d'étudier dans les fabriques de Moscou et de Pétersbourg comment les ouvriers deviennent contremaîtres et de quels phénomènes est accompagnée cette ascension sociale. Nous n'avons pu faire cette

1. Voir la note de bas de page à la fin du chapitre v.

enquête. Rapportons seulement ici les confidences du patron d'une grande usine, installée, comme il y en a beaucoup, à la campagne même; il nous disait que les contremaîtres nouvellement promus avaient peur de l'autorité dont on les investissait et que l'esprit égalitaire régnant entre les membres d'une même commune faisait appréhender à ces contremaîtres nouveaux d'être raillés et battus par leurs camarades d'atelier.

A un autre point de vue, le même patron notait que l'ouvrier obtenant une importante amélioration de situation ou de traitement s'empresse d'acheter « de belles bottes neuves et un phonographe ».

Ce dernier trait est caractéristique. Au reste, la masse des ouvriers et des ouvrières se montre, en général, disposée à employer les quelques piécettes dont elle dispose, non en achats d'objets prosaïquement utiles, mais en acquisitions de bonbons et de parfumerie[1]. Ces Slaves, que la rigueur du climat excuserait plus que tous autres de se montrer utilitaires, révèlent ainsi une nature friande avant tout de belles sensations.

Les ouvriers russes, en dépit de l'apparence, sont extrêmement intelligents et adroits, et, une fois qu'ils ont bien compris, font œuvre excellente de leurs doigts. Mais les patrons étrangers sont à peu près unanimes à leur reprocher d'être lents, de « ne pas tenir à ce que l'ouvrage soit bien fait », voire de « ne pas respecter l'ouvrage ». A ce dernier point de vue, l'on m'a conté de nombreuses anecdotes, comme celle de l'ouvrier surpris en train de se moucher dans une pièce de soie.

Si l'ouvrier russe ne tient pas à faire du « bel ouvrage », cela prouve simplement qu'il n'engage son amour-propre ni sa personnalité dans la besogne entreprise. Aussi bien les entrepreneurs (je n'en excepte pas les *kouptzy*) que les simples exécutants ne se donnent jamais « tout entiers », en Russie, à cette grande œuvre de la production des richesses matérielles qui (malgré notre prétention, un peu naïve, de nous « reprendre » à heures fixes à grand renfort de « magazines », de revues et autres excitants illusoires de la pensée qui ne sont hélas! eux aussi, que des produits industriels) est en train de capter et d'absorber, en Occident, tous les torrents énergétiques de notre esprit. L'esprit slave, lui, n'est jamais totalement domestiqué à pareille activité. Toujours il est quelques puissances de lui-même qui s'y dérobent. Par-dessus la besogne imposée, elles cherchent irrésistiblement d'autres directions, elles s'exercent, se jouent et s'éploient sur des plans pour nous inconnus.

Arrêtons ici cette étude sur les ouvriers urbains. Elle aurait pour complément celle de la classe indigente et vraiment misérable, qui, malgré les fondations charitables, augmente dans les grandes villes. On pourrait l'étudier, par exemple, en *Khitrov Rynok* (Marché des Tire-laine) qui est la grande Cour des Miracles de Moscou, et où les nombreux mendiants moscovites ne sont pas l'élément le plus dangereux. Les résidus du prolétariat urbain tiennent une grande place dans cette tourbe. Une enquête est entreprise en ce moment pour savoir si le nouveau prolétariat rural, dont on

1. Il y a une immense clientèle pour les fabriques de parfums et de bonbons. D'où la prospérité de ces fabriques en Russie.

reproche la création à la Réforme agraire, n'aurait pas apporté son contingent.

VII

Les grands professeurs sont des *tchinovniki* de marque, jouissant de privilèges et ayant des satisfactions d'amour-propre. Il en est qui ont épousé des filles de riches *kouptzy*. Par conviction ou par intérêt social, un certain nombre ont l'âme nettement orientée vers le conservatisme.

Aux degrés moyens ou inférieurs du corps enseignant, d'autres maîtres, les uns obéissant à leur conscience, les autres à l'ambition ou à l'intérêt humain, sont dans les mêmes dispositions. Mais il se rencontre beaucoup de professeurs qui, comparant la valeur de leur esprit (et ils auraient plutôt tendance à la coter très haut) avec la situation qu'ils occupent, se trouvent mécontents et aspirent à un état de choses dans lequel il serait fait plus de place à l'intelligence et à ceux qui la représentent, c'est-à-dire à eux-mêmes. Ils forment un des éléments de ce groupe de l' « intelligence » (*intelligentsia*), dont le rôle est insuffisamment défini et les frontières mal déterminées, mais qui, à divers moments, pèse d'un certain poids dans l'histoire contemporaine de la Russie.

Au même groupe se rattachent les adeptes de plusieurs professions libérales, comme les médecins, les avocats[1], etc... Le commun d'entre eux partage les idées dites libérales. Notons que les juifs, qui ne sont pas tolérés comme marchands dans diverses grandes villes, telles que Moscou par exemple, le sont comme avocats ou médecins. Il va de soi qu'ils favorisent de toute leur sympathie les rêves de renouvellements sociaux, conformément à l'attitude qui a été celle de leurs congénères dans les pays d'Occident, où les partis libéraux profitèrent de leur coopération[2].

Dans l'armée de l'*intelligentsia*, le peuple innombrable des étudiants occupe enfin un rang d'honneur. Faisons abstraction des Écoles réservées à la noblesse ou privilégiées. Ne considérons que la multitude étudiante. Il y a parmi elle aussi des nobles, des fils de petits marchands, de « citoyens », de petits *tchinovniki*. Le manque de pécune est un défaut qui leur est assez général. Ils ont de douloureuses privations matérielles à endurer dans les grandes villes où tout est si cher[3]. Le problème du logement est, la plupart du temps, résolu par eux au moyen du système de l'habitation en commun. Celui de la nourriture, ils le résolvent en

1. Les avocats (*prisiajnié poviéennié*) ont, depuis la réforme judiciaire, remplacé les anciens *straphchy*, qui étaient des sortes de courtiers judiciaires. Ceux-ci n'avaient pas grand prestige. Quelque chose en rejaillit sur leurs successeurs. Le Russe a une tendance à regarder l'avocat comme un maître en bons tours que l'on consulte pour connaître d'excellents moyens de berner l'adversaire. Le berger envisageait Me Patelin sous le même jour. Les avocats russes des grandes villes, extrêmement nombreux, forment, lorsqu'ils ne sont pas « arrivés », une basoche remuante et besogneuse. L'introduction des institutions parlementaires ouvre naturellement une nouvelle ère pour les avocats et a déjà fourni les moyens de se pousser en avant à la faconde tribunitienne de quelques uns d'entre eux.

2. Nous devons renoncer à parler des architectes, des artistes, etc., etc.

3. L'hiver de Moscou est particulièrement cruel pour les moins fortunés parmi les jeunes étudiants venus du Sud ensoleillé de la Russie.

mangeant à midi pour 40 kopeks dans les *stolovaïas* et en se contentant, le soir, d'épuiser chez eux les flancs d'un samovar. Enfin ils augmentent péniblement leurs ressources en offrant toute sorte de services : il y a des « bureaux d'étudiants » pour les copies, les traductions, les travaux à la machine à écrire; on voit des étudiants chercher des appartements pour les personnes qui n'ont pas le temps de le faire elles-mêmes; plusieurs de ces jeunes gens acceptent des besognes manuelles. Grandeur et misère de l'étudiant russe. Il porte déjà l' « uniforme pourtant et a déjà dans sa giberne un bâton de *tchinovnik* ». Mais que d'infortunés, après bien des efforts, se voient rayés du registre de la Faculté, parce qu'il leur a été impossible de payer les modestes droits de renouvellement d'inscription.

Après de vives discussions, qui agitèrent les cercles gouvernementaux il y a 40 ans, l'enseignement supérieur des jeunes filles a été admis en Russie. Ses progrès ont été foudroyants. Il y a au moins 8.000 étudiantes (*koursistki*), à Moscou. Leurs origines sociales sont variées, comme celles des étudiants. Beaucoup ont à lutter comme eux pour la vie matérielle. Il en est qui donnent des leçons, qui font des copies, qui travaillent dans des bureaux ou chez les avocats, voire qui ont appris et exercent la profession de masseuses.

Hans Dorhmann écrit au sujet de l'étudiant de Moscou : « L'on rencontre çà et là un visage éveillé, rappelant le héros de Léonie Andréïeff dans sa pièce d'étudiants. Mais les figures pâles et amères dominent. Le type, qu'on trouve dans Tourguénieff, de l'étudiant à dispositions idéalistes et rêveuses, propres aux années 1860 à 1880, est rare et ne se présente qu'à l'état isolé, et là où la sombre nécessité n'a pas de sa dure main indiqué le chemin du réel ni rendu sensible la vérité de cette parole : « Pour les malheureux, un petit morceau de beurre paraît plus sublime que *Faust* tout entier ». L'étudiant a été obligé de s'acheter d'occasion au comptoir de friperie du Tatare l'uniforme bleu qui avait été le rêve de sa jeunesse. Sans aucun répit, il se hâte pour aller donner des leçons maigrement payées. Après des années d'une telle existence, il deviendra médecin ou professeur dans un bourg... Parfois une crise d'enthousiasme impulsif le reprend. Mais l'âpre lutte individuelle pour l'existence l'arrache bientôt encore aux belles questions lumineuses. Il ne s'intéresse plus qu'au prix du beurre, à celui des livres, au caractère des examinateurs, et à la chasse éternelle aux leçons et aux subsides ».

Le même journaliste dit de la « koursistka » : « Depuis le temps où Makowsky en traçait l'image dans son tableau *Les Nihilistes* et la plaçait dans ce dernier au beau milieu, le type a pu devenir plus banal et perdre en originalité. En tout cas, le bas-bleu russe de nos jours est plus inoffensif et moins avide de meurtre que la police de Pétersbourg ne le supposait naguère, au temps où elle prenait une marchande de bonbons hystérique pour une « koursistka » anarchiste... Elles vous font l'effet d'être peu dangereuses, ces filles jeunes, exaltées, rarement jolies, soit que vous les voyiez aux théâtres ou aux concerts, qu'elles visitent volontiers avec une grande ardeur, soit dans les tramways, soit sur les boulevards, jamais fatiguées, et parlant à la fois de leurs examens, de Nietzche et de la ques-

tion des Dardanelles... Avec une naïveté féminine des plus prononcées, elles rêvent de devenir tout à la fois, et au bout du compte ne deviennent rien du tout, mais s'en retournent un peu désabusées, en même temps qu'émancipées, dans leurs villages, où les pères sont la plupart du temps popes, maitres d'école ou aides-médecins. Seulement quelques centaines, parmi les milliers qui arrivent chaque année à Moscou en léger costume d'été, pour avoir terriblement froid tout l'hiver, fonderont, après des années de privations, un cabinet de dentiste ou une école de travaux manuels. Heureuses aussi celles qui deviendront professeurs en province ou qui obtiendront des emplois de comptables... L'armée des Amazones à lorgnon est de beaucoup plus nombreuse que celle des étudiants. Les *koursistki* attirent souvent l'attention par une manière de se présenter plutôt singulière, par une originalité calculée, par une affectation de sans-façon. A cause de leur vie de bohémiennes, elles sont la terreur de toutes les loueuses de « chambres meublées » et elles se comportent dans la ville comme des nomades modernes ».

Malicieuse description, mais inique dans son irrévérence. Il n'y a, en réalité, rien de plus saisissant dans la Russie contemporaine que cette ascension intellectuelle des jeunes filles. Entrez au magnifique palais qu'est l'Université féminine de Divitchi Polé à Moscou. Si c'est jour d'interrogations, regardez dans la somptueuse salle des Pas Perdus, toutes ces étudiantes en train de jeter un dernier coup d'œil dans leurs livres. Considérez celles qui, tout à fait absorbées, se sont assises en charmantes attitudes studieuses jusque sur les marches des beaux escaliers. Depuis les ferveurs philosophiques de l'âge grec, l'humanité n'a pas connu de plus radieux et de plus noble spectacle. Et ce sont des femmes qui le donnent. Car ces jeunes Russes apportent à l'étude plus de fougueuse curiosité que les hommes. A côté de l'Américaine et de la Scandinave, un type de femme nouvelle se développe en Russie, réclamant, comme la Nora d'Ibsen, le droit d'avoir une âme et un esprit. Et, pour la confusion des vieux échotiers parisiens ressemelant perpétuellement le vieil article éculé sur la femme savante « qui renonce aux grâces de son sexe », pour la confusion aussi de M. Dorhmann qui a dû regarder les *koursistki* avec une mauvaise lorgnette, il se trouve que nul n'est plus redoutablement féminin que ces émancipées. Avec leurs corps d'une souplesse d'Asie, et leurs cerveaux brillants et solides, les jeunes Russes de la nouvelle génération sont un type d'humanité d'une richesse et d'une complexité inédites.

Comme la plupart des intellectuels, il va de soi d'ailleurs qu'étudiants et étudiantes construisent dans leurs têtes des plans de société idéale. La pitié slave s'unit au raisonnement abstrait pour aider à surgir ces édifices séduisants et les rehausser de vives couleurs.

Les privations matérielles qu'ils endurent sont également une cause d'inquiétude et d'irritation d'esprit pour les étudiants. Une envie plus ou moins consciente ne peut manquer non plus de les torturer dans ces grandes villes où, en regard de leur misère, ils voient flamber les lustres éclairant les orgies des *kouptzy*.

Si vous ajoutez que les emplois sont longs et ardus à obtenir et qu'il n'y

en a pas pour tout le monde, vous comprendrez quels éléments inflammables et explosifs peut constituer à certaines heures toute cette jeunesse étudiante.

Même, la perspective d'un petit gagne-pain en province dégoûte plusieurs de ces âmes bouillonnantes. Beaucoup de *koursistki* frémissent à l'idée de retourner en province pour y faire quelque modeste mariage. Une fois qu'ils ont goûté à la vie intense et tourbillonnante de Pétersbourg ou de Moscou, étudiants et étudiantes ressentent une véritable peur devant la monotonie provinciale, qui, de fait, en Russie, dépasse infiniment tout ce que, dans nos pays, nous pouvons connaître d'analogue. Si les *Trois sœurs*, de Tchékhoff, eurent le malheur de ne jamais connaître Moscou, beaucoup de jeunes gens estiment que le plus grand malheur est d'y être venus pour en repartir.

Leur véhément désir de rester dans la grande ville se joint à leurs aspirations intellectuelles, à leurs ambitions, à leurs appétits pour achever de les surexciter, de les emplir de sentiments dramatiques, de faire d'eux par avance les acteurs enthousiastes de toute grande pièce sociale qui viendrait à se jouer.

Cette tension de jeunes forces pouvait être dangereuse pour l'équilibre social. Heureusement pour l'État, elle semble vouloir s'orienter d'une façon plus favorable pour lui. Longtemps indifférents, par nature de race, à la tradition nationale (l'esprit populaire, en Russie, attache au passé moins d'importance qu'en d'autres pays), hostiles même, par préjugé de classe, à cette tradition où ils ne voyaient que l'arsenal d'arguments du conservatisme, les intellectuels et les étudiants ont durant ces dernières années adopté une nouvelle attitude. Les voici orgueilleux de la langue russe, de la littérature russe, de la pensée russe. Prenant une position qui ressemble à celle des *kouptzy*, ils disent à l' « européanisme » des classes dirigeantes : « C'est nous qui sommes la vraie Russie ». Parallèlement au « nationalisme économique » des négociants, progresse le « nationalisme intellectuel » des classes lettrées et studieuses.

VIII

Une constatation importante à faire, c'est que, en somme, il n'y a pas encore en Russie de classes moyennes nettement caractérisées[1]. Ni l'*intelligentsia*, souffrante, inquiète et cherchant ses voies, n'en constitue une à proprement parler; non plus que les *tchinovniki* de rang moyen, qui vivent en uniforme, et, le regard aiguillé sans cesse vers les sommets dorés du *tchine*, font bloc avec l'immense confrérie administrative. Moins encore que tous autres, les *kouptzy* se laisseraient étiqueter comme classe moyenne. Ils ont la marque des origines terriennes, oui, tant qu'on voudra,

1. C'est pourquoi on ne trouve guère en Russie que des magasins d'articles de luxe et des boutiques d'articles de pacotille, de grands restaurants luxueux et de sordides *stolovaias*, etc. Rien de moyen ni d'intermédiaire. L'on est un richard ou l'on est un pauvre. L'homme de ressources moyennes est dépaysé, gêné, désemparé. Il ne parvient pas à « se classer ».

mais rien de « moyen » en eux. Ils sont élevés aux sommets du corps social par le pouvoir d'argent. Et ils ont quelque chose de l'aristocrate par leur absence de dogmatisme, par leur simplicité familière, par leur large et libre fantaisie. La fixation du droit civil, les lois protectrices votées par la Douma, les garanties données aux *prikaztchiki*, etc., amorcent évidemment la constitution de classes moyennes telles que nous les entendons. Cependant elles se chercheront longtemps avant de se grouper en force[1].

Il dérive de là une conséquence intéressante pour la science des mœurs : le type « bourgeois » n'existe pas en Russie[2]. L'on peut regretter de ne pas voir ce type montrer sous le ciel russe ses vertus de stricte honnêteté, de bon sens, de patience et d'économie[3]. L'on est aussi tenté de se féliciter de ne pas avoir la vue offusquée par les défauts bourgeois du prosaïsme, de la sécheresse de cœur, de la mesquinerie, de l'avarice ratatinée. Le type bourgeois est ce qu'on saurait imaginer de plus opposé à la « riche nature » russe. Les représentants de ce type, lorsqu'il en vient de l'étranger, se heurtent même immédiatement à l'hostilité dans ce pays, où l'idée d'un maître, d'un *barine*, implique celles de générosité, d'insouciance, de largeur.

Les classes moyennes, si elles n'ont pas toutes les vertus sociales que leur attribuent généreusement des panégyristes empressés à leur confectionner une sociologie à leur image, ont par définition même le mérite d'établir un pont entre les masses populaires et les classes dirigeantes et de rendre ainsi plus résistant l'édifice social pris dans son ensemble. Là où elles manquent ou sont faibles et mal assurées, cet édifice peut être plus facilement ébranlé par des commotions. C'est donc le cas en Russie, et le péril peut s'accentuer à mesure que la classe ouvrière se renforcera. L'on entrevoit, par là, quelle est la complexité des réflexions auxquelles doivent se livrer les dirigeants de l'Empire, notamment quand ils ont à résoudre des difficultés extérieures. Dans une conjoncture de ce dernier genre, ils ont en effet à envisager : 1° La question extérieure elle-même ; 2° Les contre-coups qu'un conflit au dehors pourrait avoir à l'intérieur sur l'équilibre des classes ; 3° Les effets secondaires qui pourraient se propager à travers les colonies rayonnant en éventail autour des pays « grand russes » proprement dits.

Quelque chose de rassurant pour l'Etat, c'est ce mouvement nationaliste à plusieurs courants parallèles (« nationalisme économique » des grands

1. Nous nous abstenons ici de tout jugement sur la « valeur » des classes moyennes, car nous avons entrepris une description et une explication, non une étude de morale sociale. Que s'il fallait aborder ce dernier terrain, nous ne nous croirions pas obligés d'emboîter le pas aux sociologues qui sonnent une fanfare d'honneur en l'honneur de ces classes. Il nous paraît, en effet, bien hasardé de vouloir leur attribuer le mérite de fonctions plus importantes ou plus remarquables que celles d'autres groupes.

2. Il n'y a pas non plus en Russie d' « esprit bourgeois ». M. G. Welter a fait il y a deux ans à Moscou une conférence sur ce sujet : « L'esprit bourgeois. Pourquoi il ne se rencontre pas en Russie. S'y développera-t-il ? » Nous regrettons que cette conférence n'ait pas été publiée.

3. Werner Sombart, qui vient de publier un grand ouvrage sur *Le Bourgeois*, considère comme un des caractères de ce type : le souci de proportionner les dépenses aux recettes. Il est certain que ce caractère ne s'observe pas communément en Russie.

négociants russes, « nationalisme intellectuel » des lettrés) dont nous avons signalé la vigueur. Il a une portée plus grande encore que celle des mouvements de 1613 et de 1812, car il n'est plus seulement un réflexe défensif de résistance armée, mais il puise sa force au plus profond des intérêts en même temps qu'au plus profond de la pensée[1].

Une autre puissance équilibrante est perpétuellement à l'œuvre, c'est le *tchine*. Non seulement par son action administrative, par son énergie tutélaire et enveloppante, mais aussi par l'attrait qu'il exerce sur les candidats au fonctionnarisme, par les situations qu'il offre aux recrues diplômées incessamment appelées à régénérer sa substance. Car les écoles supérieures, en même temps que des « fabriques » d'intellectuels, sont, ne l'oublions pas, des « fabriques » de *tchinovniki*. Et bien des têtes chaudes s'agitent dès qu'elles ont eu le bonheur de se coiffer d'une casquette de *tchinovnik*.

De cette transfusion de vie entre l'*intelligentsia* et le corps du *tchine* résultent une compensation de forces, un équilibre de poussées. Cela stabilise l'ensemble du corps social. D'autre part, les « kouptzy », qui à divers moments ont su « jouer » habilement de certains antagonismes entre les grands fonctionnaires et les intellectuels, se défieront apparemment de plus en plus, sous l'empire du nationalisme économique, de toutes manœuvres pouvant affaiblir l'unité de l'État. La classe nouvelle des *petits propriétaires agriculteurs*, appelée à être numériquement de beaucoup la plus importante, va avoir par son attitude future une énorme influence sur les destins sociaux du pays : et nul n'a de peine à s'expliquer l'attention passionnée avec laquelle gouvernants et hommes politiques observent les effets de la Réforme agraire. Très intéressants à suivre aussi seront les progrès de la constitution éventuelle d'une classe moyenne, formée par les employés supérieurs, les techniciens, etc., etc. On leur a donné des droits et des garanties. Leurs appétits et leurs prétentions pourront augmenter. Mais ils ne deviendront un facteur d'agitation que s'ils sont travaillés par les théories et les discours des intellectuels. Actuellement, en tous cas, la presse est surveillée ; la plupart des grands organes s'ouvrent surtout à l'inspiration des *kouptzy* ou à celle des conservateurs, les autres se montrent prudents. La classe moyenne en formation sera du reste tirée entre le désir d'obtenir plus de satisfactions et la fierté de se voir déjà élevée au-dessus du peuple et de la classe ouvrière.

L'équilibre social dépendra aussi beaucoup du bien-être général, du coût de la vie, de la prospérité économique. Celle-ci, à mesure surtout que la population augmentera par la forte natalité, dépendra elle-même de la mise en valeur des richesses naturelles de la Russie. Cette dernière opération enfin n'est pas subordonnée seulement à la transformation (en train de se réaliser) de la condition du travailleur agricole, mais aussi au développement des moyens de communication et des transports, à l'extension de certaines industries, à la coopération plus ou moins étendue

1. Le mouvement actuel n'est pas sans rappeler les mouvements nationalistes de l'Allemagne durant la deuxième partie du XVIIIe siècle et pendant la période du XIXe allant de 1813 à 1825. La Russie aura ses Lessings et ses Fichtes.

des capitaux étrangers et de l'esprit d'entreprise européen. Là gît toute la dramatique difficulté du problème posé devant la politique administrative et sociale de la Russie.

D'une part, les dirigeants veulent que l'Empire soit riche, et pour cela il leur faut souhaiter de resserrer les communications internationales et d'introduire de plus en plus les méthodes scientifico-capitalistes qui, partant de principes toujours semblables, tendent partout à uniformiser les pays, — les méthodes qui ploutocratisent la vie sociale et, par une réaction inséparable de l'action, suscitent de terribles questions comme la question ouvrière, la question de l'influence des financiers sur la politique, et tant d'autres aussi poignantes.

Et, d'autre part, les pilotes de l'État désireraient ardemment soustraire leur pays à la propagande d'une foule d'idées de l'Europe occidentale qu'ils considèrent comme dangereusement sophistiques; ils ne tiendraient à rien tant qu'à conserver à la Russie sa vieille et magnifique ordonnance, ses nobles traits et son fier idéal.

Coiffée de bulbes bleus et de croix dorées, la noble et Sainte Russie, en robe d'apparat, la brume du rêve en même temps que la flamme de la volonté dans les yeux, le sentiment du divin dans le cœur, et l'intelligence du réel nettement précisée dans la tête, marche ainsi sur les nouveaux chemins. Elle veut fortement la vie et la puissance. Pour les avoir, elle accepte tous les combats et tous les engins. Joignant le carnet de banque au livre de prières, faisant place au tableau de la cote des valeurs à côté de l'icone, elle s'avance à travers un grand bruit de cloches devant lesquelles passent, vibrant aussi sans interruption, les fils télégraphiques. Elle forme ce propos, bien téméraire en notre temps, de conquérir la richesse matérielle sans rien immoler de sa personnalité originale ni rien sacrifier de sa richesse d'âme.

L. ARQUÉ.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.
2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.
3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.
4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.
5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.
7. — **La Russie**, par L. Poinsard.
9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.
10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.
12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.
13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.
14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.
15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.
17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.
18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.
19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.
22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.
23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.
24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.
25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.
26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.
28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.
30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.
31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.
32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.
33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.
34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.
35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.
37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.
39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.
40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.
41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.
43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.
44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.
48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.
50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.
52. — **Le Type frison**, par P. Roux.
53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.
54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.
55. — **La Toscane**, par P. Roux.
56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.
58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Formation de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne** par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Janssen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Willois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

JUILLET 1914 118e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Nécrologie. — Le village à banlieue morcelée, par Léon Gérin. — Bibliographie. — Revue des Revues. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : Les élections et la géographie sociale de la France, par Charles de Calan.

NOUVEAUX MEMBRES

M. J. Roucou, 3, rue Damrémont, Nantes (Loire-Inférieure), présenté par M. Jean Périer.

M. Alexis Léger, boulevard Malesherbes, 176, Paris, présenté par M. Ph. Robert.

∴

Notre distingué confrère, M. G. Olphe-Galliard, dont nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de signaler les succès académiques, vient d'obtenir le Prix Léon Faucher, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, dans le Concours ayant pour objet : *La force motrice dans l'industrie au point de vue économique et social.* En adressant à M. Olphe-Galliard nos plus sincères félicitations, nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que nous publierons un fascicule consacré à ce savant travail. Le simple énoncé du titre rappelle à tout adepte de la science sociale de quelles innombrables séries de répercussions l'emploi de la force motrice a été la cause dans tous les ordres de travaux, spécialement dans ceux de la fabrication et des transports. On comprend, dès lors, qu'un de nos adhérents ait été attiré par ce beau sujet et nous constatons avec satisfaction qu'il l'a traité de manière à s'assurer les plus flatteuses appréciations.

NÉCROLOGIE

Un de nos amis de la première heure, le Baron Paul de Montcheuil, vient de nous être enlevé à un âge où on pouvait attendre encore de grands services de son expérience et de son dévouement. C'était, en effet, dans toute la force du terme, un homme d'élite. Grand propriétaire, dirigeant avec autorité l'exploitation de ses terres, il avait au plus haut degré le sentiment de sa responsabilité morale vis-à-vis de tous ceux qui se trouvaient sous sa dépendance. Une foi profonde et active inspirait sa vie tout entière et l'avait tourné, dès ses jeunes années, vers les préoccupations de bien public. Sa disparition laissera un grand vide dans le milieu où il exerçait une si heureuse influence; mais le souvenir de cette vie utilement et généreusement remplie y demeurera comme un exemple et un fécond enseignement social.

LE VILLAGE A BANLIEUE MORCELÉE

L'influence de la nature du sol et du régime des eaux.

M. Descamps est d'avis que la cause déterminante du village à banlieue morce-

lée, c'est la perméabilité du sol, jointe à la petite culture : « Chaque fois, écrit-il, que ces deux facteurs se rencontrent, on trouve le Village à banlieue morcelée. » (Fasc. 110, p. 169). Cependant, lui-même constate qu'une partie seulement de la région sèche du Nord et du Centre de la France, minutieusement délimitée dans son fascicule 104 (p. 51 et suivantes), présente ce type de groupement. Serait-ce que la petite culture est absente, ou à peu près, de toute cette partie de la région sèche non comprise dans l'aire actuelle du Village à banlieue morcelée?

En Amérique, sur de vastes étendues, les sols perméables et la petite culture coexistent de longue date, sans que le Village à banlieue morcelée apparaisse nulle part. Même il est connu historiquement que ce type de village, introduit dans la Nouvelle-Angleterre au début de la colonisation, n'y eut qu'une existence éphémère. Les petits cultivateurs de la Nouvelle-France ne voulurent pas davantage de ce mode de groupement, que Talon et l'administration coloniale tentèrent de leur imposer.

Par contre, que le Village à banlieue morcelée ait, à une époque très rapprochée de nous, existé en Angleterre sur des sols ni calcaires ni sableux, sur des sols argileux et rétentifs, et, au surplus, exploités sous le régime de la grande culture, c'est ce qu'il est facile d'établir. Toute l'Angleterre proprement dite (à l'exception du pays de Galles et de quelques autres districts montueux de l'extrême nord et de l'extrême ouest), et notamment sa grand plaine à céréales et à culture mixte du centre de l'est, était encore hier couverte de villages très semblables à ceux relevés dans la Champagne française. Ce n'est pas seulement sur la foi d'historiens que je puis l'affirmer; c'est sur les témoignages concordants d'agriculteurs, d'économistes, d'enquêteurs officiels que nous le savons, et ces hommes parlent de choses et de faits directement observés par eux.

Mon premier témoin est Arthur Young, qui vécut de 1741 à 1820, et, à partir de 1767, entreprit une série de voyages ou tournées agronomiques dans le sud, le nord et l'est de l'Angleterre; puis en Irlande (1773-1776), puis en France, dont il nous décrit l'état social à la veille de la révolution (1777-1790).

Mon deuxième témoin est William Marshall (1745-1818), contemporain et rival d'Young, et comme lui agronome, fermier ou régisseur de grandes propriétés. Marshall commença à publier en 1774, et il nous a laissé de volumineux écrits sur l'économie rurale des diverses parties de l'Angleterre qui parurent entre 1787 et 1817.

En troisième lieu, j'invoque les témoignages des propriétaires ruraux, fermiers, hommes d'affaires, assignés devant la commission d'enquête de 1844 sur le sujet des « Commons inclosures » (c'est-à-dire la séparation des terres vagues ou communales en propriétés distinctes au moyen de clôtures).

Il ne m'a pas été donné de consulter tous ces ouvrages. Je regrette, par exemple, de n'avoir pu compulser un livre de Marshall qui se rapporte étroitement à notre sujet : « Appropriation and inclosure of commonable and intermixed lands » (Londres, 1801), et un livre d'Young traitant de la matière, en date de 1807. Par contre, j'ai pu annoter à loisir, et j'ai en ce moment sous les yeux deux des premiers ouvrages d'Young : « A six months tour through the North of England » (4 volumes, Londres, 1771) et « The farmer's tour trough the East of England » (aussi quatre volumes, Londres, même année).

Au surplus, j'ai pu me procurer des ouvrages plus récents et accessibles, où sont largement utilisées les publications de Marshall, ainsi que les rapports de la commission d'enquête de 1844, et où même d'assez longs extraits se trouvent reproduits. Je citerai surtout E. Nasse, professeur à Bonn, qui a écrit sur la Communauté agricole du Moyen Age et l'établissement de domaines enclos en Angleterre, un petit volume très intéressant dont j'ai la traduction anglaise du colonel Ouvry (Londres, Macmillan, 1871; voir entre autres les p. 5, 6, 8, 10 et 11). Aussi Henry Sumner Maine, « Village communities in

the East and West » (Londres, Murray, 1871, p. 85 et suiv., p. 200 et suiv.). On conçoit que l'exposé que nous en fait Sumner Maine ajoute beaucoup à la valeur des faits d'observation directe indiqués dans les ouvrages des spécialistes de l'époque précédente. C'est l'interprétation et la corroboration indirecte de ces témoignages par un savant particulièrement versé dans l'histoire des institutions anciennes et nécessairement au fait de la géographie et de l'état général actuel de son pays.

Au reste, Sumner Maine a eu de nombreux continuateurs, dont quelques-uns, du moins, procèdent d'une manière parfaitement méthodique. Dans ma note précédente, je signalais Fréderick Seebohm et son beau livre « The English Village community » (1883). Mais peut-être n'ai-je pas suffisamment insisté sur le caractère remarquablement scientifique de son œuvre. Bien qu'il eût poursuivi ses recherches sous les auspices d'une société d'antiquaires, dès les premières pages, il avertit ses collègues que c'est en économiste et en sociologue qu'il entend traiter son sujet. Et, en effet, ce n'est pas primordialement la connaissance du passé qui fixe ses idées sur le présent; il prend son point de départ dans le vivant, ou plutôt dans l'actuel, et de là remonte graduellement aux origines anciennes. Appliquant un procédé d'observation monographique assez semblable à celui inventé par Le Play et développé par H. de Tourville, il commence par relever avec soin les caractères distinctifs d'organisation et d'exploitation rurales subsistant dans son propre village de Hitchin. Il arrive ainsi à dégager un type de groupement où tout se tient matériellement et logiquement. Il lui suffit, après cela, de retrouver quelque part un seul des éléments de ce mode d'organisation villageoise pour avoir l'assurance que, à une époque plus ou moins reculée, le village y existait avec tous ses caractères essentiels au complet. Cela lui permet de reconstituer l'aire d'expansion du Village à banlieue morcelée dans le temps et dans l'espace. En tout lieu où, soit l'observation directe, soit l'analyse des documents, révèle l'existence, par exemple, de parcelles longitudinales de terre arable, séparées par des levées ou entre-deux gazonnés, avec l'accessoire du pâturage communal, de la vaine pâture, la pratique de l'assolement triennal, il est en mesure de dire que là il se trouvait un village à banlieue morcelée. C'est de la paléontologie sociale de bon aloi, comme celle préconisée ici même il y a déjà quinze ans, par M. Philippe Champault, à la fin d'une étude sur les Patriarches bibliques (*Sc. soc.*, t. XXV, p. 169 et suiv.). Pour ma part, je ne vois pas ce qu'on peut y trouver à redire.

La contribution de N. L. Gomme (« The Village community », 1890), écrite au point de vue du folkloriste et de l'archéologue, d'esprit moins positif, de facture moins méthodique que celle de Seebohm, n'en est pas moins l'utile complément de celle-ci, en ce qu'elle dégage l'ensemble des pratiques et des superstitions qui font bloc avec ce type de groupement. Et, au surplus, le livre de Gomme a ce grand mérite de multiplier les descriptions monographiques, et même d'esquisser un classement provisoire des variétés du type.

Du reste, la plupart des auteurs anglais qui ont étudié spécialement ou accessoirement le « Village community », le font à partir de faits observés directement, parfois même dans leur propre localité. Tels sont MM. Green et M. Stevenson, en ce qui regarde le pays de Nottingham; M. H. Round, à l'égard de Colchester; F. W. Maitland, naguère professeur réputé de l'université de Cambridge, auteur, entre autres ouvrages, de « Township and Borough », 1898 (Cambridge University Press. Voir notamment, p. 4, 8 et 10).

M. Paul Vinogradoff, qui occupe à Oxford la chaire de jurisprudence où professait jadis Sumner Maine, a, d'autre part, publié sur le sujet des ouvrages savants qui donnent la vue d'ensemble, indispensable en pareille matière. Consulter, par exemple, « The Growth of the manor » (Londres, Swan Sonnenschein, 1905). Pour l'indication générale des sources, se reporter à Palgrave « Dictionary of Politi-

cal Economy », Londres, Macmillan, plus particulièrement au mot « Village community », t. III (1908), p. 622 et suiv.

Au moment où j'allais clore cette liste, d'ailleurs bien incomplète, il m'est tombé sous la main deux livres qui font bien voir que l'existence du village à banlieue morcelée sur de vastes étendues aux origines de la société anglaise est un fait reconnu et accepté en Angleterre, non seulement par le petit nombre des érudits et des savants, mais aussi par la masse des lecteurs instruits, et qui s'enseigne couramment dans les écoles. Je veux parler d'un ouvrage de miss Mary Bateson, professeur à Cambridge, sur l'Angleterre du Moyen Age (« Mediaeval England ». Londres, Fisher Unwin, 1904, p. 96 à 122), et le manuel scolaire « Highroads of History » fourth book Londres, Nelson, 1913, p. 57 et suiv.).

A l'examen de quelques-uns de ces ouvrages, on se convainct surabondamment : 1° que le « Village community » et l'« Open-field » des auteurs anglais n'est pas autre chose que le Village à banlieue morcelée observé par Le Play et ses continuateurs dans la Champagne et autres régions de la France ; 2° que, jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, ce type de village ou d'exploitation rurale se présentait sur tous les points de la plaine à céréales et culture mixte du sud, du nord et de l'est de l'Angleterre.

Cette généralité du phénomène sur une aussi vaste surface constitue déjà une forte présomption à l'encontre de toute théorie fondée sur l'influence de telle ou telle nature de terrains, et surtout dans un pays remarquable, au dire des experts cités devant les nombreuses commissions royales, par l'extrême variabilité de son sol. Spécialement sur cette question des sols, on pourra consulter les volumes de la « Royal Commission ou Agriculture », de 1895. Voir notamment le rapport sur « Salisbury plain », dans le Wiltshire (p. 3-5, 28-29), le rapport sur le « Vale of Aylesbury and county of Hertford » (p. 9-16) ; et le rapport sur les comtés de Bedford, Huntington et Northampton (p. 2-3). Aussi, un volume publié par le « Board of Agriculture and Fisheries » de la Grande-Bretagne : « Agriculture and soils of Kent, Surrey and Sussex » (Londres, Hall and Russell, 1911).

Mais si l'on veut une preuve péremptoire de la diffusion générale de ce type de groupement dans la zone arable de l'Angleterre, indépendamment de la composition du sol, et plus particulièrement une preuve de son existence sur des terrains argileux, imperméables, je suis en mesure de la fournir. Personne, j'imagine, ne refusera de s'en rapporter au témoignage du célèbre agronome et voyageur Arthur Young. Vers 1767, il habitait North Mims, dans le comté de Hertford, au cœur d'une région où les villages à banlieue morcelée abondaient et même, sur plusieurs points, ont persisté, ou laissé de nombreuses traces, jusqu'à nos jours, comme nous le savons par les descriptions très précises contenues dans les ouvrages de Seebohm et de plusieurs autres.

Or, voici quelques constatations extraites des premières pages du journal de voyage d'Arthur Young. Dans le vallon d'Aylesbury (comté de Buckingham), le sol, écrit-il, consiste en une argile tenace, mais de bonne qualité, favorable à la culture des haricots, et il ajoute : « All in open field land », c'est-à-dire tout le pays est en champs ouverts, non enclos. Entre Aylesbury et Buckingham, en remontant ce vallon, Young trouve un sol argileux et riche, mais rendu assez friable par la culture. Presque tout le pays est encore sous le régime de la banlieue morcelée, avec assolement triennal... On laboure avec quatre ou cinq chevaux sur la charrue, jamais moins de trois. Young exhorte les fermiers à changer leurs procédés de culture et les grands propriétaires à remembrer et enclore les domaines. Puis, notez bien ceci : Ce pays, écrit-il, souffre surtout de surabondance d'eau, et *il est très difficile d'en opérer le drainage par suite de l'enchevêtrement des parcelles.* Aussi, arrive-t-il fréquemment que ce sol, trop humide et rétentif pour la culture profitable du navet, reste sous l'eau tout l'hiver. Vers Buckingham, Young trouve

les sillons et rigoles remplis d'eau en plein mois de juin (*East of England*, t. Ier, p. 18 à 28).

Du comté de Buckingham, Young passe dans celui de Northampton et dans celui de Leicester, et les mêmes constatations reviennent sous sa plume. A Quenby, comté de Leicester, le sol sur tous les points est une argile forte et riche (« strong rich clay »); les champs enclos y alternent avec les étendues restées sous le régime de la banlieue ouverte. Toute cette région est très bien adaptée à la production herbagère; c'est un pays de grands éleveurs, comme Booth, près de Kettering, Bakewell, à Dishley, etc.; mais les exploitations en banlieue morcelée y occupent encore, en 1768, une très notable superficie (*Id.*, *ibid.*, p. 81 à 92).

Tout aussi concluantes sont les constatations que Young consigne dans le journal de son voyage dans le nord de l'Angleterre. De Kimbolton (comté de Huntington) à Thrapstone (comté de Northampton) la culture se fait en général en « open fields ». Les enclos sont très rares, sauf pour fins de pâturage. Entre Newport-Pagnel et Thrapstone, il trouve les terrains disposés en planches fortement surélevées au milieu. Malgré tout, en hiver, les sillons sont recouverts de deux pieds d'eau. Aux environs de Great-Catsworth, la terre est excellente, argileuse, en général, entremêlée de quelques terres franches ou graviers. On met de 4 à 8 chevaux sur la charrue. Vers Aychurch (entre Thrapstone et Oundle) le sol est une argile forte; tout ce pays entre Kimbolton et Thrapstone est parsemé de villages et de clochers (*North of England*, t. Ier, p. 59-63). Même coexistence des terrains argileux et de la culture en « champs ouverts » aux environs de Stamford, comté de Rutland (*Id.*, *ibid.*, p. 64, 66, 77).

Entre Grantham, dans le comté de Lincoln, et Newark, dans le comté de Nottingham, c'est encore la banlieue morcelée. Aux environs de Fossen, le sol est une argile grasse, on y met quatre chevaux sur la charrue (*Ibid.*, 94, 95). Et cela se continue très loin vers le nord, jusque dans le comté d'York. Dans la banlieue de la ville d'York, Young observe de nombreux champs de pommes de terre côte à côte, qui ne sont pas enclos. Vers Wilbersfort, le sol est en général argileux, ici et là, sableux; Young y distingue les pâturages communaux, les herbages, qui sont enclos, et les champs en banlieue, qui ne sont pas enclos (p. 142). Dans la direction de Beverley, où le sol est surtout sableux, même alternance des terrains enclos avec d'autres qui ne le sont pas et suivent l'ancien assolement triennal (p. 146-147). Aux environs de Risby, voisinage de Hull, où le sol, au contraire, est surtout argileux, la culture en champs ouverts est beaucoup plus générale que celle en champs enclos. La banlieue de Walkington, par exemple, est à sol surtout glaiseux, propre à la production du froment et des haricots (p. 160-161).

Les mêmes constatations se répètent pour nombre d'autres endroits de l'est, du sud et du nord de ce vaste comté d'York, pour la péninsule de l'Holderness, pour les districts de Howden, de Thorne, de Cleveland (p. 210, 233, 237 du t. Ier; p. 34, 98 et suiv. du t. II). Mais il serait oiseux de multiplier les exemples. Il n'est guère possible de lire cet ouvrage, ou d'autres traitant du même sujet, sans se convaincre que, en Angleterre du moins, il n'existait aucune liaison étroite entre la texture et la composition du sol, d'une part, et la répartition des villages à banlieue morcelée, de l'autre.

Au cours de mes lectures assez développées sur ce type de groupement, l'analyse et la comparaison patientes et désintéressées des faits ne m'ont révélé qu'une action secondaire et indirecte du Lieu. Elle se ramène à ceci : à l'origine, ce type de village ne se produit guère que dans les plaines adaptées à la culture des céréales et les vallons propices à la viticulture. Ce qui explique son apparition dans ces régions plutôt qu'ailleurs, c'est le tassement et les compétitions des groupes d'émigrants dans les situations les plus favorables, les mieux partagés de la nature; c'est le cantonnement de la population primitive et son exploitation par les

hordes successives d'envahisseurs. Les régions montagneuses, parce qu'elles ne se prêtent pas à la culture intensive, ne permettent pas la constitution du village à banlieue morcelée avec tous ses caractères.

Au contraire, à l'époque de la décadence, c'est dans les parties les moins fertiles de la plaine ou des vallons que cette antique forme de groupement, devenue par trop gênante de nos jours, tend à se maintenir le plus longtemps, et pour cette raison bien simple que ces régions ont moins d'attrait pour l'initiative individuelle, et parfois même ne sauraient solder les frais toujours assez onéreux du remembrement. Mais, en tout cela, il y a lieu de tenir compte, tout d'abord et au premier chef (ce qu'on néglige de faire trop souvent), du type social et du stade de l'évolution particulariste dans les divers milieux.

M. Descamps m'a invité, — je l'en remercie, — à fournir les preuves de quelques-uns de mes avancés; je viens de le faire brièvement en ce qui regarde la faible influence exercée par la nature des lieux, et je m'aperçois que déjà j'ai dépassé la longueur ordinaire d'un article du *Bulletin*. Aussi, je remets à plus tard ma réponse à ses autres objections, et j'en profiterai pour examiner alors en passant les opinions émises tout récemment (fasc. 112 et 113) sur ce même et très important sujet par MM. Descamps, Roux et Astoul.

Léon GÉRIN.

∴

Je dois d'abord constater qu'il existe un malentendu au point de départ même de la discussion sur le Village à banlieue morcelée soulevée à propos de mon étude sur la Champagne. On semble croire que j'ai voulu faire une étude de ce mode de groupement d'une façon générale, alors que je ne l'ai étudié qu'accessoirement à propos de la Champagne. C'est pourquoi je n'ai nulle part prétendu qu'il n'existait pas, en France, des régions de ce type en dehors des limites que j'ai tracées, ces limites n'étant autres que celles de la zone dans laquelle la Champagne est incluse.

Pour l'Angleterre, le *Village community* a été signalé d'abord par Arthur Young, et étudié surtout par F. Seebohm. Or, il est curieux de remarquer que ces deux auteurs sont de la même région, le premier est de North Mims (Hertford) et le second de Hitchin, deux localités situées au nord de Londres, sur les collines calcaires du Chiltern Hills et de l'East Anglian Ridge, qui forment la Champagne pouilleuse de l'Angleterre. Des deux côtés, on trouve à la fois la sécheresse et le village à banlieue morcelée.

Seebohm a pensé qu'il y avait là un état primitif, dont il a cherché des survivances dans les autres parties de l'Angleterre. Chaque fois qu'il voit l'assolement triennal, il pense que le *Village community* a anciennement existé; de même, chaque fois qu'il voit des parcelles ou un pâturage communal ou des champs non enclos. La véritable méthode scientifique ne consiste pas à envisager des concomitances incompréhensibles comme formant un bloc nécessaire, mais, au contraire, à analyser les causes particulières de chaque élément. C'est ce que ne font aucun des auteurs cités par M. Gérin, et c'est pourquoi il faut apporter beaucoup de discrétion dans l'interprétation des faits qu'ils nous donnent. Je vais en donner des exemples.

Prenons d'abord les champs ouverts, les « open fields ». Il est exagéré de penser qu'ils sont un fruit du village à banlieue morcelée, et que les enclos sont une concomitance des fermes isolées. Il suffit d'interroger un paysan pour voir qu'il a été guidé par une raison généralement utilitaire.

Ainsi, dans la Champagne viticole, toutes les parcelles de vignobles sont encloses, quoique le morcellement y soit extrême. Il est inutile d'insister sur la raison qui a poussé à l'enclos : c'est la même que celle qui a fait enclore les petits jardinets qui encerclent Paris.

Par contre, en Flandre, où les fermes sont isolées, on trouve dans une même exploitation des parties encloses et des par-

ties ouvertes. Est-ce à dire que l'on se trouve dans un pays en train d'évoluer? Nullement : les terres encloses sont les herbages et les terres ouvertes sont les cultures; les premières sont encloses pour empêcher le bétail de vagabonder et les autres ne le sont pas pour ne pas laisser improductif un pouce de terrain.

Il y a quelquefois survivance, c'est incontestable, mais on le reconnaît à ce fait que l'institution n'a aucune utilité actuelle. Encore faut-il se donner la peine de chercher si cette utilité existe. Si l'on pose *à priori* que c'est une survivance, il est évident que l'on ne trouvera rien.

Prenons maintenant la question de la sécheresse. On nous signale des régions où l'on trouve à la fois un excès d'eau et l'agglomération. Mais je connais moi-même des régions de ce genre. Sur le littoral flamand, il y a excès d'eau, mais l'eau n'est pas potable, et il a fallu refluer sur les dunes. Dans la Campagne romaine, il y a également excès d'eau, mais aussi la *malaria*, et la population a reflué vers les parties saines. Ailleurs encore, sur le *London clay*, la population est agglomérée en petits hameaux, parce que l'eau potable est en dessous de l'argile et ne peut monter à la surface, de sorte qu'il faut se grouper autour des mares [1]. Ailleurs encore, il y a excès d'eau dans la vallée et sécheresse sur le plateau, et les villages se mettent à mi-côte, dans un endroit propice.

En résumé, pour interpréter les faits, il faut remplacer la méthode extensive et superficielle des auteurs cités par M. Gérin, par la méthode de localisation qu'est la monographie et qui fait l'originalité de notre école.

Mais si, dédaignant les répercussions actuellement discernables, on veut croire à l'influence unique de la race, voici la conclusion à laquelle on arrive. C'est que le pays de Galles avait des habitations isolées, et par conséquent était particulariste, à une époque où l'Angleterre était encore en villages communautaires. Il faut aussi conclure que les Bretons et les Gascons sont plus particularistes que la plupart des Français du Nord.

Dans une étude sur le comté de Dorset, Mrs. C. E. Fripp écrit ceci :

« Une preuve de plus que la conquête saxonne se fit par le nord... consiste dans la distribution actuelle des habitations. Les recherches modernes indiquent que le mode d'agglomération des maisons est un caractère constant de race; les villages agglomérés sont d'origine germanique, tandis que les sociétés celtiques, avec leur individualisme et leur agriculture rudimentaire, sont découvertes dans le pays des hameaux et des établissements dispersés [1]. »

Pour ma part, avant d'adopter cette théorie, je préfère penser que, dans le nord du Dorset, l'installation en villages a été conditionnée par le sol calcaire des collines du Dorset, tandis que, dans le sud, les habitations isolées l'ont été par l'argile tertiaire.

Dans le cas contraire, il faudra admettre que les Celtes sont plus particularistes que les Saxons, et que l'esprit de clan est une manifestation particulariste.

Que l'habitation isolée ait joué un rôle nécessaire à l'origine de la formation particulariste en Norvège, j'en suis convaincu, mais aussi, quel isolement en regard de celui que l'on trouve ailleurs! Pour ce dernier, il vaudrait peut-être mieux dire *dispersion* plutôt qu'*isolement*. Cela éviterait bien des confusions.

P. Descamps.

1. Cf. *Geographical Teacher*, vol. IX, n. 17, p. 33 (printemps 1907), une description de l'Essex par Nora E. Macmunn.

1. « One proof may be adduced that the conquest of the saxons was made by way of the north... His proof consists in the distribution of dwellings at the present day. Modern research indicates that house grouping is a constant race characteristic; uncleated villages are held to be Germanic in origin, while Celtic communities, with their individualism and faulty agriculture, are traced in the land of hamlets and scattered steads » *Geographical Teacher*, vol. IV, n. 19, p. 10

BIBLIOGRAPHIE

Le Problème mondial (Études de politique internationale), par Alberto Tor-

res. Un vol. in-8°. Rio de Janeiro, Imprensa nacional, 1913.

Le pacifisme n'est pas une simple doctrine, que certains esprits réalistes, ou se croyant tels, relèguent dans le domaine des utopies, et même des utopies malsaines, dangereuses pour la sécurité nationale : peu de besoins sont aussi vivement ressentis que celui-ci, ni d'une façon aussi générale, et il est difficile qu'un esprit, si peu doué soit-il de la faculté d'observer le monde qui l'entoure, puisse en méconnaître les fondements profonds, aussi bien dans l'ordre économique que dans celui de la politique et de la morale. Ce livre est une nouvelle contribution à la démonstration de cette vérité, qui emprunte une autorité particulière à la situation de son auteur et au pays où il a été écrit : le Brésil est, avec la plupart des républiques américaines, l'un des pays où le pacifisme est le plus en honneur ; un homme qui a été appelé à en diriger les destinées, dont l'expérience de la politique est au niveau des connaissances scientifiques, est doublement qualifié pour une étude sur ce sujet.

Le but de M. Torres est de montrer que la guerre n'est pas une solution nécessaire des conflits internationaux. La guerre ne contribue pas à la prospérité des nations : les nations les plus progressistes, les plus modernes dans leurs aspirations et dans la forme de leurs institutions, sont pacifiques, et toutes réprouveraient les solutions violentes si elles comprenaient leurs véritables intérêts. L'idée de la guerre, loin de répondre à un instinct de l'homme, est contraire à la nature de l'esprit humain. Le développement des nations ne présente aucun besoin qui doive nécessairement se résoudre par la guerre. Les premiers hommes n'ont pas été des guerriers, et si les circonstances de la politique internationale, et notamment l'ambition des souverains, ont provoqué les guerres qu'enregistre l'histoire, ces causes de conflit n'existant plus aujourd'hui, les sentiments belliqueux ne sont plus, de nos jours, qu'une tare héréditaire, ne répondant à aucune réalité objective.

Je ne me propose pas de discuter ici ces propositions du livre de M. Torrès, que je présente ici très en raccourci. Elles renferment trop de références instructives sur l'histoire, trop d'aperçus ingénieux, pour arrêter la pensée du lecteur sur des points, en somme accessoires, qui fourniraient matière à contestation. C'est ainsi que la théorie de l'origine relativement moderne de la guerre me laisse un peu sceptique : les données de l'anthropologie préhistorique, qui n'ont « pas encore trouvé de vestiges du crime de sang ni de la guerre dans les squelettes de l'homme antérieur à l'âge néolithique », ne me paraissent pas emporter irrésistiblement le jugement, non plus que l'exemple de certains peuples primitifs qui vivaient isolés du reste du monde d'une existence très pacifique. S'il y a, chez l'homme, des instincts sociables, des aspirations vers l'association et la vie tranquille, il y en a aussi d'autres en sens contraire, qu'il me paraît malheureusement difficile de nier, et le contraste général de la nature humaine est aussi marqué dans ce domaine que dans tous les autres. La théorie de la nécessité providentielle de la guerre n'est sans doute que le fruit d'un sauvage mysticisme ; mais je ne puis aller jusqu'à nier l'existence de toute cause sociale des guerres. Par le fait même de l'exercice de son activité dans les domaines les plus pacifiques, dans l'exploitation des richesses naturelles de la terre, et avec l'esprit le plus favorable à l'aménité des rapports et aux concessions, il n'est pas toujours possible à l'homme d'éviter, avec des populations dont les conceptions de l'existence diffèrent des siennes, des conflits qui ne peuvent se résoudre que par sa propre éviction ou par la force. M. Torres, logique avec lui-même, nie sans doute les droits de la civilisation se concrétant dans la faculté, de la part des races supérieures, à obliger les races inférieures à admettre leurs principes et leur mode d'existence. C'est encore un point dont j'éviterai la discussion, qui nous conduirait bien loin : autant reprendre, siècle par siècle, l'histoire du monde entier. Quoi qu'il en soit, on reconnaîtra volontiers que le nombre

des guerres qui ont ensanglanté l'humanité serait bien restreint si l'on n'en retenait que celles dont la cause était nécessaire.

On aime encore à se trouver d'accord avec M. Torres lorsqu'il affirme que les occasions des guerres diminuent de nos jours, par la suppression des causes tenant à la politique pure, et que le besoin de la paix répond plus puissamment que jamais à l'organisation du travail et de la production, et à celle de la vie sociale en général. « Le commerce, l'industrie, l'agriculture, sont des forces civilisatrices;... ces instruments, dans leur fonctionnement normal, sont des éléments essentiellement pacifiques. » Il est vrai que les intérêts qu'ils font naître sont bien souvent eux-mêmes des causes de conflits, et on ne saurait trop méditer la vérité profonde des observations suivantes qui mettent au point celle qui précède : « Le commerce n'est pas en lui-même un agent moralisateur; on connaît assez l'histoire des abus des entreprises de commerce colonial et des artifices employés dans le commerce au bénéfice d'individus, de classes, de villes et de pays, contre des intérêts bien plus considérables, pour reconnaître l'immoralité foncière de la pratique usuelle de cet instrument du progrès. *Le commerce, comme toute institution humaine, prend la nature du mobile psychique qui l'anime.* »

Comment pourra-t-on arriver à rétablir la véritable fonction de ces agents et à supprimer les facteurs artificiels qui les font dévier en amenant un état d'hostilité là où devraient régner la concorde, l'entre-aide et la paix? Ces éléments perturbateurs étant le fruit des vices des hommes, de leur ambition, de leur avarice, de leur égoïsme, de leur mépris de la vie et du bien-être de leurs semblables, la réponse naturelle semblerait devoir consister dans un appel à la morale, qui élève et purifie la conscience de l'homme, et qui rectifie toute sa conduite. Malheureusement, M. Torres ne croit pas à la morale; il traite même avec quelque dédain « ce suggestif et terrifiant tribunal de la Morale, qui occupe, dans les caractères faibles et dans les intelligences passives, la place des mystères de la nature dans l'esprit sauvage ». Bien loin de voir en elle un facteur de la paix entre les hommes, il la considère comme « une arme d'un étrange et terrible pouvoir, capable de faire paraître les formes les plus singulières et les plus sombres du despotisme, en des crises dont la force seule sera, en dernier lieu, le vrai juge. La guerre d'un côté, l'oppression dogmatique dans les choses de la vie pratique, d'un autre, en seront l'effet inévitable ».

Je ne m'attacherai pas à montrer à M. Torres le fondement métaphysique de la morale. Le positivisme, qui est depuis longtemps la religion des penseurs brésiliens, exerce son action de négation et de ruine sur la pensée, naturellement religieuse, des esprits les plus éminents. Je ne doute pas qu'une étude plus approfondie de la nature et du rôle social de la religion n'amènerait, de la part de M. Torres, une conception bien différente, et lui fournirait notamment l'explication de l'attitude des adeptes des diverses croyances vis-à-vis de leurs coreligionnaires, de nation à nation ou dans le sein de la même nation, attitude qu'il considère comme une preuve de l'impuissance des religions à réaliser les promesses de leur morale. Je me bornerai, pour rester dans le domaine de la science sociale, à lui rappeler la place prépondérante de la morale dans l'histoire des sociétés : cette place, mais elle est comme celle de l'air dans le monde physique, elle est partout, elle nous environne, sans elle nous ne vivrions pas, et c'est justement pour cela que nous ne la voyons pas, elle est trop près de nous; il n'est pas un seul fait, dans la vie de l'humanité, qui n'en soit justiciable et qui ne requière, dans l'analyse de ses éléments, l'examen de ses éléments moraux. Qu'on réfléchisse un instant à ce que serait le monde si le peu de morale qui y reste venait à disparaître : il cesserait tout simplement d'être habitable, et la société humaine, descendue plus bas que l'état sauvage, ne se distinguerait plus de l'animalité; si la vie sociale reste supportable, c'est en vertu des germes latents, déposés par une longue hérédité d'éducation reli-

gieuse, qui imposent la pratique et le respect de la morale à ceux même qui affectent de ne plus y croire; si cette existence est environnée de conflits, de troubles dans les rapports entre les hommes, cela tient à ce que ceux-ci ne sont pas tous des saints, tant s'en faut, et que l'observation de la morale est, chez eux, très défectueuse. Mais de quel droit veut-on tirer de cette imperfection des hommes une preuve de l'inexistence de la morale? Je ne ferai pas à M. Torres l'injure de supposer qu'il ait pu se fonder sur ce seul argument; sa conception sociologique de la morale dérive sans doute de ses opinions philosophiques et religieuses : il ne s'étonnera pas qu'elle rencontre peu de partisans parmi ses lecteurs.

Comme on peut s'y attendre, à la place de la morale et de la conscience qu'il élimine, M. Torres met la raison, la volonté éclairée : c'est la volonté qui gouverne le monde. « Les hommes de pensée n'ont pas encore bien saisi ce fait que l'humanité a été toujours gouvernée effectivement par l'esprit et par la volonté de ceux qui se sont emparés des moyens de puissance. Cet exercice de la puissance est la vérité la plus positive de l'Histoire. Ceux qui la nient, sous la supposition d'une impulsion mécanique dirigeant le monde organisé, commettent la faute d'attribuer aux développements de l'existence une réalité étrangère à sa réalité psychique, une vie indépendante de la vie mentale, qui serait, alors, une superfétation encadrée dans l'être humain, sans coordination et sans fonction. » Sans doute il faut entendre par là que cette volonté doit être conforme à l'orientation sociale, car « la puissance n'est que le moyen d'accomplir l'existence et l'abus et les écarts de ce moyen n'ont été que les signes d'une phase de l'évolution individuelle et sociale où ni l'homme ni la société n'étaient arrivés à la conscience des moyens positifs d'adaptation ». Réduite à ces termes et supposant une adaptation à l'évolution sociale, la volonté des gouvernants perd singulièrement de son lustre, et nous apparaît bien comme une superfétation encadrée dans la vie sociale, dont la fonction fait double emploi avec les forces réellement déterminantes de cette évolution; de deux choses l'une, ou bien c'est la volonté de l'homme qui dirige la vie des sociétés, et alors quel est le rôle des lois sociales? ou bien les faits sociaux sont bien réellement soumis à des lois agissant indépendamment de l'activité consciente des intéressés, et alors je n'ai nul besoin de ce nouveau facteur pour expliquer l'évolution des sociétés. Je me borne à cette simple constatation sans examiner si, en fait, l'action des « puissants » sur la marche de l'humanité a été aussi effective qu'on nous le dit, et s'il n'y a pas là encore une illusion qu'une analyse attentive détruit sans grande peine.

Mais voici qui est plus grave. Si l'on remplace la morale par la raison, c'est apparemment que l'on compte sur un pouvoir de celle-ci s'exerçant sur la conscience des individus, pouvoir d'éclairement d'abord de nature à faire comprendre et accepter la notion de la réalité à laquelle il s'agit de s'adapter, pouvoir de détermination ensuite, ayant une force suffisante sur la volonté individuelle pour l'amener à se prêter à cette adaptation. A la contrainte extérieure, en effet, il ne faut pas songer : en matière internationale, on ne voit pas comment un despotisme de l'envergure que suppose cette théorie, pourrait être mis en pratique. Or, le double pouvoir dont nous parlons, qui est précisément la caractéristique de la morale, fait entièrement défaut à l'intelligence laissée à ses seuls moyens. Combien les vérités les plus simples, dans l'ordre naturel, et à plus forte raison dans l'ordre social et dans l'ordre politique, mettent de temps et ont de peine à pénétrer dans les cerveaux; de quelle infime minorité d'esprit elles restent la propriété sans arriver à percer la couche de préjugés et de parti pris intéressés qui les masquent aux yeux de la masse; combien, même parmi cette élite, peuvent se flatter de posséder autre chose que des bribes de la vérité et s'arroger le droit de parler d'autorité : voilà ce que l'observation la plus élémentaire nous oblige à constater.

Quant à l'impuissance de la raison comme agent déterminant de l'activité hu

maine, c'est l'évidence même, et M. Torres la constate mieux que je ne saurais le faire : « Ce qui frappe surtout dans le spectacle de la société contemporaine, et c'est là que se trouve le noyau même de notre problème, c'est que ni l'affaiblissement théorique des gouvernements ni le développement de l'individualisme n'expriment un avancement de la pensée, un progrès du pouvoir des intelligences sur les volontés et sur les actions. La pensée et le savoir humains n'ont progressé que comme instruments des désirs, comme moyens de satisfaction immédiate des besoins. Dans cette société, où les inventions les plus inattendues se multiplient, où toute une foule de savants, d'inventeurs, d'hommes de lettres, se mettent à la recherche des moyens d'accomplir les ambitions les plus hardies et les caprices les plus raffinés des gens du monde, la marche de la pensée dans le sens de la direction sociale est presque nulle ».

Aux très belles aspirations qui animent les pages de ce livre, il manque, en définitive, l'élément essentiel de leur réalisation pratique, la morale, que M. Torres élimine, et qui seule pourtant peut donner la vie à l'idéal des pacifistes, de même que, seule aussi, elle est capable de guider l'intelligence dans la recherche de la vérité et de maintenir son rang dans la société à un niveau assez élevé pour lui permettre d'y exercer une action féconde. M. Torres voudra bien excuser le ton de réfutation de ce compte rendu ; il n'y verra, je l'espère, que l'intérêt que j'ai pris à la lecture de son livre qui provoque la pensée et la réflexion et qui, s'il n'entraîne pas l'adhésion de l'esprit, contribue à l'éclairer et à le conduire vers de beaux horizons.

G. Olphe-Galliard.

Pour développer notre mémoire, par Georges Art (Paris, Delagrave).

Je crois devoir signaler tout particulièrement ce livre aux membres de la Société de science sociale. Hommes d'études réfléchies et hommes d'action, amateurs de méthodes volontaires, ils reconnaîtront dans M. Georges Art un auxiliaire naturel de leur croisade en faveur de la vie utile et intense. Il est à la fois professeur d'énergie et professeur de mémoire. Son livre est une réhabilitation de la mémoire et le résumé d'un enseignement très pratique et très scientifique sur l'hygiène, l'entraînement, l'emploi de cette merveilleuse faculté.

M. Georges Art écarte la mnémonique par l'absurde. C'est aux principes de la psychologie physiologique qu'il fait appel pour fonder sa méthode, et à la volonté intelligente qu'il s'adresse pour réaliser la mémoire. Il a horreur de la paresse. A la tendance au moindre effort, il oppose sans cesse l'idéal de l'effort maximum. Pour l'enrichissement de notre pensée et de notre acquis littéraire ou scientifique, pour l'enregistrement des nombres, des dates, des noms propres, des faits, des sensations, pour la mise en ordre et en œuvre des documents accumulés, pour la vie pratique enfin, il a des conseils judicieux, que la raison reconnaît tout de suite pour siens. Il s'offre même à entreprendre des cures, à aider des conversions. C'est un apôtre de la mémoire ; et sa foi est communicative. Il mérite d'être connu.

G. B.

La Robe prétexte (roman), par François Mauriac, 1 vol. 3 fr. 50 (Grasset, édit., 1914).

La jeunesse d'aujourd'hui intéresse l'opinion publique. On l'observe, on la prend au sérieux, on s'inquiète de ce qu'elle pense et de ce qu'elle veut faire. Pour arriver à la connaître à fond, des revues ont organisé des enquêtes auxquelles elle a répondu avec bonne grâce et un peu de fatuité, et certes il ne faudrait pas lui reprocher ce léger travers, le défaut contraire serait chez elle inquiétant et surtout agaçant. Mais je suis un peu sceptique en ce qui concerne la sincérité de certaines réponses : Si vous interviewez quelqu'un, il vous dira ce qu'il tient à ce que vous répétiez (et ce n'est pas toujours la vérité), ou encore mieux il vous dira par courtoisie ce qu'il pense devoir vous faire plaisir.

J'ai l'air de douter de ces enquêtes aux-

quelles, comme jeune écrivain, M. Mauriac ne s'est pas soustrait et pourtant je ne lui reproche pas de s'y être soumis : sa réponse au nom de la « jeunesse littéraire » dans la *Revue hebdomadaire* (du 6 avril 1912) échappe à la suspicion qui pèsera toujours sur les autres, même les plus franches, dont involontairement on dit : l'auteur *devait* parler ainsi. Vous pourrez, en ce qui le concerne, constater dans ses écrits qu'il a dit ce qu'il pensait, ce qu'il voulait, et qu'il a donné à ses lecteurs son programme littéraire. Le sien et aussi celui de tout un groupe de jeunes hommes de lettres qui savent s'inspirer d'idées, de croyances communes, sans pour cela former une école et en accepter le joug, sont contenus dans cette réponse qui était une promesse et une promesse qu'il a tenue intégralement.

M. François Mauriac s'est attaché à peindre les sentiments et les sensations de cette époque incertaine et pourtant dominatrice de toute une vie : l'adolescence. Nous pourrons changer bien souvent au cours d'une longue vie : les années qui précédèrent notre virilité influenceront toujours notre manière de voir et d'agir, et cela d'autant plus impérieusement qu'au cours des ans nous nous en éloignerons. Le romancier et le poète sont ici en plein accord avec les plus positifs des éducateurs. La littérature a peu abordé ce sujet pour lui même et peu nombreux sont ceux qui ont su fixer au sortir de l'adolescence les impressions si étranges et si fortes ressenties pendant cette courte période de notre courte vie, sans chercher à les rattacher à une action ou à un drame postérieur qui occupe dans le livre le premier plan et oblige parfois à déformer ou à traiter négligemment l'étude du caractère de celui qui demain sera un homme.

La *Robe prétexte* n'est pas autre chose que la vie très simple d'un collégien de province, d'un petit bourgeois riche, heureux sans grands événements, qui va vivre, *pendant* devant nous son adolescence tranquille. Je le répète, ici pas de drame, ni même d'intrigue : une vie très réaliste au plus beau sens du mot et pourtant aucun homme ayant eu vraiment une jeunesse, si insignifiante qu'elle ait été, et tant qu'il lui semble avoir oublié cette période de son existence, ne lira sans émotion les réflexions de ce jeune homme qui, drapé dans sa robe prétexte, nous quitte avant sa virilité.

Il habite Bordeaux, et son domaine familial d'Ousilanne l'accueille pendant les vacances. Orphelin, élevé par des femmes : une grand'mère et une tante, le héros et le narrateur de ce roman, qui revêt la forme d'un récit, rappellera aux hommes qui ont atteint la trentaine un type qu'ils ont connu dans leur enfance et que de nouvelles méthodes d'éducation plus rationnelles et plus modernes tendent à rendre de jour en jour plus rare : celui de l'enfant très aimé, élevé dans des principes religieux rigoureux et qu'on croit rendre plus efficaces en le gardant jalousement du mal, confondu souvent avec le monde extérieur. Son intelligence et sa sensibilité se développent hâtivement dans cette atmosphère paisible; il devient un observateur attentif et même un doux ironiste. M. Mauriac excelle à peindre ces existences de deux vieilles femmes, d'une religieuse dame de compagnie, d'une parente pauvre et dévote, d'un vieil oncle noceur et de deux enfants cousin et cousine; poète très délicat, il est aussi dans son roman un naturaliste aimant à noter les détails insignifiants de la vie, et ce mélange dans le livre de ces qualités si différentes, mais ni opposées ni contradictoires, achève d'en faire une peinture émotionnante et vécue des années de l'adolescence. La vie est faite aussi de ces impressions diverses et dans nos souvenirs d'enfance, ce sont parfois quelques incidents très vulgaires et sans lien avec rien d'important qui surnagent dans notre mémoire et s'imposent à nous comme nos réminiscences les plus profondes.

J'aime trouver dans la *Robe prétexte* ce souci du détail infime noté avec cette précision minutieuse qui faisait les délices de la fameuse école qui dominait dans le roman français vers 1880. Mais ici on le laisse à sa place, ce détail nécessaire, et il n'envahit pas le livre; celui ci reste une

étude des sentiments et des pensées qui s'agitent dans l'âme d'un jeune homme, qui s'éveille à la vie, à la vie qu'on lui dissimule dans sa pieuse maison familiale, mais à laquelle il aspire pourtant de toutes ses forces quand une simple conversation, comme celle de l'oncle viveur, la lui fait entrevoir : A un dîner offert pour les quinze ans de son neveu, celui-ci, qui a gagné au jeu, en profite pour venir triompher quelques heures auprès de sa femme et de sa famille et s'autoriser, par des largesses, à scandaliser ce petit monde pudibond. Son neveu est troublé dans les profondeurs de son être et comme, à la fin de la soirée, on l'autorise à reconduire chez lui l'un des convives, l'abbé de Maysonnave (songez que c'est sa première sortie à une heure si tardive dans les rues de Bordeaux), il lui fait ses confidences et lui avoue son impatience. Dans ces quelques pages nous pouvons entrevoir ce que sera l'avenir de ce jeune homme dont pourtant l'auteur ne nous parlera pas : il deviendra probablement un écrivain très pur et très original, cet adolescent alors replié sur lui-même et plein d'ardeur et d'ambition.

Il sentira aussi la très lointaine influence d'un père artiste de talent étrange, parti loin des siens, pour Taïti, peindre les toiles qu'il rêvait et que son fils a cru mort depuis longtemps, jusqu'au jour où on lui a appris le décès vrai du père pour lui déjà tué par les récits fantaisistes de sa grand'mère.

Ce n'est pas qu'il soit un romantique attardé, ce jeune homme que ses croyances catholiques portent vers les souvenirs du petit groupe qui, à La Chesnaie, entourait l'abbé de Lamennais ; il nous fait bien parfois songer à Maurice de Guérin, mais à un Maurice de Guérin plus pondéré, plus moderne ; nous avons l'impression qu'après son idylle manquée avec sa cousine Camille, il trouvera le bonheur auprès d'une autre femme, en dépit de cette déception qui termine le livre sur une note mélancolique, mais pas découragé : « *J'écoutais sans mot dire, mais il me semblait que là-bas, dans une tache de lune, le petit garçon que je fus s'éloignait avec une giberne pleine de rêves. O Dieu! Dieu! étais-je incapable d'aimer ? Ne serais-je jamais aimé ?* » s'écrie-t-il à ce moment-là. Pourtant il serait étonnant qu'il ne le fût pas : ce garçon sensitif et fort de sa jeunesse se retournera souvent vers son adolescence, mais il saura vivre sa vie, au vrai sens de cette expression galvaudée.

Cet amour enfantin pour la petite Camille est un des charmes du roman, il aboutit à une conclusion d'une tristesse discrète et comme voilée ; M. Mauriac a peint aussi avec sa manière si particulière et si prenante une amitié de collège dans une école congréganiste de Bordeaux, où il nous introduit, et qui, bien que l'auteur ne le dise pas, doit être un collège de Jésuites ; ces écoles déjà décrites par deux autres romans : *le Scorpion*, de M. Marcel Prévost et l'*Empreinte*, de M. Estaunié. Cette amitié d'enfance ne doit pas durer avec la vie, car le héros perd son ami José Ximénès, mais elle fournit quelques unes de ses plus belles pages à M. Mauriac, et je me souviens qu'avec autant d'émotion partagée par son lecteur, il a traité ce même sujet dans une des poésies de son recueil, *les Mains jointes*.

La Robe prétexte, c'est le roman des souvenirs d'adolescence et c'est un livre que, grâce au style très pur de l'auteur, reliront volontiers ceux qui, à certaines heures, aiment à se souvenir de leur passé. Et ce qui, à mon avis, ne sera pas le moindre mérite du roman, c'est qu'ils penseront peut-être autant à eux-mêmes qu'au principal personnage, quand ils le verront dans le domaine familial d'Ousilanne, courir, adolescent sentimental, auprès de sa cousine Camille.

Pierre GALICHET.

Contes de mon Antiquaire, par Renaud ICARD, 1 vol. 3 fr. 50. — Paris. — Librairie des *Annales politiques et littéraires*.

L'antiquaire de M. Renaud Icard est un bien singulier personnage, mais vous aurez à la fin du livre toutes les explications, que certainement réclamera votre curiosité sur cette énigmatique et parfois inquiétante figure. Je vous assure que l'on

à grand plaisir à fréquenter sa petite boutique du tranquille quartier de Saint-Jean, à Lyon... et surtout son arrière-boutique. On en est même un peu fier, car quelques rares initiés seulement sont admis dans son intimité. Sélection inutile, puisque son confident le trahit, mais le trahit d'une manière que lui pardonnera ce vieil original homme de goût, car M. Icard a une façon charmante de nous conter ce qu'il a appris auprès de son ami.

Ce livre porte bien la marque de la ville où il a été écrit et où habite l'antiquaire : il donne une impression de calme intimité, d'amour de l'art et aussi du confortable; il est triste, d'une tristesse voilée et pourtant amère dans le conte intitulé *Le Stainer* et il manifeste une curiosité intense pour les choses du passé et les mystères de la vie. Or, tout cela, ce sont des caractères lyonnais. Lyon, cette grande ville calme, méridionale par sa situation géographique, et du nord par ses brumes, ses temps grisâtres et les allures de ses habitants, donne à l'étranger qui parcourt ses rues, ses quais, ses parcs et ses églises une sensation de repliement sur soi-même, d'une aristocratie rêveuse et un peu hautaine. C'est aussi une cité mystique; de tout temps, un public assez large s'y est inquiété des questions philosophiques et religieuses. Le problème de l'au-delà et de nos destinées ont toujours attiré l'attention des lyonnais. Huysmans a écrit quelque part qu'à Lyon survivaient toutes les hérésies, et c'est de cette ville que lui fut envoyée la documentation nécessaire à son fameux *Là-Bas;* là son ami, l'ex-abbé Boullan, célébrait vers 1890 le sacrifice de gloire de Melchisédech, servi par la *maman* Thibaut (qui inspira le personnage de Mme Bavoil dans *la Cathédrale* et *l'Oblat*) et, à distance, assurait l'illustre écrivain à ses amis, le protégeait contre la chute d'une grande glace dominant son bureau au ministère de l'Intérieur et repoussait les maléfices des occultistes parisiens, ses ennemis : Stanislas de Guaita et le Sar Péladan. Je songeais à cela devant le livre de M. Renaud Icard qui, comme tout bon Lyonnais, est un peu hérétique (vous le constaterez après avoir lu avec angoisse son « Assassin canonisé », mais s'il croit à la réincarnation des âmes, sa conclusion n'est pas encourageante : avoir été saint François de Sales, puis devenir, près de deux siècles plus tard, un assassin parricide pour être, dans une troisième vie, un adolescent visionnaire et névrosé, ce sont des fluctuations déconcertantes et qui vous font désespérer de l'avenir de l'humanité; puisque, même en mettant tout au mieux et en supposant que Troppmann et Bonnot deviennent des saints cela ne ferait que rétablir l'équilibre. Sous son extraordinaire fantaisie, ce récit contient un enseignement philosophique, que l'auteur résume ainsi : « *Il symbolise l'homme entre le bien et le mal, sujet, comme nous le montre la Vie, et non point comme le désirerait l'Idéal, aux variations extrêmes de ces puissances contraires.*

Dans ce livre, la faculté d'imagination de l'auteur, qui est très vaste, ne gâte, ni n'absorbe ses qualités de mesure, de tact et de goût; ce contraste même fait le charme des *Contes de mon Antiquaire* et en explique l'intérêt très prenant. Ce n'est pas une œuvre originale, l'originalité est à la portée du premier venu; il est plus exact de dire que c'est une œuvre personnelle. Ce n'est pas là une simple nuance, il y a au contraire une différence profonde entre l'écrivain qui cherche seulement à étonner ou à séduire par l'étrangeté de ses conceptions et celui qui nous captive par la nouveauté et l'*individualité* de son sujet. C'est la caractéristique de M. Icard; son recueil séduit, parce qu'on y trouve quelque chose de nouveau et non plus ces procédés anciens et fastidieux que les jeunes auteurs pensent rajeunir en les replâtrant et en les fardant.

Les cinq récits du livre sont reliés entre eux par la personnalité du vieil antiquaire et de son ami, mais ils sont de genre différent, et pourtant, dans chacun, l'auteur sait déployer la même grâce simple d'un style très châtié où perce un humour amusant. Ils plairont aux lettrés, et, ce qui n'est pas un défaut, intéresseront aussi ceux qui n'exigent pas plus d'un ouvrage que d'être distrayant, mais l'exigent impérieusement. Je ne les raconterai

pas, ce serait gâter le plaisir de ceux qui les liront; ils seront goûtés particulièrement de tous ceux qui, amateurs de bibelots rares et d'antiquités, hantent ces attirantes et toujours un peu mystérieuses boutiques d'antiquaires, où leur confrère lyonnais a pu glaner d'aussi curieuses histoires.

Pierre GALICHET.

REVUE DES REVUES

A propos de la méthode Montessori.

Il a été question, à plusieurs reprises déjà, dans notre *Bulletin*, des nouvelles méthodes d'éducation des tout petits. Nos lecteurs se rappellent la communication si intéressante[1] de M. Paul Bureau sur les *Kindergarten*, ainsi que l'ouvrage de M. l'abbé Klein, *Mon filleul au jardin d'enfants*, qui leur a été signalé en son temps[2]. Enfin, tout dernièrement, M. J. Wilbois, dans sa *Chronique sur l'Éducation*[3], signalait les perfectionnements récemment apportées à ces institutions par Mme Montessori.

A ceux que la question intéresse — et ils sont certainement nombreux — nous nous permettons de signaler deux articles de Mlle Magdeleine Dufresne sur le sujet, parus l'un dans la *Revue hebdomadaire* de septembre 1913, sous le titre : « L'École des Tout petits (une expérience personnelle) », — l'autre dans la *Revue* du 1er avril 1914 : « L'Éducation Montessori ».

Pestallozzi, à la fin du XVIIIe siècle, et Frœbel, dans le courant du siècle dernier, ont été les initiateurs pratiques de ce courant, qui tend à développer très tôt le sens de l'observation et de l'effort personnel. Mais, dans les *Kindergarten*, le travail d'exécution seul est dévolu à l'enfant, l'initiative en revient aux institutrices; il restait à la remettre entre les mains des tout petits eux-mêmes. C'est ce qu'essaya de faire la doctoresse Montessori. Des objets sont mis à leur disposition, et chacun choisit celui qui lui plaît. L'amusement d'une part, l'imitation et l'émulation d'autre part, semblent être les ressorts principaux qui les poussent au travail.

Mlle Dufresne a fait un long séjour à Rome pour suivre les cours de la doctoresse, et, depuis lors, s'est consacrée à cette œuvre méritoire. C'est donc le résultat de son expérience personnelle qu'elle nous livre. Tout en parlant avec beaucoup d'enthousiasme du système Montessori, elle tient à nous présenter, pour les réfuter, les objections qui ont été faites contre lui.

N'y a-t-il pas danger à faire du plaisir la source du travail? Qui fera les travaux ennuyeux? Au nom de l'expérience, Mlle Dufresne répond que c'est l'effort lui-même que l'on arrive à faire aimer.

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour en juger, mais nous croyons volontiers aux heureux effets des principes qui nous sont exposés sur la formation de l'esprit de l'enfant. Le seul danger consisterait dans la croyance que le système contient tout. Autant que j'en puis juger, tout ce qui a trait à la coordination des efforts est laissé de côté. Est-ce à dessein, à cause de l'âge trop tendre des élèves, qui ont de 3 à 7 ans? C'est possible, mais peut-être doit-il y avoir déjà, à cet âge, au moins un rudiment à l'éducation sociale? Il est désirable même que des conflits surgissent pour avoir l'occasion de les réprimer et d'en expliquer la solution aux enfants. Mais, même si ces lacunes existent dans la méthode, celle-ci n'en constitue pas moins un grand progrès sur les méthodes anciennes.

Paul DESCAMPS.

LIVRES REÇUS

La Robe prétexte, par François Mauriac. 1 vol. in-18, 3 fr. 50 (Bernard Grasset, édit., Paris).

Londres et les ouvriers de Londres, par

1. Réunion mensuelle d'avril 1912 (Voir 94e livr. du *Bulletin*, p. 75).
2. Cf. *Bulletin*, 94e livr., p. 83.
3. *Id.* 116e livr., p. 131.

D. Pasquet, 1 vol. in-8° raisin, avec 1 planche hors texte, 23 cartes graphiques, 12 francs (A. Colin, édit., Paris).

Le Problème des origines et des migrations, par Jean d'Eraines, 1 vol., 7 fr. 50 (Ernest Leroux, édit., 28, rue Bonaparte, Paris).

Le Syndicalisme européen, par Paul Louis, 1 vol. in-16 de la BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

Interprétations and forecasts (a study of survivals and tendencies in contemporary society), par Victor Branford, 1 vol. cartonné, 6 fr. (Duckworth et Cᵒ, Londres).

L'Idéal créateur (essai psycho-sociologique sur l'évolution sociale), par D. Draghicesco, 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE, 7 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

La Société japonaise, par Téruaki Koboyashi, trad. du japonais par M. Junkichi Yoshida, avec le concours de Mᵐᵉ Laudenbach, 1 vol. in-8° de la BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE, 5 fr. (F. Alcan, édit.).

CHRONIQUES DU BULLETIN

LES ÉLECTIONS ET LA GÉOGRAPHIE SOCIALE DE LA FRANCE

Une bonne étude sur la géographie électorale de la France nous donnerait de précieuses indications sur la géographie sociale de notre pays. En classant les diverses régions d'après l'opinion politique qui y prévaut, nous y distinguerions aisément des régions cléricales où la question religieuse domine toutes les autres préoccupations, des régions que j'appellerai conservatrices, où l'on respecte les autorités sociales et où les préférences naturelles vont au régime monarchique, tantôt sous sa forme autoritaire (Bonapartisme), tantôt sous sa forme parlementaire (Orléanisme), des régions où domine l'esprit centre gauche, dans lequel les préférences républicaines s'allient au respect des fortunes acquises et à la tolérance religieuse; des régions de gauche dont la population, politiquement républicaine, et religieusement indifférente ou hostile, n'aime pas à voir formuler ses idées en un langage violent, tandis que, dans les régions que j'appellerai d'extrême gauche, l'électeur tient à ce que son représentant arbore l'étiquette la plus voyante. Ce sont là des traits de caractère social ou d'organisation sociale qui relèvent directement de nos études. Enfin, la plus ou moins grande résistance que la pression gouvernementale rencontre suivant les régions, est encore un trait de mœurs intéressant à noter.

Malheureusement une pareille étude présente de grandes difficultés. Le classement des députés dans les différents partis offre une première difficulté. Il est impossible de s'en rapporter aux statistiques établies par les journaux au lendemain des élections, car, pour beaucoup de noms, l'étiquette d'un député varie suivant les journaux; et c'est seulement en 1910 qu'il y a eu un classement officiel des députés dans les différents partis de la Chambre. Ce groupement lui-même est loin d'être décisif. Il y a des députés qui changent de groupe au cours de la session, comme le député d'Orange et le député de Loches; il y en a qui sont inscrits sous des étiquettes imprécises, comme en 1910 les *indépendants* et les *républicains socialistes*; enfin, il y a les députés qui ne votent point conformément à leur étiquette : ainsi le groupe qui s'intitulait en 1910 *gauche démocratique*, c'est-à-dire gauche modérée, comprend des députés qui ont

voté en 1905 contre la Loi de Séparation et des députés qui ont voté pour cette même loi ; il est bien évident qu'ils ne représentent pas des régions d'opinions identiques, puisque les premiers ont craint de ne pas être réélus s'ils votaient une loi que les seconds étaient sûrs de faire accepter sans difficulté : on ne peut donc pas classer des circonscriptions comme la 1re de Morlaix, la 1re d'Abbeville, la 1re de Dieppe, celles de Coutances, de Neufchâtel, de Loudéac et de Saint-Sever, dans la même catégorie que la 1re de Chartres, la 1re de Niort, la 1re de Pau, la 2e d'Évreux, celle de Confolens ou de Villeneuve. Enfin, il y a chez beaucoup de députés une tendance à prendre une étiquette de plus en plus rouge au fur et à mesure que le gouvernement évolue de plus en plus vers la gauche : tel député qui siégeait jadis à droite, siège aujourd'hui au centre gauche, c'est-à-dire qu'il a changé la forme de son opposition sans modifier son opposition elle-même, de sorte qu'on peut continuer à classer la circonscription qu'il représente parmi les circonscriptions de droite ; ou encore telle étiquette, le mot *radical*, par exemple, qui, en 1885, désignait l'extrême gauche ne désigne plus aujourd'hui que la gauche gouvernementale ; ou encore un clérical, rallié à la République par obéissance aux directions de Léon XIII, a fait, en se ralliant, acte de cléricalisme et non de républicanisme : sa circonscription est restée cléricale et n'est pas devenue républicaine.

Une seconde difficulté vient du système électoral strictement majoritaire, toujours appliqué aux élections françaises ; celles de 1885, faites au scrutin de liste, nous donnent à peu près la proportion des partis à cette époque, mais, dans beaucoup de départements où il n'y eut qu'une liste de gauche contre une liste de droite, nous ignorons tout à fait dans quelle proportion se trouvaient alors les contingents respectifs du centre gauche, de la gauche et de l'extrême-gauche. L'inconvénient est encore aggravé dans les élections au scrutin uninominal, c'est-à-dire dans le système employé de 1876 à 1885 et de 1889 à 1914. Dans beaucoup de pays, l'opposition s'abstient du moment où elle n'espère pas la victoire, et l'on est ainsi exposé à mettre sur le même pied les circonscriptions où elle grouperait un tiers des électeurs et celles où elle n'en réunirait qu'un dixième. Les résultats électoraux sont même souvent très peu probants. Les journaux ont calculé, lors des dernières élections, que près des neuf dixièmes des députés n'avaient pas obtenu la majorité absolue des électeurs inscrits. Dans certains partis, plus de la moitié des élus n'ont même pas obtenu la majorité absolue des votants. Sur cent un socialistes élus, quarante et un seulement l'ont été au premier tour, si bien qu'en admettant même quelques rivalités entre les différents groupes socialistes, il y a tout au plus cinquante députés qui représentent une majorité de votants socialistes. Donc si au second tour il reste plus de deux candidats en présence, comme c'est le cas en 1902 pour Castelnaudary et pour la 1re circonscription d'Angers et de Corbeil, ou comme en 1914 pour la 1re de Perpignan, il n'y a aucun compte à tenir du résultat, certainement erroné, de l'élection. Si même il ne reste que deux candidats, les électeurs, étant obligés de choisir un de ces deux candidats, peuvent fort bien se décider,

non pour celui qui leur plaît le plus, mais pour celui qui leur déplaît le moins; ainsi en 1914, dans la 1re circonscription d'Arras et de Dijon, la lutte se trouve circonscrite entre un clérical et un socialiste qui ne représentent ni l'un ni l'autre l'opinion de la majorité des électeurs. Là est le secret de certaines oscillations qui prouvent non pas que le corps électoral a changé d'opinion entre deux dates, mais que certains partis, incapables d'obtenir la majorité pour eux-mêmes, se portent tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant leurs affinités du moment. Si l'on compare par exemple les élections de 1876 et celles de 1877, on constate qu'entre ces deux dates la droite, malgré l'union plus étroite de ses différentes fractions et malgré une pression électorale plus énergique en sa faveur, a perdu Vouziers, Châlons, Soissons, Beauvais 1re c., Pontoise 1re c., Louviers, Cherbourg, Bar-sur-Aube, Fontainebleau, Châtillon, Avallon, Lure 1re c., Melle, Niort 2e c., Parthenay, Châteauroux 2e c., Le Puy 1re c., Murat et Foix. Cela tient soit à une plus grande cohésion des républicains, soit à ce que certains électeurs du centre gauche, interprétant dans le sens républicain les déclarations constitutionnelles de certains candidats, ont, en 1876, élu des députés du centre droit en croyant élire des députés de leur nuance, et s'apercevant de leur erreur, la réparent en 1877, ou que certains bonapartistes se sont fait nommer avec une étiquette démocratique, ou que des protestants conservateurs qui ont voté en 1678 pour des candidats de leur nuance sociale, votent en 1877 contre des députés qui leur paraissent les champions de la réaction catholique.

Voilà donc toute une série de circonscriptions où, pas plus en 1876 qu'en 1877, on ne peut dire que la droite fut en majorité. En 1889, la coalition de la droite et des radicaux dissidents ou radicaux boulangistes, fait élire des députés de droite dans des circonscriptions où la droite n'est pas en majorité. Certains socialistes patriotes, élus comme socialistes en 1898, sont battus comme cléricaux en 1902, par exemple à Bordeaux, Limoges, etc., parce que des électeurs socialistes et anticléricaux prêtent plus d'attention à la question sociale en 1898 et à la question religieuse en 1902.

La ville de Versailles et ses environs immédiats sont représentés en 1877 par deux républicains de gauche, en 1902 par deux bonapartistes, en 1914 par deux membres du centre gauche : c'est cette dernière nuance qui est la plus exacte, ces deux circonscriptions étant, comme on le voit, plus républicaines que monarchistes et plus libérales que républicaines. Nérac, ayant élu en 1898 un député qui est trop à gauche, nomme en 1902 un député qui est trop à droite : la vraie note est donc entre l'extrême gauche de 1898 et le centre gauche de 1902, c'est-à-dire à gauche, comme en 1910. L'arrondissement de Sedan est représenté en 1902 et en 1906 par un socialiste; ce n'est cependant pas un arrondissement socialiste, puisqu'en 1910 et en 1914, il est représenté par deux députés appartenant à deux nuances différentes de la gauche : c'est simplement parce qu'en 1902 et en 1906 il existe une opposition suffisamment importante pour que, dans l'intérêt de la discipline, le candidat de la gauche s'efface devant celui de l'extrême gauche. Ce ne sont là que des exemples, mais ils suffi-

sent à expliquer pourquoi l'opinion apparente d'une circonscription n'est pas toujours son opinion réelle.

La troisième difficulté vient de ce que parfois les questions de personnes entrent en jeu dans les élections. Lorsque, dans une circonscription, on voit sur un ensemble d'une dizaine d'élections une élection discordante de l'ensemble, il est permis de supposer que ce résultat tient à ce que, cette fois, le candidat du parti généralement dominant a été mal choisi ou a cessé de plaire : c'est par exemple le cas qui s'est produit dans la deuxième circonscription de St-Brieuc en 1898 et à Montfort en 1902. Ce sont là des exceptions dont il n'y a pas à tenir compte.

Une quatrième difficulté provient de la façon dont sont constituées les circonscriptions électorales, départements, arrondissements ou fractions d'arrondissements. Le département de la Haute-Loire, par exemple, a été formé du Velay et d'un morceau de l'Auvergne, deux pays socialement et électoralement différents. Or, au scrutin de liste départemental, ces deux régions apparaissent fondues dans un ensemble, et il est aussi inexact dans une carte électorale de teinter en blanc l'arrondissement de Brioude que de teinter en rouge l'arrondissement d'Yssingeaux. La même observation s'applique, par exemple au département des Deux-Sèvres où l'arrondissement de Bressuire ne ressemble en rien à l'arrondissement de Niort. Dans un même arrondissement les cantons qui le composent sont souvent fort loin d'être homogènes. Dans l'arrondissement de Rambouillet, par exemple, les cantons orientaux, comme Limours et Chevreuse, se rapprochent beaucoup plus comme opinion de cantons voisins appartenant à d'autres arrondissements comme Versailles, Sèvres et Marly (arrond. de Versailles), Arpajon et Longjumeau (arrond. de Corbeil), La Ferté Alais (arrond. d'Étampes), que des cantons occidentaux de leur propre arrondissement, Rambouillet, Dourdan et Montfort-l'Amaury. On voit par là qu'une carte électorale est forcément inexacte si elle se borne à tenir compte des circonscriptions officielles, d'autant que certains cantons, s'ils étaient groupés au lieu d'être disséminés, pourraient fort bien avoir un député qui représenterait leur opinion.

Ce qui complique encore la situation, c'est ce que j'appellerai la présence des îlots hétérogènes. Si la 2e circonscription de Villefranche-de-Rouergue, la 2e circonscription d'Albi, la 2e, la 3e et la 4e circonscriptions de Béthune sont représentées par des députés d'extrême gauche, ce n'est pas que le paysan de ces portions du Rouergue, de l'Albigeois et de l'Artois ait des opinions avancées, c'est parce que ces circonscriptions correspondent aux bassins houillers de Decazeville, de Carmaux, de Lens et de Bruay : ces députés sont les représentants d'une profession et non d'une région. Tel est d'ailleurs le cas de la plupart des députés socialistes représentant réellement une majorité d'électeurs socialistes : ce sont presque toujours, soit les élus d'une grande ville industrielle, dont la population ouvrière impose par la loi du nombre son opinion aux populations rurales au milieu desquelles elle se trouve, comme c'est le cas par exemple à Mézières, à Montluçon, à Commentry, à Saint-Amand, à Vierzon, à Thiers, etc..., soit les élus des quartiers ouvriers dans les villes suffisamment peuplées pour avoir droit à plusieurs députés. La ville, en effet, a très souvent un caractère différent de la campagne qui l'entoure : elle comprend des bourgeois et des

ouvriers et, suivant que l'un ou l'autre de ces éléments prédomine, la ville est représentée par des députés du centre gauche ou de l'extrême gauche, ou, si elle est très peuplée, par des députés de l'un et de l'autre parti. Paris nomme à la fois des députés de la droite, du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche ; Marseille, Lyon et Bordeaux, des députés du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche; Lille, des députés du centre gauche et de l'extrême gauche. Au contraire, Versailles et Nice, grandes villes sans industrie, appartiennent exclusivement à la nuance centre gauche. Ce n'est pas que le milieu ambiant n'ait une certaine influence. Si les députés de Rouen-ville et du Havre-ville sont d'une nuance beaucoup moins avancée que ceux de Limoges-ville ou de Toulouse-ville, c'est que le Normand est plus conservateur que le Limousin ou le Languedocien ; mais ici encore l'élément professionnel l'emporte sur l'élément régional. Malheureusement, si l'on peut distinguer ces ilots dans les cas où le groupe industriel est assez peuplé pour avoir sa représentation distincte, j'ai dit que ce n'était pas toujours le cas ; par conséquent, certaines régions rurales se trouvent avoir en apparence une couleur politique qui n'est pas la leur en réalité.

La cinquième difficulté provient de la plus ou moins grande force de résistance opposée par l'électeur aux influences extérieures et principalement à la pression gouvernementale. Les changements de députés sont chose fréquente, et cependant, sauf peut-être à Paris, ils correspondent très rarement à un changement dans les opinions de l'électeur. J'ai déjà indiqué que l'une des causes de ces oscillations devait être cherchée dans les coalitions qui, suivant les époques, rapprochent ou éloignent les uns des autres les membres des différents partis. Une autre cause se trouve dans ce fait qu'à certains moments l'opposition, désespérant de vaincre, les électeurs des partis d'opposition ne sont pas entraînés, que les convaincus s'abstiennent et que les indécis ou les timides vont au candidat gouvernemental : c'est, par exemple, ce qui s'est passé pour la droite en 1881, 1893 et 1910, de sorte que logiquement les circonscriptions perdues par elle à cette époque, mais reconquises en 1889, en 1902 ou en 1906, ne sont pas des circonscriptions qui oscillent entre la droite et la gauche, mais des circonscriptions où, malgré les apparences, la majorité reste à droite. La question est plus difficile à résoudre pour les circonscriptions qui ont cessé de donner la majorité à la droite lorsque la droite a perdu le pouvoir. Quand ces circonscriptions ont élu un député de droite en 1876, c'est-à-dire à une époque où la pression officielle a été à peu près nulle, on peut dire que ces circonscriptions votent *naturellement* pour la droite, mais que la majorité n'ose plus témoigner ses véritables sentiments en présence d'une administration hostile : c'est, par exemple, le cas dans la 3e circonscription de Toulouse, la 1re de Saint-Gaudens et la 2e de Nice, à Avignon, à Lodève et à Saint-Pons.

La même étiquette me parait devoir s'appliquer aux circonscriptions où le candidat de droite n'avait été battu en 1876 que par la désunion ou l'abstention d'une partie des électeurs de droite, comme c'est sûrement le cas à Moissac, à Lunéville ou à Lavaur. En sens inverse, il me parait à

peu près certain que, pour d'autres circonscriptions, le changement est dû uniquement à la pression gouvernementale et que, malgré les apparences, la droite n'a jamais eu la majorité *naturelle* à Bellac, à Limoux, à Quimperlé, à Gap, à Orange, à Apt, à Puget-Théniers. Mais il est bien évident que, quand on quitte le terrain des faits et qu'au lieu de ce qui a été, on recherche ce qui aurait dû être, on se trouve en présence d'incertitudes qui nous engagent à limiter étroitement le champ de nos conjectures.

Une sixième difficulté provient des manifestations différentes que le même esprit revêt suivant la différence des cas particuliers. Dans les Cévennes, que je considère comme un pays clérical, il se trouve des circonscriptions qui, en apparence, sont très anticléricales : cela tient à ce qu'elles sont en majeure partie peuplées de protestants dont l'anticléricalisme n'est que de l'anticatholicisme, c'est-à-dire du cléricalisme protestant : tel semble bien être le cas par exemple à Privas, à Florac et au Vigan. Voilà donc une région socialement homogène qui, par suite d'une différence de religion, paraît électoralement hétérogène.

J'ai dû énumérer toutes ces difficultés pour que le lecteur, au courant des résultats pratiques des différentes élections qui ont eu lieu depuis 1876, ne s'étonnât pas de rencontrer dans le tableau géographique qui va suivre tant d'indications qui lui sembleront contraires à la réalité des choses et qui ne sont, en fait, contraires qu'aux apparences.

Les élections de 1885, faites au scrutin de liste, donnaient la majorité à la droite dans les départements suivants : Nord, Pas-de-Calais, Oise, Calvados, Orne, Manche, Mayenne, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Indre, Charente, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Lozère, Ardèche, Belfort. Les candidats de droite et les candidats de gauche arrivaient pêle-mêle dans les départements suivants : Somme, Eure, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Haute-Loire, Sarthe, Charente-Inférieure, ce qui prouve qu'en ces départements, les deux partis étaient d'égale force et que les considérations personnelles décidaient seules du résultat. Dans l'Ille-et-Vilaine, la Dordogne, la Haute-Saône, la Haute-Marne et la Nièvre, l'écart entre les deux listes étant à peine de deux ou trois cents voix, on pourrait, sans se tromper, ranger ces départements dans la catégorie des précédents. La droite obtenait 47 % des voix dans le Cher et le Gard, 46 % dans l'Ariège, la Meuse et la Vaucluse, 45 % dans l'Aisne, l'Allier et la Gironde, 44 % dans les Ardennes, l'Hérault et la Savoie : et le chiffre respectif des voix obtenues par ses candidats décroissait ainsi jusqu'à tomber à zéro, dans le Cantal et les Basses-Alpes par exemple où elle n'avait même pas présenté de liste.

Voici maintenant le tableau des circonscriptions électorales d'après les résultats des élections faites au scrutin uninominal de 1876 à 1885 et de 1889 à 1914. Je classe sous l'étiquette *droite* les circonscriptions cléricales et les circonscriptions conservatrices. Pour classer entre elles les circonscriptions de gauche, je m'appuie principalement sur le classement officiel de 1910, sous les réserves suivantes. Je considère comme *centre gauche* et

non comme *gauche modérée* les députés ayant voté contre la loi de séparation de 1905 ou ayant remplacé un député ayant voté contre cette loi; je maintiens également dans le *centre gauche* : 1° les circonscriptions qui n'ont élu de députés du centre droit qu'après le ralliement, par exemple Nancy 2e et 3e c., Rouen 2e c., Châteaulin 1re c.; 2° les circonscriptions perdues en 1910 mais regagnées en 1914, comme Versailles 3e c. et Albertville; 3° les circonscriptions qui étaient *centre gauche* en 1902 et qui, en 1910, ne dépassaient pas la *gauche* comme Chaumont, Saint-Dié 1re et 2e c., Épinal 1re et 2e c., Mirecourt, Neufchâteau, Laon 1re c., Vervins 2e c., Senlis 1re c., Lille 5e c., Pontarlier, Chartres 2e c., Béthune 5e c., Mayenne 2e c., Charolles 1re c., Millau, Bayonne 1re c.; 4° les circonscriptions qui étaient *centre gauche* en 1902 et qui n'élisent en 1914 un député d'extrême-gauche qu'à une très faible majorité comme Douai 2e c., Sainte-Menehould, Orléans 2e c. Je ne tiens pas compte des élections centre gauche ou gauche modérée quand elles me paraissent purement accidentelles comme c'est le cas en 1902 pour Epernay, Digne, Libourne 1re c., Grenoble 2e c., Lorient 3e c.; en 1906 pour Montbrison 2e c., en 1910 pour Cosne, Gap, Saint-Marcellin, la Tour du Pin 1re c., Montbrison 1re c., Beauvais 1re c., Chambéry 2e c., Aurillac, Rochefort, Orange, Sedan, ou en 1914 pour Troyes 2e c., Meaux 2e c., Montargis. Je considère comme *gauche modérée* et non comme *extrême gauche*. Rennes 1re c. et Saint-Malo 2e c., dont les représentants inscrits au groupe radical socialiste ont voté contre la loi de 1901 sur les associations; je considère également comme *gauche modérée*, Châteaulin 2e c., dont le député inscrit au groupe radical a voté contre la loi de séparation. Je classe à la *gauche* et non à l'extrême gauche, Murat, Rambouillet, Vitry, Langres, Tours 1re c., Cherbourg, Péronne et Riom 2e c., dont les oscillations prouvent que la note *extrême gauche* ne peut être considérée comme définitive; en classant Saint-Quentin 1re c. et Lille 7e c., dans les circonscriptions *d'extrême gauche*, je dois faire remarquer qu'elles étaient *centre gauche* en 1902 et qu'elles ont changé, non par suite d'un changement d'opinion, mais par suite de la prépondérance de l'élément ouvrier sur l'élément bourgeois. Enfin, il ne faut pas oublier que, dans certaines circonscriptions, l'écart demeure très minime en 1914, entre candidats de nuances très opposées : à Nimes 1re c., où un républicain socialiste n'a que 277 voix de plus qu'un royaliste, à Lure 2e c. et à Quimper 3e c., où le candidat de gauche ne l'emporte qu'à 279 et à 140 voix de majorité sur le candidat catholique, à Poligny, où le candidat d'extrême gauche n'a que 293 voix de plus que le candidat modéré.

Circonscriptions ayant élu un monarchiste en 1877 et un catholique en 1902-1906. — Montmédy, Verdun, Lunéville, Belfort 2e c., Baume, L'Argentière, Le Puy 2e c., Yssingeaux, Alais 2e c., Mende, Marvejols, Rodez, Espalion, Saint-Affrique, Villefranche-de-Rouergue 1re c., Castres, Lavaur, Villefranche-de-Lauraguais, Condom, Lombez, Argelès, Pau 2e c., Mauléon, Bayonne 2e c., Orthez, Mont-de-Marsan 1re c., Dax, Saint-Sever, Angoulême 1re c., Barbezieux, Cognac, Ruffec, Civray, Bressuire, Parthenay, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Nantes 4e c., Ancenis, Chateaubriant, Paimbœuf, Saint-Nazaire 2e c., Vannes, Pontivy, Ploërmel, Lorient 2e c., Brest

2e et 3e c., Morlaix 2e c., Saint-Brieuc 2e c., Dinan, Guingamp, Lannion 1re c., Loudéac, Saint-Malo 1re c., Fougères, Vitré, Angers, Cholet, Saumur, Segré, Laval 2e c., Château-Gontier, Le Mans 2e c., Saint-Lô, Mortain, Valognes, Coutances 2e c., Caen, Bayeux, Pont-L'Évêque, Lisieux, Falaise, Vire, Argentan, Mortagne, Bernay, Les Andelys, Dieppe 2e c., Yvetot 2e c., Le Havre 3e c., Compiègne, Lille 4e c., Lille 6e c., Lille 9e c., Cambrai 2e c., Hazebrouck, Dunkerque 2e c., Arras 2e c., Boulogne 3e c., Béthune 1re c., Montreuil, La Châtre, Le Blanc, Bergerac 2e c., Bazas, Lesparre, Montauban, Castellane, Cahors, Gourdon.

Circonscriptions passées de gauche à droite après 1878. — Remiremont, Tournon 2e c., Fontenay 1re c., Montfort, Redon, Mayenne 1re c., Laval 1re c., Le Mans 1re c., Alençon, Baugé, Saint-Nazaire 1re c.

Circonscriptions passées de la droite au centre gauche en 1878. — Briey, Nice 3e c., Puget-Théniers, Prades, Briançon, Reims 1re c., Abbeville 2e c., Beauvais 2e c., Clermont-en-Beauvoisis, Arras 1re c., Béthune 5e c., Saint-Pol, Quimperlé, Avranches, Dieppe 2e c., Yvetot 1re c., Montmorillon.

Circonscriptions passées de droite à gauche en 1878. — Toulouse 3e c., Limoux, La Rochelle, Embrun, Gap, Pau 1re c., Bellac, Riom 1re c., Saint-Brieuc 1re c., Avignon (aujourd'hui extrême gauche), Apt (*id.*), Carpentras (*id.*), Orange (*id.*), Arles (*id.*), Uzès (*id.*), Lodève (*id.*), Saint-Pons (*id.*), Castelnaudary (*id.*), Saint-Girons (*id.*), Muret (*id.*), Saint-Gaudens 2e c. (*id.*), Mont-de-Marsan 2e c. (*id.*), Nontron (*id.*), Vervins 1re c. (*id.*), Cambrai 1re c. (*id.*).

Circonscriptions passées de droite à gauche entre 1881 *et* 1902.

Clamecy, Lure 2e c., Auch, Mirande, Moissac, Sarlat, La Réole, Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Loudun, Fontenay 2e c., Nantes 3e c., Lannion 2e c., Mamers, Boulogne 1re c., Valenciennes 1re c., Corte, Pithiviers, Ajaccio (aujourd'hui centre gauche), Bastia (*id.*), Villeneuve (aujourd'hui gauche modérée), Ribérac (*id.*), Périgueux (*id.*), Blaye (*id.*), Jonzac (*id.*), Angoulême 2e c. (*id.*), Châteauroux 1re c. (*id.*), Saint-Omer 2e c. (*id.*), Cosne (aujourd'hui extrême gauche), Château-Chinon (*id.*), Nyons (*id.*), Calvi (*id.*), Albi 2e c. (*id.*), Nîmes 1re c. (*id.*), Saint-Gaudens 1re c. (*id.*), Tarbes (*id.*), Bagnères (*id.*), Bourges 1re c. (*id.*), Amiens 2e c. (*id.*), Doullens (*id.*), Lille 6e c. (*id.*).

Circonscriptions centre gauche.

Versailles 2e et 3e c., Étampes, Mantes, Pontoise 1re et 3e c., Sainte-Menehould, Chaumont, Vassy, Nancy, Épinal, Saint-Dié, Mirecourt, Neufchâteau, Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Pontarlier, Autun, Charolles 1re c., Lyon 8e c., Villefranche-de-Beaujolais 2e c., Saint-Étienne 3e et 4e c., Roanne 1re c., Albertville, Nice 1re et 2e c., Montpellier 1re c., Bayonne 1re c., Tournon 2e c., Millau, Poitiers 1re c., Rennes 2e c., Quimper 3e c., Châteaulin 1re c., Orléans 2e c., Chartres 2e c., Coutances 1re c., Pont-Audemer, Louviers, Rouen, Dieppe 1re c., Le Havre 2e c., Neufchâtel, Saint-Quentin 2e c., Laon, Vervins 2e c., Senlis, Abbeville 1re c., Saint-Omer 1re c., Lille 5e c., Douai 2e c., Mayenne 2e c., Domfront.

Circonscriptions gauche modérée.

Versailles 1re c., Reims 3e c., Châlons, Arcis-sur-Aube, Commercy, Aval-

lon, Dijon 2e c., Digne, Barcelonnette, Forcalquier, Grasse, Le Puy 1re c., Saint-Flour, Vienne 2e c., Bordeaux (campagne), Libourne 2e c., Marmande, Bergerac 1re c., Confolens, Niort 1re c., Montbrison 1re c., Chartres 1re c., Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Saint-Calais, Le Havre 1re c., Evreux 2e c., Rennes 1re c., Saint-Malo 2e c., Châteaulin 2e c.

Circonscriptions de gauche.

Rethel, Rocroi, Sedan, Vouziers, Vitry, Troyes 1re c., Melun, Toul, Tonnerre, Vesoul, Gray, Montbéliard, Lons-le-Saulnier, Bourg, Gex, Nantua, Trévoux, Roanne 2e c., Chambéry 1re c., Annecy, Thonon, Saint-Julien, La Tour-du-Pin 1re c., Gap, Aix 1re c., Toulon 1re c., Foix, Oloron, Agen, Nérac, Libourne 1re c., Rochefort, Marennes, Melle, Brives 1re c., Rochechouart, Châtellerault, Riom, Issoire, Aurillac, Brioude, Murat, Loches, Chinon, Tours 1re c., Romorantin, Vendôme, Montargis, Gien, Cherbourg, La Flèche, Quimper 1re et 2e c., Péronne, Montdidier, Lille 8e c., Valenciennes 2e c., Saint-Denis 5e et 6e c., Rambouillet.

Circonscriptions d'extrême gauche.

Saint-Denis, 1re, 2e, 3e et 4e c., Sceaux, Versailles 1re c., Corbeil, Pontoise 2e c., Reims 2e c., Epernay, Mézières, Langres, Troyes 2e c., Nogent-sur Seine, Bar-sur-Seine, Meaux, Coulommiers, Provins, Fontainebleau, Dijon 1re c., Beaune, Châtillon, Semur, Auxerre, Sens, Joigny, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Louhans, Charolles 2e c., Nevers, Besançon, Lure 1re c., Belfort 1re c., Dôle, Poligny, Saint-Claude, Belley, Lyon 9e et 10e c., Villefranche-de-Beaujolais 1re c., Saint-Étienne 1re et 2e c., Montbrison 2e c., Bonneville, Moutiers, Chambéry 2e c., Saint-Jean-de-Maurienne, Grenoble, Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin 2e c., Vienne 1re c., Valence, Die, Montélimar, Aix 2e c., Toulon 2e et 3e c., Brignoles, Draguignan, Sisteron, Sartène, Nîmes 2e c., Alais 1re c., Le Vigan, Montpellier 2e et 3e c., Béziers, Carcassonne, Narbonne, Perpignan, Céret, Pamiers, Toulouse 1re et 2e c., Albi 1re c., Gaillac, Lectoure, Castelsarrazin, Figeac, Tulle, Brives 2e c., Ussel, Limoges, Saint-Yrieix, Guéret, Aubusson, Bourganeuf, Boussac, Clermont-Ferrand, Ambert, Thiers, Moulins, Gannat, Montluçon, La Palisse, Mauriac, Privas, Florac, Villefranche-de-Rouergue 2e c., Bourges 2e c., Saint-Amand, Sancerre, Châteauroux 2e c., Issoudun, Orléans 1re c., Dreux, Blois, Tours 2e et 3e c., Niort 2e c., Nantes 1re c., Brest 1re c., Lorient 1re et 3e c., Evreux 1re c., Château-Thierry, Saint-Quentin 1re c., Soissons, Amiens 1re c., Béthume 2e, 3e et 4e c., Boulogne 2e c., Lille 7e c., Avesnes, Douai 1re c., Valenciennes 3e c.

L'étendue restreinte d'une chronique ne me permet pas de développer les observations sociales qui se dégagent de ce tableau, ni surtout de montrer en quoi il correspond à celui qu'on pourrait dresser pour la période qui s'étend de 1789 à 1876. J'indiquerai seulement que, d'une façon générale, les régions cléricales sont : la Flandre, l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Bas-Poitou), les Cévennes (Velay, Vivarais, Rouergue, Gévaudan), le Pays Basque et la partie septentrionale de la Franche-Comté ; que l'esprit conservateur est surtout développé dans la France du Nord-Ouest et dans la France du Sud-Ouest et qu'il résiste mieux à la pression gouvernementale dans la première région que dans la seconde ; que la Picardie, la

Beauce et la Lorraine peuvent être considérées comme les types du pays centre-gauche et que le Languedoc et la Provence sont les deux seules régions d'une certaine étendue où domine l'extrême gauche. Il est également intéressant de noter que, tandis que, dans les milieux urbains et industriels et dans les circonscriptions rurales cléricales, la lutte s'engage entre deux opinions également tranchées, dans la plupart des circonscriptions rurales on passe insensiblement d'une nuance à la nuance la plus voisine. Enfin je signalerai comme pouvant servir de base à des recherches sociales le fait que les habitants des montagnes se comportent de façon très différente au point de vue électoral : les Cévenols sont cléricaux, les Pyrénéens sont timidement catholiques, les Alpins sont généralement modérés dans l'expression de leur républicanisme et les Auvergnats sont républicains gouvernementaux.

CHARLES DE CALAN.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.
2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.
3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.
4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.
5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.
7. — **La Russie**, par L. Poinsard.
9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.
10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.
12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.
13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.
14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.
15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.
17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.
18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.
19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.
22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.
23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.
24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.
25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.
26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.
28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.
30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.
31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.
32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.
33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.
34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.
35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.
37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.
39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.
40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.
41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.
43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.
44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.
45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.
46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.
48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.
50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.
52. — **Le Type frison**, par P. Roux.
53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.
54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.
55. — **La Toscane**, par P. Roux.
56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus Christ**, par M.-B. Schwalm.
57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.
58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Milin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par L. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne** par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Willois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

AOUT ET SEPTEMBRE 1914 119e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Congrès de Nancy (juin 1914) : Compte rendu des séances et des excursions.

NOUVEAU MEMBRE

M. Theodomiro SANTIAGO, Itajubà, Est. Minas Geraes (Brésil), présenté par M. Paul de Rousiers.

CONGRÈS DE NANCY (JUIN 1914).

Ainsi que nous l'avons indiqué dans un précédent Bulletin, le Congrès annuel de la Société internationale de Science sociale a eu lieu, cette année, à Nancy, à la Chambre de commerce, sous la présidence de M. François Villain, ingénieur en chef des mines, président honoraire de la Société industrielle de l'Est.

Parmi les membres de la Société, étaient présents : MM. Paul de Rousiers, Paul Bureau, Firmin-Didot, Gabriel Melin, G. Hottenger, Jean Périer, Paul Descamps, Paul Roux, Maurice Bures, Joseph Wilbois, Louis Adelphe, Pierre de Rousiers, Maurice Lalle, Vivier.

Se sont fait excuser : MM. Robert Pinot, Robert Dufresne, Ch. de Calan, G. d'Azambuja, Joseph Durieu, Constant Furne, Paul Peters, Joseph Laroche, Astoul, Maurice Fougère, J. Bocquin, Georges Bertier, Paul Jenart, Henri Marty.

Parmi les personnalités nancéennes, qui ont bien voulu honorer le Congrès de leur présence, signalons, outre M. F. Villain, MM. Adam, recteur de l'Université; Dessez, président de l'Académie Stanislas; Guyot, ancien directeur de l'École forestière; Brocard, professeur à la Faculté de droit; Coanet, président de la Société industrielle de l'Est; Boyé, Jessé-Roux, Dubeille, Foncin, Millery, le commandant Lalance.

Comme on le verra par le résumé qui suit, l'intérêt des communications n'a pas été moindre que les autres années. Les excursions ont apporté un élément de variété et ont été suivies par un groupe nombreux de fidèles. Mais le succès de la première tentative d'une réunion annuelle en province doit être attribué pour une grande part aux efforts de MM. G. Melin et G. Hottenger, qui en ont été les véritables organisateurs.

I. — Séance d'ouverture.

A. — ALLOCUTION DE M. MÉLIN.

Messieurs,

C'est un grand honneur, et dont nous sentons tout le prix, que notre ville de Nancy ait été choisie comme lieu de réunion du premier Congrès de Science sociale, qui se tienne en province.

Vous n'ignorez pas que, depuis assez longtemps déjà, exactement depuis 1905, la Société internationale de Science sociale

tient, chaque année, un congrès dont Paris a été le siège jusqu'à présent. Mais, cette année même, et c'est assurément une innovation fort heureuse, elle a décidé que, sans abandonner la capitale qui conservera son congrès bisannuel, la province, elle aussi, tous les deux ans, jouirait du bienfait de ses assises scientifiques. Il y aura donc désormais alternance : une année, congrès à Paris ; l'année suivante, congrès provincial. Et ainsi de suite. La Société de Science sociale entreprend là un essai de décentralisation, dont nous ne saurions trop la louer, qui est bien d'ailleurs dans l'esprit de sa doctrine, et au succès duquel il est de notre devoir de travailler de tout notre cœur et de toute notre énergie.

C'est notre devoir d'autant plus strict, Messieurs, que, entre tant d'autres villes qui auraient pu, à si juste titre, revendiquer l'avantage de ce premier choix, c'est la capitale de la Lorraine qui l'a emporté sur toutes. Nous aurions mauvaise grâce, nous Nancéiens, nous Lorrains, à dissimuler notre légitime fierté, et notre première parole ne peut être que l'expression de nos remerciements et de notre gratitude à l'égard du Président et du Conseil de notre société.

Au reste, reconnaissons, Messieurs, que, si nous nous plaçons au point de vue purement scientifique, la Lorraine devait attirer, un jour ou l'autre, l'attention des sociologues. C'est un magnifique champ d'observation. Le pays qu'ont si bien décrit, dans ses aspects pittoresques et poétiques, les Barrès et les Moselly, dont l'histoire a été si doctement et si brillamment retracée par les Digot, les Pfister, les Robert Parisot, la géographie si exactement établie par M. le doyen Auerbach et par M. Joly, que font si bien connaître nos sociétés savantes, l'Académie de Stanislas, et la Société d'archéologie lorraine, ainsi que les belles revues de M. Charles Sadoul, ce pays, dis-je, présente un singulier attrait pour ceux que passionne l'étude attentive et méthodique des sociétés humaines.

C'est que, si la Lorraine, par certains côtés, offre comme malheureusement tant d'autres régions de France, des symptômes alarmants d'instabilité et de désorganisation, par d'autres aussi, elle se révèle singulièrement active, industrieuse, entreprenante, énergique, prête aux initiatives et aux responsabilités, et, par là, se rapproche, dans une certaine mesure tout au moins, des populations les plus avancées parmi celles qui tiennent la tête de la civilisation.

Il y a longtemps, Messieurs, que, dans notre revue *la Science sociale*, la Lorraine a commencé d'être l'objet d'études sérieuses.

Dès l'année 1896, le R. P. Schwalm, aussi savant sociologue que profond théologien, commençait, sur notre région lorraine, une série d'articles remarquables que sa santé et d'autres travaux plus urgents l'empêchèrent seuls de continuer.

L'année suivante, le regretté Edmond Demolins, dans l'enquête qu'il poursuivait sur les divers pays de France, et dont il publia la première partie, sous ce titre : « *Les Français d'aujourd'hui* », consacrait à la Lorraine, deux articles pénétrants, où il cherchait à préciser le type lorrain, comme il avait auparavant déterminé le type angevin ou le type breton.

Tout récemment, un des nôtres, M. Georges Hottenger, publiait ce beau livre sur *le Pays de Briey*, que beaucoup d'entre vous connaissent bien, et que suivait, à un an d'intervalle, cette autre étude sur *la Propriété rurale en Lorraine, Morcellement et Remembrement*, si digne d'éloges que l'Académie de Stanislas l'a honoré d'un de ses prix les plus importants et les plus enviés.

Mais, ces travaux divers, si consciencieux, si étendus soient-ils, sont loin d'avoir tout dit, tout observé, tout décrit, tout expliqué. C'est justement ce sujet si fécond, que notre congrès de Nancy se propose de reprendre et d'approfondir à nouveau.

Si vous voulez bien prendre la peine de jeter un coup d'œil sur le programme qui a été publié, et qui vous a été distribué, vous constaterez, en effet, que la plupart des communications annoncées sont relatives à notre région :

M. Hottenger, dont je citais le nom, il n'y a qu'un instant, traitera du *Morcellement et du remembrement de la propriété rurale en Lorraine.*

M. Lyautey, du *Pays du sel en Lorraine.* M. Maurice Bures montrera l'*influence particularisante de la montagne*, en prenant pour exemple les *Vosges.*

M. Louis Adelphe parlera du *pays de Haye*, en insistant surtout sur le travail des femmes.

Enfin, Messieurs, nous avons organisé deux excursions du plus haut intérêt pour l'étude de notre pays lorrain.

L'une, aux salines de Marchéville-Daguin et Cie, à Varangéville ;

L'autre, à Neuves-Maisons, aux Établissements de la Société Châtillon-Commentry.

Sans doute, nous aurons, à côté de celles-ci, d'autres communications, d'un caractère plus général. C'est ainsi que M. Laffitte, le distingué secrétaire général, de notre Chambre de commerce, nous entretiendra de la *Crise de l'apprentissage*, M. Vanuxem, du *Système Taylor*, et M. Paul Bureau, de l'*Arbitrage international.* On a voulu, par cet heureux mélange, donner satisfaction à toutes les formes de la curiosité scientifique. Il n'en reste pas moins que c'est à la région lorraine que sera surtout consacré notre congrès. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, puisqu'ainsi nous apprendrons à mieux connaître nos Marches de l'Est.

Là sera certainement le très grand intérêt de nos réunions.

Ce ne sera pas le seul. Il y aura, en plus, Messieurs, le très grand mérite des orateurs que vous aurez le plaisir d'entendre. Il y aura enfin, et je dirai surtout, la facilité qui vous sera donnée, à chaque jour de ce Congrès, de vous entretenir librement et en toute simplicité, avec les maitres de la Science sociale, ceux dont les noms vous sont déjà familiers, dont vous avez lu les livres, dont vous avez admiré les travaux, mais qu'il ne vous a pas encore été donné d'approcher.

M. François Villain, qui a bien voulu accepter d'être notre président d'honneur, ce dont nous lui exprimons toute notre reconnaissance, sera sans doute le seul à s'étonner que je le place au nombre des sociologues éminents, dont la présence va nous être si précieuse durant ces quelques jours. Sans doute, M. Villain n'est pas un disciple d'Henri de Tourville, et il n'a pas consumé ses veilles à scruter le détail de la nomenclature sociale. Mais qu'importe? Comme ingénieur en chef des Mines, comme administrateur délégué des Forges et Aciéries, du Nord et de l'Est, comme président de notre Société industrielle de l'Est, M. Villain a été de bonne heure en contact avec les populations ouvrières de notre région. D'autres que lui n'auraient su voir dans ces populations que les agents de la production industrielle, « la main-d'œuvre » assurant au prix minimum de revient la prospérité des usines qui l'emploient. Mais sa bonté naturelle et la générosité de son cœur l'inclinèrent bientôt à d'autres pensées. Dans tous ces braves gens, il eut vite fait d'apercevoir des pères, des mères, des enfants, des vieillards, des infirmes, bref des familles humaines dont le sort méritait toute compassion, dont la misère souvent imméritée devait être soulagée. Du premier coup, et comme par intuition, il avait vu ce qui n'avait été chez Le Play que le fruit de longues études, à savoir que la famille ouvrière constituait l'élément fondamental et comme la cellule de tout l'organisme social. De là l'intérêt passionné qu'il ne cessa de témoigner à toutes les œuvres, à toutes les institutions destinées à améliorer la condition sociale et morale des ouvriers, et auxquelles il dut intéresser la Société industrielle qu'il présidait : œuvres d'habitation à bon marché, écoles populaires, enseignement ménager, lutte contre la dépopulation, contre l'alcoolisme, que sais-je encore? L'homme qui a ainsi à cœur les besoins essentiels et vitaux de la classe ouvrière, et qui sait y pourvoir par les moyens appropriés, n'est-il pas, au meilleur sens du mot, un sociologue, en même temps qu'un véritable homme de bien?

Parmi les congressistes étrangers à notre ville, que nous avons le bonheur d'accueillir aujourd'hui, se place au premier rang M. Paul de Rousiers, l'éminent Directeur

de notre Revue, le Président de la Société Internationale de Science sociale, le Président du Conseil d'administration de l'École des Roches, l'ami et le collaborateur d'Edmond Demolins et de Henri de Tourville. M. de Rousiers est trop connu, et son nom a été trop souvent cité au Cours public de science sociale pour que j'aie à vous le présenter. M. de Rousiers est notre maître à tous, et nous sommes heureux de le saluer à ce titre. Ses beaux ouvrages sur la *Vie américaine*, sur la *Question ouvrière* et sur le *Trade-Unionisme* en Angleterre, sur les *Trusts et* les *Syndicats de Production*, sur *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*, sur les *Grands Ports de France*, sur le rôle de l'*Élite dans la Société moderne*, sans compter d'innombrables articles dans la Revue, constituent un ensemble imposant, vraiment unique, donnant sur la vie sociale, dans les différents pays du monde, les vues les plus hautes, les plus larges, les plus justes. C'est un bonheur, inappréciable pour nous, de posséder M. de Rousiers, et sa très grande bienveillance nous permettra, j'en suis sûr, pendant ces quelques jours, de puiser largement et sans compter, au trésor si riche de sa science et de son expérience.

Après M. de Rousiers, il n'est que juste de nommer notre vice-président, M. Paul Bureau, bien connu, lui aussi, à Nancy; surtout depuis la belle conférence qu'il y a donnée l'an dernier sur la dépopulation de la France. M. Bureau ne nous est pas encore arrivé; ses occupations professionnelles le retiennent à Paris, mais il sera des nôtres dès demain soir et vous aurez le plaisir de l'entendre dimanche. M. Bureau est un apôtre en même temps qu'un savant. Il a publié de très remarquables études de science sociale, notamment sur les *Syndicats et les Grèves*, sur la *Participation aux Bénéfices*, sur les *Populations paysannes de la Norvège*. Mais, depuis quelques années, il se préoccupe surtout de la crise morale du temps présent et tout particulièrement de cette question de la dépopulation qui est une question de vie ou de mort pour notre pays. M. Bureau a entrepris, vous le savez, une admirable campagne de conférences dans toute la France, pour y agiter ce redoutable problème, secouer les énergies, susciter des résolutions viriles. Son succès est considérable et tous les hommes de cœur y applaudissent.

Deux de nos congressistes les plus distingués ne sont inscrits à notre programme pour aucune communication. Mais ils sont là; vous les entendrez dans les discussions et vous y aurez grand profit. Ce sont MM. Paul Descamps et Jean Périer : M. Paul Descamps, le secrétaire général de notre société, savant consciencieux autant que modeste, n'avançant rien dont il ne soit sûr, ce qui s'appelle sûr de la certitude la plus scientifique, l'auteur de ce beau livre qui vient de paraître : *La formation sociale de l'Anglais moderne;*

M. Jean Périer, qui occupe dans le monde diplomatique un poste très élevé, ce qui ne l'empêche pas d'être un des collaborateurs les plus dévoués et le propagandiste le plus actif de notre science, M. Jean Périer a la foi qui transporte les montagnes, l'amabilité et le charme personnel qui séduisent et qui entraînent. C'est le boute-entrain de tous nos congrès. Quand Périer nous manque, c'est un grand vide; quand Périer est là, tout s'anime, tout s'éclaire, les discussions sont plus vives, plus passionnées; il y a plus de liant, plus d'intimité; or, nous pouvons nous réjouir, M. Jean Périer est là cette année; cette présence est pour nous pleine des promesses les plus engageantes.

Je voudrais pouvoir citer les noms de tous ceux qui nous font le grand honneur d'être des nôtres : M. Joseph Wilbois, le philosophe et sociologue bien connu, l'auteur de *Devoir et Durée;* M. Paul Roux, un de nos meilleurs collaborateurs, l'auteur d'un récent et très utile *Précis de Science sociale*, beaucoup d'autres encore. Malheureusement, le temps me presse. A tous, du moins, je souhaite la bienvenue parmi nous; puissent-ils ne pas regretter le voyage qu'ils se sont imposé, et puisse l'accueil qu'ils recevront dans notre ville ne leur laisser que de bons et de doux souvenirs!

Ce qui pourrait assurément leur être le

plus agréable, Messieurs, ce serait de vous voir, vous Nancéiens et Nancéiennes, Lorrains et Lorraines, venir nombreux assister aux séances du Congrès. Je vous y invite instamment. Je vous en ai montré l'intérêt; vous le comprendrez mieux encore après la conférence que vous fera tout à l'heure M. de Rousiers. Venez nombreux aux séances, aux excursions, au banquet. Les séances se tiendront dans une salle voisine de celle-ci, le matin à 9 heures, l'après-midi à 2 heures. Les excursions se feront aux heures qui seront ultérieurement indiquées. Le Congrès se terminera dimanche, à midi et demie, par un banquet auquel je vous convie également et pour lequel il est encore temps de se faire inscrire au Secrétariat de la Société industrielle de l'Est.

A une époque comme la nôtre, où les questions sociales présentent une telle gravité, il faut non seulement s'y intéresser, mais aussi se mettre en mesure de les étudier avec le calme, la précision que donne seule une méthode vraiment scientifique. C'est cette méthode, Messieurs, que nous croyons pouvoir vous offrir.

Nous ne sommes pas une école nouvelle, nous avons un long passé derrière nous, puisque nous nous réclamons déjà de Frédéric Le Play; vous pouvez donc venir en toute confiance. Vous ne vous en repentirez pas, j'en ai la ferme conviction; car vous verrez bientôt la science sociale vous donner, comme elle donne à tous ses adeptes, plus de lumière, plus de certitude, plus de confiance aussi, et par conséquent plus de sérénité de paix et de bonheur.

B. — ALLOCUTION DE M. FRANÇOIS VILLAIN.

M. Villain s'excuse de se trouver à une telle place. S'il a accepté de présider un congrès de science sociale, sans être lui-même un sociologue de profession, c'est que, d'abord dans la demande flatteuse dont il a été l'objet, il a vu une marque de sympathie pour la Société industrielle de l'Est. Il a en outre voulu rendre hommage aux efforts de personnes dévouées qui veulent bien se consacrer à rechercher la solution des problèmes que pose l'évolution sociale actuelle, et dont personne ne doit se désintéresser.

Élève ingénieur, il a lu Le Play, et depuis, il a eu l'occasion de constater combien étaient exacts les principes dégagés de ses laborieuses études, notamment les règles qui font les ateliers prospères.

Le progrès amène bien des perturbations, mais il ne s'agit pas de le repousser. Il faut plutôt, comme le font les adeptes de la Science sociale, chercher à déterminer les conditions suivant lesquelles il se produit et les adaptations nouvelles qu'il réclame. Rien de plus instructif à cet égard que le livre récent de M. de Rousiers, sur le rôle de l'élite dans la société moderne.

Malheureusement, les législateurs n'ont pas toujours su interpréter ou suivre l'évolution sociale, d'où la nécessité de nombreuses modifications aux lois, soit qu'il s'agisse du sort des familles nombreuses, du logement populaire, de la lutte contre l'alcoolisme, de l'apprentissage, du remembrement de la propriété rurale, etc.

En attendant ces modifications, devons-nous rester les bras croisés? Evidemment non. Les industriels lorrains ont eu conscience de leurs obligations sociales et ils ont tenu compte, en modifiant leur outillage, des conditions de leurs ouvriers à tous les degrés de la hiérarchie. L'intérêt était capital non seulement pour eux individuellement, mais pour la collectivité, pour l'État tout entier. Donc, tout ce que fait l'industriel pour fournir un logement sain et agréable à ceux qu'il emploie, pour l'alimentation des ménages, pour les distractions saines, profitera à la collectivité.

Il n'y a pas non plus que ces mobiles qui fassent agir, il y a aussi cette gêne confuse que l'on éprouve à voir autour de soi des choses mal disposées, mal organisées, alors qu'il suffirait d'un léger effort pour remettre tout en place; ici se place ce mot de La Bruyère : « Il y a une sorte de honte d'être heureux, à la vue de certaines misères ».

La science moderne fait son devoir, les législateurs doivent faire le leur. S'adres-

sant aux maîtres de la Science sociale, M. Villain ajoute : « Quant à vous, Messieurs, vous nous apportez sans cesse les matériaux avec lesquels doivent s'édifier les institutions qui assureront l'équilibre social. C'est parce que la société est un organisme vivant qu'elle se transforme sans cesse. Pour que cette transformation ne soit pas laissée au hasard, il faut qu'elle s'opère en suivant un guide qui lui permette de prendre un peu plus conscience d'elle-même et de l'obligation où elle est d'évoluer avec prudence, en profitant de l'expérience du passé et des constatations du présent. C'est là, Messieurs, l'œuvre à laquelle vous donnez le meilleur de vous-mêmes. Je sais gré à ceux d'entre vous qui m'ont procuré le plaisir de vous en remercier, ce soir, publiquement. »

C. — ALLOCUTION DE M. PAUL DE ROUSIERS.

Ses premières paroles sont pour remercier M. François Villain, l'homme éminent qui réunit la compétence technique à l'expérience des affaires et à des préoccupations élevées. M. François Villain se trouvait ainsi tout indiqué pour servir de garant auprès du public lorrain à la Société de science sociale. Sa présence au fauteuil de la présidence rappelle que la science sociale, basée sur l'observation, exige pour son application, non seulement des efforts d'intelligence pour dégager les causes des faits observés, mais une générosité de cœur active et éclairée pour mettre en œuvre son enseignement.

M. Paul de Rousiers définit ainsi la science sociale : c'est la connaissance des lois qui régissent les sociétés humaines et les groupements divers que les hommes forment entre eux pour agir. Les lois dont il s'agit ici sont, d'après la belle définition de Montesquieu, les rapports nécessaires qui résultent de la nature des choses. La science sociale n'étudie donc pas les actes humains sous leur aspect isolé, mais dans le cadre des groupements qui les déterminent. Il est peu d'actes humains, en effet, qui ne supposent une action combinée, tout au moins préalable ou subséquente, de telle sorte, qu'en dehors des grands groupements permanents de la famille, de l'école, de l'atelier, de l'usine, de l'armée, etc., il en est une infinité d'autres auxquels nous avons recours pour agir et qui conditionnent notre action. Aussi pourrait-on dire que les faits étudiés par la science sociale sont considérés dans les rapports sociaux qu'ils supposent ou qu'ils déterminent.

M. Paul de Rousiers prend l'évolution moderne de l'industrie comme exemple des sujets que peut étudier la science sociale. Cette évolution est caractérisée, d'une façon générale, par la substitution de la grande usine au petit atelier. La première hypothèse que la science sociale ait faite au sujet de cette substitution est qu'elle était due à la disparition graduelle du travail à la main et à son remplacement de plus en plus grand par le travail mécanique. Cette hypothèse était justifiée, mais incomplète. Elle expliquait une partie des phénomènes observés, elle ne les expliquait pas tous. On a vu, en effet, se créer de grandes manufactures dans lesquelles le travail est exécuté surtout à la main, bien que le nombre des ouvriers réunis sous une même direction soit considérable. Une observation plus attentive a démontré que l'existence de la grande manufacture était due aux avantages tirés d'une division logique du travail. Ce sont même ces avantages qui ont apparu tout d'abord aux fondateurs de l'économie politique. Cette explication n'est pas, du reste, complètement satisfaisante. On pourrait se demander, en effet, pourquoi les avantages de la division du travail n'ont pas été aperçus et utilisés plus tôt. Ici encore une observation plus poussée montre que cette utilisation supposait des conditions économiques particulières et spécialement un développement intense des transports. Il aurait été impossible de concentrer, sur un point quelconque du globe, la fabrication d'un très grand nombre d'objets, si des transports rapides et peu coûteux n'avaient pas permis de les distribuer à une clientèle dispersée.

Enfin, la science sociale réchauffe les cœurs en même temps qu'elle éclaire les intelligences. Elle ne ressemble pas à ces

conseils des vieillards dont parle Vauvenargues, qui sont comme le soleil d'hiver et éclairent sans réchauffer. C'est pourquoi elle guide utilement les efforts de ceux qui croient en elle et qui s'en inspirent.

En terminant, M. de Rousiers exprime le vœu que la bonne semence de la science sociale fructifie sur le sol lorrain et y fasse lever une moisson abondante. L'ardent patriotisme qui anime les habitants de Nancy leur fera comprendre l'intérêt supérieur d'une science qui enseigne le bon rendement de l'effort et qui assure ainsi à ses adeptes un élément certain de supériorité.

II. — Séances du vendredi.

A. — LE PROBLÈME DU MORCELLEMENT.

M. Hottenger dit, en commençant, que la région lorraine est par excellence la région du *village* ou, pour parler plus exactement, la région de l'agglomération rurale à banlieue morcelée. Sans doute le village se rencontre en bien d'autres régions de la France, mais nulle part comme en Lorraine il ne se présente avec tous ses éléments aussi complètement réunis, aussi nettement définis. M. Hottenger analyse, avec leur couleur locale, les trois éléments constitutifs du village : l'agglomération compacte des habitations avec sa ceinture de jardins et de vergers ; la zone des terres labourables, soumises à l'assolement triennal, auxquelles s'adjoignent les « chènevières », les prairies et les vignes, le tout généralement très morcelé ; enfin les biens communaux qui doivent surtout à la forêt l'abondance de leurs subventions naturelles. Notre collègue montre comment ces divers éléments se combinaient pour constituer un lien communautaire très solide mais très étroit, et pour assurer au groupement ses moyens et ses modes d'existence, en des temps où, faute de communications et de transactions, les familles groupées dans un même village devaient nécessairement se suffire à elles-mêmes au moyen des seules ressources locales. Mais que ces temps sont déjà loin de nous ! Tout ce qui constituait l'antique communauté rurale disparaît de jour en jour pour laisser le champ libre à l'initiative individuelle et à l'association volontaire. « Toute l'évolution de nos villages, dit M. Hottenger, peut se résumer dans les deux faits qu'elle appelle et qu'elle tend à imposer le plus nettement, savoir : le *remembrement* de la propriété rurale, la constitution et l'action concertée des *syndicats agricoles*. »

M. Hottenger développe ensuite un certain nombre de répercussions qui font ressortir les conditions ayant déterminé l'installation rurale, la dispersion ou l'agglomération des habitations, la concentration du domaine ou son morcellement. En terminant, il énonce la loi suivante, qu'il présente comme la loi du peuplement :

« L'installation rurale est déterminée à des degrés variables par trois conditions ;

« 1° Par les *traditions* antérieures de la race ;

« 2° Par les avantages du *lieu* (points d'eau, facilité des communications, abri du vent, des avalanches, etc.) ;

« 3° Par les nécessités de la *défense*. »

M. de Rousiers fait remarquer qu'il est bon d'y ajouter une quatrième condition : la nature et les procédés du *travail* et de l'exploitation.

M. Descamps ne croit pas qu'il y ait contradiction entre l'action de l'agglomération sur le morcellement, et la réaction de celui-ci sur l'agglomération ; toute la question serait de savoir laquelle de ces deux forces a été la première à agir, mais c'est là un problème presque insoluble. M. Descamps rend hommage au travail fait par M. Hottenger. Les répercussions complexes qu'il a déterminées nous font toucher du doigt les progrès accomplis depuis dix ans, en science sociale, alors qu'on croyait qu'une seule répercussion suffisait à expliquer tout un phénomène.

M. Roux, répondant à une question de M. Hottenger, dit qu'en Auvergne, l'absence de chemins est une difficulté supportable, parce que le morcellement est moins accentué qu'en Lorraine.

M. de Rousiers fait remarquer qu'en Auvergne, on constate que le morcellement augmente ou diminue sans que l'ag-

glomération varie, ce qui montre bien que d'autres causes agissent.

M. BURES, qui habite la Saintonge, dit que son pays présente un type intermédiaire : le village est aggloméré, mais les autorités ne réglementent aucune des conditions du travail.

M. GUYOT dit qu'autrefois la justice seigneuriale exerçait une certaine surveillance sur les chemins d'exploitation et empêchait ainsi leur disparition. Cette surveillance a disparu sans être remplacée : il en résulte que bien des chemins n'existent plus aujourd'hui et leur disparition rend beaucoup plus gênant le morcellement actuel.

B. — LE SYSTÈME TAYLOR.

M. WILBOIS n'entend pas faire un exposé complet du système Taylor, mais simplement chercher comment la question se pose au point de vue de la science sociale. Il envisage successivement les trois points suivants :

1° *Méthode.* — Elle est scientifique, c'est-à-dire qu'elle étudie méthodiquement le travail ; on analyse le rôle de la machine, celui de l'organisation des services, enfin celui de l'ouvrier.

L'ingénieur doit constamment rechercher les améliorations des outils et la meilleure manière de s'en servir.

L'organisation doit viser à pousser le plus loin possible la division du travail. Par exemple, le contremaître actuel est remplacé par huit personnes ayant chacune une tâche définie.

Quant aux ouvriers, à l'exception de ceux qui ont assez d'initiative pour s'élever aux fonctions dont nous venons de parler, ils sont pour ainsi dire mécanisés. On essaye d'en tirer un rendement maximum en réduisant leurs mouvements et en leur évitant le surmenage.

2° *Doctrine.* — D'après Taylor, son système s'applique dans les bureaux et dans les usines. Dans les bureaux, il n'aboutit qu'à une division du travail poussée à l'extrême. Dans les usines, il pousse, en outre, à une extension de l'emploi de la machine, et conduit à permettre l'augmentation du salaire tout en s'accordant avec toutes les manières de le fixer.

3° *Résultats.* — Ils varient selon les métiers et les pays.

Le système Taylor n'a pas d'application dans les métiers où le machinisme est très développé, comme dans l'industrie textile, par exemple. Il peut donner des résultats appréciables quand la machine-outil n'agit que d'une façon intermittente, comme dans les industries métallurgiques. Il est également utile dans les métiers à machinisme rudimentaire, comme le bâtiment.

Dès à présent, le système Taylor a donné de bons résultats dans les pays où la classe ouvrière est très disciplinée, comme en Amérique, en Angleterre, en Allemagne.

En France, on se heurte à l'esprit routinier d'un grand nombre de patrons, à leur répugnance exagérée pour les dépenses d'une utilité médiate, à l'esprit frondeur des ouvriers, enfin à l'hostilité des syndicats. Celle-ci s'explique par la crainte de voir l'élite ouvrière accéder à la situation de contremaître et priver ainsi les syndicats de leurs éléments les plus forts ; les syndicats sont aujourd'hui hostiles à la production intensive.

M. VILLAIN dit avoir entendu faire certaines objections au système Taylor. On craint une aggravation de la crise de l'apprentissage, résultat d'une division outrée du travail. En outre, le système tend à rendre l'ouvrier plus automatique et, par suite, à exiger moins de raisonnement de sa part. Il faut aussi remarquer que le procédé a été appliqué à la construction des machines et des outils plutôt qu'à la métallurgie, car le machinisme est très poussé dans les hauts fourneaux et dans les aciéries. Au surplus, deux établissements, en Meurthe-et-Moselle, étudient actuellement la possibilité d'adopter le système Taylor, et l'expérience montrera ce qu'il est possible de faire.

M. DE ROUSIERS fait remarquer que l'une des forces de l'industrie française consiste dans l'ingéniosité de ses ouvriers et dans leur esprit d'invention. Il convient donc d'employer avec beaucoup de discernement une méthode qui pourrait tarir ces facul-

tés. Il ne faut jamais oublier, non plus, de tenir compte de la nature de l'industrie et de ses besoins particuliers.

III. — Séance du samedi.

A. — UNE MONTAGNE QUI PARTICULARISE; ESSAI SUR LES VOSGES.

M. BURES montre d'abord les différences qui existent entre le Plateau lorrain, avec ses villages agglomérés et ses pâturages à moutons, et les Vosges avec leurs habitations isolées et leur gros bétail élevé uniquement à l'étable. Le climat des Vosges est froid et pluvieux, le sol est peu fertile, la culture difficile et les ressources spontanées peu abondantes. L'herbe des Hautes-Chaumes n'a été pendant longtemps utilisée que par les Alsaciens, du VIIe au XVIe siècle. Après une longue lutte, les Vosgiens ont fini par en avoir la propriété, non pour l'exploiter eux-mêmes, mais pour en percevoir les revenus.

Les Vosgiens sont issus de colons lorrains qui ont défriché peu à peu le pays, patronnés par les seigneurs francs et les moines.

La pauvreté de la culture exige un travail complémentaire. Dans les parties basses, c'est la culture herbagère, mais il faut savoir que le pré vosgien est une création de l'homme. Dans les parties élevées, ce sont les petites industries à domicile : boissellerie, tissage, broderie.

Le développement de la grande industrie a créé une crise, mais la population paraît apte à la surmonter. Les paysans les plus avisés ont agrandi leurs exploitations et font une culture plus intensive; les autres émigrent dans les grands ateliers mécaniques. Ils renoncent aux subventions spontanées, et l'on voit les communes exploiter elles-mêmes leurs bois pour en distribuer le produit sous forme de diminution d'impôts.

La natalité est satisfaisante : quatre enfants en moyenne par ménage. Les enfants sont bien instruits, malgré la dispersion des habitations. Les jeunes gens choisissent librement leurs fiancées. Le partage des biens se fait généralement du vivant des parents et les désaccords sont rares. Les petits domaines ne sont pas partagés, le plus jeune succédant ordinairement, moyennant paiement d'une soulte à ses co-héritiers.

En résumé, on trouve dans la population de nombreux traits particularistes qui paraissent être dus à l'influence de la montagne vosgienne.

M. Bures a fait son enquête en collaboration avec M. Périer, et leurs investigations ont été grandement facilitées par les travaux des savants locaux, notamment celui de M. Pierre Boyé sur les *Hautes Chaumes* et ceux de M. Guyot.

M. GUYOT ne pense pas que ce soient des Francs qui aient dirigé la conquête culturale des Vosges, mais des Gallo-Romains. Il reconnaît que, dans l'ensemble, les observations de MM. Bures et Périer sont exactes, mais il pense que les conclusions sont trop optimistes. Beaucoup de domaines sont abandonnés dans la Haute-Montagne, l'alcoolisme fait des ravages terribles et la mortalité est très élevée. Jusqu'à présent, les efforts contre l'alcool ont été vains.

MM. PÉRIER et BURES ont bien remarqué cette plaie, mais ils espèrent que la crise sera surmontée, le développement des transports tendant à faire remplacer l'alcool par le vin.

M. DE ROUSIERS fait remarquer, à propos des Francs, que la Science sociale attache un sens particulier au mot « race ». Les grands seigneurs et les moines qui ont patronné le défrichement des Vosges étaient, sans doute, de sang gallo-romain, mais ils avaient adopté les façons de faire et de vivre des Francs.

B. — LE PAYS DE HAYE; LE TRAVAIL MANUEL DES FEMMES.

M. Louis ADELPHE décrit le *Pays de Haye*[1], région calcaire située entre Toul et Nancy, et qui s'étend au nord jusqu'au delà de Thiaucourt. La culture y est aujourd'hui en décadence, mais le pays ne se dépeuple pas : dans les parties qui avoisinent les

1. Voir les communications précédentes de M. Adelphe : 106e livr. du *Bulletin*, pp. 106 et 107, et 114e livr., pp. 57 et 58.

régions industrielles de la Moselle, beaucoup d'hommes vont chaque jour travailler dans les usines, et leur salaire est suffisant pour que la femme ne s'occupe que du ménage. Mais, à côté d'eux, on trouve aussi de nombreux bûcherons, des vignerons, des cultivateurs fragmentaires, dont les femmes sont heureuses de trouver des ressources supplémentaires.

Les campagnards lorrains sont en général très laborieux; ils ont un grand esprit d'indépendance, mais manquent d'initiative et répugnent aux associations. C'est donc sous une impulsion venue du dehors que le travail de la broderie s'est répandu : de Nancy, il s'est répandu vers les Vosges, puis dans la Haye. Les ouvrières se composent surtout des jeunes filles de 13 à 22 ans et des vieilles femmes; elles travaillent pour des maisons de Nancy, par l'intermédiaire d'entrepreneuses qui fixent les conditions et assument les responsabilités. En général, les ouvrières n'aiment pas débattre un contrat avec un patron; elles préfèrent se trouver en face d'un tarif tout prêt. Il faut dire que les entrepreneuses ont plutôt le souci de patronner que d'exploiter : elles rectifient le travail des maladroites, donnent des conseils, etc.

Une autre raison qui a répandu le travail de la broderie est le besoin d'avoir des recettes en argent à côté des produits en nature, afin d'avoir une réserve métallique en temps de guerre.

Le travail de la broderie exige beaucoup de propreté, et ceci a une répercussion sur la tenue du ménage; les intérieurs sont, en effet, généralement très propres.

Les ouvrières permanentes se font de 1 fr. 25 à 2 fr. 50 par jour, soit environ 900 francs par an. A côté de cela on trouve des ouvrières passagères qui gagnent, par exemple, 100 francs par an.

M. Adelphe pense du reste que la broderie n'est que partiellement liée à la crise viticole, car la plus grande partie des brodeuses se trouvent dans les familles des bûcherons.

Le pays cherche plus à subsister qu'à progresser. Pour développer le travail de la broderie, il faudrait des études d'apprentissage. Peut être aussi pourrait-on essayer d'introduire le machinisme sous forme de métiers électriques mus par les chutes d'eau.

M. HOTTENGER voit une corrélation entre la crise du vignoble et le développement de la broderie. L'étude de cette crise permettrait sans doute d'autres solutions à l'amélioration du pays.

M. GUYOT appelle l'attention sur les effets des changements continuels de la mode. Les ouvrières, forcément spécialisées, se trouvent être dans un état de grande instabilité. Or, les jeunes fille répugnent de plus en plus au travail agricole, et c'est là une raison qui les pousse vers des métiers plus propres comme la broderie, la dentelle, la lingerie. Il faudrait donc plutôt chercher à rendre ces industries plus stables.

IV. — Séance du dimanche.

A. — LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE EN MEURTHE-ET-MOSELLE.

M. Louis LAFFITE dit que l'étude des conditions du travail en Meurthe-et-Moselle l'a amené à reconnaître l'existence d'une crise de l'apprentissage plus vive qu'ailleurs, peut-être. D'une enquête faite par l'intermédiaire des instituteurs, il semble résulter que le problème soit d'ordre moral plutôt que technique. Les parents n'ont généralement qu'un faible souci de l'avenir de leurs enfants; il les considèrent surtout comme des moyens de rapport et demandent qu'ils alimentent le budget le plus tôt possible.

Il y a donc lieu de se préoccuper de relever le niveau moral. Or, l'apprentissage a une influence qu'il ne faut pas négliger; il développe l'esprit de discipline et de respect chez les enfants.

Les aciéries de Mont-Saint-Martin furent le premier établissement de la région qui essaya d'agir dans cette voie. Des œuvres animées du même esprit de patronage, mais avec des idées différentes, ont suivi : Micheville en 1910, Pont-à-Mousson en 1912. D'un côté on réalise un cycle complet d'instruction technique; ailleurs on cherche à se servir des instituteurs du

voisinage. Enfin, on ne s'est pas préoccupé seulement des garçons mais aussi des filles, et des écoles ménagères ont été élevées à divers endroit et donnent les meilleurs résultats. Il s'agit, en effet, de combattre le gaspillage : les salaires sont élevés, mais le cabaret, d'une part, et l'incapacité des ménagères, d'autre part, empêchent une bonne organisation de la vie familiale.

M. Laffite décrit alors l'organisation de l'enseignement ménager due à M. Villain et installé dans un local contigu à la Bourse de Commerce, sous les auspices de la Société industrielle de l'Est.

Véritable école normale, peuplée de jeunes filles envoyées par les établissements industriels, elle ne tardera pas à leur renvoyer des institutrices qui assureront la bonne marche de l'enseignement ménager.

L'inspection académique favorise autant qu'elle le peut ces innovations, et crée même des sections annexes aux écoles primaires. Mais si les jeunes filles ont un goût inné pour ce genre d'étude, on rencontre une certaine opposition de la part des mères qui déclarent n'avoir pas eu besoin d'écoles de ce genre pour savoir faire le ménage. Malgré cela, on ne désespère pas d'arriver à un résultat satisfaisant.

M. Villain dit que l'enseignement ménager est un placement qui ne rapportera que très tard. Il faut persévérer malgré l'opposition des mères. La collaboration des institutrices amène peu à peu les enfants, et ceux-ci sont sans aucun doute très intéressés.

M. Villain ajoute que les institutrices ménagères se recrutent surtout parmi les filles de contremaîtres, et qu'il faut deux ans pour les former.

M. Bureau demande si l'on s'est préoccupé de la question de la natalité. Bien souvent, celle-ci tend à diminuer quand la situation matérielle s'améliore. Par exemple, se proccupe-t-on de savoir si les familles nombreuses peuvent profiter des institutions que l'on vient de décrire, par le fait qu'elles sont obligées d'envoyer très tôt les filles travailler? Jouissent-elles d'une faveur quelconque?

M. Villain dit que, dans les régions métallurgiques, les jeune filles ne travaillent pas, d'une part parce que les usines n'ont pas besoin de main d'œuvre féminine, et d'autre part, parce que les salaires sont élevés. Les familles nombreuses peuvent donc profiter des œuvres comme les autres.

M. Laffite ajoute que l'on n'a pas négligé la question des enfants, et que l'on s'efforce activement de combattre la mortalité infantile.

B. — UNE ÉQUIVOQUE SUR LE RÔLE DE L'ARBITRAGE INTERNATIONAL.

M. Paul Bureau commence par dire que sans être un pacifiste, il n'entend pas faire l'éloge de la guerre, mais il cherche à dissiper l'équivoque du pacifisme en comparant le règlement des affaires internationales à celui des affaires privées.

Les litiges entre particuliers sont soumis aux principes suivants : on ne peut pas se faire justice soi-même ; on ne peut pas choisir son tribunal, ni se refuser à comparaître.

Les juges ne peuvent qu'appliquer les lois existantes, et celles-ci se modifient constamment pour s'adapter aux besoins des sociétés. Enfin la force publique sanctionne la sentence du juge.

Or, jusqu'à présent ces règles n'ont pu être acceptées dans le domaine de la vie internationale ; mais, même si elles l'étaient, tous les conflits ne pourraient pas être résolus par les tribunaux. Par exemple, les vignerons lorrains expropriés par la concurrence des vins du Midi, ont-ils eu recours à la justice? Les petits ateliers incapables de rivaliser avec les grandes usines, ont-ils poursuivi celles-ci devant les tribunaux? etc...

Des conflits analogues existent entre nations. Or, l'arbitrage, dans ces cas, ne pourrait que juger dans le sens du *statu quo*, de sorte qu'aucune nationalité opprimée n'aurait pu s'affranchir.

M. Bureau ne va pas jusqu'à prétendre que la guerre sera toujours l'unique moyen de régler ce genre de conflits, mais les règlements pacifiques seront d'autant

plus faciles que les nations seront plus fortes. Il est possible, au surplus, qu'on arrive à une réglementation moins anarchique de l'installation en pays neuf et à une conception moins fruste du droit de propriété.

M. DE ROUSIERS fait remarquer la haute leçon de patriotisme qui se dégage de cet exposé. Il a montré que la France doit être forte, non pas seulement par les armes, mais par le développement des qualités morales de ses habitants.

M. BROCARD, professeur à la Faculté de droit de Nancy, tout en croyant que les différends entre nations se videront encore longtemps par les armes, montre que beaucoup de causes de conflit tendent à disparaître.

Anciennement on luttait surtout pour la possession d'un territoire. Aujourd'hui, par suite de la facilité des transports, on peut exploiter un territoire étranger, sans supporter les charges de son administration.

Sans adopter toutes les conclusions de *La grande illusion* de Normann Angell, il faut cependant constater que les guerres sont de plus en plus coûteuses et de moins en moins profitables. Elles ont, entre autres effets, celui de ruiner le crédit, dont le rôle est si important aujourd'hui.

Il faut ajouter encore que la diplomatie, les négociations peuvent éviter des guerres et que le rôle de la conciliation peut s'étendre. On est donc en droit d'espérer que les guerres deviendront moins fréquentes.

M. ROUX pense que la libre concurrence est favorable à la diminution du nombre des guerres. La libre concurrence est loin de régner à l'heure actuelle, et l'exclusivisme économique est une cause de conflit. Par exemple, la Chine aurait-elle ouvert ses portes sans une pression armée ?

IV. — Les excursions.

A. — VISITE AUX SALINES MARCHEVILLE DAGUIN ET Cie A SAINT-NICOLAS DU PORT.

L'industrie salicole est ancienne en Lorraine. Dès le XIIIe siècle, des sources salées étaient exploitées dans les vallées de la Seille, de la Meurthe et du Sanon, mais c'est en 1879 seulement, à la suite de sondages, qu'un gisement de sel gemme fut découvert à une profondeur de 65 mètres. Aujourd'hui, le département de Meurthe-et-Moselle compte seize salines en exploitation, trois mines de sel et trois soudières. Disons de suite que, dans les salines, le sel est extrait à l'aide de pompes, tandis que, dans les mines, les ouvriers descendent dans le sous-sol pour abattre le sel gemme. Enfin, les soudières sont des ateliers de fabrication qui emploient le sel comme matière première pour le transformer en produits chimiques, soude, etc.

La société Marcheville-Daguin et Cie, qui a bien voulu laisser visiter ses établissements par les congressistes, a été fondée en 1855. A Saint-Nicolas, elle exploite à la fois une mine et des salines[1], ces dernières pour la couche supérieure seulement.

Dans une saline, l'eau salée qui vient de la pompe est amenée dans des bassins d'évaporation, d'où elle est distribuée dans des poêles en tôle chauffées où la cristallisation s'achève. Pour le sel fin, on emploie des poêles spéciales dans lesquelles des palettes agitent constamment les eaux. Pour le gros sel, on emploie les poêles ordinaires, mais on laisse la cristallisation se faire lentement à une température peu élevée.

Quant au puits de mine, il a une profondeur de 160 mètres environ et sert à l'exploitation de onze couches de sel d'une épaisseur de plusieurs mètres chacune. La méthode de travail est celle dite des « piliers abandonnés », car, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le sel constitue l'une des matières les plus résistantes qui soient ; les éboulements ne sont pas à craindre et tout boisage est inutile.

L'abatage s'opère au pic et à la poudre. Les trous de mine sont percés à l'aide de perforatrices à main ou mécaniques ; on

1. Cette société possède, en outre, une saline dans les Basses-Pyrénées, et une soudière à la Madeleine (Meurthe-et-Moselle).

les bourre de poudre noire, et on fait exploser au moyen d'un cordon Bickford. Les ouvriers achèvent de faire tomber les blocs désagrégés par l'explosion, au pic, à la pince ou à la perche.

Le sel gemme est vendu « tout venant », ou « blocs choisis », ou encore « égrugé ». Cette dernière qualité est obtenue par le broyage dans une machine nommée égrugeoir.

Le sel est employé, d'une part, pour l'engraissement du bétail; d'autre part, comme matière première dans les industries chimiques, la teinture, la savonnerie, etc.

La société Marcheville-Daguin et Cie extrait environ 60.000 tonnes par an, et son capital est de 5.800.000 francs. Elle ne se désintéresse pas du sort de ses ouvriers et exerce sur eux un patronage éclairé. Les congressistes ont pu admirer les jolis cottages ouvriers accolés deux à deux et entourés de petits jardinets. Une famille ouvrière trouve ainsi pour un prix modique un logement convenable de quatre pièces, dont deux chambres à coucher à l'étage. A proximité de la cité ouvrière, la société a fait bâtir une salle de spectacle, qui forme aussi le centre de plusieurs sociétés récréatives.

B. — VISITE A L'USINE DE NEUVES-MAISONS.

L'industrie minière et métallurgique est assez ancienne en Lorraine, mais on sait que le grand « boom » date de l'application du procédé Thomas[1] qui, en 1878, a permis l'utilisation des minerais de fer phosphoreux qui forment la majeure partie des gisements lorrains.

Il existe, dans l'industrie métallurgique, une tendance très grande à l'intégration, c'est-à-dire à la concentration entre les mêmes mains des diverses opérations successives d'une même branche d'industrie. La *Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons* en forme un bel exemple. En effet, l'établissement de Neuves-Maisons que les congressistes ont visité, a été fondé originairement par la « Société de la Haute-Moselle », qui fut constituée en 1872 pour l'exploitation des minerais du Val-de-Fer et l'établissement de hauts fourneaux, dont le premier fut mis à feu en 1877 et le second en 1884.

En 1887, la Société de la Haute-Moselle a fusionné avec la Société de Champigneulles, laquelle s'était annexée, en 1882, l'usine de Liverdun.

Dix ans plus tard, la nouvelle société fusionne à son tour avec la Compagnie de Châtillon-Commentry et porte, depuis lors, le nom de Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons, au capital de 18.500.000 francs. Elle possède, outre des mines de fer, cinq hauts fourneaux, une aciérie, un laminoir, etc. Pour s'en tenir aux établissements de Meurthe-et Moselle, la société occupe dans ce département près de 3.000 ouvriers, dont 2.000 environ à Neuves-Maisons, en y comprenant les mineurs.

L'usine de Neuves-Maisons, que les congressistes ont visitée, comprend sept hauts fourneaux, dans lesquels le minerai de fer, mélangé avec du coke et un fondant calcaire, se transforme en fonte brute, sous l'action de la chaleur.

La fonte passe alors dans l'aciérie. C'est là que les convertisseurs Thomas la transforment en acier tout en éliminant le phosphore. On sait que la fonte n'est autre chose que du fer contenant une certaine proportion de carbone, et que l'acier contient une quantité de carbone inférieure à celle de la fonte et supérieure à celle du fer. Il faut donc brûler, à l'aide d'un courant d'air chaud, une partie du carbone de la fonte, non pas le tout, car alors on aurait du fer pur et non de l'acier, et, dans le même espace de temps, le phosphore doit être brûlé. Il s'agit donc de conduire l'opération avec compétence et avec soin et de l'arrêter au moment voulu. Les opérations chimiques et physiques qui se passent dans le convertisseur fournissent les indications nécessaires, et donnent lieu, par surcroît, à des effets lumineux qui ont fait l'admiration des congressistes.

Les lingots, à demi incandescents, que livre l'aciérie, sont rapidement portés dans

1. Ainsi appelé du nom de l'inventeur Thomas Gilchrist.

des fours à réchauffer, puis présentés à une série de laminoirs gradués, à travers lesquels ils se rétrécissent comme à vue d'œil, pour devenir enfin un rail de chemin de fer, une poutrelle, une barre ou un profilé quelconque.

Le développement de la métallurgie dans le bassin de Nancy a été moins rapide que dans celui de Briey, mais des problèmes analogues se sont posés des deux côtés. L'immigration a été naturellement moins forte, et une grande partie de la main-d'œuvre a pu se recruter dans les régions voisines. Mais le passage subit de la culture à l'industrie est toujours assez délicat, et maintes familles se désorganisent. Ici, les salaires sont particulièrement élevés, mais la crise, pour être reportée sur le chapitre du Mode d'existence, n'en est pas moins digne d'attention, au contraire. Ce problème n'est pas ignoré de la Compagnie, qui se préoccupe sérieusement des questions d'apprentissage, de l'éducation ménagère, des ouvroirs, etc.

∴

Le Congrès s'est terminé par un banquet qui a eu lieu au restaurant Walter. Plusieurs notabilités nancéennes s'étaient jointes aux congressistes.

Au moment des toasts, M. de Rousiers prit d'abord la parole. Il se félicita de l'accueil reçu à Nancy; loua l'ardeur qui y règne dans les corps savants, dans l'industrie, dans la Société industrielle de l'Est; remercia M. Melin dont la bonne parole a depuis longtemps préparé le terrain, et engagea chacun à travailler à l'éducation morale de tous pour contribuer à la grandeur de la Patrie.

M. Melin remercia des paroles flatteuses qui lui étaient adressées, reportant sur le recteur de l'Université tout le mérite d'avoir institué, il y a quinze ans déjà, à Nancy, un cours de science sociale qui attire un auditoire nombreux.

MM. Villain, Guyot et Adam voulurent à leur tour lever leur verre au succès des travaux, qui ont pour but de mieux connaître l'humanité afin de pouvoir l'améliorer.

Enfin M. Hottenger termina les toasts, en buvant au succès du S. V., de la Société de vulgarisation de science sociale, qui s'est vouée à la tâche si nécessaire de faire connaître nos travaux et de recruter des adhérents.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

OCTOBRE ET NOVEMBRE 1914 — 120e ET 121e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : A propos de la guerre, par P. de Rousiers. — Le Comte de Mun, par P. de Rousiers. — Le desséchement de l'Asie intérieure, par P. Roux. — Géographie et science sociale, par P. Roux. — Les mouches tsétsés, par P. Roux. — Les fondeurs de Middlesborough, par P. Descamps. — Bibliographie.

A PROPOS DE LA GUERRE

La Société de Science sociale ne saurait assister indifférente aux événements qui ont marqué ces derniers mois. Bien qu'elle soit impuissante à expliquer le sort des batailles et qu'elle n'ait pas à suivre au jour le jour les combinaisons de la politique internationale, il lui appartient de démêler les causes profondes du drame auquel nous prenons part.

Un puissant empire, jouissant depuis près d'un demi-siècle d'une situation prépondérante en Europe, est sur le point de disparaître. Ce que sa disparition coûtera de temps, d'efforts, de sacrifices à ceux qui se sont ligués contre lui, on ne le sait pas encore; on ne le saura peut-être pas davantage quand ces lignes paraîtront. Mais on sait que les alliés sont résolus à ne pas déposer les armes avant que le colosse malfaisant soit mis hors d'état de nuire. Comment ce dessein impitoyable est-il né et s'est-il formé dans les cœurs généreux des Français, des Russes et des Belges? Comment les Anglais ont-ils fait violence à leur politique traditionnelle pour trancher les armes à la main des questions dont beaucoup sont d'ordre plutôt économique?

La raison profonde de cette attitude n'est pas dans la volonté des nations alliées; elle n'est pas non plus dans un acte complètement libre de la volonté du kaiser; elle se trouve tout entière dans le rôle de l'Empire allemand, tel qu'il résulte des précédents historiques et de la formation sociale de ceux qui l'ont fondé et qui l'ont toujours dirigé.

L'œuvre de violence et de rapine politique que poursuit la Prusse depuis ses origines, plus particulièrement depuis le Grand Frédéric, ne pouvait pas aboutir à une fraternelle union de peuples, à une patrie cohérente. Même après quarante-quatre ans de prospérité matérielle faisant suite à un succès militaire inespéré, il suffit d'un commencement de revers pour que le Grand-Duché de Posen sente poindre l'espérance d'une Pologne indépendante, que le Sleswig et le Holstein se souviennent de leur récent détachement du Danemark; il suffit que l'Alsace-Lorraine voie entrer quelques troupes françaises sur son territoire pour leur faire l'accueil enthousiaste que l'on sait. Et que serait-ce, que sera-ce, veux-je dire, lorsque le triomphe définitif des alliés aura fait disparaître chez tant de princes plus ou moins médiatisés la crainte de la Prusse et leur laissera la liberté de se souvenir de l'oppression subie?

L'œuvre de violence ne pouvait pas non plus aboutir à cette sorte de domination mondiale rêvée par l'Allemand moderne. Autour du berceau de l'Empire, des fées s'étaient assemblées et avaient apporté

leurs souhaits. La fée de la victoire y figurait en première place; celle du travail, modeste et bienfaisante, devait assurer la prospérité matérielle et s'était entourée d'une foule de fées auxiliaires destinées à seconder son heureuse activité. Il y avait celle de l'électricité et celle de la chimie; celle qui préside aux lointains échanges de marchandises à travers les océans et toutes celles qui, de leur baguette magique, transforment des matières inutilisables en objets propres au service des hommes. On y voyait aussi une longue théorie de fées très disgracieuses, couvertes du brillant manteau de la vérité scientifique, mais laissant passer sous ce splendide vêtement les prétentieux oripeaux qui leur appartenaient en propre. Toutes ces fées, authentiquement allemandes, donnèrent au nouvel Empire tout ce qu'elles pouvaient lui donner. Mais personne ne pensa à inviter les fées qui, seules, assurent aux chefs des nations un pouvoir durable, celle de la Justice et celle de la Bonté. Le chancelier de fer avait dit qu'on n'avait que faire d'elles, et que la force primait le droit. Le chancelier de fer était un fanfaron de brutalité et sa parole mauvaise avait dépassé sa pensée; car l'expérience de la vie lui avait certainement appris le danger des œuvres fondées sur le mépris du droit; il devait savoir que tout se paie un jour ou l'autre et, généralement, un jour prochain. Quant à la Bonté, on n'en connaissait que des contrefaçons *made in Germany*, la disposition pacifique de la population bourgeoise, la disposition tendre de Gretchen; on ignorait l'existence de cette fée souveraine qu'est la Bonté éclairée, celle qui tend à l'ascension et à l'amélioration de tous, celle qui rend les chefs dignes du pouvoir et les élève à la hauteur de grands conducteurs d'hommes, parce que, sous leur sceptre, les nations sont guidées vers le progrès auquel elles aspirent et non refoulées et arrêtées dans leur essor.

Ainsi l'Empire allemand débuta dans ses destinées sans faire appel ni à la Justice ni à la Bonté. Et ce fut bientôt sa tradition, d'autant plus forte qu'elle se rattachait étroitement à la tradition du Royaume de Prusse, bénéficiaire de l'Empire. Pendant quarante-quatre ans, cette tradition s'alimenta et se fortifia d'une foule de succès partiels. De surprenantes prétentions impériales étaient acceptées par l'Europe, parce qu'elles émanaient d'un Gouvernement que l'on savait capable de déchaîner une guerre universelle sous un prétexte quelconque, s'il estimait que le moment lui fût favorable. Il suffisait qu'un Mannesmann imaginaire se fît faire du papier à en-tête dans une région soumise à une influence étrangère pour que le kaiser vint au secours des soi-disant intérêts allemands menacés. On en arriva à considérer à Berlin que plus une exigence était mal fondée en droit, plus son succès marquait la puissance de l'Empire, et toute idée de justice, de fidélité à la parole donnée, finit par être abandonnée comme encombrante et périmée.

Les événements qui marquèrent le début des hostilités témoignent éloquemment de cet état d'esprit. Ultimatum insensé de l'Autriche à la Serbie inspiré par l'Allemagne; violation préméditée, longuement préparée, de la neutralité de la Belgique, malgré une garantie formelle; par-dessus tout, cette réponse *colossale* du diplomate berlinois au diplomate anglais au sujet de cette violation : « Alors, c'est pour ce mot de *neutralité*, écrit sur un chiffon de papier, que vous allez faire la guerre! » Comme si un engagement ne liait pas ceux qui le prennent, même quand aucun écrit ne le constate! Comme si c'était le papier et non la loyauté qui crée le respect des contrats!

Ayant de la sorte mis en précepte et dépassé en imitation les défaillances les plus fâcheuses auxquelles des gouvernements se soient jamais laissé entraîner par la raison d'Etat, l'Empire d'Allemagne a montré clairement au monde qu'il n'était pas digne de commander; que sa puissance constituait un danger public européen; que le joug qu'il faisait peser menaçait l'humanité d'une véritable régression. Le jour où cette vérité est devenue évidente pour tout le monde; quand l'Angleterre a compris qu'il n'y avait pas de contrat possible avec un gouvernement

sans foi, violant lui-même ce qu'il avait juré de garantir; quand les Belges, confiants jusqu'alors, se sont héroïquement révoltés contre l'agression infâme dont ils étaient l'objet; quand les Russes, les Français et toutes les nations civilisées ont appris qu'un nouveau Khalife Omar s'était trouvé au vingtième siècle pour incendier les trésors d'une bibliothèque unique, sans avoir l'excuse d'un fanatisme aveugle, mais, au contraire, en professant l'idolâtrie hypocrite de la *Kultur;* quand on a su que ces hommes de guerre s'abritaient derrière des rideaux protecteurs de femmes et d'enfants, l'union a été faite contre l'ennemi de l'humanité.

Je dis bien : l'ennemi de l'humanité. L'Allemagne ne peut pas continuer à jouer en Europe un rôle dominant parce qu'elle se met en travers du progrès moral indispensable à l'humanité. Elle n'a pas ce qu'il faut pour remplir la fonction de l'Elite. Et, comme elle a été jusqu'ici en possession de la force nécessaire à l'exercice du pouvoir, l'intérêt général de l'humanité exige qu'elle soit dépossédée de cette force. De pareilles opérations ne se font pas automatiquement. C'est à ceux qui souffrent du fléau à le conjurer. Dieu veuille qu'ils soient jusqu'au bout à la hauteur de cette immense et noble tâche!

Paul DE ROUSIERS.

LE COMTE ALBERT DE MUN

La France entière a pris part au deuil national causé par la mort d'Albert de Mun. Dans l'immense effort qu'elle accomplit en ce moment, elle était soutenue par l'ardeur patriotique de ce soldat et par la foi profonde de ce chrétien. Elle lui a témoigné sa reconnaissance et ses regrets par un concert unanime d'éloges. Mais l'angoisse de l'heure présente fait aisément perdre de vue le rôle social considérable joué par Albert de Mun. La *Science sociale* a le devoir de le rappeler brièvement.

Ce n'est pas que les acquisitions de la science aient été enrichies par son fait. Les grands problèmes modernes soulevés par la question ouvrière lui ont du quelques solutions de détail heureuses, par exemple, le vote de la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, au sujet de laquelle il prit une attitude fort différente de celle de son milieu d'origine. Par contre, dans l'ensemble des lois dites ouvrières, ses inspirations, toujours généreuses, ne furent pas uniformément efficaces. Mais son mérite incontestable est d'avoir éveillé le sens des responsabilités sociales, d'avoir prêché le devoir social et d'avoir convaincu de l'importance de ces responsabilités et de l'impérieuse nécessité de ce devoir toute une génération qui n'y avait guère réfléchi.

Peut-être les jeunes gens qui liront ces lignes auront-ils une certaine difficulté à en pénétrer le sens. Ils se rendront compte malaisément qu'il y a quarante ans, des hommes dignes du plus grand respect, occupant dans notre pays d'importantes situations, faisant partie de l'élite intellectuelle et morale du pays, eussent une notion très vague de leur responsabilité personnelle dans la solution du problème social. Justes, probes, généreux même, beaucoup n'imaginaient pas qu'ils pussent avoir jamais autre chose à faire, pour assurer la paix sociale et le bien-être social, que de se montrer toujours justes, toujours probes et généreux à l'occasion. Ils ne soupçonnaient guère que les transformations modernes nécessitassent des réajustements, des adaptations qui, pour être indispensables, n'en demeuraient pas moins difficiles à réaliser et qui exigeaient de leur part beaucoup de réflexion, de clairvoyance, de dévouement et d'effort. Au lendemain des désastres de 1870 et de la terrible crise de la Commune de Paris, Albert de Mun leur ouvrit les yeux : il leur montra que chacun avait une tâche à accomplir dans le grand travail de transformation et de reconstruction que réclamait la société; que cette tâche était différente de celle que se proposaient les partis politiques; enfin qu'elle était distincte aussi de la tâche purement individuelle qui incombe aux chefs de fa

mille ou aux directeurs du travail sous toutes les formes.

Avec quels accents il développait ce thème, comment il soulevait l'enthousiasme des jeunes catholiques de cette époque, il est difficile de s'en faire une idée quand on ne l'a pas entendu à ses débuts. On était alors plus difficile qu'aujourd'hui en fait de parole publique. Seuls, des spécialistes avaient eu, sous le second empire, la possibilité de s'adresser à un auditoire de plus de vingt personnes. Les avocats parlaient dans les prétoires; les députés au Corps législatif, quelques-uns d'entre eux du moins; enfin, les professeurs parlaient à leurs élèves et les prêtres à leurs fidèles. Il en résultait que c'était alors soit une occupation professionnelle, soit quelque chose de très inaccoutumé et de solennel, de prononcer un discours en présence d'une assemblée. Et ceux qui ne parlaient pas professionnellement, auxquels échappaient, par conséquent, les faciles stratagèmes coutumiers aux avocats, aux politiciens, aux professeurs et aux prédicateurs, devaient trouver leur voie eux-mêmes. Une certaine originalité leur était donc nécessaire en même temps qu'un souci particulier de la forme leur était imposé. L'entreprise d'un capitaine de cuirassiers de parler sur la question sociale dans ces conditions se trouvait, par suite, être singulièrement périlleuse, beaucoup plus qu'on ne saurait l'imaginer aujourd'hui que tout le monde conférencie sur toutes sortes de sujets, souvent à tort et à travers, avec ou sans compétence.

Ces difficultés et ces périls disparaissaient comme par enchantement dès qu'Albert de Mun ouvrait la bouche. Aux premières paroles qu'il prononçait, on était conquis. L'élégance virile de l'homme, le geste mesuré, la simplicité du langage, l'enthousiasme ardent mais contenu dans de justes limites, la sincérité évidente, l'aisance absolue de l'orateur écartaient toute idée de métier et donnaient l'impression très vive que personne ne parlait ainsi. Pour des jeunes gens habitués à critiquer sans bienveillance les pontifes du barreau, du Parlement ou de la chaire, lassés des lieux communs de leurs maîtres, c'était une délicieuse surprise et un enchantement. Et l'affirmation courageuse de la foi catholique ajoutait à cet ensemble un trait chevaleresque qui achevait de susciter l'enthousiasme. Plusieurs jeunes hommes appartenant aux milieux catholiques durent ainsi à Albert de Mun l'immense bienfait de comprendre l'importance de la question sociale à un âge où les impressions sont profondes et les bonnes volontés agissantes.

Ce n'est pas que le devoir social n'eût été déjà prêché. Dès 1864, Frédéric Le Play publiait sa *Réforme sociale en France*, dont Tocqueville, Montalembert et d'autres esprits profonds comprirent de suite la haute portée. Mais ce fut seulement après la guerre que le grand public lut Le Play et une partie de ses adeptes lui fut amenée par Albert de Mun, indirectement d'ailleurs et comme involontairement. Il y aurait là, pour la *Science sociale*, une raison suffisante d'honorer la mémoire du grand orateur qui vient de disparaître.

Mais j'en aperçois une autre plus générale. Tous les efforts d'Albert de Mun depuis le commencement de son apostolat ont été inspirés par un désir sincère et désintéressé d'harmonie entre les diverses classes ou catégories d'hommes constituant la société. Il a voulu cela avec l'ardeur de sa charité chrétienne. Il a cherché le bon rendement de l'effort social, non pas pour le profit exclusif des uns ou des autres, mais pour le bien commun de tous. Les amis de la *Science sociale* veulent précisément la même chose. S'ils sont anxieux de dégager les lois qui régissent les groupements humains, ce n'est pas dans l'intention de faire servir la connaissance ainsi acquise à des desseins de savante exploitation, mais pour l'utiliser en vue d'un développement harmonique.

N'est-ce pas là, au surplus, le vœu de tous les hommes de bonne volonté? Et comment ne pas admirer que l'homme qui s'est consacré à la réalisation de ce vœu soit mort précisément à une heure où il se trouvait en communion intime avec tous les cœurs français? Il avait passionnément souhaité la fin des antagonismes séculaires entre ses concitoyens. Il a été emporté

dans le moment que toutes les haines traditionnelles se taisent, que les divisions cessent et que les Français, menacés d'une barbarie savante, sentent combien vraiment ils sont frères et que chacun d'eux a une part dans le glorieux patrimoine de générosité, de justice et de liberté créé par le travail lent mais constant de longues générations. C'est une belle fin.

Paul DE ROUSIERS.

LE DESSÉCHEMENT DE L'ASIE INTÉRIEURE

Dans les grandes dépressions fermées du continent asiatique, dans ce qu'on peut appeler l'Asie intérieure, on constate partout des signes de décadence : au milieu des régions aujourd'hui abandonnées et désertiques, on retrouve des traces d'une ancienne civilisation, ruines d'édifices et d'ouvrages d'irrigation. « Nous voyons là, au comble de leur intensité, ces signes inquiétants que l'on observe, à des degrés divers, tout le long de la zone désertique qui traverse le vieux continent, du Maroc à la Mongolie[1] ».

Ces constatations ont donné lieu à une hypothèse sur la modification du climat de l'Asie intérieure depuis le début des temps historiques. Selon les uns, il s'agirait d'un desséchement continu; selon les autres, d'oscillations climatiques à longue périodicité. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les conséquences sociales de ces faits géographiques. D'après les auteurs de cette hypothèse, le dessèchement progressif, en restreignant les ressources en pâturages et en terres cultivables, aurait favorisé le déplacement de l'axe de la civilisation vers les pays plus septentrionaux et à climat océanique. En outre, la restriction des pâturages de la steppe aurait poussé les populations nomades à s'exterminer entre elles et à envahir les domaines des sédentaires : par là s'expliqueraient les grandes invasions.

Cette hypothèse est hardie et séduisante. Sociologiquement, elle « nous place au point de vue dynamique. Elle nous suggère que le milieu physique peut agir sur l'histoire humaine par des changements autres que des cataclysmes, à conséquences nécessairement limitées... Elle nous signale une action insidieuse, prolongée, capable d'affecter une grande partie du globe ». Pour M. François Herbette[1], il semble bien établi que l'Asie intérieure a subi « un desséchement graduel, qu'on ne peut attribuer qu'à un changement de climat... Mais était-il un fait accompli plusieurs siècles déjà avant notre ère, ou s'est-il poursuivi, d'une manière sensible pour l'homme jusqu'à nos jours, et dans ce cas, comments'explique son action prolongée » ?

Les recherches géologiques et géographiques poursuivies, au cours de ces dernières années, dans le Turkestan et dans l'Iran ne permettent pas de donner à cette question une réponse satisfaisante. M. Herbette conclut en disant : « Il faudrait, semble-t-il, se délivrer de l'obsession du desséchement et des pulsations de climat et reprendre le problème en commençant par les facteurs les mieux connus, non seulement dans l'ordre des causes physiques, mais encore sans négliger ce que la géographie économique, l'ethnographie et l'histoire pourraient suggérer... Il conviendrait de procéder par monographies... De telles études jetteraient sans doute quelque lumière sur le mode particulier de développement des sociétés humaines dans le milieu subdésertique, sur les répercussions locales des grandes transformations économiques du globe, sur les effets de la substitution de telle domination à telle autre. » Ce point de vue est très voisin du nôtre, et il y a bien des années que la *Science sociale* a abordé l'étude des civilisations de l'Asie intérieure[2]. Nul doute que sa méthode, aujourdhui perfec-

1. François Herbette, *Le problème du desséchement de l'Asie intérieure* (*Annales de Géographie*, 15 janvier 1914).

1. F. Herbette, *ibid.*

2. L. de Preville, *la Société védique* (*Sc. soc.*, t. XIV, p. 433) et *Le Bouddhisme dans l'Inde et chez la race jaune* (*Sc. soc.*, t. XVIII). — Voir aussi E. Demolins, *Comment la route crée le type social* t. I (Firmin-Didot, édit.).

tionnée et appliquée à l'étude de documents plus nombreux et mieux établis, ne puisse rendre aux sociologues et aux historiens qui voudraient suivre les conseils de M. Herbette les plus précieux services.

Paul Roux.

GEOGRAPHIE ET SCIENCE SOCIALE

Dans les *Annales de géographie* du 15 juillet 1913, M. Vidal de la Blache a consacré un article à l'étude des *Caractères distinctifs de la géographie*. D'après l'éminent professeur, « la géographie est tenue de puiser aux mêmes sources de faits que la géologie, la physique, les sciences naturelles et, à certains égards, les sciences sociologiques. Elle se sert de notions dont quelques-unes sont l'objet d'études approfondies dans des sciences voisines ».

Il ne semble pas que la géographie ait un champ d'activité exclusif et nettement délimité. Qu'est-ce donc qui la caractérise et la différencie des autres sciences qu'elle utilise? C'est uniquement le point de vue d'où elle envisage les phénomènes, l'angle sous lequel elle les étudie.

La base même de la géographie, c'est le principe de l'unité terrestre, « l'idée de correspondance, de solidarité entre les phénomènes terrestres ». Mais cette idée d'unité est commune à toutes les sciences, chacune en son domaine. La géographie s'applique à coordonner les résultats des autres sciences; elle « a pour mission spéciale de chercher comment les lois physiques ou biologiques qui régissent le globe, se combinent et se modifient en s'appliquant aux diverses parties de la surface. Elle les suit dans leurs combinaisons et leurs interférences. La terre lui fournit pour cela un champ presque inépuisable d'observations et d'expériences. Elle a pour charge spéciale d'étudier les expressions changeantes que revêt, suivant ces lieux, la physionomie de la Terre ».

C'est donc essentiellement une science descriptive. Par ses descriptions elle constate que les phénomènes observés dans un même lieu ont entre eux des ressemblances, des affinités, semblent obéir à une influence commune, à une action d'ensemble. Les éléments qu'elle observe sont extrêmement complexes et cependant ils semblent réunis par un lien commun. Ce lien, c'est l'adaptation de ces éléments entre eux. « Ainsi les choses se présentent à nous en groupes organisés, en associations régies par un équilibre que l'homme dérange incessamment ou, suivant les cas, redresse, en y portant la main. » La géographie arrive de la sorte à l'idée de milieu qui « se manifeste par des séries de phénomènes qui s'enchaînent entre eux et sont mis en mouvement par des causes générales. »

Les investigations du géographe s'étendent sur un domaine immense : l'homme ne lui échappe pas; par son action sur la terre il est un facteur géographique de premier ordre. Et c'est à ce titre que la géographie humaine peut légitimement se constituer à l'état de science indépendante de la sociologie. Elle a pour mission d'étudier l'action de l'homme sur le milieu géographique, les modifications que sa présence apporte à la surface du sol : routes, canaux, maisons, cultures, défrichements, etc... Mais de même qu'elle accepte les données de la chimie ou de la botanique, la géographie doit accepter celles de l'anthropologie, et à plus forte raison celles de la sociologie. Par-dessus tout, science descriptive et science de coordination, sa méthode ne lui permet pas de dégager les lois qui règlent les rapports sociaux, qui déterminent les groupements humains.

« Ce que la géographie, dit en terminant M. Vidal de la Blache, en échange du secours qu'elle reçoit des autres sciences, peut apporter au trésor commun, c'est l'aptitude à ne pas morceler ce que la nature rassemble, à comprendre la correspondance et la corrélation des faits, soit dans le milieu terrestre qui les enveloppe tous, soit dans les milieux régionaux où ils se localisent. » Cette conception est assurément séduisante et féconde, mais constitue-t-elle vraiment une méthode propre?

Paul Roux.

LES MOUCHES TSÉTSÉS

Depuis l'époque où M. de Préville a publié ses belles études sur les *Sociétés africaines*, les mouches tsétsés ont fait l'objet de nombreuses recherches et leur action pathogène a été déterminée avec plus de précision, mais *leur influence sociale est restée la même*. Ce qui est intéressant pour le sociologue, c'est, en effet, le résultat du fait géographique ou zoologique, et non pas ses causes géographiques ou zoologiques. Or, s'il est souvent délicat de déterminer ces causes, ce qui d'ailleurs n'est pas du domaine de la science sociale, une observation, même grossière, suffit à établir un fait géographique dans ses résultats immédiats et brutaux. En l'espèce, le fait est celui-ci : dans certaines régions où existent des mouches tsétsés, les animaux domestiques ne peuvent pas vivre. Les nouvelles découvertes scientifiques n'ont pas infirmé ce fait, mais elles l'ont précisé et expliqué.

M. Émile Roubaud, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, a étudié les mouches tsétsés dans l'Afrique occidentale française [1]. Il a approfondi quelques données sur leur biologie, leur répartition géographique et les manifestations de leur pouvoir infectant. Ces mouches jouent vis-à-vis de certaines maladies de l'homme (maladie du sommeil) et des animaux le même rôle propagateur que les moustiques vis-à-vis de la malaria. Elles servent de véhicules à des trypanosomes pathogènes qu'elles recueillent par leurs piqûres dans le sang des individus malades. Mais leur rôle n'est pas purement mécanique et il ne s'agit pas d'une simple transmission matérielle. « Les trypanosomes accomplissent une évolution véritable chez les mouches : lorsqu'une glossine a sucé du sang virulent, elle n'acquiert de pouvoir infectant, c'est-à-dire la propriété de transmettre à nouveau son virus, qu'au bout d'un temps qui peut varier de six jours à plusieurs semaines. Lorsque ce pouvoir infectant d'apparition tardive s'est manifesté, il peut se poursuivre pendant toute la vie de la mouche. Dans ces conditions, à chaque piqûre sur un sujet sain se produira la transmission du mal.

« ...Le mode de cette évolution varie suivant les virus, mais il se ramène toujours en dernier ressort à un développement dans la salive des mouches... Dans certaines localités, les mouches sont *sensibles* à un virus; elles sont susceptibles de s'infecter et de le transmettre. Dans d'autres, elles ne le sont pas. Ainsi s'explique que les diverses maladies à trypanosomes sévissent d'une façon particulière dans certaines régions et ne soient pas uniformément répandues dans toute l'étendue des zones à glossines. »

Ces constatations des naturalistes peuvent avoir une grande importance sociale pour l'avenir. On peut prévoir que les progrès de la science permettront d'instaurer un jour une lutte rationnelle contre les trypanosomiases, comme on peut le faire actuellement contre la malaria. On peut lutter contre les tsétsés en modifiant les lieux qui leur servent d'habitat (répercussion du Travail sur le Lieu) : déjà, par simple empirisme, les indigènes de certaines régions ont été amenés à débroussailler les rives de certains fleuves pour détruire les gîtes des tsétsés; il est probable que les déboisements et les défrichements progressifs dus à la colonisation amèneront une restriction de l'étendue des zones à glossines. On peut aussi espérer qu'on trouvera le moyen d'agir sur les trypanosomes comme on le fait au moyen de la quinine, sur le parasite du sang de la malaria [1]. Si les animaux sauvages vivent dans les zones à tsétsés, ce n'est pas que leur peau plus épaisse les protège contre les piqûres, c'est qu'ils résistent à l'action des trypanosomes comme la vigne américaine résiste au phylloxéra.

L'étude de M. Roubaud se termine par un chapitre sur l'*Influence des tsétsés sur les genres de vie en Afrique occidentale*. C'est de la pure science sociale : répercussion des productions animales spontanées du Lieu sur le Travail et par là sur

1. Cf. *Annales de Géographie*, 15 novembre 1913.

1. Cf. *Sc. soc.*, 63e fasc. *Le Latifundium romain*.

l'état social tout entier. L'existence de la *Glossina palpalis* (maladie du sommeil) sur les rives forestières des cours d'eau a pour conséquence l'inutilisation complète des fleuves pour la pêche et les transports. L'élevage est localisé sur les rives du Niger et du Sénégal, parce que ces rives dénudées sont peu favorables aux tsétsés. Dans ces régions, les hommes sont pasteurs et cavaliers : les industries du cuir et de la laine qui dérivent de l'élevage s'y sont principalement développées.

Il en est de même de l'Islam. « Il est permis de penser que, si les traditions musulmanes se sont particulièrement implantées dans l'arrière pays soudanais de l'Afrique occidentale, c'est grâce aux mouvements caravaniers faciles, qui sont eux-mêmes une conséquence immédiate de l'existence des animaux porteurs. »

Dans la région intermédiaire entre la forêt et les savanes dénudées du Soudan (entre 8° et 11° lat. N.), l'existence des tsétsés ne rend plus possible l'élevage que par places; les troupeaux diminuent en nombre et en qualité, le cheval n'est plus qu'un objet de luxe, l'industrie du cuir est moins développée, celle de la laine fait place à celle du coton; le portage humain tend à remplacer le portage animal.

Dans la région forestière humide, le gros bétail disparait; les tendances islamiques s'effacent; l'absence d'animaux porteurs restreint le commerce et rend les populations plus sédentaires. « Il n'est pas exagéré de penser que la persistance du fétichisme dans les régions forestières est une des conséquences mêmes de la présence de cet écran impénétrable de mouches tsétsés, contre lequel les influences islamiques importées du Sahara et du Soudan avec les caravanes se sont toujours brisées à l'orée de la forêt.

« La mouche tsétsé représente donc bien l'un des agents modificateurs fondamentaux des conditions de la vie en Afrique tropicale, c'est également elle qui oppose aujourd'hui aux efforts de la civilisation européenne l'obstacle peut-être le plus considérable contre lequel elle ait à lutter ».

P. ROUX.

LES FONDEURS DE MIDDLESBOROUGH

De jour en jour, on voit se multiplier en Angleterre les enquêtes directes sur les familles ouvrières. Tout le monde a entendu parler de celles de Charles Booth, de celles de Rowntree et de bien d'autres encore. Il semble bien qu'il y ait une tendance à croire moins à l'utilité exclusive des chiffres généraux des statistiques, et à se fier davantage aux investigations particulières sur la vie familiale des ouvriers.

Parmi les efforts les plus remarquables accomplis dans ce sens, il faut citer ceux de Lady Bell, qui, aidée de quelques collaboratrices, a visité plus de cent familles de Middlesborough dans un espace de trente ans. Nous voudrions exposer aux lecteurs de la *Science sociale*, quelques-uns des résultats de cette intéressante enquête[1], qui apporte une contribution sérieuse à l'étude de la vie de l'ouvrier du nord de l'Angleterre.

Il est à regretter que Lady Bell, faisant un pas de plus vers la méthode monographique, n'ait pas étudié de très près une famille bien choisie, parmi toutes celles qu'elle a approchées. Les résultats en eussent été beaucoup plus remarquables encore; mais si on comprend, en Angleterre, la nécessité de faire des monographies de métiers, on n'a pas encore compris qu'il est indispensable, pour cela, de choisir une famille type dans chaque métier, ou tout au moins de distinguer plusieurs catégories d'ouvriers et d'étudier à fond une famille de chaque catégorie.

Quoi qu'il en soit, Lady Bell nous décrit d'abord le travail des hauts fourneaux, nous énumère les différentes espèces d'ouvriers qui y prennent part, les qualités qu'on leur demande et les salaires qu'ils gagnent.

Dans ce métier, les ouvriers de métier sont nombreux, et les manœuvres en mi-

1. *At the work*, by Lady Bell (Thomas Nelson and sons, édit., Londres).

Lady Bell n'est pas une inconnue pour les lecteurs de la *Science sociale*. Sous le nom de Mrs. Hugh Bell, elle a publié dans notre Revue des articles très remarqués sur le célèbre collège d'Eton (N. S., t. XXVII, avril 1899) et sur Thomas Arnold (t. XXVIII, oct. 1899).

norité. Ces derniers, les *labourers*, gagnent 3 sh. 3 d. par jour, soit environ 25 francs par semaine. A l'autre extrémité, les ouvriers qui dirigent la marche de l'opération gagnent de 50 à 75 francs par semaine, mais on leur demande de l'attention ou des responsabilités; entre les deux, on rencontre des catégories intermédiaires.

L'aisance est donc assez répandue, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait aucun point défectueux.

Tout d'abord, la ville a été bâtie hativement et d'une façon plus ou moins anarchique. Il y a soixante ans, Middlesborough ne comptait guère plus de 6.000 habitants, mais, depuis la découverte des célèbres gisements de fer du Cleveland en 1850, l'accroissement a été rapide : 18.892 en 1861 et 104.787 en 1911. Il faut noter que Middlesborough est située sur la Tees, rivière qui sépare le comté de Durham du Yorkshire, ce qui permet les transports faciles; et aussi que les mines de houille du Durham ne sont pas loin. Néanmoins, il y à un progrès dans l'installation des maisons, par suite de la tendance des Anglais à s'installer dans les quartiers neufs, aussitôt que leurs revenus augmentent (p. 30).

Un second inconvénient des villes du fer est d'offrir peu d'emplois aux jeunes filles. Aussi Middlesborough présente-t-elle cette particularité exceptionnelle en Angleterre d'avoir une population mâle en excès : alors qu'il y a une immigration continuelle de jeunes gens, venant des campagnes environnantes et même d'Irlande, pour s'employer en qualité de manœuvres, on constate une émigration de jeunes filles en quête d'une place de servante ou d'institutrice. Une répercussion de cet état de choses est le mariage précoce de celles qui restènt. Peut-être est-ce là l'une des causes de l'inexpérience de mainte ménagère. Peut-être faut-il en accuser également la faiblesse du tempérament, tare transmise par un père travaillant dans un milieu surchauffé et exposé aux brusques refroidissements. Beaucoup de ménagères ne se lèvent pas avant 8 ou 9 heures et même plus tard, le mari se contentant d'un déjeuner froid avant de partir.

Un autre inconvénient encore, est le peu d'emplois offerts aux jeunes garçons entre treize et seize ans, entre la sortie de l'école et l'entrée à l'usine, période d'oisiveté dont on devine les dangers.

D'après les budgets qui nous sont présentés, on constate que chez les ouvriers de Middlesborough, 15 à 25 % des dépenses ménagères sont appliquées au loyer, et 50 à 60 % à la nourriture. Nous disons tant pour cent des *dépenses ménagères* et non pas des recettes, car les deux chiffres peuvent différer notablement. Il faut faire à ce sujet une distinction entre les simples manœuvres et les autres.

Pour les premiers, vu leur bas salaire, les deux chiffres coïncident, nous voulons dire que le mari donne tout son gain à sa femme, celle-ci lui remettant un peu d'argent pour son tabac, sa bière ou son argent de poche, de 60 centimes à 3 francs par semaine selon les ménages.

Au contraire, les ouvriers qualifiés, les *skilled workmen*, dont le salaire dépasse notablement la limite minimum du *standard of life* consenti, ne versent qu'une partie de leur salaire dans la caisse ménagère. Cette contribution au ménage, on le conçoit, est néanmoins supérieure au montant du salaire total d'un manœuvre, et varie de 35 à 45 francs par semaine. Il est bon de dire que cette somme a souvent un caractère de fixité absolue, indépendante par conséquent des variations du taux du salaire. C'est sur cette somme fixe que l'on prélève le loyer, la nourriture et les dépenses courantes, y compris l'assurance sur la vie. Au contraire, c'est sur la part gardée par le mari que celui-ci prélève son tabac ou sa bière, ses cotisations à la Trade-Union et aux sociétés de mutualités et d'épargne et les achats extraordinaires.

On sait que la famille anglaise ne comprend essentiellement que le mari, la femme et les enfants en bas âge. Aussi Lady Bell s'étonne-t-elle de voir parfois d'autres personnes au foyer; je ne parle pas des pensionnaires[1] dont la présence

1. Ils paient de 12 à 15 francs par semaine, et on en trouve à peu près dans un tiers des familles.

lui semble naturelle, mais de personnes parentes et ne contribuant pas aux ressources. Pourtant, à part quelques cas exceptionnels, il s'agit simplement d'un phénomène d'assistance.

Lorsqu'un invalide solitaire est recueilli par un enfant marié, peut-on dire que l'on se trouve en présence d'un *joint household*, d'un ménage multiple? Même si l'entente n'est pas sans nuages entre l'ascendant sans ressources et les enfants, ceux-ci considèrent qu'il y a un devoir à lui offrir l'hospitalité. Voici, par exemple, une veuve qui a deux fils mariés: chacun d'eux lui donne 1 fr. 50 par semaine, et l'un d'entre eux lui laisse en outre la jouissance gratuite et entière d'une chambre. Dans d'autres cas, une veuve habite alternativement chez ses différents enfants. Ce sont des formes différentes de la pension alimentaire.

Il y a sans doute quelques espèces plus compliquées. Ici, un fils veuf a recueilli sa mère et des neveux et nièces orphelins. Ailleurs, un veuf vit avec sa belle-mère[1]. Ce ne sont pas là, à proprement parler, des ménages multiples. Au surplus, c'est plutot dans la famille ouvrière désorganisée que dans la famille ouvrière particulariste qu'on laisse les vieillards à l'hospice.

Dans tous les exemples cités, je ne vois qu'un seul *joint household* réel; il comprend deux ménages, celui du père et celui d'une fille, sans compter les enfants célibataires. Le cas est d'autant plus bizarre qu'il s'agit d'une famille dans l'aisance : le père est contremaitre, sa femme tient une boutique et le gendre est ouvrier; c'est la fille mariée, aidée d'une servante, qui s'occupe du ménage. Six célibataires (5 garçons et une fille institutrice) alimentent le budget, et il reste encore deux filles à l'école, et une arrière-petite-fille de 3 ans. S'agit-il là d'une survivance de la famille quasi patriarcale? L'analyse insuffisante que nous avons sous les yeux ne nous permet pas de répondre à cette question.

Il y a des ménages malheureux, dans lesquels un mari ivrogne bat sa femme, ou, joueur, dissipe un gain péniblement gagné; il y en a d'autres dans lesquels la femme néglige le ménage et ne sait pas faire un *home* de son cottage; mais l'œil se reporte avec plaisir sur les ménages bien assortis, où un homme sérieux a trouvé une bonne ménagère. Certaines ont un véritable talent d'organisation. Lady Bell en cite une qui, chaque jour, outre les travaux ordinaires, fait une tâche supplémentaire : le lundi, elle brosse les vêtements de dimanche; le mardi, elle nettoie à fond les escaliers; le mercredi, c'est le jour du lessivage; le jeudi, celui du repassage; le vendredi, on fait le pain, et le samedi, on nettoie à fond le rez-de-chaussée et on prépare les repas du dimanche, jour de repos absolu.

Dans une autre famille, où les ressources sont plus faibles, la mère se fait aider de ses enfants; l'un a la charge de nettoyer la cour, un autre balaie la rue, un troisième cire les chaussures ordinaires, un quatrième, celles du dimanche, etc.

Lorsque l'on compare les ouvriers anglais à ceux du Continent, on trouve que les dépenses dues à la sociabilité pèsent moins lourdement sur eux; les visites sont rares et les cérémonies sommaires; pour un mariage, par exemple, les deux intéressés se rendent seuls, à pied, à l'église, avec un garçon et une demoiselle d'honneur. La bière et l'alcool sont considérés comme des objets de luxe et non comme des articles de nécessité : pendant les repas, on ne boit guère que de l'eau et du thé.

Par contre, on constate que les différents membres d'une famille prennent moins souvent leurs amusements ensemble que sur le Continent : la ménagère cause avec ses voisines pendant que le mari va voir jouer une partie de foot-ball; les uns aiment la marche et les autres, la bicyclette. Que dire aussi de cet anti-musicien qui achète un piano, parce que « ce n'est pas de la musique mais un meuble! » Il est vrai qu'il y a aussi celui dont la fille a une belle voix, et qu'il accompagne tous les soirs avec un harmonium. A noter en-

1. Chez les Irlandais, l'obligation d'assistance familiale s'étend beaucoup plus loin. Lady Bell cite le cas d'une vieille Irlandaise qui vint s'installer définitivement chez une parente éloignée, récemment mariée à Middlesbrough, et qui ne l'avait connue que dans sa tendre enfance.

core en passant qu'un ouvrier qui passe le dimanche à lire dans son lit est considéré comme « très respectable ». Enfin, la natalité va en diminuant dans les villes manufacturières de la Grande-Bretagne, mais le phénomène n'a pas encore atteint le caractère alarmant qu'il a en France.

P. DESCAMPS.

BIBLIOGRAPHIE

Le tissage du ruban à domicile dans les campagnes du Velay, par Germain MARTIN, Paris, Librairie du *Recueil Sirey*, 1913.

Cet ouvrage apporte une utile contribution à l'étude de l'histoire économique du Velay et à l'étude plus générale de la question de l'industrie à domicile. Il est regrettable qu'il ne soit pas assis sur de vivantes monographies de familles poussées un peu à fond; la lecture y gagnerait encore en intérêt et les conclusions de l'auteur gagneraient en précision et en netteté.

Dès la fin du XVIe siècle, le tissage existait dans la région du Velay qui avoisine Saint-Etienne et c'est des montagnes vellaves que sont descendues les familles des patrons industriels de cette ville. Industrie de luxe, le tissage du ruban connaît tous les aléas de la mode, et les périodes de chômage succèdent aux périodes de presse. Aussi le système de la fabrique collective et de l'industrie domestique principale ou accessoire mais alliée à la culture est-il la forme d'atelier qui, par sa souplesse, semble le mieux s'adapter aux conditions économiques de la fabrication du ruban. Cependant on note depuis bien des années une baisse constante des salaires qui apparaissent d'autant plus insuffisants que presque partout le tisseur a cessé d'être paysan. Il semble que cette transformation ait pour cause sinon unique du moins dominante l'emploi de la force motrice pour actionner le métier. Jadis c'était un dur labeur que de pousser la barre et la même personne ne pouvait pas le faire pendant toute la journée; les membres de la famille se relayaient donc auprès du métier et occupaient le reste de leur temps aux travaux des champs. L'emploi de la force électrique supprime presque toute fatigue physique et permet une attention plus soutenue de la part de l'ouvrier; on peut ainsi tisser sept à neuf mètres par jour au lieu de cinq : la capacité de production d'un métier a donc augmenté, ce qui tend à une baisse des prix et des salaires. D'autre part, tous les membres d'une famille, femmes, filles, vieillards peuvent surveiller un métier, aussi tous les tisseurs qui ont eu la place et les capitaux ont-ils installé chez eux plusieurs métiers pour occuper le plus grand nombre possible de personnes de la famille. Il en est résulté que le nombre des métiers a augmenté et que toute l'activité des familles de tisseurs s'est tournée vers la fabrication délaissant complètement la culture. Les salaires ont baissé avec cette circonstance aggravante qu'ils ont cessé d'être des salaires d'appoint pour devenir des salaires principaux. Dans les articles de nouveauté, un tisseur habile arrive à gagner 7 à 8 francs, parfois même 15 à 20 francs par jour. Mais plus de la moitié des ouvriers sont seulement capables de tisser les articles courants et n'arrivent à gagner que 1 fr. 50 à 2 francs par jour. Remarquons que la journée de travail est limitée même dans les ateliers domestiques à 10 heures et demie de travail effectif : sur les instances du syndicat des textiles de Saint-Etienne, les compagnies de distribution de force électrique dans les campagnes ne donnent le courant que pendant ce temps chaque jour. Le tisseur campagnard ne peut donc pas compenser le bas prix des façons par un travail prolongé : ce système présente surtout des inconvénients pendant les périodes de presse.

Le machinisme ne peut pas être rendu responsable de ces bas salaires, car à Krefeld, en Allemagne, et surtout à Bâle, en Suisse, ils sont beaucoup plus élevés même sous le régime de la fabrique collective. Mais à Bâle les métiers sont fournis par les fabricants qui cherchent à les perfec

tionner et qui, moins nombreux (une vingtaine) font preuve d'une plus grande activité dans la recherche de la clientèle. A Saint-Étienne, il y a plus de 200 fabricants qui ne constituent pas tous une élite. On a l'impression que la solution de la crise rubanière doit être moins cherchée du côté ouvrier que du côté patronal et dans le sens d'une meilleure direction de travail.

P. R.

Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République, par ANDRÉ SIEGFRIED. Paris, 1913 (Colin édit., 12 francs).

Nous ne voulons pas attendre plus longtemps pour appeler, sur ce très beau livre, la toute particulière attention des sociologues. — Il faut l'acheter, le lire et le méditer.

M. Siegfried se réclame de la *Géographie humaine* — cette sociologie qui s'ignore[1]. C'est dire que, par ses procédés comme par ses conclusions, il converge considérablement vers la science sociale, mais sans la connaître, puisqu'il ne la cite pas.

Pour son coup d'essai, et grâce à un don personnel d'observation tout à fait exceptionnel, M. Siegfried a dépassé, et de beaucoup, tout ce qui a été fait, jusqu'ici, en *Géographie humaine*. — Nous espérons pouvoir l'établir un jour ou l'autre, et consacrer, au *Tableau politique de la France de l'Ouest*, l'article de fond que mérite un ouvrage de cette valeur. — Nous exposerons alors et très en détail :

1° Comment M. Siegfried est arrivé, de son côté, à des conclusions établies par la Science sociale il y a longtemps déjà.

Comparez, par exemple, à ce sujet, les pages 40 et 41 du *Tableau politique* avec les *Français d'aujourd'hui* (pages 119 à 162), de Demolins, ce livre qui enthousiasmait le grand savant indépendant qu'était Élisée Reclus. Vous verrez que M. Siegfried aboutit, lui aussi, à une conclusion que beaucoup, parmi les gens réputés compétents, accueillaient, en 1897, avec indifférence ou par des sarcasmes dédaigneux. — Cette conclusion, c'est que la culture de la vigne, si répandue dans toute la France, tend, toujours et partout, à créer un type social *individualiste, égalitaire, démocratique et frondeur*, lorsque des influences contraires ne viennent pas se mettre à la traverse. (Voir en particulier les pages 141 à 143 et page 149 des *Français d'Aujourd'hui*.)

Enfin et surtout, relisez une étude de Demolins intitulée : *A propos des Élections* (p. 73 du *Mouvement social* dans la *Science sociale* de septembre 1893). — Vous constaterez que, 20 ans à l'avance, notre maître avait montré que « les manifestations électorales ont leurs lois » et qu'il avait tracé le plan d'une enquête semblable à celle que M. Siegfried a entreprise.

Cette enquête, Edmond Demolins l'avait dit lui aussi, devait débuter : « par la Bretagne, la Vendée, l'Anjou, par ces régions que l'on désigne souvent sous le nom de *l'Ouest*, tant elles tranchent sur le reste du pays ».

2° Nous pourrons également établir que M. Siegfried conçoit *la notion de répercussion* : que tout son travail est un très louable effort vers la recherche des répercussions : bien mieux, qu'il se sert continuellement de l'expression « répercussion », et absolument dans le sens même où la Science sociale emploie ce terme depuis les travaux de Demolins sur les répercussoins sociales (voir par exemple, p. 47, 370, 371, 378, 379, 381, 384 (en note), 385, 386, 387, 504 du *Tableau politique*.

Parmi les anthropogéographes, M. Siegfried est le premier à avoir eu nettement conscience de cette *notion de répercussion*. — En cela aussi il prend une grande avance sur ses confrères et converge vers la Science sociale encore plus qu'eux. — On doit vivement l'en féliciter et nous ne pouvons que nous en réjouir. — C'est ainsi

1. Lire à ce sujet la pénétrante étude de M. Champault : *Les Leçons méthodologiques de la Géographie humaine* dans le *Journal de Philosophie* du 1er février 1913.

Cette *Géographie humaine* est une sociologie qui s'ignore, et M. Champault, qui seul, sommes-nous de ce sentiment, telle est aussi l'opinion très motivée des collaborateurs de l'École de M. Durkheim. Voir à ce propos le très intéressant article de M. Simiand : *Année sociologique*, t. XI, p. 732 à 752.

qu'il a su trouver de nombreuses répercussions, pour la plupart déjà connues en science sociale, du *Lieu* sur le *Travail;* du *Travail*, de la *Propriété*, du *Voisinage*, du *Clergé*, sur les *Opinions politiques*.

Cependant, faute d'avoir à sa disposition une méthode spécifique d'analyse (la *Géographie humaine* est, en effet, une sociologie sans méthode spécifique), il est resté comme interdit devant ce qu'il appelle la *Race*, le *Facteur psychologique* et le *Mystère des Personnalités ethniques*, qui ne sont autres que la *Formation sociale* analysable et continuellement analysée par la Science sociale.

Pour la même raison, il n'a pu analyser la *Famille*, ce groupement fondamental qui, par l'*Education*, transmet la *Formation sociale*.

Or, les répercussions de cette *Formation sociale*, elles sont partout. — M. Siegfried les sent, car il est doué d'une remarquable intuition sociale ; toutefois il ne peut les saisir et encore moins remonter à leur point d'irradiation.

3° Nous montrerons, en outre, comment un savant de l'envergure de M. Siegfried, aidé de la *Nomenclature des Faits sociaux* de H. de Tourville, aurait pu pousser son analyse infiniment plus loin encore, tandis que bien souvent cette analyse s'égare ou s'évanouit en dépit de la pénétrante perspicacité de notre auteur.

4° Nous discuterons, enfin, divers problèmes d'un intérêt capital que soulève le livre de M. Siegfried, mais que celui-ci n'a pas osé aborder pour des motifs qui l'honorent (p. 26 de l'Introduction). — Car, à peine sorti des luttes politiques auxquelles il a été « très mêlé soit par les siens, soit en personne » (p. 231), M. Siegfried a craint sans doute de n'avoir pas l'impassibilité et l'objectivité d'esprit de ceux qui ont toujours été et ne veulent être que des sociologues.

Voici ces problèmes :

a) Le sociologue dispose-t-il, pour juger la *valeur sociale* d'une population, d'*un critère* vraiment *objectif?*

b) Ce critère peut-il être tiré des opinions *politiques* ou des croyances *religieuses* de cette population ?

c) Ces *opinions* et ces *croyances*, qui ont certainement des répercussions sur le *type social*, ne sont-elles pas, cependant, plus influencées par ce type qu'elles ne l'influencent ou inversement?

d) Ces *opinions* et ces *croyances* sont-elles, oui ou non, *spécificatrices* du *type familial* et conséquemment du *type social ?*

e) Y a-t-il, oui ou non, coïncidence, dans toutes les sociétés où pénètre le machinisme, d'une part, entre le *fait démocratique* et, d'autre part, une *hiérarchisation* et *une discipline* inconnues jusqu'alors dans le monde du *Travail?*

f) Cette coïncidence ne nécessite-t-elle pas, par exemple, chez la classe ouvrière, et cela aussi bien en vue du fonctionnement normal des ateliers que de la défense des intérêts de cette classe, une *aptitude à l'action concertée*, qui fait défaut aux populations désorganisées, tombées dans l'*individualisme?*

g) Les sociétés occidentales ne paraissent-elles pas évoluer dans le sens d'une *politique* non plus *aprioristique*, mais d'une *politique expérimentale* élaborant des *lois locales*, *temporaires*, *facultatives*, et ne visant plus à forcer la *nature sociale*, mais à se mouler sur elle, sur ses formes multiples et variées ?

Autant de problèmes que nous souhaitons de pouvoir examiner quelque jour en reparlant, une fois de plus et longuement, de l'étude si suggestive de M. Siegfried.

PH. ROBERT.

Mirentchu, par Pierre Lhande. Un vol. in-12. Plon-Nourrit et Cie, édit.

Un roman basque, dont l'action se déroule autour du Jaïzkibel, la montagne de Fontarabie, émaillé de descriptions de ces sites d'une douceur et d'un charme incomparables, par-dessus tout écrit par un Basque, exempt par conséquent des appréciations fantaisistes que commettent si facilement les étrangers qui n'ont pas pénétré la vie intime de ce peuple, inspiré de la foi robuste du chrétien qui cimente la forte constitution de la famille basque, voilà une bonne aubaine pour tous ceux qui s'intéressent à ce pays si étrangement

captivant. Mirentchu, c'est le diminutif plus harmonieux pour l'oreille que pour l'œil, du nom à la douce consonance d'une jeune Basquaise, qui puise dans le sentiment de sa dignité l'énergie nécessaire pour sacrifier son amour, le bonheur de sa vie, à ce qu'elle considère comme le devoir de son fiancé et le sien, à la conservation du domaine dont celui-ci doit devenir l'héritier. C'est la conservation du domaine, dont l'intégrité présente une importance capitale pour la bonne exploitation de ce dernier non moins que pour le maintien des traditions familiales, qui constitue l'idée centrale de l'ouvrage, le pivot autour duquel gravitent tous les événements qui se déroulent dans ces pages, l'objet sacré qui fait battre tous les cœurs, dont le sort est lié à celui de la famille. C'est à la maison basque que l'auteur adresse ces invocations : « O mère féconde, ô nourricière, ô génératrice des grands dévouements, reine des capitaines de la mer, pourvoyeuse des défricheurs de pampas, mère des missionnaires, ô source du courage dans la dure vie, ô berceuse des douleurs, ô ensevelisseuse très douce, ô continuatrice de nous après la mort, ô piédestal rustique et sûr des demeures éternelles, etc. » La maison basque est réellement tout cela, et seul pourrait y voir de la grandiloquence qui ne connaitrait pas le rôle social du foyer dans la famille basque. Nulle part on n'aperçoit avec autant de netteté comment tous les éléments de la vie sociale s'intègrent dans la famille, cellule vitale de cet organisme, et comment celle-ci est elle-même, dans sa constitution originale, un produit du domaine, entité presque irréductible et immuable. On a beau se dire que les circonstances décrites par le R. P. Lhande pour donner plus de relief à cette idée, sont purement imaginaires et même peu vraisemblables, qu'elles détonent surtout dans le milieu où elles ont été placées, que le jeune Guipuzcoan n'est point soumis à un autorité paternelle aussi absolue que l'est peut être son compatriote bas-navarrais ou souletin, qu'entre la conservation du domaine familial et la réalisation de ses rêves d'avenir, la seconde l'emportera sans hésitation dans ses décisions, qu'après tout les caractères de la famille basque se rencontrent parmi celles qui exploitent à titre de locataires aussi bien que parmi les propriétaires : toutes ces observations n'amoindrissent que l'intérêt qu'on peut prendre aux péripéties du drame, non celui que renferme la peinture des caractères. Cette peinture est faite de main de maître par le R. P. Lhande et constitue le principal mérite de son livre. *Mirentchu* fait involontairement penser à un autre roman basque, *Romuncho*, mais par son contraste : tandis que Loti se complait dans la description de sujets plus ou moins dégénérés et exceptionnels, et arrive à nous donner une caricature du type basque, le R. P. Lhande l'idéalise, insistant, jusqu'à le grossir, sur le caractère de noblesse et d'énergie morale, de loyauté de conscience en face du devoir, qui pour être parfois inégalement développé dans la pratique, n'en est pas moins le fond de l'âme basque et donne à cette race de petits cultivateurs, de « paysans-gentils-hommes », comme il les appelle avec un grand bonheur d'expression, un cachet de noblesse indéniable. Ce sont bien de vrais Basques que ce père de famille, ce vieux Nicazio, dont l'autorité un peu exagérée est tempérée par la pureté de ses sentiments chrétiens, ce Joshé-Antoni, le paysan-marin, dont le caractère, plus indécis que celui de la plupart de nos émigrants et de leurs frères, reprend son énergie dans la lutte pour le devoir, ce Miguelcho, le nouvel héritier, et sa fiancée Mirentchu, qui acceptent, plus passivement qu'ils ne le feraient dans la vie réelle, mais non plus noblement, le sacrifice de leur amour à l'exécution de leur devoir. Ce sont de beaux caractères que le R. P. Lhande a décrits, avec son talent habituel, dans un cadre dont la suavité s'harmonise avec eux.

G. OLPHE-GALLIARD.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Argué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlezy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Argué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Argué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Milin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Chevreux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98 et 110. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailliache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115 et 119. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

120 et 121. — **La force motrice au point de vue économique et social**, par G. Olphe-Galliard.

DÉCEMBRE 1914 122e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Une lettre du prince Sabaheddine. — Un article du *Times*, par P. de Rousiers. — Les répercussions de la guerre : appel aux amis de la Science sociale, par P. de Rousiers. — Bibliographie. — Livres reçus.
Table des matières de l'année 1914.

NOUVEAU MEMBRE

M. A. Guilbeau, secrétaire adjoint à la municipalité française de Shang-haï (Chine), présenté par M. Jean Périer.

UNE LETTRE DU PRINCE SABAHEDDINE

Les amis de la Science sociale connaissent l'intérêt que le prince Sabaheddine n'a jamais cessé de porter à nos travaux et l'initiative généreuse qu'il a prise en faveur de certaines missions scientifiques accomplies sous le patronage de la Société de Science sociale. Aujourd'hui S. A. manifeste, par une lettre rendue publique adressée à son oncle le sultan Mohamed V, sa sympathie profonde pour la France, en même temps que sa claire vue du danger que l'alliance allemande fait courir à la Turquie. Nous sommes heureux de publier cette lettre.

Paris, 6 novembre.

Sire,

En tirant l'épée pour l'Allemagne, votre gouvernement condamne notre pays à la mort.

Votre Majesté ne peut cependant pas ignorer que la conscience de tous ses sujets loyaux est en révolte contre cette monstruosité, puisque cette conscience est entièrement avec les alliés, et si sa révolte n'a pu aboutir à temps, c'est qu'elle a été constamment étouffée par les condamnations et les exécutions des cours martiales.

Votre Majesté ne peut pas non plus ignorer que l'historique amitié qui nous attache à la France et à l'Angleterre nous interdit de considérer leur alliée russe comme notre adversaire.

Aussi, loin de la provoquer par l'absurde hospitalité que nous accordâmes aux navires de l'Allemagne, nous aurions dû diriger toutes nos forces contre celle-ci.

Au moment où je constate que mes appels incessants sont restés vains auprès de vos ministres, je demande une dernière fois à Votre Majesté de tenter un suprême effort pour arrêter une guerre déclarée contre les intérêts et contre la volonté de la nation.

UN ARTICLE DU « TIMES »

« Parmi toutes les tristesses de cette guerre se cache pourtant une joie : le lien qui nous unit maintenant aux Français. Jamais deux nations n'en connurent d'aussi étroit. Il y eut des jours où, durant la rapide marche en avant allemande, nous craignions que les armées françaises ne fussent par trop inférieures à leurs adversaires, où nous croyions que l'Allemagne ne serait battue que sur mer et sur sa frontière orientale, et qu'après la guerre, la France ne subsisterait en tant que puissance que grâce à l'aide de ses alliés. D'avoir eu cette peur, nous devons maintenant lui demander pardon. Si, en dépit de la

victoire finale, la France avait perdu sa haute situation parmi les nations, nous aurions senti que cette victoire même était une défaite irréparable pour le monde. Et maintenant, si nous pouvons parler librement de cette crainte, si peu fondée qu'elle fût, cela révèle mieux que tout la nature de l'amitié qui existe entre la France et l'Angleterre.

« Car derrière nos luttes et en dépit des différences de caractère, il y eut toujours entre nous une certaine compréhension qui se manifesta dans les courtoisies de Fontenoy et dans cent autres batailles. Quand sir Philipp Sidney parlait de la France comme de « notre douce ennemie », il trouvait la formule qui exprima le sentiment anglais pour les siècles passés et à venir. Nous nous sommes battus longuement, mais c'était comme un homme et une femme qui savent qu'un jour leur amour sera le plus fort et qui s'en veulent seulement l'un et l'autre de retarder le jour heureux de l'aveu. Nous nous trouvions ridicules, et pourtant nous savions la fausseté de nos jugements. Nous disions que les Français étaient frivoles, et ils disaient que nous étions sinistres. Maintenant ils voient la gaieté de nos soldats et nous, nous admirons le sérieux profond de la France dans cette crise de sa destinée. De toutes les nations qui prennent part à cette guerre, elle est la seule qui combatte sans l'aide de l'illusion de la gloire et du romanesque. Pour elle, l'invasion allemande est comme une maladie; s'en défaire est une nécessité de son existence, et, pour s'en débarrasser, elle montre un courage semblable à celui des docteurs et des infirmiers, ce courage qui est si loin de l'instinct animal. Dans la France de nos jours, il n'y a plus aucune trace des espoirs passionnés des guerres révolutionnaires: 1870 se dresse devant elle: elle a appris, mieux que toute autre nation en Europe, la grande leçon de la défaite : qu'on ne peut pas mélanger les rêves concrets et les rêves idéologiques: elle a dépassé le stade des illusions, et pourtant son courage est aussi haut que si elle était enivrée de toutes les chimères qui bercent la Germanie.

« Et c'est pourquoi nous l'admirons comme jamais nous n'avons admiré un peuple. Nous aussi, nous sommes vieux et expérimentés, nous rêvons, nous poursuivons de grands et dangereux rêves; mais nous n'avons pas été mis à l'épreuve comme les Français, nous ne savons pas si nous serions capables de supporter ce qu'ils ont enduré. Ce n'est pas seulement parce qu'ils ont survécu et conservé leurs forces, c'est parce qu'ils ont une force neuve, semblable à celle que nous voyons chez les femmes très belles qui ont eu de grandes tristesses, qui ont survécu aux triomphes et aux passions de leur jeunesse, qui pourrent là où autrefois elles rirent; et pourtant elles sont plus belles que jamais, et elles semblent vivre non pas seulement pour elles, mais pour tous. Nous sentons en effet que la France, à l'heure actuelle, ne combat pas uniquement pour son propre honneur, et pour son beau territoire, encore moins pour un triomphe sur un rival arrogant; mais bien pour ce qu'elle signifie dans le monde. »

Toute la presse a reproduit l'article que le *Times* a consacré à la France et que nous reproduisons ci-dessus. M. le recteur de l'Université de Paris en a ordonné la lecture dans tous les établissements d'instruction publique de sa juridiction. Aucun Français n'a pu en prendre connaissance sans ressentir un profond sentiment d'émotion et de fierté. Mais les amis de la Science sociale ont dû le lire avec une joie particulière. Pour ma part, je songeais, en parcourant ces quelques lignes si chargées de sens à l'enthousiasme joyeux qu'auraient éprouvé Henri de Tourville et Edmond Demolins si la Providence avait permis qu'ils vécussent assez pour voir les Anglais et les Français soutenir d'un commun et vigoureux effort la noble lutte qui se poursuit.

Bien des fois, Edmond Demolins a insisté sur cette idée originale et profondément juste que les Anglais et les Français sont deux types sociaux *complémentaires* l'un de l'autre. Ils sont complémentaires et, par conséquent, très différents; c'est un des aspects de leurs relations. Mais il y en a un autre, c'est qu'étant complémentaires, ils ont besoin l'un de l'autre. Suivant les circonstances, ils s'excitent sur leurs contrastes et croient se détester, ou bien ils s'enthousiasment sur les heureux effets de leur entente. Toutefois, dans le moment même qu'ils se critiquent et se tournent le dos, les plus avisés d'entre eux se rendent bien compte que leur brouille est nuisible à chacun d'eux et fatale à l'ensemble de l'humanité.

Les événements actuels ont le résultat merveilleux qu'ils élèvent l'âme des deux peuples à une hauteur à laquelle elles se rencontrent. L'Angleterre est pratique et mystique. Sa préoccupation des intérêts matériels est plus constante que la nôtre; mais elle ne considère pas que la *respectability* consiste simplement à porter un vêtement décent et à payer ses dettes:

elle estime qu'une certaine tenue morale en fait nécessairement partie. Bien plus, elle prône ouvertement la morale, parfois avec maladresse, mais toujours avec insistance et courage; elle a des principes. Les Français se piquent volontiers de n'en pas avoir, ou si peu, qu'il vaut mieux n'en pas parler; mais ils ont beau faire, ils demeurent généreux. Ils se déclarent sceptiques; ils plaisantent leurs amis; mais ils ne peuvent pas haïr délibérément et d'une façon suivie, même leurs ennemis. Sitôt qu'ils les voient souffrir, avant que d'en avoir tiré vengeance, ils se sentent pris de pitié envers eux. C'est par là qu'ils restent religieux en dépit de tout, religieux ou plutôt chrétiens, car ils accomplissent mieux que d'autres le précepte fondamental de la loi nouvelle: ils aiment leur pro chain.

L'immoralité fondamentale que manifeste le perpétuel mensonge allemand, le manquement caractérisé à la parole donnée, révoltent à fond tout ce qui compte en Angleterre. Tommy Atkins méprise cet adversaire qui n'est pas un « gentleman », qui ne le regrette pas, qui ne veut pas être un « gentleman ». Et nos Pitou et nos Dumanet le méprisent aussi parce qu'il n'est pas généreux, parce qu'il use de subterfuges avilissants, parce qu'il tue les femmes et les enfants, parce que les « Boches, c'est pas des hommes, mais des brutes ». Je ne sais quel humouriste revenant d'Allemagne écrivait que, dans ce pays, « l'humanité commence au baron ». On pourrait se demander si c'est en montant ou en descendant l'échelle de la hiérarchie; car il semble bien que l'atrocité inhumaine soit commandée d'en haut, qu'elle se présente, non pas comme l'entraînement bestial de quelques isolés, mais comme l'organisation d'un système de terreur.

Ainsi les Anglais comme les Français sont conduits à réprouver les mêmes actes, parce que ces actes sont également contradictoires à ce que les uns comme les autres considèrent comme les qualités essentielles de leur race. Et cela est déjà un commencement d'accord.

Mais il y a plus. Les Français, devenus les collaborateurs et les camarades des Anglais dans la rude besogne qu'ils ont à accomplir, s'aperçoivent que l'entrain et l'enthousiasme peuvent avoir d'autres manifestations que celles dont ils ont l'habitude. Ils comprennent, ce que savent bien tous ceux qui ont pratiqué les Anglais, qu'ils sont susceptibles de sacrifier beaucoup à un intérêt général, quand ils sont convaincus de son importance. Et le préjugé de l' « égoïsme anglais » disparaît pour faire place à une conception plus juste, celle d'une générosité moins prompte, plus circonspecte et surtout moins dispersée que la nôtre. Quant aux Anglais, ils nous découvrent. Les vicissitudes politiques ont placé assez souvent en relief dans notre pays des personnalités en réaction déclarée contre les bases traditionnelles de notre moralité. Tout naturellement, nos voisins étaient conduits à penser que la moralité française achevait de disparaître. Et comme individuellement, un Français, même moral, n'est souvent pas ennemi d'une certaine polissonnerie extérieure, les expériences personnelles qu'ils pouvaient avoir confirmaient leur impression générale. D'autre part, notre légèreté demeurait proverbiale : Peu de suite dans notre politique nationale; des revirements surprenants et fréquents; de vigoureux efforts par à-coup, puis d'invraisemblables négligences; enfin le ton perpétuel de la plaisanterie et cette vivacité d'esprit déconcertante, parce que nous passons sans transition de la préoccupation la plus sérieuse à la fantaisie la plus étourdissante, déjà aiguillés sur une troisième idée alors que nos amis anglo-saxons s'aperçoivent tout juste que nous avons abandonné la première. Aujourd'hui, ils voient, ils savent que nous pouvons causer de mille sujets, rire et pleurer, nous élancer à la baïonnette ou rester blottis dans les tranchées, sans perdre de vue un seul instant le but suprême poursuivi. Et ils prennent confiance dans notre constance aux aspects multiples et divers.

Enfin, ils nous estiment non seulement pour la manière dont nous défendons notre cause, mais pour la noblesse même

de cette cause, « pour ce que nous signifions dans le monde ».

Nous aussi, nous estimons les Anglais « pour ce qu'ils signifient dans le monde » et que la Science sociale a si souvent loué. Plus que jamais, nous souhaitons que les deux nations se connaissent mieux l'une l'autre pour leur commun avantage et le progrès moral de l'humanité.

Paul DE ROUSIERS.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE

APPEL AUX AMIS DE LA *SCIENCE SOCIALE*

Nous extrayons d'une lettre de notre distingué confrère et ami, M. Paul Roux, actuellement sous les drapeaux, le très intéressant passage suivant :

« Malgré les détails du service quotidien et les préoccupations de la guerre, je pense toujours à la Science sociale. Nous traversons un fait social exceptionnel, mais d'une importance capitale et qui a des répercussions innombrables. Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu d'enregistrer au jour le jour ces répercussions pour pouvoir ensuite les utiliser et les classer?

« Peut-être serait-il à propos d'inviter nos confrères, même les étrangers, à noter les répercussions qu'ils observent et à les communiquer à la Revue soit périodiquement, soit à fin de la guerre ? Je crois qu'il y a intérêt à noter ces choses-là au jour le jour pour éviter les oublis et les déformations de la mémoire à une époque où les événements se succèdent rapidement.

« Remarquez aussi que les sources d'information seront peu nombreuses ou peu accessibles, les journaux ne nous donnant que des renseignements incomplets. Des notes prises dans les différentes régions de la France et de l'étranger par des personnes différentes constitueraient sans doute une documentation de haute valeur dont nous pourrions tirer un parti avantageux.

« Je vais m'efforcer, pour ma part, de noter les répercussions relatives au milieu dans lequel je me trouve, mais la vie que je mène n'est guère favorable à la réflexion.

« Je suis plein d'admiration pour mes camarades qui ne désirent qu'une chose; rentrer chez eux, et qui se résignent de bon cœur à aller se battre parce *qu'il le faut*, sans bien comprendre pourquoi il le faut, ni pourquoi ils se battent, et qui personnellement ne se sentent pas intéressés dans le conflit. Il y a là un sentiment inconscient du devoir. J'ai trouvé ici un ouvrier du gaz fort intelligent, de principes antimilitaristes et qui s'est battu résolument d'une façon *consciente* pour tuer le militarisme et la guerre. *C'est d'ailleurs un réaliste et un homme d'élite* ».

La suggestion de M. Paul Roux mérite mieux qu'un éloge ou qu'un remerciement; il faut qu'elle soit suivie d'effet et que tous les amis de la Science sociale se mettent à l'œuvre pour contribuer à la constitution d'une sorte de « fonds » de répercussions relatives à la guerre.

Ce n'est pas là une entreprise impossible. Au surplus, M. Paul Roux nous donne lui-même, dans sa lettre, un exemple de la façon dont elle peut être réalisée. Je note de suite, en effet, comme premier élément de notre fonds de répercussion, ce qu'il nous dit du sentiment de ses camarades allant se battre de bon cœur parce *qu'il le faut*, sans bien comprendre pourquoi il le faut, ni pourquoi ils se battent : N'est-ce pas là une admirable manifestation de l'habitude invétérée du devoir? Les populations du Plateau Central, parmi lesquelles se recrutent les camarades de M. Paul Roux (Auvergne et Velay) sont des populations rudes, souvent aux prises avec des obstacles insurmontables de climat, de relief du sol, qui se voient contraintes d'accepter la vie dure que ces obstacles leur imposent, mais qui font effort pour tourner à profit les moindres circonstances favorables. Elles sont endurantes, mais actives. Elles se soumettent à l'inévitable, mais elles travaillent vigoureusement pour s'adapter à cet

inévitable, pour en tirer parti. Bien longtemps avant d'avoir cherché à comprendre les raisons des nécessités qu'elles subissent, elles s'y plient, elles s'organisent en vue de ces nécessités. Par suite, quand il faut faire la guerre, elles la font et la font bien, quoique ce ne soit pas — ou plutôt quoique ce ne soit plus, dans l'organisation des Etats modernes, — un métier lucratif.

Mais cette explication — Je veux dire cette proposition d'explication, cette pure hypothèse à vérifier — ne vaut pas par elle-même. Pourquoi la guerre actuelle représente-t-elle, aux yeux de ces simples un « impératif catégorique ? » Est-ce uniquement parce que les gendarmes sont là pour sanctionner les obligations qu'elle crée aux citoyens mobilisables? Sans doute, cette contrainte légale est à la base, mais elle n'y est pas seule. S'il faut bien, en effet, se soumettre au gendarme, rien n'oblige à le faire « de bon cœur ». Le criminel ou le simple délinquant qui est conduit en prison ne s'y rend pas d'ordinaire, avec entrain et de son plein gré. Au contraire, nos paysans du Plateau Central, une fois encadrés et repris par la vie militaire, marchent bravement au feu, font preuve d'initiative, souvent d'un admirable courage. C'est que l'idée de la défense du pays prend une forme réelle à leurs yeux à l'heure où des devoirs définis y correspondent et le sacrifice suprême que ces devoirs peuvent exiger est consenti par eux. Ils sont ainsi les témoins, les martyrs de la patrie, au sens propre du terme. L'observateur le plus défiant ne peut pas s'empêcher de constater que, dans les circonstances actuelles, le paysan français est capable de donner sa vie pour défendre le territoire contre l'envahisseur. Voilà bien, je crois, une répercussion de l'*État* sur l'*atelier de travail* abandonné, sur la *famille* privée de son chef ou d'un de ses rejetons, sur tous les groupements auxquels appartenait d'une façon permanente, ou dans les quels figurait d'une façon transitoire celui qui s'est ainsi sacrifié.

Il est hors de doute que beaucoup des hommes susceptibles de cet acte héroïque seraient embarrassés d'exposer « par raison démonstrative » les mobiles qui les y déterminent. C'est pour cela que le sentiment de patriotisme auquel ils obéissent est une force sociale et non une pure opinion personnelle, un patrimoine collectif auquel tout le monde a plus ou moins contribué par son effort, mais qui ne saurait être revendiqué par personne comme lui appartenant en propre. C'est un trait de la Société.

Mais il n'est pas interdit, bien au contraire, à l'observateur d'en rechercher les causes. Et ces causes ne sont pas *toutes* identiques dans *tous* les milieux français. Il y a une grande différence entre la résignation, l'acceptation, même joyeuse, du paysan auvergnat et la conviction enthousiaste — et légèrement chimérique — de l'antimilitariste qui va délibérément à la mort pour tuer le militarisme. Celui-là est bien le descendant authentique de ces soldats de 1792 qui parcoururent l'Europe pour la délivrer du « joug des tyrans et de la superstition », héros désintéressés, poursuivant leur mythe avec une candeur surprenante. Tout autre encore doit être le sentiment du soldat lorrain, séparé par une frontière purement artificielle de l'ennemi héréditaire, préparé de tout temps à subir son assaut et bien décidé à le repousser. Tout autre, enfin, le sentiment des Belges, des Flamands, des Picards, foulés par une invasion féroce. Chez eux, une sainte colère pour le foyer pillé et incendié, pour les champs dévastés, parfois pour les femmes et les enfants massacrés, s'ajoute à l'appel du devoir patriotique et l'injure personnelle avive la fureur causée par l'injure collective.

Ne sera-t-il pas très intéressant de noter, comme le demande M. Paul Roux, toutes les indications de nature à éclairer ce problème? Pourquoi et comment, ces paysans, ces ouvriers, ces employés, ces fonctionnaires, ces industriels, ces commerçants, ces propriétaires, ces rentiers, ces oisifs font-ils leur devoir? Pourquoi et comment les officiers de métier encadrent-ils les civils, les entraînent-ils, en ont-ils fait une armée, c'est-à-dire un groupement harmonique et ordonné où tout

concourt à un même but? Ceux qui ont l'insigne honneur de combattre, ceux qui poursuivent les travaux de la vie civile, ceux mêmes que leur âge prive d'un rôle actif dans la grande tâche à laquelle la France tout entière se dévoue, ont mille occasions de relever des traits intéressants et caractéristiques. Qu'ils se trouvent dans les tranchées, dans les cantonnements ou les casernes, à la ville ou à la campagne, en pays envahi ou en territoire paisible, tous peuvent collaborer à cette vaste enquête et nous faisons appel à tous.

Si quelques-uns se sentent un peu effrayés par ce programme, ils doivent tenir compte que c'est sa partie la plus délicate que nous avons mise en relief jusqu'ici, celle qui exige le plus de coup d'œil, de tact et de connaissance de la science sociale. Mais la tâche est assez vaste et assez variée pour correspondre aux différentes aptitudes de chacun. Les conséquences matérielles de la guerre sur le Travail, sur la Propriété, sur l'Épargne, sur la Famille, sur le Commerce etc., etc., sont innombrables et faciles à saisir. En dehors de celles qui se retrouvent à peu près uniformément partout, il en est dont l'aspect, la portée, l'intensité, la direction même, sont très diverses, parfois contraires. Telle contrée de la France qui souffre dans son agriculture, sa grande industrie et son commerce extérieur, par suite des difficultés de personnel, de transports, de crédit, résultant de la guerre, trouve, pour son commerce de détail, ou pour la location de ses immeubles urbains, ou pour l'écoulement de certains produits agricoles, des facilités particulières dans la présence du Gouvernement, ou dans celle des troupes anglaises, ou dans celle de nombreux réfugiés.

Que les répercussions actives et passives de la guerre soient d'ordre matériel, intellectuel ou moral, il importe donc qu'elles soient exactement situées, non seulement au point de vue géographique, mais aussi au point de vue social. Il ne suffit pas de préciser la région dans laquelle on observe, mais aussi le milieu que l'on observe.

Au surplus, ce sont là des recommandations inutiles pour la plupart de nos amis. Elles découlent, en effet, tout naturellement de la méthode de la Science sociale. Nous attendons d'eux une abondante moisson de répercussions et nous serons heureux de publier, avant le travail d'ensemble, les observations qui, par leur importance, seront de nature à intéresser et à guider les lecteurs du *Bulletin*.

Paul DE ROUSIERS.

BIBLIOGRAPHIE

Les coulisses de la fraude. — Comment on nous empoisonne, par V. HUBAULT. 1 vol. in-18 (Giard et Brière, édit.). Prix : 4 fr.

La lecture de ce livre, qui nous apprend avec intérêt et profit tous les procédés de falsification des aliments, est peu édifiante à l'égard de l'honnêteté de beaucoup d'industriels et de la clairvoyance de ceux dont la mission devrait être de sauvegarder la sécurité publique : une loi sur la répression des fraudes mal appliquée, des congrès dont l'objet semble être de couvrir les manœuvres les plus coupables, voilà la triste situation que dépeint M. Hubault.

Histoire de la famille, par Charles VÉRECQUE. 1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 (Giard et Brière, édit.).

L'auteur de ce petit livre y a accumulé un grand nombre de faits dont certains offrent de l'intérêt au sujet de l'évolution de la famille; malheureusement leur mise en œuvre décèle une critique et une méthode très insuffisantes; on ne comprend guère que l'auteur, tout en admettant l'influence du travail sur l'organisation de la famille, laisse cette cause entièrement dans l'ombre.

Sur l'amour de la patrie, par la comtesse ZAMOYSKA, traduit du polonais par H. C. 1 vol. in-12 (Lethielleux, édit.). Prix : 2 fr.

Avec une clairvoyance inspirée par le

plus pur patriotisme, Mme Zamoyska relève les défauts de la formation sociale de ses compatriotes et y voit la véritable cause des malheurs de la Pologne. Les lecteurs de la *Science sociale* trouveront dans cette analyse des faits bien typiques en même temps que les observations les plus judicieuses, qui compléteront les études déjà publiées dans cette Revue sur la Pologne.

Essai sur le problème de la misère, par A. Weber. Un vol. in-8°. Prix : 5 fr. (M. Rivière, édit.).

Dans ce volumineux traité, M. Weber passe successivement en revue les causes de la misère, l'attitude que la société a prise, aux diverses époques, vis-à-vis d'elle, les remèdes employés pour la supprimer et ceux qui lui paraissent mieux correspondre aux besoins réels. On aimerait, dans une étude qui répond, comme celle-ci, à une pensée scientifique, à trouver une analyse plus précise des causes du phénomène étudié, qui aurait empêché l'auteur d'attribuer la misère, comme il le fait au début, à une répartition défectueuse de la richesse; il est vrai que la suite de son étude l'amène à reconnaître l'importance de la catégorie des parasites, ou miséreux volontaires, et à placer l'épreuve du travail en tête des institutions destinées à lutter contre la misère. Quant aux miséreux involontaires, M. Weber, après avoir montré l'inefficacité de la charité, de la répression et de la prévoyance individuelle ou collective, admet le droit au secours, et prévoit dans tous ses détails l'organisation administrative chargée de l'accorder.

Emerson, **Autobiographie d'après son « journal intime »**. 1 vol. in-16. Prix : 3 fr. 50 (libr. Armand Colin).

Ces extraits copieux du journal d'Emerson complètent les publications précédemment faites en France de ses ouvrages, et nous montrent leur auteur sous un jour bien caractéristique. Si nous rencontrons toujours le même sentiment religieux qui se traduit dans une foi ardente en la morale et la divinité, si celle-ci nous apparaît comme un élément essentiel pour l'âme humaine et non comme un objet extérieur et arbitraire, nous trouvons en même temps cette notion de l'union de l'âme avec son Créateur poussée à ses limites extrêmes, jusqu'à l'identification de l'une et de l'autre. On saisit dans cette tendance l'exagération de l'individualisme américain, sans le contrepoids du sens social qui lui fait équilibre dans la vie pratique de ses compatriotes, et qui aboutit à un orgueil incommensurable : aussi ne faut-il pas s'étonner qu'Emerson, considérant toutes les confessions comme indignes de lui, ait rompu avec elles et n'ajoute de prix qu'à son propre jugement, sans comprendre la valeur sociale de l'Eglise. La genèse de cette évolution est instructive et on la suit aisément grâce à la traduction de M. Michaud et aux notes dont il l'accompagne.

G. Olphe-Galliard.

Monographies communales et enquêtes rurales, par Marius Simon. 1 vol. in-12, 88 p., 1 fr. 25, de la Bibliothèque de l'*Action populaire*. — Reims.

Il est, paraît-il, des chercheurs et des enquêteurs qui rêvent d'une monographie où seraient « condensés tous les renseignements qu'il faut connaître lorsqu'on veut établir un contact d'œuvres, d'affaires ou de plaisir avec une localité, lorsqu'on désire la visiter, lorsqu'on projette d'y séjourner, lorsqu'on a l'intention, à un titre quelconque, d'y travailler, de collaborer avec les habitants à une tâche commune ». C'est à ces compilateurs émérites qui s'en vont « n'oubliant rien ou presque... recueillant même au passage des documents inutiles à première vue, mais qui pourront un jour peut-être, sait-on jamais? se trouver utiles », c'est à ceux-là que ce livre s'adresse et qu'il propose son cadre encyclopédique. De ce cadre, on peut juger par les grandes divisions, qui sont les suivantes : 1° Histoire de la Commune (Race, Folklore, Antiquités, etc.). — 2° Géographie de la Commune. — 3° Administration communale. — 4° La Paroisse et l'Eglise. — 5° La Propriété (I. Le sol et le sous-sol. II. Les eaux). — 6° Industrie, Commerce et Agriculture. — 7° Institutions économiques

et sociales. — 8° Le Tourisme et les Agréments de la Commune.

Pour nous qui, dans une monographie, nous proposons avant tout d'observer, d'analyser, de rapprocher les uns des autres et de classer les éléments de la vie locale, et par ces moyens d'arriver à reconnaître sous les faits complexes et changeants les lois générales et constantes qui les gouvernent, pour nous en un mot qui avons souci de faire œuvre de science, une telle tentative serait dépourvue de tout intérêt, si elle ne nous permettait, par un contraste frappant, de reconnaître tous les mérites de notre nomenclature sociale et d'apprécier tous les avantages du questionnaire établi, d'après cette nomenclature, par notre collègue et ami, Philippe Robert.

G. HOTTENGER.

LIVRES REÇUS

Les impôts et le revenu en France, en Angleterre et en Allemagne, par Pierre Leroy-Beaulieu, 1 broch. in-16, 1 fr. (A. Colin, édit.).

La grève générale en Belgique (avril 1913), par Emile Vandervelde, L. de Brouckère et L. Vandersmissen, 1 vol., 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

L'œuvre du mal, par Arsène, 1 broch., 1 fr. 50 (Imprimerie Emile-Kumps, Ixelles-Bruxelles).

L'idéal créateur, par D. Draghicesco, 1 vol., 7 fr. 50, de la BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE (F. Alcan, édit.).

Studi di etnologia giuridica, par G. Mazarella, vol. IV (Catane, 1914).

Wages and family budgets in the Chicago stockyards district, par J. C. Kennedy (The University of Chicago Press).

Comment placer ses capitaux? par A. du Moulin, 1 vol., 2 fr. 75 (E. Rossel et fils, Bruxelles), en vente à Paris chez Doiveau et Chevillet, 22, rue de la Banque.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE — ONZIÈME ANNÉE
1914

112e livraison (janvier 1914).

Liste générale des membres. — Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — Le village à banlieue morcelée. — Le problème de l'installation sur le sol, par P. Roux ; le problème de l'agglomération par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chronique des Transports maritimes, par P. de Rousiers.

113e livraison (février 1914).

Nouveaux membres. — Les réunions mensuelles. — *Pour la Vie.* — Observation des faits et généralisation scientifique. — Les fonctions de la Cité, par G. Hottenger. — Le Village à banlieue morcelée, par Ch. Astoul. — Kikuyu et l'Angleterre religieuse, par P. Galichet. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chronique industrielle : Salaire et prix de revient, par P. Vanuxem.

114e livraison (mars 1914).

Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — Les réunions mensuelles. — L'intérêt sociologique de l'œuvre de Garneau, par Léon Gérin. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : L'arbitrage international, par P. Bureau.

115e livraison (avril 1914).

Nouveaux membres. — Le Congrès de Science sociale à Nancy en 1914. — La grève des typographes à Nancy (décembre 1913, février 1914), par G. Hottenger. — Les réunions mensuelles (février 1914) : l'impôt sur le revenu, par P. Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.

116e livraison (mai 1914).

Nouveaux membres. — Le Congrès de Nancy. — Le Noir du Soudan. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : L'éducation, par J. Wilbois.

117e livraison (juin 1914).

Nouveaux membres. — Avis très important. — Les élections, par P. Roux. — Bibliographie. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : Les modifications dans l'équilibre des classes en Russie, par L. Arquel.

118e livraison (juillet 1914).

Nouveaux membres. — Nécrologie. — Le Village à banlieue morcelée, par Léon Gérin. — Bibliographie. — Revue des revues. — Livres reçus.
Chroniques du Bulletin : Les élections et la géographie sociale de la France, par Charles de Calan.

119e livraison (août-septembre 1914).

Nouveau membre. — Congrès de Nancy (juin 1914) : compte rendu des séances et des excursions.

120e et 121e livraisons (octobre-novembre 1914).

A propos de la guerre, par P. de Rousiers. — Le comte de Mun, par P. de Rousiers. — Géographie et science sociale, par P. Roux. — Les mouches tsétsés, par P. Roux. — Les fondeurs de Middlesborough, par P. Descamps. — Bibliographie.

122e livraison (décembre 1914).

Nouveau membre. — Une lettre du prince Sabaheddine. — Un article du *Times*, par P. de Rousiers. — Les répercussions de la guerre : appel aux amis de la Science sociale, par P. de Rousiers. — Bibliographie. — Livres reçus.
Table des matières de l'année 1914.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Crevaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98, 110 et 122. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115 et 119. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

120 et 121. — **La force motrice au point de vue économique et social**, par G. Olphe-Galliard.

NÉCROLOGIE

M. PHILIPPE CHAMPAULT

Le 21 décembre, une douloureuse nouvelle parvenait à la *Société de Science sociale*. M. Philippe Champault venait de s'éteindre dans la nuit du 20 au 21, à la suite de la longue maladie qui ne laissait pas d'espoir à ses amis et dont il avait lui-même envisagé avec une admirable fermeté l'inévitable et fatale issue. La Société a été représentée à ses obsèques par son Président. On lira plus loin les quelques mots d'adieu prononcés par lui sur la tombe de M. Champault. A l'église, le curé de Châtillon-sur-Loire fit l'éloge du chrétien convaincu et dévoué, de l'homme charitable et éclairé que M. Champault fut toute sa vie. Au cimetière, le maire de Châtillon rappela que, pendant trente-deux années consécutives, M. Champault exerça avec une grande autorité la première magistrature de la ville et que, seul, son état de santé l'avait obligé depuis deux ans à résigner ses fonctions. Ceux des adhérents de la *Science sociale* qui connaissaient M. Champault par la lecture de ses travaux seulement ne seront pas surpris d'apprendre que ce savant était aussi une *autorité sociale*. Ils comprendront qu'une partie de sa clairvoyance lui venait précisément du contact et de l'expérience des hommes. Ceux qui ont eu la bonne fortune de jouir de son commerce apprécieront pleinement l'exemple fécond de cet homme de science qui fut aussi un homme de bien.

JANVIER-FÉVRIER 1915 123e-124e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nécrologie : M. Philippe Champault ; M. Louis Adelphe ; M. Louis Lafitte. — Répercussions de la guerre dans une commune rurale, par Daniel Touzaud. — Triple-Alliance et Triple-Entente, par Léon Poinsard. — Bibliographie. — Livres reçus. — Avis important.

Le mercredi 23 décembre, M. Paul de Rousiers a prononcé sur la tombe de M. Philippe Champault, à Châtillon-sur-Loire, les paroles suivantes :

Mesdames, Messieurs,

Je viens, au nom de la Société de Science Sociale, rendre un suprême devoir à un collègue éminent et déposer sur sa tombe l'hommage de notre reconnaissance, de notre estime et de notre affection.

Philippe Champault était venu à la Science Sociale il y a trente ans environ, alors que l'École fondée par Frédéric Le Play s'attachait peu encore à distinguer ce qui, dans les enseignements du maître, résultait des contingences auxquelles ses longues observations avaient été soumises, et ce qui constituait l'essentiel de sa méthode. Mais sa tournure d'esprit et sa formation scientifique devaient l'incliner bien vite vers le groupe des disciples de Le Play, qui, sous la direction d'Henri de Tourville et l'impulsion d'Edmond Demolins, pensèrent continuer plus efficacement son œuvre en développant la science elle-même qu'en se bornant à répandre les résultats déjà acquis par son application.

Toute sa vie, il devait rester fidèle à ce groupe et y figurer comme un des membres les plus compétents, les plus laborieux, les plus clairvoyants et les plus dévoués. Je n'en veux pour preuve que cette longue liste de travaux qui figurent sous son nom dans la Bibliothèque de la Science Sociale, liste trop longue pour que je songe à l'énumérer ici, mais dont on appréciera la variété par le contraste de quelques-uns de leurs titres : *Les Compagnons d'Odin*, *Phéniciens et Grecs en Italie d'après l'Odyssée*, *L'Esquisse sociale du Paysan de Lombardie*, et enfin ces *Pages de Méthode*, dans lesquelles il nous a légué le fruit de son expérience et de ses réflexions profondes. Traiter de pareils sujets et les traiter en maître, avec une originalité marquée et féconde, c'est fournir la preuve d'une très vaste érudition, mais aussi d'une rare ouverture d'esprit et d'une singulière aptitude à appliquer la méthode de la Science Sociale. Si j'ajoute que la langue de Champault était une langue très pure, très française, sans vains ornements, dépourvue de toute recherche, mais vigoureuse et directe, j'aurai peut-être donné une faible idée du collaborateur que nous perdons.

Mais nous perdons aussi un ami, car l'homme, chez lui, valait le savant. Il était la loyauté même, et toute son existence a été consacrée au service de la vérité. Chrétien fidèle aux enseignements de la Foi, dans lesquels il puisait la force et la dignité de sa vie, il consacrait à la recherche désintéressée tout le temps que lui laissaient les fonctions que la confiance de ses concitoyens lui continua jusqu'à sa dernière maladie. Le Dieu de vérité, auquel il a plu de rappeler ce bon serviteur, l'accueillera dans son éternité avec la récompense promise aux hommes de bonne volonté et de cœur droit dont tous les efforts tendent à la connaissance de la vérité.

Aussi est-ce avec une confiance entière que, malgré la tristesse de la séparation momentanée, je viens dire un dernier adieu à Philippe Champault au nom de tous ses collègues et amis de la Science Sociale, au nom de tous ceux qui connaissent son œuvre, sa bonne œuvre scientifique ; au nom de ceux qui, appréciant la valeur sociale de cette œuvre et le dévouement généreux qui en était la source, avaient été liés à lui tout d'abord par des liens intellectuels, mais lui devinrent attachés plus tard par ceux d'une estime profonde et d'une sincère affection.

M. LOUIS LAFFITTE

Peu de mois nous séparent de ce Congrès de Nancy, qui inaugura d'une façon si heureuse les réunions de la Science sociale en province, et, déjà, deux des orateurs qui y prirent part, MM. Louis Laffitte et Louis Adelphe, nous ont été enlevés par la guerre terrible qui se poursuit. L'un et l'autre sont tombés glorieusement au champ d'honneur.

J'avais fait la connaissance de M. Louis Laffitte à une époque où il était encore fort jeune, mais dans des circonstances qui montrent combien la valeur de ses travaux était déjà appréciée. Au cours d'un voyage d'observation en Allemagne en 1899, alors que j'étudiais le rôle économique et social du port de Hambourg dans l'empire allemand, mon intention ayant été fortement attirée sur l'importance des transports par l'Elbe, et, d'une façon générale, par voies fluviales, je m'informai auprès d'un Allemand du meilleur ouvrage à consulter sur ce sujet. Sans hésiter, mon interlocuteur me signala le travail publié par M. Louis Laffitte à la suite de l'enquête dont il avait été chargé par la Société de « La Loire navigable ». Je considérai comme un devoir de justice, devoir très agréable d'ailleurs à mon patriotisme, de mentionner ce renseignement, tel qu'il m'avait été donné, dans l'ouvrage que je publiai quelque temps après sur *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*. Le passage tomba sous les yeux de M. Louis Laffitte, qui voulut bien m'en remercier, et, depuis lors, j'eus plusieurs fois le plaisir et le profit de le rencontrer.

Professeur pendant plusieurs années à l'École commerciale de Nantes, il conduisit une série d'enquêtes économiques remarquables sur les ressources que différentes régions de l'ouest de la France pouvaient fournir à la navigation sur la Loire. La renommée qu'il s'acquit ainsi lui valut d'être choisi par la Chambre de commerce de Nancy comme secrétaire de cette Compagnie à un moment où ces fonctions empruntaient aux circonstances une importance particulière. On était à la veille de l'Exposition de Nancy, et il s'agissait d'organiser cette manifestation avec l'ampleur et le relief que méritait le développement industriel et commercial magnifique de la Lorraine française. M. Louis Laffitte fut à la hauteur de sa tâche, et il avait promptement conquis dans sa nouvelle situation l'estime et la considération de tous.

Bien que son âge le désignât normalement pour l'armée territoriale, — il était né en 1873, — M. Louis Laffitte avait conservé ses fonctions de lieutenant de réserve au 37e régiment d'infanterie. Il a été tué d'une balle au cœur, à Morhange, en accomplissant bravement son devoir. La Société de Science sociale s'incline avec respect devant la fin glorieuse de cet homme de cœur.

P. R.

M. LOUIS ADELPHE

M. Louis Adelphe était venu à la Science sociale après des études philosophiques très poussées. Il s'était attaché d'une façon particulière à l'examen des théories de Spinoza, au sujet desquelles il avait présenté dès 1906, à l'Université de Nancy, une thèse de doctorat remarquée. Auditeur du cours de science sociale de M. Paul Bureau dans ces dernières années, il avait compris l'efficacité de notre méthode et s'était mis courageusement à la travailler. Il avait même entrepris un grand travail d'observation sur le pays de Haye, dans le voisinage immédiat de Nancy, et les membres de nos Congrès n'ont pas oublié les communications qu'il présenta à ce sujet à Paris en 1913 et à Nancy en 1914. Les notes très complètes qu'il recueillit au cours de cette enquête ont été rédigées par lui et remises entre nos mains au moment même où les menaces d'une guerre prochaine lui faisaient prévoir son départ pour l'armée. Nous les publierons prochainement dans la *Science sociale*.

Malgré les fonctions qu'il remplissait dans l'enseignement public, il accomplissait avec un zèle de Lorrain ses devoirs militaires d'officier de réserve, et sa vaillante conduite à Morhange lui valut, très

vite après le début de la guerre, d'être nommé capitaine au 69e régiment d'infanterie. Le 1er septembre, à l'attaque de Frescati, près de Luneville, un obus lui emportait la tête, brisant ainsi les espérances que permettaient légitimement à sa famille et à ses amis la valeur de son intelligence et la hauteur de son caractère. Sa courte existence aura été remplie par le plus noble effort et couronnée par une mort héroïque.

P. R.

RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE DANS UNE COMMUNE RURALE

Maire depuis vingt-deux ans d'une commune de 325 habitants, où je suis né et où je possède une exploitation agricole, je n'y ai habité que temporairement suivant les loisirs que me laissait une profession urbaine. Depuis le commencement de la guerre, j'y réside assidument, mon âge ne me permettant pas de rendre des services d'ordre militaire. Au cours de ces cinq mois de vie rurale, j'ai pu constater d'intéressantes modifications dans l'état des esprits, influant sur le travail et les rapports du voisinage.

J'avais eu, en 1892, cette disgrâce d'être appelé à la mairie par suite du renversement, à une forte majorité, hors ma présence et sans que je fusse même électeur ici, d'un maire, tyranneau de village, qui quinze ans plutôt avait remplacé mon père d'accord avec lui, mais qui, dans une vue d'indépendance mal comprise, avait, sous forme d'action politique, divisé la commune en deux partis. Quels que fussent l'esprit de justice et les efforts de conciliation dont j'aie use, il m'a été impossible de rétablir l'union entre les habitants. Or, ce que je n'avais pu obtenir, la crise nationale l'a réalisé.

Aux dernières élections municipales, pour la première fois, deux opposants étaient entrés au conseil. Lors de la nomination du maire, ils m'avaient refusé leurs voix. Nos relations n'en étaient pas moins faciles et même, de mon côté, amicales : elles sont devenues tout à coup cordiales, après la déclaration de guerre. Au sujet des mesures de réquisition, notamment, j'ai toujours eu soin de consulter le conseil afin d'adoucir dans leur exécution la rigueur de ces mesures. Lorsqu'il s'est agi des inscriptions, en nature et en argent, pour les blessés, de l'hospitalité à assurer aux réfugiés, un concours sans réserves m'a été prêté. Nous nous voyons souvent à la mairie, devant le placard d'affichages, à mon domicile particulier. Nos conversations sont devenues confiantes. Au début, des « adversaires » me disaient redouter le départ des territoriaux avant les semailles; et, comme j'exprimais l'espoir que l'entr'aide faciliterait l'exécution des travaux nécessaires, entre voisins, ils ajoutaient en souriant : « Pour bien connaître le fond des caractères, parmi notre population, il vous faudrait passer quelques heures de temps en temps à la boutique du maréchal ; c'est là qu'on dit tout ce qu'on pense ; vous y apprendriez que tel voisin, qui avait terminé la rentrée de ses foins, a refusé son secours, même au prix de 5 francs par jour, disant qu'il prenait ses vacances ! Non, les bons rapports entre voisins ne sont plus qu'un souvenir. » Il s'est trouvé que les pessimistes avaient tort. Nos champs sont ensemencés, après toutes récoltes rentrées, sans qu'il ait été besoin de faire appel à aucuns auxiliaires étrangers, sans sollicitation des mères de famille seules au logis, sans convention ni marchés, mais par le concours spontané des bons voisins qui s'entr'aidaient fraternellement.

Dans notre commune, le sentiment religieux a jadis été presque universel. Depuis trente ans, il avait peu à peu décliné. Je l'ai vu renaître ces temps-ci. Chaque soir, à sept heures, la cloche de l'église sonne (nous n'avons pas de curé résidant), et trente ou quarante femmes, mères, épouses, filles, sœurs de nos soldats, vont faire « la prière » et suivre le chemin de la Croix, éclairées par des cierges qu'elles allument devant l'image de la Vierge. Nous avons eu six blessés, qui, grâce à Dieu, n'ont été atteints que légèrement.

L'esprit général est bon. On avait compris, dès les incidents de Casablanca, d'Algésiras et d'Agadir, surtout lors de la cession d'une part du Congo, que l'Allemagne voulait la guerre, que celle-ci serait inévitable. Aujourd'hui, on souhaite une victoire définitive, après laquelle il n'y ait plus à recommencer de telles hostilités.

J'ignore ce que réserve l'avenir. Mais, ce que je sais, c'est que, parmi nous, règne la paix civile et que si, demain, avaient lieu des élections municipales, il n'y aurait ni listes, ni lutte : nous irions fraternellement au scrutin.

Daniel Touzaud.

TRIPLE-ALLIANCE ET TRIPLE-ENTENTE [1]

Les lecteurs de cette revue savent la maîtrise absolue des organismes sociaux élémentaires sur tous les phénomènes de la vie des peuples. Il est donc inutile d'insister ici sur ce point. Pour bien saisir la portée de l'exposé qui va suivre, il faut se souvenir des types familiaux dont la Science sociale a défini les caractères. Ils se trouvent ici tous en contact dans deux groupements politiques équilibrés. Pour se rendre compte de la valeur propre de chacun de ces groupements, et par conséquent du rôle qu'il est susceptible de jouer, soit vis-à-vis de l'autre, soit dans le monde, il est donc nécessaire de bien se représenter le type social moyen des différents États qui les composent. Ce type conditionne principalement la conduite des affaires publiques dans chaque État, et, par conséquent, sa valeur effective comme membre du groupement.

On trouvera dans mon ouvrage : *Le Travail, la Production et le Problème social dans tous les pays au début du XXe siècle*, des développements suffisants à cet égard.

I. — Caractères particuliers de chacun des membres de la Triple-Entente.

Pour arriver à se faire une idée précise des intérêts et des tendances d'une nation, il faut la considérer à un triple point de vue : le lieu qu'elle occupe, ses aptitudes sociales, ses forces et ses besoins économiques.

Considérons en premier lieu la *Grande-Bretagne*. On a bien souvent fait ressortir l'avantage de ce fait qu'elle est constituée par un archipel entouré d'un large fossé marin. Cette situation ne présente plus sa valeur d'autrefois. Le territoire britannique est devenu un empire dont les membres sont dispersés sur toutes les parties du globe, souvent côte à côte avec des voisins puissants [2].

Les conséquences de cette extension colossale ont modifié très sensiblement la situation de l'Angleterre. Elle est maintenant vulnérable sur un grand nombre de points. En outre la puissance et la capacité des moyens de transport modernes, la force énorme des bâtiments de guerre accentuent encore cet inconvénient. Nous sommes bien loin du temps où Napoléon Ier réunissait à Boulogne une flottille de caboteurs pour transporter son armée au delà du détroit. La Grande-Bretagne ressent donc de ce chef un besoin capital : celui de défendre ses côtes et cela presque au même degré qu'un État continental. De là sa politique maritime, renforcée par d'autres considérations encore.

L'organisation du travail exerce en effet son influence dans le même sens. La grande fabrication prédomine en Angleterre, et de beaucoup, bien que son agri-

1. Conférence faite en avril 1914, à l'École d'humanités contemporaines, 100, rue de Vaugirard, Paris.

L'étude que nous publions ici, sous la signature de notre distingué collègue, M. Léon Poinsard, avait été rédigée et nous était parvenue avant l'ouverture des hostilités.

Nous avons cru devoir en respecter le texte, bien que les événements actuels aient profondément modifié certaines données. Nos lecteurs verront facilement d'eux-mêmes le départ à faire entre ce qui demeure et ce qui a été bouleversé depuis le 2 août. P. R.

2. Superficie totale de l'Empire : 30 millions de kilomètres carrés, dont 315.000 kilomètres carrés pour le Royaume-Uni.

Population totale : 423 millions d'âmes dont 46 millions pour le Royaume-Uni.

culture ne soit pas une chose négligeable; toutefois celle-ci est loin de suffire à l'alimentation d'une population très dense [1]. En outre, le sol anglais fournit une quantité énorme de charbon. Il y a donc là les éléments d'une production immense, donnant lieu à des échanges proportionnés. En effet, tout ne se paie pas en argent; souvent, par une voie indirecte, s'organise un véritable troc, entre les produits métallurgiques et les soies ou les thés, entre les charbons et les blés ou les viandes, etc. Il faut ensuite revendre ailleurs une grande partie de ces denrées, de ces articles.

Le commerce anglais représentait en 1912, colonies comprises, un total de plus de 51 milliards de francs, entrées et sorties réunies. La métropole faisait à elle seule, la même année, pour près de 34 milliards de francs d'affaires. Elle expédiait pour 1.050 millions de houille, 1 milliard de métaux ouvrés, 4.100 millions de fils et tissus, 1.125 millions de machines et autres articles métalliques. En échange, elle recevait des matières premières pour 6 milliards de francs, des produits alimentaires pour 6.250 millions, des produits fabriqués pour 1.900 millions. Ces chiffres révèlent assez la prodigieuse activité de cette population. Pour transporter les produits nécessaires à cette activité, 39.000 navires, d'un tonnage total de plus de 13 millions et demi de tonneaux de jauge nette, parcourent incessamment les mers sous le pavillon anglais [2]. En outre, un nombre important de bateaux étrangers contribuent à ce trafic immense. Paralysez ce trafic, et l'empire entier tombe dans un véritable marasme économique, la métropole manque de pain, de viande, de matières premières. C'est, pour un peuple qui est le plus grand producteur des temps modernes, la ruine, la misère, la souffrance, à des degrés divers. Limitons le risque à un seul continent. Le Royaume-Uni a exporté des produits anglais en Europe, en 1912, pour une somme totale de 5.650 millions de francs (commerce spécial). Supposons une coalition qui lui ferme un pareil marché, et l'énormité du préjudice qui en résulterait nous apparaîtra aussitôt. Sans doute, la perte n'affecterait pas la seule Angleterre. L'Europe entière en serait péniblement atteinte. Mais le mal souffert par autrui ne guérirait pas les plaies britanniques, et la sauvegarde de tels intérêts est pour les Anglais le premier, le plus urgent des besoins. D'autant plus que de tels coups portés à l'intégrité du territoire et aux intérêts du travail affecteraient également ceux de la propriété et de la famille par les pertes matérielles et les perturbations sociales qui ne pourraient manquer d'en résulter.

Il est encore un besoin anglais que l'on ne saurait oublier : c'est la nécessité de protéger partout les intérêts des nombreux citoyens britanniques que cette nation si vivante et si entreprenante envoie incessamment partout où il y a quelque chose à tenter et des profits à faire. C'est par millions qu'il faut compter ces pionniers de l'influence anglaise, et on en trouve en tous lieux. Ils sont tous exposés à bien des risques, et c'est un des principes essentiels de la politique britannique qu'un Anglais doit être partout respecté et protégé au besoin.

Telles sont les nécessités auxquelles l'Angleterre doit pourvoir. Elles sont variées, capitales et universelles. Pour y faire face, il faut des moyens d'action d'une puissance incomparable. Voyons donc où ce grand pays les trouve.

L'Angleterre possède un premier élément de force dans sa prospérité économique elle-même. En effet, si elle est à la fois la meilleure cliente et le fournisseur attitré de presque tous les pays du monde, ceux-ci ont un intérêt évident au paisible maintien de cette situation. La Grande-Bretagne tire de là une force morale de premier ordre. On connaît son attachement naturel, obligé, à la paix générale. Aussi, bien que parfois des intérêts spéciaux se heurtent dans les rapports courants, on a partout le sentiment que la politique anglaise est basée d'une façon

1. Si la France était peuplée dans la même proportion, elle serait plus de 75 millions d'habitants.

2. Dont 20.000 pour le Royaume-Uni jaugeant près de 12 millions de tonnes.

normale et stable sur des principes pacifiques. Le gouvernement anglais trouve dans cet état d'esprit un appui et un moyen d'action de grande valeur.

En d'autres termes, l'Angleterre, à la fois grand producteur et grand consommateur, a des intérêts parallèles à ceux de l'humanité entière, qui ne saurait prospérer autrement que par le travail et la paix.

En second lieu, l'outillage industriel et maritime de l'Angleterre constitue une grande force défensive et offensive, car il lui permettrait de construire rapidement du matériel militaire et naval, de fabriquer des munitions et d'entasser des approvisionnements. Elle a également un appui de premier ordre dans ses moyens financiers, dans son crédit, qui sont d'une ampleur et d'une solidité sans égales.

Mais la force supérieure de la nation anglaise est d'ordre social. Elle tire de l'organisation de la famille et de ses traditions éducatrices une élite mieux adaptée que toute autre à la gestion des intérêts d'un grand peuple. Cette élite est composée d'hommes rompus à la gestion des affaires publiques par la pratique ancienne d'un régime de décentralisation administrative et de vie locale intense. Sans doute, ces traditions si efficaces ne sont pas générales parmi les habitants de l'archipel britannique. Certaines régions sont occupées par des populations médiocrement organisées, telles l'Irlande, et dans les grandes villes, si nombreuses, bien des ménages sont troublés par le vice ou la dissipation. Néanmoins une forte majorité garde le régime d'existence constitué par une longue suite de générations, tout en l'adaptant par évolution aux besoins nouveaux. Or ce régime produit sur chaque individu trois effets essentiels : il développe à un haut degré l'esprit d'indépendance et d'initiative, il surexcite l'aptitude à l'entreprise, il donne à la fois l'habitude du contrôle sur soi-même et le sens de la discipline volontaire. Ces qualités nationales ont une tendance générale très utilitaire, singulièrement favorable au succès de la vie pratique, et cela aussi bien dans le domaine des affaires publiques que dans celui des affaires privées. L'Anglais est homme; il aura donc ses passions, ses préjugés, ses erreurs. Mais il saura en général se gouverner d'après ses intérêts bien entendus. C'est là ce qui a pu donner parfois à sa politique une apparence ou même un caractère étroit d'exclusivité. Quoi qu'il en soit, il résulte de ceci que le gouvernement est appuyé sur une opinion publique assez éclairée pour comprendre le sens et la portée des intérêts généraux du pays. Aussi, que le pouvoir appartienne aux libéraux ou aux conservateurs, les grandes lignes de la politique extérieure varient relativement peu. Les procédés d'application peuvent différer, ainsi que l'intelligence et l'adresse des ministres, mais les principes et la direction demeurent en partie les mêmes. On est amené ainsi à définir la politique extérieure de l'Angleterre par ces deux termes : la Grande-Bretagne pratique, sous l'inspiration de principes stables, une politique pacifique, conservatrice; cette politique est conforme aux besoins normaux du peuple anglais à l'époque actuelle.

En résumé, si l'Angleterre veut suivre directement sa voie naturelle, et ménager au mieux les intérêts les plus évidents, elle doit être partout un facteur de travail pacifique, un agent actif de modération, de conciliation. Quand elle s'en écarte, ses actes peuvent au contraire troubler le monde entier, parce que ses intérêts immenses touchent aux intérêts de tous les groupes humains. Tel est le rôle grandiose auquel le peuple anglais s'est élevé par la vertu de sa constitution sociale et l'activité de son travail. Pour le soutenir il possède des moyens adéquats : sa richesse immense, ses puissants moyens de fabrication, son expérience technique, son organisme naval éprouvé. Ajoutons que, pour exercer une telle action sur la vie internationale, l'Angleterre a besoin de garder l'indépendance de ses mouvements. Liée invariablement à un système politique, elle deviendrait solidaire des idées et des erreurs d'autrui, et pourrait se trouver entraînée dans une voie qui n'est pas la sienne. De là sa répugnance pour les alliances et les engagements si-

gnés, dont l'entraînement peut devenir périlleux. Sa position naturelle est celle du magnifique isolement dont ses hommes d'État se vantaient naguère. Mais elle sait en sortir par des accords spontanés dont elle accepte toutes les conséquences tant que son intérêt le commande, dont elle reste libre de se dégager quand le résultat cherché est atteint. Cette réserve serait peu compatible avec des combinaisons ambitieuses et compliquées, qui risqueraient de contrecarrer bientôt des intérêts anglais. Elle est très favorable au maintien d'un équilibre pacifique, laissant à chacun le libre jeu de ses forces privées et de son influence nationale. Cette attitude ne répond peut-être pas aux conceptions des hommes d'État qui mesurent la force d'une nation à l'activité conquérante de son gouvernement. Elle est en complète harmonie avec les idées et les besoins d'un peuple chez qui le particulier peut toujours se faire écouter, de telle sorte que le gouvernement travaille pour l'intérêt du pays, et non le pays pour l'intérêt du gouvernement.

Au point de vue territorial, la *France* se trouve dans une position sensiblement analogue à celle de sa voisine, quoique moins considérable. Avec ses colonies, elle mesure 11 millions de kilom. carrés, occupés par une population de plus de 100 millions d'âmes. La métropole a des frontières communes avec des voisins puissants. Ses dépendances sont très dispersées, par conséquent très vulnérables. Beaucoup sont importantes, susceptibles d'un développement considérable, partant convoitables. En cas de conflit, la garde d'un empire aussi morcelé ne serait pas une mince difficulté. Un adversaire muni de forces maritimes suffisantes nous causerait de grands soucis en allant prendre des gages dans nos possessions d'outre-mer.

De même, sans atteindre aux chiffres réalisés par l'Angleterre, la France travaille, produit, importe et exporte dans une proportion qui comporte des intérêts et des besoins considérables. Le volume total du commerce extérieur français, colonies comprises, dépasse 21 milliards de francs dont 18 pour la métropole. A l'entrée, la France enregistre surtout des matières premières et des produits alimentaires, pour plus de 6.300 millions (commerce spécial). Elle achète en outre pour environ 1.600 millions de produits fabriqués.

A l'exportation la France vend principalement des produits manufacturés, environ 3.400 millions en 1912, et pour 2.800 millions de matières premières et de produits alimentaires. Contrée mixte, à la fois agricole et industrielle, notre pays a besoin, lui aussi, d'une large clientèle, et d'un libre accès dans toutes les directions. Elle emploie pour transporter ses produits plus de 17.000 navires jaugeant 1.500.000 tonneaux de jauge nette. Sur ce tonnage, les voiliers représentent moins d'un tiers. Notre flotte commerciale est donc beaucoup moins importante que celle de l'Angleterre, mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie du trafic se fait ici par les voies terrestres. Ce sont là des témoignages d'une activité qui pourrait sans doute se développer encore, mais qui dès à présent atteint un degré éminent. La France en tire depuis longtemps de grands profits qui, joints à un esprit d'économie particulièrement développé, ont formé des réserves financières immenses. Ces réserves sont pour une large part placées en créances sur l'étranger, qui doit en payer l'intérêt, et aussi en entreprises également organisées au dehors, qui produisent des bénéfices. On remarquera combien tous ces éléments portent la nation française, elle aussi, vers une politique pacifique. La guerre, partout où elle se manifeste, est un danger plus ou moins grand pour ses intérêts économiques, et, dans le cas où elle y prend part, pour tout l'ensemble de son activité, pour sa sécurité territoriale. Par son extension coloniale, par les progrès de son trafic et de sa richesse, la France est ainsi devenue, comme l'Angleterre, une grande puissance conservatrice. Mais pour maintenir la constante orientation de cette politique, il faut que le gouvernement la comprenne, et qu'il se sente appuyé par l'opinion. Or l'opinion dépend essentiel-

lement de l'organisation de la famille, parce que celle-ci forme l'enfant et prépare le citoyen. Malheureusement, la famille française a subi au cours des derniers siècles le fatal contre-coup des erreurs sociales et des révolutions. Ses liens intimes ont été relâchés, ses traditions se sont affaiblies, son rôle essentiel, l'éducation des jeunes, repose trop souvent sur des idées sans précision, sans régularité, sans règles d'application générale. Ainsi l'esprit public, résultante des tendances particulières, est vague et incertain comme ces tendances elles-mêmes. L'esprit de clan, étroit et mesquin, obscurcit le sentiment national. L'action de la bureaucratie l'emporte sur les initiatives particulières. La politique des intérêts égoïstes relègue parfois au second plan le sens des intérêts généraux. Même sous le coup des dangers les plus évidents, les mouvements de la gestion gouvernementale sont indécis et changeants. On reste exposé à de brusques variations, à des volte-faces dictées par des vues ou des appétits personnels. Ici le particulier n'est pas assez préparé pour lutter contre l'envahissement des pouvoirs publics, ni pour contrôler sérieusement leur action. Et cette insuffisance fondamentale en présence des problèmes de la vie compliquée du temps présent constitue une grave infériorité et un péril. La France est pacifique par ses intérêts; elle peut se laisser entraîner par ses gouvernants à une politique extérieure en contradiction avec sa tendance naturelle. Peut-on obvier à cet inconvénient majeur en lui demandant des engagements formels? L'histoire nous dit assez que les alliances valent comme contrats ce que les parties contractantes valent elles-mêmes comme personnalité sociale.

Cette situation présente donc un grave élément de faiblesse. Toutefois la France a aussi ses éléments de force. Sa population a toujours accepté avec patriotisme les charges militaires qui lui étaient imposées. Elle dispose d'un outillage industriel important, susceptible de seconder la défense en lui fournissant des instruments de guerre et des moyens de transport. Enfin, elle a constitué des réserves financières très puissantes, que son activité propre ne suffit pas à employer. Aussi est-elle devenue la banquière du monde entier. Ses capitaux sont placés sous diverses formes dans un grand nombre de pays, et de ce fait résulte à la fois un besoin et une force. En effet, si l'argent ainsi employé est un levier, moyen certain d'influence et même de pression politique, les risques de perte peuvent aussi peser sur l'opinion et sur le gouvernement pour les incliner vers telle ou telle solution contraire à d'autres intérêts.

En résumé, la France tend naturellement par l'effet de ses besoins territoriaux et économiques, vers une politique d'équilibre pacifique.

Mais, la dépossession du citoyen par la centralisation administrative, d'où résulte l'incertitude et la faiblesse relatives de l'opinion, l'omnipotence d'un Parlement à la fois flottant et mal contrôlé, l'influence trop souvent arbitraire du pouvoir exécutif qui peut toujours engager le pays dans une voie plutôt que dans une autre, pourvu qu'il ait un peu de dextérité et de résolution, tout cela contribue à rendre notre politique vacillante et contradictoire. Rien ne saurait être plus périlleux pour un grand pays, nous en avons fait trop souvent la cruelle expérience.

Il est particulièrement difficile d'y remédier puisqu'elle résulte d'une cause fondamentale dont l'atténuation ne peut sortir que d'une lente évolution. Quoi qu'il en soit, nos voisins ont le droit de tenir compte de cette contradiction et de se prémunir contre les risques qu'elle présente. Ce n'est donc pas seulement, comme on le répète volontiers, la question du traité de Francfort qui maintient les armes aux mains des deux signataires de cet acte. Certes, son souvenir et ses effets demeurent une cause permanente de ressentiment, de méfiance entre les deux pays. Mais cette cause de division, malgré son acuité, ne saurait contrebalancer aujourd'hui l'immense besoin de conservation et de paix qui domine de haut la politique naturelle, c'est-à-dire nécessaire de la France. Tout Français peut et doit con-

server le souvenir du cruel déchirement de 1871 ; aucun ne peut songer à guérir cette plaie en déchaînant un cataclysme susceptible de troubler jusque dans ses fondements l'équilibre politique du monde actuel.

C'est là une cruelle antinomie que nous devons subir.

Tel est le sens véritable des choses, et il en ressort que, si nous pouvions réaliser une stabilité sociale satisfaisante, assurant une base certaine à la politique conservatrice dictée par les nécessités de notre position actuelle, nul ne serait plus sérieusement fondé à affecter à notre égard des craintes évidemment chimériques. Dès à présent, du reste, le besoin de paix l'emporte si nettement pour nous sur tout autre, que des circonstances très graves et impossibles à prévoir seraient nécessaires pour tirer la France de sa position défensive. C'est pour ce motif que l'Entente franco-anglaise peut se maintenir et se consolider grâce au parallélisme évident des deux politiques. C'est à nous de le maintenir en comprimant les tendances aveugles ou maladroites qui pourraient la compromettre. Cependant, entendons-nous bien, conservation et paix ne signifient pas pour nous abdication et déchéance. La France, comme l'Angleterre, est aujourd'hui pacifique par définition, mais doit rester capable de se défendre, car la faiblesse appelle l'attaque et la domination.

Le vaste *Empire russe*, établi sur deux continents, mesure 22.590.000 kil. carrés, et touche par ses frontières, d'une part à l'Allemagne, de l'autre au Japon. Sur des milliers de kilomètres son territoire est ouvert aux attaques. Ses débouchés maritimes principaux sont situés sur deux mers presque fermées, dont la clef ne lui appartient pas. Au Nord, l'Océan glacial ne permet pas une navigation régulière. Au Sud, des Etats affaiblis et déchirés par l'anarchie le séparent seuls de l'Océan indien, mais derrière eux des puissances européennes gardent la route. Les populations russes dépassent aujourd'hui 170 millions d'âmes ; elles sont en très grande majorité agricoles ou pastorales et pauvres. Le pays est d'ailleurs riche en productions naturelles propres à alimenter l'industrie. Aussi tend-elle à se développer d'année en année, mais elle est retenue par un double frein : la rareté des capitaux et la médiocrité de la main-d'œuvre. Cette médiocrité vient de deux causes. La première résulte de l'organisation sociale, qui tend à comprimer chez la grande majorité des individus la tendance à l'initiative, à l'énergie, et à l'activité. La seconde provient de la prédominance de la vie rurale, qui tend à former des paysans et non des ouvriers ; il faut du temps pour transformer un cultivateur en travailleur de l'usine. Aussi, la Russie est-elle en moyenne un pays de grande production agricole, avec une fabrication relativement faible. Cette situation se reflète dans le mouvement commercial. En 1911 le commerce extérieur de l'Empire s'est élevé à environ 7 milliards de francs. A l'exportation, les produits naturels du sol et des mines comptaient pour plus de 3 1/2 milliards, les articles manufacturés pour une centaine de millions à peine. A l'importation au contraire, les articles fabriqués valaient environ 800 millions, les matières premières 775, les produits alimentaires 425.

La Russie a évidemment devant elle un grand avenir économique, auquel la paix générale est très favorable. Mais la position géographique de l'Empire crée une situation en quelque sorte ambiguë qui permettrait à des rivaux puissants de fermer aisément ses principaux débouchés. Aussi l'Empire est-il toujours contracté dans une sorte d'effort qui le pousse à élargir sa frontière dans certaines directions, vers des issues indépendantes. Cette formidable contradiction explique bien des aspects de la politique moscovite. Cette politique aurait du reste une permanence et une force de pénétration beaucoup plus accentuées, si le régime social des populations de l'Empire était différent. Ce régime présente une extrême stabilité pour ce qui concerne les classes ouvrières rurales. La communauté patriarcale qui inspire l'éducation n'est pas sans avantage à certains égards. Mais elle présente le très

grand inconvénient de maintenir les familles dans un état de stagnation et de passivité très profond. Chaque mir forme une petite démocratie très autonome et très fermée qui végète sans se préoccuper beaucoup de ce qui se passe en dehors d'elle. Il serait du reste bien imprudent de chercher à tirer artificiellement les peuples russes de ce moule ancien, car en désagrégeant la famille on jetterait infailliblement la nation entière dans l'instabilité et le désordre. Ce mal a déjà atteint profondément la classe dirigeante, imprimant à son mode d'existence privée, et à sa conduite politique des incertitudes et des incohérences analogues à celles dont nous souffrons en France. Comme la France aussi, la Russie doit tendre plutôt vers la paix, parce que la guerre peut fermer ses débouchés, appauvrir sa classe agricole, déjà peu aisée, ruiner ses industries naissantes, entamer un territoire trop vulnérable et difficile à défendre. Mais ce pays livré trop exclusivement à la direction de pouvoirs publics sans contrôle efficace reste exposé lui aussi à tous les caprices de la politique personnelle, à tous les entraînements des ambitions prématurées ou de l'avidité de quelques-uns. Tout dépend ici de l'intelligence, de l'intégrité, de la sagesse d'une petite minorité d'hommes d'État. L'opinion générale compte peu, parce qu'elle est facilement détournée et trompée.

D'où vient donc que, entre ces trois pays qui nous apparaissent comme différents par leur situation, leur régime du travail, leur organisation sociale, il ait pu s'établir une combinaison politique susceptible de durer et de donner des résultats utiles non seulement pour chacun des trois peuples, mais encore pour le reste du monde, par l'effet de la solidarité générale établie par les besoins contemporains.

II. — TENDANCES COMMUNES ET BESOINS DIVERGENTS.

Il y a pour les particuliers des besoins et des intérêts communs qui doivent être respectés à l'égard de tous et de chacun, sinon la partialité et l'injustice, en s'introduisant dans la société, troublent les relations et provoquent la protestation et la résistance. Entre États, la situation est exactement la même. En portant atteinte, par exemple, à la liberté des mers, ou à celle du transit territorial, on entrave la vie normale de tous les peuples, car tous sont directement intéressés à la libre circulation des produits et des individus. Sur ces choses, aucun conflit justifié ne saurait s'élever. Celui qui cause un préjudice à de telles relations commet un abus caractérisé et devient en fait l'ennemi de tous. A notre époque, la reconnaissance des droits et des devoirs réciproques a fait de grands progrès à cet égard ; il faut s'en féliciter sans trop compter sur la fixité des doctrines et des pratiques. Les idées de prédominance et d'exclusivisme peuvent toujours reparaître. N'a-t-on pas vu le parlement américain attribuer des privilèges à ses nationaux sur le canal de Panama? Cela est contraire à cet intérêt général de libre circulation que nous venons de rappeler. D'autres prétentions de ce genre peuvent toujours réapparaître. On devra les combattre avec la dernière énergie.

Mais à côté des besoins et des intérêts généraux, il y a des intérêts particuliers, d'une portée limitée par conséquent, qui peuvent concorder avec ceux du voisin, mais qui parfois sont opposés. De cette opposition résulte trop souvent un état de tension qui peut s'exaspérer jusqu'à devenir une hostilité ouverte. Or, parmi les faits économiques résumés dans ce qui précède, la plupart sont complémentaires les uns des autres, ou au moins suffisamment concordants pour qu'une entente et un arrangement amiable soient aisés à réaliser. Il en est d'autres dont l'antagonisme évident peut devenir un danger entre les pays de la Triple-Entente. Essayons de bien préciser les deux séries d'éléments opérants dans ce système politique.

Au point de vue économique, les intérêts de la Triple-Entente sont naturellement concordants dans la plupart des cas. Ainsi, l'Angleterre absorbe facilement les produits agricoles qui lui sont offerts par la France et par la Russie. Cette dernière a

besoin au contraire des articles manufactures que lui offre la Grande-Bretagne.

Les relations entre cette dernière et la France sont un peu plus compliquées, parce que leurs industries se trouvent assez souvent en état de concurrence. Cependant la France ne peut guère se passer des charbons anglais, des métaux, des outils et machines, ainsi que des filés de coton et de laine, que l'Angleterre produit avec une supériorité reconnue. Nous trouvons avantage aussi à lui demander certaines matières premières, et diverses denrées coloniales. De leur côté, nos voisins d'outre-Manche nous achètent des tissus de luxe, des machines de précision, des articles de fantaisie, des produits agricoles, etc. L'entente serait donc assez facile sur ce terrain entre les trois pays, si des influences indirectes ou secondaires n'intervenaient pas pour troubler la situation dans une certaine mesure. En Russie, l'ambition de créer artificiellement et vite une industrie nationale, a poussé le gouvernement dans la voie d'un protectionnisme auquel l'esprit de fiscalité a ajouté ses exigences. En France, où le caractère mixte et les conditions particulières de la production ont créé également une tendance protectionniste accentuée, la difficulté est à peu près la même, et elle est rendue particulièrement difficile à résoudre, par l'effet de la clause dite de la nation la plus favorisée, insérée dans tous les traités de commerce et dans celui de Francfort. La fameuse clause crée une sorte d'armature économique rigide, qui ne permet pas de s'adapter à des besoins variés, à moins d'employer des combinaisons détournées, d'une loyauté douteuse. Ce régime économique n'a pas été sans causer entre les trois pays des froissements assez sensibles. Cependant, on a fini par s'en accommoder réciproquement, faute de mieux. Mais il est hautement à désirer, dans l'intérêt même de l'Entente, que les trois gouvernements s'arrangent pour établir entre eux un système de compensation douanière, susceptible d'étendre dans une certaine mesure le bénéfice de l'accord politique aux intérêts commerciaux. Puisque tout le monde reconnait que ceux-ci constituent l'une des bases de toute combinaison internationale durable, il est naturel qu'on songe à donner à cette base une étendue et une solidité aussi grandes que possible.

Les besoins territoriaux des trois pays sont, comme leurs nécessités économiques, assez généralement distinctes. Cependant, ils sont en contact, ou même en opposition sur quelques points. Entre la France et l'Angleterre, cette opposition, qui résultait de l'enchevêtrement des possessions coloniales, et qui datait de loin, a été réglée à l'amiable par les Conventions de 1904. Ces actes ont été un exemple frappant de ce que peut faire l'esprit de mesure et de conciliation dans les rapports entre États. Ils ont montré aussi les effets utiles d'une politique d'intérêt bien entendue. Un risque commun, très grave, a conduit l'Angleterre et la France à liquider un long passé de chicanes, de controverses, de petites rivalités, n'ayant qu'une bien mince importance, et qu'on éternisait par pure tradition de rivalité et de jalousie. On s'est alors aperçu que, malgré la multiplicité des points de contacts coloniaux, les deux pays pouvaient aisément s'accorder pour la défense réciproque de leurs besoins essentiels : intégrité du territoire et liberté des relations économiques. Cette Entente n'a pas été stipulée par écrit, nous avons dit pourquoi. A première vue le défaut d'un acte formel peut paraître fâcheux. A la réflexion, on s'apercevra bien vite que si, aux yeux de chacun des deux gouvernements, la destruction ou l'asservissement de l'une des deux parties par un tiers constitue pour l'autre le plus grave des périls, cette solidarité de fait vaut mieux que n'importe quel traité écrit et signé. En effet dans le cas où un pareil traité existerait, le jour où les stipulations iraient à l'encontre de l'intérêt vital de l'un des contractants, celui-ci ferait tout pour se délier, car un peuple ne se suicide pas tout entier, uniquement pour tenir la parole donnée par ses représentants. Ainsi, rien d'essentiel ne s'interpose actuellement entre l'Angleterre et la France, tandis que le plus urgent des besoins, celui de conserver son existence même,

porte l'un vers l'autre chacun des deux pays.

Entre l'Angleterre et la Russie, la situation n'est pas aussi nette. Nous avons constaté la tendance irrésistible qui porte la nation russe vers l'Océan Indien. Si elle y parvenait, en s'emparant de tout ou partie des rivages persans, elle pénétrerait comme un coin entre la Grande-Bretagne et son empire des Indes. Cette éventualité subsiste entre les deux pays un peu comme les litiges qui se produisent entre familles à propos d'une question de bornage; elle peut devenir une cause de haines aveugles et de procès sans fin, mais on peut aussi la traiter à l'amiable dans un esprit de bienveillance et d'utilité réciproques. Ici encore un risque commun, en créant un intérêt supérieur, a facilité les voies à une transaction sur les difficultés moins urgentes. Cette transaction a pris la forme de l'accord anglo-russe relatif aux zones d'influence en Perse. La Russie est maintenant libre de s'ouvrir pacifiquement un débouché économique au travers de la Perse autonome. Ce n'est pas sans doute le résultat qu'elle espérait tout d'abord, mais elle a compris qu'un arrangement passable est bien préférable au maintien d'une rivalité trop favorable au succès d'un troisième larron. Cette politique de transaction, pratiquée également en Extrême-Orient, à l'égard du Japon, allié de l'Angleterre, a rendu libres les mains de la Russie, la mettant en état de se défendre si elle persiste dans son attitude avisée et prudente, contre toutes les pressions et toutes les attaques. Comme la France, la Russie n'a obtenu la signature de l'Angleterre que pour le règlement de certaines questions pratiquement limitées. Pour maintenir l'Entente, elle doit donc avant tout observer dans ses rapports avec le cabinet de Londres le souci d'équilibre fait de bonne volonté et d'équité, qui a transformé l'hostilité d'antan au point de la remplacer par une action étroitement concertée. Encore une fois cette nécessité, issue d'un besoin primordial commun, vaut mieux que la convention diplomatique la plus solennelle.

Entre la France et la Russie, aucun intérêt politique contradictoire ne s'élève aujourd'hui. Deux causes de division pourraient les opposer l'une à l'autre. La première a déjà surgi au début du siècle dernier. Mais elle était le résultat de circonstances si exceptionnelles que, en dépit de guerres prolongées et d'invasions réciproques, elle a disparu avec Napoléon sans laisser trace de rancune entre les deux peuples. Il est évident que, de nos jours, l'ambition chimérique de dominer et de diriger l'Europe n'entre plus dans les prévisions des gouvernements de Paris et de Pétersbourg. L'autre cause est intervenue aussi pour lancer les deux nations l'une contre l'autre, également sans réussir à les brouiller pour longtemps. Il s'agit de la question des détroits ottomans dont on peut rapprocher celle des détroits scandinaves. Mais les circonstances ont prouvé que ces affaires si importantes pouvaient donner lieu à transactions et se régler par un arrangement équitable. Tant que la Russie aura la sagesse de s'en tenir là et de comprendre l'utilité que présente pour elle la politique conservatrice, la Triple-Entente gardera sa raison d'être et sa solidité.

Les trois pays de la Triple-Entente sont donc conduits naturellement, par toute une série de considérations économiques, territoriales et politiques, à se considérer comme de véritables collaborateurs, qui, n'ayant point entre eux de causes graves de conflit, peuvent au contraire concourir à des œuvres d'utilité commune de la plus haute importance. Divisés, ils restent exposés, chacun dans sa sphère, à des compétitions, à des pressions, à des usurpations susceptibles de les atteindre gravement dans leur prospérité présente et dans leur situation future. Si nous supposons, par exemple, une atteinte profonde à la puissance de la France, il en résulterait pour la Russie le risque de perdre d'importantes fractions de son territoire européen, et pour l'Angleterre celui de subir un nouveau blocus continental. De même, l'abaissement de la Russie et de l'Angleterre livrerait la France à la pression irrésistible d'une puissante coalition. Cela revient à dire que l'entente étroite

entre ces États est la condition absolue d'un régime d'équilibre à peu près stable en Europe. Or, la politique dite d'équilibre n'est pas autre chose en réalité qu'un procédé conservateur opposé à des tendances par trop égoïstes et exclusives. Si ces tendances n'existaient pas, l'équilibre politique s'établirait de lui-même, sans qu'il soit besoin de continuer des alliances et des contre-alliances. On ne verrait en action que les forces privées. Chaque État développerait sa prospérité intérieure et extérieure dans la mesure des aptitudes sociales de son peuple, sans craindre d'être entravé par des interventions abusives. C'est vers cet état d'équilibre normal qu'il faut tendre. Mais pour le moment, la balance artificielle des forces aux moyens de groupements politiques est une nécessité si évidente, qu'elle s'est imposée en dépit de tous les préjugés, de toutes les divergences secondaires, de toutes les intrigues.

III. — Conditions principales du maintien et de l'efficacité de l'Entente.

Nous venons de voir qu'il existe entre les membres de la Triple-Entente à la fois des intérêts communs de premier ordre et des antinomies graves. Il faut avant tout que les intérêts l'emportent, sinon l'Entente tombera d'elle-même. Cela est tout naturel, dira-t-on. Un instrument sans utilité n'a plus de raison d'être. Si la menace résultant de la Triple-Alliance venait à disparaître, pourquoi maintenir l'autre groupement, devenu sans objet? Ne serait-il pas alors lui-même un danger permanent pour la sécurité des autres États et pour la paix?

La question ne se pose pas ainsi. Si les pays de la Triple-Entente n'étaient plus menacés d'une manière urgente et dangereuse dans leur position territoriale et dans leur vie économique, ils ne sentiraient pas au même degré le besoin d'une union, cela va de soi. Mais leur accord resterait cependant un bienfait pour l'humanité s'il pouvait se maintenir, et cela pour deux raisons. En premier lieu, leur coopération étroite et cordiale leur permettrait de négocier dans un esprit plus conciliant, et de transiger plus aisément, sur les questions si diverses qui peuvent s'élever entre eux. Il est arrivé souvent que de petites affaires, traitées dans un esprit de méfiance et d'aigreur, ont entraîné des conséquences imprévues, et laissé dans les relations un regrettable ferment d'hostilité. Or, la Russie et l'Angleterre ont des points de contact où les frottements et les heurts sont toujours à craindre. Il en est de même entre la France et la Grande-Bretagne. Les relations économiques ont aussi leurs angles et leurs épines. L'expérience des dernières années a suffisamment montré combien il était avantageux d'apporter dans le règlement de ces affaires non seulement le souci de l'équité, le respect du droit et des intérêts d'autrui, mais encore une bienveillance réciproque. Sous la poussée d'un danger reconnu, les trois États ont pris des arrangements qui, en liquidant d'anciens litiges, ont amené entre eux un apaisement tel, qu'il a pu servir de base à une entente politique. Mais si l'entente se dénoue aussitôt que le péril aura plus ou moins disparu, on peut être certain que le jeu des rivalités et la complication des malentendus, voulus ou non, reparaîtra entre les trois pays, au risque de les entraîner jusqu'à l'hostilité ouverte. Le retour à un tel désordre serait un grand malheur pour les peuples en cause et pour le monde entier. L'union politique de l'Angleterre, de la France et de la Russie, n'a donc pas un caractère d'utilité momentanée, mais bien un intérêt permanent.

Cette combinaison pourrait-elle inspirer des craintes aux autres nations, dans le cas où elle n'aurait plus en face d'elle un contrepoids susceptible de lui faire complètement équilibre? Cela dépend naturellement de l'esprit qui prédominerait dans la Triple-Entente. Si on y pouvait maintenir comme principes dirigeants ceux qui dérivent de l'équité dans les décisions, de la modération dans les actes, nul n'aurait à souffrir dans ses intérêts, ni à craindre pour sa sûreté. Du reste, une telle coalition pourrait-elle maintenir longtemps une domination oppressive? L'his-

toire montre qu'il n'en est rien. En supposant que la Triple-Entente vienne à dominer l'Europe, la résistance trouverait ailleurs son centre de ralliement et son point d'appui, parce que, de nos jours, la solidarité internationale s'étend au monde entier. Les États-Unis ont eux aussi un intérêt primordial au maintien de la liberté des mers et de la politique de la porte ouverte. Si une coalition européenne s'avisait de confisquer ces deux éléments de prospérité économique, on trouverait en eux un adversaire aussi irréductible que le fut l'Angleterre à l'époque du système continental.

Bien des gens, surtout parmi les hommes d'Etat et les chauvins, ne peuvent admettre ces idées d'équilibre basé sur la justice, parce qu'ils se font une conception particulière du progrès des peuples. Pour eux, il consiste principalement dans l'extension territoriale et l'hégémonie politique. Rien n'est plus faux. Indépendamment de son développement intérieur, tout peuple susceptible d'expansion trouve partout des territoires où ses émigrants sont bien accueillis, et peuvent travailler librement à leur prospérité particulière, dont profitent simultanément, presque toujours du moins, et leur patrie d'adoption, et leur pays d'origine. L'essentiel n'est-il pas que ces émigrants réussissent à vivre et à prospérer? Est-il nécessaire que leur mère-patrie s'annexe indéfiniment les territoires où ils sont établis? A ce compte, les États scandinaves, qui envoient chaque année de 40 à 50.000 de leurs nationaux au dehors, devraient figurer parmi les Etats les plus ambitieux de la terre. Ils sont au contraire parmi les plus pacifiques, et n'y perdent rien. Aussi eût-il peut-être mieux valu pour la France qu'elle acquît moins de terres coloniales, et que sa race restât plus prolifique, plus expansive. Notre influence, loin d'en être diminuée, serait beaucoup plus forte et plus efficace.

On objectera probablement à ce que nous venons de dire, que les trois membres de la Triple-Entente ont souvent donné et donnent encore des preuves d'ambitions territoriales. La France et l'Angleterre en Afrique, la Russie et l'Angleterre en Asie, ont une politique toujours active, qui tend à leur assurer la possession ou le contrôle de certaines contrées. C'est là une conséquence inévitable d'une politique coloniale déjà ancienne qui impose à ces trois pays tantôt des devoirs et tantôt des précautions. Elle est justifiée par des sacrifices antérieurement consentis, par des intérêts existants qu'il est impossible d'abandonner sans déchéance. Comment supposer, par exemple, que la Grande-Bretagne aurait pu laisser l'influence allemande s'introduire dans les États boërs et établir une barrière définitive entre les territoires du Cap et ceux de la Rhodésia? De même, il eût été singulièrement dangereux pour la France de permettre à la même influence de dominer le Maroc et d'y former des établissements économiques, militaires et maritimes susceptibles de devenir la base d'une offensive dans la Méditerranée et l'Atlantique, étant donné surtout le caractère actuel des tendances germaniques, caractère que nous définirons tout à l'heure. On peut donc dire que les mesures coloniales dont il est question ici, quoique conquérantes en fait, ont cependant la défensive pour tendance générale. Il faut bien remarquer du reste que, si les pays de la Triple-Entente se sont préoccupés depuis quelques années de compléter le cycle prévu depuis longtemps de leur action coloniale, cela n'influe nullement sur le principe essentiel de leur politique, qui, au point de vue européen, est nettement conservateur. On ne peut pas dire qu'en suivant le cours de leur histoire coloniale, ils nuisent à des nations qui n'ont ni le même passé, ni les mêmes engagements, ni les mêmes droits établis, ni les mêmes intérêts préexistants. Il faut cependant tenir compte de tout cela pour apprécier exactement les situations réciproques.

IV. — LA TRIPLE ALLIANCE.

I. — L'empire allemand.

L'Allemagne est incontestablement le pivot de la Triple-Alliance. Elle joue ce

rôle d'une façon bien plus tranchée et plus absolue que l'Angleterre ne peut le faire dans la Triple-Entente. De plus, ce groupement est fondé sur des engagements écrits d'une portée certainement très précise. Il est vraisemblable, sinon même assuré que l'acte fondamental de la Triplice affecte un caractère avant tout défensif. Mais, au moins dans son esprit, il aboutit à la constitution d'un syndicat d'accroissement à la fois territorial et économique. Ceci doit être établi par l'étude des circonstances particulières à chacun des trois pays membres de ce syndicat.

La condition générale de l'Empire allemand présente un curieux mélange d'avantages et de difficultés, de forces et de faiblesses, de doctrines précises et de contradictions singulières. Cet imbroglio assez confus résulte d'un ensemble de faits sociaux, de circonstances économiques, de traditions historiques, dont la réunion constitue probablement un phénomène sans précédent. Au point de vue social, l'Empire réunit sur son étroit territoire, sensiblement égal à celui de la France, une population de 67 millions d'âmes, à la fois très dense et fort bigarrée. On y rencontre toutes les principales variétés d'organisation familiale, depuis le type franchement particulariste du paysan hanovrien d'entre l'Elbe et l'Ems, jusqu'à la communauté bien caractérisée des montagnes silésiennes, en passant par les groupes quasi patriarcaux du plateau bavarois et les familles plus ou moins ébranlées qui peuplent la vallée du Rhin et les villes. L'extension rapide de celles-ci sous la poussée de la grande industrie tend du reste à accroître rapidement l'effectif de ce dernier type, au détriment de la stabilité et de la vigueur de l'ensemble. C'est à ce mouvement social régressif que l'on doit notamment la réduction rapide de la natalité en Allemagne. Cependant, ces effets ne se font pas encore sentir sur la direction politique du pays dans une mesure proportionnelle à son intensité, parce qu'un passé relativement récent a laissé dans presque toutes les parties de l'empire la tradition et les cadres d'un organisme administratif et militaire très étendu, muni d'une grande autorité, entouré d'un prestige qui lui permet encore de dominer de haut la vie politique de la nation. Ni les théories doctrinaires de la bourgeoisie nationale-libérale, ni les prédications du socialisme n'ont pu parvenir jusqu'ici à entâmer sérieusement ce bloc parce qu'il représente à la fois des traditions encore vivaces, les intérêts très puissants d'une classe aristocratique nombreuse et riche, enfin un besoin général d'une importance capitale : celui de la sécurité et de l'ordre intérieur. La faiblesse moyenne du type familial dans la société allemande se trouve ainsi provisoirement compensée par l'action énergique d'un mécanisme lourd et coûteux, mais efficace, dont l'opinion subit incessamment l'influence. Ce pays surpeuplé et conduit avec tant d'autorité par une bureaucratie instruite et disciplinée, développe une activité extrême, et doit satisfaire à d'immenses besoins.

En 1912, le mouvement total du commerce extérieur, à l'exclusion du transit, a dépassé 25 milliards de francs. Les transports utilisaient sous le pavillon national près de 5.000 navires, jaugeant plus de 3 millions de tonnes, dont les quatre cinquièmes à vapeur, et un réseau de voies navigables et de chemins de fer qui mesurent environ 70.000 kil. La répartition de ce mouvement commercial est très significative. A l'importation, les matières premières nécessaires à l'industrie viennent en premier lieu pour une somme de 7.300 millions de francs, chiffre qui indique immédiatement l'activité prodigieuse de la fabrication. Les denrées alimentaires occupent la seconde place : 4 milliards de francs, car l'agriculture allemande est loin de suffire à la nourriture de la population. Les objets fabriqués ne viennent qu'en troisième lieu pour 2 milliards de francs. A la sortie cette proportion est renversée. Les articles fabriqués figurent dans la statistique pour 7.250 milliards de francs; les matières premières pour 3 milliards, les denrées alimentaires pour 1 milliard. Il va de soi qu'une telle activité a besoin, pour se soutenir et suivre un développement régulier, d'une paix assurée au dehors comme au

dedans. En Europe seulement, le Zollverein allemand déverse pour 8.500 millions de francs de produits. Cette somme représente une masse colossale d'intérêts particuliers qu'un grand conflit politique anéantirait en majeure partie. Le surplus, c'est-à-dire environ 2.800 millions de francs dirigés vers les pays extra-européens, subirait lui aussi une très forte diminution, tant par le fait de la disparition du personnel des usines et des bureaux, appelé sous les armes, que par les suites de la guerre maritime. L'immense progrès économique de l'empire représente donc un élément capital d'influence pacifique et conservatrice. Des expériences récentes ont montré de quel poids cet intérêt pouvait peser sur l'orientation de la politique gouvernementale. Mais d'autres influences, également très fortes, agissent dans un sens opposé.

Par le nombre de ses habitants, la concentration de l'autorité, la puissance de l'outillage industriel, l'Empire allemand représente l'un des corps politiques les plus puissants qui soient actuellement au monde. Cette puissance étant d'ailleurs récente, on comprend que l'Allemagne ne se soit pas trouvée à même d'acquérir dans les contrées faiblement occupées ou mal défendues une part aussi considérable que celle dont l'Angleterre, la France et la Russie ont pu prendre possession au cours des trois derniers siècles.

Le nouvel Empire n'a recueilli pour ainsi parler que des restes, et trouve sa part insuffisante comparativement à ses moyens d'action, aux tendances ambitieuses que le succès et la prospérité ont développées parmi les classes instruites spécialement dans la caste administrative et militaire. Ainsi, deux tendances diamétralement opposées pèsent à la fois sur la direction de la politique allemande. L'une est toute de conservation, de *statu quo;* l'autre pousse à la prépotence politique et économique, à l'extension territoriale. Tantôt le gouvernement impérial proclame son désir de paix qui est sincère; tantôt il essaie d'imposer son influence ou de faire prévaloir ses appétits avec une rudesse non moins sincère. La contradiction est flagrante, mais bien d'accord avec les faits. Depuis cent ans la Prusse est organisée pour s'agrandir par la conquête, et ce procédé lui a réussi aux dépens de ses voisins immédiats. L'Empire, où la Prusse joue le rôle d'inspirateur et de guide, ne pouvait manquer d'entrer dans cette tradition. Dans un sens, il l'a renforcée par l'appoint des ressources fournies par les autres États confédérés. Dans un autre sens il l'a alourdie, en lui imposant le frein d'une masse immense d'intérêts particuliers qui vont se développant d'année en année. Ces intérêts demandent du reste à être défendus, si bien que le gouvernement impérial a double motif pour entretenir des armements formidables. Il peut invoquer la nécessité de se prémunir contre tout danger extérieur, et en même temps il se tient prêt à profiter de toute occasion éventuelle de faire prévaloir ses vues ou de réserver sa part dans les contrées où la tournure de l'évolution sociale permet de prévoir la possibilité d'un partage. Mais la force colossale ainsi déployée par un État dont l'ambition ne fait aucun doute, oblige ses voisins à soutenir un effort parallèle. Ainsi se ferme le cercle vicieux des armements indéfinis, dont l'Europe commence à sentir le poids d'une façon si cruelle.

Pendant les premières années du nouvel Empire, il était loin de posséder tous les moyens d'action dont il dispose aujourd'hui. Aussi trouva-t-il avantageux de se lier étroitement avec un ennemi de la veille, qui lui-même jugea habile d'échanger les rancunes contre de vastes espérances.

II. — L'Empire austro-hongrois.

L'Autriche est un État singulier. Avec toutes les conditions naturelles du fédéralisme, elle a essayé longtemps d'affirmer par la compression politique une unité impossible. La nationalité germanique primitivement dirigeante a dû faire des concessions, d'ailleurs inégales et incomplètes, ce qui met l'empire des Habsbourg dans un premier état d'instabilité si accentuée qu'à chaque indisposition de l'em-

pereur François-Joseph, on se demande si la mort du souverain n'amènera pas la dislocation totale de cette nation artificiellement constituée. La formation sociale des nombreux groupes ethniques dont la juxtaposition forme un peuple de 52.000.000 d'âmes, est une seconde cause de faiblesse. En effet, à l'exception des montagnards alpins qui appartiennent en majorité à une formation de valeur moyenne, les populations de cet empire sont, ou bien sous le régime de la communauté paysanne, comme les Slaves du sud, communauté qui, d'ailleurs, est en voie de régression, ou bien franchement désorganisées, comme c'est le cas pour la plupart des Hongrois, des Tchèques, et des habitants des villes.

Il en résulte que, aux causes historiques de division et d'hostilité, s'ajoutent les effets d'une organisation sociale sans cohésion, peu favorable au développement des aptitudes les plus nécessaires : activité économique, initiative et discipline. Bien que l'administration ait ses qualités : intelligence, instruction, expérience, elle ne peut suffire à compenser les défectuosités considérables de cet état de choses, dont les effets se font sentir tout d'abord dans la situation économique du pays. Son commerce dit spécial, c'est-à-dire après déduction du transit, se chiffre par un peu plus de 6.600 millions de francs. L'exportation approche de 2.800 millions et se répartit ainsi : Produits agricoles, 510 millions; bois, un peu plus de 300 millions; sucre, 270 millions; houille, 110 millions; huile minérale, 80 millions; minéraux, 50 millions; soit environ 1.300 millions de produits naturels; pour les articles manufacturés la somme dépasse 1.200 millions. Ces chiffres sont faibles pour une population si nombreuse, mais qui reste principalement agricole. Nous avons déjà constaté à diverses reprises que l'activité économique d'un peuple constitue l'un de ses plus précieux moyens d'influence extérieure, en même temps qu'une cause efficace de politique conservatrice. Ainsi, l'Empire austro-hongrois établi sur des bases ethniques et sociales d'une stabilité médiocre peut être facilement engagé dans une politique aventureuse, parce qu'il n'est pas retenu d'une manière décisive par la force de l'opinion ou par la masse des intérêts particuliers. Il est vrai que, par l'effet des mêmes causes, il ne possède pas de bien larges ressources pour soutenir cette politique. Sa population est nombreuse, mais certains de ces éléments pourraient bien être d'une fidélité relative et les moyens financiers lui manquent pour outiller et entretenir une armée en rapport avec le chiffre de ses habitants. Cependant, le gouvernement austro-hongrois a toujours eu de grandes ambitions. Longtemps il a espéré que la péninsule des Balkans passerait sous sa domination. Il aurait au moins voulu étendre celle-ci jusqu'au port de Salonique afin d'échapper au contrôle des flottes italiennes, qui peuvent assez aisément barrer la mer Adriatique. Mais les convoitises de cet Etat tentaculaire rencontrant des oppositions très fortes, il avait besoin d'un allié puissant, et ne pouvait le trouver qu'en Allemagne. On voit comment l'alliance des deux empires, issue de circonstances tout à fait exceptionnelles, a été dictée par des ambitions en quelque sorte parallèles, bien plus que par un besoin de défense commune. En effet, le seul danger sérieux que pût courir l'Autriche, était de voir la Russie s'avancer jusqu'aux Dardanelles, soit par l'annexion des Etats balkaniques, soit par l'établissement d'une influence décisive sur ceux-ci. Or, l'expérience a montré depuis longtemps qu'une telle politique eût fait surgir contre la Russie une opposition générale insurmontable. Cela est si vrai que, loin de tomber sous le contrôle de l'hégémonie russe, les petits Etats orientaux ont rapidement développé leur autonomie et agrandi leur territoire. De fait, ils ont réalisé ces progrès malgré l'Autriche, tout autant que malgré la Russie.

Si l'alliance austro-allemande avait été purement défensive, elle pouvait aisément se suffire à elle-même, car, pendant une série d'années, cette masse imposante se dressa au centre de l'Europe parmi des Etats totalement isolés les uns des autres,

parfois même en rivalité. Le bloc germanique paraissait donc à l'abri de toute attaque. Cependant on jugea bon de le renforcer encore en acceptant les avances faites par M. Crispi au nom de l'Italie. L'alliance austro-allemande date d'octobre 1879, le traité italo-allemand de 1882 et l'accord entre les trois pays de 1883. L'alliance franco-russe est de 1891, les arrangements franco-anglais et anglo-russe sont de 1904 et de 1907. C'est la politique tantôt adroite et tantôt agressive, mais toujours envahissante de l'Allemagne, qui a poussé ces trois derniers pays à régler leurs différents par un très heureux accord amiable.

III. — L'Italie.

Cet appoint n'était pas à dédaigner. L'Italie a sans doute des causes de faiblesse qui ne sont pas sans gravité. Au point de vue social principalement, elle manque de cette large base stable dont nous avons reconnu la nécessité pour assurer l'évolution régulière d'une politique bien adaptée aux besoins réels du pays. Sa population, composée surtout de familles communautaires agricoles, encore médiocrement développées, et de groupes urbains peu organisés, donne naissance à une opinion publique, facilement accessible aux émotions les plus opposées. Le pouvoir central est tantôt très fort et tantôt très faible, selon l'habileté avec laquelle les personnalités dirigeantes manient la masse électorale et conduisent le parlement. De violents soubresauts sont toujours à craindre chez de pareilles nations, aussi bien dans les affaires étrangères que dans le régime intérieur. Combien de fois n'a-t-on pas vu se produire dans la péninsule de vifs mouvements de mauvaise humeur contre les deux empires alliés, mais surtout contre l'Autriche!

Il faut considérer aussi que la situation économique de l'Italie, — qui d'ailleurs est en progrès sensible, — reste également assez instable. Son commerce extérieur a pris au cours des dernières années un volume assez considérable : près de 6 milliards de francs, transit exclu, chiffre presque égal à celui de l'Autriche-Hongrie, pays plus vaste et plus peuplé. Mais il convient d'analyser le mouvement économique.

L'exportation, environ 2.400 millions, comprend deux divisions principales : les produits naturels, agricoles ou minéraux, pour 1.100 millions de francs environ, et les produits fabriqués pour 800 millions. A l'importation, les matières premières viennent en tête pour un peu plus de 1.300 millions, puis viennent les objets fabriqués, à peu près 800 millions; enfin les produits alimentaires. On voit par ces chiffres que l'Italie est un pays à production mixte et relativement faible. Ses ouvriers, obligés d'aller chercher du travail au loin, envoient à leurs familles des excédents de salaires dont l'ensemble joue un rôle important dans l'équilibre économique de l'Italie. Tout compte fait, l'Empire austro-hongrois et l'Italie ont une position économique et financière sensiblement analogue; elle leur permet certains efforts limités, qui ne tardent pas à entraîner de graves embarras budgétaires quand ils se prolongent quelque peu.

L'Italie, comme l'Allemagne, a constitué tardivement son unité; de plus elle a traîné longtemps derrière elle le boulet d'une position financière gênée. Aussitôt qu'elle eut réussi à alléger cette position, et acquis l'appui des deux empires de l'Europe centrale, elle déploya des ambitions qui se sont développées avec les années. On connaît les entreprises italiennes en Afrique et les vues du gouvernement de Rome sur l'Albanie et l'Asie mineure. Nous n'avons pas à rechercher si de telles ambitions sont justifiées ou non. Elles existent et donnent à la politique de l'Italie une tendance nettement offensive, dont à tort ou à raison on a cru sentir la pointe même dans les cantons suisses du Tessin et des Grisons. En ce qui concerne la défensive, l'Italie ne pourrait guère avoir qu'un seul adversaire : l'Autriche, dont elle se méfie toujours, tout en aspirant à lui prendre certains territoires considérés comme italiens. Aussi faut-il un intérêt bien puissant pour tenir unis ces deux voisins également méfiants vis-à-vis l'un de l'autre.

Cet intérêt se trouve à la fois dans les aspirations territoriales des trois États alliés, dans certaines visées économiques de l'Allemagne et de l'Autriche sur leurs voisins, enfin dans un rêve grandiose qui paraît être celui de la maison de Hohenzollern et de la classe des Junkers sur laquelle elle s'appuie principalement. Ce rêve est proprement d'envergure napoléonienne. Il prévoit une sorte de groupement fédératif de la plupart des États européens sous la haute direction d'un empereur allemand, qui aurait pour mission d'opposer ce bloc à celui des groupes anglo-saxons pour lui disputer la direction du monde. Cette conception existe-t-elle avec précision dans l'esprit des dirigeants de l'Empire? Il va de soi qu'elle n'a jamais été formulée d'une façon explicite, mais on ne peut se défendre d'en apercevoir les idées directrices non seulement dans les paroles, mais aussi dans les actes du gouvernement impérial. En poursuivant un tel but, on opposerait une combinaison purement politique et artificielle au mouvement d'une race qui a basé son évolution et sa puissance avant tout sur le travail, c'est-à-dire sur un support naturel. Si nous admettons que, profitant de l'imprévoyance et de l'aveuglement de certains gouvernements, la maison de Prusse parvienne à réaliser sa chimère, elle ne réussirait qu'à déchaîner sur le monde une nouvelle série de conflits extrêmement préjudiciables à l'évolution de l'humanité. Quant au résultat fiscal, il serait infailliblement défavorable à la politique d'ambition et d'hégémonie, parce que les nations anglo-saxonnes ont pour elles des réserves de vitalité, des forces sociales, une puissance économique et financière, en un mot une élasticité qui leur permettrait de soutenir de longs efforts et finalement de triompher d'une coalition formée de groupes hétérogènes, conduits, non pas par le sentiment de l'intérêt national, mais par l'impulsion capricieuse d'une ambition politique.

Les États de la Triple Alliance ont évidemment le droit de se réclamer, eux aussi, d'une tradition historique par laquelle ils sont portés à suivre chacun une certaine directive. Il se trouve que leurs tendances sont convergentes, au moins pour la plupart. De là leur accord. Mais les circonstances veulent aussi que leur tendance commune les porte à rechercher autour d'eux soit des agrandissements, soit une domination économique. Il s'ensuit que la politique de la Triple Alliance est essentiellement conquérante, c'est-à-dire offensive. Que cette offensive soit ou non contraire aux vues de la Triple Entente, elle constitue un élément certain de défiance dans la politique générale des États européens. Il se traduit par une série de manifestations qui en découlent naturellement, excitent les craintes et nécessitent les précautions. Ainsi, pour imposer leur influence ou se tenir prêts à saisir toutes les occasions, les États de la Triple Alliance entretiennent, sous le prétexte de se garantir contre des attaques hypothétiques, un état militaire colossal. Leurs relations avec les autres pays sont volontiers empreintes d'un esprit arrogant et exigeant, destiné à affirmer une sorte de prééminence résultant de la force. Les relations internationales sont ainsi enveloppées d'une atmosphère où l'on sent flotter la menace et l'aigreur, où se rencontrent sans cesse les plaintes et les récriminations. Chacun sait combien un tel état de choses est préjudiciable à l'évolution du travail et à la prospérité des particuliers.

Il nous est maintenant aisé de conclure. Les pays de la Triple Entente sont fortement liés par un intérêt supérieur : le maintien, entre les grandes nations, d'une paix dont elles ont tant besoin pour la sauvegarde de leurs biens et de leur activité économique. Le monde entier est intéressé au succès de cette politique. Tout doit tendre à la maintenir, à la continuer. Mais comment peut-on la concilier avec les circonstances actuelles, qui entraînent certains peuples dans une voie de désorganisation favorable à toutes les ambitions? Pour y réussir, il faut avant tout refuser de s'associer à ces ambitions, agir pour les enrayer, pour conserver ce qui existe, en l'améliorant, ménager des évolutions et des réorganisations par les peuples eux-mêmes, maintenir partout la

liberté et l'égalité pour les entreprises étrangères, multiplier les accords internationaux propres à organiser cette vie extérieure des peuples contemporains, qui mélange toutes les races, multiplie les conflits d'intérêts, facilite les abus, prête aux difficultés et aux mauvaises querelles. L'Angleterre est bien préparée pour observer une telle ligne de conduite, sauf la part inévitable des erreurs individuelles. La France a tout intérêt à la suivre sur ce terrain, nous l'avons montré ailleurs il y a longtemps déjà. La Russie a gagné beaucoup à s'y adapter, et elle gagnera bien davantage encore en y restant fidèle. Mais dans ces deux pays, les choses dépendent trop de circonstances accidentelles, de causes contingentes, de cotes personnelles, pour ainsi parler. Il faudrait y créer un courant national régulier, entraînant avec lui dans une direction naturelle la politique des gouvernants. Or c'est là précisément que gît la difficulté, parce qu'un tel courant est nécessairement formé et orienté par le régime social. De la stabilité de ce régime dépendent le sens et la force de l'opinion, et l'opinion fait le gouvernement. Si elle est flottante ou insuffisante, le gouvernement est irrésolu ou sans contrôle. Voilà précisément pourquoi l'avenir de la Triple Entente demeure incertain, pourquoi aussi sa politique manque parfois de coordination et par conséquent d'influence vis-à-vis d'un groupement d'autant plus serré qu'il vise souvent à l'action plus qu'à la conservation. Quant à la Triple Alliance, elle est entraînée vers la politique d'ambition par tout un ensemble de circonstances historiques. Tant qu'il le pourra, ce trust d'États renforcera son système militaire afin d'arriver à la complète réalisation de ses projets, qui tendent à dominer la grande route des échanges entre l'Occident et l'Orient par la Méditerranée et le canal de Suez, ainsi que par la voie ferrée lancée à travers l'Asie mineure. Pour contrebalancer cet effort, la Triple-Entente est amenée à s'imposer des sacrifices analogues. Mais cette rivalité ne pourra pas continuer indéfiniment, car, combinée avec la politique intérieure dite sociale, elle finirait par écraser les peuples sous le poids d'une fiscalité insensée. Il faudra donc ou bien s'arranger à l'amiable pour organiser entre les syndicats rivaux un *modus vivendi* établi sur des bases raisonnables, ou bien se résigner à voir éclater un effroyable cataclysme.

Toute la question est donc de savoir si, pour faire triompher des ambitions plus personnelles que nationales, et plus artificielles que raisonnables, on persistera dans cette situation trouble et précaire. Elle est faite principalement d'égoïsme dynastique et de faux patriotisme, qui tendent à opposer indéfiniment les peuples les uns aux autres au lieu de préparer leur accord et de faciliter leur collaboration réciproque. Comment pourrait-on réagir contre des tendances dangereuses pour l'avenir de la vieille Europe? Cela est bien difficile à dire parce que sous les combinaisons, les difficultés et les conflits de la politique, c'est le problème social tout entier qui se pose, avec ses complications infinies.

***

Lorsque les pages qui précèdent ont été écrites, le danger d'une prochaine guerre n'apparaissait qu'à une bien petite minorité de gens avertis, qui suivaient attentivement la course vertigineuse des idées et des faits. On me permettra de rappeler que j'ai signalé le péril à diverses reprises, notamment dans mon ouvrage déjà cité (T. II, p. 180 et s.) et dans une étude parue dans la *Revue de Paris* du 15 mai 1912.

Encore un mot. Le terrible problème est maintenant posé et doit aboutir à une solution durable. Je tiens à dire qu'à mon sens, cette solution durable, si désirable, si nécessaire, ne sera obtenue, après la victoire, que par une politique faite de prudence et de modération, éclairée par l'esprit de justice, guidée par le respect des intérêts et des droits légitimes. Si on écoute certaines suggestions inspirées par une rancune aveugle et des ambitions maladroites, l'avenir demeurera livré aux hasards des sentiments de revanches et d'intrigues. Personne, en fin de compte,

n'y gagnera. Qu'on relise l'histoire des deux derniers siècles.

Léon POINSARD.

LA FRANCE DE DEMAIN

Un de nos amis de la première heure, M. Constant Furne, vient de faire paraître une brochure sous ce titre : *La France de demain*[1]. Elle est dédiée à un jeune ingénieur, lieutenant d'artillerie, actuellement sur le front ; elle porte, par conséquent, la trace profonde des préoccupations qui assaillent en ce moment tous les Français. Mais elle est consacrée en grande partie à montrer le rôle que joue la science sociale dans la connaissance de la technique des sociétés, et, par suite, elle peut être considérée par nos adhérents comme une brochure de propagande.

Je ne doute pas qu'elle marque le point de départ d'une évolution intéressante des esprits du côté de la science sociale. Un mouvement analogue s'est déjà produit en France, il y a quarante-quatre ans, sous l'action des désastres de 1870. La victoire sur laquelle nous comptons déterminera un phénomène du même genre, parce que, au lendemain de cette victoire, on sentira, comme on l'a senti jadis au lendemain de la défaite, la nécessité d'une transformation ou, tout au moins, d'une adaptation à de nouvelles circonstances. Dès à présent, tout le monde se rend compte qu'après la guerre un grand changement se manifestera ; que des problèmes urgents réclameront leur solution ; qu'il faudra reconstruire, réparer, modifier bien des parties de l'édifice social, et on deviendra curieux des règles de l'architecture sociale, on consultera les architectes sociaux.

Cet état d'esprit est très favorable à la diffusion de notre méthode et facilitera grandement la tâche de notre service de vulgarisation. Toutefois, la science sociale, quelques progrès qu'elle fasse, ne sera jamais en mesure de satisfaire toutes les curiosités qui s'adresseront à elle, parce que ces curiosités seront parfois de pures et vaines curiosités, sans soutien moral et, par suite, sans résultat pratique possible. Lorsqu'on va trouver un architecte habile, le plus habile des architectes, on ne construit que si on sait bien ce qu'on veut lui demander de construire, où on veut le construire et avec quelles ressources. De même, ceux qui demanderont à nos amis : « Que faut-il faire pour que cela marche bien ? » mais qui seront résolus d'avance à n'accepter aucun plan exigeant de leur part un effort quelconque, ne seront à aucun degré les collaborateurs de la reconstruction sociale.

Le moyen de les écarter est très simple. Il consiste à leur rappeler que la science sociale constate fréquemment la variété des solutions, mais toujours la nécessité de l'effort permanent. Il y a souvent plusieurs manières de résoudre une question. Ces manières ne sont certes pas indifférentes ; elles n'ont pas toutes la même valeur absolue et théorique ; mais chacune d'elles ne vaut cependant, *pour un cas déterminé*, que dans la mesure où elle est réalisable dans ce cas déterminé. De plus, elle n'est jamais réalisée que dans la mesure où elle rencontre un effort agissant.

Une fois écartés ceux qui recherchent des remèdes guérissant tout seuls, il faut accueillir, encourager, fortifier ceux dont la bonne volonté est complète, le cœur généreux, mais l'esprit incertain sur les moyens à employer. En pareille matière, l'expérience seule fournit la mesure exacte de l'application des principes ; mais l'expérience isolée ne suffit pas à guider l'action. La science sociale, issue des constatations méthodiques et ordonnées tirées de nombreuses observations, est apte à remplir cet office. Ceux qui possèdent cette lumière peuvent éclairer leur propre route et ont le devoir d'éclairer aussi ceux qu'ils rencontrent. Quelques-uns, plus zélés, s'en vont par les

1. Boulogne-sur-Mer, Imprimerie G. Hamain 1914.

chemins et les carrefours, cherchant des hommes à éclairer. Et chacun tire de la lumière qu'il perçoit le parti qu'il en peut tirer, les uns avançant rapidement grâce à la puissance de leurs moyens et le degré de leur énergie, les autres jouissant simplement du plaisir d'y voir clair sans bouger de place. Mais leur immobilité ne prouve rien contre la qualité ou contre l'intensité de la lumière. C'est pourquoi il ne convient pas de douter ou de se décourager parce que des hommes ayant connu la science sociale en profitent parfois médiocrement.

P. R.

BIBLIOGRAPHIE

Contribution à l'histoire de la vigne et de sa culture en Lorraine, par JACQUES RISTON. 1 vol. in-4°, 596 p. avec atlas illustré, Nancy, Sidot, édit., 1913, 10 francs.

Malgré son cadre local, ce livre a une portée générale et se recommande à l'attention de quiconque s'occupe de viticulture. L'auteur l'a présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des sciences de Nancy, et à son travail il a donné une ampleur qu'on n'a point coutume de trouver dans les ouvrages de ce genre.

Signalons avant tout une excellente introduction sur la délimitation et les caractéristiques de la région lorraine. M. Riston recherche ensuite les origines de la vigne : il n'y voit pas, comme beaucoup l'avaient cru jusqu'alors, une plante d'importation étrangère : selon lui, la vigne dans nos pays végétait à l'état sauvage bien avant d'y être cultivée. Elle y fut cultivée sans nul doute du jour où la culture des céréales fixa les populations au sol et fit apparaître la propriété foncière. Mais jusqu'où faire remonter cette époque originaire, en ce qui concerne la Lorraine? C'est cette même question que nous avons nous-même traitée dans notre récent livre, « Morcellement et Remembrement ». Nous regrettons que l'auteur n'ait pas été initié aux travaux et à la méthode de la Science sociale; il se fût ainsi épargné certaines erreurs de détail, certaines suppositions injustifiées, qui, au surplus, ne nuisent pas au mérite de l'étude dans son ensemble.

Les parties suivantes, qui sont une étude, solide et complète, nous semble-t-il, de la culture de la vigne, des cépages cultivés en Lorraine, du climat lorrain dans son ensemble, ne rentrent pas dans notre domaine.

Tout au contraire, la dernière partie sur la décadence des vignobles lorrains présente pour nous un intérêt spécial. Cette décadence, nos congressistes de la Science sociale ont pu, l'an dernier, en juger l'étendue, lors de notre visite à Neuves-Maisons. A l'allée et au retour, ils ont pu voir sur leur route des côteaux où la vigne végète aujourd'hui au hasard et sans culture.

Le pays lorrain n'est pas, comme la France du Midi, un pays de cultures arborescentes, et la vigne y est exposée aux rigueurs du climat : elle devait se trouver dans un état d'infériorité fatale le jour où la facilité des communications la mettait en concurrence avec les vins du Midi. Puis la vigne ne peut produire indéfiniment, et ses pieds ont besoin d'être renouvelés : nos vignerons, imprévoyants comme toujours, l'avaient oublié. Ils négligeaient même de fumer leurs vignes. De là ce dépérissement général, et cette invasion de maladies qui se sont abattues sur la vigne et ont précipité sa ruine.

En dépit de causes lointaines, la crise de la vigne en Lorraine n'a atteint que tout récemment son point d'acuité. C'est le côté social de cette crise qui mériterait à nos yeux une étude faite « sur le vif ». Quelle résistance nos vignerons ont-ils opposée à la fatalité qui les privait de leurs ressources? Résistance très médiocre, à vrai dire, et même nulle. La plupart s'en sont allés à l'usine, à la mine, au chemin de fer; très rares sont ceux qui ont fait preuve de quelque initiative; aucun, en tout cas, n'a songé à émigrer vers des cieux plus cléments pour y reconstituer son exploitation dans de meilleures conditions.

Une telle étude sociale reste encore à

faire. Initié à la Science sociale, M. Riston ne se fût pas borné à des informations statistiques et à des considérations générales; il eût senti toute l'utilité d'une enquête personnelle qui eût donné pleine valeur à ses appréciations et à ses conclusions.

Il n'en est pas moins vrai que son travail marquera parmi les études lorraines et parmi les études viticoles en général

Ajoutons que, malgré ses proportions volumineuses, cet ouvrage se lit aisément et sans fatigue. Il est redevable de cette lecture facile à la clarté du style, comme aussi aux mérites de l'impression, que relèvent encore les illustrations de l'album qui y est annexé.

G. HOTTENGER.

LIVRES REÇUS

La conception sociologique de la peine, par Mieczyslaw Szerer, trad. du polonais, par M. Duval, 1 vol., 4 fr. (Giard et Brière, édit., 1914).

Industries de la construction mécanique, Monographies industrielles publiées par l'Office du Travail du royaume de Belgique. Bruxelles, 1914.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons aux membres de notre société qu'ils doivent envoyer leur cotisation par mandat-poste ou en un chèque à vue sur Paris, avant le 28 février, s'ils veulent éviter les frais de recouvrement.

Tous nos adhérents sont instamment priés de laisser des ordres à leur domicile pour qu'il soit fait bon accueil aux quittances qui leur seront présentées dans le courant du mois de mars.

MARS-AVRIL 1915 125e et 126e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Les cours de Science sociale. — Les douze commandements de la guerre, de Lord Curzon. — Lettres du front : Servitude et grandeur militaires, par Paul Roux ; — Sur la discipline et la guerre moderne ; — Envoi d'un artilleur pour le fonds des répercussions ; — Réflexions d'un hussard sur le rôle de la cavalerie. — La Belgique et la guerre, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAU MEMBRE

M. Ad. Le Goaziou, S. H. R. 219e régiment d'infanterie, secteur postal 87, présenté par M. Jean Périer.

LES COURS DE SCIENCE SOCIALE

Le cours de Science sociale, professé par M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy, a eu lieu comme d'habitude, et son succès a été aussi grand que les autres années. Le sujet traité actuellement est le suivant : *L'éducation chez les peuples progressifs.*

LES DOUZE COMMANDEMENTS DE LA GUERRE

1° Ne croyez pas que la guerre ne vous affecte pas individuellement, elle affecte chacun de nous, elle affecte tout homme, toute femme, tout enfant dans ce pays.

2° Ne montrez pas trop de joie à l'annonce d'une victoire, ne perdez pas courage lors d'une défaite.

3° Ne vous laissez pas énerver par les privations touchant votre personne ou votre famille.

4° Ne vous laissez pas effrayer par les longues listes de tués ou de blessés, parfois si décourageantes, que vous voyez dans les journaux.

5° Ne croyez pas que vous savez comment doit se faire la guerre et que le ministre de la guerre ne le sait pas; par conséquent, n'écrivez pas aux journaux pour indiquer aux généraux ce qu'ils devraient faire; mais si vous êtes convaincu que vous pourriez faire mieux, gardez-le pour vous au coin du feu et ne le dites qu'à aussi peu de monde que possible.

6° Ne vous impatientez pas parce que la guerre avance lentement, pour le moment elle ne peut être que lente.

7° N'ajoutez pas foi à tout ce que vous lisez, particulièrement lorsque cela vient de Berlin.

8° N'estimez pas l'ennemi au-dessous de sa valeur.

9° Ne vous cassez pas la tête à rechercher ce qui arrivera au Kaiser dans ce monde ou dans le monde futur. Nous tâcherons de nous défaire de lui dans ce monde et nous abandonnerons à d'autres sa destinée ultérieure.

10° Ne commencez pas à partager l'Allemagne avant que nous l'ayons prise.

11° N'écoutez personne qui crie : « Arrêtez », avant que nous ayons complètement atteint le but pour lequel nous combattons.

12° Quand la guerre sera terminée, n'oubliez pas les leçons de la guerre.

Lord Curzon,
ancien vice-roi des Indes.

LETTRES DU FRONT

Servitude et grandeur militaires.

Je viens de relire les *Souvenirs de servitude et de grandeur militaires*, d'Alfred de Vigny. C'est une lecture de circonstance, pleine de fortes pensées et d'observations pénétrantes, dont beaucoup sont encore justes, malgré le recul du temps.

La servitude militaire, c'est la discipline passive, l'obéissance absolue aux ordres reçus quels qu'ils soient sans discussion ni murmures. La grandeur militaire, c'est l'abnégation, l'esprit de sacrifice et le culte de l'honneur. Ces deux aspects de la vie militaire apparaissent encore aujourd'hui, mais ce qui a changé, c'est la constitution, le caractère de l'armée

A l'époque où avait servi Alfred de Vigny (entre 1814 et 1830), l'armée était « une nation dans la Nation », ou du moins c'était une fraction de la société nationale spécialisée en permanence dans la fonction militaire; aussi « la démarche et l'aspect y sont-ils uniformes comme l'habit... L'arme où l'on *sert* est le moule où l'on jette son caractère, où il se change et se refond pour prendre une forme générale imprimée pour toujours. L'homme s'efface sous le soldat ». Il est bien vrai que, chez le militaire, la déformation professionnelle est plus marquée que chez tout autre, parce que le métier y est plus prenant à cause de la vie commune, et y étouffe les réactions intérieures à cause de son activité physique. Aussi l'armée de métier était-elle un instrument entre les mains des gouvernements; c'était surtout sensible à l'époque de guerres civiles et de révolutions qu'a été le commencement du XIXe siècle. « L'armée moderne, dès qu'elle cesse de combattre, devient une sorte de gendarmerie... Elle est aveugle et muette. Elle frappe devant elle du lieu où on la met. Elle ne veut rien et agit par ressort. C'est une grande chose que l'on meut et qui tue; mais c'est aussi une chose qui souffre. » Elle souffre précisément de cette passivité. « Leur couronne (des armées) est une couronne d'épines, et parmi ses pointes, je ne pense pas qu'il en soit de plus douloureuse que celle de l'obéissance passive... En combattant aujourd'hui telle cocarde, il (le soldat) se demande s'il ne la mettra pas demain à son chapeau. »

L'emploi que les pouvoirs publics font de l'armée pose dans l'esprit d'Alfred de Vigny le problème de la discipline et de l'obéissance. « Je me sentis tout à coup humilié de courir des chances de crime et de me trouver à la main un sabre d'esclave ou lieu d'une épée de chevalier. » Il souhaite que l'on accorde des droits électoraux à l'officier : c'est là une idée de son temps et qui ne se peut discuter sérieusement à l'heure actuelle, mais il ajoute : « Il faudra bien que l'on en vienne à régler les circonstances où la délibération sera permise à l'homme armé et jusqu'à quel rang sera laissée libre l'intelligence, et avec elle l'exercice de la conscience et de la justice. » La question subsiste entière aujourd'hui[1] et elle intéresse chacun de nous, puisque chaque citoyen est appelé à porter les armes et se trouve soumis alors à la discipline militaire. Je ne crois pas qu'on puisse jamais fixer légalement les bornes de l'obéissance militaire; ses limites se trouvent dans la conscience individuelle qui doit s'exercer à tous les degrés de la hiérarchie. Il ne saurait ici y avoir entre le soldat et l'officier d'autres différences que celles d'une information plus ou moins étendue et exacte; c'est pourquoi, dans l'appréciation des ordres, une réserve plus grande s'impose aux subordonnés, comme aussi leur responsabilité est moindre dans l'exécution. Mais la conscience individuelle peut ne pas être d'accord avec la conscience collective ou avec la loi qui en est l'expression présumée; de ce désaccord naissent des conflits où l'individu est momentanément sacrifié. D'ailleurs, ces conflits et ces crises ne se constatent pas seulement dans la vie militaire, on les observe dans presque toutes les circons-

1. Expulsion des congrégations, inventaire des églises, troubles de l'Ulster, répression des grèves, etc... en temps de paix. Emprisonnement d'otages et de suspects, exécution d'espion ou de traîtres, etc... en temps de guerre.

tances de la vie sociale : ils sont la condition et la rançon du progrès moral. Entre nations il existe aussi des différences sensibles de conscience collective : l'Allemagne, par exemple, n'envisage pas la guerre sous le même angle moral que les Alliés. Il est de toute évidence que le soldat français refuserait tout net d'exécuter certains ordres auxquels obéit le soldat allemand.

Il semble bien que les limites de l'obéissance aveugle se soient rétrécies depuis que l'armée de métier a fait place à la nation armée ; les baïonnettes sont devenues sinon intelligentes du moins raisonneuses, depuis qu'elles sont tenues par des citoyens momentanément revêtus de l'uniforme. Car la véritable armée moderne n'est pas celle que nous voyions défiler à la revue de Longchamps ; c'est celle qui actuellement occupe les tranchées et peuple les dépôts. Cette armée-là est composée presque exclusivement de réservistes et de territoriaux ; quoi qu'on veuille, c'est une garde nationale, beaucoup plus militaire que l'ancienne, mais dont la mentalité s'impose à tous, même aux militaires de métier. C'est ce que j'observe *très* nettement dans la garnison où je suis actuellement. Le réserviste exécute ponctuellement et très consciencieusement les ordres dont il voit l'utilité, mais il dédaigne, il ignore tout ce qui n'est que forme et apparence. Par exemple, il observe strictement et sévèrement ses consignes s'il est chargé de la garde de prisonniers de guerre ; il n'en tient aucun compte s'il a la surveillance d'une porte avec mission d'empêcher des soldats de sortir de la caserne. Il est très curieux de constater que la façon de commander des gradés de la réserve n'est pas la même que celle des gradés de l'active et que ceux-ci n'exercent souvent aucune autorité réelle sur les réservistes et les territoriaux, tandis qu'ils font trembler les « bleus ». Il y a là un fait psychologique des plus intéressants à méditer pour ceux qui ont charge de commandement.

La servitude militaire, quelque pénible qu'elle soit, n'est pas un abaissement : « La guerre console par son éclat des peines inouïes que la léthargie de la paix cause aux esclaves de l'armée ; mais, ce n'est pas dans les combats que sont ses plus pures grandeurs. » Pour Alfred de Vigny, la grandeur de la vie militaire est faite de dévouement et d'abnégation. « Ce qu'il y a de plus beau après l'inspiration, c'est le dévouement ; après le poète, c'est le soldat. » On peut se demander si le dévouement n'est pas une inspiration et des plus nobles. « La grandeur militaire ou la beauté de la vie des armes me semble être de deux sortes : il y a celle du commandement et celle de l'obéissance. L'une toute extérieure, active, brillante, fière, égoïste, capricieuse, sera de jour en jour plus rare et moins désirée à mesure que la civilisation deviendra plus pacifique ; l'autre, toute intérieure, passive, obscure, modeste, dévouée, persévérante, sera chaque jour plus honorée, car aujourd'hui que dépérit l'esprit des conquêtes, tout ce qu'un caractère élevé peut apporter de grand dans le métier des armes me paraît être moins encore dans la gloire de combattre que dans l'honneur de souffrir en silence et d'accomplir avec constance des devoirs souvent odieux. » En écrivant *odieux*, Vigny pensait à la guerre civile, il écrirait aujourd'hui : monotones et rebutants, en pensant à la vie de garnison.

Quelle que soit la petitesse des besognes journalières, « une idée commune à tous a souvent donné à cette réunion d'hommes sérieux un grand caractère de majesté, et cette idée est l'*abnégation*. Qu'est-ce que l'abnégation, sinon l'immolation de ses désirs, de sa volonté, de sa personne tout entière au devoir, de quelque ordre qu'il soit. En guerre, l'abnégation va jusqu'au sacrifice de sa vie. « Il faut bien que le sacrifice soit la plus belle chose de la terre puisqu'il a tant de beauté dans des hommes simples qui, souvent, n'ont pas la pensée de leur mérite et le secret de leur vie. » Je crois bien que l'abnégation dans le service quotidien devient plus rare à notre époque : l'esprit critique est trop développé. Chez certains, l'abnégation apparente n'est qu'une forme de l'horreur des responsabilités ; ils se mettent à couvert derrière un règlement ou les ordres de leur supérieur.

Mais on ne peut nier que, chez les plus humbles soldats, il y ait une imposante grandeur dans la résignation calme et souriante avec laquelle ils acceptent moins peut-être les servitudes multiples de la vie de caserne que les souffrances et les dangers de la guerre. On pourrait, semble-t-il, appliquer à chacun de nos soldats ces paroles d'Alfred de Vigny : « Le sentiment du Devoir finit par dominer tellement l'esprit qu'il entre dans le caractère et devient un de ses traits principaux. » Mais, chez nos réservistes et nos territoriaux, ce sentiment du devoir est inconscient ; ils prennent les armes sans discuter et sans savoir exactement pourquoi ils doivent défendre la Patrie. Le devoir militaire leur apparait comme une chose naturelle, inéluctable, nécessaire. A cet égard, leur éducation est parfaite et a atteint son but.

Ils ne se doutent pas non plus que, chez eux, l'esprit de sacrifice est plus développé que chez leurs anciens de l'armée de métier. Le soldat d'aujourd'hui quitte ses affaires et sa famille pour s'exposer à la mort ; il semble qu'il ait compris « qu'il y a une chose plus belle que la famille et à laquelle on peut saintement l'immoler : c'est l'autre famille, la Patrie ». Pourquoi ? parce que la Patrie est formée de toutes les familles, groupe leurs traditions, représente leur âme collective. Et ainsi, sans le savoir, le citoyen-soldat de notre époque sacrifie les attachements les plus légitimes à un idéal supérieur. Cette constatation n'est pas une des moindres surprises que nous ait réservées une guerre, qu'on s'accordait, avant qu'elle n'éclatât, à considérer comme dominée et conditionnée par des intérêts économiques.

Paul Roux.

Sur la discipline et la Guerre moderne.

27 janvier 1915.

Je viens de lire deux bouquins très intéressants que m'a prêtés un lieutenant : « *La Discipline moderne* », et « *L'Artillerie dans le combat* ». Le second est uniquement technique, aussi je le passe sous silence, bien qu'il soit très curieux. Dans l'autre, l'auteur précise quelles sont les causes qui nécessitent une nouvelle forme de discipline. Le fait des armes à longue portée rend obligatoire l'ordre très dispersé ; le chef n'a plus ses hommes dans la main ; il faut que chaque soldat se conduise lui-même, ait personnellement la volonté de vaincre. On ne peut plus compter sur l'entraînement de la masse ou la discipline des réflexes. Toute l'éducation du soldat doit donc tendre à développer son initiative et sa morale. La somme des valeurs morales de chaque individu de la nation, fera la force de l'armée moderne. Cela rend l'emploi de mercenaires ou de gens qui combattent pour une cause qui ne les intéresse pas, très dificile, sinon impossible. L'auteur conclut en disant que nous avons fort à faire pour élever le niveau moral de la nation, faussement dirigé vers la morale laïque, ou pas de morale du tout, pour beaucoup. Il s'étend ensuite sur les procédés à employer pour élever le soldat pendant son temps de régiment. Là, je crois qu'il fait fausse route. J'estime qu'il faut, en effet, se préoccuper, pour avoir une bonne armée, d'avoir des sujets moraux ; mais, c'est à la famille et à l'école de préparer ces sujets, de les « armer pour la vie » et le régiment doit donner à ce bon sujet l'instruction technique nécessaire pour utiliser ses qualités dans le but spécial de la guerre.

De cette étude, il se dégage aussi que la guerre moderne a un rôle éducatif très grand. Les leçons que chacun en retire sont excellentes. — Avec l'ancienne manière de faire la guerre, les plus mauvais instincts étaient développés : l'exaltation des foules, la brutalité, etc. Le carnage n'était souvent qu'une griserie, et les plus poltrons, encadrés dans le rang, marchaient comme les autres, exécutant des mouvements au seul commandement, grâce au jeu des réflexes développés par la manœuvre à outrance. On pouvait utiliser des hommes quelconques, sans valeur morale et sans capacité, pourvu qu'ils fussent rompus à la manœuvre. Mainte-

nant, les fantassins en tirailleurs et les cavaliers en reconnaissance sont soutenus par leur seule valeur individuelle et la confiance qu'ils ont dans leurs chefs, qui leur ont expliqué l'utilité de la mission que chacun d'eux a à remplir pour le salut commun. Cela développe l'initiative, le vrai courage et l'esprit d'association, *la vraie discipline morale : se dévouer pour le bien commun sans avoir sous les yeux à tous instants la vision concrète de ce bien commun.*

Envoi d'un artilleur pour le fonds des répercussions.

20 janvier 1915.

J'ai un peu réfléchi à votre lettre du 18 décembre et je crois comprendre maintenant ce que la Société de Science sociale demande de ses adhérents, particulièrement de ceux qui se trouvent actuellement sur le front. Mais il me paraît impossible, dans la situation particulière où je me trouve, d'étudier les types sociaux existant dans les pays que je traverse. D'abord, je suis au même endroit depuis plusieurs mois. En second lieu, les types sociaux du pays l'ont évacué depuis longtemps. Il n'y a plus que des militaires avec lesquels je puisse être en contact. C'est donc auprès d'eux et sur eux que l'enquête pourrait se poursuivre.

Elle consisterait, je crois, à déterminer comment chaque type social traverse la crise de la guerre, comment sa formation antérieure influe sur la façon dont il résoud les problèmes qui se posent dans sa vie de soldat, (nourriture, abri, couchage, tenue au feu, etc.) et comment *son travail* de soldat, travail d'artilleur, travail de fantassin, travail de cavalier, travail de sapeur, influe sur la résolution de ces problèmes particuliers et sur sa propre formation.

Un paysan fantassin n'a pas les mêmes méthodes de débrouillage qu'un ouvrier fantassin. Et un paysan fantassin n'a pas les mêmes méthodes qu'un paysan artilleur. La façon dont un homme résoud les problèmes de la guerre dépend de sa formation antérieure et de son travail militaire. J'ai déjà relevé quelques répercussions qui sont toutes dominées par cette idée générale.

1° *Travail antérieur sur problèmes de guerre.* — Les paysans plus ou moins communautaires de nos pays du centre paraissent manquer totalement d'esprit d'association. C'est presque toujours individuellement qu'ils résolvent les petits problèmes tendant à l'amélioration de la popotte et du couchage. Au contraire, les mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, dont beaucoup sont employés comme sapeurs à côté de nous, « font vin » ensemble, s'entendent bien et sont très hospitaliers.

2° *Travail de guerre sur problème de guerre.* — Les artilleurs, par leur travail où chacun joue un rôle différent de celui du voisin, mais pourtant aussi indispensable, acquièrent plus *de tenue au feu* que les fantassins qui ne sont qu'un numéro. Et pourtant, nos artilleurs et nos fantassins sont de la même pâte d'hommes. Ils sont recrutés dans les mêmes régions. C'est donc bien leur travail militaire qui les a formés différemment. Bien plus, on constate une différence analogue entre les fantassins du rang et, par exemple, ceux qui constituent les équipes de mitrailleuses. Ces derniers, en effet, se font remarquer très vite par leur sang-froid.

Pour arriver à une étude sérieuse, il faudrait avoir fait précédemment les différentes monographies permettant de déterminer les types principaux d'une région. Il faudrait, ensuite, que l'on pût observer, dans chaque arme, un sujet caractéristique emprunté à chacun des types étudiés auparavant. En ce qui me concerne, par exemple, je pourrai suivre le paysan de chez nous, métayer ou petit propriétaire, artilleur et, à la rigueur fantassin. Je noterai en outre, toutes les autres répercussions que je pourrai entrevoir entre d'autres types et d'autres armes.

Ce n'est pas à probablement parler le temps qui me manque pour réfléchir et

travailler; mais (c'est une répercussion du milieu sur moi-même) je rêvasse sans rien faire quand je ne suis pas commandé de service.

Réflexions d'un hussard sur le rôle de la cavalerie.

15 février 1915.

Si nous ouvrons le *Manuel du Gradé de cavalerie*, « nous voyons qu'à la guerre, la cavalerie renseigne et combat ». Qu'elle soit cavalerie d'exploration, cavalerie de corps d'armée ou cavalerie divisionnaire, sa fonction est toujours la même; elle renseigne, suivant les cas, le général en chef, le chef de l'armée à laquelle elle est affectée, ou la division d'infanterie dont elle dépend et, dans tous les cas, elle combat quand l'occasion s'en présente.

Comment, pendant ces premiers six mois de guerre, la cavalerie s'est-elle acquittée de la première de ces deux missions, celle qui consiste à renseigner le commandement sur les mouvements de l'ennemi? Au début de la campagne, il semble, à première vue, que la cavalerie devait jouer dans cette mission le rôle principal. Il s'agissait, en effet, pour les deux parties, de découvrir mutuellement leurs points faibles, pour permettre au gros des armées en présence de combattre dans les meilleures conditions possibles. Sans méconnaître le rôle joué alors par la cavalerie, notamment dans les combats de la Marne, il faut constater néanmoins que ce rôle n'a pas eu la même importance que dans les guerres précédentes, par suite de l'apparition d'une nouvelle arme de découverte : l'aviation. L'aviation, qui s'était déjà révélée au point de vue militaire, dans la guerre des Balkans, a pris une importance considérable comme arme de découverte et a rendu, depuis le début de la campagne, des services inappréciables. Cela se comprend, parce qu'elle a un rayon d'action beaucoup plus étendu qu'une reconnaissance de cavalerie, en même temps qu'elle est un agent d'information plus rapide. Il ne faudrait pas cependant conclure que l'aviation est destinée à supplanter complètement la cavalerie en tant qu'agent d'information.

Un aéroplane ne peut pas, en effet, évoluer par n'importe quel temps, ou plutôt, un aviateur ne peut pas voir par n'importe quel temps. Le brouillard, la neige, la pluie même empêchent l'observateur de remplir utilement sa mission. Il n'en est pas de même du cavalier; il suffit à ce dernier de pousser sa pointe un peu plus loin et d'approcher davantage des lignes ennemies.

En second lieu, les renseignements rapportés par l'aviateur ne sont pas toujours du même genre que ceux fournis par la cavalerie. L'aviateur peut renseigner utilement le commandement sur le mouvement général des troupes ennemies dans telle ou telle région, découvrir les batteries ennemies. Mais, par suite de la nécessité où il se trouve de se tenir à une hauteur assez élevée, il lui est difficile de donner certains renseignements détaillés, comme ceux qui concernent l'exploration d'un bois, la reconnaissance circonstanciée d'un village, etc.

En troisième lieu, le cavalier peut recueillir des renseignements de la bouche des habitants, chose que l'aviateur, on le comprend sans peine, n'a pas la possibilité de faire.

On voit, par ces quelques exemples, que les deux armes, loin de se supplanter, se complètent heureusement l'une l'autre. Mais il n'en est pas moins vrai de dire qu'une partie du service de la cavalerie, en tant qu'agent d'exploration, a été prise par l'aviation[1].

Actuellement, le service d'exploration a diminué singulièrement d'intensité, par suite de l'aspect nouveau, pris depuis quelques mois, par les opérations. Dans « la guerre de tranchées » actuelle, le commandement sait parfaitement où se

1. Le rôle de la cavalerie, en tant qu'agent de renseignements, est complété également par les cyclistes et les automobiles. On sait, en particulier, que des cyclistes sont adjoints aux bataillons d'infanterie et aux escadrons de cavalerie. Ceux-ci ont pour mission de servir d'estafettes et d'agents de liaison entre les diverses unités. Il en est de même des autos affectées aux états-majors.

trouvent les lignes ennemies, puisque les deux armées sont en contact sur un front immense qui va de la mer du Nord à Belfort. Il n'a donc pas à se préoccuper de recueillir des renseignements sur ce point. Ce qui l'intéresse surtout, c'est de savoir ce qu'il y a derrière ce premier rideau de troupes, de connaître l'emplacement des réserves, de situer les camps de concentration, les dépôts d'approvisionnements et de munitions, afin de pouvoir porter utilement ses coups sur tel point plutôt que sur tel autre. Or, la cavalerie n'est pas en mesure de remplir ce rôle de découverte, parce qu'il lui est impossible de franchir cet immense fossé de 300 kilom. de long et les autres défenses qui l'accompagnent. Ce rôle incombe surtout à l'aviation qui prend, dans ces circonstances, une importance particulière.

Mais la cavalerie n'a pas pour unique mission de renseigner. Elle est également une arme de combat. Elle doit chercher à détruire la cavalerie ennemie, intervenir utilement dans la bataille par des charges ou des combats à pied, chaque fois que l'occasion s'en présente. C'est une arme offensive par excellence. C'est à elle qu'appartient la mission de gêner sans cesse les mouvements des troupes adverses, de les harceler, de pousser des raids audacieux, d'occuper temporairement des positions stratégiques, etc., etc... Enfin, son rôle devient d'une importance capitale pour protéger la retraite d'une armée et pour poursuivre l'adversaire en déroute. Cette mission incombe surtout aux masses de cavaleries : cavalerie d'exploration et cavalerie de corps.

En fait, depuis le début de la campagne, les combats de cavalerie contre cavalerie ont été plutôt rares. Nous n'avons pas eu à enregistrer de ces charges fameuses de division contre division. On peut noter tout au plus quelques rencontres, mais qui n'ont jamais mis en face de gros effectifs. Cela tient à ce que la cavalerie allemande a, la plupart du temps, refusé le combat à l'arme blanche. Les faits se sont passés ordinairement de la façon suivante : quand une reconnaissance de cavalerie française rencontrait une reconnaissance de cavalerie allemande, elle chargeait sur cette dernière. Les Allemands, au lieu d'accepter le combat à l'arme blanche, tournaient bride et attiraient les cavaliers français lancés à leur poursuite sur d'autres cavaliers pied à terre ou sur des fantassins armés de mitrailleuses soigneusement dissimulés et qui leur envoyaient des bordées de balles. La cavalerie allemande attirait ainsi nos cavaliers dans de véritables guet-apens. Il va sans dire qu'après quelques expériences de ce genre, nos cavaliers avertis ont pris leurs dispositions en conséquence et modifié leur tactique.

La cavalerie allemande avait-elle peur de se mesurer avec la nôtre? Cela ne paraît pas douteux, puisqu'elle préférait, chaque fois que les conditions du terrain le permettaient, détruire notre cavalerie par le feu de ses fusils et de ses mitrailleuses. Il faut croire que nos cuirassiers, dragons, hussards et chasseurs ont su lui inspirer une certaine terreur. N'ont-ils pas, en effet, dénommé notre cavalerie légère : « les diables bleus », rendant ainsi à sa vaillance et à sa furie bien françaises un hommage mérité.

Bien des gens se demandent ce que la cavalerie peut bien faire depuis bientôt cinq mois, c'est-à-dire depuis l'époque où la véritable guerre de tranchées a commencé. La réponse est facile : Les cavaliers sont devenus fantassins, tout au moins momentanément. Les escadrons de cavalerie démontés ont formé des « groupes légers[1] » ou des groupes cyclistes. Ceux qui ont conservé leurs montures ont laissé ces dernières au repos et, tandis qu'une partie des hommes restait au cantonnement pour les soigner, les autres allaient dans les tranchées pour faire bravement le coup de feu à côté de leurs camarades de l'infanterie.

Comment nos cavaliers se sont-ils ainsi transformés en fantassins? Au début, ils ont été dépaysés. Mais l'habitude a été vite prise et j'ai pu me rendre compte per-

1. On appelle ainsi les cavaliers qui n'ont plus de chevaux et qui forment de véritables compagnies de fantassins dont ils reçoivent l'équipement.

sonnellement du peu de temps qu'il leur a fallu pour se familiariser avec la guerre de tranchées. Au bout de deux ou trois journées, ils étaient au courant des moindres détails : manière de percer les créneaux, aménagement des abris, précautions à prendre, etc., etc... Cette facilité d'adaptation s'explique quand on étudie de près le caractère et la formation militaire du cavalier. Celui-ci doit être avant tout un homme d'initiative, prêt à saisir ou plutôt à deviner un commandement au moindre geste, au moindre signal. Habitué à marcher par petits groupes, parfois seul, il doit être toujours sur ses gardes, attentif au plus petit bruit, scrutant sans cesse l'horizon. En un mot, son esprit doit toujours être tenu en éveil. Un simple cavalier a parfois à prendre de lourdes responsabilités. C'est ce qui arrive notamment à celui qui est chargé de porter une dépêche importante à une distance éloignée, qui doit parcourir 15 ou 20 kilom. dans un terrain qu'il ne connaît pas, souvent coupé par les patrouilles ennemies. C'est dans les circonstances difficiles de ce genre qu'apparaît le caractère débrouillard du cavalier.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner après cela que les cavaliers aient pu s'adapter facilement à cette nouvelle méthode de combat à laquelle ils n'étaient pas habitués. Leur caractère souple le permet.

Je ne veux pas dire toutefois que le métier de fantassin soit le rêve du cavalier. Il l'a fait au cours de ces derniers mois, parce que les circonstances l'exigeaient. Mais il ne se sent pas dans son élément. Ce qu'il veut, c'est partir sur son cheval lancé en plein galop, le sabre en avant et foncer sur l'adversaire. Tous actuellement, nous n'avons qu'un désir, c'est celui de voir poindre bientôt le jour où nous entendrons sonner la charge qui poussera les Vandales hors de France.

LA BELGIQUE ET LA GUERRE

« Je suis allé plusieurs fois à Bruxelles et j'ai hâte d'y retourner et de reconnaître dans cette ville les vertus que j'avais négligé d'y voir. Elle nous semblait un peu bourgeoise. Bourgeois nous-mêmes, qui ne savions pas discerner, sous des manières bonhommes, un magnifique esprit de sacrifice sans déclamation. »

Si je rappelle ces mots de Maurice Barrès, c'est qu'ils expriment l'opinion de beaucoup de Français sur mes compatriotes. L'étonnement a été grand de voir la Belgique ne pas hésiter un seul instant à se défendre contre l'agression de la plus puissante nation militaire des temps actuels. Le touriste qui parcourt rapidement un pays peut noter quelques manifestations extérieures de sa vie nationale ; il ne peut en saisir l'âme. Or, cette dernière condition est évidemment nécessaire pour pouvoir pronostiquer l'attitude qui sera prise lorsque des événements extraordinaires surgiront. Vivant dans une sécurité apparente, pourquoi les bons Belges que l'on voyait boire un bock à la terrasse d'un café, auraient-ils crié qu'ils voulaient mourir pour la patrie?

J'avoue que l'on pouvait facilement s'illusionner sur le patriotisme belge, à voir les rivalités intestines qui semblaient le déchirer : luttes entre Flamands et Wallons, entre libéraux, catholiques et socialistes, entre patrons et ouvriers. Cela prouve que, comme partout, tout le monde n'est pas d'accord sur toutes les questions. Il est vrai que le conflit est très acharné sur les points en litige, plus acharné qu'en beaucoup d'autres pays, pas plus cependant que dans tous ceux où le régime parlementaire existe vraiment, en Angleterre, aux Etats-Unis. La lutte est d'autant plus vive qu'elle est plus ouverte.

Il est vrai qu'il y a la question des races. Peut-être vaudrait-il mieux dire la question des langues, car quel est le pays dont le type national n'est pas dû à la fusion de plusieurs éléments?

Il y a une question des langues. Je reconnais qu'elle peut être importante. Je vais essayer de l'exposer en quelques mots, et cela d'autant plus qu'elle est généralement mal connue en France.

Je dirai d'abord que j'appelle langue d'un pays ou d'une région, l'idiome que

l'on parle tous les jours *au foyer* et que la mère enseigne à ses enfants. En laissant de côté quelques villages de la province de Luxembourg où l'on parle un patois allemand, il y a trois langues en Belgique : le français, le flamand et le wallon. Ces deux derniers idiomes sont des patois, c'est-à-dire qu'ils varient d'un village à l'autre et n'ont pas été fixés par une littérature savante; ils sont parlés dans les familles ouvrières et paysannes, l'un dans la moitié septentrionale, l'autre dans la moitié méridionale.

Le wallon a beaucoup d'analogie avec les patois picards, et se rapproche plus du français que les patois du midi. Quant au flamand, il est au hollandais ce que le wallon est au français, car le flamand littéraire enseigné dans les écoles n'est autre chose que le hollandais. C'est dire que les ouvriers des Flandres ne le comprennent qu'à condition de ne pas sortir des termes usuels.

Le français, au contraire, est la langue parlée au foyer dans presque toute la bourgeoisie et l'aristocratie, et cela aussi bien en pays flamand qu'en pays wallon. J'accorde qu'il n'est pas toujours parlé d'une façon tout à fait correcte; M. Wilbois ne le rappelait-il encore dernièrement à propos de son étude sur la Russie?

Cela est surtout vrai de la partie flamande du pays, où les expressions et les tournures de phrases particulières abondent, et où le français est prononcé avec force accents toniques. Encore est-il préférable, pour l'extension de la culture française, que les classes lettrées, en Belgique, essaient de penser en un mauvais français plutôt qu'en un mauvais allemand. C'est, en effet, en français que se fait l'enseignement secondaire et supérieur; c'est en français que sont publiés tous les grands journaux, et c'est, en première ligne, la littérature française que l'on goûte.

On n'en a pas moins accusé parfois la Belgique de verser dans le germanisme. Sans doute, il serait exagéré de dire que ce pays ne subissait pas du tout le rayonnement du foyer allemand. Pas plus, à mon avis, que la France elle-même, et le fait s'explique si l'on songe que les Belges ne parlent et ne lisent l'allemand que comme une langue étrangère.

Il faut reconnaître que le mouvement flamingant a pu faire croire à l'étranger qu'une partie du pays désirait s'émanciper de la culture française. Les pangermanistes d'outre-Rhin ont peut-être propagé cette idée, mais je crois que le gros du parti flamingant ne voyait pas si loin.

La vérité est que le peuple des Flandres ressentait une certaine gêne du fait que la langue officielle était le français. Pendant un demi-siècle, les tribunaux l'ont jugé dans une langue inconnue, et c'est aussi dans cette langue que toutes les décisions officielles lui parvenaient. Pendant longtemps, sa voix n'a pas été entendue. Pourquoi? Parce qu'il n'était pas électeur. Avec le suffrage censitaire, les classes moyennes et dirigeantes comptaient seules, et nous savons qu'elles parlaient partout le français. Le fait que le mouvement flamingant ne date que du suffrage universel est la preuve de tout ce que nous venons de dire.

Malheureusement — comment en serait-il autrement? — le mouvement a dépassé le niveau des revendications légitimes. On a été, par exemple, jusqu'à vouloir une université flamande. C'est là une demande peu dangereuse en soi, car je pense que, naturellement, elle recruterait peu d'élèves. Il pourrait toutefois arriver que des sanctions officielles parvissent à y attirer artificiellement un certain public en le conduisant dans une impasse, car le français donne incontestablement une ouverture plus grande sur le monde moderne que le hollandais; or, en réalité, une université flamande serait une université hollandaise.

Aussi, c'est avec stupeur que j'ai quelquefois entendu des Français blâmer le mouvement tchèque en Bohême et approuver le mouvement flamingant en Belgique! Tous deux conduisent pourtant à une impasse, au moins en ce qui concerne les classes dirigeantes. Je serais même plutôt tenté de faire des réserves en ce qui concerne les Tchèques, car je ne connais pas toutes les données de la question.

Au surplus, les lois sociologiques se

chargent généralement d'endiguer la marche des courants sociaux, et si les Flamands ont obtenu que les lois soient promulguées en deux langues, ils n'ont jamais pu empêcher qu'elles ne soient discutées exclusivement en français au Parlement, qu'elles ne soient, en somme, rédigées en cette langue et traduites ensuite en néerlandais.

On a pensé aussi que le mouvement flamingant était un signe de sympathie envers l'Allemagne. La chose était peut-être vraie de la part de quelques individualités, mais, pour la masse, il s'explique suffisamment par les considérations qui précèdent, et par la force d'inertie qui fait qu'un mouvement continue toujours au delà du but qu'il se propose.

On n'a pas compris que Flamands et Wallons étaient d'abord Belges; on a cru que le royaume était trop jeune pour que de fortes traditions nationales aient pu se créer. Mais on n'a pas réfléchi que, sous des dominations diverses, les deux races étaient soumises depuis plusieurs siècles aux mêmes vicissitudes politiques et souffraient des mêmes maux. Cela a créé des liens entre eux.

Au surplus, le sentiment patriotique peut être formé des idées les plus diverses. En ce qui concerne la Belgique, il est bien évident qu'il n'y entre aucun orgueil impérialiste, et les personnes imbues de ce dernier sentiment — comme les dirigeants de l'Empire allemand, par exemple — ne peuvent comprendre que l'on puisse préférer être le citoyen d'un petit pays que le sujet d'un puissant État. Mais le patriotisme ne se mesure pas au nombre des kilomètres carrés!

Dans le patriotisme belge, il y a l'idée d'attachement à des institutions que l'on croit bonnes : la vie n'est pas chère, les impôts ne sont pas lourds, et l'on s'enorgueillit de posséder l'une des constitutions du Continent qui assure le plus de liberté aux particuliers. Pourquoi abandonnerait-on tout cela pour le seul plaisir de faire partie d'un empire, si colossal qu'il soit?

Si l'on pardonne aisément au voyageur qui passe rapidement de n'avoir pu saisir tout cela, on est moins porté à excuser ceux qui avaient pour mission de renseigner leur gouvernement sur la psychologie du peuple belge, et qui ont fait de longs séjours dans le pays dans ce but. Les espions qui pullulaient avant la guerre ont minutieusement noté toutes les ressources matérielles que renfermait chaque commune; des officiers déguisés ont soigneusement relevé les moindres points stratégiques, et les forces militaires ont été exactement supputées.

Aucun d'eux n'a scruté l'âme des habitants. Comment s'étonner, dès lors, de l'accumulation des fautes commises à ce sujet?

C'est d'abord l'ultimatum du 2 août.

Qu'espérait l'Allemagne? Croyait-elle à l'effacement volontaire de la Belgique, ou bien souhaitait-elle la résistance pour trouver une occasion d'annexer un riche pays industriel? Les deux opinions peuvent se soutenir. Pour ma part, je pense que la première est la vraie, car elle aurait conduit à l'annexion peut-être plus sûrement que la seconde : comme l'indiquait l'ultimatum lui-même, les « liens d'amitié » auraient été resserrés entre les deux pays; la Belgique aurait sans doute été englobée dans un zollverein et serait devenue peu à peu la vassale de l'Allemagne.

Du reste, un autre argument peut être tiré du plan de campagne de l'État-Major allemand : la réussite de l'attaque brusquée contre la France supposait le libre passage en Belgique. La rage déchaînée dans l'Empire à l'annonce de la résistance de Liège a montré combien la désillusion était grande.

On peut maintenant se demander sur quoi était basée l'opinion qui prévalait outre-Rhin de l'abdication de la Belgique?

Comptait-elle sur la sympathie?

Cela paraît peu probable, aussi mal informée qu'on la suppose de la psychologie des peuples étrangers. Les Teutons ne paraissent pas, en effet, avoir jamais fait grand cas d'une sympathie possible des autres à leur égard.

On comptait sur la crainte.

Comment l'Agneau oserait-il résister au

Loup? La crainte du plus fort, ainsi que je l'ai montré ailleurs [1], est un sentiment très répandu en Allemagne, parce que, dans beaucoup de familles, dans les familles les plus représentatives de la race tout au moins, l'autorité paternelle s'attache à la cultiver, et il en est de même dans les autres groupements : école, armée, atelier, etc. Comme on s'imagine volontiers que les autres sont mus par les mêmes mobiles que soi-même, vous pouvez tirer la conclusion.

Ce qui montre le bien-fondé de cette hypothèse, c'est que, depuis quelques années, les touristes allemands venaient de plus en plus nombreux, se comportant comme en pays conquis. Ce sans-gêne ne pouvait évidemment pas récolter la sympathie, et les heurts qui se produisaient de ce chef n'étaient susceptibles d'amener aucun changement. Qu'importait l'opinion des indigènes! N'était-on pas en pays vassal?

Après l'ultimatum, c'est la proclamation du général von Emmich à son entrée en territoire belge le 4 août au matin.

Après la réponse du roi Albert, contresignée par les ministres et approuvée par les Chambres, on n'avait pas encore compris! On pensait qu'il s'agissait d'une simple démonstration platonique destinée à sauver la face! On s'adressait à la population, lui montrant les ravages possibles de la guerre. En même temps, on faisait courir le bruit dans le public que les maisons seraient incendiées, et à ce tableau, on opposait le calme de la paix, juste récompense des peuples qui se courbent devant la force.

Sans doute, il est bien certain que le Belge est essentiellement pacifique; il est non moins certain qu'il tient à ses propriétés et à sa vie. Mais, pour lui, la question ne se présentait pas sous cet aspect; il s'agissait de savoir s'il acceptait ou non la violation du territoire national, et là-dessus, il n'y avait qu'une opinion possible.

Plus tard, après la résistance héroïque de Liège, on ne comprend pas encore! On offre une paix séparée à la Belgique. Maintenant que l'honneur est sauf, on peut enfin parler de la cessation des atrocités! On passera l'éponge sur Louvain et on laissera le libre passage aux armées! La terreur doit enfin être entrée dans vos âmes, et vous voilà mûrs pour toutes les abdications!

Je dois reconnaître qu'après ce dernier échec, l'Allemagne semble avoir enfin compris. Qu'importe? On se passera de l'assentiment du pays conquis, et la Belgique sera une nouvelle Alsace-Lorraine ou une nouvelle Pologne. C'est là l'aboutissement logique de l'expansion à la prussienne. L'histoire enseigne qu'un Empire qui veut vivre ne doit pas multiplier des exemples de ce genre. L'histoire enseigne aussi que les Pays-Bas ont toujours résisté à la domination étrangère et lutté pour le maintien de leurs libertés locales. L'histoire est très en honneur dans les chaires d'outre-Rhin, mais on s'y préoccupe peu d'en tirer les leçons qu'elle comporte.

Aujourd'hui, la réprobation universelle qu'a soulevée la violation de la Belgique, a fait connaître à l'Allemagne que, si elle pouvait se passer de la sympathie des autres, elle devait néanmoins tenir compte de l'opinion mondiale. Espérons que c'est là le début d'une ère nouvelle dans les rapports de ce pays avec l'étranger.

En attendant, il a tenu à se justifier après coup en mettant en circulation la thèse d'une coalition anglo-belge ayant prémédité une attaque qu'il serait exagéré de qualifier de « brusquée »! Si les sphères dirigeantes ne sont pas dupes de cette thèse, je pense que le gros public allemand la croit vraie. C'est que ce public fait naïvement de l'Allemagne le centre des pensées du monde, et pour lui, quiconque n'est pas du côté de l'Empire est forcément contre lui. Il ne peut pas comprendre que la pensée du Belge se rapporte d'abord à la Belgique. Il ne s'agit pas pour lui d'être pour ou contre l'Allemagne ou l'Angleterre, mais d'être pour la Belgique, et par conséquent contre le violateur quel qu'il soit.

Mais on a peine à comprendre commen le bourgeois allemand explique la déclara-

1. Voir le présent fascicule, p. 57.

tion du Chancelier au Reichstag justifiant la violation des pays neutres par la seule nécessité militaire? Ni comment il explique la violation du grand-duché du Luxembourg? Y a-t-il eu aussi une coalition anglo-luxembourgeoise?

Au fond, le citoyen allemand s'en remet au gouvernement pour décider de la politique extérieure; l'opinion publique ne compte guère, comme j'essaierai de l'établir dans un autre article.

Méconnaissance de l'état social et de la psychologie des peuples étrangers et abdication de l'individu devant l'État, tels ont été les deux défauts de la race, défauts voilés d'un côté par une prodigieuse expansion industrielle et commerciale, et, d'autre part, par les bienfaits d'une bonne administration intérieure au point de vue matériel.

P. DESCAMPS.

BIBLIOGRAPHIE

L'ouvrier dans les mines de fer du bassin de Briey, par le comte de CANISY. — Un vol. in-8°. Paris, Jouve, 1914.

Le bassin de Briey est l'un des enjeux de cette guerre. Les Allemands le convoitaient. Ils l'ont occupé dès le premier jour, mais nous ne doutons pas qu'ils soient, dans un avenir assez rapproché, obligés de l'évacuer et de renoncer, là comme ailleurs, à leurs rêves d'accaparement universel. Jusqu'à ce jour, d'ailleurs, s'ils ont donné aux alentours toute la mesure de leur cruauté, ils n'ont rien fait qui puisse mettre en péril l'exploitation minière, et tout porte à croire qu'avec la paix la vie industrielle reprendra d'elle-même dans ce pays, et qu'avec elle reparaîtront tous les problèmes qu'elle a déjà posés. Aussi l'ouvrage que, peu avant la guerre, M. de Canisy a fait paraître sur les populations ouvrières des mines de Briey n'a t il rien perdu de son actualité, et nous n'hésitons pas à le présenter ici à nos lecteurs.

Ce livre est une thèse de doctorat, mais ce n'est pas, comme tant d'autres thèses, une compilation informe, c'est une enquête personnelle et consciencieusement menée.

Sans doute la situation professionnelle de l'auteur, qui est ingénieur, lui a-t-elle facilité sa tâche et ouvert bien des portes qui, pour d'autres, fussent restées entrebâillées, sinon même fermées; peut-être aussi cette même situation l'a-t-elle parfois quelque peu gêné dans ses appréciations.

Quoi qu'il en soit, son livre est certainement le répertoire le plus clair, le plus complet qu'on puisse trouver sur la question. Mais, ceci dit, il faut bien reconnaître que cette question, l'auteur ne semble la résumer nulle part, pas même en sa conclusion, en termes suffisamment précis.

La main-d'œuvre ne se trouvant pas sur place doit être recrutée d'éléments les plus divers. Elle est fournie principalement par une immigration temporaire et composée surtout d'éléments d'un niveau social inférieur. Or, c'est à ces éléments inférieurs, mal formés, à se gouverner eux-mêmes, et tous plus ou moins étrangers aux habitudes d'ordre et d'épargne, qu'on est amené, en raison surtout de la loi de l'offre et de la demande, à payer des salaires supérieurs. Les entraînements du milieu sont d'autant plus puissants et plus dangereux qu'ils agissent sur une masse ouvrière où dominent les célibataires et où les familles elles-mêmes arrivent rarement avec le fond de qualités domestiques qui assurerait leur stabilité et leur prospérité.

La question ouvrière est donc ici, non seulement une question de recrutement et d'installation, mais encore une question de moralisation. Les mines ont beaucoup fait, dans ces dernières années surtout, pour compléter autour de leurs entreprises, leur installation ouvrière. Mais est-ce suffisant pour élever le niveau moral et social des familles? A vrai dire, la tâche apparaît aussi vaste que délicate, et sous ce rapport on ne peut que louer les initiatives récemment prises pour assurer l'enseignement ménager, à la condition toutefois que cet enseignement ne se borne pas à recommander des recettes, si excellentes soient-elles, mais qu'il obéisse à une large et féconde inspiration morale. Pour trans-

former les foyers, pour relever les familles, c'est bien à la femme qu'il faut d'abord s'adresser, et il faut malheureusement reconnaître que la femme et les filles du mineur ne trouvent rien autour d'elles qui les provoque au travail. Cette remarque, l'auteur l'a faite, mais incidemment, dans sa conclusion, au lieu d'en faire l'objet d'un commentaire spécial : « Dans l'industrie du fer, la seule de la région, dit-il, la nature du travail ou sa durée limitent partout l'emploi des femmes et des enfants et le rendent parfois impossible. Pour éviter les désordres qui naissent du désœuvrement, il est pourtant nécessaire que, dans les familles, chaque membre ait son occupation. Peut-être faudra-t-il dans ce but importer quelque industrie nouvelle, confections de dentelles, broderies, filets, etc., ou toute autre fabrication du même genre, comme cela s'est fait ailleurs ». Assurément, mais le malheur est que tous ces travaux d'aiguille sont payés de salaires de famine, et il n'y a là, croyons-nous, rien qui puisse tenter des familles où le père et les fils gagnent si largement leur vie. Nous sommes persuadé que cette question du travail des enfants au-dessous de dix-huit ans, des jeunes filles et des femmes sans enfants deviendra de plus en plus pressante à mesure que dans le pays minier se multipliera le nombre des familles.

Nous aurions voulu aussi que l'auteur ne se limitât pas à des observations générales, mais qu'aux yeux de ses lecteurs, il fît prendre corps à la question ouvrière, en donnant quelques exemples concrets, quelques monographies de familles ou d'individus isolés, que mieux que tout autre il se trouvait lui-même en état de connaître et de choisir.

Ces quelques remarques n'enlèvent rien au mérite de l'auteur. Son livre se recommande à l'attention de tous ceux qui s'intéresseront aux questions sociales dans l'industrie lorraine. Ajoutons aussi que, si l'auteur a eu recours à tout ce qui a paru avant lui, il le fait avec une discrétion et une loyauté dont nous lui sommes personnellement reconnaissant.

G. HOTTENGER.

La méthode concrète en science sociale, par Jacques VALDOUR, 1 vol. in-12, 2 fr. 50, A. Rousseau, éd. Paris, et R. Giard, à Lille, 1914.

Pour connaître la vie réelle de l'ouvrier, a pensé M. Jacques Valdour, rien ne vaut l'observation personnelle des faits, et pour bien observer, rien de mieux que de se faire temporairement ouvrier, de vivre soi-même la vie ouvrière. Ainsi a-t-il fait, et le résultat de ses expériences a été publié, il y a quelques années, dans un ouvrage qui a été signalé à nos lecteurs en son temps [1].

M. Valdour a voulu exposer maintenant la théorie de sa méthode qu'il appelle la méthode concrète. Malheureusement, il paraît avoir été beaucoup plus hanté par le désir de critiquer la méthode des économistes que par le souci de guider le novice qui voudrait l'imiter. Non seulement, il n'a aucun cadre analytique à nous offrir, mais on ne voit que d'une façon très vague le champ sur lequel les investigations doivent porter. Sans doute, nous savons qu'il faut étudier l'ouvrier; mais où? Est-ce uniquement à l'atelier? Doit-on le voir aussi dans la famille? dans le syndicat?

Et que faut-il constater? Est-ce le genre de fatigue que l'on ressent à faire telle espèce de travail? La difficulté de l'apprentissage? La multiplicité des chômages? La nourriture?

Il faut tout étudier, voilà probablement ce que répondrait l'auteur. Cela suffit-il pour qu'une méthode scientifique soit créée. Le paysan qui observe le temps qu'il fait pour en tirer des indications utiles pour ses cultures, fait-il de la météorologie? Pour être botaniste suffit-il de vouloir étudier les plantes?

Je sais bien que M. Valdour, — et je l'en félicite — a su se débrouiller assez adroitement parmi les faits sociaux, mais s'il veut réellement créer une nouvelle méthode, il est nécessaire qu'il nous donne au moins quelques indications précises, par exemple qu'il nous donne une liste des faits les plus importants à observer :

1. La *Vie ouvrière*, 62e livr. du *Bulletin*.

salaire, apprentissage, organisation du travail, mariage, natalité, que sais-je encore! Bref, quelque chose d'analogue à la Nomenclature d'Henri de Tourville, ou encore au Cadre monographique de Le Play. Il ne me paraît pas possible que M. Valdour se soit contenté de noter chronologiquement les faits sur un carnet, qu'il n'ait pas essayé ensuite de les classer d'une façon plus logique, ou plutôt d'une façon qui facilite les comparaisons. Car enfin, si l'observation scientifique se distingue de l'observation tout court, c'est par les raisonnements qui la guident ou dont elle est la source, par la recherche des liens de causalité et la classification des phénomènes.

Il est probable que M. Valdour a dû se créer un cadre d'étude. S'il en est ainsi, je pense qu'il rendrait service à tous ceux qui voudraient suivre ses traces, en le publiant et le commentant. A défaut de cela, leur travail risque de n'être que du reportage perfectionné.

En attendant, je prends plaisir à louer la sincérité de l'auteur, condition indispensable pour mener à bien des enquêtes sociales. La pratique lui a montré l'efficacité de la méthode monographique que nous préconisons depuis si longtemps et que l'on a tant de peine à faire admettre aux sociologues en chambre. Il lui rend un bel hommage lorsqu'il écrit « les observations limitées à quelques individus autorisent, contrairement à ce que je croyais tout d'abord, à généraliser sans avoir multiplié indéfiniment ces observations particulières. » C'est bien à cette conclusion qu'arrivent tous ceux qui consentent à étudier les phénomènes sociaux sur le vif.

Pour terminer, je voudrais signaler un autre écueil que doit éviter l'observateur; c'est de noter les paroles des ouvriers comme des faits directement utilisables par la science, alors qu'elles ne sont parfois que des opinions basées sur des constatations grossières et à l'aide d'un raisonnement imparfait.

Par exemple, un tisseur de Roanne a déclaré à M. Valdour qu'il préférait la méthode ancienne du travail à la main qui permettait de rester en famille. J'ai eu la même réponse d'un tisseur roubaisien. Je ne m'en suis pas contenté.

L'investigation sociologique ressemble, en effet, à celle du juge d'instruction, c'est-à-dire qu'il faut constamment confronter les témoignages, et, par des contre-questions habiles, arriver à mettre les personnes interrogées en contradiction avec elles-mêmes jusqu'à ce que l'aveu spontané surgisse. J'avais vu à Halluin un tisserand à la main qui m'avait déclaré qu'il préférerait travailler à la machine parce qu'elle ne donne pas des salaires de famine, et il citait avec orgueil l'exemple de sa fille qui gagnait deux fois plus que lui. Lui ayant demandé pourquoi il ne s'était pas embauché dans un grand atelier, il me répondit qu'il n'était pas assez habile pour suivre un métier mécanique. Il regrettait d'avoir connu la machine à un âge trop avancé.

Je reviens maintenant à mon tisseur roubaisien. A sa déclaration, je répondis en l'engageant à aller à Halluin travailler à la main, ce qui lui permettrait de réaliser son idéal familial. Il finit par m'avouer qu'il préférait la machine, car elle donnait des salaires plus élevés. C'est, du reste, pour cela que, à l'époque où il fut mis en demeure par les faits de choisir, il se décida à vendre son vieux métier et à prendre le chemin de l'usine.

Sa première exclamation n'en était pas moins sincère. Au fond, il aurait voulu jouir à la fois des avantages de la machine et de ceux du travail familial. Peu habitué à l'analyse, il n'avait pas discerné la contradiction de ses deux sentiments.

Il y a dans toutes les situations des avantages et des inconvénients. Il existe chez beaucoup de gens un état d'esprit qui consiste à ne voir que les inconvénients de sa propre situation et les avantages des autres. C'est pourquoi l'enquêteur ne doit pas être un simple reporter, mais il doit faire, comme disent les juges anglais, la *cross-examination* des témoins.

P. DESCAMPS.

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'Industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98, 110 et 122. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115 et 119. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

120 et 121. — **La force motrice au point de vue économique et social**, par G. Olphe-Galliard.

123 et 124. — **Autour de Rabelais : Les ancêtres de Pantagruel et le développement de la bourgeoisie au XVIe siècle**, par E. Picard.

MAI et JUIN 1915 127e et 128e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Réunion du Conseil de la Société internationale de Science sociale. — A propos du Congrès de Nancy. — En quoi le citoyen allemand est responsable de la guerre actuelle, par P. Descamps. — Les conditions d'une reprise industrielle, par P. de Rousiers. — La France de demain. — Bibliographie. — Livres reçus.

RÉUNION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE SCIENCE SOCIALE

Le Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le 26 mars 1915, à 9 heures du soir, au siège social, 56, rue Jacob, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Etaient présents : MM. Paul Bureau, vice-président; Firmin-Didot, trésorier; H. Hemmer; P. Descamps, secrétaire de la Revue. Excusés : MM. Pinot, Mélin, Dauprat, d'Azambuja, Dufresne, de Calan, Périer, Poinsard, Durieu et Roux.

Le Conseil a examiné et approuvé les comptes de l'exercice 1914, qui lui ont été présentés par M. Maurice Firmin-Didot, trésorier.

Par suite des circonstances actuelles, il n'a pas paru possible d'organiser cette année aucune mission d'étude, ni aucun cours.

A PROPOS DU CONGRÈS DE NANCY

M. G. Hottenger, qui a secondé avec tant de dévouement M. Mélin dans l'organisation du Congrès de Nancy, a eu l'heureuse idée de résumer les questions qui y ont été traitées, dans une communication faite à l'Académie de Stanislas, les 3 et 17 juillet 1914. Cette communication a été reproduite *in extenso* dans les Mémoires de cette Académie sous ce titre : *La Science sociale et le Congrès tenu à Nancy, les* 25-28 *juin* 1914.

Le souvenir de cette première réunion en province reste ainsi fixé et la bonne semence qui y a été répandue peut encore germer. La guerre actuelle ne peut manquer d'être suivie d'une période de rénovation. Les Lorrains qui, plus que tout autres, ont eu conscience du péril d'outre-Rhin, seront parmi les ouvriers les plus ardents dans l'œuvre de reconstruction.

Souhaitons que quelques-uns d'entre eux comprennent que la Science sociale peut, non pas leur apporter une solution toute prête, mais au moins éclairer leur chemin.

P. D.

EN QUOI LE CITOYEN ALLEMAND EST RESPONSABLE DE LA GUERRE

C'est devenu une banalité courante que de répéter que la Prusse est un État guerrier et conquérant. Est-ce à dire que chaque Prussien en particulier ne rêve que de mitrailles et de carnages? Nous ne le pensons pas. Il y a dans tout pays des gens pacifiques et des personnes belliqueuses, des individus qui ont intérêt à la guerre

et d'autres à la paix. Si, en Prusse, ces derniers sont peut-être un peu moins nombreux qu'ailleurs, ils n'en forment pas moins encore la majorité.

Lorsqu'on dit d'un État civilisé qu'il est guerrier, on entend parler en fait du groupement qui détient le pouvoir dans cet État.

Pour que la Prusse puisse être un pays militaire, il faut donc que sa constitution sociale présente d'une façon permanente les deux conditions suivantes :

1° Le groupe qui détient le pouvoir est animé de visées conquérantes;

2° La masse du peuple se trouve dans l'impossibilité de faire contre-poids au pouvoir militaire.

Je vais traiter successivement ces deux points.

J'ai parlé d'abord d'un groupe qui détient le pouvoir; ne faut-il pas dire : l'homme? Non, car on sait qu'un souverain, aussi absolu qu'il soit, ne détient jamais seul le pouvoir, tant s'en faut! Je ne nie pas l'influence personnelle qu'il peut avoir, mais il convient aussi de ne pas négliger celle de l'entourage. Or, c'est celui-ci qui maintient traditionnellement les directrices générales de la politique, amortissant d'un règne à l'autre les écarts que l'humeur individuelle des rois pourrait y apporter.

Le groupe dirigeant, en Prusse, est formé des hauts fonctionnaires, et, d'une façon plus générale, de l'aristocratie terrienne dans laquelle ils se recrutent et dont ils épousent les intérêts. Les lecteurs de *l'Histoire de la formation particulariste* savent pourquoi cette aristocratie terrienne est imbue de l'esprit de conquête. Originairement, la Prusse était une Marche de la féodalité contre les Slaves; cela veut dire, on le sait, un organisme de colonisation en territoire déjà occupé : il s'agit de s'emparer des terres et de les mettre en valeur en encadrant l'ancienne population.

Le fonctionnaire prussien d'aujourd'hui a gardé, en l'adaptant à sa sphère, l'esprit des anciens margraves et chevaliers : l'annexion d'un pays crée de nouveaux postes à occuper par la bureaucratie conquérante. Celle-ci a pu déverser successivement son trop-plein sur les provinces polonaises, sur les pays de l'ouest, sur l'Alsace-Lorraine, et, enfin, sur quelques colonies trop maigres. Il est inutile d'ajouter que, si la bureaucratie vise l'agrandissement territorial, le corps des officiers vise la guerre elle-même, qui rend l'avancement plus rapide, et qui peut être une source de profits individuels; je ne parle pas ici seulement des pillages possibles, mais des récompenses que les Hohenzollern ont coutume d'octroyer aux généraux vainqueurs. On sait qu'en 1871, une somme de 4.000.000 de thalers[1] fut allouée aux généraux et aux hommes d'État qui avaient organisé la victoire.

Qu'importe qu'un souverain soit pacifique! On n'en cherchera que davantage à agir sur son héritier : Frédéric le Sage ne pouvait être qu'un accident dans l'histoire de la Prusse.

L'évolution des États guerriers est régie par des lois qui s'accomplissent tôt ou tard. Un tel État s'affaiblit en s'étendant, et cela contrairement à l'opinion commune et aux apparences. Il s'affaiblit d'abord à l'intérieur, parce que les annexions ont pour résultat de faire pénétrer dans le pays des populations différentes qui apportent d'autres conceptions politiques capables de désagréger peu à peu les traditions initiales. En outre, sa situation extérieure s'affaiblit, au moins d'une façon relative, car des conquêtes démesurées font surgir des coalitions qui finissent par avoir le dessus.

Lorsque la Prusse s'annexa les provinces de l'Ouest, celles-ci ne renfermaient guère alors que des petits cultivateurs et des petits bourgeois; c'est dire qu'elles ne possédaient pas une hiérarchie des classes solidement organisée, et c'est ce qui explique qu'elles entrèrent aisément dans les cadres offerts par la Prusse, au fur et à mesure que le développement industriel et commercial amenait une complication dans leur structure sociale. C'est donc toujours la caste aristocratique de l'Est qui dirige, et c'est elle qui décide les guerres de 1864 et de 1866.

1. Soit environ 15 millions de francs.

Je laisse de côté la guerre de 1870, puisque c'est une guerre défensive, Bismarck ayant eu l'art de la faire déclarer par la France.

J'en arrive donc à la guerre actuelle. Ici, les conditions sont changées, le gouvernement prussien n'ayant plus qualité pour déclarer la guerre; ce pouvoir est remis entre les mains de l'Empire, en l'espèce du *Bundesrat*, ou Conseil fédéral. C'est dans une séance tenue à Berlin le 1er août que celui-ci déclara la guerre à la Russie, décision qui devait déchaîner la guerre générale par le jeu des alliances.

Il est donc intéressant de connaître la composition de ce Bundesrat, qui a pris une responsabilité aussi lourde.

Les membres de ce Conseil sont nommés par les gouvernements des différents États qui composent l'Empire. C'est dire que les délégués de la Prusse sont recrutés dans la caste aristocratique dont nous avons parlé plus haut. Seulement, la Prusse, pour ne pas éveiller la méfiance des petits États, s'est donné le luxe de laisser la majorité à ceux-ci. En effet, elle ne dispose que de 17 voix sur 58, alors que sa population comprend plus de la moitié de celle de l'Empire.

A quelle majorité la guerre a-t-elle été décidée? Je n'ai aucun renseignement à cet égard, mais je ne serais pas autrement surpris d'apprendre qu'elle l'a été à l'unanimité. Voici pourquoi.

Les hauts fonctionnaires de l'Empire se recrutent dans l'aristocratie prussienne; ils ont eu l'art de pousser l'Autriche à la guerre, et le Bundesrat s'est cru engagé à soutenir une alliée. De plus, ils ont dû faire valoir que la Triple Entente encerclait l'Allemagne et augmentait en puissance de jour en jour, en vue de démolir l'Empire; il fallait attaquer pour mieux se défendre. En d'autres termes, la Prusse a fait jouer le ressort de la sécurité de l'Empire. Dans ces conditions, le vote n'était pas douteux, car les petits États tiennent à la conservation de l'unité allemande qui a été pour tous un grand bien, à certains points de vue.

Or, d'après la thèse prussienne, l'Allemagne était prête pour l'attaque, tandis que les nations ennemies ne l'étaient pas.

Et, en effet, si la bureaucratie prussienne est souvent maladroite, on ne peut lui reprocher d'être imprévoyante; on peut déplorer ses instincts de conquêtes, mais il faut reconnaître qu'elle sait préparer méthodiquement ses entreprises.

Sa tactique consiste, on le sait, en l'attaque brusquée, au moins lorsqu'il s'agit d'un adversaire puissant : attaque brusquée en 1866, ne permettant pas aux États confédérés de se reconnaître et de se concerter, de façon à laisser l'Autriche presque seule devant la coalition italo-prussienne; attaque brusquée en 1914 pour écraser la France avant l'entrée en ligne de la Russie; attaque un peu moins brusquée en 1870 parce qu'on dispose de la masse, mais attaque encore. Or, la tactique de l'attaque brusquée, plus que toute autre, demande une préparation soigneuse et minutieuse : il faut que tout soit prêt et qu'aucun élément ne manque à remplir son rôle dans l'ensemble.

De grandes dépenses sont donc nécessaires pendant les quelques années qui précèdent la guerre. L'inconvénient du système est que, lorsqu'on est arrivé au moment psychologique, la guerre doit être déclarée à tout prix, faute de tout recommencer.

Ceci nous amène à la question budgétaire, et elle est d'importance.

Que les fonctionnaires prussiens aient toujours voulu la guerre, on peut le comprendre facilement. Qu'ils aient trouvé les ressources nécessaires pour l'organiser en pleine paix, voilà qui est plus surprenant dans un pays qui se dit parlementaire. En ouvrant les cordons de sa bourse, le peuple a eu sa part de responsabilité, et c'est là le sujet que nous allons maintenant aborder.

De 1860 à 1866, le royaume de Prusse organise secrètement la guerre contre l'Autriche, guerre dont l'enjeu sera l'Allemagne. A cette époque, le budget militaire s'enfle, et l'armée est réorganisée.

Or, depuis 1850, une Constitution a été promulguée, et c'est principalement de la Constitution belge qu'elle s'est inspirée.

Mais on sait combien, en pareille matière, une copie peut différer du modèle ! Nous aurons l'occasion de le constater bientôt[1].

Quoi qu'il en soit, c'est la Chambre des députés, l'*Abgeordneten Haus* qui votait le budget annuel, et il faut constater qu'à cette époque, elle s'est constamment opposée aux dépenses militaires. En Belgique, comme dans les autres pays parlementaires, cela aurait suffi pour tuer dans l'œuf les projets d'expansion guerrière. En Prusse, on passa outre.

Pourtant, il existait à cette époque, dans cet autocratique royaume de Prusse, un parti d'opposition à la politique des fonctionnaires, et ce parti, le parti libéral, avait même la majorité à la Chambre. Cette situation provenait d'abord de l'annexion des provinces de l'Ouest où la classe moyenne dominait, ainsi que nous l'avons dit, et cette classe n'était pas encore absorbée par les cadres de la hiérarchie prussienne; en outre, dans l'Est même, une classe de ce genre commençait à s'élever et tendait à modifier les cadres existants.

Ce fut réellement un moment décisif dans l'histoire du royaume, mais il n'était pas possible que la bureaucratie ne l'emportât pas, tant sont grandes, en Allemagne du Nord, les traditions de soumission politique. Pendant toute cette période, chaque années vit des ordonnances royales dissoudre la Chambre et pourvoir au budget[2]. Bien entendu, les contribuables obéirent, et, du reste, les juges auraient pris parti contre eux, s'ils avaient eu l'audace d'en appeler à eux.

Ce n'est pas tout. Si les ordonnances royales avaient pu, à l'aide d'une augmentation des impôts, résoudre la question de l'augmentation des effectifs et des armements, et celle de la guerre du Danemark, elles étaient insuffisantes pour assurer les ressources indispensables à la conduite d'une guerre contre l'Autriche et la plupart des autres États germaniques. Un emprunt était nécessaire, et il fallait qu'il fût immédiatement couvert. Qui prêterait dans de telles conditions? Certainement pas le peuple, qui désapprouvait la guerre; mais un banquier juif, qui flairait une bonne affaire, Bleichrœder, avança une somme de 40 millions de thalers[3] au gouvernement prussien. Le prêt, non ratifié par la Chambre, étant illégal, n'était-ce pas une spéculation bien hasardeuse? Sans doute, le banquier n'ignorait pas que le véritable pouvoir était entre les mains de Bismarck et non de l'Abgeordneten Haus ; de plus, il avait supputé les forces en présence — non pas des effectifs militaires, mais l'ensemble des forces matérielles et morales. — et son jugement avait penché en faveur de la Prusse. On sait qu'il ne se trompait pas.

Il savait aussi que le succès justifie tout. Et en effet, après Sadowa, la Chambre vota par acclamation la ratification des budgets illégaux, y compris l'emprunt. C'est ainsi que la fraction le plus importante du parti libéral devint le parti national-libéral, et son leader, Bennigsen, fut nommé Ober-Präsident de la province de Hanovre, nouvellement annexée. Des faveurs d'ordres divers ont absorbé assez rapidement l'aristocratie naissante de l'Ouest, et en ont fait l'un des meilleurs soutiens de la politique prussienne.

Depuis lors, il n'y a plus de parti d'opposition à l'Abgeordneten Haus, car les démocrates et les socialistes y sont en nombre trop infime. Il est vrai que la scène s'est transportée sur un autre théâtre, le budget militaire ayant été remis entre les mains du *Reichstag* de la Confédération du Nord (puis de l'Empire).

La préparation de la guerre franco-allemande put être faite par les voies légales. On comprend qu'il n'y eut aucune opposition sérieuse au Reichstag, et l'on vit les États du Sud eux-mêmes adopter les vues du gouvernement prussien. Celui-ci jouissait non seulement du prestige

1. Nous, par exemple, d'après l'article 24 de la constitution belge, tout fonctionnaire excepté les ministres peut être traduit devant les tribunaux ordinaires pour tout acte administratif. En Prusse, il est nécessaire d'avoir au préalable l'autorisation de la Cour des conflits d'attributions.

2. Il est inutile de dire qu'en Belgique une telle mesure ne serait pas possible.

3. Environ 150 millions de francs.

de sa récente victoire, mais il est juste dire qu'il avait su se rendre sympathique à tout bon Allemand par le fait qu'il avait réalisé l'unité à laquelle on aspirait depuis si longtemps. Là est le point important sans lequel la Prusse n'eût pas atteint son but.

Car enfin, pourquoi la Bavière, la Saxe, les autres pays n'ont-ils pas opposé une résistance comparable à celle de la Belgique aux ambitions prussiennes? C'est que la Belgique voulait rester ce qu'elle était, tandis que les Bavarois et les Saxons voulaient devenir Allemands; ils voulaient devenir les citoyens d'un grand pays.

Or, les gouvernements particuliers avaient été incapables de s'entendre; les jalousies dynastiques et les méfiances locales s'opposaient à toute union spontanée sincère. L'Autriche, trop réactionnaire ou trop molle, restait figée; la Prusse sut prendre l'attitude qui convenait : la bureaucratie de l'Est, si éprise de son prestige et de ses privilèges, se donna des airs de libéralisme; tout le peuple des petits États fut de son côté.

C'est par son initiative que les douanes intérieures avaient disparu et que le Zollverein avait été fondé de 1818 à 1828. Plus tard, au moment où les difficultés avec l'Autriche atteignaient leur paroxysme, elle se rallia, par un coup de théâtre fameux, au principe de suffrage universel et de la souveraineté populaire; l'enthousiasme fut grand, et Bismarck n'eût plus devant lui que des roitelets et des princes.

Ce fut l'âge d'or! On aurait dû se méfier; car enfin, pourquoi la Prusse, qui offrait si généreusement la démocratie en cadeau à l'Allemagne, n'en voulait-elle pas pour elle-même? Et on aurait dû d'autant plus se méfier, qu'à ce moment précis, elle bafouait chez elle le régime parlementaire. Il est bien évident que, pour Bismarck, le Reichstag n'était qu'un moyen, mais le peuple allemand a cru, comme tant d'autres, au mirage des choses.

Le Reichstag, issu du suffrage universel, a toujours voté les crédits militaires qu'on lui a demandés. Il y a à cela plusieurs raisons. Nous allons essayer d'en mettre quelques-unes en lumière.

Dans son livre *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, Edmond Demolins a tracé le tableau[1] de la Chambre des députés et de la Chambre des communes. Il serait très curieux de mettre en regard celle du Reichstag. On y verrait prédominer, non pas les professions libérales ou les métiers usuels, mais les fonctionnaires. D'après A. Reybel[2], sur les 392 membres que comptait cette assemblée en 1903, il y avait une centaine de fonctionnaires. Parmi les autres, combien étaient officiers de réserve, par conséquent soumis au contrôle des autorités militaires? Combien encore possédaient un de ces titres dont les gouvernements allemands sont si prodigues et qui, bien plus que les décorations, lient la fidélité de celui qui les reçoit?

Quand nous exposerons le système prussien de la hiérarchie des classes, on comprendra pourquoi toutes les personnes aisées convoitent les faveurs gouvernementales. Nous ne faisons qu'indiquer ici le fait; il a pour conséquence d'empêcher toute opposition sérieuse de s'organiser. Il y a, il est vrai, les députés socialistes. Nous allons en parler à l'instant.

Une seconde raison de la servilité du Reichstag réside dans l'esprit de parti, tel qu'il existe en Allemagne. En effet, que les députés se laissent enchaîner, on peut le comprendre; mais pourquoi l'électeur ne leur retire-t-il pas sa confiance? Quelques-uns le font, sans doute, et c'est ce qui explique le nombre croissant des suffrages socialistes; ceux-ci restent encore en minorité, les fonctionnaires prussiens ayant eu l'art de déclarer ce parti ennemi de l'Empire. Or, le système parlementaire ne peut véritablement fonctionner que si l'opposition est formée par un parti de gouvernement, par un groupe susceptible de prendre en main le pouvoir.

Il n'en est pas ainsi en Allemagne, où toute opposition sérieuse est déclarée faire le jeu du parti socialiste, lequel est étiqueté comme ennemi de l'Empire. Il suffit donc

1. P. 222 et 223.

2. *La corruption politique et administrative en Allemagne*. Revue, du 15 janvier et du 1er février 1907.

au gouvernement d'évoquer le besoin de la sécurité intérieure, pour que tous les partis loyalistes passent par ses volontés. L'Allemand n'a pas su organiser une opposition parlementaire.

Une cause favorisante de cet état de choses a été la multiplicité même des partis, ce qui rend chacun d'eux impuissant à prendre en mains les rênes du pouvoir, et l'oblige aux marchandages et aux compromissions. On obtient satisfaction à condition de voter le budget. C'est l'histoire du centre catholique qui fit une certaine opposition pendant les vingt années qui suivirent le *Kulturkampf*. Il s'est rangé du bon côté depuis qu'il a obtenu le rappel des Jésuites, non pas le rappel en masse, — un gouvernement autoritaire n'aime pas se donner un tel démenti, — mais le rappel individuel, ce qui sauve la face.

D'où provient la multiplicité des partis en Allemagne? Nous ne sommes cependant pas dans un pays individualiste comme la France. La discipline ici ne fait pas défaut, au contraire; mais, chez l'électeur moyen, l'esprit local et corporatif l'emporte sur l'esprit général; pour ce qui ne l'intéresse pas directement, il s'en remet volontiers aux fonctionnaires en qui il a toute confiance. Il a d'autant plus confiance qu'il peut constater que les services publics s nt bien menés. Quant à la politique extérieure, il pense que l'Empire doit s'assurer une place respectée. Il juge d'après les résultats passés sans se rendre compte que la bureaucratie conduit le pays à la guerre.

Le peuple allemand a donné carte blanche à la caste des fonctionnaires et à celle des officiers; il a estimé que la haute politique était leur affaire et non la sienne. Il est très dévoué à l'État, certes, mais d'un dévouement qui consiste à attendre de lui le mot d'ordre. Il paie cher en ce moment son apathie politique.

Toute l'élite est autour du gouvernement qui aspire à y être; cela donne une grande stabilité à la politique germanique, mais l'élite a identifié ses propres intérêts avec ceux de l'Empire et a conduit ce dernier à la ruine; il lui a manqué l'esprit d'indépendance et le désintéresssment. Elle a ainsi failli à l'une de ses fonctions les plus essentielles.

Si confiant que soit le peuple allemand envers les dirigeants, si docile que soit le Reichstag à voter les budgets[1], le gouvernement n'avait pas encore en mains tous les éléments du succès en cas d'une guerre mondiale. Les visées ambitieuses de l'Empire avaient finalement eu pour résultat de presser autour de lui un réseau d'alliances hostiles. L'Allemagne, pour vaincre, avait besoin, non seulement de recourir à l'attaque brusquée, mais à l'attaque en masse; pour réunir la vitesse et le volume, des préparatifs secrets étaient nécessaires, et, par conséquent, des fonds secrets. D'où est venu l'argent qui a rémunéré les espions, qui a payé les mystérieux obusiers de 420, que sais-je encore?

Sans doute, il y a un Trésor de guerre, mais il est réservé aux dépenses entraînées par les opérations militaires et non par les préparatifs. Il y a eu, en 1913, un impôt de guerre de 1 milliard de marks, en outre des dépenses ordinaires.

On a pu de la sorte augmenter les effectifs et faire les préparatifs de la dernière heure, mais l'espionnage à l'étranger était organisé depuis longtemps sur une grande échelle. C'est que le budget du royaume de Prusse a toujours prévu des fonds secrets, non soumis au contrôle du Parlement : ils sont employés pour la sécurité de l'Etat, et cette sécurité exige le secret, même vis-à-vis du pouvoir législatif. En outre, en 1866, les biens particuliers du roi de Hanovre furent mis sous séquestre et les revenus formèrent le fonds guelfe ou fonds des reptiles et vinrent alimenter la Caisse noire destinée à acheter la presse. Il est vrai qu'en 1893, la Prusse daigna rendre le capital séquestré, mais on en fut quitte pour faire voter par le Landtag un plus fort subside relatif aux fonds secrets.

En 1871, l'Etat-Major publia un récit de la campagne franco-allemande; le produit de la vente, soit 375.000 francs, servit à

1. En 1908, les dépenses militaires et navales se sont élevées à 1.481.000.000 marks sur un budget total de 1.735.000.000; — en 1917, à 1.801.000.000 fr. dépassant le produit des recettes totales!

doter un Bureau secret qui devait employer les fonds dans l'intérêt de l'armée.

Nous pouvons maintenant comprendre la part de responsabilité qui revient à chacun dans les événements actuels.

Sans doute, l'élément actif qui a voulu et préparé la guerre est bien constitué par le clan des militaires et des fonctionnaires, mais en agissant ainsi, ce clan ne faisait qu'obéir à sa propre loi. Nous espérons l'avoir montré, après Henri de Tourville, dont il faut relire l'article sur l'*Empire allemand*[1]. On ne reproche pas aux animaux de proie d'être carnassiers.

Le citoyen allemand n'est responsable qu'indirectement, mais sa responsabilité est pourtant plus lourde, car il n'a pas obéi à sa loi naturelle qui est d'essayer d'endiguer les forces dirigeantes. Contribuable, il n'a pas contrôlé l'emploi des fonds; électeur, il n'a pas su s'élever au-dessus de l'esprit local ou corporatif. Après avoir demandé une Constitution, il en a approuvé les violations qui ont créé l'unité. Enchaîné par un sentiment abusif de reconnaissance envers les hommes qui ont forgé cette unité, il a cédé à leurs exigeances croissantes, et il en est venu à absoudre d'avance toutes les violations du droit qu'ils pourraient se permettre.

Cet état d'esprit l'a conduit à se désintéresser des affaires publiques. Cette apathie politique est l'un des traits qui frappent le plus les observateurs anglo-saxons. La jeunesse universitaire elle-même n'a plus le regard tourné vers les événements actuels. Il est loin le temps où les Burschenschaften d'étudiants s'enthousiasmaient pour une noble cause!

Que dire enfin de l'élite! Elle a abdiqué toute indépendance pour recevoir les faveurs de l'État, et cette désertion a rendu impossible l'organisation de toute opposition loyaliste.

Il est vrai que la foule des mécontents allait en grossissant, mais sa seule ressource était de voter pour la sozial-demokratie. Or, ce parti ne pourrait arriver au pouvoir que par des moyens extra-légaux, et un mouvement révolutionnaire ne peut aboutir parce que les forces dont dispose le gouvernement sont trop grandes. Seule, une action extérieure, une guerre, pourrait, en détruisant la cohésion du bloc gouvernemental, permettre aux mécontents d'avoir leur mot à dire dans la direction des affaires.

Encore faudrait-il pour cela qu'une partie des classes supérieures consentît à se mettre sous leur direction, mais les personnalités sorties du peuple ou de la petite bourgeoisie n'ont été jusqu'ici que trop rares pour pouvoir jouer efficacement un rôle dirigeant. Les Juifs seuls sont en mesure de fournir une forte part des cadres nécessaires. Considérés pendant longtemps, sinon comme des ennemis de l'Empire, au moins comme des étrangers, ils ont vu diminuer de jour en jour les barrières qui les contenaient.

La guerre actuelle aura vraisemblablement pour effet de permettre aux mécontents, encadrés par les Juifs, d'intervenir d'une façon plus effective sur la scène politique et administrative. Il est probable qu'ils joueront un rôle dissolvant vis-à-vis des institutions du passé, car les Juifs ont des tendances aussi cosmopolites et anarchiques que l'aristocratie prussienne est étroitement nationaliste et amie de la discipline rigide. L'Allemagne serait probablement plus agitée à l'intérieur et moins redoutable à l'extérieur qu'elle ne l'a été sous la domination des Junkers.

Il est juste de dire que, dans les régions du Nord-Ouest, non seulement la puissance du Juif est nulle, mais il s'est formé une classe dirigeante issue de la grande industrie et du commerce; débarrassée de l'espèce de fascination qu'exerçait sur elle la vieille aristocratie de l'Est, elle pourrait être le centre de ralliement d'un bloc stable capable de contre-balancer les éléments dissolvants que nous avons signalés.

Quoi qu'il en soit, les événements qui vont se dérouler en Allemagne seront intéressants à suivre.

En attendant, nous pouvons dégager une leçon des faits que nous venons d'exposer.

1. *Sc. soc.*, t. V (avril 1888). — Voir aussi la préface de la 2e édit. de *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons.*

C'est qu'il est dangereux, pour un pays, de voir :

1° La presque totalité de son élite se porter vers les carrières administratives ;

2° Les contribuables se désintéresser de la marche des affaires publiques, et notamment ne pas contrôler l'emploi du budget.

Ce sont là de vieux principes qu'il est bon de rappeler de temps en temps.

P. DESCAMPS.

LES CONDITIONS D'UNE REPRISE INDUSTRIELLE

Sous ce titre, M. Paul de Rousiers a fait, le 22 janvier dernier, une conférence à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes, à Paris. Cette conférence a été publiée in-extenso *dans le numéro de janvier-février du* Bulletin *de cette Société. Nous en extrayons les passages suivants.*

... Il est particulièrement pénible en ce moment de citer l'exemple des Allemands. Et cependant, n'est-il pas d'une bonne méthode de savoir comment nos ennemis s'y sont pris pour obtenir les succès remarquables qui, pendant quarante-quatre ans, ont tellement augmenté leur importance? Il est curieux de constater que, depuis le milieu du siècle dernier, les entreprises de navigation, en particulier celles de Hambourg et de Brême, ont toujours été en avance sur les besoins de la population allemande et ont mis ainsi à la disposition de l'industrie et du commerce des moyens d'action dont ceux-ci ont largement profité. On sait quelle est actuellement la puissance de ces moyens d'action. Au moment où la guerre a éclaté, l'empire allemand avait une flotte de commerce comptant près de cinq millions de tonneaux de jauge brute. Cette flotte était d'autant plus puissante que la plus grande partie de son tonnage se trouvait concentrée entre les mêmes mains. A elles seules, les deux Compagnies Hamburg Amerika et Nord deutscher Lloyd, actuellement réunies depuis quelques mois sous la direction de M. Ballin, constituaient 40 p. 100 de cette flotte. Et autour de cette puissante entreprise gravitent une série de satellites, tels que la Compagnie Hamburg Sud Amerikanische, la Compagnie Kosmos, etc. De plus, cette flotte était composée, en immense majorité, de navires affectés à des lignes régulières, 80 p. 100 environ sur l'ensemble; c'est dire que le grand effort des Allemands s'est porté sur l'établissement de relations maritimes constantes et suivies avec les pays dans lesquels ils s'efforçaient de trouver des débouchés pour leur production industrielle. Ce que les agents des Compagnies de navigation allemandes ont fait, à ce point de vue, pour l'essor du commerce allemand est considérable. L'agent d'une Compagnie de navigation, bien différent du voyageur de commerce qui passe pendant un bref séjour, est installé d'une façon permanente dans le pays qu'il a pour mission d'ouvrir aux exportations allemandes. Si, par aventure, et cela n'arrive que trop souvent, un commerçant ou un industriel de pays non allemand, un Anglais, un Français, un Belge, confie à la Compagnie de navigation allemande le transport d'une marchandise, l'agent qui la reçoit au lieu de destination, ne manque pas de mettre à profit cette indication. Il s'empresse de faire une démarche auprès du destinataire de la marchandise. L'occasion lui en est tout naturellement fournie, puisqu'il est le représentant du transporteur, et le négociant réceptionnaire ne peut qu'être touché du soin que la Compagnie allemande de navigation prend des objets qui lui sont confiés. Mais la démarche de l'agent a un autre but : après avoir interrogé le négociant pour savoir s'il a satisfaction, il ne manque pas de lui faire connaître que la même marchandise anglaise, française ou belge qu'il vient de lui livrer, se trouverait en Allemagne et dans des conditions meilleures. Il vante, bien entendu, la qualité du produit allemand, son bon marché, les longs crédits que l'organisation des banques permet

aux négociants allemands de consentir et, neuf fois sur dix, il se retire, ayant enlevé aux fournisseurs imprudents qui lui ont confié leurs expéditions, un élément de leur clientèle qu'il fait passer dans la clientèle allemande. Les Français seraient bien aveugles s'ils ne s'inspiraient pas de cet exemple et s'ils ne dirigeaient pas leurs efforts vers la constitution de transports maritimes réguliers et fréquents avec les régions dans lesquelles notre industrie a des chances d'écouler ses produits.

Pour atteindre un pareil but, l'initiative gouvernementale est impuissante à elle seule. Tout au contraire, c'est l'initiative industrielle qui peut susciter efficacement le développement des entreprises maritimes existantes ou la création de nouvelles lignes. Ce n'est pas que la tâche du gouvernement soit nulle en cette matière, et peut-être n'est-il pas inutile de noter ici que l'Empire allemand a toujours fait preuve d'une sollicitude toute particulière pour sa marine marchande. Je n'en veux donner ici qu'un exemple qui n'est pas sans intérêt dans les circonstances actuelles. La plus grande source de profit des Compagnies exploitant des paquebots entre l'Allemagne et l'Amérique se trouve dans le grand nombre d'émigrants qu'elles transportent. Au cours de ces dernières années, la moyenne des émigrants qui ont pris passage sur des bateaux de Brême ou de Hambourg, pour les États-Unis, s'approche de quatre cent mille, et cependant, depuis déjà de longues années, l'Allemagne ne fournit plus aux États-Unis qu'un contingent annuel d'émigrants assez faible, environ vingt-cinq mille, alors que, vers 1890, elle n'en fournissait par moins de deux cent mille. Ce n'est donc pas une ressource nationale qu'elle exploite en tirant profit de ces transports : les émigrants qui s'embarquent à Hambourg et à Brême viennent, en effet, pour la plupart, des pays de nationalité slave, faisant partie soit de l'Autriche-Hongrie, soit, plus ordinairement, de la Russie. C'est là, en effet, que se trouve un des grands réservoirs actuels de l'émigration européenne. Ces émigrants se trouvent, par la position géographique de leur pays d'origine, inclinés à emprunter le territoire de l'Empire allemand pour se rendre à un port d'embarquement quelconque, Hambourg, Anvers, Le Havre, Liverpool, etc. ; mais, au moyen d'un système de surveillance policière très perfectionné, le gouvernement allemand s'arrange pour que ces émigrants ne franchissent sa frontière que s'ils sont porteurs d'un billet de passage pour une Compagnie allemande. Si, au contraire, ils ont l'imprudence de se présenter avec un billet d'émigrant délivré par une Compagnie française, anglaise ou hollandaise, il arrive toujours, soit qu'il manque un papier aux pièces d'identité dont ils doivent être porteurs, soit qu'un soupçon d'anarchisme pèse sur eux, soit qu'ils paraissent atteints d'une maladie contagieuse, ne leur permettant pas de traverser le territoire allemand ; bref, sous un prétexte quelconque, ils sont éconduits. Il y aurait lieu, au moment de la conclusion de la paix, de porter l'attention du gouvernement français sur ce point. Il serait assez choquant que nos alliés les Russes, principaux fournisseurs d'émigrants pour la marine allemande, continuassent à être pour elle une occasion de profit, alors que les pavillons alliés seraient tout disposés à opérer les transports dont il s'agit.

S'il est urgent d'améliorer notre réseau de transports maritimes aboutissant à tous les pays qui peuvent servir de débouchés aux forces productives de la France, cette nécessité apparaît d'une façon plus nette encore lorsqu'il s'agit de nos colonies. Je n'ai pas à insister sur ce point, mais, quelque pénible qu'il soit de citer encore l'exemple des Allemands, je me permets d'indiquer comment ils entendent le service maritime de leurs colonies. Afin que l'exemple soit plus frappant et plus clair, nous allons le prendre, si vous le voulez bien, dans des colonies toutes récentes de l'Allemagne, le Togo et le Cameroun, situées toutes les deux sur la côte occidentale d'Afrique, au fond du golfe de Guinée. Pour desservir ces deux colonies, dont l'une, le Togo, est un territoire fort peu étendu, un consortium de Compagnies de navigation s'était constitué

en Allemagne : il comprenait la puissante Hamburg Amerika, la Compagnie Woerman et enfin la Compagnie maritime Belge du Congo que, dans cet accès de démence qui dure depuis quelques années, les Allemands considéraient, sans doute, comme une future compagnie allemande. Ce consortium assurait, à la veille de la guerre, trois départs par mois dans chaque sens sur Hambourg et deux départs par mois dans chaque sens sur Brême. C'était là, on le voit, un service très complet mis à la disposition de colonies encore fort peu développées. Là aussi comme dans la métropole, les moyens d'action maritimes avaient précédé l'essor économique. Il est bien entendu, au surplus, qu'en mentionnant l'effort colonial nécessaire en France, nous ne nous bornons pas à comprendre l'établissement de relations maritimes entre la métropole et nos colonies. Ce n'est là qu'un premier pas; le second consiste à développer de toute façon les forces productrices des territoires dont nous nous sommes assuré la souveraineté ou le protectorat, dans leur intérêt propre et dans l'intérêt de la métropole à laquelle ils fourniront une précieuse clientèle.....

Non seulement, les nécessités de la guerre arrêtent la production de l'industrie dans beaucoup de cas, mais, alors même que la production n'est pas arrêtée, la vente est souvent bien difficile, et cela précisément en raison de l'état de guerre. Dès le début des hostilités, le gouvernement interdit l'exportation d'une série nombreuse de marchandises. C'était là une mesure de prudence élémentaire qui ne peut qu'être approuvée complètement de tous les Français. Il s'agissait, en premier lieu, de ne pas laisser sortir de France des produits qui pouvaient directement ou indirectement être nécessaires à la défense nationale au cours d'une lutte prolongée. Il s'agissait, en second lieu, de ne pas laisser sortir de France des produits qui, une fois rendus sur le territoire de nations neutres, pouvaient facilement être acheminés, par des voies plus ou moins détournées, jusque sur le territoire ennemi. Mais ces précautions indispensables peuvent créer pour certaines industries une situation critique. C'est ainsi que l'industrie de l'huilerie se plaint amèrement, depuis quelques mois, de l'interdiction de l'exportation des tourteaux. On sait que les tourteaux sont le déchet de la fabrication de l'huile. On les utilise en grande partie, pour la nourriture des animaux en France et à l'étranger; l'Allemagne, en particulier, en fait une très grande consommation, d'autant plus grande qu'elle est obligée, pour l'engraissement de son troupeau national, de recourir à des produits exotiques, maïs américain, sons de toutes provenance, tourteaux de colza, de lin, de sésame, etc. En temps normal, l'Allemagne ne consomme pas seulement les tourteaux produits par ses huileries nationales, mais elle importe une partie de ceux qui sortent des usines françaises et anglaises. Depuis le début des hostilités, les huileries allemandes n'ont plus reçu de matières premières. Toutes les graines oléagineuses leur venaient soit de pays d'Europe avec lesquels ils sont en guerre, soit de pays d'outre-mer avec lesquels leurs relations sont difficiles ou interrompues. Par suite, leur production de tourteaux s'est trouvée arrêtée et la demande des cultivateurs allemands a été augmentée d'autant. On comprend que, dans ces conditions, toute permission d'exportation donnée à des industriels français, pour leurs tourteaux, soit à la fois avantageuse pour leur industrie et terriblement dangereuse au point de vue de la défense nationale, puisque ces tourteaux risquent fort d'aller engraisser les bœufs de la Silésie et de la Saxe et de fournir ainsi un ravitaillement de premier ordre à l'Empire allemand qui nous combat.

Fort heureusement, il ne nous appartient pas de résoudre ici ce grave problème et vous estimerez, sans doute, avec moi, qu'il convient de faire crédit au Gouvernement qui se trouve aux prises avec de pareilles difficultés et de l'aider de toutes ses forces au lieu de le critiquer. Mais il reste aux particuliers un devoir très net à accomplir. Je ne prétends pas que l'accomplissement de ce devoir soit toujours facile; je dis

seulement qu'il est nettement défini. Chacun de nous doit, dans toute la mesure du possible, s'appliquer à conserver, à susciter autour de lui l'activité de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des transports, en un mot de tous les moyens de production et de distribution.

... Il convient d'ajouter que tous ceux qui peuvent entreprendre quelque chose l'entreprennent bravement. Tous ceux qui peuvent acheter doivent acheter en ce moment-ci, pour rendre au commerce de ce pays la souplesse et l'activité que comportent les circonstances. Je me permettrai de dire aux dames qui me font l'honneur de m'écouter, qu'elles ne manqueront pas de patriotisme, bien au contraire, si elles renouvellent leur garde-robe ou se commandent un chapeau neuf malgré les tristesse de l'heure présente. Sans doute, elles n'auront pas le cœur de se commander des toilettes de soirée, ni l'occasion de les porter; mais si elles peuvent donner une occupation à la multitude des femmes et des jeunes filles dont les ateliers se trouvent fermés en ce moment, elles auront rendu service à de nombreuses victimes actuelles de la guerre et permis à plusieurs d'entre elles de conserver l'honneur et la dignité de leur vie.

Il est d'autant plus nécessaire, en France, de rendre dès à présent toute l'activité possible à la vie économique que celle-ci n'est pas suspendue partout. Autour de nous, les pays restés neutres, les États-Unis et tout le Nouveau Monde, l'Italie, la Hollande, les pays scandinaves, l'Espagne et sa province active de Catalogne, travaillent en ce moment-ci. Vous savez même, par une note récente, que les États-Unis ont manifesté leur surprise de trouver quelques entraves à leur commerce dans la guerre qui met toute l'Europe en feu. Mais l'Angleterre a pu répondre, à cette note, que les importations des pays neutres, voisins de l'Allemagne, avaient augmenté dans une formidable proportion depuis l'ouverture des hostilités, de telle sorte que, si l'activité a dû s'arrêter dans certains pays, elle a été vigoureusement poussée et multipliée dans d'autres. Au surplus, les pays belligérants eux-mêmes ne sont pas tous dans la même situation que nous.

Ceux de nos alliés, dont le territoire n'a pas été foulé et envahi, et qui profitent comme nous de la liberté des mers, continuent à extraire du charbon, à forger du fer, à filer et à tisser. L'industrie et le commerce anglais, en particulier, traversent une période de grande prospérité. Ainsi, tandis que la vie se retire de notre organisme économique, elle afflue au contraire non seulement chez les neutres, mais chez une partie des belligérants. On conçoit aisément quelle infériorité résulterait pour nous de cette situation, si elle se continuait ainsi pendant une longue période. Le danger est d'autant plus grand que les industriels avisés auxquels s'adresse, en ce moment, une clientèle affolée et qui éprouve de grosses difficultés à se procurer les marchandises dont elle a besoin, tirent parti de cette situation pour s'assurer des contrats à long terme. On consent à exécuter une commande de charbon, ou de lingots d'acier ou de rails de chemin de fer, de locomotives, mais à condition qu'on s'engage, dès à présent, à conserver, à l'industriel qui veut bien vous livrer en ce moment, sa clientèle complète pendant un an, deux ans, trois ans même. La manœuvre est fort habile, et parfaitement légitime, du reste. Elle est de très bonne guerre contre l'industrie allemande qui, au moment du retour offensif qu'elle ne manquera pas de faire après la paix, se trouvera en présence de situations acquises dans beaucoup de cas; mais elle se retourne malheureusement aussi efficacement contre nous que contre nos ennemis, si nous ne nous efforçons pas, dès à présent, de ne pas disparaître, même momentanément, du marché économique.

... L'effort auquel il convient de préparer la génération qui s'élève, et auquel la génération actuellement en âge d'homme doit s'adapter, est un effort concerté et combiné avec d'autres efforts. Le temps n'est plus des entreprises solitaires que chacun pouvait mener à bien presque individuellement. Tous les jours, le petit atelier disparaît de plus en plus devant la

grande usine, qu'il s'agisse de mines, de métallurgie, de produits chimiques, d'industries électriques ou textiles. Les conditions techniques qui s'imposent à l'industrie obligent à l'effort combiné de capitaux importants, d'un personnel nombreux d'ouvriers, d'un personnel choisi de techniciens et le grand problème est de trouver des chefs à ces agglomérations, des chefs qui fassent régner l'harmonie efficace, qui suscitent des initiatives, mais qui sachent les coordonner et les diriger. La grande usine elle-même est incapable, le plus souvent, de mener seule à bien toute sa tâche. Elle produit, elle n'arrive pas à vendre isolément. Les conditions économiques et commerciales sont, en effet, telles, sur beaucoup de marchés, que des groupements entre les différents producteurs deviennent indispensables pour résoudre les problèmes nouveaux qui se posent. C'est toute la question des syndicats industriels de producteurs, des cartels, des comptoirs, des trusts. Il me suffira de rappeler ici les puissants syndicats Rhénan-Westphalien de la houille et des cokes, le Syndicat allemand de l'acier, le trust de l'acier en Amérique, les Comptoirs français, etc., pour noter l'importance du phénomène.

Ce n'est pas tout, car, à coté des conventions entre patrons, il y a aussi des conventions entre ouvriers, conventions qui sont nécessitées par la nature des choses et l'organisation moderne de l'industrie d'une façon aussi impérieuse que les syndicats de producteurs dont nous venons de parler. Pour les uns comme pour les autres, les conditions de réalisation dépendent des qualités morales et sociales que présente la race pour assurer la représentation des intérêts collectifs. De ce que, dans certains pays, cette représentation a été organisée d'une façon inefficace on ne saurait conclure à l'inutilité de l'organisme. L'organisme demeure nécessaire aussi bien là où la société lui permet de se constituer que là où elle ne lui en fournit pas les moyens.

Mais la société incapable de résoudre ce problème en perte la responsabilité et la paie avec les troubles dont elle a à souffrir. Là, au contraire, où une représentation normale est en train de se constituer, on peut arriver à un degré d'association supérieur et à des conventions entre les groupements de chaque classe. Il en existe un certain nombre à l'étranger; nous pouvons citer en France la convention d'Arras passée entre les groupements de patrons et les groupements d'ouvriers de la région minière du Nord.

En résumé, notre état économique actuel repose de plus en plus, non pas par le fait d'une amélioration morale certaine, mais par suite d'une complication d'intérêts incontestables, sur le respect des engagements. Je ne dis pas qu'il le produise nécessairement, je constate seulement qu'il le suppose et qu'il le requiert, qu'il en fait une nécessité sociale non seulement pour le progrès moral, mais pour la vie matérielle de l'humanité moderne.

Au surplus, ce n'est pas là une nécessité nouvelle. Ce qui est nouveau, c'est l'étendue de la sphère dans laquelle elle joue. De tout temps, il a fallu dans les groupement humains un minimum de moralité sociale, de justice et de bonne foi. Les brigands eux-mêmes restent fidèles à certaines règles dans leur caverne: c'est la loi conservatrice du groupe, la loi sans laquelle il disparaitrait. Mais, pendant longtemps, ces règles demeuraient intérieures et les relations avec les groupes extérieurs échappaient à tout souci de moralité. Il y avait un droit et une justice dans le sein de la famille antique; il n'y en avait pas pour ceux qui se trouvaient en dehors: voyez ce qui nous est parvenu des textes de la loi des Douze Tables. Il y avait un droit et une justice pour les membres en dehors de la cité; il n'y avait ni droit, ni justice pour les membres en dehors de la cité: relisez à ce sujet la *Cité Antique* de Fustel de Coulanges. Plus tard même, au temps des corporations du moyen âge, il y avait un droit et une justice au sein de l'atelier ou des ateliers groupés en corporations; il y avait encore peu de droit et bien peu de justice dans les rapports entre les corporations. Cette conception ancienne et païenne est remplacée de plus en plus, non sans efforts, non sans survivance con-

traires, par une conception plus moderne et plus chrétienne indispensable à l'humanité actuelle. Il était en effet socialement supportable, sinon moral, que la bonne foi et la justice ne régnassent pas entre les groupes quand les rapports de ces groupes étaient rares, quand, en fait, ils vivaient ordinairement séparés. Aujourd'hui, les groupements humains, quels qu'ils soient, ont trop de liens entre eux pour que leurs rapports soient abandonnés aux hasards de la force brutale.

Et cela m'amène à mentionner en terminant une dernière condition également nécessaire à toute reprise industrielle en France et même en Europe. Sans doute, elle dépasse en portée les intérêts que nous avons eu en vue dans cet entretien. Sans doute elle constitue le vœu unanime de tous les Français, quelles que soient leurs situations, leurs fonctions, leurs préoccupations personnelles. Mais elle est aussi indispensable pour la reprise normale de notre vie économique que la plus matérielle et la plus spéciale des conditions indiquées plus haut. Notre désir ardent de vaincre, notre ferme résolution de vaincre, quoi qu'il en puisse coûter, n'est pas seulement un acte libre et réfléchi de notre volonté. J'entends de la volonté collective de la nation et de la volonté individuelle de chacun de nous. Notre victoire est aussi une nécessité sociale, pour la France d'abord qui disparaîtrait si nous venions à succomber, mais aussi pour l'Europe et pour l'humanité qui ont besoin que notre cause triomphe, afin qu'il reste assez de justice, de bonne foi et de générosité pour permettre le maintien et le développement de la vie sociale.

En face de nous se dresse la force primant le droit, la violence cherchant à créer le droit. Nous, nous voulons que la force soutienne le droit. En face de nous, la science et la méthode sont mises au service de la barbarie. Nous, nous voulons que la science et la méthode soient au service de la civilisation et de la liberté. En face de nous, la parole donnée est violée, l'engagement solennellement juré est traité de chiffon de papier. Nous, nous voulons respecter la sainteté des contrats. C'est pour ces grandes et nobles choses que nos héroïques soldats se battent tous les jours, que tous acceptent l'éventualité de la mort, que quelques-uns y courent comme à une fête. Plaise à Dieu que leur noble sacrifice permette au monde de travailler et de vivre en paix!

P. DE ROUSIERS.

LA FRANCE DE DEMAIN

Nous avons signalé dernièrement (123e et 125e livre du *Bulletin*, p. 22) la brochure que M. Constant Furne a publiée sous ce titre. Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que cette brochure est en vente, au prix de 0 fr. 75, chez M. G. Hameigh, imprimeur à Boulogne-sur-Mer.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre vue d'une ambulance, par l'Abbé FÉLIX KLEIN. 1 vol. in-18 (Libr. A. Colin), br. : 3 fr. 50.

Ce serait encore trop tôt pour écrire l'histoire de cette guerre effroyable : depuis plus de six mois, la situation paraît presque sans changement appréciable, et l'on serait tenté de se demander si elle approche de son terme, ou si elle ne fait que commencer; d'autre part, à qui voudrait exposer les causes et l'enchaînement de tant de faits qui sont restés jusqu'ici de véritables énigmes, il manquerait encore la possibilité de fournir des explications valables. M. l'abbé Klein a fait plus et mieux que d'essayer de faire l'impossible histoire : il nous donne les notes prises chaque jour, sous la dictée des impressions qui se précipitent avec les événements; il nous fait revivre ces journées affreuses d'août, illuminées d'espoirs, mais aussi assombries d'angoisses, de déchirements et de deuils, ces premiers jours de la guerre où apparaissait comme une horrible hallucination la pensée que des êtres humains capables de déchaîner une telle calamité pouvaient se rencontrer chez des nations civilisées, et où la ruée

de milliers d'hommes vers le carnage était un défi à la paix rayonnante du ciel bleu, à la verdure reposante des prés et des bois, à la radieuse splendeur de cette nature d'été.

Quittant les ombrages de Meudon, nous pénétrons avec lui à l'ambulance, où s'exercent les tâches les plus belles que la guerre puisse donner à l'homme, celle du prêtre qui aide le blessé à supporter ses souffrances, le mourant à quitter ce monde pour un autre meilleur, et celle du médecin qui panse les plaies : c'est là qu'on voit réellement ce qu'est la guerre, non sur le champ de bataille; quand la griserie du combat a cessé, que l'entraînement collectif a donné tout son effet, que le calme de la nuit a séparé les armées et éteint les canons, qu'est-ce qui reste de toute cette ardeur? des cadavres déchiquetés, des mourants qui exhalent leurs plaintes sans que nul ne réponde à leurs appels. Ce sont les tristes épaves de ce carnage qui viennent peupler et animer l'ambulance : plaies atroces dont la vue fait frémir, hommes hier encore dans toute la force de leur jeunesse, désormais mutilés ou impotents pour le reste de leur existence, d'autres qui achèvent une longue agonie; « une mère, une épouse, qui viennent de voir leur fils ou leur mari grièvement blessés, croisent, en revenant de la salle, un cortège funèbre; des parents, qui se lamentent eux-mêmes, entendent venir des lamentations de la salle des morts : voilà ce qu'on aperçoit dans une ambulance ».

Mais le chrétien ne se complaît pas dans ces tristesses : ce qu'il voit sous ces loques misérables, c'est l'âme immortelle qui a transformé l'accomplissement du devoir en un acte d'héroïsme, qui a fait du meurtrier la victime du sacrifice pour Dieu et pour la patrie. « La guerre, telle qu'elle se montre à mes yeux, c'est surtout un mélange ou plutôt une alternative d'horreurs et de magnificences, de mal épouvantable et de bien qui dépasse tout : c'est la monstruosité des souffrances, des blessures, des mutilations et des agonies; c'est la sublimité des sacrifices volontaires, des dévouements patriotiques, des morts acceptées et pleines d'espérances. » Et la lecture de ces notes nous élève peu à peu, du spectacle douloureux de la souffrance physique, de la méchanceté humaine, qui écrase tout d'abord l'intelligence comme sous le coup d'un cataclysme, vers les régions sereines de la foi où l'âme, épurée et ennoblie par le sacrifice, apparaît dans toute sa beauté, où le devoir, le dévouement à la cause de la loi morale et du salut de tous, redevient le grand bienfait de cette guerre. « Oh! l'effroyable année! — Mais, quand même, l'année admirable, et « l'année sublime »! l'année des dévouements, des réconciliations et des héroïsmes. Dieu connaît le bien qui est sorti de tant de souffrances, le bien plus grand qui en sortira; c'est pour cela qu'il les a permises et qu'il n'a pas arrêté dans leur déchaînement les volontés criminelles, mais libres, qui en sont responsables. » Le résultat de la victoire ne sera pas le triomphe de la domination : il serait trop chèrement acheté; ni le bien-être économique : le vainqueur sera presque aussi appauvri que le vaincu. Son unique résultat réel, tangible, comme celui de toutes les grandes catastrophes, aura été d'inspirer l'horreur de tant d'atrocités, de rétablir une paix stable, « une paix vraiment pacifique », de faire briller dès ici-bas la sanction de la loi morale et de rendre l'humanité un peu meilleure en la rapprochant de la notion du devoir. Telle est la leçon qui se dégage de ces pages réconfortantes au milieu de toutes les tristesses qui la font naître; on les parcourt avec émotion, et quand on les achève, on a le cœur un peu plus haut, plus près de Dieu.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

Karl Marx pangermaniste et l'Association internationale des Travailleurs de 1864 à 1870, par James Guillaume. 1 vol. in-18, 1 fr. 50 (A. Colin, édit. 1915).

Les universités allemandes au XXe siècle, par le Dr René Cruchet, avec un préface de Camille Jullian. 1 vol. in 18, 4 francs (A. Colin, éd.).

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Milin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Chevreaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Coeln.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98, 110 et 122. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115 et 119. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

120 et 121. — **La force motrice au point de vue économique et social**, par G. Olphe-Galliard.

123 et 124. — **Autour de Rabelais : Les ancêtres de Pantagruel et le développement de la bourgeoisie au XVIe siècle**, par E. Picard.

125 et 126. — **Types d'ouvriers rhénans**, par P. Descamps.

JUILLET 1915 129e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : Nouveau membre. — Récompense académique. — La guerre et la marine marchande française, par P. de Rousiers. — Bulletin bibliographie. — Livres reçus.

NOUVEAU MEMBRE

M. A. Marotte, Le Mont Hymette, Redon (Ille-et-Vilaine), présenté par MM. Jean Périer et Henry Tournier.

RÉCOMPENSE ACADÉMIQUE

L'Académie des Sciences morales et politiques vient d'accorder, sur le Prix Audiffred, une récompense à l'ouvrage de notre distingué confrère, M. Paul Descamps : *La Formation sociale de l'Anglais moderne*. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ce livre, dont la plus grande partie a été publiée tout d'abord dans la *Science sociale*, à la suite de la mission dont M. Descamps avait été chargé. Mais il nous est particulièrement agréable de voir le mérite de l'auteur reconnu et consacré par l'Institut. Observateur scrupuleux de la méthode scientifique, qu'il enseigne avec autorité, M. Paul Descamps a démontré dans cette étude à quelle originalité de vues elle peut conduire. Il a su, en effet, mettre en relief d'une façon très frappante des traits sociaux fort importants, caractéristiques de l'Angleterre et de l'éducation anglaise, et cependant négligés ou inaperçus jusqu'ici. C'est que toute observation méthodiquement conduite nous met en contact étroit avec la réalité et nous ramène à la source inépuisable de l'originalité qui est, non la fantaisie, mais la vérité. L'imagination la plus féconde et la plus hardie n'a jamais rien produit de plus inattendu et de plus surprenant que les révélations d'un Pasteur et les découvertes qu'il en a tirées. Les littérateurs, qui s'épuisent à la recherche de formules nouvelles et d'effets imprévus, trouveraient des richesses nouvelles à exploiter à ce point de vue, s'ils voulaient bien se plier à l'étude directe et scientifique des sujets qu'ils traitent. Il y a plus de variété dans la nature et dans les sociétés humaines que dans la tête du mieux doué d'entre eux.

P. R.

LA GUERRE ET LA MARINE MARCHANDE FRANÇAISE [1].

L'aléa nouveau résultant de l'état de guerre, le risque de guerre, comme on le désigne ordinairement, a paralysé, au début des hostilités, toute activité maritime. Les navires qui se trouvaient en mer se sont généralement réfugiés dans un port neutre ou allié dès qu'ils

1. Extrait de la *Revue des Sciences politiques* 3e série, 30e année, 15 février 1915.

ont eu connaissance de l'état de guerre. Ceux qui se trouvaient dans un port neutre ou allié y sont restés, attendant des instructions de leurs armateurs. De leur côté, les armateurs cherchaient à se couvrir contre le risque de guerre par une assurance, et les assureurs ne se souciaient pas d'endosser des responsabilités dont il leur était impossible, au début, d'apprécier, même approximativement, l'importance. C'est dans ces conditions qu'intervint, en Angleterre et en France, la création d'une assurance d'État contre le risque de guerre.

Le problème avait été envisagé depuis plusieurs mois de l'autre côté du détroit. Dès le 7 mai 1913, le premier ministre constituait, pour l'étudier, une commission sagement limitée au chiffre de six personnes, y compris le président et le secrétaire. L'un de ces six membres représentait les armateurs, un autre les assureurs. Tous avaient une compétence reconnue en matière maritime. La tâche assignée à la commission était vaste, mais nettement déterminée. Il s'agissait de maintenir l'activité du trafic maritime national en temps de guerre en fournissant aux armateurs anglais une garantie efficace et accessible contre le risque de guerre, alors même que le marché libre des assurances ne pourrait pas la leur donner. Les Anglais n'admettaient pas que l'éventualité d'une guerre dans laquelle ils seraient belligérants pût arrêter leur navigation. En conséquence, la commission, fidèle au mandat qu'elle avait reçu, jeta les bases d'un système d'assurance d'État contre le risque de guerre. Il comportait le paiement d'une prime par les intéressés, mais aussi la probabilité d'une perte pour l'Etat-assureur. Très nettement, on soutenait l'intérêt particulier de l'industrie maritime en raison de l'intérêt général qu'elle représente en tout temps, mais qui est plus marqué encore en temps de guerre. La commission avait déposé son rapport le 30 avril 1914. Dès le début des hostilités, elles servirent de bases aux mesures édictées.

L'intérêt de cette innovation hardie n'échappa pas au gouvernement français qui, par le décret du 13 août 1914, organisa l'assurance contre le risque de guerre pour les corps de navires et pour les cargaisons, et confia ce service à la commission exécutive des achats et transports par mer effectués en vue d'assurer l'alimentation nationale. Cette attribution suffisait déjà à indiquer que la France ne réglait pas la question dans le même sens que l'Angleterre. La préoccupation du ravitaillement national était prédominante chez nous, l'activité du pavillon français passait au second plan. En Angleterre, on jugeait prudemment qu'un pays belligérant doit s'attacher en temps de guerre à se ravitailler par son propre pavillon, le seul dont il soit sûr, et que, pour permettre à ce pavillon de jouer son rôle vis-à-vis de la nation, il faut se garder de faire obstacle à une manifestation quelconque de son activité. Les combinaisons infiniment variées du trafic maritime international amènent souvent les navires de charge à faire des transports entre deux pays étrangers. S'ils devaient se les interdire, ils seraient obligés d'exiger des frets plus élevés pour les transports d'origine ou de destination nationale. Ils se trouveraient dans la situation d'une industrie de terre à laquelle on interdirait de travailler des matières premières étrangères en vue de l'exportation et qui, atrophiée par ces mesures, devrait vendre ses produits plus cher sur le marché national. Aussi, dès le début, les Anglais ont-ils prévu l'assurance pour leur pavillon seul. En France, le premier décret ne prévoyait l'assurance que pour les voyages ayant la France métropolitaine pour point de départ ou pour destination. C'est plus tard seulement, le 10 octobre, qu'un décret nouveau permit l'assurance des cargaisons transportées même entre pays étrangers. Mais aujourd'hui encore, l'État français assure des cargaisons chargées sous pavillon étranger, de telle sorte que du pétrole ou des grains, dont il aurait couvert le risque de guerre en vue du ravitaillement de la France, pourraient être réquisitionnés par l'Etat dont le navire qui les transporte bat le pavillon.

Telle qu'elle est, l'assurance française

d'Etat contre le risque de guerre a rendu service à la marine marchande française au début des hostilités, alors que le marché libre des assurances maritimes demeurait hésitant devant un risque de guerre d'une étendue et d'une gravité sans précédents. Aujourd'hui, ce marché est devenu actif et les armateurs y trouvent assez facilement la couverture des risques spéciaux que comportent les voyages actuels. D'autre part, la commission exécutive a provoqué certaines modifications des conditions générales[1] qui rendent beaucoup plus lourde la responsabilité de l'armement, alors que les compagnies d'assurance maritime conservent les clauses consacrées tant par les nécessités spéciales de la navigation que par un long usage. Il en résulte que la clientèle de l'assurance libre va toujours en augmentant depuis deux mois environ, alors que celle de l'assurance d'Etat se fait d'autant plus rare.

Il est difficile, au surplus, qu'il en soit autrement lorsqu'une concurrence véritable s'institue entre un organisme administratif et des compagnies commerciales. Le rôle de l'assurance d'Etat en cette matière ne s'explique que par la nature exceptionnelle du risque. Ce risque, en effet, se rattache directement à la défense nationale. L'Etat-Major de la flotte possède sur son étendue, sur ses variations dans tels ou tels parages donnés, des informations qu'une entreprise privée n'est pas en mesure de se procurer. Même, dans certaines circonstances, les décisions d'ordre militaire prises et tenues secrètes par la marine, peuvent augmenter ou diminuer notablement les risques de la navigation commerciale, de telle sorte que l'Etat-assureur soit, jusqu'à un certain point, maître du risque, alors que ce même risque demeure ignoré de la compagnie d'assurance. Malgré ces avantages singuliers, malgré les ordres que l'État peut donner aux navires assurés par lui au sujet de la route à suivre, les entreprises privées d'assurance arrivent à concurrencer avec succès l'organisme d'Etat.

1. Décret du 12 novembre 1914.

La liberté des mers étant assurée au pavillon français dans une large mesure, par l'action des flottes alliées et par l'assurance contre le risque de guerre, quels éléments de trafic trouve-t-il à exploiter dans les conditions actuelles?

Le premier effet de la guerre fut de frapper le commerce maritime français d'une immobilité presque absolue. Dans les premiers jours du mois d'août, il ne se noua, pour ainsi dire, aucune transaction. Les combinaisons commerciales, dont les transports par mer ne font que réaliser l'exécution matérielle, reposent sur des prévisions, et personne ne pouvait, au début, se risquer à des prévisions. Des gens se hâtaient de rentrer chez eux, soit pour fuir un pays belligérant, soit au contraire, pour aller remplir leurs obligations militaires, et cela donnait, il est vrai, une certaine activité aux services de paquebots; mais ce mouvement de rapatriement marquait simplement l'arrêt prochain des déplacements ordinaires.

Aussi les premières réquisitions que le gouvernement exerça sur des navires furent-elles les bienvenues. Il s'agissait parfois d'opérations tout à fait extérieures au commerce maritime proprement dit, par exemple, quand des chalutiers à vapeur étaient employés à relever des mines; souvent aussi les transports effectués avaient directement trait à la guerre : transports de troupes coloniales dans la métropole ou de prisonniers allemands au Maroc; transport de charbon pour le ravitaillement de la flotte; plus tard, transports de chevaux du Canada et de l'Argentine pour la remonte de la cavalerie; transports de viandes frigorifiées, de farines, de cuirs, etc., pour les besoins de l'armée. L'Etat n'usa pas toujours, au surplus, de son droit de réquisition pour se procurer les navires nécessaires à ces transports. Dans beaucoup de cas, il les affréta aux armateurs au moyen de marchés volontaires. Il y eut là pour l'armement français un élément important d'activité fourni précisément par la guerre elle-même.

D'autre part, le ravitaillement du pays nécessitait des importations par mer con-

sidérables. Dès le jour de la déclaration de guerre, le charbon allemand n'entrait plus en France; dès les premiers jours, le charbon belge se trouvait arrêté, lui aussi. Après la bataille de Charleroi et l'invasion de nos provinces du Nord, le plus riche de nos bassins houillers nous était fermé. Seul, le charbon anglais nous restait accessible[1] parmi les charbons étrangers au moment où notre production nationale, toujours déficitaire, se trouvait extrêmement réduite et où notre consommation se maintenait sensiblement à son niveau ordinaire, l'augmentation des transports par mer agissant en sens contraire de la diminution des besoins industriels. Le charbon demeure ainsi le plus fort élément d'importation de nos ports maritimes[2].

Les produits d'alimentation dont la France est si bien pourvue, d'ordinaire, ne pouvaient pas suffire à la nourriture des armées en campagne. Dès le 31 juillet, le Gouvernement décrétait la suppression des droits d'entrée sur les farines et sur le pain, puis, à de brefs intervalles, sur l'orge, l'avoine, les légumes secs, les viandes salées ou frigorifiées, le maïs, les chevaux, mulets, ânes et ânesses, sur les riz, farines et semoules, sur le coton hydrophile et sur les tourteaux, sur l'iode brut et raffiné, sur les sacs de jute et les bâches de lin, sur les bestiaux de toutes variétés[3]. La liste commencée par une énumération de matières alimentaires se grossit chemin faisant, d'objets de toutes sortes. D'une manière générale, la France ouvre librement ses portes à l'introduction d'une grande quantité de marchandises que des barrières douanières tendaient, en temps normal, à écarter de notre territoire. Les cargaisons à destination de la France vont, par suite, augmenter d'importance, résultat d'autant plus favorable à la marine marchande que beaucoup des produits admis en franchise sont des produits lourds et encombrants, propres à constituer des fonds de chargement et à fournir un tonnage élevé.

Mais les mêmes raisons qui décident la France à s'ouvrir aux importations la déterminent à se fermer aux exportations; il faut conserver toutes ses ressources pour soutenir l'immense effort de la nation. Une série de décrets parallèles à ceux que nous avons déjà indiqués prohibent l'exportation d'une telle quantité de marchandises qu'il est impossible d'en donner ici la longue et sèche énumération. Bien que le décret du 31 juillet comporte une liste de prohibitions très étendue, il faut très vite la compléter[4]. Au départ des ports français, toujours si démunis de fret de sortie, en temps ordinaire, il devient très difficile de trouver un chargement. Il faut se résigner souvent à sortir sur lest. Seuls, quelques trafics spéciaux d'exportation se poursuivent, par exemple, la fourniture des poteaux de mines aux houillères anglaises qui travaillent d'une façon intense et ne peuvent plus compter sur les bois de la Baltique. Mais ce sont là des exceptions et, dans l'ensemble, l'exportation française par mer, entravée, d'une part, par des mesures indispensables à la défense nationale, d'autre part, par l'arrêt ou la réduction de la production industrielle française, se trouve ramenée à des quantités insignifiantes.

Cette situation est proprement celle de la France; mais l'Europe tout entière est plus importatrice qu'exportatrice en ce moment. Elle consomme prodigieusement et le travail auquel elle s'applique est tout de destruction. Les pays neutres eux-mêmes, qui paraissent extérieurs au gigantesque conflit, servent souvent de trait d'union entre les pays belligérants et les pays d'outre-mer. La réponse de l'Angleterre à la note des Etats-Unis vient de faire éclater aux yeux de tous la soudaine

1. En réalité, le charbon des États-Unis pourrait, lui aussi, venir en France et les États-Unis sont le plus gros producteur de houille du monde (un demi milliard de tonnes par an environ), mais ils exportent très peu.

2. En août, l'importation des charbons anglais en France subit un fléchissement (562.783 tonnes contre 936.378 en 1913); mais, en novembre, elle s'élève au même chiffre (1 036.949 tonnes contre 1 034.420 en 1913). — Voir Circul. 5017 et 5018 du Comité central des Houilleres de France.

3. Décrets du 31 juillet, du 2 août, du 3 août, du 4 août, du 12 août, du 13 août, du 14 août, du 7 septembre, du 10 septembre.

4. Décrets du 2 août, du 5 août.

et prodigieuse augmentation des importations américaines dans les pays scandinaves depuis le début des hostilités. Indirectement, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie reçoivent, par l'intermédiaire des pays neutres voisins, des quantités considérables de produits et, malgré les multiples entraves apportées à leur commerce extérieur, elles sont encore importatrices, elles aussi, de marchandises d'outre-mer, tandis que leur exportation maritime est à peu près nulle.

Un des résultats de ce déséquilibre est d'augmenter les taux de fret. Au lieu de répartir leurs frais de toutes sortes sur les voyages d'aller et les voyages de retour, les armateurs d'Europe sont obligés, dans beaucoup de cas, de les faire supporter entièrement aux voyages de retour, les seuls qui puissent payer, et, pour cela, d'augmenter les frets. De plus, la disparition complète de la flotte allemande du marché des frets diminue sensiblement l'offre de tonnage navires, alors que les importations européennes, très actives, tendent à augmenter sérieusement la demande. Comme il arrive toujours, du reste, la hausse des frets de long cours agit sur tous les autres et cela se comprend aisément, beaucoup de navires pouvant être affectés à des destinations diverses, suivant les circonstances. Ainsi s'explique l'élévation générale des frets qui s'est manifestée en novembre et qui s'est toujours accrue depuis lors. Les journaux spéciaux du Royaume-Uni relevaient, au 31 décembre 1914, le fret de 18 shillings pour le transport de la tonne de charbon de Cardiff à Gênes et l'un d'eux faisait remarquer que, depuis vingt-deux ans, le fret le plus élevé constaté dans ce trafic avait été de 14 shillings 3 d.[1]. Si la guerre dure longtemps encore, comme c'est probable, il est à croire que la hausse se maintiendra. On ne voit pas, en effet, comment les causes qui la produisent pourraient être contre-balancées. Il ne faut pas compter pour cela sur la mise en vente des navires de commerce allemands capturés par l'Angleterre ou par la France. L'ensemble de ces navires atteint seulement, en effet, trois cent mille tonneaux de jauge brute environ. C'est peu si on songe aux cinq millions de tonneaux que comporte la flotte marchande allemande immobilisée.

Toutefois, c'est uniquement sur les cargo-boats, sur les navires de charge sans aménagements spéciaux et sans vitesse que portent les désirs des armateurs. Les paquebots, en effet, sont dans un marasme complet. Ni les gens d'affaires, ni les gens de loisir n'entreprennent de grandes traversées dans les circonstances présentes. Les émigrants n'obtiendraient pas l'autorisation de quitter leur pays d'origine, même s'ils étaient animés d'un désir d'émigration assez violent pour surmonter les autres obstacles. En somme, tout mouvement de passagers est arrêté. Il y a, par suite, un contraste frappant entre la situation des navires de charge et celle des paquebots. Les uns sont l'objet d'une vive demande, tandis que les autres demeurent immobilisés dans les ports ou naviguent à perte.

Mais les uns comme les autres sont gênés dans leurs moyens d'action par les mille entraves que l'état de guerre apporte non seulement aux rapports commerciaux proprement dits, mais à l'ensemble de la vie civile.

Paul de Rousiers.

1. Voir *Fairplay* du 24 décembre, p. 1057 et du 31 décembre, p. 1107. Depuis lors, on a coté jusqu'à 26 shillings.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bulletin mensuel des Institutions économiques et sociales, publié par l'Institut international d'Agriculture de Rome, — 12 fascicules in-16 de 180 pages environ, — abonnement 18 fr., chez Giard et Brière, 16, rue Soufflot.

L'instrument de la méthode monographique, telle que l'a instituée la Science sociale, c'est l'enquête effectuée sur place. Mais qu'il s'agisse d'une monographie d'atelier de famille ou de pays, il faut à l'enquête un travail préparatoire effectué à l'aide des divers ouvrages et documents

déjà publiés sur la question qu'on veut étudier. Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître, en ce qui concerne le travail agricole et la vie rurale, une source précieuse de documentation dont beaucoup peut-être ignorent encore l'existence : c'est le Bulletin des Institutions économiques et sociales, l'une des publications périodiques éditées depuis 1910 par l'Institut international d'Agriculture de Rome.

Cet Institut est de fondation relativement récente : il fut établi par la convention internationale du 7 juin 1905, que signèrent les représentants de quarante puissances. Dix autres puissances y ont adhéré par la suite.

Comme bon nombre d'institutions du même genre, telles le Bureau international de Propriété artistique et littéraire, le Bureau des Longitudes, etc., c'est une Institution d'État, dans laquelle chaque puissance est représentée par des délégués de son choix[1]. Un comité permanent s'occupe de réunir, d'étudier et de publier, grâce au concours des délégués et des représentants des différents pays, tous les renseignements statistiques, techniques ou économiques concernant l'agriculture. Il fait paraître mensuellement : *a*) un Bulletin de statistique agricole ; *b*) un Bulletin des renseignements sur la culture des plantes et leurs maladies); *c*) un Bulletin des institutions économiques et sociales. Et à ces publications, il faut encore ajouter un Bulletin bibliographique qui paraît le samedi de chaque semaine.

Le Bulletin des Institutions économiques et sociales, — le seul dont nous ayons à nous occuper ici, — n'embrasse pas dans les études qu'il publie tous les éléments de la vie rurale dans un pays, dans une province, dans une famille : ainsi comprise la monographie n'est pas son fait. Mais, comme son nom l'indique, il a pour domaine les institutions d'intérêt public ou collectif dans les différents pays. Grâce aux correspondants attitrés qu'il a partout, il fournit sur ces institutions des renseignements de première main, qui pour la plupart resteraient hors de la portée de quiconque ne connaît pas la langue du pays d'origine.

Dans chaque Bulletin, les matières se classent suivant quatre grandes divisions :

I. Coopératives et associations agricoles.

II. Assurances et Prévoyance.

III. Crédit foncier et Crédit agricole.

IV. Économie agricole en général — soit, tout d'abord, tout ce qui concerne la propriété foncière; législation des eaux et forêts; reboisement; colonisation; main-d'œuvre agricole, etc...

Voici, pour plus de précision, le sommaire du dernier numéro paru, celui de mars 1915 :

I. *Allemagne :* les deux plus grandes coopératives allemandes pour la vente des œufs.

Espagne : la coopération agricole en Espagne.

États-Unis : les élévateurs coopératifs dans les États du Centre.

II. *Autriche :* l'assurance du bétail en Autriche.

III. *Espagne :* le Crédit agricole et les fédérations de *positos*.

Russie : les opérations de la Banque foncière pour la noblesse en 1913.

IV. *Autriche :* la politique agraire. La réorganisation de la propriété collective et le remembrement des terres.

Belgique : les ouvriers agricoles.

États-Unis : les besoins actuels de l'agriculture.

Russie : la colonisation intérieure en Sibérie.

Mais il est bien entendu que ce sont là des études purement objectives, qui présentent les faits eux-mêmes, et qui sans doute les coordonnent, mais sans les placer dans leur milieu social, sans remonter jusqu'aux causes sociales qui les déterminent. C'est là précisément qu'intervient utilement la Science sociale. Il sera facile à nos collaborateurs de repren-

1. A ceux qui désireraient des renseignements plus complets, nous pouvons indiquer deux publications faites par cet établissement même :

L'Institut International d'Agriculture, son organisation, ses résultats (illustré). 1912, 45 pages in 16, chez Girard.

Lenz Dep. *Le passé et l'avenir de l'Institut International d'Agriculture* 1912, 60 pages in 16, chez Girard. — Chaque brochure, 1 franc.

dre ces faits et de les classer conformément a notre nomenclature pour en dégager d'intéressantes répercussions; ils pourront faire dans ces études une ample moisson de renseignements généraux sur le travail, les engagements du travail, le salaire, le commerce des denrée agricoles, les Associations l'État, la Province et leur rôle actuel vis-à-vis du travail agricole, le travail agricole, l'Émigration et la Colonisation, etc... Nul désormais ne devrait partir à l'Étranger pour y enquêter, sans avoir compulsé les tables déjà très fournies de ce Bulletin et pris connaissance des études se rapportant au pays qui l'intéresse.

On sait combien profondes sont les répercussions qu'exercent sur la vie agricole et ses institutions les grands événements qui se déroulent en ce moment. Qui peut ignorer les mesures extraordinaires prises par le gouvernement allemand pour régler la consommation des denrées agricoles? — Il y a là un vaste champ qui s'ouvre pour l'information et l'étude. Le Bulletin y a pris pied dès le mois de décembre dernier en publiant un article sur la « Coopération agricole en Autriche durant les cinq premiers mois de la guerre ».

G. HOTTENGER.

Londres et les ouvriers de Londres, par D. PASQUET. 1 vol. in-8° (Libr. A. Colin). Prix : 12 fr.

Londres n'est pas, comme Paris, un centre manufacturier : à l'époque où l'agriculture était l'unique source de la richesse, la capitale de l'Angleterre a été placée par la force des choses au milieu de la région la plus fertile. La proximité des voies maritimes, les seules qui permissent au commerce de se développer, a ajouté à ce caractère de centre agricole celui de centre commercial qu'il a conservé depuis lors. L'éloignement des gisements houillers lui interdisait de joindre à la prépondérance commerciale celle de la grande industrie. M. Pasquet montre avec précision le développement intense que Londres a pris dans cette direction dans la première moitié du XIXe siècle; si cet essor a été moins rapide dans le dernier demi-siècle, si d'autres ports avaient l'avantage de la situation industrielle et d'un outillage plus satisfaisant, l'énorme puissance financière de la Cité a maintenu la suprématie de Londres comme centre du commerce du monde entier.

Cette situation entraine une conséquence importante à l'égard de la composition de la classe ouvrière : c'est la forte proportion des employés de commerce et des travailleurs occupés dans les entreprises de transports, qu'on peut évaluer à près de 35 p. 100 de la population occupée; en ce qui concerne les ouvriers d'industrie, dont le pourcentage atteint environ 37, si l'on en défalque les ouvriers du bâtiment, dont le nombre est de 150.000, et ceux du livre, qui chiffrent par 81.000, ils appartiennent, soit aux petits ateliers de réparation et de montage qui desservent le commerce d'une grande ville, soit aux industries à domicile dont la principale branche, le vêtement, donne le nombre important de 224.000 travailleurs. Ce que l'étude des conditions de l'existence et du travail de ces catégories d'ouvriers nous amène naturellement à examiner, c'est donc l'intermittence des occupations qui entraine le chômage, le *sweating system* et le paupérisme. M. Pasquet fait de ces diverses questions, ainsi que de la charité et de l'assistance publique, une étude des plus consciencieuses et des mieux documentées, et la lecture des pages qu'il y consacre s'impose à quiconque fait de ces questions l'objet de ses travaux; la bibliographie très importante qui est annexée à l'ouvrage sera une aide précieuse pour tous les érudits. Travail d'érudit lui-même, peut-être cet ouvrage a-t-il un peu négligé la documention personnelle et vécue, qui aurait sans doute modifié certaines de ses conclusions : c'est ainsi que les documents statistiques relatifs au chômage le conduisent à nier, comme le font tous les statisticiens, l'importance des causes morales du travail intermittent, alors que la moindre connaissance pratique de la vie industrielle montre à quel point les conditions de celle-ci sont

élastiques et rendent illusoires les leçons qu'on veut tirer des chiffres; ce même aspect moral du caractère de la main-d'œuvre, dont l'importance est capitale dans le problème du *sweating system*, me paraît aussi sur ce dernier point avoir été un peu négligé par l'auteur.

Les chapitres suivants contiennent une étude aussi détaillée et aussi intéressante des ressources que les diverses religions et les établissements d'instruction mettent à la disposition de la classe ouvrière pour développer son éducation morale. Ici encore, si les conclusions qui se dégagent de l'analyse de M. Pasquet sont peu encourageantes, il faut en chercher l'explication dans le caractère propre des catégories de travailleurs qui composent la majorité de la classe ouvrière londonienne : ce sont les juifs russes et polonais, dont le niveau d'existence est des plus bas, qui constituent la masse des victimes du *sweating*, et quant à la classe des dockers, c'est elle qui sert de refuge au rebut de toutes les autres professions. Au reste, la composition de la population ouvrière de Londres montre par elle-même combien peu les conditions de son existence sont représentatives de celles de l'ensemble des classes ouvrières en Angleterre. Cette opposition n'enlève nullement à l'intérêt de l'ouvrage de M. Pasquet : celui-ci complète les études antérieures dont l'objet, plus général, s'appliquait aux travailleurs organisés, et fournit de nombreuses suggestions à tous les esprits que préoccupe le problème du paupérisme urbain.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

Problèmes de politique et finances de guerre, conférences faites à l'Ecole des hautes études sociales en janv., fév. 1915, par MM. G. Jèze, J. Barthélemy, Ch. Rist, et R. Rolland, 1 vol. 3 fr. 50 (F. Alcan, édit.).

Le logicisme, par C. C. Calderon, 1 broch. 1 fr. (F. Chantenay, imprimeur, Paris).

AOUT-SEPTEMBRE 1915 130e LIVRAISON

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : La situation financière de l'empire allemand, par P. Descamps. — L'alliance anglaise et la liberté des mers, par P. de Rousiers. — Bulletin bibliographie. — Livres reçus. — La Table des matières.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EMPIRE ALLEMAND

Il paraît aujourd'hui à peu près certain que l'Allemagne n'est pas près d'être acculée à la famine, grâce d'une part aux infiltrations du dehors que l'on n'a pas pu empêcher, et d'autre part aux mesures restrictives de la consommation prises par le gouvernement impérial. D'un autre côté, la guerre des tranchées ne permettant pas une avance rapide, il semble qu'un temps très long sera nécessaire pour amener l'écrasement ou l'usure de l'un des adversaires. Aussi, après avoir cru à une guerre de quelques mois, commence-t-on à se résigner à en subir une de plusieurs années.

On peut se demander, toutefois, si la capacité financière des États belligérants ne formera pas un facteur plus décisif encore que celui de la production des munitions. Après être restée complètement dans l'ombre, cette question des finances commence à être posée, et des doutes ont été émis sur la solidité de la situation des deux empires germaniques à cet égard. Le moment est-il proche où ceux-ci devront demander la paix pour ne pas déposer leur bilan ?

Quoi qu'il soit impossible de donner des précisions à ce sujet, il nous a paru intéressant d'exposer en quelques mots ce que l'on sait de l'état financier de l'Allemagne, pour nous en tenir au pays qui, sans aucun doute, forme l'âme de la résistance.

Disons d'abord que ce serait se faire une étrange illusion que de croire que ce pays n'a fait aucun préparatif sur ce terrain. La Caisse, aussi bien que l'armée, a toujours été l'objet des soins attentifs de l'Administration prussienne, et s'il est vrai que l'Allemagne ait minutieusement préparé la guerre actuelle, on peut tenir pour certain qu'elle s'est préoccupée d'organiser avec la même prévoyance les ressources de toute nature qu'une telle éventualité comporte.

A partir de 1911, on s'efforce d'une façon continue de faire rentrer de l'or malgré un change défavorable. De plus, à l'intérieur du pays, on essaie d'augmenter la circulation billets pour diminuer d'autant la circulation métallique : dès 1906, des billets de banque de 20 à 50 marks sont émis jusqu'à concurrence de 300 millions d'abord, puis sans restrictions aucunes en 1913. L'État ne solde plus ses fonctionnaires qu'en billets; Krupp ne règle plus le salaire de ses ouvriers qu'en billets. On arrive ainsi presque à doubler l'encaisse métallique de la Banque d'empire : au 23 juillet 1914, elle s'élève en effet à 1.756 millions de marks[1]. Ce n'est pas là

1. Charles Riot, dans *Problèmes de politique et finances de guerre* (Alcan, p. 207).

sans doute la situation de la Banque de France, mais c'est une situation exceptionnellement bonne pour l'Allemagne.

Faut-il ajouter que cette même année 1913, le Reichstag vota un impôt de guerre extraordinaire supplémentaire de 1 milliard et que le Trésor de guerre de Spandau, qui en temps normal s'élève à 120 millions de marks or, fut augmenté de façon à comprendre 240 millions or et 120 millions argent.

Au moment de la déclaration de la guerre, l'encaisse métallique de la Banque d'empire s'augmente encore par le cours forcé de la monnaie-papier, comme en France du reste. Mais, en plus, on déleste de leur or les voyageurs qui vont à l'étranger, M. Cambon y compris. Mesquinerie, dira-t-on! Oui, sans doute, mais surtout minutie : il ne faut pas qu'une parcelle du métal précieux quitte le pays. Nulle administration ne sait mieux que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Voici maintenant l'invasion des pays ennemis, et toute ville se voit taxée d'une imposition de guerre, dont une partie notable doit être payée en or.

Il y a mieux encore. De tous les pays belligérants, seule l'Angleterre a jugé bon de ne pas déclarer le cours forcé de la monnaie de papier. Il est loisible à chacun de s'y procurer de l'or, pourvu, bien entendu, qu'il puisse donner un billet de banque en échange. L'Allemagne en a profité, en se servant de billets belges, pour drainer une certaine quantité d'or anglais. A l'aide de ces divers procédés, on ne sera pas étonné d'apprendre que l'encaisse de la Banque d'empire a continuellement été en augmentant depuis le début des hostilités, atteignant 2.358 millions (dont 2.315 en or) au 15 mars 1915, et 2.416 millions (dont 2.368 en or) au 30 avril de la même année.

Cette augmentation aurait même été plus considérable encore, si, à l'inverse, il ne s'était établi un courant tendant à faire passer une partie de cette réserve métallique dans les pays étrangers. En effet, depuis la guerre, les importations surpassent notablement les exportations, et il en est ainsi dans tous les pays belligérants, par suite de la diminution de la production d'une part, et de l'augmentation de la consommation d'autre part, due surtout aux besoins énormes des armées. L'excédent des importations entraîne, comme contre-partie, une exportation d'or ou un endettement du pays envers l'étranger, si celui-ci consent à accorder un crédit. En temps de guerre, on le conçoit, ce second moyen est difficilement pratiqué, et il est certain que l'Allemagne a dû se démunir d'une partie de son métal précieux.

Jusqu'à ce jour toutefois, répétons-le le courant d'entrée a été supérieur au courant de sortie, mais il semble que le point mort soit atteint et que le mouvement descendant soit sur le point de commencer. Que pensera le peuple allemand le jour où l'encaisse métallique baissera?

Ce serait mal connaître les fonctionnaires de l'Empire, si l'on pensait un seul instant qu'ils n'ont pas compris la gravité de la situation, et si, l'ayant comprise, ils n'ont pas cherché à retarder de toutes leurs forces le dénouement fatal, de le retarder jusqu'après l'écrasement des adversaires.

Par une loi du 4 août 1914, les Bons des Caisses de crédit de guerre ont reçu le privilège de servir de gage, au même titre que le métal, à l'émission de billets. C'est que, en effet, ces bons représentent autre chose que du papier. Ils n'entrent en circulation dans le public que pour autant que celui-ci donne un gage sérieux. Les Caisses de crédit de guerre sont surveillées par la Banque d'empire et ne peuvent prêter que sur certaines valeurs de bourses ou certaines marchandises (alcool, métaux, sucre, laine, coton, etc.). Parmi les valeurs admises figurent en bonne place les obligations des chemins de fer américains, dont, paraît-il, le marché allemand est bien fourni. Comment les Etats-Unis renieraient-ils un tel gage?

D'autre part, on a dit que des Allemands fixés en Amérique auraient vendu leurs propriétés. Beaucoup auraient en tout cas fourni une contribution volontaire versée dans une caisse spéciale dont le montant servirait à payer l'Amérique des achats

faits par l'Allemagne. On empêche ainsi l'or de Berlin d'aller à New-York.

Pendant combien de temps parviendra-t-on à reculer ainsi la catastrophe financière? Il est malaisé de répondre à une telle question sans connaître les chiffres du commerce extérieur pendant la guerre, mais on peut penser que l'Allemagne a épuisé tous les artifices possibles pour maintenir le bon état de ses finances. Il sera en tout cas du plus haut intérêt de suivre les fluctuations de l'encaisse de la Banque d'empire et celles du cours du mark sur les marchés étrangers.

Mais la question financière présente un autre aspect dont il nous faut également dire quelques mots.

L'encaisse de la Banque impériale fait en somme office de volant et non de générateur; c'est un thermomètre qui nous donne des indications sur la situation générale du pays au point de vue de la circulation des richesses, mais qui ne doit pas nous laisser perdre de vue la production elle-même.

Toutefois, le point qui nous intéresse spécialement en ce moment ne concerne pas l'évaluation des capacités productives proprement dites. Il faudrait examiner pour chaque branche de l'agriculture et de l'industrie la question du personnel, des capitaux, des matières premières, etc. Ce travail, en admettant qu'on puisse le faire, ne serait que d'une utilité bien relative puisqu'il semble prouvé que l'Allemagne est en mesure, sous ce rapport, de continuer tant bien que mal sa vie économique pendant un temps assez long.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette vie économique ne se soutient que par l'Etat. Non seulement, c'est celui-ci qui doit prendre à sa charge, au moins en grande partie, les chômeurs que les industries défaillantes ne peuvent plus occuper, mais il devient le client le plus important en matières alimentaires, en vêtements, en armes, en munitions, etc. Tant qu'il peut faire face à ses engagements, tout le monde peut vivre plus ou moins bien de son travail ou de l'assistance. La guerre a pour effet de donner une importance extraordinaire à l'État. Tout croule le jour où il ne peut plus subsister lui-même.

C'est donc le budget de l'État qu'il convient d'examiner.

L'État, on le sait, tire surtout ses ressources de l'impôt et de l'emprunt, c'est-à-dire d'un prélèvement sur la capacité productive de la génération actuelle et sur celle des générations futures. Vu les besoins énormes que crée la guerre, c'est le second de ces deux procédés qui fournit de beaucoup la part la plus considérable et qui conditionne tout le problème.

Dans les dernières années, le budget de l'Empire oscillait autour de 2 milliards de marks; deux mois de guerre suffisent probablement à absorber cette somme.

En tout cas, le budget de 1914 (plus exactement du 1er avril 1914 au 31 mars 1915) qui couvre huit mois de guerre, a nécessité un emprunt de dix milliards de marks, et le budget de l'année courante prévoit un emprunt de même importance[1] qui vient d'être voté, le surplus étant couvert par l'impôt.

L'Allemagne a-t-elle pu se procurer les dix milliards votés l'année dernière, et pourra-t-elle se procurer les dix milliards votés cette année?

En septembre 1914, il a été souscrit une somme de 4.460 millions sur les cinq milliards demandés; en décembre, une nouvelle émission étant impossible, on a essayé de trouver une somme de même importance en faisant circuler dans le public du *papier-monnaie* sous la forme de Bons du Trésor, d'où une dépréciation de 10 p. 100 de la valeur du mark sur les marchés étrangers[2].

Le 27 février 1915, on a risqué un nouvel emprunt 5 % à 98,50, d'où nouvelle dépréciation du mark (elle atteignait 14 p. 100 le 15 mars et près de 19 % le 15 août). Pourquoi? Parce que l'emprunt ne fut pas couvert en totalité par des souscriptions réelles; les procédés imaginés pour en faciliter l'écoulement consistaient

1. *Bulletin de statistique et de législation comparée*, avril 1915, p. 536.

2. *Le Plan financier de guerre de l'Angleterre*, par G. Jèze, p. 58.

en réalité en une nouvelle émission de papier-monnaie[1].

D'après une loi du 4 août 1914, les traites du Trésor, ou *Schaetzwechsel*, ont le privilège de pouvoir figurer dans l'encaisse de la Banque d'empire en garantie de la circulation monétaire. Lorsque les particuliers rapportent ces traites aux guichets de la Banque, on ne les paie pas en or, mais en titres du nouvel emprunt. M. Jean L... dans *la Revue de Paris*, n'est pas loin de penser qu'il pourrait y avoir huit milliards de marks de traites du Trésor en circulation. C'est là un procédé dont il ne faudrait pas abuser.

En ajoutant à ces huit milliards les 4.460 millions souscrits en septembre, et les quelques millions de Bons des Caisses de crédit de guerre, on arrive à un total de 13 milliards environ, au lieu des 20 demandés. En supposant que les dépenses de guerre ne dépassent pas un milliard par mois, cela fait treize mois de guerre, ce qui nous conduit jusqu'en août.

Que fera-t-on alors?

Il paraît difficile que les particuliers puissent encore faire un effort aussi considérable qu'en septembre. Dans ce cas, on ne pourrait pas atteindre la fin de l'année sans une nouvelle augmentation du papier-monnaie. Or, il ne serait pas impossible, d'après ce que nous avons dit précédemment, qu'à ce moment-là, l'encaisse *métallique* de la Banque d'Empire n'aille en diminuant pour régler les achats de marchandises à l'étranger.

La combinaison de ces deux phénomènes pourrait amener une catastrophe financière. Que l'on songe du reste à l'effort à faire.

Les guerres contre la République et l'Empire de 1793 à 1815, ont coûté à l'Angleterre la somme de 21 milliards de francs en vingt-deux ans. L'Allemagne aura eu à dépenser autant en moins de deux ans!

1. G. Jèze, *Loc. cit.*, p. 59 en note. — Il faut ajouter que toutes les souscriptions ne furent pas libres : les caisses d'épargne, d'hypothèques, de crédit furent mises plus ou moins dans l'obligation de souscrire.

Il est bon de ne pas oublier que l'Allemagne n'est pas seule, et que la situation de ses alliés est plus mauvaise encore. L'Autriche ne publie plus de bilans depuis le début des hostilités, mais il paraît que l'encaisse métallique, de 1.750 millions de francs qu'elle avait avant la guerre, serait tombée à 750 millions. En tout cas, une chose est certaine, c'est que, dès le 15 mars, le florin avait subi une dépréciation de 20 p. 100 sur les marchés étrangers.

En admettant que l'Allemagne consente à aider sa voisine, elle ne fera qu'accentuer sa propre chute.

Au point de vue militaire comme au point de vue économique, les Empires germaniques peuvent résister longtemps encore. Au point de vue financier, je ne crois pas qu'il en soit de même. Ce sera donc « la plus longue bourse » qui l'emportera, et il est inutile de dire de quel côté elle se trouve.

P. Descamps.

L'ALLIANCE ANGLAISE ET LA LIBERTÉ DES MERS[2]

La plupart des Français, même parmi ceux qui se piquent d'être éclairés, ne se rendent pas compte du rôle que joue, en temps normal, dans notre existence économique nationale, l'activité de nos ports maritimes. Aussi sont-ils incapables d'apprécier le service capital que nous a rendu au début de la guerre et que continue à nous rendre l'Angleterre en nous assurant la « liberté des mers ». Cette formule sonne bien à leurs oreilles, mais elle sonne creux. Elle ne correspond souvent pour eux à aucune réalité. Surtout, il leur est impossible d'en apprécier, même très approximativement, l'importance. Quelques chiffres permettent de fixer les idées à ce sujet.

Notre commerce maritime représente, à quelque point de vue que l'on se place, la plus grosse part de notre commerce

2. Extrait de *La Renaissance politique, littéraire et artistique* du 7 août 1915.

extérieur. D'après le dernier *Tableau du commerce et de la navigation*, publié par l'Administration générale des douanes, le poids total des marchandises importées en France ou exportées de France en 1913, atteint le chiffre de 74.811.493 tonnes. Sur ce total, le commerce par mer figure pour un poids de 40.053.541 tonnes et le commerce par terre pour 34.757.952 tonnes.

Ainsi, à ne considérer que les poids, le commerce par mer représente plus de la moitié (exactement 53,47 %) de notre commerce extérieur.

Au point de vue des valeurs, la prépondérance du commerce maritime s'affirme dans une plus forte proportion. En effet, le total de nos importations et de nos exportations de 1913 atteint le chiffre de 19.984.300.000 francs dans lequel le commerce par mer figure pour 12.944.300.000 francs et le commerce par terre pour 7.040.000.000 francs.

Ainsi, à ne considérer que les valeurs, le commerce par mer représente près des deux tiers (exactement 64,82 %) de notre commerce extérieur.

* * *

Enfin, bien que nous ne puissions pas fournir de précisions à ce sujet, s'il était possible d'indiquer la distance parcourue par les marchandises de mer et celle parcourue par les marchandises de terre, on constaterait que la première est très supérieure à la seconde. Le prix du fret ne s'accroît pas, en effet, proportionnellement à la distance, de telle sorte que le quintal de blé a pu, au cours de ces dernières années, être transporté par mer sur 25.000 kilomètres pour un fret de 1 fr. 50 à 2 francs, alors que les tarifs de chemin de fer français les plus réduits ne lui permettraient pas de franchir pour ce prix plus d'un millier de kilomètres par voie ferrée. En d'autres termes, la limite économique des transports par mer est beaucoup plus éloignée que celle des transports par terre, et, par suite, c'est par mer que nos relations commerciales sont assurées avec les destinations les plus éloignées, même lorsque celles-ci sont accessibles par terre.

Ce rapide aperçu montre à quel point la vie économique de la France serait entravée si, en pleine paix, dans les circonstances ordinaires, la possibilité de recevoir des marchandises ou d'en expédier par mer lui était retirée. Non seulement son commerce extérieur se trouverait diminué dans une très forte proportion, mais l'agriculture et l'industrie nationales souffriraient très gravement par la privation de matières indispensables à leur activité ou par la fermeture de débouchés importants pour leurs produits.

Mais le dommage serait bien plus sérieux encore dans les conditions exceptionnelles que la guerre actuelle a créées. Notre frontière de terre se trouve fermée, en effet, à toute transaction commerciale, à partir de son extrémité nord-ouest jusqu'à la Suisse. De ce fait, plus de quatre milliards d'importations et d'exportations (exactement 4.148.232.000 francs) [1] constituant notre commerce avec l'Allemagne et avec la Belgique, sont enlevés à la masse de notre commerce extérieur, représentant en chiffres ronds vingt milliards de francs. C'est plus du cinquième du total. Mais les échanges que nous pratiquons avec l'Allemagne et la Belgique ayant lieu pour 95 % [2] par terre et non

1. *Commerce de la France avec l'Allemagne en 1913.*

Importations d'Allemagne en France	1.229.441.000 fr.
Exportations de France en Allemagne	995.529.000

Commerce de la France avec la Belgique en 1913.

Importations de Belgique en France	673.893.000
Exportations de France en Belgique	1.249.369.000
	4.148.232.000 fr.

2. Les statistiques ne font pas la distinction du commerce par terre et du commerce par mer, *en valeurs, pour chaque pays*. Mais elles l'indiquent pour ce qui concerne les poids. D'après leurs chiffres, le poids de nos échanges commerciaux avec

par mer, il convient d'imputer 3 milliards 940 millions sur l'ensemble de notre commerce extérieur par terre, c'est-à-dire sur 7 milliards 40 millions. Et il apparaît alors que *plus de la moitié* de notre commerce extérieur terrestre se trouve arrêté net par l'état de guerre actuel.

∴

La liberté de nos relations maritimes devient d'autant plus précieuse que nos relations terrestres se trouvent réduites de la sorte. Par ce seul fait, elle prend une importance capitale. Mais la guerre actuelle n'a pas seulement pour effet de fermer une grande partie de nos frontières de terre. Elle nous rend plus dépendants de l'étranger pour beaucoup de marchandises que nous trouvons, d'ordinaire, en quantité suffisante ou presque suffisante, sur notre territoire et qu'il nous faut nous procurer ailleurs en temps de guerre par suite de l'augmentation considérable de leur consommation. Enfin, la plupart de ces marchandises sont originaires de pays d'outre-mer; elles ne peuvent donc nous être fournies que par mer. Et le besoin que nous en avons est à la fois urgent et impérieux.

Voici, par exemple, les viandes abattues de toutes sortes que nous faisons venir généralement en assez faible quantité des deux Amériques ou de l'Australie. Pendant les cinq premiers mois de 1914, il en était entré en France un peu plus de 6.000 tonnes valant 14 millions de francs. Pendant la période correspondante de 1915, il en est entré plus de 37.000 tonnes valant 67 millions de francs et nous savons, par les projets actuellement en discussion au Parlement, que la France devra faire largement appel, par suite de la guerre, à l'importation des viandes frigorifiées.

La comparaison des cinq premiers mois de 1914 et de 1915 nous fournit d'autres exemples faciles à interpréter. Nous trouvons pour cette période de 1914 une importation de chevaux évaluée à 4 millions 1/2 de francs en chiffres ronds. De janvier à fin mai 1915, nous en avons reçu pour plus de 77 millions 1/2. Et les derniers mois de 1914 accusent déjà l'introduction d'une grande quantité de chevaux argentins et canadiens. Ici encore, ce sont les besoins directs de la défense nationale qui ont ainsi accru l'importation et c'est la liberté des mers qui nous a permis de remonter notre cavalerie.

La guerre est une grande consommatrice de métaux de toutes sortes. On sait quels sont les efforts de l'Allemagne pour se procurer, soit par de coûteuses contrebandes, soit par des destructions antiéconomiques de machines ou d'objets usuels, le cuivre qui lui fait défaut. En France, nous recevons en quantités plus fortes que jamais les fontes, les fers et les aciers, le cuivre et l'étain. Nos importations de plomb, de zinc, de nickel se maintiennent à peu près au niveau moyen. Enfin, nous continuons à faire entrer en quantités variables les éléments nécessaires à la fabrication des explosifs. Notre service de munitions est alimenté en matières premières par nos seules frontières de mer.

Il en est de même pour le charbon, que nous ne recevons plus que d'Angleterre et un peu d'Amérique, et dont nous continuons cependant à être approvisionnés. Notre situation aurait été très critique si, au moment où nos houillères du Nord sont, en grande partie, inutilisables, où ni la Belgique, ni l'Allemagne ne fournissent notre marché, nos ports n'avaient pas pu importer librement la houille anglaise ou américaine. En temps normal, la France demande à l'étranger 20 millions de tonnes de charbon par an, dont 7 millions en

l'Allemagne et la Belgique en 1913 se distribuerait ainsi :

	Par mer	Par terre
NATURE DES VALEURS	(En milliers de tonnes)	
Importations en France..	1.233	7.976
Exportations de France..	334	5.510
BELGIQUE		
Importations en France.	61	8.653
Exportations de France..	123	8.411
	1.751	30.480
ENSEMBLE.....	32.141	

Les transports par mer ne figurent donc dans le total des poids que dans une proportion de 5 %. Si nous supposons que la même proportion se retrouve dans ces valeurs, les 4 milliards 148 millions représentant le commerce de la France avec l'Allemagne et la Belgique se distribueraient ainsi :

Par mer.....	207 millions	2
Par terre.....	3 940 —	8

chiffres ronds, viennent par voie de terre[1]. Actuellement, à supposer égaux les besoins de la consommation, il lui faudra combler le déficit énorme causé dans sa production nationale par l'invasion du Nord et recourir à l'étranger pour bien plus de 20 millions de tonnes. Et c'est par mer seulement qu'elle les recevra[2]. Ajoutons que la liberté des mers n'agit pas seule ici et que l'alliance anglaise nous permet de charger de la houille, dans les ports britanniques, à destination de la France, alors qu'on refuse d'en charger à destination des pays neutres. Enfin, d'après une déclaration formelle du président du *Board of Trade* à la Chambre des Communes, un accord avec les mines galloises permettrait au gouvernement français de bénéficier des mêmes prix d'achat que le gouvernement anglais lui-même.

Faut-il rappeler aussi que le pétrole, si employé aujourd'hui pour des usages militaires, continue à entrer dans nos ports; que le coton utile à la fabrication des explosifs comme au vêtement de nos troupes, que la laine, le jute, nous sont fournis par les pays producteurs, alors qu'ils ne parviennent à nos ennemis qu'avec de grandes difficultés?

En somme, la liberté des mers nous permet de nourrir, de vêtir et de chausser notre armée; de lui fabriquer des munitions, de remonter sa cavalerie, d'assurer ses transports par automobiles et son service aéronautique; de fournir à toutes les industries concourant à la défense nationale et aux chemins de fer qui en sont un élément capital, le charbon indispensable. Encore cette énumération est-elle fort incomplète. Nous apprécions moins l'avantage de cette liberté parce que nous n'en avons jamais été privés. Il suffit d'un peu de réflexion pous se rendre compte des catastrophes qu'amènerait, dans les circonstances présentes, sa disparition, ou même sa diminution.

1. Importations de houille crue en 1913 :

	(En milliers de tonnes).
Par mer	13.800
Par terre	6.900
Total	20.700

2.

Imp. de charbons en France.	5 premiers mois. 1914.	5 premiers mois. 1915.
(En milliers de tonnes	–	
Venant d'Angleterre	5.981	7.809
Totales	9.527	7.820

En fait, le charbon nous a été fourni presque exclusivement par l'Angleterre dans les cinq premiers mois de 1915.

∴

Et maintenant, est-il possible de soutenir que la liberté des mers nous aurait été assurée sans le concours de l'Angleterre? Nous nous plaignons parfois que la flotte de guerre allemande demeure à l'abri du péril et s'enferme volontairement dans la Baltique. Elle en serait certainement sortie si nous n'avions eu que la nôtre à lui opposer et peut-être aurions-nous été soumis à une sorte de blocus semblable à celui que les flottes combinées de France et d'Angleterre imposent aux Austro-Allemands. La situation aurait pu être ainsi renversée à notre détriment. Dans tous les cas, nous aurions dû suffire seuls à la poursuite et à la destruction ou à l'immobilisation successives des navires de guerre allemands et des paquebots allemands armés en croiseurs auxiliaires, qui infestaient l'Atlantique, le Pacifique et la Méditerranée. La tâche, déjà malaisée et longue dans les conditions où elle a été accomplie, eût présenté des difficultés bien autres dans l'hypothèse d'une action isolée de la France. Nos navires de commerce auraient été exposés plus longtemps aux entreprises des *Dresden*, des *Emden* et des *Kœnigsberg*, des *Prinz-Eitel-Friedrich*, des *Kronprinz-Wilhelm*, sans parler des légendaires *Gœben* et *Breslau* et le succès d'un combat comme celui des îles Falkand nous eût coûté un très gros effort.

Ce n'est pas tout, car le blocus maritime de l'Allemagne n'aurait pas été seulement tenté par nous si nous avions été laissés à nos propres forces. Sans doute, il est fort imparfait. Le désir justifié de ne pas tourner contre nous l'opinion des neutres; la résolution où nous sommes de respecter les garanties que leur assure le droit international ne nous permettent pas d'user pleinement des moyens dont nous disposons pour arrêter les relations maritimes

de l'Allemagne. Cependant, il est avéré que le pétrole et le cuivre américains, par exemple, ne sont entrés depuis un an qu'en quantité très restreinte et avec de grandes difficultés sur le territoire de l'Empire. Nous pouvons espérer qu'il en sera de même du coton employé pour la fabrication des explosifs, et que son caractère de contrebande de guerre sera reconnu. En plus, le ravitaillement de l'Allemagne en froment et farines, en orge, en maïs, en viandes de toutes sortes, a été fortement entravé, malgré de fâcheuses fissures. Ce sont là des résultats appréciables, dont il est difficile de calculer actuellement la portée exacte, mais dont on ne saurait nier l'influence.

L'immense avantage direct que la France tire pour elle-même de la collaboration de l'Angleterre se double ainsi d'un avantage indirect, celui du tort grave porté à l'ennemi. Les sous-marins allemands peuvent bien, au mépris du droit des gens, accomplir leurs actes de piraterie dans la mer du Nord. Comme un assassin ou un cambrioleur s'introduit la nuit dans une maison, y tue et y pille, les Allemands coulent les navires de commerce, même neutres, font périr des vies humaines et détruisent des biens sur mer. Mais l'usage normal et légitime des mers leur est interdit et les cinq millions de tonneaux de leur flotte commerciale demeurent immobilisés comme leurs vaisseaux de guerre.

Au contraire, les Alliés poursuivent leur trafic maritime ouvertement, librement, je dirai presque souverainement. En effet, ils exercent la police des mers sur toute leur étendue, sauf la Baltique et la mer Noire. Grâce au droit de visite, ils sont maitres, en fait, des relations maritimes dans le monde entier. Une pareille puissance serait une menace grave à l'indépendance des nations neutres, si son application n'était pas contenue dans une juste mesure par le respect des conventions internationales, si le pays neutre cessait de couvrir la marchandise, si le droit de visite s'employait à ruiner le commerce des neutres au lieu d'arrêter la contrebande de guerre.

C'est pourquoi il est indispensable, pour l'humanité tout entière, que la domination allemande ne s'établisse pas sur mer. A voir l'usage que la marine impériale a fait jusqu'ici de la force partout où des circonstances exceptionnelles lui assuraient une supériorité locale et momentanée, on peut juger de ce que deviendrait entre ses mains l'exercice du droit de visite si elle arrachait le sceptre des mers à la Grande-Bretagne. La puissance maritime a ceci de particulier qu'elle s'exerce, non pas comme la puissance terrestre sur un territoire national limité par des frontières, mais sur l'immense étendue des mers qui n'appartient à personne et dont tout le monde a besoin. Etre maitre de la mer, ce n'est pas seulement être maître chez soi, c'est être maitre aussi d'une sorte de propriété commune dont l'usage est nécessaire à d'autres, plus faibles que soi. Une pareille suprématie ne saurait appartenir à ceux qui méprisent le droit, qui violent leurs engagements et qui écrasent les faibles, sans devenir intolérable. Les Anglais ont pu l'exercer sans amener une révolte générale des nations maritimes, parce qu'ils en ont usé dans l'intérêt du commerce qui est lié à l'intérêt général des peuples, plutôt que dans un intérêt étroit de conquête et de domination. L'empire allemand est incapable d'agir ainsi. Si la police des mers lui appartenait, il s'en servirait pour monopoliser le commerce maritime à son profit exclusif et coulerait sans pitié les navires neutres, avec ou sans leur équipage, avec ou sans passagers.

Grâce à Dieu, la menace de ce fléau est écartée. Mais nous pouvons mesurer la valeur du service qui nous est rendu par l'Angleterre en songeant aux terribles conséquences immédiates qu'aurait eues son abstention et au joug que le triomphe de l'Allemagne aurait fait peser sur les nations maritimes.

Paul DE ROUSIERS.

BIBLIOGRAPHIE

La force motrice au point de vue économique et social, par G. Olphe-Gal-

liard. Paris, V. Girard et E. Brière, éditeurs. Un vol. in-8 de 305 pages; prix : 7 francs. Ouvrage récompensé par l'Académie des sciences morales et politiques.

C'est une des conclusions le plus souvent et le plus justement mises en relief par la Science sociale que le rôle prépondérant joué par les répercussions du Travail dans l'organisation d'une société. C'est, d'autre part, le fait le plus saillant de l'évolution moderne du travail que la substitution de plus en plus marquée du travail mécanique au travail à la main. La force motrice étant l'agent de cette substitution mérite d'être étudiée avec le plus grand soin. M. Olphe-Galliard avait, au surplus, les qualités de méthode et d'exacte documentation que nécessite une pareille tâche. Il l'a remplie avec le succès que l'on sait, son ouvrage ayant été distingué et récompensé d'une manière fort honorable par l'Académie des sciences morales et politiques. Les lecteurs de la *Science sociale* avaient eu la primeur d'une partie importante de l'ouvrage comprenant les six premiers chapitres (V. 120e et 121e fascicules, oct.-nov. 1914). Ils savent, par conséquent, quel est le mérite de l'enquête conduite par l'auteur. Les chapitres VII à XIII sont consacrés à l'éclairage et à la traction électriques, à l'électrométallurgie et à l'électro-chimie, aux industries à domicile de la rubanerie et du tissage de la soie, aux différentes industries à domicile en voie de disparition, au travail agricole, enfin aux questions législatives posées par l'utilisation des forces hydro-électriques.

Dans cette seconde partie, M. Olphe-Galliard s'est attaché à étudier l'effet des transformations de la force motrice sur la situation économique et sociale des industries examinées par lui. Tout en faisant la part des résultats que l'application de l'énergie électrique a produits dans la rubanerie de Saint-Étienne et chez les canuts de la Croix-Rousse, il montre que la renaissance de l'atelier à domicile ne doit pas être attendue de l'utilisation de la houille blanche. La concentration, sous ses diverses formes, continue, avec la houille blanche comme avec la houille noire, à s'imposer de plus en plus, et ce serait une dangereuse folie de lutter contre une influence si puissante et si générale.

Enfin le dernier chapitre expose et discute d'une manière très claire les solutions données, aux États-Unis, en Suisse et en Italie, au problème juridique soulevé par les conditions techniques nouvelles d'organisation des chutes d'eau. Nous ne sommes pas arrivés encore en France à une mesure générale, bien que le développement de l'industrie hydro-électrique soit sensible chez nous.

P. R.

La Doctrine pangermaniste, par Georges BLONDEL. Librairie Chapelot, 1915. 1 vol., 1 franc.

L'ouvrage de M. Georges Blondel fait très bien ressortir les origines du terrible drame auquel nous assistons et le caractère profond de la démence nationale dont l'Allemagne est atteinte. Ce n'est pas un de ces coups de folie subits et passagers, comme en ont connu d'autres peuples. C'est un état d'esprit voulu, raisonné, résultant d'une longue et méthodique éducation. Les atrocités allemandes ne sont pas le fruit du désordre inhérent à la guerre; elles ne continuent pas les scènes immortalisées par Callot; elles sont systématiques, commandées, collectives; elles tendent toutes vers le même but au même titre que l'effort combiné de ces équipes d'ingénieurs chimistes cherchant tous ensemble un colorant ou un produit pharmaceutique sous la direction d'un fabricant. La philosophie allemande avait, en effet, préparé la voie au pangermanisme et le pangermanisme se confond dans la doctrine hégélienne avec l'absolutisme de l'Etat. Dès lors, plus de morale, ou plutôt une morale de gendarme, une consigne donnée par l'État et qui ne saurait se discuter; car l'État a une tâche sans limites. Quand on a rendu à César ce qui est à César, d'après les philosophes allemands modernes, il ne reste plus rien à rendre à Dieu; César s'est emparé de tout.

Après avoir ainsi stigmatisé la doctrine pangermaniste, M. Blondel en étudie les

diverses applications dans la formation de l'unité allemande, dans la question coloniale, dans l'expansion commerciale, dans l'organisation militaire, dans les luttes de races entreprises par les Allemands contre les Polonais, les Danois, les Alsaciens; dans l'enseignement, dans la préparation de la guerre actuelle. Sur toutes ces questions, il fait profiter ses lecteurs de la connaissance remarquable qu'il a de l'Allemagne et des Allemands, de leur enseignement universitaire et de leur état économique, de leurs professeurs, de leurs industriels et de leurs commerçants.

Et il conclut à la nécessité de ruiner la doctrine pangermaniste pour assurer le triomphe de la liberté et la victoire du droit. En cela, la guerre actuelle est bien française. Elle n'a pas seulement pour nous le caractère d'une légitime défense contre la plus injustifiée des agressions. Elle est aussi une guerre d'idées, une guerre pour les autres autant que pour nous. C'est l'honneur de notre race de savoir se faire tuer pour ce qu'elle croit.

Paul DE ROUSIERS.

Essai sur la Formation de l'Esprit public allemand, par Jacques FLACH, membre de l'Institut. Librairie du *Recueil Sirey*. 1 vol., 3 francs.

Le volume de M. Jacques Flach est dédié à ses confrères de l'Institut MM. Henri Bergson et Émile Boutroux. « C'est pour moi une bonne fortune, dit l'auteur, que les idées maîtresses de cet essai s'harmonisent avec le jugement qu'en magnifique langage, de toute la hauteur de votre pensée philosophique, vous avez porté sur l'Allemagne qui nous combat. »

C'est une bonne fortune aussi pour la France de se sentir soutenue, dans la lutte sans merci où elle se trouve engagée, par l'unanimité de son élite intellectuelle. L' « union sacrée » paraît être, dans certains milieux, plutôt la formule d'un devoir impérieux que l'expression d'un fait constaté. Si elle est possible, même dans la manière imparfaite où nous la voyons réalisée, c'est qu'elle est souhaitée par tous les Français dans le domaine de la théorie. Dans le domaine de la pratique, elle est compromise par le conflit des intérêts privés et des passions contraires, comme il arrive forcément; mais il n'est pas de Français capable de raisonner qui ne sache et qui ne sente que la guerre actuelle dépasse le cadre d'une guerre ordinaire, que l'avenir de la civilisation est en jeu, et que la France s'est constituée son principal défenseur.

Tous ceux qui liront les pages si substantielles de M. Jacques Flach, éprouveront une grande satisfaction à voir combien cette conviction et ce sentiment se trouvent fondés. Avec son érudition et sa connaissance approfondie de l'histoire de l'Allemagne, l'auteur met en relief les manifestations anciennes d'une immoralité politique qui se fait jour chaque fois qu'une occasion favorable se présente; qui trouve sa première expression théorique dans le cynisme pseudo-philosophique de Frédéric II; puis, qui s'affirme d'une façon à la fois plus fréquente et plus assurée au cours du siècle dernier, pour accomplir sa complète évolution après nos désastres et aboutir enfin aux aphorismes d'un Bernhardi et aux pratiques que nous voyons. On comprend alors que des pères de famille tendres, des hommes communément honnêtes dans leurs affaires privées puissent se livrer, par système raisonné, non seulement à des atrocités passagères sur des personnes sans défense, mais à des actes de brigandage et de mauvaise foi vis-à-vis de qui que ce soit, du moment que l'intérêt allemand est ou paraît être en jeu. Il y a là un cas extraordinaire d'intoxication nationale, un véritable empoisonnement de la conscience. Jamais la raison d'Etat n'avait été l'objet d'une semblable idolâtrie; jamais elle n'avait corrompu à ce point ses adorateurs, jamais elle n'avait déterminé chez eux une folie des grandeurs aussi caractérisée, aussi aveugle et aussi sanguinaire.

P. R.

Karl Marx pangermaniste *et l'Association internationale des Travailleurs de 1864 à 1870*, par James GUILLAUME, 1 vol. in-18, 1 fr. 50 (A. Colin, édit.).

On sait que l'origine de la fameuse *Internationale* remonte à une visite qu'une délégation ouvrière parisienne fit à l'Exposition universelle de Londres en 1862. Ce n'est qu'en 1864 que les Allemands entrent dans le mouvement avec Karl Marx comme délégué, mais, dès le début, celui-ci cherche à prendre la direction de l'association et à l'exploiter à son profit.

C'est en 1866 que les statuts de l'Internationale furent définitivement arrêtés, mais ce groupement n'en continua pas moins à être rongé par des dissensions continuelles résultant du choc de mentalités dissemblables. Il est certain que les Anglo-Saxons, les Latins et les Germains ne comprenaient pas l'internationalisme de la même façon.

Les Français sont proudhoniens et veulent la suppression des États; il n'y aurait plus, dans le monde, que des communes qui se fédéreraient comme elles le voudraient (p. 19).

Les Allemands sont marxistes; suivant eux, on le sait, dans chaque pays, l'Etat doit s'emparer de la propriété et la mettre à la disposition des travailleurs. Ce qu'ils appellent internationalisme, c'est l'union des travailleurs de tous les pays sous la direction intellectuelle des théoriciens allemands. Aussi Marx souhaite-t-il la victoire des Prussiens en 1870, parce que le prestige qui en résultera pour la race germanique sera tel, dit-il, qu'il aura pour effet de transporter le centre de gravité du mouvement ouvrier européen de France en Allemagne (p. 85).

Ainsi, Marx est pangermaniste à sa façon. Il l'est dans sa sphère comme les Junkers le sont dans la leur. M. James Guillaume le prouve en s'appuyant sur la correspondance de l'auteur de *Das Kapital*. Les lettres, dont il nous donne des extraits, sont tirées de recueils divers, mais principalement de la *Correspondance de Marx et d'Engels*, récemment publiée à Stuttgart par Dietz.

Il est probable que la guerre actuelle sera le tombeau de la seconde « Internationale », comme 1870 fut celui de la première.

P. Descamps.

Les Universités allemandes au XXe siècle, par René Cruchet, avec une préface de Camille Jullian. 1 vol. in-18, 4 francs, A. Colin, édit.

Comme il le dit dans ses conclusions, l'auteur oppose « le succès croissant de l'enseignement universitaire allemand » et « la demi-stagnation » des universités françaises. C'est pour en trouver les causes qu'il a visité les vingt universités que compte aujourd'hui l'Allemagne. Nous indiquerons, d'autre part, ce que nous pensons de cette question d'une façon générale. M. Cruchet note la décentralisation dans le fait que chaque université a une personnalité reconnue et s'administre elle-même. Il indique aussi l'organisation méthodique de la division du travail, l'excellence de l'outillage, l'importance de la librairie allemande et bien d'autres choses encore.

Ces conclusions seraient peut-être plus claires si l'on nous présentait la monographie plus détaillée d'une université particulière, quitte à indiquer ensuite les traits spéciaux que présentent les autres. Certes l'ouvrage, agrémenté d'anecdotes, est agréable à lire, et l'on y trouve des détails intéressants, mais l'auteur n'a pas facilité la comparaison entre les différents établissements qu'il nous décrit. Au surplus, le titre nous paraît mal choisi, car il y est autant question, sinon plus, du passé que du présent.

M. Cruchet a surtout vu ce qui ressort de sa spécialité, la médecine, ce dont on ne saurait le blâmer. Chemin faisant, il critique l'excès de spécialisation des médecins allemands. Mais n'est-ce pas une conséquence de cette division du travail poussée à l'extrême et dont il fait un motif de supériorité dans les conclusions? Au point de vue professionnel, la spécialisation est une chose qui ira vraisemblablement en s'accentuant, mais il est évident que la formation du spécialiste ne doit pas être tellement étroite qu'elle ne lui permette pas de remonter aux causes des maladies et de suivre leurs répercussions possibles sur les organes liés à la partie atteinte.

Un banal anthrax, qui sera remarquablement soigné avec les derniers perfec-

tionnements de la technique moderne, ne guérira pas, ou guérira mal, si le médecin traitant, incapable de pratiquer l'examen complet du malade, n'a pu voir qu'il était diabétique [1]. » Avec la liberté trop grande des cours, il est loisible à l'étudiant allemand de se cantonner dans ce que j'appellerai une *spécialité fragmentaire*. C'est pourtant cette grande liberté qui a fait le succès de l'université allemande. Tout au moins, je crois que c'est là l'une des causes, et j'aurais eu plaisir à le voir démontrer par les faits.

Que veut dire en effet cette expression : « succès de l'enseignement universitaire », sinon son succès vis-à-vis de l'étranger? Car, pour ce qui est des médecins qui se proposent d'exercer en Allemagne, ils fréquenteront toujours les établissements allemands, même s'ils ne reçoivent qu'une formation défectueuse, car ce qu'ils veulent avant tout, c'est le diplôme indispensable. Le succès de l'Allemagne signifie qu'elle a su attirer de nombreux étrangers qui viennent y chercher précisément ce qui manque chez eux, ou plutôt compléter ce qu'ils ont trouvé chez eux. Les meilleurs spécialistes ne seraient-ils pas ceux qui ont été formés à la médecine et à la chirurgie générales en France, et qui ensuite ont travaillé avec quelques professeurs allemands?

Reste à savoir si la Faculté doit former de bons praticiens, ou compléter l'éducation que l'on donne à l'étranger? Il y a succès et succès. Une école réussit-elle, si elle attire beaucoup d'élèves et les forme mal?

Quoi qu'il en soit, je crois avec l'auteur, qu'il n'est pas utile de transplanter le système allemand en France, mais son exemple peut suggérer certaines réformes, « le développement de plus en plus intense du régionalisme décentralisateur », nous dit M. Cruchet en terminant. Oui, si l'on entend par là la permission qu'aura chaque Université de créer des cours libres plus spécialisés à côté des cours obligatoires plus généraux.

P. Descamps.

1. P. 126.

La Roumanie contemporaine (son importance dans le concert balkanique et pour la guerre présente), par Constantin D. Mavrodin, avec une préface de M. Georges Lacour-Gayet. 1 vol. in-8, avec 9 cartes et photogravures, 3 fr. (Plon-Nourrit, édit.).

Lorsqu'en l'an 271, sous la poussée des Barbares, l'armée romaine se replia derrière le Danube, abandonnant la Dacie à son triste sort, les colons latins trouvèrent un refuge dans les Carpathes et la Transylvanie, et c'est de là qu'à partir du XIIIe siècle, des essaims redescendirent dans la plaine qu'ils latinisèrent à nouveau, refoulant peu à peu les nomades et faisant revivre l'agriculture sur le Tchernoziom de la Valachie et de la Moldavie.

Or, tandis qu'après la guerre de Crimée, ces deux dernières provinces voyaient poindre une ère d'indépendance, les vieux Roumains de la Transylvanie n'avaient été libérés de la domination turque que pour tomber dans celle de l'Autriche-Hongrie. La situation est donc inverse de ce qu'elle fut jadis, et ce sont les gens de la plaine qui, aujourd'hui, veulent libérer les montagnards et reconstituer l'ancienne Dacie.

Malheureusement, si 4 millions de Roumains vivent sous la domination austro-hongroise, il faut dire que 2 millions d'individus de même race, depuis 1878, sont sous celle du Tsar. Les aspirations de la Roumanie sont ainsi opposées à la fois à celles du magyarisme et du pan-slavisme. Pendant longtemps, la Triple alliance a su exploiter les dépits roumains survenus à la suite de la perte de la Bessarabie, mais la politique égoïste et maladroite des empires du Centre a eu pour résultat d'amener un revirement complet de l'opinion, et l'année dernière, le traité qui liait le pays à la Triplice étant arrivé à sa fin ne fut pas renouvelé.

A la vérité, le nuage bessarabien n'a pas disparu ; mais comme un petit pays ne peut vivre sans appui, les regards se sont reportés sur les grandes puissances libérales de l'Occident, et, par l'intermédiaire de la France et de l'Angleterre, la Roumanie pourrait redevenir l'alliée de la Russie. C'est le vœu de M. Mavrodin et de beaucoup de

ses compatriotes. A défaut d'autre considération, il est évidemment de meilleure politique pour la Roumanie de se trouver du côté qui permettra d'annexer le plus grand territoire, d'autant plus que ce côté n'est pas celui des chiffons de papier, mais celui des libérateurs des Balkans.

Au surplus, si la Roumanie était sous la dépendance économique des empires germaniques, elle subit fortement l'influence française au point de vue intellectuel. Toute la classe cultivée parle couramment le français, lit avant tout les auteurs français, et *pense* en notre langue.

Contrairement aux autres États balkaniques, la Roumanie dispose d'une aristocratie riche nombreuse. C'est un pays de plaine, au sol riche et profond, qui contraste fortement avec les massifs montagneux de la Serbie et de la Bulgarie, pays de pâturages ou de petite culture difficile... M. Mavrodin en tire cette conclusion que, dans l'alliance des peuples balkaniques, c'est à son pays que revient l'hégémonie.

Il nous dit même qu'il possède déjà l'hégémonie économique, mais cette opinion nous paraît un peu hasardée. Sans doute, le commerce extérieur de la Roumanie est supérieur à celui des autres Etats réunis : Bulgarie, Serbie, Grèce et Monténégro, (1.026 millions contre 852 en 1911). Même phénomène pour les recettes budgétaires (583 millions contre 450 en 1911). Cela veut dire que la richesse du pays est plus grande et que les affaires y sont plus actives, mais cela ne permet nullement de conclure à l'existence d'une hégémonie économique, c'est-à-dire d'une domination commerciale ou financière.

Quant à l'hégémonie politique, en supposant que puisse se réaliser la fameuse Confédération balkanique, pour que la Roumanie en prenne la direction, il ne suffit pas, tant s'en faut, qu'elle puisse aligner l'armée la plus nombreuse, ni même qu'elle soit seule à posséder une aristocratie riche et puissante.

Certes ce sont là de grands atouts. Encore faudrait-il que le pays ne s'éternise pas dans une politique d'expectations. Avec les moyens dont elle dispose, ce n'est pas elle qui, jusqu'à présent, est apparue au premier plan dans les événements pourtant décisifs qui se jouent depuis quelques années dans le sud-est de l'Europe.

Pour remplir le rôle de *leader*, il ne suffit pas d'exposer ses titres. Il est nécessaire de savoir faire quelques sacrifices. Espérons que le plaidoyer de M. Mavrodin convaincra ses compatriotes.

P. Descamps.

LIVRES REÇUS

Les socialistes du kaiser (*la fin d'un mensonge*), par Edmond Laskine, 1 broch. 0 fr. 75 (H. Floury, édit.).

La Roumanie contemporaine, par Constantin Mavrodin, 1 vol. 3 fr. (Plon-Nourrit, édit.).

Retail prices, 1907-1914, par le « Bureau of Labor statistics » des États-Unis (Washington, 1915).

Un employment in New-York City, par le « Bureau of Labor statistics » des États-Unis (Washington, 1915).

LA TABLE DES MATIÈRES

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se procurer dans nos bureaux, au prix de 2 francs, une brochure contenant :

1° *La table alphabétique de la Science sociale* (1re période : années 1886 à 1903 inclus);

2° La table des matières de la même période, classée par *ordre alphabétique des auteurs ;*

3° *La table chronologique du Mouvement social* (1892-1903);

4° *La table alphabétique du Mouvement social.*

LISTE DES FASCICULES DE LA SCIENCE SOCIALE

2e série.

1. — **La Méthode sociale**, par E. Demolins, P. de Rousiers et R. Pinot.

2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, par G. d'Azambuja.

3. — **Le Japon**, par E. Demolins, G. d'Azambuja et A. de Préville.

4. — **Réglementation ou liberté**, par E. Demolins.

5. — **La Révolution agricole**, par A. Dauprat.

7. — **La Russie**, par L. Poinsard.

9. — **Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. de Préville.

10 et 11. — **Classification sociale**, par E. Demolins.

12. — **Le Maroc**, par L. Poinsard.

13. — **Le Commerce franco-belge**, par Ph. Robert.

14. — **Un Type d'ouvrier anarchiste**, par J. Bailhache.

15. — **Une Expérience agricole**, par A. Dauprat.

17. — **Le Paysan basque**, par G. Olphe-Galliard.

18. — **La Crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par M. Le Goupils.

19, 20, 21. — **Le Paysan des fjords de Norvège**, par P. Bureau.

22. — **Les trois Formes de l'éducation**, par P. Descamps.

23. — **Le Bauer du Lunebourg**, par P. Roux.

24. — **L'Industrie minière**, par E. Demolins.

25. — **Les Industries de l'étain en Franconie**, par L. Arqué.

26. — **La Crise agricole**, par H. Brun.

28-29. — **La Grèce ancienne**, par G. d'Azambuja.

30. — **L'Humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par P. Descamps.

31. — **L'École moderne**, par J. Clerc, Mme H. Bell et A. Pernotte.

32. — **Le Droit international**, par L. Poinsard.

33. — **Les Exportations allemandes**, par P. de Rousiers.

34. — **La Savoie**, par G. Borlet, P. Arminjon et J. Poncier.

35. — **Le Littoral de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

36. — **Frédéric Le Play**, par E. Bouchié de Belle.

37. — **Les Populations viticoles**, par P. Descamps.

39. — **Edmond Demolins**, par P. de Rousiers, G. Bertier et P. Descamps.

40. — **Les Populations forestières (Morvan, etc.)**, par E. Demolins, le Cte Damas d'Anlézy, P. Descamps et A. Boyer.

41-42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par E. Demolins.

43. — **Les Faiseurs de jouets en Franconie**, par L. Arqué.

44. — **Le Paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

45. — **Les Tourbières de la Plaine saxonne**, par P. Roux.

46-47. — **Le Type saintongeois**, par M. Bures.

48. — **La Science sociale et sa Méthode**, par R. Pinot.

50-51. — **Le Noir de Guinée**, par L. Tauxier.

52. — **Le Type frison**, par P. Roux.

53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par L. Arqué.

54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

55. — **La Toscane**, par P. Roux.

56. — **Les Artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

57. — **L'Assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

59 et 66. — **L'industrie textile dans la Flandre française**, par P. Descamps.

61. — **La Confrérie agricole de Vozdvijensk**, par J. Wilbois.

62-63. — **Le Problème agraire dans la campagne romaine**, par P. Roux.

64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

65. — **L'Orientation particulariste de la vie**, par G. Melin.

67-68 et 74-75. — **Le Portugal inconnu**, par L. Poinsard.

69-70. — **La Foire de Leipzig**, par L. Arqué.

76. — **Les Types familiaux**, par Ph. Champault.

77. — **Les Écoles anglaises**, par P. Descamps.

78. — **Pages de méthode**, par Ph. Champault.

79. — **Les Populations rurales de la Flandre française**, par P. Descamps.

80. — **L'Organisation ouvrière**, par G. Olphe-Galliard.

81. — **Le Lieu et les Types sociaux de la Flandre**, par J. Scrive-Loyer.

82. — **L'Ouvrier du Yorkshire**, par P. Descamps.

84. — **Les Montagnes de Pistoie**, par P. et M. Rusconi.

86. — **La Hiérarchie des classes en Angleterre**, par P. Descamps.

87. — **Les Cultivateurs du Laonnois**, par E. Creveaux.

88. — **Le Paysan lombard**, par Ph. Champault.

89-90. — **La Séparation de l'Église et de l'État**, par P. Bureau.

91. — **La Morale des Nations contemporaines**, par L. Olphe-Galliard.

92. — **Enseignement de la Science sociale**, par L. Gérin.

93. — **Les Pouvoirs publics en Angleterre**, par P. Descamps.

94. — **Le Fermier de l'île de Jersey**, par P. Galichet.

96 et 113. — **L'Auvergne**, par P. Roux.

97 et 112. — **La Fonction de l'élite dans la société moderne**, par P. de Rousiers.

98, 110 et 122. — **Cours de méthode**, par P. Descamps.

99 et 103. — **La Culture en Beauce**, par le Dr J. Bailhache.

100 et 101. — **Le progrès contemporain en géographie humaine, en sociologie, en histoire et l'antériorité des découvertes de la science sociale**, par Ph. Robert.

102. — **Guide pratique de science sociale**, par P. Roux.

104. — **La Famille instable en Champagne**, par P. Descamps.

105 et 107. — **Les Mineurs anglais et leurs Trade-Unions**, par P. Galichet.

109. — **La Science sociale d'après Le Play et de Tourville**, par Ph. Champault.

111. — **L'Industrie rurale à domicile en Normandie**, par G. Olphe-Galliard.

114. — **Une famille demi-nomade**, par le R. P. Jaussen. — **La Gascogne**, par J. Garas.

115 et 119. — **Étude sur les répercussions sociales de la « Révolution » russe**, par J. Wilbois.

116. — **Le Bauer du Münsterland**, par H. Hemmer et P. Descamps.

117. — **Le remembrement de la propriété rurale à l'étranger**, par G. Hottenger.

120 et 121. — **La force motrice au point de vue économique et social**, par G. Olphe-Galliard.

123 et 124. — **Autour de Rabelais : Les ancêtres de Pantagruel et le développement de la bourgeoisie au XVIe siècle**, par E. Picard.

125 et 126. — **Types d'ouvriers rhénans**, par P. Descamps.

127 et 128. — **La vie rurale dans le pays de Haie**, par L. Adelphe.

130. — **La hiérarchie des classes dans le royaume de Prusse**, par P. Descamps.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1915 131e, 132e et 133e LIVRAISONS

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

SOMMAIRE : A nos lecteurs, par P. de Rousiers. — L'assimilation des immigrés à Chicago, par P. Descamps. — Les villes belges, par P. Roux. — A propos du dernier ouvrage de Paul Bourget : *Le Sens de la Mort*. — Bibliographie. — Livres reçus.

A NOS LECTEURS

Depuis le début des hostilités, la Société de Science sociale a fait l'effort de poursuivre sans interruption la publication de la Revue *La Science sociale*. En dépit des difficultés matérielles d'exécution et de la présence de plusieurs de nos collaborateurs sous les drapeaux, nous sommes arrivés à donner aux membres de la Société et aux abonnés des travaux moins nombreux, il est vrai, qu'en temps normal, mais importants cependant.

Après quinze mois de guerre, l'arrêt obligé de nos missions d'études et de notre enseignement produit ses inévitables effets et force nous est de suspendre en 1916 la publication de la Revue.

Dans ces conditions, nous nous ferions scrupule de mettre en recouvrement les cotisations des membres titulaires qui correspondent au prix de l'abonnement à la Revue. En conséquence, les quittances de ces cotisations ne seront pas présentées en 1916. Ceux d'entre nos associés titulaires qui, comme les membres fondateurs et donateurs, désireraient continuer à verser leur cotisation à titre de contribution au fonds des missions constitué par la Société de Science sociale, sont priés de vouloir bien le faire connaitre, et nous les assurons dès maintenant de toute notre reconnaissance.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le but essentiel de la Société est de provoquer des études méthodiques de science sociale. Depuis sa fondation, au lendemain de la mort de l'abbé de Tourville, il y a douze ans, elle a organisé une vingtaine de missions, dont les résultats ont été publiés dans la Revue, et dont plusieurs font le plus grand honneur à notre école. Il importe, pour préparer l'avenir, d'assurer les ressources matérielles indispensables à la poursuite de notre tâche scientifique.

Paul de Rousiers.

L'ASSIMILATION DES IMMIGRÉS A CHICAGO.

On sait que Chicago doit sa prospérité à l'industrie des conserves de viande, rendue possible à la fois par les progrès de l'élevage dans les prairies du Far-West et par le développement des communications avec l'Atlantique. Très rapidement, le travail a été organisé sur le type du grand atelier. C'est en 1865 que se fonde l'*Union Stockyards and Transit Co* au capital de 50 millions de francs, mais le grand « boom » commence surtout après 1868, date de l'invention du *Refrigerator car*.

Le développement rapide des manufac-

tures à Chicago a créé un appel incessant de main-d'œuvre. Cet appel, loin de cesser, n'a fait que croître, par le fait que les enfants nés à Chicago ont des opportunités d'élévation telles qu'il leur est possible d'éviter, pour la plupart, d'aller travailler dans les *Packing-houses*. Bien entendu, les fils des colons du Far-West ont autre chose à faire que d'aller s'entasser dans les fabriques de conserves. Dès l'origine, il a fallu faire venir des ouvriers de l'Est et même de l'Europe. Au début, la grande majorité de ces ouvriers était de langue anglaise. Depuis une trentaine d'années environ, les progrès de la division du travril, due à un certain développement du machinisme et surtout à l'accroissement inouï de la grandeur des usines, ont eu pour effet l'utilisation d'un nombre de plus en plus grand de manœuvres parlant d'autres langues. Ce que l'on demande dans la plupart des travaux, c'est la force physique ou l'agilité, non plus le tour de main acquis à la suite d'un long apprentissage. Aussi les fils des paysans slaves remplacent-ils de plus en plus les artisans anglo-saxons, scandinaves ou allemands. Aujourd'hui, Packingtown, le quartier qui avoisine les Packing houses, est peuplée aux trois quarts de Slaves (Polonais, Slovaques, Tchèques), et de Lithuaniens. Des patrons et des contremaitres particularistes ont à encadrer des ouvriers communautaires, d'origines diverses et ignorant l'anglais. Voilà déjà un premier phénomène qu'il serait intéressant d'étudier; mais il en est un second plus formidable encore, et qui fait l'objet constant des préoccupations des Américains : c'est celui de l'assimilation, non pas des immigrants slaves, mais de leurs enfants.

Je ne dirai pas que le foyer d'un manœuvre de Packingtown est identique à celui d'un ouvrier des plaines de la Pologne, voire même de Varsovie ou de Lodz. Il n'en est pas moins communautaire, et le voisinage est communautaire. Packingtown est une ville orientale, dans le Far-West, et le contact manque avec les autres quartiers de Chicago. On y parle, on y prie, on y lit dans des idiomes bizarres. Les costumes du pays natal sont toujours en honneur. Par l'église et par l'école, les prêtres continuent à encadrer vigoureusement la population, travaillant au maintien des traditions d'outre-mer.

Tout cela serait parfait si les enfants étaient destinés à vivre la même vie que leurs parents. Il n'en est rien, à cause précisément des facilités d'élévation qui s'offrent à eux. Pourquoi un jeune homme se contenterait-il de la situation de manœuvre lorsqu'il peut atteindre un métier plus relevé, voire même devenir employé? Au surplus, voudrait-il même devenir manœuvre, qu'il devrait attendre pour s'embaucher d'avoir la vigueur physique nécessaire. Or, les familles ont besoin que les jeunes gens alimentent le budget le plus tôt possible. Ceux qui, à 14 ans, cherchent à s'employer dans les Stockyards sont embauchés en qualité d'*erand boys* et font des courses, portent des paquets ou des messages. A l'âge où son père commençait à se familiariser avec les durs travaux des champs, l'enfant de l'immigrant s'accoutume à de petits ouvrages plus agréables, plus doux et mieux rémunérés. Arrivé à l'âge adulte, ce qu'il demande, c'est une machine à surveiller ou un emploi de bureau. Pour une raison analogue, les jeunes filles qui sont dactylographes ou emballeuses, répugnent aux lourds travaux où se complaisent leurs mères.

Si, à cela, on ajoute que la nourriture n'est plus la même qu'au pays d'origine, on ne sera pas surpris de constater que *le type physique se modifie*. La seconde génération est plus frêle, moins membrée et plus nerveuse que la première. La natalité sera moins élevée et la femme cherchera à simplifier les travaux du ménage.

Au point de vue moral, le type se modifie également. Jusqu'à la confirmation, vers 12 ans, l'enfant est pourtant resté dans le moule traditionnel. Il n'a subi, à peu près exclusivement, que les influences de la famille, de l'école paroissiale et d'un voisinage slave. Après la confirmation, un grand nombre de parents envoient leurs enfants dans les écoles publiques. Ils sentent plus ou moins vaguement que ces écoles sont mieux adaptées au milieu;

tout au moins y acquiert-on l'usage de la langue anglaise, car dans les écoles paroissiales, l'enseignement se fait dans l'idiome natal. Ils commencent alors à ressentir les premières influences anglo-saxonnes d'une façon directe.

Les écoles publiques ont huit classes, de 8 à 16 ans, mais lorsque l'âge légal est atteint, vers 14 ans, la plupart des familles ont hâte de voir les enfants gagner un peu d'argent, et les voilà en quête d'une situation. C'est le moment critique.

Ah! combien les choses sont différentes de ce qu'elles seraient au pays natal! Là, on sait quelle profession suivront les enfants, et l'on sait comment il faut s'y préparer. Ici, c'est l'inconnu, et les parents sont incapables de donner le moindre conseil à leur fils, et encore moins peut-être à leur fille. Cloîtrés dans Packingtown et ne parlant pas l'anglais, ils ignorent tout de Chicago. Ils ont vu les mauvais côtés des Stockyards, et, pour eux, « tout métier inconnu vaut mieux que les Stockyards ». C'est avec ce seul bagage moral que mainte jeune fille sort de Packingtown et va errer dans les rues de Chicago, frappant aux portes les plus diverses pour offrir ses services.

On suit, en général, les conseils de camarades qui ont passé par les mêmes vicissitudes, et pour le reste, on suit ses impulsions naturelles. Il en résulte toute une série de phénomènes faciles à prévoir, et dont nous allons mettre quelques-uns en lumière.

La science sociale n'existerait pas si l'on ne constatait pas fatalement *un profond ébranlement de l'autorité paternelle.* Voilà des parents qui avaient la prétention de vouloir diriger en tout leurs enfants, suivant la coutume communautaire, et qui, au moment le plus important de la vie, se trouvent incapables de donner le moindre conseil. Une jeune fille de 18 ans en sait beaucoup plus qu'eux et peut guider les premiers pas d'une voisine plus efficacement que sa mère. *Le patronage du voisinage se substitue à celui de la famille.* L'indépendance des enfants croît rapidement; ils cherchent à imiter la vie de leurs amis et acquièrent très vite du dédain pour la vie mesquine que mènent leurs parents. Une lutte sourde se déclare au foyer, la nouvelle génération voulant avoir une alimentation plus relevée, un appartement plus vaste et mieux meublé et contenant un *sitting-room;* le chapeau remplace le bonnet, et le reste à l'avenant.

Le père serait assez disposé à laisser faire la jeunesse, mais la mère, qui administre le budget, résiste, ou essaie de résister. Est-ce pour faire la demoiselle qu'elle a mis sa fille au travail? Est-ce pour gaspiller l'argent? Nullement, mais bien pour économiser, et nous verrons plus loin quel est l'emploi de l'épargne. Pour le moment, nous avons à voir l'issue de la lutte.

En ce qui concerne les garçons, ceux-ci arrivent assez facilement à faire admettre leur droit de disposer librement de leur salaire, au moins lorsqu'ils sont capables de payer une pension fixe de 15 à 25 francs par semaine, pour la nourriture, le logement et le blanchissage. La plupart des jeunes filles, au contraire, remettent intégralement leur salaire à leur mère, mais à la condition que celle-ci ne contrôlera pas l'emploi de leur temps. Aussi, la plupart d'entre elles passent leurs soirées dans les bals publics et dans les théâtres à cinq sous. Pour celles qui trouvent un fiancé sérieux, tout va bien. Pourtant, cette vie fatigante de travail et de plaisirs à un âge délicat, est sans doute une cause de plus de l'affaiblissement physique des nouvelles générations.

Dans beaucoup de cas, les enfants n'arrivent pas à vaincre l'obstination maternelle sur le terrain de l'amélioration du foyer. Un désir intense naît d'avoir un *home* à soi, et les jeunes gens cherchent la première occasion pour se marier afin de pouvoir réaliser leur idéal de vie.

Une génération ainsi préparée est-elle devenue américaine, ou plutôt particulariste? Car américaine elle l'est devenue par les préoccupations et par le langage. Elle n'a plus l'indifférence de l'ancienne pour les institutions américaines et la vie générale du pays. Elle n'est plus là simplement pour gagner de l'argent. Elle

contribue elle-même à former l'opinion publique du pays.

Si ces citoyens américains ne sont pas devenus particularistes, leur présence est plus dangereuse que celle des immigrés qui forment des blocs à part dans la grande République.

D'après ce que l'on vient de lire, il est bien évident que la particularisation, ou, si l'on préfère, la saxonisation n'est pas complète, ne peut pas être complète. Pour être un vrai particulariste, il ne suffit pas de s'émanciper très jeune de la tutelle paternelle; il faut que cette émancipation ait été préparée par une formation solide du sens de la responsabilité. Or, le passage subit d'un régime de contrainte à une licence excessive est peut-être le pire des systèmes.

Il y a, il est vrai, l'action du milieu, mais ce que les assimilés prennent de la vie anglo-saxonne, c'est le côté le plus séduisant, le plus facile, non le plus sérieux : « Dans ce procédé d'assimilation, dit Miss Louise Montgommery, la jeune fille américaine présente un étrange mélange d'indépendance et d'impuissance (*helplessness*), d'exigence (*self-assertion*) et de soumission, de fidélité et de rébellion... »[1].

Sans doute, je le sais, il y a l'installation au foyer, il y a le besoin d'élever le niveau de l'existence. C'est bien là un premier pas vers le particularisme, comme l'a montré Edmond Demolins en parlant de la saxonisation de l'Écosse. Il y aurait lieu d'être complètement rassuré, si l'on était certain de la rapidité avec laquelle se feront les autres pas. Car il faut comprendre que ces familles sont plus ou moins instables, plus ou moins désorganisées, quoique orientées vers le particularisme. Il faut comprendre, en outre, qu'il y en a un grand nombre en Amérique, et que, vis-à-vis des autres, elles constituent un foyer de désorganisation, et celui-ci se renforce d'une façon constante. Le nombre des familles désorganisées qui se particularisent est il plus grand que celui des nouvelles familles qui se désorganisent? S'il est plus faible, ne peut-on pas craindre que l'ancien noyau saxon ne finisse par être déformé lui-même?

Les Américains ont conscience de ce danger. Ils savent que le problème de l'assimilation des étrangers constitue une question vitale pour l'avenir de leur pays. C'est dire, étant donné le caractère américain, que l'on s'est organisé pour résoudre ce problème, et l'un des buts principaux avoués des écoles publiques est précisément de former des citoyens américains.

J'ignore trop ce que valent ces écoles pour juger si elles sont à la hauteur de leur tâche. Je ne sais si l'on y travaille à développer l'esprit d'initiative, et surtout le sens de la responsabilité; car, pour ce qui est de la première qualité, les conditions mêmes du milieu américain y poussent d'une façon tellement forte qu'elle tend à se développer d'une manière presque irrésistible chez tous les jeunes gens. Mais si l'esprit d'initiative est une condition primordiale de succès aux États-Unis, cette qualité a besoin d'être contrebalancée par un développement parallèle de la responsabilité si l'on veut édifier une société solide qui ne soit pas une simple juxtaposition d'individus. Mais, je le répète, j'ignore de quelle façon la question est envisagée outre-Atlantique.

En supposant que l'action de l'école soit parfaite, il est facile de voir que son action est souvent insuffisante, un grand nombre d'enfants des familles immigrées ne fréquentant les écoles publiques que pendant deux ou trois ans. C'est pourquoi des efforts sont faits pour prolonger le temps de fréquentation obligatoire jusqu'à 16 ans, c'est-à-dire jusqu'à la huitième et dernière classe des écoles primaires[2].

La difficulté, on le sait, provient du fait que les familles ont besoin, ou tout au moins désirent très fortement que les jeunes gens alimentent le plus tôt possible le budget familial. Si l'école primaire est incapable de retenir par elle-même la plupart des élèves après l'âge légal, ces derniers, à plus forte raison, ne se dirigent-ils pas vers les *high schools*, ni même

1. *The American girl in the Stockyards district*, p. 61.

2. On demande aussi de rendre l'anglais obligatoire dans les écoles paroissiales.

vers les *business colleges*, qui sont fréquentés par les enfants de la classe moyenne, de 14 à 18 ou de 14 à 16 ans. Je sais bien que les études y ont un caractère plus directement utilitaire que dans les écoles primaires, mais les familles ouvrières leur reprochent de n'avoir aucune valeur au point de vue de l'apprentissage pratique des métiers.

On a donc songé, faute de mieux, à créer des écoles du soir, des *evening schools*, pour les jeunes gens de 14 à 16 ans. Mais, en ce qui concerne les jeunes filles tout au moins, les idées sont ailleurs. Peu d'entre elles consentent à suivre les cours avec régularité. La plupart ne viennent que pour avoir l'occasion de se faire un chapeau ou une ceinture, tout au plus pour s'amuser à la classe de cuisine. Néanmoins, c'est dans cette direction, semble-t-il, qu'il convient d'agir, et si l'on adopte l'obligation légale de fréquentation des écoles jusqu'à 16 ans; les deux dernières années devront s'orienter plus franchement dans le sens technique pour les garçons, dans le sens des travaux ménagers pour les filles, et profiter de l'appât ainsi offert pour développer l'éducation sociale des enfants d'immigrés et les mettre en contact avec des camarades anglo-saxons.

C'est pour développer ce contact que des *settlements* ont été créés. L'Université de Chicago en a fondé un dans le district des Stockyards, il y a une vingtaine d'années, et il est arrivé à nouer des relations stables et amicales avec les immigrés. Des enquêtes méthodiques ont été faites sur le milieu environnant et les résultats en ont été publiés en une série de brochures sous le titre de *A Study of Chicago's Stockyards community*, d'où nous tirons les renseignements qui précèdent. Cet ouvrage, qui sera consulté par tous ceux qui s'intéressent à la question ouvrière en Amérique, comprend les trois brochures suivantes [1] :

I. *Opportunities in school and industry for children of the Stockyards districts*, par Ernest L. Talbert, qui étudie l'action de l'école sur les enfants des immigrés ;

II. *The American girl in the Stockyards district*, par Louise Montgommery, qui s'occupe plus spécialement de la question de l'éducation des jeunes filles ;

III. *Wages and family budgets in the Chicago Stockyards district*, par J. C. Kennedy, dans laquelle est traitée la question des salaires et des budgets familiaux.

Les investigations ont duré plusieurs années et ont été exécutées en grande partie par des personnes salariées consacrant tout leur temps à cette tâche. Des résultats appréciables ont été obtenus, nous le reconnaissons volontiers, mais combien les efforts eussent été mieux employés si la méthode monographique avait été adoptée plutôt que celle des études par fragments? Je reconnais encore que chaque investigateur avait toute liberté pour déborder son sujet et qu'il ne s'est pas fait faute de le faire. Chacun des opérateurs n'a pas compris son travail à l'allemande, ce qui aurait été tout à fait désastreux. Ainsi, par exemple, Miss Louise Montgommery n'a pas étudié l'école, mais le rôle de l'école, ce qui l'a conduite à recueillir les témoignages des patrons, les désirs des parents, à voir ce que deviennent les anciens élèves. L'enquête qu'elle a menée avait bien l'école pour centre, mais débordait sur les autres compartiments de la vie sociale. Il n'en est pas moins vrai que ceux-ci ne pouvaient qu'être insuffisamment étudiés par le fait même que 500 jeunes filles étaient observées. Il aurait fallu, on le voit, faire la monographie d'un trop grand nombre de familles, et l'on se serait du reste perdu dans le dédale des faits. Pourtant, si l'on cherche à se rendre compte de ce que les jeunes filles deviennent après l'école, comment séparer ce qui est dû à l'école de ce qui est dû à la famille, à la religion ou au travail?

D'autres investigateurs ont recueilli des données sur les salaires de 350 ouvriers. En admettant même qu'ils soient les parents des 500 jeunes filles étudiées par Miss Louise Montgommery, j'avoue que je ne vois guère la possibilité de relier les

1. Chacune de ces brochures peut être obtenue pour le prix de 1 fr. 25 à la *Cambridge University Press*, de Londres.

comptabilités Kennedy et Montgommery. Il doit pourtant y avoir un rapport entre le salaire du père et l'éducation de l'enfant, ne fût-ce que par l'intermédiaire du niveau de vie à la maison provenant du taux du loyer et de la nécessité où se trouve la mère de travailler ou non. En divisant le travail d'investigation en compartiments étanches, on perd une grande partie de ce qui devrait être la raison du travail collectif. Celui-ci n'acquiert toute sa valeur que si l'on peut relier entre eux les travaux des différents collaborateurs.

Ceux-ci ont eu sans doute beaucoup de mal à dresser leurs tableaux statistiques et à en extraire des pourcentages et des moyennes, mais je ne crois pas qu'ils en aient retiré des satisfactions correspondantes.

Nous aussi, nous avons eu notre ère de comptabilité, avec Le Play. Nous en sommes revenus depuis longtemps ; ce qu'il y a de grand, de fécond, d'immortel en Le Play, ce n'est pas d'avoir dressé des budgets avec une minutieuse exactitude ; c'est, au contraire, d'avoir su prendre contact avec la vie intime des familles qu'il voulait étudier, et d'avoir fixé les impressions qu'il en a reçues dans les commentaires qui accompagnent les chiffres.

De même, pour les travaux du Settlement de Chicago, ce qu'ils ont de vraiment révélateur provient beaucoup moins des chiffres et des réponses aux questionnaires, que du contact que les observateurs ont su prendre avec la vie des populations qu'ils voulaient étudier :

« Il va de soi que beaucoup des résidents ont amassé beaucoup d'informations sur ces sujets, même ceux qui n'ont fait aucune investigation spéciale. En effet, à certains égards, les plus anciens résidents ont une connaissance de la communauté qui ne peut être obtenue par l'investigation seule, quelque parfaite et scientifique qu'elle puisse être[1]. »

Sans doute, après cet aveu, M. Talbert ajoute qu'il est nécessaire de systématiser et d'unifier le travail. Nous sommes bien de son avis, car sans cela on reste dans le domaine de l'empirisme et l'on ne pénètre pas dans celui de la science. Encore faut-il que la méthode adoptée puisse être féconde.

Or, si l'opération la plus féconde est l'observation directe des familles et non la compilation de nombreuses réponses à un même questionnaire, ce qu'il convient de faire, c'est de « systématiser et unifier » les observations directes et non de les remplacer par des questionnaires.

Est-ce à dire que tout chiffre doit être banni? Non, mais à condition qu'il soit utile au but poursuivi, c'est-à-dire qu'il contribue à mesurer l'importance d'un phénomène étudié.

Prenons, par exemple, le fascicule III qui a trait aux budgets. Les tableaux I, II, III des pages 10 et suivantes, qui concernent les salaires, ne me disent pas grand'chose, d'autant plus qu'un même homme peut gagner 4 dollars une semaine et 16 la semaine suivante, comme a soin de le faire remarquer M. Kennedy.

Au contraire, l'évaluation des dépenses faites pour la noce de Clara Z... me dit beaucoup (p. 75). Le montant s'en élève à 196 dollars 38, soit près de 1.000 fr. De même, celle des dépenses de la noce d'Helen G... qui s'élèvent à 213 dollars 58. De même encore, celle des dépenses, pour la maladie et les funérailles de J. G... qui se montent à 34 dollars 83.

Plus révélateurs seraient encore ces chiffres si l'on nous donnait à côté celui des revenus de ces familles particulières.

Pourquoi ces chiffres particuliers sont-ils plus révélateurs que les vastes tableaux impersonnels dont nous parlions tout à l'heure? C'est qu'ils nous révèlent, non pas seulement un fait, mais une répercussion, et, dans leur particularité apparente, ils nous fixent mieux sur la mentalité du groupe que les chiffres d'ensemble. C'est une répercussion des *Traditions de*

1. « It goes without saying, of course, that many of the residents have gathered much information on these subjects, even though they may not have any special investigations. Indeed in some respects the older residents have a knowledge of the community which cannot be gained by investigation alone, regardless of how thoroughly and scientifically the work may be done » (E. Talbert, preface, p. 2).

la race sur les *Phases de l'existence*. Les immigrés viennent de pays patriarcaux où les événements familiaux sont célébrés avec pompe et ostentation, et cela a pour effet de les endetter, au moins lorsqu'ils sont en Amérique, où il faut tout acheter, tandis qu'au pays natal les vêtements nuptiaux sont élaborés dans les veillées, et les volailles, fruits et gâteaux proviennent des productions du domaine. Puisque les ressources en nature leur manquent aux États-Unis, et que, d'autre part, il faut prendre les traditions de la race telles qu'elles sont, j'en conclus qu'il y aurait un organisme de patronage à créer pour aider les familles lors des événements dont nous parlons.

Autre fait. La statistique nous révèle que les familles lithuaniennes pratiquent la sous-location beaucoup plus que les familles slaves. Ce phénomène entraîne un *overcrowding*, un entassement excessif, très fâcheux au point de vue de l'hygiène et de la morale. Pour remédier à cet abus, il faudrait en connaître les causes, mais c'est ce que la statistique ne peut pas faire, et c'est ce que permettrait vraisemblablement de déceler l'observation directe d'une famille lithuanienne type.

Les différents enquêteurs feraient un partage plus efficace de la besogne si chacun d'eux étudiait complètement une famille type bien choisie; l'un étudiant, par exemple, une famille polonaise, l'autre une famille lithuanienne, un troisième une famille tchèque, et ainsi de suite. Bien entendu, chaque famille ne doit pas être prise au hasard, mais présenter un échantillon normal et complet. De plus, la monographie d'une famille ne doit pas être entendue d'une façon étroite, mais comprendre l'étude des rapports de voisinage et de patronage, l'influence que l'atelier et l'école ont sur les divers membres. Bref, il faut posséder un instrument d'analyse méthodique dans le genre de notre Nomenclature.

Une lacune, en tout cas, est à signaler dans la méthode du Settlement de Chicago. Le travail n'est pas analysé. A peine le lecteur peut-il deviner de quoi il s'agit. Aussi les Français qui voudraient s'intéresser à cette question, feront-ils bien de lire d'abord les pages que M. de Rousiers a consacrées à Chicago dans la *Vie américaine*.

Il est curieux de constater que l'esprit saxon, si porté à l'expérimentation, n'ait pas encore compris l'intérêt qu'il y avait pour lui à s'orienter dans le sens que nous indiquons. Mais l'esprit latin n'a-t-il pas subi lui-même le prestige des savants catalogueurs d'outre-Rhin? Il est permis d'espérer que nous allons entrer dans une ère de réaction contre ce prestige, et que l'on comprendra enfin que les sciences de la vie ne s'étudient pas par les documents et les textes, mais par l'expérimentation. Il y a longtemps que Claude Bernard en a fait la preuve en ce qui concerne la physiologie. Une même révolution s'impose dans le domaine de la psychologie et de la sociologie.

P. Descamps.

VILLES BELGES

Liège, Dinant, Ypres, Gand, Bruges, Anvers, Arras. Voilà des noms qui, depuis un an, ont pénétré dans les coins du monde les plus reculés. Ces villes, illustrées aujourd'hui par leurs souffrances et leur martyre, ont été fameuses jadis dans l'Europe occidentale, tant par la prospérité de leur commerce et l'éclat de leur art, que par l'intensité de leur vie politique. M. Henri Pirenne leur a consacré un volume que je voudrais résumer ici très librement[1], en examinant brièvement l'*origine* de ces villes des Pays-Bas, leurs *caractéristiques sociales* et leur *évolution politique*.

a) Les Pays-Bas, en dehors des voies commerciales à l'époque romaine, deviennent un centre géographique après la conquête franque qui réunit l'est à l'ouest de l'Europe. Dès cette époque on constate le travail des *métaux* dans la vallée de la Meuse, riche en fer, et le travail de la *laine*

1. Henri Pirenne, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*. Paris, Flammarion, 1910.

dans les plaines flamandes où s'élèvent de nombreux moutons. Déjà apparaît le commerce d'exportation. Mais bientôt survient la dévastation normande. Pour résister aux pillards, les seigneurs féodaux construisent, au Xe siècle, des *castra* qui, par leur forme et leur but, rappellent les acropoles antiques et les oppida gaulois. Ce sont des enceintes défensives où viennent temporairement se mettre à l'abri les populations du voisinage. Ce sont aussi des centres militaires et administratifs pour le territoire avoisinant. Le seigneur y entretient ses représentants, sa garnison et les échevins du pays s'y réunissent. Il en est de même pour les résidences épiscopales avec cette différence que la population des fonctionnaires, des clercs, des moines et des habitants sédentaires, y est beaucoup plus nombreuse. Et ceci aura une influence marquée sur l'évolution économique et politique des cités épiscopales.

Pour des raisons stratégiques, ces castra se trouvent généralement placés à des nœuds géographiques qui présentent aussi des avantages commerciaux. Aussi voit-on le plus souvent s'installer aux portes des castra des stations commerciales qui trouvent aussi dans la forteresse la protection dont elles ont besoin. Les villes médiévales des Pays-Bas apparaissent donc là où se rencontrent à la fois des voies de communications favorables et un centre de défense militaire. Cela ne saurait nous surprendre puisque le commerce exige aussi bien la sécurité que des voies de transport.

b) Le faubourg qui s'élève ainsi à côté du bourg fait avec lui un étrange contraste. Au milieu des cadres féodaux, c'est un nouvel organisme qui surgit avec des moyens d'existence nouveaux et des exigences nouvelles. Au milieu d'une population fortement et héréditairement hiérarchisée, se constitue une population d'hommes libres et égaux. A côté de la propriété foncière apparaît la propriété mobilière. Au lieu de la vie sédentaire et isolée du domaine rural, c'est la vie aventureuse du marchand voyageur qui entretient des relations multiples et lointaines avec ses semblables.

Les premiers habitants sont venus de la campagne ; ce sont souvent des serfs, mais comme la servitude ne se présume pas, ils sont considérés comme des hommes libres. S'ils ne se hiérarchisent pas tout d'abord, ils se différencient cependant bientôt. Parmi eux il y a des marchands-voyageurs, des auxiliaires de ces marchands : bateliers, muletiers, portefaix, commis, etc... ; puis il y a des artisans qui sont de deux sortes, les uns travaillant surtout pour satisfaire les besoins de la population (boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, etc...), les autres travaillant pour alimenter le commerce d'exportation des marchands (tisserands, foulons, teinturiers, ouvriers métallurgistes, etc...). A peine constituée, l'agglomération urbaine exerce une influence sur la condition des personnes, sur le droit, sur l'administration de la justice et des finances. Nous avons vu que les habitants des villes sont réputés libres ; aussi beaucoup de serfs y émigrent ils pour y recouvrer la liberté ; ce qui, par contre-coup, favorise le mouvement d'affranchissement des populations rurales. Pour régler les affaires commerciales, l'ancienne coutume ne convient pas, il faut un droit nouveau, *jus mercatorum*, une procédure rapide, une cour de justice spéciale. Pour maintenir l'ordre et la sécurité nécessaires au commerce, il faut une justice pénale sommaire, rapide et énergique. La potence remplace l'ancienne compensation en argent. Enfin, en raison du caractère mobilier de la richesse urbaine et des besoins de l'agglomération, l'administration financière doit aussi se modifier. Au début du XIIe siècle, les villes forment des groupements sociaux reconnus, parfaitement caractérisés et différenciés au milieu du plat pays qui reste soumis aux anciennes coutumes. En Flandre, on ne constate aucune différence essentielle entre les villes de langue romane (Arras, Cambrai) et celles de langue germanique (Gand, Bruges).

Un des caractères essentiels de la ville, c'est d'être *stérile* : aussi les bourgeois sont-ils dans la dépendance économique des ruraux, de qui ils doivent obtenir des produits alimentaires par voie d'échange.

Aussi toute agglomération urbaine devient-elle immédiatement un *marché*, et toute une législation des marchés dont il subsiste encore quelque chose à notre époque, apparaît pour assurer le ravitaillement de la ville et prévenir les accaparements. La facilité qui est offerte aux ruraux d'échanger leurs produits, les pousse à accroître leurs rendements par une meilleure culture et de nouveaux défrichements. A l'essor des villes correspond automatiquement un développement économique des campagnes.

Les autres besoins du mode d'existence, habillement, logement et en partie aussi nourriture, sont satisfaits par des artisans locaux : boulangers, bouchers, cordonniers, tailleurs, charpentiers, chaudronniers, etc... De même que la ville réglemente à son profit le marché des produits agricoles du voisinage, de même elle réglemente étroitement l'industrie locale pour s'en réserver les avantages. L'esprit monopoliste est caractéristique des groupements urbains du Moyen Age. Je crois que c'est une conséquence de la difficulté des transports. On redoute la disette, et on redoute la concurrence libre qui, à cause précisément de la difficulté des transports, peut favoriser l'accaparement et par contre-coup la disette.

Le grand commerce d'exportation n'intéressant pas le ravitaillement des bourgeois, échappe à toute réglementation. Il en est de même de l'industrie spécialisée pour l'exportation : laiton dans la vallée de la Meuse, laine en Flandre. L'industrie d'exportation est organisée en *fabrique collective*, et ses ouvriers n'ont de rapports directs qu'avec les grands marchands exportateurs qui leur fournissent la matière première et leur distribuent le travail. Cette industrie possède un marché et une production *extensibles;* elle peut donc nourrir des masses d'ouvriers, mais ceux-ci sont des prolétaires à existence précaire à la merci des crises commerciales et du chômage, chez lesquels la turbulence et l'esprit de révolte se développent naturellement. Ainsi l'organisation du travail explique la double face psychologique de la population urbaine des Pays-Bas : ses tendances monopolistes et conservatrices, d'une part, ses instincts libertaires et révolutionnaires, d'autre part.

Aussi est-ce en grande partie par les fluctuations économiques qu'a été déterminée l'évolution politique des villes des Pays-Bas. Tout d'abord, notons que la ville médiévale diffère profondément de la cité antique.

« Le caractère le plus saillant qu'elle présente, c'est de reposer sur le privilège. Comme le noble, le bourgeois est un privilégié et c'est par là que la ville du Moyen Age s'oppose le plus clairement à la ville antique. Dans l'antiquité, la cité est le centre du peuple qui l'a construite. Il y a ses temples, ses magistrats; il s'y réunit à époques fixes pour prendre part aux élections ou aux fêtes religieuses. Le paysan a beau différer du citadin par son genre de vie, il n'en est pas moins « citoyen » au même titre que lui. Le *jus civitatis* n'est pas un droit de classe, il appartient à tous les hommes libres de la nation, qu'ils habitent dans les murs ou en dehors des murs. Le mot *civitas* ne désigne pas seulement la cité proprement dite, l'agglomération bâtie et remparée, il s'applique à tout le territoire dont la cité est tout ensemble le cœur et le cerveau.

« Tout au contraire, la ville médiévale constitue, au milieu du plat-pays qui l'environne, un être juridique distinct. Dès que l'on a franchi ses portes, on échappe à la coutume territoriale pour passer sous un droit d'exception. Entre le rural et le bourgeois, il n'existe ni communauté d'intérêts, ni communauté civile. Chacun d'eux vit sous son régime propre, possède ses magistrats, s'administre ou est administré suivant des principes différents. Le droit commun qui a continué de régir la campagne ne s'applique plus à la ville. Elle forme, au milieu de la plaine que le regard embrasse du haut de son beffroi, un îlot juridique, une véritable *immunité*[1]. »

On peut distinguer plusieurs variétés de villes dans les Pays-Bas, mais elles peuvent se ramener à deux types caractéristiques, le type liégeois et le type flamand.

1. Henri Pirenne, *op. cit.*, p. 46.

Le type liégeois est caractérisé essentiellement par la domination ecclésiastique qui entraîne une nombreuse population de fonctionnaires, de clercs et de moines, pour les besoins desquels apparaissent dès le début de nombreux artisans. Par contre, l'évêque n'est guère favorable au grand commerce ; cependant, pour les besoins de sa politique et de son administration, un certain nombre de changeurs vivent dans la cité épiscopale. En outre, l'évêque théologien a une théorie de gouvernement en vertu de laquelle il ne se dessaisit pas volontiers du pouvoir surtout dans sa résidence. De cela il résulte que très souvent un conflit s'est élevé entre l'évêque et les bourgeois qui se sont révoltés et ont *juré la commune*. Nous voyons alors côte à côte les échevins juges du prince et les jurés administrateurs de la ville pour le compte de ses habitants.

En Flandre, les princes laïques sont plus favorables aux villes parce qu'ils n'y résident pas et ont peu de contact avec elles, à l'inverse des princes ecclésiastiques. C'est là une répercussion du voisinage. D'autre part, ils sont intéressés à la prospérité des marchands qu'ils exploitent mais qu'ils protègent, et auxquels ils laissent toute liberté. Il s'ensuit que les villes jouissent dès le début de l'autonomie et du self-government. Celui-ci s'exerce tout d'abord par les *gildes*, associations caravanières temporaires, puis permanentes, qui se fédèrent et assument les fonctions publiques. Chaque ville possède des échevins présidés par un officier du prince et qui sont *à la fois* jugeurs du prince et conseillers de la commune. Il va de soi que ce second caractère l'emporte de beaucoup sur le premier et que l'autonomie urbaine se développe.

A l'origine, l'organisation urbaine est *démocratique* et égalitaire. Mais peu à peu l'accroissement de la population et le développement du commerce amènent entre les habitants des différenciations professionnelles et enrichissent certains d'entre eux. Ainsi se constitue naturellement un *patriciat* commerçant qui, à la fin du XIIe siècle, détient le pouvoir. C'est lui qui crée et développe l'administration urbaine et renforce l'autonomie locale. Il consacre aussi ses richesses à des œuvres d'intérêt public telles que la construction d'églises et d'hôpitaux. Mais à la fin du XIIIe siècle, il tend à devenir oligarchique, exclusif et tyrannique. Il s'ensuit une *réaction populaire*, qui trouve un appui auprès du clergé, de la noblesse et des princes ennemis ou tout au moins adversaires des grands bourgeois du XIVe siècle.

A Liège, le mouvement démocratique aboutit à donner le pouvoir aux métiers qui sont tous égaux, car il n'y a que des artisans. A Dinant et dans les autres villes mosanes où existe la grande industrie, le pouvoir est partagé entre trois *membres* : 1° les marchands exportateurs (car il s'est maintenu une classe patronale active et indispensable à la prospérité industrielle) ; 2° le métier dominant (en l'espèce, les ouvriers métallurgistes) ; 3° l'ensemble des petits métiers locaux.

En Flandre, tout le XIVe siècle est occupé par les agitations des tisserands qui forment la corporation la plus nombreuse et la plus misérable et qui cherche à imposer sa domination à la classe patronale.

Les démocraties urbaines de cette époque sont avant tout des *organisations corporatives*. « Le bourgeois, avant d'être de sa ville, est de son métier, et son attitude n'est jamais douteuse s'il lui faut opter entre l'avantage de l'une et celui de l'autre. » Les métiers conquièrent d'abord leur autonomie vis-à-vis du pouvoir urbain, mais bientôt l'esprit corporatif devient exclusif et monopoliste. « L'aristocratie bourgeoise s'était surtout préoccupée des intérêts du grand trafic. Désormais, ce sont des considérations de commerce local qui l'emportent. » Autour de Gand, Bruges, Ypres, interdiction de pratiquer l'industrie drapière. Cela multiplie les conflits et les rivalités. Le régime démocratique isole les villes et les empêche de s'unir.

Le pouvoir politique appartient à des *membres*, groupes professionnels entre lesquels on se propose d'établir un équilibre. C'est une *représentation des intérêts*. Mais on remanie les membres d'après les fluctuations des conflits sociaux, et les métiers dominés par l'esprit de corps ne

peuvent s'entendre, rendant ainsi souvent toute administration impossible.

Les villes de Flandre ne parvinrent pas à l'indépendance politique parce que leurs privilèges heurtaient trop d'intérêts (clergé, noblesse, paysans) et s'opposaient d'une ville à l'autre, ce qui ne leur permit pas de s'unir. Aussi le prince, dans la personne de Charles-Quint, put-il facilement les mettre sous son autorité tout en leur laissant leur autonomie locale.

Le XVIe siècle, après la découverte du Nouveau Monde, est marqué par l'*essor du capitalisme* et l'*effondrement des privilèges*. Anvers, ville nouvelle, devient un entrepôt mondial. Les nouveaux riches sont des aventuriers, car la vieille bourgeoisie se transforme en une classe de rentiers et de fonctionnaires au service de l'Etat moderne. La vie économique n'est plus soumise à aucune réglementation, et la liberté commerciale l'emporte sur les privilèges et les monopoles. La décadence des métiers urbains s'accentue, et ils font appel à la protection, car ils sont incapables de lutter contre la concurrence libre. Mais on voit alors se développer la draperie rurale qui n'est plus entravée par les règlements et les privilèges, et il en est de même pour la métallurgie dans le pays de Liège. De nouvelles industries échappant aux cadres des anciens métiers apparaissent dans les villes. A la suite de la révolte des Gantois, Charles-Quint supprime leurs privilèges, et la prospérité renaît avec la liberté. Gand devient le grand marché des toiles flamandes. C'est une véritable renaissance, mais les cadres de la vie politique restent immuables : une bourgeoisie privilégiée en face d'une plèbe nombreuse et souvent misérable.

Aussi les centres industriels deviennent-ils des foyers très favorables au développement de l'anabaptisme d'abord, puis du calvinisme et de la secte des iconoclastes. La guerre des Gueux est sociale, politique autant que religieuse. Les villes, Gand la première, sont en tête du mouvement, mais elles sont réduites l'une après l'autre par les Espagnols.

C'est alors que survint la séparation des provinces du Nord qui restent prospères dans la liberté, tandis que celles du Sud sont entraînées dans la décadence espagnole et ravagées par la guerre. Cependant, au nord et au midi, le régime urbain subit, au XVIIe siècle, la même évolution, le *retour au patriciat :* le peuple se retire spontanément de la vie publique soumise au pouvoir central et contrôlée par lui. « Les cadres de la vie politique se sont élargis comme ceux de la vie économique. » Les villes sont absorbées dans l'Etat.

A Liège cependant, l'autonomie démocratique persiste plus longtemps, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, parce que l'Etat (l'évêque) est ici moins puissant et ne peut imposer sa domination qu'avec l'appui de la France en 1684.

De nos jours, de nouveaux centres industriels ont surgi et se sont développés, mais dans l'esprit d'entreprise dont font preuve les Belges du XXe siècle et dans leur héroïque amour de l'indépendance n'est-il pas permis de voir un legs du passé, un héritage des anciennes villes commerçantes et autonomes des Pays-Bas?

Paul ROUX.

A PROPOS DU DERNIER OUVRAGE DE M. PAUL BOURGET : « LE SENS DE LA MORT ».

Les romanciers les plus célèbres, ceux dont la renommée grandit quand ils ont cessé de vivre, ceux qui passent à la postérité sont de puissants observateurs. Sans doute, ils n'ont pas le souci de s'astreindre à une méthode scientifique dans la description de leurs personnages; mais leur œuvre ne dure que si ces personnages sont *vrais*, s'ils représentent des types caractéristiques d'un temps et d'un milieu donnés. Ce qu'il y a de fondamental dans leurt alent, c'est l'aptitude à saisir les traits distinctifs d'un type et à les mettre en relief, en donnant aux actes qu'ils leur attribuent l'apparence de la vie. Il faut que les choses se passent dans le roman comme elles auraient pu se passer dans la vie, sans quoi il ne saurait intéresser personne.

Tout détail ne s'harmonisant pas avec le cadre dénonce l'artifice de l'invention et rompt le charme. Nous bâillons, ou nous nous moquons si les événements se succèdent sans s'enchaîner les uns aux autres; si les caractères s'affirment toujours avec une intransigeance absolue; si, au contraire, ils ne se dessinent en aucune manière et si la fantaisie seule guide ceux que l'auteur met en scène. Nous voulons retrouver dans le roman ce mélange de logique et de contradiction qu'offre la vie réelle, parce qu'elle comporte, à la fois, la domination de lois inflexibles gouvernant les groupements et le libre jeu des volontés individuelles. Et bien qu'il ne nous soit pas possible d'analyser avec exactitude ce savant dosage de déterminisme et de liberté, cependant une sorte d'intuition nous fait découvrir des invraisemblances très nettes quand, par suite d'un excès dans un sens ou dans l'autre, les tableaux qu'on nous présente ne donnent pas l'impression de la vie réelle.

M. Paul Bourget est un écrivain de trop de talent pour qu'on ait à redouter pareille aventure en lisant ses œuvres. Ce qui arrive à ses héros pourrait arriver, dans des circonstances analogues, à des personnes réellement vivantes. Le *Démon de Midi* en fournissait, tout dernièrement encore, un exemple très frappant. Mais l'observation de M. Paul Bourget n'est pas détachée de toute tendance; elle conduit à une démonstration. Ses romans sont souvent des thèses et le *Sens de la Mort* présente ce caractère à un haut degré. Or, un danger spécial à ce genre de romans est de charger sans pitié les personnages qui professent ou pratiquent la thèse condamnée, alors que les soutiens de la bonne thèse approchent de la perfection angélique. On triompherait moins aisément, mais plus sûrement et d'une manière plus décisive, si les personnages mis en scène correspondaient d'une façon plus exacte aux types qu'il représentent.

Michel Ortègue est un savant; du moins il s'affirme tel et le témoignage de ses confrères de la faculté de médecine est d'accord avec cette affirmation. Il est radicalement incroyant, ce qui ne choque aucunement la vraisemblance; mais il affirme son incroyance d'une façon provocante, blessante et massive qui rappelle le pharmacien Homais bien plutôt qu'un prince de la science. Quand on croit avoir jugé l'Evangile en constatant que c'est le plus gros succès de librairie qui ait jamais eu lieu, on peut être un « praticien éminent », mais on n'est pas un savant. Les savants, quelle que soit leur incrédulité, parlent et pensent autrement. Ils savent qu'il y a dans l'action morale exercée par l'Evangile autre chose qu'un succès de librairie. Ils peuvent bien refuser leur adhésion à ses enseignements, se soustraire personnellement à leur influence, mais ils ne peuvent pas en nier la portée. Et je me permets de penser qu'en peignant sous les traits de Michel Ortègue un maître de la science, non-croyant, M. Paul Bourget s'assure un triomphe trop facile et, ce qui est plus grave, manque un peu de justice vis-à-vis des savants incrédules modernes dont son héros n'est vraiment pas le type représentatif.

Un seul trait est vraiment sympathique dans le caractère de Michel Ortègue et il correspond bien, au surplus, à la réalité. Ce chirurgien qui prend 50.000 fr. d'honoraires pour opérer un riche industriel, travaille souvent gratis quand il se trouve en face de pauvres gens. Sauf cette forme de générosité, qui a bien son prix, il est jouisseur et égoïste, égoïste au point de vouloir entraîner sa jeune femme au suicide par persuasion, afin qu'elle ne lui survive pas et ne puisse pas devenir la femme d'un autre. On avouera que, pour descendre à ce degré, il ne suffit pas de ne pas croire à la vie future, de ne pas avoir le « sens de la mort »; il faut aussi être un goujat. C'est une toute autre affaire.

Il n'était pas nécessaire d'imaginer un pareil excès pour mettre en relief la beauté du sacrifice consenti par un officier chrétien qui donne sa vie pour sa patrie et qui offre ses souffrances pour le salut de la femme qu'il aime et à laquelle il est contraint de cacher son amour.

On ne saurait faire qu'un reproche à ce héros, c'est de trop expliquer, dans des conversations prolongées, la raison de ses

actes. Ce n'est pas qu'il en tire orgueil; mais le lecteur a généralement compris, longtemps avant qu'il en soit expressément informé, les motifs qui inspirent de semblables déterminations. Les leçons qui jaillissent spontanément des situations sont plus éloquentes et plus persuasives que les thèses développées. Il est vrai que c'est là le danger propre aux romans à thèse. On met des raisonnements dans la bouche des personnages quand on craint que la conclusion voulue et cherchée ne se dégage pas avec assez de force et de clarté. Ainsi le vieil Esope mettait une moralité au bout de ses fables.

A coup sûr, c'est là une critique proprement littéraire. Cependant une observation sûre et pénétrante dispense de beaucoup de sermons. La vie des gens de bien est une belle prédication par elle-même et sa description vaut presque ce que vaut l'exemple lui-même. Le nouveau livre de M. Paul Bourget met en scène un exemple de mort héroïque qui se multiplie autour de nous depuis quinze mois. A ce point de vue, il a le grand avantage de s'encadrer dans nos préoccupations journalières actuelles, de participer à notre vie. La pensée de la mort nous est familière et les moins philosophes sont amenés à se demander quel est son sens en présence de ces hécatombes d'hommes jeunes, utiles, pleins de promesses. C'est une grande force que d'avoir au fond du cœur réponse à ce problème.

P. R.

BIBLIOGRAPHIE

Problèmes de politique et finances de guerre, par G. Jèze, J. Barthélemy, C. Rist, L. Rolland. Un vol. in-16. F. Alcan. Prix : 3 fr. 50.

Ce n'est pas seulement au figuré, et en se plaçant au point de vue de la morale, que l'on peut considérer la guerre comme ramenant l'humanité bien loin en arrière dans la voie de la civilisation : cela est vrai également du domaine matériel et de l'organisation sociale et économique des peuples. Le premier effet de la guerre, le plus immédiat et sans doute le plus important, a été la suppression presque complète des moyens de transport, et l'on voit de suite toutes les conséquences de ce fait : l'isolement commercial des différentes nations, l'arrêt de la consommation et de la production, l'aggravation de la crise financière, pour ne citer que les plus saillantes. Cette désorganisation entraîne des besoins anormaux et par suite des mesures administratives qui rappellent les régimes disparus. C'est ce que montrent très bien les études de MM. Barthélemy et Rolland, à l'égard de nos institutions politiques : dans un État démocratique, celles-ci sont faites en vue d'une vie sociale pacifique; elles ne conviennent plus à l'état de guerre. De là, non seulement les modifications apportées à notre régime administratif en vertu de la législation existante, et les lois de circonstance votées hâtivement au début des hostilités, mais aussi celles que les pouvoirs publics se trouvent amenés à y ajouter eux-mêmes suivant les besoins; et ces entorses données à la légalité par la force des choses et pour le plus grand bien de l'intérêt national, ne sont pas l'une des conséquences sociales les moins curieuses que la guerre actuelle nous ait données à observer.

Il en est de même au point de vue financier. La guerre, sous ce rapport, entraînait deux conséquences d'une importance capitale : un besoin d'argent intense, pour les États belligérants, en vue de payer les dépenses formidables occasionnées par les opérations militaires, une désorganisation du marché financier provenant de l'arrêt complet de la production et appelant des mesures urgentes en vue de parer aux besoins des établissements de crédit et des particuliers. Le premier de ces deux sujets est étudié par M. Jèze à propos de l'Angleterre : il nous fait comprendre toute l'intensité de l'esprit de patriotisme avec lequel cette nation a accepté les charges de la guerre, par les sacrifices financiers que le gouvernement n'a pas hésité à demander au pays tout entier. Le second problème a été résolu en Allemagne d'une façon fort différente

que chez nous : M. Rist montre à quel point l'organisation était complète et minutieuse chez nos voisins qui avaient prévu jusque dans les détails le mécanisme destiné à empêcher la désorganisation financière. Il y a dans ces deux études matière à réflexion pour notre pays où les solutions ont été si hâtivement improvisées. Il faut souhaiter que de nouvelles séries d'études aussi documentées complètent prochainement celle-ci : les sujets ne manquent pas, et les questions d'ordre économique en fourniraient du plus haut intérêt.

G. OLPHE-GALLIARD.

LIVRES REÇUS

La conflagration européenne, ses causes économiques et politiques, par Lévy-Bruhl. 1 broch. in-8°, 0 fr. 60 (F. Alcan, édit.).

Anuario Estadistico de la Republica Oriental del Uruguay, livre XXIII (1911-1912), par Juliach. Llamas. 1 vol. Montevideo. 1915.

La République orientale de l'Uruguay (Souvenir du Conseil national de statistique aux membres de la Mission spéciale du gouvernement français, présidée par M. Pierre Baudin), 1 vol. Montevideo, 1915.

LA TABLE DES MATIÈRES

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent se procurer dans nos bureaux, au prix de 2 fr., une brochure contenant :

1° *La table chronologique de la science sociale* (1re *période : années* 1886 à 1903 inclus);

2° La table des matières de la même période, classée par *ordre alphabétique des auteurs;*

3° *La table chronologique du Mouvement social* (1892-1903);

4° *La table alphabétique du Mouvement social.*

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE — DOUZIÈME ANNÉE
1915

123e et 124e livraisons (janvier et février 1915).

Nécrologie : M. Philippe Champault; M. Louis Adelphe; M. Louis Laffitte. — Répercussions de la guerre sur une commune rurale, par Daniel Touzaud. — Triple Alliance et Triple Entente, par Léon Poinsard. — Bibliographie. — Livres reçus. — Avis important.

125e et 126e livraisons (mars et avril 1915).

Nouveau membre. — Les cours de science sociale. — Les douze commandements de la guerre de Lord Curzon. — Lettres du front : servitude et grandeur militaire, par Paul Roux : sur la discipline et la guerre moderne. — Envoi d'un artilleur pour le fonds des répercussions. — Réflexions d'un hussard sur le rôle de la cavalerie. — La Belgique et la guerre, par P. Descamps. — Bibliographie. — Livres reçus.

127e et 128e livraisons (mai et juin 1915).

Réunion du Conseil de la Société de Science sociale. — A propos du Congrès de Nancy. En quoi le citoyen allemand est responsable de la guerre actuelle, par P. Descamps. Les conditions d'une reprise industrielle, par P. de Rousiers. — La France de demain. Bibliographie. — Livres reçus.

129e livraison (juillet 1915).

Nouveau membre. — Récompense académique. — La guerre et la marine marchande française, par P. de Rousiers. — Bibliographie. — Livres reçus.

130e livraison (août-septembre 1914).

La situation financière de l'empire allemand, par P. Descamps. — L'alliance anglaise et la liberté des mers, par P. de Rousiers. — Bulletin bibliographique. — Livres reçus.

131 et 132e livraisons (octobre-décembre 1915).

A nos lecteurs, par P. de Rousiers. — L'assimilation des immigrés à Chicago, par P. Descamps. — Les villes belges, par P. Roux. — Livres reçus.